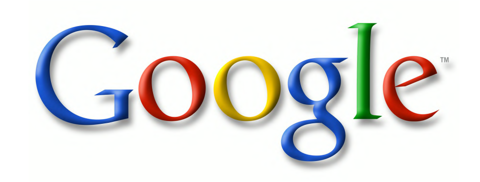
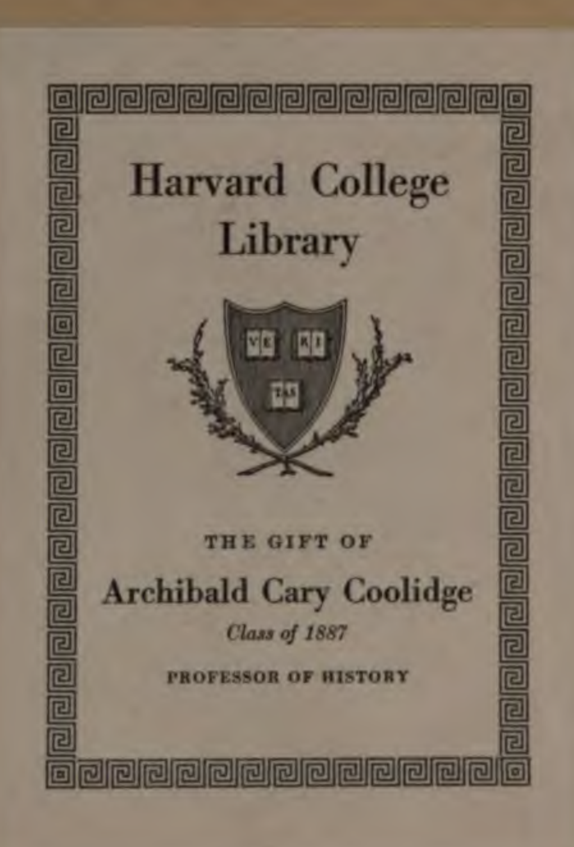



Harvard College
Library
VE RI TAS
THE GIFT OF
Archibald Cary Coolidge
Class of 1887
PROFESSOR OF HISTORY

LA

FRANCHE-COMTÉ

ANCIENNE ET MODERNE.

Paris, imprimerie de Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

HISTOIRE

DE LA

FRANCHE-COMTÉ

ANCIENNE ET MODERNE

PRÉCÉDÉE

D'UNE DESCRIPTION DE CETTE PROVINCE

PAR

EUGÈNE ROUGEBIEF.

Amour sacré de la Patrie !
ROUGET DE LISLE.



PARIS,
CH. STÈVENARD, ÉDITEUR,
Rue Serpente, 32.

—

1851

PRÉFACE.

Bien que l'auteur mette ici le titre de préface, il prie ses compatriotes de ne pas penser qu'il écrive ce mot dans l'intention d'entreprendre l'éloge de son travail, car il sait qu'une préface n'a pas souvent d'autre but et qu'elle est presque toujours une carte de visite déposée par les écrivains à la porte de la Renommée. Or, rien n'est plus loin de lui, qu'une telle pensée. A-t-il fait un livre consciencieux? sa conscience lui répond oui. A-t-il fait un bon livre? c'est une question qu'il ne lui appartient pas de juger : ceux à qui son ouvrage s'adresse ont seuls le droit de prononcer à cet égard. Tout ce qu'il sait, c'est qu'il aime avec passion le pays de sa naissance, et que ces pages ont été écrites par attachement pour lui. En lisant les divers ouvrages consacrés à la Franche-Comté, il a senti combien étaient vraies ces paroles d'un grand écrivain de nos jours : « L'histoire de la contrée, de la province, de la ville na-« tale, est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique ; « les autres peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'admi-« ration, mais elles ne nous touchent pas de cette manière *. » Il a senti toute la vérité de cette pensée : seulement il a regretté de ne trouver

* Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France.*

chez aucun des écrivains de la Franche-Comté une composition conçue dans des proportions assez larges pour donner de l'histoire de cette province une idée satisfaisante; il a remarqué que les uns s'étaient bornés à des recherches n'embrassant qu'une période, une question ou une localité, les autres à des abrégés ou par trop chronologiques ou par trop incomplets, que ceux-ci avaient écrit soit à une époque déjà trop ancienne, soit dans des temps où la plume n'était pas libre, que ceux-là avaient détaillé trop complaisamment l'existence des hautes classes sans s'occuper des classes inférieures, ou parlé trop spécialement des gouvernants sans songer aux gouvernés; que nul enfin n'avait embrassé la série des événements dans cette vue d'ensemble qui montre la vie d'un peuple sous son triple aspect politique, intellectuel et social; il a cru, en présence de ces lacunes, que l'histoire de la Franche-Comté restait à faire, et il s'est mis à l'œuvre après une scrupuleuse et consciencieuse étude des faits et des époques, des hommes et des choses. Mais l'auteur a pensé qu'une histoire écrite au milieu du dix-neuvième siècle ne pouvait pas se contenter de raconter les événements pour les événements, de retracer des guerres, des batailles, des siéges, des invasions, de compter les grands coups d'épée de tel ou tel chevalier, ou les nombreux vassaux de tel ou tel seigneur, de décrire des armures, des joûtes, des châteaux ou des abbayes, de dresser des généalogies ou de faire des chapitres reluisants du reflet de l'écu féodal; il a pensé que, tout en recueillant sur son passage les actes, les souvenirs, les drames, les renommées tombés dans le sillon des siècles, il devait s'attacher principalement à l'étude morale des faits, rechercher la signification des événements, se préoccuper de la marche de la civilisation, donner une place à tous les éléments qui forment et constituent la vie d'une nation, regarder en haut et en bas, interroger les diverses classes de la société; et c'est pourquoi il a essayé de peindre dans son livre la physionomie des hommes et des époques, le caractère et l'influence des événements politiques, l'antagonisme des pouvoirs et la lutte des partis, la naissance et le progrès des institutions, à côté du mouvement des sciences, des lettres et des arts, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; c'est pourquoi il a cherché à suivre les populations et les villes dans leurs développements suc-

cessifs, dans leur organisation sociale, dans leurs jours de maturité et d'épreuves, de force et de grandeur, de malheurs et de succès ; à signaler le réveil et les conquêtes des libertés publiques ; à présenter enfin sous leurs divers aspects les quatre grands éléments de la société franc-comtoise : la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, le peuple. Selon lui, l'histoire des mœurs et des idées doit marcher de front avec l'histoire des dates et des faits. Un travail entrepris sur de telles bases ne pouvait se faire sans amener forcément au bout de la plume des réflexions et des appréciations qui sont en quelque sorte le commentaire de l'histoire. Mais l'auteur a senti combien, dans un temps de préventions et d'inquiétudes comme le temps actuel, ce sujet était délicat, et il a pensé qu'en s'imposant le devoir de dire sincèrement et d'abondance de cœur ce qu'il croyait être la vérité, il se protégerait ainsi contre le danger des idées préconçues, et qu'à défaut d'autre mérite il aurait au moins celui de la franchise : or, la franchise, c'est l'impartialité, et l'impartialité, c'est la conscience spéciale de l'historien. Si, dans le courant de ce livre, il devait lui arriver d'offenser quelques scrupules ou de blesser quelques susceptibilités, il le regrette à l'avance, car nul plus que lui n'a de respect pour tout ce qui touche à la religion des souvenirs, des sentiments ou des affections ; s'il s'est trompé dans ses appréciations et ses jugements, on peut en accuser son insuffisance, mais il ose espérer qu'on ne suspectera pas sa bonne foi.

Avant de terminer, l'auteur voudrait ajouter un mot sur son mode de composition : il voudrait dire qu'il n'a pas jugé nécessaire de surcharger son texte de notes, de citations, de pièces justificatives, etc., parce que d'abord on les lit peu, qu'ensuite elles nuisent, aux yeux du plus grand nombre des lecteurs, à la rapidité et à l'enchaînement du récit ; mais il peut affirmer qu'il s'est constamment préoccupé de l'exactitude historique et qu'il a cherché, avant tout, à faire de l'*histoire vraie*. A cette fin, il a puisé aux meilleures sources, il s'est appuyé sur les autorités les plus compétentes : pour l'histoire générale, il a consulté les travaux des hommes dont le nom seul est un titre, Chateaubriand, Thierry, Guizot, Henri Martin, Sismondi, Michelet, Lavallée, etc. ; mais il n'a pas négligé les historiens de la vieille école, Pellisson, Mézeray, Froissard, Comines,

Monstrelet, et d'autres. Pour l'histoire particulière, il a demandé des lumières aux nombreux auteurs qui ont écrit à divers titres et à diverses époques sur les annales de la Franche-Comté : Gollut, Gilbert Cousin, Girardot de Beauchemin, Boyvin, Chiflet, etc., parmi les anciens; Dunod, dom Grappin, dom Berthod, dom Plancher, Bergier, Romain Joly, Chevalier, Béchet, dans un temps plus rapproché; et parmi les modernes, l'auteur citera en première ligne M. Édouard Clerc et M. Charles Duvernoy, dont les recherches et les travaux lui ont été du plus grand secours; puis viennent MM. Monnier, Bourgon, Pyot, Marmier, Lefébure, etc. L'auteur n'oubliera pas non plus M. Charles Weiss, conservateur de la bibliothèque de Besançon, M. Alex. Guenard, bibliothécaire adjoint, et M. le bibliothécaire Pallu, de Dôle, qui l'ont souvent aidé et éclairé dans sa marche. Les encouragements que lui ont donnés ces bons et savants compatriotes resteront dans sa pensée comme un de ses plus chers souvenirs : il est donc heureux de pouvoir les remercier ici avec une vive cordialité.

Septembre 1851.

E. R.



DESCRIPTION

DE

LA FRANCHE-COMTÉ.

doivent tourner leurs regards; c'est à elles leur sympathie, à elles leur amour : Salut donc, trois fois salut, montagnes chéries qui vîtes naître et mourir les générations de nos pères! Salut, belles montagnes, imposantes comme un vieillard antique, majestueuses comme une épopée! Salut, orgueilleuses et gigantesques cimes, qui regardez sans jalousie les cimes des Alpes, vos altières voisines! Pour ressentir dans le cœur tout ce qu'il y a en vous de magnifique et grande poésie, pour vous comprendre avec l'âme et vous admirer avec la pensée, ce n'est pas en chaise de poste que l'œil doit vous parcourir : il faut vivre et respirer dans votre atmosphère, il faut assister à la toilette de vos splendeurs au moment où la nature s'éveille de son sommeil d'une nuit, au moment où les premières lueurs du crépuscule et les premiers sourires de l'aurore annoncent le lever du soleil, l'astre éternellement jeune et beau, et qui reste éternellement le même, tandis qu'autour de lui tout change ou se renouvelle, tout passe ou s'oublie, les peuples et les rois, les religions et les empires, les hommes et les choses. Quand il apparaît, cet immortel souverain d'une création immortelle comme lui, les étoiles pâlissent, les ténèbres s'enfuient, l'espace s'illumine. Ah! c'est bien là ce roi à la chevelure étincelante de saphir et d'or, que Jean-Jacques avait contemplé quand il écrivait : « On le voit s'annoncer de loin par les traits de feu qu'il lance au-devant de lui. L'incendie augmente, l'orient paraît tout en flammes; à leur éclat, on attend l'astre longtemps avant qu'il se montre : à chaque instant on croit le voir paraître, on le voit enfin. Un point brillant part comme un éclair et remplit aussitôt tout l'espace; le voile des ténèbres s'efface et tombe. L'homme reconnaît son séjour et le trouve embelli. La verdure a pris durant la nuit une vigueur nouvelle; le jour naissant qui l'éclaire, les premiers rayons qui la dorent, la montrent couverte d'un brillant réseau de rosée qui réfléchit à l'œil la lumière et les couleurs. » A côté de ce grand magicien de la nature, que sont les petits magiciens de nos villes! qu'est-ce que leurs spectacles auprès de celui-là! Dans nos villes, ce sont quelques voix qui applaudissent ou quelques mains qui battent : ici, c'est la nature entière qui se lève et tressaille, c'est la terre qui s'incline et rend hommage; c'est l'innombrable république des êtres qui salue et chante, l'insecte dans l'herbe, avec ses bourdonnements de joie; l'oiseau sur la branche, avec ses cantiques d'allégresse et d'amour; l'homme à genoux, avec les émotions de son cœur et les harmonies de sa voix.

Tout s'anime, tout est poétique à voir dans ces belles montagnes jurassiennes, quand le soleil jette sur elles ses flots de lumière et qu'il les colore des mille nuances du prisme : la variété des aspects s'y multiplie à l'infini; de quelque côté que se portent les yeux, où que se dirigent les pas, c'est un spectacle nouveau : il y a là des sites, les uns riants comme un sourire du printemps, les autres sévères comme une peinture espagnole; des mamelons où, d'un côté l'herbe est veloutée, les fleurs brillantes, la végétation riche, de l'autre les arbres rabougris, les plantes étiolées, la nature maudite, ici le luxe et la vie, là l'indigence et la mort; des cimes très-élevées et des vallons très-creux, des pics arrondis et des sommets allongés, des plateaux rétrécis et des vallées immenses;

des gouffres et des précipices qui font reculer d'horreur et d'effroi, des plaines et des prairies qui réjouissent les yeux et le cœur; des lacs sur la montagne, dont les eaux paraissent si calmes et si bleues qu'on les croirait endormies sur un lit de velours, des sources jaillissantes et des cascades qui bondissent de rocher en rocher, blanchissent de chute en chute, changent en torrents les ruisseaux qu'elles rencontrent et transforment en lacs les champs qu'elles inondent; des arcades naturelles rappelant par leur conformation la singularité de certaines arcades naturelles de la Suisse, et des roches aux formes bizarres qui les font ressembler tantôt à des ruines de vieux châteaux, tantôt à des bastions, des courtines et même à des rangs de batteries les unes au-dessus des autres; des glaciers nus et désolés dont la tête blanche se perd dans les nuages, des collines douces et charmantes qui descendent vers la terre, toutes brodées de paysages, de vignobles et d'habitations; des montagnes incommensurables, coupées par de vastes forêts de sapins dont la verdure éternelle contraste avec les neiges et les glaces, et des vallées très-profondes, coupées par des lignes aux formes arcadiennes ou par des rochers aux découpures abruptes. Il y a là des points de vue d'où l'imagination court involontairement après des forêts dont on croit à chaque instant toucher la lisière et qui s'éloignent toujours, comme le mirage au désert; après des vallées qui s'enfuient, s'enfuient toujours, en s'allongeant comme des serpents; après des collines qui semblent toujours se reculer, comme le cercle de l'infini. Il y a là des tableaux qui semblent un anachronisme pour le regard : c'est le printemps avec ses fleurs et l'hiver avec ses frimas, c'est l'exubérance et la stérilité, la richesse et la misère, la vigueur à côté de la décrépitude, le beau de l'idéal à côté du beau de l'horrible; il y a là des horizons qui présentent les scènes les plus pittoresques, les plus étranges et les plus fantastiques que l'imagination puisse rêver : l'âme resterait des heures entières à se repaître de ces merveilles éparpillées sur le damier de la nature, qu'elle ne serait pas satisfaite; elle s'accouderait, pour ainsi dire, sur chacune de ces magnificences de Dieu, elle décomposerait une par une les pièces du panorama qui se déroule devant elle, qu'elle voudrait encore le reprendre en sous-œuvre; et refît-elle dix fois ce travail, qu'il ressemblerait à la toile de Pénélope : toujours commencée, jamais finie. Ce sont de ces tableaux que la plume ou la parole n'ont pas la puissance de rendre : s'appelât-on Chateaubriand ou Lamartine, on ne serait ici qu'un peintre sans couleur ou un magicien sans prestige. C'est qu'il faut que la voix des poëtes de la terre se taise devant la voix du grand poëte du ciel; il faut que le livre écrit par la main de l'homme s'efface devant le livre écrit par la main de Dieu : qu'est-ce, à côté de pages comme celles du roi des mondes, les pages des rois de la prose et des vers! Auprès de l'iliade sublime jetée tout à travers ces montagnes, que sont les iliades humaines tracées sur des restes de vieux linge transformé en papier! Est-ce qu'il respire, ce papier? est-ce qu'il parle? est-ce qu'il vibre? a-t-il quelque chose de l'animation et de la vie qui souffle ici, qui circule ici? a-t-il quelques-uns de ces bruits et de ces frémissements, de ces rayons de soleil et de ces jeux de lumière qui sont ici, partout et

dans tout? est-ce qu'il apporte aux sens des émanations qui mettent, comme ici, sous le charme; aux poumons, l'atmosphère qui fortifie; au front, les brises qui rafraîchissent; à l'oreille, le murmure de l'air et le chant de l'oiseau? est-ce qu'il a des paysages qui fascinent le regard, des cascades qui roulent leur fracas de rocher en rocher, des lacs qui scintillent, des prairies qui enivrent de parfums, des reflets prismatiques qui changent à l'infini, des horizons qui se dessinent purs et bleus sur l'azur du ciel? Non, la parole écrite n'a rien de tout cela.

Et maintenant, disons-le; il en est de certains pays comme de certains hommes : ils ont leur mauvaise étoile. Notre Franche-Comté est du nombre de ces pays-là : qu'est-ce, en effet, que la Franche-Comté? qui la connaît? qui en parle? A l'exception de quelque touriste qui se la rappellera par hasard, ou de quelque autre étranger qui consignera, en passant, le nom du Jura sur ses tablettes, on ignore si elle existe. Cette indifférence se comprendrait si elle puisait sa source dans la nullité des titres de la Franche-Comté à la curiosité du voyageur, aux observations du philosophe, aux études de l'écrivain; mais il n'en est rien : les titres de cette vieille province sont, au contraire, des plus beaux et des plus légitimes; ils ont pour eux la triple consécration du temps, de l'histoire et de cette beauté pittoresque dont la nature empreint certaines de ses créations. D'où provient donc l'indifférence que l'on affecte à l'égard de cette contrée? Eh bien, c'est qu'elle a pour voisine la Suisse. Le poëte tragique allemand Schiller fait dire quelque part à la reine Élisabeth d'Angleterre : « Chacun de mes tourments s'appelle Marie Stuart. » La Franche-Comté pourrait dire : « Chacun de mes désenchantements s'appelle Suisse; » car c'est la Suisse qui lui porte malheur, c'est elle qui l'empêche d'être connue et appréciée comme elle le mérite, c'est elle qui est cause de l'injuste oubli où elle végète. La Suisse est à la mode : depuis longtemps elle vit de la fabuleuse réputation que lui ont faite les livres et les récits, la peinture et la poésie, les chansons et la musique; le vent de popularité qui souffle sur elle lui attire chaque jour sa caravane de pèlerins avides de la voir de près, de respirer son air, de vivre dans ses montagnes. Il en résulte que les touristes, attirés comme ils le sont par la célébrité de cette contrée, se montrent insensibles à tout ce qui n'est pas elle; ils lui dévouent leurs pensées, leurs émotions, les pages de leur album, la faveur de leurs tablettes; ils en font l'idole exclusive de leur culte, et quand ils la quittent, ils n'ont plus d'autre encens à brûler. Oh! certes, personne ne serait assez vandale pour songer un moment à dépoétiser cette belle et magnifique Helvétie; il faut reconnaître que la nature a posé sur le front de cette reine superbe la plus resplendissante couronne qu'on puisse voir : ces majestueuses Alpes, qui sont à elles seules toute une épopée; ce gigantesque Mont-Blanc, dont la hauteur impose comme l'infini, et dont les neiges se dessinent comme des caractères célestes sur les plans de l'espace; le Saint-Bernard, le Gothard, l'Underwall, avec le craquement de leurs avalanches qui roulent d'abîme en abîme, et leurs pyramides de glaces qui s'en-

tassent là depuis des milliers d'hivers; le Valais, avec ses montagnes où ne règne plus qu'un vaste silence, le silence de la mort; le Pont-du-Diable, avec son arcade naturelle suspendue sur un gouffre; Staubach, avec sa cascade qui tombe de neuf cents pieds; Aletsch, l'Aar, le Lauteraar, avec leurs glaciers qui dominent comme des géants; Uri, avec ses hautes cimes et ses vallées profondes; Glaris, avec ses pittoresques vallons qui s'élèvent en amphithéâtre; Genève, avec son lac bordé de charmantes collines, et sa campagne visitée par le Rhône; Neufchâtel, avec ses coteaux et ses prairies d'une verdure ravissante; Appenzell, avec ses frais paysages, ses eaux blondes et limpides, ses sources qui jaillissent sous les pas; Grindelwald, avec son mélange de fleurs et de ronces, de moissons ondoyantes et de landes stériles, de ruisseaux et de torrents, de fontaines et de lacs : tous ces contrastes, tous ces tableaux, tous ces sublimes caprices de la nature, jetés, disséminés par la main de Dieu sur un même sol, suffisent et au delà pour faire de la contrée qui les possède la terre promise du merveilleux, et l'on s'agenouille devant tant de splendeurs. Mais n'y a-t-il pas de l'injustice, de la part des touristes français, à dédaigner des magnificences qui approchent de celles-là et qui se trouvent dans leur pays? Là, sur les confins de la Suisse, il existe, pour parler comme notre compatriote Xavier Marmier, « une contrée riante et pittoresque, riche en souvenirs, féconde en grands et beaux tableaux; une contrée qui a son histoire à elle, ses traditions, son caractère poétique, et qui, du haut de ses montagnes sauvages, regarde sans envie les montagnes vantées de la Suisse et les cimes hautaines des Alpes. Cette contrée s'appelle Franche-Comté[1]. » On y retrouve la Suisse avec sa nature qui change à chaque pas, se transfigure sous mille aspects, se joue avec la fantasmagorie des contrastes; avec ses tableaux tour à tour gracieux et sévères, riants et sombres, frais et jolis comme le printemps, désolés et tristes comme l'hiver; avec ses paysages charmants, ses collines luxuriantes, ses vallées ombreuses, ses prairies marquetées de fleurs; avec ses lacs romantiques, ses torrents impétueux, ses cascades écumeuses; on la retrouve avec ses rochers âpres et sauvages « qui pendent en ruines au-dessus de la tête, » comme dit Jean-Jacques; avec ses pics géants, qui se perdent dans l'estompe des nuages; ses cimes désertes, où le silence de la nature est si profond, et la marche du temps si lente, que la nature semble y avoir trouvé sa tombe, et le temps y avoir égaré sa faux; avec ses monts sourcilleux, autour desquels les orages s'amoncellent, roulent et grondent; avec ses montagnes couvertes d'un vaste linceul de neige, et qui rappellent combien de générations humaines ces inébranlables colosses ont vu passer et se renouveler à leur pied, tandis qu'au milieu de la destruction de toutes choses, eux seuls restaient toujours debout, toujours les mêmes.

Oui, les Franc-Comtois ont droit de le dire : après la Suisse, il n'est pas de contrée plus belle à visiter que la leur, sans en excepter l'Écosse elle-même, qui elle aussi jouit d'une renommée proverbiale. Elle la mérite sans doute;

[1] *Souvenirs de voyages*, page 67.

elle la doit au caractère pittoresque de ses montagnes, de ses lacs, de ses vallées, de ses paysages, en un mot à cet ensemble de beautés naturelles qui la poétisent. Mais si l'Écosse n'avait pas eu du bonheur, si la plume n'avait fait pour elle autant et peut-être plus que la nature, elle partagerait le sort de la Franche-Comté : on n'en parlerait pas. La meilleure preuve qu'on en puisse donner se trouve dans la ressemblance frappante qui existe entre ces deux contrées. Elles sont l'une et l'autre belles, accidentées, pittoresques; elles ont l'une et l'autre ce que recherchent l'artiste et le voyageur :

Si l'Écosse est fière de ses prairies, de ses vallons, de ses collines, de ses forêts, de la variété de ses aspects, la Franche-Comté ne lui cède rien sous ce rapport.

Si l'Écosse a des cascades que l'on admire, des torrents qui attirent, des lacs aux eaux bleues qui scintillent, des grottes aux pétrifications étranges que l'on vient voir de loin, il y a tout à travers la Franche-Comté, des lacs, des torrents, des cascades et des grottes que la Suisse envierait.

Si l'Écosse étonne par quelqu'une de ces bizarreries familières à la nature, par quelqu'un de ces tableaux étalant d'un côté des fleurs odoriférantes et des fruits vermeils, la richesse et l'animation, de l'autre des fleurs étiolées et des arbustes décrépits, l'allanguissement et la ruine; ces bizarreries-là, ces tableaux-là se retrouvent dans la Franche-Comté.

Si l'Écosse montre avec orgueil ses montagnes majestueuses, cachant leur tête dans la brume des cieux et déroulant à leur pied des prairies éclatantes de verdure, les montagnes de la Franche-Comté offrent le même spectacle.

Jusqu'ici la ressemblance des deux pays est assez parfaite pour leur donner des droits égaux à la curiosité du touriste. En poursuivant le parallèle, on retrouve entre l'Écosse et la Franche-Comté, plus qu'un air de famille, plus que des caractères de similitude, mais de l'identité dans de certains phénomènes, dans quelques noms propres, jusque dans la constitution physique des habitants, jusque dans leurs croyances. Ainsi, le sol de l'Écosse offre en quelques endroits cette particularité, que les plus beaux herbages se trouvent dans les montagnes, et les terrains secs, dans les plaines; en Franche-Comté, ce curieux phénomène se reproduit le même.

En Écosse, aux environs des hautes cimes presque toujours couvertes de glaces, la température est âpre et froide pendant huit mois de l'année; en Franche-Comté, les vents qui soufflent sur les hauteurs sont si impétueux, et l'air si violent, que l'habitant des chalets y peut à peine passer quatre mois et se voit forcé, dès les premiers jours de l'automne, de redescendre avec ses troupeaux dans les régions inférieures.

En Écosse, deux des montagnes les plus connues s'appellent le Lomond et le Jura : est-ce la nature, est-ce le hasard qui l'a voulu? mais il y a la Franche-Comté du Lomond et du Jura, comme l'Écosse du Jura et du Lomond.

Que si l'on passe des choses aux hommes, et que l'on compare les deux populations au point de vue physique et moral, l'analogie se continue : Le montagnard franc-comtois présente, comme l'higlander écossais, un angle

facial bien développé, une taille plutôt élevée que moyenne, plutôt vigoureuse que correcte, des mains larges et puissantes, le bras nerveux des athlètes, le cou musculeux et court, les épaules riches et carrées, et l'une un peu plus haute que l'autre, signe distinctif des races militaires, d'après la remarque de Chateaubriand. Pour la ressemblance morale, elle se retrouve, chez les uns comme chez les autres, dans l'expression d'une physionomie honnête, dans des habitudes invariables et simples, dans des principes d'économie et d'ordre assez communément poussés trop loin; dans une patience que rien ne rebute, un esprit persévérant, un courage à toute épreuve, un caractère empruntant quelque chose de l'âpreté de leurs montagnes; dans des convictions fortes, un profond attachement au sol natal, un grand respect pour la religion et la famille, une haute opinion de la dignité humaine. On retrouve encore, chez ceux-ci comme chez ceux-là, des traditions populaires qui semblent puisées aux mêmes sources, des chroniques qui rappellent les mêmes croyances, des faits et gestes de personnages ou fabuleux ou historiques, qui ont souvent une conformité remarquable.

Ainsi, les voilà, cette Écosse et cette Franche-Comté, qui toutes deux paraissent avoir été jetées dans le même moule, ou façonnées par la même main; les voilà possédant au même degré ce genre de richesses et de beautés qui sont la fortune des touristes; toutes deux, les voilà magnifiquement traitées par la nature, et disposant, comme les fiancées de haut parage, d'une de ces dots princières qui attirent la foule des prétendants. Eh bien, puisqu'elles sont également avenantes et riches et belles, pourquoi cet empressement des adorateurs à ne courtiser que l'une, tandis qu'ils ne daignent pas regarder l'autre seulement? pourquoi tout à celle-ci et rien à celle-là? Pourquoi? Charles Nodier l'a dit : « L'immense avantage des Écossais sur les Franc-Comtois, c'est qu'ils ont produit un Macpherson d'abord, et depuis, un Walter-Scott, pour consacrer à la dernière postérité leurs souvenirs nationaux. » L'art enchanteur de ces magiciens a su présenter l'heureuse Écosse sous des formes si séduisantes et la revêtir d'habits si féeriques, il a su la rendre si poétique et si merveilleuse, que l'on a fini par s'éprendre d'amour pour elle, et que chacun a voulu lui porter ses hommages. Au lieu que l'autre, la pauvre délaissée, elle est restée sans magicien jusqu'à présent; et c'est ce qui l'a condamnée à vivre ignorée comme une recluse, dédaignée comme une vieille fille.

Mais qu'à son tour elle soit assez heureuse pour avoir quelque jour son magicien, mais qu'il lui vienne un Macpherson ou un Walter-Scott, et alors on la verra prendre une éclatante revanche, alors on la connaîtra tout entière : elle ne se contentera plus de n'être que pittoresque, de n'avoir que des grottes ou des cascades pour le curieux, des vallons et des lacs pour le rêveur, des sites ou des paysages pour l'artiste, de n'émerveiller enfin que par le kaléidoscope de ses prairies et de ses forêts, de ses vallées et de ses montagnes; elle voudra fixer les regards de la science et l'attention de l'histoire, et les forcer, comme la peinture et la poésie, à s'arrêter chez elle pour en emporter une ample provision d'observations et de faits : elle sera jalouse d'offrir au naturaliste l'écrin

de ses richesses indigènes; au botaniste, l'étude de ses fleurs et de ses plantes; au géologue, le mystère de ses révolutions terrestres; à l'amateur des ruines, l'aspect de ses vieux débris; à l'archéologue, le trésor de ses antiquités; à l'historien, le tableau de ses événements et de ses commotions politiques; elle voudra enfin que si l'artiste et le poëte disent, en la regardant : Elle est belle, le savant et l'écrivain ajoutent, en l'interrogeant : Elle est riche.

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE.

Avant la Révolution de 1789, la Franche-Comté géographique se partageait en quatre grands bailliages, lesquels se subdivisaient en quatorze bailliages secondaires, et les quatre principales villes de la province étaient Besançon, Dôle, Salins et Gray. Besançon portait, dans ses armes, *un aigle éployé de sable et lampassé de gueules*[1], *soutenant en chacune de ses serres une colonne de gueules mise en pal*, le tout sur champ d'or; avec cette devise : DEO ET CÆSARI FIDELIS PERPETUÒ. Dôle portait, en chef, *d'azur billeté d'or, au lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules*, et en pointe, *de gueules au soleil rayonnant d'or;* avec la devise : JUSTITIA ET ARMIS, DOLA. Salins portait *d'or à la bande de gueules;* et Gray, *d'azur billeté d'or, au lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules*, en chef; *de gueules, chargé de trois flammes d'or posées deux et une*, en pointe; avec cette devise : EX TRIPLICI CINERE NOVUS IGNIS. Quant à la Franche-Comté, ses armes étaient *le grand lion d'or de Bourgogne, armé et lampassé de gueules*, sur champ d'azur parsemé de billettes d'or sans nombre.

Lorsqu'en 1790 la France fut divisée en départements, la Franche-Comté forma les trois départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, le premier avec Besançon pour chef-lieu, le second avec Lons-le-Saulnier, et le troisième avec Vesoul. Lons-le-Saulnier portait, coupé en chef et parti à droite, *de gueules à la bande d'or*, et à gauche, *au cornet d'argent lié de gueules;* en pointe, *d'argent simple*. Les armes de Vesoul portaient, en chef, *d'azur billeté d'or, au lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules;* en pointe, *de gueules au croissant d'argent*. Il semble que, dans la nouvelle organisation territoriale de la France, les villes de Gray et de Dôle eussent dû, par leur importance et par le privilége de leur vieille renommée historique, être désignées pour les chefs-lieux de leur département respectif; mais les considérations topographiques l'emportèrent : la position plus centrale de Lons-le-Saulnier pour le Jura et de Vesoul pour la Haute-Saône détermina le choix qu'on fit en leur faveur.

Le département de la Haute-Saône, formé de la partie septentrionale de l'ancienne province de Franche-Comté, tire son nom de sa position sur le cours supérieur de la Saône; il est divisé en trois arrondissements qui renferment 581 communes, et l'on évalue sa surface à 515,000 hectares (206 lieues carrées),

[1] Le *gueules* est la couleur rouge, et le *sable* la couleur noire.

et sa population a 338,000 habitants environ. Le territoire de ce département est, en général, montagneux; cependant on peut le partager en deux zones assez distinctes : l'une, qui va du sud-ouest au nord-ouest et se compose des arrondissements de Gray et de Vesoul; l'autre, qui va du sud-est au nord-est et se renferme dans les limites de l'arrondissement de Lure. La première zone, où le sol n'est dominé par aucune haute montagne, forme un vaste assemblage de coteaux couverts de vignes et de bois, de prairies étendues et riches que fécondent la Saône et l'Ognon, et de champs d'une heureuse fertilité où la nature laisse peu de chose à faire à l'art. La seconde zone, âpre et montueuse, offre a la vue un sol rebelle à la production des céréales et tout entrecoupé d'aspérités, de torrents, de cascades, de forêts, de vallons agrestes; mais si la végétation des céréales y est languissante, les richesses minérales y abondent.

Les plus importantes localités comprises dans cette zone, qui embrasse le quart environ du département, sont : *Champagney*, où l'on exploite une mine de houille remarquable par sa grande puissance; — *Fougerolles*, bourg renommé par ses nombreuses distilleries et son commerce d'eau de cerise; — *Faucogney*, situé au pied de rochers escarpés, dans un riche et joli vallon, à l'extrémité d'une prairie arrosée par les eaux du Breuchin; — *Granges-la-Ville* et *Granges-le-Bourg*, qui furent autrefois une des premières baronnies de la Comté de Bourgogne; — *Héricourt*, dans une plaine agréable et fertile; ancienne petite ville plus proprement que régulièrement bâtie, et où règne une industrieuse activité; — *Saint-Loup*, près des Vosges, au milieu de paysages pittoresques et au bord d'une plaine arrosée par trois rivières; — *Servance*, riche par le minerai de fer qu'on exploite sur son territoire; — *Villersexel*, sur l'Ognon, bourg bâti dans une situation fort agréable; — *Luxeuil*, ville antique, voisine des Vosges et située à l'extrémité d'une plaine longue et fertile que visitent les rivieres poissonneuses du Breuchin et de la Lanterne; ville abritée au nord par de vastes forêts, et offrant au midi et à l'ouest la perspective d'un charmant paysage; — *Lure*, situé dans une plaine vaste et belle, mais marécageuse : cette ville, chef-lieu de l'arrondissement de ce nom, est principalement célèbre par son ancienne abbaye d'hommes fondée au septième siècle par saint Deicole, l'un des disciples de saint Colomban.

L'autre zone, c'est-à-dire celle qui va du sud-ouest au nord-ouest, comprend : *Champlitte*, petite ville agréablement située entre plusieurs coteaux couverts de vignes et qui dominent un gracieux vallon; — *Gy*, sur le penchant de coteaux aussi plantés de vignes; — *Marnay*, sur la rive droite de l'Ognon, bourg qui se compose de deux parties désignées sous les noms de Marnay-la-Ville et Marnay-le-Château; — *Gray*, situé en amphithéâtre sur une colline qui s'abaisse vers le septentrion et domine une magnifique prairie arrosée par la Saône; ville aux maisons irrégulières, aux rues étroites et mal alignées, mais où l'on distingue de belles fontaines publiques, le superbe pont de pierre jeté sur la Saône, la place de l'hôtel de ville, le vieux château, jadis résidence de souverains, la promenade de l'allée des Capucins, et près du port, le célèbre

moulin-Tramoy, l'un des plus beaux, le plus beau peut-être qui existe en France, et aussi remarquable par l'élégance et la richesse de sa construction que par le travail de son mécanisme intérieur.

Cette même zone comprend en outre : *Amance*, gros bourg agréablement situé sur la rivière la Superbe; — *Faverney*, petite ville dans un joli vallon, et toute fière de son beau pont de pierre d'où l'on domine une vaste prairie qui s'étend jusqu'à la Saône; — *Jussey*, bâti au pied d'une montagne, à l'entrée d'une vallée très-longue, mais resserrée entre des coteaux très-élevés; — *Montbozon*, bourg sur l'Ognon, autrefois place fortifiée et le siége d'une prévôté royale, composée de soixante-douze villages; — *Noroy-l'Archevêque*, situé sur un plateau, et renommé pour la fraîcheur et la pureté de ses sources d'eau; — *Noroy-les-Jussey*, bâti sur le revers d'une montagne d'où l'on jouit d'une vue magnifique; — *Port-sur-Saône*, une des plus vieilles localités de la Franche-Comté, et qui s'est dans ces derniers temps embellie d'un pont remarquable par son élégance et sa solidité; — *Scey-sur-Saône*, bourg heureux qui réunit tous les avantages, agrément du site, abondance des eaux, richesse des pâturages, fertilité du territoire et ressources du commerce à cause de son port, près duquel on voit le pont à quatorze arches qu'y a fait construire Louis XIV; — *Vesoul*, qui présente l'aspect le plus pittoresque et le plus riant : la ville, bâtie au pied de la Motte, est située dans un bassin arrosé par deux rivières et environné de collines peu élevées, dont les pentes sont, comme la montagne de la Motte, couvertes de vignes. Au bas de ces coteaux, s'étendent des terres labourables, terminées par une vaste prairie. Vesoul est propre et bien bâti; la plupart de ses rues sont larges, bien percées, bien entretenues, et l'on y remarque une foule de belles constructions, telles que les casernes de cavalerie, la préfecture, la salle de spectacle, l'église paroissiale, l'hospice civil et militaire, l'établissement des bains, l'hôtel de ville, le palais de justice, etc.

Les principales rivières qui arrosent le département de la Haute-Saône sont : la Saône, l'Ognon, la Lanterne et le Coney; les montagnes les plus remarquables sont : le Ballon de Lure, qu'on appelle aussi la Planche des Belles-Filles, à 1,300 mètres au-dessus du niveau de la mer; le Ballon de Servance, qui a 1,250 mètres de hauteur, et le Mont-de-Vannes, qui en compte 690. Ces trois montagnes appartiennent à l'arrondissement de Lure, mais les deux premières ne sont que des branches du Ballon d'Alsace, dépendant lui-même de la chaîne des Vosges; quant au Mont-de-Vannes, il tient au Ballon de Servance par une côte étroite et escarpée.

Le sol du département de la Haute-Saône est peut-être un des plus riches de la France sous le rapport des productions minéralogiques; les mines de fer surtout y sont répandues à profusion et sous des formes très-variées. On y trouve aussi des eaux minérales, tel qu'à Luxeuil, à Rèpes, à Fédry, et des sources d'eaux salées, comme à Saulnot, à Scey-sur-Saône, à Gouhenans. Sous le rapport agricole, la Haute-Saône produit des céréales en quantité plus que suffisante pour la consommation des habitants; on y compte 13,850 hectares de vignes et 157,690 hectares de forêts.

Parmi les curiosités naturelles que renferme le département, on cite particulièrement : les grottes de Fouvent, où la science a recueilli des débris d'animaux antédiluviens; les grottes de Quincey, de Chaux et de Frétigney, qui offrent des stalactites assez remarquables; le Trou de la Baume ou grotte d'Echenoz, qui se compose de quatre salles de plain-pied et présente aux visiteurs des stalactites brillantes, ressemblant les unes à des colonnes de cristal, les autres à des corps de formes bizarres; la cascade de Brigandoux; le canal souterrain de la fontaine d'Étuz; les sources intermittentes de Rupt, qui s'échappent par transsudation à travers les pores de rochers; les sources non intermittentes des Sept-Fontaines, qui se réunissent, par des sinuosités pittoresques, en une espèce de biez tombant lui-même dans un ruisseau dont les eaux deviennent dès lors assez considérables pour mettre en mouvement plusieurs usines; enfin, le Frais-Puits, ce curieux gouffre en forme d'entonnoir ou de cratère, du fond duquel l'eau se lève quelquefois avec fracas, se précipite au dehors avec violence et devient un fleuve impétueux qui roule jusqu'à la Saône [1].

LE DÉPARTEMENT DU JURA.

Ce département, formé de la partie méridionale de l'ancienne Franche-Comté, tire son nom d'un vaste système de montagnes dépendant des Alpes et composé de quatre chaines parallèles disposées en gradins très-prononcés. Le département est divisé en quatre arrondissements qui renferment 573 communes : on évalue sa superficie à 610,000 hectares (257 lieues carrées), et sa population à 316,000 habitants environ. Son territoire est entrecoupé de montagnes, de plaines et de marais; mais sa disposition topographique est telle, qu'on peut la diviser en quatre zones distinctes, en quatre latitudes différentes; ce qui permet d'y observer une culture et une température variées, des produits de nature diverse, des races d'une constitution et d'un caractère opposés. La *haute montagne*, la *basse montagne*, le *vignoble* et la *plaine*, telles sont les divisions climatériques du Jura. La première comprend en tout ou en partie les cantons de Saint-Claude, de Morez, de Saint-Laurent, des Planches, de Mouthe, et le pays enclavé entre le Grand-Vaux et la source de l'Ain. Dans cette région, qui n'est qu'une série sans fin de cimes très-élevées et de vallées très-creuses, on trouve des bois résineux à la taille gigantesque, des pâturages d'une verdure éclatante, des plantes riches en parfums et en sucs salutaires; mais les hivers y sont rudes et longs. La seconde zone ou *basse montagne* comprend les deux chaînons réunis entre Présilly et Plaisia, qui forment la quatrième chaîne du Jura, passent à Salins et se continuent sur Besançon. Les terres y sont plus variées et plus productives que dans la haute montagne, la culture plus

[1] *Voir* pour le Frais-Puits, la note des pages 458 et 459 de cet ouvrage.

assurée : on y récolte du froment, de l'orge, du maïs, etc. En quittant les gradins de la basse montagne, on descend dans le *vignoble* ou montagne intermédiaire, ligne longue et étroite qui rattache Saint-Amour au canton de Salins, sépare la montagne de la plaine et comprend le voisinage de Dôle, depuis cette ville jusqu'à la limite de la Haute-Saône. Dans cette région heureuse se trouvent les bonnes terres arables, les vergers et les jardins fertiles, les vignobles renommés. La quatrième zone ou *région de la plaine*, exclusivement consacrée à l'agriculture et très-abondante en céréales, commence au pied des dernières collines du vignoble, s'étend à l'ouest du département et va jusqu'aux limites de Saône-et-Loire ou de la Côte-d'Or.

Les quatre arrondissements du Jura répondent à peu près aux quatre divisions climatériques que nous venons d'indiquer : l'arrondissement de Dôle forme la *plaine*, dont la ville principale, ou plutôt la ville unique, est *Dôle*, située dans une position pittoresque réunissant autour d'elle des eaux, des forêts, des prairies, des champs à perte de vue. Assise sur la croupe et le penchant d'une colline au bas de laquelle passent le Doubs et le canal du Rhône au Rhin, cette ville est jolie, bien bâtie, assez bien percée, ornée de fontaines publiques : on y remarque l'église paroissiale, monument qui date de la renaissance; la vieille tour de Vergy; le portail de la chapelle de la nouvelle maison d'arrêt, travail d'une grande pureté et d'une noble simplicité de style; l'ancien collége des Jésuites, ou collége de l'Arc; le palais de justice, le musée, l'hôtel-Dieu, l'hôpital général, la salle de spectacle, le pont sur le Doubs, etc.; dans les environs se trouve la belle et vaste forêt de Chaux, qui n'a pas moins de 20,000 hectares de superficie, et sur les bords de cette forêt, la verrerie de la Vieille-Loye. Après Dôle, les localités les plus importantes de l'arrondissement de ce nom sont *Rochefort*, sur la rive droite du Doubs, au pied de rochers imposants et pittoresques; — *Orchamps*, où l'on voit une manufacture de porcelaine à l'épreuve du feu; — *Moissey*, qui possède des carrières de marbre et de pierres meulières; — *Gendrey*, ancienne prévôté de laquelle dépendaient plusieurs villages; — *Montmirey*, qui fut aussi une ancienne prévôté; — *Chaussin*, sur la petite rivière d'Orain, bourgade de l'époque romaine; — *Mont-sous-Vaudrey*, village agréable, aux maisons pittoresques et proprement bâties; — *Chemin*, *Chaumergy*, *Montbarrey*, etc.; Chaumergy, chef-lieu d'un canton qui se fait remarquer par ses nappes d'eau, ses forêts et ses belles prairies.

L'arrondissement de Poligny, comprenant en grande partie la région du *vignoble*, est le plus varié et l'un des plus riches du Jura; il est tout à la fois agricole, industriel et forestier, car on y trouve des céréales, des légumineuses, des vins, des usines, des bois, des chalets, des pâturages, etc.; des villages populeux et des villes nombreuses : *Poligny*, à l'entrée d'une vallée fertile formée par deux hautes montagnes dont les rampes sont presque partout couvertes de vignes, et dont le pied jette des sources assez abondantes d'eaux vives et claires; — *Arbois*, sur la Cuisance, riche et fier de ses coteaux qui donnent des vins si justement renommés, et de ses charmantes campagnes qui offrent de tous côtés des sites gracieux ou pittoresques; — *Mesnay* et *Montigny*,

grandes et belles communes entrecoupées de vignes, de prairies et de champs; — *Vadans*, dont Gilbert Cousin disait il y a trois siècles : « Personne ne croira combien les villes d'Arbois et de Vadans sont riches en fruits et combien leur territoire est fertile; » — *Salins*, caché au fond d'une gorge étroite et tortueuse, entre deux montagnes; ville autrefois mal bâtie et désagréable à l'œil, mais qui, depuis son mémorable incendie de 1825, s'est relevée sur un plan plus correct; — *Champagnole*, situé dans une charmante position, au pied du Montrevel; une des plus riches et populeuses bourgades du Jura, où le voyageur ne manque pas d'aller admirer les belles forges de madame Muller; — *Syam*, remarquable par ses usines métallurgiques et par sa pittoresque situation au millieu d'un vallon où toutes les eaux du nord de la montagne se donnent rendez-vous; — *Nozeroy*, jolie petite ville située sur une éminence, au pied de laquelle passe la rivière d'Ain; — *Villers-Farlay*, *Port-Lesney*, *Chamblay*, *Cramans*, communes agricoles qui respirent l'aisance et la vie; — *les Foncines*, grandes et populeuses communes, riches par leur industrie et leurs pâturages. Il y a dans cet arrondissement de Poligny beaucoup d'autres localités que l'on pourrait citer en raison de leur importance.

L'arrondissement de Lons-le-Saulnier, pays irrégulier et montueux, correspondant en partie à la région de la *basse montagne*, est le plus étendu et le plus populeux du département; il produit en abondance tout ce que peuvent réclamer les besoins les plus ordinaires de la vie domestique. On y distingue : *Lons-le-Saulnier*, ville régulièrement bâtie, aux rues larges, aux places spacieuses, au sol fertile, située très-agréablement et environnée de coteaux chargés de vignes; elle possède une belle salle de spectacle, un musée de tableaux et d'antiques, une bibliothèque publique riche de quatre mille volumes, plusieurs fontaines jaillissantes et un puits remarquable appelé *puits des Salines*, de vingt mètres de profondeur sur cinq de largeur, lequel est toujours également plein, bien qu'on y puise sans cesse; — *Montmorot*, superbe village renommé par ses salines, où l attention reste longtemps fixée sur les bâtiments de graduation, trois immenses hangars de plus de douze cents pieds de façade chacun, remplis de fagots d'épines amoncelées avec art, à travers lesquelles l'eau salée filtre goutte à goutte pour ainsi dire, et se dépouille, par cette filtration, de toutes ses parties hétérogènes; — *l'Étoile*, réputé pour la qualité de ses vins blancs, qui se rapprochent du champagne mousseux; — *Château-Chalon* et *Voiteur* : le premier, vieux bourg généralement mal bâti et formé de rues étroites, mais riche de ses productions naturelles et admirablement situé sur une montagne d'où la vue embrasse une vaste et magnifique étendue de pays; le second, bourg coquet, propre, animé, qui se groupe dans le riant vallon de la Seille, au pied de la montagne de Château-Chalon; — *Domblans*, commune heureuse où le sol donne à l'homme tout ce qu'il peut désirer; — *Arlay* et *Bletterans*, terres privilégiées que la Seille fertilise, et qui abondent en céréales, en légumineuses, en fruits, en vins; — *Scellières*, sur la route de Dôle à Lons-le-Saulnier, petite ville active et commerçante; — *Conliége*, fier de ses vignes que de hautes montagnes abritent presque de tous côtés; — *Beaufort*

et *Cousance*, où la nature a réuni ses richesses agricoles; — *Clairvaux*, vieille bourgade romaine renommée pour son industrie, aujourd'hui chef-lieu du canton qui porte son nom; — *Orgelet*, ville industrieuse, au pied d'une montagne où l'on respire un air salubre et vivifiant; — *Saint-Amour*, ville commerçante et assez étendue, assise dans un des sites les plus pittoresques des montagnes du Jura; — *Saint-Julien*, charmante contrée agricole, où les céréales, le maïs et les légumineuses croissent facilement; — *Arinthod*, vieux bourg aux rues mal tracées, étroites et tortueuses, mais situé dans un vallon fertile.

Quant à l'arrondissement de Saint-Claude, « il n'est pas exclusivement formé de la partie supérieure du Jura, appelée *haute montagne* : le canton de Moirans ainsi que la partie inférieure de celui de Saint-Laurent, appartient naturellement à la *basse montagne*; mais il comprend intégralement l'ancienne terre de l'abbaye de Saint-Claude.... Cette région (l'arrondissement de Saint-Claude) est excessivement variée et accidentée : on y trouve des montagnes hautes et ardues, des vallons profonds, des pentes roides au pied des escarpements les plus dangereux, des plateaux couverts de hêtres et de sapins, de riches pâturages, des torrents creusant de tous côtés leur lit rocailleux.... Dans ce pays, tout est curieux pour l'étranger qui le parcourt : il tombe d'extase en extase, au milieu des sites variés et pittoresques qui subitement s'offrent à sa vue. Tout y est, faut-il dire, en contradiction : pauvreté, richesse, industrie, nature horrible, précipices, beautés champêtres, coteaux, vallons, montagnes à pic[1]. » C'est dans cette région du Jura que le pays ressemble plus particulièrement à l'Écosse, contrée où la nature s'est fait un jeu de réunir tant de contrastes. L'arrondissement de Saint-Claude, le moins étendu des quatre, est pauvre en culture; mais il supplée, par le fruit des troupeaux et les travaux manuels, à l'insuffisance des récoltes. Les principales localités qui le composent, sont : *Moirans*, ancienne bourgade gallo-romaine, située dans une gorge étroite, entre deux montagnes fort élevées; petite ville aux rues larges et propres, mais à l'aspect triste à cause de sa position au milieu des rochers stériles qui l'enveloppent et ont l'air de l'ensevelir; — *les Bouchoux* et *Viry*, où l'on trouve, pendant la belle saison, un séjour champêtre des plus agréables; — *Septmoncel*, centre d'une contrée où se fabrique l'excellent fromage de ce nom, et où l'on travaille avec habileté de temps immémorial les pierres fines et factices; — *les Molunes*, renommées, comme Septmoncel, par l'habileté des ouvriers à y polir et ciseler les pierres de couleur; — *Saint-Claude*, perdu au fond d'une vallée profonde que circonscrivent, d'un côté, des montagnes couvertes de forêts, de l'autre des cimes arides; ville bien bâtie, bien percée, décorée de plusieurs édifices remarquables, entourée de charmantes promenades, et célèbre surtout par ses fabriques, où l'on tourne les bois, le buis, l'ivoire, la corne et l'écaille avec une adresse et une perfection qui en font rechercher les produits dans tous les pays de l'Europe; — *Longchaumois*,

[1] Le docteur PYOT, *Statistique du Jura*, pages 216-218.

commune formée de la réunion de trente hameaux ; — *les Rousses*, contrée aride, pauvre et triste, remarquables seulement par leur position orographique près de la frontière suisse, sur un des plateaux les plus élevés du Jura ; — *Morez*, joli bourg aux habitations élégantes, à la physionomie animée et prospère, et qui peut être regardé, par son industrieuse activité, comme la principale artère du commerce des montagnes voisines ; — *Saint-Laurent*, riche et grand bourg où se croisent les routes de Paris à Genève, et du Bugey à Besançon : — *le Grand-Vaux*, agrégation de hameaux nombreux et d'habitations isolées, où la servitude féodale qui pesa si longtemps sur les paysans de cette contrée a fait établir un régime patriarcal dont on ne trouverait d'exemples nulle part ailleurs : là, dans les vastes granges de la vallée du Grand-Vaux, père, mère, enfants, petits-enfants, cousins et petits-cousins, tous demeurent ensemble; le chef de la famille, qu'une vie simple et frugale conduit le plus souvent à une extrême vieillesse, y est l'objet de soins affectueux et d'un respect profond. Quand il s'alite pour mourir, c'est entouré de toute sa postérité qu'il ferme les yeux.

Un très-grand nombre de rivières prennent naissance dans les montagnes du Jura; les principales d'entre elles sont : la Valserine, la Bienne, l'Ayme, l'Ain, le Drouvenant, la Valouze, le Suran, la Seille, la Brenne, la Glantine, la Cuisance, la Furieuse. D'autres rivières, telles que le Doubs, la Saône et l'Ognon, ne font que traverser le département, où elles mettent en mouvement des usines de toute espèce. Vingt-cinq lacs, tous situés dans la partie des montagnes, y montrent leurs eaux bleuâtres; les plus remarquables sont : le lac des Rousses, ceux de Bellefontaine et de Viry, ceux des Rouges-Truites et du Grand-Vaux, ceux de Chambly et de Châlain. Les sommités les plus élevées du Jura sont : la Dole, à 1,732 mètres au-dessus du niveau de la mer ; le Reculet, à 1,717 mètres; le Mont-Tendre, à 1,690; le Colombier, à 1,675; le Prémanon, à 1,385; les Rousses, à 1,140; etc.

Le sol du département est riche en mines de fer; on y trouve aussi quelques traces de mines d'or, de cuivre et de plomb. Il produit des céréales de toute espèce et possède d'excellents pâturages; il compte 17,040 hectares de vignes, 140,960 hectares de forêts. Ce département renferme plusieurs sources d'eaux salées : celles de Montmorot et de Salins sont les plus renommées, et il existe à Jouhe, près de Dôle, une fontaine d'eau minérale saline assez abondante.

Les curiosités naturelles se rencontrent en grande quantité dans le Jura ; on visite particulièrement : les magnifiques grottes de Loisia, qui se composent de plusieurs salles très-vastes, et dont les voûtes et les parois sont couvertes de stalactites et de pétrifications affectant les formes les plus bizarres; les immenses grottes de Revigny, où l'on trouve des terres naturellement salpêtrées; la grotte de Balerne, celles de Jouhe et de Marengeat, remarquables aussi par leurs stalactites aux figures étranges; le sauvage site de Baume-les-Messieurs, avec sa vallée étroite et profonde qui ressemble à un précipice, ses rochers âpres et perpendiculaires qui ont l'air d'une menace suspendue sur la tête, ses deux sources bouillonnantes qui naissent dans des antres, roulent en

écumant sur des lits de pierres et se réunissent pour former la rivière de Seille; la source du Drouvenant, torrent qui descend avec fracas le long des rochers de la Franée pour aller s'engloutir dans l'Ain; les trois belles cascades du vallon des Foncines, qui vont se perdre dans la Langouette, canal profond dont les parois parallèles sont coupées perpendiculairement, comme deux murailles naturelles; les sources de l'Ain, qui se précipitent avec impétuosité dans un vaste amphithéâtre de rochers; la cascade du pont de Poitte, une des magnifiques nappes d'eau que l'on puisse voir; la cascade de Syrod, la plus belle chute du Jura; la fontaine intermittente de Syam, dont les eaux croissent et décroissent de sept en sept minutes; les quatre sources intermittentes de la fontaine de Noire-Combe, qui coulent quelquefois pendant un quart d'heure, pour s'interrompre ensuite; le puits Blanc et le puits Noir, près des ruines de la ville d'Antre, deux trous naturels de vingt à trente pieds de diamètre à leur ouverture et d'une profondeur inconnue, par lesquels l'eau sort en torrents lors des grandes pluies. Il faut citer encore le Saut Gérard et la chute du Val-de-Ménétrux, dans les environs de Clairvaux; la curieuse source d'eau et d'air, près d'Orgelet; les cascades de Flumen, de Tresergey et de l'Abîme, aux alentours de Saint-Claude. Le département du Jura renferme beaucoup d'autres curiosités dont la liste serait trop longue à dresser; terminons-la en mentionnant la rangée de morceaux de rocs isolés que l'on aperçoit auprès du village de Syrod et qui ressemblent, vus de loin, soit à des statues colossales, soit à des aiguilles élancées; les fortifications à la Vauban que l'on remarque sur un rocher à peu de distance du village des Petites-Chiettes, où la nature s'est plu à représenter des bastions, des flancs, des faces, des courtines, même des rangs de batteries superposées, le tout figuré de manière à faire croire à un travail de main d'homme; enfin, la gorge de la Tour-du-Meix ou *coupe romaine*, fissure énorme pratiquée entre deux montagnes hautes de cinquante mètres, coupées net et d'aplomb, et dont les parois lisses s'élèvent avec une hardiesse qui frappe l'imagination.

LE DÉPARTEMENT DU DOUBS.

Si la nature du sol permet de partager en quatre zones le département du Jura, et en deux celui de la Haute-Saône, elle en fait reconnaître trois bien distinctes dans le département du Doubs, formé de l'ancien comté de Montbéliard et d'une partie de la Franche-Comté. Son territoire, divisé actuellement en quatre arrondissements qui renferment 639 communes, avec une population de 276,500 habitants environ et une surface de 525,025 hectares (215 lieues carrées), se compose de hautes montagnes et de coteaux couronnés de forêts, de vallées intermédiaires et de plaines, de landes, de rochers, de marais : superficie inégale qui répond aux trois régions que l'on désigne communément par les noms de *haute montagne*, de *moyenne montagne*, de *pays bas* ou

de *plaine*. Les hauteurs et les vallons compris entre les sommités des deux premières chaînes du Jura forment, avec l'arrondissement de Pontarlier et les cantons du Russey, de Maiche, de Saint-Hippolyte, la première zone climatérique et agricole du département du Doubs. Cette contrée, où la nature se montre rebelle et sauvage, est le séjour habituel des frimas pendant six mois de l'année : couverte en grande partie d'épaisses forêts de sapins et hérissée de monts aux cimes nues et arides, elle force ses habitants à chercher dans l'industrie rurale les ressources que leur refuse le sol. L'influence d'une température très-basse y rend les vallées peu propres à la culture : le blé y vient mal ; l'orge et l'avoine sont les seules céréales qu'on y récolte. Mais à cette insuffisance des terres arables il y a une compensation : le revers méridional des montagnes offre d'excellents pâturages pour l'entretien du gros bétail et des nombreux troupeaux de vaches laitières qui alimentent les *fruitières* ou fromageries.

Les principales localités comprises dans cette région sont : *Pontarlier*, au pied du premier versant occidental des monts Jura, à l'extrémité d'une vaste plaine arrosée par le Doubs et le Drugeon ; ville régulièrement bâtie, formée de rues droites et propres, où l'on remarque un beau corps de caserne de cavalerie, le collége, l'hôpital, la halle, l'hôtel de ville, une charmante promenade et de belles forges ; — *Jougne*, autrefois ville célèbre, aujourd'hui bourg industriel ; — *Mouthe*, près de la source du Doubs, village renommé pour ses nombreuses fromageries façon Gruyère ; — *Levier*, riche des forêts qui couvrent son sol ; *Arc-sous-Cicon*, où l'on voit une glacière naturelle ; — *Grand-Combe*, près de la rive droite du Doubs, localité qui possède une belle verrerie à vitres et à bouteilles ; — *Morteau*, bourg très-riche où l'industrie se joint au travail agricole, et situé dans un magnifique vallon qui offre de tous côtés de riantes habitations, des champs de blé ondoyants, des prés fertiles, des pâturages d'une verdure éclatante ; — *Montlebon* et *le Lac*, communes dont l'industrie rurale fait la principale richesse ; — *le Russey* et *Maîche*, près des frontières de la Suisse ; — *Saint-Hippolyte*, petite ville située dans une position très-pittoresque au fond d'un vallon entouré de montagnes, et au confluent du Doubs et du Dessoubre : les coteaux couronnés de vignes qui avoisinent Saint-Hippolyte, la verdure des chanvres que l'on cultive dans les vallées, la beauté des forêts qui couvrent les monts les plus élevés, font de cette ville et de ses environs un tableau des plus charmants.

La seconde zone ou région de la *moyenne montagne*, formée des deux chaînes inférieures du Jura, comprend les cantons d'Amancey, Ornans, Vercel, Pierrefontaine, Pont-de-Roide, Blamont, etc. Cette région, sous une température moins rigoureuse que celle de la haute montagne, permet la culture du froment ; le terrain y est propre aussi à la production des céréales de printemps et à l'élève du bétail ; quelques vignobles occupent même les expositions du midi. On y trouve de belles et riches vallées et des plaines assez étendues ; les chênes et les hêtres sont les essences qui composent généralement les forêts répandues sur les montagnes de cette partie du département. *Ornans* en est

la localité la plus importante : cette ville, située sur la rivière de la Loue, dans un riant et pittoresque vallon couvert de riches cultures, se divise en deux parties communiquant entre elles par deux ponts de pierre. On y remarque de nombreuses fontaines jaillissantes, qui fournissent à chaque quartier des eaux abondantes et salubres; l'hôtel de ville, édifice solidement construit; l'hospice civil, bâtiment si agréablement situé, qu'on le prendrait plutôt pour une maison de plaisance que pour l'asile de la souffrance; l'église paroissiale, que l'on croit du quinzième siècle, vaste édifice composé de trois nefs bien éclairées et où l'on voit plusieurs bons tableaux. Après Ornans, les communes les plus considérables sont : *Mouthier*, également situé dans le magnifique vallon de la Loue; — *Lods*, renommé pour ses forges, ses tréfileries et sa belle fabrique de fil de fer à cardes; — *Vuillafans*, dans une contrée qui donne des vins d'assez bonne qualité, et où l'on remarque une belle papeterie mécanique; — *Amancey* et *Déservillers*, villages aux campagnes fertiles; — *Vercel*, bourg réputé pour ses foires à bœufs; — *Pierrefontaine*, auprès duquel se trouve une curieuse glacière naturelle; — *Pont-de-Roide*, sur la rive gauche du Doubs, localité qui depuis peu s'est enrichie de vastes et superbes usines; — *Blamont*, au pied des montagnes, près des frontières de la Suisse, et *Hérimoncourt*, qui possède une grande manufacture de vis à bois, une filature de coton et des forges et fonderies pour la fabrication des ressorts d'horlogerie, des lames de scie, etc.

Quant à la troisième zone ou région de la *plaine*, elle est la plus fertile du Doubs; elle se prête à tous les genres de culture, elle produit toutes les espèces de grains, et parmi ses coteaux couverts de vignobles étendus, il s'en trouve qui donnent des vins assez bons. Cette contrée est aussi la plus peuplée du département : formée des terrains enclavés entre les rivières du Doubs et de l'Ognon, elle se prolonge vers le nord de manière à embrasser les cantons de Montbéliard et d'Audincourt, c'est-à-dire qu'elle comprend les cinq sixièmes de l'arrondissement de Besançon et les parties des arrondissements de Baume-les-Dames et de Montbéliard qui avoisinent le Doubs, l'Ognon et l'Allan. *Audincourt*, superbe village sur la rive droite du Doubs, et qui possède une des plus belles usines de France; — *Montbéliard*, au confluent de l'Allan et de la Luzine, dans une situation agréable au centre d'un vallon tapissé de prairies; ville très-industrieuse, généralement bien bâtie, bien percée, embellie par de jolies promenades et ornée de plusieurs édifices remarquables, tels que l'ancien château crénelé des comtes de Montbéliard, qui sert aujourd'hui de maison d'arrêt et de dépôt pour les archives; l'hôtel de ville, érigé en 1778, où se tient le palais de justice; les halles, superbe bâtiment, formant trois côtés d'un parallélogramme; l'église Saint-Martin, monument des premières années du dix-septième siècle; l'église Saint-Georges, ouverte au culte protestant; l'hôpital, rebâti en 1759; la sous-préfecture, construite en partie sur l'emplacement d'un couvent fondé en 1435; l'ancien collége, commencé en 1598, et le collége actuel, inauguré en 1733, sous le nom de gymnase; — *Rougemont*, bourg de quinze cents habitants, au pied d'une colline couverte de forêts; —

L'Isle-sur-le-Doubs, localité industrieuse et commerçante, située sur le canal du Rhône au Rhin; — *Clerval*, petite ville très-agréable, placée sur la route de Besançon à Béfort et Porentruy, et arrosée par le Doubs qui fertilise ses riches prairies; — *Baume-les-Dames*, qui possède un collége fréquenté et un hospice civil bien tenu; ville assise au fond d'un beau vallon, sur la rive droite du Doubs et sur le canal du Rhône au Rhin, à l'extrémité d'une vaste plaine; — *Roulans*, à douze kilomètres de Baume, et près de la rive droite du Doubs; — *Châtillon-sur-Lison*, village de deux mille habitants presque, où l'on voit de belles forges; — *Chenecey*, sur la Loue, qui possède aussi ses forges et des tréfileries; — *Quingey*, petite ville située dans une plaine agréable et fertile; — *Besançon*, grande et belle cité, et l'une des plus fortes villes de France : assise dans une situation pittoresque, à l'extrémité d'un vallon arrosé par le Doubs qui forme autour d'elle un cercle presque entier, elle est environnée de hautes montagnes couvertes de verdure et de vignes; l'isthme de la presqu'île où elle est bâtie est occupé par des rochers dont l'un porte la citadelle, ce magnifique travail de Vauban, et du sommet de laquelle on découvre tout Besançon, les plaines et les sommités des alentours, le cours tortueux et pittoresque du Doubs, la riante promenade de Chamars, etc. Besançon n'est pas seulement une ville forte, mais aussi l'une des mieux bâties que l'on puisse voir : elle compte, dans l'enceinte de ses remparts, plus de quinze cents maisons, toutes en pierres de taille, et à un, deux ou trois étages ornés en partie de balcons; les rues sont larges, spacieuses, assez bien percées; les places publiques, vastes, régulières, décorées de fontaines [1]. Les édifices et les établissements remarquables se trouvent en grand nombre dans cette ville; parmi eux on distingue : l'église cathédrale de Saint-Jean, vaisseau gothique d'ancienne fondation et d'un aspect imposant; l'église de Sainte-Madeleine, superbe vaisseau d'architecture moderne, et dont le portail n'a été terminé qu'en 1830; les églises de Saint-Pierre et de Saint-François-Xavier, où l'on voit quelques compositions de maîtres; l'hôpital Saint-Jacques, magnifique établissement orné d'une grille en fer richement ciselée; l'hôtel de la préfecture, bâti sur l'emplacement de l'ancienne intendance, édifice remarquable par son ampleur et par la noblesse de son style; le palais de justice, où siégeait jadis le parlement, autre édifice dont la façade est d'une belle architecture; l'hôtel de ville, monument d'un caractère imposant, et où l'on voit, au-dessus de la porte d'entrée, les armes de la ville; le collége, vaste bâtiment fondé par le chancelier Perrenot de Granvelle et encore agrandi par le cardinal son fils; l'ancien palais Granvelle, dont chaque étage offre un ordre d'architecture différent; le théâtre, bâtiment isolé et de belle apparence, qui présente un péristyle de six colonnes d'ordre dorique, et un intérieur riche de dorures et de sculptures gracieuses; la grande caserne, construction élégante et vaste; la bibliothèque publique, qui se compose de quatre bâtiments d'un goût moderne et de bon style. De tous les monuments romains qui furent élevés à Besançon, il n'en reste plus qu'un,

[1] Ces places sont au nombre de douze.

l'arc de triomphe appelé Porte-Noire, que l'on voit au pied de la cathédrale de Saint-Jean, à laquelle il semble servir de portique [1].

L'aspect imposant des montagnes du Doubs, les vallons verdoyants qui se déroulent à leur pied, les sites variés et pittoresques que présente partout un terrain accidenté, les admirables points de vue qu'on y découvre, la prodigieuse variété de cultures qu'on y remarque, la multitude de cascades, de torrents, de rivières et de ruisseaux qui y mettent en mouvement une foule de moulins et d'usines, le grand nombre de villes, bourgs et villages qui bordent, de Besançon à Montbéliard, la rive droite du Doubs, le cours sinueux de cette rivière qui traverse deux fois le département dans sa plus grande longueur et complète par sa canalisation la navigation du Rhône au Rhin, tout cela contribue à faire de cette partie de la Franche-Comté la contrée la plus riche et la plus belle du pays. Le département du Doubs, dont l'ensemble représente un amphithéâtre incliné de l'est à l'ouest, sous la forme d'un triangle irrégulier, est traversé par quatre chaînes des monts Jura, faisant suite à la chaîne des Alpes. Les plus hautes sommités de la première chaîne sont le Suchet, qui compte 1,600 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, et le Mont-d'Or, qui en compte 1,500. Le point culminant de la seconde chaîne (le mont Champvent) a 1,232 mètres; la Côte de Vennes et les Miroirs, appartenant à la troisième, s'élèvent à 996 mètres; et les cimes les plus remarquables de la quatrième sont le Mont-Poupet et la Roche-d'Or, hauts de 872 mètres. Dix rivières arrosent le département; elles ont les noms suivants : le Doubs, la Loue, l'Ognon, le Dessoubre, le Lison, le Drugeon, le Cusancin, l'Allan, la Luzine et la Savoureuse. Outre ces dix rivières et plus de deux cent cinquante ruisseaux qui le sillonnent en tous sens, deux mille fontaines au moins fournissent une eau abondante aux besoins des habitants; on y compte en outre plusieurs lacs : les principaux sont le Remoray, qui s'écoule dans le Doubs; le Saint-Point, belle nappe d'eau d'une superficie de six kilomètres carrés; le Chaillexon, magnifique réservoir formé par le Doubs; le lac de Bonnevaux et le lac dit *le Grand-Sas*.

Le sol du département produit des céréales de toute espèce, mais en quantité insuffisante cependant pour la consommation des habitants; il compte 8,500 hectares de vignes et 120,981 hectares de forêts. Les mines de fer en grains et en roches y sont nombreuses et constituent la grande richesse du pays; on y trouve aussi des mines de lignite ou bois fossile, et l'on exploite à Gémonval une mine de houille.

Le département du Doubs abonde en curiosités naturelles, telles que grottes, sources, cascades, glacières, etc.; nous nous bornerons à faire connaître les plus remarquables, la nature étant trop riche et trop variée dans cette contrée, pour pouvoir en mentionner toutes les beautés. Citons : les fameuses grottes d'Osselle, à vingt kilomètres de Besançon, renommées par leur immense pro-

[1] M. Delacroix, auteur de *Recherches archéologiques sur les monuments de Besançon*, y a consacré au vieil arc de triomphe de la Porte-Noire une description que M. Alex. Guenard a reproduite dans son *Historique des monuments et établissements publics de cette ville.*

pondeur et leur longue suite de cavités souterraines, et qui égalent au moins, par la variété fantastique de leurs stalactites et stalagmites, les grottes de Notre-Dame de la Balme, près de Grenoble, dont les parois se tapissent de glace, ou celles de Fingal en Écosse, qu'ont rendues célèbres leurs superbes colonnes basaltiques; la Grande-Baume, sur le territoire de Lods, grotte composée de deux salles, et où l'on croit voir un trône surmonté d'un dais, des statues sur leurs piédestaux, et d'autres bizarreries semblables; la grotte de Chenecey, où les stalactites et les stalagmites figurent des animaux, des êtres humains et des objets d'arts, tels qu'une espèce de chœur d'église ou des colonnes avec leurs chapiteaux; la grotte de Saint-Vit, qui présente un grand nombre de stalactites brillantes et quelques configurations très-curieuses; celle de Mouthier, belle et spacieuse, qui servit de retraite aux habitants du canton pendant les guerres du dix-septième siècle; celle de Remonot, que les paysans ont transformée en temple rustique où ils vont entendre la messe, et qui rappelle ces anciennes cryptes où les premiers défenseurs et martyrs de la foi chrétienne se réunissaient pour célébrer les mystères de leur religion; l'historique caverne du château de la Roche, près de Saint-Hippolyte, où les sires de la Roche, qui y avaient fait construire des murs crénelés et des lignes extérieures de défense, soutinrent plusieurs siéges; la grotte de Sainte-Suzanne, près de Montbéliard, que l'on voit, au printemps, s'émailler de fleurs; les grottes de la Combe-Ragot, de Rougemontot, de Goudenans-les-Moulins, de Buin, de Gevresin, de Gonsans, etc., remplies à l'intérieur de stalactites présentant des pétrifications bizarres; l'arcade du Pont-Sarrasin, roche qui forme un pont naturel dont l'arcade unique a été creusée par les eaux d'un ruisseau; la glacière naturelle de Chaux-les-Passavant, où les eaux produisent des glaçons ondulés offrant une configuration semblable à celle des stalactites; le puits de la Brême, près d'Ornans, dont le vaste entonnoir enfoncé entre les montagnes se remplit, dans les grandes pluies, d'une eau limoneuse qui s'élève du fond de l'abîme, s'élance à plusieurs pieds de hauteur et se répand au dehors en rejetant des pierres et des poissons; le puits des Alloz, dans le vallon de Sancey, qui vomit les eaux qu'engloutit un gouffre voisin appelé le puits Fenoz; le Tambourin, près d'Amancey, autre gouffre qui rejette également les eaux à la suite des grandes pluies, et au fond duquel on entend quelquefois comme le bruit d'un tambour; la fontaine Ronde, à dix kilomètres de Pontarlier, source intermittente qui a, comme la mer, son flux et son reflux; les sources jaillissantes de Cléron, dans le vallon de la Loue, d'où l'eau s'élance perpendiculairement en plusieurs jets s'élevant quelquefois à deux mètres de hauteur; le bief Sarrasin, au canton d'Amancey, nappe d'eau qui sort de l'enfoncement d'une caverne taillée par la nature, en forme de portail, dans une superbe masse de rochers couronnés de forêts, et qui jaillit de son antre en légères cascatelles; la source du Lison, filet d'eau mince et paisible à sa sortie d'une grotte taillée dans le roc vif, bientôt torrent large et impétueux qui se précipite, en écumant, de chute en chute comme s'il descendait les marches d'un escalier; la source du Dessoubre, près de Saint-Hippolyte, dont les eaux s'élancent bouillonnantes

par sept issues, sur un rocher d'où elles retombent en belles cascades que l'industrie utilise pour faire mouvoir plusieurs usines, disposées en amphithéâtre sur les plans supérieurs de ces cascades; la source de la Loue, qui prend naissance dans une excavation dont on ne connaît pas la profondeur, et s'en échappe avec impétuosité sous forme d'une magnifique nappe d'eau; la cascade du Bout-du-Monde, sur le territoire de Beure, jolie chute tombant perpendiculairement d'une élévation de dix mètres, pour aller arroser une vallée agreste peuplée d'arbres et d'arbustes; les cascades du rocher de Syratu, dans le vallon d'Ornans, suite de magnifiques cataractes formées par un ruisseau qui s'échappe d'une excavation à deux cent cinquante-sept mètres au-dessus du niveau de la Loue; la cascade du vallon de Migette, ruisseau qui se transforme, pendant les pluies, en un torrent impétueux et se précipite d'une hauteur de cent vingt-deux mètres dans un gouffre d'un aspect sinistre appelé le Puits-Billard; celle de Verneau, près du village de Nans, charmante chute d'eau qui jaillit d'un rocher en forme d'arcade; celle de Fertans, qui tombe dans un vallon verdoyant, après avoir mis en mouvement un martinet et un moulin; celle d'Éternoz, dont les eaux se précipitent en ligne perpendiculaire de cent vingt pieds de hauteur et forment des lames blanches qui contrastent singulièrement avec le vert sombre des rochers sur lesquels elles glissent; enfin, le fameux Saut du Doubs, à l'extrémité de la riante vallée de Morteau, sur la frontière de la Suisse. Cette magnifique cascade, le Niagara du Franc-Comtois, comme dit notre compatriote Francis Wey, tombe d'une hauteur de quatre-vingt-deux pieds, dans un gouffre énorme dont la sonde n'a pu encore mesurer la profondeur : la chute a lieu avec un bruit solennel décuplé par les échos; et quand on veut jouir pleinement de la vue de cette belle cataracte, il faut se placer au bord du gouffre au moment où le soleil descend vers l'horizon : c'est alors un spectacle embelli par les vives nuances d'arcs-en-ciel qui se croisent au milieu des vapeurs humides répandues autour des rochers; et le bruit imposant de la cataracte, l'aspect des rocs noircis qui lui servent d'enceinte, l'écume blanchissante qui jaillit sur leurs parois, les teintes multipliées de la lumière solaire décomposée, font sur le spectateur une impression ineffaçable.

Cet heureux département du Doubs est aussi riche par la variété de ses points de vue que par la multiplicité de ses curiosités naturelles; du haut de ses montagnes, on découvre des horizons d'une beauté infinie; il n'est rien par exemple d'admirable à voir comme le panorama que l'on embrasse du sommet du Mont-d'Or. Le sommet de cette montagne « domine un horizon immense, borné à l'est par les Alpes et les glaciers qui unissent la Iung-Frau au Mont-Blanc, à l'ouest par les montagnes qui entourent Salins et par les monts Sainte-Affrique de la Bourgogne. Pour jouir complétement du spectacle que présente ce magnifique panorama, le voyageur doit gravir la montagne avant le jour, afin d'être déjà sur le sommet au moment où les premières lueurs de l'aurore commencent à colorer les cimes du Jura suisse et celles du Jura français. Celui qui s'imposera cette pénible tâche en sera bien dédommagé, car le plus sublime

tableau se déroulera à ses pieds. Avant le moment où le soleil va paraître à l'horizon, les brouillards, amoncelés pendant la nuit au sommet et sur les flancs des monts, s'étendent en ondes légères dans la plaine immense qui sépare le Mont-d'Or de la chaîne des Alpes, et la couvre d'un réseau de gaze bleuâtre dont les ondulations lentes et gracieuses feraient penser à un spectateur non prévenu qu'il domine réellement un vaste lac dont la surface, mollement agitée par les vents du matin, est environnée de glaciers et de montagnes couronnées de forêts. Cependant le ciel est pur, et le soleil dans toute sa splendeur s'élève radieux et verse des flots de lumière sur toute la contrée; mais tout change de face à l'aspect de cet astre : les brouillards s'élèvent, fuient vers le sud-ouest en longues colonnes transparentes et découvrent successivement les diverses parties du superbe amphithéâtre qu'ils dérobaient aux yeux du voyageur. Quel magnifique spectacle se présente alors devant lui! tout est grand, tout est sublime; il semble que la nature multiplie ses miracles pour proclamer la puissance du Créateur. Il voit à ses pieds le canton de Vaud, ses riches cultures, ses villes industrieuses et ses lacs bordés d'habitations et de verdure; plus loin, la vue, en se prolongeant vers les Alpes, distingue les vieux cantons de cette franche Helvétie qui fut toujours l'alliée de la France, et il admire cette chaîne de glaciers qui bornent l'horizon. Ses regards, en se tournant vers le sud-ouest et vers l'ouest, découvrent des contrées non moins riches de beautés naturelles et de souvenirs historiques; car ils embrassent l'ensemble du duché et du comté de Bourgogne, et, en voyant la paix qui règne actuellement dans ces vallons, il se reporte aux temps historiques pendant lesquels ces belles provinces furent si souvent ensanglantées par les guerres. Le clocher de l'église de Dôle qui se dessine sur l'immense étendue des deux Bourgognes rappelle au voyageur que ce monument était debout en 1636, lors du siége mémorable que cette ville soutint avec un si brillant succès contre une armée française commandée par le père du grand Condé. Ces tableaux, si brillants après l'aurore, se présentent avec de nouveaux charmes au soleil couchant: les couleurs des divers sites sont plus animées, les glaciers paraissent d'or, et les lacs réfléchissent les nuages pourprés du soir avec une vivacité de teinte dont l'aspect est enchanteur [1]. »

Quand Pellisson, émerveillé de la richesse du sol franc-comtois, écrivait dans son *Histoire de Louis XIV* : « Une agréable variété de plaines, de collines, de vallons, de prairies, de terres cultivées, de rivières, de fontaines et d'étangs rend la Franche-Comté délicieuse, et la même diversité se trouve en ce qu'elle porte, *car il n'y a rien de nécessaire à la vie, dont elle ne soit fertile*. » Pellisson disait vrai : en effet, sur cette terre fortunée, que le climat rend propre à tous les genres de culture, la nature s'est plu à répandre ses biens et ses fruits les plus précieux. Et la Franche-Comté n'est pas riche seulement sous le rapport agricole : les mines et les minières de fer de ses trois départements sont, pour ainsi dire, innombrables; les minerais de plomb, de zinc, de cuivre, de man-

[1] *Annuaire du département du Doubs pour l'année* 1839; pages 168-170.

cœur, des populations religieuses sans exaltation, une foi sans fanatisme et tendant à déraciner du sol ce qui y reste encore de vieux préjugés. Cependant on n'y est pas religieux partout au même degré et dans le même esprit; il y a des nuances tranchées : le Comtois de la montagne par exemple, moins en rapport avec la société, plus isolé par son genre de vie, est d'une piété vraie, entière, quelquefois trop rigide; le Comtois de la plaine, plus rapproché en quelque sorte du foyer des lumières, plus en contact avec la civilisation, a moins de ferveur que de tolérance. Et la différence qui existe entre eux sous ce rapport se retrouve dans les opinions politiques : celles de la plaine se distinguent par une grande modération; celles de la montagne sont libérales jusqu'au radicalisme. Les Franc-Comtois ont pour leur terre natale un attachement qui ne s'efface jamais : leur imagination voyageuse les pousse volontiers à passer leur jeunesse dans des contrées lointaines; mais il faut qu'ils viennent finir leurs jours dans leurs montagnes, et ils meurent avec l'idée que nul pays au monde n'est plus beau que le leur.

ARMES DES VILLES.

Les sept couleurs du blason ou art des armoiries, sont : l'or, l'argent, l'azur, le pourpre, le gueules ou couleur rouge, le sinople ou couleur verte, le sable ou couleur noire. L'or signifiait *foi, force, richesse, constance;* l'argent, *espérance, pureté, charité, innocence;* l'azur, *justice, loyauté, beauté, réputation;* le pourpre, *tempérance, abondance, libéralité, dignité;* le gueules, *charité, vaillance, générosité, hardiesse;* le sinople, *amour, jouissance, beauté, jeunesse;* et le sable, *prudence, constance au malheur, douleur, humilité.*

LUXEUIL portait *de gueules au soleil d'or.* (Lorsque, dans la première moitié du seizième siècle, cette ville passa, avec son territoire, sous la domination des comtes souverains de Bourgogne, on ajouta dans ses armes *un lion naissant d'or, billeté.*)

FAUCOGNEY : *d'or à trois bandes de gueules.* (Louis XVIII remplaça ces armoiries par les suivantes : *de gueules au lion naissant d'or; coupé d'argent, à un faucon de gueules tenant entre ses serres une perdrix du même.*)

LURE : *d'azur au soleil d'or;* avec cette devise : UNDIQUÈ NOS TUERE.

HÉRICOURT : *de gueules à la potence de sable, au chef d'azur chargé d'une potence d'argent.* (Dans une vieille chronique du seizième siècle, les armes de la ville d'Héricourt se trouvent ainsi disposées : *d'argent à la potence de gueules, au chef de gueules chargé d'une balance d'or.*)

ARBOIS portait : *d'azur à un pélican d'argent, becquetant sa poitrine sur ses petits, aussi d'argent, posés sur un nid d'or;* avec la devise : AINSI DIEU AIDE ARBOIS.

ceur, des populations religieuses sans exaltation, une foi sans fanatisme et tendant à déraciner du sol ce qui y reste encore de vieux préjugés. Cependant on n'y est pas religieux partout au même degré et dans le même esprit; il y a des nuances tranchées : le Comtois de la montagne par exemple, moins en rapport avec la société, plus isolé par son genre de vie, est d'une piété vraie, entière, quelquefois trop rigide; le Comtois de la plaine, plus rapproché en quelque sorte du foyer des lumières, plus en contact avec la civilisation, a moins de ferveur que de tolérance. Et la différence qui existe entre eux sous ce rapport se retrouve dans les opinions politiques : celles de la plaine se distinguent par une grande modération; celles de la montagne sont libérales jusqu'au radicalisme. Les Franc-Comtois ont pour leur terre natale un attachement qui ne s'efface jamais : leur imagination voyageuse les pousse volontiers à passer leur jeunesse dans des contrées lointaines; mais il faut qu'ils viennent finir leurs jours dans leurs montagnes, et ils meurent avec l'idée que nul pays au monde n'est plus beau que le leur.

ARMES DES VILLES.

Les sept couleurs du blason ou art des armoiries, sont : l'or, l'argent, l'azur, le pourpre, le gueules ou couleur rouge, le sinople ou couleur verte, le sable ou couleur noire. L'or signifiait *foi, force, richesse, constance;* l'argent, *espérance, pureté, charité, innocence;* l'azur, *justice, loyauté, beauté, réputation;* le pourpre, *tempérance, abondance, libéralité, dignité;* le gueules, *charité, vaillance, générosité, hardiesse;* le sinople, *amour, jouissance, beauté, jeunesse;* et le sable, *prudence, constance au malheur, douleur, humilité.*

LUXEUIL portait *de gueules au soleil d'or.* (Lorsque, dans la première moitié du seizième siècle, cette ville passa, avec son territoire, sous la domination des comtes souverains de Bourgogne, on ajouta dans ses armes *un lion naissant d'or, billeté.*)

FAUCOGNEY : *d'or à trois bandes de gueules.* (Louis XVIII remplaça ces armoiries par les suivantes : *de gueules au lion naissant d'or; coupé d'argent, à un faucon de gueules tenant entre ses serres une perdrix du même.*)

LURE : *d'azur au soleil d'or;* avec cette devise : UNDIQUÈ NOS TUERE.

HÉRICOURT : *de gueules à la potence de sable, au chef d'azur chargé d'une potence d'argent.* (Dans une vieille chronique du seizième siècle, les armes de la ville d'Héricourt se trouvent ainsi disposées : *d'argent à la potence de gueules, au chef de gueules chargé d'une balance d'or.*)

ARBOIS portait : *d'azur à un pélican d'argent, becquetant sa poitrine sur ses petits, aussi d'argent, posés sur un nid d'or;* avec la devise : AINSI DIEU AIDE ARBOIS.

HISTOIRE DE LA FRANCHE-COMTÉ,

Par Eugène ROUGEBIEF.



POLIGNY portait : en chef, *d'azur billeté d'or, au lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules*; en pointe, *d'argent simple*; et pour devise : A DIEU PLAISE, POLIGNY.

ARLAY : *de gueules à la bande d'or, chargé d'une étoile d'azur.*

SAINT-AMOUR : *d'azur à un lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.*

ORGELET : *d'azur à trois épis d'or.*

SAINT-CLAUDE : *d'azur au croissant d'or.* (Saint-Claude portait aussi : *d'or chargé d'un pin de sinople, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or.*)

PONTARLIER portait : *de gueules au pont de quatre arches d'argent, mouvant du flanc senestre à dextre* (de gauche à droite), *d'une tour carrée aussi d'argent, ajourée et ouverte de sable.*

MONTBÉLIARD : *de gueules à la croix d'argent, chargé en cœur d'une étoile d'azur à cinq rayons.* Devise : DIEU SEUL EST MON APPUI. (Montbéliard portait aussi : *de gueules à une croix d'argent cantonnée de barbeaux d'argent et de trois cornes de cerf.*)

COMTÉ DE MONTBÉLIARD : *de gueules à deux barres adossées d'or.*

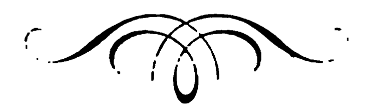
BAUME-LES-DAMES : en chef, *d'azur billeté d'or, au lion naissant d'or*; en pointe, *de gueules à un bras d'argent tenant deux palmes en sautoir.*

ORNANS : en chef, *comme Baume-les-Dames*; en pointe, *de gueules à une tour crénelée de cinq pièces d'argent, maçonnée de sable.*

QUINGEY : *de gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre tours rondes d'argent, crénelées et ajourées de trois pièces*; avec cette devise : ESTOTE. (Quingey portait aussi : *sur champ d'argent, deux fusils adossés de sable.*)[1]

[1] Nous nous étions proposé de faire exécuter une troisième planche dans laquelle nous eussions placé les armoiries de villes et bourgs tels que Champagnole, Nozeroy, Rochefort, Saint-Hippolyte, Clerval, Rougemont, Saint-Loup, Vauvillers, Champlitte, etc.; mais nous avons dû y renoncer : d'abord, plusieurs de ces armoiries n'existent pas, ou sont incomplètes; puis, malgré nos recherches et nos sollicitations, nous n'avons pu nous procurer les autres.

E. R.



HISTOIRE

DE

LA FRANCHE-COMTÉ

ANCIENNE ET MODERNE.

LIVRE PREMIER.

FRANCHE-COMTÉ INDÉPENDANTE, — ROMAINE, — BARBARE.

CHAPITRE PREMIER.

FRANCHE-COMTÉ INDÉPENDANTE.

Avant-propos. — Migration en Europe de la race gauloise; ses mœurs, son gouvernement. — Établissement des Séquanais en Franche-Comté. — Étymologie de leur nom; origine de leur naissance. — Les Séquanais sous Sigovèse et Bellovèse. — Les Séquanais au siége de Rome; Brennus et Tite-Live. — Les Séquanais auxiliaires des Gaulois d'Italie. — Les Séquanais, Teutobokh et Marius. — Portrait et caractère des Séquanais. — Leurs mœurs, usages, costumes, religion, gouvernement. — Le peuple, les chevaliers, les druides.

Il y a dix-neuf cents ans, Cicéron écrivait, en parlant d'Athènes : *Ici l'on marche sur l'histoire*. Aujourd'hui l'on peut, sans trop d'orgueil, appliquer à notre vieille Franche-Comté ce mot de l'illustre orateur romain. A ceux qui savent interroger le passé de ce vénérable sol, il répond par l'éloquence des faits et la poésie des souvenirs : pour eux il parle un langage plein d'attrait et de grandeur; pour eux il a des révélations, des lumières, de profonds enseignements. L'antiquaire n'y cherche pas en vain cet alphabet épars de médailles et d'inscriptions avec lesquelles il renoue la chaîne des âges ; l'archéologue y découvre des débris, des ruines, des vestiges qui témoignent de la puissance et de la civilisation de races disparues ; l'historien y retrouve la trace d'agitations et d'ébranlements qui rappellent tour à tour des époques glorieuses et funèbres, héroïques et sanglantes. Là, sur cette terre, le pied de l'homme s'est heurté souvent à des tronçons de colonnes dormant dans l'herbe depuis des siècles, ou le regard s'est souvent arrêté sur des monceaux de pierres rongées à la face par la rouille des années, et qui furent ou des autels ou des tombeaux. Là, dans ces champs, le laboureur a souvent retourné, avec le soc de la charrue, des dieux de bronze et des armes antiques. Là, dans ces calmes prairies

où passe à présent en sifflant le pâtre insoucieux, a jadis passé le génie frémissant des batailles. Là, derrière ces gracieux paysages qui rafraîchissent l'âme, sont couchés les restes de châteaux féodaux qui font souvenir de lugubres tragédies. Là, sur la lisière de ces bois où sont assis aujourd'hui de modestes et paisibles villages, il y eut autrefois des places de guerre tumultueuses, entourées de murs d'enceinte ou de remparts flanqués de tours. Là, sur le bord de ces rivières remontées à d'autres époques par des soldats de Rome et de Germanie, furent jadis des villes orgueilleuses et puissantes, qui se cachent maintenant sous des noms d'humbles communes, qui se contentent maintenant d'avoir leur mairie et leur école. Un pays dont les révolutions et les années ont à ce point transformé la physionomie laisse deviner, derrière son présent, un passé qu'ont dû remplir bien des luttes, bien des souffrances, bien des orages, bien des malheurs. En effet, c'est là le tableau que nous offre ce passé : pour théâtre, un sol où surgissent tour à tour la guerre, l'invasion, la peste, la misère, la vertu, le crime, de grandes choses, de grands noms ; pour acteur, un peuple fier, indépendant, opiniâtre, calme mais intrépide, contempteur de la mort, stoïque devant le malheur, sensible à l'honneur comme à la gloire, attaché profondément à ses libertés, à ses institutions, à sa terre natale : voilà pendant de nombreux siècles l'histoire de la Franche-Comté et des Franc-Comtois. Voilà le drame solennel qu'un Franc-Comtois va, dans une pensée d'amour filial pour son pays, essayer de raconter à ses compatriotes.

La nuit des temps n'a pas permis aux historiens de découvrir à quelle époque la brillante race gauloise, sortie des plaines de la haute Asie, vint prendre possession des forêts et des déserts de l'Europe occidentale encore inhabitée; cependant les probabilités autorisent à croire que ce fut deux mille ans à peu près avant la naissance de Jésus-Christ. Les traditions les plus reculées nous montrent les Galls ou Gaulois, qui dans leur propre langue s'appelaient Celtes, c'est-à-dire *habitants des forêts*, établis dans toutes les contrées situées entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées, l'Océan ; et, aussi avant que le regard puisse pénétrer dans l'obscurité des âges, on voit le pays qui va du Rhin aux Alpes, qualifié du nom de *Gaule* ou *terre des Galls*, d'où les Latins ont fait *Gallia :* c'est notre FRANCE. Ces Gaulois primitifs étaient chasseurs et pasteurs, mais ignoraient l'agriculture. Ils avaient pour armes offensives et défensives des haches et des couteaux de pierre, des flèches armées de cailloux pointus, des épieux durcis au feu, des dards enflammés, un bouclier long et étroit. Ils se tatouaient le corps et se teignaient les cheveux. Ils vivaient par tribus, lesquelles se groupaient en confédérations. L'autorité des chefs de tribus était le seul élément du pouvoir politique. Les plus forts et les plus vaillants d'entre eux devenaient *brenn*, c'est-à-dire chefs d'armée. La masse immense des Gaulois formait un certain nombre de peuples indépendants les uns des autres, mais unis par la communauté d'origine, de mœurs, de langage. Les plus puissants de ces peuples étaient les Arvernes (c'est-à-dire *habitants des hautes terres*, les Auvergnats); les Armoricains (*habitants des bords de la mer*, les Bretons et les Normands); les Allobroges (*habitants des hauts villages*, les Dauphinois et les Savoyards); les Helvètes (*pays de troupeaux*, les Suisses); les Éduens (*peuple de*

pasteurs, les Bourguignons); et les Séquanes, qui donnèrent leur nom à la Seine, habitèrent d'abord le cours supérieur de ce fleuve, puis vinrent se fixer entre la Saône et la quadruple chaîne du mont Jura, c'est-à-dire dans la FRANCHE-COMTÉ.

Ainsi, les Séquanes ou Séquanais eurent l'honneur de laisser leur nom à la Seine (*Sequana*), le beau fleuve dont Paris est si fier, et ce furent eux qui les premiers occupèrent la Franche-Comté, dont ils firent la Séquanie. Maintenant, quelle est l'étymologie de ce mot? d'où vient-elle? que signifie-t-elle? On a écrit bien des pages à ce sujet; mais tant de systèmes différents ont été présentés, que la question, il faut l'avouer, reste encore à résoudre : ainsi, selon Bodin, l'auteur de la *Méthode d'Histoire*, ce mot signifie *originel habitant*, Bodin donnant à comprendre par là que les Séquanais habitèrent de première naissance et de toute antiquité leur pays. D'après Schœpflin, l'auteur de l'*Alsace illustrée*, les Séquanais tireraient leur nom de Séquanus, fils d'Érycton, lequel Séquanus aurait été leur roi. J.-J. Chiflet, dans son *Histoire de Besançon*, les fait venir du mot grec *sécos*, à cause de leur piété et du grand nombre de temples qu'ils élevaient soit à leurs dieux, soit à leurs guerriers célèbres. L'historien de la ville de Poligny, Chevalier, pense que le nom des Séquanais venait de *sicken*, *secken*, *sekn*, mot celtique qui veut dire *couper*, *faucher*, ce peuple belliqueux ayant été désigné par l'espèce d'arme dont il se servait à la guerre, la *faux*. L'abbé Bergier, dans sa *Dissertation sur l'origine de la Séquanie*, fait dériver du mot celtique *sequan*, qui signifie *tortueux*, *inégal*, le nom de la province; et, selon cet auteur, *Sequani* veut dire les *habitants d'un pays tortueux, qui va en serpentant*. Enfin, d'après le savant professeur Bullet, le mot *Séquanais* vient de *sec*, homme, et *an*, cheval, *province des hommes de cheval*.

Entre ces diverses étymologies ayant toutes pour parrains des noms respectables, il serait délicat de se prononcer plutôt en faveur de l'une que de l'autre. A celui qui voudrait le faire, on aurait le droit de rappeler le vers de Corneille :

> Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Nous avons rapporté ces opinions divergentes, sans oser, à l'exemple du vieux et sage chroniqueur Belleforest, « ny bonnement y contrevenir, ny semblablement y consentir; car, de disputer de pareille matière, c'est chose fort chatouilleuse. » Cependant, s'il nous était permis de dire notre avis sur ce point, nous nous prononcerions en faveur de l'étymologie présentée par le professeur Bullet. Les Séquanais poussaient très-loin la passion pour les chevaux, ils excellaient dans l'art de les dresser et de les élever. Strabon parle avec éloge de leur supériorité en ce genre, et Lucain dit, dans son poëme de la *Pharsale* : « La race séquanaise habile à faire tournoyer le coursier rendu docile. » Cette réputation des Séquanais s'est toujours maintenue. Les Romains prisaient beaucoup leur cavalerie : sous le règne de l'empereur Auguste, les chevaux séquanais étaient les premiers de la Gaule; et, plus tard, les rois d'Espagne tinrent en très-grande estime les lances franc-comtoises. A défaut de certitude, voilà peut-être l'étymologie la plus acceptable.

Quant à l'origine des Séquanais, elle est, comme l'étymologie de leur nom, enveloppée d'obscurités; plusieurs historiens la font remonter jusqu'au déluge : selon Gollut, elle se rapporte à Gomer, fils de Japhet; selon Cluvier et Dunod, le premier

chef de la nation séquanaise fut Askénès, petit-fils de Noé. Ce ne sont là que de vaines et brillantes chimères, dont la vanité des peuples entoure comme de langes d'or le berceau de leurs aïeux. On peut dire des origines ce que Voltaire disait de la généalogie des grandes maisons, qu'elles remontent toutes ou presque toutes à des fables. A quoi cela tient-il? A ce que, suivant l'heureuse expression de Jean-Jacques Rousseau, « les hommes chantent avant d'écrire. » Les premiers philosophes, les premiers législateurs, les fondateurs de religion étaient tous des poëtes, et, chantres ardents, ils se préoccupaient plus de l'harmonie que de l'exactitude : pour eux la forme passait avant le fond. Aussi, n'est-il pas une origine, à commencer par celle du monde, qu'on ne puisse discuter; et toutes les batailles de mots que l'on a livrées, qu'on livrera peut-être encore sur l'origine des Séquanais, n'ont pas plus décidé qu'elles ne décideront jamais une victoire définitive.

L'existence historique des Séquanais pendant de longs siècles à partir de leur établissement dans la Gaule n'est guère mieux connue que leur origine : il faut arriver au sixième siècle avant l'ère chrétienne pour avoir sur les mouvements de ce peuple quelques notions que l'on croit précises. Vers cette époque les Teutons, chassés du fond de l'Asie, entrèrent pour la première fois en Europe et poussèrent devant eux vers l'Occident les Cimbres, peuplade asiatique qui depuis longtemps occupait une partie de l'Europe orientale. Les Cimbres remontèrent le cours du Danube et s'étendirent dans la Hongrie et l'Allemagne, tandis que leurs tribus les plus avancées envahissaient la Gaule, où leur chef Hu le Fort, prêtre guerrier, établit la puissance sacerdotale des druides. Les Gaulois, ainsi dépossédés d'une grande partie de leurs terres, se trouvèrent à l'étroit dans les contrées qui leur restaient en partage; et vers l'an 587, une expédition partie de la Séquanie et du pays des Helvètes, sous la conduite de Sigovèse, traversa le Rhin, marcha vers cette immense forêt Hercynie (Forêt-Noire) qui couvrait presque tout le centre de l'Europe, puis se fixa sur la rive droite du Danube. En même temps, une autre expédition, commandée par Bellovèse et composée des peuples du centre de la Gaule, tels que les Bituriges (habitants du Berri), les Éduens, les Arvernes, les Séquanais, prenait la route de l'Italie. Bellovèse traversa les Alpes, conquit les deux rives du Pô, fonda la ville de Milan, et laissa le nom de *Gaule Cisalpine* à cette contrée. Dans ces deux expéditions, les Séquanais, placés à l'avant-garde, justifièrent leur réputation de meilleurs cavaliers des Gaules.

Deux siècles environ après ces grandes émigrations, ou, pour préciser, en l'an 364 de la fondation de Rome, les Séquanais, réunis aux Suèves, aux Sénones et à d'autres guerriers, reprenaient le chemin de l'Italie pour aller, sous la conduite d'un *brenn* audacieux (celui-ci sera le fameux Brennus des historiens romains), livrer au consul Fabius cette célèbre bataille de l'Allia, qui mit la ville de Romulus à la merci du chef gaulois. Nous savons que l'on a contesté la présence des Séquanais à la prise de Rome; c'est même encore, pour quelques érudits franc-comtois, un point qui n'est pas éclairci. Cela n'aurait pas dû, ce nous semble, faire l'objet d'un doute. Sans tenir aucun compte des opinions qui donnent à Brennus une origine séquanaise et qui le marient à la fille de Séquinus, *roi* de Besançon, nous ferons remarquer que le chef gaulois ramassait partout des soldats pour son entreprise; et

comment en eût-il excepté les Séquanais, dont on connaissait l'humeur aventureuse et guerrière? Du reste, Strabon rend à ces derniers cette justice, que lors de la campagne de Rome, les Suèves imposèrent à la République romaine, par la raison qu'ils avaient les Séquanais avec eux. Il est à croire que, dans cette expédition, les Séquanais, renommés par la supériorité de leur cavalerie, formèrent, comme sous Bellovèse et Sigovèse, l'avant-garde de la grande armée conquérante. La présence des Séquanais à la prise de Rome nous paraît aussi certaine que fut complet le succès de la campagne de Brennus; car on a, comme on le sait, jugé bien diversement son expédition. Tite-Live, entre autres historiens, affirme que Camille, revenu subitement d'exil, délivra Rome par la destruction de l'armée gauloise, et qu'*il ne resta pas un seul de ces Barbares pour porter chez eux la nouvelle de leur défaite*. L'exagération se montre ici par trop évidente pour ne pas éveiller le doute et forcer l'esprit à se mettre en garde contre la bonne foi de l'écrivain romain : une phrase de cette nature est plutôt du ressort des romans de chevalerie que du domaine de l'histoire sérieuse. On comprend la mort des trois cents Spartiates de Léonidas au passage des Thermopyles, on comprend également la mort des trois cents Fabiens; mais on ne concevra jamais l'anéantissement complet d'une armée qui s'élevait, dit-on, à cent mille hommes : quelle que soit la défaite essuyée par un général, la fortune ne le maltraite pas à ce point. Pour en citer un exemple, rappelons la fameuse bataille de Cannes. Certes, on trouverait difficilement, dans les annales militaires des peuples, une bataille plus désastreuse que celle-là : les trois boisseaux d'anneaux arrachés par les soldats d'Annibal aux doigts des chevaliers romains morts pendant l'action, en sont une preuve éclatante. Cependant, c'est avec les débris des combattants échappés à la ruine de cette journée, que le consul Varron rentra dans Rome. Mais Tite-Live, il ne faut pas l'oublier, écrivait son histoire pour des Romains, à l'époque où Rome était la maîtresse du monde; et, s'attachant à rehausser en toutes circonstances leur gloire nationale, il avait soin de dénaturer ce qui pouvait humilier leur orgueil ou leur rappeler des souvenirs irritants. Ainsi fit-il en ce qui concerne Brennus. Comme il en eût trop coûté de rappeler au peuple-roi que sa ville avait jadis été la tributaire d'un Barbare, et comme il n'était pas possible cependant de passer sous silence l'expédition de Brennus, Tite-Live trancha la question en faisant du vainqueur le vaincu; car il est maintenant avéré que la fière Rome fut obligée d'entrer en composition avec le chef gaulois, et de lui payer une rançon pour l'éloigner du Capitole : telle est l'opinion de maints auteurs justement estimés, entre autres de Polybe, Plutarque, Suétone, Justin, Paul-Orose. « Les Gaulois, dit ce dernier, prirent Rome, l'incendièrent et la vendirent. » L'Abréviateur de Trogue-Pompée rappelle, de son côté, que Brennus, après son triomphe, resta longtemps encore en Italie, qu'il la parcourut presque entière en y fondant des villes, et que même il vint offrir le secours de son épée à Denys de Syracuse, alors en guerre avec les Crotoniates. Les écrivains modernes ne sont pas moins explicites. M. Théophile Lavallée, dans son intéressante *Histoire des Français*, dit que Brennus força Rome de se racheter à prix d'or. L'illustre Michelet nous apprend que les Gaulois ne séjournèrent pas moins de dix-sept ans dans le Latium après leur victoire; et l'auteur de l'admirable *Histoire de France*, M. Henri

Martin, écrit en toutes lettres que « les conditions auxquelles Brennus consentit de se retirer furent aussi honorables pour les Gaulois qu'humiliantes pour leurs ennemis. Les Romains s'engagèrent à payer cent livres pesant d'or pour la rançon de Rome, à fournir aux vainqueurs des moyens de transport et des vivres, à leur céder une portion de territoire, et enfin à laisser dans leur ville, lorsqu'elle serait rebâtie, une porte toujours ouverte, en souvenir de l'entrée des Gaulois. » Ce qu'il y a de vrai dans cette bataille où Tite-Live fait périr les Gaulois jusqu'au dernier, c'est que les Romains ne se montrèrent pas scrupuleux observateurs de la foi jurée; car, à peine Brennus se fut-il éloigné du Capitole, que le dictateur Camille, violant le traité, assaillit à l'improviste l'arrière-garde gauloise, en détruisit une grande partie et fit dresser aux Gaulois des embûches par toutes les villes alliées de Rome. Une dernière raison qui prouve toute la fausseté du récit de Tite-Live, fausseté déjà péremptoirement démontrée du reste, c'est la terreur que les Romains éprouvèrent toujours, depuis l'expédition de Brennus, à la seule idée d'une lutte contre les Gaulois. Toute guerre avec eux fut déclarée *tumulte,* mot équivalent à notre grande formule de 1792 : *La patrie est en danger;* un trésor fut affecté perpétuellement aux guerres gauloises, et les aruspices dévouèrent aux dieux infernaux quiconque oserait en détourner les fonds. On ne craint pas à ce point un peuple dont les armées, selon Tite-Live, se laissent détruire jusqu'au dernier homme.

Cent trente-quatre ans après l'expédition de Brennus, c'est-à-dire en 226 avant Jésus-Christ, on retrouve les Séquanais en Italie, à titre d'auxiliaires de leurs compatriotes établis dans la Gaule Cisalpine. Ces derniers, depuis les conquêtes de Bellovèse, n'avaient jamais cessé d'être unis à la mère-patrie, et dans les moments de danger, ils réclamaient toujours son secours : ils en eurent besoin notamment en cette année 226, où, dépouillés d'une portion de leurs terres par les Romains, ils y virent une menace contre leur indépendance et formèrent une ligue formidable dont les Insubriens et les Boïens furent les chefs. La ligue insubro-boïenne appela les Gaulois méridionaux de la mère-patrie, lesquels accoururent de tous côtés. Les Séquanais eurent, avec les montagnards des Alpes, la plus grande part dans cet armement; ce sont ces auxiliaires que les historiens ont confondus sous le nom collectif de *Gésates*, c'est-à-dire armés du *gais* ou épieu gaulois. La République romaine trembla. De sinistres présages vinrent accroître les alarmes publiques : les livres sibyllins semblèrent annoncer une seconde prise de possession de Rome par les Gaulois; et, pour détourner la menace, on enterra solennellement deux Gaulois vivants, auxquels on fit ainsi prendre possession du sol.

Les coalisés, au nombre de soixante-dix mille guerriers, traversèrent quatre armées qui leur avaient barré le passage, s'avancèrent à trois journées de Rome et battirent à Fésules les légions romaines; mais ils furent vaincus à leur tour par le consul Émilius Pappus, dans une rencontre sanglante et terrible, où les Gésates se montrèrent héroïques jusqu'à la témérité : on les vit, par un étrange point d'honneur, se dépouiller de leurs vêtements sur le champ de bataille même et lutter nus contre des soldats couverts d'airain. Quarante mille Gaulois périrent ce jour-là. Cette grande défaite et d'autres victoires remportées postérieurement sur les Gaulois mirent les Romains en possession de la Gaule Cisalpine; et, maîtres de cette partie de l'Italie,

Ces insatiables conquérants ne tardèrent point à jeter les yeux au delà des Alpes. Dès l'année 115 avant Jésus-Christ, ils soumettaient les Allobroges, les Arvernes et d'autres tribus, jusqu'aux Pyrénées orientales ; ils s'étendaient le long du Rhône, ils devenaient des voisins dangereux pour les Séquanais, et recherchaient l'alliance et l'amitié de ce peuple, à cause de la grande considération dont il jouissait dans la Gaule, nous apprend Strabon. Ce fut vers cette époque que les Séquanais rendirent aux Romains un service qui hâta le dénouement d'un des plus gigantesques drames de l'histoire. Il importe de mentionner ce service.

Un épouvantable torrent de créatures humaines, parti des rivages de la mer Baltique, et remontant l'Elbe, traversant le Danube, dévastant la Norique, ravageant l'Illyrie, entrait, en l'an 110 avant Jésus-Christ, dans les vallées des Helvètes (Suisses) : c'étaient les Cimbres et les Teutons. Cette horde se jeta sur la Gaule centrale et méridionale, en pilla, brûla, dévora les campagnes, et réduisit le pays à de telles extrémités, que dans plusieurs villes les habitants, retirés à l'abri de leurs remparts, mangèrent de la chair humaine plutôt que de se rendre. La Séquanie eut cruellement à souffrir dans ce grand désastre; mais elle allait se venger. Les Cimbres-Teutons avaient résolu la conquête de la Province Narbonnaise, appartenant aux Romains. Ils tombèrent comme une avalanche sur cette contrée et détruisirent quatre armées romaines qui tentèrent de leur fermer le passage. Les Barbares ne s'arrêtèrent pas là : ils avaient juré d'exterminer Rome et tout ce qui portait le nom romain. Ils formèrent le projet d'entrer en Italie, les Teutons par les Alpes maritimes, les Cimbres par les Alpes centrales. Mais Rome avait envoyé dans la Province Narbonnaise son plus grand capitaine, Marius, qui livra près d'Aix une bataille terrible aux Teutons, les défit, leur tua tant de monde, « que le champ fut engraissé de cadavres pour plusieurs siècles et s'appelle encore le *Champ-Pourri.* » Le roi des Teutons, Teutobokh, géant d'une taille colossale et d'une force presque surhumaine, voulut essayer de regagner la Germanie avec le reste de ses bandes : il lui fallut passer par le territoire des Séquanais. Mais ceux-ci avaient à venger le ravage de leurs terres : ils attaquèrent les débris des Teutons, firent prisonnier le roi Teutobokh, le chargèrent de chaînes, et le livrèrent à Marius au moment où ce général courait en Italie rejoindre les Cimbres à leur descente des Alpes centrales. Il les atteignit près de Verceil. Les Cimbres ignoraient le sort des Teutons, mais ils connaissaient le génie de Marius. Avant d'en venir aux mains, ils envoyèrent au général romain des députés avec des propositions de paix : « Donne-nous des terres, lui dirent-ils, des terres pour nous et nos frères les Teutons. — Laissez là vos frères ! s'écria Marius ; nous leur avons donné une demeure pour l'éternité. — Tu railles ! mais malheur à toi et à ton peuple quand les Teutons seront arrivés en Italie. — Ils y sont ! Embrassez-les ! » répondit Marius. Et il fit venir Teutobokh avec les siens chargés de chaînes. Cette scène de théâtre fut pour les Cimbres un coup de foudre. Marius leur livra bataille, les anéantit, et fit exterminer jusqu'aux femmes, jusqu'aux enfants, jusqu'aux chiens ! Près d'un demi-million de créatures humaines avait péri dans cette journée.

Depuis la défaite des Cimbres jusqu'à l'arrivée de Jules César dans les Gaules, la Séquanie vécut en paix avec les Romains, mais non avec les peuples ses voisins.

Jusqu'ici les Séquanais ne nous ont apparu qu'au dehors, nous ne les avons pas encore vus dans leur pays. Leur histoire se passe à l'extérieur et se mêle à l'histoire des autres Gaulois, qui portent partout leurs armes, sont tour à tour vainqueurs et vaincus, et finiront par trouver des maîtres. L'histoire des Séquanais va maintenant se passer chez eux ; nous allons les montrer aux prises avec leurs guerres intérieures, leurs rivalités, leurs dissensions, et raconter comment ces rivalités amenèrent l'asservissement de leur patrie. Avant d'entrer dans le récit de ces grands événements, il nous faut dire ici quels étaient les usages et les mœurs de ce peuple, son caractère, sa religion, ses lois, son organisation politique.

Les Séquanais ne différaient pas des autres peuples de la Gaule Celtique ; ils leur ressemblaient moralement et physiquement. Ils avaient, comme eux, la taille haute et bien prise, les traits réguliers, la peau blanche, le teint vif, les yeux bleus, les cheveux épais et blonds, coupés par derrière, incultes et longs par devant. Comme eux, ils étaient d'un caractère hautain, impérieux, téméraire, d'ailleurs plein de franchise. D'un esprit sincère et crédule, d'une imagination ardente et mobile, ils poussaient à l'excès la curiosité : ils arrêtaient sur la route les passants, les marchands, les voyageurs, faisaient cercle autour d'eux pour leur adresser une foule de questions, ou les forçaient à venir s'asseoir à leur table pour les interroger plus à leur aise. Prompts dans leurs résolutions, terribles quand on les irritait, dociles quand on les flattait, ils ne pardonnaient pas à la déloyauté. Les plus braves des hommes sur un champ de bataille, ils y prodiguaient leur vie en riant. Implacables pour leurs ennemis, ils se laissaient cependant attendrir jusqu'aux larmes par ceux qui leur demandaient grâce. Pour eux, le point d'honneur consistait à ne jamais reculer : *Vaincre ou mourir*, telle était leur devise. Mais ils supportaient mal les privations, les fatigues, et se décourageaient aussi facilement qu'ils s'enthousiasmaient. Voilà les traits généraux du caractère des Séquanais. Quant à leurs mœurs, à leurs habitudes, aux changements opérés dans l'ensemble de leur vie, il importe de distinguer chez eux deux époques : la première, qui commence à leur établissement dans les Gaules et va jusqu'au sixième siècle avant l'ère chrétienne ; nous l'appellerons la *période celtique :* la seconde, qui embrasse tout l'intervalle compris entre ce sixième siècle et la présence de Jules César en Séquanie ; nous l'appellerons la *période druidique.*

Dans l'origine, les Séquanais ne se bâtissaient ni villes ni maisons. Nomades, et vivant par petites tribus séparées, ils choisissaient pour retraites les rochers, les forêts, les déserts, s'y creusaient des cavernes en pleine pierre ou se construisaient de mauvaises cabanes en feuilles ; mais le plus souvent ils logeaient sur leurs chariots. Ils trouvaient leur existence dans les produits de la chasse, car ils dédaignaient de s'occuper d'agriculture ; ils aimaient mieux manier le fer d'une lance que le soc d'une charrue. A l'heure des repas, ils se couchaient sur des peaux de bêtes sauvages, autour de grands feux ou d'ardents brasiers, d'où l'on tirait d'énormes morceaux de viande grillés sur le charbon ou rôtis à la broche. La viande des porcs était leur principal mets ; ils préféraient à toute autre la chair de ces animaux à demi sauvages, qui vivaient par nombreux troupeaux dans les forêts, en défonçaient le sol et s'y nourrissaient de truffes ou de glands. Le parti que les Séquanais surent, par la suite,

tirer de la chair du porc devint la meilleure branche de leur industrie et de leur commerce : les jambons salés de la Séquanie devaient un jour être avidement recherchés des gourmets, et des marchands qui les exportèrent jusqu'en Italie, jusqu'en Grèce. A cette époque, les Séquanais ne connaissaient pas l'usage du vin ; ils avaient pour boisson une bière composée de froment et de miel. Ils buvaient à la ronde et dans une corne de bœuf sauvage ; ils buvaient peu à la fois, mais ils y revenaient fréquemment, ce qui finissait par amener l'ivresse. Il était d'habitude parmi eux que la cuisse des animaux servis appartînt au plus brave, ou du moins à celui qui prétendait l'être, et cette préférence occasionnait souvent des querelles sanglantes. A la suite de repas abondants, ils aimaient à prendre les armes, à se provoquer mutuellement, un contre un, à des duels simulés. Ce n'était qu'un jeu d'abord ; ils s'attaquaient, se défendaient du bout des mains : mais leur arrivait-il de se blesser, la colère les gagnait ; ils se battaient alors sérieusement, et si l'on ne s'empressait de les séparer, l'un des deux restait sur place.

Les Séquanais, comme les autres Gaulois, allaient à la guerre presque nus ou simplement couverts d'une peau de bête. Pour avoir l'air plus terrible, ils se rougissaient les cheveux avec une pommade composée de suif de chèvre et de cendre de hêtre, après quoi ils les retroussaient sur le sommet de la tête en forme de panache. Ils s'animaient au combat avec des trompes d'airain dont le long mugissement faisait tressaillir ; et l'on ne pouvait se défendre d'un mouvement d'effroi, en entendant ces sons lugubres accompagnés du formidable cri de guerre : *terribeen ! terribeen* (cassez les têtes) ! Ils ne faisaient pas de prisonniers ; ils les massacraient, leur coupaient la tête et l'exposaient en guise de trophée. Quand ils recevaient une blessure pendant l'action, ils poussaient des cris menaçants ; leur sang venait-il à couler, ils l'arrachaient de leur poitrine et le rejetaient à leurs adversaires, en vomissant des imprécations et des blasphèmes. Frappés d'un coup mortel, on les voyait vouloir encore s'élancer contre l'ennemi, tomber, rire et mourir. C'étaient des hommes terribles ; ils appartenaient bien à cette race de Gaulois qui disaient ne craindre qu'une chose ici-bas : la chute du ciel ; qui se précipitaient le fer en main au devant des torrents débordés, s'élançaient au milieu des flots pour braver l'action des tempêtes, envoyaient leurs flèches aux cieux ou présentaient leurs boucliers quand grondait la foudre.

Les femmes séquanaises accompagnaient leurs maris à la guerre. Grandes, bien faites, belles, fières, elles étaient douées d'une mâle énergie. Elles ne connaissaient pas la douleur et méprisaient le danger. Elles tenaient beaucoup à devenir mères ; et, pour rendre leurs enfants plus vigoureux, elles les plongeaient dans l'eau froide. Pour baptême, elles leur faisaient baiser la lance de leur père. Cependant les Séquanais, comme les peuples des autres tribus gauloises, n'eurent longtemps aucun respect pour leurs femmes ; ils les regardaient à peu près comme des brutes et les traitaient de même. Mais plus tard ils changèrent complétement de conduite envers elles ; ils en vinrent à les considérer comme des êtres surhumains, à les admettre au conseil, à délibérer avec elles sur les affaires de l'État.

La religion des Séquanais primitifs était un polythéisme grossier, ou plutôt une espèce de fétichisme : ils avaient pour dieux les arbres, les pierres, les vents, les

autres phénomènes de la nature. Chaque rocher, chaque caverne, chaque forêt possédait son génie ou sa divinité. Les Séquanais adoraient le feu comme symbole de toute pureté, le soleil comme source de lumière et de toute reproduction. Avec le temps, leurs croyances devinrent moins abstraites : ils n'adorèrent plus le tonnerre, mais Tarann, esprit qui dirige le tonnerre; Belen remplaça le soleil; Ogmi personnifia l'éloquence et la poésie; Ardoinna devint la déesse des forêts; Theut fut le protecteur des chemins; Heu fut le dieu suprême. Les Séquanais n'avaient point de temples fermés ni couverts; leurs assemblées religieuses se tenaient en rase campagne, ou bien au milieu des bois; et c'est là qu'ils offraient leurs sanglants sacrifices, autour d'une grosse pierre, d'une colonne ou de quelque grand arbre révéré. Ils immolaient à leurs divinités des taureaux blancs, des chevaux, des victimes humaines. Leurs prêtres, appelés *curètes*, présidaient à ces sacrifices. Les curètes étaient honorés comme des êtres supérieurs : après eux, les guerriers obtenaient la plus haute considération; car, dans les mœurs d'alors, on n'avait d'estime et d'admiration que pour ceux qui poussaient le plus loin la passion de se battre ou qui savaient le mieux tuer un homme.

Voilà sommairement quel fut, pendant une douzaine de siècles, l'état des Séquanais Celtes : pas de civilisation, pas de villes, pas de temples, pas de commerce, d'industrie ni d'agriculture; des instincts farouches, des mœurs sauvages. Les Séquanais ne recherchent que l'occupation des armes, ils ne songent qu'à guerroyer; la guerre semble être la condition normale de leur existence. Cruels par habitude, ils n'ont de puissance que par le fer, de renommée que par le tarif des ennemis qu'ils couchent sur la poussière; ils érigent moralement en principe la destruction du plus faible par le plus fort. Celui d'entre eux qui possède un bras plus vigoureux, une arme plus solide, attaque son adversaire, le frappe, le tue; puis, après l'avoir dépouillé, il se repose dans son triomphe. Tout le droit des gens se résume dans cette sentence terrible : *Malheur aux vaincus!* C'est ainsi que l'on vivait il y a trois mille ans sur cette terre des Gaules, qui devait plus tard s'appeler la noble terre de France, et se placer si haut dans l'esprit des nations par son respect du droit et la mansuétude de ses mœurs. Il est vrai que la France eut de bien laborieuses étapes à fournir et de bien douloureuses épreuves à traverser, avant d'arriver au but où l'attendaient la civilisation et l'humanité.

L'arrivée des Cimbres en Gaule, vers la fin du sixième siècle avant l'ère chrétienne, vint commencer la révolution des mœurs celtiques. Le chef des Cimbres, Hu le Fort, prêtre, législateur, guerrier, apportait avec lui sur le sol conquis par ses armes une nouvelle religion : c'était le fameux druidisme. Les Gaulois acceptèrent ce culte, en le combinant avec leur polythéïsme antérieur : ce qu'ils y prirent contribua puissamment à changer leur condition d'être. Sans doute, le druidisme était une religion sombre, cruelle, pleine de sang; mais, à côté de ses pratiques inhumaines, il émettait des principes civilisateurs : il reliait entre elles les populations disséminées et toujours en lutte; il rapprochait les hommes; il encourageait le commerce, l'industrie, l'agriculture, les arts utiles; il faisait de ses ministres les dépositaires de toutes les sciences, de toute l'histoire, de toute la poésie; il mettait entre les mains des prêtres le gouvernement, la législation, l'éducation publique,

la garde des mœurs, l'administration de la justice. Les prêtres druides devenaient ainsi la loi vivante et intelligente de la nation. Il est vrai qu'ils firent de leur religion un instrument de pouvoir, et qu'ils tinrent le peuple sous une domination d'autant plus puissante, qu'ils l'enveloppaient d'une terreur mystérieuse : mais si la théocratie qu'ils établirent fut tyrannique, du moins elle était éclairée, et servait par là les progrès de la civilisation. Un siècle après l'importation de la religion druidique sur le sol gaulois, on s'apercevait déjà de certains changements opérés dans les habitudes. Les Séquanais commençaient d'abandonner la vie nomade et les cavernes de leurs forêts, pour se construire des cabanes en terre glaise et des bourgs ouverts ; puis, à mesure que les années s'écoulaient, les étroites cabanes en terre glaise disparaissaient pour faire place à des maisons spacieuses, bâties en bois et couvertes de paille pétrie dans l'argile. Aux anciens villages sans murailles succédaient insensiblement des villes fortifiées par des murs construits de poutres entrelacées les unes dans les autres, et dont les intervalles étaient remplis de fascines à l'intérieur, de grosses pierres à l'extérieur. Un glacis occupant toute l'étendue et l'élévation du mur revêtait ces pièces de bois, épaulées par derrière et enfoncées dans le sol.

Avec le séjour dans les villes et l'habitation dans les maisons, était venue la recherche des aises matérielles de la vie. Les Séquanais commençaient à connaître la fabrication des ustensiles et des meubles. Ils ne mangeaient plus couchés à terre sur des peaux de bêtes ; ils se rangeaient autour de tables en bois, grossières d'abord, mieux travaillées ensuite : les pauvres avaient des plats de terre ou de bois, les riches des plats d'argent ou de cuivre. Ils ne buvaient plus dans des cornes de bœuf sauvage, et quelquefois dans des crânes humains ; ils se servaient de vases en terre ou en métal : la bière et l'hydromel devinrent la boisson du pauvre ; les vins d'Italie, la boisson du riche. Ils ne se nourrissaient plus exclusivement de la chair des animaux : les fruits, les laitages, les céréales entrèrent dans l'alimentation commune ; car l'agriculture avait cessé d'être négligée, et la merveilleuse fécondité du sol séquanais, que César regardait comme le meilleur de toute la Gaule, *Ager sequanus totius Galliæ optimus*, et que Pellisson devait appeler plus tard l'*abrégé de la France et le pays qui peut le mieux se passer des autres;* l'admirable fertilité de ce sol vierge, en indemnisant largement le cultivateur de ses peines et de ses travaux, lui faisait mieux apprécier et mettre à profit les bienfaits de la nature. Puis, devant les progrès de l'agriculture, les forêts commencèrent à s'éclaircir : la Séquanie, comme tout le reste de la Gaule, avait à cette époque des forêts épaisses, profondes, impénétrables, qui couvraient les deux tiers du sol. Ces gigantesques forêts rendaient le climat très-rigoureux, les hivers très-froids, très-précoces, très-longs. Le froid gelait les rivières, et la glace était si forte, « qu'elle ne frayait pas seulement passage aux simples voyageurs, dit l'historien Diodore de Sicile dans sa Description des Gaules, mais qu'elle permettait en toute sûreté à des armées nombreuses d'y passer avec leurs bagages et leurs chariots chargés. » Les campagnes étaient transformées en un vaste glacier. Le dégel amenait des eaux diluviales ; et le sol, profondément imprégné d'humidité, nageait en quelque sorte dans les étangs, les lacs, les marais, les marécages. Au débordement de ces eaux

se joignaient de grandes pluies, et des vents si impétueux, qu'ils enlevaient des pierres de la grosseur du poing, qu'ils renversaient des cavaliers. C'était sous les solitudes et dans les clairières de ces forêts primitives que coulaient à pleins bords les fleuves de la vieille Gaule ; le Rhodan (le Rhône) courait, comme un trait d'arc, de Lyon au golfe de Narbonne, tandis que l'Arar (la Saône) laissait déjà douter, comme aujourd'hui, dans quel sens elle se mouvait. Ces solitudes marécageuses étaient peuplées de sangliers, d'ours, d'élans, surtout d'aurochs, bœuf énorme et féroce ; et le cri de ces animaux redoutables, se mêlant au bruit des vents et des eaux, faisait du séjour des bois un asile plein d'horreur. L'homme, en portant la hache dans ces forêts épaisses, mais où les fruits, les fleurs, les moissons venaient en abondance, grâce à la fécondité du sol, l'homme modifiait en même temps l'âpreté du climat ; et l'adoucissement dans la température amenait l'adoucissement dans les mœurs, car on sait combien le caractère d'un peuple dépend des qualités de l'air qu'il respire. Chez les Séquanais, l'amélioration morale fut sensible et progressive : ils cessèrent de massacrer leurs prisonniers de guerre et n'exposèrent plus, comme trophées de victoire, les têtes coupées de leurs ennemis. Ils s'abandonnèrent moins à l'ivrognerie, à la violence désordonnée, et leur plus grand plaisir après leurs repas fut d'entendre les récits des voyageurs étrangers qui passaient dans leur pays. Ils s'habituèrent à traiter leurs femmes avec plus d'intelligence et d'égards, à leur faire une condition moins dure et moins misérable : il est vrai qu'ils conservèrent sur elles une autorité sans bornes, même le droit de vie et de mort ; mais, en apprenant à les mieux connaître, ils apprirent à les croire moins leurs esclaves, moins leur *propriété animée*, comme disait Aristote. On vit la liberté présider aux mariages : le goût détermina les unions ; l'amour en forma les nœuds. Dès qu'une jeune fille avait atteint l'âge nubile, ses parents songeaient à lui donner un époux : à cet effet, ils réunissaient les enfants de leurs amis, et la jeune fille faisait elle-même son choix. « Vous êtes mon maître, et moi je suis votre humble servante, » disait-elle à celui qui lui plaisait le plus, et l'union était consacrée.

Au sein du foyer domestique comme dans la vie extérieure, les habitudes se réformaient. Déjà les Séquanais n'allaient plus se battre demi-nus, ainsi que le faisaient leurs ancêtres : un bouclier d'osier couvert de cuir et chargé de dessins coloriés ; un casque d'airain, une cotte à mailles de fer, ou bien une cuirasse en métal battu ; un énorme sabre, pendant obliquement sur la cuisse droite à des chaînettes de fer ou de cuivre, quelquefois à un baudrier brillant d'or, d'argent et de corail ; un collier, des bracelets, des anneaux d'or ; une saie bariolée de carreaux éclatants ou richement brodée ; un long pantalon appelé *brague* ou *braie* (la *bracca* des Latins) : tel était l'accoutrement du guerrier séquanais. L'habillement commun à la nation se composait de la braie, de la tunique et de la saie : la braie était étroite et collante ; la tunique, en étoffe rayée, et se rapprochant beaucoup de la forme d'une chemise à manches, tombait jusqu'au milieu des cuisses. Par-dessus ces vêtements, le riche jetait une saie rayée (la *sagum virgatum* des Latins), décorée de fleurs, de disques, d'ornements variés, de figures de toute espèce, de bandes de pourpre, de broderies d'or et d'argent. Les dernières classes du peuple remplaçaient la saie par une peau de mouton, ou par une couverture en laine. Le

costume des femmes consistait en une tunique large et plissée, quelquefois sans manches, quelquefois avec des manches étroites et longues; cette tunique, ornée de bandes de pourpre et d'or, se ceignait au-dessus des hanches, laissait à découvert le haut de la poitrine et descendait jusqu'aux pieds. Par-dessus ce vêtement, les femmes riches endossaient un manteau qui s'agrafait sur l'épaule, ou bien une espèce de mantelet assez long pour cacher leurs bras et leurs mains. Une simple coiffe carrée était posée sur leurs cheveux, qu'elles portaient séparés au milieu du front et rattachés par derrière.

Le commerce et l'industrie, ces puissants moteurs de la civilisation, vinrent établir entre les divers territoires, puis entre les individus, des relations qui contribuèrent puissamment à répandre une plus grande somme de bien-être. Les Gaulois apprirent à tirer parti des matières premières qu'ils possédaient en abondance; leur esprit ingénieux excella bientôt dans l'art d'extraire, de travailler les métaux, et leurs mines devinrent d'une exploitation si considérable, qu'en Europe la richesse gauloise fut citée en proverbe. Tandis que les Bituriges découvraient l'étamage, les Mandubiens (pays d'Auxois en Bourgogne) le placage, que d'autres Gaulois trouvaient la charrue à roues, le crible de crin, l'emploi de la marne en qualité d'engrais, les Séquanais perfectionnaient le mors de brides, dont on les croit inventeurs; ils s'enrichissaient par le commerce des jambons salés, dont la réputation se répandait au loin; et bientôt ils allaient, grâce à l'adoucissement toujours progressif du climat, pouvoir se livrer à la culture de la vigne, qui, retirée jusqu'alors derrière le rideau des Cévennes, commençait à s'étendre, des rives de l'Isère et du pays des Bituriges, à travers l'Arvernie et la Séquanie.

Au milieu de ce mouvement industriel, qui refroidissait un peu la passion de la guerre, les villes, les bourgs se peuplaient, s'agrandissaient, se multipliaient; l'esprit de cité naissait, se développait : il fut bientôt assez fort pour proscrire presque partout la royauté, et pour la remplacer par une magistrature élective. Le dernier roi qu'ait eu la Séquanie s'appelait Catamantalède; il avait été déclaré l'*ami du peuple romain*, et il paraît avoir régné durant les dernières années qui précédèrent l'arrivée de Jules César dans les Gaules, en 59 avant Jésus-Christ. Chez les Séquanais, le gouvernement était aristocratique : deux classes privilégiées dirigeaient la nation, faisaient les lois, s'assemblaient une fois l'an et nommaient deux magistrats qui exerçaient le pouvoir sous leur surveillance. Cette assemblée traitait de la paix et de la guerre, réglait les différends entre les peuples alliés ou clients, nommait le *brenn* ou chef d'armée, disposait de toutes les ressources de l'État, tenait dans ses mains toutes les forces actives du pays.

Les deux classes qui se partageaient ainsi l'autorité suprême étaient les druides et les chevaliers : honneurs, dignités, richesses, tout leur appartenait. Quant au peuple, on le comptait pour rien : sans attributions, sans prérogatives, sans influence, on le condamnait à s'effacer, à n'être qu'un chiffre, qu'un esclave : « presque tout le peuple est tenu dans la servitude, » dit César. On le divisait en deux classes : les *clients* ou *dévoués*, c'est-à-dire attachés aux guerriers, qui les faisaient travailler, les menaient à la guerre, avaient sur eux le droit du maître sur l'esclave; puis les *serfs*, c'est-à-dire viles machines n'ayant ni noms, ni dieux, ni

biens, ni familles; c'est-à-dire instruments passifs incorporés à la terre et suivant sa destinée. Les deux tiers à peu près du peuple séquanais vivaient ainsi, dans l'entière dépendance de la noblesse; et cet avilissant état de servage devait, pendant de longs siècles encore, peser sur les générations plébéiennes.

Chez les Séquanais, la classe des chevaliers était soumise à la classe des druides, et les druides avaient au-dessus d'eux un chef suprême, jouissant d'un pouvoir absolu. En temps de guerre, les chevaliers étaient obligés de marcher, accompagnés de leurs clients et suivis de leurs esclaves. En temps de paix, la chasse devenait leur occupation principale. Dans la vie privée, ils avaient coutume de s'entourer du plus grand nombre possible de clients et de serviteurs : c'était à ce double signe que se mesurait leur prépondérance. Le chiffre des serviteurs attestait l'éclat de la naissance et de la fortune; celui des clients marquait le degré de la puissance et du crédit. Lorsqu'un chevalier paraissait en public, il ne permettait pas à ses enfants de l'approcher avant qu'ils fussent en état de porter les armes : il y avait, dans les mœurs de l'époque, déshonneur pour un père à recevoir publiquement auprès de lui un fils en bas âge. Lorsqu'un de ces hauts personnages venait à mourir, on lui faisait de magnifiques funérailles; et, pour que l'honneur fût plus grand, on brûlait solennellement avec lui ses habits, ses armes, son cheval de bataille, ses esclaves favoris, auxquels se joignaient les clients qui n'étaient pas morts au dernier combat de leur patron : coutume barbare consacrée par les prêtres druides, qui faisaient des sacrifices humains un moyen de gouvernement.

Les druides, ou *hommes des chênes,* ainsi nommés parce qu'ils célébraient au fond des bois leurs mystères religieux, étaient les prêtres de la nation. Chez eux, la hiérarchie sacerdotale comptait plusieurs degrés : les *druides* proprement dits venaient en tête; au-dessous des druides il y avait les *ovates* et les *bardes*. Les ovates célébraient les sacrifices et les autres cérémonies matérielles du culte; les bardes chantaient sur une espèce de guitare appelée *rotte* les louanges des dieux et les exploits des héros. A ces trois degrés sacerdotaux il faut ajouter les *druidesses* ou femmes des druides : dans l'opinion populaire, elles passaient pour des magiciennes et des prophétesses, connaissant les secrets de l'avenir et pouvant à leur gré calmer ou soulever les vents et les flots, emprunter la forme de tous les êtres humains, guérir toute espèce de maladies. Les bardes, les ovates et les druides jouissaient d'immenses priviléges : ils ne contribuaient en rien aux impôts et charges qui pesaient sur le reste des citoyens; leurs personnes étaient inviolables. Mais aux druides seuls appartenaient les hautes fonctions du prêtre et du magistrat : ces derniers intervenaient dans les actes de la vie civile, connaissaient des contestations publiques et privées, prononçaient sur le sort des coupables. Ils donnaient à leurs arrêts un caractère sacramentel : malheur à quiconque osait se soustraire à leur juridiction, ou refusait de se soumettre à leurs sentences! Celui-là demeurait sous le coup d'une excommunication terrible, devant laquelle petits et grands, riches et pauvres, étaient obligés de courber la tête. Exclu des sacrifices, mis au rang des impies et des criminels, repoussé, méprisé, maudit par tous, il était hors la loi et ne pouvait plus invoquer la justice dont il avait bravé la puissance. Les druides exerçaient encore d'autres fonctions : versés dans les lettres, la physique, l'astronomie,

la médecine, ils s'attribuaient l'éducation de la jeunesse. Mais on ne devenait leur disciple qu'à de rudes conditions : l'initié était conduit au fond des solitudes les plus sombres, et là soumis à diverses épreuves ; une fois admis, il lui fallait consacrer vingt années de noviciat à l'étude de la doctrine : c'était une espèce d'encyclopédie versifiée, mais orale, renfermant les principes de toutes les sciences connues par les druides ; car ceux-ci n'écrivaient rien, et cela pour deux raisons : la première, afin de ne point laisser arriver jusqu'au vulgaire le secret de leurs connaissances ; la seconde, afin de forcer les disciples, qui ne pouvaient se reposer sur l'écriture, à cultiver sans répit leur mémoire.

Les forêts étaient les temples des druides ; le chêne était leur arbre sacré ; le gui, leur symbole mystique[1]. Leurs monuments consistaient en des pierres brutes, en d'énormes blocs dressés et fichés en terre : les uns, comme les *menhirs*, étaient des espèces d'obélisques grossiers s'élevant à dix, vingt et trente pieds au-dessus du sol ; on les nomme dans nos campagnes *pierres-littes*, *pierres-levées*, *pierres-branlantes*. Les autres, comme les *dolmens*, se composaient de trois ou quatre blocs debout, portant une table ordinairement horizontale, quelquefois légèrement inclinée, sur laquelle on étendait les victimes destinées au sacrifice. Il existe encore en Franche-Comté plusieurs de ces monuments. Non loin de Saint-Claude, à Vogna près d'Arinthod, on voit les restes d'un dolmen : « c'est un roc énorme de forme cubique, d'environ vingt pieds de toute face ; qui, posé sur un de ses angles, à la profondeur de trois pieds en terre, se soutient en équilibre par son propre poids. Il est accompagné de quatre autres pierres, qui paraissent avoir eu la forme conique et qui marquent les quatre angles d'un espace carré, dont le rocher occupe le centre. » (LEFÈBURE, *Résumé de l'histoire de la Franche-Comté*.) On croit que les druidesses eurent un collége près d'Arinthod. Le père Romain Joly, l'auteur des *Lettres sur la Franche-Comté*, parle d'un menhir qu'il a vu près de Nozeroy, dans le canton de Pierre-Litte, qui tire son nom de ce monument. « La hauteur de cette pierre, dit-il, est de huit pieds neuf pouces, sa largeur de quatre pieds deux pouces, et son épaisseur de deux pieds deux pouces. Elle penche d'un côté, faisant avec le terrain un angle à peu près de 70 degrés. Les injures du temps l'ont rongée dans le bas, et elle m'a paru si caduque, qu'elle pourrait bien avoir été renversée depuis plus de vingt ans (le père Romain Joly écrivait ces lignes en 1779). Je la trouvai toute couverte de mousse. » L'auteur ajoute que les paysans regardaient cette pierre-litte avec une sorte de vénération, et qu'ils y attachaient des idées superstitieuses. On voit encore sur une éminence, au sud de Poligny, l'un de ces monuments druidiques : c'est une pierre-branlante, que l'on désigne dans le pays sous le nom de la *pierre qui vire*, parce que, d'après une vieille tradition populaire, elle

[1] Le gui, « cette plante parasite, d'une espèce si singulière, était regardé alors comme une sorte de panacée universelle, lorsqu'elle venait à croître sur le tronc du chêne.... C'était ordinairement en février que les druides faisaient la recherche du gui : dès qu'ils l'avaient rencontré, une foule immense accourait de toutes parts autour du chêne privilégié ; un druide en robe blanche montait sur l'arbre et coupait, avec une serpe d'or, le précieux végétal, que ses confrères recevaient dans une saie blanche, de peur qu'il ne touchât la terre en tombant et ne fût souillé par un contact profane. Le vieil usage de courir les rues le premier jour de l'an, aux cris de : *Au gui l'an neuf!* est un vestige du culte des Gaulois. » (Henri MARTIN, *Histoire de France*, tome Ier, page 53.)

faisait tous les cent ans un tour sur elle-même. « Cette pierre, dit Chevalier, consiste en une masse de rochers arrondis et d'environ trente pieds de circonférence, servant de base à une figure conique élevée par-dessus, composée de deux pierres taillées et dressées au ciseau pour porter juste et à plein l'une sur l'autre. Celle qui terminait le cône a été renversée; le reste subsiste. » La Franche-Comté a dû posséder un grand nombre de dolmens et de menhirs : si les vestiges du druidisme y sont assez rares de nos jours, il faut l'attribuer au zèle des chrétiens des premiers siècles, qui renversèrent et firent disparaître une multitude de ces monuments.

Les druides divisaient le temps par périodes de trente années : le sixième jour de la lune commençait toujours chez eux le mois, l'année, le siècle; c'est ce jour qu'ils choisissaient pour célébrer les grandes solennités du culte. Les druides pensaient que les esprits invisibles et le monde visible étaient immortels, que l'eau et le feu étaient les deux agents suprêmes de la nature; ils enseignaient que les âmes entraient dans l'autre monde par la porte de la mort et revenaient dans celui-ci par la porte de la vie; qu'après la mort, l'âme passait dans tel ou tel corps, et que les plaisirs ou les peines de l'autre monde se mesuraient sur le bien ou le mal qu'on avait fait dans celui-ci. Ils enseignaient aussi que la vie d'un homme pouvait se racheter par la vie d'un autre homme; et cette monstrueuse croyance, qu'ils avaient enracinée dans les esprits, coûtait cher aux captifs, aux esclaves, aux malheureux : les puissants les sacrifiaient sans scrupule, pour se racheter. Et la manière dont on faisait mourir les victimes consacrées aux dieux était horrible : dans quelque clairière d'une forêt on élevait un énorme mannequin en osier représentant une figure humaine, on le remplissait des êtres condamnés à périr, on entassait des combustibles autour de l'affreux colosse; un prêtre y mettait le feu en chantant, et les malheureux mouraient étouffés par les flammes !

Disons, à l'honneur du progrès, que dans le cours des deux derniers siècles avant l'ère chrétienne ces cruautés étaient devenues de moins en moins fréquentes : la civilisation romaine et le christianisme allaient les faire disparaître.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Description de la Gaule par Jules César. — Les Arvernes, les Éduens, les Séquanais. — Défaite des Arvernes. — Prétentions de suprématie des Éduens; rivalité des Séquanais. — Arioviste et ses Suèves; leur portrait par Jules César. — Reprise des hostilités. — Double défaite des Éduens. — Puissance des Séquanais. — Conduite d'Arioviste; ses exigences. — Réconciliation des Éduens et des Séquanais. — Défaite d'Amagétobrie. — Tyrannie d'Arioviste. — Projets et menées d'Orgétorix. — Émigration des Helvètes; leur passage par la Séquanie. — Victoires de César sur les Helvètes. — Situation de la Séquanie. — Députation des Gaulois à César; attitude des députés séquanais. — Arioviste et César. — César à Besançon; état et description de cette ville. — Panique de l'armée romaine. — César marche contre les Germains. — Défaite d'Arioviste. — Conduite de César en Séquanie après la défaite d'Arioviste. — Soumission des Gaules. — César en Italie. — Soulèvement des Gaules. — Massacre des Romains. — Vercingétorix, généralissime de l'insurrection. — Son plan de campagne. — Retour de César. — Siége et prise d'Avaricum. — Échec de César devant Gergovie. — Enthousiasme des Gaulois. — Situation de César. — Victoire de César. — Siége d'Alise. — Soumission de Vercingétorix; son attitude devant César. — Mort de Vercingétorix.

Rome venait d'envoyer pour cinq ans dans la Gaule un proconsul qui allait en dix ans changer les destinées de la Gaule et de Rome : c'était Jules César. Cet homme, aussi grand écrivain que grand capitaine, nous a laissé sur le pays dont il devait faire sa conquête, un livre admirable qui s'ouvre par les lignes suivantes : « Toute la Gaule se divise en trois parties. L'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui, dans leur langue, se nomment Celtes, et, en latin, Gaulois. Ces peuples diffèrent entre eux par le langage, les institutions, les mœurs. La Garonne sépare la Gaule proprement dite de l'Aquitaine; la Seine et la Marne la séparent des Belges. Les Belges commencent à l'extrémité septentrionale de la Gaule et confinent à la partie inférieure du cours du Rhin. L'Aquitaine va depuis la Garonne jusqu'aux Pyrénées, et jusqu'aux rives de l'Océan vers l'Espagne. » Dans cette description, aussi claire que laconique, on reconnaît la main heureuse de l'homme qui faisait avec ces trois mots : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu*, le bulletin de sa campagne en Asie contre le fils de Mithridate. Si, en examinant la carte, on s'aperçoit que César n'a pas mentionné la Gaule Narbonnaise et le pays des Allobroges, c'est que ces contrées appartenaient alors aux Romains.

Les Celtes ou Gaulois étaient partagés en vingt-deux tribus et se réunissaient en trois grandes confédérations, à la tête desquelles venaient les Séquanais, les Éduens, les Arvernes. Les Arvernes (Auvergnats) occupaient le vaste plateau compris entre la Loire, les Cévennes et la Garonne; leur capitale était Gergovie (Clermont) : ils comptaient pour clients les Rutènes (peuple du Rouergue), les Helves (Vivarais), les Vélaunes (Velai), les Gabales (Gévaudan), les Cadurces (Querci), les Nitiobriges (Agénois). — Les Éduens (Bourguignons) s'étendaient entre le bas Allier, la moyenne Loire et la Saône; leur capitale était Bibracte (Autun) : ils avaient pour clients les Bituriges (Berri), les Mandubiens (Auxois en Bourgogne), les Ambarres

(Charolais), les Ségusiens (Lyonnais et Forez). — Les Séquanais avaient pour limites, à l'ouest la Saône, au sud le Rhône, au nord les Vosges, à l'est le Rhin et les montagnes du Jura; leur capitale était Vesuntio (Besançon), et leurs clients étaient les Latobriges (Sundgau), les Tulingiens (haute Alsace), les Rauraques (canton de Bâle). Le premier de ces trois peuples, les Arvernes, exerçait depuis longtemps dans la Gaule une prépondérance marquée; lorsque les Éduens, jaloux de cette prépondérance, projetèrent de la lui ravir. Par l'entremise des Massaliotes (Marseillais), les Éduens traitèrent avec le peuple romain, reçurent de lui le titre fatal d'*amis et frères* et l'engagèrent à marcher contre les Arvernes leurs ennemis. Le peuple romain ne demandait pas mieux que de se mêler des affaires intérieures des Gaulois : il attaqua donc les Arvernes, dans un combat terrible livré vers le confluent du Rhône et de l'Isère, et les défit complétement. Depuis ce jour, qui porta le coup le plus sensible à la puissance des Arvernes, les Éduens mirent tout en œuvre pour s'arroger la suprématie; mais il y avait un peuple qui gênait leurs prétentions et n'entendait pas leur céder la prééminence sans combattre : c'étaient les Séquanais; car si les Éduens ne voulaient point souffrir d'égaux, les Séquanais ne voulaient point souffrir de maîtres; si les premiers, enorgueillis de leur titre d'amis du peuple romain, se croyaient les plus forts, les seconds, alliés aux Arvernes leurs compatriotes, se croyaient les plus indépendants. Rivalités funestes dont une politique ambitieuse devait un jour faire son profit! Les Éduens, par leur orgueil et leur tyrannie, poussèrent à bout les Séquanais, et l'on en vint aux mains : une première lutte ayant laissé la victoire indécise, les Séquanais accueillirent les propositions de paix qui leur furent faites de la part de la République romaine. La partie n'était qu'ajournée : elle allait être gagnée par les Séquanais, mais au prix le plus fatal. Ceux-ci, voyant contre eux les Romains et les Massaliotes, se cherchèrent des alliés au delà du Rhin et gagnèrent, par l'appât d'une forte solde, le chef le plus renommé des Suèves, le célèbre Arioviste, qui promit de leur amener quinze mille de ses guerriers. « Les Suèves, dit César, sont de beaucoup la plus grande et la plus vaillante des nations germaniques : ils sont divisés en cent cantons, d'où sortent chaque année cent mille hommes pour aller en guerre, tandis que les autres cultivent les champs, et ceux-ci vont en guerre à leur tour l'an d'après. Les terres sont communes entre tous, et l'on n'habite jamais un même terrain plus d'un an. Les Suèves vivent moins de blé que de lait, de viande et de gibier. Ils ne portent d'autres vêtements que des peaux de bêtes, qui laissent à découvert la plus grande partie de leur corps. Ils vendent leur butin aux marchands étrangers, mais ne reçoivent presque rien du dehors, et ne souffrent pas qu'on introduise du vin chez eux, parce que le vin, pensent-ils, efféмine les hommes. Ils regardent comme la plus belle gloire de leur nation d'avoir une large solitude et de vastes champs vides d'habitants autour de ses frontières : c'est la preuve que beaucoup de peuples n'ont pu soutenir l'effort de leurs armes.... »

Voilà les redoutables auxiliaires que les Séquanais s'étaient choisis. Assurés du concours de ces géants presque nus, ils s'appuyèrent sur un motif plus spécieux que juste pour reprendre les armes : un péage contesté sur la Saône, rivière qui formait la limite entre eux et les Éduens, devint l'objet du litige. Cette question,

que l'on eût résolue à l'amiable dans un temps ordinaire, s'envenima par l'intention où l'on était d'amener une rupture, et la guerre fut déclarée. Les Séquanais, réunis aux Arvernes, marchèrent vers la Saône et défirent les Éduens dans une bataille sanglante; mais les Éduens, plus irrités qu'humiliés de ce revers, rassemblèrent toutes leurs forces et se jetèrent sur le territoire des Séquanais. Ceux-ci, qui s'attendaient à cette invasion, avaient fait venir Arioviste et ses quinze mille guerriers. Arioviste prit le commandement général de l'armée séquano-suève; il attaqua les Éduens, qui s'étaient laissés attirer dans une position désavantageuse, et remporta sur eux une éclatante victoire, l'an 72 avant l'ère chrétienne : il avait détruit presque entièrement leur noblesse, leur cavalerie, leur sénat. Après ce grand désastre, les Éduens ne durent pas seulement renoncer à leurs prétentions de suprématie; il leur fallut satisfaire aux exigences du vainqueur. Ils furent obligés de se reconnaître tributaires d'Arioviste et clients des Séquanais, de livrer en otages les fils des principaux de leur nation, de s'engager par serment à ne jamais redemander ces otages, à ne jamais implorer l'assistance de la République romaine. Cette victoire assura la prépondérance des Séquanais dans la Gaule Celtique; elle leur donna l'alliance de plusieurs tribus, répandit au loin le renom de leurs armes, et fut accueillie avec un vif mécontentement par le peuple romain, *le frère et l'ami* des Éduens. Mais de courte durée devait être la joie des Séquanais : Arioviste était là pour leur apprendre ce qu'il en coûte toujours d'appeler l'étranger. Eux qui ne voulaient pas de maîtres, ils en voyaient surgir un dans leur allié de la veille, et, vainqueurs, ils allaient se trouver plus malheureux que leurs adversaires vaincus.

Arioviste, au lieu de repasser le Rhin avec ses guerriers, s'était cantonné chez les Rauraques, clients des Séquanais; puis, quand on connut, au delà du Rhin, l'abondance et la fertilité de la Gaule, une multitude de Germains abandonnèrent leurs âpres régions pour venir rejoindre les Suèves. Alors Arioviste somma les Séquanais de lui céder, à titre de solde, le territoire qu'il occupait dans la Rauracie, les menaçant de porter les armes chez eux s'ils lui refusaient sa demande. Les Séquanais, contraints de dissimuler, et reconnaissant trop tard qu'ils avaient attiré dans leur pays un ennemi plus redoutable pour leur indépendance que les Romains dont ils craignaient la protection, se soumirent aux exigences d'Arioviste; mais, lorsqu'ils virent le chef barbare demander pour d'autres bandes germaines un tiers de leur propre territoire à eux, ils s'indignèrent : la communauté de misères les rapprocha des Éduens. Les deux peuples oublièrent leur funeste inimitié, se réconcilièrent et marchèrent ensemble contre les Suèves : un autre qu'eux devait vaincre Arioviste. Le chef suève, retranché dans les marais de la Saône, s'y tint pendant plusieurs mois sans vouloir engager la partie : il attendait une occasion favorable, et, celle-ci s'étant présentée, il la saisit habilement, assaillit à l'improviste les forces éduo-séquanaises, les mit en pièces, les écrasa. Cette sanglante défaite eut lieu près d'Amagétobrie (aujourd'hui Broie-les-Pesmes), au confluent de la Saône et de l'Ognon; elle jeta les deux peuples épuisés sous le joug d'Arioviste, qui dès lors ne connut plus de limites à ses exigences : il se fit livrer, avec le tiers des terres séquanaises, les armes des vaincus; il prit en otages les enfants des plus nobles familles, imposa sa tyrannie à tous et procéda par des supplices au moindre mouvement qui contrariait

ses volontés ou ses ordres. Roi nomade de ces contrées, il promenait ses tentes de la Saône au Jura.

Cependant les succès d'Arioviste avaient éveillé l'ambition d'un peuple voisin : les Helvètes (Suisses). Ceux-ci, dont le pays était presque inculte, voulurent à leur tour devenir conquérants, et ils résolurent d'abandonner leurs arides montagnes, pour passer dans les plaines occidentales de la Gaule. Ils s'associèrent plusieurs peuplades voisines du Rhin, se choisirent des chefs et commencèrent leurs préparatifs de départ. Un incident vint retarder quelque temps l'exécution de ce grand projet. Le chef de l'expédition, Orgétorix, qui le premier avait excité ses compatriotes à quitter leur étroit territoire, conçut la pensée de profiter des circonstances pour usurper l'autorité souveraine, c'est-à-dire de se faire nommer roi des contrées que les siens allaient conquérir. Afin de mieux assurer la réussite de ses vues ambitieuses, Orgétorix noua des intelligences avec deux autres grands personnages de la Gaule, l'Éduen Dumnorix et le Séquanais Castic; il les mit dans ses intérêts en flattant leurs espérances : il promit à Castic, dont le père Catamantalède avait autrefois régné sur la Séquanie, de l'aider à reconquérir ce titre; à Dumnorix, dont l'ambition visait secrètement à la royauté, de l'aider à se faire roi des Éduens, et pour mieux s'attacher ce dernier, il lui donna sa fille en mariage. Lui, Orgétorix, devait être monarque suprême de la Gaule et s'établir dans le territoire des Santons (la Saintonge). Mais les magistrats de la fédération helvétique eurent des soupçons sur les projets d'Orgétorix; ils s'emparèrent de sa personne et le mirent en accusation comme aspirant à la royauté. La loi du pays condamnait au supplice du feu celui que l'on reconnaissait coupable d'avoir rêvé l'autorité souveraine. Au jour fixé pour le procès, l'accusé fit comparaître devant le tribunal ses clients, ses serviteurs et ses amis, le tout présentant un chiffre de plus de dix mille personnes, et il parvint avec leur secours à se soustraire au jugement. L'audace de ses amis ne le sauva pas. Les magistrats appelèrent aux armes le reste de la nation, et le coupable Orgétorix, se sentant le plus faible, se donna la mort. Cet événement ne fit pas abandonner aux Helvètes leur projet d'émigration. Lorsqu'ils eurent achevé leurs préparatifs et rassemblé force chariots, attelages, chevaux, armes, vivres, ils se mirent en marche, au nombre de trois cent soixante-huit mille, dont quatre-vingt-douze mille combattants; puis, pour s'ôter la possibilité du retour, ils détruisirent tout ce qu'ils ne pouvaient emporter, ils enterrèrent les blés, ils livrèrent aux flammes leurs douze villes et leurs quatre cents villages! Tel fut l'adieu qu'ils laissèrent à leur pays. En nos jours de civilisation, un acte comme celui-là serait de la sauvagerie; mais si on le juge d'après les mœurs de ces temps barbares, on se surprend à le trouver presque héroïque à force de témérité : cette résolution de tout un peuple qui se sent l'énergie de se fermer par de semblables moyens le chemin du pays natal et qui se condamne à n'avoir plus de patrie qu'au prix de la lutte et du sang, une telle résolution porte avec elle un caractère de grandeur étrange qui frappe l'imagination.

Les émigrants n'avaient que deux chemins pour sortir de leurs montagnes : l'un, par le territoire des Séquanais, entre le Rhône et le Jura; c'était le pas de la Cluse, défilé difficile et très-étroit, où l'on pouvait à peine faire passer un chariot. L'autre chemin, plus court et plus aisé, traversait la Province romaine. Les Helvètes se dé-

cidèrent pour ce dernier; mais il s'agissait de passer, et les Helvètes, arrivés à Genève, y trouvèrent un proconsul qui les surveillait : c'était Jules César. Les principaux chefs de l'émigration viennent lui demander la permission de traverser la Province, lui promettant de s'abstenir de toutes hostilités, de ne commettre aucun dégât et de faire respecter les habitants. César, qui n'avait à ce moment qu'une de ses légions auprès de lui, temporise, diffère de répondre d'une manière positive, et met à profit le délai qu'il obtient, pour faire élever à la hâte entre le mont Jura et le lac Léman, et sur une longueur de dix-neuf milles, un mur de seize pieds de haut, flanqué de tours. Quand les députés helvètes reviennent, ils essuient un refus formel. Irrités de ce contre-temps, ils rassemblent tout ce qu'ils peuvent réunir tant en nacelles qu'en bateaux, et cherchent à passer le Rhône; mais le mur les arrête, mais les Romains les repoussent avec des pertes considérables, et les émigrants tournent leurs vues du côté de la Cluse, le seul passage qui leur restât pour pénétrer dans la Gaule. Ce passage, avons-nous dit, appartenait aux Séquanais; on ne pouvait le franchir sans leur consentement, et les Helvètes connaissaient le courage de ce peuple. Ils recourent à la voie des négociations. Ils s'adressent à l'Éduen Dumnorix, et le prient de s'entremettre en leur faveur auprès des Séquanais, chez lesquels il jouissait d'un grand crédit par son rang et ses largesses. Les Séquanais, circonvenus, laissèrent passer les Helvètes, quoiqu'ils eussent promis aux Romains de défendre l'entrée de leurs montagnes. Arioviste, dont la République romaine avait quelque temps auparavant recherché l'alliance, demeura neutre de son côté.

Les Helvètes, après avoir franchi le pas de la Cluse et traversé le pays des Séquanais, arrivent sur la Saône, qu'ils commencent à passer sans éprouver une grande résistance de la part des Éduens, trop faibles pour arrêter le torrent. L'arrière-garde helvète était encore en deçà de la rivière, lorsque César, à la tête de six légions, apparaît comme la foudre, attaque cette arrière-garde, la taille en pièces, fait jeter un pont sur la Saône et s'élance à la poursuite de l'armée ennemie. Les Helvètes, ébranlés par ce premier revers, envoient des députés à César pour lui proposer une alliance aux termes de laquelle il leur serait assigné des terres dans la Gaule. Au lieu de s'entendre, on s'irrite, on s'humilie de part et d'autre; et les Helvètes, faisant tout à coup volte-face, attaquent l'armée romaine à peu de distance de Bibracte, capitale des Éduens. César avait mis ses troupes en bataille dans une position avantageuse; les Helvètes avaient placé leurs chariots derrière eux, pour montrer qu'ils ne comptaient sur aucune retraite. Le choc fut terrible. César repoussa d'abord l'attaque avec succès; mais, quand il voulut prendre l'offensive et poursuivre ses adversaires, il se vit chargé en flanc et en queue par la réserve des Helvètes. La lutte recommença plus furieuse, et se prolongea longtemps dans les ténèbres. Après des efforts surhumains, les légions romaines rompirent enfin une seconde fois les rangs des Helvètes, forcèrent le rempart de chariots qui fermait leur camp et firent des vaincus un épouvantable carnage. De trois cent soixante-huit mille âmes, les Helvètes se trouvaient réduits à cent trente mille! Les débris de l'armée avaient profité des dernières heures de la nuit pour battre en retraite : César courut sur leurs traces, les atteignit près d'un lieu où s'éleva plus tard la ville de Dijon; et ceux-ci, hors d'état de soutenir un second choc, demandèrent la paix. Ils

curent à subir les conditions du vainqueur, qui se fit livrer toutes les armes, garda des otages, puis ordonna au reste des Helvètes de retourner dans leur pays pour y relever les villes et bourgades incendiées : César ne voulait pas que l'Helvétie, demeurée vide, fût occupée par les Germains. Cette campagne, achevée l'an 58 avant Jésus-Christ, eut pour César des résultats d'une portée immense : elle lui ouvrit la vaste carrière où son ambitieux génie aspirait à s'élancer; elle fut pour lui comme le début de cette prodigieuse épopée qu'il allait écrire avec l'épée sur cette terre des Gaules dont son œil d'aigle entrevoyait l'avenir et la grandeur.

Le désastre des Helvètes porta la terreur du nom de César aux extrémités de la Gaule, mais il fit faire de profondes réflexions aux chefs des Séquanais. Ceux-ci pressentaient, d'un côté, que la nation éduenne, qui s'était placée sous la protection de César, voudrait avec ce redoutable appui reconquérir la prépondérance dans la Gaule Celtique; d'autre part, ils se voyaient opprimés par le despotisme d'Arioviste, dont les exigences grandissaient toujours : le chef suève avait maintenant autour de lui cent vingt mille Germains, et il voulait un second tiers de la Séquanie pour vingt-quatre mille Harudes récemment arrivés d'au delà du Rhin. Environnés d'ennemis et hors d'état de rien entreprendre, les Séquanais s'effrayèrent de leur situation. Dans la dure alternative ou de passer sous la domination d'Arioviste, ou de subir la protection de César, ils préféraient se soumettre au joug d'un peuple civilisé plutôt qu'à celui d'un peuple barbare, pourvu que les Éduens s'y soumissent avec eux, et ils résolurent de convoquer l'assemblée générale des Gaules pour aviser aux moyens de faire face aux circonstances. L'assemblée se réunit, elle fut nombreuse : les membres qui s'y trouvaient, craignant l'influence d'Arioviste et redoutant la colère de ce chef vindicatif, s'engagèrent par serment à ne point révéler les questions qui seraient discutées. La situation critique de la Séquanie fut exposée avec chaleur par les représentants de cette province, qui firent le sacrifice de leurs prétentions à la prééminence, et déterminèrent l'assemblée à se mettre sous la protection du peuple romain, pour éviter que la Gaule Celtique ne devînt la proie d'Arioviste. Il fut unanimement décidé que l'on députerait vers César, à l'effet d'implorer son secours contre les Germains. C'était offrir aux projets de l'ambitieux proconsul une occasion trop belle pour qu'il ne s'empressât de la saisir, car elle servait doublement sa politique : en acceptant le rôle de protecteur, il acquérait le droit de s'opposer aux empiétements des Barbares, qu'il voyait avec inquiétude s'habituer à passer le Rhin, et se jeter en si grand nombre dans la Gaule orientale, « que bientôt elle allait tout entière devenir Germanie, » selon l'expression des Éduens. D'autre part, le proconsul, en accordant son alliance aux peuples qui la réclamaient, y trouvait l'avantage de pouvoir s'immiscer dans leurs affaires intérieures, d'entrer sur leur territoire, et de n'en plus sortir avant de s'en être assuré la possession. L'asservissement, voilà ce que coûtait d'ordinaire le patronage du peuple romain.

La députation gauloise vint trouver le proconsul dans son camp. Après l'avoir félicité de ses victoires sur les Helvètes, elle lui demanda de l'entretenir en particulier de choses d'une haute importance. César accorda l'audience sollicitée, et le druide Divitiac, ancien vergobret des Éduens[1], qui s'était précédemment exilé pour

[1] Chez les Éduens, on nommait *vergobret* le président élu par le corps des notables. Le vergobret

ne pas souscrire à l'humiliant traité de ses compatriotes avec les Séquanais, fut chargé de porter la parole. Il fit le tableau des dissensions qui avaient partagé les Éduens et les Séquanais, il peignit vivement l'état d'oppression où la Gaule Celtique se trouvait réduite par suite de la tyrannie d'Arioviste; il conclut en demandant au proconsul le secours de ses légions pour contraindre les Germains à repasser le Rhin. Les députés des autres provinces appuyèrent le langage de Divitiac et supplièrent le proconsul de leur accorder sa protection. Les députés des Séquanais gardaient seuls un morne silence : tristes, abattus, immobiles, ils tenaient leurs regards attachés vers la terre. Cette attitude surprit César, qui en demanda la cause. Divitiac reprit la parole : De tous les peuples de la Gaule, dit-il, les Séquanais sont les plus malheureux. Réduits à trembler au seul nom d'Arioviste absent, comme s'il était devant leurs yeux, ils n'osent se plaindre même en secret, ni réclamer un appui. Au moins, les autres Gaulois ont la liberté de fuir; mais les Séquanais, qui ont reçu chez eux Arioviste, qui lui ont livré leurs villes, sont obligés d'endurer tous les tourments.

César avait d'abord accueilli les députés avec bienveillance; lorsqu'il les eut entendus, il releva leur courage avec un ton de voix qui cachait une joie profonde; il leur promit d'être leur intermédiaire auprès d'Arioviste, et de les secourir de toute sa puissance si les négociations étaient infructueuses. Les Gaulois n'avaient pas à craindre que César manquât à sa parole, car lui tout le premier souffrait de voir Arioviste exercer chez eux et sur eux l'autorité d'un maître : il n'attendait que le moment où l'on en appellerait à son épée, pour arracher des mains de ce Barbare la proie qu'il convoitait, et pour asservir du même coup à sa domination les peuples qu'il venait protéger. Le proconsul ne perdit pas de temps : il envoya près d'Arioviste une députation chargée de lui laisser le choix d'un endroit intermédiaire pour une entrevue où l'on aurait à traiter des affaires de la République. « Si j'avais besoin de César, répondit le farouche Arioviste, j'irais vers lui; s'il veut de moi quelque chose, qu'il vienne vers moi. Du reste, j'ai peine à comprendre quelle affaire je puis avoir à démêler avec César, dans cette Gaule conquise par mes armes. » Le proconsul lui signifia, par une seconde députation, qu'il eût à ne plus attirer en Gaule de nouvelles bandes d'outre-Rhin, à rendre les otages des familles éduennes et séquanaises, à cesser d'inquiéter les Éduens ou de leur faire la guerre ainsi qu'à leurs alliés. La réponse d'Arioviste fut aussi hautaine que la première : « Je suis maître de ma province gauloise, comme les Romains de la leur. Mon droit vaut autant que celui des Romains. Si l'on avait envie de me disputer ma conquête par la voie des armes, on était libre de l'essayer; mais on apprendrait à connaître la vaillance d'invincibles Germains qui depuis quatorze ans n'avaient pas couché sous un toit. » Ce langage superbe rendait la lutte inévitable : Arioviste et César s'y préparèrent, l'un en appelant d'outre-Rhin de nouvelles bandes, l'autre en traversant la Saône pour entrer dans la Séquanie. Après trois jours de marche, César apprit qu'Arioviste avait conçu le projet de s'emparer de Besançon, et qu'il s'avançait avec toutes ses forces contre cette place. Le proconsul marcha jour et nuit pour prévenir son adversaire :

était une sorte de dictateur qui ne pouvait jamais sortir du territoire national; ses fonctions ne duraient qu'un an.

il le gagna de vitesse, fut reçu par les habitants de Besançon comme un allié, comme un libérateur, et fit de leur ville sa place d'armes.

Besançon, la capitale du pays des Séquanais, était déjà vers ce temps un lieu remarquable : elle occupait, après Bibracte, un des premiers rangs parmi les cités de la Gaule orientale. Quant à l'origine du nom de cette ville et à l'époque où elle fut fondée, on ne sait rien de précis : les études et les recherches n'ont pas manqué à la matière cependant; mais, en définitive, le tout se réduit à des conjectures. Besançon a-t-il été construit par une colonie de Troyens, comme le prétend J.-J. Chiflet; Besançon (*Vesontio* d'après César, *Besantio* d'après Ammien-Marcellin, *Bissantion* d'après les Capitulaires de Charlemagne, *Besentio* d'après certaines monnaies) vient-il de *Vestung*, qui signifie *forteresse*, ou de *Bes-on-con*, c'est-à-dire *roc dans une courbure de rivière*, ou bien encore de *Wys-sunt-in*, mots qui signifient *lieu sain sur une rivière, dont les habitants sont pleins de valeur?* Ces explications et ces étymologies ont un air trop problématique pour qu'on puisse raisonnablement faire fond sur elles. Quoi qu'il en soit, Besançon était, à l'arrivée de Jules César, la plus forte place des Séquanais, *oppidum maximum Sequanorum*, comme il l'écrit lui-même. César est le premier qui ait parlé de cette ville, et voici ce qu'il en dit dans ses précieux *Commentaires* : « Abondamment pourvue de munitions de toute espèce, cette place offre, par sa position naturelle, de grands avantages pour soutenir une guerre. Le Doubs, formant autour de son enceinte comme un cercle parfait, l'environne presque entièrement : l'espace que la rivière ne baigne point n'a pas plus de six cents pieds, et cet espace est fermé par une haute montagne, dont le pied touche des deux côtés au Doubs. Un même mur fait de cette montagne une citadelle et la joint à la ville. » Cette description, qui date de dix-neuf cents ans, est encore aujourd'hui d'une rigoureuse exactitude[1].

César, après avoir laissé reposer quelques jours à Besançon ses légionnaires, se disposait à marcher contre Arioviste, lorsqu'une sourde terreur se répandit dans le camp : elle provenait des récits exagérés que l'on avait faits sur la force et le courage des Germains, sur leur stature colossale, leur air menaçant et farouche. Le mal, dit César, commença par les principaux officiers. Plusieurs lui demandèrent la permission de retourner à Rome ; d'autres, retenus par la honte, gardaient le silence, mais laissaient assez voir sur leurs visages le trouble qui les agitait. Ceux-ci faisaient leur testament, ceux-là parlaient de ne pas marcher quand on lèverait les aigles. Les centurions les plus braves, les tribuns eux-mêmes partageaient l'effroi général. César assembla dans son prétoire les officiers de tout grade : « Eh quoi ! leur dit-il, ne connaissez-vous pas les ennemis que nous allons combattre? Ne sont-ce pas là ces Teutons que nos pères ont vaincus au temps de Marius, et sommes-nous devenus inférieurs à nos pères? Qu'importent les avantages que ces Barbares ont remportés sur les Gaulois, plutôt par adresse et stratagème que par la force des armes ! Ne venons-nous pas de leur donner la juste mesure de ce qu'ils doivent at-

[1] Le tome II des *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* contient une savante Dissertation de dom Berthod sur les différentes positions de l'ancien Besançon : elle est accompagnée de trois planches gravées, et dont l'une représente Besançon sous les Romains. La physionomie de la ville à cette époque est bien curieuse à étudier.

tendre de nous par la défaite des Helvètes, de ce peuple qui les a vaincus si souvent? Du reste, ajoute César, si je suis abandonné de quelques soldats pusillanimes, je suis certain du moins que la dixième légion ne quittera pas son général, et je marcherai avec elle pour soutenir la gloire du nom romain. » César fut interrompu par les acclamations unanimes : personne n'avait plus peur. Officiers et soldats ne songèrent plus qu'à battre l'ennemi.

César partit de Besançon avec toutes ses légions, renforcées de la cavalerie gauloise. A la septième journée de marche, ses coureurs étant venus l'avertir qu'il ne se trouvait plus qu'à six lieues des Germains, il fit faire halte à ses troupes pour leur donner quelques heures de repos, et prit toutes ses dispositions pour frapper un coup décisif. On croit que ce fut dans les environs de Montbéliard[1], à cinquante mille pas du Rhin, que les légions romaines s'arrêtèrent. Avant d'en venir aux mains, César eut avec le chef suève l'entrevue qu'il lui avait auparavant demandée : les deux généraux, sans descendre de cheval, conférèrent sur une éminence qui s'élevait entre les deux armées; mais on ne s'entendit pas. Cinq ou six jours se passèrent en vives escarmouches. Arioviste, évitant avec soin la bataille, s'occupait seulement de couper aux Romains les vivres qui leur venaient de Bibracte par la Séquanie. César apprit de quelques prisonniers pourquoi le chef suève refusait d'engager une affaire générale : il sut que les devins avaient consulté le sort et défendaient de combattre avant la nouvelle lune. Le général romain résolut de mettre à profit ces craintes superstitieuses, pour attaquer : le lendemain, il rangea ses troupes auxiliaires devant le camp, forma ses légions sur trois lignes, puis marcha droit à l'ennemi. A son approche, Arioviste sortit enfin d'entre ses chariots avec tous ses guerriers, et se mit en bataille à la hâte. Les femmes germaines encourageaient leurs maris à combattre pour leur liberté; elles les excitaient en leur tendant les bras, en leur montrant leurs enfants.

On chargea des deux parts avec tant de précipitation, que l'on n'eut pas le temps de lancer les javelots; on les jeta pour mettre l'épée à la main. Le combat s'engagea de près avec fureur; mais entre Arioviste et César, c'était la force brutale aux prises avec la force intelligente. De ces deux hommes, l'un agissait en soldat, l'autre en général; l'un combattait avec le bras, l'autre avec la tête; le premier ne connaissait que la fougue désordonnée et sauvage des armées barbares, le second possédait la stratégie froide et savante des armées disciplinées. Arioviste, en un mot, n'avait que la folie de la guerre; César en avait le génie. Cependant le sort de la journée avait un moment paru douteux : le grand nombre et le courage désespéré des Germains tenaient la victoire en suspens, lorsque la cavalerie romaine et gauloise s'ébranla, chargea les Germains avec tant d'impétuosité, qu'elle rompit leurs lignes et les fit plier de toutes parts. Ce fut alors un immense massacre : tout ce qui ne parvint pas à repasser le Rhin périt sous le fer de la cavalerie. Le fier Arioviste, perdant à la fois son armée, ses deux femmes et ses filles, ne dut lui-même son salut

[1] « J.-J. Chiflet et Schœpflin désignent la plaine de Bavans; dom Jourdain, celle de Granges; et M. de Golbéry, le vaste espace qui sépare le village d'Arcey de ceux de Desendans et Aibre. Cette opinion a en sa faveur la plus grande vraisemblance. » (Ch. DUVERNOY, liv. Ier, col. 1714, des *Notes et Rectifications* de l'édition de Gollut, publiée en 1846.)

qu'à la fuite: César le poursuivit jusqu'au Rhin et put l'apercevoir parmi le petit nombre de ceux qui réussirent à s'échapper à l'aide de nacelles trouvées sur le rivage. Arioviste alla mourir de désespoir en Germanie.

Cette éclatante victoire ne laissa plus à la République romaine d'ennemis sur la rive gauche du Rhin, et César, triomphant, ramena ses légions dans la Séquanie. A Rome, on n'eut qu'un cri d'admiration pour l'homme qui venait d'anéantir en une seule campagne les Helvètes et les Germains. L'enthousiasme ne fut pas moins grand chez les Éduens et les Séquanais que sur les bords du Tibre; mais ces peuples ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient fait que changer de maître. Les Séquanais surtout étaient pleins d'inquiétude : ils voyaient César agir en chef suprême dans leur pays, y mettre avant la saison ses soldats en quartier d'hiver, lever des contributions, s'emparer du gouvernement, faire et défaire à son gré les alliances. Disons, en passant, que, durant le quartier d'hiver de cette année, César envoya son lieutenant Labiénus réparer les bains de Luxeuil; du moins, c'est ce que semble prouver une inscription trouvée dans cette ville en 1755[1]. César agissait ainsi envers les Séquanais pour les punir de s'être toujours montrés en opposition avec les intérêts de la politique romaine : il abaissa leur puissance en détachant d'eux leurs alliés et clients; il les dépossèda de leur crédit en leur enlevant la prééminence qu'ils exerçaient dans la Gaule. C'étaient là pour les Séquanais les premiers bienfaits de cette fatale amitié romaine dont ils avaient eu le malheur d'implorer l'intervention. « Que nous réserve-t-on? se demandaient-ils avec tristesse. Pouvons-nous espérer de vivre libres, ou n'aurions-nous fait que nous donner un autre maître? » Un événement vint les éclairer sur leur sort. César, qui se cherchait des points d'appui dans la Gaule, avait gagné par ses menées une des plus puissantes tribus de la Belgique, celle des Rèmes (Reims), et quelques-unes de ses légions s'étaient rapprochées du pays des Rèmes. La nouvelle s'en répand aussitôt parmi les autres tribus belges; elle éveille leurs alarmes et cause partout une grande fermentation. Résolues unanimement à ne pas tolérer ce redoutable voisinage des Romains, qui menaçait leur indépendance, les tribus belges se liguent et lèvent trois cent mille hommes. César était à ce moment dans la Gaule Cisalpine. Informé de ce qui se passe, il franchit en toute hâte les Alpes, court rejoindre, avec deux nouvelles légions qu'il amène avec lui, son armée cantonnée dans la Séquanie, et se porte en quinze jours du Doubs sur la Marne. Il n'attendait qu'une occasion comme celle-là pour jeter son épée dans la balance, pour commencer ouvertement sa guerre de conquête. Mais avant de quitter la Séquanie, il jeta le masque : s'imposant en maître aux habitants, il les traita comme des vaincus, et laissa des forces dans leur pays pour assurer la tranquillité de ses cantonnements.

César entra chez les Belges à la tête de soixante mille hommes : il rencontra les

[1] Voici cette inscription telle qu'elle est rapportée dans le tome Ier, page 46, des *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté :*

LIXOVII THERM.
REPAR. LABIENUS
JUSS. C. JVL. CÆS.
IMP.

confédérés sur les bords de l'Aisne, détruisit une partie de leur armée, s'empara de leurs places et s'avança sur le territoire des Nerviens (Hainaut), le plus farouche et le plus belliqueux de tous les peuples de la Gaule. Les Nerviens, renforcés des Atrébates (Artois) et des Véromanduens (Vermandois), attendirent César sur les bords de la Sambre : ils furent entièrement exterminés. De soixante mille combattants que comptaient les Nerviens au commencement de la guerre, cinq cents à peine échappèrent sans blessures! Des rives de la Sambre, César se porta chez les Aduatiques (Namur), qui tentèrent en vain de résister à ses armes : ils furent écrasés, et cinquante-trois mille d'entre eux, vendus à l'encan. Après ces trois victoires consécutives, que couronna la soumission des Armoricains, la ligue formée contre César n'existait plus, et la Belgique était réduite à l'impuissance. Ainsi se termina la première campagne de César dans les Gaules; elle fut suivie de quatre autres, pendant lesquelles ce conquérant, toujours servi par la fortune et son génie, promena partout ses aigles victorieuses : les Morins (Boulonnais), les Ménapes (Flandre et Brabant), les Éburons (Liégeois), les Trévires (Trêves), les Lexoviens (Lizieux), les Vénètes (pays de Vannes), les Calètes (pays de Caux), les Aulerces (pays d'Évreux), les Carnutes (Orléanais), les Turons (Touraine), les Pictons (Poitou), les Andes (Anjou), les Lémovices (Limousin), et maints autres peuples de la Gaule, se levèrent en vain pour sauver leur indépendance : ils tombèrent tour à tour, sanglants et mutilés, sous l'épée de César. Jamais tant de victimes n'avaient été sacrifiées pour un triomphe plus injuste, et l'histoire n'avait pas encore enregistré l'hécatombe de tant de nations immolées par l'ambition d'un homme. Le silence de l'esclavage régnait sur la Gaule : elle n'avait pas dit son dernier mot cependant! Elle était vaincue, mais non soumise; elle était frappée à la tête, mais non au cœur. Qu'on lui laisse le temps d'essuyer le sang qui dégoutte de son front, qu'on lui laisse le temps de reprendre haleine, et César apprendra qu'il ne l'a pas tuée sous ses grands coups d'épée. En effet, la Gaule allait se redresser frémissante et terrible.

César, après ses prodigieuses campagnes, s'était hâté de revenir en Italie pour se rapprocher d'un autre théâtre d'événements, car ce puissant génie conduisait de front la politique et la guerre. Tout en frappant la Gaule, il ne cessait d'avoir les yeux sur Rome : il savait que là les partis se déchiraient et que la République se débattait dans de sanglantes convulsions; il savait que là, des deux rivaux qu'il y avait laissés, l'un, Crassus, venait de périr dans sa guerre contre les Parthes, et que l'autre, Pompée, n'était plus de taille à lui disputer la dictature. Pompée représentait à Rome la cause des patriciens; César, la cause des plébéiens : en d'autres termes, ils y continuaient la lutte de Marius et de Sylla, cette vieille lutte des petits et des pauvres avec Marius, contre les riches et les grands avec Sylla. Mais entre César et Pompée, ce qui rendait les chances inégales, c'était la différence des positions respectives : Pompée, homme médiocre, ne se trouvait diriger qu'un sénat corrompu, déconsidéré, gangréné; César, homme extraordinaire, disposait d'une forte et vaillante armée qui l'adorait, et puis il arrivait de contrées lointaines d'où il rapportait de la gloire, du prestige et de l'or : de la gloire pour les yeux à séduire, du prestige pour les imaginations à fasciner, de l'or pour les consciences à gagner. Les victoires de César dans les Gaules expliquaient sa puissance sur les esprits; mais si

l'on veut connaître la source et l'immensité des richesses qu'il possédait, une phrase de Suétone va nous l'apprendre : « Les villes, les temples, les trésors de la Gaule, dit cet historien, avaient été pillés avec une incroyable cupidité, bien plus pour leur opulence que pour leurs crimes. » César tenait à Pise une sorte de cour, où un consul lui vendait sa neutralité pour huit millions, et un tribun son alliance pour douze millions !

Or, tandis que César s'occupait en Italie des intérêts de son ambition personnelle, les vaincus de la Gaule relevaient la tête et songeaient à la vengeance. Irrités de leurs revers, et frémissant de voir des étrangers commander en maîtres chez eux, mettre la main à leurs affaires intérieures, administrer et gouverner, ils s'étaient dit qu'il fallait en finir avec l'insolence et la tyrannie de ces oppresseurs des nations. « Brisons nos chaînes ! avaient-ils répété, et mourons tous plutôt que de ne pas reconquérir notre vieille gloire, mourons tous plutôt que de perdre cette liberté que nos pères nous ont transmise. » L'immense conjuration s'organisa dans le plus profond mystère ; armes, vivres, chevaux furent amassés silencieusement. Les Carnutes se déclarèrent les premiers : ils avaient fait solennellement jurer aux députés des peuples gaulois, ils leur avaient fait jurer sur les étendards de la nation réunis en faisceau, qu'on ne les abandonnerait pas quand une fois ils auraient poussé le cri de délivrance. Au signal convenu, les Carnutes se portent en armes sur Génabe (Orléans), massacrent les marchands romains établis dans cette ville et les jettent à la Loire. En trois jours, la nouvelle de ce massacre se répand à travers la Gaule, au moyen de cris répétés de village en village. Aussitôt les Arvernes proclament ouvertement leur indépendance ; les Sénones, les Parises, les Pictons, les Santons, les Cadurces, les Turons, les Aulerces, les Andes, les Lémovices, les Armoricains suivent l'exemple des Arvernes. Les Belges et les Séquanais, surveillés par les légions romaines, frémissent de ne pouvoir prendre part au mouvement. Les confédérés ont décerné le commandement suprême à Vercingétorix, jeune seigneur arverne renommé par sa vaillance et son génie, et l'un des principaux moteurs de l'insurrection. Pour la première fois les Gaulois cherchaient leur salut dans l'unanimité des efforts et l'unité du pouvoir : ils avaient compris que le courage et le patriotisme ne suffisaient pas, mais qu'avant tout ils devaient marcher unis, se serrer les uns contre les autres et se confondre dans une vaste confraternité d'armes, afin de ne plus former qu'un peuple agissant, frappant et combattant comme un seul homme. Ce fut en l'année 53 avant Jésus-Christ qu'eut lieu ce grand soulèvement.

Vercingétorix organisa vigoureusement la résistance : il exécuta d'immenses préparatifs avec une célérité digne de César ; il arma jusqu'aux serfs des campagnes, en déclarant que les traîtres seraient brûlés vifs, et les réfractaires mutilés. Il envoya Luctère, l'un de ses meilleurs lieutenants et son ami, dans le pays des Rutènes (Rouergue), tandis qu'il se portait lui-même contre les Bituriges, clients des Éduens et restés fidèles avec eux à l'amitié romaine ; mais, les Éduens n'ayant pas voulu secourir les Bituriges, ceux-ci mécontents passèrent du côté de Vercingétorix. Le plan de Vercingétorix était d'attaquer, avec le gros de son armée, les légions cantonnées chez les Belges, et son lieutenant Luctère devait se précipiter du haut des Cévennes sur la Province romaine, pour fermer à César le chemin de l'Italie. L'ac-

tivité surhumaine de César et son incroyable audace déjouèrent ces habiles combinaisons. Le grand capitaine a tout compris, tout deviné : il accourt des Alpes sur le Rhône avec la rapidité de la foudre, délivre en passant la Province romaine que Luctère avait déjà envahie, marche vers les Cévennes qu'il franchit à travers six pieds de neige, et tombe comme une avalanche au milieu des Arvernes épouvantés. A la nouvelle de cette irruption soudaine, Vercingétorix revient sur ses pas pour défendre l'Arvernie : mais César se dérobe ; il remonte le Rhône, traverse à marches forcées le territoire des Éduens et court se mettre à la tête des dix légions auxquelles il a donné rendez-vous chez les Lingons (Langres). Vercingétorix, informé trop tard de cette jonction, ramène son armée chez les Bituriges et ravage le pays des Éduens, dans l'espoir d'attirer César au secours de ses alliés ; mais il apprend que César enlève les principales villes des Sénones (pays de Sens), qu'il saccage et brûle Génabe, qu'il vient de se rendre maître de Noviodun (Nevers), et qu'il s'avance contre Avaricum (Bourges), capitale des Bituriges. La position devenait extrême ; Vercingétorix essaya d'en sortir par une des résolutions les plus sublimes dont l'histoire ait gardé le souvenir : il poussa le conseil suprême de la confédération gauloise à décider que, pour affamer les Romains, on détruirait toutes les villes, bourgades et maisons de campagne dans les contrées qui étaient le théâtre de la guerre. L'immense sacrifice s'accomplit sans murmure : en un seul jour, plus de vingt villes des Bituriges furent livrées aux flammes ; les villes des Carnutes, des Turons, des autres tribus voisines eurent le même sort. De toutes parts ce n'étaient qu'incendies, et les Romains se voyaient avec terreur enfermés dans un vaste cercle de feu. Seulement, quand on parla de brûler Avaricum, le courage faillit aux Bituriges : ils se jetèrent aux pieds de Vercingétorix, le suppliant de ne pas les forcer à détruire de leurs propres mains la plus belle ville de la Gaule, l'ornement et la gloire de leur pays. Vercingétorix céda, mais à regret : l'événement justifia ses prévisions.

César avait mesuré d'un coup d'œil les conséquences fatales que pouvait avoir pour lui la résolution exécutée par les Gaulois : il se voyait dans la position la plus terrible s'il ne parvenait à s'assurer une ressource contre la famine ; et, la capitale des Bituriges restant seule debout au milieu de la destruction générale, il se dirigea rapidement sur elle. Le siége en fut poussé avec une extrême vigueur. Avaricum était bien défendu ; Vercingétorix y avait jeté dix mille hommes d'élite, et les habitants montraient les dispositions les plus vaillantes : la grande armée gauloise, campée à quelques lieues de là, coupait les vivres aux Romains, communiquait avec les assiégés, ne les laissait manquer de rien, tandis que les Romains enduraient la faim, le froid et tous les désavantages d'une saison rigoureuse. Si la bravoure et le dévouement eussent suffi pour fatiguer un adversaire et ruiner ses espérances, les Bituriges auraient pu compter sur le succès et voir, du haut de leurs murs, l'armée romaine s'éloigner humiliée et découragée : mais rien ne lassa la constance de César ; son génie devait encore lui donner la victoire. Après vingt-six jours de siége, il emporta la ville d'assaut, fit passer au fil de l'épée femmes, enfants, vieillards ; et sur quarante mille personnes, huit cents à peine échappèrent au massacre.

Ce grand désastre n'abattit pas les courages. Vercingétorix se reporta chez les Arvernes, pour défendre Gergovie leur capitale ; et lorsque César arriva devant

Gergovie, il aperçut les nombreux bataillons de Vercingétorix rangés en lignes formidables sur les hauteurs qui dominaient la ville. César campa dans la plaine. Les défenseurs de Gergovie étaient des hommes aussi vaillants et dévoués que les défenseurs d'Avaricum, et résolus comme eux à triompher ou mourir; mais ils furent plus heureux que leurs compatriotes. César avait emporté d'assaut la capitale des Bituriges; il échoua devant la capitale des Arvernes, malgré toute la puissance de ses efforts; et l'armée romaine eût été complétement défaite sans la fameuse dixième légion. L'invincible César avait enfin essuyé un revers : les conséquences menaçaient d'en être terribles. L'annonce de ce revers excita parmi les populations gauloises une sensation immense et les remplit d'une confiance démesurée, car elles y virent la promesse de nouveaux succès qui ne finiraient qu'avec la ruine des Romains. Ainsi est façonnée l'âme de ceux que la haine ou le désespoir poussent à s'insurger contre un oppresseur : il leur semble si naturel et si légitime de traduire en faits leurs désirs, en réalités leurs espérances, que la moindre faveur de la fortune les enivre. C'est ce qui arriva chez les Gaulois : s'exagérant, avec leur esprit si facile à passionner, l'importance de l'échec essuyé par César, ils crurent que ce général était perdu, qu'il allait être forcé d'abandonner sa conquête et de repasser honteusement les Alpes. A vrai dire cependant, le prestige de la fortune de César semblait près de s'évanouir; son échec devant Gergovie venait de détacher de lui les alliés dont il avait le plus besoin : les Éduens, honteux de leur rôle, et jaloux de se relever aux yeux de leurs compatriotes, qui les accusaient avec indignation de trahir la cause nationale, les Éduens s'insurgent à la voix de Viridomare et du vergobret Convictolitan et poussent le cri de guerre contre les Romains. A Noviodun (Nevers), à Matisco (Mâcon), à Cabillonn (Chalon), dans toutes les villes éduennes, les Romains sont massacrés. Cette réaction portait aux dispositions militaires de César un coup d'autant plus terrible, qu'il tirait des Éduens une grande partie de sa cavalerie, et que leur territoire, par sa position géographique, coupait en deux le théâtre de l'insurrection. César semblait perdu : il pouvait encore gagner le chemin de la Province romaine; mais il veut rallier les quatre légions de Labiénus et cherche à traverser la Loire. Il en trouve tous les passages gardés par les Éduens et se voit enfermé dans un pays hostile, couvert de ruines, avec la grande armée de Vercingétorix derrière lui. Pour un autre général et d'autres soldats que César et ses légionnaires, cette barrière eût été insurmontable; mais les légionnaires de César ne craignaient pas plus les éléments que les hommes : ils traversent à gué la Loire, en ayant de l'eau jusqu'aux épaules, en tenant leurs armes élevées au-dessus de leurs têtes; ils arrivent ainsi de l'autre côté du fleuve, et César gagne rapidement le pays des Sénones, où son lieutenant Labiénus vient le rejoindre avec ses quatre légions.

Ce fut, à la nouvelle de ces événements, un long tressaillement de joie parmi les Gaulois : ils se montraient pleins de dévouement et d'enthousiasme; ils voyaient déjà leur ennemi terrassé, la gloire de leurs armes vengée, leur nationalité reconquise. A Bibracte se tint une assemblée solennelle des délégués de la Gaule; toutes les nations y furent représentées, à l'exception des Lingons, des Trévires et des Rèmes, les seules tribus restées fidèles à la fortune de César. Les Éduens réclamèrent la prééminence dans la conduite des affaires de la confédération; mais les

autres peuples confirmèrent d'une voix unanime au grand Vercingétorix le commandement suprême. Vercingétorix ordonna des levées considérables en cavalerie et revint à son premier projet d'attaquer simultanément la Province et l'armée romaine. César avait mesuré la grandeur du péril : se trouvant presque sans cavalerie, sans approvisionnements, sans communications avec les Alpes, il se replia du pays des Sénones vers la Séquanie, afin de rouvrir ses communications avec le Rhône et la Province romaine. Vercingétorix se mit à sa poursuite et l'atteignit sur les confins du pays des Lingons et des Séquanais, c'est-à-dire avant qu'il eût franchi la Saône. « Le jour de la victoire est arrivé ! s'écrie Vercingétorix ; les Romains abandonnent la Gaule et s'enfuient dans la Province. Il faut les anéantir, pour qu'ils ne reviennent jamais. Jurons donc de ne revoir ni nos femmes ni nos enfants avant d'avoir traversé deux fois l'armée romaine. » Les Gaulois le jurèrent. On en vint aux mains : ce fut une bataille surhumaine. On s'attaqua de part et d'autre avec tant d'acharnement et de furie, que César courut personnellement les plus grands périls, et qu'il laissa son épée entre les mains des Arvernes. Mais la fortune devait encore se prononcer pour les aigles romaines : elles furent pleinement victorieuses. Les Gaulois, après plusieurs heures d'une lutte héroïque et terrible, se débandèrent tout à coup, comme saisis par une terreur panique ; et Vercingétorix, frémissant de douleur, battit en retraite sur Alise, ville du pays des Mandubiens. Alise, aujourd'hui nommée le Mont-Auxois, à trois lieues de Semur, était bâtie au sommet d'une haute colline, et c'est sur le versant oriental de la montagne que Vercingétorix assit son camp.

César parut le lendemain devant Alise. Il conçut le gigantesque projet d'assiéger à la fois et la ville et le camp gaulois : il fit construire une ligne de circonvallation formidable, composée de trois fossés à pic ayant chacun quinze ou vingt pieds tant en largeur qu'en profondeur, d'un rempart haut de douze pieds, et de huit rangs de petits fossés dont le fond était couvert de pieux acérés. Puis, prévoyant que les autres peuples de la Gaule viendraient au secours de Vercingétorix, il fit répéter ces ouvrages du côté de la campagne et les prolongea dans un circuit de cinq lieues. Tout cela fut achevé en moins de cinq semaines, par moins de soixante mille hommes ; et César, tranquille dans cette double ligne de défenses, attendit que la famine lui livrât Alise et l'armée de Vercingétorix. Les Gaulois avaient vainement essayé d'interrompre ces prodigieux travaux : courage, intelligence, audace, tout était venu se briser contre les merveilles de la science romaine. « Partez, dit alors Vercingétorix à ses cavaliers, partez tandis que tous les passages ne sont pas encore fermés : retournez chacun dans votre patrie, et appelez aux armes tous les enfants de la Gaule, pour venir me délivrer, moi et mes compagnons. J'ai des vivres pour trente jours. » Le conseil suprême de la confédération décréta une armée de deux cent cinquante mille hommes. Tous les peuples, excepté les Rèmes, fournirent leur contingent ; « tous, dit César, dévouèrent à la guerre nationale leurs vies et leurs biens. » Les Séquanais, que les légions romaines quittaient à peine, envoyèrent douze mille hommes d'élite. Ces renforts arrivèrent devant le camp romain au moment où Vercingétorix était réduit aux plus cruelles extrémités. L'armée de délivrance et l'armée d'Alise livrèrent de concert deux terribles assauts pour forcer l'enceinte qui les séparait. Jamais la fortune de César n'avait couru de plus grands

dangers, car jamais les Gaulois n'avaient combattu avec tant d'héroïsme : ils forcèrent sur deux points les formidables retranchements de l'armée romaine, ils repoussèrent successivement deux corps de troupes fraîches, ils pénétrèrent deux fois dans l'intérieur des lignes : mais il était écrit que le génie de César serait plus fort que le génie de la Gaule. L'armée de délivrance, à moitié détruite par les légionnaires, se dispersa, et les défenseurs d'Alise rentrèrent dans la ville aux approches de la nuit : ce fut la nuit suprême de l'indépendance gauloise !

Le lendemain, Vercingétorix assembla ses compagnons, et, leur ayant déclaré qu'il n'avait pas entrepris cette guerre pour ses intérêts personnels, mais pour la liberté commune, il ajouta ces touchantes paroles : « Puisqu'il faut céder à la fortune, je m'offre à vous et vous laisse le choix ou d'apaiser les Romains par ma mort, ou de me livrer vivant. » Dévoué jusqu'au bout à sa malheureuse patrie, le magnanime Vercingétorix s'offrait en victime expiatoire à la vengeance des Romains. Les vaincus députèrent vers César pour connaître ses volontés : César ordonna qu'on lui livrât toutes les armes, et que Vercingétorix parût devant lui. Le héros gaulois revêtit sa plus belle armure, monta sur son cheval de bataille, sortit d'Alise, et, arrivé devant le tribunal de César, il jeta son épée, son javelot et son casque aux pieds du Romain, sans proférer une seule parole. « Ainsi de nos jours, dit un écrivain franc-comtois (M. Aug. Demesmay), un grand homme, trahi par le destin, jeta sa couronne aux pieds de l'Europe coalisée, afin d'obtenir merci pour sa patrie. »

Nous savons ce que l'Angleterre, cette nation au cœur de granit, a fait de l'illustre captif qui, *comme Thémistocle, était venu s'asseoir au foyer du peuple britannique :* l'écho de Sainte-Hélène a redit partout l'ineffaçable honte de l'une et l'immortelle agonie de l'autre. Quant à César, que l'on a surnommé *le plus magnanime des Romains*, il n'eut pour Vercingétorix que des reproches et des outrages : le vainqueur se montra moins grand que le vaincu. César, loin d'élever son âme à la hauteur du sacrifice de Vercingétorix et de respecter en lui l'auguste maje té du malheur, César ne sut écouter qu'un sentiment de vengeance. Il fit charger de chaînes Vercingétorix ! Le héros de la Gaule fut traîné à Rome et jeté dans un cachot. Après six années de souffrances, il en sortit un jour avec un habit d'esclave, pour être conduit au pied du Capitole. Rome, ce jour-là, donnait une fête à l'homme que sa conquête définitive de la Gaule et ses victoires récentes sur Pompée venaient de faire saluer des titres de « dictateur perpétuel, de père de la patrie, de libérateur, de dieu ; » et comme il fallait que le peuple-roi souillât toutes ses fêtes du sang des vaincus, la tête de Vercingétorix fut choisie pour orner le triomphe de César. Cette jeune et noble tête tomba sous la hache du licteur, au milieu des outrages d'une foule rugissante. Singulière coïncidence ! C'était aussi après six années de tortures que Napoléon s'éteignait, au fond de l'Océan, sur son rocher de Sainte-Hélène : mais lui, du moins, ne mourait pas en vaincu, comme Vercingétorix, il mourait en vengeur ; il ne mourait pas, comme Vercingétorix, en recevant pour adieu les huées d'[illegible] populace ivre, mais en laissant pour adieu à l'Angleterre un manifeste qui l'a c[illegible] e d'un [illegible]nel opprobre ; il ne mourait pas, comme Vercingétorix, sous [illegible] livrée d'esclave, mais en se faisant un suaire avec son glorieux [illegible] de [illegible]rengo.

CHAPITRE TROISIÈME.

FRANCHE-COMTÉ ROMAINE.

Soumission définitive de la Gaule. — Rôle et situation de la Séquanie. — Politique de César après la conquête. — L'empereur Auguste; sa politique envers la Gaule. — La Séquanie détachée de la Gaule Celtique. — Rang et gouvernement de la Séquanie. — Nouveau culte. — Colonies militaires. — La ville d'Antre. — Agrippa; ses grands travaux en Gaule. — Voies romaines en Séquanie. — Transformation de cette province. — Besançon — Règne de Tibère. — Révolte des Gaules. — Florus et Sacrovir. — Défaite des Séquanais. — Les empereurs Caligula, Claude, Néron. — Le Séquanais Julius Vindex; sa défaite et sa mort sous les murs de Besançon. — Galba; ses bienfaits envers la Séquanie. — Révolte de Civilis. — Rôle de la Séquanie; Julius Sabinus. — Éponine et l'empereur Vespasien. — Édit de Domitien. — Conséquences de cet édit pour la Séquanie.

La confédération gauloise avait reçu dans le désastre d'Alise le coup mortel : elle vécut quelques mois encore cependant. Les Éduens et les Arvernes, il est vrai, posèrent immédiatement les armes, mais les autres peuples continuèrent leur résistance; seulement, comme ils faisaient une guerre isolée, ils se condamnaient par cette tactique à succomber tour à tour : c'est ce qui arriva. Les Carnutes et les Bituriges virent leur territoire saccagé; César, pour se venger des Carnutes, qui les premiers avaient donné le signal de l'insurrection, les chassa tous de leur pays. Les Armoricains, défaits à diverses reprises, se rendirent; et les Belges, contraints de céder à la fortune de César, n'eurent d'autre chance de salut que d'aller chercher un refuge au delà du Rhin. Les Andes et les Sénones courbèrent également la tête sous le joug. Les populations du sud-ouest de la Gaule résistèrent un peu plus longtemps : elles avaient pour chef l'Arverne Luctère, le compatriote et l'ami du grand Vercingétorix. A la nouvelle du désastre d'Alise, Luctère s'enferma dans Uxellodun (Capdenac en Querci), capitale des Cadurces, et s'y défendit jusqu'à la dernière extrémité : il fallut la présence de César lui-même, et le manque d'eau, pour l'obliger à se rendre. César traita l'héroïque garnison d'Uxellodun avec une barbarie que rien ne peut excuser : ne voyant pas de terme à la guerre des Gaules, et voulant frapper de terreur ceux qui seraient tentés de remuer encore, il fit couper le nez et les mains aux vaincus d'Uxellodun, puis il les renvoya dans leurs foyers pour que leur mutilation servît d'exemple. Du pays des Cadurces, César se porta sur l'Aquitaine, qu'il réduisit facilement, et par laquelle il couronna la soumission des Gaules. Quant à la Séquanie, elle fut traitée en pays conquis sans avoir même eu l'honneur d'être vaincue par César. Si la Séquanie ne se mêla pas d'une manière plus active à la guerre de l'indépendance, il faut l'attribuer à la position qu'on lui avait faite : les légions romaines ne la quittaient pas et l'empêchaient de remuer; autrement, les Séquanais eussent pris, comme les Arvernes leurs vieux alliés, une part ouverte à cette guerre, eux dont les funestes dissensions avec les Éduens avaient amené l'asservissement des deux pays, et par suite l'asservissement de la Gaule.

Les restes de camps retranchés, et les nombreux *tumuli* ou sépultures militaires que l'on retrouve encore sur différents points des montagnes du Jura, semblent attester qu'à l'époque où Vercingétorix combattait pour l'indépendance nationale, les Séquanais essayèrent à diverses reprises d'affranchir leur territoire de la pression des légions cantonnées chez eux : le combat qu'ils livrèrent, entre autres, à l'extrémité méridionale du val d'Ain paraît avoir été vif et meurtrier ; mais ils furent partout vaincus, et voilà pourquoi leur nom ne figure pas parmi ceux des peuples qui couraient se ranger sous la bannière de Vercingétorix. Une seule fois les Séquanais purent témoigner ouvertement leurs sympathies en faveur de la cause nationale : ce fut au moment où César, ayant besoin de toutes ses légions, les avait concentrées autour d'Alise ; et les Séquanais, délivrés de la présence des Romains, répondirent à l'appel de Vercingétorix en lui envoyant douze mille hommes d'élite.

Depuis la défaite d'Arioviste, César avait toujours eu des légions dans la Séquanie ; il y trouvait, à côté des abondantes ressources que lui fournissait la fertilité du sol, l'avantage d'occuper militairement le territoire et de tenir par là les habitants en respect. Il ne faut pas oublier qu'à l'arrivée de César en Gaule, les Séquanais étaient les chefs de la Gaule Celtique ; or, aux yeux de César, ils avaient trop de puissance, et il importait de les affaiblir : c'est ce que fit le conquérant romain. On a vu comment, après la défaite d'Arioviste, il se conduisit à leur égard, comment il s'empressa de leur enlever alliés et clients. Après la chute de Vercingétorix, il se hâta de renvoyer chez eux Labiénus avec deux légions, et Sempronius Rutilius avec toute la cavalerie romaine, pour les empêcher de remuer ; il les traita comme des vaincus et les força de subir le tribut que Rome leur imposa.

Ce fut en l'an 51 avant Jésus-Christ que César assura la conquête et la pacification de la Gaule ; mais c'était la paix des tombeaux ! « Durant neuf années de guerre, dit Plutarque, César avait forcé plus de huit cents villes, subjugué trois cents peuples, vaincu trois millions de combattants, dont un million avait péri sur les champs de bataille et un million était réduit en esclavage ! » L'indépendance nationale de la Gaule n'existait plus : restait à dénationaliser le pays ; ce fut l'œuvre de l'empereur Auguste. Mais César ouvrit la voie : il voulut conquérir par les idées comme il avait conquis par les armes ; il voulut que tant de sang versé fît germer la civilisation, et il commença ce grand travail de fusion d'où la Gaule semble dater son existence. Lorsque César eut fait, du vaste pays qu'il venait de soumettre, une seconde province romaine sous le nom de *Gaule Chevelue*, il chercha par sa douceur et sa bienveillance à se gagner les sympathies des peuples vaincus et il n'oublia rien de ce qui pouvait cicatriser leurs blessures : ainsi, pour les accoutumer à leur nouveau joug, il s'efforça de le rendre le plus léger possible ; pour apaiser leurs ressentiments, il affecta de respecter leur organisation intérieure, leur religion, leurs mœurs, leurs habitudes ; pour les lier par l'intérêt, il ne toucha pas à leurs biens, il ne les greva d'aucune charge et se contenta d'un tribut de 40 millions de sesterces (environ 8 millions de francs) ; pour les attacher par la reconnaissance, il combla de richesses, de dignités et de titres les principales familles : pour flatter leur caractère enthousiaste, qu'il savait profondément admirateur de l'éclat des armes romaines, il les admit dans les rangs de ses soldats et créa, sous le nom de *légion de*

l'Alouette, des compagnies composées tout entières d'hommes de leur nation. « L'alouette gauloise, conduite par l'aigle romaine, allait prendre Rome une seconde fois ; » car la conquête de la Gaule n'était pour l'ambitieux César que le prélude de ses grands et criminels desseins. Appelons sur le but sacrilége qu'il avait en vue, appelons toutes les sévérités et toutes les condamnations de l'histoire : on ne doit jamais pardonner à l'homme assez coupable pour rêver l'asservissement de sa patrie. Mais si, laissant de côté le but, nous ne voyons que le résultat, nous sommes obligés de reconnaitre qu'en ce qui concerne la Gaule, la conquête de ce pays fut un bienfait au point de vue de la civilisation. La Gaule, tiraillée, déchirée par mille aristocraties locales, par mille factions individuelles, la Gaule, à qui manquaient les éléments d'avenir, vivait depuis un siècle entre deux peuples plus forts qu'elle : le peuple romain et le peuple germain. L'un ou l'autre de ces peuples devait infailliblement la conquérir ; et si César n'eût porté jusqu'au Rhin la frontière de Rome, les Germains eussent porté la leur jusqu'aux Alpes. Peut-on savoir alors ce que fût devenue la Gaule si, au lieu d'être absorbée par la civilisation romaine, elle l'eût été par la barbarie germanique ? Qu'importe que César ait cru servir son éphémère ambition personnelle en traitant cette Gaule avec bienveillance, pour lui faire perdre le souvenir de son origine et dénationaliser son caractère : puisqu'il l'avait conquise, injustement il est vrai, mais enfin puisqu'il l'avait conquise, il pouvait l'écraser par la violence ou la traiter en pays vaincu ; il ne le voulut pas, il aima mieux y jeter des germes de civilisation : et, ne l'oublions pas, ce fut cette pensée, reprise par l'empereur Auguste, qui permit à la Gaule de voir s'accélérer chez elle la marche du progrès, de recevoir plus promptement la lumière de l'Évangile et de se retremper plus tôt aux sources vivifiantes du christianisme. Étrange secret des destinées, qui nous montre combien sont impénétrables les desseins de la Providence, combien les plus grands hommes, qui croient ne relever de personne ici-bas, ne sont souvent que de simples instruments auxquels le souverain Ordonnateur des choses fait jouer une partie qui n'est pas la leur ! Ainsi, c'est César, *un païen*, que Dieu choisit pour préparer les voies du christianisme en Gaule ; comme il lui plaira, huit siècles plus tard, de choisir Charlemagne, *un Barbare*, pour relever la civilisation de l'Europe ; comme il lui plaira, plus tard encore, de choisir Napoléon, *un despote*, pour travailler à la liberté du monde.

Cependant la Gaule allait se consoler de son assujettissement aux Romains en contribuant à l'asservissement de ses vainqueurs : cette contrée, que l'habile César avait fini par intéresser à sa fortune, était l'arme avec laquelle l'ambitieux conquérant se préparait à vaincre Rome. En effet, lorsqu'il crut arrivé le moment d'exécuter ses desseins, il passa le fameux Rubicon et marcha sur Rome, avec une armée composée en partie de troupes gauloises. Le sénat, Pompée, tous les patriciens s'enfuirent à l'aspect de ces Barbares[1]. César, maître de la ville, poursuivit le parti de Pompée en Espagne, le vainquit à la célèbre journée de Pharsale, fit la conquête de l'Égypte, d'une partie de l'Asie et de l'Afrique, et revint à Rome avec son armée de Barbares fanatiques et dévoués, qu'il accabla de richesses et d'honneurs. César

[1] On sait que les Romains donnaient, à l'exemple des Grecs, le nom de *Barbares* à tous ceux qui n'étaient pas de leur nation.

était enfin maître du monde; son ambition ne pouvait pas monter plus haut. Rome le proclama dictateur perpétuel, libérateur, dieu : mais, cinq mois après cet apothéose, le divin César expirait en plein sénat sous le poignard républicain de Brutus.

L'œuvre civilisatrice de César en Gaule fut achevée par Octave son neveu. « Octave, dit Chateaubriand, n'était pas de cette première race d'hommes qui font les révolutions; il était de cette race secondaire qui en profite, et qui pose avec adresse le couronnement de l'édifice dont une main plus forte a creusé les fondements. » Lorsque le neveu de César eut fait de sa robe consulaire un manteau impérial, autrement lorsque le consul Octave fut devenu l'empereur Auguste, il s'occupa de la Gaule et ne négligea rien pour arriver promptement à transformer ce sol, à le fondre dans le creuset de la société romaine. D'abord, il fit de toute la Gaule Chevelue une *province de l'empereur*, c'est-à-dire placée sous le régime purement militaire. L'année suivante, en 27 avant Jésus-Christ, il partagea tout le pays en trois grandes provinces : Aquitaine, Lyonnaise et Belgique ou Germanie supérieure. Dans ce partage, la Gaule Celtique, qui semblait à l'empereur Auguste trop vaste et trop puissante, se trouva démembrée : ainsi, la Séquanie, l'une des trois grandes confédérations celtiques, et dont le territoire comprenait le pays des Tulingiens (haute Alsace), la Rauracie (canton de Bâle) et une partie de l'Helvétie, fut annexée à la Germanie supérieure. Ces divisions arbitraires, substituées aux divisions naturelles, avaient pour effet de détruire les anciennes ligues, les différences de races, les souvenirs d'indépendance, et de brouiller toutes les traditions. C'est là ce que voulait l'empereur Auguste : à ne parler ici que de la Séquanie, elle se trouva, par suite de ce démembrement, séparée de l'Arvernie (Auvergne), sa vieille alliée, et se vit associée à des peuples dont elle n'avait ni les mœurs ni les habitudes. Outre cette division, qui déclassait les relations établies, les habitants de la Gaule Chevelue furent distingués en *fédérés*, en *libres*, en *sujets*. Les premiers ne payaient point de tributs et ne devaient à l'empereur que le service militaire; les seconds se gouvernaient eux-mêmes, comme les fédérés, mais payaient le tribut; les derniers étaient immédiatement soumis à l'autorité des officiers impériaux. Le mot de *sujets* dit assez que les habitants rangés dans cette catégorie avaient une condition peu différente de la servitude : on leur imposait des taxes arbitraires et des réquisitions forcées de toute nature; on les livrait à l'administration presque sans contrôle de tyrans subalternes. Cette hiérarchie de priviléges et de rangs était encore une innovation dans les mœurs gauloises et une attaque contre le passé. Les Séquanais, envers qui le gouvernement impérial continuait les sévérités rancunières de César, furent classés parmi les *sujets provinciaux;* on leur faisait expier leur vieille opposition aux tendances d'envahissement de la politique romaine. Soumis aux lois de l'empire, ils étaient gouvernés par deux grands fonctionnaires envoyés de Rome : l'un, sous le nom de *propréteur*, cumulait les pouvoirs administratif, judiciaire et militaire; l'autre, appelé *procurateur* ou *exacteur de l'impôt*, présidait à la levée des deniers. Avec ce système, qui centralisait dans des mains étrangères l'administration, la justice, la force militaire, les finances, l'impôt, tous les moyens de domination et d'oppression, les Séquanais n'étaient plus que des sujets courbés sous le despotisme étranger de tyrans au petit pied et disposant de la force pour étouffer les

plaintes ou réprimer les tentatives de révolte; car il ne manquait pas de soldats romains en Séquanie. L'empereur Auguste avait fait établir sur la rive gauche du Rhin deux camps retranchés et cinquante *castra* (forteresses); la Rauracie en comptait plusieurs dans son territoire. Ces places de guerre étaient occupées par huit légions, représentant à peu près cinquante mille hommes, et dont la moitié gardait la Germanie supérieure, à laquelle on avait rattaché la Séquanie, comme on l'a vu plus haut. Les huit légions cantonnées sur la rive gauche du Rhin étaient là pour s'opposer aux envahissements des peuples de la Germanie, mais elles surveillaient en même temps les peuples de l'intérieur et ne leur permettaient pas de remuer. Avec des forces si redoutables, les Séquanais se seraient vus promptement écrasés s'ils eussent essayé de lever la tête. Il n'était pas jusqu'au tribut payé par eux, qui ne fût un moyen de les dominer. Ce tribut, qui du temps de César ne dépassait guère huit millions pour toute la Gaule Chevelue, avait pris sous l'empereur Auguste des proportions colossales. Par son chiffre arbitraire et sa lourdeur excessive, par la tyrannie des exacteurs, il ne réduisait pas seulement les tributaires à la détresse, mais il paralysait leur énergie en les appauvrissant; et la fiscalité romaine habituait ainsi forcément les Séquanais, comme les autres peuples de l'ancienne Celtique, à se reconnaître sous la dépendance d'un pouvoir supérieur.

L'empereur Auguste n'oubliait rien de ce qui pouvait dénationaliser la Gaule. Il savait le druidisme gaulois, cette religion mystique et sombre, incompatible avec le paganisme romain, si large et si tolérant dans la forme comme dans le fond; il savait aussi que les prêtres druides avaient conservé sur l'esprit des masses toute leur autorité morale. Auguste, n'osant attaquer le druidisme de front, chercha donc à le miner : il l'inquiéta par des empêchements et des vexations de toute sorte; il en interdit l'exercice aux citoyens romains; il fit de l'abandon de ce culte une condition aux faveurs impériales; il proscrivit ses sanglants sacrifices, au nom de l'humanité; et comme les dieux de la Gaule avaient avec les dieux de Rome une grande analogie d'attributs, il les transforma les uns dans les autres, en latinisant le nom des premiers : Theut s'appela *Teutatès*, Tarann s'appela *Taranis*, de Belen on fit *Belenus*, de Heu on fit *Hesus*, d'Ogmi on fit *Ogmius*; on assimila Teutatès à Mercure, Taranis à Jupiter, Bélénus à Phébus, Hésus à Mars, Ogmius à Hercule, et de cette manière les deux cultes tendirent à s'identifier. Les Séquanais eurent bientôt leurs divinités romaines, comme ils avaient eu leurs divinités celtiques et druidiques; ils allèrent dans les temples romains honorer les nouveaux dieux confondus avec les dieux des ancêtres; ils s'habituèrent insensiblement à n'avoir que les mêmes hommages pour les uns et pour les autres. Les hautes classes surtout avaient promptement accepté les innovations religieuses essayées par la politique impériale; mais les classes inférieures n'abandonnèrent pas aussi vite leurs vieilles croyances, parce qu'il est dans l'instinct du peuple de rester plus longtemps fidèle aux institutions de son pays et de se montrer plus longtemps rebelle aux changements apportés par l'étranger.

Toutes ces attaques contre le passé tournaient en définitive à l'avantage de la politique romaine; car, si elles avaient pour but de mettre en contact les vainqueurs et les vaincus, la race barbare et la race civilisée, elles avaient pour résultat d'al-

térer l'élément gaulois, de l'affaiblir, de le détruire. Mais, la décomposition ne s'accomplissant pas assez vite au gré de l'empereur Auguste, il fallut chercher des dissolvants plus énergiques à l'effet d'opérer la fusion des deux peuples : la ressource des colonies militaires fut un de ces dissolvants. Comme on savait la Gaule une contrée riche, belle et fertile, le gouvernement impérial y fit passer avec de larges priviléges une foule de vétérans légionnaires dont il restait à récompenser les services : or les émigrants apportaient dans leur nouvelle patrie les mœurs, les habitudes, les usages du pays natal ; ils transplantaient avec eux sous le ciel gaulois la religion, le langage, l'esprit, la civilisation de leur ciel italien, et ils les acclimataient chez les Barbares, qui subissaient insensiblement l'influence de ces brillants étrangers.

Une autre cause vint en aide à l'œuvre d'assimilation. Pour que les colons, qui la plupart s'arrachaient malgré eux aux douceurs de la mère-patrie, se crussent toujours à Rome, ou du moins pour qu'ils en retrouvassent, dans les endroits de leur résidence, un reflet, une empreinte, une image capables d'atténuer la vivacité de leurs regrets, on leur bâtissait à profusion des curies, des temples, des thermes, des cirques, des amphithéâtres, des capitoles, tels qu'ils en avaient laissés sur les bords de leur Tibre : aux alentours et dans le voisinage de ces édifices, s'élevaient de nombreuses habitations à la physionomie romaine, et le sol se couvrait ainsi de villas, de bourgades, de villes que des voies de communication venaient relier entre elles. Presque toutes les colonies établies chez les Séquanais datent du règne d'Auguste. La ville d'Isernore, entre Thoirette et Nantua, le bourg de Jeurre (*vicus Jurensis*) et la ville d'Antre, bâtie à deux lieues de Saint-Claude, sur la pente occidentale du troisième chaînon du Jura, remontent, on n'en peut douter, à cette époque[1]. Il ne paraîtra pas invraisemblable d'assigner la même date soit à la fonda-

[1] On trouve dans le précieux ouvrage de M. Édouard Clerc, *la Franche-Comté à l'époque romaine, représentée par ses ruines*, une dissertation neuve et brillante sur cette fameuse ville d'Antre qui a tant occupé les savants. Le nom seul de la ville d'Antre, dit M. Clerc, dont nous reproduisons ici en substance l'argumentation, rappelle la colonie la plus romantique, la plus bizarre et, au premier coup d'œil, la plus inexplicable qui se rencontre des deux côtés du Jura. L'histoire de cette colonie est cependant facile à expliquer. Il faut se souvenir qu'au moment où l'empereur Auguste soumit la Gaule, ces retraites reculées du Jura, ces solitudes âpres et sauvages du lac d'Antre étaient le sanctuaire le plus vénéré, le plus redoutable du culte druidique. L'empereur, pour ruiner la puissance des druides, abolit leurs sacrifices, répandit des colonies dans la Gaule, substitua lentement à l'ancien culte le culte des Romains ; et les courtisans firent élever près de Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône, un temple gigantesque, dédié à Rome et à César Auguste, monument sur le marbre duquel les députés des soixante-quatre cités de la Gaule inscrivirent le nom de leurs provinces. Les Gaulois sentaient qu'une force surhumaine les poussait sous la main de Rome ; mais, comme s'ils eussent voulu ne s'avouer vaincus que par les dieux, ils semblaient avoir besoin, pour se résigner au joug, de diviniser leurs maîtres. Or, on découvre dans ces faits toute l'histoire de la ville d'Antre, qui n'était située qu'à vingt lieues de la province lyonnaise, séjour favori d'Auguste. Cet empereur avait fait conduire à Antre, par deux chefs romains, une colonie de soldats du Nil pour surveiller le Jura, dont les sombres forêts et les sanctuaires menacés pouvaient devenir un centre de révolte, surtout au sein de la jeunesse nombreuse et mal façonnée au joug, que gouvernaient les druides. Les soldats égyptiens envoyés là par Auguste y apportèrent leur patrie, leurs monuments, leurs monnaies, leurs divinités ; et voilà pourquoi l'on y recueille tant de médailles au palmier et au crocodile enchaîné ; pourquoi les statuettes de leurs dieux sont répandues dans tout le voisinage ; pourquoi ces soldats

tion, soit au développement de plusieurs autres localités dont les découvertes de l'archéologie moderne ont révélé l'importance ou la splendeur passées : ainsi, nous nommerons Corre, ce village historique élevé sur le sol où plusieurs savants placent l'ancienne et célèbre Dittation, et où l'on a déterré tant de souvenirs du peuple-roi; Port-sur-Saône (le *Portus Abucinus* des Romains), où la science a découvert de nombreux fragments d'architecture romaine, des vases, des statues en marbre; Jussey, au pied des Vosges, qui montre sur son sol les traces d'une voie stratégique et les fondations de vastes édifices; Marnay sur l'Ognon, que l'on croit occuper l'emplacement de la ville romaine de Ruffey ; Seveux, sur la rive gauche de la Saône, nom dans lequel on s'accorde à reconnaître l'ancienne *Segobodium*, cité illustre qui possédait dans ses alentours cette magnifique villa de Membrey dont les ruines couvrent plus de trois cents mètres ; Dôle, où l'on a retrouvé les restes d'un amphithéâtre, d'un aqueduc et d'une voie militaire ; Orchamps et Tavaux, sur le territoire de Dôle, lieux célèbres, le premier par sa station romaine, le second par ses débris d'antiquités; Petit-Noir et Pierre, deux villages qui abondent aussi en vestiges d'antiquités; Chemin, renommé par la voie romaine qui le traversait dans toute sa longueur; Annoire, où le sol a restitué des médailles romaines, des débris d'armures, des coiffures militaires ; Grozon, qui a fourni à l'archéologie un riche contingent en médailles, en armes, en tombeaux, en statues; Céseria, Buvilly, Villette-les-Arbois, Arbois lui-même, féconds en souvenirs de l'époque impériale; Salins, dont l'importance et l'antiquité se prouvent par les voies romaines qui s'y croisaient; Poligny, où l'on voit encore, à côté d'autres débris, des traces de voies stratégiques; Orgelet, qui rappelle les divinités du paganisme par son mont Orgier ou mont des déesses Orgies, sa forêt de Fau (*silva Faunorum*), en l'honneur des dieux faunes, et son mont Jouvent (*mons Jovis*), consacré à Jupiter; Lons-le-Saulnier, où passait une grande ligne stratégique ; Grandfontaine près de Besançon, les Andiers près de Thise, jadis bourgades romaines; Luxiol, le *Loposagium* de la Carte théodosienne, dont la terre est riche en débris antiques; Rang sur le Doubs, village dans lequel on croit reconnaître le *Velatadurum* de l'Itinéraire; Voujaucourt, près de Mandeure, grande bourgade de l'époque romaine. On pourrait écrire le nom de maints autres lieux, déchus aujourd'hui.

Sous le règne d'Auguste principalement, les monuments et les édifices de toutes sortes se multiplièrent sur le sol de la Séquanie : Jallerange, Saint-Sulpice, Poligny, Dôle, Moirans, Vaudrey, Corre, Mandeure, Besançon, offrent des débris de ces bains riches et célèbres où les Romains prodiguaient le marbre, le porphyre, le jaspe, et venaient plus souvent chercher les émotions de la volupté que l'hygiène du corps. D'après des conjectures probables, le magnifique bâtiment des bains à Luxeuil avait quatre cents pas en longueur et presque autant en largeur. Les temples

bâtirent sur les bords mêmes du lac d'Antre un temple à Jupiter Ammon. Voilà pourquoi l'on trouve une ville en ces lieux. A l'exemple de ce qui se passait à Lyon, la colonie égyptienne construisit près de ce temple de Jupiter le temple de Mars Auguste. Et comme tout annonce qu'avant la conquête romaine, la nation séquanaise avait coutume de porter au lac d'Antre ses hommages et ses vœux, elle conserva ces habitudes sous la domination impériale; elle fit graver sur la pierre, dans ce sanctuaire du nouveau culte, le nom des grands hommes qu'elle voulait honorer; ce qui explique l'existence de ces monuments d'honneur érigés par la nation tout entière aux Séquanais illustres.

aux dieux de Rome n'étaient pas moins nombreux que les thermes : l'archéologie en a découvert des vestiges et des débris à Besançon, à Mandeure, à Luxeuil, à Dôle, à Grozon, à Isernore, à Jeurre, à Antre; et quelques-uns de ces monuments ont laissé reconnaître leur enceinte, leur figure, leur distribution. La Séquanie ne manquait pas non plus de ces vastes édifices consacrés à l'amusement du peuple-roi. Mandura ou Epamanduodurum, l'illustre cité séquanaise réduite à n'être plus aujourd'hui que l'humble Mandeure, avait un théâtre qui contenait de seize à dix-huit mille spectateurs. Il était construit de forme demi-circulaire, à trois étages de gradins; son pourtour extérieur comptait deux cent cinquante-trois mètres, et son centre en mesurait cent quarante. L'amphithéâtre de Dôle était situé sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le palais de justice[1]. De figure ovale et bâti sur le roc, il s'ouvrait par deux grandes portes, tournées l'une au nord et l'autre au midi; on y a retrouvé les cages où l'on enfermait les bêtes féroces destinées au combat. L'amphithéâtre de Besançon était un vaste édifice assis sur la rive droite du Doubs, à l'endroit qui s'appela plus tard la rue d'Arènes. Il avait été construit par les soldats égyptiens qu'Auguste dispersa dans la Gaule après la bataille d'Actium; le frontispice du monument portait cette inscription : *A Rome et à Auguste les soldats du Nil.* Il fallait aux Romains de ces jeux sanglants d'animaux et de gladiateurs pour occuper leur esprit; et les Séquanais venaient oublier, dans les émotions de ces spectacles, leurs souvenirs d'indépendance et leur rang de sujets.

Cependant la nationalité gauloise ne résistait pas à toutes ces attaques dirigées contre ses mœurs et ses traditions; de jour en jour elle se sentait vaincue. L'empereur Auguste était venu fréquemment visiter la Gaule, pour s'assurer par lui-même des progrès de sa politique, et pour mieux se pénétrer, en parcourant les provinces, des moyens les plus propres à lui faire atteindre promptement et complétement son but. Presque toujours la rigueur et la violence se trouvaient, il est vrai, au fond de ces moyens; mais, on doit le reconnaître, le système impérial, malgré son despotisme et ses exigences, était intelligent et protecteur : il savait habilement mettre en relief, aux yeux des populations, les ressources et les avantages de l'état civilisé; il poussait à grands pas dans la voie des progrès sociaux et matériels; et, somme toute, l'assimilation de la Gaule à la chose romaine était un bienfait. L'empereur Auguste, outre l'ardeur qu'il avait apportée par lui-même à détruire l'esprit gaulois, s'était entouré des hommes les plus capables de le seconder dans sa politique : parmi ces hommes il faut placer sur le premier plan le ministre et gendre de l'empereur, le célèbre Agrippa, qui contribua puissamment à renouveler la société gauloise. Sous l'impulsion de ce grand ministre, le sol de la vieille Gaule s'anima, se vivifia, se couvrit de travailleurs; les terres se défrichèrent, le cours des fleuves sans lit se régularisa, les forêts continuèrent à s'éclaircir devant la hache civilisatrice et se sillon-

[1] La rue principale qui passe devant ce palais s'appelle toujours, à cause de ce souvenir, la *rue des Arènes*. C'est le quartier qu'habitaient les *Francs d'Arans*. — Ce renseignement nous a été fourni par M. Pallu, l'érudit et consciencieux bibliothécaire de la ville de Dôle, et dont l'obligeance égale le savoir. Le zèle tout affectueux avec lequel cet excellent compatriote s'est empressé de nous offrir le fruit de ses recherches, et de répondre à nos doutes sur divers points historiques concernant Dôle, nous a bien vivement touché : que cette feuille porte à M. Pallu l'expression de notre profonde reconnaissance.

nèrent de ces chaussées merveilleuses, telles que le génie des Romains savait les exécuter. Agrippa occupait à ces travaux les bras de plus de deux cent mille hommes : il avait fait ouvrir à Lugdunum (Lyon) quatre grandes voies militaires qui de là s'étendaient jusqu'aux extrémités de la Gaule, en reliant le Rhin, la Manche, l'Océan, les Pyrénées; et de ces quatre lignes principales, combinées de manière à leur faire traverser le plus de villes possible, se détachaient une multitude de rameaux secondaires destinés à faciliter les relations entre toutes les parties du pays. Ce fut à ces admirables travaux que la Séquanie dut les chemins stratégiques dont elle vit avec le temps sa surface se couvrir dans tous les sens : chemins pavés avec tant d'art et construits avec tant de solidité, qu'aujourd'hui encore l'on retrouve, après plus de dix-huit cents ans, leur trace empreinte sur le sol. Tel était le secret du génie des Romains, de cette race antique, de ce peuple géant : tout ce qu'ils faisaient, ils le mesuraient à la hauteur de leur taille; tout ce qu'ils touchaient, ils le marquaient du cachet de leur puissance. Ils voulaient que leurs œuvres fussent d'airain et de ciment en quelque sorte, qu'elles fussent durables comme ils croyaient que durerait leur empire, et qu'elles pussent défier, à force de grandeur et de solidité, la pioche de l'homme et le marteau du temps.

L'une des quatre grandes voies militaires d'Agrippa, celle qui était dirigée de Lyon au Rhin, « traversait, dit M. Clerc, la Séquanie dans toute sa longueur, depuis la Bresse jusqu'à la grande ouverture entre le Jura et les Vosges : là elle se divisait et plus loin se bifurquait une seconde fois, pour aller, par deux rameaux, atteindre le Rhin, d'un côté vers Kembs, Bâle et la cité des Rauraques, de l'autre vers Neufbrisach et Strasbourg[1]. » En sortant de la Bresse, cette route entrait dans la Séquanie par Pont d'Évan, gagnait Saint-Julien, Monetay, Céseria, traversait la plaine d'Orgelet et le camp romain du Puits-de-Fiole, parcourait la ligne de Nogna, Publy, Vevy, Crançot, Fied, arrivait à Poligny, continuait par Buvilly et par Grozon, passait dans le voisinage d'Arbois, se retrouvait à Villette, à Villersfarlay, à Cramans, franchissait la Loue à Arc, visitait Senans, s'engageait dans le canton de la forêt de Chaux appelée la Combe du Vernois, se dirigeait sur Villars Saint-Georges, conduisait à Osselle et au bois de Torpes, arrivait près de Grandfontaine, entrait à Besançon par

[1] Dans le remarquable ouvrage précédemment cité, M. Édouard Clerc, l'un de nos plus éminents compatriotes, a consacré de longues pages à la description des voies romaines en Séquanie. C'est un travail magnifique : il laisse loin derrière lui tout ce qu'on a fait jusqu'alors sur le même sujet. Aussi avons-nous négligé les autres sources, généralement trompeuses, pour ne nous attacher qu'à celle-là; ajoutons que ce que nous disons ici des voies romaines de la Séquanie est tiré de l'ouvrage de M. Clerc. Le texte de *la Franche-Comté à l'époque romaine* est accompagné d'une carte stratégique bien précieuse, car l'auteur l'a dressée sur les lieux; il a exploré lui-même les chemins qui y sont marqués, il a suivi leurs traces, il les a cherchées sous le sol là où elles offraient des solutions de continuité. En examinant cette carte, œuvre d'admirable patience, et nous pouvons dire de dévouement patriotique, on est surpris de voir à quel point la politique romaine avait multiplié les communications de la province séquanaise avec la province lyonnaise. *La Franche-Comté à l'époque romaine* est un livre digne de l'auteur qui a écrit l'*Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*. Par la publication de ces deux ouvrages, M. Clerc a rendu à l'histoire de notre pays un de ces services qui restent comme un titre de gloire. Pour notre part, nous savons tout ce que nous devons à l'auteur de ces deux œuvres remarquables, et nous sommes heureux de pouvoir lui payer ici, avec notre tribut de reconnaissance, un sincère tribut d'admiration pour son beau talent.

le pont romain de Battant, sortait de cette ville dont elle quittait le territoire à Palante, passait entre le Doubs et la grande bourgade romaine des Andiers, continuait par Roche et Roulans, arrivait à Luxiol, prenait dans son parcours l'Hôpital Saint-Lieffroy, Pompierre, Rang sur le Doubs, et après avoir traversé Bussans, Saint-Maurice, Colombier, Dampierre, elle arrivait à Voujaucourt, se détournait sur Mandeure, puis un peu plus loin elle se partageait en deux branches, qui se rendaient au Rhin, l'une par Bâle et la cité des Rauraques, l'autre par Neufbrisach et Strasbourg. Outre cette grande voie romaine on remarque, sur la carte de M. Clerc, trois autres lignes principales : la route de Besançon à Lyon, par Poligny, Lons-le-Saulnier et Bourg-en-Bresse ; la route de Besançon, par Orchamps, Tavaux, Chalon-sur-Saône, et celle de Besançon par Petit-Noir et Pierre, toutes deux se dirigeant aussi sur la Gaule lyonnaise. « Telles sont du nord au sud, dit M. Clerc, les quatre grandes lignes qui liaient alors la Séquanie au midi de la Gaule. Avec le magnifique complément des voies nautiques de la Saône et du Doubs, dont le cours est dirigé dans le même sens que ces routes, leur direction laisse apercevoir toute la pensée de la civilisation romaine sous le rapport des communications et du commerce. Mais elles ont une bien autre importance : elles tendent au Rhin par Besançon. Le Rhin ! redoutable fleuve au delà duquel habitaient alors, par millions entassés, d'implacables ennemis ! C'est par là que Rome et la Séquanie devaient périr, quand, sur ces routes commodes et multipliées, les Barbares descendirent au midi, et que dans tous les lieux où nous venons d'en suivre les traces on entendit ces cris effrayants : « Les « hautes montagnes, les fleuves, les rocs inaccessibles ne peuvent défendre villes « et châteaux. On voit luire la flamme qui dévore les temples de Dieu ! La mort ! « partout la mort ! »

La Séquanie possédait d'autres grandes voies que celles qui viennent d'être nommées : il y avait la route d'Italie à Besançon, par les rochers inaccessibles du Saint-Bernard et les épaisses forêts du Jura ; celle de Besançon en Lorraine, par Scey-sur-Saône et Corre ; celle des Vosges, par Luxeuil et Plombières ; celle du Rhin à Langres, par Béfort, Luxeuil et Port-sur-Saône ; celle de Besançon à Autun ; celle de Besançon à Alise et Langres, par Dammartin et Pontallié-sur-Saône. Un grand nombre de routes secondaires s'éparpillaient à travers le sol séquanais et servaient à la communication des villes, des bourgades, des petites localités entre elles : tels étaient, par exemple, le chemin de Langres à Dammartin, par Montseugny et Mantoche près de Gray ; celui de Besançon à Ruffey sur l'Ognon ; celui de Mirebeau à Seveux ; de Luxeuil à Corre ; de Luxeuil à Lure et à Mandeure ; du Rhin à Salins, par la moyenne montagne ; le rameau de la voie du Saint-Bernard à Poligny et à la ville d'Antre, par Boujailles, Chavancy et Pont-du-Navois ; la voie de Poligny à Tavaux ; celle de Verdun à Poligny, par Bellevaivre et Scellières ; de Dijon au mont Jura et au Saint-Bernard, par Salins et Pontarlier ; de Chalon à Arlay et à Lons-le-Saulnier ; de Besançon à la ville d'Antre, et d'Antre à Lyon.

En même temps que les grandes voies militaires d'Agrippa se déroulaient dans les plaines de la Gaule, les rivières et les fleuves, rendus dociles par la science de l'homme, prêtaient leurs ondes aux nombreux bâtiments qui servaient à l'échange des produits entre les diverses provinces : et tout ce mouvement, tous ces travaux,

tous ces progrès matériels, en confondant, en mêlant les intérêts, les idées, les existences des deux peuples, imprimaient partout une grande activité, multipliaient les désirs et les besoins, étendaient les relations industrielles et commerciales. La Séquanie se ressentait d'une manière efficace de ce nouvel ordre de choses : les villes s'enrichissaient par les arts de luxe, les campagnes prospéraient par l'agriculture ; et, sous l'influence de tous ces changements, le pays atteignait un degré de fortune qu'il n'avait jamais connu. Puis, au progrès matériel correspondait le mouvement intellectuel : on prenait goût à cette brillante civilisation romaine, on se pressait dans les écoles pour s'instruire aux arts, aux lettres, aux sciences de Rome. Il est vrai qu'au milieu de cette nouvelle existence, les Séquanais, du moins les Séquanais de la haute classe, achevaient de perdre ce qui leur restait de leur caractère national, de leur type gaulois : disciplinés, gouvernés, régis à la romaine, ils devenaient de jour en jour plus étrangers à leur patrie, ils semblaient l'oublier complétement pour se faire Romains de cœur et d'esprit, de mœurs et de sympathies. Bientôt on les verra se faire Romains de costumes et de nom.

A cette époque les principales villes de la Séquanie, telles que Mandeure, Dôle, Seveux, Amagétobrie, Avanche, Dittation, la cité des Équestres (Nyon), la cité des Rauraques (*Augusta Rauracorum*), durent jeter beaucoup d'éclat ; mais on est réduit le conjecturer. Quant à la cité de Besançon, elle avait acquis, au milieu de cette révolution intellectuelle et matérielle, une importance considérable. Choisie par Jules César pour être une place d'armes, choisie par Agrippa pour devenir le point central des routes de la Séquanie, elle était la résidence du propréteur romain que le gouvernement impérial chargeait de l'administration du pays. L'établissement de ces voies de communication attirait dans la ville les marchands et les étrangers ; avec eux, le mouvement, le commerce, l'industrie. Le séjour du propréteur impérial y appelait le luxe, les jeux, la richesse ; et Besançon voyait ainsi son importance et sa prospérité s'accroître d'une manière rapide. En même temps, la physionomie de la cité se transformait : aux maisons d'argile et de bois succédaient les maisons de ciment et de pierre ; le chaume et les roseaux disparaissaient du faîte des bâtiments pour faire place à la brillante tuile romaine ; les habitations devenaient élégantes et commodes ; la fortification aux murs réguliers se substituait à la grossière enceinte formée d'arbres couchés les uns sur les autres. Puis c'étaient des édifices ornés de portiques et de colonnades en marbre, des temples, des palais, des thermes, un forum, un amphithéâtre, un capitole ; et la métropole de la Séquanie se revêtait ainsi d'une splendeur monumentale qui l'émerveillait. L'éclat intellectuel, si l'on peut s'exprimer de la sorte, répondait à cette splendeur matérielle. Besançon eut, comme Toulouse, Lyon, Vienne, Autun, Narbonne, Arles, son école où florissaient les études libérales, et où la jeunesse séquanaise venait s'instruire aux beautés de la langue et de la littérature latines : école qui devint très-célèbre sous la direction du savant Julius Titius, celui dont le poëte Ausone a dit qu'il obtint plus de gloire par cette charge de directeur, que par la dignité de consul à laquelle il fut élevé. Ce mot faisait l'éloge et de Julius Titius et de l'école de Besançon. A cette époque, la métropole de la Séquanie n'était pas encore un *municipe*, c'est-à-dire qu'elle ne se gouvernait pas encore par ses propres lois ; elle ne devint municipe que plus tard.

Sous le règne d'Auguste, Besançon était régi par la *curie*, espèce de sénat dont le propréteur romain choisissait lui-même les membres, appelés *décurions* ou *curiales*. Ces derniers élisaient deux *duumvirs*, qui présidaient la curie et rendaient la justice. Les décurions administraient les biens et revenus de la cité, veillaient à l'entretien des monuments et des autres édifices publics, approvisionnaient les marchés, maintenaient la police et choisissaient les professeurs destinés à l'enseignement des sciences, des lettres et des arts.

A la mort de l'empereur Auguste, arrivée l'an 14 après la naissance de Jésus-Christ, la Séquanie comme les autres provinces de l'ancienne Gaule Celtique se trouvaient bien changées : la politique impériale avait porté ses fruits. Les Gaulois, en s'identifiant avec les habitudes, les mœurs romaines, s'étaient amollis dans le repos et les jouissances matérielles, et l'on ne reconnaissait plus en eux les descendants de cette race aventureuse et guerrière qui avait fait trembler le Capitole. Cependant vint un moment où leur énergie sembla se réveiller : ce fut sous le règne de Tibère, petit-fils et successeur d'Auguste. L'arbitraire insolent des gouverneurs impériaux, la lourdeur des tributs, la violence et la cupidité des exacteurs, avaient irrité les âmes. Si du temps d'Auguste on ne respecta pas toujours les droits et la liberté des personnes, si l'on commit des injustices et des abus, l'administration intelligente et forte de ce prince savait du moins compenser par de nombreux avantages les excès de quelques hommes avides ou violents; en somme, elle protégeait les intérêts généraux : mais sous le gouvernement de Tibère, tout changea de face. Ce gouvernement, ombrageux à Rome, se montrait d'une insouciance sans nom pour les provinces dépendantes de l'empire; le plus souvent il les abandonnait à leur sort, ou les laissait aux mains d'officiers rapaces qui se les disputaient comme une proie. C'est ce qui arriva notamment pour la Gaule. Elle échut en partage à d'avides propréteurs qui la surchargèrent d'impôts et de dettes et s'y permirent tant de rapines et d'exactions, que la patience finit par manquer aux victimes. L'orage éclata l'an 21 après Jésus-Christ. Deux hommes d'intelligence et de courage, le Trévire Julius Florus et l'Éduen Julius Sacrovir, qui depuis longtemps nourrissaient le projet de rendre à la Gaule son ancienne indépendance, se mirent à la tête de l'insurrection; et leur exemple, comme autrefois celui du grand Vercingétorix, entraîna la plupart des autres peuples. Quant aux Séquanais, dont le pays abondant et riche avait été rançonné et pressuré par les loups-cerviers du fisc impérial, ils s'étaient levés au premier appel. Le mouvement commença; mais, pour en assurer la réussite, il fallait, avant tout, le régler, le discipliner, afin de lui donner l'ensemble et l'unité qui centuplent les moyens d'action : c'est ce qui manqua. Les principaux chefs ne surent pas s'entendre; les uns se déclarèrent trop tôt, les autres attaquèrent trop à la hâte. Puis Florus, l'instigateur du soulèvement chez les Trévires, trouva dans son compatriote Julius Indus un ennemi personnel qui traversa ses desseins, l'assaillit et le mit en fuite. Florus, sur le point d'être pris, se tua de sa propre main. Chez les Éduens, la résistance fut plus sérieuse. Sacrovir, qui s'était saisi d'Autun à la tête des cohortes de la cité, avait quarante mille combattants sous ses ordres et se sentait appuyé par les Séquanais : malheureusement, l'armée de Sacrovir se composait en grande partie de jeunes gens inexpérimentés, de campagnards étrangers au métier

des armes, et d'esclaves gladiateurs que le poids de leur armure de fer empêchait presque de se mouvoir; puis les Séquanais ne furent pas heureux dans leurs efforts. Caius Silius, lieutenant de l'armée du haut Rhin, entra chez eux avec deux légions et des corps auxiliaires, les battit complétement, ravagea leur territoire et marcha sur Autun. Sacrovir attendait Silius à quatre lieues de cette ville; mais Sacrovir avait à combattre des adversaires aguerris et rompus à la tactique des armes romaines, tandis que les siens manquaient de tout ce qui constitue le véritable soldat. Aussi le sort de la bataille était-il décidé d'avance. Sacrovir, après une résistance de quelques heures, vit ses troupes culbutées, dispersées, et lui-même réduit à se sauver dans Autun; mais, en apprenant que Silius arrivait sur ses pas, il sortit de la ville avec quelques amis dévoués, se réfugia dans une maison de campagne et ne reparut jamais, non plus que ses amis. Pour dérober leurs corps aux outrages du vainqueur, ils s'étaient entre-tués, après avoir livré leur retraite aux flammes.

La Séquanie, malheureuse sous Tibère, le fut davantage encore sous Caligula, monstre extravagant qui nommait son cheval consul, se faisait adorer comme Jupiter, et désirait que le genre humain n'eût qu'une tête pour l'abattre d'un seul coup. La Gaule se ressouvint longtemps de l'hiver que Caligula vint passer à Lyon. Il ne se contenta point de piller et de rançonner les populations, de taxer les enfants et les femmes, mais il confisquait les propriétés des uns, obligeait les autres de racheter au prix le plus exorbitant ces biens confisqués, et faisait emprisonner ou mettre à mort ceux dont les plaintes ou les murmures montaient jusqu'à lui. « Le pauvre peuple, dit Gollut, étoit tant travaillé de gabelles et rançonnements, que rien ne luy sembloit rester que le souffle. » Le poignard d'un tribun des cohortes prétoriennes vint délivrer le monde de Caligula pour faire place à Claude, né à Lyon. « La Gaule, dit Suétone, n'eut pas à s'enorgueillir de lui, mais elle eut à s'en louer. » L'impartiale histoire a rempli son devoir en retranchant de cette phrase le trait satirique pour n'y laisser que l'éloge; car cet empereur Claude, à qui les déclamations des écrivains romains ont fait une si triste réputation, mérite d'être regardé comme un ami de l'humanité. Ses droits à ce titre peuvent se résumer en deux lignes : il considéra les esclaves comme des hommes, et les affranchit; puis il plaça leur vie sous l'égide de lois bienfaisantes qui les protégeaient contre la cruauté des maîtres. Claude ne s'arrêta pas là : après avoir comblé de faveurs les Gaulois ses compatriotes, il octroya le droit de cité à la plupart d'entre eux; plus tard, il fit rendre, malgré l'opposition furieuse de l'aristocratie romaine, un sénatus-consulte qui permettait aux habitants de la Gaule Chevelue de siéger au sénat et d'être nommés à toutes les dignités de l'empire. Les patriciens ne pardonnèrent jamais à Claude d'avoir fait des *sujets* de la Gaule les *égaux* des vieux Romains, et voilà le secret de toutes les haines, de toutes les calomnies qui se sont attachées à sa mémoire. En effet, ce sénatus-consulte de l'empereur était pour la Gaule une conquête immense : il la constituait l'égale de Rome, en l'appelant à partager avec celle-ci le commandement des armées, la rédaction des lois, l'administration civile, l'enseignement des sciences et des lettres; et les Gaulois allaient pouvoir, comme les Romains, user du droit de faire ou de défaire les empereurs. C'est ce qui arriva pour le successeur même de Claude, pour Néron. Les peuples avaient salué de leurs

acclamations l'avénement du jeune prince qui débutait à l'empire en prononçant cette parole touchante, au moment de signer un arrêt de mort : « Je voudrais ne savoir pas écrire. » Mais l'illusion se dissipa vite : la nature maudite de Néron ne tarda pas à se révéler, et Rome eut alors à s'épouvanter du nouveau maître qu'elle s'était choisi. Néron dépassa bientôt les Tibère et les Caligula dans la sauvagerie du crime. Son règne, auquel les anathèmes de la poésie et de l'histoire ont attaché le stigmate de l'opprobre, ne fut qu'une longue forfaiture, et l'on se hâte d'y chercher la date où la patience des hommes, poussée à bout, se vengea de ce monstre en le forçant de se poignarder lui-même. Mais ce fut de la Gaule que partit le premier coup qui devait le renverser. L'an 68 de l'ère chrétienne, le sénateur séquanais Julius Vindex, propréteur de la Lyonnaise, appela la Gaule à s'insurger contre Néron et proclama empereur le vieux Galba, général des légions d'Espagne. Les Séquanais se levèrent à l'appel de leur compatriote ; les autres peuples de l'est de la Gaule, ainsi que ceux du centre et du midi, imitèrent cet exemple, et Julius Vindex eut bientôt cent mille combattants autour de lui. A la nouvelle de cette insurrection, Néron mit à prix la tête de Vindex ; le généreux Séquanais répondit en offrant sa propre tête en échange de celle du tyran.

Une seule ville de la Gaule n'avait pas suivi l'impulsion générale : c'était Lyon. Vindex marcha contre cette ville, et bientôt il s'en fût rendu maître si le lieutenant de l'empereur, Virginius Rufus, qui commandait l'armée du Rhin, n'eût forcé Vindex d'accourir en Séquanie. Virginius Rufus était Romain : mécontent de voir un Gaulois s'immiscer dans les affaires de Rome et se permettre de proclamer un empereur, il entra comme ennemi sur le territoire séquanais, puis marcha rapidement sur Besançon. Cette ville lui ferma ses portes. Vindex était parti en toute hâte de Lyon pour voler au secours des Séquanais, et les deux armées se rencontrèrent sous les murs de Besançon. Avant d'en venir aux mains, Vindex eut une entrevue avec Rufus : les deux généraux semblaient tout disposés à se rapprocher, quand un malentendu fatal poussa les combattants des deux armées à se traiter en ennemis. On s'attaqua : les Gaulois furent mis en déroute, avec une perte de vingt mille hommes, et Julius Vindex se tua de désespoir. Mais sa mort ne sauva pas Néron. A la nouvelle de l'insurrection gauloise, Rome s'était révoltée. Le sénat, d'une voix unanime, condamna l'empereur à être attaché au poteau d'infamie, puis battu de verges jusqu'à ce que mort s'ensuivît, selon l'ancienne coutume ; et Néron se poignarda pour échapper à cet ignominieux châtiment. Galba fut proclamé empereur. Il donna les droits de citoyens romains à tous les peuples gaulois qui s'étaient prononcés en faveur de Vindex, il les dégreva d'une partie des impôts et détacha du pays des Lingons (Langres) des morceaux de leur territoire pour en gratifier les Séquanais et les Éduens. Le nouvel empereur, reconnaissant envers les habitants de Besançon du dévouement qu'ils avaient montré à Julius Vindex, érigea leur ville en municipe (69 après Jésus-Christ).

Les événements se suivaient de près. L'insurrection de Julius Vindex datait à peine d'un an, que le Batave Civilis, homme d'une haute intelligence, levait à son tour l'étendard de la révolte. Civilis était devenu citoyen romain ; mais, tombé dans la disgrâce, ainsi que son frère, qu'il vit périr au milieu des supplices, il avait juré

de ne pas couper sa rouge chevelure avant de s'être vengé. Alors il conçut le projet d'arracher la Gaule aux Romains, et d'en former un empire où l'on rétablirait l'ancienne indépendance, les anciennes fédérations, l'ancien culte : « Les provinces, disait-il, n'ont été vaincues que par les provinces; notre pays n'a succombé que sous ses propres forces; qu'il ne fasse aujourd'hui qu'un seul corps, et le triomphe est certain. » Le nord et l'est s'étant soulevés à ces paroles, Civilis attaque les Romains, qu'il bat dans une première rencontre, et, bientôt après, la défection de quelques légions lui procure une seconde victoire. Rome s'inquiète; elle envoie Cérialis avec une armée pour réparer cette double défaite et pour forcer la Gaule à rentrer dans la soumission. Le rôle que joua la Séquanie dans ce grand événement ne doit pas être passé sous silence. La Séquanie, demeurée fidèle à l'empire, n'avait pas répondu à l'appel de Civilis, tandis que les Lingons, jusqu'alors alliés de Rome, s'étaient mêlés au mouvement et avaient pris les armes, sur l'instigation de Julius Sabinus leur compatriote. Mais l'ambitieux Sabinus, qui se croyait par sa naissance des droits au trône des Césars, résolut de faire tourner la révolte à son profit, et il prit le titre d'empereur. Il lui fallait maintenant soutenir ses prétentions : or Sabinus était un homme sans talents, sans prévoyance, manquant de toutes les qualités nécessaires à ceux qui veulent jouer aux révolutions. Il ne tarda pas à prouver que l'insuccès devait l'arrêter dès les premiers pas; car, sans avoir fait de préparatifs, « il mène à la hâte et confusément, dit le grand historien Tacite, il mène une foule de gens de son pays contre les Séquanais, alliés des Romains. Le combat est accepté; la fortune se déclare pour les plus braves, et les Lingons sont mis en déroute. » Sabinus prit la fuite. On dira tout à l'heure ce qu'il devint. « La victoire des Séquanais, continue Tacite, ralentit la guerre. Les Gaulois commencent à réfléchir de sang-froid, se rappellent leurs engagements et leurs traités. Les Rèmes, donnant l'exemple, indiquent une assemblée des états généraux, afin de délibérer si l'on se décidera pour la paix ou pour la liberté. » L'assemblée de ces états généraux se tint à Reims : la majorité ayant décidé qu'on ne se séparerait pas de l'empire romain, Civilis comprit que sa cause était perdue, et il rentra dans la Batavie (Hollande), son île natale. Cérialis l'y poursuivit. Les passages, rendus impraticables par les pluies et les marais, ne permirent pas à Cérialis d'obtenir des succès décisifs : il y eut même un instant où le général romain se trouvait dans une position critique; lorsque Civilis, craignant d'être abandonné de ses Bataves, qui lui reprochaient de sacrifier à son ambition personnelle le repos, la fortune, la vie des citoyens, prit le parti de conclure la paix. On lui fit des conditions avantageuses, et il rentra dans ses foyers, où il mourut. Quant à Sabinus, on ne l'avait plus revu depuis sa triste campagne contre les Séquanais. Songeant au châtiment terrible que sa rébellion venait d'assumer sur lui, il avait craint d'être livré aux Romains, et, pour leur échapper, il s'était enseveli dans un souterrain secret. L'histoire a rendu célèbre cette retraite, où Sabinus vécut neuf ans, ignoré des dieux et des hommes, mais ayant, pour se consoler, l'affection ingénieuse et touchante d'Éponine son épouse, de cette noble et vertueuse Éponine que l'on vit, par un sentiment d'abnégation sublime, se consacrer sans relâche, durant ces neuf années, à l'infortune de son mari, et devenir sa compagne dans ce tombeau vivant où l'amour la rendit deux fois mère. L'histoire a dit aussi que Sa-

binus, se hasardant un jour à quitter sa prison souterraine, fut reconnu, fut conduit à Rome avec sa femme et ses deux enfants, et jugé par l'empereur Vespasien. Éponine s'étant prosternée devant l'empereur avec ses enfants : « Vois, César, lui dit-elle, je les ai engendrés et nourris dans les tombeaux pour que nous fussions plus de suppliants à t'implorer. » Vespasien ne se laissa pas toucher; il se sentit le triste courage d'ordonner le supplice de Sabinus. « Fais-moi donc mourir aussi! s'écria l'héroïque Éponine en se relevant fièrement; car j'aime mieux les ténèbres de mon antre que la lumière du jour en face de Vespasien empereur. » Et elle suivit son époux au supplice. « On ne vit, dit Plutarque, on ne vit jamais rien de si déplorable, ni qui fît tant d'horreur aux dieux et aux hommes, que cet acte de cruauté. » C'était bien lâche en effet.

Vespasien eut pour successeur son fils Domitien. Celui-ci ne serait guère qu'un nom dans la série des empereurs romains s'il ne s'était rendu célèbre par un acte incroyable : en l'an 92 de l'ère chrétienne, il ordonna par un édit de faire arracher toutes les vignes de la Gaule Chevelue, et l'ordre fut impitoyablement exécuté. A quelle cause pouvait-on attribuer cette funeste mesure? Une disette l'avait provoquée : Domitien s'imaginait apparemment que les vignobles, en prenant trop d'extension, nuisaient aux céréales. L'édit impérial portait un coup sensible aux Séquanais; car, à cette époque, le commerce des vins était, avec le commerce des salaisons de porc, la principale source de leurs richesses. La vigne, transplantée en Séquanie dès les premières années de l'ère chrétienne, y avait bien réussi, grâce à l'heureuse complexion du sol, et Pline nous apprend que certains des vins de cette province étaient renommés dans l'empire. La réputation des vignobles de notre Franche-Comté date de loin, comme on le voit.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Les cinq bons empereurs. — Élien-Adrien en Séquanie; origine de Pontarlier. — Aqueduc d'Arcier; autres aqueducs romains en Séquanie. — Prospérité de Besançon. — Situation matérielle et morale de la Séquanie. — Avénement du christianisme. — Ses commencements en Gaule. — L'Évangile apporté en Séquanie; saints Ferréol et Ferjeux. — Décadence de l'empire romain. — Premières invasions des Barbares. — Invasions en Séquanie. — Les Bagaudes. — Changements opérés en Séquanie sous les empereurs Dioclétien et Constantin. — Nouvelles invasions des Barbares en Séquanie. — Arrivée de Julien dans la Gaule. — Victoires de Julien. — Julien à Besançon. — La Porte-Noire. — Grande invasion des Barbares en 407. — Leurs ravages en Séquanie. — Les Vandales; saint Antide et saint Vallier. — Prise de Rome par les Goths.

En l'année 96, Domitien périssait assassiné, et le vertueux Nerva, son successeur, était en Séquanie lorsqu'il apprit son élévation à l'empire. Nerva, vieillard vénéré des Romains, adopta Trajan, qui fut le second de ces hommes admirables que l'histoire a nommés les *cinq bons empereurs*. Trajan, grand capitaine, porta jusqu'à ses dernières limites la puissance territoriale de Rome. Il eut pour héritier cet Élien-Adrien dont le règne fut l'apogée des lettres et des arts. A l'empereur artiste et poëte succédèrent Pie-Antonin et Marc-Aurèle, princes éminents qui firent asseoir la philosophie sur le trône. « Jamais, dit Henri Martin, jamais on n'avait vu à la tête des nations une succession d'hommes comparables à ceux qui gouvernèrent l'empire romain depuis Nerva jusqu'à Marc-Aurèle : les rêves les plus brillants des écoles philosophiques étaient réalisés; le sceptre appartenait aux plus dignes, qui se le transmettaient de main en main par voie d'adoption. La modération n'ôtait rien à la force d'un gouvernement aimé au dedans, respecté au dehors. La gloire militaire était intacte; la gloire des lettres se soutenait encore; les arts resplendissaient d'un éclat plus vif que jamais; la douceur et l'équité des princes se reflétaient chez leurs officiers, qui craignaient d'abuser d'un pouvoir soumis à une constante surveillance : et le monde antique semblait avoir retrouvé dans sa vieillesse ce fabuleux *âge d'or* que ses poëtes cherchaient, auprès de son berceau, dans les ténèbres du passé. »

Le nom des *cinq bons empereurs* fut béni de la Séquanie : avec eux elle avait vu fleurir l'agriculture et l'industrie, les lettres et les arts; avec eux elle atteignit un degré de splendeur et de prospérité qu'elle ne retrouva plus sous la domination romaine. L'empereur Élien-Adrien visita la Séquanie vers l'année 120. D'après une tradition constante, ce fut à l'époque de ce voyage qu'il fit construire le pont de pierre de Pontarlier, et si l'on en croit l'historien Gollut, l'empereur Élien-Adrien aurait laissé son nom à cette ville; seulement, au lieu de l'appeler Pontarlier, on devrait l'appeler Pont à Élie. Le savant Dunod de Charnage dit, à ce propos, « que les armoiries de Pontarlier paraissent tirées d'un pont qu'on rapportait avoir été bâti par l'empereur Élien-Adrien, dont on croit que cette ville a aussi tiré son nom. » Bien qu'il faille se méfier de toutes ces origines que l'amour-propre national fait remonter soit à des événements mémorables, soit à des personnages illustres, l'opinion rela-

tive à l'origine de Pontarlier nous semble très-acceptable. L'empereur Adrien poussait jusqu'à l'enthousiasme la passion des arts, et son règne ne fut qu'un long voyage; il semait les monuments sur ses pas; il en éleva un si grand nombre, que l'imagination en est frappée d'étonnement : pourquoi alors n'aurait-il pas fait en Séquanie ce qu'il faisait partout ailleurs? et les Séquanais reconnaissants auront attaché le nom de cet empereur au souvenir qu'il leur laissait de son passage.

La construction du célèbre canal d'Arcier est postérieure d'un demi-siècle au séjour d'Adrien en Séquanie : on croit que ce beau travail fut commencé vers l'an 170 de l'ère chrétienne, mais dans tous les cas son achèvement ne dépasse pas les derniers temps du règne de Marc-Aurèle, mort en 180. Pline mettait au nombre des merveilles de l'univers les aqueducs des Romains. Ils imprimaient à ce genre de construction un caractère de grandeur et de puissance qui tenait, en effet, du prodige : notre France actuelle en conserve à Nîmes une preuve éclatante dans cette magnifique et gigantesque ruine connue sous le nom de *pont du Gard;* encore ce que nous voyons n'est-il qu'une partie de l'ancien aqueduc, lequel n'avait pas moins de quarante et un mille mètres de longueur ! « Ce que je vois et ce que j'éprouve est fort au-dessus de ce que je m'étais figuré, » s'écriait Jean-Jacques Rousseau à l'aspect de cette merveille des Romains. L'aqueduc d'Arcier ne peut pas sans doute entrer en parallèle avec le pont du Gard ; mais on retrouve dans cette œuvre la puissante main romaine. Qu'on en juge : non loin d'Arcier, à deux lieues et demie environ de Besançon, existaient des sources aussi remarquables par le volume que par la qualité de leurs eaux, et qui, jaillissant de deux issues, tombaient dans une enceinte de rochers élevés, où elles se perdaient. Les Romains songèrent à tirer parti de ces sources. On sait qu'ils prenaient un soin tout particulier des eaux, et que rien ne leur coûtait pour les utiliser selon leurs vues ou leurs besoins. Ils creusèrent, depuis Arcier jusqu'à Besançon, un canal qui suivait le pied de la montagne et venait aboutir à trente mètres au-dessous de la Porte-Noire, où les eaux se réunissaient dans un vaste bassin ; elles se distribuaient de là par toute la ville, à l'aide de nombreux conduits souterrains solidement construits en maçonnerie, et servaient à divers usages, aux libations, aux sacrifices, aux bains, aux besoins domestiques. Mais, pour amener ces eaux d'Arcier à Besançon, il avait fallu dompter la nature et faire d'un passage impraticable un chemin court et facile. Les Romains, que rien n'étonnait, ne reculèrent pas : ils brisèrent sous leurs mains de fer un roc qui contrariait leurs volontés, et y creusèrent une ouverture par où les eaux d'Arcier trouvèrent une route abrégée et commode. C'est cette ouverture que nous appelons aujourd'hui la Porte-Taillée. On retrouve en maints endroits de la Franche-Comté des traces de ces audacieux percements dus aux Romains : tels sont, par exemple, les fameux Puits-de-Fiole, près de Lons-le-Saulnier, creusés de quarante pieds dans le roc; tel est aussi le passage de la Tour-du-Meix, pratiqué entre deux rochers de cent cinquante pieds de haut; tel est encore le pont des Arches, près du lac d'Antre, restes d'un double aqueduc construit en pierres de taille énormes et liées par de forts crampons de fer : mais l'époque de ces divers travaux n'est pas précisément connue.

La Franche-Comté possède aussi des vestiges nombreux d'aqueducs romains.

Le père Prudent, savant franc-comtois à qui l'on doit plusieurs Mémoires remarquables, entre autres une intéressante *Dissertation sur les antiquités romaines trouvées en Franche-Comté*[1], ajoute, après avoir parlé de l'aqueduc d'Arcier : « On retrouve encore un autre canal assez semblable à celui d'Arcier, dans le village de Corre, au confluent de la Saône et du Coney. Ce canal a, dans œuvre, trois pieds deux pouces de haut sur deux pieds cinq pouces de large : il est revêtu, dans sa partie inférieure, d'un ciment épais de huit pouces; la voûte est composée de longues pierres plates qui paraissent liées avec de la chaux, du sable et de la tuile pilée. On voit encore les restes d'un semblable aqueduc à Broie-les-Pesmes; cet aqueduc, qui a encore plus de dix pieds en longueur, est construit aussi solidement que celui de Corre. On en distingue un autre au Magny, près de Port-sur-Saône.... On voit aussi à Rupt (village à six lieues de Vesoul) plusieurs canaux de briques, qui s'enchâssent les uns dans les autres et qui servaient à conduire les eaux sur les confins des territoires de ce village et d'Ovanches. Il y avait dans le bois de Revêche un de ces bassins que les Romains appelèrent d'abord *dividicula* et qu'ils nommèrent ensuite *castella;* les vestiges de ce bassin, qu'on distingue encore aujourd'hui, font voir qu'il servait à distribuer les eaux dans plusieurs endroits différents du canton. A Tourmont, dans le voisinage de Poligny, on voit de ces aqueducs et de ces canaux de briques et de plomb; on en remarque aussi à Vaudrey, à Osselle, à Saint-Sulpice, à Dôle, à Goux près de Dôle, à Luxeuil, à Moirans, à Mandeure : de sorte que, à la vue de tous ces ouvrages, on peut dire avec Pline que ces travaux seuls devaient illustrer les Romains dans tous les siècles. »

Si des grandes choses nous descendons aux petites, nous admirons encore le génie de ce peuple extraordinaire. La mosaïque, par exemple, était arrivée, sous le règne des cinq bons empereurs, au plus haut degré de perfection, et les Romains ont prodigué les chefs-d'œuvre en ce genre : ils excellaient dans l'art de rapporter ces petites pierres dures et coloriées, ces petits morceaux d'émail, de cristal ou de verre, dont la combinaison ingénieuse et savante produisait à l'œil des figures d'hommes et de femmes, des fleurs, des vases, des poissons, des animaux, des emblèmes allégoriques. Ces riches pavés aux dessins variés, aux couleurs brillantes, faisaient l'ornement des bains, des palais, des villas, des maisons somptueuses; et les nombreux débris qu'on en a retrouvés en Franche-Comté, tels qu'à Jallerange, Longevelle, Mandeure, Besançon, Asnans, Lons-le-Saulnier, Montmorot, Arlay, aux Chambrettes près de Poligny, et dans maintes autres localités de la province, attestent qu'en Séquanie les Romains s'étaient montrés prodigues de cette richesse artistique. On rapporte au règne des deux Antonins (Pie-Antonin et Marc-Aurèle), c'est-à-dire entre les années 138 et 180 de l'ère chrétienne, la construction des Chambrettes : l'auteur des *Mémoires historiques sur la ville de Poligny*, Chevalier, a consacré plusieurs pages à la description de ce curieux monument. Mais c'est dans la savante et longue Dissertation du père Prudent sur les antiquités romaines trouvées en Franche-Comté, qu'il faut chercher les imposants et nombreux témoignages qui

[1] Cette Dissertation est insérée au tome Ier, page 33, des *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon.

rappellent le séjour des Romains en cette province : la lecture de ce beau travail fait acquérir une idée plus nette de l'éclat et de la magnificence dont la Séquanie se revêtit à cette époque.

L'établissement du canal d'Arcier était venu rehausser l'importance de Besançon, ville déjà si richement dotée par les empereurs. La métropole des Séquanais, devenue un centre des beaux-arts, et célèbre en outre par la renommée de son école municipale, n'avait alors rien à envier aux plus orgueilleuses cités des Gaules. Elle brillait au premier rang par la splendeur de ses monuments et de ses édifices : le marbre, le porphyre et le jaspe s'y montraient partout, à l'intérieur comme à l'extérieur, aussi bien dans les habitations des grandes familles que dans les temples des dieux. Les autres villes de la Séquanie s'étaient aussi transformées : le luxe, la richesse, les goûts somptueux y pénétraient, y descendaient des classes élevées aux classes moyennes; et là, comme à Besançon, on ne voyait plus les habitations rustiques et malsaines avec leurs dômes en pointe, mais des maisons spacieuses, élégantes, solides. Il n'était pas jusqu'aux campagnes qui n'eussent fait disparaître leurs chaumières et leurs cabanes couvertes de paille, pour les remplacer par des constructions plus régulières et plus convenables.

Avec tous ces éléments réunis, le luxe, les arts, le commerce, la paix, la civilisation, on comprend que les richesses durent se multiplier en Séquanie ; mais il n'y fallait plus chercher le Séquanais des temps antérieurs à la conquête : il avait disparu sous le brillant vernis de la société romaine. Il s'était fait Romain dans sa vie privée comme dans sa vie publique, dans ses goûts comme dans ses habitudes, dans ses noms comme dans ses costumes. Il avait abandonné l'habit court et commode pour la toge ample et plissée; il avait livré au ciseau l'épaisse moustache et la longue chevelure relevée en crinière, pour adopter la barbe et les cheveux coupés à l'italienne; il avait répudié les titres patronymiques, pour s'affubler de noms et prénoms romains. Ces divers changements, du moins, eurent lieu parmi les hautes classes ; le peuple seul resta fidèle longtemps encore aux braies et à la saie gauloises, aux noms des aïeux, à la chevelure traditionnelle. Mais l'aristocratie séquanaise, en adoptant la langue et les usages des Romains, avait aussi contracté leurs mœurs ; et c'était, à cette époque, quelque chose d'épouvantable que les mœurs romaines ! On n'en peut lire les détails dans Tacite, ou Suétone, ou Juvénal, sans reculer d'horreur et de dégoût. Les Romains, après avoir conquis le monde, avaient fini leur œuvre : alors ils s'étaient repliés sur eux-mêmes, et, cherchant dans les plaisirs le moyen d'occuper l'activité de leur esprit, ils se vautraient au fond d'orgies infâmes, ils s'ingéniaient à des prodiges d'immoralité. Ils poussaient aussi loin le génie de la dépravation qu'ils avaient porté haut le génie des grandes choses. On eût dit qu'il était dans la destinée de ce peuple étrange de donner à tout des proportions surhumaines, à la débauche de l'imagination comme à la puissance du caractère, au vice comme à la vertu. Chez les classes aristocratiques, on ne croyait plus à rien, pas même à la mort, et Rome entière applaudissait au théâtre ce vers de Sénèque le Tragique : « Après la mort, rien ; la mort elle-même, rien. » La famille, la paternité, les mœurs domestiques n'existaient pas : on outrageait tous les sentiments et toutes les lois, on s'abandonnait au monstrueux penchant du vice contre nature, on se livrait

à d'effroyables débauches où l'on ne connaissait ni sexe, ni parenté, ni humanité. L'empire était rempli de temples aux divinités les plus impures, l'amour conjugal n'avait pas un autel. On ne se mariait plus : au lieu d'enfants on adoptait des affranchis, et l'on avait osé dire officiellement « que si la nature eût été assez bienfaisante pour donner l'existence sans la femme, l'homme se trouverait débarrassé d'une compagnie bien importune[1]. »

Chez les Romains, la vie des heureux et des riches n'était plus qu'une longue orgie. Parmi les Séquanais, les heureux et les riches se roulaient, à l'exemple de leurs maîtres, dans les excès d'un sensualisme sans frein. Quant aux prolétaires, ces éternelles victimes du privilége, ils se mouraient de misère et de servitude à côté des plaisirs et du luxe fabuleux des patriciens ; car, dans la société romaine, où l'on avait tout classé par la force et l'argent, il n'existait que deux espèces d'hommes, les possesseurs et les possédés, les maîtres et les esclaves. Les édits bienfaisants de l'empereur Claude pour protéger les classes opprimées et les relever de leur avilissement, étaient depuis longtemps méconnus. En vain les bons empereurs, les Adrien, les Antonin, les Marc-Aurèle, avaient voulu faire revivre la pensée de Claude : malheureusement il ne dépendait pas d'eux d'abolir le despotisme d'institutions amenées par la force des choses, invétérées par l'habitude ; et leurs édits, en réprimant les excès individuels, n'avaient pas la puissance d'arrêter la grande plaie qui dévorait l'empire : l'esclavage. En Séquanie, comme dans toute la Gaule, du reste, les esclaves surabondaient. Voici quelle était, à cette époque, l'organisation de la société séquano-romaine. Toute la nation se divisait en quatre classes : la première comprenait les familles municipales ou sénatoriales (c'était l'aristocratie) ; la seconde comprenait les familles possédant des biens-fonds et n'exerçant que des professions réputées honorables (c'était la bourgeoisie) ; la troisième se composait des affranchis et des fils d'affranchis, ainsi que des artisans et des possesseurs de terres soumises à des redevances (c'était le peuple). Puis, derrière ces trois catégories, dont la première absorbait à peu près les deux autres, venait une chose sans nom, sans caractère, sans existence : c'était l'immense classe des esclaves. Sur ces malheureux, le maître avait droit de vie et de mort : là, les deux sexes pouvaient se mêler ensemble ; mais leur union, qu'on encourageait comme on le fait de nos jours en Amérique, n'était pas réputée mariage. La servitude avait ses degrés : on distinguait l'*esclave à titre personnel*, c'est-à-dire propriété du maître qui pouvait en disposer comme d'une chose ; l'*esclave foncier*, c'est-à-dire serf attaché à la glèbe et suivant la destination du sol lorsqu'il y avait changement de propriétaire ; puis le *paysan* ou *colon* : celui-ci différait du serf en ce qu'il n'était pas exclu du service militaire, mais il vivait comme lui en état de servage. On devenait colon de trois manières : *par la naissance*, la condition de la mère entraînant celle de l'enfant ; *par contrat*, fait avec un propriétaire ; et *par la prescription*, lorsqu'on restait trente ans dans la possession d'un

[1] A Rome, dit Théophile Lavallée dans son *Histoire des Français* (tome Ier, page 22, édition de 1838), à Rome, les femmes étaient comptées par la loi dans la classe des choses, tellement qu'à défaut de titre, on pouvait les réclamer d'après l'usage et la possession d'une année entière : on les tuait pour la faute la plus légère, pour avoir dérobé une clef ou bu du vin ; on les répudiait sous les prétextes les plus frivoles, ou quand elles étaient vieilles, ou pour amasser des dots. »

maître sans réclamer. Une multitude de petits propriétaires, ruinés par la fraude et l'usure, s'étaient vus réduits à se faire colons, à vendre leur liberté pour vivre; aussi le nombre des esclaves avait-il atteint un chiffre homicide : sur cinq cent mille habitants que pouvait renfermer alors la Séquanie, à peine comptait-on vingt-cinq mille personnes libres! C'est dire que presque toutes les propriétés se trouvaient concentrées dans quelques mains, et que la plus grande partie de la population travaillait pour enrichir des maîtres inassouvis. Une société ne peut durer longtemps dans de semblables conditions. A cette lèpre sociale correspondait un mal d'une autre nature : l'esclavage, avec son cortége de cruautés et de corruptions, avait détruit toute vitalité politique et desséché les éléments de la vie intérieure. Les masses, abruties, dégoûtées, ne croyaient plus aux dieux; elles n'avaient plus ni ardeurs ni culte. Le polythéïsme était une religion usée dont on ne voulait plus. Les prêtres avaient beau remplir de divinités leurs temples et faire appel à la foi publique par le souvenir des traditions et des ancêtres, par la pompe des cérémonies religieuses : les dieux étaient raillés, et les autels abandonnés. Le dégoût avait amené la décomposition de toutes les croyances. Quand des nations arrivent à ce degré d'anarchie morale, elles cessent d'être nations, selon l'expression de Bossuet, et elles périssent si quelque grand événement ne vient les sauver.

Mais l'humanité ne devait pas périr! Elle allait, au contraire, se renouveler.

Les peuples, au milieu de leur scepticisme et de leur dégoût, se prenaient parfois à tressaillir : ils sentaient passer en eux comme des lumières soudaines, et, travaillés sourdement par des instincts et des désirs d'une nature étrange, ils commençaient à vouloir s'expliquer le mal qui les dévorait : il leur semblait qu'il devait y avoir pour le monde autre chose que l'esclavage, pour l'homme autre chose que le néant. Ils ressentaient une inquiétude indéfinissable, ils étaient dans l'attente de l'inconnu. « Tout à coup, voici que douze hommes, pauvres et ignorants, partent de la Judée pour *aller instruire toutes les nations;* ils proclament l'amour de Dieu et des hommes, et jettent au milieu de ce monde classé par le glaive et basé sur l'esclavage, le dogme de la paix et de la fraternité universelles. *Dieu a fait*, disent-ils, *d'un seul homme le genre humain. Nous sommes tous la race de Dieu.* C'était la Bonne Nouvelle, si longtemps attendue. La pauvreté, la faiblesse, la souffrance avaient enfin des dieux! La foi, l'amour et la liberté allaient naître en l'homme, trésors nouveaux qui devaient régénérer ses sentiments et ses idées, changer son cœur et sa raison, et lui donner une autre vie. A l'idolâtrie des patriciens qui divinisait la forme, l'égoïsme, les sens, succédait une religion de sentiment, d'abnégation, d'esprit. Le type de la religion hellénique, c'était le plaisir, c'était Vénus sortant des eaux; le symbole du christianisme, c'était la douleur, c'était Jésus mourant sur la croix[1]. »

Les peuples accueillirent avec transport la religion nouvelle, et l'Évangile fit de rapides progrès. Adopté presqu'en même temps à Rome, à Jérusalem, en Grèce, en Asie, il ne pénétra qu'un peu plus tard dans la Gaule, qui le reçut avec une ardente ferveur : le christianisme appelant à lui tous les malheureux, on y vit les opprimés,

[1] Théophile LAVALLÉE, *Histoire des Français*, tome I[er], page 52.

les pauvres, les ignorants, les femmes se lever en masse à sa voix consolatrice. Ils s'attachèrent à la sainte doctrine avec une foi vigoureuse, ils la défendirent avec une énergie que n'intimidèrent ni les menaces ni les violences, car les courageux sectateurs du Christ s'étaient créé de puissants adversaires. Les maîtres de l'empire avaient mesuré d'un coup d'œil où les menait une doctrine qui tendait à constituer l'unité humaine par la croyance en un seul Dieu; ils avaient compris que le christianisme ruinerait leur autorité politique et religieuse, et qu'il saperait dans ses fondements la vieille société romaine. En effet, le principe évangélique ne distinguait ni société civile ni société politique; il ne reconnaissait qu'une société chrétienne. Il rejetait le privilége et le monopole, pour leur substituer des droits égaux, des devoirs égaux. L'Évangile disait liberté, égalité, fraternité : mais, hélas! bien du sang devait couler pour la conquête de cette sainte formule; et de ce que le peuple *ne savait pas lire*, il arriva qu'obligé d'épeler lettre à lettre les trois mots divins, il allait rester de longs siècles avant de pouvoir les assembler.

Cependant la vieille société romaine songeait à se défendre contre les *nouveaux Barbares*, comme elle appelait les chrétiens : elle commença par les diffamer et les calomnier, elle finit par les livrer aux bourreaux et les jeter aux panthères des cirques; elle devait aller jusqu'à faire de leurs corps des torches pour les illuminations impériales. Mais on eut beau les persécuter comme ennemis des dieux et des lois, les accuser de tous les crimes et de tous les malheurs, appeler sur leurs têtes les vengeances et les colères; on eut beau créer pour eux des tortures et les faire dévorer par les bêtes féroces des amphithéâtres : rien n'arrêtait la propagande évangélique. Ces chevaliers de la résignation et de la souffrance enduraient tout sans plaintes et sans murmures; ils ne se défendaient que par leurs vertus et leur constance à semer la parole de vie; ils marchaient au supplice avec une fermeté dont s'épouvantaient leurs bourreaux eux-mêmes; ils mouraient en chantant des cantiques, et les regards tournés vers le ciel. La foi nouvelle grandissait avec le nombre des victimes : pour un soldat qui tombait, il en surgissait dix. « Nous nous multiplions à mesure que que vous nous moissonnez, écrivait Tertullien aux empereurs; les chrétiens naissent du sang des martyrs : *Sanguis martyrum, semen christianorum*. Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous remplissons tout ce qui est à vous, les cités, les camps, les palais, le sénat, le forum; nous ne vous laissons que vos temples. » En effet, les temples des dieux étaient abandonnés, et les sacrifices religieux interrompus.

De Rome, les persécutions s'étendaient aux provinces de l'empire, et la Gaule fécondait par le sang de ses enfants les idées nouvelles. Vienne, Chalon, Autun avaient leurs martyrs. A Autun, l'on condamnait à mort le jeune patricien Symphorianus pour avoir refusé de saluer la statue de la déesse Cybèle; et pendant qu'on le conduisait au supplice, sa mère lui criait du haut des remparts : « Mon fils, mon fils Symphorianus, souviens-toi du Dieu vivant! Élève ton cœur en haut, et regarde celui qui règne dans le ciel! On ne t'ôte pas aujourd'hui la vie; on te la change en une meilleure. » A Lyon, quarante-huit chrétiens mouraient héroïquement au milieu des tortures, plutôt que d'apostasier; dans le nombre des martyrs se trouvait le chef de l'église de Lyon, saint Pothin, vieillard de quatre-vingt-dix ans. Il eut pour successeur le Grec Irénée, un des plus illustres coryphées de l'Église

naissante, et aux soins duquel la Séquanie, encore plongée dans les ténèbres du paganisme, fut redevable de voir pénétrer chez elle les premiers rayons de l'Évangile. Vers l'an 180, l'évêque Irénée chargea les deux jeunes Athéniens Ferréol et Ferjeux, ses compatriotes et ses disciples, de venir à Besançon prêcher les lois du christianisme : on ne pouvait confier à des missionnaires plus zélés, à des interprètes plus éloquents, la tâche d'enseigner aux hommes le livre divin, le soin de conquérir des âmes à la foi. Ces deux nobles apôtres accomplirent leur œuvre avec tout le courage et le succès qu'on était en droit d'attendre de ceux à qui la légende a consacré l'expression poétique, « qu'ils brillaient comme les pierres angulaires du céleste Époux et comme des perles resplendissantes. » Les vérités austères qu'ils venaient enseigner, les principes d'abnégation et de désintéressement que prêchait leur doctrine, étonnèrent d'abord l'esprit des heureux et des riches, indifférents par égoïsme, amollis par l'amour de l'or; mais la parole de vie pénétra promptement chez le peuple de la ville et des campagnes : les néophytes se pressaient dans les asiles secrets et les lieux souterrains pour entendre raconter l'existence du divin Crucifié et pour pratiquer le dogme miséricordieux qui proclamait l'amour de tous les hommes. La mission des deux apôtres du christianisme eut des succès si rapides, que bientôt Besançon devint le siége d'une nouvelle église : saint Ferréol en fut le premier évêque. Mais Ferréol et son compagnon devaient payer de leur sang leur généreuse propagande : un jour on les traîna devant un tribunal de juges romains, qui les condamnèrent à mort, l'an 211 de l'ère chrétienne, et les firent décapiter au pied d'une idole en bronze, dont la main portait une verge de fer : c'était la verge de fer de l'intolérance. Le supplice des deux héros chrétiens n'arrêta pas le mouvement religieux en Séquanie : la hache des bourreaux avait abattu leurs têtes, mais elle n'avait pas décapité leur idée. La plante qu'ils avaient déposée sur la terre séquanaise y étendit ses rameaux; et, cultivée par les mains intelligentes des saint Lin, second évêque de Besançon, des saint Germain et de leurs successeurs, elle finit par se ramifier à travers tout le sol. Cinquante ans après la mort des deux premiers apôtres de la Séquanie, le nombre des chrétiens était si grand à Besançon, que l'empereur Dioclétien rendait un édit contre eux; mais cinquante nouvelles années ne devaient pas s'écouler depuis la publication de cet édit, sans que la Séquanie presque entière se trouvât convertie au christianisme. Il est vrai que là, comme dans les autres parties de la Gaule, le triomphe du principe évangélique ne s'obtint qu'au prix de douloureux sacrifices : tel est le sort des peuples; ce n'est qu'à travers les souffrances et le sang qu'ils s'ouvrent la voie du progrès, et qu'ils arrivent à reconquérir les droits dont l'injustice ou la violence les ont dépouillés.

A mesure que le christianisme pénétrait dans l'esprit des masses et tendait à devenir la religion générale, Rome sentait sa puissance d'action lui échapper. Elle ne reculait devant aucun moyen pour tuer cette doctrine, son ennemie intellectuelle; car elle voyait que les nouvelles idées, en ébranlant son unité religieuse, ébranlaient aussi son unité politique, et qu'elles finiraient par appeler l'ennemi matériel sous les murs du Capitole. Ce pressentiment ne tarda pas à se réaliser : l'ennemi matériel allait venir. Déjà les Barbares ont commencé de quitter leurs retraites inconnues : ils s'avancent, dit Chateaubriand, ils s'avancent « pressés comme les flots de la mer

et se précipitent au pas de course. Un instinct miraculeux les conduit; s'ils manquent de guides, les bêtes des forêts leur en servent. Ils ont entendu quelque chose qui les appelle du septentrion et du midi, du couchant et de l'aurore. Qui sont-ils? Dieu seul sait leurs véritables noms. Aussi inconnus que les déserts dont ils sortent, ils ignorent d'où ils viennent, mais ils savent où ils vont : ils marchent au Capitole, convoqués qu'ils se disent à la destruction de l'empire romain comme à un banquet. » Et Rome à ce bruit devait d'autant plus s'alarmer, que la conduite de ses empereurs semblait prendre à tâche de préparer la grande catastrophe qui tout à l'heure ébranlera le monde. Ainsi l'on vit Commode, ce nouveau Caligula doublé de Néron, faire du trône le piédestal de toutes les turpitudes et de toutes les folies, et préluder aux sanglantes funérailles de l'empire en semant partout l'anarchie et le chaos. Commode étant mort empoisonné, le sénat et le peuple avaient proclamé empereur le vieux consulaire Pertinax, homme rempli de mérite et qui s'étudia, par une sage administration, à réparer le mal de son prédécesseur; mais le sénat trouva bientôt gênantes les réformes de Pertinax, et l'on massacra ce vertueux vieillard, au bout de trois mois de règne. Après lui, quatre concurrents se disputèrent la pourpre impériale : Septime Sévère, l'un d'eux, l'emporta par suite de combats sanglants livrés dans la Gaule. Septime Sévère régna dix-huit ans, pendant lesquels il abandonna la direction des affaires publiques à d'indignes ministres, qui ne firent qu'augmenter les embarras et les souffrances. Ses deux fils lui succédèrent. Caracalla, l'aîné, pour régner seul, égorgea son frère Géta dans les bras de leur mère commune; et, une fois maître sans partage, Caracalla s'abandonna librement à toutes les cruelles folies de son imagination. Ce misérable, qui croyait, en parcourant les provinces romaines, imiter Alexandre le Grand, s'arrêta quatre mois dans la Gaule, où sa courte présence fut un fléau : il en pressura les peuples, il les spolia pour enrichir sa garde prétorienne; et, si l'on se permettait de murmurer, la prison ou la mort ne se faisaient pas attendre. Rome depuis six ans subissait Caracalla, lorsqu'un coup de poignard en délivra l'humanité, et le jeune Héliogabale prit sa place. Cet autre monstre put régner assez longtemps pour montrer une dépravation de mœurs, une férocité de caractère dont les Césars n'avaient pas encore donné d'exemple; puis un jour on le massacra. Le jeune Alexandre Sévère, son cousin germain, fut choisi pour lui succéder. Alexandre était un prince humain, lettré, rempli de qualités éminentes. Aussi sage qu'habile dans l'art de gouverner, il essaya d'effacer les quarante ans d'infamies et de malheurs qui venaient de passer sur l'empire; mais on ne lui laissa pas le temps d'accomplir son œuvre : au bout de quelques années de règne, il périt assassiné, le 19 mars 235. La mort de ce grand prince déchaîna sur le monde des calamités sans nombre. L'héritage du malheureux Alexandre Sévère avait été recueilli par un homme qui devait son élévation à cet empereur, et qui répondit à ses bienfaits en conspirant son assassinat : c'était le soldat Maximin, géant farouche né au fond de la Thrace. Ce Barbare fit couler le sang à flots; il persécuta, ruina les familles sénatoriales, les lettrés, les jurisconsultes, il opprima les malheureux comme les riches, et ne s'entourant que de soldats cupides, d'esclaves, de gladiateurs, il mit l'empire au pillage. Les populations indignées se soulevèrent : Maximin finit par être massacré. Dans l'espace des treize mois qui suivirent, six

prétendants à l'empire périrent de mort violente, au milieu de sanglantes guerres civiles. Durant ces rivalités furieuses, les souffrances allaient toujours croissant, l'empire continuait à crouler, les provinces haletaient d'épuisement. Dans la Gaule, où les exactions des proconsuls avaient tout dévoré, l'excès du mal était au comble : tout y tombait en ruines, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les services publics. Les curiales, chargés d'administrer les dépenses et les revenus des cités, de répartir et lever les deniers au compte de l'État, s'enfuyaient des villes pour échapper à la responsabilité qui les rendait solidaires des impôts, sur leurs propres biens. Dans un tel état de désordre, l'empire offrait à l'invasion une proie facile, et les Barbares arrivaient! Les voilà qui se montrent à toutes les frontières, les voilà qui se précipitent comme d'immenses torrents à travers les provinces romaines : les uns se jettent sur la Grèce et l'Asie Mineure, les autres sur l'Afrique; ceux-ci pénètrent dans la Gaule et l'Ibérie (l'Espagne), ceux-là s'avancent à la conquête de Rome : tous portent avec eux l'épouvante et la dévastation. En vain l'empereur Décius leur oppose des armées : il n'éprouve que des revers, et lui-même meurt frappé d'un javelot, dans une bataille sur le Danube. Gallus, son successeur, parvient à les éloigner, mais c'est en leur payant un énorme tribut. Moyen aussi lâche qu'impuissant : il excitait les Barbares à revenir, ce qu'ils ne tardèrent pas à faire. Alors commencèrent les désastres de la Séquanie : la position géographique de cette contrée, ou plutôt son voisinage du Rhin, la condamnait à servir de lit en quelque sorte aux flots armés que la Germanie, le rendez-vous général des envahisseurs, vomissait sur les provinces occidentales; et la Séquanie, trop faible pour résister au torrent lorsqu'il venait à passer sur elle, n'avait qu'à courber la tête devant son irruption : le lendemain elle comptait les débris et les ruines qu'il avait accumulés derrière lui. Quand les Barbares, dirons-nous avec M. Clerc, avaient rompu la barrière du Rhin, leurs flots rencontraient toutes les routes romaines qui sillonnaient la Gaule; et comme par autant de courants rapides, ils se répandaient dans les plaines de la Séquanie, éternel théâtre de ces effroyables débordements!

Vers l'année 260, une grande horde d'Alamans (Allemands, dont le nom signifie les *tout à fait hommes*), conduite par un chef farouche, franchit la barrière du Rhin et se jette sur la Gaule. Ces Barbares promènent le fer et le feu dans les contrées de l'est et du sud, ravagent tout, depuis les Vosges et le Jura jusqu'aux Cévennes, incendient les villes, massacrent les populations et mutilent les monuments. Ils s'avancent jusqu'auprès d'Arles, où les légions du grand général Posthumus les attaquent et les exterminent : mais le passage des Barbares avait coûté cher à la Séquanie! En 275, année de la mort de l'empereur Aurélien, neuf peuples germaniques (les Burgondes étaient l'un de ces peuples) se précipitent à leur tour sur la Gaule. Depuis deux ans ils y commettaient d'épouvantables ravages, lorsque l'illustre empereur Probus accourut, les défit dans plusieurs grandes batailles, leur tua quarante mille hommes, garda seize mille prisonniers et contraignit le reste à repasser le Rhin. Mais la lutte avait été longue et vivement disputée, et l'on suppute avec effroi combien la malheureuse Séquanie dut avoir à souffrir aussi bien du passage de ces hordes cupides et dévastatrices que de la présence des soldats romains. L'invasion alémanique de 275 fut fatale à plusieurs des grandes villes de la

Séquanie, à Mandeure entre autres, cité puissante qui s'étendait alors sur les deux rives du Doubs, et qui se divisait en ville orientale et ville occidentale. Le feu laissa Mandeure dans un état voisin de la ruine.

Il était temps que le succès des armes impériales vînt refouler les Barbares et rendre un peu de calme à la Gaule, car cette contrée succombait à la peine : elle n'avait point seulement à supporter les calamités de l'invasion étrangère, il lui fallait encore se débattre contre les tyrannies et les convulsions de l'intérieur. Les populations, écrasées d'impôts, ruinées par l'avarice et la rapine des officiers civils et militaires, pillées par les amis et les ennemis, ressentaient des souffrances inexprimables. Toute industrie, tout commerce étaient anéantis. Les bras découragés renonçaient à cultiver la terre, et les habitants des campagnes surtout éprouvaient les plus cruelles misères. Poussés à bout par les vexations des agents du fisc, on les avait vus une première fois, vers l'année 270, s'insurger sous le nom de *bagaudes* (du mot gaulois *bagad*, attroupement) et ravager leur propre pays. Autun avait été attaqué par eux, emporté d'assaut après un siége de sept mois et complétement saccagé. La ville ne se releva jamais de ce coup terrible. Les mesures à la fois fermes et conciliantes de l'empereur Claude le Gothique étaient parvenues à comprimer cette insurrection populaire ; mais la bagauderie se réveilla plus exaspérée et plus menaçante, en 285. Les insurgés, amas grossissant de colons, d'esclaves, de paysans, de petits propriétaires ruinés, de chrétiens poursuivis, pillèrent et brûlèrent les maisons de campagne des sénateurs et des curiales, massacrèrent les officiers impériaux, attaquèrent villes et villages et se choisirent pour empereurs deux chrétiens persécutés, Amandus et Élianus. L'empereur Dioclétien chargea son principal lieutenant Maximien de marcher contre les bagaudes. On croit que Maximien les battit une première fois sur le territoire des Éduens (près de Cussi, en Bourgogne) ; mais il est certain qu'après divers échecs, les bagaudes se retirèrent au confluent de la Seine et de la Marne, où ils se construisirent un camp retranché. Attaqués dans cette position, ils se défendirent avec un courage héroïque et ne succombèrent qu'après une longue résistance. Les deux empereurs de l'insurrection s'étaient fait tuer les armes à la main. Malgré ce désastre, la bagauderie ne fut point anéantie ; elle se réfugia dans les montagnes, dans les forêts de la Gaule, et jusqu'à la chute de l'empire romain elle subsista sans interruption. C'est que la misère toujours croissante continuait à pousser le peuple au désespoir, et cette misère devait durer de bien longs siècles, hélas ! Les *bagaudes* s'appelleront un jour, en France, les *jacques bonshommes* : il n'y aura que le nom de changé, car c'est le peuple, toujours le peuple, qui joue dans ces inhumaines tragédies le rôle de victime.

La victoire de Maximien sur les bagaudes n'avait pas ramené la prospérité dans la Gaule, où les innovations politiques de l'empereur Dioclétien et les nouvelles invasions des Barbares vinrent encore augmenter les souffrances. Dioclétien, voyant qu'un seul homme ne suffisait plus à la défense de toutes les frontières, jugea nécessaire de diviser l'empire, et il en fit quatre parts. C'était détruire ce qui jusqu'alors avait été la force de Rome, l'unité : le monde romain, partagé entre quatre maîtres, n'allait plus être qu'une agrégation de peuples ennemis. Dans cette division, effectuée l'an 292 de l'ère chrétienne, la Gaule échut à Constance-Chlore, que l'*Auguste*

Dioclétien venait d'élever au titre de *César*. Le département de Constance-Chlore eut, comme les trois autres départements, son *préfet du prétoire* et forma, d'après les nouvelles dénominations admises, un *diocèse* ou *vicariat;* puis on augmenta le nombre des provinces. Au lieu des trois grandes divisions établies par l'empereur Auguste, on partagea la Gaule en onze morceaux; ainsi la Belgique ou Germanie supérieure fut démembrée en trois : Première Belgique, avec Trêves pour capitale; Seconde Belgique, avec Reims pour métropole; et Grande Séquanaise (*Maxima Sequanorum*), dont la capitale fut Besançon. On augmenta la Grande Séquanaise d'une partie de l'Helvétie jusqu'au lac de Constance, et d'une partie de l'Alsace septentrionale, au delà d'*Argentuaria* (Colmar). La Séquanaise eut dès lors son gouvernement séparé, mais elle ne fut plus régie, comme précédemment, par un propréteur réunissant dans ses mains les pouvoirs administratif, judiciaire et militaire : Dioclétien avait reconnu que la trop grande puissance accordée aux propréteurs conduisait souvent à la révolte, et pour les affaiblir il partagea leur autorité. C'est alors que la Séquanaise eut, sous le nom de *président,* un gouverneur civil, qui s'établit à Besançon, et un *duc* ou *comte,* chargé du gouvernement militaire; celui-ci fixa sa résidence à Olino, forteresse sur l'emplacement de laquelle on a beaucoup disputé, et dont le savant M. Duvernoy vient d'assigner la vraie position entre les villages actuels de Biesheim et de Kunheim, au milieu des ruines du château d'Œdenbourg, en Alsace. Ces changements dans la constitution territoriale de l'empire amenèrent des changements dans l'administration. Dioclétien, pour régulariser les ressources du trésor épuisé, multiplia les fonctionnaires au delà de toute mesure, et la Gaule vit fondre sur elle une véritable armée de collecteurs d'impôts, qui se mirent à rançonner les citoyens avec une incroyable cupidité : « Le nombre des salariés, dit Lactance, devenait plus grand que celui des contribuables qui les payaient. » Ce système administratif ne fut pas une des causes les moins actives de la ruine de l'empire. Les contrées, dévorées par une impitoyable fiscalité, tombèrent au dernier degré de la misère; on en peut juger par cette phrase d'un document découvert récemment dans une ville de l'Asie Mineure, et se rapportant au règne de Dioclétien : « Les deux tiers, sinon les trois quarts des populations, réduits à se priver de viande et de vin, ne vivaient que de poissons et ne buvaient que de la piquette. » Cependant, dès l'année 280, l'empereur Probus avait révoqué toutes les restrictions qui gênaient la culture de la vigne, et « rempli lui-même de vignobles les collines des Gaules, » dit Aurélius Victor.

La Séquanie, déjà si rudement éprouvée par les invasions précédentes, eut encore à subir les mille tyrannies de ces agents fiscaux; et, pendant qu'elle se débattait sous leurs cruelles exigences, un orage terrible s'apprêtait à crever sur elle : les Alamans, que leurs défaites ne décourageaient pas, songeaient à de nouvelles invasions. En l'année 296, ils renversèrent la grande muraille élevée par l'empereur Probus entre le Rhin et le Danube, et se précipitèrent comme un torrent dans la Séquanie. Ils s'avancèrent jusqu'à Langres, où ils rencontrèrent le césar Constance-Chlore, qui les battit, les poursuivit jusque chez eux, et saccagea leur pays comme ils venaient de saccager la Gaule : mais leur passage avait porté le dernier coup à la malheureuse Séquanie; car, avec ces sauvages Alamans, habitués à n'entrer dans les

cités que la torche à la main, c'était le génie de la dévastation qui venait de passer sur cette province. Une grande partie de la population avait péri sous le fer des Barbares, les monuments avaient été mutilés ou détruits, et la plupart des villes séquanaises, que leur position ne permettait pas de se défendre, étaient tombées dans le sang et la flamme pour ne plus se relever. Le pays semblait un désert; à ce point que, pour le repeupler, Constance-Chlore y fit transférer une colonie d'Amaves.

Le demi-siècle de paix que la Gaule retrouva sous le règne du grand empereur Constantin, et durant les premières années du règne suivant, rendit aux populations épuisées un peu de courage et d'espoir : la Séquanie put en quelques endroits effacer la trace de ses ruines, et grâce à la fertilité du sol, elle vit ses campagnes, jadis si florissantes, se couvrir encore de moissons ; grâce aux innovations bienfaisantes introduites dans le régime des cités, le Séquanais des bords de la Saône put encore se livrer avec quelque sécurité au commerce des grains et des bestiaux. Le grand Constantin, dans l'espoir de ramener à l'intérieur la paix et la prospérité, avait réformé les finances, lancé des édits foudroyants contre les officiers concussionnaires et les usuriers, diminué le nombre des contribuables en changeant l'assiette de l'impôt personnel nommé *capitation*, et remis à toutes les cités l'arriéré des tributs. Constantin, dont le règne tient une si large place dans l'histoire de l'humanité, attacha son nom au plus grand acte qui ait remué le monde depuis Jules César : il autorisa solennellement l'exercice du culte chrétien dans toute l'étendue de l'empire, remit les chrétiens en possession de leurs droits et de leurs biens, et leur confia des fonctions politiques. La doctrine évangélique se répandit désormais sans obstacle dans les contrées les plus reculées. Chaque cité gauloise eut son *évêque* élu par les clercs et les laïques ; des *chorévêques*, ou *évêques errants*, furent nommés pour parcourir les campagnes et prêcher l'Évangile aux paysans. Le premier évêque officiel que posséda Besançon fut Eusèbe, aux efforts duquel cette ville dut son entière conversion au christianisme. C'est sous le règne de Constantin et l'épiscopat de saint Hilaire, successeur d'Eusèbe mort en 313, que l'on construisit, sur le mont Cœlius à Besançon, l'église métropolitaine de Saint-Étienne.

Après le changement de religion vint le changement dans la constitution de l'empire. Constantin remplaça le préfet du prétoire par *quatre préfets*, qui n'exercèrent qu'une autorité purement civile; puis il transféra le commandement militaire de la préfecture à un *maître des milices*, auquel furent subordonnés les ducs ou comtes militaires. Le maître des milices en Gaule eut sous lui six généraux; dans le nombre se trouvait le duc de la Séquanie. Toute la province continua d'être administrée par un gouverneur, appelé *consulaire* ou *président;* mais la province fut elle-même subdivisée en *cités*, régies par des *curiales :* ceux-ci géraient les affaires de la cité, commandaient les milices urbaines et nommaient *quatre magistrats suprêmes*, chargés de la justice, des finances, des bâtiments et autres emplois. Plus tard, ces quatre magistrats se réduisirent à un seul, appelé le *prince;* il était choisi parmi les curiales, et nommé pour dix ou pour quinze ans. Telle fut à peu près, jusqu'à l'établissement des Burgondes en Séquanie, l'administration de cette province sous la domination romaine.

De l'année 260 à l'année 296, les Barbares avaient passé quatre fois sur la Séquanie. Ils la laissèrent tranquille pendant un demi-siècle, mais ils allaient y revenir. Ce fut en 350 que se rouvrit pour elle l'ère des calamités; et cette malheureuse contrée ne va plus être qu'un lit sanglant où le fer et la flamme accumuleront les cadavres, les désastres et les ruines.

L'empereur Constance, prince qui s'occupait beaucoup plus des controverses de religion que des affaires du gouvernement, avait laissé les armées romaines se remplir d'un si grand nombre de Barbares, qu'un jour ceux-ci nommèrent à l'empire un des leurs, appelé Magnentius, et les deux préfectures de la Gaule et de l'Italie reconnurent le nouvel élu. L'empereur Constance marcha contre Magnentius; mais, pour avoir une armée plus nombreuse, il avait employé un moyen bien odieux et bien funeste : il avait appelé comme auxiliaires les Alamans, en leur promettant toutes les terres qu'ils pourraient conquérir en deçà du Rhin ! Les Alamans traversèrent la Séquanie et se répandirent dans les provinces de l'est. Ces farouches alliés aidèrent l'empereur Constance à triompher de Magnentius, qui, voyant sa cause perdue, se plongea son épée dans le cœur; mais, Magnentius vaincu, les Alamans ne repassèrent pas le Rhin : ils s'établirent en Séquanie et dans tout le pays du bassin de la Saône, qu'ils sillonnèrent de leurs courses dévastatrices. Les cris de détresse des populations séquanaises déterminèrent l'empereur Constance à marcher contre ses alliés : à cette nouvelle, les rois des Alamans, Wadomar et Gondomad, reculèrent jusqu'au Rhin, dans le pays des Rauraques, et s'y retranchèrent, en attendant Constance. Un combat sanglant s'engagea près d'*Augusta Rauracorum* (aujourd'hui le village d'Augst, à deux lieues de Bâle); mais on finit par négocier : les Alamans jurèrent de se renfermer dans leurs anciennes limites, et l'empereur Constance se retira. A peine se fut-il éloigné, que les Alamans rentrèrent en Séquanie; puis, secondés par d'autres Barbares, les Franks, ils saccagèrent quarante-cinq villes de la Gaule, portèrent partout le pillage, l'incendie, la mort, et, faisant devant eux, à la manière des Suèves, une vaste solitude, se cantonnèrent sur toute la rive gauche du Rhin, dans une largeur de plus de quinze lieues. Devant ces hordes dévastatrices, les Séquanais des bourgs et des campagnes n'avaient d'autre ressource que de fuir : ceux d'entre eux qui ne tombaient pas aux mains des Barbares se réfugiaient dans les montagnes ou dans l'intérieur des villes fortifiées, et ils laissaient leur pays tellement désert, que l'on voyait les lètes alamans le traverser sans obstacle[1].

Voilà quelle était la situation de la Séquanie et des autres provinces de la rive gauche du Rhin, lorsqu'en 356 arriva dans la Gaule celui qui devait être son libérateur. C'était un jeune homme que l'on avait tenu jusqu'alors éloigné du gouvernement, et que l'on venait de rappeler d'Athènes, où il se livrait à l'étude de la philosophie : c'est nommer Julien, le neveu de l'empereur Constance. Mais Constance, prince à l'esprit méfiant et jaloux, en chargeant son neveu d'affranchir la Gaule, lui refusait en quelque sorte les moyens de le faire : il lui donna, pour repousser les hordes innombrables des Barbares, il lui donna treize mille soldats! Une autre âme

[1] Les lètes (du mot allemand *lite*) étaient des serfs occupés des travaux de la terre, et qu'au besoin l'on organisait en corps de milices pour défendre le pays.

que celle de Julien se fût effrayée de la tâche qu'on lui imposait : ce jeune homme, nous devrions dire ce grand homme, l'accepta résolûment ; il envisagea d'un œil ferme la situation, et son génie fit le reste.

Julien, entravé dans ses vues par la malveillance d'officiers chargés plutôt de le surveiller que de lui obéir, ne put entrer en campagne que vers la fin de juin 356. Il attaqua d'abord les Franks, les battit, conclut une trêve avec eux, puis tourna tous ses efforts contre les Alamans, qui continuaient leurs épouvantables ravages. Au printemps de l'année 357, Julien, avec sa petite armée de treize mille hommes, marcha contre l'armée des Alamans, trois fois plus forte que la sienne, les atteignit près d'*Argentoratum* (Strasbourg) et leur livra un combat terrible. La valeur et l'intelligence de Julien le firent triompher du nombre et de la furie des Barbares ; six mille Alamans restèrent sur le champ de bataille, sans compter les milliers de cadavres que les eaux du Rhin ensevelirent. D'autres succès, remportés sur les Franks et les Alamans, dans les années 358 et 359, assurèrent la délivrance de la Gaule : mais la Séquanie et les provinces voisines n'étaient plus qu'une vaste ruine. Lorsque Julien, après ses victoires, se rendit à Besançon pour la seconde fois, il n'y vit que des traces de dévastation. Sa lettre au philosophe Maxime atteste l'état de splendeur où la métropole des Séquanais se trouvait précédemment : « Maintenant renversée, dit Julien, cette *petite* ville était autrefois large et superbe, ornée de temples magnifiques et entourée de murailles très-fortes, ainsi que de la rivière du Doubs, qui lui sert de défense. Elle est semblable à un rocher élevé qu'on voit dans la mer, et presque inaccessible aux oiseaux eux-mêmes, si ce n'est aux endroits qui servent de rivage au Doubs. » Cette lettre de Julien est une douloureuse page d'histoire ; elle nous révèle toute l'étendue des malheurs de la Séquanie à cette époque. Si la superbe et large cité de Besançon, entourée de murailles très-fortes et protégée par sa position qui la rendait presque inaccessible aux oiseaux eux-mêmes, n'était plus, au temps de Julien, qu'*une petite ville renversée*, on se demande avec effroi ce qu'étaient devenues les autres villes de la Séquanie. Le fer et la torche des hordes barbares seuls l'ont su.

Le nom de Julien et sa présence à Besançon nous amènent à parler du fameux arc de triomphe que l'on appelle la *Porte-Noire*. On sait combien la date et la destination de ce monument ont occupé les savants et les embarrassent encore. La Porte-Noire fut-elle élevée en l'honneur de Marc-Aurèle ou d'Aurélien, qui tous deux comblèrent de bienfaits les Bisontins ; ou bien en l'honneur de Crispus, fils de Constantin le Grand, qui préserva par sa valeur la Séquanie d'une irruption de Barbares ; ou bien en l'honneur de Julien, qui venait de refouler les Alamans au delà du Rhin ; ou bien encore en l'honneur de l'empereur Charlemagne, qui s'était dans plusieurs circonstances montré plein de bienveillance envers Besançon ? Toutes ces opinions, émises et soutenues par les savants, n'ont certes rien d'invraisemblable ; mais en définitive elles ne s'accordent pas. Arrivera-t-on jamais sur ce point à une solution complétement satisfaisante ? on a le droit d'en douter. Il en est de l'origine de la Porte-Noire comme de l'origine de Besançon : on ne peut faire que des conjectures. Ce qu'il y a de certain, c'est que, d'après les recherches récentes d'érudits éminents, ce monument date de l'époque de la décadence.

Julien quitta la Gaule au printemps de l'année 361. Son administration avait été aussi bienfaisante pour les Gaulois, que son épée leur avait été salutaire. Il s'était efforcé, par de sages mesures et l'allégement des impôts, d'adoucir la misère des provinces victimes de l'invasion, et les populations reconnaissantes accueillirent avec des larmes la nouvelle de son départ. Lorsque, deux ans plus tard, ce grand homme tomba frappé d'un javelot, dans les plaines de la Perse, les Gaulois donnèrent d'amers regrets à sa mémoire; mais les Barbares apprirent avec une joie sauvage la mort de ce héros. Ils se sentaient débarrassés de l'homme qui les avait refoulés dans leurs retraites. Aussi, au premier bruit de la mort de Julien, les Alamans repassèrent le Rhin et se jetèrent de nouveau sur la Séquanie, où ils recommencèrent leurs ravages. Il est vrai que l'empereur Valentinien parvint à les repousser en remportant sur eux plusieurs victoires : malheureusement, il devait en grande partie ces victoires aux armes des Burgondes dont il avait sollicité l'intervention ; et, la guerre terminée, les Burgondes inquiétèrent à leur tour les provinces d'où ils venaient de chasser les Alamans. Valentinien fut obligé de rompre avec ces dangereux alliés, et les renvoya dans l'intérieur de la Germanie; mais les Alamans, qui semblaient se multiplier à mesure qu'on les écrasait, recommencèrent à passer le Rhin. La cruelle défaite qu'ils essuyèrent en 378 près d'*Argentuaria* (Colmar), le génie du célèbre Stilicon, qui parvint par la terreur de son épée et l'habileté de sa politique à effrayer, à diviser les Barbares, délivrèrent pour plusieurs années la Gaule de ces furieux envahisseurs, et la malheureuse Séquanie retrouva quelques jours de repos. Il était plus que temps! Toutes ces guerres, toutes ces cruelles invasions l'avaient affaissée jusqu'à terre. Elle essaya cependant de se relever; et déjà même, à force de courage, pouvait-elle se tenir un peu debout, lorsqu'elle retomba, sanglante et broyée, dans le néant.

La grande épée de Stilicon était devenue impuissante à refouler les nuées de Barbares accourus de tous les coins du monde à la destruction de l'empire romain, et ce fut dans la nuit du 31 décembre 406 au 1er janvier 407 que creva sur la Gaule l'épouvantable orage qui devait l'engloutir. « Alors, dit Théophile Lavallée, on vit se répandre dans la Gaule des Barbares de toutes sortes : l'Hérule aux joues verdâtres, le Saxon aux yeux d'azur, le Sicambre aux cheveux graissés, le Suève, le Sarmate, le Gépide, etc. Tout est mêlé, hommes, armes, habitudes, vêtements; les anneaux de fer, les peaux de bêtes, les tuniques étroites, les corps velus et tatoués, les casques de têtes de loup, les saies bigarrées; haches, frondes, crochets, massues, filets de cuir, flèches armées d'os pointus; les uns anthropophages et se parant de la peau des vaincus, les autres adorant des épées et des monstres; ceux-ci à cheval sur des rennes, ceux-là en barques, en chariots. Ce qu'ils avaient de commun, c'étaient le mépris de la vie, la soif du sang et la fureur de détruire. » — « La ruine de la Gaule, s'écrie une voie douloureuse de cette époque, la ruine de la Gaule eût été moins complète si l'Océan tout entier eût débordé sur les champs gaulois. Le pillage impie et la profanation sont dans les temples de Dieu ; on voit luire la flamme qui les dévore. La mort! partout la mort! » Alors tout fut dit pour la malheureuse Séquanie. Le torrent dévastateur fit de cette contrée un vaste lieu de désolation : il emporta dans sa course les maisons, les murailles, les arbres, les troupeaux, les hommes ; il

n'y laissa qu'un sol nu jonché de débris. Les Barbares cependant n'entrèrent pas à Besançon, mais ils s'emparèrent de Colmar, de Windisch, de la cité des Rauraques, de la cité des Equestres; ils ruinèrent Luxeuil, Port-Abucin, Segobodium, Antre; ils n'épargnèrent aucune ville; ils dépeuplèrent le pays. Une partie des habitants périt sous le fer, une partie tomba dans l'esclavage; les autres s'enfuirent dans les montagnes, pour y chercher contre la mort un asile qu'ils n'y trouvèrent pas tous. Quelle situation! quels jours de sang et de deuil! Races funestes de conquérants, voilà ce que coûtent aux nations votre ambition et votre gloire! Jamais peuple n'avait traversé de plus cruelles épreuves que ces épreuves du peuple séquanais; et cependant d'autres angoisses l'attendaient encore.

En 408 ou 409, ce sont les Vandales qui viennent à leur tour demander leur part de l'empire romain. A leur approche de la Séquanie, la terreur et le désespoir s'emparèrent du petit nombre d'habitants qui s'y trouvaient encore; les uns coururent se réfugier là où il y avait des murailles protectrices, les autres allèrent chercher une retraite dans les cavernes des rochers ou dans les solitudes des forêts. Les Vandales, dont le nom est resté le symbole de la dévastation, passèrent leurs torches incendiaires sur tout ce que leurs farouches prédécesseurs avaient oublié de détruire; ils ne respectèrent ni les monuments, ni les églises, ni les hommes que leur caractère religieux rendait sacrés, même aux yeux des Barbares : ainsi, saint Antide, évêque de Besançon, s'étant présenté, par dévouement pour son peuple, devant Croch, le chef des Vandales, Croch le fit mettre à mort. Cet événement se passa près de la ville romaine de Ruffey. Croch fit aussi mourir à Port-Abucin l'archidiacre de Langres, saint Vallier, qui allait chercher un refuge dans les montagnes du Jura. La Séquanie n'était plus qu'une thébaïde lorsque les Vandales la quittèrent pour aller dévaster l'Espagne. Et pendant que ces Barbares se dirigeaient vers les Pyrénées, d'autres Barbares avaient déjà descendu les Alpes : ceux-ci s'avançaient à la conquête du Capitole!

A quelques mois de là, les Goths frappaient aux portes de Rome; puis le 24 août 410 ils emportaient d'assaut la Ville éternelle! L'empire romain n'expira pas sur le coup, mais il était frappé au cœur : les années qui lui restaient à vivre ne devaient plus être qu'une sanglante agonie.

CHAPITRE CINQUIÈME.

FRANCHE-COMTÉ BARBARE.

Les Burgondes. — Leurs mœurs et caractère. — Leur établissement en Séquanie. — Premier royaume de Bourgogne ; Gondicaire. — Le patrice Aétius. — Double défaite des Bourguignons. — Attila ; sa défaite dans les plaines de Châlons. — Son passage en Séquanie. — Le patrice Ricimer ; rentrée des Bourguignons en Séquanie. — Partage des terres. — Hilpéric et Gondioc. — Gondebaud et ses frères ; guerre entre eux. — Clovis et Clotilde. — Situation de Gondebaud. — Sa paix avec Clovis ; mort de Godeghisel. — Administration de Gondebaud. — Les farons. — Loi Gombette. — Situation de la Séquanie ; sa division en cantons. — État des villes. — Mort de Gondebaud. — Sigismond et Gondomar. — Retraite de Sigismond au monastère d'Agaune ; meurtre de Sigeric. — Première invasion de la Bourgogne par les fils de la reine Clotilde. — Défaite de Sigismond ; fin tragique de ce prince et de sa famille. — Donation de Sigismond au monastère d'Agaune. — L'abbé de Mici. — Deuxième invasion de la Bourgogne. — Victoire de Gondomar. — Troisième invasion de la Bourgogne. — Défaite et mort de Gondomar. — Fin du premier royaume de Bourgogne.

Parmi les peuples barbares que leur destinée appelait au partage de l'empire romain, il s'en trouvait un qui doit fixer particulièrement notre attention : ce sont les Burgondes ou Bourguignons. L'histoire nous apprend que les Burgondes (*Burg-Gund*), dont le nom signifie les *guerriers-associés*, les *guerriers se cautionnant, se garantissant mutuellement*, avaient une origine germanique; ils venaient, ainsi que les Vandales, des plages et des îles de la Baltique (Poméranie, Prusse). En 260 de l'ère chrétienne, on les voit, avec d'autres Barbares, s'avancer vers le Rhin; mais, dix-sept ans plus tard, l'empereur Probus les oblige à regagner leur ancienne patrie, où ils restent tranquilles pendant à peu près un siècle. En 365 on retrouve les Burgondes au delà du haut Elbe, sur les rives de la Saale; ce fut alors que l'empereur Valentinien les appela comme alliés et s'en aida pour repousser les Alamans qui renouvelaient leurs invasions. Lorsque, après la retraite des Alamans, Valentinien vit les Burgondes se comporter à leur tour hostilement en Gaule, il rompit avec eux; et ceux-ci s'en retournèrent, irrités, dans l'intérieur de la Germanie, en attendant l'occasion de se rapprocher du Rhin. La grande invasion de l'année 407 la leur fournit. Quelques historiens rapportent à cette même année l'entrée des Burgondes en Séquanie; d'autres affirment qu'ils n'y pénétrèrent qu'en 413. Cette dernière opinion est la vraie. Les Burgondes avaient profité des bouleversements de l'année 406 pour s'avancer jusqu'au Rhin, où ils s'arrêtèrent; et un peu plus tard, Gunther ou Gondicaire leur chef noua des relations avec Jovinus, seigneur gaulois, qui de son côté songeait à profiter de l'état de confusion générale où se trouvait l'empire, pour s'élever au trône des Césars. Effectivement Jovinus, soutenu par Gondicaire, prit en 411 la pourpre impériale à Mayence, et l'on croit que le nouvel empereur reconnut les services du chef des Burgondes en lui cédant pour les siens et pour lui quelques terres de l'empire, voisines du Rhin. Ce fait a paru douteux; mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'en 413 les Burgondes s'avancèrent en corps de nation vers la Germanie

supérieure et s'étendirent dans les campagnes entre les Vosges et le Rhin jusqu'au Jura. Rechercher à quelles conditions précises ils furent reçus en Séquanie, ou bien à quel titre ils y prirent possession d'une partie des terres, c'est vouloir résoudre une question à peu près insoluble : on sait seulement que l'empereur Honorius leur permit de se cantonner sur la rive gauche du Rhin, pour défendre contre les Alamans la frontière de la Gaule ; et les Burgondes, considérés dès lors comme soldats romains, durent nécessairement être entretenus et nourris aux frais de l'empire : mais si l'on se rappelle que l'empire, épuisé de ressources et de finances, en était réduit depuis longtemps à vivre d'expédients, il ne paraîtra pas invraisemblable de supposer que les Burgondes se firent donner des portions de terres à titre de solde.

L'histoire nous représente les Burgondes avec une taille colossale, une force de corps prodigieuse, une voix rauque, une figure grossière. Ils portaient de longs cheveux blonds, qu'ils enduisaient de beurre rance, afin de les entretenir luisants. Ils aimaient beaucoup les boissons spiritueuses, qu'ils regardaient comme le plus délicieux des breuvages ; ils préféraient la chair des animaux à toute autre nourriture, mais il était rare que l'oignon et l'ail ne fissent pas partie de leurs repas. Les Burgondes, comme autrefois les Gaulois, recherchaient les festins copieux ; et quand l'ivresse les gagnait, ils chantaient d'une voix forte et gutturale les exploits de leurs ancêtres. Lorsqu'ils étaient sur le point de livrer une bataille, ils poussaient des hurlements sauvages, à dessein d'effrayer leur ennemi ; mais, une fois la lutte engagée, ils ne reculaient pas et ne fuyaient jamais : fuir était, pour eux, le comble de l'opprobre. Leur chef, nommé *hendin*, ne se rendait pas ; il mourait en combattant. Ce chef était élu par acclamation : s'il perdait une bataille, ou s'il compromettait par quelque imprudence le sort de l'armée, on le déposait. Du reste, les Burgondes avaient l'humeur assez pacifique ; on ne retrouvait chez eux ni cette brutalité ni cette fureur guerrière qui distinguaient les autres peuples barbares. Il faut dire que les Burgondes, aussitôt après leur établissement en Gaule, s'étaient laissés convertir au christianisme, et cela n'avait pas peu contribué sans doute à l'adoucissement de leurs mœurs, instinctivement débonnaires. « Il paraît, dit le célèbre Augustin Thierry dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, il paraît que cette bonhomie, qui est l'un des caractères actuels de la race germanique, se montra de bonne heure chez ce peuple.... Presque tous les Burgondes étaient gens de métier, ouvriers en charpente ou en menuiserie. Ils gagnaient leur vie à ce travail dans les intervalles de paix, et étaient ainsi étrangers à ce double orgueil du guerrier et du propriétaire oisif, qui nourrissaient l'insolence des autres conquérants barbares.... Cantonnés militairement dans une grande maison, pouvant y faire le rôle de maîtres, les Burgondes faisaient ce qu'ils voyaient faire au client romain leur noble hôte, et se réunissaient de grand matin pour aller le saluer par les noms de père et d'oncle, titre de respect fort usité alors dans l'idiome des Germains. Ensuite, en nettoyant leurs armes et en graissant leur longue chevelure, ils chantaient à tue-tête leurs chansons nationales, et, avec une bonne humeur naïve, demandaient aux Romains comment ils trouvaient cela.—Ils vivent innocemment, dit un historien du cinquième siècle, Paul-Orose, et traitent les Gallo-Romains non comme des sujets, mais comme des frères. »

Il y a sans doute quelque peu d'exagération dans cette phrase de l'historien Paul-Orose : toutefois on doit croire qu'en Séquanie les indigènes vécurent, dès le principe, en bonne intelligence avec leurs nouveaux hôtes. A la vérité, les familles sénatoriales souffrirent de voir les Burgondes s'approprier une partie de leurs terres; mais les classes inférieures se trouvèrent un peu moins malheureuses qu'auparavant: pour elles, la domination des Barbares était un bienfait en comparaison de la domination impériale. La tyrannie des empereurs devenait plus intolérable et plus cupide à mesure que leur échappaient les ressources et la puissance; et leur pouvoir, représenté par des agents qui ne se lassaient pas d'être impitoyables, faisait peser sur le peuple un malaise, des souffrances, une misère qui n'avaient pas d'interruption : on créait chaque jour de nouveaux impôts, d'autant plus lourds à supporter que les guerres et les invasions avaient ruiné l'agriculture et paralysé toute industrie; d'autant plus révoltants à payer, qu'ils étaient répartis avec une criante injustice et perçus avec une odieuse barbarie. Aussi les petits et les faibles, sur qui retombaient toutes les charges, n'aspiraient-ils qu'à secouer le joug; ils maudissaient cette fatale domination romaine qui ne cessait de les opprimer et ne pouvait plus les défendre. Ils en étaient venus à soupirer après l'établissement des Barbares! Dans la Séquanie, les petits et les faibles formaient les trois quarts de la nation ; et pour qu'un peuple en arrive à désirer le joug de l'étranger, il faut que, depuis longtemps, ses souffrances aient dépassé la mesure de toutes les souffrances humaines. L'histoire des douleurs de la Gaule en ces néfastes jours est tout entière dans ce mot terrible d'un orateur à l'empereur Théodose : « L'Italie et l'Espagne ont leurs maux, lui disait-il; mais ces maux ne sont point sans consolation : là, le mal public commence et finit. *Dans la Gaule*, IL EST ÉTERNEL. »

Les Séquanais ne s'étaient pas trompés : ils gagnèrent au changement de maîtres. Les Burgondes, en quittant leurs âpres régions, ne le faisaient pas avec l'intention d'opprimer les peuples auxquels ils venaient se mêler; ils ne voulaient que vivre sous un ciel plus doux. Ils se contentèrent des terres et des habitations qu'ils s'étaient appropriées; mais ils ne songèrent pas à grever d'impôts leurs sujets. Sous leur empire, les Séquanais échappèrent à ces contributions ordinaires et extraordinaires sur les biens et sur les personnes, à ces tributs levés arbitrairement sur les marchandises, l'industrie et les objets de consommation, à cette taxe du vingtième sur les legs et les héritages, à ces dons gratuits faits aux empereurs lors de leur avénement, enfin à ces mille exactions qu'inventait la fiscalité romaine pour tirer des peuples leur sang et leur sueur. Les Burgondes ne songèrent pas non plus à s'immiscer dans le gouvernement intérieur des cités; ils laissèrent aux Séquanais leur administration municipale, leurs institutions romaines, leur magistrature : les deux peuples vécurent sur le pied de l'égalité la plus parfaite, et chacun selon ses lois. Seulement les Burgondes, en s'établissant dans la Gaule, conservèrent à leur chef militaire le titre de *roi* et donnèrent à la portion du territoire qu'ils occupaient, le nom de *royaume*, c'est-à-dire État indépendant et ne reconnaissant d'autre puissance que celle qui résulte de son gouvernement propre. Le premier roi des Burgondes fut ce Gunther ou Gondicaire dont nous avons précédemment parlé, et que l'on peut considérer comme le fondateur du *premier royaume de Bourgogne*.

Cependant les Bourguignons (ainsi les appellerons-nous désormais) ne devaient pas longtemps rester en possession des terres qu'ils occupaient dans la Séquanie. Ce peuple avait, comme tous les peuples barbares, la monomanie de s'agrandir : à l'exemple des Franks et des Wisigoths, il voulut étendre sa puissance territoriale, et, se répandant au delà des Vosges jusqu'à la Moselle, il se jeta dans les provinces belges, où la bagauderie s'était violemment réveillée : mais cette ambition des Bourguignons leur coûta cher! La fortune venait d'envoyer à l'empire romain, croulant de toutes parts, un homme qui devait passer sa vie à retarder la chute du colosse : c'était le célèbre Aétius. En 435, le patrice Aétius attaqua les Bourguignons, leur tua vingt mille hommes, força leur roi Gondicaire à demander la paix et à se reconnaître tributaire de l'empire. Gondicaire ne survécut pas longtemps à cette défaite : la même année il fut soudainement assailli par les farouches Huns, dont Aétius s'était fait des auxiliaires, et les Huns « *détruisirent* Gondicaire avec son peuple et sa race, » dit le chroniqueur Prosper d'Aquitaine. On ignore quel fut, de la part des Huns, le motif de cette agression meurtrière : quelque nouvelle entreprise de Gondicaire y avait-elle donné lieu, ou bien Aétius avait-il poussé ses féroces auxiliaires à le débarrasser des Bourguignons, qui l'inquiétaient encore malgré leur première défaite? on est réduit à supposer l'une ou l'autre de ces raisons. Sans prendre à la lettre la phrase hyperbolique de Prosper d'Aquitaine, il est certain que si la victoire des Huns ne détruisit pas la nation bourguignonne, elle l'affaiblit considérablement et la mit à la discrétion d'Aétius; car ce général transféra les débris des Bourguignons dans la Sabaudie (Savoie), province plus vaste alors que la Savoie de nos jours, et qui s'étendait jusqu'au midi de la Séquanie. L'époque à laquelle les Bourguignons rentrèrent en Séquanie ne nous est pas précisément connue; seulement, vers 443, on les retrouve cantonnés entre l'Isère et le Rhône, où le patrice Aétius leur avait permis de s'établir, en leur concédant une partie des terres de cette contrée. Sept ans plus tard on les voit quitter les bords de l'Isère et du Rhône et se diriger en masse vers la Loire : ils arrivaient au rendez-vous général qu'Aétius avait assigné à tous les guerriers de la Gaule pour repousser la terrible invasion des Tartares. L'histoire a raconté l'épouvante des populations à l'aspect de ces hideux brigands au teint livide, au crâne pointu, au visage aplati, qui vivaient de viande crue et de sang, et que l'on croyait nés de l'accouplement des démons avec les sorcières du Nord. Ils avaient pour chef ce farouche Attila, qui s'appelait lui-même le Fléau de Dieu, le Marteau de l'univers, et qui ne voulait pas, disait-il, que jamais moisson repoussât là où son cheval au pied brûlant avait passé. La nombreuse armée d'Aétius et l'innombrable armée d'Attila s'entre-choquèrent dans les plaines de Châlons-sur-Marne; ces deux armées semblaient couvrir toute une province de leurs tourbillons d'hommes et de chevaux. « Ce fut, dit l'historien Jornandès, ce fut une lutte horrible, immense, inouïe : l'antiquité ne raconte rien de semblable, et il s'y fit de tels exploits, que tout ce que l'œil humain avait jamais pu voir n'était rien auprès. On mourut de part et d'autre dans des massacres incalculables.... Les vieillards racontent qu'un petit ruisseau qui coulait à travers le champ de bataille, grossi non par les pluies, mais par une liqueur inaccoutumée, fut changé en torrent et roula des flots de sang. » Cette effroyable bataille eut lieu l'an 451 de l'ère chrétienne. D'après l'Espagnol

Idace, auteur contemporain, trois cent mille guerriers périrent des deux parts ce jour-là! Le terrible Attila fut vaincu; mais il lui restait encore tant de soldats, il était encore si menaçant après sa défaite, qu'Aétius n'osa le poursuivre. Par cette victoire d'Aétius, la Gaule et l'Occident, c'est-à-dire la civilisation européenne, furent sauvés de la domination tartare, c'est-à-dire de la barbarie.

Attila reprit lentement, avec les restes de ses hordes, le chemin de la Germanie. Dans sa retraite il traversa le territoire séquanais; c'est dire que la dévastation marqua partout son passage. Luxeuil vit la torche des Tartares se promener dans ses rues, détruire ses édifices publics et ses monuments religieux. La ville de Grannum (aujourd'hui Saint-Loup sur l'Angronne) fut aussi visitée par les hordes d'Attila. Les habitants de Grannum, à l'approche du Fléau de Dieu, s'étaient retirés dans leur forteresse, anciennement construite par les Romains, et capable d'une longue résistance: mais les Tartares, s'en étant rendus maitres, brûlèrent la ville après avoir massacré la population. Ces farouches brigands rencontrèrent Besançon sur leur chemin; ils n'y laissèrent que des cendres; Besançon en demeura cinquante ans désert. Mandeure éprouva le même sort: ses temples et ses édifices s'abîmèrent dans le feu, car les hordes d'Attila ne procédaient que par le massacre et la flamme. La malheureuse ville d'Antre, déjà si maltraitée durant les invasions des Alamans, eut encore à subir le passage des Tartares; elle laissa dans leurs mains le dernier débris de son existence. Depuis lors il ne fut plus question de cette ville, non plus que du magnifique monument des Chambrettes à Poligny. C'est que partout où passait Attila, c'était le génie de la destruction qui passait: n'avait-il pas dit que l'herbe ne devait plus renaitre sur le sol où se posait le pied de son cheval? et le Fléau de Dieu ne justifiait que trop souvent ses sauvages paroles. Après le terrible passage des Barbares, la Séquanie resta longtemps muette de douleur et d'effroi.

Pendant qu'Attila s'en allait mourir en Pannonie d'un excès d'intempérance, le grand Aétius, son vainqueur, tombait lâchement assassiné de la main de son jaloux maitre, l'empereur Valentinien III, et sa dignité de patrice était recueillie par Ricimer, ce fameux Suève qui précipita quatre empereurs dans la tombe. Ricimer, dont la sœur avait épousé Gondioc, fils de Gondicaire et second roi des Bourguignons, se montra favorable à ceux-ci: car ils envahirent, avec le consentement de ce patrice, les deux rives de la Saône, c'est-à-dire tout le pays éduen et séquanais, et s'approprièrent la moitié des terres appartenant aux familles sénatoriales gauloises. « Le territoire, dit Savigny (*Loi des Burgondes*), ne fut pas pris en masse et divisé entre tous les Burgondes, mais on assigna à chaque Burgonde un héritage que le *Romain* propriétaire dut partager avec lui. Le *Romain*, par rapport au Burgonde, est appelé *hospes* (hôte), et réciproquement. La propriété que le partage donnait au Burgonde s'appelait *sors* (sort, lot), et son droit, *hospitalitas*.... Les Burgondes eurent la moitié des cours et jardins, les deux tiers des terres labourées et le tiers des esclaves. » On croit que ce partage eut lieu en l'année 456. A quelque temps de là, Ricimer conféra le titre de maitre des milices à Gondioc; un peu plus tard, il conféra le titre de patrice à Hilpéric, frère de Gondioc; et les deux chefs bourguignons profitèrent de ces dignités pour agrandir encore leur territoire: ils occupèrent sans résistance Lyon, Vienne, Genève, puis ils s'avancèrent sans éclat des bords du

Doubs, de a Saône et de l'Yonne jusqu'à ceux de la Durance, après avoir fait accepter leur autorité aux villes de la Première Lyonnaise, de la Séquanie et de la Viennoise. On ignore à quelle époque mourut Hilpéric; on sait seulement qu'il s'éteignit sans postérité. Quant à Gondioc, son frère, il mourut vers 463, laissant quatre fils, Chilpéric, Godeghisel, Gondomar et Gondebaud, qui se partagèrent ses vastes domaines. Chilpéric eut Vienne; Godeghisel, Besançon; Gondomar, Genève; Gondebaud, Lyon et peut-être Autun; et les quatre princes exercèrent dans leurs possessions respectives tous les droits souverains. C'était établir un précédent bien funeste que de partager un État comme on fait d'un héritage de famille : des discordes, des guerres, et, par suite, des souffrances pour les peuples, devaient être la conséquence inévitable de cette fatale erreur en droit public. Nous allons en trouver une preuve douloureuse dans la conduite que tinrent les fils de Gondioc.

Le premier effet de cet imprudent partage fut d'allumer entre les quatre frères une guerre impie, d'où l'un d'eux ne sortit vainqueur qu'en se couvrant d'un triple fratricide. Chilpéric et Gondomar se liguèrent d'abord contre Godeghisel et Gondebaud, les attaquèrent avec l'assistance d'auxiliaires allemands, les chassèrent de leurs capitales et régnèrent seuls quelque temps en Bourgogne. L'un des vaincus, Gondebaud, s'enfuit en Italie, mais il repassa les Alpes vers les derniers mois de l'année 473 : il venait se venger de ceux qui l'avaient dépouillé et chassé. Secondé par un corps de ses partisans et par son frère Godeghisel, il vainquit Chilpéric et Gondomar : Chilpéric fut pris; Gondebaud le poignarda de sa propre main. Le meurtrier ne s'arrêta pas là. Chilpéric laissait une famille dont la vengeance était à craindre : Gondebaud y mit ordre en faisant d'abord massacrer les deux fils de son frère, puis en faisant précipiter sa veuve dans le Rhône, avec une pierre au cou. Restaient deux filles : l'aînée, Chrone, fut jetée dans un cloître, où elle mourut; la plus jeune fut enfermée dans un château. Elle devait en sortir un jour pour venger sur la famille de Gondebaud l'assassinat des siens : car la jeune prisonnière était cette fameuse Clotilde qui devint l'épouse de Clovis, le fondateur de la monarchie française.

Gondebaud n'avait pas le compte de ses victimes : il lui manquait son frère Gondomar. Celui-ci se croyait en sûreté dans une tour où il s'était réfugié; Gondebaud l'y fit brûler vif! Après ce double fratricide, Gondebaud et Godeghisel se partagèrent le royaume de Bourgogne : le premier eut le pays entre le Rhône et la Durance, avec Lyon pour capitale; le second eut la Séquanie et l'Helvétie, et s'établit à Genève. Godeghisel devait périr à son tour d'une manière aussi cruelle que son frère Gondomar; mais avant de dire comment eut lieu cet événement, il est nécessaire d'expliquer les circonstances qui l'amenèrent.

La puissance des Franks, représentée par Clovis, grandissait de jour en jour dans la Gaule : elle travaillait activement à conquérir la suprématie sur la puissance des Wisigoths et celle des Bourguignons, qui seules pouvaient contrebalancer la sienne. Clovis, homme doué de qualités supérieures, et trop ambitieux pour se contenter d'être chef de tribu, avait conçu le projet de s'approprier la Gaule, en en expulsant les autres possesseurs. La célèbre bataille de Soissons, qu'il gagna sur Syagrius, roi des Romains, et qui détruisit le reste de l'influence romaine en Gaule, vint à

l'appui de ses projets de domination. La non moins célèbre victoire de Tolbiac, qu'il remporta plus tard aux bords du Rhin sur les Allemands, acheva d'arranger les événements au gré de ses vues ambitieuses. Sa conversion au christianisme fit le reste. Cette conversion était en grande partie l'œuvre de Clotilde sa femme, et nièce de Gondebaud ; car Gondebaud avait commis la faute immense d'accorder à Clovis la main de cette Clotilde dont il avait fait mourir le père, la mère, les deux frères, et dont il détenait injustement les biens. C'était offrir à l'ambitieux et puissant Clovis une occasion toute naturelle de reconquérir l'héritage de sa femme ; c'était donner à l'implacable Clotilde le moyen de venger le massacre de sa famille : ni l'un ni l'autre ne devait manquer à son rôle. Le cri de Clotilde, en entrant dans la première ville du domaine de son époux, disait assez tout le ressentiment qu'elle couvait au fond de l'âme : « Dieu puissant, je te rends grâces ! s'était-elle écriée ; je vois enfin commencer la vengeance de mes parents et de mes frères ! »

La conversion de Clovis à la foi chrétienne avait profondément réjoui l'Église. Celle-ci, voyant la puissance romaine s'écrouler, songeait à remplacer la politique par la religion, c'est-à-dire à faire succéder un empire spirituel à l'empire temporel ; mais, pour fonder cet empire, il fallait l'appui d'une épée, et l'Église avait à choisir entre celle des Bourguignons, des Wisigoths et des Franks. Les princes bourguignons et wisigoths étant attachés à l'arianisme[1], l'Église ne vit pas d'avenir chez eux, et se tourna du côté de Clovis, l'illustre chef des Franks. Le peuple jeune, vigoureux, encore tout sauvage, qu'il commandait, semblait merveilleusement propre à recevoir le dogme de la doctrine évangélique ; de plus, le nom et la vaillance des Franks étaient répandus dans la Gaule et y faisaient vivement désirer leur domination. L'Église pouvait donc à juste titre se réjouir de la conversion de Clovis ; elle avait trouvé dans ce prince le point d'appui qu'elle cherchait : dès lors, elle l'entoura de flatteries, d'hommages, de respects ; elle le regarda comme son Élu, elle l'appela le nouveau Constantin ; elle l'engagea même à chasser de la Gaule les Wisigoths et les Bourguignons. L'ambitieux Clovis n'aspirait qu'à ce but. Du reste, la vindicative Clotilde était là pour l'aiguillonner ; et Gondebaud, le roi de Lyon, eut à trembler. Quant à son frère Godeghisel, il s'entendait secrètement avec le roi des Franks : quoiqu'il feignît de s'apprêter à secourir Gondebaud, il avait promis à Clovis de lui payer un tribut annuel s'il l'aidait à devenir roi de toutes les Bourgognes.

Gondebaud, avons-nous dit, était arien. Effrayé de l'orage qui le menaçait, il convoqua les évêques catholiques et leur adressa cette question : « Si votre foi est la vraie, pourquoi n'empêchez-vous pas le roi des Franks de me faire la guerre et

[1] L'arianisme, dont le nom venait d'Arius, prêtre du quatrième siècle, était cette célèbre hérésie qui, « à l'ombre d'une métaphysique très-futile et très-obscure, en venait à détruire le mystère de la Trinité, en admettant que le Père seul était incréé. C'était nier en réalité la divinité de Jésus-Christ : question vitale pour le christianisme, qui devenait ainsi une doctrine inventée, et non une religion révélée ; c'était déclarer que son fondateur était faillible ; donc, que l'Évangile n'était pas l'expression dernière de la morale, et, par conséquent, qu'un législateur mieux inspiré pourrait apporter un jour une loi plus parfaite. Si l'arianisme eût triomphé, il réduisait l'Église à n'être qu'une secte étroite, éphémère, et il faisait retourner le genre humain dans les voies du passé. » (Théophile LAVALLÉE, *Histoire des Français*, tome Ier, page 66.)



de se liguer avec mes ennemis pour me perdre? Comment conciliez-vous avec la véritable religion l'ambition insatiable et la soif du sang des peuples qui dévore Clovis? Que le roi des Franks montre sa foi par ses œuvres. — Nous ne savons, répondit Avitus, évêque de Vienne, pourquoi le roi des Franks fait ce que vous dites; mais l'Écriture nous apprend que le Seigneur suscite des ennemis de toutes parts contre ceux qui se déclarent ses ennemis : revenez avec votre peuple à la loi de Dieu; il donnera la paix à votre royaume. » On se querella pendant deux jours sans pouvoir se convaincre réciproquement, et Gondebaud fit ses préparatifs pour la guerre. Son frère Godeghisel se réunit à ses drapeaux avec des troupes helvétiennes et séquanaises. Les hostilités éclatèrent au printemps de l'année 500, et ce fut près de Dijon que les deux rois bourguignons rencontrèrent Clovis : « Mais, dit Grégoire de Tours, tandis que l'on combattait aux bords de la rivière d'Ouche, Godeghisel se joignit tout à coup à Clovis, et leurs armées réunies accablèrent le peuple de Gondebaud. Celui-ci, voyant la trahison de son frère, tourna le dos, s'enfuit vers le Rhône, et courut, le long des rivages et des marais de ce fleuve, jusqu'à la ville d'Avignon, où il s'enferma. Godeghisel, ayant ainsi obtenu la victoire, promit à Clovis de lui céder une partie de son royaume, et, se séparant pacifiquement d'avec les Franks, entra triomphant à Vienne, comme s'il eût déjà possédé tout le royaume. »

Pendant ce temps, le roi Gondebaud, retiré dans Avignon, y vivait en proie à de mortelles inquiétudes. Sa défaite sous les murs de Dijon venait de renverser toute sa puissance : il n'avait plus à compter sur son armée, en partie détruite par Clovis, en partie séduite par Godeghisel; puis, à la première nouvelle de son échec, il avait vu ses villes d'Autun, Lyon, Vienne, Valence ouvrir leurs portes aux Franks : il ne lui restait qu'Avignon; et les guerriers de Clovis assiégeaient cette cité, sa dernière ressource et son dernier asile. En cette position, « le roi Gondebaud, nous apprend Grégoire de Tours, manda près de lui Arédius, homme illustre, prudent et sage. « Les angoisses m'assiégent de toutes parts, lui dit Gondebaud, et j'ignore ce que « je dois faire, parce que les Franks sont venus sur nous afin de nous tuer et de « détruire tout le pays. — Il te faut adoucir, répondit Arédius, la férocité de Clovis « pour ne point périr : si tu y consens, je feindrai de fuir d'auprès de toi et de passer « de son côté; et, lorsque j'aurai trouvé accès près de lui, je ferai en sorte qu'il ne « détruise ni toi ni le pays, pourvu que tu accomplisses ce qu'il te demandera par « mon conseil. — Je ferai, reprit Gondebaud, tout ce que tu me prescriras. » Arédius va trouver Clovis : « Voici, lui dit-il, que ton humble serviteur, très-pieux roi, « se remet en ta puissance, délaissant ce misérable Gondebaud. Si ta miséricorde « daigne jeter un regard sur moi, toi et les tiens aurez en moi un homme fidèle et « dévoué.... Si la gloire de ta grandeur, ô roi, voulait écouter les paroles de mon « humilité, quoique tu n'aies pas besoin de conseil, je te donnerais en toute sincérité « un avis profitable pour toi et pour les cités par lesquelles tu te proposes de passer. « Pourquoi retiens-tu ici ton armée, tandis que ton ennemi réside dans un lieu très-« fort et inaccessible? Tu dépeuples les champs, tu mets à nu les prairies, tu « arraches les vignes, tu coupes les oliviers, et tu détruis tous les fruits de la « contrée; mais tu ne parviens pas à nuire à Gondebaud. Envoie-lui plutôt une

« ambassade et impose-lui un tribut qu'il te payera chaque année, afin que la « contrée soit sauvée, et que tu commandes à perpétuité à ton tributaire. S'il refuse, « alors tu feras ce qu'il te plaira. »

Le conseil d'Arédius fut suivi par Clovis : le roi des Franks consentit à lever le siége d'Avignon, à condition que Gondebaud lui payerait un tribut annuel et se reconnaîtrait son *soldat;* et Gondebaud, trop heureux de se sauver à ce prix, s'empressa d'accepter. Clovis s'étant retiré, le roi bourguignon s'occupa « de reprendre des forces, » comme dit Grégoire de Tours, pour se venger de la trahison de Godeghisel. Celui-ci ne se croyait pas si près d'une catastrophe. Tout à coup Gondebaud, à la tête d'une puissante armée, traverse l'Isère, marche droit à son frère Godeghisel, le met en déroute, le poursuit jusqu'à Vienne et l'y assiége. Une surprise le rend maître de la ville : il fait passer par le conduit d'un aqueduc un corps de ses soldats, qui ouvrent aux assiégeants les portes de la ville; et Godeghisel, se voyant perdu, se réfugie dans une église, avec l'évêque arien de Vienne. Cet asile ne le sauva pas; Gondebaud l'y fit massacrer, lui et l'évêque. « Ce fut ainsi, dit Grégoire de Tours, que Gondebaud, recouvrant le royaume qu'il avait perdu, et acquérant celui que Godeghisel avait possédé, devint roi de toute la Bourgogne. » Mais ces guerres fratricides avaient appris aux Franks le chemin de cette même Bourgogne : ils devaient bientôt le reprendre !

D'après ce que rapporte Avitus, évêque catholique de Vienne, le roi Godeghisel, pressé par un besoin d'argent, avait, quelque temps avant sa mort, altéré dans ses États la monnaie d'or en y mêlant du cuivre.

Une fois maître des possessions de ses trois frères, Gondebaud s'efforça de faire oublier aux peuples à quelles conditions il avait acquis le royaume de son père Gondioc. Il y réussit par la sagesse de son gouvernement, par les changements utiles et les intelligentes réformes qu'il introduisit dans l'administration de ses États; car Gondebaud était un homme d'un esprit supérieur, comme le prouva ce fameux code de lois connu sous le nom de *Loi Gombette*, qu'il promulgua vers l'année 502. Il fut porté, dit-il dans le préambule, à rendre cette loi « par l'amour de la justice, qui est agréable à Dieu et qui fait la véritable grandeur des rois. » La loi Gombette, rédigée au château d'Ambérieux en Bugey, se composait de quatre-vingt-neuf titres et portait au bas la signature de *trente-deux comtes*. Ces signatures ont une haute importance; elles nous apprennent qu'il existait à cette époque, en Bourgogne, une aristocratie héréditaire avec laquelle le chef de la nation était obligé de compter. En effet, c'est avec le *concours et le consentement des comtes* que Gondebaud délibère et promulgue son code de lois; c'est aux comtes, c'est *à leur race* qu'il en confie l'exécution. Dans l'origine, le nom de *comte* signifiait *compagnon* (du mot *comes*); on appelait ainsi les hommes qui s'attachaient à la fortune du chef de la nation, qui le suivaient en toutes ses entreprises, lui promettaient fidélité; et le chef accordait à *ses compagnons*, en récompense de leurs services guerriers, des terres désignées sous le nom de *bénéfices* (*feh-od*, solde-propriété, d'où *feudum*, fief). En Bourgogne, les *compagnons* appartenaient à la classe des *faramen* ou *farons*, c'est-à-dire *chefs de familles*, par extension *chefs de clans*. Lors du partage des terres, ils en avaient obtenu des portions plus ou moins considérables, selon le rang qu'ils

occupaient, et ce fut là l'origine des grandes seigneuries. La jouissance d'un *bénéfice* devait, il est vrai, cesser de plein droit à la mort de celui qui le possédait; mais cet état de choses n'avait pas duré longtemps. A mesure que la race bourguignonne se sentit plus solidement établie sur le sol gaulois, les comtes bénéficiaires tendirent à se constituer en une aristocratie héréditaire et territoriale; de son côté, le *hendin* bourguignon, qui n'était dans le principe qu'un chef d'armée, voulut transformer son commandement militaire en une royauté absolue : il en résulta des conflits. La royauté nouvelle chercha dès lors à traiter les bénéficiaires en sujets : ceux-ci résistèrent; et comme en eux résidaient la force et le courage, ils obligèrent le souverain à confirmer leurs priviléges. C'est ainsi que prit racine cette aristocratie territoriale qui devait en arriver à détruire le pouvoir des rois; c'est ainsi que commença l'appropriation héréditaire des domaines : en d'autres termes, on voit poindre là cette tendance qui constituera plus tard la supériorité du sol sur l'individu, on y découvre le germe d'où sortira le régime féodal; et les descendants des *farons* de Gondebaud seront un jour les hauts et puissants barons de Bourgogne, qui auront vassaux et sujets, interviendront dans toutes les affaires du pays, formeront un État dans l'État, donneront au besoin des couronnes.

Aussi la loi Gombette, rédigée et signée par les comtes, n'oublia-t-elle pas de confirmer l'ancien partage des terres, et de déclarer *héréditaires* les bénéfices accordés par le monarque. Voilà bien l'origine de la féodalité. Mais à côté de ces dispositions toutes germaniques, et écrites dans le but de favoriser les *possesseurs bourguignons*, le code de Gondebaud renfermait une foule d'articles pleins de sagesse et d'équité. Ainsi :

Il déclare digne de mort tout juge qui se laisse corrompre, eût-il prononcé d'une manière conforme à la loi.

Il punit d'une forte amende les juges qui n'expédient pas dans le temps voulu les affaires dont ils sont chargés.

Il s'applique scrupuleusement à prévenir les querelles, les vols, les usurpations.

Il rejette formellement la confiscation des biens, afin que le même crime qui aura été puni dans l'individu coupable ne le soit pas dans sa postérité innocente.

Il recommande, sous peine d'amende pécuniaire, d'exercer l'hospitalité, qui consiste à donner le feu et le couvert; il défend d'attenter à la liberté des étrangers qui s'établiront en Bourgogne.

Il punit de mort le meurtre d'un homme libre, sauf le cas où la victime s'est attiré son sort en provoquant le meurtrier.

Le meurtre d'un esclave est puni d'une amende variable suivant la profession ou l'art qu'exerçait cet esclave.

La violation des tombeaux est sévèrement réprimée : la loi prononce le bannissement du coupable et défend de lui donner un asile et des aliments. Sa femme est condamnée à la même peine.

L'homme qui divorce d'avec sa femme sans qu'elle ait commis de crime, doit abandonner à celle-ci sa maison et son bien. La femme qui abandonne son mari est étouffée dans la boue. Ici la loi se montrait trop sévère; c'était de la barbarie.

Mais la disposition la plus importante de la loi Gombette est celle qui, soumettant

à la même condition les Gallo-Romains et les Bourguignons, leur accorde de vivre sur un pied d'égalité parfaite, et laisse à chacun ses lois, son administration, sa religion, ses coutumes.

On voit, dans la loi Gombette, que la société bourguignonne se composait de trois classes, comme la société gallo-romaine. Cette dernière avait: 1° les sénateurs et les curiales; 2° les petits propriétaires; 3° les marchands et les artisans. Parmi les Bourguignons, venaient en première ligne les farons ou chefs de familles, puis les hommes libres isolés, et enfin les *lites* ou colons affranchis. Quant aux esclaves, que l'on ne comptait pour rien, ils formaient les deux tiers de la population.

Dans le temps à peu près où les Bourguignons recevaient la *Loi Gombette*, Clovis donnait aux Franks sa fameuse *Loi Salique*, Alaric donnait aux Wisigoths son *Corps de droit*, connu sous le nom de *Breviarium Aniani;* et ces trois princes barbares élevaient ainsi, sur les ruines de la Gaule romaine, trois royaumes qui devaient un jour, par leur réunion, former le *royaume de France*. A cette époque, la Grande Séquanaise offrait un spectacle aussi triste que bizarre: son vaste territoire était encore intact, mais il avait perdu sa physionomie d'autrefois, c'est-à-dire son aspect régulier de province romaine. Cinq peuples barbares occupaient son sol: au delà du Jura, c'étaient les Allemands, cantonnés sur les bords du lac Léman; et les Nuitons, établis à l'est de l'Helvétie séquanaise, dans les lieux où furent plus tard Berne et Fribourg. En deçà du Jura, c'étaient les Stadewengues, fixés dans la partie orientale de la haute Bourgogne; les Amaves ou Amousiens, qui s'étendaient sur les deux rives inférieures du Doubs; et les Bourguignons, répandus à travers la Séquanie (nous entendons par là notre future Franche-Comté). La réunion de ces divers peuples, vivant et se heurtant sur le même sol, ayant chacun leurs mœurs, leurs habitudes, leur religion, leur idiome, donnait à la Grande Séquanaise un aspect disparate sous lequel s'effaçait la civilisation romaine; car, occupés les uns de leurs besoins, les autres de la passion d'agrandir leur territoire, mais tous divisés d'intérêts, ces Barbares ne songeaient guère à faire disparaître les traces des invasions précédentes: ils ne relevaient aucune des villes ensevelies sous les décombres et n'en construisaient pas de nouvelles; ils laissaient se dégrader les belles chaussées des empereurs romains, et les monuments gisaient renversés sur le sol, où ils achevaient de se détruire: à mesure que l'on avançait dans le sixième siècle, l'ignorance s'étendait, comme un vaste linceul, sur les contrées séquanaises; il semblait qu'avec la disparition de l'empire romain, toute civilisation était destinée à périr.

Au milieu de ces transformations, la Séquanie perdit jusqu'à son nom: elle se trouva noyée dans un vaste royaume comprenant la Bourgogne proprement dite, la Suisse séquanaise, la Savoie, la Bresse, le Dauphiné, le Lyonnais, la Provence, et fut divisée en quatre *pagi* ou cantons, qui s'appelèrent Varasque, Scodingue, Amaous et Port. Le canton des Varasques, le plus étendu des quatre, comprenait la partie orientale de la haute Bourgogne, entre Besançon, Baume-les-Dames et Pontarlier; le canton des Scodingiens renfermait la partie méridionale du pays entre le sommet du Jura, les sources du Doubs et de l'Ain et le cours de la Seille, c'est-à-dire allait de Salins, Champagnole et Poligny jusqu'à la Bresse; le troisième canton, celui des Amousiens, formé de la partie occidentale et inférieure du même pays, embrassait

toute la contrée comprise entre Gray et le val de la Loue ; enfin le canton des Portisiens, que traversaient la Saône et l'Ognon, se composait de la partie septentrionale de la province, autrement de tout ce qui restait au delà des limites assignées aux trois premiers quartiers. Si nous avons cité les noms de Pontarlier, de Baume, Salins, Champagnole, Poligny, Gray, nous ne l'avons fait que pour donner une idée plus nette de la position respective des quatre cantons ; mais l'exactitude historique nous oblige de rappeler que ces cantons restèrent longtemps sans aucune ville considérable, et qu'au sixième siècle la plupart des localités mentionnées plus haut n'existaient pas ou n'existaient plus : quant aux autres, elles n'avaient pas l'importance qu'elles ont acquise depuis. Ainsi Baume-les-Dames, Poligny, Champagnole, Gray, de même que Vesoul, Quingey, Nozeroy, Bletterans, Saint-Amour, Dôle, étaient inconnus alors ; du moins les monuments historiques ne les ont point encore nommés. Salins, comme Lons-le-Saulnier, Montbéliard, Lure, Luxeuil, ne nous apparaissent qu'à l'état de débris qui rappellent une grandeur passée. Pontarlier n'était qu'une petite bourgade occupée par une poignée de soldats bourguignons. Arbois consistait, à cette époque, en quelques misérables cabanes groupées autour d'une de ces fortes maisons de campagne qu'on appelait *villa*. Des *colons*, et non pas des *faramen*, comme on l'a bien improprement écrit, occupaient ces cabanes. Chez les anciens Bourguignons, le mot *faraman* signifiait *chef de famille, homme noble* ; or une telle dénomination ne pouvait s'appliquer aux colons, classe de malheureux rangés dans la catégorie des esclaves. Cela nous autorise à croire que les colons en question étaient la propriété, les *homines proprii*, comme on disait alors, du *faraman* possesseur de la villa d'Arbois, et qu'ils travaillaient là pour le compte de leur maître. Une remarque à faire en passant, c'est que ce mot de *faraman* a traversé sans altération les révolutions et les siècles ; on le retrouve tout entier dans un nom qui tire de là son origine et que porte encore à présent l'un des faubourgs de l'Arbois moderne : c'est le faubourg de *Faramand*. L'identité graphique de ces deux mots *faraman*, *Faramand*, a certes son côté curieux.

Par suite de ces transformations et de ces remaniements, Besançon, la métropole séquanaise des empereurs romains, se trouva bien déchue de son ancienne splendeur. Il est vrai que, comme toutes les cités épiscopales, cette ville fut exceptée des cantons livrés aux Bourguignons, et qu'en reconnaissant la souveraineté des rois de Bourgogne, elle avait réservé ses droits et priviléges ; mais elle n'en perdit pas moins toute son influence politique, par le choix que l'on fit tour à tour de Lyon, de Vienne et de Chalon-sur-Saône pour être la capitale du nouveau royaume. Aussi l'histoire de Besançon, comme celle de la Séquanie, devient-elle sans intérêt à dater de ce moment : elle n'a plus d'existence à part, de physionomie propre ; elle se perd dans l'histoire générale de la Bourgogne, ou plutôt dans l'histoire des princes et des grands de ce royaume : ce sont eux qui désormais occupent la scène ; le pays n'est plus que le théâtre où se jouent les tragédies.

En 511, la mort avait débarrassé le roi Gondebaud de l'homme qu'il redoutait le plus, de Clovis, et Gondebaud, dont le règne avait offert tant de vicissitudes, put passer tranquillement les dernières années de sa vie. Ce prince mourut en 517, dans un âge avancé ; il eut pour successeur son fils aîné Sigismond, associé depuis 514

au gouvernement. Sigismond, homme de mœurs toutes romaines, mais d'un caractère faible, avait eu pour maître le célèbre Avitus, évêque de Vienne, qui l'éleva dans les principes de la véritable Église ; et, lorsque le disciple eut la couronne sur la tête, l'un de ses premiers actes fut de rétablir la religion catholique dans la partie du royaume soumise à son autorité : car Sigismond avait un frère, Gondomar, qui régnait sur l'autre partie, moins importante il est vrai. Le premier semble avoir obtenu Lyon et les meilleures provinces du royaume ; le second eut le midi de la Bourgogne, avec Vienne pour capitale. Le règne de Sigismond fut tranquille jusqu'en 523 ; et l'humeur, naturellement pacifique, de ce prince eût préservé la Bourgogne des malheurs de la guerre, si la vengeance d'une femme ne s'était attachée à poursuivre en lui le sang du fratricide Gondebaud. Au commencement de cette année 523, la veuve de Clovis, l'implacable Clotilde, avait réuni ses fils Clodomir, Childebert et Clotaire, et leur avait dit : « Faites que je ne me repente pas, mes chers enfants, de vous avoir tendrement élevés; vengez avec constance la mort de mes parents. » Et les trois princes, répondant au vœu de leur mère, s'apprêtèrent à marcher contre la Bourgogne. Sigismond se trouvait au monastère d'Agaune en Valais, lorsqu'il apprit le péril dont ses États étaient menacés ; il quitta cette retraite, où depuis bien des jours il expiait dans le jeûne et les pleurs le meurtre de son fils. On connaît l'histoire de ce meurtre : Sigismond avait eu d'Amalberge sa première femme, morte jeune, un fils du nom de Sigeric ; il épousa plus tard une autre femme, Constance, qui prit en haine Sigeric et résolut de le perdre dans l'esprit de son père. Elle n'y réussit que trop bien. Elle fit croire à Sigismond, esprit crédule et faible, que Sigeric tramait un complot contre sa royale existence, elle sut donner à cette accusation une apparence vraisemblable ; et, un accès de fureur aveugle s'étant emparé du roi, il ordonna qu'on étranglât Sigeric pendant son sommeil. Mais cet horrible meurtre venait à peine d'être consommé, que le roi reconnaissait l'innocence du malheureux jeune homme : ce fut alors qu'épouvanté de son crime, Sigismond se retira dans le monastère d'Agaune pour y ensevelir ses remords et sa honte. Étant sorti de cette retraite à la nouvelle de l'invasion de ses États par les fils de Clotilde, il revint à Lyon, réunit son armée à celle de son frère Gondomar, et les hostilités se terminèrent par une grande bataille où Clodomir, Childebert et Clotaire furent vainqueurs. Gondomar se replia vers le midi de la Bourgogne avec les débris de ses troupes ; mais Sigismond vit son armée se disperser complétement, et lui-même, abandonné des siens, gagna secrètement le monastère d'Agaune, où il se fit tonsurer, espérant échapper de cette manière à la haine des fils de Clotilde. Il se trompait : « La recherche, dit l'historien Dunod, que firent de sa personne des rois implacables fut accompagnée de si grands ravages dans la Bourgogne, que quelques seigneurs du royaume, afin d'en prévenir la ruine entière, et parce qu'ils étaient ennemis, dans le cœur, d'un roi qui n'était pas arien comme eux, le prirent et le livrèrent à Clodomir, roi d'Orléans, lequel avait déjà en son pouvoir la reine et ses fils Gislahaire et Gondebaud. » Clodomir les fit tous quatre enfermer dans une tour ; à quelque temps de là, ce prince ordonna leur supplice : Sigismond, sa femme, ses deux enfants furent égorgés, et leurs cadavres jetés au fond d'un puits, à Columelle, bourgade voisine d'Orléans. La fin malheureuse de Sigismond, son



repentir après le meurtre de Sigeric, lui valurent d'être mis plus tard au rang des saints. Les nombreux dons qu'il fit aux églises furent sans doute pour quelque chose dans cette canonisation, car Sigismond s'était toujours montré prodigue de libéralités envers le clergé, et bien des princes sont arrivés par ce moyen à laisser une réputation qu'ils ne méritaient guère. Le roi Sigismond ne dut pas oublier dans ses pieuses largesses son abbaye favorite d'Agaune : en effet, il ne se contenta pas de la faire somptueusement réédifier, mais il lui donna, par une charte que l'on croit peu antérieure à 524, année de sa mort, il lui donna Salins, le château de Bracon, la saline, le val de Miéges et plusieurs métairies. S'il faut en croire Dunod, les corps des victimes de Clodomir furent rendus à Ancemon, abbé d'Agaune, et « portés dans le monastère, où Dieu fit voir, *par les miracles qu'opérait l'intercession de Sigismond*, qu'il avait pardonné ses fautes et agréé sa pénitence. » Et c'est sérieusement que le grave Dunod parlait des miracles de Sigismond le parricide !

Clodomir avait accompli la vengeance de sa mère ; mais le sort qui attendait le bourreau de Sigismond allait donner raison à la prophétie d'Avitus, abbé de Mici en Orléanais. Quelques jours avant le massacre du roi de Bourgogne et de sa famille, l'abbé de Mici était venu demander à Clodomir la grâce de ses captifs; et, trouvant ce prince inflexible, il lui montra comme prêt à retomber sur sa propre famille un sort semblable à celui qu'il destinait à la famille de Sigismond. « C'est un sot conseil, avait répliqué Clodomir, que de dire à l'homme qui marche contre l'ennemi, d'en laisser un autre derrière lui. »

Au printemps de l'année 524, Clodomir se dirigea vers la Bourgogne ; cette fois, Childebert et Clotaire ne l'accompagnaient pas dans son entreprise. L'histoire laisse vaguement entrevoir que, lors de la première campagne en Bourgogne, Clotaire et Childebert n'avaient pu s'entendre avec Clodomir sur le partage de ce royaume, et qu'ils étaient revenus chacun dans leurs États sans avoir rien décidé. Le roi Gondomar, frère et successeur de Sigismond, avait profité de l'éloignement des trois princes franks pour reprendre des forces, pour rallier autour de lui une imposante armée ; et lorsque Clodomir se fut avancé jusqu'au delà de Lyon, il trouva Gondomar prêt à lui répondre. La bataille s'engagea près de Véseronce (aujourd'hui Voiron), bourg sur le Rhône entre Vienne et Belley. Elle fut rude et meurtrière. Devant le choc impétueux des Franks, les Bourguignons plièrent d'abord, et déjà même ils commençaient à se débander, quand un incident vint changer la face des choses. Clodomir, s'acharnant à presser les Bourguignons, tomba dans un groupe d'ennemis, fut précipité de cheval et percé de coups. Les Bourguignons l'avaient reconnu à la longue chevelure qui distinguait les rois de la race mérovingienne. Après l'avoir massacré, ils lui tranchèrent la tête, la placèrent au bout d'une pique, puis revinrent à la charge en portant devant eux cette tête sanglante. A cet aspect, un sentiment de terreur s'empara des Franks ; ils lâchèrent pied, s'enfuirent précipitamment, et, par suite, furent obligés d'évacuer la Bourgogne (an 524).

La mort de Clodomir éveilla dans l'esprit de Childebert et Clotaire la pensée de se partager son royaume. Mais Clodomir laissait trois enfants ; et, pour n'avoir pas à compter plus tard avec les neveux, voici comment s'y prirent les deux oncles : « Clotaire et Childebert, rapporte Grégoire de Tours, firent dire à Clotilde, qui

nourrissait les trois fils de Clodomir : « Envoie-nous les enfants, afin qu'ils soient « élevés à la royauté. » Et quand ils les eurent reçus, ils lui envoyèrent Arcadius, sénateur d'Auvergne, qui, montrant à la reine des ciseaux et une épée : « O reine « très-glorieuse, lui dit-il, tes fils, nos seigneurs, attendent ta volonté sur ce qu'ils « doivent faire des enfants ; si tu ordonnes qu'ils vivent les cheveux coupés, ou « qu'ils soient égorgés. » Celle-ci effrayée et ne sachant ce qu'elle disait : « J'aime « mieux, s'écria-t-elle, les voir morts que tondus. » Arcadius revint diligemment et dit : « Achevez votre œuvre avec l'approbation de la reine. » Aussitôt Clotaire, prenant l'aîné par le bras, le jeta à terre, et, lui enfonçant un couteau dans l'aisselle, le tua cruellement. Comme il criait, son frère se prosterna aux pieds de Childebert, et, prenant ses genoux, lui disait avec larmes : « Secours-moi, très-bon père, que « je ne meure pas comme mon frère. » Alors Childebert, la face couverte de pleurs, dit : « Je te prie, mon très-cher frère, accorde-moi sa vie, et je te donnerai tout ce « que tu voudras. — Rejette-le, dit Clotaire, ou tu mourras pour lui. C'est toi qui « m'as poussé à cette action, et tu dénies si vite ta parole ! » Childebert, repoussant l'enfant, le jeta à Clotaire, qui le reçut sur la pointe de son couteau et l'égorgea comme le premier. Ensuite, ils massacrèrent les serviteurs et les nourrices des enfants ; mais ils ne purent prendre le troisième, parce qu'il fut délivré par des hommes puissants. »

La prophétie de l'abbé de Mici se trouvait réalisée !

A quelques années de là, Clotaire et Childebert, aidés de leur neveu Théodebert, roi d'Austrasie, s'apprêtaient à recommencer la conquête de la Bourgogne, résolus cette fois à ne poser les armes qu'après avoir soumis ce royaume. En 534, ils envahirent les provinces bourguignonnes, à la tête de forces considérables, et vinrent livrer au roi Gondomar, près d'Autun, une sanglante bataille. Gondomar fut vaincu ; de ce jour il disparut de la scène politique. Les rois franks s'étant emparés de sa personne, ils le jetèrent dans une tour, d'où il ne sortit plus. Y mourut-il de chagrin ou de mort violente ? On ne sait ; mais le caractère féroce et vindicatif des fils de Clotilde rend bien probable la dernière version. En Gondomar finit le premier royaume de Bourgogne, après une durée d'environ cent vingt ans ; la défaite de ce prince avait entraîné la soumission définitive et l'incorporation de ses États à la monarchie mérovingienne. Toutefois, les Bourguignons ne devinrent pas *sujets* des rois franks, dans l'acception que l'on donne à ce mot : les vaincus furent astreints, il est vrai, au tribut ainsi qu'à l'obligation du service militaire ; mais ils conservèrent leur nationalité et continuèrent de se régir d'après la loi Gombette, qui devait subsister encore plus de trois cents ans.

La Séquanie se trouvait bien affaiblie et bien souffrante au moment de son passage sous l'empire des Franks ; elle y va rester quatre siècles et demi, pendant lesquels son histoire continuera d'être obscure et confuse et ne s'éclaircira de temps en temps que pour révéler des douleurs et des misères. Les princes et les grands se disputeront, se battront, sans s'inquiéter d'autre chose que de leur ambition et de leurs intérêts ; le peuple ne fera que descendre plus avant dans l'ignorance et l'abrutissement. On ne s'apercevra pas qu'il existe : lui seul le saura par l'interminable durée de ses souffrances.



CHAPITRE SIXIÈME.

Deuxième royaume de Bourgogne ; Clotaire Ier. — Le roi Gontran. — Invasion des Lombards et des Saxons. — Brunehaut et Frédégonde. — Chilpéric et Sigebert. — Childebert, neveu de Gontran. — Guerre contre Gontran. — Défaite de Chilpéric. — Frédégonde et Gontran. — Le prétendant Gondowald. — Concile de Mâcon ; la dîme. — Lutte de Frédégonde et de Brunehaut. — Dernières années du roi Gontran. — Prospérité de la reine Frédégonde ; sa mort. — Clotaire II. — Puissance de Brunehaut ; ses projets ; sa retraite en Bourgogne. — Le maire du palais Protade, de Besançon ; sa fin tragique. — Claude, successeur de Protade. — Saint Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil. — Colomban et Brunehaut. — Exil de saint Colomban. — Les Austrasiens en Bourgogne. — Double défaite des Austrasiens. — Ligue contre Brunehaut ; sa mort. — Clotaire II ; répression des farons de Bourgogne. — Anarchie en Bourgogne. — Le roi Dagobert ; sa tournée en Bourgogne. — Commencements de la puissance monastique. — Abbayes de Luxeuil et de Lure. — Saint Donat, évêque de Besançon ; fondation d'autres abbayes. — État social de la Haute Bourgogne ; les hautes et les basses classes. — Erkinoald, Flaochat et Vuillebaud. — Ébroïn et Léodegaire ; leur exil à l'abbaye de Luxeuil. — Conduite de Léodegaire ; sa mort. — Triomphe et mort d'Ébroïn. — Indépendance de la Bourgogne. — Invasion des Arabes. — Charles-Martel. — Les Austrasiens en Bourgogne. — Pepin. — Charlemagne. — Le paladin Roland ; son chant de guerre, par Rouget de Lisle. — État de la Haute Bourgogne sous Charlemagne. — Louis le Débonnaire et ses fils. — Bataille de Fontenai. — Traité de Verdun. — Progrès de la féodalité. — Partage de la Haute Bourgogne. — Gérard de Roussillon. — Charles le Chauve ; sa présence à Besançon. — Capitulaire de Kiersy ; triomphe de la féodalité. — État de la Haute Bourgogne.

Après la défaite de Gondomar, les trois vainqueurs Childebert, Clotaire et Théodebert s'étaient partagé les provinces de Bourgogne ; mais ces princes, occupés par leurs guerres, semblèrent se contenter d'avoir soumis ce royaume et l'abandonnèrent en quelque sorte à lui-même. Ils n'envoyèrent que rarement des Franks pour gouverner le pays ; ils laissèrent à la tête des affaires les grandes familles bourguignonnes et gallo-romaines, et les maintinrent dans les hautes dignités. Ils devaient même y ajouter une distinction bien flatteuse : les rois bourguignons avaient héréditairement porté le titre de *patrice* ; les rois franks le conférèrent au personnage chargé du gouvernement civil et militaire du pays. Quant à la Séquanie, elle continua d'être divisée en cantons ou comtés de Port, Amaous, Scodingue, Varasque, auxquels on ajouta le comté de Besançon : chacun des comtés eut son gouverneur particulier, comme par le passé ; seulement, au-dessus de ces gouverneurs, les rois franks placèrent un *duc*, qui résida dans la principale ville du territoire : c'était une réminiscence de l'administration romaine. Besançon redevint le séjour du nouveau duc ; et cette ville, où siégeait déjà l'évêque métropolitain, revit ainsi briller sur elle un pâle reflet de son antique splendeur. Le temps de sa renaissance n'était pas encore venu.

Ce fut en l'année 555 que Clotaire Ier réunit sous son autorité les trois portions du royaume de Bourgogne. Ce prince, dont la longue existence n'avait été qu'un tissu de débauches, d'immoralités et de forfaits, mourut en 562 dans sa *villa* de Compiègne ; il avait été saisi de la fièvre à la suite d'une grande chasse, et il rendit

l'âme en répétant : « Wah ! que pensez-vous que ce soit le roi du ciel, qui tue ainsi de si grands rois ? » Les quatre fils de Clotaire Ier se partagèrent ses vastes États de la manière suivante : Charibert eut Paris ; Sigebert, l'Austrasie (Lorraine) ; Chilpéric, la Neustrie (Normandie) ; Gontran, la Bourgogne et le royaume d'Arles avec Orléans. Gontran fit de la ville de Chalon-sur-Saône la capitale de son royaume. Il était prince de médiocre intelligence, de mœurs assez douces et presque débonnaires, mais fort dissolues ; ce qui ne l'empêcha pas cependant d'être mis, comme Sigismond le parricide, au nombre des saints : l'influence qu'il laissa prendre aux gens d'église, et le respect qu'il montra toujours pour les choses de la religion, ont beaucoup contribué sans doute à lui mériter cet honneur. Le règne de Gontran fut assez tranquille jusqu'en 570, époque à laquelle la Bourgogne commença de se voir en butte aux attaques des Lombards. Originaires des bords de la Baltique, et venus à la suite des Barbares de la grande invasion, les Lombards s'étaient arrêtés en Pannonie ; lorsqu'après un séjour d'environ cent cinquante ans dans ces contrées, ils en sortirent tout à coup pour tomber comme une avalanche sur l'Italie, qu'ils saccagèrent ; ensuite ils passèrent les Alpes, pénétrèrent dans le royaume de Gontran et y continuèrent leurs ravages. Amatus, patrice de Bourgogne, essaya vainement d'arrêter ces bandes dévastatrices : il fut défait et tué dans une bataille sanglante où périrent des milliers de Bourguignons. Les Lombards retournèrent en Italie, emportant avec eux un immense butin et laissant derrière leurs pas la désolation et l'effroi. Ils revinrent l'année suivante ; mais cette fois ils trouvèrent un homme qui leur fit expier leurs brigandages. Le roi Gontran venait d'élever à la dignité de patrice un Gallo-Romain doué des plus éminentes qualités militaires : c'était Ennius Mummolus. Celui-ci fit cerner de tous côtés les Lombards par des troupes gallo-bourguignonnes, et dans une bataille livrée en 572 aux environs d'Embrun, il extermina presque tous les envahisseurs. Aux Lombards succédèrent d'autres envahisseurs, les Saxons. Ennius Mummolus les attaqua, les défit une première fois sur les bords de la rivière d'Asse, auprès de Riez ; puis en 574, il acheva leur ruine en tombant sur eux au moment où ils se disposaient à traverser le Rhône. La Bourgogne fut ainsi délivrée des Barbares ; mais toutes ces irruptions lui avaient coûté cher.

La lutte n'était pas finie de ce côté, que le roi Gontran se trouvait entraîné dans la guerre qui venait d'éclater entre deux de ses frères, Sigebert, roi d'Austrasie, et Chilpéric, roi de Neustrie. Sigebert avait épousé la fille d'un roi des Wisigoths, princesse d'une beauté remarquable, d'un esprit séduisant et d'un caractère ambitieux : c'était la célèbre Brunehaut. Vers le même temps à peu près, Chilpéric répudiait Audovère, sa première femme, pour mettre dans son lit Galswinthe, sœur de Brunehaut ; mais, s'étant promptement dégoûté de cette reine au cœur simple et vertueux, il la remplaça dans ses capricieuses affections par une créature de basse naissance et de mœurs aussi dépravées que cruelles : c'était la terrible Frédégonde. Celle-ci n'entendait pas rester la concubine du roi ; elle voulait devenir reine, et un matin l'on trouva la malheureuse Galswinthe étranglée dans son lit. A cette nouvelle, la fureur de Brunehaut éclate : elle demande vengeance à Sigebert, son mari, du meurtre de sa sœur ; elle entraîne Gontran à partager son courroux. Sigebert et Gontran déclarent la guerre à Chilpéric, le roi de Neustrie, et lui font éprouver des

revers. Chilpéric demande la paix, se promettant toutefois de la rompre quand il trouverait une occasion favorable. En effet, peu de temps après, il reprend les armes, fort d'une alliance qu'il venait de contracter avec le vacillant Gontran, et il envahit les terres de Sigebert, le roi d'Austrasie. Mais cette fois encore la victoire reste à Sigebert ; il bat partout Chilpéric, le réduit à s'enfermer dans les murs de Tournai, et, maître de son royaume, il est sur le point d'en partager les villes à ses leudes, lorsque les Neustriens, effrayés de cette résolution, offrent à Sigebert la couronne de Neustrie et l'élèvent sur le pavois. « En ce moment, dit Grégoire de Tours, deux serviteurs de la reine Frédégonde, ensorcelés par elle, s'approchèrent de Sigebert, sous quelque prétexte, armés de forts couteaux empoisonnés, et le frappèrent chacun dans les deux flancs. Il poussa un cri, tomba et rendit l'esprit (an 575). »

Les Neustriens reprirent leur roi Chilpéric, qui se croyait perdu ; et Brunehaut, la veuve de Sigebert, resta prisonnière aux mains de ses ennemis. Sigebert laissait un fils en bas âge, du nom de Childebert. Frédégonde avait essayé de s'emparer de cet enfant ; mais le duc Gondebaud, seul ami demeuré fidèle à Brunehaut dans son infortune, avait soustrait Childebert à la haine de Frédégonde. Gondebaud conduisit le jeune prince en Austrasie, et les leudes de ce pays le proclamèrent roi le jour de Noël 575. Quelque temps après cet événement, le roi Gontran, qui se voyait sans postérité (des quatre enfants qu'il avait eus de trois femmes différentes, l'un était mort empoisonné par une marâtre, les trois autres étaient morts de maladie), le roi Gontran adoptait ce même Childebert son neveu, et, en présence des leudes austrasiens, l'instituait héritier de tout son royaume : « Qu'un même bouclier nous protège, lui dit-il, qu'une même lance nous défende ! S'il me survient des fils, je te considérerai comme l'un d'eux, afin que la tendresse que je te promets devant Dieu subsiste entre eux et toi. » Cette conduite de Gontran devait lui concilier la reconnaissance et l'attachement des Austrasiens : il n'en fut rien, tant à cette brutale époque les mauvaises passions et le cupide égoïsme avaient abaissé les caractères. Vers l'année 581, les Austrasiens s'alliaient à Chilpéric, le roi de Neustrie, contre Gontran : il faut dire que Chilpéric, inquiet de l'alliance de son frère Gontran avec les leudes d'Austrasie, avait offert à ces derniers, s'ils consentaient à rompre cette alliance, d'instituer pour son héritier leur jeune roi Childebert : « Mes fils, disait Chilpéric, m'ont été tous enlevés en punition de mes péchés, et il ne me reste point d'autre héritier que Childebert, le fils de mon frère Sigebert. Que mon neveu Childebert soit donc reconnu pour mon successeur dans tout ce que je possède ou que je pourrai posséder ; mais aussi qu'on me laisse, autant que je vivrai, garder sans contrôle et sans scrupule *tout ce que nous pourrons acquérir.* » Il s'agissait, comme on le voit, de dépouiller le roi Gontran, de donner son royaume à Chilpéric, qui le conserverait sa vie durant et qui, à sa mort, le transmettrait à Childebert. De cette façon, Childebert eût réuni sur sa tête les trois couronnes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne ; et cette perspective flattait trop les vues ambitieuses des leudes austrasiens pour qu'ils ne s'empressassent d'accepter les propositions de Chilpéric. Celui-ci fit immédiatement commencer, contre son frère Gontran, des hostilités qui se prolongèrent trois années, avec des circonstances effroyables. Dans l'Aquitaine bourguignonne, dans la Touraine et le Berri, appartenant également au

roi de Bourgogne, les Neustriens se livrèrent au pillage, au meurtre, « comme c'est la coutume en pays ennemi, dit Grégoire de Tours. Ils en tirèrent tant de butin et de captifs, que la contrée sembla entièrement vide d'hommes et de troupeaux. » Dans le Berri, où Chilpéric se trouvait en personne, ses soldats brûlaient, coupaient, détruisaient tout; on ne voyait plus ni maisons, ni vignes, ni arbres : « on n'avait jamais rien ouï de pareil, » ajoute Grégoire de Tours. Chilpéric se croyait déjà vainqueur : une dernière bataille à livrer aux Bourguignons, avec l'aide des troupes austrasiennes qui venaient se joindre à ses Neustriens, allait, pensait-il, le mettre en possession du royaume de son frère; mais, avant que s'opérât la jonction des forces austro-neustriennes, Gontran fondit un soir sur les Neustriens avec toute son armée et les détruisit en très-grande partie. Chilpéric, frappé de découragement et de terreur, fit dès le lendemain matin demander la paix à Gontran, lequel consentit à traiter. « Les deux rois convinrent, dit Grégoire de Tours, que celui des deux qui, d'après le jugement des évêques et des anciens du peuple, serait reconnu avoir dépassé les bornes de la loi, payerait à l'autre une composition. » Peu de temps après, Chilpéric mourait assassiné à son retour de la chasse, et l'on accusa de ce crime sa femme Frédégonde, dont il avait découvert les infidélités.

La reine Frédégonde restait seule avec un enfant de quatre mois, du nom de Clotaire. Effrayée de sa position, et se voyant menacée par les Austrasiens, qui voulaient venger sur elle la mort de leur roi Sigebert, elle rassemble à la hâte ses trésors et court se réfugier, avec le petit Clotaire, dans la cathédrale de Paris, d'où elle envoie dire au roi Gontran : « Que mon seigneur vienne et prenne le royaume de son frère Chilpéric. J'ai un petit enfant que je veux mettre entre ses bras, m'humiliant moi-même sous sa puissance. » Le roi de Bourgogne se rend à l'invitation de sa belle-sœur; il accourt à Paris, accompagné d'une armée. Le jeune Childebert, conduit par les leudes austrasiens, s'y présente de son côté; mais les portes de la ville restent fermées pour lui. De vives discussions s'engagent par ambassadeurs entre Gontran et les leudes austrasiens. Ceux-ci réclament le partage égal de la tutelle du petit Clotaire; Gontran répond qu'il se charge seul de protéger l'enfance de Clotaire, sans permettre à personne de prendre la moindre part à son gouvernement. Et, sur la demande des Austrasiens, que tout au moins la reine Frédégonde leur soit livrée pour expier les crimes qu'elle a commis, Gontran renvoie cette question aux plaids futurs du royaume. Les Austrasiens se retirèrent, aussi furieux de leur échec qu'inquiets des suites que pouvait avoir pour eux l'alliance de Gontran avec Frédégonde. Ils cherchèrent alors à créer des embarras au roi de Bourgogne; une circonstance vint les favoriser.

On vit tout à coup s'élever en Aquitaine (Guienne) un jeune homme se prétendant fils de Clotaire Ier, et réclamant, à ce titre, une part dans l'héritage de son père. Il se nommait Gondowald. Aussitôt un grand nombre de mécontents embrassent sa cause : de puissants seigneurs neustriens et bourguignons lui promettent secrètement leur appui; et, de leur côté, les leudes austrasiens font dire à Gondowald qu'il est désiré par eux, que les principales villes de leur royaume sont disposées à le reconnaître, qu'il n'a nulle opposition à craindre. Le roi Gontran s'inquiète à son tour; il indique un plaid aux grands d'Austrasie, dans l'intention de se rapprocher d'eux.

Mais la discussion devint si violente, que les Austrasiens partirent en disant au roi de Bourgogne : « Adieu, ô roi ! La hache est encore entière qui a tranché la tête à tes frères; elle te fera bientôt sauter la cervelle. » Outré de colère, Gontran leur fit jeter à la figure du fumier de cheval, des herbes pourries et de la boue (an 584).

Cependant l'aventurier Gondowald voyait de jour en jour grossir autour de lui le nombre des mécontents; il envoya des députés au roi de Bourgogne pour réclamer sa part de l'héritage paternel. Mais Gontran fit mettre les députés à la torture. Alors ils avouèrent que Gondowald avait des intelligences avec tous les grands d'Austrasie, et que ceux-ci voulaient aussi détrôner Childebert, dont le caractère énergique commençait à donner des inquiétudes. Ces révélations décident le roi Gontran à prendre une résolution extrême : voulant à tout prix renverser les projets des leudes austrasiens, il appelle près de lui, à Chalon-sur-Saône, son neveu Childebert, le déclare, en présence des seigneurs gallo-romains et bourguignons, son unique héritier, et, lui mettant sa lance dans la main (la lance était, chez les Franks, le sceptre belliqueux des chefs), il lui dit : « Va, soumets à ta domination mes cités comme les tiennes. Les crimes ont fait qu'il ne reste que toi de ma race ; je déshérite tout autre. »

Childebert entre en Aquitaine à la tête d'une armée bourguignonne. Il assiége Gondowald dans l'ancienne ville de Comminges (aujourd'hui Saint-Bertrand, dans la Haute-Garonne) et se rend maître de la place. Gondowald, trahi par ceux qui l'avaient appelé, périt de la main du duc Boson, l'un de ses partisans. Boson lui brisa la tête avec une grosse pierre, et l'étendit roide mort à l'endroit même que l'on appelle encore à présent le *rocher de Gondowald*. Les vainqueurs, une fois maîtres de Comminges, en massacrèrent les habitants, et la ville fut livrée aux flammes (an 585).

Le 23 octobre de la même année vit se réunir à Mâcon un célèbre concile où figurèrent soixante et un évêques ou délégués d'évêques des royaumes de Bourgogne et de Neustrie. Le *saint roi* Gontran, qui n'avait rien à refuser au clergé, confirma de son autorité royale toutes les décisions de ce concile, et le clergé dut être satisfait; car les décrets de Mâcon ne se bornaient pas à prescrire, entre autres choses, l'observation rigoureuse du dimanche, à défendre de danser et manger dans les églises, de célébrer le premier janvier par des étrennes et des mascarades : l'un de ces décrets ordonnait de payer aux ministres de l'Église la *dîme de tous les fruits*, et cela sous peine d'excommunication. Depuis l'établissement en Gaule de la monarchie catholique des Franks, le clergé travaillait sans relâche et par tous les moyens à convertir en un impôt forcé les contributions volontaires qu'on lui avait payées jusqu'alors ; mais voyant que la menace des censures ecclésiastiques ne suffisait pas pour lui garantir cet impôt, il comprit la nécessité de le placer sous l'égide des puissances temporelles, et il trouva dans le *bon roi* Gontran cet appui temporel dont il avait besoin. Toutefois, le clergé n'atteignit pas complétement son but : la perception du nouvel impôt rencontrant d'énergiques et unanimes résistances aussi bien parmi les laïques gallo-romains que de la part des propriétaires barbares, il attendit des temps meilleurs. Comme on le verra, la dîme ecclésiastique ne s'établit solidement qu'au huitième siècle ; mais dès lors elle ne disparut plus : il fallut l'immortelle nuit du 4 août 1789 pour faire justice de cette iniquité, comme de tant d'autres iniquités féodales.

Cependant l'échec de Gondowald avait abattu l'orgueil des leudes austrasiens, et ce fut à cette époque que commença la lutte de Frédégonde et de Brunehaut. Ces deux reines, si célèbres dans l'histoire, la première par ses cruautés et ses forfaits, la seconde par ses actes mêlés de vertus et de crimes, se haïssaient mortellement; et leur haine implacable, trop longtemps contenue, pouvait enfin éclater au grand jour. Frédégonde gouvernait la Neustrie au nom de son fils Clotaire II, encore mineur; Brunehaut gouvernait l'Austrasie sous le nom de son fils Childebert, qui, bien qu'âgé de dix-huit ans, s'abandonnait entièrement à sa direction. Brunehaut, femme aux idées toutes romaines, avait longtemps été tenue à l'écart par les leudes austrasiens, dont la farouche indépendance redoutait ses vues de restauration impériale, et surtout par l'influence du maire du palais Wandelin, tuteur de Childebert; mais, après la mort de Wandelin, elle s'était habilement emparée du pouvoir, et, tout en restaurant la royauté d'une main vigoureuse, elle se vengeait cruellement de ses ennemis. Alors les principaux leudes d'Austrasie s'entendirent secrètement avec les leudes de Neustrie et avec Frédégonde; ils complotèrent de tuer le roi Childebert, de le remplacer par Théodebert, l'aîné de ses fils, sous la tutelle du duc Rauching, et de donner le royaume de Bourgogne à l'autre fils de Childebert, à Théodoric, sous la tutelle de deux autres ducs, Ursion et Bertfried. Le roi Gontran devait être chassé de ses États, et la reine Brunehaut « réduite à l'humiliation où elle était au commencement de son veuvage. » Brunehaut, après l'assassinat de Sigebert son mari, avait été conduite prisonnière à Rouen.

La trame des leudes austrasiens et neustriens fut découverte et révélée à Gontran, qui se hâta d'en prévenir son neveu Childebert. Celui-ci manda le duc Rauching et lui fit hacher le crâne à coups d'épée. Ursion et Bertfried, qui déjà s'avançaient avec une armée, furent défaits et massacrés l'un et l'autre; le fameux duc Boson, le meurtrier de Gondowald, périt dans une église où il s'était enfui; d'autres complices passèrent en pays étranger ou se cachèrent; le reste des conjurés n'osa pas remuer. Cette victoire de la royauté sur l'aristocratie fut cimentée par le traité d'Andelot, conclu le 29 novembre 587 entre le roi Childebert et son père adoptif le roi Gontran : aux termes de ce traité, Childebert et Gontran se garantissaient leurs États; le survivant des deux princes était déclaré l'héritier de l'autre en cas de mort sans enfants. La reine Brunehaut devint alors toute-puissante; et Frédégonde, furieuse de la fortune de sa rivale, envoya douze assassins pour la tuer, elle et son fils Childebert : mais les assassins ne purent mettre leur crime à exécution.

Les dernières années du règne de Gontran furent partagées entre le soin de tenir en équilibre l'Austrasie et la Neustrie, continuellement prêtes à se ruer l'une sur l'autre dans une guerre d'extermination, et l'inquiétude que lui donnaient les Wisigoths d'Espagne dont les empiétements gagnaient la Septimanie (bas Languedoc). « C'est une chose intolérable, disait Gontran, que de voir les limites de ces horribles Goths s'étendre jusque dans les Gaules. » Il envoya successivement quatre armées en Septimanie; mais ces quatre armées n'éprouvèrent que des revers, « et, dit un historien, elles revinrent sans autre fruit de leur entreprise que le ravage du pays ennemi. Elles n'épargnèrent pas même à leur retour les États de leur souverain, où elles pillèrent jusqu'aux églises. » En effet, les soldats gallo-bourguignons ne ces-

sèrent leurs pilleries, leurs meurtres et leurs sacriléges qu'en regagnant chacun leurs foyers. Le roi Gontran fut profondément indigné de cette conduite; il accabla des plus violents reproches les généraux qui avaient eu le commandement des troupes : « Nos pères, leur dit-il, mettaient tout leur espoir en Dieu; ils bâtissaient des églises, honoraient les martyrs, vénéraient les évêques : aussi ont-ils obtenu la victoire sur leurs ennemis. Mais nous, bien loin de craindre Dieu, nous dévastons ses sanctuaires, nous tuons ses ministres, nous jouons avec les reliques des saints : voilà pourquoi nos mains sont impuissantes, notre épée tiédit, et notre bouclier ne nous protége plus. S'il y a de ma faute en ceci, que Dieu le fasse retomber sur ma tête; mais si c'est vous qui avez méprisé mes commandements, vous méritez que la hache vous fende le crâne! — Très-excellent roi, répliquèrent-ils, tout ce que tu dis est juste et vrai; mais que pouvions-nous faire quand le peuple tout entier se précipitait dans le mal et faisait ses délices de l'iniquité? Nul ne craignait le roi, nul ne respectait ducs ni comtes; et, si ces choses déplaisaient à quelqu'un de nous et qu'il les voulût empêcher, aussitôt la sédition d'éclater, et chacun de s'élever avec tant de furie contre son chef, que celui-ci se croyait trop heureux d'éviter la mort en se taisant. » Ces lignes nous révèlent à quel degré d'anarchie morale en était arrivée la société d'alors.

Gontran mourut le 28 mars 593 et se fit ensevelir dans l'église Saint-Marcel, à Chalon-sur-Saône. Il emportait avec lui le surnom de *bon roi*. Sans approfondir jusqu'à quel point le roi Gontran, « à qui l'on ne reprochait que deux ou trois meurtres, » comme dit l'historien Michelet, mérita ce glorieux surnom, rendons-lui justice : il valut mieux que les autres princes de son temps; il apporta sur le trône quelques idées d'ordre, et racheta ses faiblesses par certaines qualités; il chercha plus la paix qu'il ne rechercha la guerre; il fit souvent de louables efforts pour empêcher les Franks de se déchirer entre eux; enfin il montra quelques vertus dans un siècle où la vertu n'avait plus d'autels.

Le successeur de Gontran fut son neveu Childebert, qui réunit ainsi les deux royaumes de Bourgogne et d'Austrasie; mais Childebert ne porta pas longtemps sa double couronne : il mourut par le poison en 596, à l'âge de vingt-six ans. Des deux fils qu'il laissait, l'aîné, Théodebert, eut pour sa part l'Austrasie et la Germanie, sous la tutelle de son aïeule Brunehaut; le plus jeune, Théodoric, obtint avec les royaumes de Bourgogne et d'Orléans, l'Alsace, la Thurgovie et le Sundgau (Béfort, Altkirck, Ferrette), que l'on avait détachés de l'Austrasie. A Théodoric, enfant de huit ans, Brunehaut donna pour tuteur le comte Varnacaire, qui fut en Bourgogne le premier de ces surveillants de la royauté connus sous le nom de *maires du palais*. Mais, dès l'année de la mort du roi Gontran, la guerre avait recommencé, plus acharnée et plus implacable, entre Brunehaut et Frédégonde, qui personnifiaient en elles l'ardente inimitié des Austrasiens et des Neustriens. La victoire était restée à Frédégonde. Après la mort de Childebert, Frédégonde reprit l'offensive; elle attaqua sans déclaration de guerre les Austrasiens, leur fit éprouver à Lafaux, entre Soissons et Laon, une nouvelle et sanglante défaite, et recouvra par ce grand succès Paris et toutes les villes de la Seine qui avaient été détachées de son royaume de Neustrie. Mais Frédégonde mourut peu de temps après son second triomphe; et

fleur de l'âge, il n'avait que trente et un ans; mais, malgré la courte durée de soi règne, il jouit dans son temps d'une renommée extraordinaire: la protection écla tante qu'il accordait aux arts; les nombreuses abbayes qu'il fit construire ou qu'i dota, car il rendait d'une main au clergé ce qu'il lui prenait de l'autre; le faste d sa cour, pleine de femmes, d'évêques, d'hommes célèbres; le nom de ses princi paux ministres, tels que saint Ouen et saint Éloi, lui valurent cette immense répu tation qu'il emporta dans la tombe, et qui s'est transmise jusqu'à nous: de nos jour encore, il est peu de rois dont le souvenir soit aussi populaire en France que l souvenir du roi Dagobert. C'est à lui que l'on doit la fondation de ce fameux mc nastère de Saint-Denis, qui jeta tant d'éclat depuis lors, et devint comme la métrc pole de la Gaule. Du reste, le règne de Dagobert fut, pour ainsi dire, le point d départ de la puissance monastique. Ce prince avait comblé de largesses et de faveu une foule d'abbayes: à son exemple, les grands s'étaient montrés prodigues d libéralités envers ces communautés religieuses, et celles-ci virent par là rapidemei s'accroître, non-seulement leur prospérité matérielle, mais encore leur influen intellectuelle et morale, car l'une suivait les progrès de l'autre. Il faut dire que l abbayes s'efforçaient d'attirer dans leur sein, d'absorber tous les hommes remai quables par leur savoir; et, devenant de cette manière le centre des connaissanc humaines, le foyer des sciences, des lettres et des arts, elles furent la source où jeunesse vint chercher l'instruction et les lumières. Alors les écoles monastiqu remplacèrent les écoles municipales; seulement les études changèrent de direction on ne s'attacha plus à plaire aux esprits, mais à remuer les cœurs; on négligea l'a pour l'effet; à la littérature profane, qui cessait de répondre aux besoins, on f succéder une littérature toute nouvelle de forme et d'idées, toute empreinte d'inspi ration: la littérature sacrée. L'enseignement prit donc un caractère exclusivemen religieux; les légendes merveilleuses et les vies des saints occupèrent désormais l plus grande place; elles devinrent comme la poésie et le roman de l'époque. « Ce récits brillants, variés, dramatiques, alimentaient la sensibilité et séduisaient l'im gination; ils transportaient le lecteur dans un monde idéal de perfection et de sai teté; ils offraient aux esprits découragés l'image d'une société imaginaire, où i trouvaient un ordre de faits et de moralités qui les vengeaient et les consolaient de hommes et des choses du temps. C'est dans les légendes qu'est toute l'histoire c cette époque, tant les intérêts politiques sont absorbés par les intérêts religieux. L rois, leur cour et leurs intrigues n'intéressent qu'autant qu'ils sont mêlés aux affair des moines, des évêques, des saints; les miracles, les prédications, les cérémoni religieuses ont seuls le pouvoir d'éveiller les esprits: une réputation de sainteté e l'unique moyen d'exciter l'enthousiasme et d'arriver à la gloire [1]. »

C'était du sein des monastères que sortaient presque toutes ces légendes et c chroniques qui passionnaient les âmes en les émerveillant, et l'on conçoit quel influence, quel prestige les monastères exerçaient par ce moyen sur l'opinion. O s'accoutumait à les regarder comme les sanctuaires de la science et de la piété riches et pauvres, petits et grands, tous les révéraient, les honoraient, leur faisaie

[1] Théophile LAVALLÉE, *Histoire des Français*, tome Ier, page 141.

dans leur imagination une place à part. Parmi les abbayes que le respect populaire entourait de ses hommages, se trouvait celle de Luxeuil. Elle était alors à l'apogée de sa gloire, et sa renommée s'étendait jusqu'aux contrées les plus lointaines : les pèlerins venaient des extrémités de la Gaule, venaient du fond de la Germanie, pour visiter ce sanctuaire vénéré ; ils s'éloignaient heureux de l'avoir vu, heureux de s'être approchés des hommes éminents et pieux qui là faisaient marcher de front la pratique de toutes les vertus et l'enseignement de toutes les connaissances. Puis le saint monastère était ouvert à toutes les misères, à toutes les infortunes ; le pauvre y trouvait secours, l'opprimé protection, le proscrit un asile. Les chroniques et les biographies du temps sont remplies des sentiments de respect et d'admiration que leur inspirait l'abbaye de Luxeuil. M. Édouard Clerc, dont nous aurons souvent occasion de citer le précieux *Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*, rapporte, d'après saint Ouen, auteur de la Vie de saint Éloi son ami, que, « lorsque monté sur son cheval, saint Éloi visitait les monastères des Gaules, il s'arrêtait de préférence à celui de Luxeuil, où il se prosternait avec vénération. » A l'époque du règne de Dagobert, c'était saint Walbert, l'un des hommes les plus remarquables de son siècle par ses lumières et sa piété, qui dirigeait l'abbaye de Luxeuil ; il la gouverna pendant quarante ans, c'est-à-dire depuis 625 jusqu'à 665, année de sa mort. Walbert avait remplacé dans cette charge l'abbé Eustèse, disciple et successeur de saint Colomban. Cet abbé Eustèse, à qui le roi Clotaire II témoignait une bienveillance toute particulière, avait obtenu de ce prince le privilége d'étendre aussi loin qu'il le voudrait les défrichements aux environs de son monastère, et ce fut là l'origine de la richesse territoriale des abbés de Luxeuil. Une faveur à peu près semblable avait été accordée par le même Clotaire II à saint Déicole, autre disciple de saint Colomban, et fondateur de la célèbre abbaye de Lure. Clotaire aimait immodérément la chasse : d'après le chroniqueur Frédégaire son panégyriste, ce goût du roi pour la chasse était, avec sa passion pour les jeunes filles, la seule chose à reprendre en lui. Or, un jour que ce prince se livrait à son plaisir favori dans les forêts d'un fisc royal qu'il possédait près de Lure, il se laissa trop entraîner à la poursuite du gibier, et, s'étant égaré, il entra chez saint Déicole. Frappé de l'austérité de ce vieillard : « Je te donne, lui dit-il, et je te livre tout ce que je possède près de ces lieux en bois, pêches royales, prés et pâturages, la villa Bredanas avec son église et les vignes situées à Saint-Antoine. » Ce fut là, si l'on en veut croire l'historien dom Berthod, l'origine des premiers droits régaliens de Lure ; mais le judicieux auteur de l'*Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté* n'a vu, dans la donation du roi Clotaire, qu'une cession pure et simple de propriété sur certaines terres, avec un droit utile dans les pêches royales : et cette opinion trouve un solide point d'appui dans le caractère même de Clotaire, prince d'autant plus jaloux de ses droits régaliens, qu'il souffrait déjà d'en voir la plus grande partie aux mains de seigneurs ambitieux et puissants.

La fondation de l'abbaye de Lure par saint Déicole se rapproche de l'année 614. La première moitié du septième siècle vit s'élever dans la province une foule d'autres monastères ; et l'un des hommes qui contribuèrent le plus, par leur position et leur exemple, à répandre le goût de ces sortes de fondations religieuses fut saint Donat,

terres du roi de Bourgogne. Colomban se rendit auprès du roi de Neustrie, Clotaire II, qui le reçut avec allégresse, et même avec reconnaissance; car l'abbé de Luxeuil avait partout répété sur sa route que les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie tomberaient avant peu au pouvoir de Clotaire. De la Neustrie, Colomban gagna l'Helvétie orientale, y laissa son disciple Gallus, fondateur du célèbre monastère de Saint-Gall, et se retira dans la Lombardie, où il mourut.

On place vers l'année 610 environ l'époque à laquelle saint Colomban avait été forcé d'abandonner Luxeuil : après son exil, les disciples se dispersèrent; mais l'œuvre du saint était appelée à porter de glorieux fruits. Pépinière d'abbés et d'évêques, le monastère de Luxeuil fut le berceau d'une foule d'autres communautés religieuses : c'est de là que sont sortis presque tous les fondateurs des nombreux monastères qui s'élevèrent soit dans les montagnes des Vosges et celles du Jura, soit dans les bois et les plaines du Brabant et de la Flandre. L'impulsion religieuse imprimée par saint Colomban ne fit que suivre une marche ascendante durant le cours du septième siècle; et nous aurons bientôt occasion de rappeler que la plupart des grandes abbayes de la Franche-Comté datent de cette époque.

Au moment où la reine Brunehaut expulsait saint Colomban et ses disciples de leur asile de paix, la guerre éclatait en Bourgogne : une question de territoire en était le sujet. On a vu que, dans le partage des États de Childebert entre ses deux fils Théodebert et Théodoric, l'Alsace avait été détachée du royaume d'Austrasie pour la réunir au royaume de Bourgogne; mais ce partage avait mécontenté les Austrasiens : ils poussèrent en 610 leur roi Théodebert à reconquérir l'Alsace par la voie des armes, et Théodebert envahit cette province, sans déclaration de guerre. Théodoric, le roi de Bourgogne, ne s'attendait nullement à l'agression de son frère : ainsi attaqué à l'improviste, il recourut aux négociations et ne les termina qu'en signant une paix par laquelle il se vit obligé de céder aux Austrasiens l'Alsace avec la Thurgovie et le comté de Ferrette. Les Austrasiens ne se montrèrent pas satisfaits de cette concession : peu de temps après la signature de la paix, ils se jetèrent sur la partie de l'Helvétie séquanaise qu'on appelait le pays d'Avanche, ils attaquèrent les milices du canton, et, les ayant taillées en pièces, se répandirent précipitamment dans la contrée qui va des lacs de Neufchâtel et de Genève au Jura. Mais leur irruption fut une véritable invasion de Barbares : le fer et la flamme à la main, ils ravagèrent horriblement le pays et n'y laissèrent que des ruines. Les représailles allaient être terribles. Le roi de Bourgogne, enivré de vengeance, appela tous ses guerriers aux armes, puis il entra chez les Austrasiens. Il livra près de Toul une première et sanglante bataille à son frère Théodebert, le mit en déroute et en fuite, le poursuivit l'épée dans les reins et vint l'attaquer une seconde fois dans les plaines de Tolbiac. Ce fut une journée plus sanglante encore que celle de Toul : on se battit de part et d'autre avec une fureur inexprimable; on se frappait, on s'égorgeait par milliers sans avancer ni reculer d'un pas; on mourait debout : « les morts, dit Frédégaire, n'avaient pas de place pour tomber et restaient debout, serrés les uns contre les autres, comme s'ils eussent encore été vivants. » A la fin, les Bourguignons furent victorieux; le roi d'Austrasie, Théodebert, fut pris, dépouillé de ses vêtements royaux et conduit devant son frère Théodoric, qui l'envoya, chargé de

chaines, à Chalon-sur-Saône, où résidait Brunehaut. On croit que la vieille reine fit périr de mort violente ce malheureux jeune homme son petit-fils.

Par cette double victoire du roi de Bourgogne, Brunehaut reconquérait toute sa puissance; elle quitta Chalon-sur-Saône, la capitale du royaume de Bourgogne, pour venir triomphalement s'installer à Metz, la capitale de cette Austrasie d'où elle avait été chassée treize ans auparavant : ce qui lui restait de ses anciens ennemis eut alors à redouter sa vengeance. Quant à Théodoric, il se sentait le cœur gonflé d'ambition et d'orgueil : enivré de ses triomphes, il songeait à réunir sur sa tête les trois couronnes de la monarchie franke, et ce jeune prince allait marcher contre le roi de Neustrie, Clotaire II, lorsqu'il mourut subitement de la dyssenterie, au printemps de l'année 513. Comme son père Childebert, il n'avait que vingt-six ans. Théodoric laissait quatre fils que Brunehaut prit sous sa tutelle : alors la vieille reine gouverna les deux royaumes et s'occupa de satisfaire l'ambition de toute sa vie, c'est-à-dire de rétablir une monarchie sur le modèle de la Rome impériale; mais les leudes d'Austrasie, revenus de la stupeur de leurs défaites, travaillèrent à l'arrêter dans son œuvre. Afin de ne pas subir plus longtemps la domination de leur irréconciliable ennemie, ils offrirent secrètement la couronne à Clotaire II, ils communiquèrent leurs ressentiments aux leudes de Neustrie, aux farons de Bourgogne, à Varnacaire II, successeur de Claude à la mairie du palais; et, la nouvelle ligue « ayant unanimement résolu, dit Frédégaire, qu'on ne laisserait échapper aucun des fils de Théodoric, qu'on les tuerait tous avec Brunehaut, puis qu'on donnerait à Clotaire l'empire frank partagé en trois mairies, » Clotaire prit l'offensive. Brunehaut vint à sa rencontre avec une armée d'Austrasiens et de Bourguignons : la bataille devait se livrer sur les bords de l'Aisne; mais au moment où l'action s'engageait, les chefs bourguignons, secrètement d'accord avec Clotaire II, donnèrent le signal de la retraite. Aussitôt les soldats de Brunehaut tournèrent les talons pour reprendre le chemin de leurs foyers, et Clotaire s'avança sans obstacle jusqu'au cœur de la Bourgogne, où il fut proclamé roi des Franks.

La fortune de Brunehaut venait de s'écrouler tout entière. La vieille reine, atterrée par cet épouvantable revirement, s'était jetée dans les gorges du Jura, sans savoir où elle trouverait un asile; mais elle fut prise près du lac de Neufchâtel, par un faron de Bourgogne, et conduite au bourg de Rionne en Franche-Comté, devant le nouveau roi des Franks. Clotaire accueillit par un torrent de reproches et d'injures son illustre captive; « puis, dit Frédégaire, après l'avoir tourmentée de divers supplices pendant trois jours, il la fit promener sur un chameau à la vue de toute l'armée, et commanda ensuite qu'on l'attachât par les cheveux, les pieds et un bras à la queue d'un cheval furieux, qui, l'emportant au galop à travers la campagne, mit son corps en lambeaux. » Ainsi périt en 613 cette célèbre Brunehaut, fille, sœur, femme, mère, aïeule de rois. Les tristes restes de la grande reine d'Austrasie furent recueillis par un serviteur fidèle et religieusement ensevelis dans un tombeau que l'on voit encore aujourd'hui en l'église de Saint-Martin, à Autun. Brunehaut morte, il ne restait personne de sa race; car, quelques jours avant le supplice de l'infortunée reine, le cruel Clotaire, bien digne fils de sa mère Frédégonde, avait fait égorger sous ses yeux les petits enfants de Théodoric. En ce temps-là les princes n'agis-

saient pas autrement : ils ne se contentaient point de vaincre et de dépouiller leur ennemi, ils l'exterminaient lui et sa race. Ils se vengeaient sur l'innocent comme sur le coupable. De quels éléments était donc pétri le cœur de ces hommes-là, pour que ce cœur ne séchât pas dans leur poitrine au moment où leurs lèvres ordonnaient des vengeances si barbares sur de pauvres enfants à peine nés à l'existence !

La mort de Brunehaut avait mis Clotaire II en possession des trois royaumes de Bourgogne, Austrasie et Neustrie ; mais ce prince régnait plutôt qu'il ne gouvernait : les maires du palais étaient les véritables souverains. Ainsi Varnacaire II, maire du palais de Bourgogne, avait fait jurer à Clotaire qu'il ne le déposséderait jamais de sa charge, et le roi avait été forcé de le jurer ! De cette manière le souverain ne déléguait plus le pouvoir, il le cédait. Or, dans ces temps de violence et d'anarchie, il devenait d'autant plus dangereux pour les populations d'être soumises à de telles conditions gouvernementales, que c'était l'aristocratie, une aristocratie toute-puissante alors, qui nommait les maires du palais, et presque toujours ceux-ci fermaient les yeux sur les excès de la classe à laquelle ils devaient leur élévation. En Bourgogne et dans la contrée transjurane principalement, les farons se permirent tant de rapines et de violences, qu'à la fin Clotaire II dut y envoyer le duc frank Herpon pour rétablir l'ordre. « Mais, dit Frédégaire, le duc Herpon ayant commencé de remettre un peu de paix en réprimant le brigandage des méchants, il fut tué dans une rébellion excitée par les seigneurs du pays. Clotaire étant venu à Marlheim, en Alsace, avec la reine Bertrude, rétablit l'ordre et *fit mourir par le glaive un grand nombre de gens qui agissaient iniquement.* » Le principal instigateur de la rébellion, le patrice de Bourgogne Alethéus, fut mandé par Clotaire et mis immédiatement à mort.

Cette manière aussi prompte qu'énergique de gouverner laisse comprendre que Clotaire II n'était pas homme à supporter patiemment le joug des maires du palais, et que rien ne devait lui coûter pour se défaire d'eux. C'est ce qui eut lieu notamment en Bourgogne. Le maire Varnacaire étant venu à mourir en 626, Godin, fils de Varnacaire, épousa la veuve de son père. Mais la constitution des Franks défendait ces sortes d'union, et Clotaire ne manqua pas l'occasion de faire tourner ce scandale au profit de sa politique : il chargea le duc Arnebert de marcher avec un corps d'armée contre Godin et de le mettre à mort pour le châtier d'avoir violé la loi. Godin n'attendit pas Arnebert ; il se sauva, ce qui ne l'empêcha pas toutefois d'être pris et massacré par ordre de Clotaire. Peu de jours après cet événement, Clotaire avait à Troyes une entrevue avec les farons de Bourgogne : « il leur demanda s'ils voulaient élever un d'entre eux à la dignité qu'avait eue Varnacaire ; mais tous, d'une voix unanime, refusèrent d'élire un autre maire du palais, et sollicitèrent la grâce de traiter séparément avec le roi. » Dès lors, l'anarchie triompha complétement dans la Bourgogne : en reconnaissant l'indépendance individuelle des farons, on rendait par là tout gouvernement, toute centralisation impossibles ; on portait le dernier coup à l'ordre social, déjà si profondément ébranlé ; on anéantissait l'esprit de nationalité, déjà si peu prononcé, si faible dans un pays comme la Bourgogne, occupée par tant de populations diverses. La position d'indépendance faite aux farons engendra bientôt de tels abus, que le successeur même de Clotaire voyait

la nécessité d'apporter au mal un remède énergique. Ce successeur était le fameux roi Dagobert, fils aîné de Clotaire, et monté sur le trône en 628. Lorsque Dagobert eut amené les seigneurs de Bourgogne, d'Austrasie et de Neustrie à lui donner le sceptre des trois royaumes, qu'ensuite il eut forcé son frère Charibert à se contenter « de ce qui pouvait lui suffire pour vivre dans une condition privée, c'est-à-dire de la moitié occidentale de l'Aquitaine, » il s'était occupé de relever le pouvoir de la couronne. Attaquant audacieusement de front les grands leudes, il confisqua les biens des plus remuants, il reprit aux autres les *bénéfices* qui avaient appartenu au domaine royal, il enleva même à un certain nombre d'églises la moitié de leurs revenus, puis il parcourut ses trois royaumes plutôt en justicier qu'en souverain. Le chroniqueur Frédégaire nous a conservé les curieux détails de la tournée de Dagobert en Bourgogne.

« Le roi Dagobert entra, dit-il, en Bourgogne et frappa de tant de terreur les évêques, les grands et le reste des leudes de ce royaume, qu'il en devint l'objet de l'étonnement universel. Il répandait ainsi une grande joie parmi les pauvres, qui avaient le bon droit pour eux. Lorsqu'il vint à Langres, il prononça ses jugements avec tant de justice entre les leudes, aussi bien les plus pauvres que les plus éminents, qu'on dut croire qu'il était entièrement agréable à Dieu; car il ne recevait aucun présent, il ne faisait aucune acception de personnes et il ne laissait dominer que la seule justice que le Très-Haut chérit. De là il prit le chemin de Dijon et de Saint-Jean-de-Losne, où il résida quelques jours avec une forte volonté de juger le peuple de tout son royaume selon la justice. Plein de ce désir bienfaisant, il n'admettait point le sommeil dans ses yeux, il ne se rassasiait point de nourriture, tant le zèle de la justice le dévorait. » Cette conduite de Dagobert lui concilia toute la reconnaissance des petits et des faibles; ils applaudirent avec entraînement à ce violent rétablissement de l'ordre : mais autant fut grande la joie des pauvres, autant la colère des riches fut profonde. Cependant les farons de Bourgogne ne firent pas de résistance : surpris isolément, ces mille petits tyrans se virent réduits à ronger leur frein, et c'est peut-être pour avoir cherché à soulever les farons, que le duc Brodulphe fut mis à mort à Chalon-sur-Saône, par ordre du roi. Les populations respirèrent un moment sous la protection justicière de Dagobert; malheureusement la suite du règne de ce prince ne répondit pas à ces brillants commencements. Peu à peu les peuples se désaffectionnèrent de lui, et bientôt le mécontentement devint général. C'est que le roi Dagobert, pour faire face à son luxe excessif, cherchait à se procurer de l'argent par tous les moyens; « puis, continue Frédégaire, ses libéralités envers les pauvres tarissaient : il oubliait entièrement la justice qu'il avait auparavant chérie, et ne s'occupait plus qu'à dépouiller les églises ou à s'enrichir avec les biens de ses leudes. S'abandonnant outre mesure à la luxure, il avait, à l'exemple de Salomon, trois reines et une multitude de concubines. Les reines étaient Nantechilde, Wulfegunde et Berchilde; quant à ses maîtresses, il y en avait tant, que j'ai redouté la fatigue d'insérer leurs noms dans cette Chronique. Son cœur s'était ainsi détourné et retiré de la pensée de Dieu. »

Aucun soulèvement n'éclata cependant, et la mort du roi Dagobert, survenue aux commencements de 638, vint changer le cours des idées. Ce prince s'éteignit à la

fleur de l'âge, il n'avait que trente et un ans ; mais, malgré la courte durée de son règne, il jouit dans son temps d'une renommée extraordinaire : la protection éclatante qu'il accordait aux arts ; les nombreuses abbayes qu'il fit construire ou qu'il dota, car il rendait d'une main au clergé ce qu'il lui prenait de l'autre ; le faste de sa cour, pleine de femmes, d'évêques, d'hommes célèbres ; le nom de ses principaux ministres, tels que saint Ouen et saint Éloi, lui valurent cette immense réputation qu'il emporta dans la tombe, et qui s'est transmise jusqu'à nous : de nos jours encore, il est peu de rois dont le souvenir soit aussi populaire en France que le souvenir du roi Dagobert. C'est à lui que l'on doit la fondation de ce fameux monastère de Saint-Denis, qui jeta tant d'éclat depuis lors, et devint comme la métropole de la Gaule. Du reste, le règne de Dagobert fut, pour ainsi dire, le point de départ de la puissance monastique. Ce prince avait comblé de largesses et de faveurs une foule d'abbayes : à son exemple, les grands s'étaient montrés prodigues de libéralités envers ces communautés religieuses, et celles-ci virent par là rapidement s'accroître, non-seulement leur prospérité matérielle, mais encore leur influence intellectuelle et morale, car l'une suivait les progrès de l'autre. Il faut dire que les abbayes s'efforçaient d'attirer dans leur sein, d'absorber tous les hommes remarquables par leur savoir ; et, devenant de cette manière le centre des connaissances humaines, le foyer des sciences, des lettres et des arts, elles furent la source où la jeunesse vint chercher l'instruction et les lumières. Alors les écoles monastiques remplacèrent les écoles municipales ; seulement les études changèrent de direction : on ne s'attacha plus à plaire aux esprits, mais à remuer les cœurs ; on négligea l'art pour l'effet ; à la littérature profane, qui cessait de répondre aux besoins, on fit succéder une littérature toute nouvelle de forme et d'idées, toute empreinte d'inspiration : la littérature sacrée. L'enseignement prit donc un caractère exclusivement religieux ; les légendes merveilleuses et les vies des saints occupèrent désormais la plus grande place ; elles devinrent comme la poésie et le roman de l'époque. « Ces récits brillants, variés, dramatiques, alimentaient la sensibilité et séduisaient l'imagination ; ils transportaient le lecteur dans un monde idéal de perfection et de sainteté ; ils offraient aux esprits découragés l'image d'une société imaginaire, où ils trouvaient un ordre de faits et de moralités qui les vengeaient et les consolaient des hommes et des choses du temps. C'est dans les légendes qu'est toute l'histoire de cette époque, tant les intérêts politiques sont absorbés par les intérêts religieux. Les rois, leur cour et leurs intrigues n'intéressent qu'autant qu'ils sont mêlés aux affaires des moines, des évêques, des saints ; les miracles, les prédications, les cérémonies religieuses ont seuls le pouvoir d'éveiller les esprits : une réputation de sainteté est l'unique moyen d'exciter l'enthousiasme et d'arriver à la gloire [1]. »

C'était du sein des monastères que sortaient presque toutes ces légendes et ces chroniques qui passionnaient les âmes en les émerveillant, et l'on conçoit quelle influence, quel prestige les monastères exerçaient par ce moyen sur l'opinion. On s'accoutumait à les regarder comme les sanctuaires de la science et de la piété : riches et pauvres, petits et grands, tous les révéraient, les honoraient, leur faisaient

[1] Théophile LAVALLÉE, *Histoire des Français*, tome Ier, page 141.

dans leur imagination une place à part. Parmi les abbayes que le respect populaire entourait de ses hommages, se trouvait celle de Luxeuil. Elle était alors à l'apogée de sa gloire, et sa renommée s'étendait jusqu'aux contrées les plus lointaines : les pèlerins venaient des extrémités de la Gaule, venaient du fond de la Germanie, pour visiter ce sanctuaire vénéré ; ils s'éloignaient heureux de l'avoir vu, heureux de s'être approchés des hommes éminents et pieux qui là faisaient marcher de front la pratique de toutes les vertus et l'enseignement de toutes les connaissances. Puis le saint monastère était ouvert à toutes les misères, à toutes les infortunes ; le pauvre y trouvait secours, l'opprimé protection, le proscrit un asile. Les chroniques et les biographies du temps sont remplies des sentiments de respect et d'admiration que leur inspirait l'abbaye de Luxeuil. M. Édouard Clerc, dont nous aurons souvent occasion de citer le précieux *Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*, rapporte, d'après saint Ouen, auteur de la Vie de saint Éloi son ami, que, « lorsque monté sur son cheval, saint Éloi visitait les monastères des Gaules, il s'arrêtait de préférence à celui de Luxeuil, où il se prosternait avec vénération. » A l'époque du règne de Dagobert, c'était saint Walbert, l'un des hommes les plus remarquables de son siècle par ses lumières et sa piété, qui dirigeait l'abbaye de Luxeuil ; il la gouverna pendant quarante ans, c'est-à-dire depuis 625 jusqu'à 665, année de sa mort. Walbert avait remplacé dans cette charge l'abbé Eustèse, disciple et successeur de saint Colomban. Cet abbé Eustèse, à qui le roi Clotaire II témoignait une bienveillance toute particulière, avait obtenu de ce prince le privilége d'étendre aussi loin qu'il le voudrait les défrichements aux environs de son monastère, et ce fut là l'origine de la richesse territoriale des abbés de Luxeuil. Une faveur à peu près semblable avait été accordée par le même Clotaire II à saint Déicole, autre disciple de saint Colomban, et fondateur de la célèbre abbaye de Lure. Clotaire aimait immodérément la chasse : d'après le chroniqueur Frédégaire son panégyriste, ce goût du roi pour la chasse était, avec sa passion pour les jeunes filles, la seule chose à reprendre en lui. Or, un jour que ce prince se livrait à son plaisir favori dans les forêts d'un fisc royal qu'il possédait près de Lure, il se laissa trop entraîner à la poursuite du gibier, et, s'étant égaré, il entra chez saint Déicole. Frappé de l'austérité de ce vieillard : « Je te donne, lui dit-il, et je te livre tout ce que je possède près de ces lieux en bois, pêches royales, prés et pâturages, la villa Bredanas avec son église et les vignes situées à Saint-Antoine. » Ce fut là, si l'on en veut croire l'historien dom Berthod, l'origine des premiers droits régaliens de Lure ; mais le judicieux auteur de l'*Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté* n'a vu, dans la donation du roi Clotaire, qu'une cession pure et simple de propriété sur certaines terres, avec un droit utile dans les pêches royales : et cette opinion trouve un solide point d'appui dans le caractère même de Clotaire, prince d'autant plus jaloux de ses droits régaliens, qu'il souffrait déjà d'en voir la plus grande partie aux mains de seigneurs ambitieux et puissants.

La fondation de l'abbaye de Lure par saint Déicole se rapproche de l'année 614. La première moitié du septième siècle vit s'élever dans la province une foule d'autres monastères ; et l'un des hommes qui contribuèrent le plus, par leur position et leur exemple, à répandre le goût de ces sortes de fondations religieuses fut saint Donat.

vingt-cinquième évêque de Besançon. Il avait été promu jeune à cette dignité, qu'il occupa depuis l'année 625 jusqu'à 660. Ce prélat descendait de noble race et comptait d'éminents personnages dans sa famille : frère de Ramelène, duc de la Haute Bourgogne, il était fils du patrice Wandelin. Donat était aussi l'un des disciples de saint Colomban, et de plus son filleul; avant de s'asseoir sur le siége épiscopal de Besançon, il avait accompagné son illustre maître et parrain quand celui-ci alla prêcher la foi chrétienne dans cette partie de la Suisse que l'on appelle les Alpes de la Gruyère. Les fondations pieuses auxquelles saint Donat et sa famille ont attaché leur nom paraissent avoir été nombreuses; les historiens mentionnent, entre autres, l'abbaye de Saint-Paul et celle de Jussa-Moutier, toutes deux dans l'enceinte de Besançon, le monastère de Bèze et le couvent des filles, au village de Brégille. Vers cette époque, en 632, saint Ermenfroi fondait l'abbaye du prieuré de Cusance; quelques années plus tard, c'est-à-dire dans la seconde moitié du septième siècle, le patrice Norbert créait le monastère de Château-Chalon. Les abbayes de Faverney et de Baume-les-Dames datent à peu près du même temps. Comme on le voit par ces noms, la plupart des grands monastères de la Franche-Comté appartiennent au septième siècle. L'abbaye de Gigny, aux environs des grottes de Loisia, ne date que de l'an 893 ou 894 : saint Bernon en fut le fondateur. Quant au monastère de Saint-Claude, le premier établissement de ce genre qui se soit formé dans la province, il eut pour fondateur l'anachorète Romain, entre les années 430 et 440 : nous aurons plus tard à revenir sur cette abbaye, célèbre à plus d'un titre.

Cependant, malgré le vif éclat que jetaient à cette époque les écoles monastiques, la civilisation baissait rapidement : c'est que le dépôt des lumières se trouvait alors concentré dans les mains d'un très-petit nombre de lettrés appartenant presque tous à l'état clérical; et l'enseignement qu'ils donnaient ne franchissait pas en quelque sorte l'enceinte des monastères. Les disciples auxquels ils transmettaient l'instruction embrassaient pour la plupart la vie monastique; ceux-ci, devenus maîtres à leur tour, initiaient à la connaissance des lettres d'autres disciples, qui se vouaient au même genre d'existence que le leur : en sorte que les lumières se soutenaient, mais elles ne se propageaient pas; elles continuaient à tourner dans le même cercle étroit. Hors de là, ce n'étaient que ténèbres, et la nuit de l'intelligence semblait devenir plus épaisse à mesure que l'on s'éloignait des temps romains. Les masses étaient incultes et barbares; avec l'ignorance, les mœurs se faisaient rudes et grossières; la brutalité des instincts et des penchants allait croissante. A ne parler ici que de la Haute Bourgogne, qui sera plus tard notre Franche-Comté, les dernières traces de la civilisation et de la liberté tendaient à y disparaître : les farons n'avaient que dédain et mépris pour toutes les choses de l'intelligence; ils n'aimaient et ne recherchaient que la chasse et la guerre : emportés, violents, luxurieux, ils ne trouvaient d'attrait que dans une existence désordonnée et turbulente. C'étaient ces hommes-là qui gouvernaient le pays, ou plutôt ils empêchaient qu'un gouvernement quelconque pût s'y établir; ils croyaient servir leurs intérêts en perpétuant le désordre et l'anarchie. Pour eux l'autorité du souverain n'existait pas, ou du moins ils ne voulaient pas qu'elle existât : partout où elle se montrait, ils s'efforçaient d'entraver son action, de la réduire à néant; c'était là toute leur politique : le droit royal

ne pouvait ainsi s'exercer qu'à t ers les agitations et les troubles. Le but que se proposaient les farons par ces tentatives systématiques de rébellion contre la royauté s'aperçoit facilement : en travaillant à ruiner le pouvoir du souverain, ils travaillaient à fortifier le leur ; chacun d'eux ne cherchait individuellement à ne relever de personne que pour se constituer sur ses terres respectives en petit roi indépendant. Malheureusement pour les classes inférieures, l'état d'avilissement et d'impuissance où la couronne était tombée alors, ne servait que trop bien ces funestes tendances, au bout desquelles apparaissait la féodalité. Et les farons ne dirigeaient pas seulement leurs coups en haut, ils frappaient aussi en bas : tout-puissants et déjà maîtres de la plus grande partie du sol, ils tenaient à l'écart, par la violence et l'abus de la force, les hommes de condition moyenne qui s'obstinaient à vivre indépendants et libres ; ils ne leur laissaient aucune part dans les affaires publiques, ils les éloignaient des *malls*, espèces d'assemblées nationales où l'aristocratie seule débattait les intérêts du pays, c'est-à-dire ses propres intérêts à elle. Quant aux classes inférieures, elles n'étaient rien et n'avaient rien ; elles formaient des masses inertes et passives que les grands possesseurs terriers s'appropriaient comme une chose. Autour des villas seigneuriales on apercevait une multitude de petites cases faites de bois et de chaume : c'est là qu'habitait la population des serfs, population misérable, à peine vêtue, mal nourrie et traitée à l'avenant. Dès que le jour paraissait, un cruel majordome, armé d'un fouet, conduisait ces malheureux au travail : les uns défrichaient la terre ou semaient le grain ; d'autres, attachés à la charrue comme des bêtes de somme, traçaient des sillons. A l'heure de midi, le serf pouvait reposer quelques instants ses membres fatigués, puis il reprenait son pénible labeur jusqu'à la cloche du soir.

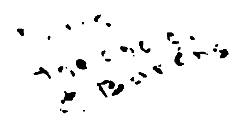
A côté des serfs il y avait les mainmortables : ces derniers étaient des ouvriers que le faron appelait *ses hommes* et qu'il chargeait, à d'onéreuses conditions, de la culture de ses domaines ; ou bien c'étaient de petits propriétaires qui, pour échapper à l'oppression des grands, se mettaient sous la protection de l'un d'eux, en consentant à rendre *mainmortables* les terres *allodiales* ou franches qu'ils possédaient ; mais du jour où ces petits possesseurs avaient accepté le patronage d'un seigneur, ils n'étaient plus libres, ils ne pouvaient plus aliéner leurs biens et se trouvaient astreints, indépendamment des charges générales, à certaines obligations envers leur *protecteur*, à des devoirs et hommages par exemple, à des redevances annuelles soit en argent, soit en denrées : telle est l'origine des tailles, des corvées, des droits de vasselage et autres droits de servitude que les seigneurs finirent par imposer aux hommes nés sur un sol uniquement fécondé par leurs sueurs. Juste ciel ! fallait-il que les petits et les faibles fussent écrasés par la tyrannie des grands, pour en être réduits à ne trouver un peu de repos et de sécurité qu'à la condition de vendre leur liberté et leur bien ! Hélas ! hélas ! que nos pères ont souffert ! et qu'ils ont dû souvent, eux des créatures faites à l'image de Dieu, qu'ils ont dû souvent envier le sort des chiens de leurs nobles seigneurs !

Serf et mainmortable, voilà ce qu'était alors le peuple. Il vivait en proie à toutes les vexations que faisaient peser sur lui les usurpateurs du pouvoir souverain, et les grands pouvaient se donner d'autant plus libre carrière, que les rois ne jouaient plus, dans les affaires de l'État, qu'un rôle de comparses. Ainsi le successeur de

Dagobert avait été son fils Clovis II, jeune homme sans idées, sans énergie et d'un caractère si faible, que c'est lui qui commence la triste série de ces rois flétris du nom de *fainéants*. A dater de ce règne, les représentants de la race mérovingienne ne sont plus rien : pâles fantômes que la voix toute-puissante des maires du palais évoque du tombeau, on les voit pendant à peu près un siècle passer silencieusement sur le trône et rentrer dans le néant comme ils en sont sortis. Ce complet avilissement de la royauté permettait à l'aristocratie de s'abandonner librement à ses idées de désordre et d'anarchie ; il fallut que les maires du palais, aux mains de qui le pouvoir effectif était passé, se missent résolûment à l'œuvre pour relever l'autorité royale, et maintenir par là l'unité de l'empire des Franks. Le maire Erkinoald, gouverneur des trois royaumes, se consacra tout entier à la pensée d'arrêter les progrès de la décentralisation ; mais il rencontra de rudes obstacles, en Bourgogne surtout, où chaque province, chaque cité, chaque seigneur aspirait à vivre de sa vie particulière. Aussi, lorsqu'en 641 Erkinoald voulut donner à ce royaume un maire dans la personne de Flaochat, Frank d'origine, des troubles violents éclatèrent : les farons se montraient résolus à ne pas laisser revivre la fonction de maire, restée vacante depuis la mort de Godin, le fils de Varnacaire II. Le patrice de la Haute Bourgogne entre autres, Vuillebaud, se faisait remarquer par une opposition virulente. Erkinoald ne se découragea pas : à force de dons et de caresses, il gagna la plupart des farons, il leur promit par serment de les maintenir dans leurs honneurs, dignités et bénéfices, et les amena de cette manière à consentir à l'élévation de Flaochat au rang de maire. Flaochat était à peine installé, que la guerre civile éclatait, par suite des intrigues du patrice Vuillebaud, qui, fier de ses immenses richesses et de la haute influence qu'elles lui donnaient, avait conspiré la mort du nouveau maire. Sans perdre de temps, Flaochat appela le roi Clovis II à son aide, et celui-ci, accompagné d'Erkinoald, vint de Paris à Autun avec une armée neustrienne. Alors Flaochat enjoignit à Vuillebaud de se rendre auprès du roi. Le patrice de la Haute Bourgogne obéit; mais, soupçonnant le dessein de Flaochat, « il rassembla, dit Frédégaire, une grande multitude d'hommes de son patriciat, les nobles, les vaillants, même les évêques qu'il put attirer à lui, et se dirigea dans cet appareil vers Autun.... Le lendemain Flaochat, suivi de tous les ducs du royaume de Bourgogne, sortit de la ville en armes : Erkinoald et les Neustriens en firent autant. Flaochat, avec les ducs Amalgaire, Ramelène et Wandelbert, fondit sur Vuillebaud; mais les autres ducs et les Neustriens ne voulurent point attaquer Vuillebaud et attendirent l'événement.... Vuillebaud fut tué, ainsi que beaucoup des siens ; sa tente et les tentes des évêques et des autres qui l'avaient accompagné, furent pillées tant par les vainqueurs que par ceux qui n'avaient pas combattu. Ces choses s'étant ainsi passées, ajoute Frédégaire, Flaochat s'éloigna le lendemain d'Autun et s'avança vers Chalon. Étant entré dans la ville, il arriva, je ne sais par quel accident, qu'elle fut dévorée tout entière par un incendie. Flaochat, frappé du jugement de Dieu, se sentit pris de la fièvre : on l'embarqua dans un bateau sur la Saône, et, naviguant vers Saint-Jean-de-Losne, il rendit l'âme dans le voyage, onze jours après la mort de Vuillebaud. » On ne donna pas de successeur à Flaochat ; le duc Ramelène fut nommé patrice à la place de Vuillebaud, et la Bourgogne retomba dans l'anarchie.

Les farons tendaient de plus en plus à s'isoler, à devenir indépendants ; mais ils allaient voir se mettre en travers de leur politique un homme audacieux, résolu à briser tous les obstacles pour abattre l'aristocratie au profit de la royauté et des masses : c'était le fameux Ébroïn, âme intrépide et violente, cœur trempé d'orgueil et de fer, intelligence lumineuse et supérieure. Les leudes neustriens l'avaient nommé maire du palais après la mort d'Erkinoald, c'est-à-dire vers l'année 660. Ébroïn commença sa révolution par une mesure d'une grande hardiesse : pour empêcher que les offices ne devinssent héréditaires dans les familles de ceux qui les possédaient, il voulut que les patrices, les ducs et les comtes fussent choisis hors de la province où ils avaient leurs propriétés, leurs serfs et leurs clients. Ce coup porté à l'aristocratie souleva de violentes clameurs en Bourgogne. Les farons s'apprêtèrent à résister ; ils se rallièrent autour de Léodegaire, évêque d'Autun, homme qui réunissait à l'éclat de la naissance et des richesses une énergie, une intelligence, des passions trempées comme celles d'Ébroïn. Après plusieurs années de résistances et d'hostilités sourdes, les inimitiés prirent un caractère si violent, qu'Ébroïn fit défense à tout Bourguignon de se présenter au palais sans avoir été mandé par le roi ; et le terrible maire du palais préparait des mesures impitoyables, lorsque le roi Clotaire III vint à mourir, en 670. Ébroïn, sans attendre que tous les grands fussent réunis en comices pour élire un nouveau roi, proclama de son autorité privée le jeune Thierri III, fils de Clovis II. A la nouvelle de cette audacieuse violation des coutumes nationales, une insurrection générale éclata. Les seigneurs neustriens et bourguignons, ralliés à ceux d'Austrasie, reconnurent pour roi Chilpéric II et se mirent en marche. Ébroïn, malgré toute son énergie, n'essaya pas de se défendre : abandonné de tous, il se réfugia dans une église avec son roi Thierri III. On les prit, on les força l'un et l'autre de recevoir la tonsure ecclésiastique, et l'on enferma Thierri dans le monastère de Saint-Denis, Ébroïn dans l'abbaye de Luxeuil. La chute d'Ébroïn ramena l'ancien état de choses en Bourgogne : les comtes continuèrent à être choisis dans les comtés qu'ils devaient gouverner ; la mairie viagère fut de nouveau abolie, et « de peur que quelqu'un n'usurpât à l'instar d'Ébroïn, » les farons convinrent entre eux d'exercer l'un après l'autre les fonctions de maire. L'évêque Léodegaire, le chef de l'aristocratie bourguignonne, devint alors tout-puissant, mais il allait à son tour éprouver les vicissitudes de la fortune. Chilpéric II, le roi que les grands de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne avaient choisi, était un prince très-jaloux de son pouvoir : il accusa Léodegaire de vouloir renverser l'autorité royale, le fit arrêter sous un frivole prétexte et conduire à Luxeuil, dans cette même abbaye où l'on tenait Ébroïn prisonnier. Ces deux fiers ennemis, qui durent, en se retrouvant au fond d'un cloître, faire un étrange retour sur l'instabilité des choses humaines, se réconcilièrent, dit-on ; ils se pardonnèrent réciproquement leurs torts, jurèrent entre les mains de l'abbé de Luxeuil de vivre en paix dans leur commune retraite, et ne s'occupèrent plus en apparence que des choses du ciel. Mais ils n'étaient résignés ni l'un ni l'autre à passer leurs jours sous un habit de moine : l'ambition les rongeait à l'âme.

Pendant qu'Ébroïn et Léodegaire vivaient ainsi au monastère de Luxeuil, les événements marchaient au dehors. « Chilpéric II, dit le premier Continuateur de Frédé-



gaire, était emporté et léger, poussant la nation des Franks dans les séditions, l insultes et les troubles; tant qu'enfin il s'éleva contre ce prince une furieuse hain qui alla jusqu'à la révolte et au meurtre. Comme elle croissait de jour en jour, Chi péric fit, au mépris de la loi, attacher à un poteau et battre de verges un Fran noble, du nom de Bodillon. A cette vue, saisis d'indignation, les Franks Ingolbert Amalbert et les autres seigneurs excitèrent une sédition contre Chilpéric; Bodill s'arma avec un grand nombre de mécontents et tua, dans la forêt de Bondi, le r Chilpéric avec sa femme Bilichilde, alors enceinte (septembre 673). » Ce fut à la f veur de cette révolution inattendue qu'Ébroïn et Léodegaire sortirent de leur priso l'abbé de Luxeuil, rapporte-t-on, ne les mit en liberté qu'après leur avoir fait reno veler le serment d'oublier le passé et de vivre en paix dans le monde comme i avaient vécu dans le cloître. Toutefois le bon accord ne régna pas longtemps ent les deux chefs de parti : sortis amis de Luxeuil, ils s'étaient dirigés sur Autun; ma ils n'avaient pas encore fait leur entrée dans cette ville, que déjà leur vieille hai était revenue. Ébroïn, craignant quelque surprise de la part de Léodegaire, repar d'Autun la nuit même, et gagna l'Austrasie, où la faction des hommes libres dom nait alors. Avec l'armée que lui donna cette faction, il marcha contre les leud neustriens, les attaqua dans Soissons, resta maître de la place, et reconquit e Neustrie toute son ancienne autorité. Le terrible Ébroïn usa cruellement de la vi toire; ses ennemis expièrent par l'exil ou les supplices le mal qu'ils lui avaient fai et quiconque ne se soumit pas à lui fut dépouillé de ses biens ou frappé par le glaive Les leudes de Neustrie vaincus, Ébroïn se tourna vers les farons de Bourgogne. I envoya le duc Waimer, l'un de ses partisans, assiéger dans Autun l'évêque Léode gaire, qui, à l'approche des ennemis, fit briser à coups de hache sa vaisselle d'ar gent, distribua toutes ses richesses aux monastères et aux pauvres, et demanda pu bliquement pardon à ceux qu'il pouvait avoir offensés. Les Autunois, exaltés par c spectacle, étaient résolus à mourir pour leur évêque : ils soutinrent et repoussère un assaut furieux, qui ne dura pas moins d'une journée. Mais, Waimer ayant dès l lendemain recommencé ses attaques, Léodegaire donna l'exemple d'un héroïque d vouement : pour ne point exposer sa ville épiscopale à périr à cause de lui, on le v faire ses adieux à son peuple, communier et aller se livrer lui-même aux ennemi Ils lui crevèrent les yeux, puis l'enfermèrent dans un monastère, en Champagne.

Les farons de Bourgogne n'avaient plus de chef; ils se soumirent, en frémissan à la fortune d'Ébroïn, qui gouverna dès lors avec une autorité absolue, et mit so ses pieds tout scrupule et toute pitié pour briser l'aristocratie au profit de la co ronne. Ébroïn abolit les charges et les dignités héréditaires, reprit les terres du fi royal aux grandes familles qui se les étaient appropriées sans titre, et, traitant ennemi tout ce qui portait un nom riche et puissant, tout ce qui résistait à sa po tique, il s'en débarrassait par la confiscation, le glaive et l'exil. Au nombre de s victimes fut Léodegaire, sur lequel il se vengea d'une manière cruelle : il lui fit mu tiler les bras, couper les lèvres et le bout de la langue, et le fit paraître en cet ét devant un concile, qui le dégrada. Le malheureux évêque eut ensuite la tête tra chée (an 678). Cette fin tragique de Léodegaire émut profondément l'opinion pu blique en sa faveur : les masses oublièrent en lui l'homme politique pour n'y pl

voir que le prélat martyr; les légendes célébrèrent sa mémoire, l'Église le canonisa, et Léodegaire figure aujourd'hui dans le martyrologe sous le nom de saint Léger. Aux yeux de l'histoire, l'évêque d'Autun ne fut qu'un chef de parti.

Mais, tandis qu'Ébroïn comprimait avec une impitoyable rigueur les aristocraties neustrienne et bourguignonne, l'orage s'amoncelait sur sa tête. En Austrasie, la faction des leudes, ayant pour chef un jeune homme qui devait rendre bien illustre son nom de Pepin d'Héristall, venait de mettre à mort le roi Dagobert II et de terrasser du même coup la faction des hommes libres, classe nombreuse de petits propriétaires qu'Ébroïn avait attachés à sa fortune en leur distribuant les terres des grandes familles. Les leudes austrasiens, encouragés, par leur victoire, à se passer désormais de rois, résolurent alors d'attaquer Ébroïn, qui leur était doublement odieux, et comme niveleur des classes aristocratiques, et comme restaurateur de la royauté. Ils levèrent donc une puissante armée contre lui, puis s'avancèrent en Neustrie. Mais Ébroïn ne leur laissa pas dépasser la frontière de ce royaume : s'étant porté lui-même à leur rencontre, il les attaqua dans un lieu nommé Luco-Fago, que l'on croit situé entre Laon et Soissons, leur fit éprouver une sanglante défaite et les poursuivit avec un grand carnage. A son tour, Ébroïn s'avança dans l'Austrasie. Sa victoire de Luco-Fago, la supériorité de ses talents militaires, la terreur de son nom, tout semblait rendre imminente la conquête de ce royaume, lorsqu'un assassinat vint changer la face des choses. Ébroïn ayant fait dépouiller d'une partie de ses propriétés le Neustrien Ermenfroi, coupable d'avoir malversé dans l'administration des biens du fisc, celui-ci médita sa vengeance. Un dimanche matin, il s'embusqua près de la demeure d'Ébroïn, se précipita sur lui au moment où il sortait de son logis pour se rendre à l'église voisine, et lui fendit le crâne d'un coup d'épée. Ébroïn tomba roide mort (an 681). Ainsi périt cet illustre maire du palais, homme remarquable par ses talents et ses idées, et à qui l'historien regrette de ne pouvoir restituer sa véritable physionomie : malheureusement, Ébroïn ne nous est connu que par le récit de ceux dont il avait eu plus d'une fois à se plaindre, c'est-à-dire des moines, qui dans ce temps étaient seuls en possession d'écrire l'histoire ; et les moines ne faisaient pas de l'histoire, mais des légendes, où sous les dehors d'une narration pieuse la passion prenait trop souvent la place de la vérité. L'écrivain présentait les hommes et les choses sous son point de vue, leur donnant une couleur favorable ou contraire, selon les intérêts de sa caste : or le maire Ébroïn ne s'était pas toujours montré bien disposé pour cette caste ; il avait combattu chez elle les tendances aristocratiques avec autant d'énergie qu'il l'avait fait chez les leudes ou les barons, et l'on comprend que cette conduite ne dut pas lui mériter la bienveillance des moines légendaires. Aussi n'ont-ils pas ménagé sa mémoire : ils le représentent généralement comme un homme de basse naissance, n'aspirant qu'à tuer, chasser, dépouiller les hommes de noble race; et l'un de ces moines assure même avoir entendu les diables emporter à la chaudière infernale l'âme de ce maire du palais ! Laissons là pour ce qu'elles valent ces invraisemblances par trop grossières, et sachons deviner, à travers les déclamations des légendes, qu'Ébroïn fut l'implacable adversaire de l'aristocratie, qu'il la combattit par tous les moyens, le génie, la force, la violence, la cruauté, qu'il réprima vigoureusement les excès et les méchancetés

des grands seigneurs, et qu'il protégea contre leur tyrannie la classe des hommes de condition libre.

Les aristocraties des trois royaumes avaient accueilli par un long cri de joie la nouvelle de l'assassinat d'Ébroïn : elles se trouvaient enfin délivrées du terrible maire qui menaçait de briser sous sa main de fer leur orgueil et leur indépendance. Les farons de Bourgogne ressaisirent alors leurs patrimoines, leurs dignités, leurs bénéfices, et se vengèrent de leur longue humiliation sur les amis d'Ébroïn : ceux-ci furent à leur tour persécutés, dépouillés, massacrés. Dans la Haute Bourgogne, l'anarchie devint plus effroyable que jamais : de jour en jour, les faibles liens qui maintenaient encore cette province sous une ombre d'unité tendirent à s'y relâcher, et l'on croit apercevoir, à travers l'état de confusion où tomba le pays, que la dignité de patrice y fut abolie dès les vingt dernières années du septième siècle. Norbert successeur de Ramelène dans le patriciat, et fondateur du monastère de Château-Chalon, semble avoir été le dernier personnage qui ait rempli cette charge. Les vieilles tendances à l'indépendance absolue avaient repris, en Haute Bourgogne, tout leur essor : là, chaque comte travailla de plus en plus à s'approprier des droits de souverain dans son comté respectif; les évêques eux-mêmes visèrent à s'affranchir de toute autorité, et bientôt la province vit surgir pour son malheur une foule de petits tyrans : car, au milieu de cette anarchie générale, les dignitaires se multiplièrent à l'infini. Le titre de comte ne resta plus seulement dans les mains des gouverneurs des cinq comtés; ce titre se confondit généralement avec la position des plus riches propriétaires du canton, et ces comtes en sous-ordre s'attribuèrent à leur tour des droits seigneuriaux dans les terres de leurs domaines. Tout cela menait à grands pas au régime féodal.

Cependant le royaume de Bourgogne avait fini par atteindre son but : il s'était complétement isolé de l'empire frank, et vers les premiers temps du huitième siècle on le voit vivant dans une entière indépendance de fait, sous l'autorité de ses comtes et de ses évêques : cette indépendance devait lui coûter cher ! La Bourgogne, affaiblie par l'anarchie, morcelée entre une multitude de chefs, allait se trouver impuissante en face et des envahisseurs et d'un autre Ébroïn. Cette fois, les envahisseurs ne viendront pas de la Germanie, ils descendront du haut des Pyrénées et s'appelleront Arabes ou Sarrasins; quant à l'autre Ébroïn, ce ne sera pas un nouveau maire de Neustrie, mais un Austrasien qui se nommera Charles-Martel. —

Les Arabes avaient conquis l'Espagne en 711. Avides de nouvelles conquêtes, ils passaient en 718 les Pyrénées, se jetaient sur la Septimanie (bas Languedoc), en chassaient les Wisigoths et s'emparaient de Narbonne. Deux ans plus tard, ils envahissaient l'Aquitaine (Guienne); mais Odon, duc des Aquitains, les vainquit dans une grande bataille sous les murs de Toulouse et les força de repasser les Pyrénées. En 725 ils revinrent, reprirent la Septimanie et s'avancèrent dans l'intérieur du Frandjat, comme ils appelaient l'empire des Franks. Les cavaliers arabes remontèrent rapidement le cours du Rhône, fondirent sur la Bourgogne avec une impétuosité d'oiseaux de proie, enlevèrent et saccagèrent Mâcon, Autun et détruisirent la ville basse de Besançon. Ils répandaient partout la terreur, ils massacraient les populations, ils pillaient et brûlaient les monastères, dispersaient les moines, quand ils ne

les mettaient pas à mort. La Bourgogne, abîmée dans l'anarchie, divisée entre des chefs la plupart ennemis les uns des autres, se trouva sans force pour refouler ce torrent, qui passa sur elle en y multipliant les ruines. Une bande d'Arabes pénétra jusqu'aux Vosges, entra dans Saint-Loup sur l'Angronne, qu'elle traita comme l'avait fait Attila deux cent soixante-quinze ans auparavant; elle arriva devant l'abbaye de Luxeuil, en dispersa les religieux, et le monastère, pillé, dévasté, disparut, ainsi que la ville, au milieu de la fumée et des flammes. A la suite de cette grande catastrophe, l'abbaye de Luxeuil resta quinze ans inhabitée. Ce fut seulement au bout de ce temps que quelques moines, échappés au cimeterre des Arabes, revinrent à Luxeuil, pour relever leur monastère; mais le fer et le feu des musulmans en avaient laissé les murs dans un état si déplorable, que le travail de réédification n'eut lieu qu'avec une excessive lenteur. La célèbre abbaye ne recouvra son importance qu'au règne de Charlemagne.

Les Arabes, après avoir ravagé la haute et la basse Bourgogne, s'étaient repliés du côté du Rhône, d'où ils se jetèrent sur la Provence : ils y furent reçus par un vieux guerrier dont ils connaissaient la valeur, par le célèbre Odon d'Aquitaine, qui les attaqua, remporta sur eux une seconde victoire et les refoula vers le bas Languedoc, où ils rentrèrent dans les premiers mois de 726. Quatre ou cinq ans se passèrent sans que les Arabes reprissent l'offensive, car ces infatigables ennemis ne se laissaient pas abattre par les revers; leur constance opiniâtre les rendait aussi acharnés après une défaite qu'après une victoire. Ce fut en 732 qu'ils revinrent à la charge, plus nombreux et plus terribles que jamais. Sous la conduite du vaillant Abdérame, lieutenant des califes en Espagne, ils s'avancèrent sur Bordeaux, prirent et saccagèrent cette ville après avoir écrasé l'armée du vieux duc Odon, se répandirent dans l'Aquitaine épouvantée, gagnèrent la Loire en portant partout le fer et la flamme, et s'avancèrent sur la basilique de Saint-Martin de Tours, dont les immenses richesses les attiraient. La Gaule semblait perdue. Mais au mois d'octobre 732 parut en vue des Arabes un homme accoutumé depuis seize ans à vaincre tous ses ennemis : c'était le fameux Charles d'Austrasie, duc des Franks. Charles avait mis en mouvement ses vieilles et formidables bandes austrasiennes, et, passant la Loire, il avait rencontré l'immense armée musulmane dans les champs de Poitiers. Ce moment fut l'un des plus solennels de l'histoire; il tenait en suspens l'avenir du monde : les fils de Mahomet et les fils du Christ se trouvaient en présence, et la victoire allait décider si l'Europe serait chrétienne ou musulmane. L'Europe resta chrétienne. Charles, le duc des Franks, vainquit Abdérame, le lieutenant des califes : après de terribles efforts, dit l'historien Isidore de Béja, « les nuées de cavaliers arabes armés de larges cimeterres se brisèrent contre les murs de glace des fantassins du Nord, armés de piques et de francisques; » et le brave Abdérame lui-même périt, avec l'élite de ses compagnons, sous l'épée des Austrasiens. Cette victoire, qui valut à Charles son terrible et glorieux surnom de Martel (Marteau des Sarrasins), vida la grande querelle entre le Coran et l'Évangile, mais elle ne sauva pas de la vengeance de ces Sarrasins une partie de la Gaule, la Bourgogne entre autres. Charles n'avait pas poursuivi les Arabes après la bataille de Poitiers, et leurs bandes audacieuses s'étaient retirées lentement vers la Septimanie, en commettant partout d'affreuses dévasta-

tions. Leur passage par la Bourgogne y fut presque aussi meurtrier que l'invasion de 725 : la terreur qu'ils inspiraient encore, malgré leur défaite dans les champs poitevins, était telle, que personne n'osait se lever pour s'opposer à leurs brigandages, et ils purent de cette manière piller impunément les monastères et les églises qui s'offrirent à leur cupidité. Les farouches enfants de Mahomet passèrent de nouveau à Besançon, qui fut dévasté et brûlé. Les abbayes de Saint-Claude et de Baume n'échappèrent pas non plus à leur avidité du pillage ; ils en emportèrent toutes les richesses, en y laissant le feu pour adieu. Le grand nombre de localités du Jura qui rappellent encore par la ressemblance de leur nom le souvenir des Sarrasins, atteste combien le pays eut à souffrir de la présence de ces envahisseurs, c'est-à-dire de leurs cruels excès.

Après les Arabes vinrent les Austrasiens. Charles-Martel, qui ne voulait pas pour lui du titre de roi, voulait cependant que toute la Gaule se reconnût sa vassale, et mécontent de voir la Bourgogne détachée de l'empire frank, il résolut de la replacer dans son ancienne position. Au printemps de l'année 733, « Charles, disent les *Annales de Metz*, pénétra dans le royaume de Bourgogne avec un puissant corps d'armée, soumit Lyon et les autres cités à son pouvoir, confia aux plus éprouvés de ses ducs et de ses leudes les confins de cette région à défendre contre les peuples rebelles et infidèles, et s'en retourna victorieux. » Ainsi, la Bourgogne se vit rattachée par la force à l'empire des Franks, et de plus elle eut à subir le joug de la domination austrasienne : ce ne fut pas là sa moindre humiliation. Les leudes austrasiens avaient commis de grandes violences pendant l'expédition ; une fois maîtres du pays, ils exercèrent sur les vaincus la plus brutale tyrannie, ils les traitèrent en véritables sujets, et l'énergie des moyens était là pour comprimer toute menace de révolte. Les orgueilleux farons payèrent chèrement leurs quelques années d'indépendance. Ils ne durent pas seulement refouler en eux les antipathies de mœurs et d'idées qui les séparaient de leurs insolents vainqueurs, mais ils se virent persécutés comme au temps d'Ébroïn. On reprit aux plus influents leurs dignités et leurs bénéfices, on les dépossséda même de leurs propriétés patrimoniales ; et les évêques ne furent pas mieux traités : on les dépouilla de leurs biens et de leurs titres, sans plus de scrupule qu'on le faisait pour les farons. L'évêque de Vienne, entre autres, réduit à la misère par le pillage des biens de son église, quitta son siége pour se retirer au monastère d'Agaune ; l'évêque d'Auxerre vit quelques chefs austrasiens se distribuer entre eux la plus grande partie des terres de son évêché. Ce violent état de choses se maintint en Bourgogne jusqu'à la mort de Charles-Martel, arrivée le 22 octobre 741. Le grand duc des Franks avait, dans les derniers mois de sa vie, partagé tout l'empire entre ses fils Pepin et Carloman. Ce dernier ayant abdiqué au bout de quelques années pour aller passer ses jours au monastère de Saint-Benoît, sur le mont Cassin, Pepin se trouva seul chef de la nation franke et s'attribua toutes les prérogatives de la royauté : il ne lui manquait que le titre de roi. Il songea dès lors à faire cesser cette longue comédie mérovingienne qui durait depuis un siècle. On sait comment il s'y prit : il envoya demander au pape Zacharie, « lequel devait légitimement être et se nommer roi, de celui qui demeurait sans inquiétude et sans péril en son logis, ou de celui qui supportait le soin de tout le royaume et le souci de toutes choses. »

Pepin savait d'avance que la réponse du pape lui serait favorable : « Il vaut mieux, lui manda Zacharie, que celui-là qui possède la puissance royale jouisse aussi des honneurs de la royauté. » Fort de cet assentiment, Pepin réunit à Soissons les seigneurs et les évêques, afin qu'ils statuassent sur le sort de Chilpéric III, le dernier rejeton de la race du grand Clovis, et l'assemblée condamna Chilpéric à finir ses jours dans un monastère. Pepin fut alors proclamé roi, du consentement de tous les Franks; mais le nouvel élu ne se contenta pas d'être proclamé à la manière des Mérovingiens, que l'on reconnaissait en les élevant sur un bouclier : il se fit oindre et sacrer une première fois à Soissons par saint Boniface, archevêque de Mayence; une seconde fois à Reims, par la main du pape lui-même, qui déclara Pepin tenir sa couronne de Dieu et menaça les Franks d'excommunication s'ils élisaient des rois d'une autre famille. Cette cérémonie du sacre, empruntée aux mœurs juives, est l'origine du droit divin dans l'histoire des royautés de l'Europe. En Pepin commença la race des rois carolingiens (an 751).

Du reste, si l'habileté, l'intelligence et le prestige du nom doivent être l'apanage de l'homme qui prend place sur un trône, Pepin était bien digne du rang suprême : presque aussi grand guerrier que Charles-Martel son père, il avait couronné son front du laurier des victoires avant de le ceindre du bandeau des rois. Puis il inaugura sa dynastie par de solides conquêtes; il la rendit forte, aux yeux des peuples, par la tendance de ses réformes et le caractère de ses alliances politiques; et lorsqu'il mourut le 24 septembre 768, après dix-sept ans d'un règne glorieusement rempli, il laissait à son héritier une couronne brillante et respectée. Cet héritier allait être un des plus grands hommes de l'histoire, il allait relever la civilisation : c'est nommer Charlemagne. Certes, Pepin avait fait d'utiles choses et préparé la voie à bien des améliorations : on lui doit d'avoir remis de l'ensemble et de l'ordre dans le gouvernement de l'État, un peu de discipline et de régularité dans le gouvernement de l'Église; d'avoir, tout en rendant au clergé une partie de ses biens, tenté de réformer les mœurs égoïstes et cupides de l'épiscopat, et cherché à réprimer une foule d'abus : mais, disons-le, la décadence sociale était alors si profonde, et l'œuvre de régénération était si difficile, qu'il fallait, pour arrêter la première et pour accomplir la seconde, un bras plus fort, un génie plus puissant que le bras et le génie de Pepin : son fils Charlemagne avait l'un et l'autre. Un mot sur la situation de la Gaule à cette époque nous montrera l'immensité de la tâche que Charlemagne avait à remplir.

Depuis l'avénement des Mérovingiens au trône jusqu'à la disparition des rois de leur race, c'est-à-dire depuis trois siècles et demi, la Gaule s'était vue en proie aux guerres permanentes qu'entretenait l'ambition des princes; et, déchirée par des souffrances et des misères de toutes sortes, elle n'avait fait que descendre plus avant dans l'épuisement et le désordre. Au milieu de cette anarchie générale, où l'injustice, l'oppression et la violence travaillaient de concert à la servitude des peuples, les mœurs allaient toujours s'altérant; elles devenaient grossières et féroces, elles se dégradaient dans les excès et les vices les plus honteux. Le clergé, qui seul eût pu mettre un frein au mal, suivait au contraire la tendance commune : ignare, rapace et dissolu, il ne songeait qu'à satisfaire la brutalité de ses passions en même temps qu'à multiplier ses richesses et consolider sa puissance matérielle. Cet état de choses

amenait partout la ruine des lumières et des connaissances acquises; les traces de la civilisation s'effaçaient, les arts et les lettres tombaient en décadence; les sciences n'étaient plus cultivées, le langage dégénérait en un jargon inintelligible et barbare; enfin, à mesure qu'on avançait dans les siècles, l'ignorance comme une grande éclipse couvrait tout de son ombre.

Il fallait qu'un homme se sentît bien puissant par les idées et le génie pour entreprendre de reconstituer une société avec d'aussi tristes éléments; mais le réorganisateur s'appelait Charlemagne, et les intelligences de cette trempe-là font sortir la lumière du chaos. On le vit bien, lorsque ce grand ouvrier de la Providence se fut mis à l'œuvre. Devant sa volonté, tout changea de face : l'anarchie recula et l'ordre se rétablit; la décadence intellectuelle s'arrêta, l'esprit humain secoua son apathie, la civilisation reprit sa marche. Administration, politique, religion, justice, agriculture, commerce, industrie, Charlemagne a tout centralisé dans ses puissantes mains; il s'est emparé de l'enseignement, la question fondamentale, celle qui tend à déraciner l'ignorance, et il fait ouvrir des écoles publiques et former des bibliothèques; il institue des chaires de philosophie et de belles-lettres; il tient dans son palais des conférences auxquelles il assiste lui-même; il rassemble les professeurs du langage et les maîtres de la grammaire; il encourage et protége l'astronomie, la géographie, l'arithmétique, la géométrie, l'architecture; il attire de toutes parts autour de lui les hommes célèbres par leur science et leurs talents, les Théodulphe, les Leidrade, les Clément, les Paul diacre, les Pierre de Pise, les Alcuin. Et Charlemagne est partout; il dirige, il surveille, il anime, il vivifie tout : « son activité, dit Henri Martin, était aussi universelle qu'infatigable; les facultés les plus rares et les plus opposées se réunissaient dans cette étonnante organisation : Charles avait le regard de l'aigle pour les grandes choses, le regard du lynx pour les petites; aucun détail ne lui échappait dans les immenses horizons qu'embrassait son œil de flamme : il calculait l'emploi des revenus d'une métairie entre le renversement et la création de deux royaumes.... Esprit curieux et investigateur par excellence, Charles eût voulu tout connaître et tout posséder dans le monde des idées comme dans le monde des faits. *Alcuin*, dit son biographe, *apaisa un peu la soif de science qui consumait Charles, mais ne la put rassasier*. La restauration des lettres n'était pas pour le monarque frank un moyen de politique, mais un besoin personnel, une passion irrésistible : il prêchait d'exemple ses sujets; on le voyait tour à tour surveiller les écoles[1] et s'asseoir lui-même le premier entre les écoliers d'Alcuin, qu'il appelait

[1] A ce propos, M. Henri Martin (*Histoire de France*, tome II, page 398) rapporte, d'après la Chronique du Moine de Saint-Gall, une anecdote bien curieuse. Charlemagne « avait placé Clément le Scott à la tête d'une école dans laquelle il faisait élever un grand nombre d'enfants de *haute, de moyenne et de basse condition.* » Au retour d'une de ses campagnes, « il manda par-devant lui « les enfants qu'il avait confiés à Clément et se fit apporter leurs compositions en prose et en vers. « Les élèves de naissance moyenne et inférieure présentèrent des ouvrages qui passaient toute espé- « rance et qui étaient pleins des plus douces saveurs de la science; les nobles n'eurent à montrer « que des compositions remplies d'inepties. Alors le très-sage Charles, imitant la sagesse du souve- « rain juge, fit passer à sa droite ceux qui avaient bien travaillé, et leur parla en ces termes : Grâces « vous soient rendues, mes enfants, pour avoir ainsi travaillé selon votre pouvoir à l'exécution de « mes ordres et à votre propre avantage! Tâchez maintenant d'atteindre à la perfection, et je vous

son maître. Il parlait le latin aussi facilement que le tudesque, sa langue maternelle; il parvint, sinon à parler, du moins à entendre le grec. Le vieux diacre Pierre de Pise lui enseigna la grammaire; il apprit d'Alcuin la rhétorique et la dialectique, l'art du calcul et la connaissance du cours des astres. Théodulphe lui montra les règles de la poésie et de la musique; *il devint fort habile à réciter et à chanter des psaumes*, et composa divers morceaux de poésie latine, corrects, sinon remarquables. « Il essaya aussi, ajoute Éginhard[1] (*Vie de Charlemagne*, chap. XXV), « d'apprendre à écrire, et il avait coutume de porter partout avec lui des tablettes « et du parchemin, qu'il plaçait sous le chevet de son lit, afin de s'exercer, quand il « avait un moment de libre, à tracer des caractères; mais il réussit peu dans cette « étude, pour l'avoir entreprise trop tard. » C'est un curieux trait de mœurs, que ce grand homme qui sait l'astronomie, qui sait le grec, qui travaille à l'épuration du texte des quatre évangélistes, et qui ne sait pas écrire. »

Jamais existence ne fut plus remplie, plus active, plus travailleuse que la sienne: et si l'on vient à considérer qu'il trouvait encore, au milieu de ses occupations, le temps de promulguer ses nombreux Capitulaires, sorte d'encyclopédie administrative où l'on rencontre de tout, depuis les prescriptions de la morale religieuse jusqu'aux règlements de police; si l'on se représente à la mémoire que, tandis qu'il poussait d'un côté la civilisation en avant, il refoulait de l'autre l'invasion barbare; qu'il soumettait l'Aquitaine, subjuguait les peuples germaniques, domptait les Saxons, « cette nation de fer; » qu'il abattait sous les coups de son épée victorieuse les Abares, les Danois, les Slaves, les Lombards, les Thuringiens, les Bretons, les Grecs, les Sarrasins d'Espagne, les Sarrasins d'Italie; qu'enfin, durant son règne, il n'eut pas moins de cinquante-trois guerres à soutenir, alors on comprendra pourquoi les peuples à sa mort ne le pleurèrent pas comme un homme, mais comme un dieu.

Sous le long et magnifique règne de Charlemagne, la Haute Bourgogne respira. Cette époque de son histoire nous est peu connue à vrai dire, et ne se révèle par aucun fait éclatant ou remarquable : seulement on sait que sa noblesse militaire, en se montrant digne de marcher avec les valeureux guerriers de Charlemagne, avait sa part de la gloire qui rejaillissait sur eux. Une des entreprises où les seigneurs de la Haute Bourgogne signalèrent leur vaillance fut l'expédition contre les Sarrasins d'Espagne, en 778, et la province compta plusieurs de ses enfants parmi les vic-

« donnerai des évêchés et de splendides monastères, et vous serez toujours dignes de considération « à mes yeux. — Puis, tournant vers ceux qui étaient à sa gauche son visage irrité, et portant l'ef- « froi dans leurs consciences par son regard de flamme, il leur lança ironiquement ces terribles « paroles, *en tonnant plutôt qu'en parlant* : Quant à vous, nobles, vous, enfants des premiers du « royaume, vous, beaux fils délicats et mignards, qui comptez sur votre naissance et sur vos grands « biens, vous avez négligé l'étude des lettres, sans égard pour mes commandements et pour votre « honneur; vous avez mieux aimé vous livrer à la débauche, au jeu, à la paresse, ou à des exercices « frivoles. — Et, levant au ciel sa tête auguste et sa droite invincible, il s'écria d'une voix fou- « droyante : Par le roi des cieux (c'était son serment ordinaire), je ne fais pas grand cas de votre « noblesse ni de votre beauté, que les autres admirent tant! Et sachez bien que si vous ne réparez « pas au plus tôt votre négligence, vous n'obtiendrez jamais rien de bon de Charles. »

[1] C'était le secrétaire de Charlemagne.

times de la catastrophe qui termina cette expédition : nous voulons parler du combat de Roncevaux, de cet épisode héroïque et funèbre dont les récits des poëtes et les romans de chevalerie ont immortalisé le souvenir. Voici comment l'histoire raconte cette catastrophe :

Charlemagne, après ses victoires sur les Sarrasins d'Espagne, repassa les Pyrénées avec le gros de l'armée franke. Il avait pris sa marche par les défilés de Roncevaux, et les traversa sans apercevoir d'ennemis ; mais, quand l'arrière-garde, composée de l'élite des guerriers, voulut à son tour traverser ces défilés, elle vit rouler sur elle, du sommet de la montagne, une avalanche d'arbres déracinés et de quartiers de roc, qui emporta et broya tout sur son passage : en même temps une multitude de Gascons et de Sarrasins, conduits par le duc Lupus, descendirent des hauteurs et s'élancèrent après les débris de l'arrière-garde, qui s'était rejetée en désordre au fond du val de Roncevaux. Là, une lutte terrible, implacable, s'engagea ; mais les Franks, entassés les uns sur les autres dans le fond de cette vallée, embarrassés par leur bagage et le poids de leurs armures, eurent beau se défendre avec une bravoure surhumaine : ils périrent jusqu'au dernier, sous les javelines acérées des Gascons. Charlemagne revint sur ses pas, battit les Gascons et fit pendre le duc Lupus.

Le nom le plus célèbre des guerriers bourguignons qui tombèrent à Roncevaux est le nom de Guy de Bourgogne ; mais la gloire de ce preux, comme celle des autres chevaliers morts dans cette bataille, s'est effacée devant la renommée de Roland, le fameux comte d'Angers. Bien que l'histoire ne cite qu'une seule fois le comte Roland à l'occasion de sa fin malheureuse à Roncevaux, c'est autour de lui que les traditions ont groupé tout l'intérêt de ce tragique épisode. Les chants populaires et les romans chevaleresques se sont emparés de ce personnage ; ils en ont fait le neveu de Charlemagne, ils l'ont grandi de siècle en siècle, et le moyen âge nous l'a transmis comme le type de l'héroïsme. Ainsi, à Roncevaux, c'est Roland qui commande l'arrière-garde, c'est lui qui entonne le chant de guerre auquel on a conservé le nom de *chanson de Roland*[1], c'est lui qui se montre plus terrible que la foudre, c'est

[1] Il ne nous est parvenu que des lambeaux incertains de la chanson de Roland. L'auteur de *la Marseillaise*, notre immortel Jurassien Rouget de Lisle, a ravivé dans des strophes ardentes et patriotiques ce chant de guerre, que l'on aimera sans doute à retrouver ici :

ROLAND A RONCEVAUX.

Où courent ces peuples épars ?
Quel bruit a fait trembler la terre,
Et retentit de toutes parts ?
Amis, c'est le cri du dieu Mars,
Le cri précurseur de la guerre,
De la gloire et de ses hasards.
Mourons pour la patrie !
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Voyez-vous ces drapeaux flottants
Couvrir les plaines, les montagnes,
Plus nombreux que la fleur des champs ?
Voyez-vous ces fiers mécréants

lui qui combat et meurt le dernier. Puis à ses exploits la tradition entremêle des fables et des merveilles. Elle rapporte qu'accablé par le nombre, Roland emboucha le redoutable cor de l'enchanteur Merlin, ce cor capable de mettre en fuite toute une armée, et il en tira des sons si impétueux, que les Pyrénées tremblèrent. Mais pour la première fois les sons du cor magique furent d'un secours inutile ; alors le paladin, voyant qu'il fallait mourir, sentit son cœur se remplir d'une douleur profonde, à la pensée que ses nobles restes allaient être profanés par les Sarrasins : « Du moins, s'écria-t-il, les mécréants n'auront pas mon épée, ma fidèle et vaillante Durandal ; » et pour qu'elle ne tombât pas entre leurs mains, Roland la lança contre un rocher.

Se répandre dans nos campagnes,
Pareils à des loups dévorants ?...
Mourons pour la patrie !
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

UN SOLDAT.

Combien sont-ils ? combien sont-ils ?

ROLAND.

Quel homme ennemi de sa gloire
Peut demander : *Combien sont-ils ?*
Eh ! demande où sont les périls ;
C'est là qu'est aussi la victoire,
Lâche soldat ! Combien sont-ils ?
Mourons pour la patrie !
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Suivez mon panache éclatant,
Français ! ainsi que ma bannière ;
Qu'il soit le point de ralliment.
Vous savez tous quel prix attend
Le brave qui dans la carrière
Marche sur les pas de Roland.
Mourons pour la patrie !
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Fiers paladins, preux chevaliers,
Et toi surtout, mon frère d'armes,
Toi, Renaud, la fleur des guerriers,
Voyons de nous qui les premiers,
Dans leurs rangs portant les alarmes,
Rompront ce mur de boucliers....
Mourons pour la patrie !
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Courage, enfants ! ils sont vaincus ;
Leurs coups déjà se ralentissent,
Leurs bras demeurent suspendus....
Courage ! ils ne résistent plus.
Leurs bataillons se désunissent ;
Chefs et soldats sont éperdus....
Mourons pour la patrie !
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Dans cette dernière strophe, le poète, comme on le voit, s'est écarté de l'histoire. Emporté par son enthousiasme patriotique, il fait de Roland et de ses compagnons d'armes les vainqueurs des Sarrasins, tandis que la France eut à pleurer la défaite et le trépas de ces braves chevaliers.

Mais Durandal, œuvre sortie de la main des dieux, était d'une trempe si merveilleuse, qu'au lieu de se briser, elle perça le rocher, où elle s'ouvrit un passage qui a gardé le nom de *Brèche de Roland*. La crédulité populaire, alimentée par les récits des romanciers et des poëtes, en vint à regarder Roland comme un être surnaturel; et ce n'est pas seulement dans les Pyrénées que l'on montre des rochers où le célèbre paladin a laissé sa fabuleuse empreinte; le Jura, pour sa part, conserve un souvenir de ce genre : près de Dôle il existe le village de Montroland, ainsi nommé, dit-on, d'un moutier de moines noirs qu'y fit construire le neveu de Charlemagne; or on voit encore, en un certain endroit de la montagne sur laquelle est bâti ce village, des espèces de pas d'homme marqués dans le roc, et le peuple dit que ce sont les *pas de Roland*. La statue en pierre du paladin a longtemps décoré le chœur de l'église. Cette statue avait douze pieds de haut. Roland y était représenté armé de toutes pièces, et tenant d'une main sa longue et lourde épée, de l'autre un modèle du moutier dont on lui attribue la fondation. Au bas de la statue on lisait cette inscription : *Rolandus humillimus Virginis servus*[1].

L'époque de l'expédition en Espagne fut à peu près la seule phase pendant laquelle la Haute Bourgogne parut jeter un peu d'éclat; puis elle retomba dans son obscurité. Perdue au milieu des immenses possessions de la monarchie carolingienne, elle n'y existait, pour ainsi dire, qu'à l'état passif, partageant en cela le sort des autres provinces centrales de l'empire. La vie ne se faisait sentir qu'aux extrémités, ou plutôt il n'y avait qu'un homme qui remplit cette vaste scène : Charlemagne, résumant tout en lui seul, était à la fois et l'empereur et l'empire. On ne connaissait, on ne voyait que lui : sa resplendissante personnalité laissait le reste dans l'ombre. A défaut d'éclat et de gloire, les peuples trouvaient dans cette condition d'être, le repos et la paix, et c'était là pour eux une bien précieuse compensation. La Haute Bourgogne, entraînée dans le mouvement régénérateur imprimé par Charlemagne aux hommes et aux choses de son siècle, profitait pour sa part des changements et des réformes que réalisait le gouvernement impérial. La vie renaissait chez elle : l'agriculture et l'industrie reprenaient quelque vigueur; les sciences et les lettres tendaient à recouvrir sous leur éclat les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie. Puis les villes sortaient de leurs ruines; quelques-unes même commençaient à devenir importantes : Besançon (le *Bissantion* des Capitulaires) tenait toujours le premier rang et devait à son archevêque Bernon, parent de Charlemagne, la faveur de participer aux libéralités impériales; Mandeure, Montbéliard, Pontarlier se formaient; Salins et Grozon acquéraient de la renommée par leurs salines; Arbois prenait l'aspect d'un bourg; Dôle, Lons-le-Saulnier et Poligny commençaient à

[1] Voilà ce que dit la tradition au sujet de Roland, de sa statue et de son moutier; mais, dans une brochure publiée en 1846 sous ce titre : *Lettre à M. Léonard Dusillet**, *sur l'origine de la chapelle de Montroland et de la prétendue statue du neveu de Charlemagne*, M. Pallu a entrepris de rétablir les faits dans leur vérité historique : selon lui, le paladin Roland ne serait autre que l'amiral Jean de Vienne, *sire de Rolans*, et c'est l'homonymie de ces deux noms qui aurait causé toute l'erreur. M. Pallu donne, à l'appui de son système, des raisons que l'on trouve concluantes.

* Auteur, entre autres ouvrages, de l'intéressante chronique d'*Yseult de Dôle*; le chevalier Roland en est un des principaux personnages.

poindre; Faverney s'entourait de murailles; Lure, Luxeuil et Saint-Claude n'étaient guère alors que des monastères, mais ils s'associaient avec zèle au mouvement intellectuel de l'époque. Mannon, grand-prieur de Saint-Claude, avait été nommé par Charlemagne directeur de l'école instituée dans ce monastère, et le docte abbé Mellin avait brillamment rouvert l'école de Luxeuil. Il faut dire que l'empereur n'avait rien négligé pour rendre à l'abbaye de Luxeuil son ancienne splendeur : non content de lui restituer ses franchises et priviléges, dont les titres avaient péri lors de l'invasion sarrasine, il s'était plu à les amplifier considérablement, en les accompagnant de riches donations. Ce fut à cette époque que les religieux de Luxeuil renoncèrent au travail manuel pour se livrer exclusivement aux soins du culte : jusqu'alors on les avait vus cultiver eux-mêmes les terres de leur abbaye, se conformant, en ce point, à la fameuse règle monastique de saint Benoît, qui rendait obligatoire le *travail des mains*. Cette prescription, imposée aux monastères de la Gaule, avait eu d'inappréciables résultats : les couvents, isolés au fond des bois marécageux et des bruyères incultes, étaient ainsi devenus des centres d'exploitation agricole; les moissons avaient reparu dans des sillons restés en friche depuis de longues années, le charrue avait pénétré dans des forêts où les pas humains osaient à peine s'aventurer. Mais les monastères, en s'enrichissant par les produits de leur travail, auxquels s'ajoutaient les donations royales, s'étaient relâchés de la règle de saint Benoît en ce qui concernait le travail des mains, et déjà même, au temps de Charlemagne, un grand nombre ne la suivaient plus; ils l'avaient abandonnée pour se vouer exclusivement aux exercices religieux. Toutefois leur renoncement à la vie active n'entraîna pas leur renoncement aux biens de la terre : ils affermèrent leurs propriétés à charge de mainmorte, c'est-à-dire qu'au lieu de travailler eux-mêmes, ils firent travailler les autres pour eux. Les moines de Luxeuil imitèrent à leur tour cet exemple; du reste, ce fut par les suggestions de Charlemagne, lequel entretenait avec eux une correspondance assidue, ce fut par ses suggestions qu'ils renoncèrent au travail manuel pour ne s'occuper que des choses du culte, et qu'ils affermèrent à des mainmortables les possessions de l'abbaye. Charlemagne avait entraîné dans la même voie les moines de Saint-Claude, qui devaient à sa libéralité d'importantes donations en terres et forêts. En ceci, le zèle religieux du grand empereur l'emporta trop loin : ses intentions étaient louables sans doute, mais le but n'y répondit pas, et l'histoire est là pour nous apprendre de combien d'abus et de désordres l'abandon du travail des mains devint la source dans l'intérieur des monastères. Peut-être Charlemagne, en agissant ainsi, ne faisait-il qu'obéir aux nécessités de sa politique : il avait besoin des gens d'église, il trouvait en eux les instruments indispensables de ses projets de gouvernement et de civilisation, et pour se les attacher, il leur accordait souvent plus qu'il n'eût voulu. Ce fut ce même motif qui l'empêcha de refuser aux évêques une concession qu'ils poursuivaient sans relâche depuis deux siècles et qu'ils avaient demandée à tous les rois; on pressent qu'il s'agit de la dîme. Un capitulaire promulgué en mars 779 établit d'une manière définitive cet impôt célèbre. Il faut dire que le roi Pepin avait précédemment statué sur la question, sans en faire toutefois une loi permanente; mais, malgré le caractère temporaire de cette loi, les esprits étaient si mal disposés en sa faveur, que la perception de la dîme n'avait pu s'ef-

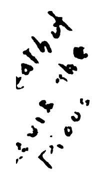
fectuer qu'à travers d'extrêmes difficultés. Les paysans ne voulaient pas conse au payement de cet impôt onéreux ; et pour les amener à soumission, le clergé craignait pas d'abuser de leur crédulité, de recourir aux moyens les plus indign Il effrayait l'imagination de ces pauvres gens, ils menaçaient des flammes de l'e ceux qui se montreraient rebelles ; ainsi l'on voyait des moines faire interveni démon dans leurs prêches et laisser tomber du haut de la chair des paroles com celles-ci : « C'est le diable qui a causé la dernière famine que vous avez subie ; c' lui qui a dévoré les grains dans les épis : il a déclaré avec d'affreux hurlements, milieu des campagnes, qu'il exterminerait les mauvais chrétiens qui ne payerai pas la dîme. » On comprend toute la puissance de ces formes oratoires sur l'esprit populations aussi ignorantes et superstitieuses que l'étaient alors les populatio agricoles. Le capitulaire de 779 rencontra bien encore quelques obstacles dans s exécution, mais le clergé ne lâcha pas prise : sa ténacité lui fit enfin obtenir le p de ses longs efforts, et la dîme ecclésiastique se maintint pendant dix siècles.

Les bienfaits de l'instruction publique, la création des commissaires impériaux des grands parlements étaient pour la Haute Bourgogne une large compensatio l'établissement de cet impôt. Charlemagne avait organisé un système administr qui voulait tout savoir, qui voulait remédier à tout et s'occuper des plus minuti détails : ainsi l'on ne vit plus, avec ce prince, les farons et les évêques se réu dans des assemblées dites nationales, où seuls ils discutaient leurs intérêts propr d'après les nouvelles institutions, ils furent obligés de se rendre aux grandes ass blées de la nation franke, convoquées régulièrement, et là ils se trouvaient en p sence des hommes de condition libre, qui prenaient part, comme eux, aux délibé tions générales : c'était de cette manière que le prince connaissait les besoins chacun des peuples soumis à son empire, qu'il apprenait à sauvegarder les intérêts tous. Charlemagne avait d'autres moyens gouvernementaux : l'un d'eux, celui concernait l'administration de la justice, consistait dans la création des *scabini échevins*, officiers subalternes laissés à la nomination du comte de chaque com ces échevins, dont le nombre devait toujours s'élever à sept au moins, étai chargés d'assister le comte et de juger les procès soit seuls, soit avec les homm libres. On retrouve là quelque image de la justice protectrice du jury. Rappel que, sous ce règne, la Haute Bourgogne garda sa division en cinq comtés, et qu' continua d'être régie par ses cinq comtes ; seulement ceux-ci n'eurent plus, com précédemment, un duc à leur tête : Charlemagne avait laissé tomber en désuét cette dignité de duc, qu'il trouvait trop redoutable. Et l'empereur avait créé l'in tution la plus propre à maintenir les comtes dans leur devoir : c'était l'envoi fameux commissaires impériaux, connus sous le nom de *missi dominici*. Ces co missaires, choisis indistinctement parmi les clercs et les laïques, parcouraient s cesse les provinces, inspectaient les domaines de la couronne et les bénéfices c cédés, réformaient les abus, présidaient les assemblées provinciales, exerçaient haute surveillance sur les comtes et sur les prélats eux-mêmes. « Si un comte, di un capitulaire, ne rend pas la justice dans son comté, les commissaires du pri s'installeront dans son logis jusqu'à ce que justice ait été rendue. Le comte qui a puni un homme contre le droit perdra sa dignité, et les commissaires le punir

poindre; Faverney s'entourait de murailles; Lure, Luxeuil et Saint-Claude n'étaient guère alors que des monastères, mais ils s'associaient avec zèle au mouvement intellectuel de l'époque. Mannon, grand-prieur de Saint-Claude, avait été nommé par Charlemagne directeur de l'école instituée dans ce monastère, et le docte abbé Mellin avait brillamment rouvert l'école de Luxeuil. Il faut dire que l'empereur n'avait rien négligé pour rendre à l'abbaye de Luxeuil son ancienne splendeur : non content de lui restituer ses franchises et priviléges, dont les titres avaient péri lors de l'invasion sarrasine, il s'était plu à les amplifier considérablement, en les accompagnant de riches donations. Ce fut à cette époque que les religieux de Luxeuil renoncèrent au travail manuel pour se livrer exclusivement aux soins du culte : jusqu'alors on les avait vus cultiver eux-mêmes les terres de leur abbaye, se conformant, en ce point, à la fameuse règle monastique de saint Benoit, qui rendait obligatoire le *travail des mains*. Cette prescription, imposée aux monastères de la Gaule, avait eu d'inappréciables résultats : les couvents, isolés au fond des bois marécageux et des bruyères incultes, étaient ainsi devenus des centres d'exploitation agricole; les moissons avaient reparu dans des sillons restés en friche depuis de longues années, le charrue avait pénétré dans des forêts où les pas humains osaient à peine s'aventurer. Mais les monastères, en s'enrichissant par les produits de leur travail, auxquels s'ajoutaient les donations royales, s'étaient relâchés de la règle de saint Benoit en ce qui concernait le travail des mains, et déjà même, au temps de Charlemagne, un grand nombre ne la suivaient plus; ils l'avaient abandonnée pour se vouer exclusivement aux exercices religieux. Toutefois leur renoncement à la vie active n'entraîna pas leur renoncement aux biens de la terre : ils affermèrent leurs propriétés à charge de mainmorte, c'est-à-dire qu'au lieu de travailler eux-mêmes, ils firent travailler les autres pour eux. Les moines de Luxeuil imitèrent à leur tour cet exemple; du reste, ce fut par les suggestions de Charlemagne, lequel entretenait avec eux une correspondance assidue, ce fut par ses suggestions qu'ils renoncèrent au travail manuel pour ne s'occuper que des choses du culte, et qu'ils affermèrent à des mainmortables les possessions de l'abbaye. Charlemagne avait entraîné dans la même voie les moines de Saint-Claude, qui devaient à sa libéralité d'importantes donations en terres et forêts. En ceci, le zèle religieux du grand empereur l'emporta trop loin : ses intentions étaient louables sans doute, mais le but n'y répondit pas, et l'histoire est là pour nous apprendre de combien d'abus et de désordres l'abandon du travail des mains devint la source dans l'intérieur des monastères. Peut-être Charlemagne, en agissant ainsi, ne faisait-il qu'obéir aux nécessités de sa politique : il avait besoin des gens d'église, il trouvait en eux les instruments indispensables de ses projets de gouvernement et de civilisation, et pour se les attacher, il leur accordait souvent plus qu'il n'eût voulu. Ce fut ce même motif qui l'empêcha de refuser aux évêques une concession qu'ils poursuivaient sans relâche depuis deux siècles et qu'ils avaient demandée à tous les rois; on pressent qu'il s'agit de la dîme. Un capitulaire promulgué en mars 779 établit d'une manière définitive cet impôt célèbre. Il faut dire que le roi Pepin avait précédemment statué sur la question, sans en faire toutefois une loi permanente; mais, malgré le caractère temporaire de cette loi, les esprits étaient si mal disposés en sa faveur, que la perception de la dîme n'avait pu s'ef-

lorsque la disposition des esprits changea subitement : les soldats de l'empereur passèrent en masse du côté de ses fils, et la désertion continua de telle sorte, qu'au bout de deux ou trois jours le malheureux Louis resta presque seul. Abandonné de son armée, il se rendit avec sa femme Judith et son fils Charles au camp de ses fils aînés. Ceux-ci vinrent à la rencontre de leur père et descendirent de cheval pour le recevoir; mais ce fut à peu près la seule marque de déférence qu'ils lui donnèrent : sans tenir aucun compte de leurs promesses, ils reléguèrent Judith à la citadelle de Tortone en Italie, le jeune Charles au monastère de Prüum dans les Ardennes, et l'empereur Louis à Saint-Médard de Soissons. Lothaire convoqua peu de temps après à Compiègne une assemblée générale où tous les évêques assistèrent, et « il y fut reconnu que l'empire, agrandi, pacifié et ramené à l'unité par Charlemagne, avait déchu entre les mains de son fils, faute de prévoyance et de capacité : c'est pourquoi l'empereur avait été justement privé de la couronne. » Alors les évêques, excités par Lothaire, exigèrent du malheureux Louis qu'il confessât ses fautes en présence du peuple assemblé, et qu'il prît la robe de pénitent. Louis se soumit à tout, fit tout ce que voulurent les évêques, puis on le reconduisit dans sa cellule.

Cet acte audacieux du clergé souleva la réprobation générale. Les peuples qui tout à l'heure s'éloignaient de l'empereur, revinrent à lui, maintenant qu'on osait l'insulter à ce point; ils répétaient avec indignation qu'on le tenait dans une odieuse captivité, et que son fils Lothaire voulait le forcer à se faire moine. L'état d'abaissement de Louis le Débonnaire lui donna une foule de partisans, en Bavière, en Aquitaine, en Bourgogne. Les deux fils même de l'empereur, Louis de Bavière et Pepin d'Aquitaine, jaloux de la puissance de Lothaire, se plaignirent de ce que celui-ci traitait leur père avec tant de mépris; et ce fut bientôt une réaction si complète, que Lothaire, se voyant sur le point d'être cerné de tous côtés par les masses insurgées, se retira précipitamment de la Seine vers le Rhône, après avoir rendu son père à la liberté (mars 834). Louis remonta sur le trône, en pardonnant à ses ennemis; mais Lothaire repoussa toute proposition d'accommodement et reprit l'offensive en Bourgogne : il s'empara de Chalon qu'il réduisit en cendres, il battit deux armées envoyées contre lui, fit périr les partisans de son père, ravagea les villes qui lui étaient fidèles; et une troisième bataille allait se livrer, lorsque Lothaire prit tout à coup le parti d'implorer la clémence de l'empereur. Il en obtint son pardon. Les deux frères de Lothaire, Pepin d'Aquitaine et Louis de Bavière ou le Germanique, inquiétèrent l'empereur à leur tour. Il semblait écrit que ce malheureux prince ne trouverait nulle part moins de paix qu'au sein de sa famille : les dernières années de son triste règne se passèrent presque entièrement dans ces dissensions domestiques, qui le précipitèrent vers la tombe; et lorsqu'il expira sur les bords du Rhin, le 20 juin 840, il achevait à peine de réduire à la soumission Louis le Germanique, son troisième fils. Quant à Pepin d'Aquitaine, il était mort en décembre 838, des suites de ses débauches. Louis le Débonnaire avait reçu de ses pères un empire glorieux et puissant : il le laissait déconsidéré, miné par toutes ces discordes intestines; il le laissait à la veille d'une dislocation. La faiblesse paternelle et les fautes politiques de ce prince avaient encouragé les deux tendances qui poussaient au démembrement de la monarchie carolingienne : tendance de chaque grande région à se constituer en



nationalité distincte, et tendance de chaque seigneur à s'ériger en petit souverain héréditaire. Les fils de Louis le Débonnaire allaient consommer la première ; les seigneurs allaient réaliser la seconde.

Lothaire se trouvait en Italie au moment de la mort de son père. Aussitôt il envoya des messagers par tous les pays de la domination franke, avec ordre d'annoncer qu'il venait prendre possession de l'empire et se faire prêter le serment de fidélité. Lothaire prétendait gouverner seul, avec ses frères pour lieutenants. L'un de ces frères était Louis le Germanique ; l'autre était le fils de Judith, ce Charles que l'on a surnommé *le Chauve*. Louis le Germanique et Charles le Chauve repoussèrent la prétention de Lothaire : menacés tour à tour par celui-ci d'une guerre à outrance, ils s'unirent étroitement afin de conjurer le danger, et ils trouvèrent des soutiens, d'abord dans les seigneurs, qui profitaient des guerres civiles pour faire payer leurs services en terres du domaine royal et transformaient ces terres en propriétés indé pendantes, puis dans les peuples, que travaillait un commun besoin d'isolement et de localisation. Les peuples aspiraient à vivre de leur vie particulière ; ils étaient fatigués de se voir accouplés sans égard à leurs différences d'origine, de mœurs, de langage, et ils souhaitaient ardemment que la question de la prééminence de l'empire sur les royaumes se décidât par une bataille générale : cette bataille eut lieu, mais elle fut effroyable.

Le 25 juin 841, deux masses de cent soixante mille hommes chacune s'arrêtèrent dans les plaines d'Auxerre. Presque tous les peuples de la monarchie franke étaient là en présence : d'un côté se trouvait Lothaire, avec des Italiens, des Aquitains, des Austrasiens ; de l'autre, Louis le Germanique et Charles le Chauve, avec des Germains, des Neustriens, des Bourguignons. La bataille s'engagea près de Fontenai, sur un front de deux lieues ; elle dura six heures. Charles et Louis furent vainqueurs, mais la victoire leur coûta cher : ils laissaient près de trente mille des leurs parmi les morts, et du côté de Lothaire plus de quarante mille hommes avaient péri. C'était l'élite des guerriers franks qui gisait sur cet effroyable champ de bataille, c'étaient la force et la puissance militaire du pays qui venaient presque entièrement de disparaître : aussi ne trouvera-t-on plus rien pour arrêter l'invasion étrangère lorsqu'elle se présentera, et les terribles Normands s'avançaient !

Cependant cette désastreuse journée de Fontenai ne fit pas poser les armes aux fils de Louis le Débonnaire ; les hostilités continuèrent, jusqu'à ce que l'épuisement et la fatigue amenèrent les trois princes à conclure la paix. Au mois d'août 843 ils signèrent à Verdun, sur le confluent du Doubs et de la Saône, ce fameux traité qui commença le partage de la monarchie de Charlemagne. Aux termes du traité de Verdun, les contrées situées entre le Rhin, la mer du Nord, l'Elbe et les Alpes (c'est l'Allemagne), échurent à Louis le Germanique. Toute la partie de la Gaule située à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône, avec le nord de l'Espagne jusqu'à l'Èbre (c'est la France), devint l'apanage de Charles le Chauve. La Lorraine et la Haute Bourgogne, ainsi que tout le pays compris entre l'Escaut, la Meuse, la Saône, le Rhône, le Rhin et les Alpes, furent adjugés à Lothaire, qui eut en outre l'Italie et conserva la dignité impériale. La monarchie de Charlemagne se trouva donc divisée en trois grands royaumes complétement indépendants les uns des autres

et désormais étrangers d'intérêts comme d'existence. Les démembrements ne devaient pas s'arrêter là.

On voit, par ce partage, que la Haute Bourgogne fut comprise dans la portion de Lothaire. Cette province avait passé de bien mauvais jours durant les douze années de discordes civiles que les peuples venaient de traverser, et ses souffrances augmentèrent encore avec le désordre des temps qui suivirent. Des guerres perpétuelles, des princes ennemis les uns des autres et ne cherchant qu'à se dépouiller, des seigneurs élevant leur puissance sur les désastres publics ; le mépris de toute loi, l'absence de toute moralité, le règne de la force brutale : voilà le spectacle auquel on assiste. Ce que devinrent les petits et les faibles au milieu d'une société où la violence remplaçait le droit, on le devine : ils trouvèrent moins de protection que jamais, et bientôt il n'y eut plus, dans la Haute Bourgogne comme dans les autres provinces de la Gaule, que des possesseurs et des possédés, c'est-à-dire des seigneurs et des serfs. Les grands profitaient de l'anarchie générale et de l'état de lutte perpétuelle où vivait la royauté, pour continuer leurs usurpations. Ils agrandissaient leurs domaines en prenant tout aux uns, en acceptant tout des autres : la force étant devenue l'unique garantie de la liberté, et la possession d'une terre compromettant la sécurité de quiconque ne pouvait la défendre, ils dépouillaient les petits propriétaires, qui, trop faibles pour résister par eux-mêmes, ne trouvaient plus en outre dans la royauté la protection dont ils avaient besoin. La royauté au contraire en était réduite, pour vivre, à favoriser les usurpations des seigneurs ; elle les voyait marcher audacieusement à leur but, c'est-à-dire à la consolidation de l'ordre féodal, et, au lieu de se mettre en travers de leur chemin, elle les poussait en avant. Elle se faisait l'instrument de ceux qui ne visaient qu'à la perdre. Les rois, sans cesse en lutte les uns contre les autres, s'épuisaient en concessions pour s'entre-arracher l'appui des seigneurs, qui formaient à peu près seuls la classe des gens de guerre : les rois achetaient et payaient le secours de leur épée avec des fiefs, des aleux, des bénéfices ; ils leur permettaient de disposer de leurs offices comme d'un bien patrimonial ; ils leur donnaient des domaines de la couronne à titre de possession perpétuelle. Par là les rois marchaient à leur ruine ; car, en se dépouillant, ils s'affaiblissaient, et l'aristocratie, qui leur vendait ses moindres services, qui acceptait tout de leurs mains, maisons, terres, esclaves, se fortifiait en raison inverse de leur affaiblissement. La féodalité approchait : elle n'existait pas encore en droit, elle n'était pas encore passée dans la loi ; mais elle existait en fait, elle était passée dans les mœurs, et le moment allait venir où les rois, qui n'auront plus rien à donner aux seigneurs, seraient forcés par ceux-ci d'abdiquer leur pouvoir en sanctionnant eux-mêmes le triomphe de la révolution nouvelle.

Tandis que les peuples se voyaient ainsi le jouet et la proie de cinq ou six princes ambitieux, se ruant avec fureur les uns contre les autres pour s'arracher quelques lambeaux d'empire, le démembrement de la monarchie de Charlemagne continuait. Lothaire étant venu à mourir le 29 septembre 855, ses trois fils se partagèrent son royaume : l'aîné, Louis II, eut l'Italie, avec le titre impérial ; le second, Lothaire II, eut l'Austrasie, qui garda de lui le nom de *Lotharingia* (Lorraine) ; le plus jeune des trois frères, Charles, reçut la Provence, le Lyonnais, la Haute Bourgogne ou Bour-

gogne cisjurane (Franche-Comté), Genève, Vaud et le Valais. Ces trois frères avaient deux oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique; et tous ces princes, mus par le désir de se dépouiller réciproquement, ne laissent aux peuples ni repos ni trève. Louis II et Lothaire II, à qui leur père avait transmis son ambition inquiète et remuante, projettent de faire tonsurer leur jeune frère Charles, puis de se partager son royaume; mais les seigneurs se refusent de prêter les mains à cette spoliation; et, loin de déshériter Charles de Provence, ils le confirment dans la souveraineté de ses États. Charles vient à mourir sans postérité, en 863; ses frères font deux parts de son royaume: Louis II obtient la Provence, avec une partie de la Haute Bourgogne; Lothaire II se réserve Lyon, Vienne, Besançon et leurs dépendances. Lothaire II meurt à son tour, le 8 août 869, également sans postérité. Sa succession devait passer à Louis II; mais Charles le Chauve, brouillon ambitieux qui rêvait de rétablir l'empire de son aïeul Charlemagne, et qui ne manquait aucune occasion de s'emparer des États de ses parents tandis qu'il laissait envahir les siens par les étrangers, Charles le Chauve profite de ce que son neveu Louis II est occupé de ses guerres en Italie, pour se jeter à main armée sur les provinces de Lothaire et se faire couronner roi de Lorraine à Metz (9 septembre 869). Le frère consanguin de Charles le Chauve, Louis le Germanique élève à son tour des prétentions à l'héritage de Lothaire; il somme Charles le Chauve de lui abandonner une partie de cet héritage et le menace, en cas de refus, de se l'approprier par la force des armes. Les deux frères entrent en négociation. S'étant rencontrés sur la Meuse en août 870, ils se partagent par égale portion le royaume de Lothaire. La Haute Bourgogne fut alors démembrée d'une manière bizarre: les comtés de Varasque, Scodingue, Amaous, et les abbayes de Luxeuil, Lure, Baume-les-Dames, Château-Chalon, Faverney, Moutier-Vaucluse, Haute-Pierre, entrèrent avec l'Alsace, la haute Lorraine et la Bourgogne transjurane, dans le lot de Louis le Germanique. Le comté de Port, Besançon, les abbayes de Jussa-Moutier, de Saint-Martin de Brégille et de Saint-Claude, échurent avec la Bresse, le Bugey, le Viennois, le Lyonnais et la basse Lorraine, à Charles le Chauve.

Ainsi, la Haute Bourgogne se trouva fractionnée en deux souverainetés différentes. Ces modes de partage n'étaient pas plus dans l'intérêt des peuples que dans l'intérêt des princes: d'abord ils rompaient les relations naturelles établies entre les habitants de la même contrée; puis ils décentralisaient les éléments d'unité et de pouvoir, et, par suite, encourageaient l'esprit de localité, c'est-à-dire les tendances d'isolement de l'aristocratie féodale; car cette dislocation des membres d'un même corps amenait à son tour le morcellement des parties: les provinces se fractionnaient en duchés et en comtés, ceux-ci en vicomtés, baronnies, sireries, seigneuries, et c'étaient autant de petits États où les vassaux de la couronne s'érigeaient en souverains indépendants.

Il importe de rappeler que la Haute Bourgogne et les autres provinces du lot de Charles le Chauve ne s'étaient pas soumises sans résistance au partage de 870. Charles le Chauve avait rencontré dans le gouverneur de Provence et de Bourgogne d'alors un redoutable adversaire: c'était le comte Gérard de Roussillon, ce personnage si célèbre dont l'existence appartient autant à la poésie qu'à l'histoire, et que les romans de chevalerie nous représentent comme le héros de la liberté féodale.

Fils de Grimilde issue du sang royal de Bourgogne, et du comte Leutard d'Alsace, lequel descendait de l'ancien maire du palais Erkinoald, Gérard avait été fait comte de Paris et de Soissons à la suite de son mariage avec Berthe, l'une des nièces de Louis le Débonnaire; puis en 845 il avait été nommé par l'empereur Lothaire I[er] gouverneur de Provence et de Bourgogne, et il s'était vu continué dans cette charge par son fils l'empereur Louis II, roi d'Italie. Le comte Gérard se trouvait en Provence au moment où Charles le Chauve s'apprêtait à consommer son usurpation au préjudice de son neveu Louis II; aussitôt il accourut en Bourgogne, et, sans se laisser ébranler par la défection d'une partie des seigneurs, il se mit en devoir de défendre en sujet fidèle les intérêts de l'empereur son maître. Les forces militaires dont il disposait se trouvant de beaucoup inférieures à celles de Charles le Chauve, il se retira dans les montagnes du Jura, pour attendre d'Italie les secours qu'il avait demandés à Louis II; mais Charles le Chauve l'assaillit aux environs de Pontarlier et remporta sur lui la victoire, comme le rappelle cette vieille rime :

Entre le Doubs et le Drugeon
Périt Gérard de Roussillon.

Le mot *périt* n'est ici que pour la mesure du vers; car le comte Gérard vint se renfermer, après son échec, au château de Grimont sur Poligny, château qu'il avait fait construire lui-même, et de là il gagna Vienne, où sa femme se défendait courageusement. Charles le Chauve assiégea cette ville; il ne s'en fût pas rendu maître sans la défection d'une partie des petits seigneurs de Viennois, qui contraignit seule le comte Gérard et sa femme à sortir de la place: ils se retirèrent en Provence, sur les terres appartenant à l'empereur Louis II. Charles le Chauve donna le gouvernement de Viennois et du Lyonnais à son beau-frère le duc Boson, personnage que nous verrons bientôt jouer un grand rôle politique. L'année suivante, c'est-à-dire en 871, on trouve Charles le Chauve à Besançon. Le séjour qu'il y fit fut marqué par plusieurs libéralités envers le prélat qui occupait alors le siége métropolitain : c'était Arduic. Charles le Chauve ne se contenta pas de lui donner en toute propriété l'abbaye de Brégille, mais en même temps il lui concéda le droit de tonlieu dans sa ville épiscopale, et le droit exclusif de monnaie dans tout son diocèse. Le droit de tonlieu se prélevait, comme on sait, sur les marchandises et les blés que l'on venait vendre aux marchés publics.

Quatre ans plus tard on retrouve Charles le Chauve dans la Haute Bourgogne : cette fois il traversait précipitamment la province à la tête d'une armée, et il en sortit par le mont de Joux pour descendre en Italie. Cet insatiable monarque, qui courait après toutes les couronnes et tous les titres, avait hâte d'arriver à Rome, afin de recueillir l'héritage de son neveu l'empereur Louis II, mort sans enfant mâle, le 13 août 875. Charles le Chauve savait bien cependant qu'une partie de la succession revenait à son frère consanguin Louis le Germanique; mais il trompa celui-ci par un traité frauduleux, il mit dans ses intérêts le pape Jean VIII, ainsi que les principaux dignitaires de la cour pontificale, et, le jour de Noël 875, il se fit proclamer empereur. Son ambition n'était pas satisfaite. Rêvant toujours dans son esprit le projet de ressusciter l'unité de la monarchie de Charlemagne, il voyait encore debout un homme qui res-

tait seul en possession avec lui de l'empire carolingien : c'était son frère Louis le Germanique. Une nouvelle inattendue vint combler ses désirs : il apprit tout à coup la mort de Louis le Germanique, arrivée à Francfort le 28 août 876. Charles le Chauve, déjà maître de l'Italie et des provinces gauloises attribuées à Lothaire I[er] par le traité de Verdun, vit dans la mort de Louis le Germanique l'occasion de réunir sous sa main tous les États qui avaient fait partie du vaste empire de Charlemagne, et il envahit brusquement la Germanie. Mais à peine dépassa-t-il le Rhin : les trois fils de Louis le Germanique avaient pris les armes. L'un d'eux, Louis de Saxe, remporta sur Charles le Chauve une victoire complète près d'Andernach, petite ville aux environs de Coblentz, et Carloman de Bavière, autre fils de Louis le Germanique, se jeta sur l'Italie. Charles le Chauve ne se laissa point décourager par ce rude échec : il passa la moitié de l'année 877 à se mettre en mesure de reprendre l'offensive; mais, avant de quitter la Gaule, il tint à Kiersy-sur-Oise cette fameuse diète où fut rendu le capitulaire qui érigeait solennellement en droit l'hérédité des charges et des bénéfices. Voici les deux principaux articles de ce capitulaire : « 1° Si quelqu'un de nos fidèles, saisi d'amour pour Dieu, veut renoncer au siècle, et s'il a un fils ou tel autre parent capable de servir la chose publique, qu'il soit libre de lui *transmettre ses honneurs et bénéfices comme il lui plaira*. 2° Si un comte de ce royaume vient à mourir, nous voulons que les plus proches parents du défunt, les autres officiers du comté et les évêques du diocèse pourvoient à son administration, jusqu'à ce que nous puissions *conférer au fils la dignité dont le père était revêtu*. » La féodalité se trouvait ainsi légalement constituée ; le capitulaire de Kiersy la faisait passer des mœurs dans la loi, et, chose curieuse, ce capitulaire, qui ruinait fondamentalement l'empire de Charlemagne, était signé de la main de Charles le Chauve, de cette même main qui voulait relever la monarchie carolingienne ! Charles le Chauve venait tout simplement de parafer l'acte d'abdication de la royauté.

Après l'assemblée de Kiersy, ce prince passa les Alpes, pour chasser d'Italie Carloman et ses Germains. Charles comptait sur les renforts que devaient lui amener plusieurs de ses grands vassaux; mais il eut bientôt avis que tous ces seigneurs l'abandonnaient, et, n'osant affronter les forces supérieures de Carloman, il prit la fuite devant lui, sans même avoir combattu. Au moment où il repassait précipitamment les Alpes, il fut attaqué d'une fièvre violente au village de Brios, près de Nantua, et il expira dans une misérable cabane, le 6 octobre 877, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Son fils Louis II, dit le Bègue, lui succéda. Louis mourut après deux ans d'un règne tellement insignifiant, que l'historien n'y trouve aucun fait à mentionner, si ce n'est l'ambition toujours croissante des grands feudataires du royaume. Ceux-ci avaient profité de l'ineptie du monarque pour lui arracher de nouveaux fiefs et pour le forcer à confirmer le capitulaire de Kiersy, c'est-à-dire à sanctionner la défaite de la royauté. Le temps des seigneurs était définitivement venu : la société féodale allait s'organiser.

Il est plus aisé de sentir que d'exprimer l'état de malaise où dut vivre la Haute Bourgogne au milieu de tous ces changements de maîtres, au milieu de ces guerres continuelles des rois et de ces progrès de l'aristocratie héréditaire. Peut-être arri-

verait-on à résumer assez exactement la situation de la Haute Bourgogne à cette époque, en disant que sa misère n'avait ni augmenté ni diminué. Elle ne pouvait guère être plus profonde en présence des fléaux de toute espèce dont les peuples en général avaient à souffrir; elle ne pouvait guère attendre d'allégement de la part des hommes qui seuls influaient sur les destinées du pays : les prélats et les seigneurs. Les gens d'église ne s'occupaient, comme les gens d'épée, que du soin d'augmenter leurs possessions territoriales, et, comme eux, ils devenaient matériels, violents, brutaux. Aussi la Haute Bourgogne trouvait-elle, dans les uns et les autres, des tyrans avides et impitoyables : « son clergé, rival de sa noblesse, l'opprimait également; et le peuple, sans arts, sans industrie, continuant de cultiver la terre et d'en porter aux marchés voisins les produits, qui formaient le revenu de ses maîtres, se contentait d'une subsistance peu délicate et de vêtements grossiers. Hors le travail imposé à une population ignorante et pauvre, la féodalité naissante n'avait pas encore inventé ses droits et ses priviléges les plus oppressifs. Il ne fallait que laisser jouir d'un peu plus d'aisance la classe inférieure, et elle se serait estimée heureuse. Aussi l'histoire de la Haute Bourgogne ne rappelle ni soulèvements, ni révoltes, ni aucun de ces faits qui caractérisent un peuple lassé du poids de ses fers et impatient de les briser. Les mutations de gouvernement, les adjonctions ou distractions de terres, qui changeaient les limites ou l'étendue de la province, n'affectaient que les classes supérieures; et, comme la guerre et le brigandage étaient le mode universel et constitutif de la noblesse de ce temps, rien n'innovait dans l'état physique et moral d'une population uniquement laborieuse, docile comme les animaux qu'elle employait à la culture, et tout aussi peu capable de réfléchir sur ses intérêts[1]. »

On ne voulait pas, en effet, que le peuple fût autre chose qu'une bête de somme.

[1] LEFÉBURE, *Résumé de l'histoire de la Franche-Comté*, pages 136 et 137.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Boson de Provence. — Diète de Mantaille. — Troisième royaume de Bourgogne. — Invasion des Normands. — Charles le Gros. — Ravages des Normands dans la Haute Bourgogne. — Richard le Justicier. — Rodolphe Ier; Bourgognes transjurane et cisjurane. — Situation du *comté de Bourgogne*. — Rodolphe II. — Ses rivalités avec Hugues de Provence; royaume de Bourgogne. — Invasion des Hongrois. — Leur passage dans le comté de Bourgogne. — Châteaux féodaux; mœurs féodales. — Conrad le Pacifique et l'empereur Othon le Grand. — Hugues le Noir. — Albéric de Narbonne. — Origine des sires de Salins et des comtes héréditaires de Bourgogne. — Létalde, comte supérieur de Bourgogne. — Conrad et ses grands vassaux. — Formation de la *Comté indépendante de Bourgogne*. — Établissement du régime féodal. — Les nobles, les villains et les serfs. — Le servage au comté de Bourgogne. — Localités franches; Pontarlier. — Justice féodale. — Rodolphe III, dit le Fainéant. — Othe-Guillaume, premier comte héréditaire de Bourgogne. — Sa puissance, sa politique, ses guerres. — Sa soumission à l'empereur d'Allemagne. — Donation de Rodolphe III. — Conrad, roi de Bourgogne. — Souffrances populaires. — La fin du monde. — Citation de Raoul Glaber. — La *paix* et la *trêve de Dieu*.

Les concessions faites à l'aristocratie par la royauté portèrent bientôt leurs fruits. Les grands vassaux surtout, se montrant d'autant plus audacieux que le monarque était moins à craindre, s'érigèrent ostensiblement en souverains indépendants, et même l'un d'eux put à peine attendre que Louis le Bègue eût fermé les yeux, pour se tailler un manteau royal dans la pourpre des héritiers de Charlemagne : c'était Boson de Provence. Beau-frère de Charles le Chauve, qui l'avait nommé comte de Vienne en 871, duc d'Italie en 876, et lui avait accordé l'incroyable privilége de prendre le titre de roi, Boson couvait depuis longtemps, au fond de l'âme, ses ambitieux projets. Il suivait en cela, du reste, les excitations de sa femme Hermengarde, laquelle ne cessait de lui répéter que, « fille de l'empereur d'Italie et fiancée jadis de l'empereur de Grèce, elle ne voulait pas vivre sans être la femme d'un roi. » Hermengarde était la fille de l'empereur Louis II, mort en 875. Boson, appuyé par le pape Jean VIII, son père adoptif, avait d'abord visé à la couronne d'Italie; mais il échoua de ce côté et jeta ses vues sur la Provence et la Bourgogne, où son influence était toute-puissante. La disposition générale des esprits dans ces provinces vint en aide à son ambition : la Bourgogne comme la Provence éprouvaient le besoin commun de l'époque, c'est-à-dire le besoin d'isolement; elles n'aspiraient qu'à se détacher du sceptre des Carolingiens pour s'ériger en État indépendant et se faire une existence toute locale. Les idées étaient donc préparées à un changement; on n'attendait plus qu'un homme qui donnât l'impulsion. Le duc Boson prit l'initiative. A la nouvelle de la mort de Louis le Bègue, il sort de la Provence, s'élance à travers la Bourgogne, rallie à sa cause les prélats et les principaux seigneurs et les décide à lui mettre la couronne sur la tête. Le 15 octobre 879, une diète se réunit au château de Mantaille, entre Vienne et Valence : dans cette assemblée, où figuraient les archevêques de Lyon, de Vienne, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles, de Besançon, dix-sept évêques de Provence, de Viennois, de Bourgogne, et un certain nombre de comtes

et de seigneurs laïques, on passe en revue la situation de la Provence et de la Bourgogne, on expose que ces pays sont sans protecteur depuis la mort de Louis le Bègue, et l'on déclare que l'on a jeté les yeux sur Boson, comme le plus capable de les défendre; puis les évêques et les seigneurs le sacrent et le couronnent roi, malgré sa feinte résistance. Voilà comment fut fondé, par la diète de Mantaille, le troisième royaume de Bourgogne, appelé aussi royaume d'Arles ou de Provence. L'aristocratie laïque et cléricale marchait vite : elle ne se contentait pas de nommer un roi en dehors des limites de la constitution, mais elle faisait à l'élu de son choix un royaume avec des provinces appartenant à la monarchie. Remarquons, en passant, avec M. Édouard Clerc, que l'assemblée de Mantaille fut la première où l'on vit reparaître, du moins en partie, les états de Bourgogne composés de prélats et de seigneurs, états effacés depuis Charlemagne.

Le couronnement de Boson était l'acte le plus audacieux que l'on eût encore tenté contre la monarchie carolingienne : aussi, tous les princes franks, l'empereur Charles le Gros, le roi de France, le roi de Bavière, se liguèrent-ils pour s'opposer à la création du nouveau royaume. Au printemps de l'année 880, ils entrèrent en Bourgogne avec un corps auxiliaire de Germains, s'emparèrent d'Autun et de Mâcon et soumirent la province; mais là s'arrêtèrent leurs succès. Ils échouèrent devant Vienne, où s'était renfermée la femme de Boson, la courageuse Hermengarde, qui défendait la place avec la plus vigoureuse opiniâtreté, tandis que son mari, à la tête des montagnards, harcelait les assiégeants et protégeait tout le pays par l'habileté de ses diversions. Les princes ligués se rebutèrent; ils abandonnèrent le siége de Vienne et laissèrent Boson tranquille pour courir aux Normands, qui mettaient à sang et à feu les villes de Cologne, Liége, Cambrai, Amiens. Les Normands (Nort-man, *hommes du Nord*, venus du Danemark) ne cessaient depuis quarante ans de ravager la France; et leurs incursions, devenues plus redoutables à mesure qu'elles se multipliaient, laissaient partout la ruine, la dévastation, l'effroi. Ces pirates étaient d'autant plus audacieux, que la France, arrivée au dernier degré de l'épuisement, n'avait presque pas de soldats à leur opposer; et personne, dans les villes ni dans les campagnes, ne se levait pour les combattre : le peuple des villes, décimé, dévoré par la misère et la souffrance, ne se sentait ni la force ni la volonté de se défendre; les habitants des campagnes, nus, à demi sauvages, couraient se cacher dans les bois à l'approche des Barbares ou se mêlaient à leurs bandes. En 885, les Normands, s'aventurant de nouveau sur leurs frêles embarcations, remontèrent la Seine jusqu'à Paris et assiégèrent cette ville. Le souverain de la France à cette époque était le triste Charles le Gros, le seul prince qui restât de la descendance directe de Charlemagne. Par une amère dérision du sort, Charles le Gros, le plus inepte et le plus lâche des hommes qui se soient assis sur un trône, réunissait en ce moment sur son ignominieuse tête toutes les couronnes qu'avait portées le radieux front de Charlemagne; et il rendait l'autorité royale si méprisable, que dans plusieurs provinces on datait les actes du règne de Jésus-Christ, en attendant un roi. Ce fut là le prince que les Parisiens appelèrent pour les délivrer des Normands. Charles le Gros vint avec une armée considérable; mais le premier soin de ce crétin couronné fut de traiter avec les Barbares : il leur donna sept cents livres d'argent pour la rançon des

Parisiens, avec l'autorisation d'aller hiverner en Bourgogne et de ravager à leur aise cette province, « parce que ses habitants ne lui obéissaient pas. » En effet, la Bourgogne avait repris sa position indépendante : profitant des embarras où se trouvait la France, elle s'était insurgée en faveur du roi Boson, qui redevint ainsi maître de ce pays. Voilà pourquoi Charles le Gros désignait la Bourgogne comme une proie à la piraterie des Normands, et ceux-ci ne servirent que trop bien le ressentiment de ce lâche souverain. En pareille circonstance, Charlemagne eût d'abord exterminé les ravageurs, puis il se fût porté lui-même sur la province rebelle; mais Charles le Gros était la lâcheté faite homme : il se débarrassait d'un ennemi en lui montrant une main pleine d'or au lieu d'un bras armé d'une épée, et en lui signalant des contrées à dévaster.

Les Normands passèrent de la Seine dans l'Yonne; ils se répandirent par détachements à travers la Bourgogne, où ils commirent de grands ravages et laissèrent partout la désolation et la terreur. La Haute Bourgogne eut son tour. Les Normands s'étant jetés sur cette province dans le cours de l'année 888, ils s'y livrèrent à d'effroyables excès. Les comtés d'Amaous et de Scodingue furent ravagés cruellement ; à Bèze, les religieux périrent massacrés; à Luxeuil, saint Gibard, abbé du monastère, et la plupart de ses compagnons tombèrent percés de flèches, en cherchant à fuir vers Martainvelle, dans les Vosges. Les habitants de Luxeuil n'eurent pas un meilleur sort : ils furent presque tous massacrés, et leur ville disparut dans les flammes. Lorsque les Normands s'éloignèrent, la Haute Bourgogne se trouvait à moitié dépeuplée. Le roi Boson était mort l'année précédente, au milieu des agitations et des discordes, et il ne laissait à son fils Louis, encore enfant, qu'un trône mal affermi. La régence des États du jeune prince fut donnée au frère de Boson, le célèbre Richard le Justicier, puissant seigneur dont l'autorité s'étendait de l'Yonne au Jura. Le duc et comte Richard était presque le souverain des deux Bourgognes. Il imposait à tous, il portait un nom respecté de tous. Il avait une cour où se pressaient les comtes bourguignons, et les plus illustres d'entre eux s'honoraient d'être comptés parmi les favoris du maître. Redoutable par l'épée, plus redoutable encore par la sévérité de ses principes, c'est sous sa bannière que venaient se ranger les seigneurs des Bourgognes, c'est lui qui contenait dans le devoir les vassaux impatients de s'affranchir de toute obligation féodale. L'impartialité avec laquelle il faisait rendre la justice par ses tribunaux lui valut ce surnom de Justicier que l'histoire ne sépare plus de son nom propre.

Mêlé à presque tous les événements politiques de son époque, Richard influa sur les destinées de la Haute Bourgogne, par son alliance avec une famille d'où allait sortir une dynastie de rois. Dès 888 il avait épousé Adélaïde, sœur de Rodolphe de Stratlingen, duc de la Bourgogne transjurane; l'année de ce mariage, l'empereur Charles le Gros terminait dans le mépris et la misère son ignoble existence au fond d'un village de la Souabe, et sa mort avait donné le signal de la dislocation de l'empire carolingien : les Italiens se soumirent à Bérenger Ier, duc de Frioul; les Germains se rallièrent autour d'Arnoul, duc de Carinthie; les Français couronnèrent Eudes, comte de Paris; les Lorrains reconnurent Guy, duc de Spolète, et les Bourguignons de la Transjurane laissèrent leur duc Rodolphe prendre lui-même le sceptre

royal. Rodolphe avait profité de la confusion générale pour réunir à Saint-Maurice en Valais quelques seigneurs et quelques prélats, au nombre desquels se trouvait l'archevêque Thierri Ier de Besançon, et, se plaçant une couronne sur la tête, il s'était fait proclamer roi (an 888). Dès lors, l'ancien royaume de Bourgogne forma deux États distincts : l'un, ayant pour limites le Jura, la Méditerranée et le Rhône, fut le royaume de Provence ou *Bourgogne cisjurane;* l'autre, comprenant le pays entre le Jura, les Alpes Pennines et le Rhin, devint le royaume de *Bourgogne transjurane.*

L'ambitieux Rodolphe ne se contenta pas longtemps du royaume qu'il s'était donné; il songea tout d'abord à s'agrandir aux dépens de la Cisjurane et jeta les yeux sur le *comté de Bourgogne,* comme on appelait alors notre future Franche-Comté. Il ne négligea rien pour étendre son autorité sur ce pays, où du reste il avait de nombreux partisans et des domaines considérables. Abbé de Saint-Maurice d'Agaune, il possédait à ce titre Salins, le château de Bracon, le val de Miéges et plusieurs autres terres dépendantes du monastère. Son influence était grande parmi les seigneurs du Scodingue et du Varasque; et soit par lui-même, soit par ses émissaires, il travaillait activement à mettre dans ses intérêts tous les personnages importants du pays : il donnait aux uns, il promettait aux autres; il employait avec celui-ci la prière, il offrait des dignités à celui-là, ou bien il lui garantissait le maintien de ses usurpations. Thierri Ier, l'archevêque de Besançon, se laissa gagner par le titre de chancelier de Bourgogne. Cependant les avances, les dons, les promesses que Rodolphe prodiguait ou faisait prodiguer en deçà du Jura ne l'eussent pas conduit à son but, sans l'appui de son tout-puissant beau-frère Richard le Justicier, lequel, avons-nous dit, exerçait sur les deux Bourgognes une autorité presque souveraine. Richard pouvait, s'il l'eût voulu, arrêter court les progrès de Rodolphe; mais au contraire il les seconda, ou du moins il laissa faire, ce qui revenait à peu près au même, et de cette manière le roi de la Transjurane gagna tant de terrain, que bientôt il étendit son sceptre du Jura jusqu'à la Saône.

Ce qu'amenèrent toutes ces usurpations, on le devine : des guerres et des tiraillements. Arnoul, roi des Germains, n'avait pu voir sans indignation Rodolphe se mettre ainsi la couronne sur la tête, et il marcha contre lui avec des forces considérables. Les deux revers du Jura devinrent alors le théâtre de longues et meurtrières hostilités. Arnoul pénétra jusqu'à Saint-Maurice en Valais, dont il s'empara; il se rendit maître de plusieurs autres villes, mais il ne put soumettre Rodolphe, qui se retira dans les montagnes de l'Oberland et s'y maintint par la protection de ces lieux inaccessibles. Sa résistance engendra de nouvelles calamités. Arnoul, voyant qu'il ne pouvait réduire le *roi du Jura*, céda l'investiture de son royaume à Louis de Provence, fils de Boson, et Louis fit valoir ce don par les armes. Dès lors, la confusion fut au comble. Cet état de choses attira sur le comté de Bourgogne des maux inexprimables. Envahi, ravagé par tout le monde, tiraillé dans tous les sens, il ne distinguait plus ses amis de ses ennemis, il ne savait à qui obéir : Rodolphe y avait recouvré quelques avantages; Bernard, vassal de Louis de Provence, s'était élancé dans le Scodingue, où il se maintenait par la force des armes. Les seigneurs du pays profitaient de cette anarchie pour s'abandonner librement à leurs violences :

assurés de l'impunité, affranchis de toute contrainte, ne reconnaissant plus ni droits ni justice, ils faisaient de la licence leur règle, de la force brutale leur loi; les plus puissants dépouillaient les plus faibles; les haines, les rivalités, les passions se donnaient libre carrière, et le brigandage armé s'exerçait avec une audace dont on n'avait pas encore eu d'exemple. Ce fut au milieu de cet état convulsif que les peuples du Jura virent s'achever le neuvième siècle. Le dixième s'ouvrit pour eux dans les mêmes déchirements; et celui-ci devait se continuer à travers des misères et des désordres si effroyables, que les hommes l'ont appelé le *siècle de fer*. Le comté de Bourgogne verra fondre sur lui, pendant cette période homicide, dix famines et treize pestes; ses habitants seront témoins de tant d'abominations, de méchancetés et de crimes, que le moine Adson s'écriera douloureusement du fond de son abbaye de Luxeuil : « L'audace des tyrans est arrivée à son comble; il n'y a plus ni roi ni juge. »

Cependant le roi Rodolphe avait relevé sa fortune : ne se rebutant pas, se défendant par ses montagnes, il s'était opiniâtré à fatiguer ses ennemis, et la mort des uns, les embarras ou la nouvelle position des autres avaient fini par le sauver. Dès lors il resta le roi du Jura; il ne recouvra pas seulement le comté de Bourgogne, mais il agrandit encore son royaume du côté de la Savoie, et il vécut en paix jusqu'à sa mort, arrivée le 25 octobre 911. Son fils Rodolphe II lui succéda. Ce prince, jeune, actif, d'un caractère belliqueux, inaugura son règne par une guerre contre Bourcard, duc de Souabe. Le mariage de Rodolphe avec Berthe, fille de Bourcard, termina les hostilités. Des événements d'une autre nature vinrent, un peu plus tard, offrir au roi du Jura l'occasion d'exercer son humeur guerrière sur un plus vaste théâtre : nous voulons parler de ce qui se passait en Italie. Ce royaume avait pour souverain Bérenger Ier; mais ce prince était détesté de presque toute l'aristocratie italienne, et les seigneurs les plus influents du pays ourdirent contre lui une conspiration formidable. En même temps ils députèrent secrètement vers Rodolphe II pour l'engager à soutenir leur cause. Le roi du Jura répondit à leurs vœux. Pendant que les conjurés attendaient son arrivée, Bérenger eut vent de ce qui se tramait, et il fit comme ses ennemis, il se chercha des soutiens au dehors. Dans la crainte de se voir abandonné de ses soldats italiens, qui ne lui inspiraient de confiance ni par leur nombre ni par leur dévouement, il appela les Hongrois à son aide. Mais ceux-ci ne devaient pas arriver à temps pour le sauver : Rodolphe II, ayant passé les Alpes avec des forces considérables, attaqua Bérenger, le mit en déroute, et bientôt on apprit que le roi vaincu avait péri, assassiné par un de ses vassaux (an 924). Rodolphe fut alors reconnu roi d'Italie : il ne jouit ni paisiblement ni longtemps de sa nouvelle couronne.

Bérenger n'existait plus, mais ses partisans lui survivaient. Plus irrités qu'abattus par leur défaite, ils s'occupèrent de susciter des ennemis à Rodolphe, et lui en cherchèrent jusqu'au delà des Alpes. A ce moment, le royaume de Provence était aux mains de Hugues, comte d'Arles et de Vienne, lequel avait supplanté le possesseur légitime de ce royaume, le jeune Charles-Constantin, fils de Louis, mort en 923. Les partisans de Bérenger appelèrent Hugues en Italie et l'opposèrent à Rodolphe. La guerre se prolongea trois ans entre ces deux princes; elle se termina par une transaction. Hugues, pour rester maître de l'Italie, dont il avait expulsé Rodolphe, céda

sa couronne de Provence à son rival, qui réunit ainsi les Bourgognes transjurane et cisjurane en un seul État, connu dans l'histoire sous le nom de *royaume d'Arles* ou *royaume de Bourgogne*. La cession de Hugues à Rodolphe fut entière et sans condition; elle eut lieu entre 928 et 930.

Hugues, à son tour, tomba du trône d'Italie, par suite de ses fautes et par l'indignité de sa conduite. Sa première faute fut son mariage avec Marozie, célèbre courtisane qui tenait Rome sous sa domination. Marozie, après avoir empoisonné son mari, et tué de sa main le pape Jean X, l'amant de sa sœur Théodora, pour élever au pontificat son fils adultérin, Marozie avait invité le roi Hugues à venir auprès d'elle, l'assurant de le rendre maître de Rome, s'il consentait à l'épouser. Hugues accourut; et, sans attendre son armée qui le suivait, il entra dans la ville. Marozie lui tint promesse : elle le reçut avec pompe, lui donna sa main et le rendit tout-puissant. Il ne le fut pas longtemps. Un jour qu'il avait souffleté pour un motif des plus puérils Albéric, autre fils de Marozie, celui-ci se mit à la tête des mécontents et conduisit si bien la révolte, que Hugues, pris au dépourvu, ne s'échappa qu'en escaladant les murailles du château Saint-Ange. Il revint dans ses États, où, loin de chercher à faire oublier aux Italiens le triste dénouement de son mariage avec Marozie, il sembla prendre à tâche de les indisposer davantage par le scandale de ses mœurs; car Hugues était un prince très-dissolu et qui passait sa vie au milieu des courtisanes. Il en avait trois entre autres, Stéphanie, Rose et Bésole, qu'il ne traitait pas seulement en favorites ni en reines, mais en déesses; il se plaisait à les affubler de costumes mythologiques et ne les appelait que par des noms de divinités : ainsi Stéphanie était sa Sémélé, Rose sa Junon, Bésole sa Vénus. Pendant que les Italiens murmuraient de cette conduite, Hugues commit une infamie qui souleva contre lui l'animadversion générale et plus tard amena sa chute. Emporté par la cupidité, qui chez lui le disputait à la luxure, il fit emprisonner son frère Boson, afin de s'emparer de ses richesses, et il renvoya Willa, sa femme, en Bourgogne, après avoir exercé sur elle le dernier des outrages : pour s'assurer qu'elle ne lui dérobait rien des trésors de son mari, il ordonna qu'on la dépouillât de ses vêtements les plus intimes et poussa le cynisme jusqu'à faire subir à sa pudeur un affront qui ne s'écrit pas. Deux parents de Willa, Bérenger, marquis d'Ivrée, et Augaire, marquis de Spolète, prirent les armes pour tirer vengeance de cet outrage; mais la fortune ne les seconda pas : ils furent vaincus par Sarlion, général né dans le comté de Bourgogne. Augaire périt même en combattant. Bérenger s'enfuit en Allemagne, d'où il sortit quelque temps après, à la tête d'une armée avec laquelle il put rentrer en Italie; et, plus heureux cette fois, il réussit à se rendre maître de plusieurs villes. Alors les grands du pays se tournèrent contre Hugues, qui, voyant la défection générale, essaya de traiter. Les seules conditions auxquelles on voulut entendre furent que le royaume d'Italie serait divisé, qu'il formerait deux parts, dont l'une appartiendrait à Lothaire, fils de Hugues, et l'autre à Bérenger, et que lui Hugues se retirerait au delà des Alpes. Celui-ci dut en passer par là. Il reprit donc le chemin de la France, en ayant soin toutefois d'emporter ses trésors, qu'il légua, lors de son décès, à Berthe sa nièce, et fille de son frère Boson, de celui-là même qu'il avait fait emprisonner pour le dépouiller.

Quant à Rodolphe II, le roi des Bourgognes transjurane et cisjurane, il vécut tranquille jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 11 juillet 937. Seulement la dernière année de son règne fut marquée par un événement bien désastreux : l'invasion des Hongrois. Ces nouveaux Barbares, sortis du nord de l'Asie, s'étaient cantonnés en Germanie, d'où ils faisaient de terribles excursions. En 924, ils avaient horriblement saccagé la péninsule italique; en 937, quelques-unes de leurs bandes passèrent le Rhin et se jetèrent sur l'Alsace, la Lorraine et la Champagne, où elles causèrent des maux effroyables. Le comté de Bourgogne fut également envahi. Ce qu'il eut à souffrir de ces cruels dévastateurs ne peut se comparer qu'aux calamités de l'année 451 : les jours d'Attila semblaient revenus. Les Hongrois, tout aussi rapaces, mais plus féroces que les Normands, ne respiraient que le pillage et le meurtre : ils enlevaient, massacraient, mettaient tout à sang et à feu sur leur passage; et les peuples, frappés d'épouvante, s'enfuyaient vers les montagnes ou se retiraient dans les lieux fortifiés, pour échapper à la mort. Les Hongrois, après avoir dévasté une grande partie du comté de Bourgogne, s'abattirent sur Besançon. La ville ne put pas résister à leur fureur : elle fut emportée, pillée, livrée aux flammes, réduite en cendres. L'église de Saint-Étienne, placée sur le mont Cœlius, périt également : le feu, poussé par un vent violent, gagna le sommet de la montagne et y dévora tout, métropole, arbres, maisons environnantes. C'était pour la quatrième fois depuis la conquête romaine que Besançon passait par de semblables épreuves. L'invasion des Hongrois fut la dernière que le comté de Bourgogne eut à subir; mais elle laissa dans le pays de longs souvenirs de douleur et d'effroi et y fit succéder une calamité à une autre calamité : nous voulons parler des châteaux féodaux.

Dès la fin du neuvième siècle, les seigneurs bourguignons, sans cesse en guerre ou continuellement occupés à se dépouiller les uns les autres, avaient commencé de se construire sur les montagnes des forteresses où ils pussent se mettre à l'abri, eux et leurs familles. La terreur du souvenir des Hongrois et la crainte de nouvelles invasions multiplièrent en tous lieux les châteaux forts : chaque seigneur transforma sa maison en place de guerre; chaque escarpement, chaque rocher, chaque colline eut sa tour crénelée; et l'on fortifia tout, les métairies, les villas, les manoirs, les abbayes. Le comté de Bourgogne, par ses reliefs orographiques, se prêtait on ne peut mieux à la destination des châteaux forts : aussi nulle contrée ne compta-t-elle autant de ces forteresses, lourdes masses de pierres assemblées sans art et bâties sans commodité, sans portes ni jour. Chacun voulut avoir sur la crête des rochers ou sur la croupe des monts son épais et sombre manoir où il pût se protéger. Et les grands centres de population firent comme les individus. « Il semble, dit M. Édouard Clerc, que nos villes changèrent alors de place. Tour à tour ruinées depuis deux siècles par les Sarrasins, les Normands et les Hongrois, leurs habitants avaient appris à se défier des plaines, qui les livraient à leurs ennemis. D'après les monuments du onzième siècle, la ville de Baume était bâtie sur les sommets des rochers du Launot et dans le versant de la montagne de Saint-Léger; le Doubs coulait à ses pieds. Poligny était un *castrum* placé sur les rocs nus qui dominent aujourd'hui son emplacement. » Besançon, si cruellement maltraité par les Hongrois, se relevait peu à peu de ses ruines; mais la nouvelle ville ne s'étendit plus dans la presqu'île formée par le

Doubs, elle se resserra sur le mont Cœlius. Les localités moins favorisées par accidents du terrain se fermèrent avec des murailles, ou se protégèrent à l'aide forteresses construites sur les éminences les plus voisines. C'est ce que firent nota ment Gray, Vesoul, Dôle, Arbois, Orgelet, Lons-le-Saulnier, Quingey et d'autr villes et bourgades.

Mais dans les montagnes du Jura comme dans le reste du comté de Bourgogn les manoirs féodaux n'étaient pas seulement des retraites pour la sûreté personnell ils devenaient des repaires pour le brigandage. Les châtelains, protégés par le épais donjon, et depuis longtemps habitués à ne craindre ni lois ni justice, s'aba donnaient audacieusement à toutes les violences : ils ne cherchaient qu'à détruire dépouiller celui qu'ils croyaient plus faible qu'eux, ou bien ils descendaient à ma armée sur les routes, attaquaient et dévalisaient les voyageurs, enlevaient homme bestiaux, marchandises, et, comme les oiseaux de proie, ils remontaient avec le butin vers la cime où ils avaient bâti leur aire. C'étaient des guerres journalières, brigandage à l'état permanent, la violence et l'anarchie en tout et partout. Avec c seigneurs courant sans cesse par les bois et les chemins pour détrousser les passa et chercher du butin ou des aventures, les personnes comme les propriétés se tro vaient exposées à des attaques continuelles; il n'existait plus ni sécurité ni prote tion : par suite, la crainte et le péril rendaient les communications rares et difficile on n'osait ni voyager ni se rapprocher, et la conséquence inévitable de cette situ tion était la ruine du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, en un mot de to ce qui fait le bien-être ou la richesse d'un pays. Les seigneurs châtelains n'avaie rien à craindre de l'autorité royale; celle-ci n'existait plus que de nom, dans l contrées bourguignonnes surtout, où les princes ne jouaient qu'un rôle secondai Ainsi Rodolphe II avait laissé pour héritier un enfant de douze ans, appelé Conra qui devait régner plus d'un demi-siècle et n'être jamais qu'un roi nominal. Lon temps le véritable souverain des Bourgognes fut Othon le Grand, empereur d Germains, et l'homme le plus remarquable, mais le plus ambitieux, qui eût pa depuis Charlemagne. Othon, voyant la couronne de Rodolphe II aux mains d'u enfant, vint en Bourgogne, s'empara de la tutelle du petit Conrad, emmena le jeun prince en Allemagne, et sous prétexte de lui donner une garde d'honneur, il l retint réellement prisonnier. Ceci se passait entre les années 938 et 940. A cett époque la Haute Bourgogne avait pour comte supérieur Hugues le Noir, second fil de Richard le Justicier, mort en 921; Hugues le Noir était aussi duc de Bourgogne et, comme son père, il exerçait par l'éclat du rang une autorité presque souverain sur ces contrées. Dans la Haute Bourgogne, on le distinguait des autres comtes qu régissaient sous ses ordres la province, on le distinguait par le titre d'*archicomte* de *glorieux comte*, comme nous l'apprennent les documents contemporains. I paraît qu'au moment où l'empereur Othon s'emparait ainsi de la personne du jeun Conrad, le comté de Bourgogne n'appartenait plus à la couronne des rois rodolphiens par suite de guerres probablement. Hugues le Noir pouvait donc être regardé comm le souverain de ce pays; mais Hugues le Noir avait toujours été dévoué aux roi carolingiens, et en 938 il était l'un des rares alliés de Louis IV d'Outre-Mer, alors e guerre avec l'empereur Othon le Grand, qui prétendait à la couronne de France

Louis d'Outre-Mer fut refoulé jusqu'en Bourgogne, et de là s'enfuit en Aquitaine, où les seigneurs du pays levèrent une armée pour sa défense. D'autre part, le pape Étienne VIII intervint en faveur de Louis IV; et l'empereur Othon, écoutant la voix médiatrice du pontife, abandonna ses prétentions sur la France, mais non sur le comté de Bourgogne, qu'il revendiquait au nom du roi Conrad son pupille. Hugues le Noir, trop faible pour lutter contre le puissant empereur de Germanie, se soumit à la force des circonstances; il fit au roi Conrad hommage de son comté, qui revint ainsi au royaume de Bourgogne. On croit que la soumission de Hugues se rapporte à l'année 940.

Ce fut deux ans plus tard qu'apparut sur les bords de la Saône un étranger dont la race allait glorieusement s'implanter au sein du comté de Bourgogne. Il se nommait Albéric, et Narbonne était sa patrie. Fils puîné de famille, Albéric de Narbonne ne pouvait pas espérer une position brillante dans son pays : jeune encore, brave, aventureux, il résolut d'aller chercher fortune ailleurs. En 942 il arrivait à Mâcon; quelque temps après, il épousait la fille de Raculphe, comte de cette ville, et l'heureux Albéric devenait bientôt comte de Mâcon, par la mort de son beau-père. Une élévation si rapide était de nature à satisfaire l'âme la plus ambitieuse; Albéric ne s'en contenta point. Des rives de la Saône il s'avança vers les montagnes du Jura : par acquisitions, par échanges, peut-être par quelques usurpations, comme dit M. Édouard Clerc, il étendit ses domaines dans le Varasque et le Scodingue; il fit même tourner au profit de ses vues d'agrandissement personnel ce qui avait causé la ruine d'autrui. A cette époque, l'abbaye d'Agaune et ses dépendances, telles que Salins et les salines, se trouvaient réduites à l'état le plus déplorable : les terribles Hongrois avaient passé par là, et ils s'en étaient éloignés en y laissant le ravage et la flamme. Albéric de Narbonne vit dans ce désastre un coup de fortune : il s'offrit au roi Conrad comme l'homme qui pouvait relever les salines, demandant pour cela que l'abbaye d'Agaune et ses possessions lui fussent inféodées jusqu'après sa mort et celle de ses enfants; et le roi Conrad, moins séduit par les propositions d'Albéric que par l'espoir de s'attacher en lui un vassal déjà puissant, donna l'ordre à l'abbaye d'Agaune d'inféoder. L'acte fut passé l'an 943 : il confirmait au comte Albéric la possession de l'abbaye avec la plus grande partie de ses dépendances, moyennant un cens annuel de 41 sous et un autre cens de 15 sous par chaque église, c'est-à-dire pour moins de 100 sous par an! L'inféodation stipulait, il est vrai, que les terres concédées ne pourraient jamais être aliénées, et qu'elles rentreraient à l'abbaye après la mort d'Albéric et de ses deux fils; mais il arriva qu'une fois tombés aux mains d'Albéric, ces domaines ne sortirent plus de sa famille. Tout réussissait à l'heureux aventurier de Narbonne; on pouvait l'appeler l'enfant chéri de la fortune. Il n'était rien en 942 : moins de deux ans après, il était comte de Mâcon, baron du Scodingue et du Varasque, maître de vastes et riches possessions en deçà comme au delà du Jura; et son ambition, surexcitée par l'audacieuse confiance que donne la prospérité, l'eût poussé sans doute à désirer davantage, si la mort ne fût venue l'arrêter en 945. Mais il n'emportait pas sa fortune avec lui; elle allait au contraire grandir dans sa race. Albéric laissait deux fils, qui se partagèrent son héritage : l'un, Humbert, eut la moitié de Salins, c'est-à-dire la partie qu'on

appela *Bourg-Dessus* ou *Bourg-le-Sire*, avec la grande saline, le château de Bracon, les seigneuries d'Ornans, de Vuillafans, et d'autres fiefs. Cet Humbert devint la tige des illustres sires de Salins, dont la maison a duré trois cents ans. Létalde, le fils aîné d'Albéric, eut, avec le comté de Mâcon, l'autre moitié de Salins, qu'on appela par opposition *Bourg-Dessous* ou *Bourg-le-Comte*, la petite saline, le château d'Ornans, et d'autres domaines. Il fut la tige des comtes héréditaires de Bourgogne. La famille d'Albéric allait ainsi prendre la première place dans l'histoire de la Franche-Comté.

Létalde hérita du comté de Bourgogne à la mort de son beau-père Gislebert, comte d'Autun. Ce Gislebert était fils de Manassès de Vergy et beau-frère de Hugues le Noir. Celui-ci étant décédé sans postérité en 951, Gislebert lui succéda comme duc et comte de Bourgogne et vécut jusqu'en 956. Il ne laissait que des filles : l'une, Werra, fut mariée à Robert de Vermandois, comte de Troyes; l'autre, Leutgarde, épousa Othon, duc de Bourgogne; la troisième enfin, Hermengarde, devint la femme de Létalde, à qui elle apporta le comté de Bourgogne. Létalde, à l'exemple de Hugues le Noir, prit le titre d'*archicomte*, titre qui ne dénotait pas seulement sa supériorité sur les autres comtes, mais qui le rendait en quelque sorte souverain du pays. Ce fut pendant qu'il gouvernait cette province, que le monastère de Lure passa sous la mouvance des empereurs d'Allemagne; l'abbaye de Luxeuil leur appartenait depuis l'année 940. Besançon et le comté de Montbéliard devinrent plus tard à leur tour fiefs immédiats de l'Empire. La formation de tous ces fiefs démembrait le comté de Bourgogne; en même temps elle préparait, comme le remarque M. Clerc, les droits régaliens et le haut titre de *princes de l'Empire* dont les abbés de Luxeuil et de Lure, l'archevêque de Besançon et le comte de Montbéliard ont joui dans les siècles suivants. Quant au roi Conrad, il laissait faire, car ce prince régnait plutôt qu'il ne gouvernait. Le véritable souverain des Bourgognes était, avons-nous dit, l'empereur Othon le Grand, l'ancien tuteur de Conrad et son beau-frère depuis 951 : le puissant empereur avait pris sous son patronage les États bourguignons; mais, tout en les protégeant, il les gouvernait; il trouvait même le moyen de s'en approprier de temps à autre des morceaux à sa convenance; et Conrad, que son caractère inoffensif et timide a fait surnommer le Pacifique, ne réunissait guère en lui les qualités nécessaires pour s'opposer aux prétentions et usurpations de son redoutable beau-frère. Conrad visitait de temps en temps le comté de Bourgogne : dans ces apparitions, il se contentait de recevoir l'hommage de quelques vassaux ou de confirmer les donations faites par les comtes aux églises et monastères, puis il s'en retournait. C'est ainsi qu'on a de lui une charte de septembre 967, par laquelle il confirme à l'abbé Ermenfroi et aux chanoines de Saint-Étienne de Besançon le village de Pouilley et son église, plus les villages, églises et dépendances de Saint-Vit, de Serre, Cussy, Germigney et autres lieux.

A la mort de l'empereur Othon, en mai 973, Conrad le Pacifique put se croire enfin roi; il ne le fut pas plus qu'auparavant : il trouva dans ses grands vassaux autant de souverains indépendants, qui même usurpèrent successivement tous ses domaines et tous ses droits; et lorsque ce prince mourut le 19 octobre 993, après cinquante-six ans d'un règne obscur et nul, il ne laissait à son héritier qu'une couronne : c'était le seul bien qui lui restât.

La décadence du royaume d'Arles ou de Bourgogne fut rapide; mais avec les débris de ce royaume éphémère les grands vassaux devaient se faire chacun un petit État qu'attendait une longue durée : ainsi Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne, fonda le comté de Savoie; Guillaume Ier, comte d'Arles, érigea la Provence proprement dite en comté souverain; Guigues II et Guigues III, comtes d'Albon, constituèrent en pays indépendant la contrée appelée plus tard le Dauphiné; enfin, le célèbre Othe-Guillaume, premier du nom, et premier des comtes héréditaires de Bourgogne, créa la *Comté indépendante* : c'est notre FRANCHE-COMTÉ. Cette province va désormais former un État distinct, ayant un gouvernement, des institutions, des souverains particuliers, et près de sept siècles s'écouleront avant que sa destinée la replace définitivement dans ses conditions naturelles. La Comté de Bourgogne, remarquerons-nous en passant, inaugurait sous de tristes auspices sa nouvelle existence politique : le régime féodal, c'est-à-dire le règne du despotisme individuel, y dominait complétement alors et commençait à peser de son poids le plus lourd sur les classes inférieures; car toute la puissance se trouvait entre les mains des deux aristocraties de l'époque : les seigneurs et les prélats. A eux les propriétés, les châteaux forts, les armes; à eux l'indépendance, le privilége, le droit de justice : la force sociale résidait tout entière dans les possesseurs de fiefs, qui seuls avaient des libertés, des pouvoirs et des jouissances. Chaque seigneur était maître absolu sur ses terres; c'est-à-dire qu'une foule de petits despotes pouvaient ériger en lois leurs intérêts, leurs passions, leurs fantaisies les plus iniques, même les plus absurdes, et ils n'y manquèrent pas : on vit surgir de toutes parts ces redevances arbitraires qui réduisaient le peuple à la plus douloureuse misère, ces droits humiliants et infâmes qui outrageaient la morale et la dignité humaine[1]. Le système féodal recélait ainsi en lui-même le plus humiliant des despotismes, celui de l'homme sur l'homme; et, l'oppression seigneuriale devenant d'autant plus intolérable qu'elle était toujours présente, toujours au milieu et au niveau des opprimés, il y avait au fond de cet état social un perpétuel élément de guerre civile.

Dans la Comté de Bourgogne, les seigneurs qui venaient en tête de la hiérarchie féodale étaient, après le comte héréditaire vassal du souverain, les *cinq comtes inférieurs*; au-dessous, parfois à côté de ceux-ci, se trouvaient les *barons*, c'est-à-dire les *riches-hommes*, les hommes de condition libre et noble, héritiers des anciens farons. Les barons, de même que les comtes inférieurs, relevaient directement du comte héréditaire, et ils recevaient à leur tour l'hommage de petits propriétaires libres, auxquels ils devaient protection en échange du service militaire et de certains services honorifiques. Quant aux *évêques*, ils étaient tout à la fois suzerains et vassaux : ils avaient leur terre suzeraine, qui réclamait l'hommage des seigneurs laïques établis dans l'enclave de leur diocèse; ils avaient leurs terres vassales, qui rendaient à leur tour l'hommage aux seigneurs laïques. Les *abbés* seigneuriaient les villes, les bourgs, les villages formés autour de leurs monastères : tels étaient les abbés de Saint-Claude, de Luxeuil et de Lure. L'abbé de Saint-Claude relevait du

[1] Le plus infâme de tous ces droits était le droit de *marquette* ou de *prélibation* : il permettait [illegible] seigneur de passer avec la femme de celui de ses serfs qui se mariait, la première nuit des noces.

souverain; ceux de Luxeuil et de Lure, comme un peu plus tard l'archevêque de Besançon, ne reconnaissaient que la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne. Les vassaux qui venaient immédiatement après le comte héréditaire étaient *pairs* entre eux, c'est-à-dire qu'ils n'avaient l'un envers l'autre aucuns droits ni devoirs; ces vassaux devenaient à leur tour seigneurs d'autres vassaux, pairs aussi entre eux, ceux-ci d'arrière-vassaux, également pairs, et de degré en degré la hiérarchie descendait jusqu'aux plus petits feudataires. Mais, à tous les degrés de cette hiérarchie, un serment réciproque liait le seigneur et le vassal : le vassal s'engageait à servir son seigneur « envers et contre toute créature qui peut vivre et mourir; » le seigneur s'engageait à protéger son vassal « envers et contre tous. » Le vassal perdait son fief pour manque de fidélité envers son seigneur; le seigneur perdait sa suzeraineté s'il attentait à la vie de son vassal ou s'il voulait lui ravir son fief. Les devoirs et les engagements étaient mutuels, et de cette manière la vassalité n'avait rien d'humiliant; elle se résumait en un contrat qui ne valait que par le consentement formel des deux parties contractantes.

Au-dessous de cette hiérarchie de comtes, de barons, d'évêques, d'abbés, tous nobles et libres, ayant tous les droits et tous les biens, il y avait la hiérarchie des humiliations, des labeurs et des souffrances : c'était celle des *hommes libres non possesseurs de fiefs*, des *villains* et des *serfs*. Les premiers, attachés aux domaines seigneuriaux, étaient presque des esclaves; à peine jouissaient-ils du droit de se marier ou de disposer de leurs biens. On les accablait de charges intolérables, on les soumettait à d'humiliantes obligations, et aucun pouvoir ne les protégeait : ils avaient sans cesse à craindre quelque amende, quelque nouvelle taxe, ou la confiscation. Un grand nombre d'entre eux, pour échapper à la tyrannie seigneuriale, se réfugiaient dans les villes ou les bourgs fermés; mais ils retrouvaient là les mêmes vexations et les mêmes misères. Le comte exerçait sur eux une autorité pareille à celle du seigneur dans les campagnes; il les soumettait au régime des *tailles* et des *prises arbitraires*, c'est-à-dire qu'il s'emparait, sans rétribution ni dédommagement d'aucune espèce, de ce que ses *sujets citadins* possédaient en denrées, meubles, chevaux et autres objets. Quant aux *villains* (du mot *villani*, habitants des villas), leur condition avait beaucoup d'analogie avec celle des anciens colons séquano-romains : les villains étaient attachés à la glèbe, et le seigneur auquel ils appartenaient était à la fois leur souverain et leur propriétaire. Comme souverain, il les taillait et les imposait à son gré; comme propriétaire, il avait droit de les revendiquer sur quelque point du territoire qu'il les trouvât; il exigeait d'eux un cens annuel et fixe pour les biens qu'ils cultivaient. Les villains étaient en outre astreints à une foule de redevances, de corvées, de sujétions plus ou moins onéreuses, et toutes ces charges que le despotisme seigneurial faisait peser sur eux les réduisait à la situation la plus misérable. Cependant il y avait une classe de parias dont la condition était encore plus affreuse : la classe des serfs proprement dits. Taillables et corvéables à merci, les serfs appartenaient au sol et n'en pouvaient être détachés; ils n'avaient rien en propre et ne pouvaient rien avoir; parqués, comme des animaux, dans l'enclave des seigneuries, ils ne pouvaient en sortir, sans passer pour avoir tenté de se voler eux-mêmes à leurs maîtres. Le seigneur avait droit de leur prendre

tout ce qu'ils possédaient, de les soumettre à des châtiments corporels, de les emprisonner selon qu'il lui plaisait, « et il n'était tenu d'en répondre à personne, fors à Dieu, » comme dit le législateur. Les serfs, mal nourris, mal vêtus, exposés à des maladies continuelles par l'insalubrité de leurs habitations, travaillaient avec le plus profond découragement : aussi l'agriculture se ressentait-elle de l'état d'abrutissement où vivaient ces malheureux, et jamais les campagnes de la Comté de Bourgogne n'avaient offert un aspect plus pauvre; on eût dit qu'un froid de mort pesait sur elles. De vastes friches, des marais stagnants, des domaines entiers sans valeur, d'autres domaines cultivés sans intelligence; des cabanes couvertes de chaume, des meix épars autour de quelques bourgs fermés, ou groupés au pied des châteaux forts, une population hâve et souffreteuse, telle était la physionomie générale des campagnes comtoises. Le servage, source de la misère, avait envahi presque toute la Comté de Bourgogne; il ne restait que quelques localités où la liberté se conservât : Besançon par exemple devait traverser les temps féodaux sans connaître la mainmorte personnelle. On croit qu'à Montbéliard, Dôle, Salins, Poligny, elle n'exista pas non plus. La ville de Pontarlier et les vingt villages ou hameaux formant ce qu'on appelait son *baroichage* se maintinrent également libres au milieu du servage féodal : « Il n'existe dans les annales de Pontarlier aucune trace de mainmorte générale. « Bâtie, dit M. Droz, dans les gorges du mont Jura, longtemps avant « qu'on y ait connu la mainmorte, elle a joui dans tous les temps de la franchise la « plus parfaite. Les comtes de Bourgogne étaient bien ses souverains, et elle ad- « mettait parfaitement leur titre de souveraineté; cependant ces princes n'exerçaient « sur elle que les droits de justice et non point les droits seigneuriaux. On ne voit « pas même que, pendant plusieurs siècles, elle ait eu aucun seigneur, mais seule- « ment un protecteur.... » Les bourgeois de Pontarlier portaient le titre de *barons*, synonyme d'*ingenuus*. Quelle que fût leur origine, descendants des anciens propriétaires gallo-romains, ou des soldats bourguignons qui gardaient les défilés du Jura, ils avaient les priviléges de la noblesse, ils pouvaient posséder des fiefs et tenaient en franchise les terres concédées, en 456, aux milices bourguignonnes, à la condition de remplir les obligations du service militaire. L'ancienne division de la ville en deux bourgs (bourg de *Pontarlier* et bourg de *Morieux*), qui subsistait encore à la fin du quatorzième siècle, est un indice vraisemblable de l'organisation de ce service.... Les villages répandus autour de la ville jouissaient des mêmes franchises, participaient aux mêmes droits et formaient ce qu'on appelait le *baroichage* de Pontarlier. Quiconque défrichait un terrain devenait légitime possesseur de ce terrain. Partout la propriété allodiale, nulle part la moindre trace de servitude ou de mainmorte. N'est-ce pas un phénomène singulier, un phénomène unique peut être dans les annales de la France, que l'existence de cette petite république des montagnes, de cette commune qui a eu sa libre constitution bien longtemps avant qu'il fût question des républiques de Flandre et d'Italie, des communes affranchies et des municipalités de France....?[1] » Il y avait encore, le long des montagnes du Jura,

[1] *Histoire des Villes de France*, tome V, page 270, article PONTARLIER. M. Xavier Marmier, notre élégant et spirituel écrivain franc-comtois, est l'auteur de cet article, où il a su retracer avec bonheur l'historique de sa ville natale.

divers endroits où l'homme pouvait se dire libre : ainsi, le servage féodal ne souillait pas toute cette ligne de pays qui allait du val de Morteau à Porentruy, et que l'on appelait le pays des *Franches-Montagnes*. Le servage avait aussi respecté les priviléges de la petite peuplade de Mathay, chef-lieu de cinq villages ; la liberté se maintenait également dans cette partie montagneuse et boisée, mais déserte, qui des environs de Saint-Claude se prolongeait jusqu'à Porentruy, c'est-à-dire comprenait une étendue de plus de soixante lieues. Le Jura, remarque M. Édouard Clerc, ne devint esclave qu'au douzième siècle, lorsque des serfs, amenés du dehors pour en peupler certains cantons, y portèrent avec eux les liens de la servitude. En 1126, l'usage général proclamait encore que le Jura était au premier occupant, c'est-à-dire que toute personne qui y défrichait un terrain en devenait propriétaire.

A l'effroyable misère que l'oppression seigneuriale faisait peser sur les masses dans la Comté de Bourgogne, venaient s'ajouter des fléaux d'une autre nature : les guerres, les disettes, les famines, les maladies contagieuses, enfin toutes les calamités dont le dixième siècle se montra si cruellement prodigue, comblaient la mesure des souffrances populaires. Et ce que devenaient les mœurs et la civilisation au milieu d'une société où la force seule gouvernait, on le devine : chez la classe dominante, les mœurs étaient mauvaises, violentes, sanguinaires ; chez la classe opprimée, elles étaient grossières, incultes, abruties. La civilisation avait rétrogradé vers les ténèbres du passé, et les sciences, les lettres, les arts retombaient dans le chaos d'où les avait tirés le génie de Charlemagne. A peine quelques monastères alimentaient-ils encore le flambeau des connaissances humaines, prêt à s'éteindre. Dans la Comté de Bourgogne, l'abbaye de Luxeuil soutenait seule la réputation de son école, grâce aux efforts du savant moine Adson, né près du mont Jura. Mais Adson et Constance son successeur furent les deux derniers hommes remarquables que produisit cette abbaye ; ils emportèrent avec eux son influence morale et sa gloire littéraire.

La manière dont s'administrait alors la justice dans la Comté était en rapport avec les mœurs d'un état social où le droit ne trouvait plus de garantie que dans la force et l'argent. Les seigneurs, en s'affranchissant du pouvoir central, avaient pris à la royauté ses prérogatives juridictionnelles pour se les attribuer sur leurs terres respectives, et ils se montraient d'autant plus jaloux d'exercer ce droit de justice, qu'ils en tiraient la majeure partie de leurs revenus. Non-seulement l'amende accompagnait toujours la condamnation, mais dans une foule de cas l'argent pouvait racheter de la peine prononcée ; et comme l'amende ou le prix du rachat se proportionnait à la gravité de la condamnation, il n'était pas rare de voir appliquer la peine de mort à des accusés qui, de nos jours, en seraient quittes pour un emprisonnement temporaire. Avec un tel mode de procédure, le supplice était particulièrement réservé à ceux qui n'avaient pas d'argent à donner au fisc seigneurial : tant il est vrai qu'en tout, partout et toujours, les malheureux ont été sacrifiés.

L'exercice de la justice se réglait sur la hiérarchie féodale, c'est-à-dire que l'obligation de foi et hommage, en déterminant le degré d'infériorité du fief, emportait le droit d'appel au profit du seigneur à qui l'hommage était dû. Le même seigneur pouvait réunir les divers degrés de juridiction ; le possesseur de terres allodiales par exemple, que l'on considérait comme indépendant, jugeait en dernier ressort, sa

position indépendan et franche lui donnant dans ses domaines le droit de haute, moyenne et basse justice : la première connaissait des affaires civiles et criminelles ; la seconde connaissait des actions civiles, mais ne pouvait prononcer au criminel que sur des délits dont l'amende n'excédait pas une somme déterminée ; quant à la dernière, elle ne connaissait que des droits dus au seigneur, que de certaines actions au civil et de certains délits.

Les différentes législations suivies dans la Comté de Bourgogne étaient le droit romain, la loi Gombette, les capitulaires de Charlemagne ; ou plutôt la législation ne se composait guère que d'usages et de traditions confuses. Il était universellement établi, dans la société féodale, que nul ne pouvait être jugé que par ses *pairs*, et par pairs on entendait les vassaux du même rang. L'offensé, qu'il fût vassal se plaignant de son seigneur, ou seigneur se plaignant de son vassal, soumettait sa cause à la cour des pairs. Si le seigneur refusait justice, ou rendait une sentence défavorable, le vassal en appelait au seigneur suzerain, et ce dernier examinait à nouveau l'affaire avec ses pairs. Puis, si ce jugement définitif déplaisait, comme il n'existait pas de force publique capable de le faire exécuter, on vidait le différend par le combat singulier. Les barons préféraient cette manière d'obtenir justice, qu'ils trouvaient plus conforme à leurs habitudes guerrières, et ils y recouraient presque toujours. Le combat singulier, ou duel judiciaire, tirait son origine de la loi Gombette, dont un passage s'exprimait à peu près ainsi : « Nous sommes instruit que plusieurs de nos sujets, entraînés par leur caractère processif, et par la cupidité, profitent de l'obscurité que peut présenter leur cause, pour se parjurer en demandant d'être admis à prêter serment. Afin de détruire cette pratique criminelle, nous ordonnons, par la présente loi, que dans toute cause où l'accusé niera soit la dette, soit le fait sujet du procès, et demandera le serment, si son adversaire le refuse, les débats cessent; et si l'un et l'autre consentent à faire connaître la vérité par le sort des armes, il faudra leur accorder le combat. De même, le témoin venu pour affirmer le fait par serment sera tenu de se battre et de se conformer *au jugement de Dieu;* car il est juste que celui qui déclare connaître la vérité et offre de l'affirmer par serment, la soutienne par le combat. » Il eût été plus juste de ne jamais mettre en pratique cette absurde et barbare procédure, qui n'atteignait pas seulement les plaideurs, les témoins, les accusés, les accusateurs, mais les juges eux-mêmes. L'un d'eux rendait-il une sentence qui déplût; si le condamné lui reprochait d'avoir faussement et déloyalement jugé, il lui présentait le combat, qu'il était obligé d'accepter. Cette coutume sauvage, que l'on osait appeler le *jugement de Dieu*, et qui devint la base de la jurisprudence féodale, se suivait de plusieurs manières : outre l'épreuve par la voie des armes, il y avait l'épreuve de la croix, l'épreuve de l'eucharistie, l'épreuve de l'eau froide et celle de l'eau bouillante, l'épreuve du fer ardent et celle des barres de fer rouges. Pour la première de ces épreuves, l'accusateur et l'accusé tenaient leurs bras élevés en forme de croix, et celui des deux que cette attitude fatiguait le plus tôt était condamné.

L'épreuve de l'eucharistie consistait à faire communier les deux parties adverses : à cette fin, on leur donnait à chacun la moitié d'une hostie bénite, et l'événement décidait du coupable, qui mourait empoisonné.

Pour l'épreuve de l'eau froide, on plongeait le prévenu tout garrotté dans une cuve remplie d'eau. S'il allait au fond, sa culpabilité ne faisait plus doute ; s'il surnageait, son innocence était proclamée. Dieu, disait-on, aurait mieux aimé faire un miracle que de laisser succomber un innocent.

Pour l'épreuve de l'eau bouillante, on laissait tomber un anneau dans le fond d'une chaudière où l'accusé plongeait son bras nu jusqu'au coude. S'il retirait cet anneau sans que ses chairs parussent endommagées, on le déclarait innocent ; si le bras, au contraire, portait des marques de brûlure, on le déclarait coupable. L'histoire nous a transmis, de ce genre d'épreuve, un exemple célèbre : c'est celui de Theutberge, fille d'un comte de Bourgogne nommé Boson, et femme de Lothaire II, roi de Lorraine. Son mari, qui voulait la répudier pour épouser sa concubine Waldrade, nièce de l'archevêque de Cologne, l'accusa d'entretenir des relations incestueuses avec son frère Hubert, abbé laïque de Luxeuil. Theutberge offrit de se justifier par l'épreuve de l'eau bouillante ; mais, soit qu'elle se fût enduit le bras avec quelqu'une des compositions chimiques connues alors, soit que le degré d'ébullition du liquide ne se trouvât pas assez intense pour produire son effet, ce qu'il y a de certain, c'est que Theutberge sortit victorieuse de l'accusation portée contre elle.

Dans l'épreuve du fer ardent, on employait une grande platine de fer chaud, sur laquelle l'accusé posait la main. Endurer cette torture sans sourciller, c'était prouver son innocence ; ressentir, montrer la moindre impression de douleur, c'était avouer sa culpabilité. Cette épreuve consistait encore à mettre sa main dans un gantelet de fer, également rougi au feu ; et l'impassibilité de l'accusé établissait son innocence.

Dans l'épreuve des barres de fer rouges, la victime devait, pour établir sa parfaite justification, marcher pieds nus sur neuf ou sur douze de ces barres incandescentes, et cela sans qu'aucune brûlure s'ensuivît. C'est ce que fit, d'après la chronique, une vertueuse princesse allemande, du nom de Cunégonde, accusée d'adultère. L'empereur Henri II, son mari, qui crut trop légèrement à la calomnie, admit Cunégonde à se disculper, et sur la demande de sa femme, il fit chauffer à blanc douze barres de fer. L'impératrice marcha sans accident sur onze de ces barres, puis elle s'arrêta sur la douzième, en protestant que nul homme n'avait profané *sa virginité*. La surprise que doit causer ce mot de virginité cessera lorsqu'on saura que les deux époux étaient convenus, le jour même de leur mariage, de vivre toujours dans la plus absolue continence, et ils ne s'écartèrent jamais de cette règle s'il faut en croire les paroles que prononça l'empereur à son lit de mort : « Vous me l'avez donnée vierge, dit-il aux parents de sa femme ; vierge je vous la rends. »

Voilà comment la justice s'administrait alors. Voilà ce que l'on appelait le *jugement de Dieu*. Quelle impudence, ou quelle cruelle bonne foi ! Mais dans la société féodale, les mœurs étaient si brutales et si grossières, que pour l'honneur de la dignité humaine, on doit plutôt croire à la barbare naïveté qu'au cynisme de ces siècles-là. Il n'est pas moins vrai cependant que l'on ne peut supputer, sans frémir, le nombre des malheureux qui furent victimes de préjugés si stupides et si féroces, et l'on s'explique en même temps le sentiment de répulsion qui s'est toujours attaché aux institutions de ces époques d'ignorance. Aujourd'hui encore, dans notre Franche-Comté moderne, comme dans toute la France, du reste, l'impopularité de

la haine pèse sur le souvenir de la féodalité, parce que ce souvenir rappelle à la mémoire ce que la tyrannie eut de plus audacieux, l'injustice de plus révoltant, l'oppression de plus cruel. Les souffrances, les humiliations et les misères des générations qui vécurent en ces temps affreux ne justifient que trop l'indélébile ressentiment du peuple contre le nom et les choses du régime féodal. Cependant, il faut le reconnaître, ce régime eut son côté qui le recommande à la justice de l'histoire : lente création de plusieurs siècles, il fut le premier essai d'organisation sociale conçu par la société elle-même depuis la chute de l'empire romain; essai bien grossier et bien défectueux sans doute, mais supérieur néanmoins à tout ce qui avait existé jusqu'alors. La féodalité, malgré son caractère d'oppression et de violence, contenait en elle des éléments de progrès politiques et moraux. L'élément qui dominait dans l'ordre politique était l'esprit d'indépendance individuelle et de libre arbitre : « La société, dit un historien moderne, n'existait que par le consentement de ses membres; les obligations étaient nettement exprimées, les droits et les devoirs connus et limités : nul n'était tenu d'obéir à des lois, de rendre des services, de payer des taxes qu'il n'avait pas consentis. Cette indépendance de l'homme était garantie par le jugement des pairs, par le pouvoir de rompre le lien féodal, et surtout par le droit de résistance. » Dans l'ordre moral, le progrès apparaissait également : la féodalité avait mis en honneur la bravoure personnelle, le dévouement de l'homme à l'homme, la loyauté, la foi du serment, la sainteté du mariage, l'amour et le respect des femmes, enfin toutes ces nobles idées et ces généreux sentiments dont la *chevalerie* résumait l'expression. Il est vrai que la chevalerie n'empêcha pas l'oppression des faibles par les forts, ni l'hostilité mutuelle des diverses castes; mais l'état d'antagonisme perpétuel que le régime de la féodalité portait dans ses flancs devait finir par tourner à l'avantage des opprimés, et par créer cette classe moyenne appelée à faire sauter une à une les pièces de l'armure féodale.

En attendant, les grands feudataires du royaume de Bourgogne achevaient de démolir dans la personne de Rodolphe III, fils et successeur de Conrad le Pacifique, une royauté qui les gênait : « Il n'est point, rapporte Dithmar cité par M. Clerc, il n'est point, à ce que j'entends dire, de royaume où souverain règne comme dans celui de Bourgogne. Le roi n'en porte que le nom et la couronne; il ne peut choisir pour évêques que ceux qui sont choisis par les grands. N'ayant presque rien à lui, il vit aux dépens des prélats; encore ne peut-il les tirer des embarras qu'on leur suscite. Aussi, les évêques de Bourgogne sont-ils obligés d'obéir aux puissants comme à leur roi, et d'acheter la paix à ce prix. Le prince n'est là que pour laisser un plus libre cours aux excès de la malignité, et pour empêcher que le trône ne soit vacant. » Rodolphe III avait été couronné en 993, dans une assemblée des barons du royaume, tenue à Lausanne; mais Rodolphe était resté avec une couronne sans rien avoir de l'autorité royale : toute la puissance résidait aux mains de ses vassaux. Et ce prince se trouvait en même temps le plus pauvre des rois de l'Europe : dès le règne de Conrad le Pacifique, les seigneurs s'étaient emparés non-seulement des droits, mais encore des domaines de la couronne; de façon que Rodolphe, en prenant possession du trône, disposait à peine de quelques terres échappées à l'usurpation des comtes. Humilié d'être en quelque sorte à l'aumône au milieu de son patrimoine,

il essaya de recouvrer les biens aliénés par son père : les détenteurs de ces biens coalisèrent, et Rodolphe fut vaincu ; il ne dut la conservation de sa couronne qu l'entremise de sa tante l'impératrice Adélaïde, veuve d'Othon le Grand. Dès lor Rodolphe ne fut plus roi que pour empêcher la vacance du trône, comme dit le chr niqueur Dithmar : se résignant à un rôle qui lui a valu le surnom de Fainéant, alla cacher dans l'Helvétie sa dégradation et sa misère. Mais l'impuissance à l quelle le condamnaient les grands vassaux bourguignons, le mépris qu'ils faisaie de lui, devaient avoir de graves conséquences, et l'on verra bientôt comment désespoir de Rodolphe prépara, pour la Comté de Bourgogne entre autres, le jou de l'Allemagne.

L'un des grands vassaux qui avaient le plus contribué à battre en brèche la co ronne rodolphienne était Othe-Guillaume, premier comte héréditaire de Bourgogn Issu d'un sang illustre qui comptait des rois et des empereurs, fils lui-même d'u prince lombard, d'Adalbert, autrefois compétiteur d'Othon le Grand à la couron impériale, Othe-Guillaume jouissait de la plus haute renommée parmi les seigneu du royaume de Bourgogne. C'était un homme d'un caractère audacieux et entrepr nant ; et l'éclat de son nom, ses alliances, ses talents, ses richesses avaient second son ambition, au point que nul prince ne l'égalait en deçà du Jura. Vivant sous l faible et méprisé Rodolphe, il aurait pu prendre la place de ce roi ; mais il s'en gard bien : il savait qu'il eût soulevé par là des haines et des dissensions, qu'il eût affaibl sa puissance au lieu de la fortifier. Du reste, qu'avait-il besoin du titre de roi, quand il en exerçait le pouvoir : « vassal de nom, il régnait en réalité, » dit de lui le chro niqueur Dithmar, et Rodolphe lui-même le signalait comme le plus illustre prince de son royaume. On ne connait pas la date précise à laquelle Othe-Guillaume com mença de régner sur la Comté de Bourgogne ; on croit qu'il se fit investir en 993 de cette province par Rodolphe III : cependant il pourrait bien avoir régné dès avant cette époque, car il avait recueilli la fortune et les droits du comte Létalde, et celui-ci était mort vers 968 ou 970. Quoi qu'il en soit, Othe-Guillaume, tout-puissant dans le duché de Bourgogne par ses immenses domaines, tout-puissant dans la Comté par son titre de comte supérieur, régnait véritablement : il était le roi d'en deçà des monts. Usant de son influence souveraine pour anéantir à son profit les droits de la couronne, il avait attiré successivement à lui tous les pouvoirs de l'État, il avait déplacé ou brisé tout ce qui le gênait. Dans la Comté de Bourgogne, deux classes de hauts dignitaires contrariaient ses vues ambitieuses : c'étaient les évêque et les comtes inférieurs. Othe-Guillaume y mit ordre. Sans tenir compte de la pré rogative dont les clercs avaient joui jusqu'alors, de nommer leurs prélats, il s'arroge le droit de les choisir lui-même, il poussa sur les siéges épiscopaux des gens à s dévotion, et cette violation audacieuse des libertés ecclésiastiques ne paraît pas avoi rencontré de résistance. En ce qui concernait les comtes inférieurs, il alla plus loin ceux-ci, par leur institution du moins, étaient les hommes, les vassaux du roi Othe-Guillaume les supprima, pour leur substituer des vicomtes, qui devinrent se hommes, ses vassaux à lui, car il se réserva l'hommage des vicomtés qu'il leur donn en fief héréditaire. De cette manière, les anciens comtés de Varasque, Scoding Amaous, Port et Besançon disparurent : si leur nom ne s'effaça pas immédiatement

il ne subsista plus que par habitude dans le souvenir populaire; mais la Comté de Bourgogne, engagée dans la voie où l'avait poussée Othe-Guillaume, commença dès lors à prendre la forme politique qu'elle a conservée depuis.

De ce côté, l'ambitieux Othe-Guillaume avait atteint son but; il ne réussit pas aussi bien dans ses vues sur le duché de Bourgogne. Le souverain de cette belle province était Henri, frère de Hugues-Capet et second mari de Gerberge, mère d'Othe-Guillaume. Henri avait donné à ce dernier les comtés de Nevers et de Mâcon; mais, le 15 octobre 1002, ce duc étant venu à mourir sans postérité, Othe-Guillaume profita de sa position, de ses alliances et de l'appui de ses nombreux partisans, pour se déclarer hardiment duc de Bourgogne, au préjudice de Robert le Pieux, roi de France, neveu et légitime héritier de Henri. En même temps, deux des plus dévoués soutiens d'Othe-Guillaume, son gendre Landri, comte de Nevers, et son beau-frère Bruno, évêque de Langres, chassèrent d'Auxerre l'évêque Hugues de Chalon, le seul seigneur de Bourgogne qui eût embrassé le parti du roi Robert. Au printemps de 1003, le roi Robert, aidé de Richard, duc de Normandie, marcha contre la Bourgogne avec une armée; cette première entreprise ne décida rien. Une seconde expédition, tentée en 1005, n'eut guère plus de succès. Après ces deux campagnes, la guerre fut suspendue pendant dix ans, du moins entre Othe-Guillaume et Robert; mais elle continua sourdement entre Othe-Guillaume et l'évêque Hugues de Chalon. A la fin, Othe-Guillaume, se sentant affaibli par la mort des deux seigneurs les plus puissants de son parti, l'évêque Bruno et le comte Landri, sollicita de lui-même un accommodement avec le roi Robert: aux termes de cet accommodement, passé en 1016, Othe-Guillaume renonçait à prendre le titre de duc de Bourgogne et le laissait au petit prince Henri, troisième fils de Robert; mais il se réservait les comtés de Dijon et de Mâcon.

L'année même où se concluait cet arrangement, le roi Rodolphe III, fatigué de l'insolence de ses vassaux, avait à Strasbourg une entrevue avec l'empereur d'Allemagne Henri II, fils de sa sœur Gisèle, et lui cédait son royaume de Bourgogne. L'empereur se hâta d'en prendre possession; mais la résistance inattendue qu'il rencontra vint l'arrêter dès les premiers pas. Othe-Guillaume, que cette concession de Rodolphe atteignait dans sa puissance, s'était mis à la tête des mécontents; il avait armé ses nombreux vassaux, et il faisait tant de mépris des droits de l'empereur, que celui-ci ayant nommé un noble à un siége épiscopal vacant, Othe-Guillaume lâcha ses chiens après le nouveau prélat, qui dut chercher dans une prompte fuite la seule chance d'échapper à la fureur de ces animaux. L'empereur Henri était exaspéré; il s'avança jusqu'à Bâle, incendiant et ravageant sur son passage le plat-pays, à défaut de pouvoir forcer les châteaux et les portes des villes, où ses ennemis le bravaient impunément. Othe-Guillaume lui opposait tantôt des soldats, tantôt des remparts et des forteresses; et l'empereur sortit de la Bourgogne sans autre résultat que d'avoir brûlé des chaumières ou détruit des moissons. Mais le sort des armes est journalier: c'est ce qu'apprit un an plus tard Othe-Guillaume, lorsque les hostilités recommencèrent. L'armée impériale, conduite par Werner, évêque de Strasbourg, s'avança jusqu'au lac de Genève, et là s'engagea une bataille meurtrière où l'armée bourguignonne fut assez maltraitée pour n'être plus en état de tenir la cam-

pagne. Le superbe Othe-Guillaume se vit alors obligé de plier devant un maître : il vint, avec les autres chefs de la résistance, présenter sa soumission à la diète de Mayence en 1018, et ce jour-là il vit Rodolphe déposer solennellement, en présence de sa femme, de ses plus proches parents et de tous les seigneurs de Bourgogne, son sceptre et sa couronne royale entre les mains de l'empereur Henri. Othe-Guillaume dut se sentir profondément humilié ; mais il ne pouvait s'en prendre qu'à lui de ce qui arrivait. En voulant, comme les autres grands feudataires de Bourgogne, se mettre au-dessus du souverain, il avait poussé Rodolphe à se chercher un protecteur contre ses propres sujets; en voulant s'arroger trop d'indépendance, il n'aboutit qu'à se rendre le vassal d'un étranger, et dès 1019 il ne datait plus ses actes publics que du règne de l'empereur Henri, *regnante Henrico imperatore*, comme portait la formule.

Tout n'était pas dit cependant sur cette donation du royaume de Bourgogne. Les cinq années qui suivirent la diète de Mayence avaient été tranquilles ; mais la mort de l'empereur Henri, arrivée le 13 juillet 1024, vint réveiller les ambitions, et le roi Rodolphe lui-même, se croyant libre de tout engagement, retira sa concession de 1016. Cette révocation ne fit pas abandonner au successeur de Henri les droits de l'Empire sur le royaume de Bourgogne; ce successeur était Conrad le Salique, premier empereur choisi dans la maison de Franconie, et mari de Gisèle, nièce de Rodolphe. Son mariage avec Gisèle ne le rendant point le plus proche héritier du roi de Bourgogne, il recourut à la voie des armes, et l'on guerroya longtemps. Conrad, après avoir réduit à l'impuissance ses divers concurrents, marcha sur Bâle, se saisit de cette ville, établit un cordon de troupes le long de la frontière, puis il attendit l'issue de la querelle. La diplomatie d'une femme arrangea tout : Gisèle gagna par ses caresses et ses présents l'inepte Rodolphe son oncle, lequel revint, en faveur de Conrad, sur sa révocation de 1024; Gisèle fit aussi consentir les seigneurs du royaume à ce que la donation précédente eût son plein effet, et le traité qui reconnaissait à l'empereur Conrad l'héritage du roi Rodolphe fut conclu à Bâle en 1027. Othe-Guillaume ne vit pas s'accomplir cet acte; il avait cessé de vivre dès le commencement de la même année. Quant à Rodolphe le Fainéant, il mourut le 6 septembre 1032, après une existence aussi nulle, mais plus funeste que celle de son père. En lui s'éteignit la dynastie rodolphienne ; elle avait régné cent quarante-quatre ans.

Les peuples de Bourgogne regardaient d'un œil d'indifférence ces événements, ces changements de maîtres, ou plutôt ils ne s'en occupaient pas. Leurs souffrances étaient si profondes, qu'elles dépassaient depuis longtemps toute mesure et semblaient une véritable vengeance de Dieu. Le dixième siècle avait déchaîné sur la terre toutes les calamités que la race humaine puisse connaître ; d'après une croyance universellement répandue, le monde devait même finir avec la dernière année de ce siècle homicide. Dans l'attente de ce moment suprême, de ce jour sans lendemain, les peuples étaient restés sans courage et sans force, les villes sans mouvement et sans industrie, les campagnes sans culture et sans habitants; on n'avait plus eu qu'une pensée, la prière, et l'on avait redoublé de ferveur religieuse, on s'était entassé dans les monastères et les églises, en répétant cette parole funèbre : « La

fin du monde approche. » Un passage obscur de l'Apocalypse, interprété dans son sens le plus sinistre par l'effroi populaire, avait été la source de cette croyance à la fin du monde : « *Au bout de mille ans*, disait ce passage, Satan sortira de sa prison et séduira les peuples qui sont aux quatre angles de la terre.... Le livre de la vie sera ouvert ; la mer rendra ses morts, l'abime infernal rendra ses morts : chacun sera jugé selon ses œuvres par Celui qui est assis sur un grand trône resplendissant, et il y aura un ciel nouveau et une terre nouvelle. » Plus on s'était rapproché du terme fatal, plus avait grandi la terreur qui troublait toutes les âmes ; et le clergé, pour sa part, avait eu soin d'entretenir cette terreur, parce qu'il y trouvait son avantage, parce qu'en invitant les pécheurs à la repentance, à l'expiation surtout, il encourageait à son profit les donations en argent, terres et châteaux. Malgré la terrible prophétie cependant, le monde ne s'était pas écroulé en l'an 1000 ; mais les trente premières années du onzième siècle avaient été marquées par de telles calamités, que cette fois la fin des temps semblait définitivement approcher. Un historien, témoin de ces calamités, nous en a laissé le tableau ; c'est une page à faire pleurer des yeux d'airain :

« La famine, raconte le chroniqueur bourguignon Raoul Glaber, la famine désolait l'univers, et le genre humain paraissait menacé d'une destruction prochaine. La température était si contraire, qu'on ne trouvait plus de saison favorable pour cultiver la terre ; et des pluies continuelles inondaient tellement les campagnes, que durant trois années les sillons ne purent recevoir la semence. Au temps de la récolte, les herbes parasites couvraient au loin les plaines ; dans le peu de champs qu'on était parvenu à ensemencer, le grain, réduit en farine, ne rendait pas le sixième de son produit ordinaire. Cette plaie fatale, qui avait d'abord frappé la Grèce et l'Italie, s'étendit de là sur la Gaule et l'Angleterre. Tous les hommes en ressentirent également les atteintes : les grands, les gens de moyenne condition et les pauvres, tous avaient la pâleur sur le front et la faim sur les lèvres, car la violence farouche des grands cédait enfin à la disette commune. Quiconque avait quelque denrée alimentaire à vendre en pouvait demander le prix le plus excessif : il était sûr d'être pris au mot. Le boisseau de grains coûtait presque partout soixante sous, et même, en quelques lieux, jusqu'à quatre-vingt-dix sous (sous d'argent). On vit les hommes, après avoir dévoré les bêtes et les oiseaux des champs, se résoudre à manger des cadavres ou d'autres aliments non moins odieux.... On mangeait l'écorce des arbres dans les bois, on arrachait l'herbe des ruisseaux, afin d'échapper à la mort.... La faim renouvela ces horribles exemples, si rares dans l'histoire, où les hommes dévorèrent la chair des hommes : le voyageur, assailli sur la route, succombait sous les coups de furieux affamés, qui se partageaient ses membres, les grillaient au feu et les mangeaient. Quelques-uns présentaient à des enfants un œuf ou une pomme pour les attirer à l'écart, et les immolaient à leur ventre. Ce délire, cette rage alla au point que la bête fut plus en sûreté que l'homme. La chair humaine semblait devenue une nourriture ordinaire, et un misérable osa en étaler au marché de Tournus, pour la vendre cuite, comme du bœuf ou du mouton. Il fut arrêté et ne chercha point à nier son crime. On le garrotta et on le livra aux flammes. Un autre malheureux, ayant dérobé pendant la nuit l'abominable viande qu'on avait

enfouie sous terre, fut découvert et brûlé de même que le marchand. Dans la forê de Châtenay, à trois milles de Mâcon, un homme avait bâti une chaumière où égorgeait, la nuit, ceux qui lui demandaient l'hospitalité. Un voyageur y aperçut de ossements et parvint à s'enfuir. On y trouva quarante-huit têtes d'hommes, d femmes et d'enfants. Le tourment de la faim était si affreux, que plusieurs, tiran de la craie du fond de la terre, la mêlaient à la farine. Une autre calamité survint c'est que les loups, alléchés par la multitude des cadavres sans sépulture, commen cèrent à s'attaquer aux hommes. Alors les gens craignant Dieu ouvrirent des fosses où le fils traînait le père, le frère son frère, la mère son fils, quand ils les voyaien défaillir ; et le survivant lui-même, désespérant de sa vie, s'y jetait souvent aprè eux. Cependant les prélats des cités de la Gaule, s'étant assemblés en concile pou chercher remède à de tels maux, avisèrent que, *puisqu'on ne pouvait alimente tous ces affamés*, on sustentât comme on pourrait ceux qui semblaient les plu robustes de peur que la terre ne demeurât sans culture. »

Quels temps et quelles misères ! Devant ces calamités surhumaines, les âmes le plus farouches s'adoucirent, les têtes les plus orgueilleuses se courbèrent ; et le milliers de châtelains qui ne cessaient de bouleverser la société par leurs intermi nables guerres civiles, remirent le glaive dans le fourreau, tremblants eux-même sous le glaive de Dieu. Alors le clergé, inspiré d'une pensée divine, se mit prêcher la paix et la pénitence au nom du Seigneur, et il établit ce qu'on appela *paix de Dieu*, bienfaisante institution qui prescrivait à chacun de sortir sans arm en toute sécurité, condamnait aux peines corporelles les plus rigoureuses quiconq ravirait le bien d'autrui, défendait d'exercer aucune violence envers les personn qui voyageraient dans la compagnie d'un clerc, d'un moine, d'un prêtre ou d'u femme, et punissait comme criminel celui qui violerait les lois relatives au mainti de la paix. Les populations accueillirent avec enthousiasme l'institution de la *paix Dieu* ; mais malheureusement les passions étaient trop désordonnées, et les habitud de violence trop invétérées dans les mœurs de la société féodale, pour que ce gén reux rêve d'une paix perpétuelle ne s'évanouît pas promptement. On mourait d faim, et l'on trouvait le temps de s'entre-tuer. Le clergé, voyant l'impossibilit d'anéantir la guerre, chercha les moyens d'en adoucir les maux : il remplaça don la *paix de Dieu* par la *trève de Dieu*. Cette nouvelle loi défendait toute attaque depuis le mercredi soir jusqu'au lundi de chaque semaine, pendant les jours de fête, l'avent, le carême, les octaves de Pâques et de la Pentecôte ; de sorte qu'il ne resta plus que le quart de l'année à peu près où l'appel à la force fut autorisé. Les évêques de Bourgogne, à la suite d'une assemblée générale, firent proclamer en 1036 la *trève de Dieu* dans ce royaume. L'assemblée avait choisi pour le lieu de ses réunions un monticule du territoire de Lausanne, et que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Montrion. Gaucher, archevêque de Besançon, se trouvait au nombre de ce prélats.

La *trève de Dieu* mettait sous sa sauvegarde perpétuelle les églises et les cime tières, la personne des clercs et des moines, les pèlerins, les voyageurs, les mar chands, les artisans, les femmes, les enfants, les laboureurs avec leurs outils et leur bestiaux, et interdisait à l'avenir de tuer, de mutiler, d'emmener captifs les pauvre

gens de la campagne lorsqu'on guerroyait contre leurs seigneurs. Cette bizarre institution, qui nous montre le profond degré de misère de nos aïeux, n'exerça pas moins sur les esprits une influence salutaire. Maintenue pendant plus de deux siècles par les États chrétiens de l'Europe, elle contribua beaucoup, entre autres bienfaits, à l'adoucissement progressif des mœurs. En ceci, le clergé remplit un digne et beau rôle, et l'on regrette qu'il n'ait pas plus souvent compris de cette manière sa mission évangélique. Combien, aux yeux de la morale et de l'histoire, il était plus glorieux pour lui de travailler à mettre la paix entre les hommes, que d'exploiter, dans un misérable intérêt matériel, la croyance à la fin du monde!

LIVRE DEUXIÈME.

FRANCHE-COMTÉ ALLEMANDE.

CHAPITRE PREMIER.

Franconie et Eudes de Champagne. — Rainaud Ier, comte de Bourgogne. — Diète de —Vassalité de la Comté de Bourgogne; origine du nom de *Franche-Comté*. — Henri III ... — Appréhensions et conduite de Rainaud Ier. — Sa révolte contre l'Empire; sa défaite; ...sion. — Hugues Ier, archevêque de Besançon. — Son caractère, sa puissance et son gou... — Mort de Rainaud Ier. — Le monastère de Vaux-les-Poligny. — Guillaume II, dit le - Sa politique envers l'Empire. — Sa conduite envers l'empereur Henri IV. — Guerre des ...res. — Guillaume le Grand, recteur de Bourgogne. — Couleur politique des prélats et des ...ourguignons. — Saint Simon de Crépy. — Défrichements dans les montagnes du Jura. — ... du Jura. — Les hauts barons de la Comté. — Mort de Guillaume le Grand; destinée de ... — Premier affranchissement dans la Comté. — Raymond, roi de Castille. — Rainaud II, ... Bourgogne. — Pierre l'Ermite et le pape Urbain II. — Première croisade. — Départ de II pour la terre sainte; sa mort. — Étienne Tête-Hardie, comte de Bourgogne. — Départ ... et de son frère Hugues III pour la terre sainte; leur mort. — Guillaume l'Allemand, ... Bourgogne. — Sa conduite envers Henri IV. — Henri V et Calixte II. — Mort mystérieuse ...me l'Allemand. — Guillaume l'Enfant. — Rainaud III, dit le *Franc-Comte*. — Sa position de l'Empire; ses guerres, ses revers et ses succès. — Conrad de Zeringhen. — Caractère ...ud III. — L'ordre des chevaliers du Temple.

...cession de Rodolphe III devait faire couler bien du sang. Ce prince, en ..., avait envoyé sa couronne et les ornements royaux à l'empereur Conrad de ...e; mais Conrad n'était pas, malgré son mariage avec Gisèle, le plus proche ...u défunt. Rodolphe, mort sans postérité, laissait un neveu, le comte Eudes ...pagne, fils de sa sœur aînée, et c'était à lui que revenait l'héritage du de Bourgogne. Eudes, fort de son droit, s'occupa de le faire valoir, car il ...it se résigner à voir la couronne de son oncle Rodolphe passer en d'autres ...e les siennes. Secondé par un grand nombre des barons de Bourgogne, il ...es embarras qui retenaient son rival Conrad en Italie, pour prendre les ...et, dit le chroniqueur Hugues de Flavigny, il fit de fréquentes irruptions frontières de la Bourgogne, entra dans les villes et les châteaux jusqu'au ...ra et aux Alpes, descendit à Vienne, qu'il assiégea, et s'y fit couronner roi ...ogne. » Les barons de la Comté de Bourgogne avaient embrassé la cause

d'Eudes; on doit croire que le comte héréditaire de cette province avait aussi pris parti pour le neveu de Rodolphe. C'était Rainaud Ier qui régnait alors sur la Comté. Fils d'Othe-Guillaume, Rainaud ne démentait pas son origine : caractère indépendant et fier, il ne pouvait s'habituer à reconnaître un suzerain étranger; prince à l'humeur belliqueuse comme son père, il avait en outre retrouvé dans une famille à laquelle il s'était allié, toutes les passions guerrières qui dominaient dans la sienne : nous voulons parler de la grande famille des ducs de Normandie. Vers l'année 1016, Rainaud avait épousé Adélaïde, fille du duc Richard II et sœur de ce fameux Robert le Magnifique, surnommé Robert le Diable par les légendes populaires : mais le comte de Bourgogne n'avait pas seulement rencontré, dans son alliance avec la maison de Normandie, une confraternité d'inclinations belliqueuses; il se trouva un jour avoir besoin de l'intervention de son puissant beau-père pour recouvrer sa liberté. Voici à quel propos : En 1024, Rainaud ayant été fait prisonnier par Hugues, comte de Chalon-sur-Saône, avec lequel il guerroyait depuis longtemps pour une délimitation de territoire, Richard II avait prié Hugues de relâcher son captif. Sur le refus du comte de Chalon, Richard traversa la France à la tête d'une armée, vint mettre le siége devant Chalon et n'accorda la paix au comte Hugues que lorsque celui-ci se fut soumis à une condition aussi bizarre qu'humiliante : le duc de Normandie exigea qu'il vînt, la selle sur le dos, s'offrir pour monture à son vainqueur.

Rainaud Ier, avons-nous dit plus haut, avait probablement embrassé le parti du comte Eudes de Champagne : les documents historiques nous manquent pour établir ce fait; mais l'intérêt de Rainaud, ses ressentiments envers l'Empire, tout rend vraisemblable que ce prince était entré dans la ligue contre Conrad. Celui-ci, à la nouvelle de ce qui se passait au royaume de Bourgogne, accourut du fond de l'Italie; par son activité et la supériorité de ses forces, il recouvra promptement les conquêtes d'Eudes, menaça son rival jusqu'en Champagne et le força d'abjurer ses prétentions (1033). Le comte de Champagne s'humilia, mais sa soumission n'était pas sincère. L'année suivante, il reprit les armes, encouragé par les événements d'Italie, où Milan et la Lombardie venaient de s'insurger contre l'empereur. Conrad, furieux, raccourut en Bourgogne; il attaqua ce royaume au nord et au midi, et resta victorieux, après bien du sang versé et bien des ravages de part et d'autre. La terreur était parmi les partisans du comte de Champagne; Conrad les expulsa de la Bourgogne, soumit entièrement le pays, et quelques mois plus tard, en 1035, il se fit élire et couronner roi de Bourgogne dans une assemblée générale tenue à Payerne. La mort du comte de Champagne, arrivée le 15 octobre 1036, vint affermir sur la tête de Conrad sa nouvelle couronne. A deux ans de là, l'empereur convoquait à Soleure les seigneurs du pays, et avec leur approbation il remettait solennellement à son fils Henri le royaume de Bourgogne. Quelques historiens, Dunod entre autres, ont avancé que le comte Rainaud Ier n'assista pas à la diète de Soleure; mais cette assertion est contraire à la vérité, si l'on en juge par un passage de Wippon, auteur contemporain, lequel affirme que tous les principaux du royaume, *cuncti principes regni*, comme il écrit, rendirent leur hommage au fils et successeur de Conrad. Ainsi, la Comté de Bourgogne, tour à tour possédée par les Romains, les Bourguignons, les Franks, la famille des Bosons, la famille des Rodolphes, passait définiti-

vement sous la haute suzeraineté des empereurs d'Allemagne; toutefois cette contrée ne devint pas *province de l'Empire*, comme l'ont cru plusieurs écrivains : elle conserva sa nationalité distincte et son gouvernement; elle demeura exempte et libre de toutes tailles et toutes impositions envers le souverain; elle ne fut soumise qu'à l'obligation du service militaire et à quelques droits honorifiques : « La Comté de Bourgogne, dit le savant dom Plancher, a depuis été appelée *Franche-Comté*, parce qu'elle n'était point sujette aux charges ordinaires établies et exigées dans les autres provinces; qu'elle ne payait point de tributs pécuniaires forcés, c'est-à-dire imposés par l'autorité de ses souverains, auxquels elle ne devait que le service militaire : à quoi, si elle ajoutait quelques services pécuniaires, ils étaient libres, volontaires et gratuits. » Il est probable que cette immunité de toute espèce d'impôts dont jouissait la population envers le souverain fut l'origine du nom de Franche-Comté, « nom le plus beau, avec celui de France, que région aucune ait porté, » dirons-nous après et d'après Gollut; cependant ce nom ne se rencontre nulle part dans les actes, titres et diplômes des empereurs d'Allemagne : ils ne désignent cette province que par les mots de *terre d'empire*, de *comté et terre de Bourgogne en l'empire*, et il faut arriver jusqu'à l'année 1366 pour trouver l'expression de *Franche-Comté* officiellement consignée dans une pièce historique. Nous reviendrons en temps et lieu sur cette question, si intéressante pour les Franc-Comtois.

L'empereur Conrad n'avait survécu que peu d'années à la diète de Soleure : il mourut en 1039, et son fils, déjà roi de Bourgogne, fut couronné empereur sous le nom de Henri III. Ce souverain, le plus puissant de l'Europe, cimenta son autorité sur la Bourgogne par son mariage avec Agnès, fille du comte de Poitiers, Guillaume VII, et nièce de Rainaud Ier. Les fiançailles furent célébrées à Besançon en 1043, au milieu d'une grande magnificence; car l'affection que l'on portait à l'empereur, prince au cœur attractif et généreux, avait attiré à la cérémonie une foule de seigneurs et jusqu'à vingt-huit évêques de Bourgogne. L'historien Dunod prétend que le comte Rainaud, seul, ne parut point à ces fêtes, et Dunod pourrait bien cette fois avoir raison. Rainaud, indépendant et superbe, avait toujours souffert de se voir le vassal de l'Empire, puis il connaissait Henri III; il savait que la politique de ce prince le poussait à favoriser les prélats, et que son mariage avec Agnès lui ferait une nécessité d'être généreux, mais aux dépens des grands feudataires de son royaume. Henri III, dit M. Édouard Clerc, « regardait en général les grands feudataires bourguignons comme des sujets remuants et indociles qui avaient plié à regret sous la main des Césars et qui, tôt ou tard, profiteraient de l'éloignement de l'Empire pour briser un joug imposé par la force.... Pour régner sur la Bourgogne, il fallait la diviser, laisser aux comtes leurs comtés et donner aux évêques leurs villes épiscopales, les contenir les uns par les autres, opposer à l'humeur indomptée des grands les habitudes plus pacifiques des prélats. Telle fut la politique que tenta Rodolphe III, que continuèrent les empereurs Conrad et Henri, que consomma Frédéric-Barberousse. Aussi cette époque des empereurs allemands est celle de la grandeur temporelle des prélats en Bourgogne. » Rainaud ne se trompait donc pas; du reste, le nom de la ville choisie pour les fiançailles impériales, le nom de l'archevêque chargé de recevoir la promesse des époux, avaient une signification qui ne pouvait lui échapper. La

ville de Besançon appartenait aux comtes de Bourgogne; ils exerçaient sur elle les droits les plus étendus, ils y rendaient souverainement la justice; et depuis longtemps les prélats métropolitains aspiraient à s'affranchir de cette servitude qui les condamnait à l'impuissance. L'archevêque de Besançon était alors Hugues Ier, fils d'Humbert II, sire de Salins; Hugues, ancien chapelain et chancelier de Rodolphe III, occupait le siége épiscopal depuis l'année 1031 : par sa famille, il se trouvait parent d'Agnès de Poitiers, descendant comme lui d'Albéric de Narbonne; par sa politique, il avait toujours été dévoué aux empereurs; et son attachement à l'Empire, ses vertus privées, les charmes de son esprit le faisaient affectionner de Henri III, qui naturellement ne devait pas laisser passer l'événement de son mariage sans donner à Hugues des marques de faveurs. On verra bientôt, en effet, que le jour des fiançailles d'Agnès et de Henri fut l'inauguration de la grandeur temporelle des archevêques de Besançon.

Toutes ces circonstances peuvent expliquer l'absence de Rainaud au mariage de l'empereur. Le comte de Bourgogne avait deviné les vues de Henri; il sentait que ce prince allait lui enlever ses droits de souveraineté sur Besançon au profit de l'archevêque, et il faut croire qu'en présence de cette position, Rainaud n'hésita pas à rompre ouvertement avec l'Empire. On en trouve la preuve dans une charte, sans date il est vrai, mais qui se rapporte aux derniers mois où le comte de Bourgogne seigneuriait à Besançon. Rainaud s'y intitulait pour la première fois *comte par la grâce de Dieu*, puis il la terminait par cette formule significative : *Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant*. A quelque temps de là ce prince était en armes contre l'Empire : en 1044 on le voit, de concert avec son parent Gérold de Vienne, guerroyer dans le nord de la Comté de Bourgogne et venir assiéger Montbéliard; il voulait réduire à la soumission Louis IV, comte de Montbéliard, qui tendait à s'affranchir de l'autorité des comtes de Bourgogne, et qui suivait le parti de l'empereur. Mais Rainaud et Gérold ne furent pas heureux dans leur entreprise : Louis IV, quoique inférieur en nombre, présenta la bataille à ses adversaires, les mit en déroute, les força de lever le siége de Montbéliard et de se rendre à Soleure, où tous deux firent hommage à Henri III en qualité de roi de Bourgogne. Ce fut sans doute à cette époque que Henri, pour punir Rainaud de sa révolte, lui enleva ses droits de souveraineté sur Besançon et son territoire, et qu'il en investit l'archevêque Hugues Ier, déjà comblé de ses faveurs. L'empereur avait fait de ce prélat son archichapelain; il lui avait confirmé son droit de monnaie, son droit de tonlieu, son droit de péage sur les blés et marchandises introduites dans la ville; il lui avait inféodé les châteaux de Choie, de Gray, de Vesoul, le val de Quingey et celui de Liesle, le puits à muire de Lons-le-Saulnier, la garde des abbayes de Baume et de Château-Chalon; un peu plus tard, il l'avait créé archichancelier du royaume de Bourgogne; et, en lui conférant, pour en jouir librement et pleinement, la souveraineté de Besançon, il l'autorisa probablement à prendre le titre de *prince de l'Empire* : du moins, s'il ne lui accorda pas ce titre, il lui en laissa l'exercice; mais, à partir de 1125, les archevêques de Besançon s'appelèrent officiellement *princes de l'Empire*.

Devenu seigneur de sa ville épiscopale, Hugues s'occupa d'asseoir son autorité sur des bases solides et durables. Sa haute intelligence et son activité persévérante,

servies par le cœur le plus philanthropique, le mirent en état de réaliser un bien immense, et l'on peut dire que l'administration de cet illustre prélat fut une ère de renaissance pour Besançon. Hugues ne travailla pas seulement à l'amélioration matérielle de la ville, il porta sa sollicitude sur la réforme des mœurs publiques, car tout était à régénérer, hommes et choses. Un de ses premiers soins fut de remédier à la situation du clergé, dont la misère égalait l'ignorance : le prélat comprit que la cause du mal résidait dans cette misère, et qu'il fallait commencer par faire une autre condition au clergé. Il le releva donc de son état de dégradation, il tendit à sa pauvreté une main réparatrice ; mais, en l'arrachant à la misère, source de l'avilissement, il eut soin de le tenir éloigné de la richesse, source de la corruption. En même temps il fit ouvrir dans la ville des écoles où l'on enseigna les lettres sacrées et la philosophie ; il surveilla la direction de ces utiles établissements avec une paternelle sollicitude, il ne négligea rien pour que le progrès des études marchât de front avec l'amélioration morale de son clergé, et de ce côté les efforts du noble archevêque furent couronnés d'un plein succès. Lorsque Pierre Damien, légat du pape, vint à Besançon, il compara les écoles de Hugues *au gymnase de la céleste Athènes*, et la piété de ses clercs *à la pureté des chœurs des anges*. Dans la bouche du sévère Pierre Damien, le censeur le plus rigide des mœurs du clergé au onzième siècle, cet éloge avait une valeur inappréciable.

Hugues, secondé par son génie et par la bienveillance inépuisable de l'empereur, transformait tout autour de lui. A sa voix, les abbayes et les églises, qui depuis longtemps étaient dans l'état le plus déplorable, sortirent de leurs ruines : le portail de Sainte-Madeleine fut construit et décoré de quatorze statues ; l'ancien monastère de Saint-Paul fut restauré, et l'archevêque y institua des chanoines, qu'il dota généreusement. L'église métropolitaine de Saint-Étienne n'avait pas été rebâtie depuis sa destruction par les Hongrois : Hugues ne se borna point à la faire réédifier, il y établit un chapitre nombreux, il obtint pour elle de Henri III des donations considérables, telles que l'église de Saint-Quentin à Besançon, les églises de Saint-Anatoile et de Saint-Jean à Salins, celles de Chamblay et de Grozon, celles de Noroy, de Chambornay et de Saint-Vit, et d'autres bénéfices ; puis il détermina le pape Léon IX, son ami, à venir lui-même consacrer la nouvelle métropole. Cette imposante solennité eut lieu en 1050. Et pendant que, sous l'impulsion bienfaisante de Hugues, les églises et les abbayes se relevaient nombreuses et prospères, lui le noble prélat, toujours simple et désintéressé, se contentait d'habiter, près de sa cathédrale, un cloître des plus modestes ; c'était là son palais épiscopal. Dans ce cloître, asile de toutes les vertus chrétiennes, s'élaboraient les mesures prudentes et sages qui maintenaient la paix à l'intérieur de la cité comme avec l'extérieur, la paix, ce premier besoin des peuples. Au dedans, Hugues se faisait bénir par la bonté paternelle de son gouvernement ; au dehors, il se faisait respecter par l'autorité morale de son caractère. Personne ne pouvait être son ennemi ; il gagna même celui qui devait rester son plus irréconciliable adversaire, le comte Rainaud ; car on voit que vers l'année 1050 il obtint de ce prince l'abolition de l'humiliante servitude qui forçait les habitants de Cussey sur l'Ognon à nourrir ses chevaux et ses chiens. Hugues, dit Béchet dans ses *Recherches historiques sur la ville de Salins*, « n'em-

Ecc. bouil

ployait son crédit près des grands qu'en faveur des malheureux qu'ils opprimaient : les dons qu'il obtint et les avantages d'un opulent patrimoine furent entre ses mains autant de ressources qu'il épuisait à suivre les élans de son zèle et de sa piété. La ville où il avait reçu le jour (Salins) lui dut les premiers monuments de cette active bienfaisance. » Si Hugues se montra reconnaissant envers sa ville natale, il fit plus pour sa ville épiscopale : il la créa. Besançon, à cette époque, était pauvre, sans commerce, sans industrie, et sa population ne s'élevait pas à plus de deux mille âmes. L'aspect général de la cité accusait un état misérable : au sommet du mont Saint-Étienne, une lourde forteresse retranchée ; au bas de la montagne, une espèce de faubourg; autour des abbayes, quelques métairies éparses; dans l'enceinte du Doubs, quatre ou cinq villages disséminés, avec leurs champs, leurs vergers et leurs vignes; point d'édifices, point de rues pavées, point de fontaines; des maisons ou plutôt des granges bâties en bois et jetées çà et là sans ordre ni symétrie : voilà la physionomie de Besançon au onzième siècle.

Hugues avait ici une tâche immense à remplir, mais il avait aussi son génie pour lui aplanir les obstacles, son inépuisable désintéressement pour lui créer des ressources ; et jaloux, comme il le disait, de donner à sa ville un aspect royal, il vit ses efforts couronnés de succès. Les innovations intelligentes qu'il tenta, les nombreux travaux qu'il fit exécuter, ramenèrent à Besançon une activité depuis longtemps inconnue. Ce qui contribua surtout à y rappeler le mouvement et la vie, ce fut la création de marchés quotidiens et de foires annuelles. Les foires de Besançon devinrent promptement célèbres ; on y accourut de toute la Bourgogne, même de l'Italie et de l'Allemagne, et l'archevêque eut soin de faire placer sous la protection de l'Église ceux qui s'y rendaient : précaution à ne pas dédaigner en ces temps de violence et de brigandage, où les châtelains ne se faisaient nullement scrupule de détrousser sur les routes les marchands et les voyageurs. Par l'établissement de ces foires et marchés, par l'intelligence des réformes et des travaux de Hugues, le commerce, l'industrie, l'aisance renaissaient à Besançon ; la ville s'agrandissait sous l'influence de tous ces éléments, mais elle ne se repeupla qu'avec lenteur, pour diverses causes : les seigneurs n'aimaient que le séjour de leurs châteaux, les hommes libres étaient retenus par leurs habitudes dans l'enceinte des bourgs fermés, et les serfs ne pouvaient abandonner la glèbe, c'est-à-dire la terre qu'ils cultivaient.

Le gouvernement de Hugues n'avait pas oublié surtout l'importante question de la police et de la justice ; il organisa l'une et l'autre sur des bases vigoureuses. L'archevêque ne disposait pas, il est vrai, du pouvoir législatif, qui n'appartenait qu'aux empereurs : mais il veillait à la défense de la ville, et les milices de la cité marchaient sous sa bannière ; il avait le droit de lever des subsides, de battre monnaie, d'ouvrir, comme on vient de le voir, des foires et des marchés, de faire des règlements d'administration intérieure, et toute juridiction émanait de son autorité souveraine. Hugues établit deux tribunaux, celui de la mairie et celui de la vicomté, qui jugeaient au civil comme au criminel, mais non sans appel : un tribunal supérieur, appelé *la régalie,* ou cour suprême de l'archevêque, revisait et réformait les jugements du maire et du vicomte. La régalie, avec son caractère de juridiction souveraine, devint la base du pouvoir temporel des prélats : aussi Hugues et ses

successeurs ne se dessaisirent-ils jamais de ce siége supérieur; ils lui subordonnèrent tous leurs droits régaliens, ils y rattachèrent à titre de fiefs la vicomté et la mairie elles-mêmes, ils n'y nommèrent que des officiers révocables à volonté. Hugues ne vit dans les attributs de cette magistrature suprême qu'un plus beau rôle à jouer au profit de la justice et de la concorde; et lorsqu'il mourut le 27 juillet 1066, après trente-six ans d'un glorieux épiscopat, les larmes de tous lui prouvèrent qu'il n'avait usé de son autorité que pour en faire l'emploi le plus noble et le plus utile.

Le comte Rainaud était mort depuis l'année 1057; on l'avait inhumé dans le parvis de Saint-Étienne de Besançon. Les actes privés et politiques de ce prince sont demeurés peu connus : si l'on en excepte sa révolte contre l'Empire, sa guerre avec le comte Louis de Montbéliard, et quelques donations aux abbayes, entre autres la donation du monastère de Vaux-les-Poligny, faite à l'abbé de Cluny, le reste se réduit à des conjectures. Le monastère de Vaux, fondé vers 1020 par Othe-Guillaume et son fils, acquit par la suite une grande renommée. L'histoire a gardé dans ses archives un document qui remonte aux premières années de l'existence de cette abbaye et nous fait connaître le degré de vilité matérielle où était tombée, au onzième siècle, une certaine classe de l'espèce humaine : ce document nous apprend qu'en 1031 une famille de Poligny traitant avec l'abbé de Vaux lui cédait trois esclaves en échange d'un mauvais cheval, *et quelque chose de retour*. Ainsi, à cette époque, trois créatures de Dieu ne valaient pas un mauvais cheval. Le même acte rapporte qu'en cette année 1031, les hommes furent réduits, dans le désespoir de leur faim, à *manger de la terre!* Quand on songe que nos pères ont eu de telles époques à traverser, on se sent pris d'une émotion indicible, et l'âme, soulevée de douleur, murmure involontairement qu'à brebis tondue le ciel ne mesure pas toujours le vent.

Rainaud Ier eut pour successeur son fils Guillaume II, surnommé le Grand. Le règne de celui-ci fut très-long, constamment heureux, et devait porter au plus haut point la puissance des comtes souverains de Bourgogne. Guillaume, que les historiens nous représentent comme un seigneur dont la renommée égalait la richesse, se montra prince habile dans l'art de gouverner : à l'intérieur, il sut maintenir la paix, autant par sa prudence que par la crainte de ses armes; à l'extérieur, il préserva ses États de toute agression, par l'effet de ses bons rapports avec l'Empire. Guillaume avait franchement reconnu la haute suzeraineté des empereurs d'Allemagne, et il resta toujours leur fidèle vassal; il leur donna même, dans une circonstance remarquable, une preuve courageuse de son attachement : Henri IV, parent de Guillaume, régnait alors. Ce souverain venait d'être excommunié par le pape Grégoire VII, à propos de la fameuse question des investitures : on sait que Henri, prince célèbre par ses talents et ses scandales, s'était mis à trafiquer ouvertement des évêchés et des abbayes, au mépris des décrets du pape, qui défendaient la simonie, c'est-à-dire l'investiture, à prix d'argent, des dignités ecclésiastiques. Grégoire lui ayant ordonné de respecter la liberté de l'Église, et l'ayant même cité à comparaître devant lui au concile de Rome, Henri avait répondu à cette sommation insolite par un acte audacieux : dans un concile convoqué à Worms, il avait fait déposer le pontife, comme hérétique et comme usurpateur de la papauté. Alors Gré-

un jour toutes ses seigneuries pour venir s'enfermer sous un habit de moine da l'abbaye de Saint-Claude (en 1076). Il en sortit peu de temps après, et, suivi quelques compagnons intrépides comme lui, il s'enfonça dans les solitudes du Jur s'ouvrit, la hache à la main, un passage jusqu'à la source du Doubs, et s'y co struisit un abri rustique où il vécut désormais en anachorète. Aujourd'hui les mo tagnes du Jura sont pittoresques et riantes: des routes faciles et des voies de co munication les sillonnent dans tous les sens; des vallées fertiles et populeuses déroulent à leur pied; des villages où l'aisance respire en couvrent les plateaux; mouvement de l'industrie, les progrès de l'agriculture, la riche variété des tro peaux, des chalets et des moissons, tout les anime et les vivifie : mais les mo tagnes du Jura n'ont pas toujours eu cette physionomie heureuse et séduisant A l'époque où Simon de Crépy et ses compagnons s'y aventurèrent, on n'y trouv pour habitants que des ours et d'autres bêtes sauvages, on n'y rencontrait qu' sol infertile et malsain, des rochers âpres et nus, des broussailles inabordabl des précipices dangereux, des solitudes inconnues où jamais créature humaine semblait avoir passé, des forêts inhospitalières et glacées où l'on eût vaineme cherché une route, un chemin, un asile. Voilà ce qu'étaient au onzième siècle l montagnes du Jura, dans la haute région du moins: incultes et désertes, elles atte daient la visite et le travail des hommes, et voilà pourquoi l'on disait que le Ju appartenait au premier occupant. Simon de Crépy, soutenu par son courage et foi, avait osé pénétrer dans ces retraites inabordables. Lui et ses rares compagno s'étaient mis à l'œuvre avec un dévouement héroïque: ils firent tomber sous l cognée les arbres séculaires, ils se frayèrent des chemins là où l'homme n'en co naissait pas avant eux, ils forcèrent le sol ingrat et rebelle à se laisser entamer p le soc de la charrue; et à travers des périls sans nombre, à travers des fatigues des privations journalières, ils parvinrent à défricher en partie la contrée qu'o appelait les *Hautes-Joux des Noirs-Monts*, autrement dit, cette étendue de noir sapinières qui va des Rousses aux rochers du Mont-d'Or. Simon avait eu besoi pour obtenir ce grand résultat, de l'aide des serfs qui lui furent envoyés du m nastère de Saint-Claude: mais c'était un spectacle bien philosophique que de vo cet homme travailler là comme un malheureux attaché à la glèbe, lui que la fo tune avait destiné aux grandeurs humaines; que de le voir, au prix de toutes l sueurs et de toutes les misères, arracher à une terre avare quelques épis ou qu ques fruits, et faire d'une humble cabane son séjour, lui qui avait volontaireme abandonné de riches domaines et d'orgueilleux châteaux. Ses disciples vécure après lui dans le prieuré solitaire qu'il fonda près de la source du Doubs, et q prit le nom de *Motta*, c'est-à-dire maison au milieu des bois. Ce pauvre et m deste prieuré de Motta, habité dans l'origine par quelques religieux, est aujou d'hui le populeux et pittoresque village de Mouthe, si fier de ses riches pâturage

Au onzième siècle se rapportent trois autres tentatives de défrichement, égal ment faites par des religieux. Une petite colonie du monastère de Romainmoutie franchissant le Jura, vint s'établir sur les bords solitaires du lac de Saint-Point et commença d'utiles, mais bien pénibles travaux : les herbes, les broussailles, l arbres furent arrachés du sol par les mains de ces courageux et dévoués ouvrier

qui préparaient ; ' (villages remplaceraient un jour les forêts. L'animation, la richesse et la fertilité ues à présent autour des rives poétiques du Saint-Point nous font oublier ce qu' nt jadis ces lieux incultes et sauvages; mais gardons toujours au fond de notre ır un sentiment de reconnaissance pour les hommes de courage et de foi qui d 'ent les premiers germes de vie sur ces terres arrosées de leurs saintes sueurs. D'autres religieux s'avancèrent la hache à la main, les uns dans le val du Saugeo les autres dans le val de Morteau, et fixèrent leur retraite au sein de ces dése 'ts. Les solitudes du Saugeois se sont peuplées et vivifiées, l'inculte Morteau est auj urd'hui l'un des riches et beaux vallons qu'arrose le Doubs: mais ces localités res t longtemps tristes et pauvres; longtemps les travailleurs n'y trouvèrent que la 'e en échange de leurs durs labeurs, et plus d'une fois le découragement se g a s l e des religieux. L'établissement de Mouthe près la source du Doubs, celui de ! ıt-I t près le lac de ce nom, ne sortirent que lentement non plus de leur indig :: ainsi, au douzième siècle, Mouthe, encore borné à son prieuré, pouvait à peine entretenir un curé et deux ou trois religieux; vers la même époque, l'abbaye de Montbenoit, située dans le val du Saugeois, avait besoin, pour se soutenir, des libéralités de l'archevêque de Besançon. A l'ermitage du lac Saint-Point, les religieux étaient encore si pauvres au milieu du treizième siècle, que, découragés par l'ingratitude d'un terrain infécond sous leurs sueurs, ils songèrent à déserter la place. Une des principales causes de cette misère avait sa source dans le manque de bras : les terres nouvellement défrichées ne se peuplaient qu'avec une excessive lenteur, parce que les seigneurs retenaient captive dans l'enclave de leurs domaines, la plus grande partie de la population. A Morteau, par exemple, ce fut seulement vers le milieu du douzième siècle que des habitations commencèrent à se grouper autour de l'abbaye; et, dans le val du Saugeois, les villages ne purent s'y former que vers 1250. Mais là, comme à Morteau, à Mouthe, au lac Saint-Point, les premiers habitants furent, après les religieux, des serfs acquis au loin ou légués aux abbayes par de riches seigneurs, *pour le remède de leur âme*, comme il est dit dans quelques chartes. Ces malheureux serfs étaient partagés, donnés ou vendus comme un vil bétail, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs meubles, et ils appartenaient entièrement à leurs maîtres. Partout, dans le Jura, les centres qui se peuplèrent durant les onzième, douzième et treizième siècles n'eurent primitivement que des mainmortables pour habitants. Libres quand elles étaient désertes, les montagnes du Jura devenaient esclaves à mesure que les hommes y fixaient leur séjour: ingrats, trois fois ingrats ceux qui ne les aimeraient pas, ces montagnes que leurs malheureux aïeux ont d'abord défrichées et fécondées au prix de leurs sueurs et de leurs fatigues, et qu'ils ont ensuite affranchies au prix de leur sang!

Tandis que de pauvres familles de serfs commençaient à peupler les solitudes du haut Jura, les grandes familles de la Comté de Bourgogne commençaient à se dégager de l'obscurité patronymique qui les avait enveloppées jusqu'alors, et à se distinguer par les noms de leurs baronnies. Dans l'ancien comté d'Amaous apparaissent les sires de Pesmes, dont le château dominait la vallée de l'Ognon ; à côté de cette maison, destinée à jeter un vif éclat, on voit s'élever les maisons moins célè-

jurane. Rainaud ne pouvait se résigner à la perte de ses vastes domaines transj rains : placé entre le regret de s'en voir dépouillé et le désir de les reconquérir, n'hésita pas longtemps ; il arma ses nombreux vassaux, entra dans la Transjuran et une guerre acharnée s'ensuivit entre ce comte et le duc de Zeringhen. Les host lités duraient déjà depuis plusieurs années avec des vicissitudes très-diverses, lorsqu l'empereur Lothaire mourut en 1137. Le prince qui le remplaça sur le trône im périal fut Conrad III ; mais Conrad sortait de la maison de Souabe, et c'était p conséquent le parti gibelin qui l'avait fait nommer. Ce changement de dynast semblait devoir être funeste au guelfe Conrad de Zeringhen, et favorable à Ra naud III ; les choses ne se passèrent pas ainsi. Il est vrai que le duc Conrad se v d'abord attaqué par Frédéric de Souabe, frère du nouvel empereur, et que Frédéri après avoir envahi la Transjurane, s'empara de la redoutable citadelle de Zeringhen mais le duc Conrad, se rangeant aussitôt du côté de la fortune, fit sa soumission l'empereur, qui lui rendit ses domaines et ses dignités, et qui lui donna même l Comté de Bourgogne, enlevée à Rainaud III. Il faut dire que l'empereur Conrad avai exigé de Rainaud l'hommage de la Comté ; et, celui-ci n'ayant pas voulu s'y sou mettre, ses États avaient été de nouveau confisqués au profit du duc de Zeringhen La guerre recommença, vive et opiniâtre. Rainaud se défendit avec l'énergie in domptable qu'il avait montrée jusqu'alors ; mais cette fois il fut plus heureux : l fortune des armes vint en aide à la justice de sa cause. On doit regretter que l'his toire ne nous ait pas transmis le récit des faits et gestes du glorieux comte de Bour gogne pendant cette nouvelle phase de la lutte ; on sait seulement que Rainaud n put être vaincu, qu'il resta maître de la Comté, et que les deux dernières années d son règne se passèrent à disputer au duc de Zeringhen la possession de la Trans jurane. La querelle durait encore entre les deux rivaux, quand la mort vint en 114 mettre un terme à l'existence si agitée du comte de Bourgogne.

Ce fut durant l'année de cette mort que le pape Eugène III se rendit à Besanço pour consacrer lui-même la cathédrale de Saint-Jean, commencée depuis longtemp et enfin terminée en 1148.

Rainaud III était né avec les plus brillantes qualités : grand et magnifique dan ses manières, ce prince joignait à un caractère fier et chevaleresque un cœur géné reux et bienfaisant. Il aima et protégea les malheureux ; il se montra plein de zè pour le bien de la religion, et il encouragea par ses libéralités les fondations pieuse entre autres l'érection des monastères de Cherlieu et d'Acey[1]. Le courage et la per sévérance que Rainaud mit à défendre l'indépendance de la Comté lui ont fait d cerner, par les écrivains modernes, le beau surnom de *Franc-Comte*, d'où sera venue la dénomination de *Franche-Comté*. Les sévères témoignages de l'histoi

[1] Plusieurs autres monastères ont pris naissance sous le règne de Rainaud III : telles sont l abbayes de Balerne, de Montbenoît, de Bellevaux, de la Charité, de Theuley, de Clairefontaine, Corneux, de Bithaine, de Lieucroissant, de Rosières, de la Grâce-Dieu, de Belchamp, de Saint-Mai bœuf, des dames d'Ounans, de Bellefontaine et de Courtefontaine. Les monastères de Damparis, Bonnevaux et de Grandvaux, les chartreuses de Vaucluse et de Bonlieu, appartiennent au règne Béatrice, fille de Rainaud. Antérieurement à cette époque, c'est-à-dire pendant le onzième siècle, Comté de Bourgogne avait déjà vu s'élever un grand nombre de fondations pieuses : c'étaient, ent autres, le chapitre de la Madeleine de Besançon ; ceux de Calmoutier et de Saint-Anatoile de Salin

aux âmes, et chacu ... sa ... son bras à la délivrance de la terre sainte. Des gens de toute condition pre... la croix et se mettaient en route : « les chemins, dit un historien, étaient trop étro... l'espace manquait aux voyageurs ; » car les pèlerins guerriers surgissaient de ... out, des châteaux comme des chaumières, des forêts et des montagnes com... des cloîtres et des églises : « partout où passaient les missionnaires de la croisad... partout où apparaissait Pierre, le crucifix en main, le froc sur le dos, la corde au... our des reins, le noble quittait son donjon, le bourgeois son logis, le serf sa cab... ne, pour se précipiter pêle-mêle autour du prédicateur de la guerre et recevoir la c... de sa main. Les trouvères et les troubadours secondaient de leurs chants les ... mons des prêtres et des moines, et toutes les classes de la société étaie... r ... ensemble dans ce vaste tourbillon. L'imagination populaire prenait to... l ... phénomènes de la nature pour autant de prodiges et de glorieux présages : le ... enflammé par des aurores boréales annonçait le triomphe de la lumière divi... ; ... croyait voir, dans les formes fantastiques des nuées, des cavaliers célestes ... s de la croix ; on racontait que les saints et les guerriers des anciens temps se m... ai... en foule hors de leurs tombeaux. L'ombre de Charlemagne, éveillée par l... c... de la guerre sainte, était sortie des voûtes sépulcrales d'Aix-la-Chapelle ! J... ... humaine ne fut prise d'un élan si général : les querelles, les violences, ... bri... lages de grande route, les incendies avaient brusquement cessé ; les plus ... s bandits quittaient leurs forêts et leurs rochers pour venir confesser leurs péchés ... demander la croix.... On prétend que plus de trois cent mille personnes avaient pris la croix avant le printemps de 1096 ! Un bouleversement inouï eut lieu dans le sein de la société féodale : une foule de barons *croisés*, forcés de faire argent de tout pour les préparatifs d'une si grande expédition, vendirent ou engagèrent leurs fiefs, soit à d'autres nobles hommes, soit à leurs suzerains, aux rois et surtout aux évêques ou aux abbés, ou bien encore octroyèrent à prix d'or maintes franchises et libertés aux villes de leurs domaines. Les serfs, les manants (*manentes*, ceux qui sont fixés au sol) brisèrent les chaînes qui les attachaient à la glèbe, s'attroupèrent par myriades, sans que personne pensât à les retenir. Toutes les passions, bonnes ou mauvaises, contribuaient à grossir cet immense torrent : il est plus aisé de sentir que d'exprimer quel invincible attrait dut transporter ces hommes condamnés à se courber éternellement sur le même sillon, quelle soif de l'inconnu dut éveiller dans leurs âmes comprimées la voix de l'ermite Pierre, lorsque tournant le dos à leurs chaumières et au manoir seigneurial, ils se virent pour la première fois libres au milieu de nouveaux horizons, avec le ciel sur leurs têtes et la terre devant eux ![1] »

Bien peu de ces malheureux revirent le sol natal, moissonnés qu'ils furent par les maladies, les disettes et les batailles ; ils partagèrent en cela le sort des barons et des chevaliers, que la mort n'épargna pas non plus. Dans le nombre des seigneurs comtois qui partirent pour la croisade, on remarqua entre autres Garnier, comte de Gray ; Gilbert, seigneur de Traves ; Welf, fils de Richard de Montfaucon ; Louis de Mousson, fils du comte de Montbéliard, mais surtout le comte Rainaud II. Ce prince

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, tome III, pages 243 et 246-247.

passa l'hiver de 1098 à Antioche, ville de la Syrie, et de là se rendit à Jérusalem, où il arriva mourant; les fatigues de son long voyage l'avaient épuisé. Il succomba quelques jours après son entrée dans la ville sainte, et c'est là qu'il fut inhumé.

Rainaud II, avant son départ pour la Palestine, avait confié la régence de ses États à son frère aîné Étienne Tête-Hardie, qui devint son successeur à la nouvelle de sa mort. Étienne ne régna pas longtemps. En apprenant que l'armée des chrétiens venait, sous la conduite du fameux Godefroi de Bouillon, d'emporter Jérusalem d'assaut (15 juillet 1099), il prit la croix avec son frère Hugues III, archevêque de Besançon, et plusieurs chevaliers de la Comté de Bourgogne, puis il se mit en route pour la terre sainte. Ni Hugues ni Étienne ne devaient revoir leur patrie. On ne sait pas d'une manière précise où et comment le premier termina ses jours; on n'est pas davantage fixé sur l'époque de sa mort, que l'on place entre les années 1100 et 1102. Mais la tragique destinée du comte Étienne est bien connue. Étienne s'était constamment signalé par sa valeur contre les Infidèles; malheureusement, l'armée chrétienne manquait de discipline, et, vaincue dans trois batailles, elle avait fait des pertes effroyables : de deux cent mille hommes dont elle se composait au commencement de l'expédition, quelques milliers seulement arrivèrent à Jérusalem. Le comte Étienne se trouvait au nombre des guerriers échappés au cimeterre des musulmans; il n'avait pu qu'à travers d'extrêmes périls gagner Jérusalem, où il passa les fêtes de Pâques. Pour revenir dans sa patrie, il s'était embarqué à Joppé, sur un vaisseau qui portait, entre autres illustres passagers, le comte Étienne de Blois et le comte Baudouin de Flandre, frère et successeur de Godefroi de Bouillon, premier roi de Jérusalem; mais le bâtiment avait à peine quitté le port, qu'une tempête l'obligea d'y rentrer. Baudouin apprit alors qu'un nombreux corps de musulmans envahissait la plaine de Ramla : n'écoutant que son ardeur chevaleresque, il courut à leur rencontre. Le comte Étienne de Bourgogne l'avait suivi, et deux cents cavaliers chrétiens se trouvèrent aux prises avec vingt mille Infidèles. Le courage dut céder au nombre. Étienne, après des prodiges de valeur, s'était retiré dans la tour de Ramla, où il continuait à se défendre héroïquement; mais, les musulmans l'ayant fait prisonnier, ils lui tranchèrent la tête à lui et au comte Étienne de Blois (an 1102).

Le successeur d'Étienne Tête-Hardie au comté de Bourgogne fut son neveu Guillaume III, fils de Rainaud II. Guillaume III, surnommé l'Allemand, soit parce qu'il avait passé son enfance dans l'Helvétie allemande, soit à cause de son mariage avec Agnès, fille d'un duc de Zeringhen, était bien jeune lorsqu'il commença son règne; il avait à peu près dix-sept ans, et ce n'est guère à cet âge que l'on peut gouverner des États. Il trouva dans Conon d'Oltingen, son aïeul maternel et son tuteur, un conseiller en même temps qu'un appui; Conon possédait dans la Transjurane de vastes domaines qui le rendaient l'un des plus puissants seigneurs de la contrée. En mourant, il légua ces domaines au comte Guillaume; mais avec son héritage il lui avait transmis ses affections politiques. Conon, qui s'était toujours montré dévoué partisan de l'empereur Henri IV, avait élevé le jeune Guillaume dans les mêmes sentiments envers ce souverain, et la conduite du petit-fils répondit aux espérances de l'aïeul : tant que Henri IV vécut, le comte de Bourgogne servit sa cause avec fidélité. L'empereur avait alors plus que jamais besoin de ces dévouements; la fortune le

soumettait de nouveau à de bien cruelles épreuves, elle armait contre lui jusqu'à sa famille : ainsi, le propre fils de Henri, gagné par les ennemis de son père, avait en 1105 osé se faire proclamer roi, sous le nom de Henri V. Le malheureux monarque essaya de combattre cette usurpation : abandonné de sa noblesse, il fut arrêté en trahison par son fils et dépouillé par force de la pourpre impériale. Il parvint à s'échapper : s'étant réfugié dans le Brabant, il écrivit au roi de France une lettre touchante pour l'intéresser en sa faveur; il s'adressa aussi aux grands de l'Empire pour leur demander une entrevue, et le comte Guillaume l'Allemand fut l'un de ceux qu'il nomma dans le petit nombre des *henriciens* restés fidèles à son infortune. Guillaume répondit à l'appel suppliant de son suzerain; mais Henri touchait aux derniers jours de sa vie si agitée : miné par les humiliations et la douleur, il mourut à Liége le 10 août 1106, à l'âge de cinquante-six ans. La vengeance du parti papal poursuivit ce prince jusque dans la tombe : comme il était encore sous le poids de l'excommunication, on exhuma son cadavre, qui reposait en terre sainte, on le fit transporter à Spire, et durant cinq ans entiers on le laissa dans un cercueil de pierre, en dehors de l'église.

Cependant la grande querelle entre le sacerdoce et l'Empire ne finit pas avec la mort de Henri IV. A peine le criminel Henri V vit-il son père expiré, qu'il revendiqua le droit d'investiture et recommença la guerre; mais il ne trouva plus la Comté de Bourgogne au nombre des *provinces henriciennes*. La disposition des esprits avait changé dans ce pays : on y aimait Henri IV, on n'y eut que du mépris pour son fils. Le comte Guillaume l'Allemand, révolté des moyens auxquels ce fils dénaturé devait la couronne, s'éloigna de lui; les prélats et les autres seigneurs comtois, jusqu'alors si dévoués à la cause de l'Empire, se rallièrent aux partisans du saint-siége, et, comme on va le voir, ce fut à l'un des plus illustres enfants de la Comté de Bourgogne que revint l'honneur de terminer la première période de la guerre des investitures. Le 29 janvier 1119, mourait au monastère de Cluny le pape Gélase II, chassé de Rome par Henri V; six cardinaux, compagnons d'exil de Gélase, élurent aussitôt à sa place l'archevêque de Vienne, sous le nom de Calixte II. Cet archevêque était Guy de Bourgogne, né au château de Quingey, et l'un des fils de Guillaume le Grand. On ne pouvait, dit M. Clerc, faire un choix plus désagréable à Henri V. Au mois d'octobre 1119, Calixte ouvrit à Reims un concile solennel dont l'objet principal fut la grande question du sacerdoce et de l'Empire. Henri V demanda qu'on lui abandonnât le droit d'investiture, ou que les prélats renonçassent à leurs biens et droits féodaux. Calixte II voulait que les élections aux dignités ecclésiastiques fussent faites par le clergé, mais avec l'approbation du souverain; et Henri V ayant refusé, Calixte l'excommunia. Trois ans plus tard, dans une diète de l'Empire tenue à Worms, la dispute sur les investitures se réglait par un traité définitif : Henri V renonçait à la prétention d'investir *par la crosse et l'anneau* les prélats de leurs dignités; Calixte reconnaissait à Henri le droit d'assister aux élections des prélats de l'Empire et de leur donner *par le sceptre* l'investiture des biens temporels annexés à leurs dignités. Les droits féodaux se trouvaient ainsi distinctement séparés des droits ecclésiastiques, et il avait fallu un demi-siècle de luttes et de massacres pour arriver à un accommodement si simple! Encore, cette paix entre le

sacerdoce et l'Empire ne devait-elle être qu'une trêve, car la dispute sur les invest tures n'était pour les empereurs et les papes qu'un prétexte à leurs prétentions re pectives de monarchie universelle : avec les successeurs de Calixte et de Henri, *guerre des investitures* recommencera sous un autre nom ; elle s'appellera cette fo la *guerre des guelfes et des gibelins*.

Henri V et Calixte II ne survécurent pas longtemps au traité de Worms ; ils mo rurent l'un et l'autre en 1125, l'année même où le comte de Bourgogne Guillaume disparut mystérieusement. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, a fait sur cette di parition une légende ridicule : « Guillaume l'Allemand, dit-il, avait exercé d grandes vexations sur les moines de Cluny. Comme il se trouvait un jour en so palais de Mâcon, en nombreuse compagnie, un cavalier inconnu se présenta e l'enleva en l'air. On le suivit tant qu'on put des yeux ; mais, à la fin, il fut soustrait aux regards des hommes, pour aller s'associer éternellement aux démons. » L'histoire n'a pas encore soulevé le voile qui couvre la mort du comte Guillaume ; on doit croire que, victime d'un complot, il périt secrètement assassiné par ses barons, et ceux-ci, pour détourner les soupçons, firent répandre le bruit que le diable l'avait emporté. La fin tragique de l'héritier de Guillaume III vient fortifier cette présomption d'assassinat. Le 9 février 1126, Guillaume IV, surnommé l'Enfant, fils et successeur de Guillaume III, était frappé mortellement à Payerne, avec deux de se serviteurs, Pierre et Philippe de Glanne, au moment où il faisait ses dévotions dan l'église de ce prieuré. Les assassins du père prévenaient la vengeance du fils en s débarrassant de lui par un nouveau meurtre.

Guillaume l'Enfant ne laissait pas d'héritiers. Sa riche succession, qui comprenai la Comté de Bourgogne, les comtés de Vienne et de Mâcon, et la Transjurane, fu partagée entre ses deux oncles paternels, Guillaume et le célèbre Rainaud III, l'u et l'autre fils d'Étienne Tête-Hardie, mort en 1102 dans la tour de Ramla. Gui laume eut, avec les comtés de Vienne et de Mâcon, la terre d'Auxonne, Lons-l Saulnier et l'ancien Scodingue ; Rainaud eut le reste de la Comté de Bourgogn avec la Transjurane. Il paraît que l'intérêt divisa d'abord les deux frères ; mais querelle s'arrangea par la soumission de Guillaume, qui consentit à l'hommage e vers Rainaud. Celui-ci continua la branche aînée des comtes de Bourgogne, Gu laume fut la tige de la branche cadette, d'où sont sorties les célèbres maisons Chalon et de Vienne.

Le règne de Rainaud III marqua glorieusement dans l'histoire de la Comté Bourgogne : il est vrai que cette époque de grandeur et d'éclat coûta bien des sou frances. La position de la Comté vis-à-vis de l'Empire ne pouvait qu'amener d complications, du jour où cette province aurait à sa tête un homme indépendant q ne voudrait pas reconnaître la suzeraineté impériale ; et Rainaud III était cet homm Du reste, les changements survenus en Allemagne par le décès de l'empereur Henri autorisaient en toute justice le comte Rainaud à se croire affranchi de l'homma auquel avaient été tenus ses prédécesseurs. Henri V, mort le 23 mai 1125, était dernier rejeton de la maison de Franconie ; et le 13 septembre de la même anné une nouvelle dynastie, celle de Saxe, montait sur le trône d'Allemagne, dans personne de Lothaire II : or, la maison de Franconie éteinte, la Comté de Bourgog

recouvrait de droit son ancienne indépendance; cette province se trouvait libre envers l'Empire, par le motif que les princes franconiens avaient reçu d'elle l'hommage, non comme empereurs, mais comme héritiers du roi de Bourgogne Rodolphe III. Lothaire de Saxe, qui ne tenait aucun droit de Rodolphe, ne pouvait donc rien prétendre sur la Comté : il en jugea tout différemment cependant, et ce fut, comme on va le voir, l'occasion d'une guerre longue et meurtrière. Auparavant, il n'est pas inutile de dire un mot sur la situation de l'Allemagne au moment où la diète électorale de Mayence venait d'élever Lothaire II à l'empire. Ce prince avait été nommé par l'influence de la faction allemande, dévouée aux papes : le concurrent de Lothaire, Frédéric de Hohenstauffen, duc de Souabe, protesta contre la décision de la diète de Mayence, et les hostilités commencèrent en Alsace. Cette rivalité des maisons de Saxe et de Souabe devait amener une conflagration presque européenne. Les deux partis ennemis se désignèrent pour la première fois par des dénominations devenues fameuses : ceux qui se rangèrent du côté de Lothaire s'appelèrent *guelfes;* ceux qui se rallièrent à Frédéric prirent le nom de *gibelins*[1]. Les guelfes défendaient la cause des papes; les gibelins continuaient les prétentions de l'empereur Henri IV : c'était la grande querelle du sacerdoce et de l'Empire, présentée sous un autre nom.

Le comte Rainaud III se fit gibelin. Cité par l'empereur Lothaire à la diète de Spire, il ne comparut point et refusa l'hommage qu'on exigeait de lui pour ses États, prétendant avec justice que le monarque saxon n'avait aucun droit à cet hommage. Lothaire prononça contre Rainaud le ban de l'Empire; en même temps il confisqua ses États pour en investir un des plus proches parents de Guillaume l'Enfant, le duc Conrad de Zeringhen, guelfe zélé qui défendait chaudement la maison de Saxe. Lothaire dépouilla aussi Rainaud du titre de recteur ou vice-roi de Bourgogne, titre qu'avaient porté les cinq derniers comtes héréditaires, et il donna cette haute dignité au duc de Zeringhen (1127). Rainaud III ne se laissa pas ébranler par ces dispositions menaçantes de l'empereur; il ne fit que s'enhardir devant la grandeur du péril. Prince à l'âme énergique et vaillante, et fort de son bon droit, il s'en remit à son épée pour défendre la justice de sa cause. Le comte Guillaume son frère et les hauts barons de Bourgogne se rallièrent à ses bannières. La Comté ainsi que les seigneuries voisines devinrent alors le théâtre d'une lutte opiniâtre et sanglante : on guerroya longtemps sans avantages bien prononcés de part ni d'autre; mais le courage de Rainaud fut à la fin trahi par la fortune. Fait prisonnier en combattant, ce prince se vit conduit à Strasbourg, où une cour plénière s'assembla pour le juger. La fermeté du comte de Bourgogne étonna ceux devant lesquels il comparut, et leurs vives intercessions auprès de l'empereur Lothaire disposèrent ce souverain à la clémence envers son prisonnier. Rainaud redevint libre, après six mois de captivité; mais il ne recouvra qu'une partie de ses États : Lothaire ne lui laissa que la Comté proprement dite, et le duc Conrad de Zeringhen resta en possession de la Trans-

[1] « Le mot *guelfe* vient de la maison de Bavière, qui avait eu plusieurs princes du nom de *Welf* et qui était alliée à la maison de Saxe; le mot *gibelin* vient du château de *Gueibelinga*, dans le diocèse d'Augsbourg, possédé par la maison de Souabe. » (Théophile LAVALLÉE, *Histoire des Français*, tome Ier, page 330, à la note.)

jurane. Rainaud ne pouvait se résigner à la perte de ses vastes domaines transjurains : placé entre le regret de s'en voir dépouillé et le désir de les reconquérir, il n'hésita pas longtemps ; il arma ses nombreux vassaux, entra dans la Transjurane, et une guerre acharnée s'ensuivit entre ce comte et le duc de Zeringhen. Les hostilités duraient déjà depuis plusieurs années avec des vicissitudes très-diverses, lorsque l'empereur Lothaire mourut en 1137. Le prince qui le remplaça sur le trône impérial fut Conrad III ; mais Conrad sortait de la maison de Souabe, et c'était par conséquent le parti gibelin qui l'avait fait nommer. Ce changement de dynastie semblait devoir être funeste au guelfe Conrad de Zeringhen, et favorable à Rainaud III ; les choses ne se passèrent pas ainsi. Il est vrai que le duc Conrad se vit d'abord attaqué par Frédéric de Souabe, frère du nouvel empereur, et que Frédéric, après avoir envahi la Transjurane, s'empara de la redoutable citadelle de Zeringhen ; mais le duc Conrad, se rangeant aussitôt du côté de la fortune, fit sa soumission à l'empereur, qui lui rendit ses domaines et ses dignités, et qui lui donna même la Comté de Bourgogne, enlevée à Rainaud III. Il faut dire que l'empereur Conrad avait exigé de Rainaud l'hommage de la Comté ; et, celui-ci n'ayant pas voulu s'y soumettre, ses États avaient été de nouveau confisqués au profit du duc de Zeringhen. La guerre recommença, vive et opiniâtre. Rainaud se défendit avec l'énergie indomptable qu'il avait montrée jusqu'alors ; mais cette fois il fut plus heureux : la fortune des armes vint en aide à la justice de sa cause. On doit regretter que l'histoire ne nous ait pas transmis le récit des faits et gestes du glorieux comte de Bourgogne pendant cette nouvelle phase de la lutte ; on sait seulement que Rainaud ne put être vaincu, qu'il resta maître de la Comté, et que les deux dernières années de son règne se passèrent à disputer au duc de Zeringhen la possession de la Transjurane. La querelle durait encore entre les deux rivaux, quand la mort vint en 1148 mettre un terme à l'existence si agitée du comte de Bourgogne.

Ce fut durant l'année de cette mort que le pape Eugène III se rendit à Besançon pour consacrer lui-même la cathédrale de Saint-Jean, commencée depuis longtemps et enfin terminée en 1148.

Rainaud III était né avec les plus brillantes qualités : grand et magnifique dans ses manières, ce prince joignait à un caractère fier et chevaleresque un cœur généreux et bienfaisant. Il aima et protégea les malheureux ; il se montra plein de zèle pour le bien de la religion, et il encouragea par ses libéralités les fondations pieuses, entre autres l'érection des monastères de Cherlieu et d'Acey[1]. Le courage et la persévérance que Rainaud mit à défendre l'indépendance de la Comté lui ont fait décerner, par les écrivains modernes, le beau surnom de *Franc-Comte*, d'où serait venue la dénomination de *Franche-Comté*. Les sévères témoignages de l'histoire

[1] Plusieurs autres monastères ont pris naissance sous le règne de Rainaud III : telles sont les abbayes de Balerne, de Montbenoît, de Bellevaux, de la Charité, de Theuley, de Clairefontaine, de Corneux, de Bithaine, de Lieucroissant, de Rosières, de la Grâce-Dieu, de Belchamp, de Saint-Mainbœuf, des dames d'Ounans, de Bellefontaine et de Courtefontaine. Les monastères de Damparis, de Bonnevaux et de Grandvaux, les chartreuses de Vaucluse et de Bonlieu, appartiennent au règne de Béatrice, fille de Rainaud. Antérieurement à cette époque, c'est-à-dire pendant le onzième siècle, la Comté de Bourgogne avait déjà vu s'élever un grand nombre de fondations pieuses : c'étaient, entre autres, le chapitre de la Madeleine de Besançon ; ceux de Calmoutier et de Saint-Anatoile de Salins ;

nous imposent le devoir de reconnaitre que, sous le règne de Rainaud, le fait de la suzeraineté de l'Empire subsistait tout entier dans la Comté de Bourgogne, et que la dénomination de Franche-Comté apparait pour la première fois dans un acte appartenant à la seconde moitié du quatorzième siècle. Mais le noble surnom de *Franc-Comte* donné à Rainaud est l'éloge de ce prince : si, en réalité, ce titre lui manqua, il fit assez pour être jugé digne de le porter, et, en l'attachant à son nom, la reconnaissance patriotique des écrivains franc-comtois a voulu remercier l'héroïque défenseur de l'indépendance bourguignonne. Comme aussi c'est l'éloge de Rainaud que de passer pour avoir affranchi les serfs de ses domaines : peut-être son humanité le porta-t-elle à prendre cette généreuse initiative; malheureusement, il ne nous reste aucun document historique qui établisse ce fait, le plus glorieux et le plus beau dont la mémoire d'un prince aurait à s'enorgueillir. On sait mieux ce que fit Rainaud pour l'ordre naissant des Templiers : il le soutenait de ses libéralités; il accueillait avec distinction les membres de cette confrérie religieuse et militaire qui s'était formée dans le but de protéger les pèlerins se rendant à Jérusalem; il avait à sa cour des chevaliers du Temple, et en l'année 1133 il recevait à son château de Dôle un Comtois renommé dans l'histoire des croisades, l'illustre Bernard de Dramelay, cinquième grand-maitre de l'ordre. Ne passons pas devant le souvenir de ces chevaliers du Temple sans rappeler le glorieux contingent fourni par la Franche-Comté à leur vaillante milice, dont le nom est resté si populaire dans la mémoire des hommes. Sur les vingt-trois grands-maitres que compta l'ordre durant les cent quatre-vingt-quatre ans de son existence, la Franche-Comté n'en revendique pas moins de cinq pour sa part : Robert le Bourguignon, descendant du comte Rainaud Ier, Bernard de Dramelay, Thomas de Montaigu, Guillaume de Beaujeux, enfin ce célèbre Jacques de Molay, qui fut le dernier grand-maître des Templiers, et dont nous aurons plus tard à raconter la mort héroïque.

les prieurés de Vaux-les-Poligny, de Saint-Marcel-les-Jussey, de Jouhe, de Mouthe, de la Loye, de Saint-Nicolas de Salins, du Marteroy, de Lanthenans, de Morteau, de Montroland, et l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon. — Ce sont les recherches de M. Charles Duvernoy, insérées à la suite du texte de Gollut (édition de 1846), qui nous ont servi pour rédiger cette note

CHAPITRE DEUXIÈME.

Béatrice de Bourgogne et Guillaume de Mâcon. — L'empereur Frédéric-Barberousse. — Son mariage avec Béatrice ; son couronnement à Besançon. — La ville de Dôle. — Politique de Frédéric-Barberousse ; son gouvernement. — L'archevêque Herbert ; premiers troubles à Besançon. — Révolte des Bisontins. — Troisième croisade. — Mort de Frédéric-Barberousse. — Siége de Ptolémaïs ; l'archevêque Thierri de Montfaucon. — Nouveaux troubles à Besançon. — Charte de 1191. — Création de la commune à Besançon ; constitution démocratique. — Othon Ier, premier *comte palatin* de Bourgogne. — Étienne II, comte vassal de Bourgogne. — Arlay et Lons-le-Saulnier. — Rivalités des deux branches de Bourgogne. — Quatrième croisade. — Othon II, duc de Méranie. — Guerres civiles. — Gérard de Rougemont, archevêque de Besançon. — Son expulsion de la ville. — Interdit jeté sur Besançon. — Révocation de la charte de 1191. — Jean Algrin et la discipline des verges. — Reprise des armes ; traité de 1227. — Thibaut de Champagne, gardien de la Comté. — Othon III, duc de Méranie. — Hugues de Bourgogne, gardien de la Comté. — Vesoul, Baume et Poligny. — Mort d'Othon III. — Avénement de la maison de Chalon.

Les courageux efforts de Rainaud III pour arracher la Comté de Bourgogne à la suzeraineté de l'Empire auraient été couronnés de succès, que ce triomphe n'eût pas eu de durée. Rainaud ne laissait qu'un enfant : c'était une jeune fille, du nom de Béatrice. Inquiète sur l'avenir, elle se chercha et crut se trouver un appui dans le frère de son père, le comte Guillaume de Mâcon ; mais elle fut cruellement désabusée. L'ambitieux comte de Mâcon voulait être comte souverain de Bourgogne ; il n'hésita pas, pour le devenir, à commettre la plus infâme des actions : il dépouilla Béatrice de son patrimoine et la fit enfermer dans un château fort, où elle eut à souffrir d'odieux traitements. Guillaume s'était d'avance assuré le concours des hauts barons de la Comté : enhardi par leurs dispositions favorables, il usurpa l'héritage et le titre de son frère Rainaud III. Tant de perfidie et d'audace ne devait pas rester impuni. Le nouveau comte de Bourgogne avait bien pris ses mesures pour n'avoir rien à craindre de l'intérieur ; mais il ne dépendait pas de lui de prévoir ce qui se passerait au dehors. Le 11 mars 1152, l'empereur Conrad III descendait dans la tombe, et les principaux barons de Germanie et de Lorraine, réunis à Francfort, désignaient pour lui succéder son neveu Frédéric de Hohenstauffen, duc d'Alsace et de Souabe. Celui-ci était un prince jeune, ardent, brave, doué d'un caractère énergique et de talents remarquables, et qui allait donner pour but à son ambition la souveraineté du monde : c'était le fameux Frédéric-Barberousse.

Le nouvel empereur, promptement instruit de la conduite de Guillaume envers sa nièce Béatrice, résolut d'arracher cette princesse à la prison où elle gémissait depuis quatre ans, et il fit ses préparatifs pour une expédition en Bourgogne. Cette entreprise ne lui souriait pas seulement par son côté chevaleresque : la délivrance de Béatrice était le prétexte généreux qui cachait un but politique. Frédéric-Barberousse avait laissé deviner, dès les premiers jours de son avénement, qu'il interviendrait partout où la couronne impériale aurait quelques droits ou quelques pré-

tentions à faire valoir : or, en voyant combien l'ancien royaume de Bourgogne s'était relâché de ses liens avec l'Empire, Frédéric désirait vivement trouver l'occasion de rappeler à ce royaume qu'il oubliait trop ses maîtres, et la conduite déloyale du comte Guillaume lui fournissait cette occasion. Vers le mois de juin 1152, l'empereur faisait alliance avec le régent de la Bourgogne transjurane, Berthod IV, fils et successeur du duc Conrad de Zeringhen, pour enlever à Guillaume l'héritage de Béatrice ; puis, bientôt après, ces deux princes entraient à main armée dans la Comté de Bourgogne. Guillaume se défendit avec autant d'opiniâtreté que de bravoure : la campagne, commencée en juin, n'était pas terminée à la fin de l'année, et Frédéric-Barberousse n'avait pas encore, au cœur de l'hiver de 1153, quitté les bords du Doubs ; mais en définitive la victoire lui resta. Béatrice, délivrée de sa prison, fut remise en possession de son patrimoine ; quant à Guillaume, il ne fut pas seulement contraint de renoncer au titre orgueilleux de comte de Bourgogne pour reprendre celui de comte de Mâcon : humilié et soumis, il lui fallut implorer la clémence de Frédéric et se résigner à le suivre de ville en ville, comme un vaincu à la merci de son vainqueur.

A quelque temps de là, Frédéric-Barberousse descendait en Italie, où l'appelaient les intérêts de sa politique : l'Italie cherchait, comme le royaume de Bourgogne, à s'affranchir de la suzeraineté impériale, et Frédéric ne pouvait souffrir de telles tendances, lui qui visait au contraire à dominer ces contrées pour les rattacher plus fortement à l'Empire. Son expédition fut heureuse : il soumit les Italiens, puis se fit couronner à Rome en 1155, des mains du pape Adrien IV. L'année suivante, à son retour de Rome, il épousa Béatrice et réunit ainsi la Comté de Bourgogne à son domaine patrimonial : le mariage fut célébré à Würtsbourg, en présence de la plupart des princes et des évêques d'Allemagne. Entre autres grands personnages de la Comté qui figuraient à cette cérémonie, on remarquait Thierri II, comte de Montbéliard, et Humbert de la Roche-sur-l'Ognon, archevêque de Besançon. Déjà comte de Bourgogne, Frédéric-Barberousse voulut être roi de Bourgogne : au mois d'octobre 1157, il se rendit à Besançon pour y tenir une diète solennelle, et dans cette assemblée, où se trouvaient les archevêques de Lyon et de Vienne, les évêques d'Avignon et de Valence, le comte de Viennois, le comte de Savoie, une foule d'autres seigneurs et d'autres prélats, il se fit couronner roi de Bourgogne et d'Arles. Il est vrai que Frédéric n'obtint guère de la part des grands feudataires bourguignons, habitués depuis longtemps à l'indépendance, qu'un hommage nominal, et il dut s'en contenter, ou plutôt il eut l'air de s'en contenter, car intérieurement il se promettait bien de ne pas laisser subsister les choses en cet état. Mais ce n'était pas moins un spectacle singulier, dit M. Clerc, « que de voir le gendre de Rainaud III, de l'homme qui toute sa vie avait, au nom de la Bourgogne, combattu la souveraineté de l'Empire, se faire roi de Bourgogne et d'Arles. »

Du côté de la Bourgogne, Frédéric n'eut à s'occuper, durant son règne, que d'y rendre plus effective son autorité ; du côté de l'Italie, il rencontra des obstacles contre lesquels sa puissance devait finir par se briser. Ainsi, lorsqu'il passa une seconde fois les Alpes pour aller soumettre les villes libres de Lombardie, le pape Alexandre II l'excommunia et délia ses sujets du serment de fidélité. Le pape s'était déclaré le

défenseur de la liberté italienne : sous la protection de son pontificat, les cités lombardes formèrent entre elles une ligue redoutable qui ne cessa, pendant vingt années, de lutter avec énergie contre l'épée impériale, et qui força Frédéric, après sept expéditions successives, d'abandonner définitivement ses prétentions. Ce prince, dans les intervalles de repos que lui laissaient ses campagnes en Italie, aimait à visiter la Comté de Bourgogne. Besançon le posséda plusieurs fois dans ses murs; Quingey, Pontarlier, Baume-les-Dames, Vesoul, Montbéliard, Montbarrey, Salins, Arbois jouirent tour à tour de sa présence; mais Dôle avait toute sa prédilection. L'emplacement de cette ville sur les bords du Doubs, sa situation au milieu d'une plaine qu'on a baptisée du gracieux nom de *Val-d'Amour*, ses riants paysages, la richesse et la fertilité de ses champs et de ses prairies, avaient charmé l'empereur, et il fit de ces beaux lieux, où la nature semblait s'être complu à réunir toutes ses séductions, le séjour des plaisirs et des fêtes. Ici se présente l'occasion de dire quelques mots de Dôle. Nous laisserons de côté la question de son origine, car il faudrait discuter des probabilités, et l'histoire veut des certitudes. Nous ne chercherons pas non plus si cette ville fut la Dittation de Ptolémée ou l'Amagétobrie de César, comme l'ont avancé plusieurs savants, contredits par d'autres savants, qui placent ailleurs ces deux cités de l'ancienne Séquanie. Ce qu'il y a de certain, c'est que Dôle date de loin : son admirable situation appelait naturellement la présence des hommes, et ce dut être un des premiers endroits habités de notre beau pays. Sous la domination romaine, Dôle devint un grand centre de population ; les vestiges de son vaste amphithéâtre, les débris de son aqueduc, ses restes de voie romaine, enfin toutes les ruines que l'on a exhumées du sol, disent assez quelles furent en ces temps-là son importance et sa splendeur. A l'époque des invasions barbares, cette ville éprouva le sort des autres villes séquanaises; elle disparut dans le cataclysme général, et de longues années se passèrent avant qu'elle redonnât signe d'existence. Durant la période des rois bourguignons, on n'entend pas parler d'elle; sous le règne de Charlemagne, on commence à la voir poindre; vers les dernières années du dixième siècle, elle se trouve simplement mentionnée dans une chronique contemporaine, et c'est seulement au douzième siècle qu'elle reprend de l'importance. Une relation rédigée par Thiébaut, moine de Bèze, nous apprend que Dôle était vers 1124 un lieu assez notable. Avec Rainaud III, prince aimant le luxe et ayant une cour de souverain, Dôle devint, selon l'expression d'un chroniqueur, *un lieu célèbre*. Rainaud habitait de préférence cette partie de ses États; il y possédait un château où il avait transporté ses habitudes de magnificence, et sous son règne Dôle acquit assez de développement pour être le siége d'un archidiaconé. La fortune de cette ville suivit une marche ascendante : le séjour de Rainaud III y avait appelé le mouvement et la vie; la présence de Frédéric-Barberousse y appela l'éclat et la renommée. Cet empereur fit construire à l'occident de Dôle, sur l'emplacement du château de Rainaud III, un palais superbe et spacieux, avec des tours qui descendaient jusqu'à la rivière, et il embellit cette résidence de tout ce qui pouvait enchanter et séduire. C'était là qu'il donnait, pendant la paix, des fêtes magnifiques à la noblesse bourguignonne : les plaisirs, les jeux, les tournois, les cours d'amour y attiraient les bruyants châtelains, surtout les nobles châtelaines leurs épouses, heureuses de pouvoir dérober quelques

semaines à la vie triste et monotone du manoir. Le palais impérial devenait aussi le rendez-vous des trouvères et des ménestrels, qui y accouraient des diverses parties de la Bourgogne, de la France et de l'Allemagne. Ce fut une brillante époque pour la ville de Dôle, et longtemps ses habitants s'entretinrent, dans leurs veillées, des chevaliers et des pas d'armes du grand empereur Barberousse.

Mais ce prince ne se bornait pas à donner des fêtes, à réunir autour de lui ses barons par l'attrait des plaisirs et des jeux guerriers : son but était placé plus haut. Reprenant l'œuvre de Charlemagne, qu'il se proposait pour modèle, il recherchait, il protégeait les savants, les artistes, les poëtes, et il composait lui-même des vers ; il soutenait de ses libéralités les jeunes gens qui se vouaient à l'étude ; il remettait en vigueur les lois romaines ; il encourageait toutes les idées et toutes les tendances qui servaient ses vues de civilisation. En même temps il s'occupait avec une activité jalouse du gouvernement, il en concentrait l'action dans ses mains, s'efforçait de substituer un ordre régulier à l'anarchie féodale, et ne souffrait pas que l'on se mît en travers de ses réformes ou que l'on méconnût son autorité ; car, si Frédéric était affable et doux pour ceux qui marchaient avec lui, il était inexorable et terrible pour ceux qui lui résistaient. Dès les premiers jours de son couronnement comme roi de Bourgogne, il avait montré qu'il voulait être le maître, et que son administration serait absolue. Il s'était débarrassé tout d'abord du vice-roi de Bourgogne, en le réduisant à se contenter des pouvoirs de régent dans la Transjurane ; il s'était hardiment posé en face des hauts feudataires, qu'il n'aimait pas à cause de leur trop grande indépendance, et, à l'exemple de Charlemagne, il avait cherché à s'appuyer sur les évêques, que leur ministère de paix rendait moins sujets aux révoltes. Il faisait des prélats les instruments de ses projets politiques, il se les attachait par ses libéralités et ses faveurs : aux uns il donnait des comtés, aux autres il accordait les droits régaliens dans leurs villes épiscopales, ou bien il les élevait aux plus éminentes dignités. Par un diplôme daté du château d'Arbois, il nommait l'archevêque de Lyon chef suprême de son conseil ; par un autre diplôme daté de Besançon, il créait l'archevêque de Vienne archichancelier de Bourgogne. Il prenait les abbayes sous sa protection, il jugeait leurs différends avec les seigneurs, il étendait et confirmait leurs priviléges ; et lorsque la guerre l'appelait en Italie, c'était à des prélats qu'il confiait l'administration des provinces. En même temps que Frédéric-Barberousse s'attachait par toutes ces marques de préférence le haut clergé bourguignon, il se conciliait l'affection des peuples par la sollicitude de son gouvernement : il leur procurait les bienfaits d'une paix inconnue ; il protégeait le serf dans sa cabane, l'artisan dans son travail, le marchand dans son industrie ; il réglait le prix des denrées dans l'intérêt des malheureux ; il surveillait les divers services publics, au moyen de ses *légats*, copie des fameux *missi dominici* de Charlemagne. Les légats, agents dévoués à leur maître, et choisis avec soin, parcouraient les provinces, réformaient les abus, rendaient compte au souverain de la manière dont les gouverneurs remplissaient leurs fonctions, suppléaient à l'insuffisance des lois, jugeaient les affaires les plus faciles et renvoyaient les autres devant la cour impériale : ce tribunal suprême, qui soumettait à sa juridiction les plus grands seigneurs, étonnés d'obéir, ne prononçait pas seulement en dernier ressort ; mais, sur l'appel des sentences des légats ou des

justices seigneuriales, il connaissait aussi des simples contestations entre les serfs et leurs maîtres. La cour impériale était composée des barons du pays, et l'empereur la présidait lui-même quand il venait en Bourgogne. Par cette double institution des légats et de la cour impériale, « Frédéric, dit M. Clerc, pénétrait jusque dans les terres des seigneurs, qui cessèrent d'être les juges absolus de leurs hommes; et c'est ainsi qu'il ressaisit le dernier ressort de la justice, sans lequel il n'est pas de souveraineté. »

Les séjours fréquents de Frédéric-Barberousse en Bourgogne, la part active qu'il se réservait dans les affaires de ce royaume, le soin jaloux qu'il prenait d'y faire respecter son autorité, sa politique de prévenances et de cajoleries envers les barons, ses avances au clergé, sa sollicitude pour les classes inférieures, tout cela n'avait qu'un but : c'était de resserrer moralement les liens de la Bourgogne avec l'Empire. Frédéric cherchait à la subjuguer par tous les moyens, par l'habitude de sa présence, par l'amour, la crainte, la reconnaissance, la justice, les bienfaits, les fêtes, les attraits d'une civilisation nouvelle, et il y réussit. Cependant il éprouva des mécomptes ; il rencontra des résistances auxquelles il ne devait pas s'attendre, car elles lui vinrent du clergé lui-même, qu'il traitait avec tant de distinction. A ne parler ici que de ce qui se passa dans la Comté de Bourgogne, l'opposition fut opiniâtre et violente.

Frédéric avait placé sur le siége épiscopal de Besançon un Allemand de sa suite, nommé Herbert; mais le nouveau prélat s'était vu tout aussitôt en butte aux inimitiés, et, pendant trois ans, le clergé bisontin refusa de le reconnaître. Les habitants de la ville n'en voulaient pas non plus pour archevêque : excités par l'exemple du clergé, ils faisaient cause commune avec lui. Deux circonstances rendaient Herbert également odieux : son titre d'étranger et sa séparation de l'Église; Herbert était partisan du pape schismatique Victor III, élu par l'influence de Frédéric-Barberousse, tandis que le clergé bisontin soutenait le pape légitime Alexandre III, qui avait été nommé par l'influence des rois de France et d'Angleterre. Herbert ne put jamais vaincre les résistances et les antipathies qu'il rencontrait : en vain se fit-il le promoteur de mesures sévères contre les prêtres du parti d'Alexandre III, en vain essaya-t-il de gagner le peuple en le dégrevant de toutes tailles et collectes ; il n'obtint ni la soumission des uns ni l'affection des autres. Quelques violences même éclatèrent : un jour notamment, plusieurs maisons appartenant à l'archevêché furent incendiées par une troupe de bourgeois armés. Frédéric mit les incendiaires au ban de l'Empire, avec injonction à ses sujets et vassaux de leur courir sus ; mais les auteurs du désordre se sauvèrent par la fuite. La haine des Bisontins contre Herbert dura autant que son épiscopat, elle le poursuivit même jusque dans la tombe. Lorsque ce prélat mourut en 1172, le peuple s'écria tout d'une voix, en voyant passer son cercueil : *Béni soit le Seigneur, qui a puni l'impie!* et ces mots étaient proférés en présence même de Frédéric-Barberousse, qui, se trouvant alors à Besançon, avait voulu présider aux funérailles. L'empereur comprit la leçon; il ne se hasarda plus à mettre un étranger sur le siége épiscopal. Mais le fait grave à signaler ici, c'est l'attitude nouvelle du peuple bisontin, c'est le caractère nouveau sous lequel il se révèle. Jusqu'alors il avait fait si peu de bruit dans l'histoire de sa ville, qu'il semblait y avoir



vers en dehors des événements. Ses prélats agissaient, gouvernaient, se réservaient et se transmettaient le rôle actif; lui les regardait faire. Sous l'épiscopat d'Herbert, il n'en est plus ainsi : cette fois, le peuple devient acteur; il commence à paraître sur la scène politique, il y joue son rôle, il manifeste sinon sa volonté, du moins ses sentiments. S'il n'est rien encore, il sait qu'il peut être quelque chose, et son opposition au gouvernement d'Herbert laisse pressentir qu'il réclamera bientôt des droits. Il faut dire que, depuis la mort de l'archevêque Hugues I[er], la ville de Besançon s'était considérablement développée : la paix presque constante dont elle avait joui durant cet intervalle avait augmenté dans une proportion rapide sa population et son importance, et, dès le règne de Frédéric-Barberousse, la cité se sentait assez forte pour devenir exigeante. Elle n'allait pas encore jusqu'à demander sa part dans le gouvernement; mais elle mettait en discussion la souveraineté de ses archevêques, elle contrôlait leurs actes, elle limitait leurs droits régaliens : elle ne devait pas tarder à les lui disputer.

Sous l'épiscopat d'Herbert, les Bisontins s'en étaient tenus à quelques tentatives de violence; avec Éberard de la Tour Saint-Quentin son successeur, ils ne se bornèrent pas à des essais de révolte, ils se levèrent en masse. Le peuple insistait pour obtenir l'abolition d'un ancien droit, appelé *droit des caduques*, lequel autorisait l'archevêque à recueillir la succession des étrangers et d'une certaine classe de citoyens qui décédaient sans enfants. Éberard de Saint-Quentin s'étant refusé à faire l'abandon de ce droit, l'orage éclate. Les Bisontins courent aux armes, se répandent au dehors, ravagent et brûlent plusieurs des villages appartenant à l'archevêché. Le prélat recourt à la protection du pape. Celui-ci fait lancer par les évêques de Langres et d'Autun une sentence d'excommunication contre les incendiaires; mais la sédition ne se calme pas : le peuple persiste à demander l'abolition du droit des caduques, et il finit par obtenir gain de cause. L'empereur Frédéric-Barberousse, qui s'est porté médiateur dans la querelle, rend, à la date du 7 mai 1179, une sentence qui autorise les citoyens à disposer d'une partie de leur fortune s'ils meurent sans enfants, et de leur fortune entière s'ils laissent des héritiers. L'empereur ne maintient le droit des caduques qu'à l'égard des étrangers. La démocratie bisontine venait de remporter sa première victoire sur le pouvoir féodal des prélats : c'était commencer sous d'encourageants auspices une lutte qui allait se continuer pendant des siècles, mais de laquelle l'épiscopat devait sortir tout meurtri.

Éberard de Saint-Quentin mourut en 1180; il eut pour successeur Thierri de Montfaucon, prélat dont l'âge et les vertus furent un titre de respect aux yeux des Bisontins, et dont le nom tient une glorieuse place dans l'histoire de la troisième croisade. Il importe de dire ici quelques mots de cette croisade.

La consternation s'était répandue en Europe à la nouvelle des désastres éprouvés en 1187 par les chrétiens d'Orient : on venait d'apprendre que Saladin, sultan d'Égypte, avait gagné sur le roi Guy de Lusignan, dans les plaines de Tibériade, une grande victoire, et que le vainqueur avait ensuite pris Jérusalem. On ajoutait que quatorze mille chrétiens se trouvaient réduits en servitude, que cent mille autres s'étaient vus chassés de la ville sainte, et que Lusignan lui-même, tombé captif aux mains des Infidèles, gémissait dans les fers, avec les princes d'Antioche et

espèce de libertés. En effet, par un diplôme impérial à la date du mois de mars 1191, il fut établi que chacun des quartiers de la ville élirait, pour gouverner la commune, un certain nombre de prudhommes (*prudentes homines*); que les officiers de l'archevêque ne pourraient appliquer la peine qu'aux accusés déclarés coupables par une cour de bourgeois; que les clefs de la cité demeureraient entre les mains des membres de la commune; qu'aucune forteresse ne serait élevée sur le territoire de l'archevêque, qu'aucun règlement ne serait établi, aucune peine décrétée, sans l'autorisation des maîtres prudhommes. « Dans ce diplôme, dit M. Édouard Clerc, tout l'avenir se découvre. On voit de quel côté penchera tôt ou tard la balance. Dans les mêmes murs, le pouvoir féodal et la démocratie : d'un côté, les prélats, généralement ennemis de la guerre et de la force; de l'autre, une population armée, grossière, bouillante, ivre de liberté. On ne tardera pas à s'observer avec inquiétude. »

Les Bisontins avaient marché vite : d'un seul bond ils étaient arrivés à s'affranchir de la souveraineté des prélats, ou, si l'on aime mieux, à se donner un gouvernement indépendant; car ils avaient trouvé dans le diplôme impérial tous les éléments de la fameuse constitution démocratique qui les a régis pendant près de cinq siècles. Voici les dispositions les plus remarquables de cette constitution, à laquelle il ne fut apporté, dans le cours de sa longue durée, que des changements de forme :

Toute la ville était divisée en sept quartiers, représentés par sept bannières ayant chacune leurs couleurs. Les noms des sept quartiers ou bannières étaient les suivants : Saint-Quentin, Saint-Pierre, Chamars, le Bourg, Battant, Charmont, Arènes.

Les habitants de chaque quartier se réunissaient une fois par année, au jour de la Saint-Jean, pour élire quatre notables dans chaque assemblée; en tout, vingt-huit. Ces derniers se réunissaient à leur tour, le même jour, et ils élisaient quatorze des principaux citoyens de la ville, qui prirent d'abord le titre de *prudhommes* et s'appelèrent plus tard *gouverneurs*.

Les prudhommes administraient la cité pendant un an; ils ne pouvaient être réélus qu'après un an au moins d'intervalle. L'un d'eux présidait le conseil pendant une semaine, et le renouvellement de ce président hebdomadaire se faisait à tour de rôle.

Les vingt-huit notables, dont les fonctions ne devaient non plus durer qu'un an, formaient le conseil d'administration.

La juridiction des quatorze prudhommes s'étendait sur les affaires administratives et sur les matières de police; mais en ce qui concernait les affaires criminelles, les prudhommes ne pouvaient les instruire qu'en s'adjoignant les vingt-huit notables.

Dans de certaines circonstances, lorsqu'il s'agissait par exemple de paix, de guerre, de levées de troupes ou d'autres questions d'un intérêt majeur, on pouvait convoquer les anciens prudhommes hors de fonctions.

La réunion collective des anciens prudhommes, des quatorze magistrats en exercice et des vingt-huit notables s'appelait le *conseil d'État*. Elle représentait le peuple, en qui résidait l'autorité. Les membres du conseil d'État faisaient connaître à l'avance les questions sur lesquelles ils auraient à délibérer, et les décisions prises par eux étaient considérées comme l'expression des vœux de tous les citoyens; on disait : *Le peuple a été convoqué, le peuple a décidé.*

Tandis que les Bisontins, fiers de leur triomphe, se livraient à la joie et s'occupaient d'organiser leur commune, la Comté de Bourgogne vivait dans de tristes pressentiments. Elle avait alors pour souverain un jeune homme de vingt-six ans à peine : c'était Othon Ier, quatrième fils de Frédéric-Barberousse et de Béatrice, lequel avait obtenu dès 1184, dans une diète solennelle tenue à Mayence, l'investiture de la Comté. Othon, fils et frère d'empereurs, régent du royaume d'Arles, comte de Bourgogne, n'exerçait, malgré tout l'éclat de ces titres, qu'une influence bien secondaire, pour ne pas dire nulle, et cela donne à croire que ce prince avait été plus richement doté du côté de la naissance que du côté du génie. Comme vice-roi d'Arles, il ne marqua son vicariat par aucun acte important ; comme comte de Bourgogne, il n'est guère connu que par le titre nouveau dont il se revêtit, et qui devint héréditaire chez ses successeurs : le premier, il s'intitula *comte palatin*, parce qu'il était né dans le palais impérial. Il fut aussi le premier qui mit dans son blason un aigle d'argent en champ de gueules. Othon, du reste, habitait peu ses États ; il préférait le séjour de l'Allemagne, où il avait passé ses jeunes ans, et pendant son absence la Comté de Bourgogne était régie par un gouverneur, appelé *bailli*. Voilà l'origine des *baillis de Bourgogne* : la Comté eut le sien dès l'année 1192. Un homme plus intelligent qu'Othon se fût conduit bien différemment vis-à-vis de la Comté : il eût compris le danger d'abandonner à elle-même une province déjà trop disposée à ne pas aimer des maîtres dont elle ne pouvait oublier l'origine étrangère, et il eût eu soin de venir s'installer au centre du pays, afin d'y maintenir et d'y fortifier son autorité, tant par l'habitude de sa présence que par une initiative personnelle dans le gouvernement. C'est ce qu'avait fait Frédéric-Barberousse ; aussi ce prince resta-t-il le vrai souverain de la Comté. Mais Othon n'était pas Frédéric-Barberousse ; il n'était que son fils, un de ces rejetons à qui leur glorieux père ne transmet rien de son génie. En se conduisant d'une manière si impolitique envers la Comté, Othon préparait des troubles pour le pays, des malheurs pour sa famille. L'abandon dans lequel il laissait cette province avait encouragé les prétentions de la branche cadette de Bourgogne, qui espérait supplanter la branche aînée et travaillait ostensiblement à ce résultat. La branche cadette avait alors à sa tête un homme hardi, ambitieux, actif et puissant : c'était Étienne II, comte vassal de Bourgogne, et petit-fils de ce comte Guillaume de Mâcon, l'ancien ravisseur du patrimoine de Béatrice. Etienne II ne dissimulait pas ses espérances. Maître de riches domaines, il se voyait en outre soutenu par les premières familles du pays : il avait pour femme Béatrice, de la maison de Chalon ; pour beau-frère, Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard ; pour neveux, Gaucher IV, sire de Salins, et Guillaume II, comte de Vienne et de Mâcon. Il joignait à ses possessions d'Auxonne la terre d'Arlay, de vastes propriétés dans l'ancien Scodingue, et il battait monnaie à Lons-le-Saulnier, dont l'un des deux bourgs lui appartenait.

Arlay, à trois lieues environ de Lons-le-Saulnier, sur la rive gauche de la Seille, est un lieu très-ancien. Son heureuse position topographique, jointe à la fécondité du sol, en fit de bonne heure un centre de population, et l'on y a trouvé de nombreux débris d'antiquités qui témoignent en faveur de son importance à l'époque séquano-romaine. Lors des invasions barbares, cette ville éprouva le sort commun ;

elle fut ravagée à plusieurs reprises et détruite. Elle ne se releva que lentement de ses ruines, mais elle était déjà considérable au douzième siècle, et bientôt elle acquit un nom brillant en devenant le séjour des comtes de Chalon. Le fameux château fort d'Arlay, dont il nous reste encore quelques murailles et quelques vestiges de tours, fut l'un des plus puissants des montagnes du Jura ; au quatorzième siècle, cinq cents terres relevaient de la terre qu'il défendait.

Quant à Lons-le-Saulnier, l'antiquité de son origine est mise hors de doute. Sous la domination romaine, cette ville jouissait d'une importance qui se révèle par les restes de mosaïques, de colonnes, de tombeaux, de tuiles, découverts sur son territoire. Elle portait en langue latine le nom de *Ledo Salinarius*, à cause des sources d'eaux salées qu'elle possédait, et l'on croit que les Romains y fondèrent un grand établissement pour l'exploitation de ces salines ou de celles de Montmorot, bourg à peu de distance. Lons-le-Saulnier subit toutes les vicissitudes auxquelles furent soumises les villes séquanaises durant les invasions des troisième, quatrième et cinquième siècles : l'histoire nous apprend que, lorsque les Burgondes vinrent se fixer en Séquanie, Lons-le-Saulnier ne comptait plus deux mille âmes. Il y a tout lieu de croire que cette ville fut détruite par les Sarrasins, car elle s'efface longtemps de nos annales, et c'est seulement au neuvième siècle qu'elle commence à reparaître. A l'époque des Hongrois, elle avait repris quelque importance ; au onzième siècle, elle formait deux bourgs, indépendants l'un de l'autre ; en 1150, le comte Guillaume, frère de Rainaud III, y battait monnaie. Sous le règne tranquille et prospère de Frédéric-Barberousse, Lons-le-Saulnier s'agrandit, se développa, et l'on y comptait une population déjà nombreuse à l'époque où le comte Étienne II en possédait l'un des bourgs.

Étienne II, le rival du comte palatin de Bourgogne, attendait une occasion qui lui permît de mettre ses prétentions en avant : les troubles survenus en Allemagne après la mort de l'empereur Henri VI, décédé le 28 septembre 1197, lui semblèrent un événement favorable à ses desseins. Abjurant donc la vassalité d'Othon Ier, il fit hommage de sa ville d'Auxonne au duc de Bourgogne, Eudes III, et le duc s'engagea, en retour de cet hommage, à lui fournir des troupes toutes les fois qu'il serait en guerre avec le comte palatin de Bourgogne. Étienne ne s'en tint pas là. Comme les princes allemands étaient divisés pour le choix d'un nouvel empereur, il se rangea parmi les partisans d'Othon de Saxe, qui disputait le trône à Philippe de Souabe, frère du comte palatin de Bourgogne et soutenu par celui-ci. La guerre entre les deux prétendants et leurs alliés éclata non-seulement en Allemagne, mais en Alsace et dans la Comté de Bourgogne. Étienne II y prit une part active. Aidé de son beau-frère, le comte Richard de Montbéliard, il envahit à main armée la partie septentrionale de la Comté, promena partout le fer et la flamme, s'empara de l'abbaye de Luxeuil, opposée à Othon de Saxe, et la brûla. Étienne et Richard parvinrent aussi à se saisir de l'archevêque de Besançon, Amédée Ier de Dramelay, partisan de Philippe de Souabe ; ils gardèrent plusieurs mois ce prélat comme prisonnier dans le château de Montbéliard. Cependant Philippe de Souabe avait fini par l'emporter sur son concurrent ; il fut élu le 6 mars 1198, malgré l'énergique opposition du célèbre pape Innocent III, qui ordonnait aux princes et aux peuples

de reconnaître Othon de Saxe. Le choix du nouvel empereur ne ramena pas la paix au sein de la Comté de Bourgogne : les comtes Étienne et Richard continuèrent la guerre, bien que le palatin Othon leur eût fait éprouver un échec sensible, et les hostilités duraient encore, lorsqu'Othon mourut à Besançon, au mois de janvier 1200. Moins d'un an après cette mort, les barons comtois, las d'avoir, selon l'expression d'un chroniqueur, « l'épée resserrée et le harnois pendu au croc, » s'associaient avec enthousiasme à la quatrième croisade, prêchée par Foulques, le célèbre curé de Neuilly-sur-Marne. Les grands noms de la Comté figuraient parmi les noms des barons et chevaliers qui reprirent le chemin de l'Orient, sous la conduite de Boniface, marquis de Montferrat : c'étaient, entre autres, Gauthier, sire de Montfaucon et frère du comte de Montbéliard ; Othon de Vergy, sire de Champlitte ; Étienne et Guillaume, sires de Vergy ; Eudes et Guillaume de Champlitte ; Othon de Cicon ; Othon et Guillaume, sires de la Roche-sur-l'Ognon ; Aymon et Guy, barons de Pesmes, et cinq barons de la famille des Dampierre, Aymon, Richard, Guy, Odet et Rainaud. Les croisés n'allèrent pas jusqu'en Palestine ; ils s'arrêtèrent à Constantinople, emportèrent d'assaut cette capitale de l'empire d'Orient (10 avril 1204), élurent empereur le comte Baudouin de Flandre, et se distribuèrent entre eux les provinces du souverain vaincu. Ce fut une vraie curée, à laquelle les seigneurs comtois eurent une large part : ainsi, Othon de Champlitte se fit inféoder la moitié de la Morée ; Othon de la Roche obtint les duchés de Thèbes et d'Athènes ; Guillaume de la Roche devint prince d'Achaïe ; Othon de Cicon fut prince de Carithène en Achaïe ; les Dampierre eurent aussi leur principauté, et Gauthier de Montfaucon épousa la fille d'Amaury, roi de Chypre.

Pendant que ces seigneurs s'occupaient de fonder leurs petites dynasties en Orient, le comte Étienne II gardait en Bourgogne une attitude hostile et menaçante. Il attendait la fortune. Depuis la mort du palatin Othon Ier, la Comté vivait dans une situation qui lui montrait l'avenir plein d'orages : Othon n'avait pas laissé d'héritier mâle ; sa veuve, Marguerite de Blois, était restée avec deux filles, Jeanne et Béatrice, encore dans la première jeunesse ; et la comtesse Marguerite, chargée de gouverner un pays où l'autorité du souverain avait déjà si peu de racine, se voyait de plus entourée d'ennemis impatients et redoutables. En cas d'attaque, elle pouvait, il est vrai, compter sur l'appui de son beau-frère l'empereur Philippe, qui l'avait, en 1202, investie de la Comté de Bourgogne ; mais les événements allaient déranger bien des calculs. Jeanne Ire, la fille aînée de Marguerite, vint à mourir en 1205, au moment où elle prenait les rênes du gouvernement, et sa sœur Béatrice lui succéda. Jeune, timide, sans autorité morale, Béatrice se trouvait dans une position pleine de périls ; cette position fit hâter son mariage, et le 21 juin 1208 elle épousa le duc Othon de Méranie, dont la famille possédait de riches provinces au midi de l'Allemagne. C'était une brillante alliance ; toutefois elle commença sous de tristes auspices. Le soir même où l'on célébrait à Bamberg les fêtes de l'hyménée, en présence de l'empereur Philippe, ce monarque périssait, victime d'une vengeance particulière, sous le poignard d'un assassin, nommé Othon de Wittelsbach. Les princes allemands donnèrent pour successeur à Philippe le duc Othon de Saxe, son ancien concurrent. L'avénement d'Othon au trône de l'Empire combla de joie l'ambitieux

Étienne II, qui, on se le rappelle, était l'un des partisans du nouvel empereur. Étienne, jusqu'alors contenu par la surveillance active et jalouse de Philippe, pouvait enfin reprendre à force ouverte ses projets de souveraineté sur la Comté de Bourgogne, puis il trouvait en même temps l'occasion de se venger d'un affront qui lui pesait au cœur : il faut dire que ce seigneur s'était montré d'autant plus blessé du mariage de Béatrice avec Othon de Méranie, que lui-même avait demandé pour son propre fils la main de cette jeune princesse, et qu'il avait éprouvé l'humiliation d'un refus. Cette alliance eût préservé la Comté de bien des malheurs et des fautes ; car, en confondant les droits de la branche cadette de Bourgogne avec ceux de la branche aînée, elle aurait mis un terme à toutes rivalités ultérieures. Les princes de la branche cadette faisaient reposer leurs prétentions sur ce qu'étant seuls descendants mâles d'Othe-Guillaume, ils avaient plus de droits que Béatrice à la succession de la Comté de Bourgogne.

Étienne II, rassuré du côté de l'Empire, n'hésita pas à recourir aux dernières extrémités pour reconquérir ce qu'il appelait son légitime patrimoine. Il se mit à la tête de ses partisans et se proclama comte de Bourgogne. Alors une guerre meurtrière éclata : l'histoire nous en laisse ignorer les détails ; mais on sait que la fortune des armes ne favorisa pas la cause d'Othon II de Méranie, le mari de Béatrice. Il paraît que ce prince éprouva de grands revers : ce qu'il y a de certain, c'est qu'affaibli par plusieurs défaites, entouré d'ennemis implacables, il demanda la paix. Elle fut conclue le 18 octobre 1211, à Dijon, « preuve que le duc de Bourgogne n'était pas étranger à nos guerres intestines, » remarque M. Édouard Clerc. Aux termes de cette paix, le duc Othon de Méranie reconnaissait à Étienne II le droit de porter le titre de comte vassal de Bourgogne, titre dont Étienne avait été dépouillé par le comte palatin Othon Ier ; en outre, Othon de Méranie renonçait, rapporte M. Charles Duvernoy, aux prétentions qu'il avait ou pouvait avoir sur les châteaux et les autres possessions d'Étienne situés dans la Comté de Bourgogne ; il renonçait de même à toute indemnité pour les dommages, de quelque nature qu'ils fussent, commis pendant la guerre à son préjudice et à celui de ses vassaux ; il consentait au maintien de toutes les forteresses élevées sur plusieurs points de la province et à toutes les acquisitions de fiefs faites par Étienne, pourvu que ces fiefs ne fussent pas de sa mouvance comme comte palatin ; enfin il reconnaissait que ni lui, ni sa femme, ni qui que ce soit en leur nom, ne pourrait vendre ou engager leur *terre* de Bourgogne, sans le consentement et même la participation d'Étienne.

Ces conditions étaient aussi onéreuses qu'humiliantes. Étienne triomphait ; mais à son tour il allait avoir à craindre de perdre la magnifique position que lui faisait le traité de Dijon. Peu de temps après la conclusion de ce traité, l'empereur Othon IV, dont le comte Étienne suivait le parti, se brouillait mortellement avec l'homme qui avait le plus contribué à le porter sur le trône impérial, c'est-à-dire avec le pape Innocent III ; puis, à la suite de cette rupture, le souverain pontife excommuniait Othon, déliait ses sujets du serment de fidélité et lui suscitait un redoutable concurrent dans la personne du jeune Frédéric de Hohenstauffen, petit-fils de Frédéric-Barberousse. En effet, au commencement de 1212, la diète de Mayence proclamait ce jeune prince sous le nom de Frédéric II. Ce couronnement blessait au vif les

intérêts politiques d'Étienne ; car le nouvel empereur était cousin-germain de Béatrice, la femme d'Othon de Méranie, et la faveur de Frédéric était acquise à l'avance au comte palatin de Bourgogne, l'un des princes allemands qui avaient le plus chaudement soutenu son élection. Le double lien de la reconnaissance et de la parenté unissant l'un à l'autre ces deux souverains, il s'établit entre eux une confiance réciproque dont le duc de Méranie devait se montrer constamment digne par son attachement invariable à la fortune de Frédéric. Mais d'abord le comte palatin profita de son changement de position pour tenter une revanche contre Étienne II, et, fort de l'appui de l'empereur, il reprit les armes. L'absence des monuments historiques ne permet pas d'indiquer avec précision l'époque de cette seconde guerre, ses vicissitudes et sa durée ; tout ce que l'on sait, c'est que les hostilités furent longues et qu'elles se terminèrent seulement en 1222, par des projets de mariage entre le petit-fils d'Étienne et l'une des filles d'Othon de Méranie. Ce mariage se consomma plus tard ; mais, avant de le voir s'accomplir, une troisième guerre devait éclater.

La Comté de Bourgogne put respirer un peu pendant les années 1223 et 1224 ; toutefois la paix ne fut pas générale dans le pays durant cette période. A Besançon, les querelles entre l'archevêque et le peuple avaient recommencé plus vives que jamais. Une grande fermentation régnait dans la ville depuis 1221, c'est-à-dire depuis que Gérard de Rougemont occupait le siége métropolitain. Gérard de Rougemont était un vieillard : fils, petit-fils et frère de vicomtes, il avait été doyen quarante ans avant d'obtenir l'épiscopat ; il avait donc été témoin de la victoire remportée en 1191 par les Bisontins sur les officiers de l'archevêque ; et, cette victoire lui semblant un coup fatal porté à la puissance des prélats, il s'était, depuis lors, pris d'une haine violente contre la démocratie. Ce nouveau gouvernement auquel participait le peuple, l'existence de la commune, la juridiction des bourgeois, la création des prudhommes, le conseil des vingt-huit, tout cela l'irritait, excitait ses ressentiments, et il était monté sur le siége épiscopal avec des idées complétement hostiles aux franchises de la cité. Du jour de son installation, le conflit commença. L'archevêque, humilié de voir son autorité disputée et restreinte, voulait rétablir l'ancien ordre de choses ; le peuple, au contraire, enorgueilli de ses premiers succès, aspirait ouvertement à de nouvelles conquêtes. Il n'y avait donc nulle possibilité de s'entendre. Gérard de Rougemont s'adressa secrètement à l'empereur Frédéric II pour en obtenir la révocation de la charte de 1191 ; les Bisontins, instruits de cette démarche, s'abouchèrent avec le fameux Jean de Chalon, fils du comte Étienne, et lui offrirent pour quatre ans la gardienneté de leur ville, à la condition que si l'archevêque, le vicomte ou le maire voulaient *faire querelle aux citoyens*, il leur prêterait secours dès qu'il en serait requis. La cité se tenait ainsi prête à tous événements ; car l'état de méfiance dans lequel on vivait de part et d'autre ne pouvait manquer d'amener une explosion. Les haines devenaient plus ardentes de jour en jour ; on s'observait avec une inquiétude irritée, on ne voulait s'entendre sur rien, on sentait qu'il fallait sortir par une lutte de cette situation violente. Le différend relatif à la possession des clefs de la ville fit éclater l'orage vers la fin de l'année 1224 : le prélat soutenait que la garde des clefs était attachée aux prérogatives de son siége ; la commune mettait en avant la charte de 1191, qui lui recon-

naissait le droit de les avoir en sa possession ; et personne ne voulait céder. Le peuple, impatient d'en finir, courut aux armes, assaillit les gens de l'archevêque, maltraita les uns, blessa les autres, les chassa tous de la ville avec l'archevêque lui-même, puis referma les portes derrière eux. Cet acte audacieux coûta cher aux Bisontins ! Le prélat, indigné, se rendit à Berne, auprès du jeune Henri, roi des Romains[1], fils de l'empereur Frédéric II, et de là lança l'interdit sur Besançon. A cette époque, où la religion occupait une si large place dans les besoins de la vie, un tel arrêt était quelque chose de terrible : partout cessaient les cérémonies du culte ; les églises restaient fermées, les autels dépouillés de leurs ornements, les cloches silencieuses ; il n'y avait plus d'offices publics, plus de sacrements, plus de processions, plus de mariages, plus d'inhumations en terre sainte : la vie générale semblait suspendue.

Le roi des Romains se laissa toucher par le grand âge de Gérard de Rougemont, par le récit des violences et de l'outrage dont il avait été l'objet, et non-seulement il décida que le prélat rentrerait dans sa ville épiscopale, mais que les clefs lui seraient rendues, que les citoyens ne pourraient faire « des conventions, constitutions et autres nouveautés ; » enfin, que la commune serait abolie. Lorsque cette sentence fut connue à Besançon, elle y répandit une exaspération indicible; les citoyens se montrèrent résolus à ne pas recevoir l'archevêque et jurèrent de défendre les armes à la main leurs libertés municipales. Le pape Honorius III intervint à son tour dans la question : par une bulle du 17 janvier 1225, il excommunia les Bisontins. Ceux-ci ne tinrent pas plus compte de la bulle pontificale que de la sentence du roi des Romains, et ils attendirent les événements. Plusieurs mois se passèrent sans que rien fût décidé. L'empereur Frédéric II, à l'examen duquel avait été soumise la sentence du roi des Romains, rendit un jugement qui ne changea pas la disposition des esprits : le 5 juin 1225, il confirma l'abolition de la commune, annula le traité des Bisontins avec Jean de Chalon, mais se réserva de prononcer plus tard sur la question des clefs de la ville. La révolte persistait. Frédéric, voyant le peu de cas que l'on faisait de ses ordres, confirma un décret promulgué le 24 septembre 1225 par le roi des Romains, et qui prononçait le ban impérial contre les rebelles, avec la défense expresse à tous les sujets de l'Empire de laisser pénétrer dans la ville aucune espèce de vivres. Ce singulier expédient produisit son effet. Les Bisontins comprirent qu'il fallait céder devant une mesure qui trouvait moyen de les vaincre sans les combattre : menacés par la famine, fatigués d'ailleurs de l'interdit, ils ouvrirent leurs portes à l'archevêque. Ce ne fut pas Gérard de Rougemont qu'ils revirent : ce prélat n'existait plus dès le mois de mars 1225 ; il était allé finir ses jours dans l'abbaye de Bellevaux, et on lui avait donné pour successeur Jean Algrin, Picard d'origine. Le nouvel archevêque consentit à pardonner aux Bisontins, mais à une condition qu'il se réservait de faire bientôt connaître. Les citoyens, rassemblés sur une des places de la ville, se demandaient avec une vive anxiété ce que le prélat allait exiger d'eux : quand ils le surent, leur indignation égala leur

[1] Le titre de *roi des Romains* se donnait, en Allemagne, à celui que les princes électeurs désignaient comme le successeur de l'empereur régnant.

surprise. Il fut ordonné à cent des principaux de la cité de se rendre devant le portique de l'église de Saint-Jean, et là, « pieds nus, tête nue, en pure chemise, » ils reçurent de la propre main de l'archevêque la discipline des verges. Jean Algrin croyait ainsi faire un exemple : il ne savait pas combien cette humiliation, qui rejaillissait sur tous les citoyens, devait laisser de haine au fond des âmes ! Jean de Chalon perdit son titre de gardien de la cité, et la commune fut abolie, ainsi que les autres institutions conquises par la charte de 1191. Le prélat leva ensuite l'interdit, mais il ne ramena dans la ville qu'une tranquillité factice : les Bisontins ne pouvaient plus oublier qu'ils venaient d'être libres pendant trente ans, et ils devaient en faire ressouvenir les successeurs de Jean Algrin.

Un calme apparent renaissait à peine à Besançon, que la guerre civile ensanglantait de nouveau la Comté de Bourgogne. Dès le mois de décembre 1225, Étienne II et le duc Othon de Méranie reprenaient les armes, et cette fois les hostilités revêtaient un caractère de cruauté qu'elles n'avaient pas encore eu. On ne connaît pas le motif de cette troisième guerre ; peut-être le trouverait-on dans la méfiance réciproque qui partageait les deux branches de Bourgogne, trop antipathiques l'une à l'autre, trop divisées d'intérêts, pour ne pas être ennemies. Elles avaient pu se rapprocher un moment, mais elles ne pouvaient en venir à une réconciliation sincère. Leur nouvelle querelle mit en feu toute la Comté, et, dans cet embrasement général, on remarqua que le nord de la province tenait pour la branche aînée, tandis que le midi soutenait la branche cadette. Le comte Étienne avait avec lui Jean de Chalon son fils, Henri, tige de la maison de Vienne, Josserand de Brancion, Hugues de Fouvent, Ponce de Cicon et d'autres puissants seigneurs ; il était, en outre, appuyé par la noblesse du Mâconnais et par le duc de Bourgogne Hugues IV, possesseur depuis 1224 de la baronnie de Salins, que lui avait vendue le sire Josserand de Brancion, second mari de Marguerite, fille et héritière de Gaucher IV de Salins [1]. Le duc Othon de Méranie ne comptait pas dans le pays des soutiens assez nombreux et redoutables pour pouvoir lutter avec ses seules forces contre son rival : prévoyant qu'il serait accablé, il appela l'étranger. Des troupes lorraines entrèrent dans la Comté de Bourgogne, sous la conduite de Henri II, comte de Bar, qui attaqua les châteaux d'Étienne ; mais Henri II était un jeune prince encore plus téméraire que brave, et son imprudence le fit tomber, dès les premiers jours de la guerre, entre les mains de son ennemi : il n'obtint sa liberté que six mois après, au moyen d'une rançon considérable. Privé de l'appui du comte de Bar, Othon de Méranie se chercha de nouveaux auxiliaires ; il fit alliance avec Thibaut IV, comte de Champagne, et les secours que lui amena ce prince, en égalant à peu près les forces de part et d'autre, rendirent les hostilités plus longues et plus sanglantes. On se battit avec acharnement ; dans l'attaque comme dans la défense, on ne recula devant aucun moyen pour accabler son adversaire. Ce fut une des guerres les plus cruelles et les plus calamiteuses dont la Comté de Bourgogne ait eu à souffrir : des rivalités envenimées par les haines de famille ; des représailles autorisées par d'autres représailles ; des

[1] Cette baronnie comprenait le Bourg-Dessus ou Bourg-le-Sire de Salins, la grande saline, les châteaux d'alentour avec leurs dépendances, et beaucoup d'autres fiefs.

violences, des meurtres, des incendies, des actes de pillage chaque jour renouvelés; des forteresses prises et reprises; des moissons ravagées et des chaumières détruites; partout le fer et la flamme, partout des cœurs implacables et des bras impatients de frapper : voilà ce que fut cette guerre[1]. Les détails nous en sont peu connus; mais l'ensemble des événements nous montre qu'Étienne n'eut pas l'avantage pour lui : les forces réunies du comte palatin et du comte de Champagne renversèrent coup sur coup cinq de ses principales forteresses, Gray-le-Mont, Liesle, Rosey, Flageolet, Montbarrey; et ils étaient sur le point d'attaquer plusieurs autres châteaux de leur ennemi, lorsque le cardinal de Saint-Ange, légat du pape, vint faire suspendre les hostilités. La médiation de ce cardinal amena plus tard, entre les parties belligérantes, une paix définitive, qui fut conclue le 16 juin 1227. Cette fois, le comte Étienne ne dictait pas les conditions; il lui fallut accepter celles qu'on lui imposa : il se vit condamné à faire hommage au duc de Méranie de toutes les forteresses qu'il avait construites depuis la première guerre, à raser jusqu'aux fossés les murs de son château de Chavigny, qu'il possédait près de Dôle, et à ne pouvoir relever que deux des cinq forteresses renversées en dernier lieu. Telle fut la solution de ces longues et sanglantes rivalités, funestes à la branche cadette, qui avait abouti à un échec; honteuses pour la branche aînée, qui n'avait vaincu qu'à l'aide de l'étranger; calamiteuses pour le pays, qui en sortait dévasté et ruiné; profitables seulement aux intérêts des princes du voisinage qui étaient intervenus dans cette querelle de famille. Ainsi, le duc de Bourgogne Hugues IV, l'allié d'Étienne, prit racine dans la Comté par l'acquisition de la baronnie de Salins, et s'occupa d'y accroître ses domaines; le comte de Champagne Thibaut IV, l'auxiliaire d'Othon de Méranie, devint en quelque sorte le maître de la province. Peu de mois après le traité de 1227, le duc Othon de Méranie, épuisé de ressources et de finances, par suite des guerres qu'il venait de soutenir, engageait à Thibaut la Comté de Bourgogne pour quinze mille livres estevenantes : d'après l'acte, qui fut passé le lundi de l'octave de la Toussaint 1227, le tiers des revenus devait être consacré au remboursement de cette dette, et les deux autres tiers représentaient l'indemnité due au comte de Champagne *pour ses peines et ses frais*. Puis le duc de Méranie, pressé de retourner en Allemagne, auprès de l'empereur Frédéric II, confia la garde de la Comté à ce même Thibaut de Champagne, qui remplaça ainsi le souverain. Il était plus qu'imprudent, il était malhabile d'abandonner à un étranger, surtout à un étranger aussi puissant que le comte de Champagne, l'administration d'un pays où l'autorité des princes allemands avait déjà tant perdu de sa force matérielle et morale : d'un côté, on indisposait les Comtois, humiliés de se voir placés sous la protection d'un étranger; de l'autre, on offrait au comte de Champagne l'occasion de tenter la fortune au profit de son ambition. Cette espèce d'interrègne entretint dans la province une sourde inquiétude : aucune guerre n'éclata cependant; mais la cause à laquelle il faut attribuer le maintien de la paix fut le traité conclu au mois de février 1231 entre les deux branches

[1] On attribue à l'époque des rivalités entre les deux branches de Bourgogne la construction d'un grand nombre des châteaux forts qui couvraient autrefois la Franche-Comté, et dont ce pays présente encore des ruines en maints endroits.

de Bourgogne, et qui confondit leurs droits : le duc de Méranie engageait, par ce traité, la main d'Alix, l'une de ses filles, au jeune Hugues, fils aîné de Jean de Chalon. Divers motifs firent ajourner le mariage à l'année 1236 : Othon de Méranie ne le vit pas s'accomplir ; il mourut en Allemagne, le 6 mai 1234, en laissant pour héritier un enfant de quatorze ou quinze ans, qui lui succéda sous le nom d'Othon III. Un évêque et un baron s'emparèrent de la tutelle de cet enfant, et la Comté de Bourgogne continua d'être administrée par Thibaut de Champagne. Il n'y eut rien de changé dans la situation générale du pays : le comte de Champagne, à qui la province servait de gage en attendant le rachat de la dette contractée envers lui par le duc Othon II, s'occupait de toucher les revenus annuels des domaines, tant pour l'intérêt de sa créance que pour ses frais de garde ; le duc de Bourgogne, déjà maître de la baronnie de Salins, continuait à s'agrandir au sein de la Comté ; et cet état de choses, c'est-à-dire la défiance qu'inspiraient d'un côté les projets ambitieux du duc de Bourgogne, les haines que soulevait d'autre part l'administration étrangère du comte de Champagne, jetaient le pays dans une inquiétude et une irritation qui menaçaient à chaque instant la paix publique. Cependant on n'eut pas à déplorer les malheurs d'une quatrième guerre civile : l'orage resta suspendu au-dessus des têtes, mais il n'éclata pas. La crainte que l'on avait de l'empereur Frédéric II, protecteur déclaré du comte palatin ; l'influence de Jean de Chalon, toute-puissante alors et qui servait à contenir les mécontentements et les inimitiés ; l'extinction des rivalités entre les deux branches de Bourgogne, par le mariage de Hugues de Chalon avec Alix de Méranie, ces diverses causes et quelques autres empêchèrent le renouvellement des dissensions armées. Quant au palatin Othon III, on connaissait à peine son nom dans la Comté : ce jeune prince ne quittait pas l'Allemagne, qu'il considérait comme sa véritable patrie, et il vint en 1241 visiter pour la première fois le pays dont il était souverain. Ce fut pendant ce séjour qu'il retira la province des mains du comte de Champagne en lui remboursant sa créance de quinze mille livres. Après cet acte, Othon III traita de la garde de la Comté avec Hugues IV, duc de Bourgogne. Les négociations à ce sujet traînèrent longtemps : entamées à la fin de 1241, elles ne furent terminées qu'en octobre 1242, par suite de la difficulté que l'on avait eu à s'entendre sur les conditions. Aux termes du traité, la garde du pays était confiée au duc de Bourgogne pour cinq ans, pendant lesquels il « se peut et se pourra aidier de la terre, et des hommes et des fiefs, contre toutes gens, *sauve la féauté à l'emperour de Rome.* » Les fiefs que possédait Othon III dans le pays se réduisaient alors à fort peu de chose : il ne lui restait en propre que Poligny et quelques châteaux, celui de Baume et celui de Vesoul par exemple. Toutes les autres villes et forteresses se trouvaient inféodées aux grandes familles de la province, mais principalement à la branche cadette de Bourgogne. Cette fatale imprévoyance allait se traduire par la ruine de la domination méranienne au sein de la Comté.

Disons, en passant, quelques mots de Vesoul, Baume et Poligny, dont les noms viennent de se rencontrer sous notre plume. D'après plusieurs érudits, Vesoul aurait une origine très-ancienne. Le professeur Bullet fait dériver son nom du celtique *Besol* ou *Besul*, qui signifie *pointu* ou *aigu*, Vesoul ayant été ainsi appelé à cause de la montagne de forme conique (la Motte de Vesoul) au pied de laquelle cette ville

est assise. Un autre savant, M. Johanneau, tire le nom de Vesoul des deux mots celtes *Bez* ou *Vez*, tombeau, et *Haul* ou *Houl*, soleil, c'est-à-dire *tombeau du soleil*. De telles étymologies nous paraissent aussi hasardées que la version qui présente Vesoul comme une antique cité de la Séquanie et nous la montre refusant d'ouvrir ses portes à l'Éduen Julius Sabinus, lors de sa révolte contre l'empereur Vespasien, en l'année 69 de l'ère chrétienne. On ne possède pas plus la preuve historique de ce fait, qu'on ne possède des données certaines sur l'époque de la fondation de Vesoul : tout ce que l'on a dit à ce sujet est purement conjectural, et l'histoire n'a pas à s'en occuper, elle ne doit admettre que les certitudes. Il faut arriver jusqu'à la fin du neuvième siècle avant de rencontrer un document authentique où le nom de Vesoul soit consigné pour la première fois : la Relation des miracles de saint Adelphe, écrite en 899, parle d'une jeune Vésulienne qui fut guérie en touchant les reliques du saint, et c'est à ce propos que Vesoul se trouve mentionné ; le légendaire l'indique par le mot de *castrum vesulium*. Ainsi, en 899, cette ville ne consistait encore qu'en un *castrum* ou forteresse ; mais elle se développa rapidement, et le fait suivant prouve qu'au commencement du onzième siècle elle était déjà considérable : en 1019, on voit un Gislebert, *vicomte de Vesoul*, signer à Port-sur-Saône une charte du comte Othe-Guillaume au profit de l'abbaye de Saint-Balain en Piémont. Or il n'y avait de vicomtes que dans les villes importantes. Ce Gislebert est le premier seigneur connu de la célèbre maison de Faucogney. Gislebert II, de la même famille que le précédent, et comme lui vicomte de Vesoul, fonda, tout près du château construit sur la Motte, le prieuré du Marteroy, devenu célèbre par la suite ; ce fut l'archevêque de Besançon, Hugues III, l'un des fils du comte Guillaume le Grand, qui consacra lui-même, en 1092, l'église de ce prieuré. L'importance de Vesoul s'accrut notablement dans le cours du douzième siècle : dès 1150, si ce n'est plus tôt, cette ville possédait vicomte, maire et prévôt, ayant chacun leurs droits, leur juridiction particulière, et l'on voit, à la date de 1162, Gislebert III, sire de Faucogney, prendre dans un acte de donation le titre souverain de vicomte de Vesoul *par la grâce de Dieu*. Nous aurons plus tard occasion de parler des événements historiques dont cette ville fut le théâtre.

Baume est dans la position de Vesoul en ce qui concerne l'époque de sa fondation : l'origine celtique qu'on lui attribue ne repose également que sur des conjectures, et il n'est pas plus possible d'établir l'authenticité de cette origine que de vérifier historiquement l'opinion qui fait de Baume l'ancienne capitale du Varasque. Cette ville n'a d'existence certaine qu'à partir du neuvième siècle ; elle commençait à poindre, mais elle se développa rapidement, et dès le onzième siècle elle figurait parmi les lieux les plus considérables de la Comté de Bourgogne : divers monuments nous apprennent qu'elle comptait alors une population de cinq mille âmes. Baume devait en grande partie son importance à sa célèbre abbaye de dames nobles bénédictines, fondée vers les dernières années du sixième siècle, selon les uns, et selon d'autres, dans la seconde moitié du siècle suivant : l'abbesse de ce monastère était à la nomination du souverain ; elle étendait son patronage sur plusieurs cures et paroisses et pouvait conférer des bénéfices. Outre la supérieure et ses novices, il y avait dans cette abbaye onze chanoinesses prébendées, qui prirent plus tard le titre de com-

tesses. Dès le dixième siècle, Baume se divisait en ville haute et ville basse : la ville haute, bâtie sur la montagne de Saint-Léger, fut détruite par Berthod IV, duc de Zeringhen, à l'époque où l'empereur Frédéric-Barberousse avait fait alliance avec ce seigneur pour reprendre au perfide Guillaume de Mâcon l'héritage de Béatrice, fille de Rainaud III; et cette guerre commença la décadence de Baume. Depuis lors, la ville a été réduite à l'étendue qu'on lui voit aujourd'hui.

Les doutes qui planent sur l'antiquité de Baume et de Vesoul disparaissent à l'égard de Poligny. Ici les preuves d'une origine reculée sont manifestes : la fameuse *pierre qui vire* et les débris d'un autre monument de même style témoignent de l'existence de cette ville à l'époque druidique; les différents objets d'arts que l'on a découverts sur son territoire, ses restes de voies romaines, ses débris de bains et d'aqueduc, surtout les ruines du palais des Chambrettes, nous révèlent le haut rang qu'elle occupait sous la domination des Romains. Poligny fut l'une des cités séquanaises qui eurent le plus à souffrir des diverses invasions barbares : il ne resta rien de cette ville, et jusqu'au huitième siècle il n'est plus question d'elle. On la voit reprendre vie au temps de Charlemagne; elle se développe dans le cours du neuvième siècle; elle se range, dès le règne de Charles le Chauve, parmi les localités importantes du comté de Varasque, puis elle retombe dans la ruine, lors du passage des Normands et des Hongrois. Poligny se releva lentement de ses désastres et ne redevint un peu considérable que vers la fin du douzième siècle; mais, à l'époque où cette ville appartenait au comte palatin Othon III, une population déjà nombreuse commençait à se grouper sur son territoire.

Othon III avait regagné l'Allemagne, après avoir réglé la question relative à la garde de la Comté de Bourgogne : il ne devait pas revoir cette province. Six ans plus tard, le 19 juin 1248, ce jeune prince rendait le dernier soupir, au milieu d'horribles souffrances : il mourait victime d'un double crime commis à l'aide du fer et du poison. On ignore la cause de ce meurtre; mais on sait que le principal auteur de l'attentat s'appelait Hérold de Haag, et que cet homme était un des chevaliers attachés à la suite d'Othon. L'infortuné prince n'avait pas trente ans lorsqu'il termina ses jours d'une manière si tragique. Othon ne laissait pas de postérité. Après sa mort commença le règne d'une nouvelle dynastie, qui s'établit sans secousse et sans opposition au sein du pays : ce fut la dynastie de la branche cadette de Bourgogne. Les barons comtois étaient depuis longtemps dégoûtés de la domination de la branche aînée, dont l'origine étrangère les humiliait, et, Othon III expiré, ils avaient reconnu pour comte palatin Hugues de Chalon, le mari d'Alix de Méranie.

L'avénement de la maison de Chalon exerça sans doute une très-grande influence sur les destinées de la Comté de Bourgogne, mais il ne marqua pas, comme on l'a dit à tort, la fin de la suzeraineté impériale dans le pays. La suite de ce livre prouvera surabondamment le contraire, et, sans aller bien loin en chercher un exemple, l'histoire nous montre Hugues de Chalon lui-même se reconnaissant le vassal de l'Empire : dans un traité à la date du mois de juillet 1251, on voit ce prince et sa femme Alix faire alliance avec le duc de Bourgogne « contre toutes gens, sauve la féauté à l'emperour d'Alemaigne, *qui doit estre nostre sire.* » A un aveu si explicite on ne peut rien opposer.

CHAPITRE TROISIÈME.

Hugues de Chalon, comte palatin de Bourgogne. — Jean de Chalon l'Antique ou le Sage. — Affranchissement de Salins; origine de cette ville. — Affranchissements de Chaussin, d'Orgelet, de Faverney, d'Ornans et d'autres lieux. — Fondation des communes. — Commencements de la bourgeoisie. — Vues de Jean de Chalon sur Besançon; état de cette ville; recouvrement de sa commune. — Guerres entre Jean de Chalon et son fils. — Besançon, ville impériale. — Nouveaux défrichements dans les montagnes du Jura. — Jean de Chalon et l'Inquisition. — Mort de Jean de Chalon et de son fils. — Luxeuil et Gray. — Alix de Méranie, Hugues de Bourgogne et Philippe de Savoie. — Guerre en Comté. — Affanchissements de Dôle, de Saint-Amour, de Faucogney et d'Arlay. — Othon IV, comte palatin; son caractère. — L'empereur Rodolphe de Hapsbourg; son fils Hartmann. — Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard; affranchissement de cette ville. — État de la Comté au treizième siècle. — Affranchissements d'Arbois, de Nozeroy, de Bletterans, de Montmorot, de Poligny, de Lons-le-Saulnier, de Quingey, et d'autres localités. — Les *Vêpres siciliennes*. — Jean de Chalon, sire d'Arlay Ier. — Parti français et parti impérial en Comté. — Siége de Besançon. — Reconnaissance des libertés de cette ville par l'empereur Rodolphe. — Les Bisontins et l'archevêque Eudes de Rougemont. — Traité de Vincennes. — Confédération des hauts barons comtois. — Philippe le Bel, roi de France, et le baron d'Arlay. — Mort d'Othon IV. — Jeanne de Bourgogne et Philippe de France. — Le baron d'Arlay et les Bisontins. — Défaite de ceux-ci; perte de leur indépendance. — Arrestation des Templiers. — Jacques de Molay; sa conduite; sa mort.

Hugues de Chalon avait à peu près trente-trois ans lorsqu'il prit le titre de comte palatin de Bourgogne : c'était un seigneur né avec d'heureuses qualités privées, mais d'une intelligence secondaire, et il se laissa gouverner plutôt qu'il ne gouverna. Son père, le célèbre Jean de Chalon, fut le véritable souverain du pays. Arrêtons-nous un moment sur cet homme remarquable, dont le nom est encore populaire dans les montagnes du Jura. Jean de Chalon l'Antique, le premier d'une race illustre qui commença par un sage et finit par un héros, est la plus grande renommée historique de la Comté de Bourgogne au treizième siècle. Génie à vues élevées, volonté énergique et persévérante, caractère martial et vigoureusement trempé, il joignait à l'autorité morale qui donne le pouvoir, la puissance matérielle qui le fortifie : il possédait presque tout le midi de la Comté et de vastes domaines le long de la Saône. Jean de Chalon ne méprisait pas les lettres, mais il les cultivait peu : son faste à lui, comme dit M. Édouard Clerc, c'étaient les milices nombreuses de ses vassaux et la hauteur de ses forteresses ; et s'il ne brillait pas par les connaissances littéraires, il excellait dans l'art de lier ensemble ses seigneuries, les fortifiant ainsi l'une par l'autre. Le fameux arrangement qu'il fit avec le duc de Bourgogne fut, sous ce rapport, l'acte capital de sa vie : il échangea le comté d'Auxonne et les terres qui lui appartenaient le long de la Saône, contre le Bourg-Dessus de Salins, avec les châteaux, seigneuries et fiefs en dépendants. L'autre bourg de Salins était à son fils Hugues. La maison de Chalon se trouvait ainsi propriétaire de Salins, c'est-à-dire de la ville la plus riche en revenus qui existât dans la Comté de Bourgogne. En faisant cet échange, Jean de Chalon se montrait calculateur pro-

fond : il voulait avoir la baronnie de Salins, parce qu'il y voyait un moyen de consolider et d'étendre sa puissance. Vivant à une époque où la terre seule donnait de la valeur à l'homme, il savait que le levier de la domination était aux mains de celui qui possédait le plus grand nombre de domaines et de vassaux, et, déjà maître des plus vastes fiefs, il se créait, par l'acquisition des salines, une source de revenus intarissable où il pourrait sans cesse puiser pour s'attacher de nouveaux vassaux, pour acheter de nouveaux domaines. Riche et puissant, il voulait être plus riche et plus puissant encore. Mais ce ne sont pas ces calculs d'ambition personnelle qui recommandent, aux yeux de la postérité, la mémoire de Jean de Chalon ; ce prince doit à des pensées plus hautes la glorieuse place qu'il occupe dans l'histoire de son siècle : il fut le premier, après le comte Raymond de Bourgogne, qui reprit la grande idée des affranchissements, et voilà son titre principal à la reconnaissance des Franc-Comtois. En ceci, Jean de Chalon n'agit pas, il est vrai, dans un but complétement désintéressé ; il savait que sa générosité tournerait au profit de sa puissance. Avec son intelligence supérieure il avait compris que la liberté, en appelant les populations, en leur élargissant la voie des progrès matériels, deviendrait une source de gain pour celui qui la donnait, et Jean de Chalon fit ce qu'il croyait être son intérêt. Mais laissons de côté le vulgaire mobile auquel il obéit, pour ne voir que le bien réalisé par la politique féconde dont il prit l'initiative : imitons nos pères ; comme eux, montrons-nous reconnaissants envers l'homme qui accéléra par son exemple l'émancipation des communes comtoises.

Au mois de janvier 1249, Jean de Chalon affranchit le Bourg-Dessus de Salins et lui octroya une charte municipale, voulant par là, comme il le disait lui-même, faire prospérer de plus en plus ses sujets. Déjà, en 1229, il avait érigé en commune la ville d'Auxonne, qui alors lui appartenait, et en novembre 1246 il avait fait reconnaître, par un traité avec Amaury de Joux, gardien et protecteur de Pontarlier, les franchises et priviléges dont jouissait cette ville. La charte octroyée aux habitants du Bourg-Dessus leur conférait le droit d'élire quatre échevins, qui, de concert avec un prévôt à la nomination du seigneur, administreraient les affaires et rendraient la justice. Ce fut là pour Salins le point de départ de sa grande prospérité.

L'époque de la fondation de Salins nous est inconnue, mais l'origine de son nom, *Salinum*, n'a pas besoin d'être expliquée : elle se tire, comme chacun sait, des riches sources d'eaux salées que cette ville possède. On ignore la date à laquelle se rapporte la découverte des salines ; toutefois il est certain que les Romains les connurent et les exploitèrent : Strabon nous apprend que l'eau de ces sources, convertie par l'évaporation en un sel plus blanc que la neige, se transportait en Italie. Ce même Strabon parle avec éloge des salaisons de porc qu'on tirait de la Séquanie, et qui s'expédiaient jusqu'à Rome. Un assez grand nombre de médailles antiques, des débris de colonnes, des statues, des tombeaux, les restes d'une voie militaire et d'autres vestiges de l'époque romaine, font penser à juste titre que Salins est l'ancien *Pons Ariarica*, dont le nom se retrouve dans celui de *Pont-d'Héry*, hameau tout proche de la ville actuelle ; du reste, la position du Salins de nos jours correspond à la position d'Ariarica, que l'auteur de l'Itinéraire place entre Orbe et Besan-

çon. Les établissements fondés par les Romains pour l'exploitation des salines furent détruits durant les invasions barbares ; on croit que les Burgondes en relevèrent une partie, et c'est à eux que l'on attribue aussi la construction du château de Bracon, où la légende fait naître en 597 l'illustre saint Claude. Dans tous les cas, le château de Bracon existait déjà au commencement du sixième siècle : la fameuse charte du roi Sigismond de Bourgogne, signée au profit de l'abbaye d'Agaune en Valais, mentionne, entre autres dons importants faits à ce monastère, *la saline et le château de Bracon*. Cette charte est de 523 ou 524.

Salins resta pendant quatre cents ans sous la dépendance des abbés d'Agaune mais on voit qu'au temps du roi Sigismond on ne connaissait plus que l'une des trois salines : les deux autres ne furent retrouvées que vers le milieu du neuvième siècle A cette époque, la ville de Salins avait déjà de l'importance : elle était le chef-lieu d'un des cinq archidiaconés du diocèse de Besançon, et vers 862 elle renfermait quatre paroisses. L'invasion des Hongrois, en 937, porta un coup terrible à la fortune de l'antique Ariarica ; ces Barbares pillèrent et brûlèrent les manufactures, qui restèrent plusieurs années ensevelies sous les décombres. Le comte Albéric de Narbonne les releva ; son intelligence, stimulée par l'intérêt, rendit à ces établissements le mouvement et l'activité, et lorsqu'il mourut, les salines étaient en pleine exploitation. Albéric, comme on l'a dit ailleurs, laissa deux fils qui se partagèrent la ville et les salines : Humbert eut le Bourg-Dessus, avec la grande saunerie ; Létalde eut le Bourg-Dessous, avec le puits à muire ou petite saunerie : la troisième des sources salées demeura indivise entre les héritiers d'Albéric et leurs descendants. Chacun de ces bourgs était fortifié, et plusieurs châteaux, placés sur les hauteurs de Bracon, Belin, Saint-André, Poupet, « gardoient et ensemblement commandoient à toute la ville, » selon l'expression de Gollut. Salins ne fit que se développer avec les années qui suivirent : dans les commencements du onzième siècle, on y comptait déjà plusieurs monuments, entre autres la curieuse collégiale de Saint-Anatoile. Les immenses constructions souterraines des salines datent de la même époque. Au douzième siècle, cette ville était désignée par le mot d'*oppidum*, qui s'appliquait seulement aux places fortes, et au treizième siècle elle tenait, après Besançon, le premier rang parmi les villes de la Comté de Bourgogne. Avec Jean de Chalon commença la grande ère commerciale de Salins : l'affranchissement du Bourg-le-Sire appela dans ce centre de population l'industrie et la richesse ; l'exploitation des salines se pratiqua sur une plus vaste échelle ; les foires et les marchés s'y tinrent plus fréquemment. L'atelier monétaire que Jean de Chalon établit à Salins, les travaux considérables qu'il fit exécuter, rehaussèrent la fortune de la ville ; et, sous la direction intelligente de ce puissant seigneur, sous l'influence surtout de la liberté, cette mère féconde de tous les progrès, la prospérité matérielle de Salins s'accrut rapidement. Dès lors, Salins devint, avec Besançon, le point commercial le plus important de la Comté.

Un nouveau pas dans la voie des affranchissements était fait : Jean de Chalon avait rouvert le chemin ; d'autres vinrent qui l'élargirent, et le treizième siècle ne devait pas se fermer sans que trente nouvelles chartes d'affranchissement fussent octroyées aux populations comtoises. Jean de Chalon en vit accorder plusieurs de son vivant:

en 1254 par exemple, son fils le comte palatin déclara les habitants d'Ornans exempts et libres à perpétuité de toutes charges et servitudes; deux ans plus tard, en 1256, Hugues d'Antigny, de la célèbre maison de Vienne, affranchit Neublans; en 1260, Simon de la Marche affranchit Chaussin; en la même année, l'abbé de Faverney affranchit le bourg de ce nom; en la même année encore, l'archevêque de Besançon, Guillaume de la Tour Saint-Quentin, affranchit Foucherans, Étalans, Falerans, Mont et la Chapelle; et en 1266, Jean de Chalon-Rochefort, autre fils de Jean de Chalon le Sage, affranchit Orgelet. Les cinq localités auxquelles l'archevêque de Besançon accorda des lettres de franchises ne se recommandent à l'histoire que par la date de leur émancipation. Neublans, aujourd'hui modeste village des bords du Doubs, était au treizième siècle un endroit remarquable: alors chef-lieu de fiefs, il avait château et doyenné rural. Il fut possédé par la maison de Neublans, historiquement connue dès le règne de Frédéric-Barberousse. Chaussin, chef-lieu actuel du canton de ce nom, est un bourg de vieille origine: à l'époque de son affranchissement, il possédait une forteresse entourée d'eau et capable d'une longue résistance. Orgelet, déjà connu du temps des Romains, paraît avoir été plus qu'une petite ville, mais une cité importante: petite ville ou grande cité, fut-elle détruite par les Sarrasins, ou par les Hongrois, ou par quelque accident physique, on ne sait; toujours est-il qu'Orgelet cessa pendant un temps d'exister, et l'on ne peut faire que des conjectures sur l'époque de sa résurrection. Il faut ranger parmi les fables la tradition qui lui donne pour fondateur au huitième siècle le célèbre Ogier le Danois, l'un des preux de Charlemagne: une ressemblance de nom est tout ce qu'il y a de vrai dans cette tradition, que le crédule Gollut a regardée comme authentique. Le nouvel Orgelet ne date, historiquement parlant, que du dixième siècle; mais ses progrès furent rapides: en 1266, c'était une ville ayant murailles et château, et considérée comme une place importante parmi toutes celles qui appartenaient à la maison de Chalon. Quant à Faverney, bourg dans le voisinage de Luxeuil, son origine et son histoire se rattachent à la création de sa célèbre abbaye, fondée vers la fin du septième siècle. Sous le règne de Charlemagne, Faverney s'entoura de murs, dont une partie est encore aujourd'hui reconnaissable; à la même époque, son abbaye rivalisait en splendeur et renommée avec les plus illustres monastères de la province. Mais de tout cet éclat il ne resta qu'un souvenir lorsqu'en 888 les Normands passèrent par là: ils n'y laissèrent que ruines et cendres, et l'abbaye, longtemps déserte, ne fut rétablie qu'en 1132, par Ansérie, le premier des archevêques de Besançon qui ait pris dans ses actes le titre de *prince de l'Empire*. Depuis la restauration de l'abbaye jusqu'au milieu du treizième siècle, Faverney ne rappelle rien de mémorable, si ce n'est la conquête de ses franchises. Ornans, sur la rivière de la Loue, existait probablement sous la domination romaine, car il était, au commencement du sixième siècle, un des lieux les plus importants du Varasque. Ornans appartint aux ducs de Bourgogne et resta en leur possession jusqu'en 1237, époque à laquelle cette ville, dépendante de la baronnie de Salins, passa dans la maison de Chalon par suite de l'échange entre Jean de Chalon et le duc de Bourgogne Hugues IV. Le château d'Ornans, dressé à l'entrée d'une gorge étroite, sur un plateau que dominent de hautes montagnes, avait un aspect des plus imposants.

D'épaisses murailles, flanquées de tours et de bastions, l'environnaient, et l'ap-
proche de ces fortifications était défendue par un fossé très-large, taillé dans le ro
vif. Ce château servit de résidence aux comtes de Bourgogne. De cette forteress
jadis si puissante, il ne reste plus que quelques débris, dignes encore d'être visi-
tés : sur l'emplacement où elle était assise, s'élèvent à présent une vingtaine d
maisons, habitées par des familles de cultivateurs. Les habitants d'Ornans obtin-
rent, avec leurs lettres de franchises, une charte municipale : le comte palati
Hugues de Chalon, tout en les déclarant exempts et libres de charges et servitudes
leur permit d'élire chaque année deux échevins, six jurés et cinq notables pou
l'administration des biens de la commune.

L'histoire de l'affranchissement des autres villes et bourgades comtoises aura so
tour ; mais, il faut le dire, l'octroi d'une charte fut bien peu souvent une œuvr
de philanthropie : les seigneurs n'accordaient pas gratuitement à leurs vassaux le
droits qui les transformaient en citoyens, ils ne les leur cédaient qu'à prix d'ar-
gent. Et c'était de leur part un moyen habile, en ce sens qu'ils vendaient ce qu
la force des choses les eût bientôt contraints de donner. Depuis l'établissement d
régime féodal, la liberté, cette fille immortelle de Dieu, n'avait cessé de veiller dan
l'âme des opprimés : les classes inférieures, obligées de courber le front devant
l'insolente tyrannie des grands, ne s'étaient jamais résignées à leur sort ; elles le
subissaient, mais ne l'acceptaient pas, et elles travaillaient silencieusement, sou-
terrainement, sans relâche, à briser les liens de la servitude. Dans les campagnes,
il est vrai, le progrès fut lent, presque insensible : les serfs, éparpillés, isolés, pri-
vés d'armes, dépourvus en un mot de tous les moyens d'influence et d'action, se
trouvaient à la merci de leurs despotes subalternes, et, ne pouvant chercher une
fin à leurs maux dans ce droit de la résistance par la force qu'ils voyaient conti-
nuellement exercé autour d'eux, ils dévoraient leurs humiliations et leurs souf-
frances, sans renoncer à l'espoir de se redresser un jour contre leurs oppresseurs
Au sein des villes et des bourgs il n'en fut pas longtemps ainsi : à mesure que ce
localités prirent de l'extension, et que la population y devint plus forte, la tyranni
féodale s'exerça moins facilement ; là, les serfs groupés sur un même point, vivan
journellement en contact et enhardis par leur nombre, songèrent bientôt à sortir d
leur position précaire, c'est-à-dire à s'affranchir du joug d'impitoyables et cupide
barons qui les menaçaient sans cesse dans leur sûreté individuelle et les accablaien
de mille vexations financières ; car l'avidité des seigneurs, dit H. Martin, « avai
tout frappé d'impôts, les meubles et les immeubles, les denrées et les marchandise
la terre et l'eau : ce n'étaient que péages aux portes, sur les ponts, au passage d'u
quartier dans un autre, quand la ville avait plusieurs seigneurs ; ce n'étaient qu
droits de toutes sortes sur les ventes et mutations, droits sur les récoltes et profits
On ne pouvait adopter telle ou telle profession, ni bâtir ou relever une maison, n
faire en quelque sorte aucun acte de la vie civile, sans payer un droit au seigneur
on ne pouvait moudre son blé qu'aux moulins du seigneur, cuire son pain qu'a
four banal ; on était enchaîné à son logis comme le serf à sa glèbe ; on devait paye
le *cens* pour la maison ou le terrain qu'on occupait, et la *taille* pour sa personne e
celle de sa femme et de ses enfants. Toute la fiscalité impériale était ressuscitée a

profit des seigneurs féodaux ! » A cette série de tyrannies financières, il faut ajouter les corvées, les prises et amendes arbitraires, les exactions ou plutôt les brigandages : le seigneur enlevait de force dans les maisons les choses à sa convenance, ou bien il contraignait ses sujets à lui donner à crédit des marchandises et des denrées qu'il ne payait jamais ; il mettait en réquisition chevaux et charrettes, et, quand il faisait son entrée dans la ville ou dans la bourgade, il avait son *droit de chevauchée*, qui lui permettait de prendre aux serfs, pour son usage et celui de sa suite, les meubles, la literie, les fourrages. Non, les populations urbaines n'avaient jamais courbé passivement la tête sous ce régime d'iniquité ! Lorsque, dans le courant du onzième siècle, le faste de la chevalerie et les besoins du luxe eurent accru, avec l'aisance, le nombre des artisans et des marchands, et que les progrès du commerce eurent créé des fortunes mobilières faciles à défendre, les serfs ne se contentèrent plus d'avoir leur existence matérielle assurée, ils voulurent être maîtres dans leurs demeures, jouir des fruits de leur industrie, avoir le droit d'augmenter leur propriété et de la transmettre à leurs enfants ; ils voulurent, en un mot, travailler et commercer pour leur propre compte. Mais ils comprirent qu'ils n'arriveraient à protéger leurs personnes et leurs biens qu'en s'appuyant les uns sur les autres, qu'en se promettant mutuellement secours : unis par la communauté du servage, ils devaient s'unir pour briser la chaîne qui les attachait et pour chercher dans la communauté des efforts les garanties dont ils avaient besoin. Alors les diverses professions formèrent entre elles des associations où les devoirs furent réciproques, et qui assuraient la défense de chaque membre contre le seigneur. C'était un premier pas dans la voie du progrès : ce germe d'émancipation porta bientôt des fruits.

Les barons, jaloux des richesses de leurs sujets, voulurent les en dépouiller comme par le passé ; mais les sujets résistèrent, et, se trouvant cent contre un, ils forcèrent, soit par l'énergie de leur attitude, soit par des émeutes, soit par la lutte ouverte, ils forcèrent les seigneurs à faire l'abandon d'une partie de leurs droits de propriétaire. Sans doute la résistance ne fut pas partout couronnée de succès ; sans doute, ceux des seigneurs qui se virent contraints de respecter la liberté matérielle de leurs sujets ne manquèrent pas d'exercer leur tyrannie sous une autre forme ; mais l'impulsion était donnée, et elle ne devait plus s'arrêter. Diverses circonstances vinrent servir la cause de l'émancipation populaire : les croisades particulièrement firent faire un grand pas à la question, car elles déterminèrent une foule d'immunités au profit des classes vassales. Les barons qui prenaient la croix furent obligés, pour subvenir aux frais énormes que nécessitait leur départ, de vendre ou d'engager une partie de leurs terres et de leurs droits féodaux, ou bien ils octroyèrent à prix d'argent des franchises aux villes de leurs domaines. Ces concessions augmentèrent le nombre des hommes libres ; et, pendant que les seigneurs combattaient en terre sainte, les villes, favorisées par leur absence, s'accroissaient en force et en richesse. Avec la force et la richesse se développait aussi l'intelligence politique. Les populations urbaines comprirent que les franchises qu'on leur avait accordées dans un moment de nécessité pécuniaire ne suffiraient pas pour les protéger efficacement ; elles sentirent qu'elles n'auraient de garanties solides contre le despotisme seigneurial qu'en se donnant une organisation permanente réunissant

sous des magistrats électifs les habitants de la même localité, et tous les efforts furent dès lors dirigés vers ce but : pour l'atteindre, on mit en commun les bras et les âmes, on promit de n'épargner ni veilles, ni biens, ni sang ; on jura « sur les choses saintes de se donner les uns aux autres foi, force et aide. » Alors les bourgeois se choisirent, sous le nom de *maires* et d'*échevins*, des magistrats chargés d'administrer les affaires et les revenus de la cité, et la COMMUNE fut établie. Mais il fallait la défendre : la lutte dura longtemps. Les barons, irrités déjà des concessions qu'on leur avait arrachées ou qu'ils avaient faites, exaspérés d'autre part de voir grandir chaque jour chez les bourgeois l'esprit de résistance, les barons se montraient animés d'un profond sentiment de haine contre la *commune*, dont le nom seul les enflammait de colère. Cette haine s'expliquait : la commune voulait substituer un régime d'ordre et de garanties au régime d'anarchie et d'arbitraire des seigneurs ; la commune portait ainsi à leur puissance un coup terrible, et en même temps elle créait, au-dessous de la classe aristocratique, une classe d'hommes libres avec laquelle il faudrait dorénavant compter. L'instinct des deux partis ne s'y trompait pas : la commune contenait en germe la ruine du pouvoir féodal. Ce fut donc entre les barons et les plébéiens une lutte ardente et passionnée : les premiers mirent tout en œuvre, violences, surprises, redoublement d'oppression, pour ramener à l'état de serfs ceux qu'ils considéraient comme leurs sujets ; les seconds n'épargnèrent rien, sacrifices, audace, persévérance, pour maintenir ce qu'ils avaient conquis et ce qu'ils avaient fondé, et pour arriver à se donner une constitution municipale. Dans cette lutte, aussi longue que douloureuse, et dont les résultats se diversifièrent à l'infini, le courage et le dévouement ne faillirent pas aux plébéiens : si leurs efforts ne furent pas partout heureux, ils ne furent nulle part complétement perdus ; car les villes et les bourgades les moins favorisées finirent toujours par obtenir, à défaut d'une constitution communale ou de droits politiques, quelques garanties, quelques franchises partielles, quelques règlements relatifs soit à la vie civile, soit aux libertés de l'industrie ou à la sécurité des biens et des personnes ; et puis la Démocratie avait l'avenir pour elle. La fondation des communes fut, dans la Franche-Comté du douzième siècle, le grand travail des populations urbaines : parmi les villes qui eurent dès cette époque leur régime municipal, on trouve Vesoul, Pontarlier et Besançon. Il n'est pas douteux que plusieurs autres localités obtinrent aussi des droits de commune ; mais l'absence des documents historiques ne permet de rappeler ni le nom de ces localités, ni la date de leur affranchissement : au surplus, il ne faut pas oublier que beaucoup d'entre elles jouissaient de leur émancipation sans en posséder le titre.

Une nouvelle classe d'hommes, c'est-à-dire la *bourgeoisie*, entrait donc à son tour sur la scène politique : elle n'en devait plus descendre ; loin de là, elle était appelée à l'occuper un jour tout entière. Mais, dès la seconde moitié du treizième siècle, la bourgeoisie comtoise se trouvait assez puissante pour exiger son titre d'affranchissement, et, comme nous l'avons dit, il y eut habileté, de la part des seigneurs, à vendre ce qu'ils auraient été forcés de donner.

De toutes les villes de la Comté de Bourgogne, Besançon était celle où la conquête des libertés publiques se poursuivait à travers le plus d'agitations et de troubles.

Depuis l'abolition de sa commune en 1225, Besançon n'avait jamais joui d'une tranquillité parfaite : on croyait avoir éteint le volcan, on ne l'avait que comprimé. De longues années se passèrent, il est vrai, sans qu'il fit explosion : les passions semblaient se concentrer au fond des âmes, afin d'éclater avec plus de violence lorsque le moment en serait venu. La mort de l'empereur Frédéric II, arrivée le 13 septembre 1250, fut le précurseur de l'orage : ce prince avait institué pour son principal héritier son fils aîné Conrad, roi des Romains; mais Frédéric était mort, comme jadis l'empereur Henri IV, en butte aux haines du saint-siége, et l'implacable pape Innocent IV, continuant de poursuivre Frédéric dans la personne des siens, excommunia Conrad, promit les indulgences à quiconque s'armerait contre lui, puis exhorta les fidèles à porter assistance au comte Guillaume de Hollande, qu'il avait fait proclamer empereur par quelques princes allemands. Guillaume de Hollande, obligé de se chercher des soutiens pour disputer l'empire au fils de Frédéric II, vint en 1251 à Salins solliciter l'appui de Jean de Chalon, qui consentit, moyennant une somme de dix mille marcs d'argent, à l'aider contre son rival. Jean de Chalon savait bien que le prix auquel il mettait ses services ne pouvait être immédiatement acquitté par Guillaume, pressé lui-même de besoins pécuniaires urgents; mais ce monarque lui abandonna, pour l'exécution de son engagement, les droits et revenus de l'Empire sur la ville de Besançon, jusqu'à l'extinction de cette dette. C'était là justement ce que désirait l'ambitieux Jean de Chalon; car il ne lui suffisait pas d'être le véritable souverain de la Comté, il aspirait, comme dit M. Clerc, à relever dans la ville de Besançon l'autorité des comtes de Bourgogne, anéantie depuis deux siècles, et il voyait, au fond des droits que lui abandonnait Guillaume, une sorte de vicariat d'Empire, un titre souverain, supérieur à celui de l'archevêque de cette ville. « Il obtint en même temps le droit de battre monnaie à Salins, droit que l'archevêque possédait exclusivement dans tout son diocèse. Fort de ces prérogatives, il établit à Salins un atelier monétaire et se ménagea des intelligences avec la ville de Besançon. Prince belliqueux, il était l'homme des nobles de la cité; auteur des franchises de Salins et d'Auxonne, il plaisait davantage encore aux citoyens. » Jean de Chalon vint aussitôt prendre possession de Besançon, et son premier acte fut d'ériger un nouveau tribunal en face de la *régalie* ou cour suprême de l'archevêque. Le prélat qui occupait alors le siége épiscopal était Guillaume II de la Tour Saint-Quentin, homme dont le caractère indécis et flottant encourageait les rancunes et les impatiences de la cité. La conduite et l'appui de Jean de Chalon déterminèrent l'explosion : en 1251, les bourgeois prennent les armes, enfoncent les portes de la cathédrale, insultent le prélat et ses ecclésiastiques, et se livrent à d'autres violences. Dès lors, le mouvement populaire ne s'arrêta plus. Deux années se passent au milieu de querelles qui n'ont l'air de s'assoupir un moment que pour se réveiller avec plus d'intensité. En 1253, l'archevêque veut bâtir hors des murs de la ville, sur un terrain appartenant à son siége et à l'Empire, une forteresse où *il puisse au besoin dormir une nuit tranquille;* mais les Bisontins inquiètent la marche des travaux, et la forteresse peut à peine s'achever, malgré l'ordre de l'empereur. Pendant les années 1254 et 1255, des troubles sérieux se renouvellent fréquemment, ou plutôt ce ne sont plus des querelles qui tour à tour s'éteignent et se rallument : la sédition

est permanente. On décline, on attaque ouvertement la juridiction du prélat; on insulte les juges sur leurs siéges. Et ce n'est pas assez d'opposer tribunaux à tribunaux, on élève forteresses contre forteresses : les chefs du mouvement populaire dressent des châteaux jusque dans l'enceinte de la ville, jusque sur les terres de l'archevêque; celui-ci, de son côté, construit des maisons fortes à Mandeure et à Étalans, il ajoute une tour à son château de Gy, répare son palais archiépiscopal et se cherche des appuis au dehors.

Les deux partis en étaient là, lorsque la Comté de Bourgogne vit se rallumer une guerre cruelle et sacrilége dont il est nécessaire de rappeler ici l'origine. Dès la fin de 1253, de funestes mésintelligences avaient éclaté entre le comte palatin Hugues et Jean de Chalon son père : la cause de ces dissensions domestiques était née des préférences que Jean de Chalon semblait marquer pour les fils qu'il avait eus de son mariage avec Isabelle de Courtenay, sa seconde femme, et belle-mère par conséquent du comte palatin. Jean de Chalon négociait alors l'acquisition des droits de Frédéric, burgrave de Nuremberg, à qui l'empereur Guillaume avait cédé la Comté de Bourgogne, et il traitait en même temps du mariage de Jean, l'aîné de ses fils du second lit, avec Alix, fille du burgrave. C'est là ce qui avait irrité le comte palatin. S'arma-t-il le premier contre son père, ou le père prit-il l'offensive; on ne peut le dire, mais il n'est pas moins vrai que des hostilités furieuses éclatèrent entre eux. Les détails de cette guerre impie sont inconnus; on sait seulement qu'au mois de juillet 1254 Hugues se soumit à faire *haut et bas* la volonté de son père. Cette soumission toutefois ne fut pas de longue durée : en juin 1255, Jean de Chalon ayant acheté pour ses enfants du second lit les prétentions du burgrave de Nuremberg sur la Comté de Bourgogne, Hugues reprit les armes; il avait senti le coup fatal que portait à son autorité cet achat des droits du burgrave au profit de ses frères consanguins, et il ne voulait pas se voir ainsi sacrifié. La guerre se ralluma donc. Il fallut l'intervention du grand roi saint Louis pour arrêter le cours de ces hostilités déshonorantes : ce monarque, *qui se plaisoit à apaiser les estrangiers*, envoya dans la Comté des gens de son conseil, et, dit l'historien Joinville, « par son pourchas fut faite la paix entre le père et le fils. » De son côté le burgrave de Nuremberg, « pour mettre fin à de très-grands périls et à des haines capitales, » rompit en mai 1256 le traité qu'il avait fait avec Jean de Chalon, et céda ses droits au comte palatin. Le calme rentra ainsi dans la province, mais non dans l'âme de Jean de Chalon. Ce seigneur conserva de longs remords à la suite de la réconciliation avec son fils; il comprenait trop tard la faute qu'il avait commise en provoquant cette honteuse guerre de famille, et, dit M. Clerc, il venait de donner à ses enfants un exemple fatal qui ne devait être que trop bien suivi.

Déjà froissé dans ses affections intérieures, le comte Jean fut atteint, d'un autre côté, dans un de ses plus chers intérêts politiques : il vit lui échapper des mains le vicariat d'Empire qu'il avait cru se créer à Besançon. L'empereur Guillaume, appelé à se prononcer sur la question, déclara solennellement qu'en abandonnant au comte Jean les droits et revenus de l'Empire sur la ville de Besançon, il n'avait pas entendu porter la moindre atteinte aux prérogatives des archevêques. Déçu, frustré dans ses espérances, Jean de Chalon se vengea sur Guillaume de la Tour : il attisa les haines

contre ce prélat, encouragea le mouvement populaire et promit son concours aux Bisontins. Ceux-ci, forts de ce redoutable appui, rétablirent en 1257 leur commune. Alors l'agitation des esprits fut à son comble ; une lutte devenait inévitable. Guillaume de la Tour sentit le péril de la situation : il savait que ses adversaires oseraient tout contre son autorité, il savait qu'ils étaient puissamment soutenus, et, ne voyant de ressources que dans les moyens extrêmes, il jeta en 1258 l'interdit sur la ville. Un soulèvement général fut la réponse à cette sentence : au printemps de l'année 1259, Jean de Chalon, aidé de son fils le comte palatin et d'un grand nombre de gentilshommes de la province, ainsi que des citoyens de Besançon, marcha sur le château de Gy. Les confédérés emportèrent d'assaut cette forteresse et la démolirent en entier, après s'être emparés du butin considérable qu'elle renfermait; ils envahirent d'autres terres appartenant au prélat et à son chapitre, ils promenèrent partout la dévastation. Nul archevêque de Besançon n'avait encore été l'objet d'attaques si violentes. Menacé par tant d'ennemis à la fois, Guillaume de la Tour se sentit vaincu : il écrivit au pape Alexandre IV qu'il ne pouvait plus rester sur son siége, qu'il voyait sa ville épiscopale et une grande partie de la noblesse comtoise ouvertement soulevées contre lui, que ses terres étaient ravagées par le fer et la flamme, ses vassaux pillés, ses prêtres arrêtés et maltraités, et que l'on voulait mettre entièrement sous le joug la ville qui appartenait au domaine temporel de l'archevêque. Le pape Alexandre intervint en menaçant de l'anathème les confédérés, s'ils ne se hâtaient de remettre l'épée dans le fourreau et de réparer les dommages faits au prélat. Mais ce fut encore au roi saint Louis que revint principalement la gloire de pacifier les esprits : par l'intermédiaire de l'abbé de Citeaux, il fit consentir Jean de Chalon, l'auteur du vaste mouvement organisé contre l'archevêque, à déposer les armes (1259). La confédération, privée de son chef, se dissipa, et le calme reparut à Besançon. Cette ville, du reste, n'avait plus besoin de continuer la lutte, en ce sens que le but de ses longs et tumultueux efforts était atteint : pour la première fois, l'archevêque reconnut officiellement la commune, qui eut dès lors ses gouverneurs et son sceau public, arma et traita en son propre nom, veilla sur son commerce et choisit librement son *gardien* ou protecteur. Celui-ci s'engageait à défendre envers et contre tous la cité et ses franchises, comme on le voit dans un traité fait en 1264 avec Hugues IV, duc de Bourgogne, à qui la commune avait offert la gardienneté pour quinze ans : « Nos, HUGUES, etc., façons sçavoir que nos avons prins en nostre garde et en nostre conduict la cité de Besançon, la franchise et tos les citains d'icelle, les grans et les petits, les povres et les riches, tos ensemble et chacun por soy, lor et lor choses, dedans la cité et au dehors.... Et les devons guarder et salver loyalement et en bonne foy, et sumes tenuz de faire addressier les torz faiz, ou que l'on lor feroit.... Ces choses avons promis tenir, salve la raison et la droicture de l'Empire, et par notre serement donné sur sainctes Evangiles. » Quatre ans auparavant, la ville de Besançon, traitant avec Richard de Cornouailles, l'un des concurrents à l'empire, avait reçu de lui l'assurance qu'il la dispensait de reconnaître à l'avenir les vicaires impériaux, et qu'il s'engageait à ne l'aliéner jamais. Ce fut ainsi que Besançon devint *cité impériale*.

Tandis qu'au sein des villes comtoises on s'agitait pour la conquête des libertés

publiques, les montagnes du Jura continuaient à se peupler. L'exemple donné par Simon de Crépy et d'autres religieux avait trouvé des imitateurs, et le douzième siècle avait vu s'opérer de nouveaux défrichements dans les solitudes incultes de l'ancien Varasque. Avec les défrichements, c'étaient la vie et l'industrie qui commençaient à naître en ces déserts jusqu'alors inhabités ; car, à mesure que les vieilles forêts tombaient sous la hache, des centres de population se formaient sur le sol conquis par le travail. Plusieurs villages des montagnes du Jura datent de cette époque, c'est-à-dire des douzième et treizième siècles : ainsi, l'on voit apparaître et se développer, dans la terre de Saint-Claude, les villages de Septmoncel, Longchaumois, Saint-Lupicin, et les hameaux du Grandvaux. Septmoncel, aujourd'hui l'une des plus fortes communes de l'arrondissement de Saint-Claude, est devenu le centre d'une contrée industrieuse où l'on travaille avec art les pierres fines et fausses, et où l'on fabrique des fromages dignes de rivaliser avec les meilleurs fromages de France ; Longchaumois est actuellement peuplé de deux mille habitants, répartis en trente hameaux ayant presque tous leur fromagerie ; Saint-Lupicin, quoique bâti sur un sol rocailleux et peu profond, se fait à présent remarquer par une fertilité précoce dont il est redevable aux soins intelligents de sa laborieuse population ; quant aux nombreux hameaux qui composent de nos jours le pays du Grandvaux, ils ne méritent plus depuis longtemps l'humiliant reproche qu'on leur appliquait autrefois en forme de proverbe : « là, disait-on, les chevaux sont lents, les chiens très-méchants et les hommes esclaves. » Aujourd'hui, les hommes du Grandvaux « sont plus libres et plus fiers de leur liberté qu'en aucun lieu que ce soit ; leurs chevaux sont incontestablement choisis dans la belle et forte espèce, et sont, comme le bétail, dans le meilleur état possible ; les chiens, employés pour la plupart au soufflet du forgeron cloutier, sont utiles et industrieux [1]. »

De son côté, le haut Jura commençait aussi à se peupler, à revêtir une autre physionomie : sur les monts de Joux, à l'entrée de la Suisse, on distinguait depuis longtemps déjà l'antique Jougne, la *Junia* de César s'il faut en croire les chroniques, et destinée à devenir *ville impériale ;* dans la vieille seigneurie de la Rivière, occupant une partie de la vaste plaine connue sous le nom de Chaux-d'Arlier, on remarquait aussi Bonnevaux, Bouverans, Dompierre, Frâne, localités dont plusieurs documents historiques parlent dès le onzième siècle, et sur lesquelles le moderne historien de Pontarlier, M. Bourgon, a donné des détails pleins du plus vif intérêt. Mais, pendant le treizième siècle, de nouveaux villages s'élèvent sur d'autres points de cette partie des montagnes : dans la seigneurie de Joux, qui s'étendait du Montrond au mont de la Grand'Combe, c'est l'agreste village des Fourgs, ainsi nommé à cause des fours établis pour la poix des sapins ; au val d'Uzie, c'est d'abord Sombacour, puis Goux, Bians, Église, qui viennent successivement se grouper au pied du vieux manoir d'Uzie, et qui figurent aujourd'hui parmi les jolies communes du canton de Levier ; au val du Saugeois, apparaissent presque en même temps Hauterive et Montflovin : le premier de ces villages, réuni plus tard au hameau de la Fresse, est maintenant une des communes importantes du canton de Montbenoît. Un prince à

[1] R. Pyot, *Statistique générale du Jura*, pages 229-230.

qui la Comté de Bourgogne devait déjà de la reconnaissance pour l'heureuse initiative qu'il avait prise au profit des libertés publiques, Jean de Chalon, ne resta pas non plus étranger à cette grande question des défrichements : aux environs de Pontarlier, il fit déboiser diverses parties de sa seigneurie de la Rivière ; au val de Miéges et dans les Hautes-Joux, il fit abattre les forêts qui couvraient un sol jusqu'alors improductif; et les terrains, encore inhabités, qui s'étendaient depuis la Chaux-Neuve et Châtel-Blanc jusqu'à Métabief, furent également, par ses ordres, peuplés et défrichés. Le Jura, rendu de jour en jour plus accessible par les conquêtes de l'homme sur la nature, voyait ainsi les populations envahir insensiblement ses antiques solitudes.

La part que prit Jean de Chalon à l'œuvre patriotique des défrichements atténue le regret que l'on éprouve d'avoir vu ce prince prêter son concours au triomphe d'une institution à jamais tombée sous les anathèmes de l'histoire et de la philosophie : c'est nommer l'inquisition. En 1267, Jean de Chalon reçut du pape Clément IV un bref par lequel le saint-père le remerciait d'avoir accueilli avec bienveillance, dans la Comté de Bourgogne, des dominicains chargés d'y remplir les fonctions d'inquisiteurs. Il faut croire, pour l'honneur de Jean de Chalon, pour l'honneur de cet homme que l'histoire a surnommé le Sage à cause de ses grandes qualités, il faut croire qu'il ne connaissait pas l'esprit de cette institution maudite : s'il eût su que l'inquisition était cette chose sinistre, sacrilége, monstrueuse, pervertissant, profanant, dénaturant tout; prostituant la plus philanthropique des religions au service des plus détestables intérêts; étouffant au cœur de l'homme ses plus généreux instincts et faisant violence à ses sentiments les plus inviolables; abrutissant les âmes par la terreur et tuant les corps par la torture; anoblissant le parjure et sanctifiant la délation; cherchant partout des coupables afin d'intimider sans cesse, et forçant jusqu'aux innocents à se déclarer criminels afin de s'enrichir de leurs dépouilles; couvrant de bûchers les pays où elle pénétrait et faisant brûler sur une parole, sur un soupçon, des milliers d'honnêtes créatures; et tout cela pour arriver à la possession de ces deux leviers : Richesse et Domination; oh! disons-le encore une fois, si jamais Jean de Chalon le Sage se fût douté que l'inquisition n'était rien moins qu'un grand attentat à la majesté de Dieu et à la conscience de l'humanité, il eût repoussé du pied avec horreur les suppôts de cette doctrine inventée en enfer.

Jean de Chalon ne survécut que de quelques mois à l'arrivée des inquisiteurs en Comté : il mourut vers la fin de 1267, dans un âge très-avancé. Les derniers moments de ce prince avaient été pleins de tristesse : père d'enfants « presque tous hautains, superbes et remuants, » selon l'expression de Gollut, et qui, nés de diverses mères, se considéraient avec jalousie, il les voyait prêts à s'entre-déchirer quand il ne serait plus là. Leur animosité, du reste, n'avait pas attendu sa mort pour éclater : déjà des querelles s'étaient élevées entre eux à l'occasion des différents partages qu'il leur avait faits de ses domaines, et tout restait encore à régler sur ce point. Jean de Chalon sentait donc qu'il laissait bien des troubles après lui : voilà ce qui causait le tourment de ses dernières heures. Hugues, le comte palatin de Bourgogne, ne vit pas le décès de son père; ce prince n'existait plus depuis le mois d'octobre 1266. La fin de son règne s'était passée en querelles avec le comte Thibaut V de Cham-

pagne, au sujet de l'abbaye de Luxeuil. Hugues prétendait à tort que la garde de ce monastère avait appartenu de tout temps aux comtes de Bourgogne, et il voulut la contester au comte Thibaut, entre les mains de qui les religieux de Luxeuil l'avaient remise. Il prit donc les armes pour revendiquer ce qu'il disait être son droit; mais la lutte ne se termina pas à son avantage. Après des hostilités longues et sanglantes, Hugues finit par éprouver sous les murs de Gray un échec capital qui le força de renoncer à ses prétentions sur la garde de l'abbaye, et quelques mois plus tard ce prince mourut dans la force de l'âge.

Luxeuil et Gray étaient dès cette époque deux villes remarquables. La première, dont les savants font dériver le nom des mots *Lug-swi*, eau chaude, ou *Louc-choul*, eau du soleil, à cause des eaux thermales qu'elle possède, fut connue des druides et même des Celtes; mais, dans tous les cas, elle est à juste titre signalée comme l'une des plus vieilles cités de la Séquanie, et l'on ne peut douter qu'elle n'ait joui d'une haute importance sous la domination romaine : c'est ce que prouvent d'une manière surabondante la quantité de monuments qu'on y a découverts et qu'on y découvre encore, les ruines d'un aqueduc, la voie militaire qui passait près de cette ville, et surtout la fameuse inscription trouvée le 25 juillet 1755 dans les ruines des anciens thermes; cette inscription[1], gravée sur un marbre noir, rappelle que Jules César envoya son lieutenant Labiénus à Luxeuil pour en réparer les bâtiments des bains. Avec les invasions barbares commencèrent les malheurs de l'antique Louccboul : de 260 à 350 ce sont les Alamans, en 407 ce sont les Vandales de Croch, en 451 ce sont les Huns d'Attila, qui tour à tour pillent, dévastent et brûlent cette ville; et lorsqu'en 590 saint Colomban vint y fonder son monastère, il n'y trouva qu'un désert habité, selon le moine Jonas, par des ours, des buffles et d'autres bêtes sauvages. A la voix de l'illustre anachorète, ce désert s'anima : une foule d'hommes accourus de toutes les parties de la Gaule autour du saint personnage élevèrent, avec les ruines païennes de Luxeuil, des temples au Dieu des chrétiens, et bientôt le nombre des disciples devint si considérable, que les vastes bâtiments de l'abbaye ne suffirent plus à les contenir. Le temps qui s'écoula depuis la retraite de saint Colomban jusqu'en 725 fut pour Luxeuil une époque de splendeur et de célébrité : le monastère comprenait alors la ville presque entière; les étrangers s'y rendaient de toutes parts, attirés par la renommée du lieu, et l'Irlande, l'Écosse, l'Allemagne, l'Italie, la Gaule envoyaient leurs jeunes gens étudier à cette abbaye, qui avait collége, université, séminaire, et comptait pour professeurs les hommes les plus éminents. Mais, lorsque les Arabes se furent abattus sur la Comté de Bourgogne en 725, un silence de quinze ans remplaça le bruit que Luxeuil faisait depuis un siècle dans l'histoire; les farouches enfants de Mahomet, en s'éloignant de cette ville, n'avaient laissé derrière eux qu'une vaste ruine : monastère, population, richesse, gloire, splendeur, tout s'était abîmé dans le sang et la flamme. Grâce à la munificence de Charlemagne, Luxeuil et son abbaye se relevèrent, et déjà ils commençaient à revenir aux jours florissants du passé, quand une nouvelle catastrophe les replongea dans le néant. Les Normands firent en 888 ce que les Arabes avaient fait en 725 : après

[1] Nous l'avons rapportée, page 58 de cet ouvrage.

avoir massacré religieux et habitants, ils brûlèrent la ville et le monastère. Dès lors Luxeuil disparaît presque entièrement de l'histoire; il faut arriver aux dernières années du douzième siècle pour retrouver son nom dans les chartes et pour assister à un nouveau désastre : en 1197, le comte Étienne II, révolté contre Othon Ier, palatin de Bourgogne, entre à main armée dans cette ville, s'empare de l'abbaye et la détruit par le feu. Luxeuil était vraiment la ville du malheur; les catastrophes y succédaient aux catastrophes : en l'année 1202 un incendie, et douze ans plus tard un autre incendie la réduisent à un tel degré de dépopulation, que, dans une bulle de 1222, le pape Honorius III la qualifie de *simple village*. Cependant elle se releva de tous ces désastres : les libéralités des souverains, jointes à l'affluence d'étrangers qu'y attirait l'antique réputation de son abbaye et de ses eaux thermales, lui rendirent promptement de l'importance et de l'éclat, car on voit en 1228 Henri, roi des Romains, dans un acte où il accorde au duc Othon II de Méranie l'investiture de l'avouerie de Luxeuil, donner à cette ville le nom de *cité*. Sans recouvrer son ancienne splendeur, Luxeuil continua pendant soixante ans de grandir et de prospérer; mais sa fortune devait recevoir une atteinte avant même la fin du treizième siècle, et à l'avenir nous n'aurons guère à parler de cette malheureuse ville que pour enregistrer ses désastres et ses douleurs.

Gray n'a pas une histoire aussi tragique ni une origine aussi ancienne que Luxeuil. Malgré l'opinion de Du Cange qui fait dériver Gray du celtique *grael*, port, passage, cette ville se trouve mentionnée pour la première fois dans la légende de Miget, vingt-sixième évêque de Besançon, légende écrite en 670, suivant Chiflet, l'auteur de *Vesuntio*. Trois cents ans plus tard, Gray n'avait guère que l'aspect d'un village, et ce n'était encore qu'une bourgade protégée par un château, en 1044, c'est-à-dire à l'époque où l'empereur Henri III inféoda ce château à l'archevêque Hugues Ier de Besançon; mais, sous le règne long et tranquille de Frédéric-Barberousse, Gray prit rang parmi les villes de la Comté de Bourgogne : son heureux emplacement sur la Saône, à l'endroit même où ce cours d'eau devient navigable, l'appelait inévitablement à être un grand centre de commerce, et il ne lui fallait, pour prospérer, que des jours de paix et la protection des lois. Frédéric-Barberousse lui donna l'une et l'autre. Ce fut vers ce temps-là que Gray s'entoura de fortifications; cette ville eut beaucoup à souffrir des cruelles rivalités qui mirent aux prises les deux branches de Bourgogne au commencement du treizième siècle, mais elle effaça promptement la trace de ses malheurs et continua d'augmenter en importance. On ne peut préciser l'époque à laquelle Gray devint vicomté, qualification qui ne se donnait, a-t-il été dit, qu'aux villes principales; dans tous les cas, il eut des vicomtes dès le treizième siècle, comme le prouve un acte de 1279, où l'on voit le sire Renaud de Saint-Seine vendre au comte palatin de Bourgogne, « pour 160 livres tournois, ce qu'il a en la ville et châtellenie de Gray, *pour raison du vicomté*[1]. »

Hugues de Chalon, mort en 1266, laissait Alix de Méranie sa femme dans une position difficile. Cette princesse, qui conserva le titre de comtesse palatine, se voyait

[1] La livre tournois valait à peu près 17 francs. 160 livres tournois équivaudraient donc à 2670 fr. environ de notre monnaie.

menacée par un ennemi puissant, dont les ambitieux projets, jusqu'alors déguisé se montraient maintenant à découvert : c'était Hugues IV, duc de Bourgogne, q n'aspirait rien moins qu'à faire de la Comté une annexe de ses États. Il faut le dir le titre sur lequel Hugues appuyait de si hautes prétentions ne manquait pas (valeur : le 1er août 1256, il avait acheté de dame Béatrice d'Orlamonde, sœur aîn du dernier duc de Méranie et son héritière universelle, il avait acheté, moyennai vingt mille marcs d'argent, tous les droits de cette princesse et de ses deux fils su la Comté de Bourgogne, et, Hugues de Chalon mort, il avait revendiqué sa succes sion. La palatine Alix se trouvait ainsi en face d'un prétendant d'autant plus redou table, qu'il possédait déjà dans la Comté beaucoup de fiefs épars et qu'il joignait à son ambition les moyens matériels de la faire triompher. En cette position, Ali sentit l'impérieuse nécessité de se créer un appui, c'est-à-dire qu'elle crut d'une sage politique de se remarier : cherchant dans un prince du voisinage le soutien dont elle avait besoin, elle jeta les yeux sur Philippe, comte de Savoie, et, quoique mère de neuf enfants, elle l'épousa au mois de juin 1267. Alix lui assigna trois mille livres tournois de rente. L'événement justifia la conduite de la palatine.

Le duc de Bourgogne s'avança, les armes à la main, vers la Comté : fort de la cession que lui avait faite la comtesse d'Orlamonde, il se présentait comme héritier du dernier des Méraniens ; mais il trouva dans le nouveau mari d'Alix un adversaire qui n'était nullement disposé à lui céder le terrain sans combattre. Philippe de Savoie, bien qu'il fût déjà d'un âge avancé, avait conservé sous les dehors de la vieillesse toute l'énergie de la virilité, et, s'étant mis à la tête des forces comtoises et savoyardes, il sut prouver au duc de Bourgogne « que la riche proie qu'il convoitait était plus facile à acheter qu'à conquérir, » comme dit M. Clerc. De nombreux combats se livrèrent sans qu'aucune victoire bien prononcée décidât la querelle. Cette guerre vive et meurtrière se prolongea plusieurs années : commencée en 1267, elle durait encore en 1270 et se termina par une négociation. Hugues IV consentit à l'abandon de ses droits sur la Comté de Bourgogne, moyennant une somme de onze mille livres viennoises, et sous la condition que la palatine Alix lui ferait hommage de Dôle et sa châtellenie, ainsi que de Rochefort et ses appartenances. Le traité porte la date du 20 avril 1270.

Dôle, qui était à cette époque l'une des plus fortes villes de la Comté de Bour gogne, obtint à son tour ses droits de commune : le 22 juillet 1274, la palatine Alix et son mari Philippe de Savoie lui octroyèrent une charte d'affranchissement Deux ans auparavant, une autre ville comtoise, Saint-Amour, avait aussi reçu se lettres de franchises ; ce fut Guillaume, sire de l'Aubépin, qui les lui délivra. Saint Amour s'appelait anciennement Vincennes-la-Jolie, sans doute à cause de sa posi tion dans un des plus beaux sites du Jura. D'après une légende, son nom actuel lu aurait été donné par le roi Gontran de Bourgogne, au retour d'un voyage qu'i venait de faire à l'abbaye d'Agaune en Valais. Ce prince rapportait avec lui les re liques de saint Amour et de saint Viator, deux soldats de cette fameuse légion thé baine, toute composée de chrétiens, et qui passait pour avoir été massacrée l'an 297 dans le voisinage d'Agaune ; mais, s'il faut en croire un grand nombre d'écrivains tant catholiques que protestants, ce massacre de la légion thébaine serait apocryphe

Quoi qu'il en soit, le roi Gontran revenait, dit la légende, de son pèlerinage, avec les restes d'Amour et de Viator : assailli sur le lac de Genève par une violente tempête, il promit à Dieu de faire construire, en l'honneur de ces deux martyrs, un monastère et une église dans la première ville de son royaume où il s'arrêterait pour déposer leurs reliques ; ce fut à Vincennes-la-Jolie que Gontran accomplit son vœu, et le nom de l'église dédiée par ce prince à saint Amour resta dès lors à la ville. Au treizième siècle, Saint-Amour eut la gloire de voir naître dans ses murs un homme bien célèbre en son temps : c'était Guillaume de Saint-Amour. Docteur en Sorbonne et l'un des plus remarquables professeurs de l'université de Paris, *maître Guillaume*, comme on l'appelait, occupa le monde catholique du bruit de ses démêlés avec le pape Alexandre IV, au sujet des fameux frères mendiants, de ces moines qui, *n'ayant rien possédaient tout*, disait Pierre des Vignes, chancelier de l'empereur Frédéric II. Aussi spirituel que savant, Guillaume de Saint-Amour attaqua l'ordre des Mendiants avec un succès qui fit sa gloire et son malheur : tour à tour condamné comme hérétique et absous comme orthodoxe, proscrit comme un séditieux et célébré comme un apôtre de la vérité, il se vit, en fin de compte, dépossédé de sa chaire par le pape et banni de France par le roi saint Louis, et il revint dans son pays natal, où il fonda, vers la fin de ses jours, un hôpital qui y subsiste encore. Guillaume mourut à Saint-Amour en 1272, l'année même de l'émancipation de cette ville.

Les affranchissements continuaient : en 1275, Faucogney reçut ses franchises d'Aymon, sire de ce nom, et en 1276 Arlay fut érigé en commune par Jean de Chalon-Arlay Ier, l'un des fils de Jean de Chalon l'Antique. Faucogney, près des Vosges, paraît avoir une origine ancienne : la richesse et la beauté du vallon dans lequel cette petite ville est située, son voisinage de Luxeuil, tout porte à croire qu'elle devint un centre de population dès les temps les plus reculés ; mais elle passait au treizième siècle pour un des lieux importants de la Comté de Bourgogne. Chef-lieu de fiefs dont les seigneurs prenaient le titre de *sires de Faucogney* et se qualifiaient de *vicomtes de Vesoul*, elle était environnée de hautes murailles protégées par un château fort et flanquées de tours. Quelques parties de ces fortifications subsistent encore ; on y remarque aussi la tour qui sert de prison et qui existait déjà dans les premières années du onzième siècle, comme l'indique le millésime de 1015 marqué sur la couverture. Faucogney jouissait, au moyen âge, d'une grande renommée : il ne la devait pas seulement à l'éclat personnel de ses seigneurs, dont l'un d'eux épousa la fille d'un roi de France ; mais il la devait aussi au caractère belliqueux de ses bourgeois, que l'on signalait comme les plus vaillants hommes de guerre de la province, et qui donnèrent en maintes occasions des preuves de leur courage. Nous aurons plus tard à rappeler deux circonstances entre autres, où les habitants de cette héroïque petite ville justifièrent d'une manière bien tragique leur vieille réputation de bravoure.

Cependant la Comté de Bourgogne se trouvait à la veille de graves événements. La palatine Alix venait de mourir en Savoie, le 8 mars 1279, et son fils aîné Othon IV ou Othenin lui avait succédé. C'était un prince belliqueux, prodigue, avide de gloire et d'aventures, mais léger, capricieux, irréfléchi ; en tout, homme médiocre. Pour dominer la situation difficile que lui faisaient les événements politiques, il eût eu be-

soin, au contraire, de posséder les qualités de ses défauts. Sa mère lui laissait à gouverner un pays épuisé de finances par suite des guerres précédentes, ébranlé par les dissensions et la puissance des comtes de Chalon, affaibli par l'aliénation de nombreux fiefs au duc de Bourgogne et à d'autres seigneurs, et menacé surtout par un prince habitué depuis longtemps à voir la victoire couronner ses desseins. C'était même à ses talents militaires que ce prince devait le trône qu'il occupait : nous voulons parler du fameux Rodolphe de Hapsbourg, qui de simple gentilhomme helvétien devint empereur d'Allemagne et fut le fondateur de la puissante maison d'Autriche. Après la mort de Richard de Cornouailles, les princes électeurs, s'étant réunis à Francfort, avaient porté leurs voix sur Rodolphe, et, le 27 septembre 1273, ils lui décernèrent la couronne : c'était un homme de cinquante ans, brave, énergique, habile, voulant fortement ce qui souriait à son ambition et sachant aussi bien exécuter que vouloir. Il ne s'attendait guère cependant au choix que l'on ferait de lui pour occuper le trône impérial : la médiocrité de sa fortune et son peu d'influence semblaient devoir à jamais l'écarter d'un rang auquel pouvaient aspirer tant d'autres princes allemands riches et puissants; et grande fut sa surprise, lorsque le maréchal de l'Empire vint le trouver devant Bâle, qu'il assiégeait en ce moment, pour lui apprendre que le vœu des électeurs l'avait appelé à la dignité suprême. Une fois empereur, Rodolphe tourna ses armes contre Philippe de Savoie, qui, tout occupé de la grandeur de sa propre maison, travaillait à s'étendre dans l'Helvétie romane, aux dépens de l'Empire. Cette guerre, où Philippe n'eut pas l'avantage, se termina par la médiation d'Édouard, roi d'Angleterre et parent du comte de Savoie; mais Rodolphe ne se contenta pas d'assurer son autorité au delà du Jura : il entreprit, à l'exemple de Frédéric-Barberousse, de relever l'ancien royaume d'Arles ou de Bourgogne, et pour mieux dominer les provinces qui en avaient fait partie, il conçut la pensée de leur donner un roi dans la personne de l'un de ses fils, nommé Hartmann.

Telles étaient les vues de l'empereur, lorsqu'Othon IV prit en mains la direction des affaires. Avec son caractère aventureux, son esprit mobile et son intelligence médiocre, il ne pouvait qu'aggraver une situation déjà trop pleine de périls. Cependant son début dans le gouvernement ne manqua pas de sagesse : il commença par s'assurer la gardienneté de Besançon. Justement choqué de voir une ville, située au centre de ses États, recourir à la protection de princes étrangers, comme elle l'avait fait en se mettant pour quinze ans sous la sauvegarde du duc de Bourgogne, il conclut en mars 1280 une alliance offensive et défensive avec les Bisontins; aux termes du traité, il leur promettait son aide « pendant tout le temps que Dieu le laisserait vivre. » D'autre part, Othon eut la pensée de réunir les deux Bourgognes en promettant la main de sa fille Alix, alors son unique héritière, au fils aîné de Robert II, duc de Bourgogne; mais une maladie enleva les deux enfants avant même les fiançailles. La mort n'épargna pas non plus la famille de l'empereur Rodolphe. Vers le même temps, son fils Hartmann, auquel il destinait le royaume de Bourgogne, périssait à la fleur de l'âge et d'une manière bien malheureuse : il descendait joyeusement le Rhin sur une barque, avec de jeunes seigneurs de sa suite, lorsqu'il disparut dans les eaux de ce fleuve. L'empereur voyait ainsi ses projets de restauration s'écrouler; toutefois il ne travailla pas avec moins d'ardeur à fonder, à étendre

la puissance de sa dynastie, et de 1281 à 1283 il reprit à Philippe de Savoie les forteresses que ce comte avait enlevées à l'Empire. Rodolphe soumit aussi Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, lequel voulait se soustraire à son obéissance; il le dépouilla de sa ville de Porentruy, et, tout en le forçant à lui faire hommage de son comté, il lui imposa une forte amende, pour prix de sa félonie.

Ce Renaud de Bourgogne, prince guerroyeur et pillard, était frère du palatin Othon IV. Dans le partage des biens de Hugues de Chalon son père, il avait obtenu les seigneuries de Pymont, Lons-le-Saulnier, Pymorin, Binans, Châtel-Neuf, Clerval, et d'autres fiefs. En 1282, il devint comte de Montbéliard, par son mariage avec Guillemette de Neufchâtel-outre-Joux, héritière du dernier comte; et ce fut à Renaud que les habitants de Montbéliard durent leurs premières franchises : au mois de mai 1283 il leur octroya, du consentement de sa femme, une charte de commune. Montbéliard était-il connu du temps des Romains? Sans pouvoir l'affirmer, on doit croire qu'il existait à cette époque et qu'il périt dans les désastres des invasions barbares; car l'état de ruine où il se trouvait au sixième siècle semblait rappeler une grandeur passée. Cette ville resta longtemps ignorée; elle commença à se développer sous le règne de Charlemagne, et vers la fin du dixième siècle le moine Adson, auteur de la Vie de saint Valbert, abbé de Luxeuil, la désignait sous le nom de *castrum* et d'*oppidum Montis-Biliardæ*. Elle devint bientôt le chef-lieu des cantons d'Elsgau et Sundgau, dépendants du duché d'Alsace; les comtes de ces deux pays, qui formaient une branche cadette issue d'Atticon, fondateur de la maison d'Alsace, en firent leur résidence. Le comté de Montbéliard ne relevait que de son chef, lequel jouissait de la haute suzeraineté; mais les souverains de cette seigneurie devaient les foi et hommage aux comtes de Bourgogne, et ils manquèrent rarement d'y satisfaire. Ce fut vers le commencement du douzième siècle que les comtes de Montbéliard prirent le titre de *princes de l'Empire;* ils eurent en même temps le plein exercice des droits régaliens. La maison d'Alsace-Montbéliard, ou plutôt la ligne masculine des comtes de Montbéliard proprement dits, s'étant éteinte en 1162, dans la personne de Thierri, deuxième du nom, la seigneurie passa entre les mains des sires de Montfaucon, dont l'un, Richard II, avait épousé Sophie, fille aînée et héritière de Thierri.

Soit par suite de guerres, soit par l'effet d'autres événements, Montbéliard se trouvait au treizième siècle avoir beaucoup perdu de son importance; cette ville ne consistait plus alors qu'en un petit nombre de maisons groupées autour du château. Mais elle changea de face à partir de son érection en commune : sous l'influence bienfaisante de la liberté, la population s'accrut d'une manière rapide, et le développement de la population eut pour corollaire le développement de l'industrie et de la richesse. C'était là l'heureux fruit que les affranchissements portaient avec eux : les localités en possession d'un gouvernement municipal trouvaient dans leurs magistrats électifs la protection dont elles avaient besoin pour sauvegarder leurs intérêts, et, débarrassées d'une partie des entraves que la tyrannie seigneuriale multipliait sous leurs pas, elles pouvaient marcher plus librement dans la voie des améliorations. A mesure que la servitude personnelle allait en déclinant, le niveau de la richesse publique s'élevait. Cependant, prise en masse, la Comté du treizième

siècle était pauvre, d'abord parce que les affranchissements n'atteignaient encore qu'un trop petit nombre de localités, ensuite parce que le pays manquait de commerce : les Comtois, entourés de peuples étrangers ou ennemis, écoulaient difficilement leurs produits au dehors. Puis il faut ajouter que l'industrie en était à ses premiers pas ; elle naissait à peine. Privé du puissant levier de la science, le génie de l'homme ignorait encore le moyen d'arracher à la terre ses secrets et de tirer parti des richesses qu'elle mettait sous la main : ainsi, faute de savoir apprécier la valeur des bois et des mines, on n'exploitait, en Comté, ni l'une ni l'autre de ces deux branches importantes de revenus. L'agriculture, cette mamelle nourricière d'un pays, était également à créer : on ne connaissait aucun de ces procédés modernes qui fécondent le sol et le rendent inépuisable dans ses liberalités ; on manquait, en outre, de la plupart des denrées qui multiplient aujourd'hui les ressources de la vie matérielle : par exemple, on ne possédait, au treizième siècle, ni le maïs ou blé de Turquie, ni le sarrasin ou blé noir, ni le plus précieux des produits agricoles, la pomme de terre. Aussi le cultivateur comtois vivait-il alors de la manière la plus misérable : un pain lourd et grossier, fait d'orge et d'avoine ; des légumes, du laitage, du fromage, parfois un peu de viande fumée, telle était sa nourriture. Le froment qu'il récoltait servait à payer ses redevances. Les habitations et les vêtements ne valaient pas mieux que l'alimentation. Dans les villages et les hameaux, dans les montagnes surtout, où la mainmorte pesait encore sur les hommes, on s'habillait communément avec des peaux d'ours et d'autres bêtes sauvages, et l'on se logeait dans de misérables cahuttes percées, au centre, d'une ouverture qui laissait passer un peu de jour. Dans les villes et les bourgs, la plupart des maisons étaient en bois, et les rues n'étaient ni éclairées ni pavées. Les bourgeois portaient l'habit de camelot ou de bure ; quant au peuple, il avait le sarrau ou la blouse faite de toile grossière, avec un haut-de-chausses de même étoffe. L'usage du linge et de la soie n'appartenait qu'aux classes aristocratiques. Voilà l'aspect général qu'offrait la Comté de Bourgogne au treizième siècle : le pays était malheureux ; mais cependant, comparativement à son âpre misère des siècles antérieurs, il se trouvait sinon en voie de prospérité, du moins en voie d'amélioration. Il devait aux bienfaits de la liberté ces premières tendances vers un avenir meilleur, et les affranchissements allaient, en élargissant toujours leur cercle, amener de grandes transformations dans l'état des hommes et des choses.

A l'époque où Renaud de Bourgogne érigeait Montbéliard en commune, la ville d'Arbois jouissait déjà depuis un an de son gouvernement municipal : au mois de mai 1282, le palatin Othon IV lui avait octroyé ses droits de franchises, en lui permettant d'élire quatre prudhommes pour administrer les biens de la commune. Voici cette charte, où l'on pourra prendre une idée de toutes celles qui furent délivrées en ces temps-là :

« Nos, Othe, cuens (comte) palatin de Bourgoigne, sire de Salins, façons savoir à tos cex qui verront ces présentes laitres, que nos désirons que nostre ville d'Arbois soit creue, multipliée et amendée por le profit de nostredicte ville et por nostre profit ; assavoir, que nos y ayant veu et regardé appartemment, avons donnez, donnons et octroions parmaignablement por nos, por nos hoirs et por nos successours,

plaine poissance et spécial commandement à communalx de nos gens de nostredicte ville d'Arbois, que ils puissent élire quatre proudomes de lour communalx, le jour de feste de la Nativité Saint-Jehan-Baptiste, ou la diemenge (dimanche) après. Et doivent nos gens d'Arbois et ly communalx torner et venir, chascun an, en l'église d'Arbois, le jour de ladicte feste de la Nativité Saint-Jehan ou la diemenge après, quant on sonnera la grosse cloiche ; et cil (ceux) qui seoient venus en ladicte église ont poissance de élire lesdicts quatre proudomes, chascun an, fors (excepté) cex qui ne seroient venus en ladicte église : et les povent (peuvent) chascun an changier et muer tos quatre, ou l'un, ou les doux, ou les trois, s'il leur plaict; et doivent estre lesdicts quatre proudomes juriez : et cil qui seroit élit par son communalx ne le peut ne doit refuser. Et quanque qui seroit accordé et ordené par les trois desdicts quatre proudomes, de la poissance que nos lours dounons et octroions en cestes laitres, sera tenu et guardé, si ly quart ne se voloit accorder à lour ordonement, assavoir comme se il estoit accordé par tos les quatre proudomes. Et si l'un ou si doux desdicts quatre proudomes estoient deffaillans pour aconsques (quelconques) aventures, nos gens et ly communalx de nostredicte ville povent élire en tos temps aultres proudomes por cex qui seroient deffaillans.... » Suivent des concessions de bois, fours et moulins, accordées aux habitants de la ville, et la charte se termine ainsi : « Por ce que nos volons que ceste laitre soit guardée et mantenue parmaignablement, nos avons pormis et pormettons en bonne foy, por nos et por nos hoirs, à communalx et ès quatre proudomes de nostre devant dicte ville d'Arbois, que nos ces convenences et tute (toute) la tenour de ces laitres lour tainrons et guarderons fermement et parmaignablement, sans venir jamais encontre par nos ne par aultruy, en jugement ne deffors. Et commandons à nos baillif, à nos provost et à tos nos aultres commandemens que il venant et que il entrant en la ville d'Arbois en seignorie et en justice de par nos, juroient per lour serment donné sur saincts Évangilles tenir et guarder fermement tute la tenour de ces laitres. Car nos volons et commandons que ils les guardent et tiennent fermement sans recevoir aultre commandement de nos ne de nos hoirs. En tesmoignage de véritey, nos avons fait bailler au communalx et ès quatre proudomes dessuesdicts ces présentes laitres scellées de nostre grant scel, faictes et données l'an Nostre-Seignour corrant mil doux cens octante et doux, au mois de may. »

Arbois est une ville très-ancienne, comme le prouvent les débris d'antiquités gauloises et romaines recueillis à diverses époques sur son territoire. Quelques écrivains, entre autres Paul Mérula, l'auteur de la *Cosmographie*, veulent qu'Arbois soit l'*Arborosa* d'Ammien-Marcellin : cette opinion n'a rien d'invraisemblable assurément, mais elle repose en définitive sur des conjectures, et l'histoire ne doit accueillir que les preuves authentiques. Les Barbares, dans leurs irruptions dévastatrices à travers la Séquanie, rencontrèrent Arbois sur leur passage et ne l'épargnèrent pas ; cette ville fut broyée sous leur pied de fer, et il faut croire qu'elle cessa pendant un temps d'exister, si l'on en juge par ce qu'elle était au sixième siècle : au lieu d'une cité romaine avec ses édifices, ses maisons de pierre et ses richesses architecturales, on ne retrouve plus qu'une poignée de cabanes en bois misérablement accroupies autour d'une lourde *villa* burgonde. Au temps de Charle-

magne, Arbois avait déjà quelque importance; mais son accroissement ne devint sensible qu'à dater du règne des comtes héréditaires de Bourgogne : plusieurs de ces souverains y séjournèrent, tels que Rainaud Ier, Rainaud III, sa fille Béatrice de Bourgogne, l'empereur Frédéric-Barberousse. Ils avaient pour résidence un château situé au nord-ouest (le château Bontemps), et dont la construction remontait aux premières années du onzième siècle. Un autre château, connu sous le nom de Châtelbus ou Châtelbœuf, et qui s'élevait au sud-est d'Arbois, sur la côte dite plus tard de l'Ermitage, servait de défense à la ville. On remarquait dans les alentours d'Arbois trois autres châteaux : à l'ouest, c'était le château de Vadans, imposant par sa situation et par l'aspect de ses tours et de ses murailles; il ne reste plus aujourd'hui, de ce vieux manoir féodal, qu'une tour haute et ronde sur laquelle les yeux s'arrêtent de toutes parts. Le château de Vadans fut d'abord possédé par les sires de ce nom; il devint ensuite la propriété des sires de Vergy, et vers le milieu du seizième siècle il passa dans la maison de Poitiers. A l'est d'Arbois, c'était le château fort du Vernois, fief relevant de la seigneurie de Mesnay : ce château, qui depuis longtemps a disparu pour faire place à une pittoresque maison de campagne baignée par les eaux de la Cuisance, existait déjà au douzième siècle. Ses anciens possesseurs prenaient le titre de *sires du Vernois*. Un peu plus loin, au sud-est, c'était la Châtelaine d'Arbois, forteresse bâtie au sommet d'un rocher à pic d'environ huit cents pieds d'élévation. Elle n'était accessible que par un seul endroit; mais des postes avancés et un rempart garni de tours la fermaient de ce côté. La comtesse Mahaut d'Artois, devenue veuve d'Othon IV, résidait assez souvent à la Châtelaine; on rattache même au séjour de cette princesse dans le pays une tradition qu'a recueillie l'annaliste flamand Meyer, et qui a besoin d'être démentie : « Comme il plut à Dieu, dit Gollut d'après Meyer, d'envoyer une très âpre famine en la Bourgogne, la comtesse Mahaut fit assembler un grand nombre de pauvres en une grange du village de la Châtelaine sur Arbois, où elle faisoit volontiers sa résidence; puis, les ayant fait enserrer, elle commanda que le feu fût mis en la grange, les faisant ainsi mourir. L'on ajoute qu'elle disoit que par pitié elle avoit fait cela, considérant les peines que ces pauvres devoient endurer en temps de si grande et tant étrange famine. »

Gollut, en racontant ce fait, a raison d'exprimer des doutes sur sa véracité; car cette tradition populaire, encore vivante dans le pays, bien qu'aucun historien franc-comtois ne l'ait rapportée, est un outrage à la mémoire de la comtesse Mahaut. Toute la vie de cette femme bienfaisante et pieuse proteste contre l'acte d'atroce inhumanité qu'on lui attribue : Mahaut, qui consacrait sa fortune à soulager les malheureux, qui dotait les hôpitaux et fondait un hospice à Bracon; qui accordait aux pauvres d'Arbois un don annuel de vingt-huit petits tournois, aux pauvres de la ville d'Ornans une somme annuelle de seize livres estevenantes, assignée sur les salines de Salins, et à ceux de Pontarlier une rente de quinze livres estevenantes[1];

[1] « Pour avoir une juste idée de la valeur d'une rente de *quinze livres estevenantes* à cette époque, il faut connaître le prix qu'avaient alors les denrées de première nécessité. Or le blé se vendait 2 sols 6 deniers la mesure du poids de trente livres, et le vin de Beaune se payait 25 sols le muid (*Archives de la cour des comptes de Dijon*). Avec quinze livres, on pouvait donc se procurer

Mahaut, la *dame grande aumônière*, comme on l'appelait, et qui faisait distribuer tous les ans à l'entrée de l'hiver trois cents robes de bure aux pauvresses de la Comté ; non, la philanthropique Mahaut n'a jamais eu la pensée de commettre l'acte barbare qu'on lui impute. Quand des faits de cette gravité se produisent sans porter leurs preuves avec eux, un écrivain ne devrait pas les accréditer; il méconnait son devoir en abritant sous l'auguste patronage de l'histoire des fables comme cette tradition de la Châtelaine, inventées on ne sait par qui, mais dont la calomnie s'empare pour déflorer une réputation.

On ignore à quelle époque fut construite la forteresse de la Châtelaine-les-Arbois ; toutefois elle existait déjà vers 1057 : son enceinte comprenait jadis des bosquets, des jardins, de nombreux bâtiments. Le temps n'a pas encore emporté toutes les pierres de ce vieux monument féodal ; il nous en a laissé des débris qui frappent vivement l'imagination : on y remarque une partie des remparts, la grosse tour à moitié ruinée, et surtout la citerne, dont les murs ont douze pieds d'épaisseur. Les ans ont respecté un autre château, situé au nord d'Arbois, à une demi-lieue de cette ville : c'est le château de Montigny, lequel subsiste encore en entier. Il est vrai qu'il ne date pas, comme les précédents, des onzième et douzième siècles ; sa fondation est plus récente ; il a été construit vers 1422. Arbois, à cette époque, possédait déjà son chapitre de chanoines, et son fameux prieuré de Saint-Just, d'où sont sortis de hauts dignitaires ecclésiastiques : le souverain y nommait. L'ordre chronologique nous amènera plus tard à parler des événements historiques qui ont illustré cette ville, l'une des plus renommées de la province pour son patriotisme.

L'année 1282 vit un autre affranchissement que celui d'Arbois : vers la même époque, Nozeroy reçut de Jean de Chalon-Arlay sa charte de commune. Nozeroy doit sa fortune aux princes de la maison de Chalon, et s'il faut en croire le père Joly, l'auteur des *Lettres sur la Franche-Comté*, cette petite ville leur devrait aussi son nom : « Le grand commerce de noisettes que les habitants faisaient autrefois, dit le père Joly, fit donner à la ville le nom de *Nucillum*, qui fut changé depuis en celui de *Nazareth* par Louis de Chalon, lequel, revenant des croisades, avait trouvé beaucoup de conformité entre la situation de cette ville et celle de Nazareth en Galilée. C'est de là, par corruption, qu'est venu le nom de *Nozeroy* ou *Nazaret*. » On doit accueillir avec la plus grande réserve cette étymologie, qui n'a pas de base historique. Nozeroy, entouré de forêts abondantes en gibier, paraît devoir son origine à une maison de chasse que les comtes de Chalon avaient fait construire sur son territoire, et autour de laquelle des habitations vinrent insensiblement se former. Plus tard, les princes de cette illustre famille érigèrent sur le plateau où s'élève Nozeroy, un château célèbre qui contribua puissamment à la prospérité de la ville ; ce château, dont rien n'égalait la magnificence et la somptuosité, au dire de Gilbert Cousin, était très-vaste et de forme carrée : quatre tours octogones, chargées d'or-

190 mesures de blé.... On appelait *stéphanienne* ou *esterenante*, du vieux mot *esterenon*, dont nous avons fait *Étienne*, la monnaie que le chapitre de Saint-Étienne avait le droit de faire frapper par indivis avec l'archevêque de Besançon, en vertu du privilége accordé par Charles le Chauve en 871 et confirmé par Frédéric-Barberousse en 1155. » (Aug. Demesmay, *Traditions populaires de Franche-Comté*, Poésies, page 107, note 20.)

nements, garnissaient les angles intérieurs, et chacune d'elles était couverte d'un toit à quatre faces. Quatre autres tours, plus hautes et plus massives, flanquaient les angles extérieurs : la plus grosse, qu'on appelait la *tour de plomb*, avait des murs épais de quinze pieds. Un large fossé entourait le château, et une ceinture de murs, partant de l'extrémité la plus haute du plateau de Nozeroy, enveloppait complétement la ville. Ce n'étaient, à l'intérieur de l'édifice, que peintures, sculptures et armoiries; on y avait prodigué toutes les richesses de l'art. Le château de Nozeroy, cette résidence princière des comtes de Chalon, ne rappelle plus aujourd'hui que le souvenir d'une grandeur morte : les tours se sont affaissées sur elles-mêmes, les murs se sont lézardés, le temps y poursuit en silence son travail de destruction.

Les affranchissements se succédaient. Pour n'avoir pas désormais à scinder notre récit par l'historique des localités admises successivement à jouir de leur émancipation, nous allons nommer tout d'un trait celles d'entre elles qui obtinrent leurs droits de commune durant le treizième siècle. En 1284, Jean de Chalon-Arlay affranchit Saint-Julien, bourg à l'est de Saint-Amour, et dans le voisinage duquel se trouvait le château d'Andelot, berceau de la célèbre famille des Coligny. En la même année, Étienne de Chalon affranchit Saint-Laurent la Roche, fief relevant de la terre d'Arlay; en 1285, Jean de Chalon-Arlay, l'auteur des libertés de Saint-Julien, émancipa Bletterans, qui avait alors murailles, forteresse, tours d'enceinte, et qui est aujourd'hui le chef-lieu du plus riche et du plus beau canton du Jura; en 1287, Philippe de Vienne, sire de Pagny, émancipa Montmorot, vieille bourgade gauloise renommée par ses salines connues des Romains, et par sa fameuse *tour de Montmorot*, où l'on prétend que le roi Gondebaud fit enfermer sa nièce Clotilde, plus tard femme de Clovis. En 1288, Poligny reçut d'Othon IV ses lettres de franchises; ce prince, en déclarant les Polinois exempts de toutes tailles et servitudes, leur conféra le droit d'élire un conseil de quatre prudhommes. En 1291, Luxeuil eut à son tour son gouvernement municipal; ce fut l'abbé Thiébaut, troisième du nom, qui lui donna sa charte de commune. L'année suivante, Saint-Aubin, bourg à trois lieues de Dôle et possédant château fort, obtint ses franchises et libertés de Hugues de Vienne, sire de Longwy; à la même époque, Mirebel, dont Gilbert Cousin a dit qu'aucune ville de la Comté n'offrait des ruines pleines de plus grands souvenirs, fut émancipé par Jean de Vienne, seigneur de Mirebel. Les deux bourgs de Lons-le-Saulnier reçurent leurs lettres d'affranchissement, le premier en 1293, de Hugues de Vienne, sire de Pagny, et le second en 1295, de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard. En cette même année 1295, Renaud de Bourgogne affranchit aussi Châtel-Neuf en montagne, alors chef-lieu de fiefs, avec haute, basse et moyenne justice, et qui n'est plus aujourd'hui qu'une modeste commune du canton de Champagnole. A cette même année se rapporte encore l'émancipation de Dramelay près d'Arinthod, célèbre par son château fort où naquit au douzième siècle Bernard de Dramelay, cinquième grand-maître de l'ordre des Templiers. Jean de Chalon-Arlay fut l'auteur des franchises de ce fief. Mouthe, le village fondé par Simon de Crépy, obtint en 1296, de frère Point, prieur de Mouthe, un premier titre de liberté, et en 1298 Longchaumois se racheta de la servitude moyennant une somme de trois cents livres viennoises payée à Étienne de Villars, abbé de Saint-Claude. Enfin, au mois

le décembre 1300, le comte palatin Othon IV affranchit Quingey, dont le nom n'est ruère connu dans l'histoire avant le onzième siècle. On a dit ailleurs que le château le cette ville avait eu l'honneur de voir naître le pape Calixte II, l'un des fils du comte Guillaume le Grand. Au douzième siècle, Quingey était entouré de murailles lanquées de grosses tours; on entrait par trois portes dans la place. Au mois de uillet 1166, l'empereur Frédéric-Barberousse, étant à son château de Dôle, disposa le la seigneurie de Quingey en faveur d'Odon de Champagne, gouverneur de la Comté, et au mois d'avril 1251 le palatin Hugues de Chalon racheta cette terre des mains de Guy, comte de Forez. Nous mentionnerons en temps et lieu les événements militaires dont Quingey fut le théâtre.

Il nous faut à présent revenir en arrière, c'est-à-dire au moment où se passait en Sicile un drame qui eut une grande influence sur la conduite politique d'Othon IV et sur les destinées de la Comté de Bourgogne : nous voulons parler des *Vêpres siciliennes*. Depuis 1266, le royaume des Deux-Siciles avait pour souverain Charles d'Anjou, frère du roi saint Louis : bien différent de ce dernier, Charles était un homme sombre et cruel, qui rendait sa domination odieuse; il avait vaincu, pris et fait décapiter, sur le marché public de Naples, le dernier descendant de la maison des Hohenstauffen, le jeune Conradin, héritier légitime de la couronne des Deux-Siciles, et il avait fait supplicier ou condamner à l'exil un grand nombre des partisans de l'infortuné prince. Mais Pierre III, roi d'Aragon, qui convoitait la possession des Siciles, y fomentait depuis longtemps contre Charles d'Anjou un esprit de révolte que justifiaient la brutale tyrannie de ce roi et l'insolence de ses soldats. A la fin, les opprimés éclatèrent; leur vengeance fut terrible : le jour de Pâques 1282, au moment où le son des cloches appelait les fidèles à vêpres, ils égorgèrent tous les Français qui se trouvaient à Palerme, et de cette ville le massacre s'étendit aux autres villes du royaume.

La nouvelle des *Vêpres siciliennes* transporta de furie la chevalerie française; des milliers de gentilshommes prirent les armes pour aller venger ce qu'ils appelaient une infâme trahison, sans avoir pesé les griefs des révoltés. Le comte palatin Othon IV, emporté par son humeur guerroyante, se joignit aux seigneurs français : il emmenait avec lui les plus vaillants chevaliers comtois, tels que Henri et Jean de Vergy, Hugues et Jean de Vienne, Thiébaut de Neufchâtel, Humbert de la Tour, Henri de Joux, Guillaume de Saux, Pierre de Beaufremont, Mathé de Chaussin, les sires de Jonvelle, de Montbarrey, de Montferrand, et une foule d'autres barons; mais il dut s'arrêter à Carcassonne, par le motif que Charles d'Anjou venait d'accepter le défi du roi Pierre III d'Aragon, qui lui avait proposé un duel en champ clos, où les deux rivaux se présenteraient chacun avec quatre-vingt-dix-neuf chevaliers, et où l'on combattrait ainsi cent contre cent. Le rendez-vous était assigné dans la plaine de Bordeaux. Charles y vint avec son neveu le roi de France Philippe III, surnommé le Hardi, et trois mille cavaliers; Pierre y arriva la nuit avant le jour fixé, accompagné seulement de deux chevaliers, parcourut la lice, déclara qu'il n'avait pas trouvé ses sûretés pour le combat, puis il regagna son royaume.

Othon IV n'alla pas en Sicile; mais l'expédition à laquelle il croyait prendre part décida de son avenir. En contact, durant son voyage à Carcassonne, avec les idées

31

« 7°. Limitant la juridiction des juges de l'archevêque, l'empereur déclare qu'avant de prononcer eux-mêmes, ils renverront le procès à des citoyens, à trois reprises différentes, pour en connaitre; qu'en matière criminelle, on ne pourra, sans un accusateur connu, poursuivre aucun habitant, et que les trois seuls cas où il y aura lieu à l'amende au profit du juge seront : le sang, l'emploi des armes émoulues et la contumace.

« Fier de ces éclatants priviléges, Besançon, ville impériale, ajouta un aigle à son sceau. Ville libre, elle se considéra comme une sorte de république; elle l'eût été si, nommant elle-même ses juges, elle avait eu une juridiction indépendante. Sans distinction de fortune et de naissance, tous les citoyens prirent part au gouvernement : on n'aperçoit, dans les premières nominations de ses *treize* prudhommes, que des noms de bourgeois et de paysans. »

L'archevêque de Besançon à cette époque, Eudes de Rougemont, avait vu avec un dépit extrême l'issue de la querelle entre les citoyens et l'empereur; il espérait de grands avantages de cette guerre, et, loin d'en retirer le profit qu'il attendait, il n'y trouvait qu'un échec de plus pour sa puissance temporelle : de tout son pouvoir féodal, on ne lui laissait que le tonlieu, le droit de battre monnaie et ses tribunaux. Aux mécomptes vinrent se joindre les humiliations : l'archevêque, craignant quelque entreprise de la part des Bisontins, voulut s'assurer une retraite en cas d'événements, et à cet effet il « commença, l'an 1290, dit une vieille chronique franc-comtoise, à bastir une forteresse sur une montagne dite Roignon, à présent Rosemont, proche la cité de Besançon, et fut parachevée l'an 1291 ; et étoit ladite forteresse, tant en hauteur qu'en largeur, très-forte, et découvroit jusque dans la ville, de telle manière que l'*artillerie* d'icelle pouvoit battre ladite cité : ce que connoissant les citoyens, sortirent de la cité, assez bon nombre, le dimanche avant la Madelaine. Ils pouvoient être six ou sept cents, qui s'étoient transportés auprès dudit château, tous munis d'armes à démolir l'édifice; et, ayant fait parler à l'archevesque, qui étoit dedans, lui remontrèrent le peu de profit qu'il pouvoit espérer d'une forteresse, et les incommodités qu'en pouvoit recevoir la cité de Besançon. Ainsi, ils avoient entre eux délibéré, se transportèrent en cette place, avec l'intention de la démolir et raser, le priant, d'autant qu'*il désiroit prolonger sa vie*, de sortir dudit château. Lui déclarant, en outre, que leur volonté n'étoit autre que de ne point sortir de devant le château qu'il ne fust mis par terre. Ce qu'entendant ledit archevesque, après quelques honnestes excuses, aima mieux céder à la force du peuple qu'à perdre la vie, et sitôt qu'il fut sorti, on commença à démolir, et n'y demeura pierre sur pierre audit château, et même les pierres furent amenées à Besançon, dont on fit les murailles d'Arènes et de Charmont. » L'archevêque éprouva un autre déboire : il lui fallut, pour pouvoir rentrer dans sa ville épiscopale, faire remise à la commune de cinq cents francs qu'elle lui devait, et s'engager par serment à ne plus bâtir de forteresse sur le territoire de la cité.

Les Bisontins triomphaient; cependant leur joie n'était pas sans inquiétude. Ils se sentaient sourdement menacés, dans leur indépendance, par un homme dangereux et puissant qui venait de s'introduire à prix d'or au milieu d'eux : Jean de Chalon-Arlay, reprenant les vues ambitieuses de son père sur Besançon, avait acheté de

l'empereur la mairie et la vicomté; et l'acquisition de ces deux fiefs plaçait sous la main du redoutable baron d'Arlay les tribunaux, ainsi que presque tout le gouvernement de la ville. Les citoyens avaient raison de craindre : ils pressentaient un maître en Jean de Chalon ; comme l'archevêque, de son côté, voyait en lui un rival qui chercherait à lui enlever son reste de pouvoir. Eudes de Rougemont refusa tout d'abord de reconnaître les droits du baron d'Arlay sur la vicomté et la mairie, puis il lui suscita des entraves en investissant de ces deux fiefs, qui relevaient de son église, Hugues de Bourgogne, frère d'Othon IV. Cet acte du prélat mit aux prises les deux compétiteurs, et ils passèrent l'année 1293 à se faire une guerre furieuse, mais où les succès et les revers se contre-balancèrent. L'empereur Adolphe de Nassau, successeur de Rodolphe mort en juillet 1291, intervint dans la querelle. Ce monarque, qui suspectait les intentions de la cité de Besançon envers l'empire et l'empereur, tenait à la voir sous le joug d'un de ses partisans, et il donna l'ordre à Othon IV d'investir de la mairie le baron d'Arlay. C'était faire au comte palatin une étrange position : on l'obligeait à dépouiller un frère au profit d'un ennemi. Othon IV se sentit vivement blessé du rôle qu'on lui imposait; cependant il n'osa pas désobéir, et en janvier 1294 il se résigna, la rage dans le cœur, à investir le baron d'Arlay de la mairie de Besançon. L'archevêque protesta. Résolu à ne pas subir le baron d'Arlay, il offrit au comte palatin lui-même de le mettre en possession de la vicomté et de la mairie : Othon accueillit la proposition du prélat, et il reçut l'investiture de ces deux fiefs; mais la mobilité de son caractère ne lui permit pas d'aller jusqu'au bout du nouveau rôle qu'il venait d'accepter. Redoutant les conséquences d'une guerre avec le puissant baron d'Arlay, ami de l'empereur, il lui abandonna la vicomté et la mairie. Eudes de Rougemont, indigné, excommunia le comte de Bourgogne.

Les Bisontins s'intéressaient vivement à cette querelle du prélat et du baron d'Arlay ; ils sentaient que leur liberté se trouvait au fond de ce débat, et ils en suivaient les péripéties avec une anxiété qui mettait leur ville en agitation. Le reste de la province était tranquille; mais approchait le moment où la Comté tout entière, réveillée comme en sursaut, allait se lever frémissante et s'embraser dans la guerre civile. Ce fut la main imprudente du comte palatin qui alluma l'incendie. Othon IV, humilié par l'empereur, excommunié par l'archevêque, entouré d'ennemis et ne pouvant leur faire face, écrasé de dettes et ne pouvant les payer, Othon, cerveau faible et caractère extrême en toutes choses, perdit la tête et se livra au roi de France Philippe le Bel. Depuis longtemps le roi Philippe le Bel travaillait à s'assurer la Comté de Bourgogne, en se faisant l'ami du comte palatin : il l'attirait à sa cour, le traitait avec distinction, se l'attachait par ses bienfaits. Cette adroite politique avait porté ses fruits. Déjà, en 1291, Othon et sa femme Mahaut d'Artois s'étaient engagés à donner en mariage la petite Jeanne, alors leur unique héritière, à l'un des deux fils de Philippe le Bel, et les fiançailles avaient eu lieu. Le mariage s'accomplissant, Jeanne apportait en dot, à celui des fils de France qu'elle épousait, les comtés de Bourgogne et d'Artois. Les embarras toujours croissants d'Othon, sa haine envers l'Empire, ses ressentiments contre le baron d'Arlay, ses engagements avec la France, tout contribuait à l'attirer de plus en plus dans les bras de Philippe

le Bel, et le 2 mars 1295 Othon signa cet ignominieux traité de Vincennes, par lequel il déclarait abandonner à sa fille aînée Jeanne, fiancée au second fils du roi de France, « son comté, sa baronnie, sa terre, ses droits, ses hommages et ses fiefs. » Othon déshéritait tous ses autres enfants nés ou à naître, ne faisait aucune réserve des droits de l'Empire sur la Comté de Bourgogne et ne stipulait pour lui qu'une simple pension.

A la nouvelle inattendue de cette honteuse transaction, la Comté prit feu : les hauts barons avaient accueilli avec des frémissements de colère la publication de ce traité, qui leur donnait un maître et les vendait à la France. Du nord au midi de la province, ce n'était qu'un cri d'alarme. On s'agitait, on protestait, on jurait de ne jamais reconnaître le roi de France comme souverain. Une ligue se forma pour résister à l'ennemi commun, et le baron d'Arlay, qui avait tout à perdre à l'exécution du traité de Vincennes, devint le chef du mouvement. L'empereur Adolphe, de son côté, confisqua la Comté de Bourgogne, qu'il réunit au domaine impérial. Philippe le Bel ne s'effraya pas des cris de fureur de l'ombrageuse noblesse comtoise : il s'y attendait. Sans perdre de temps, il fit envahir la province, gagna le frère d'Othon, Hugues de Bourgogne, qu'il savait ennemi du baron d'Arlay, et le nomma son lieutenant général. Les troupes françaises s'emparèrent des châteaux et des villes du domaine d'Othon ; elles entrèrent même dans quelques forteresses appartenant à l'Empire. Mais ces prises de possession ne s'effectuèrent pas sans être vivement disputées : beaucoup de sang fut répandu, par suite des combats meurtriers qui se livrèrent sur divers points du pays. Les principaux des confédérés se réunirent à Besançon pour se concerter sur les mesures à prendre ; mais le roi de France ne voulait pas que cette ville devînt un foyer d'intrigues contre lui, et, à l'aide des intelligences qu'il avait su se ménager depuis longtemps parmi les habitants, il fit ouvrir à ses soldats les portes de la cité impériale. Les Bisontins s'étaient rejetés du côté de Philippe le Bel, en haine du baron d'Arlay, à qui l'archevêque Eudes de Rougemont, fatigué d'agitations et de luttes, venait d'abandonner la vicomté et la mairie ; mais le roi mit la main sur ces deux fiefs, pour la possession desquels on avait tant disputé.

La guerre civile durait depuis près de deux ans, et l'on n'en voyait pas le terme. « L'or de l'Angleterre vint fournir un nouvel aliment au feu qui dévorait la Comté. Avec la permission de l'empereur, les barons se liguent avec Édouard, qui faisait la guerre à la France et qui soulève à la fois le comte de Bar et le comte de Flandre. Il est convenu (2 août 1297) « que les nobles de la Comté feront et continueront « contre le roi de France, ses aydours et fauteours, guerre vive et à perte dans la « Comté de Bourgogne et ès lieux voisins, » tant que durera la guerre de la France et de l'Angleterre. Le subside annuel à fournir par Édouard est de trente mille livres tournois, outre une pareille somme une fois payée.

« Les confédérés étaient Jean de Chalon, comte d'Auxerre ; Jean de Chalon-Arlay ; les deux frères du comte palatin, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, et Jean de Bourgogne ; Jean, sire de Montfaucon ; Gauthier de Montfaucon, son frère ; Aymon, sire de Faucogney ; Thiébaut, sire de Neufchâtel ; Humbert, sire de Clairvaux, et les sires de Cex, d'Oiselay, de Joux, de Châteauvilain, de Montbéliard-

Montron, de Montferrand, de Corcondray et d'Arguel. Le roi de France, à son tour, se fortifia de l'alliance de Robert II, duc de Bourgogne, qu'il créa gardien de la Comté.

« La guerre continuait avec chaleur,... et la victoire était balancée par les barons. Philippe affaiblit la confédération en la divisant : le premier baron qui céda fut Jean de Chalon-Rochefort, prince demi-français par son comté d'Auxerre (mars 1298). Il fit hommage de tout ce qu'il possédait en Bourgogne au roi de France, qui promit de le protéger contre le ressentiment des barons. La réconciliation de l'Angleterre et de la France, et le double mariage qui la cimenta, achevèrent d'ébranler la ligue comtoise. Les confédérés, abattus, se réunirent dans les champs de Morre, petit village situé dans une gorge profonde près de Besançon, et Gauthier de Montfaucon, l'un d'eux, fut chargé de traiter de la paix avec Philippe le Bel, par la médiation du pape Boniface VIII (20 avril 1295). L'empereur Adolphe mourut quelques mois après (2 juillet 1298), déposé à la diète de Mayence et tué de la propre main d'Albert, son rival et son successeur, à la bataille de Gelheim. Philippe le Bel gagna le nouvel empereur en s'engageant à lui faire hommage de la Comté de Bourgogne.... Dès lors, la confédération, abandonnée de l'Angleterre et de l'Empire, n'eut plus qu'à se dissoudre. La paix se fit en 1301. Philippe le Bel ne voulut pas réduire les barons au désespoir : il se borna à déclarer que le château d'Ornans, la Salle (l'Aule ou maison forte) de Pontarlier, dépendants du domaine, ainsi que le château de Clairvaux en montagne, ruinés pendant la guerre, seraient relevés aux frais des confédérés, et que ceux-ci lui prêteraient hommage-lige. En retour, le roi s'engagea à faire réparer les dommages que le feu et de longues hostilités avaient causés dans leurs terres, et *à conserver leurs bons us et coutumes.*

« Ainsi finit cette ligue formidable;... mais le pays était couvert de ruines. Les confédérés, vaincus, conservèrent, malgré cette apparente soumission, leurs ressentiments, leurs haines, leurs affections, qu'irritait encore la naissance de deux enfants mâles du comte Othon. Ils haïrent et méprisèrent celui qui les avait livrés à la France en déshéritant sa propre famille. Parmi ces feudataires humiliés et vaincus, Jean de Chalon, sire d'Arlay, jadis chef de la confédération, était celui que Philippe désirait davantage acheter par son argent ou captiver par ses bienfaits. Ce fier baron accueillit avec une secrète joie les avances du roi. Il voulait s'agrandir avant tout ; il ne rougit point d'accepter une pension annuelle de mille livres sur le trésor de France (août 1302). Philippe le laissa prendre possession de la mairie et de la vicomté, objet de tant de combats. Jean de Chalon se consolait de son indépendance perdue, par le spectacle de sa haute fortune. On s'imagine difficilement tout ce qu'il avait acquis depuis vingt années, et cependant il n'en comptait guère plus de quarante. La plus grande partie du département actuel du Jura lui obéissait.... Par sa persévérance ambitieuse, il égala les richesses de son père. Tel fut, dans la Comté de Bourgogne, le fondateur de la maison d'Arlay, dont les descendants, pendant deux siècles et plus, conservèrent une si haute influence [1]. »

Othon IV n'avait pris aucune part à la guerre des barons comtois : depuis le traité

[1] Édouard CLERC, *Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*, tome Ier, pages 481 et suivantes.

de Vincennes, il était allé cacher sa honte au sein des armées françaises, et il accompagna Philippe le Bel dans ses expéditions contre les Flamands. Othon se distingua en 1303 à la journée de Cassel, où il commandait un corps de l'armée royale; mais il mourut peu de temps après cette bataille, des suites d'une blessure qu'il y avait reçue. Par la mort d'Othon IV, le roi de France devint le véritable souverain de la Comté de Bourgogne : il avait vaincu la noblesse confédérée, il avait reçu l'hommage-lige des hauts barons, il tenait dans ses mains toutes les forces actives du pays, et le mariage de Philippe, son second fils, avec Jeanne II, fille aînée d'Othon, fit passer définitivement la Comté à la maison de France. Toutefois cette province resta sous la mouvance de l'Empire, comme nous l'apprennent les documents historiques : en novembre 1299, Philippe le Bel, dans une entrevue avec Albert de Hapsbourg, successeur de l'empereur Adolphe, avait promis de « recognoistre la Comté de Bourgongne du fief de l'Empire; » et par un traité du mois de juin 1310, entre ce même Philippe le Bel et Henri VII, roi des Romains, il fut convenu que « ledit roi d'Alemaigne recevra monseignour Philippe, fils du roi, comme comte de Bourgoigne en son homaige, purement et clairement. »

Le mariage de Jeanne de Bourgogne avec Philippe de France fut célébré à Corbeil, en janvier 1307. Après le festin des noces, Philippe le Bel fit appeler Jean de Chalon-Arlay et lui remit le brevet de gardien de la Comté de Bourgogne : le roi sentait déjà son autorité assez fortement établie dans le pays, pour en donner le gouvernement à l'ancien chef de la confédération comtoise. Le baron d'Arlay ne trahit pas la confiance de son maître, mais il la fit tourner au profit de sa grandeur personnelle : il put, sans crainte d'être inquiété par le roi, poursuivre son projet de mettre sous le joug la cité de Besançon. Tout le secondait alors : Philippe le Bel lui avait récemment abandonné la vicomté et la mairie de la ville; Hugues V de Chalon, son frère puîné, y occupait depuis 1301 le siége épiscopal, et la position des Bisontins était déjà compromise par suite d'un événement imprévu. On nous saura gré de citer encore ici M. Édouard Clerc, qui a retracé en lignes excessivement heureuses cette phase de l'histoire de Besançon :

« Tant de puissance réunie dans la main des deux frères effraya la commune; elle les suivait des yeux avec inquiétude, comme si elle eût eu à craindre pour sa propre existence. Ce n'était encore qu'une fermentation sourde; mais un incident inattendu vint faire éclater l'orage. Un citoyen, nommé Jacques Bonvalot, avait été tué par quelques hommes obscurs de la cité; en condamnant les meurtriers aux assises de la mairie, les officiers de Jean de Chalon déclarèrent leurs maisons confisquées et les adjugèrent au prince et à l'archevêque son frère. Cette sentence sévère porta au comble l'irritation.... Des propos menaçants se tenaient en plein hôtel consistorial : il fut décidé que les maisons seraient démolies.

« Le lendemain du dimanche de Quasimodo (1306), le signal est donné : d'abord on ferme les portes de la cité; le peuple s'assemble au son du beffroi, qui s'agitait avec violence du haut de la tour Saint-Pierre : la foule se partage et court à Battant, à Charmont, au Maisel. Les plus ardents se précipitent dans l'intérieur des bâtiments, dont ils pillent ou brisent les meubles. Les uns montent sur les toits; d'autres dressent les échelles. Sous les efforts des crocs, les murs sont renversés

au milieu des flots de poussière, et le peuple fait retentir l'air de ses cris, comme si sa victoire eût été remportée sur les seigneurs de Chalon. Leurs officiers portèrent promptement au sire d'Arlay la nouvelle de cette scène violente. On peut juger de son irritation. Il se promet à lui-même une prompte justice, et monseigneur Hugues son frère, que le même coup avait frappé, se retire au donjon d'Avannes, voisin du Doubs, après avoir jeté l'interdit sur la ville.

« L'excommunication, la certitude d'une guerre à mort avec le plus puissant seigneur de la Comté, ou le désir de gagner du temps, firent condescendre à un arbitrage ces républicains, si prompts à s'enflammer : Jean de Chalon, qui voulait plaire au roi de France en évitant un nouvel embrasement, se montrait assez facile ; il consentait à nommer des juges *sans suspicion*, pour occuper sa mairie et sa vicomté, et permettait que l'on pût appeler de leur sentence à l'archevêque, puis à l'empereur. De leur côté, les Bisontins acceptaient la juridiction de ses officiers ; mais un seul point entrava le traité prêt à se conclure. Leur fierté s'indignait à la pensée de relever les maisons abattues par le peuple ; ils offraient seulement d'en payer la valeur. On les décida cependant à accepter l'arbitrage de Hugues de Vienne, sire de Pagny ; mais quand ils se virent condamnés par ce seigneur, ils s'obstinèrent à ne point exécuter son arrêt, et les menaces du sire d'Arlay ne purent vaincre leur résolution.

« Plus d'une année s'écoula dans les négociations. Les Bisontins se préparaient secrètement à la guerre. Albert régnait alors sur l'Allemagne, Albert, qui n'était monté sur le trône qu'en tuant de sa propre main, à la bataille de Gelheim, l'empereur Adolphe son rival. Depuis neuf années, la ville de Besançon, comme d'autres villes d'Allemagne, méconnaissait son autorité : mais, à la veille de la guerre contre le haut baron d'Arlay, elle envoya l'un de ses citoyens, Bélénis, offrir à l'empereur son hommage, et cette tardive reconnaissance fut accueillie. Elle comptait donc sur un puissant appui, sur l'intérêt de l'Empire dans une lutte contre un prince vendu, disait-elle, à la France. Du reste, elle n'avait de ressource, dans la lutte périlleuse qui allait s'ouvrir, que l'intrépidité de ses milices et quelques partisans armés, conduits par Gérard, sire de Montcley, damoiseau dont les services avaient été achetés à prix d'or. Mais l'éblouissant souvenir de son triomphe passé aveuglait la multitude, et la haine du joug des Chalon enflammait tous les courages.

« Le sire d'Arlay, qui, en négociant, ne s'endormait point dans sa vengeance, vint dans les champs de Saint-Ferjeux (village voisin de Besançon) : là il fit élever un tribunal où parut l'un de ses chevaliers, qu'il avait nommé juge dans sa querelle, en qualité de maire et vicomte de la ville. C'était Giles d'Achey. Trois fois, à son de trompe, le chevalier somma les citoyens de Besançon de paraître devant lui, et trois fois cet appel demeura sans réponse. Alors, d'une voix tonnante et solennelle, il prononça la condamnation de la ville à vingt mille livres estevenantes (300,000 francs environ de notre monnaie), et le bannissement des vingt-huit notables, complices de l'outrage fait aux seigneurs de Chalon, jusqu'à ce qu'il plût à monseigneur d'Arlay de les rappeler de la terre d'exil.

« Cette sentence étrange retentit comme un cri de guerre jusqu'au fond de la cité. Le baron d'Arlay était prêt : sa bannière rouge à la bande d'argent fut la première

qui parut sous les murs de la ville. Elle était suivie par ses nombreux vassaux, avec les communes de Bletterans, de Nozeroy, d'Arlay et d'autres qu'il avait récemment affranchies. Les vigoureux enfants du Jura étaient descendus de leurs montagnes. A sa démarche altière et superbe, on reconnaissait le favori des empereurs et l'ami du roi de France, récemment nommé gouverneur du pays. Bientôt on vit se ranger à côté de lui les deux fils de Bourgogne ses neveux, Hugues, jadis son rival pour cette mairie de Besançon objet de tant de querelles, et Renaud, à qui obéissait le comté de Montbéliard.... Dans cette armée on distinguait aussi Hugues de Vienne et les deux Montfaucon, Simon et Gauthier, fiers de l'antiquité de leur race, la première de la Comté après celle de Bourgogne. Déjà leur père avait aidé Jean de Chalon l'Antique à abattre sans retour la puissance des sires de Joux. Châtillon-le-Duc, Arguel, Montfaucon, forteresses féodales redoutées, enveloppaient la cité de Besançon comme autant de citadelles ennemies. Bientôt les murs furent cernés de toutes parts.

« L'aspect du péril n'ébranla point le courage des Bisontins. Sur leurs murailles, moins élevées qu'elles ne sont aujourd'hui, sur leurs tours, dans de meurtrières sorties, ils se montrèrent tels qu'aux jours de l'empereur Rodolphe. Un chevalier couvert de fer vient d'ailleurs partager leurs périls : c'est Thiébaut, sire d'Asuel. Les portes s'ouvrent au nom de l'empereur, dont Thiébaut est l'envoyé. On l'entoure, on le presse, il est conduit à l'hôtel consistorial, où les notables et prudhommes sont appelés. Son langage énergique eût rassuré des gens moins décidés. Il ne fait que devancer les secours : l'empereur applaudit à leur courage et fait sa cause de la leur. Les notables, transportés de joie, renouvellent debout entre ses mains le serment d'une éternelle fidélité envers le Saint-Empire romain. Thiébaut ne perd point de temps : il se fait conduire aux tribunaux de la mairie et de la vicomté, dont il prend possession au nom de l'Empire, sans oublier surtout les rentes et les droits utiles dont il s'investit.

« L'ardeur et le courage des Bisontins ne faisaient que croître : à chaque fois que, du côté de l'Allemagne, ils voient s'élever un nuage de poussière, ils croient que c'est ce secours tant promis. Cependant les jours s'ajoutent aux jours, et bientôt les revers aux revers, et le secours n'arrive point. Déjà le château et la terre du sire de Moncley, leur capitaine, étaient ruinés par l'ennemi. La campagne voisine de leurs murs offrait un aspect désolant : les vignes, cette belle et précieuse richesse de la cité, arrachées et détruites; leurs moissons déjà mûres, foulées aux pieds des chevaux. Vers le 20 août, le désespoir, plus que les frivoles promesses du sire d'Asuel, leur fait tenter un dernier effort : les sept bannières, conduites par les hommes les plus valeureux de la cité, sortent des murs; le sire de Moncley est à leur tête, soutenu des arbalétriers d'Arènes et du Maisel. Pareils à des sangliers furieux qui percent la fourrée, les Bisontins donnent de la poitrine et de l'épaule à travers les rangs ennemis. Aux cris, au choc impétueux de leurs bataillons, que rien ne peut ouvrir ni *dérompre*, le centre des Bourguignons recule, le sang coule; plus d'un brave succombe. Mais les ailes de la gendarmerie de Bourgogne font un mouvement et enveloppent les *citadins* : de leurs lances roides et pesantes à bon fer de Comté, ils percent à travers les cottes de maille; d'autres sont armés de pesants marteaux : on entend sur les bassinets le cliquetis *haut* et *bas* des haches, maillets et plom-

bées. Dans la mêlée, Jean de Chalon, frappant à deux mains, justifiait son surnom de *Brichemail*. Débordés et à l'étroit, les Bisontins s'ébranlent : les bannières de Saint-Quentin et d'Arènes sont enlevées; plusieurs gouverneurs étaient blessés ou occis; les plus timides jettent targes et armures pour s'enfuir; le plus grand nombre recule en bon ordre, menace et frappe encore en se retirant. Mais mille hommes restent étendus sur le champ de bataille.

« Jean de Chalon sourit des désastres de l'aigle impériale et se flatte d'aller le lendemain planter son étendard devant l'hôtel de ville. Abattus, excommuniés, sans espoir contre la Comté presque entière, les vaincus n'attendirent point le dernier assaut. La ville comptait à peine dix mille habitants, et, cinq années auparavant, cinq cents avaient péri dans les glaces du Doubs, entr'ouvertes sous leurs pas. Les députés de la cité allèrent traiter de la paix au château de Montfaucon. Jean de Chalon en dicta les conditions sévères. Les vingt-huit notables condamnés allèrent en exil; la cité n'obtint qu'en partie remise de la somme exorbitante que lui avait imposée la sentence de Giles d'Achey. Le fier baron d'Arlay reprit avec éclat possession de ses tribunaux, son frère de l'archevêché, et la ville releva les maisons abattues, triste monument de sa défaite la plus douloureuse et l'une des plus sanglantes qu'elle éprouva dans le courant de ce siècle.

« Ce n'était pas assez pour le baron d'Arlay de ce succès si vivement disputé. Couronné par la victoire, il en profita pour enchaîner d'une manière durable l'orgueilleuse cité. Il lui imposa un traité d'alliance de soixante années, en vertu duquel elle devait lui fournir et à ses descendants le secours de ses bannières, et recevoir dans ses murs un certain nombre d'hommes armés à sa solde. La commune accepta avec douleur cette loi, si funeste à son indépendance; le peuple la jura sur la place Saint-Pierre, où il avait été assemblé : on attacha au traité fatal le sceau de la cité, puis on le porta au château d'Arguel, où le fier baron y fit aussi mettre le sien. C'est ainsi que, pour un demi-siècle, Jean de Chalon-Arlay abattit le pouvoir populaire dans ces mêmes murs où son père Jean l'Antique l'avait si fort élevé contre le pouvoir féodal; car rien n'égalait à cette époque la puissance de la maison de Chalon. Cet assujettissement de la cité impériale date précisément de l'époque où l'Helvétie s'affranchissait du joug de l'Autriche, et où l'empereur Albert, qui voulait étouffer l'insurrection naissante, périssait sous le coup des assassins[1]. »

A la même date se rattache un événement qui causa dans la Comté de Bourgogne une sensation profonde : il s'agit de l'arrestation des Templiers. Philippe le Bel avait fait placer sur le trône pontifical une de ses créatures, nommée Bernard d'Agoût, qui prit le nom de Clément V; mais, en retour, Bernard d'Agoût s'était engagé à rendre au roi un service que Philippe réclamerait et désignerait quand le temps en serait venu. Le peuple appelait cette convention *le marché diabolique*. Le service en question était la destruction de l'ordre du Temple, et, le 13 octobre 1307, vers le point du jour, « tous les Templiers qu'on trouva dans le royaume de France furent tout à coup, et en un seul moment, saisis et renfermés dans différentes prisons. » Philippe le Bel avait attendu, pour agir, que le grand-maître de l'ordre et les autres

[1] *Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*, tome II, pages 5 et suivantes.

dignitaires fussent sous sa main; il les avait fait mander d'Orient par le pape, sous prétexte d'un projet de croisade. Le grand-maître à cette époque était Jacques de Molay, né au château de Rahon en Comté : il tirait son origine des sires de Longwy, et son nom, du village de Molay, à trois lieues de Dôle. Puîné de famille et pauvre, Jacques de Molay avait de bonne heure traversé les mers, avec le manteau blanc à la croix rouge des Templiers, et il s'était promptement illustré. Il ne savait pas lire; mais nul plus que lui n'était terrible à l'attaque, intrépide dans le péril, redouté des Sarrasins, et, connu de l'ordre entier pour sa bravoure, il avait été nommé grand-maître à l'unanimité, quoiqu'il fût alors absent d'Orient. Sur l'invitation de Philippe le Bel, il vint sans défiance d'outre-mer avec ses amis et le trésor de l'ordre. Le roi le reçut à bras ouverts; il le pria d'être le parrain d'un de ses enfants, et même le 12 octobre 1307, veille de l'arrestation des Templiers, il le choisit pour tenir le poêle aux funérailles de sa belle-sœur. Le lendemain, une troupe d'hommes armés envahissait l'hôtel du Temple à Paris, maison qui était le centre de l'ordre, et l'on y arrêtait Jacques de Molay avec cent quarante chevaliers. Tous les prisonniers furent enfermés dans les geôles du roi.

L'acte d'accusation dressé contre les Templiers contenait les choses les plus monstrueuses : entre autres, il leur reprochait de renier le Christ comme un imposteur et de cracher sur la croix lors de leur réception; d'adorer, au lieu du Christ, un démon ayant une longue barbe blanche et des escarboucles à la place des yeux; de se livrer à la sodomie, et d'être initiés à l'ordre par une cérémonie infâme et dégoûtante. Que les Templiers aient rapporté de leur long séjour en Orient des rites bizarres et mystérieux, des superstitions grossières, des mœurs corrompues, cela peut être, mais n'a pas été prouvé; tandis qu'il est certain que jusqu'à Philippe le Bel, leurs vertus étaient restées éclatantes, et leurs vices obscurs : les Templiers s'étaient toujours montrés fidèles à la cause des chrétiens en Asie; ils n'avaient cessé de combattre vaillamment les ennemis du Christ, de verser leur sang pour le triomphe de la religion, de défendre pied à pied les approches de l'Europe. Non; ce qui soulevait contre ces religieux militaires l'envie et la haine de Philippe le Bel, c'étaient leur puissance et leurs richesses : leur puissance blessait l'orgueil de ce monarque, leurs richesses tentaient sa cupidité; car ils avaient le malheur de posséder le plus riche trésor du monde, d'être alliés à presque toutes les familles nobles, de se trouver propriétaires de dix mille châteaux, et c'étaient là leurs crimes aux yeux de Philippe le Bel.

D'après l'ordre du roi, l'inquisition de France commença des interrogatoires où les tortures fournirent les preuves, et presque tous les chevaliers, vaincus par la douleur, avouèrent la plupart des crimes qu'on leur imputait. Jacques de Molay protesta d'abord de son innocence; mais à la fin, cédant à la torture, et effrayé des accusations portées contre les Templiers, il fit quelques aveux et n'osa pas entreprendre la défense des membres de l'ordre. Alors les autres prisonniers dénoncèrent les barbaries dont ils étaient victimes : pour les forcer à s'avouer coupables, on leur déboitait les membres sur le chevalet, on leur brisait les jambes dans les ceps, on leur chauffait les pieds à des brasiers ardents! L'un avait été mis trois fois à la torture et gardé trente-six semaines au fond d'un cachot méphitique; un autre avait



de Chalon pour le contenir dans la soumission; il cherchait à l'affaiblir en le décentralisant; il lui donnait deux gardiens au lieu d'un; dans les villes, il remplaçait les vicomtes héréditaires par des baillis révocables; il faisait transporter à Paris les archives de la Comté, afin de débrouiller dans les vieilles chartes les titres oubliés de la dépendance des hauts barons; il battait monnaie à Dôle; il essayait d'une chambre des comptes; il instituait le parlement.

Ce ne fut qu'après la mort de Philippe le Bel, en 1314, que son fils et Jeanne se montrèrent pour la première fois en Comté : la noblesse du pays vint les recevoir près d'Auxonne et les conduisit à Dôle, où ils descendirent au palais de Frédéric-Barberousse. Le lendemain de leur arrivée, et les jours qui suivirent, furent consacrés aux prestations de foi et hommage; mais en ceci le nouveau comte de Bourgogne dut se conformer à la fierté des usages comtois : là, le vassal ne prêtait pas hommage en fléchissant le genou devant son suzerain, qui restait assis; l'un et l'autre se tenaient debout, la tête découverte, puis le suzerain prenait dans ses mains les mains du vassal et le baisait à la bouche.

De Dôle, le comte Philippe et sa femme se rendirent à Salins, où les attendait Mahaut d'Artois, mère de Jeanne, qui leur fit une réception magnifique; ils y demeurèrent deux jours et revinrent à Paris, après avoir visité diverses autres villes de la Comté. Le mari de Jeanne ne devait pas revoir cette province : la fortune s'apprêtait à changer contre une couronne de roi sa couronne de comte. Philippe le Bel avait eu pour successeur au trône son fils aîné, Louis X dit le Hutin; mais celui-ci mourut au bout de deux ans de règne, ne laissant qu'une fille en bas âge, nommée Jeanne, née de son premier mariage avec la fameuse Marguerite de Bourgogne, qu'il avait fait étrangler au Château-Gaillard en Normandie, pour cause d'adultère; seulement, la reine Constance de Hongrie, seconde femme de Louis le Hutin, se trouvait enceinte. Le comte Philippe, au moment de la mort du roi son frère, était à Lyon, où il s'occupait de l'élection d'un pape : Lyon, l'antique capitale de la Gaule romaine; Lyon, cette riche, industrieuse et grande cité destinée à devenir le Paris du midi de la France moderne, Lyon appartenait depuis 1312 à la couronne de Philippe le Bel. A la nouvelle du décès de Louis le Hutin, le comte Philippe accourut de Lyon à Paris, convoqua les barons du royaume, et, de leur consentement, il fit décréter : que la régence lui serait dévolue jusqu'aux couches de la reine Constance; que, dans le cas où la reine délivrerait d'un enfant mâle, le comte garderait la régence pendant dix-huit ans, résignerait ensuite librement le royaume à l'héritier royal et lui obéirait comme à son seigneur; que si, au contraire, il naissait une fille, le comte serait reconnu de tous comme roi. Mais Constance ayant mis au monde un fils qui ne vécut que cinq jours, le comte Philippe courut à Reims, s'empara de la cathédrale, qu'il enveloppa d'une forte troupe de gens de guerre, et se fit sacrer. Puis il revint en toute hâte à Paris, assembla les clercs et les bourgeois aux Halles, avec beaucoup de grands et de notables du royaume, « et là, dit le Continuateur de Guillaume de Nangis, il fut déclaré qu'*à la couronne de France les femmes ne succèdent point* (1317). » Ainsi s'établit cette fameuse convention appelée *loi salique*, qui excluait les femmes du trône, et qui a été la garantie fondamentale de la nationalité française durant plusieurs siècles.

été pendu par les organes génitaux; un troisième montrait deux os qui lui étaient tombés des talons par la violence du feu auquel on avait exposé ses pieds! Ces abominations, qui transpiraient au dehors, indignaient profondément le peuple de Paris; mais le roi Philippe le Bel ne s'en inquiétait pas : il n'avait souci que d'en finir avec les Templiers. Voyant que la procédure conduite par la commission inquisitoriale marchait trop lentement au gré de sa cruelle impatience, il convoqua les conciles provinciaux et fit ainsi juger les accusés par deux tribunaux à la fois. Le concile de Paris, présidé par un archevêque vendu au roi, condamna aux flammes, en un seul jour, cinquante-quatre des chevaliers du Temple : on les brûla vifs et à petit feu, au faubourg Saint-Antoine. Les autres conciles provinciaux ordonnèrent de semblables exécutions, et les Templiers qui échappèrent à la mort furent ou condamnés à la captivité, ou soumis à de rudes pénitences.

Quant au grand-maître et à trois autres dignitaires, dont le pape Clément V s'était réservé le jugement, on les laissa en prison. Ils y pourrissaient depuis six ans, lorsqu'enfin le roi Philippe le Bel les fit traduire devant une commission de cardinaux nommée par le pape. Au mois de mars 1314, Jacques de Molay et les trois autres dignitaires comparurent devant leurs juges et renouvelèrent, dit-on, en leur présence tous les aveux qu'ils avaient faits précédemment. Il n'y avait plus que l'arrêt à prononcer : pour lui donner de la solennité, on fit dresser au milieu de la place du parvis Notre-Dame et tendre de rouge un échafaud sur lequel le tribunal vint prendre séance. Les quatre accusés furent amenés, chargés de chaînes, au pied de cet échafaud, et s'entendirent condamner à la prison perpétuelle.

A la lecture de cette sentence, Jacques de Molay et le commandeur de Normandie rétractèrent leurs premiers aveux, renièrent leur confession antérieure et protestèrent de leur innocence : « Il est bien juste, s'écria Jacques de Molay en secouant ses chaînes, il est bien juste que, dans un si terrible jour et dans les derniers moments de ma vie, je découvre toute l'iniquité du mensonge, et que je fasse connaître la vérité. Je déclare donc, à la face du ciel et de la terre, que tout ce qu'on vient de lire des crimes et de l'impiété des Templiers est une horrible calomnie. C'est un ordre saint, juste, orthodoxe; je mérite la mort pour l'avoir accusé à la sollicitation du pape et du roi. Je n'ai même passé la déclaration qu'on exigeait de moi que pour suspendre les douleurs excessives de la torture, et pour fléchir ceux qui me les faisaient souffrir. Je sais les supplices qu'on a fait subir à tous ceux qui ont eu le courage de révoquer une pareille confession : mais l'affreux spectacle qu'on me présente n'est pas capable de me faire confirmer un premier mensonge par un second. J'ai trahi ma conscience, et je voudrais pouvoir expier ce forfait par un supplice encore plus terrible que celui du feu. Je n'ai que ce seul moyen d'obtenir la pitié des hommes et la miséricorde de Dieu. »

Les juges, frappés d'étonnement par cet incident inattendu, ne savaient que résoudre : ils s'ajournèrent au lendemain pour délibérer à loisir; mais, avant qu'ils eussent pris une décision, Philippe le Bel déclara relaps Jacques de Molay et le commandeur de Normandie, les fit condamner aux flammes par son conseil privé, et conduire, à la nuit tombante, dans une petite île de la Seine (sur l'emplacement où se trouve à présent la statue équestre de Henri IV). Les deux Templiers furent

brûlés vifs et à petit feu : « Ils virent préparer leur bûcher d'un cœur si ferme et si résolu, dit le Continuateur de Nangis, ils persistèrent si bien dans leurs dénégations jusqu'à la fin, et souffrirent la mort avec tant de constance, qu'ils laissèrent dans l'admiration et la stupeur tous les témoins de leur supplice (11 mars 1314). » En effet, les deux martyrs ne cessèrent de protester, jusqu'au dernier moment, de l'innocence de leur ordre ; et les assistants, à qui ce spectacle tragique arrachait des larmes, crurent entendre Jacques de Molay s'écrier, du sein des flammes : « Clément, juge inique et cruel bourreau, je t'ajourne à comparaître dans quarante jours devant le tribunal du souverain juge ! — Et toi, roi Philippe de France, dans un an je t'attends devant Dieu ! » Pendant la nuit, les cendres des deux héroïques victimes furent recueillies par des personnes pieuses ; mais le pape Clément V et le roi Philippe le Bel obéirent à la prophétie de Jacques de Molay : le premier mourut le 20 avril, et le second mourut le 29 novembre 1314 !

On a beaucoup écrit, beaucoup disserté sur l'ordre célèbre et malheureux du Temple, que les uns ont attaqué et les autres défendu, que ceux-ci ont sanctifié et ceux-là voué à l'infamie. Il faut le dire, si dans le procès des Templiers la justice de l'histoire a hautement condamné les accusateurs, elle n'a pas recueilli des preuves assez complètes pour absoudre moralement les accusés : le stygmate de l'opprobre est resté au front des bourreaux, sans que le temps ait effacé le doute qui plane sur l'innocence des victimes. Tout n'a été que ténèbres dans ce hideux procès, et l'esprit cherche encore la vérité à travers les sinistres mystères qui l'enveloppent. Mais Jacques de Molay n'en restera pas moins debout, dans l'histoire, comme une antique et noble figure : le dénouement de son existence en a fait un de ces types auxquels la mémoire des hommes se plaît à consacrer un souvenir à part ; et la poésie, cette panégyriste inspirée des grandes infortunes, est venue à son tour mettre le sceau d'une immortalité populaire sur le nom du Franc-Comtois Jacques de Molay, le dernier grand-maître des chevaliers du Temple.

qu'elle affectionnait tout particulièrement, et qu'elle combla de faveurs. En 1314, cette ville avait été détruite par un terrible incendie : Jeanne contribua de ses deniers à la relever de ses ruines, et elle fit construire dans l'antique château de Gray, son séjour favori, une chapelle royale et collégiale pour neuf chanoines et quatre clercs. Gray, à cette époque, n'avait pas un commerce qui répondit aux besoins de la population : en 1318, Jeanne y fit venir de Paris, et à ses frais, des tisserands et des drapiers, dont les manufactures prospérèrent rapidement. Gray ne jouissait pas encore d'un gouvernement municipal : par une charte du 5 décembre 1324, Jeanne permit aux Graylois d'élire quatre échevins pour l'administration des biens de la commune. Encore une ville qui entrait dans la grande voie des affranchissements. Mais, pendant les vingt premières années du quatorzième siècle, plusieurs autres chartes avaient été délivrées aux populations comtoises : ainsi, en 1303, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, affranchit Blye, aux environs de Lons-le-Saulnier, et qui commença dès lors à devenir un centre industriel ; en la même année, Jean de Chalon-Arlay Ier affranchit le bourg de Châtel-Blanc, autrefois chef-lieu de fiefs et aujourd'hui l'une des communes du canton de Mouthe ; en 1304, Humbert de Cussel affranchit Clairvaux, qui n'est plus à présent qu'un bourg obscur de la Combe-d'Ain, mais qui eut jadis de l'importance et de l'éclat. Au moyen âge, Clairvaux était une baronnie, et une foule de petits fiefs relevaient de sa justice seigneuriale. Puis, en remontant l'échelle des siècles, on voit que Clairvaux existait dès la plus haute antiquité : l'archéologie a découvert sur son territoire des restes de pierres qui paraissaient avoir été des dolmens, et d'autres pierres tranchantes en forme de coins, qui servaient aux sacrifices du culte druidique. On a trouvé aussi, dans un cimetière gaulois situé à l'est de Clairvaux, des anneaux, des colliers, des débris d'armures, sous des pierres tumulaires en tuf brut, et l'on a recueilli, sur divers autres points de ce sol historique, des médailles à l'effigie d'empereurs romains. Admise à jouir des bénéfices de la liberté, la vieille bourgade gallo-romaine de Clairvaux devint promptement l'une des localités du Jura où l'industrie fit le plus de progrès. Mathay sur le Doubs, aujourd'hui simple commune de l'arrondissement de Saint-Hippolyte, et qui était anciennement une prévôté d'où dépendaient les villages de Bourguignon, Écot, Lucelans et Bavans, reçut, en 1306, ses lettres de franchises de Thiébaut V, sire de Neufchâtel. En mai 1308, le même Thiébaut de Neufchâtel affranchit de la mainmorte les habitants de l'Isle-sur-le-Doubs, une des communes les plus célèbres de la Comté de Bourgogne au moyen âge ; puis, dans le mois de décembre de cette même année, il octroya *toutes libertés et franchises* aux bourgeois de Blamont, vieille seigneurie à trois lieues de Montbéliard et près des frontières de la Suisse. Blamont était alors entouré de murailles et défendu par un château placé sur le monticule qui commande la vallée ; on n'y voit plus à présent qu'un petit fort casematé, pouvant recevoir au besoin une garnison de deux ou trois cents hommes. Une autre seigneurie, celle de Rochejean sur le Doubs, qui comptait plusieurs villages dans son ressort, reçut, en 1313, ses libertés municipales de Jean de Chalon-Arlay ; et au mois de mars de l'année suivante, le chevalier Thiébaut, de l'ancienne famille des sires de Belvoir, et Jeanne de Montfaucon sa femme, affranchirent les habitants de leur *châtel et bourg de Belvoir*, fief relevant de la

suzeraineté des comtes de Montbéliard. En 1318, Jeanne de Bourgogne et son mari Philippe le Long affranchirent le Bourg-Dessous ou Bourg-le-Comte de Salins; deux ans après, Champagnole fut érigé en commune par Hugues de Chalon. Champagnole, cette coquette et charmante petite ville des bords de l'Ain, et qui s'est fait une réputation populaire, dans les montagnes du Jura, par son activité, son industrie et son commerce, a peut-être une origine ancienne; mais le silence des monuments historiques ne permet pas de le prouver. Au moyen âge, Champagnole, chef-lieu de fiefs, était entouré de seigneuries dont plusieurs avaient des villages sous leur dépendance : ainsi Montrevel comprenait dans son ressort six villages; Châtel-Neuf en comprenait treize; Vers-en-Montagne, huit; Monnet, dix; Montsaugeon et Syrod étaient également des fiefs dominants. Montrevel avait haute, moyenne et basse justice et possédait un château fort qui protégeait la plaine de Champagnole; ce château, que l'on croit avoir été construit par les princes de la maison de Chalon, offre encore des ruines assez imposantes pour donner une idée de son ancienne solidité. Parmi les fiefs relevant de la seigneurie de Montrevel se trouvait l'historique village de Montrond, autrefois défendu par une forteresse dont il ne reste plus que quelques pans de murs et une tour curieuse à voir à plus d'un titre. Un autre château, celui de Vers, était l'un des plus remarquables des alentours de Champagnole : des fossés, remplis d'eau au moyen de la rivière d'Anguillon, environnaient ses murailles que flanquaient quatre tours de forme ronde et d'une construction solide. Les murailles ont disparu, ainsi que deux des tours; les deux autres sont restées debout; mais abandonnées à l'action du temps, elles se dégradent de jour en jour, et, déjà toutes rongées à leur faîte, elles sont en outre à moitié ouvertes, depuis le sommet jusqu'à la base. A Valempoulières, fief dépendant de la seigneurie de Vers, à Châtel-Neuf, à Montsaugeon, à Monnet, il existait aussi des châteaux forts, qui ne montrent plus à présent que des ruines et des rocailles. Le seul monument de ce genre que les guerres et les ans aient moins détérioré est le vieux manoir de Châteauvilain, construit au douzième siècle : son isolement sur la crête d'un roc âpre et nu, l'aspect de ses pierres noircies par le temps, sa superposition au-dessus des étranges *rochers de Syrod*, masses énormes dont les unes forment des aiguilles hardies, et les autres des statues monstrueuses, tout lui donne un air de sombre majesté qui laisse dans l'âme une impression ineffaçable.

Hugues de Chalon, l'auteur des libertés de Champagnole, affranchit en 1323 Montmirey, encore une de ces vieilles seigneuries qui avait jadis prévôté, terres vassales et château fort sur la montagne, et qui n'est plus à présent que l'obscur chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement de Dôle. L'année 1324 fut, comme on l'a vu, la date de l'affranchissement de Gray par la comtesse Jeanne, dont le nom se trouvait mêlé à toutes les actions généreuses. Et cette princesse intelligente gouvernait avec une sagesse égale à sa bienfaisance : elle ménageait adroitement les hauts barons, qui se laissaient insensiblement gagner à sa politique et attirer sous le joug de la domination française; elle veillait à diminuer le nombre des querelles particulières, si funestes à la prospérité du pays; elle faisait vivre la Comté dans une douce paix. Pendant ce temps, le parlement de Bourgogne, cette institution destinée à devenir la sauvegarde des libertés publiques, étendait sans bruit sa juridiction, tra-

vaillait sourdement à miner le pouvoir féodal, et déjà s'essayait timidement à frapper les petits seigneurs, en attendant qu'il fût assez fort pour frapper les grands. Sous l'influence de la paix, l'état général du pays s'améliorait : les villes et les bourgs affranchis croissaient en population et en richesse; le commerce et l'industrie commençaient à faire des progrès notables. A Besançon, le génie du négoce grandissait et se développait au milieu de l'activité qu'imprimaient à cette ville ses marchés et ses foires célèbres; à Gray, les manufactures établies par la comtesse Jeanne étaient en pleine voie de prospérité; à Pontarlier, l'exploitation des bois allait devenir une branche importante de commerce; à Salins, déjà riche par ses salines, on voyait s'ouvrir quelques magasins d'étoffes, quelques fabriques d'armes. Vesoul, Dôle, Poligny, Lons-le-Saulnier, Montbéliard entraient aussi dans le mouvement industriel; Marnay sur l'Ognon tenait mercerie, boulangerie et boucherie, possédait une halle aux draps et attirait les marchands à ses foires périodiques; Orgelet, Saint-Amour, Clairvaux commençaient à faire marcher quelques rouets et métiers pour le tissage des draps, des droguets et des toiles; Arinthod, une de ces vieilles bourgades qui, comme celle de Clairvaux, existait à l'époque séquano-romaine, et qui au moyen âge était entourée de murailles, Arinthod avait, dès le quatorzième siècle, des fabriques de chapeaux et de draps; Fétigny, village des bords de l'Ain, et situé sous le vieux château de Villette, allait bientôt avoir aussi ses chapeliers, ses boulangers, ses commerçants. Non loin de la Saône, entre Frétigney et la forêt de Bellevaivre, l'abbaye de la Charité, fondée vers 1130 par la femme d'un seigneur de la maison de Traves, faisait construire une forge, la première qu'on ait établie en Comté; et un peu plus tard, dans la vallée située au pied du Ballon de Lure, des ouvriers étaient employés à l'exploitation d'une mine de plomb. C'est par ces mêmes ouvriers qu'a été bâti le village de Plancher-les-Mines, aujourd'hui l'une des localités les plus actives et les plus industrieuses de l'arrondissement de Lure : on y travaille avec une perfection admirable les vis à bois, les tire-bouchons, les boulons, les pointes, et l'on y remarque surtout les fabriques de carrés de montres en acier, en fer et en fer cémenté.

L'historique de la ville de Lure ne sera pas déplacé ici.

Lure (*Luthera*), dont le nom vient de *lutum*, marais, était connu des Romains, s'il faut en croire Perreciot. La position de cette ville sur la voie militaire qui allait de Luxeuil à Mandeure, et les débris d'antiquités exhumés de son territoire, semblent confirmer l'opinion de ce savant. Toutefois, il est certain que Lure avait une église paroissiale vers 614, époque à laquelle Déicole, disciple de saint Colomban, vint fonder la célèbre abbaye de Lure, sur un terrain que lui avait cédé un seigneur du nom de Werfaire. Ce monastère devint promptement riche et puissant, grâce aux libéralités de divers princes, et en 870 il avait assez d'importance pour qu'il en fût fait mention dans le partage de la monarchie franke entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. Lure et son abbaye continuaient à grandir et prospérer sous la protection des souverains, lorsqu'en 937 les Hongrois détruisirent de fond en comble la ville et le monastère. A partir de cette époque, Lure resta longtemps à l'état de village; mais l'abbaye se releva promptement : en 957, l'empereur Othon le Grand, l'ayant placée sous la mouvance de l'Empire, s'occupa de la réédifier et

lui témoigna sa bienveillance par le don des églises de Tavey, Royes et Dambenoit, avec une certaine étendue de terrain près de chacune d'elles. Henri II et Frédéric-Barberousse la mirent tour à tour sous leur protection impériale, en reconnaissant tous ses biens et priviléges. Frédéric II suivit les traces de ses devanciers : il prit sous sa spéciale sauvegarde l'abbaye de Lure et confirma le titre de *prince de l'Empire* que portait le gouverneur de ce monastère; plus tard, l'empereur Rodolphe de Hapsbourg, après une première approbation des priviléges de l'abbé de Lure, lui renouvela le titre de prince et l'investit des régales et des fiefs de sa principauté. Pendant que les faveurs impériales pleuvaient sur l'abbaye, la ville de Lure reprenait de l'importance; dans le courant du treizième siècle, elle s'entoura de murailles, et, à l'époque où régnait la comtesse Jeanne, Lure jouissait, comme Luxeuil et Gray, d'un gouvernement municipal.

La bonne princesse Jeanne ne vécut pas assez longtemps dans l'intérêt de la Comté : elle mourut à Péronne, le 31 janvier 1330, en allant recueillir la succession de la comtesse Mahaut d'Artois sa mère, décédée trois mois auparavant. On crut généralement que la mort de Jeanne était le résultat d'un crime, et la rumeur publique accusa Robert III, comte d'Artois, d'avoir à prix d'or poussé le cuisinier de la princesse à glisser du poison dans ses aliments. La dernière pensée de Jeanne avait été une bonne action : par un codicille, elle ordonnait que l'on vendît sa maison de Nesle proche le Louvre, pour bâtir un collége gratuit, où les « escholiers de la Comté seroient en réception préférés à tous autres. » Ce collége fut construit sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'École de Médecine à Paris.

Dans son testament, Jeanne II nommait héritière de ses comtés de Bourgogne et d'Artois, Jeanne III sa fille aînée, mariée dès 1318 au duc de Bourgogne Eudes IV, lequel réunit ainsi dans ses mains les deux Bourgognes, séparées depuis cinq cents ans.

La noblesse comtoise accueillit avec méfiance l'avénement des nouveaux souverains : Jeanne, fille d'un roi de France, apportait dans le pays des idées toutes françaises; le duc son mari, issu du sang français, était un prince altier, ambitieux, entreprenant, ennemi des grands seigneurs. Les hauts barons, si ombrageux à l'endroit de leur indépendance, avaient donc lieu d'être inquiets : ils voyaient dans Eudes IV l'homme qui serait pour eux une menace permanente et qui n'hésiterait pas à porter la main sur leurs priviléges :

> Lors fust commune opinion
> Que le duc en subjection
> Mettroit la Comté de Bourgogne,
> Qu'il n'y auroit si grande beste
> A qui ne fist baissier la teste,

comme il est dit dans un vieux poëme du temps. La guerre paraissait inévitable, car nul des hauts barons n'entendait courber le front sous le joug français, et le plus irrité de tous ces fiers hommes était le chef de la noblesse, Jean de Chalon-Arlay II, jeune seigneur de vingt-cinq ans, brave, énergique, opiniâtre, audacieux, inaccessible à la crainte comme au découragement, incapable de reculer devant aucune

extrémité, et toujours prêt à monter à cheval; en un mot, véritable type de cette chevalerie d'alors, violente, orgueilleuse, indomptée[1].

La publication du testament de Jeanne II avait excité une irritation profonde : la défunte léguait tout son héritage à Jeanne, sa fille de prédilection, et n'assignait qu'une modique pension à ses deux autres filles, Isabelle et Marguerite, mariées la première à Guy, dauphin de Viennois, et la seconde à Louis, comte de Flandre. Ces deux princes, indignés de voir leurs femmes sacrifiées aussi injustement, associèrent leurs griefs, leurs ressentiments, leurs armes, et marchèrent contre les troupes d'Eudes IV; ils furent secondés par Jean de Chalon-Arlay II et par les autres barons de la province. Cette ligue formidable triompha des efforts de Hugues de Bourgogne, gardien de la Comté pour le duc son neveu. Eudes était vivement inquiet; mais, sur ces entrefaites, les Flamands, menacés dans leurs libertés, se révoltèrent, et cet incident changea subitement la face des choses. Le comte de Flandre, rappelé dans ses États par les événements qui s'y passaient, accepta la médiation du roi Philippe VI, beau-frère du duc de Bourgogne et le premier de cette néfaste race des Valois qui devait par ses fautes et ses crimes accumuler tant de calamités sur la France. Philippe VI augmenta de quelques seigneuries l'apanage des princesses Isabelle et Marguerite : à la première il assigna les châteaux de Montmorot et de Château-Chalon, des rentes sur Salins; en tout, la valeur de dix mille livrées de terre tant en Artois qu'en Comté. La seconde obtint les châteaux d'Arbois, de Quingey, de la Châtelaine-sur-Arbois; en tout, dix mille livrées de terre, comme sa sœur. Le duc Eudes IV demeura maître de ses comtés, et les hauts barons remirent à regret l'épée dans le fourreau : ils prévoyaient que le duc, tout-puissant et jaloux d'une autorité qu'on avait voulu affaiblir par des partages, n'en deviendrait que plus audacieux dans ses entreprises; toutefois, avant de quitter le champ de bataille, les barons jurèrent entre les mains de Jean II de Chalon de se retrouver au jour du péril. On ne se trompait pas. Eudes venait de connaître le fond des cœurs; mais, en homme éclairé, il voulut fonder sa grandeur sur des institutions solides, et ce fut en s'aidant de la bourgeoisie qu'il porta la cognée dans l'arbre féodal. Les bourgeois le servirent avec zèle; ils savaient bien qu'en soutenant sa politique, c'était la cause des libertés publiques qu'ils défendaient.

Les embarras pécuniaires d'Eudes l'ayant forcé de rappeler les Juifs, ce prince régla ses finances; il mit aussi un ordre régulier dans ses justices et en établit un tribunal suprême. Il fixa le parlement à Dôle, ville située à la frontière des deux Bourgognes, et qui fut redevable à ce choix de devenir la capitale de la Comté. Eudes divisa le parlement en deux chambres : l'une était le parlement proprement dit; l'autre, celle des comptes pour l'administration des domaines du prince. Chaque chambre avait son président et des attributions distinctes, comme le rappellent les lettres du duc, qui portent qu'*à chacun des chiefs desquelles* (chambres) *est donné*

[1] M. Édouard Clerc a traité d'une manière si remarquable (tome II, pages 37 et suivantes) toute cette partie de notre histoire, que nous avons la certitude de faire plaisir à nos compatriotes en reproduisant ici l'ensemble de ce beau travail. Nous regrettons de ne pouvoir rapporter littéralement le texte original, les exigences de notre récit nous obligeant tantôt d'ajouter, tantôt de faire des changements.

le titre de président, et expressément dict que les deux chambres ne pourront jamais entreprendre l'une sur l'autre. Ces lettres, par lesquelles Eudes IV établissait à la fois le parlement et la chambre des comptes, sont du 9 février 1333. Telle est l'origine de ce fameux parlement de Dôle, qui tint une si large place dans l'histoire de la Comté. Vers le même temps, Eudes divisa la province en deux ressorts principaux, *Amont* et *Aval*, et les soumit l'un et l'autre à un bailli particulier[1].

Au parlement il fallait des justiciables : Eudes s'en créa par les *franchises* et les *commandises*, mots magiques qui renfermaient toute une révolution. Les commandises ouvraient aux officiers du duc les terres des barons, jusqu'alors si bien fermées à toute juridiction étrangère ; les franchises, ou *bourgeoisies du prince*, donnaient aux sujets qui en jouissaient le droit de décliner la juridiction seigneuriale pour celle du souverain, et de se soustraire, par ce puissant patronage, aux tyrannies du seigneur immédiat. C'étaient là des innovations tellement hardies, que les barons les accueillirent par un cri d'étonnement et de fureur; ils y voyaient la violation d'un état de choses qu'ils considéraient comme un de leurs droits et dont ils usaient comme d'une fortune inaliénable. Le duc s'attendait aux clameurs de la noblesse ; mais il avait confié l'exécution de ses plans à Guy de Saint-Seine, sire de Villefrancon et bailli d'Aval, homme de tête et d'expérience, juge énergique et valeureux chevalier. Quelque seigneur se plaignait-il que le duc lui dérobait ses sujets, ou refusait-il de laisser exécuter la sentence dans sa terre : le terrible bailli d'Aval montait à cheval, et, la hache en main, allait au besoin, avec cinquante hommes d'armes, *gager* la terre, c'est-à-dire y prendre, jusqu'à obéissance, hommes et bétail. Sourd aux cris et aux menaces, haï des nobles, qu'il méprisait, aimé du peuple, qu'il protégeait, Guy de Villefrancon remuait tout le pays : son nom y excitait autant de colère chez les uns que d'enthousiasme chez les autres.

Dans les premiers mois de l'année 1333, Eudes vint en personne installer son parlement de Dôle, puis il parcourut la province. La noblesse, qui le suivait à cheval, était inquiète ; mais l'orage se cachait encore sous un calme apparent. Le duc visita successivement tous ses châteaux, en fit réparer les murs, relever les tours, ordonna de grands travaux, et rentra dans le duché de Bourgogne. Pendant ce temps, Guy de Villefrancon poursuivait ses *gageries* ou saisies mobilières chez les barons : il *gagea* tour à tour Henri de Montfaucon, cousin du duc Eudes IV, Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et d'autres grands seigneurs. Ces hardiesses inouïes et répétées grandissaient le mécontentement de la noblesse, et déjà la révolte était dans plus d'un cœur. La rage des hauts barons, ménagés auparavant avec sollicitude, croissait à la pensée que tous les égards étaient pour les *villains*, pour les *communes*. On respectait, on augmentait même leurs priviléges, et le duc avait déclaré que son bailli d'Aval ne pourrait entrer en fonctions sans en jurer le maintien : aussi était-il fort aimé des villes et des bourgs. Par là il opposait puissance à puissance : c'était l'un des secrets de sa politique.

Le premier cri de guerre fut poussé par Jean de Chalon-Arlay II, que Guy de Vil-

[1] Le *bailliage d'Amont* comprenait dans son ressort toute la partie septentrionale de la Comté de Bourgogne ; il avait Vesoul pour chef lieu. Le *bailliage d'Aval* étendait sa circonscription dans

lefrancon avait *gagé* le dernier. Jean de Chalon va trouver à son château Henri, comte de Montbéliard, et, l'œil enflammé, la voix émue, il lui demande s'il veut souffrir longtemps encore l'audace du duc et les insultes de ses officiers ; il lui retrace l'humiliation de la noblesse, les plaintes du clergé, l'indignation générale. Ces grandes immunités des hauts barons, vieilles comme la Bourgogne, défendues avec le sang contre les comtes, les rois, les empereurs même, périront-elles en un jour devant les caprices du parlement et les chevauchées de ses baillis ? Il lui dit que le grand sire de Neufchâtel et Thiébaut le jeune, son fils, sont prêts et n'attendent qu'un signal de guerre : dans le Jura, le sire de Joux ; au delà, le comte de Neufchâtel ; derrière les montagnes des Vosges, les Lorrains ; au cœur du pays, la cité impériale de Besançon, avec ses créneaux et ses tours ; et, à la première victoire, la Comté tout entière. Henri de Montbéliard s'anime en écoutant l'impétueux sire de Chalon : il entre dans ses idées ; bientôt il partage sa colère. Ces deux seigneurs règlent ensemble le plan de la guerre, et ils la jurent sur les saints Évangiles. D'autres barons se lient par les mêmes serments [1].

Jean de Chalon prodigue l'or et les promesses pour entraîner le plus grand nombre de seigneurs, et au mois d'avril 1336, tout fut prêt. Eudes se trouvait alors à Beaune, avec le roi de France : c'est là que les confédérés lui font porter leur déclaration de guerre, et dès le lendemain ils montent à cheval, parcourent le pays, la torche et le fer à la main, ne respectant pas plus la chaumière du paysan inoffensif que le manoir du seigneur dont ils ont à se plaindre. Une nuit, le 14 avril, Jean de Chalon escalade par surprise les murs de Salins, se saisit de la porte, s'approche du bourg commun, qui séparait le Bourg-le-Comte du Bourg-le-Sire, et une poterne basse et étroite, ouverte au passage des habitants, lui livre le bourg commun. Salins était bâti en bois. Jean de Chalon y met le feu. La flamme gagne rapidement, atteint les salines, dévore le faite des églises ; et cette cité, qu'avait aimée et affranchie son bisaïeul Jean de Chalon l'Antique, n'offre plus à l'œil effrayé qu'une grande ruine et des monceaux de cendres.

Jean de Blonay, sire de Joux et allié du baron d'Arlay, attendait celui-ci dans la montagne. Jean de Chalon y marche et brûle Pontarlier, dont les habitants, comme ceux de Salins, tenaient pour Eudes IV, à cause des sauvegardes et franchises qu'il leur avait accordées. Les confédérés cherchaient partout Guy de Villefrancon, le dé-

la partie méridionale de la province ; son siége était établi à Poligny. Plus tard, le duc Philippe le Bon créa un troisième bailliage, *celui de Dôle*, démembré du bailliage d'Aval.

[1] Le vieux poëme déjà cité rappelle que

Les principaux de ceste guerre
Sont deux grands barons de la terre,
Qui sont Jean, dit de Chalon,
Et le sire de Montfaucon.
Plusieurs barons de la Comté,
Ou de faict, ou de volonté,
A ces deux barons joincts estoient :
Mais aucuns bien dissimuloient :
Dieu sçait si c'estoit par amour,
Ou par la force du seignour.

testé bailli d'Aval : ce dernier n'a que le temps de s'enfermer dans la forteresse de Grimont sur Poligny ; il s'y défend avec courage, mais il voit la flamme monter derrière la montagne : c'était le monastère de Vaux qui brûlait. Le 7 mai, le monastère de Baume-les-Moines, au fond de sa gorge de rochers, éprouve le même sort. Baume-les-Moines, aujourd'hui Baume-les-Messieurs, à trois lieues de Lons-le-Saulnier, devait son nom à sa célèbre abbaye de bénédictins, fondée par saint Lauthein au commencement du sixième siècle, pillée et détruite au huitième par les Arabes, et rétablie vers les dernières années du neuvième siècle par saint Bernon, créateur du monastère de Gigny. Les moines de Baume possédaient une grande partie des terres de la montagne : pour être admis parmi eux, il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse. Près de Baume sé trouvait la non moins célèbre abbaye de Château-Chalon, fondée vers 670 par le patrice Norbert et sa femme Eusébie, et habitée par des religieuses dont les abbesses appartenaient aux plus hautes familles des deux Bourgognes : on y suivait aussi la règle de saint Benoit. Cette maison, l'une des plus riches de la province, avait été dotée et agrandie par Charlemagne, qui l'entoura de murailles. Elle devait au souverain *dona et militiam*, c'est-à-dire qu'elle fournissait, en cas de guerre, son contingent de soldats. Château-Chalon fut affranchi en 1375.

Après l'incendie de Vaux-les-Poligny et de Baume-les-Moines, l'armée des confédérés se partagea, et les uns achèvent de ravager la montagne, les autres se répandent dans la plaine. Choie, puissante forteresse à quelques lieues de Gray, est pris sur Henri de Bourgogne. Jean d'Oiselay brise les portes, renverse les murs de l'abbaye de la Charité, et retient prisonniers l'abbé et les religieux jusqu'à ce qu'ils lui aient souscrit une reconnaissance de trois cents livres. Aux environs de Dôle, Pointre, Montmirey, ainsi que d'autres villages du domaine, deviennent la proie de l'incendie, et, six semaines durant, Jean de Chalon allume librement les feux dans toute la Comté de Bourgogne.

Eudes IV ne paraissait point encore ; il semblait abandonner la victoire à ses ennemis : telle n'était pas son intention cependant ; mais il avait compris qu'il fallait vaincre, il avait compris que la perte d'une bataille serait pour lui la perte de la Comté, et il ne voulait pas entrer en campagne avant d'avoir réuni toutes ses forces. Le rendez-vous général était à Dôle : ce fut dans le Val-d'Amour que le duc passa, le 1er juillet 1336, ses brillantes troupes en revue ; elles ne s'élevaient pas à moins de neuf mille chevaux, sans compter les hommes de pied et de trait. On ne se rappelait pas avoir vu en Comté une armée si nombreuse : il est vrai que jamais soulèvement plus formidable n'y avait éclaté.

Eudes se mit en marche : il s'arrêta non loin de Dôle et assiégea Chaussin, bourg du sire de Montfaucon, où les confédérés avaient rassemblé des forces puissantes. La place était défendue par des murailles et des fossés, et par une vaillante garnison qu'une armée soutenait au dehors. Le duc perdit beaucoup de monde dans des assauts multipliés ; mais son opiniâtre valeur surmonta tous les obstacles, et, après un siége de six semaines, Chaussin fut emporté. Le duc, vainqueur, passa plus loin ; les ponts de l'Ognon et du Doubs avaient été coupés. Le mois d'août s'étant ouvert sous un soleil brûlant, la cavalerie put traverser la rivière à basses eaux. Eudes vint

attaquer la petite ville de Marnay, l'un des fiefs de Jean de Chalon. Le château, assis en lieu bas, sur le bord de l'Ognon, était entouré de fossés profonds que remplissaient les eaux de la rivière, et le pont de bois avait été abattu. Le châtelain défendit vaillamment le châtel et la lourde porte ferrée ; sa résistance prolongea le pillage des villages environnants, où les cavaliers du duc enlevaient grains et bestiaux, et jusqu'aux livres et ornements des églises : ils coururent notamment à Sornay, à Mouthier, à Chancey, à Virey, à Morogne, à Bay. Un soir, Eudes feignit un assaut : il rangea ses troupes en bataille devant la grosse tour, pendant que le sire de Vergy, avec cent bonnes lances, assaillait le mur le plus faible à l'autre extrémité de la ville. Le mur escaladé, les Bourguignons se répandent dans les rues, et le châtelain, menacé de laisser sa tête sur le créneau, ouvre les portes du châtel. Le duc y met garnison ; ensuite, les trompettes ayant sonné dans tous les villages, l'armée entière s'ébranle et se dirige sur Besançon, où elle arrive sans rencontrer une seule troupe de confédérés sur son passage. Eudes vient glorieusement asseoir son camp au pied de leur plus puissant boulevard. Le 14 août, il s'établit dans le village et les champs de Saint-Ferjeux, à une demi-lieue des murs de la cité impériale; mais de forts détachements passent le Doubs dont ils vont occuper la rive gauche. Le duc se dispose à presser le siége avec toutes ses forces ; mais les confédérés, à qui il ménageait une leçon sévère, ne mettent pas moins de chaleur et de hardiesse à se défendre. Ils ne cessent de harceler l'armée bourguignonne. Les hardis Bisontins et leurs bannières se montraient sans crainte hors des murs. Dans une de ces sorties, le chevalier Jean d'Abbans s'approche du château de Thoraise, qui appartenait à Henri de Bourgogne ; et au moment où ce seigneur sortait de la forteresse pour se rendre à l'armée du duc son cousin, Jean d'Abbans charge ses soldats et les met en fuite. Le chevalier et les Bisontins qui l'accompagnaient s'emparent du château sans résistance ; lui-même, pour rafraîchir ses gens épuisés de soif, il pénètre dans les caves, ouvre les tonneaux à coups de hallebardes, puis remonte à cheval avec ses compagnons. La troupe victorieuse revenait à Besançon par la rive gauche du Doubs, lorsqu'un détachement bourguignon la force de passer à gué sur la rive droite, la poursuit avec vigueur et la pousse vers l'armée du duc, de manière à lui couper tout passage du côté de la ville. Les Bisontins, avertis à temps du péril de leurs compatriotes, sortent à grands cris de leurs murs et se dirigent résolûment vers les champs de Saint-Ferjeux, où la troupe du chevalier d'Abbans a gagné une hauteur. A cet aspect, l'armée ducale s'ébranle, l'engagement devient général, les deux partis s'entre-choquent et se mêlent. Les Bisontins se battaient comme des lions, lorsque, attaqués à la fois en flanc et de front par le duc, par Guillaume d'Antigny, par Jean de Rougemont et ses deux frères, ils commencent à douter de la victoire. Cependant mille d'entre eux se font tuer sans reculer d'un pas, et le reste se décide à battre en retraite au moment où le soleil allait quitter l'horizon. Jean de Chalon, l'œil en feu, couvert de sang, rentre le dernier dans la ville : il parle pour le lendemain d'une terrible revanche ; mais, pendant la nuit, son oreille est frappée de menaçantes imprécations : dans chaque famille il manquait un père, un fils : c'est la funeste alliance avec les Chalon qui avait entraîné la ville dans ce sanglant débat, sans profit pour elle. Le fier baron d'Arlay est obligé d'entendre les mots de

trève et de paix, et il apprend que plusieurs de ses auxiliaires se préparent à la retraite ou déjà l'ont abandonné (17 août). L'archevêque Hugues VI de Vienne, cousin de Guillaume d'Antigny et successeur de Hugues V de Chalon, ne voulut pas que sa ville épiscopale subit les horreurs d'un assaut. Médiateur et père commun, vêtu de ses habits pontificaux, suivi de son clergé, il se présente dans le camp du vainqueur. Ses paroles de paix sont écoutées. Le duc, qui ne voulait pas réduire ses ennemis au désespoir, consent à une trève jusqu'à Noël et se retire avec toutes ses troupes par la vallée de l'Ognon. Les Bisontins ensevelirent leurs morts, encore étendus sur le champ de bataille, qui porta dès lors et conserve aujourd'hui le nom de la *Malecombe*. Longtemps la charrue y retourna les casques, les glaives, les haches et les hallebardes.

Pendant cette suspension d'armes, mourut à Poligny, chef-lieu du bailliage d'Aval, Guy de Villefrancon, l'intrépide athlète de l'ordre nouveau dont il avait vu le triomphe.

L'hiver n'empêcha pas la guerre de se réveiller avec violence après les fêtes de Noël. Aux environs de Baume-les-Dames, la seigneurie de Cusance, fief relevant des comtes de Montbéliard, fut prise et brûlée malgré son château fort et ses sept petites forteresses. Mais tous ces revers n'ébranlent pas Jean de Chalon : seul, il soutient la confédération par son énergie ; cependant ses alliés même se refroidissent, et autour des confédérés c'est le silence, c'est le désert, suite ordinaire de la mauvaise fortune. La nécessité leur fait accepter enfin la médiation de Philippe de France, redoutable beau-frère de leur ennemi. Les conditions du roi étaient sévères : il semblait punir plutôt que juger. La sentence fut rendue au bois de Vincennes : pour toute satisfaction, elle donnait à Jean de Chalon cinq mille francs à verser entre les mains des Juifs, créanciers importuns que le baron d'Arlay haïssait fort, et un château incendié, qui déjà lui appartenait (le château d'Arguel). Le sire de Montfaucon recouvrait des vignes ou quelques ouvrées de terre et perdait la suzeraineté de la seigneurie de Chaussin. Mais le point capital, le maintien de l'indépendance féodale, n'était point réglé : le roi prononça seulement que Jean de Chalon et le sire de Montfaucon iraient *montrer à l'hôtel du duc*, si bon leur semblait, *en quoi on leur avait enfreint les coutumes de la Comté*. Et, par avance, les chefs des confédérés devaient être enfermés dans les prisons du Louvre, puis dans un château du duc, aussi longtemps qu'il plairait au roi. Une pareille sentence renversait tous les usages féodaux ; car, dans la rudesse de ces temps guerriers, le *bers* (baron), en cas de violation de ses *bons us*, se croyait fondé et contre tous à se faire justice par la force. Puis la peine était indéfinie ; mais, par une seconde décision, le temps fut fixé : les deux chefs de la confédération devaient tenir prison pendant un mois au Louvre, ensuite être conduits dans un des châteaux du duc, à leur choix, et y passer quatre jours.

Ainsi se termina cette première lutte, si violemment engagée entre le pouvoir et la féodalité : elle fut appelée, du nom de son auteur, la *guerre de Chalon*. Les villes applaudirent au triomphe de la civilisation naissante. Eudes voyait la fortune des armes seconder sa politique hardie ; mais il sentait qu'il aurait encore à combattre : la noblesse comtoise n'était pas domptée. En 1341, les sires de Faucogney, armés

de toutes pièces et ligués avec Thiébaut VI de Neufchâtel, demandent un supplément d'apanage pour Isabelle, dauphine de Viennois, remariée à Jean III de Faucogney. Vauthier de Vienne, gardien de la Comté, bat ces nouveaux confédérés, leur enlève Port-sur-Saône, et négocie les armes à la main. Port-sur-Saône, l'ancien *Portus Abucinus* de l'époque romaine, et plus tard chef-lieu du canton des Portisiens, était en 1341 une ville considérable : elle avait des murs d'enceinte, une forteresse dont il reste quelques débris, et elle rivalisait pour le commerce avec la ville de Gray.

Après les sires de Faucogney, ce fut au tour de Jean de Chalon. L'orgueilleux baron d'Arlay ne pouvait oublier sa prison du Louvre; de son côté Eudes IV ne pouvait oublier ni l'incendie de Salins, ni la dévastation de la Comté. Salins commençait à se rebâtir, les salines à se relever de leurs ruines; mais Jean de Chalon faisait construire dans le voisinage de Châtelguyon, forteresse qui lui appartenait et qui était, avec Bracon et Châtelbelin, l'une des trois forteresses défendant les approches de Salins, Jean de Chalon y faisait construire un second château fort. Eudes IV lui ordonne de le détruire, et il élève lui-même un nouveau boulevard près de Bracon, au bord de la Furieuse. Le baron d'Arlay refuse d'obéir; il appelle les Bisontins à son secours. En 1342, la guerre éclate et se soutient avec acharnement. Le val de Salins, les campagnes d'Arbois sont désolées. Fidèles à l'alliance, les bannières de Besançon arrivent et s'enfoncent dans les gorges couvertes de bois; mais leurs efforts ne peuvent sauver Châtelguyon, dominé par la montagne. Les troupes ducales emportent d'assaut cette forteresse, la brûlent, la démolissent. Ce fut un feu de joie pour les Salinois, qui s'écriaient, en considérant l'emplacement de l'odieuse forteresse d'où était parti en avril 1336 le brandon incendiaire si fatal à leur ville : *Nous sommes une seconde fois affranchis!*

Jean de Chalon se jette dans les montagnes : pour une forteresse rasée il en prend trois, car il enlève les châteaux de Cicon et de Durfort à Jean de Cicon, vassal dévoué au duc, et il achève de subjuguer par la terreur le sire de Joux, toujours vacillant entre la maison de Chalon et la maison de Bourgogne. Vers cette époque, les chartes laissent apercevoir un grand mouvement de guerre dans les montagnes du Jura; mais l'histoire n'a pu en coordonner les éléments épars et incomplets : nos pères, comme dit M. Clerc, s'occupaient de se battre et non pas d'écrire.

La guerre, un moment assoupie, se rallume après la bataille de Crécy. Crécy! petit village qui rappelle un grand désastre! journée funèbre où périt, sous les flèches des archers anglais, tout ce que la France possédait en noms illustres, en vaillants hommes de guerre, des princes, des archevêques, des ducs, des comtes, quatre-vingts barons à bannières, douze cents chevaliers, trente mille soldats! Souvenir accablant, qui réveille en nos cœurs à nous, enfants de la France moderne, une grande douleur patriotique : il nous rappelle la première des blessures nationales que notre France reçut dans son duel avec l'Angleterre!

Eudes IV avait vaillamment combattu à Crécy, et Jean de Chalon avait poussé un cri de joie en apprenant le désastre de la chevalerie française. L'heure qu'il attendait est venue; mais il sait tout ce que lui a coûté la guerre de 1336, mais il lui faut de l'argent, et il n'en a pas. Par une procuration du mois d'août 1346, il ordonne de vendre villages, forteresses, seigneuries. Il court aux châteaux de Thiébaut VI de

Neufchâtel et des sires de Faucogney, qui brûlent, comme lui, de prendre leur revanche et de s'affranchir d'un joug odieux. Toute la confédération se relève. Elle se hâte d'écrire aux Bisontins, alliés mécontents, il est vrai, du baron d'Arlay, mais républicains jaloux et offensés par le duc de Bourgogne. Les confédérés songent surtout à l'Angleterre, et l'Anglais les anime à la révolte : le roi Édouard se charge de toutes les pertes de la guerre ; par avance, il paye à Jean de Chalon quarante-cinq mille florins à l'écu.

Plus prompt que l'éclair, Jean de Chalon saisit de force l'Aule (maison forte) de Pontarlier : ses alliés dévastent les plaines de Gray ; la fumée des villages qui brûlent annonce au loin leur passage. Othon de Granson, lieutenant d'Eudes IV, se hâte de fermer les portes des villes. Celles-ci se défendent avec vigueur. Les bourgeois de Gray, conduits par les sires d'Achey, seigneurs valeureux, se jettent sur les villages du sire d'Oiselay et démolissent le château de Mantoche, d'où le chevalier d'Abbans leur faisait une guerre d'extermination. Dans le Jura comme au nord de la Comté, plus d'un combat meurtrier se livre : devant Montmorot particulièrement, une lutte furieuse s'engage ; mais la fidélité des sires de Vienne, qui commandaient dans cette partie des montagnes, reste inébranlable en faveur du duc. Au milieu de l'hiver, Othon de Granson avec ses hommes d'armes ravage les environs de l'Isle-sur-le-Doubs, vainement défendus par Thiébaut de Neufchâtel : toute la terre de l'Isle, l'un des foyers les plus actifs de la révolte, offre l'image de la dévastation. Les troupes d'Othon de Granson pénètrent jusqu'au val de Dambelin, dans la seigneurie de Neufchâtel. De son côté, Jean de Chalon emporte Châtelhembert, Mathay, dévaste la terre de Montjustin, prévôté du bailliage d'Amont, le val de Vesoul, celui de Baume et force la garnison de cette ville à brûler elle-même Cour-les-Baumes, sur la rive droite du Doubs, et les villages voisins. Comme le baron d'Arlay veut cette fois écraser son ennemi, il court en Lorraine, décide le comte de Blamont à le suivre avec sa bannière, revient en Comté, entre de nuit à Lure, et, à la tête de cinq cents hommes d'armes, il parcourt, audacieux et menaçant, tout le bailliage d'Amont.

Dans cette terrible lutte, Eudes comptait beaucoup sur les villes, mais peu sur les nobles, même sur ceux qui suivaient son parti. Il temporise, cherche des auxiliaires, achète à prix d'or l'entrée du château de Joux, mande à Dôle, puis trois fois contremande ses barons. Il part enfin de cette capitale vers les derniers jours de mai 1347, marche inquiet et indécis, s'avance jusqu'à Baume-les-Dames et n'ose, contre un ennemi confiant et résolu, engager une lutte sérieuse. Au milieu du mois d'août, il s'aperçoit qu'il ne peut plus, faute d'argent, continuer la campagne : réduit à solliciter une première trève jusqu'à la fin de septembre, il se retire sans bruit et va cacher sa douleur dans l'armée du roi de France, qui marchait alors à la délivrance de Calais, ville que le roi d'Angleterre entourait avec toutes ses forces, et dont le siége se termina par le noble dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, dévouement qu'ont immortalisé l'histoire et la poésie.

Depuis un an la guerre civile continuait en Comté, guerre entremêlée de succès et de revers et ruineuse pour les deux partis. Jean de Chalon ne se soutenait que par l'argent de l'Angleterre, et Eudes voyait ses finances s'épuiser. Mécontent, sombre, abreuvé d'ennuis, Eudes souhaita une trève pour en finir. Cette trève fut le prélude

d'une paix humiliante : le duc perdit toutes ses dernières conquêtes et se vit obligé de démolir la forteresse qu'il avait élevée à Salins, au bord de la Furieuse, tandis que le baron d'Arlay eut le droit de rebâtir sa forteresse de Châtelguyon. La ligue des seigneurs triomphait; c'est dire que les institutions établies par le duc au profit du peuple, et qui commençaient à s'affermir, reçurent du succès des confédérés une atteinte profonde : dès lors le parlement demeura sans force; il fut presque fermé. Puis le pays se trouvait réduit à l'état le plus déplorable : toutes ces guerres y avaient tué le commerce et l'industrie, y avaient entassé les souffrances matérielles; et, d'autre part, les Juifs, à qui l'on avait permis de rentrer dans la province, empiraient le mal, en spéculant sur la misère publique, en ruinant par l'usure les meilleures familles et tous ceux que le besoin forçait de recourir à leur sordide cupidité. Pour comble, survint la grande peste de 1348 : cette cruelle maladie, qu'on appela la *peste noire*, avait d'abord éclaté en Asie, et de là s'était jetée sur la Grèce, la Pologne, l'Allemagne, l'Italie, la France. A Paris, elle enleva jusqu'à cinq cents victimes par jour; dans le Languedoc, les deux tiers presque des habitants succombèrent; il y eut quelques endroits où la dépopulation fut générale. Le terrible fléau, dit le Continuateur de Guillaume de Nangis, « s'avançait de ville en ville, de village en village, de maison en maison, d'homme en homme. La mortalité fut telle parmi les hommes et les femmes, parmi les jeunes gens plutôt que parmi les vieillards, qu'on pouvait à peine ensevelir les morts. La maladie durait rarement plus de deux ou trois jours : la plupart expiraient subitement et, pour ainsi dire, sans avoir été malades. Celui qui était sain hier, aujourd'hui on le portait à la fosse; sitôt qu'une tumeur s'élevait à l'aine ou aux aisselles, on était perdu. On n'avait jamais entendu, jamais vu, jamais lu que, dans les temps passés, une telle multitude de gens eussent péri : le mal, que les médecins nommaient *épidémie*, semblait se propager à la fois par la contagion réelle et par l'imagination. L'homme sain qui visitait un malade échappait rarement à la mort. » Un voile de douleur semblait couvrir le monde. Les populations, exaspérées par leurs souffrances, s'en prirent aux Juifs, qu'on accusait d'avoir empoisonné les fontaines, « machination diabolique à laquelle on attribuait la pestilence, » et plus de cinquante mille de ces malheureux furent torturés ou massacrés, victimes les uns de la fureur populaire, les autres de sentences prononcées par les tribunaux. Les Juifs établis à Gray périrent du dernier supplice; ceux de Vesoul, Salins, Montbéliard et autres villes eurent un sort semblable, car le fléau n'épargnait pas non plus la Comté de Bourgogne. Il s'était abattu sur elle au printemps de 1349 : abordant par le midi cette province, il avait gagné successivement Poligny, Arbois, Salins, Besançon, bientôt tout le pays. Il frappait sur son passage des localités entières; en quelques endroits, il enlevait les trois quarts de la population. Partout, dans les villes, dans les bourgs, sur les chemins, on n'apercevait que malades au teint livide, aux regards mourants, et dont la peau était couverte de bubons noirs, rouges ou bleuâtres. Les corps, exposés à la porte des maisons ou jetés par les fenêtres, se corrompaient dans les rues. Les montagnes elles-mêmes, où la pureté de l'air rend la vie plus forte et plus longue, éprouvèrent l'atteinte de la contagion ; là aussi, les villages se dépeuplèrent, les terres devinrent incultes, et le nom de cette année terrible s'y conserva sous celui de la *grande mort*. Est-il pos-

sible qu'il y ait pour les enfants de la terre d'aussi cruelles époques à traverser!

En cette même année 1349, le feu consuma l'église de Saint-Étienne à Besançon, déjà incendiée une première fois par les Hongrois au dixième siècle, et reconstruite par l'archevêque Hugues Ier. La métropole de Saint-Étienne renfermait les tombeaux de plusieurs comtes souverains de Bourgogne, entre autres de Rainaud Ier, Guillaume le Grand, Rainaud III, Othon Ier. La plupart de ces monuments furent détruits avec l'église.

Le duc Eudes IV avait été emporté par l'épidémie régnante; Jeanne III sa femme était morte deux ans auparavant. Eudes ne laissait pas d'héritier direct : de ses deux enfants, l'un, du nom de Jean, avait à peine vécu; l'autre, appelé Philippe, avait fini ses jours d'une manière tragique. Se trouvant en Guienne, où les Anglais étaient entrés sous la conduite du duc de Lancastre (1346), il assistait au siége d'Aiguillon, lorsqu'il fut emporté par son cheval et périt des suites de la chute qu'il fit en cherchant à se dégager. Philippe avait épousé Jeanne de Boulogne et d'Auvergne : de ce mariage était né un fils qu'on appela Philippe de Rouvre, parce qu'il avait reçu le jour au château de ce nom, situé près de Dijon; et ce fut à cet enfant, alors âgé de cinq ans, qu'échut la riche succession d'Eudes IV. Jeanne de Boulogne prit la tutelle du jeune duc son fils; mais il s'agissait de gouverner trois grandes provinces, comme les deux Bourgognes et l'Artois, il s'agissait de soutenir la puissance colossale élevée avec tant de vigueur et de persévérance par Eudes, et c'était une bien rude tâche pour une femme. Dès les premiers jours, la régente eut à répondre à un message de Jean de Chalon-Arlay II, qui, au nom des hauts barons de la Comté, lui demandait une entrevue : elle appela près d'elle, à Dôle, le baron d'Arlay, Henri, comte de Montbéliard, Hugues VI de Vienne, archevêque de Besançon, « pour eux et pour tous les nobles de la province, à l'effet d'arrêter ensemble certaines mesures concernant leur profit commun, le bien de paix et de justice. » Cette convocation des seigneurs comtois à Dôle (1349) mérite d'être mentionnée : ce fut la première tenue d'une *assemblée d'états* dans la Comté de Bourgogne. L'archevêque de Besançon demanda que son droit sur la monnaie, droit qui lui avait été contesté par Eudes IV, fût reconnu; Jean de Chalon et le comte de Montbéliard demandèrent de leur côté, au nom de la noblesse, le maintien des anciennes franchises féodales. La régente, faible, désarmée, réduite à obéir plutôt qu'à commander, souscrivit à tout ce qu'on exigeait d'elle, comme on le vit par ses ordonnances publiées à Gray, et stipulant la *condition expresse* « que toutes bonnes coutumes, libertés et franchises, qui sont et ont été en la Comté de Bourgogne, seront gardées et tenues, *sans jamais aller encontre.* » Chaque baron fut proclamé souverain dans sa terre, et toute terre fut mise à l'abri des *commandises*. Quant aux *bourgeoisies du prince*, on les révoqua. Dans cette contre-révolution si peu disputée, les emplois furent donnés aux anciens ennemis du duc.

Le triomphe de la noblesse ramena les guerres privées et l'anarchie au sein du pays. Cet état de choses décida promptement la régente à un second mariage, et le 19 février 1350 elle épousa le fils du roi de France, Jean de Valois, duc de Normandie, héritier présomptif de la couronne. Au commencement du printemps de la même année, Monsieur de Normandie vint, à la tête d'un brillant cortége, prendre

possession de ses nouveaux États. Il entra le 17 avril à Dôle, où les hauts barons avaient été convoqués, et il descendit au palais de Frédéric-Barberousse. En ce moment Jean de Chalon y arrivait de son château de Lorme. L'attitude fière du baron d'Arlay annonçait le chef des confédérés : c'était moins un vassal prêt à s'incliner, qu'un égal qui vient entendre et, au besoin, dicter des conditions. Deux cent trente chevaux marchaient à sa suite, et ses nombreux valets portaient la blanche livrée de peaux d'agneaux. Dans les premiers rangs des chevaliers aux brillantes armures, aux écussons variés, se montraient près du sire d'Arlay les Neufchâtel, les Montfaucon, les Faucogney et tous les grands feudataires qui avaient si souvent troublé le sommeil d'Eudes IV. Nombreuse, malgré les ravages de la dernière peste, l'assemblée était attentive et défiante. Monsieur de Normandie parla avec douceur et déférence : il se montrait disposé à réparer les *injustices* de son prédécesseur; il jura de respecter les antiques franchises féodales, de suivre dans l'administration du pays les avis d'un conseil choisi parmi la haute noblesse, mais où les confédérés domineraient. L'un d'eux, Gérard de Montfaucon, frère du comte de Montbéliard, venait d'être nommé gardien de la Comté. Étranges vicissitudes de la politique! Les honneurs, les distinctions étaient pour ces mêmes hommes qui avaient abattu la puissance du dernier duc, oncle du nouveau régent. L'assemblée ratifia les ordonnances de 1349, relatives à la garde et sûreté des *marches* (grands chemins); à la monnaie estevenante, considérée comme la seule légale; aux *gageries*, qui avaient été interdites; au maintien des libertés et franchises; à la suppression des commandises; à la révocation des bourgeoisies. Le duc Jean n'osa parler ni du parlement ni des autres institutions qui avaient soulevé de si longues tempêtes. L'assemblée se sépara. Ce fut la seconde tenue d'une réunion d'états en la Comté de Bourgogne.

Jean séjourna quinze jours à Dôle : lorsqu'il eut reçu le serment de ses fiers vassaux, et qu'il eut visité châteaux et bonnes villes, il rentra en France par le duché. Peu de temps après, la mort de son père, en août 1350, lui ouvrit le chemin du trône. Le nouveau roi avait compris quel secours il pouvait tirer de la noblesse comtoise : il connaissait cette chevalerie bouillante et ombrageuse, pauvre sous ses habits de soie, ayant au logis vaisselle d'étain et meubles en bois grossièrement travaillés, mais dont l'unique pensée était la guerre, dont l'unique dépense était les pesantes armures, les beaux coursiers, les selles dorées. Il fallait la gagner à tout prix, empêcher surtout qu'elle ne se donnât encore aux Anglais. Dans ce but, le roi Jean caressait plus que jamais la confédération, qu'il redoutait. Aussi, en 1350 et 1352, la noblesse comtoise obéit librement, mais avec joie, à l'appel du roi de France contre l'Anglais. Jean de Chalon, l'un des capitaines de l'armée royale, partit pour la Saintonge et assista au siége et à la capitulation de Saint-Jean d'Angély. Il fallait combattre et toujours; mais le roi, renouvelant la trève avec les Anglais, n'eut plus de guerre étrangère à offrir aux barons de la Comté. Alors la noblesse, dont la fougue débordait de toutes parts, envahit à l'intérieur la montagne et la plaine. On vit avec étonnement des amis, d'anciens alliés, armés les uns contre les autres, et cela pour de frivoles questions de rivières, de chemins, de rochers. La guerre rugissait partout, dans la plaine comme dans la montagne. Le roi de France était stupéfait : la France, dans ce siècle belliqueux, ne lui offrait pas d'exemple de cette fièvre guer-

rière. Jean, dans l'intérêt de ses projets contre l'Angleterre, désirait la fin prochaine de ces débats sanglants, et il priait, pressait, menaçait le gardien de la Comté; mais sa voix se perdait au milieu des cris des combattants. La voix de Jean de Chalon parvenait seule à se faire entendre. Arbitre de ces querelles, au sein de l'anarchie que la noblesse décorait du nom d'indépendance, le baron d'Arlay laissait reposer la vaillante épée qui avait sauvé les franchises des hauts barons. Puissant, redouté, tranquille, roi des montagnes du Jura, il se voyait renaître dans ses trois fils, dont l'aîné revêtait déjà la cotte d'armes. Avec lui, le Jura, chaque jour dépouillé de ses vieilles forêts par les conquêtes nouvelles de la culture, semblait avoir retrouvé son antique indépendance : la liberté y faisait des progrès au milieu de l'anarchie générale. Le *grand Chalon*, comme on appelait le baron d'Arlay, avait repris la pensée féconde proclamée par son illustre aïeul Jean de Chalon l'Antique, à savoir que les affranchissements étaient une source de prospérité pour le seigneur comme pour le sujet, et il avait affranchi successivement : la Rivière, bourg considérable à cette époque, aujourd'hui simple commune rurale du canton de Pontarlier; la seigneurie de Rochejean et toutes les terres qui en relevaient; le val de Miéges, lequel comprenait un grand nombre de villages; Frâne, Boujailles, la Chapelle-d'Huin, Bouverans, communes faisant actuellement partie de l'arrondissement de Pontarlier; tous les villages de la terre de Nozeroy; le village de Chavannes, et le val de Chambly, qui s'ouvre sur la Combe-d'Ain.

Mais, sous le règne d'Eudes IV, plusieurs autres chartes avaient été délivrées par divers seigneurs aux habitants des montagnes : ainsi, la seigneurie de Bouclans, à trois lieues de Baume-les-Dames, et célèbre par son ancien château fort, avait été affranchie en 1332 par Thiébaut V, sire de Neufchâtel; Ruffey, autrefois *ville agréable*, dit Gilbert Cousin, aujourd'hui l'une des riches et populeuses communes du canton de Bletterans, avait été affranchie par Philippe de Vienne, sire de Pymont, en 1334; la Chaux-du-Dombief, bourg à quelque distance de Saint-Claude, par le sire de l'Aigle, en 1335; le village Les Allemands, près de la frontière suisse et à une lieue de Montbenoît, par le sire de Joux, en 1337; Châtelvieux de Vuillafans, fief de la baronnie de Salins, par Gérard de Montfaucon, en 1338; le bourg de Clémont, seigneurie appartenant, comme celles de Blamont et de l'Isle-sur-le-Doubs, à l'illustre maison de Neufchâtel, par Thiébaut V, sire de ce nom, aussi en 1338; Passavant, dans les environs de Baume-les-Dames, par Henri de Montbéliard, l'ami du *grand Chalon*, en 1339; Sainte-Anne près de Salins, par Hugues de Chalon, en 1340; Châtillon-sous-Courtine, anciennement forteresse imposante, à présent modeste village de la Combe-d'Ain, par Jean de Chalon, seigneur de Ligny-le-Châtel, en 1341; Granges-le-Bourg, fief d'une baronnie déjà célèbre au onzième siècle, par Henri de Montbéliard, en 1343; Conliége, chef-lieu actuel du canton de ce nom, par le sire de Ligny-le-Châtel, en 1345; les villages de Cuisia et de Chevroz, le premier dans le voisinage de Beaufort, et le second dans les environs de Saint-Amour, par Guy de Vienne, seigneur de Ruffey, en 1349. Les montagnes entraient à leur tour dans la grande voie des affranchissements : mais, chose singulière! ceux qui leur octroyaient la liberté étaient presque tous des confédérés, étaient ces mêmes hommes qui se battaient à outrance pour défendre l'indépendance féodale.

A cette époque, Saint-Hippolyte, vieille seigneurie des montagnes du Jura, possédait déjà depuis un demi-siècle son gouvernement municipal : les bourgeois de cette ville jouissaient des mêmes franchises que ceux de Montbéliard. Saint-Hippolyte, qualifié de *villa Sancti-Hippolyti* dans plusieurs titres des onzième et douzième siècles, était alors un des lieux les plus considérables du canton d'Elsgau. La ville acquit de l'importance par l'exploitation des sources d'eaux salées qu'elle avait à Soulce, dans son voisinage, et elle devint la capitale du comté de la Roche et de la Franche-Montagne, qui comprenait les seigneuries de Saint-Hippolyte, Maiche et Saint-Julien, toutes trois du fief des comtes de Montbéliard. Ces seigneuries avaient chacune leur château fort. L'ancienne capitale de la Franche-Montagne n'est plus aujourd'hui qu'une petite localité de sept à huit cents habitants, et son fameux château des nobles sires de la Roche est à présent détruit : de cette forteresse seigneuriale, qui portait orgueilleusement dans les cieux sa couronne de créneaux, il ne reste plus, comme des forteresses de Maiche et de Saint-Julien, que quelques pierres entourées de broussailles ; mais parmi ces manoirs féodaux il en est un dont le nom a conservé une célébrité lugubre : c'est le château de Maiche. De nos jours encore, le paysan des montagnes ne passe pas devant les ruines de ce manoir sans leur laisser un mot de colère : il se rappelle que quand les seigneurs de Maiche étaient à la chasse en hiver, ils avaient le droit de *faire éventrer deux de leurs serfs pour se réchauffer les pieds dans leurs entrailles fumantes !* On refuserait d'admettre un fait aussi monstrueux, si un procès célèbre n'avait levé tous les doutes à cet égard.

A côté de l'horreur qu'inspire le souvenir du sauvage privilége dont jouissaient les châtelains de Maiche, on est heureux d'avoir à rappeler les sentiments philanthropiques que Hugues de Vienne, archevêque de Besançon, exprimait dans sa charte d'affranchissement aux habitants de Gy : « Cil de main-morte, lit-on dans cet acte remarquable, négligent de travailler, en disant que il travaillent pour aultrui, et pour ceste cause il gastent le lour, et se il étoient certains que demoureroit à lour prouchain, il le travailleroient et acquerroient de grant cueur.... Le leu affranchi, li voisins, li prouchains, li loingtains, à plus grant saultez de cueur et de corps, pour lour et lours hoirs, attrairont (attireront) à Gy, pour cause de la franchise et de la fourteresse, lours corps et lours biens ; et lours fils, et lours filles, et lours pareus marieront ; ce que il ne vouloient faire devant, pour la main-morte.... La ville de Gy sera grandement amendée dans bref terme.... Pour cause de bons territoires qui sont ès finage de Gy, de Bucey et de la poosté (prévôté), les terres à présent vaquans et non cultivées.... se planteroient et esdifieroient. »

C'était juger en philosophe la question de la mainmorte. Honneur et reconnaissance à l'archevêque Hugues VI de Besançon, pour avoir attaché son nom à l'acte d'affranchissement le plus large et le plus généreux qui soit conservé dans les annales franc-comtoises ! Cette charte porte la date de 1347.

Gy, petite ville à cinq lieues de Gray, était autrefois place de guerre. Son nom n'est pas connu dans l'histoire avant le onzième siècle, c'est-à-dire avant l'époque où le comte Raymond de Bourgogne, l'un des fils de Guillaume le Grand, légua Gy à ses héritiers. La ville avait, pour se protéger, une forteresse bâtie sur la crête

d'une colline, et qui recevait garnison : ce château servit plus tard de maison de campagne aux archevêques de Besançon, devenus seigneurs de Gy ; il est maintenant habité par quelques familles de cultivateurs.

Sept ans plus tard, au mois de juin 1354, une autre petite ville du bailliage d'Amont, Marnay, recevait à son tour sa charte d'affranchissement : ce fut Jean de Chalon-Arlay II qui la lui donna ; et, en octroyant à ses *bien-amés hommes de Marnay, vraie, pure, liale* (loyale) *et perpétuelle franchise et libertey*, il leur permit de se choisir trois ou cinq échevins pour l'administration des affaires de la commune. Marnay, sur la rive droite de l'Ognon, est un lieu de vieille origine : selon quelques auteurs, il occupe l'emplacement de l'ancienne cité romaine de Ruffey, détruite au cinquième siècle par les Vandales. Au quatorzième siècle, Marnay était renommé pour son industrie et son commerce, et ce bourg possédait alors un château très-vaste et bien fortifié, qui soutint honorablement plusieurs siéges.

En anticipant un peu sur les dates, on voit qu'au mois de mars 1362 Héricourt, ville à cinq lieues de Lure, conquit à son tour ses libertés, avec le droit de se choisir neuf *bourgeois jurés*, pour l'administration des biens de la commune : ce fut Marguerite de Bade, fille de Jeanne de Montbéliard et de Raoul-Hesse, marquis de Bade, qui l'affranchit de la mainmorte, ainsi que toutes les terres *appartenans et appendans à cette seigneurie*, Clémont et Châtelot entre autres. Héricourt, mentionné pour la première fois dans un diplôme de 1173, ne faisait pas encore partie, au quatorzième siècle, du bailliage d'Amont, et n'était pas non plus sous la dépendance des comtes de Bourgogne. « Placée ès bornes de Ferrette, près de Bourgougne, » comme disent les vieux titres, la seigneurie d'Héricourt, après avoir appartenu successivement aux maisons de Montbéliard, de Ferrette, de Bade, de Linange et d'Autriche, devint en 1377 la propriété des sires de Neufchâtel, qui la possédèrent, comme leurs devanciers, en *propre et franc alleu*. Plus tard, en 1505, c'est-à-dire à la mort du dernier mâle de la maison de Neufchâtel, les comtes de Furstemberg se saisirent à main armée d'Héricourt et des terres qui en dépendaient ; mais en 1525 Guillaume de Furstemberg vendit cette seigneurie à Ferdinand, archiduc d'Autriche. Deux ans après, celui-ci la revendit au comte d'Ortenbourg, son grand-trésorier. A quelque temps de là, le duc Ulrich de Wurtemberg, issu de la maison de Montbéliard, réclama contre les comtes d'Ortenbourg les droits de sa famille sur Héricourt ; on recourut à la voie des négociations, mais elles n'amenèrent aucun résultat. Ulrich mourut sans que le différend fût arrangé. Christophe de Wurtemberg, son successeur, continua de faire valoir les prétentions de sa maison contre les Ortenbourg : il finit par obtenir gain de cause, et en 1561 il céda la seigneurie d'Héricourt à son cousin Frédéric de Montbéliard, qui la transmit en toute souveraineté à ses successeurs. Héricourt possédait un château fort dont les souterrains communiquaient à un autre château bâti sur le Mont-Vaudois, point le plus élevé de son territoire. On voit encore les vestiges de ces souterrains, et les restes de quelques autres vieilles et curieuses constructions[1].

[1] « Le château d'Héricourt, lit-on dans un manuscrit du seizième siècle, étoit une belle maison, voire pour y loger un prince et y dormir assurément. Il y avoit quatorze chambres fort bien meublées, tant de lits de soie, tapisseries qu'autres meubles ; même y avoit un ciel de soie avec des petites

Cependant, à l'époque où le grand Chalon affranchissait les habitants de Marnay, une vive agitation régnait déjà depuis un an au sein de la Comté de Bourgogne : c'est que le roi Jean, si conciliant, si doux avec les hauts barons lors de son voyage à Dôle en 1350, avait changé de politique. Gardien des deux Bourgognes au nom du petit duc Philippe de Rouvre, il voyait en lui un enfant maladif destiné à mourir jeune, et il songeait à s'assurer ses domaines. Déjà, dans des lettres du 10 juin 1353, datées de Paris, Jean avait déclaré « que, *pour certaines causes*, les duché et comté de Bourgogne avec leurs appartenances seroient et demoureroient dorénavant sous son gouvernement et celui de ses officiers, nonobstant que par aucun temps ils aient esté au bail de sa très-chière compaigne la royne; » puis, le 5 juillet de la même année, il avait fait assembler à Dôle tous les officiers de la Comté, et là, les commissaires royaux avaient proclamé solennellement que, la reine ayant abandonné le gouvernement des Bourgognes, le roi ordonnait de les faire administrer par ses officiers et en son nom; le roi enjoignait aussi de faire désormais verser au trésor de Paris tous les revenus des deux provinces, avec ordre de saisir la personne et les biens des officiers rebelles. Ces mesures, où les intérêts généraux du pays étaient sacrifiés à l'intérêt personnel du roi, avaient profondément indigné les hauts barons, puis elles renversaient toutes les règles établies. Jusqu'alors la Comté n'avait pas connu les impôts publics : en cas d'événement pressant ou imprévu, le souverain envoyait dans les principales villes ses officiers *prier gracieusement* les habitants de lui *faire don, aide ou prêt selon leur pouvoir;* mais aucun tribut n'était *imposé* par l'autorité du prince. Les innovations financières introduites en Comté par le gouvernement français y aliénaient de jour en jour les esprits, y entretenaient une irritation qui menaçait de dégénérer en révolte : aussi, lorsque le roi Jean, sur le point de marcher contre l'Anglais, fit publier dans les deux Bourgognes une levée générale de dix-huit à soixante ans, pas un des barons comtois ne répondit à son appel.

L'homme propose et Dieu le mène : le roi Jean avait voulu devenir maître des Bourgognes, et, au moment où il croyait souder à sa couronne ces deux beaux fleurons, il allait être obligé d'en détacher douze pour se racheter de la captivité. En effet, le 19 septembre 1356, le célèbre prince de Galles, surnommé le *prince Noir*, à cause de la couleur de son armure, gagnait non loin de la Vienne une bataille aussi déshonorante pour la chevalerie française que désastreuse pour le royaume : avec dix mille hommes seulement, le prince Noir mettait en déroute une armée française de cinquante mille hommes; et, dans cette lutte d'un contre cinq, douze mille morts, deux mille chevaliers faits prisonniers, le roi Jean lui-même obligé de se rendre, devenaient les trophées d'une journée à jamais glorieuse pour les armes et l'orgueil de l'Angleterre : c'est nommer la *bataille de Poitiers*, où la France, à dix ans juste d'intervalle du désastre de Crécy, recevait de son éternelle ennemie sa seconde blessure nationale.

Si la défaite de Poitiers imposa de lourds sacrifices au royaume et l'accabla de grandes souffrances, elle eut son côté salutaire cependant; elle excita parmi la na-

clochettes d'argent, et le tout de grande valeur. Il étoit bâti et composé de quatre belles grosses tours environnées de bonnes étoffes et matériaux de murailles, avec ponts-levis et doubles portes bien ferrées. La ville étoit enclose de bons murs et avoit deux portes. »

tion française des élans spontanés de patriotisme, et elle produisit sur la scène politique une classe d'hommes jusque-là bien dédaignée, bien méprisée de la noblesse : *la bourgeoisie*. Dans les célèbres états généraux convoqués en 1356 et 1357 à Paris, pour aviser aux désastres de la situation, le tiers état, présidé par le fameux Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, éleva fièrement la voix. C'est que la bourgeoisie avait la conscience de son rôle ; elle sentait que le salut du royaume résidait en ses mains : et si elle vota des subsides, ce fut en récriminant contre l'aristocratie, qui, fastueuse et dégénérée, ne savait plus que perdre des batailles ; ce fut en traçant des limites à l'autorité royale, en exigeant d'elle la suppression de certains abus, la promesse de certaines réformes. Il est vrai que la royauté ne céda que parce qu'elle avait besoin d'argent ; qu'elle se hâta d'étouffer le germe démocratique, si vigoureux dès sa naissance, et qu'elle y réussit. Cela devait être : du côté de la royauté se trouvaient un esprit de suite, une unité de pouvoir qui manquaient aux hommes nouveaux, pleins d'énergie et de patriotisme sans doute, mais la plupart inconnus les uns aux autres, et encore trop inexpérimentés dans la vie politique, trop peu éclairés pour avoir des idées pratiques et des connaissances administratives. L'heure de la bourgeoisie n'était pas venue.

En attendant, la France souffrait de tous les maux, depuis le désastre de Poitiers : elle agonisait dans l'anarchie et dans la guerre entre les partis. Les villes étaient épuisées par les sacrifices que leur avait imposés le malheur des temps ; les campagnes surtout étaient en proie à des misères inexprimables : là, les nobles, abusant cruellement de la force, n'avaient souci que de pressurer les paysans, afin de rejeter sur eux le poids du désastre de Poitiers, et ils enlevaient à ces infortunés leurs bestiaux, leurs charrues, leurs vêtements, leurs vivres ; ils employaient tout, la menace, le fouet, le cachot, la torture, pour leur extorquer leur humble pécule, fruit des dures épargnes de deux ou trois générations. Jamais l'oppression féodale n'avait été plus brutalement impudente ; car, si les victimes se plaignaient, on répondait à leurs murmures par des coups et des moqueries : *Jacques Bonhomme* (c'est ainsi que la noblesse appelait le paysan), *Jacques Bonhomme a bon dos ; il souffre tout*. Jacques avait tellement l'habitude de tout souffrir en effet, qu'il se fût résigné peut-être encore : mais, après les seigneurs vinrent les brigands, compagnies d'aventuriers anglais, navarrais, brabançons, qui couraient les routes et les campagnes, pillaient et torturaient le paysan, violaient ses filles et ses femmes, brûlaient ses cabanes ; et le noble seigneur regardait tranquillement, du haut de son donjon bien fortifié, ces scènes d'incendie, de meurtre et de pillage, sans daigner rien faire pour réprimer les excès des brigands. Alors la mesure fut comble : pâle et furieux, Jacques Bonhomme se leva la vengeance dans le cœur, l'imprécation sur les lèvres. « Les chaumières ont assez brûlé ! s'écria-t-il ; c'est au tour des châteaux ! Que la race des gentilshommes soit anéantie ! » Ce fut au mois de mai 1358 qu'éclata la terrible insurrection : en quelques jours, de l'embouchure de la Somme aux rives de l'Yonne, cent mille paysans, quittant la bêche pour la pique, se trouvèrent debout, armés de couteaux, de cognées, de pieux, de fourches, de socs de charrue, et, après s'être donné un chef sous le nom de *roi des Jacques*, ils assaillirent hardiment ces insolents châteaux devant lesquels ils avaient trop longtemps tremblé, y mirent le

feu, massacrèrent en plus d'un lieu le châtelain, sa femme, jusqu'à leurs enfants. Les Jacques usaient de représailles : on s'était montré sans pitié pour eux ; ils avaient juré d'être à leur tour sans pitié, et ils rendaient tortures pour tortures, outrages pour outrages, ils épuisaient en quelques heures l'amer trésor de vengeances et de colères que les générations, en expirant tour à tour sur une glèbe impitoyable, s'étaient transmises d'âge en âge.

Cependant les Jacques faisaient des progrès : leur insurrection avait frappé de stupeur la noblesse, et ils étaient maîtres de tout le plat pays, depuis Paris jusqu'à Soissons et Laon ; ils étaient entrés victorieusement à Senlis et à Meaux. Mais les seigneurs, promptement revenus de leur premier effroi, songeaient à prendre une terrible revanche : ils armèrent de toutes parts, ils réunirent leurs forces pour courir sus à cet ennemi qui se dressait devant eux implacable et déchaîné. Les paysans, mal armés, à demi nus, exténués par la misère, ne purent tenir contre des hommes robustes, bardés de fer, habiles à manier la hache et la lance, et ils furent partout vaincus, partout écrasés. On s'empara du roi des Jacques, on le coiffa d'un trépied rougi au feu et on le pendit. Si la terreur que venaient d'inspirer les paysans avait dépassé toute mesure, la vengeance des seigneurs dépassa toute mesure aussi : organisant le massacre et l'incendie, ils brûlèrent les villages, ils tuèrent les vilains et les serfs, coupables ou non ; ils les traquèrent par les maisons, les champs et les vignes, comme des bêtes fauves ; ils les pendirent par troupeaux aux arbres des chemins ; et cette *chasse aux hommes* dura deux mois, au bout desquels les campagnes redevinrent silencieuses : c'était le silence des tombeaux. Tel fut le dénouement de cette fameuse insurrection populaire, connue dans l'histoire sous le nom de *jacquerie*, insurrection qu'on excuse, parce qu'elle n'était au fond que la patience poussée à bout. Un jour viendra où les paysans de France recommenceront la guerre aux châteaux ; mais, ce jour-là, les châteaux demanderont la paix aux chaumières.

La Picardie et la Champagne avaient été les deux principaux théâtres de la *jacquerie* : ces malheureuses provinces en restèrent si profondément ébranlées, que deux ans plus tard, lorsqu'Édouard III, roi d'Angleterre, les traversait pour venir assiéger Reims, il ne trouvait partout sur sa route que des campagnes incultes et désertes ! Édouard III, enhardi par les désastres du royaume, avait la prétention de se faire sacrer roi de France, et voilà pourquoi il marchait sur Reims, la ville du sacre des rois français ; mais les habitants de Reims se défendirent si vigoureusement, que le prince anglais, après sept semaines d'un siége inutile, se vit contraint de lever le camp et de passer outre. Alors il s'approcha de la Bourgogne. La reine de France, qui commandait dans le duché au nom de son fils le jeune Philippe de Rouvre, réunit à Beaune les états des deux Bourgognes, pour aviser aux moyens d'éloigner *cet orage marin des Anglais*, selon l'expression de Gollut. L'opinion des états fut que, le pays n'étant pas en mesure de résister par la voie des armes, il fallait recourir à la voie des négociations, et l'on « envoya devers le roi Édouard suffisants messagers pour traiter à respecter et non *ardre* (brûler) ni courir ledit pays de Bourgogne. » Édouard consentit à garantir la Bourgogne de toute insulte pendant trois années, moyennant une rançon de deux cent mille moutons d'or[1]. On accepta ces

[1] Le mouton, espèce de monnaie, valait à peu près trente-quatre sous.

conditions (10 mars 1360); mais le difficile était, comme dit Gollut, « de trouver ces moutons de Colchos portant la toison et la laine dorée. » Cependant on paya un premier à-compte de cinquante mille moutons, et l'on donna quinze otages pour le reste. Sept d'entre eux appartenaient à la Comté de Bourgogne : c'étaient Jacques de Vienne, seigneur de Longwy; Hugues de Vienne, sire de Saint-Georges; Henri de Vienne, seigneur de Mirebel; Jean de Senecey, seigneur de Maiche; Jean de Montmartin, Othon de Granson et Guillaume de Thoraise. On les retint deux ans à Londres, c'est-à-dire jusqu'à payement intégral des deux cent mille moutons.

Paris avait accueilli par un cri d'effroi la nouvelle de l'accord entre les états de Bourgogne et le roi d'Angleterre : on voyait dans cet acte fatal la perte du royaume. Édouard III, après le traité de Beaune, avait continué sa marche : il descendit le cours de l'Yonne, entra dans l'Ile-de-France et s'avança jusqu'aux faubourgs de Paris; mais il y arrivait avec une armée fatiguée, diminuée, manquant de vivres, et, ne la sentant pas en état de commencer une aussi rude entreprise que le siége de la grande ville, il reprit son chemin vers la Loire, avec le projet de revenir plus tard se montrer aux Parisiens. Les choses se passèrent différemment. Arrivé à Chartres, Édouard entama, sur les vives instances du duc de Lancastre son cousin, des négociations avec le dauphin Charles, qui gouvernait la France au nom de son père le roi Jean, prisonnier des Anglais depuis la bataille de Poitiers. Le 8 mai 1360, Édouard signa le traité de Brétigny, par lequel il renonçait à la couronne de France et recevait en souveraineté directe, pour les tenir perpétuellement et à toujours, le Poitou, l'Aunis, l'Angoumois, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, le Quercy, le Rouergue, l'Agénois, le Bigorre, le Ponthieu, Calais, Guines, Montreuil-sur-Mer et leurs dépendances. La rançon du roi Jean fut fixée à trois millions d'écus payables en six ans. La France n'avait pas encore signé de traité aussi humiliant que celui-là; mais le malheur des temps était si grand, que la triste paix de Brétigny fut accueillie comme un bienfait du ciel. Ainsi se termina la première période de la guerre britannique, d'où la France sortait saignante et mutilée : c'était à l'incapacité d'une aristocratie orgueilleuse, c'était aux fautes du roi Jean, deuxième roi de la funeste race des Valois, que la France devait tous les désastres de cette lutte nationale.

Si le traité de Brétigny fut onéreux à la France, il fut fatal aux deux Bourgognes : il attira sur ces provinces un des fléaux les plus cruels et les plus longs qui les eussent encore atteintes. La paix avait laissé sans ressource une foule de soudoyers et d'aventuriers accoutumés à vivre de pillage, et incapables de rentrer dans la vie sociale : ils se rallièrent autour de capitaines restés sans emploi, ou de nobles ruinés par les guerres, et se partagèrent en compagnies, qui formèrent de véritables corps d'armées sous le nom de *Tard-venus*, « pour ce qu'ils avoient encore peu pillé au royaume de France, » dit Froissart. *Si les rois ont fait la paix, pourtant nous convient de vivre*, déclaraient-ils avec impudence. La plus formidable de toutes les bandes de Tard-venus fut celle qui s'organisa sur les confins de la Bourgogne : elle comptait jusqu'à quinze mille bandits, anglais, allemands, brabançons, et on l'appelait la compagnie par excellence, la *grande compagnie*; elle avait pour chef le fameux Arnaud de Cervolles l'Archiprêtre, gentilhomme gascon, parent des Talleyrand-Périgord, et qui se disait *ami à Dieu, ennemi à tout le monde*. Les brigands,

après avoir couru et pillé la Champagne et la Lorraine, entrèrent en Bourgogne, conduits, au rapport de Froissart, par des chevaliers et écuyers bourguignons qui leur servaient d'espions; et pendant qu'ils se livraient à d'horribles ravages autour de Dijon, de Beaune, de Besançon, une autre calamité survint : la peste noire de 1348 reparut; elle se déclara simultanément dans presque toute la France, et cette fois elle allait durer trois ans. Dans les deux Bourgognes, le fléau éprouva cruellement les populations : la plupart des villages en ressentirent les atteintes; des cantons entiers restèrent déserts. L'épidémie frappait les têtes les plus hautes comme les plus infimes; elle emporta successivement la reine de France, sa fille Jeanne de Bourgogne, et son fils le duc Philippe de Rouvre, qui mourut le 21 novembre 1361. Le 26 février de l'année suivante, elle emporta l'illustre Jean de Chalon-Arlay II, qui était encore dans toute la vigueur de l'âge.

En Philippe de Rouvre s'éteignit la première branche royale de Bourgogne, laquelle régnait sur ce pays depuis trois cent quarante-cinq ans, c'est-à-dire depuis Robert de France. Philippe ne laissait point d'héritier de sa femme Marguerite, fille de Louis de Male, comte de Flandre, qu'il avait épousée en 1360, et les plus proches parents du jeune duc étaient Jean, roi de France, et Charles le Mauvais, roi de Navarre, issus l'un et l'autre des filles du duc de Bourgogne Robert II, bisaïeul du défunt. Suivant le droit de représentation, Charles de Navarre eût dû hériter du duché, car il était petit-fils de la fille aînée de Robert II; mais le roi de France prétendit que le droit de représentation n'existait pas en Bourgogne, et que l'héritage de Philippe de Rouvre lui appartenait, « pour ce qu'il était plus proche parent d'un degré que le Navarrais, et *que le mort saisissait le vif*, selon la coutume de France. » Une ordonnance royale ayant prononcé la réunion du duché de Bourgogne au domaine de la couronne, le roi Jean vint immédiatement prendre possession de cette province. Arrivé à Dijon le 23 décembre 1361, il se rendit en l'église de Saint-Bénigne, où il jura, comme duc de Bourgogne, de respecter les franchises et libertés du pays. Quant à l'autre moitié de la succession de Philippe de Rouvre, c'est-à-dire l'Artois et la Comté de Bourgogne, elle échut, en vertu du même principe de proximité, à Marguerite Ire, comtesse douairière de Flandre : cette Marguerite, seconde fille du roi Philippe le Long et veuve de Louis II, comte de Flandre, mort en 1346 à la bataille de Crécy, était la grand'tante de Philippe de Rouvre et l'aïeule de la jeune Marguerite mariée à ce dernier. Voilà comment eut lieu la séparation des deux Bourgognes, réunies seulement depuis trente ans; mais on verra que cette séparation ne fut pas de longue durée.

Cependant les routiers, enhardis par la mort de Philippe de Rouvre, avaient pénétré dans le Jura. L'un d'eux, Thiébaut de Chauffour, apparut avec une bande audacieuse sur les bords de l'Ain et surprit le fameux château d'Oliferne, aussi renommé par ses traditions lugubres que redoutable par sa position sur une montagne inaccessible. D'autres aventuriers, sous la conduite d'un hardi capitaine du nom de Jacques Huet, se montrèrent aux environs de Lons-le-Saulnier et de Clairvaux ; ils s'emparèrent du château de Pymont, qui dominait la vallée de Lons-le-Saulnier, et, maîtres de cette forteresse, ils descendaient dans la plaine pour dévaliser les voyageurs et rançonner les campagnes. D'autres bandes encore chevauchaient à la

frontière ou à travers le pays. Aux brigandages des routiers, aux ravages de la peste, vint s'ajouter le fléau de la guerre civile : Jean de Bourgogne, cousin du duc Philippe de Rouvre et dernier mâle de la branche aînée de Jean de Chalon l'Antique, leva tout à coup l'étendard de la révolte. Ambitieux et jeune, il avait songé à profiter de l'état de confusion où se trouvait la Comté, pour usurper le titre de comte palatin ; et, arborant les couleurs de Bourgogne, il s'était présenté sur les bords de la Saône. Il s'empara d'abord du château d'Apremont, puis marcha sur Gray, qui lui ouvrit ses portes sans résistance ; les habitants le reçurent aux cris de *Châtillon ! vive Bourgogne !* Enorgueilli de ces premiers succès, l'usurpateur envoya partout des émissaires annoncer au pays le nouveau comte palatin, et déjà plus d'une forteresse semblait prête à se déclarer en sa faveur. Mais Marguerite Ire, la comtesse palatine de Bourgogne, n'entendait pas se laisser dépouiller : c'était une femme de cinquante ans, active, énergique, persévérante, et chez qui la supériorité de l'intelligence s'unissait à la virilité du courage. Malgré la rigueur de l'hiver et le mauvais état des chemins infestés de larrons, l'intrépide comtesse brava fatigues et périls pour se montrer partout présente à ses défenseurs. Elle prit possession des places restées fidèles à leur souveraine, elle anima ses chevaliers à se rallier autour du vieux drapeau comtois, elle entraîna dans sa cause tous les grands noms du pays, les Montfaucon, les Chalon, les Neufchâtel, les Vienne, les Faucogney. Elle nomma capitaine de ses troupes Henri, comte de Montbéliard ; et celui-ci s'élança sur-le-champ, bannières déployées, à la poursuite de Jean de Bourgogne, qui venait d'entrer à Jussey, petite ville du bailliage d'Amont. Jussey, sur la rivière de Mance et non loin de la Saône, aurait été fondé, d'après une tradition populaire, par la colonie d'Amaves que Constance-Chlore fit transplanter en Séquanie vers la fin du troisième siècle ; toutefois on doit croire que Jussey date de loin, si l'on en juge par les débris d'antiquités trouvés dans ses environs, par les restes d'une voie romaine et les fondations de vastes édifices qui existent sur son territoire. En 1362, c'est-à-dire à l'époque de la révolte de Jean de Bourgogne, cette ville avait murs d'enceinte et château fort.

Dès l'avénement de Marguerite, Jussey et Gray s'étaient montrés hostiles à son gouvernement ; leurs habitants avaient résisté à la prise de possession des commissaires délégués par la comtesse, et voilà comment s'explique l'appui que Jean de Bourgogne trouvait dans ces villes. Mais Jean de Bourgogne touchait au terme de sa souveraineté éphémère : fut-il abandonné d'une partie des siens, ou ne put-il résister aux armes du comte de Montbéliard ; l'histoire le laisse ignorer : toujours est-il qu'il abdiqua ses prétentions, et que les deux villes rebelles durent se résigner à de fortes amendes pour le concours qu'elles lui avaient prêté. Jussey paya deux mille florins à la comtesse ; Gray, quatre mille. Mais la malheureuse Comté de Bourgogne succombait à la peine : dévorée par la peste, elle n'avait ni répit ni trêve avec les routiers. Ces audacieux brigands, qui couraient tout à travers le pays « en quérant victuailles et aventures, » semaient partout l'épouvante et rendaient les campagnes désertes. Dans le bailliage d'Amont, ils culbutèrent près de Chariez une troupe commandée par Henri de Vienne et le bailli de Montmerle, se présentèrent ensuite devant Chariez, petite ville à trois lieues de Vesoul, la forcèrent malgré sa triple enceinte de

murailles environnées de fossés, et la livrèrent au pillage. Vesoul eut encore un sort plus cruel : les routiers emportèrent d'assaut cette ville, passèrent une partie des habitants au fil de l'épée, en abattirent les murailles, y laissèrent le feu pour adieu. Ils allèrent s'emparer par surprise du château de Beaujeux, près de Gray, et l'une des plus redoutables forteresses des rives de la Saône. Les châteaux de Jallerange, Roseville et Sauvigney tombèrent aussi au pouvoir des brigands. Leur audace ne reculait devant rien : une de leurs bandes, croyant Besançon endormi dans une fausse sécurité, essaya une nuit de le surprendre; mais, découverte au moment où elle arrivait au créneau du boulevard de Charmont, elle s'en alla dévaster la campagne d'Ornans. Une autre bande vint, à la faveur des ténèbres, se glisser jusque sous les remparts de Salins : déjà les échelles étaient dressées, quand un habitant de la ville donna l'alarme aux deux bourgs, et, à la tête de quelques dizainiers armés de piques, rejeta les premiers assaillants dans le fossé. Ce brave Salinois s'appelait Philibert Portier : il obtint, en récompense de sa courageuse conduite, l'insigne honneur, transmissible à sa descendance, de ne jamais entrer dans la ville sans que le magistrat lui en présentât les clefs.

Pendant que les brigands et l'épidémie se disputaient la funèbre gloire de ravager et décimer le pays, les Juifs achevaient sa ruine par le fléau de l'usure. Ce fut pour remédier à leur sordide agiotage que, vers 1363, quelques riches bourgeois de Salins s'associèrent et ouvrirent, sous le nom de *mont-de-Salins*, une espèce de banque où l'on pouvait contracter des emprunts sur gages. Le nouvel établissement eut pour premiers directeurs Jean d'Aussel et son frère Hugues, Othenin de Salins et son frère Guillaume. Ce mont-de-Salins est le plus ancien mont-de-piété connu.

Frappée de tant de coups à la fois, la Comté de Bourgogne agonisait : la palatine Marguerite, dont le noble cœur souffrait de toutes les douleurs du pays, déployait une activité infatigable au milieu des cruels embarras que créait à son gouvernement la fatalité des circonstances. Marguerite entendait les cris de détresse des populations, qui lui demandaient secours contre le féroce brigandage des compagnies, et elle faisait appel aux barons, elle les suppliait, « pour autant qu'ils aimoient l'honnour et l'estat de madame la comtesse, » de monter à cheval et de courir sus aux routiers; à ses prières elle mêlait les dons et les promesses. Sa voix était écoutée. Vers la fin de 1362, Tristan de Chalon-Auxerre reprenait à Jacques Huet le château de Pymont, à Thiébaut de Chauffour le château d'Oliferne; en même temps le comte de Montbéliard faisait assiéger la forteresse de Beaujeux, et Marguerite donnait l'ordre à Bertrand Dugast, vaillant capitaine de Gray, d'attaquer les brigands retirés dans les châteaux de Sauvigney et de Roseville. Mais en ces néfastes jours, toutes les calamités semblaient se donner le mot pour accabler la Comté de Bourgogne : ce n'était pas assez de la peste noire, des Juifs et des brigands; il fallait encore la guerre étrangère.

Par un acte du 15 janvier 1363, Charles IV, empereur d'Allemagne, accordait à son petit-neveu Philippe de Valois, l'un des fils du roi Jean, l'investiture de la Comté de Bourgogne, et le jeune Philippe s'était préparé à la guerre. Des écrivains, Gollut particulièrement, ont avancé que l'empereur Charles IV n'avait pas le droit d'accorder l'investiture en question, par la raison, selon eux, qu'à cette époque la Comté

ne relevait plus de l'Empire. La preuve du contraire est écrite dans une foule de documents authentiques : pour citer des exemples, rappelons, entre autres, que lorsqu'il s'était agi, en 1355, du mariage de Philippe de Rouvre avec Marguerite, fille de Louis de Male, l'empereur Charles IV, « en vertu de son autorité et par la plénitude de son pouvoir impérial, » avait accordé audit Philippe de Rouvre, *comme comte de Bourgogne*, « la dispense d'âge et le privilége de majorité ; » et le 10 janvier 1378, ce même empereur déclarait, dans un acte daté de Paris, qu'il consentait à recevoir l'hommage de ce que Marguerite Ire « tient ou doit tenir, *à cause de l'Empire*, dans le comté de Bourgogne, et pour cause d'icelui, ainsi que les prédécesseurs de cette princesse *l'ont fait et dû faire.* » En donnant à Philippe de Valois l'investiture de la Comté de Bourgogne, fief impérial, Charles IV usait de son droit ; seulement il en faisait, dans cette circonstance, une fausse application : il alléguait que ce fief était *vacant à défaut d'héritiers mâles;* or la vacance n'existait pas ici, par le motif qu'en Comté les femmes succédaient. Est-ce que Béatrice Ire, fille de Rainaud III ; Jeanne Ire et Béatrice II, filles d'Othon Ier ; Alix de Méranie, fille d'Othon II ; Jeanne II, fille d'Othon IV; Jeanne III, fille de Jeanne II, n'avaient pas été tour à tour comtesses souveraines de Bourgogne ? La possession de la Comté appartenait donc légitimement à Marguerite Ire, sœur de Jeanne III, et l'on n'ignorait pas que Marguerite, dont l'empereur Charles IV méconnaissait si outrageusement les titres, repousserait par la force les prétentions de Philippe de Valois. Elle trouva pour soutiens et défenseurs de ses justes droits le comte de Montbéliard et Étienne de Montfaucon, son fils ; Jean de Montfaucon, seigneur de Vuillafans; Hugues de Chalon-Arlay, l'un des fils du grand Chalon ; Louis de Chalon, sire d'Arguel et de Cuisel, autre fils du grand Chalon ; Jean, sire de Neufchâtel ; le sire de Montjoie, le sire de Rigney, le gruyer Jean de Montmartin, et une foule de chevaliers fidèles. Les villes elles-mêmes, Besançon, Dôle, Salins, Vesoul, Gray, Faucogney, Montbéliard, s'allièrent de cœur avec Marguerite contre Philippe de Valois. Celui-ci n'avait pas déclaré formellement la guerre à la princesse; mais il avait pris à sa solde l'archiprêtre Arnaud de Cervolles, Jean et Thiébaut de Chauffour, chefs des compagnies qui se tenaient sur la rive droite de la Saône, il les avait lancés sur la Comté de Bourgogne, et il attendait l'issue de leurs attaques pour entrer en campagne. Les brigands s'étaient jetés du côté de Dôle et de Gray. Jean de Chauffour, s'avançant audacieusement jusqu'au delà de Gray, s'empara des châteaux de Montot et de Dampierre, sur le Salon, rivière qui se jette dans la Saône, et il ravagea toute la campagne. Les Graylois voyaient, du haut de leurs remparts, la fumée des villages qui brûlaient. Pesmes sur l'Ognon, bourg ayant murailles et château fort, Saint-Aubin, au-dessous de Dôle, et d'autres localités tombèrent aussi entre les mains des compagnies. L'incendie, le meurtre, le pillage signalaient partout la présence ou le passage des routiers : Philippe de Valois n'osait pas avouer de tels auxiliaires; mais de son château d'Apremont, près de la frontière de Bourgogne, il dirigeait et secondait leurs mouvements.

La comtesse Marguerite avait passé l'hiver de 1363 à Dôle pour organiser la défense du pays ; les bannières s'étaient rassemblées, et les barons marchèrent à la destruction des routiers. Ils leur reprirent Saint-Aubin et Pesmes. En même temps

le capitaine Bertrand Dugast renversait le pont d'Apremont, qui servait de passage aux compagnies du duché ; quelques jours après, il attaquait pour la seconde fois et emportait d'assaut le château de Sauvigney, faisait prisonniers les brigands qui s'y trouvaient et les conduisait à Gray, où les uns furent pendus, les autres renfermés dans des basses-fosses. Les routiers éprouvaient échecs sur échecs, et n'avaient ni pitié ni merci à attendre des barons, qui les tuaient comme des chiens. Bientôt il ne resta plus aux brigands que le château de Dampierre-sur-Salon, occupé par Jean de Chauffour. Philippe de Valois commençait à se repentir vivement de s'être engagé dans une guerre dont il n'avait pas mesuré tous les périls, lorsque la mort du roi Jean son père (8 avril 1364) vint encore augmenter ses embarras. Obligé de quitter la Bourgogne, il y laissa Sombernon pour lieutenant général ; mais le départ de Philippe avait redoublé la confiance de ses adversaires. Non contents d'avoir jeté les routiers hors du pays, les hauts barons ne projetaient rien moins que de passer la Saône et d'aller ravager la Bourgogne, « pour faire revange, contre ceux du duché, des griefs et domaiges que ils avoient fait au comté de Bourgoigne. » A cet effet, la chevalerie comtoise s'était donné rendez-vous dans la plaine de Villersfarlay, village voisin de la Loue, et déjà les barons, enseignes et pennons au vent, se dirigeaient vers Dôle, au cri de *Châtillon et Bourgogne*, quand un messager inconnu remit à Henri de Montbéliard, proclamé récemment à Arbois gouverneur de la Comté, une lettre de la part du nouveau roi de France, Charles V, frère aîné de Philippe de Valois. La lettre royale exprimait un langage de paix : Charles V voyait avec douleur la guerre allumée entre les deux Bourgognes, et il priait la comtesse Marguerite de se rendre à Paris, lui annonçant qu'il avait obtenu de son frère Philippe la remise de l'acte d'investiture impériale, ainsi que la promesse de s'en rapporter à son arbitrage. Les barons accueillirent avec des impressions bien diverses ces préliminaires de paix : les uns voulaient qu'on y répondit en portant le fer et la flamme dans le duché de Bourgogne ; les autres étaient d'avis de différer l'entreprise. Cette dernière opinion prévalut, et en même temps il fut arrêté que l'on irait débusquer Jean de Chauffour de son château de Dampierre-sur-Salon. Les seigneurs comtois marchèrent vers cette forteresse (juillet 1364) ; mais Jean de Chauffour n'attendit pas l'assaut : à l'aspect de toutes ces bannières levées contre lui, il s'esquiva nuitamment de son repaire, parut le 15 juillet devant Gray, à la tête de nouveaux brigands, fut pris le 28 par Sombernon, livré à un tribunal militaire et décapité à Langres pour ses méfaits, qui l'avaient rendu odieux, même à ceux de son parti.

Le 2 du mois d'août, arrivait au conseil de *madame la comtesse* une nouvelle lettre du roi Charles V : celle-ci annonçait les conditions de la paix et confirmait à Marguerite le maintien de tous ses droits comme palatine de Bourgogne. Ici le roi de France ne rendait pas seulement justice ; mais il faisait un acte de bonne politique : en se conciliant par là l'esprit de la comtesse, il la mettait dans ses intérêts pour une négociation où se trouvait engagé, comme on le verra, l'avenir de la France.

Ces conditions de paix acceptées, les hauts barons congédièrent leurs vassaux et se retirèrent. Deux d'entre eux cependant refusèrent obstinément de poser les armes : Henri de Montbéliard, tout en demeurant gouverneur de la Comté, continua la guerre à titre de comte souverain de Montbéliard, et Jean de Neufchâtel envahit le duché.

A ce moment-là, Philippe de Valois guerroyait au pays Chartrain contre les grandes compagnies : il leur avait repris successivement Marcheville, Chamerolles, Dreux ; il avait reçu à composition la garnison de Preuil, et il commençait le siége de Conneray, lorsqu'un message du roi son frère lui fit dire de revenir en toute hâte défendre la Bourgogne contre le comte de Montbéliard, qui, à la tête de quinze cents lances allemandes, avait déjà pénétré jusqu'à Châtillon-sur-Seine. Philippe de Valois accourut avec une foule de chevaliers : il attaqua le comte Henri, le força de reculer, le poursuivit à travers la Comté, le rejeta de l'autre côté du Rhin, et entra dans les terres du Montbéliard, où il mit tout à sang et à feu. Pendant ce temps-là, Jean de Neufchâtel, qui s'était rendu maître de Pontallié-sur-Saône, se défendait avec vigueur contre les frères Guy et Guillaume de la Trémoille ; mais, à la fin, contraint de céder au nombre et à la mauvaise fortune, ce valeureux seigneur tomba entre les mains de ses ennemis et fut livré par eux à Philippe de Valois, moyennant huit mille florins d'or. Philippe fit transférer Jean de Neufchâtel au château de Semur, et l'y retint prisonnier jusqu'à sa mort, arrivée cinq ans après. Voilà comment se termina la guerre entre les deux Bourgognes ; mais la Comté n'en restait pas moins en proie à de cruelles souffrances. Les brigands avaient reparu : vers la fin d'août 1364, ils étaient rentrés à Pesmes, et ils eussent repris Vesoul sans la valeureuse défense des habitants. Rollin de Cormandrèche, à la tête d'une bande de féroces Bretons, occupait les montagnes de Baume ; Thibaut de Frasne-le-Vaucaire désolait la campagne de Besançon, et Jean de Bolandoz, né au village comtois de ce nom, ravageait les bords de la Loue. Ce Jean de Bolandoz, qui se cachait sous le nom de capitaine Brise-Barre, s'était emparé par surprise du redoutable château de Scey-en-Varais ; il ne descendait de cette forteresse que pour rançonner, piller ou réduire en servitude les populations inoffensives ; il avait même fait prisonnier, non loin de la Loue, Henri de Vienne, sire de Mirebel, et le retenait captif dans une des basses-fosses du château. Il fallut remonter à cheval pour purger le pays de ces brigands : les Bisontins se saisirent de Thibaut de Vaucaire et le pendirent haut et court ; les barons expulsèrent Rollin de Cormandrèche et ses Bretons des montagnes de Baume, puis ils se réunirent à Quingey, pour aller faire rendre gorge au capitaine Brise-Barre, qui détenait Henri de Vienne. Malgré les neiges et le froid, les barons coururent assaillir le château de Scey. L'assaut fut donné avec furie, au cri de *Saint-André et Vienne!* Brise-Barre résista longtemps, mais à la fin il fit signe de la main qu'il était prêt à se rendre. Les barons refusèrent de parlementer avec un brigand : ils continuèrent l'attaque, se saisirent de la personne de Brise-Barre après un combat acharné, précipitèrent du haut de la forteresse dans les eaux de la Loue un grand nombre de ses compagnons et coururent délivrer le sire de Vienne. On ramena triomphalement ce seigneur à son château de Mirebel ; mais, en s'approchant des montagnes, il aperçut une grande fumée : c'était Lons-le-Saulnier qui brûlait. Une bande de brigands avait mis le feu aux deux bourgs de cette ville. Quant au capitaine Brise-Barre, il fut livré à la comtesse Marguerite et condamné au dernier supplice.

La chevalerie comtoise allait être obligée de mettre une troisième fois la rondelle au poing pour en finir avec les brigands. Au printemps de 1365, de nouvelles

bandes, composées de Gascons et d'Anglais, avaient reparu dans la Comté. Elles s'étaient emparées du château de Longwy sur le Doubs, et des châteaux d'Étrabonne et de Corcondray, sur l'Ognon. Pesmes était au pouvoir des routiers depuis l'année précédente. Les déprédations et les cruautés de ces bandits dépassaient tout ce qu'on avait encore vu. Les routiers faillirent surprendre Besançon : à la faveur des ténèbres, ils s'avancèrent par petits détachements près du village de Saint-Ferjeux, où ils s'étaient donné rendez-vous, et là, se réunissant en corps d'armée, ils marchèrent aux murailles. Mais leur stratagème fut découvert par deux gentilshommes, qui rentrèrent dans la ville en criant : *Aux armes! aux armes! vous êtes tous morts ou pris!* La cité s'éveilla, frémissante et tumultueuse. On courut aux remparts : il était temps. Déjà nombre d'Anglais avaient franchi le premier mur d'enceinte, du côté de la porte Charmont, et leurs compagnons les suivaient. A coups de pique et de hache, les Bisontins renversèrent dans le fossé les premiers qui se présentèrent sur le créneau; le reste de la troupe s'enfuit à travers l'obscurité. Le lendemain, les routiers aperçurent derrière eux les bannières de la chevalerie comtoise qui s'était jetée à leur poursuite. Les barons avaient à leur tête un jeune homme de vingt-cinq ans, que Marguerite venait de nommer capitaine général de la Comté et que l'on citait déjà dans les deux Bourgognes « pour ses grand sens, vaillantise et prouesses : » c'était le fameux Jean de Vienne. Il avait débuté dans la carrière par des coups d'éclat; plus tard, quand nous le retrouverons sur notre passage, nous aurons à saluer en lui le premier marin de l'Europe.

Jean de Vienne atteignit les brigands près de l'abbaye de Bellevaux, les mit en déroute et leur fit un grand nombre de prisonniers. Pendant qu'il poursuivait les fuyards, une bande d'Anglais parut à Chambornay, sur l'Ognon. Jean de Vienne courut à leur rencontre, les attaqua sans marchander, et dès l'abord tua d'un coup de lance Guichard Monnot leur capitaine. « Ce bon commencement, comme dit Gollut, fut suivy par les barons; car,. prenant exemple à leur chef, ils allèrent résolûment à la charge et donèrent tant furieusement dedans les Anglois, qu'ils les enfoncèrent et taillèrent en pièces, sauf quelque petit nombre des mieux enjambés, qui le gaignèrent à courir. Et toutefois les paysans, épanchés par dedans les bois, en recueillirent beaucoup, en tel succès que, après plusieurs massacres faicts en divers lieux, selon que ces misérables vaincus estoient rencontrés, non-seulement ce peu qui restât de ces compagnies de Chambornay, mais encor le surplus, vagabondant par le païs, fut taillé en pièces ou contraint de se partir et de fuir en France. » En effet, ce qui restait de routiers dans la Comté, après les victoires de Bellevaux et de Chambornay, se montra des plus traitables : ils consentirent, moyennant une somme d'argent, à quitter le pays sous trois jours. On leur donna vingt-huit mille florins; ils livrèrent des otages, puis s'en allèrent guerroyer en Espagne, sous la conduite du célèbre Bertrand du Guesclin.

Enfin, la Comté de Bourgogne était purgée des compagnies, de ce fléau sans cesse renaissant depuis le traité de Brétigny, et qui coûtait au pays deux de ses villes, un grand nombre de ses villages, une partie de sa population. Délivrée de la guerre, de la peste et des routiers, la Comté commença dès lors à respirer : un peu de repos lui était si nécessaire après tant d'ébranlements. Les quarante années qui venaient

de s'écouler l'avaient fait passer par de si cruelles épreuves, par de si cruelles misères, qu'elle sortait épuisée, brisée, anéantie, de cette période homicide : l'industrie et le commerce réduits à rien, l'agriculture en ruine, la moitié des terres en friches, des villages presque déserts et portant les traces du feu, des plaines entières où l'on apercevait plus de bêtes sauvages que d'êtres humains, des routes et des chemins dégradés ou impraticables, un pays restant à peine avec cent mille habitants, là où il y en avait eu trois cent mille, là où l'on en compte aujourd'hui près d'un million : voilà ce que les guerres, les épidémies, les famines et les bandits avaient fait de la malheureuse Comté de Bourgogne. Le numéraire était alors si rare, que Marguerite n'avait pu se procurer les vingt-huit mille florins promis aux routiers, qu'en jetant une taxe sur tous les seigneurs; et, l'année qui suivit le départ des compagnies, c'est-à-dire en 1367, la comtesse, dont la plupart des châteaux étaient en gages, les terres ruinées, le trésor vide, fut obligée, dans sa pénurie, d'avoir recours à une mesure fatale : pour faire face aux besoins les plus indispensables de son gouvernement, elle établit la gabelle sur la saunerie de Salins. Telle est l'origine du premier impôt public connu dans la Comté de Bourgogne, et qui n'a plus disparu depuis lors. La gabelle fut fixée à deux sous par livre sur toutes les rentes, fiefs, aumônes et remises partant de la saunerie. Comme cet impôt atteignait non-seulement le peuple, mais aussi les nombreux seigneurs qui participaient aux produits de la saunerie, Marguerite dédommagea ces derniers en faisant combler les salines de Grozon, exploitées depuis le huitième siècle. Grozon, village au nord de Poligny, portait alors le nom de bourg, et ses habitants étaient qualifiés de *nobles* ou *bourgeois*. Divers débris d'antiquités, des médailles, des armes, des tombeaux, des statues, prouvent que Grozon occupait un rang distingué sous la domination romaine. Au moyen âge, ses salines tenaient la première place après celles de Salins, et leur fermeture par ordre de Marguerite commença la décadence de ce bourg célèbre.

A cette époque apparaît pour la première fois dans un document historique le beau nom de *Franche-Comté :* par un acte du 27 juin 1366, Marguerite accordait au comte Henri de Montbéliard, en échange de sa seigneurie de Chaussin, diverses indemnités territoriales, assises, « selon la commune assiète de la Comté de Bourgogne, dans les châtellenies de Baume et d'Ornans, et *sur six-vingt et dix-sept maignies* (maisons) *d'hommes de la* Franche-Comté. » Ces expressions nous révèlent que le mot de *Franche-Comté* ne s'appliquait pas alors au pays tout entier, mais seulement à une partie de ce vaste territoire : la portion désignée dans la charte de Marguerite était un débris de l'ancien canton de Varasque et s'appelait, au temps de la comtesse, *terre de Varais*. Or cette localité n'avait jamais connu la mainmorte ; c'est ce qui explique le nom de *franche comté* qui lui est donné par la charte en question. De longues années vont s'écouler avant que l'expression de *Franche-Comté* se retrouve dans les titres, et l'on verra plus tard à quel propos Philippe le Bon la remit en honneur, comment et pourquoi Louis XI à son tour la ressuscita. Mais le nom de Franche-Comté qui apparaît ici au moment où le pays commençait à respirer n'en était pas moins un nom d'heureux présage ; car, si la longue tempête des quarante dernières années avait tout ébranlé, elle avait aussi déposé dans le sol des germes destinés à porter leurs fruits : les villes et les bour-

gades étaient affranchies, les bailliages étaient créés; l'assemblée des états avait apparu; le parlement, quoique déchu de la puissance dont il jouissait sous Eudes IV, existait encore. Viennent maintenant des jours de paix, vienne à la tête du gouvernement un homme d'intelligence, et la Comté de Bourgogne se relevait plus forte que jamais. Ces jours de paix et ce prince intelligent allaient venir, allaient ouvrir au pays des horizons à peine entrevus, le faire entrer dans une existence nouvelle, lui donner une impulsion régénératrice. Ce n'est pas à dire cependant que le peuple comtois n'aura plus d'obstacles à combattre, de luttes à soutenir, de jours douloureux à traverser; non : mais au moins commencera-t-il à se sacrifier pour lui-même, à vivre de sa vie propre; mais chaque obstacle, en surexcitant son courage, l'instruira du secret de sa force; chaque lutte, en lui coûtant des larmes et du sang, l'avancera dans la voie du progrès et de la liberté; et les jours d'épreuves, en l'appelant à déployer toutes les ressources de son génie national, l'habitueront à compter sur lui-même, lui donneront conscience de sa valeur. Dorénavant il ne se laissera plus river à cette chaîne de droits arbitraires qui faisaient de lui un esclave; dorénavant les habitants des campagnes ne seront plus ces bêtes de somme attachées à la glèbe, ces hommes inféodés à la personne d'un seigneur; ils ne seront plus ces êtres dégradés, misérables, à peine vêtus, n'ayant rien en propre et vivant sous des huttes : ils acquerront des fermes, des maisons, des richesses; ils s'assureront des moyens de défense, ils fortifieront leurs demeures et leurs villages, ils porteront des armes avec eux; tandis que les seigneurs, retranchés dans leurs châteaux, commenceront à ne plus avoir pour serfs que leurs propres domestiques. De leur côté les habitants des villes et des bourgades, fiers de leurs franchises, s'occuperont d'étendre leurs droits; et la bourgeoisie, longtemps entravée, se dégagera du despotisme féodal : continuant à s'avancer par des voies lentes, mais sûres, elle gagnera de jour en jour du terrain; elle s'élèvera progressivement par son travail, son intelligence, sa persévérance, ses services; elle saura se faire une place dans les parlements dont elle finira par composer la majorité, et elle ne s'arrêtera pas dans sa marche ascendante qu'elle ne se soit d'une main victorieuse emparée du gouvernement. Le peuple de la Comté, en un mot, allait voir son existence civile sauvegardée par des lois qui décideront à l'avenir des prétentions jusque-là tranchées avec l'épée, et son existence politique protégée par des institutions qui lui permettront d'être quelque chose : institutions et lois bien incomplètes et bien imparfaites sans doute; mais l'attachement de ce peuple pour elles n'en restera pas moins inébranlable, parce qu'il les considérera comme l'expression de ses besoins, comme la garantie de ses libertés : et c'est pour les défendre qu'il saura se montrer toujours intrépide, toujours ardent, toujours prêt à lutter; qu'il ne craindra pas de subir les plus douloureuses épreuves, de sacrifier son sang le plus généreux, de courir même au-devant de la mort; c'est pour les défendre qu'un jour les héroïques Dolois s'enseveliront, dans leur magnanime désespoir, presque jusqu'au dernier sous les décombres de leur cité fumante, ou qu'un autre jour ils fatigueront par une immortelle résistance de douze semaines une armée de trente mille Français; c'est pour les défendre que la ville impériale de Besançon, si jalouse de ses vieilles immunités, continuera de déployer une énergie toute républicaine contre les ennemis de son indépendance.

Voilà comment les nobles fils de la Franche-Comté comprendront leur rôle d'hommes libres, et comment ils mériteront qu'un jour l'écrivain militaire marquis de Montglat, qui les aura vus à l'œuvre, écrive pour eux cette phrase, où tout leur caractère est peint :

« Les peuples de ce pays sont si amateurs de leurs franchises, qu'ils hasarderaient leurs biens et leurs vies pour les maintenir, et aimeraient mieux perdre tout ce qu'ils ont au monde, que de changer de domination : ce qui fait qu'il est plus difficile qu'on ne pense de les assujettir, d'autant qu'on ne peut le faire qu'à coups d'épée, et qu'*il faut abattre le dernier de cette nation avant que d'en être le maître!* »

Un peuple pour lequel on écrit de semblables lignes est un grand peuple : et nous, descendants de ces Franc-Comtois à l'âme antique, nous devons être fiers d'avoir eu pour aïeux des hommes qui sentaient, qui agissaient, qui se dévouaient ainsi.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Louis de Male; sa fille; sa mère. — Mariage de Philippe le Hardi. — Louis de Male et les Flamands. — Philippe le Hardi et ses frères. — Les Gantois; Philippe Artewelde; bataille de Rosebecq. — Mort de Marguerite Ire. — Louis de Male, comte de Bourgogne; sa mort. — Philippe le Hardi, comte de Bourgogne. — Philippe le Hardi et les Flamands; traité de paix. — Philippe le Hardi et la Comté de Bourgogne. — Le parlement de Dôle. — Les lettres de commandise. — La réunion des états; la bourgeoisie. — Philippe le Hardi et l'archevêque de Besançon. — Les *bourgeoisies du prince*. — Les habitants de Morteau. — Mécontentement de la noblesse; Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange. — Guillaume Faguier et Jean de Chalon. — Arrestation et condamnation de ce seigneur. — Gérard d'Athier et Philippe le Hardi. — Révocation des libertés comtoises. — Douleur et colère. — Humbert de Thoire-Villars. — Sédition à Besançon. — Situation de Philippe le Hardi; sa mort; son caractère; ses actes.

Charles V dit le Sage, successeur du roi Jean au trône de France, avait été sacré à Reims le 19 mai 1364 : le 31 du même mois, Charles confirmait à son frère Philippe la donation du duché de Bourgogne, que le roi Jean avait faite à celui-ci en septembre 1363. C'était un acte impolitique : il créait cette seconde maison de Bourgogne qui devait rivaliser avec la maison de France, renouveler la grande féodalité et bouleverser le royaume pendant un siècle ! Philippe, jeune prince beau, vaillant, disert, ambitieux, et le premier de ces quatre éclatants personnages historiques dont Brantôme a dit : « Je crois qu'il ne fut jamais quatre plus grands ducs les uns après les autres comme furent ces quatre ducs de Bourgogne[1] ; » Philippe avait montré de bonne heure qu'il serait homme d'un haut caractère. A quinze ans il donnait déjà des preuves d'un courage chevaleresque et d'une fierté royale ; ce qui lui valut l'épithète de Hardi : il fut ainsi surnommé, « soit, dit Gollut, pour ce que d'un cœur assuré, hardi et résolu, il combattit sur le corps de son père et à la garde d'iceluy en la journée de Poitiers..., soit pour ce qu'il donat un soufflet à un des grands seigneurs d'Angleterre, pour autant que ce grand seigneur, que l'on dict avoir été le duc de Lancastre, en servant les rois de France et d'Angleterre, avoit présenté service au roy d'Angleterre, avant que d'aller au roy françois ; adjoustant sur le soufflet : « Quoy ! oses-tu bien servir le roy d'Angleterre le premier, quand le roy « de France se treuve présent ! » Ce que le roy Édouard III d'Angleterre, qui faisoit compte des actes généreux autant ou plus que d'autres choses du monde, magnifiat grandement, et luy dict alaigrement et d'une voix joïeuse : « Vous estes « Philippe le Hardi. » Déjà duc de Bourgogne, l'ambitieux Philippe avait voulu devenir comte de Bourgogne en prétendant que la Comté était un fief masculin et en en obtenant l'investiture de l'empereur d'Allemagne Charles IV, au détriment de la palatine Marguerite Ire : mais on a vu comment les hauts barons comtois s'étaient

[1] Philippe le Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire.

opposés à ses prétentions; comment Charles V, roi de France, douloureusement affecté de la guerre entre les deux Bourgognes, y avait mis fin par la reconnaissance des droits de la légitime héritière. Vers le même temps, Charles V poursuivait une grande affaire, qui fut menée à bien avec le concours de Marguerite, et qui fit de Philippe le Hardi le plus puissant seigneur féodal de l'Europe.

L'héritier présomptif de l'Artois et de la Comté de Bourgogne était Louis de Male, fils de la palatine Marguerite, et comte de Flandre, de Nevers et de Réthel. Louis de Male n'avait qu'une fille : c'était cette même Marguerite de Flandre, mariée en 1360 au duc Philippe de Rouvre et demeurée veuve au bout de quelques mois. La jeune Marguerite, appelée à réunir un jour cinq comtés sur sa tête, se trouvait donc être, sous le rapport de la richesse comme au point de vue politique, un magnifique parti. On le savait bien en Angleterre. Depuis plusieurs années, le souverain de ce royaume, Édouard III, recherchait la main de Marguerite pour l'un de ses fils, pour Edmond, duc de Cambridge, et même, durant un voyage fait à Londres en 1364 par Louis de Male, le mariage avait été conclu ; mais il fallait une dispense du pape (les deux jeunes princes étaient parents), et le saint-père, après avoir longtemps différé cette dispense, la refusa définitivement. Il cédait en ceci aux pressantes sollicitations du roi de France Charles V, qui de son côté avait demandé pour son frère Philippe le Hardi la main de l'héritière de Flandre : Louis de Male s'était refusé à l'accorder, d'abord parce qu'il en voulait au roi de France, qui lui retenait injustement les villes de Douai, Orchies et Lille, et ensuite parce qu'il voyait les Flamands se prononcer avec énergie contre cette alliance. Charles V cependant ne s'était pas rebuté : un jour il sort de Paris, accompagné de la comtesse Marguerite, mère de Louis de Male, et se rend à Tournai, où il mande au comte de se trouver; mais Louis de Male prétexte une maladie pour ne pas venir à l'entrevue. En présence de ce mauvais vouloir, la palatine Marguerite sent sa fierté se révolter; et comme elle avait à cœur d'unir sa petite-fille à Philippe le Hardi, elle prend une résolution aussi noble que patriotique. Elle fait d'abord comprendre à Charles V que le comte son fils ne voudra rien écouter tant qu'on ne lui restituera pas Douai, Orchies, Lille; elle engage le roi, elle le décide à céder sur ce point, puis elle se rend elle-même à Malines auprès de son fils. Elle commence par lui parler de l'alliance avec l'Angleterre, lui remontre les dangers qu'elle doit avoir pour la France, les dommages qu'elle peut causer à ses propres sujets de Flandre; elle en vient ensuite aux concessions du roi Charles V; enfin, d'une voix pleine de prières et de larmes, elle adjure son fils de consentir au mariage de Marguerite avec le duc de Bourgogne. Sur la raison alléguée par le comte, qu'il a donné sa parole au roi d'Angleterre : « Mon fils, s'écrie Marguerite en écartant brusquement sa robe et découvrant son sein, moi ta mère, comtesse et palatine de Bourgogne et d'Artois, te prie de faire en ces noces ce que ton roi et moi ta mère, désirons; autrement, si tu refuses, je te jure que je jetterai aux chiens cette mamelle que je touche, et la trancherai en ta présence, pour un opprobre éternel sur ton nom, et pourvoierai que toi ou les tiens ne puissent jouir des pays et seigneuries qu'il a plu à Dieu me donner. Ne pense pas que je veuille permettre que les Anglais se glorifient et s'avantagent du mien, et qu'ils s'en puissent servir pour la ruine de ma maison. Non, non ; je sais

comment j'y dois pourvoir si toi-même ne trouve le remède, faisant ce de quoi, moi ta mère, te prie et tant instamment te requiers. »

Ce mouvement d'une dignité toute romaine et cette énergique apostrophe prononcée d'une voix accentuée par le courroux produisent sur l'âme du comte une impression décisive : il se jette aux pieds de sa mère en protestant de son affection pour elle, il la supplie d'oublier ses ressentiments, et lui promet de ne donner à Marguerite d'autre époux que Philippe de Bourgogne ; seulement il demande qu'on ne se hâte pas de conclure le mariage, afin de lui laisser le temps de dégager sa parole vis-à-vis le roi d'Angleterre.

Voilà comment la Comté de Bourgogne, où le nom seul d'Anglais était une injure, échappa à la domination de ce peuple abhorré; mais disons-le, la France ne sait pas assez qu'elle doit à Marguerite, la noble comtesse de Bourgogne, une éternelle reconnaissance pour sa généreuse et patriotique démarche. En effet, si le duc de Cambridge eût obtenu la main de la jeune héritière, la Flandre, l'Artois, la Comté de Bourgogne, les comtés de Nevers et de Réthel, devenaient la propriété de l'Anglais; et l'acquisition de ces belles et riches provinces, jointe au nombre de celles qu'il possédait déjà en France depuis le traité de Brétigny, lui assurait une prépondérance dont on n'ose calculer tous les résultats.

Ce brillant mariage, destiné à faire de Philippe de Bourgogne le plus puissant des princes de l'Europe qui ne portaient pas la couronne royale, fut conclu le 12 avril, dans les premiers jours de 1369 (l'année commençait alors à Pâques), et le 19 juin suivant, les noces se célébrèrent à Gand, au milieu d'une grande magnificence. Peu de temps après, les nouveaux époux se rendirent à Dijon, la capitale du duché de Bourgogne, où la noblesse presque entière des deux Bourgognes vint les complimenter. Des fêtes et des réjouissances marquèrent leur séjour dans cette ville.

Durant les années qui suivirent, Philippe le Hardi s'occupa fort peu des affaires de son duché, lequel avait bien besoin cependant de soulagements et de réformes; mais Charles V avait besoin aussi du bras de ses plus habiles capitaines pour reprendre aux Anglais les provinces qu'ils tenaient en France, et comme le roi avait la plus haute confiance dans les talents militaires et la bravoure de son frère Philippe, il l'envoyait tantôt en Champagne, tantôt en Picardie, tantôt en Guienne ou en Normandie, partout enfin, combattre les ennemis du royaume. Pendant ce temps-là survenaient en Flandre des événements qui réclamèrent à leur tour l'intervention du duc de Bourgogne. Louis de Male son beau-père, prince orgueilleux, brutal et débauché, s'aliénait de plus en plus l'esprit des Flamands, en attaquant ouvertement leurs priviléges pour donner satisfaction à sa haine contre la bourgeoisie, en leur imposant des tributs illégaux pour subvenir à ses prodigalités, en excitant les rivalités des principales villes pour affaiblir leur influence. Mais, à la fin, la patience manqua aux Flamands, et les plus bouillants d'entre eux, les Gantois, se confédérèrent sous le nom de *blancs-chaperons* (an 1379), massacrèrent un des baillis de Louis de Male, pillèrent plusieurs châteaux, et, entraînant dans le mouvement Bruges, Ypres, Courtrai et d'autres cités, ils vinrent, avec les milices réunies de ces différentes villes, assiéger Oudenarde, où s'était retirée presque toute la noblesse flamande. Les insurgés, au nombre de soixante mille, bien armés, bien pourvus des

choses nécessaires à la guerre, ne pouvaient manquer de réduire Oudenarde, sinon par attaques, du moins par famine. Louis de Male le comprit, et, d'après les conseils de la palatine Marguerite sa mère, il se résolut à traiter, en chargeant le duc de Bourgogne son gendre de s'interposer entre ses sujets et lui. Le duc vint à Arras. Son esprit conciliant, l'affabilité de ses manières, la douceur de son langage ramenèrent les Flamands à des sentiments moins hostiles ; ils acceptèrent les propositions du duc, et la paix fut conclue. Elle ne devait pas être de longue durée.

D'Arras, Philippe le Hardi se rendit au Mans pour attendre au passage une armée anglaise qui se dirigeait, par la Beauce et le Maine, vers la rivière de Sarthe : ce fut là que le duc se proposait d'arrêter les Anglais, et il allait leur livrer bataille, lorsqu'on apprit que Charles V venait de mourir (16 septembre 1380). On signa une trêve.

Charles V descendait dans la tombe au moment où le royaume avait plus que jamais besoin d'une main habile et ferme, et le fils qu'il laissait comme successeur était un enfant de douze ans à peine : aussi le nouveau règne devait-il être pour la France un des plus désastreux qu'elle eût encore traversés, car ce règne n'allait pas durer moins de quarante-deux ans ! Au début, on voit les trois oncles paternels de Charles VI, les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne, et son oncle maternel, le duc de Bourbon, se disputer la tutelle, se disputer la régence, et, ne songeant chacun qu'à leurs intérêts personnels, donner l'exemple, les uns d'une rapacité sans égale, les autres d'une prodigalité sans limites. Plus tard, ces mêmes hommes, au lieu d'apporter à l'éducation du jeune prince une sollicitude intelligente et profitable à la chose publique, s'efforceront à l'envi d'étouffer les bons instincts de son cœur : ils le laisseront grandir dans une ignorance extrême, mais en revanche ils éveilleront ses goûts pour les plaisirs, les fêtes, les exercices chevaleresques ; ils le rendront incapable de s'occuper des affaires de l'État, mais en retour ils lui apprendront que les plus glorieux triomphes d'un roi sont les triomphes remportés sur ses peuples. Plus tard encore, lorsque Charles VI voudra gouverner lui-même, le malheureux sera frappé de démence en traversant une forêt, et depuis cette époque jusqu'à sa mort, la France, déchirée par les factions, livrée aux guerres civiles, humiliée sous les victoires de l'étranger, la France présentera le plus douloureux des spectacles et souffrira tout ce qu'une nation peut souffrir. Un seul, parmi ces princes de la fleur des lis, montrera quelque pudeur, quelque dignité même au milieu de l'abaissement général : c'est Philippe le Hardi. Tout en travaillant à élever la fortune de sa maison ducale, il n'oubliera pas que le royaume est sur le penchant de sa ruine : il le défendra vaillamment contre les ennemis du dehors ; il essayera de l'arracher aux périls de l'intérieur et de remettre un peu d'ordre dans l'administration. Par son activité, ses talents, ses vues politiques, il neutralisera l'influence de ses autres frères ; il acquerra sur les affaires du gouvernement une prépondérance marquée ; enfin, durant les vingt dernières années de sa vie, il sera le roi de la France. Il est vrai que la cour, jalouse de l'ascendant du duc, cherchera par tous les moyens à l'entraver dans sa marche ; et c'est de cette jalousie que naîtront, entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans, les germes de cette haine héréditaire qui porteront un jour des fruits si funestes.

Pendant que les oncles de Charles VI se disputaient la régence, la Flandre n'était pas tranquille. La paix d'Arras, conclue entre Louis de Male et ses sujets, « cette paix à deux visages, » avait été rompue, et Louis de Male, irrité de s'être vu chassé de Gand, où il était venu demander la dissolution des *blancs-chaperons*, essayait de ramener les Flamands par la terreur et les supplices. Mais il n'y réussissait pas : le peuple opposait à ses vengeances une indomptable énergie, ou répondait à ses cruautés en brûlant ses châteaux, en massacrant ses gentilshommes. C'était entre les bourgeois et les nobles une guerre implacable. Louis de Male marche sur Gand à la tête de sa chevalerie et défait à Nivelle les milices de cette ville. Les Gantois, loin de se décourager, continuent la guerre. Leur cité comprenait quatre cent mille habitants : ils espèrent, avec les forces dont elle dispose, et les secours qui leur arrivent de divers côtés, décider l'armée ennemie à se retirer, et ils résistent intrépidement. A la fin cependant, la famine les oblige de capituler; mais Louis de Male ne veut leur accorder la paix qu'à la condition qu'ils viendront tous, nus pieds, en chemise et la corde au cou, se mettre à sa merci : alors ils préfèrent mourir les armes à la main. Le chef des Gantois, Philippe Artewelde, fils du grand agitateur de ce nom, sort de la ville à la tête de cinq mille hommes résolus; il attaque près de Bruges l'armée de Louis de Male, sept fois plus nombreuse que la sienne, et la met en si complète déroute, que le comte est obligé, pour échapper aux vainqueurs, de revêtir la souquenille d'un de ses valets et de s'enfuir à Lille sur la jument d'un paysan.

Cette victoire excite un vif enthousiasme parmi les cités flamandes, qui s'empressent de se soumettre à Philippe Artewelde; elle remue profondément aussi Paris et Londres, où les souffrances matérielles, la haine contre l'aristocratie et le besoin de liberté venaient de se traduire en insurrections populaires : mais elle soulève toutes les rancunes et les colères de la noblesse en Europe.

Sous le coup de son éclatante défaite, Louis de Male ne respirait que la vengeance : pour en finir avec les rebelles, il convoque le ban et l'arrière-ban de ses chevaliers, il demande partout aide et secours, il s'adresse principalement à la France; et le duc Philippe le Hardi, « que cette guerre regardait trop grandement, » dit Froissart, décide Charles VI à marcher en Flandre, pour punir ces *orgueilleux villains* qui avaient osé chasser leur seigneur et sa noblesse. Le roi part à la tête d'une armée formidable où l'on comptait plus de dix mille gentilshommes, arrive devant Ypres, qui se soumet sans combattre, ainsi que Cassel, Bergues, Gravelines, Poperinghes et les autres villes de la Flandre maritime, et vient asseoir son camp près de Rosebecq, village entre Ypres et Courtrai. De son côté, Philippe Artewelde, avec les cinquante mille hommes qu'il a pu rassembler, s'avance vers les Français : il prend une bonne position, groupe tout son monde en une seule phalange carrée, recommande aux siens de n'épargner personne, si ce n'est le roi, et donne le signal de l'attaque. Les Flamands, armés de maillets de plomb, de chapeaux de fer et de gants de cuir, arrivent, pique basse et bras entrelacés, sur le centre de l'armée française, qui plie sous ce choc irrésistible : mais bientôt les deux ailes de l'armée royale se referment sur cette masse compacte, l'enveloppent et la pressent si vivement à droite et à gauche, que les Flamands, entassés les uns sur les autres, ne peuvent plus dégager ni leurs bras ni leurs piques pour se défendre. On en fit un épouvantable carnage.

Vingt-six mille d'entre eux couvrirent de leurs cadavres le champ de bataille, sans compter les neuf mille hommes de l'héroïque bataillon gantois, au milieu duquel s'était placé Philippe Artewelde, et qui moururent jusqu'au dernier! La victoire de Rosebecq (27 novembre 1382) remplit de joie la noblesse de l'Europe; cette victoire la sauvait de sa ruine : « Si le roi de France, dit l'historien Froissart, eût été déconfit en Flandre, on peut bien croire que toute noblesse et gentillesse eût été perdue en France et autant bien aux autres pays; ni la jacquerie ne fut oncques (jamais) si grande ni si horrible qu'elle eût été. » En effet, le parti populaire, en Angleterre comme en France, n'attendait qu'un succès des Flamands pour se lever en masse, détruire les châteaux royaux et recommencer contre l'aristocratie une guerre sans trève ni merci.

A l'époque de la bataille de Rosebecq, la comtesse Marguerite ne vivait plus depuis six mois : elle était morte le 9 mai 1382, à l'âge de soixante-douze ans. Princesse vertueuse, bienfaisante et douée d'un noble caractère allié à une haute intelligence, elle emporta dans la tombe les regrets universels. Son fils Louis de Male lui succéda comme comte d'Artois et palatin de Bourgogne. Le 30 juin 1382, ses conseillers se rendirent à Dôle pour proclamer le nouveau souverain de la Comté; ils étaient chargés de gouverner le pays en son absence : ils n'en furent pas chargés longtemps, comme on va le voir.

Les vainqueurs de Rosebecq, avant de quitter la Flandre, s'étaient vengés cruellement sur elle : ils en livrèrent les villes au pillage et aux flammes, ils soumirent les populations aux traitements les plus inhumains, et, pour effacer jusqu'au souvenir d'une journée où, quatre-vingts ans auparavant, l'aristocratie française avait été vaincue à Courtrai, ils détruisirent de fond en comble cette malheureuse cité, après en avoir pillé les richesses et massacré tous les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe! Ces atrocités commises avec un sang-froid barbare soulevèrent dans la Flandre une indignation générale et réveillèrent la révolte au lieu de l'étouffer. Les indomptables Gantois s'étant ranimés, ils élurent à la place de Philippe Artewelde le capitaine Ackermann, qui demanda des secours à l'Angleterre. Il en obtint : une armée anglaise, sous le commandement de l'évêque de Norwich, descendit en Flandre; elle chassa les garnisons françaises des villes qu'elles occupaient, et vint ensuite, renforcée des milices gantoises, mettre le siége devant Ypres. Charles VI accourut avec cent mille hommes pour délivrer cette place; ce qu'il fit. Puis il reprit Bergues, dont il ordonna de massacrer les habitants jusqu'au dernier. Après cet acte d'une cruauté sauvage, on entama des négociations, parce que la saison commençait à devenir mauvaise, et que l'attrait des plaisirs rappelait les princes à Paris. Ce fut durant les pourparlers, que le duc de Berri, s'irritant des retards apportés par Louis de Male à la conclusion d'une trève, le tua d'un coup de poignard dans l'estomac, à la suite d'une altercation violente (20 janvier 1384). On ensevelit Louis de Male en l'église Saint-Pierre de Lille : les évêques de Tournai, d'Arras et de Cambrai firent au défunt de magnifiques funérailles; mais, dit Gollut, « les pleurs ne furent abondantes, si dame Marguerite, sa fille, ne le plorat par debvoir et piété d'enfant, plutôt que pour le mérite d'iceluy. » Fils dégénéré d'une glorieuse mère, Louis de Male avait déshonoré son gouvernement par tant de

saient que son ambition personnelle, avait sans cesse besoin d'argent; et, la convocation des états lui semblant, avant tout, un mécanisme propre à voter des subsides, il recourait fréquemment à ce moyen. Déjà, au mois de novembre 1384, il avait convoqué à Dôle les barons et les prélats pour en obtenir le *don gratuit;* au mois de mars 1389, il convoquait encore les barons et les prélats pour le même motif : mais cette fois l'assemblée présentait un grand et nouveau spectacle. Philippe avait osé, le premier, appeler à ces réunions solennelles les *habitants des bonnes villes.* Fait immense que celui-là ! Dès lors, la bourgeoisie se trouvait créée, politiquement parlant : à son tour elle venait s'asseoir, sous le nom de *tiers état*, au sein de ces grandes assemblées délibérantes où n'avaient encore paru que la noblesse et le clergé. La bourgeoisie comtoise en frémit d'orgueil et de joie. Elle qui jusqu'alors n'avait rien été, elle se sentit fière de cette place qu'on lui donnait à côté de l'aristocratie. C'était, en effet, un légitime sujet d'orgueil pour les hommes nouveaux, que de se voir assimilés politiquement aux hommes d'épée, aux hommes d'église; que de se voir appelés à prononcer comme eux sur les affaires publiques, à résoudre avec eux toutes les questions fondamentales. Et disons-le, le tiers état, en devenant un corps politique, se trouvait amené, par la force des choses, à suivre toujours une marche ascendante, tandis que les deux autres ordres ne pouvaient que décliner : car la bourgeoisie avait des tendances, un esprit et des mœurs, elle possédait en elle des éléments d'organisation et d'avenir qui devaient infailliblement assurer son triomphe sur la féodalité. Le tiers état, comme nous l'ont appris nos grandes assemblées modernes, était appelé à faire table rase de toutes les vieilles institutions.

A partir de Philippe le Hardi, les états de la Comté furent ainsi formés : on les composa de trois chambres votant séparément, mais ayant des droits égaux. Dans la chambre du clergé siégeaient les dignitaires ecclésiastiques, et à leur tête l'archevêque de Besançon, président-né. Dans la chambre de la noblesse siégeaient tous les gentilshommes possédant fiefs; et dans la chambre du tiers, que présidait le lieutenant général de Vesoul, figuraient trente-quatre membres, savoir : les députés envoyés par les vingt prévôtés de la province, et les maires des quatorze villes principales, Dôle, Salins, Gray, Vesoul, Baume-les-Dames, Faucogney, Pontarlier, Arbois, Poligny, Lons-le-Saulnier, Orgelet, Bletterans, Ornans et Quingey. La Comté de Bourgogne fut dès lors un *pays d'états*, ou, si l'on aime mieux, les libertés publiques eurent dès lors leur palladium; et « jamais, dit M. Clerc, nos princes, fussent-ils rois ou empereurs, n'imposèrent à nos pères un tribut. Le *don volontaire et gratuit*, offert au souverain sans engagement pour l'avenir, était digne d'un peuple libre. Telle fut la Franche-Comté sous l'Autriche, sous l'Espagne, sous les règnes absolus de Charles-Quint et de Philippe II. C'était la gloire de nos aïeux, et nous sommes fiers encore de leur nom. « Au delà du chemin romain, disaient-ils dès « les premières années du quinzième siècle, au delà du chemin romain qui va de « Besançon à Langres, et qui nous sépare de la France, sont les gabelles, impôts et « servitudes royales; en deçà, les nobles libertés et droictures de la *franche terre* « *de Bourgogne.* »

Cependant le duc Philippe poursuivait avec audace sa lutte contre la féodalité. Après avoir attaqué les priviléges de la noblesse, il attaqua ceux du clergé, et ce fut

ce qui amena, en 1389, son éclatant démêlé avec Guillaume III de Vergy, archevêque de Besançon. Le prélat prétendait avoir seul le droit de battre monnaie dans l'enclave de son diocèse, s'appuyant sur ce que ses prédécesseurs avaient obtenu ce droit de l'empereur Charles le Chauve, pour l'exercer à l'exclusion de tous autres, et que, depuis Charles le Chauve, plusieurs chartes impériales étaient venues leur en confirmer le plein exercice. L'archevêque de Besançon disait vrai; mais Philippe le Hardi ne s'en inquiéta pas : il fit battre monnaie dans la ville d'Auxonne, et, de plus, il défendit à l'archevêque d'en frapper à Besançon. C'était changer complétement les rôles. Comme on le pense bien, non-seulement Guillaume de Vergy refusa de déférer aux injonctions du duc de Bourgogne, mais encore il lui dénia le droit de battre monnaie à Auxonne; et la querelle prit une tournure d'autant plus hostile, que le chapitre métropolitain, intéressé dans la question, intervint de son côté. Le duc, pour mettre fin à des prétentions qu'il trouvait trop contraires à l'exercice de sa souveraineté, ne transigea pas : il fit saisir le temporel de l'archevêque, puis il requit les citoyens de Besançon de lui remettre entre les mains les membres du chapitre; mais les Bisontins s'y refusèrent, alléguant que *contre gens d'église ils ne pouvaient faire force*. Ce n'était là qu'un échappatoire; il suffisait, pour le prouver, de remonter dans l'histoire de Besançon : en 1291 par exemple, les Bisontins n'avaient guère craint de faire force contre monseigneur Eudes de Rougemont, quand ils attaquaient à main armée son château de Roignon et sommaient ce prélat, *pour autant qu'il désirait prolonger sa vie*, de sortir dudit château. Philippe le Hardi, irrité de voir les Bisontins lui refuser leur concours, donna l'ordre à Jean de Ray, gardien de la Comté de Bourgogne, de mettre incontinent le siége devant Gy, Mandeure, Étalans et Noroy, quatre seigneuries de l'archevêque; et les hommes d'armes du duc ne se contentèrent pas de s'emparer de ces diverses places, mais encore ils rasèrent les châteaux de Noroy et de Mandeure. Noroy-l'Archevêque, bourg à trois lieues de Vesoul, était alors une petite place forte qu'entouraient des murailles d'une énorme épaisseur. Mandeure sur le Doubs, ce village historique qui fut autrefois la brillante cité romaine d'*Epamanduodurum*, et qui montre encore aujourd'hui des restes de son fameux théâtre, des vestiges de bains, de palais, de temples, de voie romaine; Mandeure, détruit à plusieurs reprises pendant les invasions barbares, ne consistait plus, à l'époque de Philippe le Hardi, qu'en un simple bourg défendu par un château.

L'archevêque, qui s'était retiré à Gy, ne s'échappa qu'en se sauvant, la nuit, par les souterrains de cette forteresse; il vint chercher un refuge au palais d'Avignon, où le pape se trouvait alors, et de cette résidence il lança des lettres d'interdit sur la Comté de Bourgogne. Toutefois le différend ne devait pas se terminer à son avantage. Il est vrai que le duc Philippe consentit un peu plus tard (février 1391) à lui restituer ses biens, mais il se réserva pour lui seul le droit de battre monnaie; et le saint-père consola l'archevêque de la perte de ses priviléges, en lui accordant le chapeau rouge. Ajoutons que Guillaume de Vergy ne rentra pas à Besançon : Philippe avait décidé le chapitre métropolitain à lui donner pour successeur un Picard d'origine, Gérard d'Athier, religieux bénédictin, et l'un des hommes d'affaires du duc.

Rien ne résistait à Philippe. Il portait la main partout et sur tous et laissait loin

derrière lui les hardiesses d'Eudes IV. Il est vrai qu'au fond de toutes ces mesures on ne trouvait qu'une chose : le besoin d'avoir de l'argent; mais le duc n'en accomplissait pas moins une révolution fondamentale dans les institutions du pays. On vient de voir comment il avait tranché la question de la monnaie; il trancha d'une manière aussi absolue la question des testaments, au détriment du clergé : par lettres patentes du 21 juillet 1389, il déclara que la publication des testaments était un droit de *sa seigneurie et noblesse*. Trois jours auparavant, le duc avait supprimé toutes les pensions; et vers le même temps, il disputait aux barons la succession des bâtards. Il lui fallait de l'argent pour soutenir son faste ruineux et son trésor épuisé : les taxes nouvelles qu'il créait ne lui suffisant pas, il vendait sous le nom de *gardes* et *bourgeoisies* les libertés à ses sujets. Ainsi, le 11 janvier 1389, il avait octroyé, moyennant un tribut annuel de *deux cents livres de cire léale*, des lettres de bourgeoisie aux manants et habitants du val de Morteau; et le 7 juin de la même année, avait paru une ordonnance qui déclarait qu'en vertu de la coutume générale du pays, chacun pouvait s'avouer *bourgeois du prince*. Parmi toutes les innovations de Philippe le Hardi, nulle ne portait un coup plus rude au pouvoir des barons que ce titre de *bourgeois du prince :* il ruinait les justices féodales; il mettait le paysan à l'abri de la tyrannie et des exactions du seigneur immédiat; il donnait au serf le droit de se croire enfin libre. Et le serf, enorgueilli de sa liberté, se relevait fièrement en face de *son sire :* « Nous en appelons à Dôle, avons confiance au parlement, » tel était le cri des montagnes. Jamais, en Comté, la classe plébéienne n'avait tant vécu, et dans la province entière, un paysan n'en rencontrait pas un autre sans lui demander, en lui serrant la main : « Es-tu à monseigneur le duc? Mets-toi vite en ce parti. » On prononçait avec amour le nom d'un prince qui semblait avoir pris pour devise : *Franchise et liberté.*

Le parlement de Dôle ne trompait pas la confiance que les paysans avaient en lui; il la justifia dans une décision bien importante pour l'affranchissement des campagnes. Le prieur de Morteau et la comtesse de Neufchâtel avaient fait des poursuites contre les habitants du val de Morteau, reconnus *bourgeois du prince;* et, malgré la protestation de deux cent quarante montagnards, les assises de Pontarlier avaient révoqué les lettres de bourgeoisie accordées par le duc. Mais les condamnés en ayant appelé au parlement de Dôle, la haute cour rendit, à la date du 12 mai 1390, un arrêt qui cassait la sentence du bailli de Pontarlier. A cette heureuse nouvelle, ce fut une allégresse indicible parmi les paysans du val de Morteau : ils s'embrassaient avec des larmes de bonheur; ils passèrent plusieurs jours dans les chants et les fêtes; ils allumèrent des feux de joie sur la montagne.

Mais, pendant que le peuple des campagnes accueillait avec transport la révolution nouvelle, les nobles frémissaient de douleur et de colère. Par toutes ces innovations de Philippe le Hardi, ils voyaient la Comté de Bourgogne perdue, et ils se réunirent. Ce fut encore un Chalon qui se montra le plus irrité parmi les hauts barons; il leur demanda s'ils attendraient en silence la ruine de leurs vieilles immunités. L'assemblée cependant ne répondit pas à l'impatience guerrière du sire de Chalon : les barons décidèrent que l'on recourrait à la voie des remontrances, et ils adressèrent au duc une longue requête; mais ils lui laissèrent comprendre leurs ressentiments en

s'éloignant de sa cour. Le Chalon qui apparait ici, n'avait pas encore trente ans. Il portait, comme ses aïeux, le prénom de Jean, et il joignait à ses titres de baron d'Arlay et de sire de Jougne, celui de prince d'Orange, par suite de son mariage avec Marie des Baux, de la maison d'Orange. Jean de Chalon-Arlay était le plus puissant seigneur de la Comté de Bourgogne : à son patrimoine il venait d'ajouter l'immense succession de son oncle Hugues de Chalon, mort en 1387. Fougueux et violent, comme les princes de sa race, il ne pouvait maîtriser sa colère contre Philippe le Hardi ; mais son impatience s'irritait surtout à l'aspect des sergents du duc qu'il voyait chaque jour parcourir ses terres. Ce qui mettait le comble à sa fureur était la prétention que Philippe élevait à la souveraineté de la seigneurie de Jougne, place assise à l'extrême frontière du pays, sur l'un des sommets du Jura. Jean de Chalon-Arlay repoussait avec hauteur les prétentions du duc : La seigneurie de Jougne, répondait-il, ne relevait que de Dieu et de l'épée. Langage, il faut le dire, plus chevaleresque que conforme à l'exactitude historique, car Jougne et les dépendances de cette seigneurie, telles que Métabief, les Hôpitaux, les Longevilles, achetées en 1266 par Jean de Chalon l'Antique, relevaient directement de l'Empire.

Sur ces entrefaites, un des officiers de la sergenterie du duc, nommé Guillaume Faguier, homme particulièrement odieux à Jean de Chalon-Arlay, fut assassiné (23 avril 1390) en regagnant la Chapelle-d'Huin, village où il demeurait. Le meurtre avait été commis par quatre inconnus; mais la haine particulière de Jean de Chalon contre Guillaume Faguier fit soupçonner que ce prince n'était pas étranger au crime, et le refuge que les quatre assassins trouvèrent à son château de Jougne vint fortifier cette présomption. Aux yeux de Philippe, le haut rang du coupable était une raison de plus pour sévir avec rigueur : le duc ordonna d'informer immédiatement au sujet de ce meurtre. En son absence, la duchesse Marguerite sa femme réunit un grand conseil composé de nobles, de prélats et de baillis du pays, et l'assemblée décida qu'il serait enjoint à Jean de Chalon de livrer à la justice les meurtriers de Guillaume Faguier, mais Jean de Chalon s'y refusa. Alors on l'ajourna solennellement à comparaître en personne devant le parlement de Dôle. Il fit défaut et se retira en France. Réajourné pour le 4 juillet 1390, sous peine de bannissement, Jean de Chalon ne comparut pas davantage, et un arrêt de la haute cour prononça la séquestration de ses châteaux. Deux seulement de ces forteresses, Chalamont et Châtelguyon, purent être emportées; les autres, vigoureusement défendues par des soldats étrangers, résistaient à toutes les attaques de Jean de Vergy, capitaine général de la Comté de Bourgogne. Le duc, indigné de cette rébellion persévérante, obtint du roi Charles VI la permission de faire arrêter Jean de Chalon-Arlay, et celui-ci fut appréhendé au corps à Conflans-les-Paris, transféré le 10 juillet 1391 au château de Lille, puis deux mois plus tard on le ramena en Comté où on l'enferma dans la tour de Chalamont. L'interrogatoire qu'on lui fit subir trahissait son orgueilleux embarras. Le procureur de Bourgogne demandait avec instance le châtiment du coupable; mais il s'agissait de prononcer une peine infamante contre un grand personnage, et l'on craignait de trop mécontenter les hauts barons, qui tous s'intéressaient au sort de l'accusé et qui même avaient fourni pour son élargissement provi-

soire un cautionnement de cent mille livres. En cette position, le duc Philippe se fit remettre les pièces du procès : prenant en considération les longs services des seigneurs de Chalon, il commua (16 janvier 1394) la peine criminelle en peine civile, moyen fort usité en ce temps-là par les princes qui, comme Philippe, avaient toujours besoin d'argent. Il confisqua donc une partie des biens de Jean de Chalon, ordonna que les châteaux qu'on lui laissait restassent ouverts en signe de soumission, et enjoignit au coupable de fonder sur le lieu où le meurtre avait été commis, une chapelle dont le bénéfice serait à la collation du duc.

Tout en pardonnant, Philippe le Hardi parlait en maître : l'ardeur avec laquelle il venait de faire poursuivre l'assassinat d'un de ses plus obscurs officiers dénotait combien il était jaloux de son autorité, et sa conduite envers Jean de Chalon montrait qu'il ne craignait pas de frapper les têtes les plus hautes. Le duc continuait à tout transformer dans la Comté de Bourgogne : cependant on touchait au moment où la révolution qu'il avait entreprise allait brusquement s'arrêter. La noblesse, humiliée de l'audace de Philippe et atteinte dans ses prérogatives comme dans sa fortune, murmurait et se plaignait; le clergé, ébranlé par l'affaire de l'archevêque Guillaume de Vergy, se montrait hostile; les Bisontins, mécontents du prélat que le duc leur avait donné dans la personne de Gérard d'Athier, s'agitaient. Le duc était inquiet. Au mois de novembre 1394, il vint à Besançon et y fit son entrée avec Gérard d'Athier, qui n'avait pas encore paru dans son diocèse, où depuis longtemps il était attendu. Le nouvel archevêque avait à sa droite Philippe le Hardi ; à sa gauche, Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc. Derrière le prélat et les princes, marchait une foule de barons comtois. Gérard d'Athier, après avoir juré de respecter les franchises de la cité impériale, se rendit à l'église, et ensuite vint prendre possession du palais de l'archevêché, où devait loger le duc de Bourgogne. Le soir de ce jour (16 novembre), le duc fit lire dans une des salles du palais, et en présence des barons réunis, l'ordonnance qu'il allait publier. Leur joie fut complète : le duc révoquait toutes les gardes, commandises et bourgeoisies qu'il avait accordées à ses sujets, et même il sacrifiait leurs droits acquis dès un temps immémorial.

La fatale nouvelle, partie des bords du Doubs, se répandit promptement de la Saône au Jura. Les paysans en pleurèrent de douleur : il leur fallait dire adieu à ces douces libertés, qui les rendaient si heureux et si fiers, pour redevenir les hommes de leurs sires. Le deuil couvrait les campagnes ; en plusieurs endroits cependant, la colère fit explosion, et l'on arracha, on foula aux pieds, on traîna dans la boue les pannonceaux du prince, ces emblêmes protecteurs, objet naguère de tant de respect et d'amour. Le duc avait cédé aux vives instances des hauts barons; mais il comptait sur son parlement, et il lui avait recommandé sans doute de désobéir à son ordonnance du 16 novembre, en maintenant les gardes et les bourgeoisies. De son côté, la duchesse Marguerite, chargée du gouvernement de la province en l'absence de son mari, obéissait, elle aussi, à des ordres secrets : et elle faisait face avec énergie aux difficultés de la situation, elle relevait les pannonceaux, là du moins où une révolte n'était pas à craindre ; pendant que les officiers du duc, timidement d'abord, plus hardiment ensuite, s'essayaient à reprendre aux nobles les terres enlevées au domaine du prince dans des temps de faiblesse, osaient interroger les grandes

CHAPITRE SIXIÈME.

ean-sans-Peur, duc et comte de Bourgogne. — Bataille de Nicopolis. — L'amiral Jean de Vienne. — Bajazet et Tamerlan. — État de l'Europe. — Jean-sans-Peur et le duc d'Orléans. — Assassinat du duc d'Orléans. — Jean-sans-Peur et Jean-sans-Pitié. — Agitations à Besançon. — L'empereur Wenceslas; Gérard d'Athier; Thiébaut de Rougemont. — Interdit sur Besançon. — Les gouverneurs et Jean-sans-Peur. — Conduite de Jean-sans-Peur. — Traité de paix. — Les *Armagnacs* et les *Bourguignons*. — Bataille d'Azincourt. — Tyrannie du comte d'Armagnac; massacre de ses partisans. — Les Anglais aux portes de Paris. — Entrevue du pont de Montereau. — Assassinat de Jean-sans-Peur.

Le successeur de Philippe le Hardi était son fils aîné, Jean, comte de Nevers. Né à Dijon en 1371, on le surnommait *sans Peur*, à cause de l'audace chevaleresque qu'il avait montrée devant le sultan Bajazet, après la bataille de Nicopolis. Le nom de cette bataille, l'influence qu'elle faillit avoir sur l'avenir de la civilisation en Europe, l'occasion qu'elle nous offrira de payer notre tribut historique au grand amiral comtois Jean de Vienne, nécessitent ici quelques développements.

Vers 1394, au moment où l'élection du pape Benoît XIII réveillait le grand schisme d'Occident et continuait à partager l'Europe en deux factions, l'une pour la papauté italienne, l'autre pour la papauté française, le sultan Bajazet, surnommé l'Éclair, se rendait maître de la Bosnie, de la Croatie, de l'Esclavonie, de la Dalmatie; et, poussant plus loin ses conquêtes, il se disposait à envahir les provinces hongroises, puis cette barrière renversée, il parlait « de mener son cheval manger l'avoine sur l'autel de Saint-Pierre de Rome. » La chrétienté semblait voisine de sa ruine; jamais une croisade n'avait paru plus nécessaire. De son côté, Sigismond, roi de Hongrie, se sentant trop faible pour résister au redoutable sultan, envoyait partout demander des secours contre lui. La France, toujours prête à faire œuvre de dévouement, répondit à son appel, et une armée de huit cents chevaliers, d'autant d'écuyers et de quatre mille fantassins, se rassembla pour marcher à la délivrance de la Hongrie. L'expédition était placée sous la conduite du fils de Philippe le Hardi, Jean, comte de Nevers; mais comme ce prince n'avait que vingt-deux ans alors, on lui donne un conseil composé de vieux chevaliers, tels que Jean de Vienne, Enguerrand de Coucy, Guy et Guillaume de la Trémoille, et d'autres seigneurs mûris à la guerre. La noblesse comtoise a levé bannières et pennons : elle eût rougi de rester oisive dans ses châteaux, quand il s'agissait d'aventures et de gloire, et les Neufchâtel, les Chalon, les Vienne, les Vergy, les Montfaucon, les Montbéliard, les Rochefort, enfin tous les valeureux chevaliers du pays, se sont réunis au comte de Nevers.

L'armée de délivrance s'avance pleine d'ardeur, mais pleine aussi de cette présomptueuse confiance qui rappelait trop le dénouement des journées de Poitiers et de Crécy. Quand elle a fait sa jonction avec les milices hongroises, elle pénètre dans la Bulgarie et vient mettre le siége devant Nicopolis. Bajazet, étant accouru pour

role, assuré dans ses amitiés, irréprochable en ses mœurs [1], il fut brave chevalier; que, libéral à l'excès et sachant reconnaître les services rendus, il donna maintes preuves d'un cœur généreux et noble; que, doué d'une prévoyance extrême et d'un remarquable esprit de suite, il se montra la seule tête politique de sa famille, et déploya souvent, dans le maniement des affaires publiques, une prudence habile. Voilà son côté louable. Mais on doit à juste titre lui reprocher d'avoir contribué, par calcul, à vicier l'éducation du jeune Charles VI, afin de se rendre nécessaire dans le gouvernement; comme aussi de s'être constamment occupé de ses intérêts particuliers avant de songer à ceux du royaume. On doit lui reprocher également d'avoir trop aggravé les charges, déjà si lourdes, de ses sujets, en même temps qu'il sacrifiait leur repos et leur existence dans des guerres qui ne profitaient qu'à son ambition personnelle. On doit lui reprocher surtout d'avoir poussé beaucoup trop loin la passion du faste. Il eut la cour la plus brillante de l'Europe, c'est vrai; mais les peuples soumis à sa domination savaient, eux, de quel prix ils payaient cet éclat. Le duc, en effet, ne craignait pas, pour subvenir aux exigences d'un luxe insensé, de multiplier les impôts, de créer des taxes nouvelles, ou bien d'établir des greniers à sel dans les principales villes de son duché, ou bien encore de forcer les états, malgré les énergiques protestations des députés des communes, à voter l'introduction de la gabelle. Ses prodigalités le jetaient dans de tels embarras financiers, qu'il en était toujours aux expédients; et le fait suivant paraîtrait à peine croyable s'il n'avait pour garantie la foi des historiens : il arriva que cet homme, possesseur des plus belles provinces; que cet homme, le plus riche des seigneurs de l'Europe, mourut en état de banqueroute et ne laissa pas de quoi payer ses funérailles : « Tous ses biens meubles, dit Monstrelet, n'eussent pas suffi à payer ses dettes, et pour cette cause la duchesse Marguerite, sa femme, renonça à la succession mobilière et mit sur le cercueil sa ceinture, sa bourse et ses clefs, comme il est de coutume en Bourgogne. »

L'ambition personnelle et le luxe ruineux de Philippe le Hardi coûtèrent beaucoup à la Comté de Bourgogne; mais là, du moins, les sacrifices furent compensés par de précieuses conquêtes : le duc accomplit en vingt ans, dans ce pays, une grande révolution. Il créa le tiers état; il organisa le parlement sur des bases protectrices des libertés publiques; il grandit la bourgeoisie; il éleva la noblesse de robe; par la sévérité de ses lois, il arrêta les guerres privées; par ses ordonnances, il affermit les institutions nouvelles; par ses commandises et bourgeoisies, il affranchit les campagnes. La protection dont Philippe entoura le commerce, les encouragements qu'il donna à l'industrie, les modifications qu'il apporta dans la répartition de l'impôt, la paix inconnue qui marqua son règne, tous ces bienfaits et toutes ces réformes firent beaucoup pardonner à ce prince ambitieux et prodigue, et les Comtois le regrettèrent. La conduite de son successeur ne fut pas de nature à diminuer leurs regrets : en effet, celui-ci n'institua rien, n'améliora rien, n'encouragea rien. Les quatorze années de son règne furent perdues pour l'avenir du pays.

[1] « On croit, dit le Religieux de Saint-Denis, qu'il garda inviolablement à sa femme la foi du mariage » Une telle vertu était bien rare à cette époque de licence et de dépravation.



JEAN DE VIENNE

Amiral de France sous Charles V

défendre cette place, engage la bataille par sa cavalerie légère. Les chevaliers français se précipitent sur elle, l'attaquent avec leur impétuosité proverbiale, la dispersent, et sans s'inquiéter s'ils sont suivis ou soutenus, ils s'enfoncent inconsidérément dans le centre de l'armée turque, disposée en croissant; mais ils se trouvent bientôt enveloppés : les deux cornes de l'armée ennemie, se repliant brusquement sur elles-mêmes, enferment dans un cercle de fer les téméraires chevaliers. Sans espoir alors de se frayer une issue à travers les cimeterres musulmans, ils veulent du moins vendre chèrement leur vie et mourir en héros : ainsi firent-ils. Ivres de vengeance et de fureur, exaltés par l'imminence du péril, ils se défendirent comme des lions et couchèrent bien des Turcs sur le sol avant d'y tomber à leur tour. Ceux qui ne moururent pas furent faits prisonniers et égorgés de sang-froid après la bataille. On ne laissa la vie qu'à vingt-sept seulement d'entre eux : Bajazet avait ordonné de les épargner, dans l'espoir d'en tirer de fortes rançons. Au nombre des vingt-sept se trouvait le comte de Nevers, dont la rançon fut fixée à trois cent quinze mille livres[1].

Cette funeste bataille de Nicopolis, où tous les grands seigneurs de la Comté se firent tuer, porte la date du 28 septembre 1396. L'histoire a recueilli les noms des guerriers qui sauvèrent à Nicopolis, par l'éclat de leur bravoure, l'honneur de la chevalerie française; mais celui qui de tous se montra le plus grand en cette funèbre journée fut l'amiral Jean de Vienne. D'abord il avait été d'avis de différer la bataille, et dans un conseil tenu pour régler la marche à suivre, on l'avait entendu dire au sire de Coucy[2], opposé, comme lui, au comte d'Eu, connétable de l'armée, qui voulait attaquer sur-le-champ : « Sire de Coucy, là où vérité et raison ne peuvent être ouïes, il convient que outrecuidance règne; et puisque le comte d'Eu se veult combattre, il faut que nous le servions.—Illustres chevaliers, ajouta-t-il, nous avons été d'autre opinion que vous; on verra aujourd'hui si la peur nous inspirait. » Jean de Vienne se montra digne de son glorieux renom, à cette journée de Nicopolis : il commandait en capitaine et se battait en soldat; et, quand l'armée commença de se débander, on le vit courir au-devant des fuyards, les prier, les menacer, faire des efforts inouïs pour les rallier. Bientôt il se trouva seul au milieu de l'ennemi, avec dix compagnons : « Loin de nous, leur cria-t-il, la pensée de fuir. Recommandons nos armes à Dieu et à la sainte Vierge sa mère, et pour leur honneur, tentons le hasard d'une généreuse défense. » Déjà couvert de blessures, il plongea dans les rangs ennemis; et, semblable à un lion, il abattait à droite et à gauche les musulmans, il couvrait la terre de leur sang; le sien coulait à flots par ses larges plaies.

[1] Dans cette somme, les deux bailliages d'Amont et d'Aval entrèrent pour douze mille livres, et la ville de Besançon pour trente mille, sans compter les quinze mille livres que la Comté avait déjà fournies pour les frais de l'expédition.

[2] Enguerrand de Coucy, grand-boutillier de France, ne mourut pas à Nicopolis, mais il succomba, quelque temps après cette bataille, à une maladie de langueur. En lui finit l'illustre maison des Coucy, dont l'un était ce *moult gentil, gaillard et preux chevalier* Raoul de Coucy, si célèbre par ses tragiques amours avec Gabrielle de Vergy. C'est lui qui avait pris pour devise ce fier distique :

Ne suis roi, ne duc, ne prince, ne comte aussi;
Je suis le sire de Coucy.

Six fois il releva la bannière de France. La place où tomba cet héroïque chevalier était jonchée de corps immolés de sa main ; et, lorsque Bajazet vint le lendemain visiter le champ de bataille, il aperçut Jean de Vienne qui tenait encore la bannière de France serrée entre ses poings.

Jean de Vienne, sire de Roulans, était né à Dôle, dans la rue des Cordiers[1]. Sa famille avait la même origine que celle des Chalon : elles descendaient l'une et l'autre de Guillaume de Mâcon, frère de Rainaud III. A l'illustration de la naissance Jean de Vienne joignit bientôt l'éclat de la renommée; car, dès ses premiers pas dans la carrière des armes, il avait montré qu'il saurait conquérir une place parmi les premiers hommes de guerre de son siècle. En 1373, le roi Charles V l'avait nommé amiral de France. Si de nos jours la figure de Jean de Vienne ne nous apparait pas avec cette auréole populaire qui rayonne sur le nom des Tourville, des Duguay-Troïn, des Duquesne, des Jean Bart, c'est qu'il arrive parfois à la postérité de se tromper. En effet, n'ignore-t-on pas généralement aujourd'hui la vie de ce glorieux Franc-Comtois d'un autre âge? Et cependant son père Guillaume de Vienne, valeureux chevalier lui-même, était si fier de lui avoir donné le jour, qu'en mourant il recommandait de graver sur sa tombe ces mots, sublimes dans leur simplicité : *Ci-gît le père de Jean de Vienne*. Et cependant ce même Jean de Vienne fut, durant plusieurs siècles, la plus haute gloire maritime de la France. Les services qu'il a rendus à sa patrie sont éclatants et nombreux comme les succès sous lesquels il humilia l'orgueil de la fière Angleterre; car il porta jusque chez elle la terreur des armes françaises et lui fit expier une partie des maux qu'elle causait alors au royaume. Avant Jean de Vienne, la marine française n'existait pas, et ce fut lui qui en devint le créateur; comme aussi il avait, le premier, émis la pensée que les Anglais étaient faibles chez eux et qu'il fallait les attaquer dans leur île. Il prouva qu'il avait dit vrai. Ainsi, en 1377 on le voit, de concert avec l'amiral de Castille don Fernand Sanchez, pénétrer dans la Manche et ravager les côtes de l'Angleterre : Rye, Vinchelsea sont par lui livrés aux flammes; Hastings, dont la victoire de Guillaume le Conquérant a immortalisé le nom, est également réduit en cendres; Plymouth, Dartmouth, Portsmouth éprouvent le même sort.

Trois mois après cette première expédition, Jean de Vienne et Fernand Sanchez faisaient une descente dans l'île de Wigth, et, s'en étant rendus maîtres, ils forcent les habitants à se racheter, eux et leurs biens. Ils opèrent ensuite un débarquement dans le comté de Dorset, brûlent, en passant, la ville de Poole, continuent toujours à longer les côtes anglaises et se présentent devant Southampton, qu'ils eussent pris sans le secours d'une nombreuse armée arrivée assez à temps pour rendre la lutte trop inégale. Ils se portent de là sur Lewes, débarquent au-dessous de cette ville, malgré les forces ennemies, et dans le combat furieux qui s'engage, l'honneur de la

[1] M. Charles Duvernoy, dans une de ses notes rectificatives des *Mémoires historiques* de Gollut, rapporte (col. 1770) qu'un chiffon trouvé par hasard, et qui est entre les mains de M. Pallu, contient les mots suivants, écrits en vieux caractère : « Les meix de Dôle...; *item*, la maison où naquit noble et puissant seigneur l'admiral Jehan de Vienne, proche la tour et maison de noble et puissant seigneur Jehan de Vergy, seigneur de Fouvent, séneschal de Bourgougne. » Ces deux édifices, ajoute M. Duvernoy, étaient situés dans la rue des Cordiers.

journée leur reste : les Anglais sont complétement battus; une grande partie des leurs est tuée ; les trois chefs qui les commandaient sont faits prisonniers. A la suite de cette victoire, les deux amiraux entrent dans Lewes, d'où ils ne sortent que chargés de butin; puis, profitant d'un vent favorable, ils cinglent vers Douvres : là les attendaient, bannières déployées, près de trente mille hommes qui les avaient vus venir de loin, et encore cette armée se grossissait-elle à chaque instant. Une attaque de la part des deux amiraux n'était donc pas possible ; toutefois ils n'eussent pas reculé, car ils se tinrent un jour et une nuit en face du port de Douvres, provoquant même l'ennemi, qui n'osa rien entreprendre. Ils ne s'éloignèrent qu'à la marée suivante et vinrent fièrement jeter l'ancre devant le havre de Calais, ville aux mains des Anglais depuis 1347.

Neuf ans après cette glorieuse descente, la France faisait de formidables préparatifs contre l'Angleterre : on rassemblait quatorze cents vaisseaux de tous pays, on réunissait une armée de terre de vingt mille chevaliers, vingt mille arbalétriers, vingt mille fantassins, et l'on envoyait Jean de Vienne avec mille lances assaillir l'Angleterre par le nord. La France avait les yeux fixés sur lui : partout on faisait des processions pour le succès de ses armes. Jean de Vienne, s'étant embarqué au port de l'Écluse, cingla vers Leith, port d'Édimbourg, et, réuni aux Écossais, il s'abattit sur les provinces septentrionales anglaises, le Northumberland, le Cumberland et le Westmoreland, où il exerça de terribles ravages. Mais, au seul bruit de l'arrivée du redoutable amiral, toute l'Angleterre s'était émue : un mandement royal avait convoqué les comtes, les barons, les chevaliers, le ban et l'arrière-ban de la noblesse. Le roi lui-même se mit en marche à la tête d'une armée de soixante mille hommes, laquelle encore, longeant toujours les côtes, se faisait accompagner et comme garder à vue par vingt gros vaisseaux chargés d'approvisionnements et d'armes. Un héraut anglais remit à Jean de Vienne une lettre où le roi lui annonçait qu'il arrivait avec soixante mille cavaliers. Pour toute réponse, Jean de Vienne montra au messager son camp, sa petite armée de trois mille hommes, et fit dire au roi qu'il était prêt à combattre dix contre trente, ou cent contre trois cents, ou cinq cents Français et Bourguignons contre mille Anglais. Le roi refusa ce noble défi. On s'attendait à quelque grande bataille, et Jean de Vienne ne l'eût pas déclinée; mais les circonstances vinrent tromper sa gloire : d'un côté, l'expédition projetée en France manqua par suite du mauvais vouloir des princes du sang royal; de l'autre, les Écossais, peuple sauvage, au lieu de voir des alliés dans les Français, n'y virent que des étrangers et les traitèrent comme tels. Alors Jean de Vienne tourna, pendant la nuit, l'armée anglaise, s'enfonça en Angleterre, dévasta la frontière de Galles, et, laissant les ennemis stupéfaits de tant d'audace, il se rembarqua pour la France.

Grand homme de mer, Jean de Vienne n'était pas moins brillant chef d'armée de terre. En France, il avait pris part à presque toutes les guerres contre les Anglais, les Navarrais et les grandes compagnies. L'Espagne, la Barbarie avaient admiré sa bravoure, et Nicopolis le vit couronner par une mort héroïque sa carrière toute resplendissante d'éclat et de gloire. Tel fut cet homme, que la postérité connaît si peu!

Cependant le désastre de Nicopolis avait consterné l'Europe chrétienne, qui voyait une nouvelle fois ouvertes aux fils de Mahomet les routes de l'Occident. En effet,

après sa victoire, Bajazet était venu mettre le siége devant Constantinople, et là le succès avait encore servi sa fortune : « Ferme bien tes portes et règne dans ta ville, écrivait-il à l'empereur Manuel Paléologue; tout ce qui est en dehors est à moi. » Une armée française envoyée en Turquie pour défendre la capitale de l'empire n'avait retiré d'autre fruit de son expédition que le stérile honneur de ramener à Paris Manuel Paléologue. Rien donc ne paraissait plus s'opposer à la marche de Bajazet sur l'Europe, et généralement on la croyait perdue, quand un libérateur se leva du fond de l'Asie.

Cet homme était un des plus fabuleux conquérants qui se soient produits sur la scène de l'histoire : c'était Tamerlan. Mongol d'origine, et d'abord l'un des émirs du kanat (principauté) du Zagataï (la Bactriane des anciens, la grande Boukkarie des modernes), Tamerlan, jeune, ambitieux, et voyant la décadence du Zagataï, avait profité des circonstances pour se rendre indépendant; puis il avait soumis les autres émirs du kanat, détruit la dynastie des souverains de ce pays, et renversé la domination des descendants du fameux Gengiskan dans la Perse; ensuite il avait conquis le Thibet, les Indes, l'Arabie, il s'était emparé de la Syrie et de l'Égypte, il avait pris Bagdad, et, après avoir élevé sur les ruines de cette ville une pyramide de quatre-vingt-dix mille têtes humaines, il avait enfin pénétré dans l'Asie Mineure. A l'approche de ce redoutable conquérant, Bajazet s'était éloigné de Constantinople pour se porter dans l'Anatolie, que déjà Tamerlan commençait à ravager. Les deux adversaires se rencontrèrent près d'Angora, l'une des villes de l'Anatolie, et le 7 août 1402 ils en vinrent aux mains. Cette fois, la fortune abandonna Bajazet : presque toute son armée périt; lui-même tomba au pouvoir de Tamerlan. L'issue de cette bataille fut le salut de Constantinople, où l'empereur Manuel Paléologue s'empressa de retourner, et c'est ainsi que le monde chrétien se trouva délivré de l'homme qui voulait faire de l'autel de Saint-Pierre un râtelier pour son cheval.

On l'a dit avec raison : il fut heureux que Tamerlan n'ait pas eu, comme Bajazet, la pensée d'envahir l'Occident, car jamais proie plus facile ne s'était offerte à l'ambition d'un conquérant. Les désordres causés par le grand schisme et l'incapacité des gouvernants avaient fait tomber l'Europe dans une désorganisation profonde : partout s'y opérait la dissolution du lien social; partout les peuples souffraient, s'indignaient, se révoltaient. En Angleterre, le roi Richard, deuxième du nom, prince aussi nul que crapuleux, venait de soulever contre lui la noblesse et la bourgeoisie, et se voyait forcé d'abdiquer. En Allemagne, l'empereur Wenceslas laissait régner la plus épouvantable anarchie, et la diète, s'en prenant à lui de la décadence de l'Empire, l'avait déposé. En France, où la folie venait de s'asseoir sur le trône dans la personne du malheureux Charles VI, on se livrait autour du fantôme royal à de scandaleuses intrigues, à de misérables débats d'amour-propre; on épuisait la nation par les rapacités fiscales et par les vengeances; on allait marcher dans le sang des guerres civiles. Toute l'Europe enfin offrait le plus affligeant spectacle : « on souffre, mais de souffrances obscures, sans grandeur et sans espérance. Point de ces révolutions qui secouent les hommes et les idées et promettent au moins l'avenir en échange des douleurs présentes. Intrigues des gouvernants, pillages et tyrannies des grands, querelles et vices du clergé, insurrections des peuples, tout cela est petit,

pauvre, monotone. Pas un homme de bien, pas un homme de caractère ou de talent, pas même un homme qui ait la triste grandeur du crime ; ils sont tous méchants, égoïstes et vicieux, mais avec tant de bassesse qu'ils n'inspirent que le dégoût. Un seul va chercher à sortir de la foule et retombera bientôt dans la nullité de ses contemporains : c'est Jean-sans-Peur[1]. »

Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, avait été proclamé comte de Bourgogne, de Flandre et d'Artois le 11 mai 1405, c'est-à-dire après la mort de sa mère Marguerite. Jean était un homme de trente-trois ans, sombre, taciturne, concentré, et doué cependant de certaines qualités qui en eussent fait un prince presque louable s'il n'eût vécu à une époque où n'existaient plus ni conscience ni morale. Ses premiers actes politiques, comme membre du conseil du roi, n'avaient pas manqué de sagesse ; mais il déshonora bientôt ces heureux commencements par un des crimes les plus éclatants de l'histoire. Il venait de reprendre Gravelines aux Anglais et il se disposait à les chasser de Calais, lorsque les conseillers de la couronne, alarmés de ses préparatifs, et jaloux de ses lauriers, lui signifièrent de licencier son armée. Jean obéit en frémissant, et revint à Paris, le cœur rempli de vengeance : il avait vu, dans les dispositions malveillantes de la cour, l'influence du duc Louis d'Orléans, qui, depuis la mort de Philippe le Hardi, s'était emparé du pouvoir et ne croyait pas avoir de ménagements à garder envers le nouveau duc de Bourgogne, qu'il traitait même avec mépris. Il existait entre ces deux hommes une antipathie profonde, qu'une rivalité de femmes contribuait à rendre plus vivace encore. Marguerite de Hainaut, duchesse de Bourgogne, héritière d'une succession qui valait un royaume, était fière de ses immenses richesses ; Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, avait sur la première l'avantage de l'esprit et de la beauté, et surtout le privilége d'être tendrement aimée de Charles VI, qui dans ses accès de démence ne voulait qu'elle seule auprès de lui. Ainsi, des jalousies, des haines féminines venaient s'ajouter à la mésintelligence des deux princes ; et ce n'était pas tout : le duc d'Orléans, dans l'insolence de sa vanité galante, s'était vanté d'avoir obtenu de Marguerite les plus grandes marques de faveurs qu'une femme puisse donner.

Bien que tous ces motifs d'animosité semblassent rendre impossible un rapprochement entre Louis d'Orléans et Jean-sans-Peur, ceux-ci néanmoins avaient un moment paru se réconcilier. Paris apprit un matin que le duc de Berri venait de leur faire jurer bon amour et fraternité, et qu'il les avait fait communier ensemble. Mais, trois jours seulement après cette réconciliation solennelle, c'est-à-dire le 24 novembre 1407, le duc d'Orléans, traversant, vers les huit heures du soir, la rue Vieille-du-Temple, était attaqué par une troupe d'hommes masqués et armés. Le prince jouait avec son gant et chantonnait gaiement. « Amen, lui répondit-on. — Je suis le duc d'Orléans.— C'est ce que nous voulons, » lui fut-il reparti ; en même temps il se sentait frappé d'un coup de hache, et bientôt il tombait sans vie sous les poignards de ses assassins. Jean-sans-Peur se déclara l'auteur du meurtre et s'enfuit en Flandre : il en sortit bientôt à la tête d'une armée, revint à Paris, où les acclamations populaires accueillirent son entrée, et il osa faire justifier son crime par un

[1] Théophile LAVALLÉE, *Histoire des Français*, tome II, page 105.

docteur en Sorbonne, le fameux Jean Petit, lequel soutint publiquement que le duc avait agi pour le bien du royaume, que Louis d'Orléans était un tyran, et qu'on avait le droit de tuer les tyrans.

Un an après ce crime, le duc de Bourgogne obtenait un autre succès non moins triste que le premier : étant allé secourir son beau-frère Jean de Bavière, évêque de Liége, homme sanguinaire et féroce que ses cruautés avaient fait surnommer *sans Pitié*, et que ses sujets tenaient assiégé dans Maestricht, Jean livra bataille aux rebelles, les défit, tua vingt mille Liégeois à la journée d'Hasbain; et, après ce sauvage triomphe, il reprit le chemin de Paris, où la reine et les jeunes princes d'Orléans étaient rentrés durant son absence, mais dont ils s'éloignèrent à son approche. Des négociations qu'on entama pour la paix amenèrent entre les deux familles un rapprochement momentané : le duc consentit à demander pardon au roi du meurtre dont il s'était reconnu l'auteur; les princes d'Orléans déclarèrent, de leur côté, ne garder aucun ressentiment contre leur cousin de Bourgogne, et la paix fut signée dans l'église de Chartres, en 1409. On appela cette réconciliation la *paix fourrée*.

Vers ce temps-là, Jean-sans-Peur avait un moment détourné ses regards du grand théâtre qu'il commençait à remplir du sinistre éclat de son nom, pour les reporter sur un théâtre secondaire où s'agitaient des questions d'une autre nature : nous voulons parler des événements qui se passaient alors en la ville impériale de Besançon. Il était dans la destinée de cette cité républicaine de ne jouir jamais d'une tranquillité parfaite; mais, depuis la déposition de l'empereur Wenceslas par la diète d'Allemagne (20 août 1400), Besançon se trouvait sous le coup d'une position exceptionnelle. Wenceslas, qui n'avait pas tenu compte des décisions de la diète, continuait d'exercer le pouvoir dans plusieurs provinces allemandes, dans plusieurs villes libres de l'Empire, à Besançon notamment : là, gouverneurs, bourgeois et peuple avaient juré de ne reconnaître d'autre souverain légitime que lui, tandis que l'archevêque et le clergé du diocèse ne reconnaissaient que son successeur, Frédéric. L'attachement de la cité impériale à Wenceslas s'expliquait : les Bisontins, impatients des entraves que le pouvoir des prélats apportait à leur gouvernement, s'étaient occupés de mettre à profit les absences réitérées de Gérard d'Athier, « plutôt homme d'affaires qu'archevêque, » comme ils disaient, et le résultat de leurs instances auprès de Wenceslas avait dépassé toutes leurs espérances : ainsi, par des lettres patentes de 1398, ce souverain avait accordé aux citoyens une juridiction sans appel, la liberté d'imposer les ecclésiastiques et les nobles, une concession de quatre foires annuelles pour augmenter les revenus de la cité; en même temps il avait fait défense à l'archevêque de prendre le titre de seigneur de la ville, et l'avait menacé de la perte de ses droits régaliens s'il aliénait une portion de son fief. Mais, en 1401, Frédéric, successeur de Wenceslas, révoqua ces diverses faveurs et réintégra Gérard d'Athier dans la plénitude de ses droits. De là, grande agitation parmi les citoyens. On s'attendait à quelque révolte, lorsque Gérard d'Athier mourut en 1405 : le prélat qui lui succéda, monseigneur Thiébaut de Rougemont, n'avait pas un caractère à faire cesser l'état d'effervescence de la cité. Un incident vint embraser les âmes. Au mois de juin 1405, deux paysans de Morteau ayant arraché d'un titre le sceau de l'archidiacre pour l'apposer sur un autre titre, l'official connut du crime et con-

damna les coupables à l'échelle; mais les gouverneurs de la cité réclamèrent les condamnés, comme justiciables du tribunal laïque, et sur le refus de les livrer, le peuple envahit la prison de l'archevêché, délivra les deux paysans et se précipita, les armes à la main, dans la salle de l'official. A la vue des épées nues, le magistrat s'enfuit avec ses clercs et courut se réfugier en l'église de Saint-Jean.

Au moment où cela se passait, Thiébaut de Rougemont était à sa résidence de Gy : aussitôt il accourt à Besançon et réclame les deux coupables, s'engageant du reste à faire réparer toute atteinte qui aurait été portée aux priviléges de la ville; mais, au lieu d'accueillir les propositions de l'archevêque, les gouverneurs, forts des lettres de Wenceslas, saisissent la régalie en son nom. L'agitation est au comble. Le prélat retourne à son château de Gy, et le 6 août 1405, il lance sur la cité des lettres d'interdiction, où sa colère allait jusqu'à traiter les gouverneurs de *sujets* et de « brebis qu'il fallait avec le fouet ramener au bercail. » Dix mois se passèrent au milieu d'une confusion extrême. L'archevêque ne quittait pas sa résidence de Gy, et Besançon, toujours sous le coup de l'interdit, voyait s'accroître de jour en jour le nombre de ceux qui abandonnaient la ville. Cette position devenait d'autant plus embarrassante pour les gouverneurs, qu'ils savaient n'avoir pas à compter sur le faible et vacillant Wenceslas, et qu'ils venaient de le voir rendre ses bonnes grâces à monseigneur de Rougemont. Un tel état de choses ne pouvait plus durer longtemps; il fallait en sortir : « J'y sais bon remède si l'on m'en veut croire, beaux seigneurs, dit l'un des gouverneurs. Puisque la régalie est en nos mains, offrons hâtivement et sans tarder la souveraineté et le gouvernement temporel de la cité à monseigneur de Bourgogne : notre très-redouté empereur ne refusera pas de ratifier ce don à un si haut et si puissant prince. Monseigneur de Bourgogne saura bien forcer l'archevêque à lever la sentence d'excommunication : jusque-là tenons-nous serrés et fermons bien les portes au chapitre.— Oui, oui, s'écrièrent les gouverneurs frappés de cette pensée; nous demanderons en retour que monseigneur de Bourgogne donne à la cité le parlement et la chambre des comptes, et Besançon, remis en grande paix et amour, deviendra tête et chief de Bourgogne. » Ce parti aventureux fut adopté, et les gouverneurs envoyèrent, à l'insu du peuple, une ambassade à Jean-sans-Peur. Comme on le pense bien, le duc accueillit avec empressement les ouvertures des députés; il consentit à tout et chargea messire René Pot d'aller, en son nom, faire hommage de fief à Wenceslas pour la cité de Besançon. Wenceslas, qui ne se rappelait plus sans doute avoir rendu ses bonnes grâces à l'archevêque, confirma le traité des gouverneurs avec le Bourguignon : par lettres patentes du 26 février 1408, il investit le duc des droits régaliens, à charge par celui-ci de les tenir sous la mouvance de l'Empire; il l'autorisa en outre à saisir le temporel de l'archevêque, fût-ce par la voie des armes, et de plus il permit aux Bisontins de bâtir une forteresse sur la montagne où se trouvaient les domaines du chapitre.

La question se compliquait. En présence de l'effervescence toujours croissante de la cité impériale, on croyait que monseigneur de Rougemont se laisserait intimider : loin de là. Il continua de se tenir dans son château de Gy, puis sans s'inquiéter des menaces du Bourguignon, il aggrava encore l'interdit en imposant aux villes de la Comté, et cela sous peine d'encourir elles-mêmes son courroux, la dé-

fense de recevoir dans leurs murs aucun citoyen de Besançon. En plusieurs endroits, notamment à Salins, cette injonction amena des troubles sérieux. C'est alors que le Bourguignon, irrité de voir l'autorité du prélat l'emporter sur la sienne, et résolu d'obtenir de vive force la révocation de l'interdit, se décide à frapper un grand coup: il fait saisir le temporel de l'archevêque, envoie aux Bisontins l'ordre de refuser au prélat toute espèce de secours, et transfère dans leur ville sa chambre du conseil. En septembre 1408, le chancelier Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, et le conseiller Richard de Chancey viennent prendre possession de la régalie; le mois d'après, Philippe, fils aîné du duc Jean, arrive à Besançon pour recevoir, au nom de son père, le serment de fidélité des habitants. C'était là un coup funeste porté aux libertés de la ville impériale, et cependant les Bisontins se réjouissaient : ils croyaient enfin avoir gagné la partie contre l'archevêque; ils voyaient déjà son autorité détruite sans retour. Leur illusion se dissipa vite. Quelle ne fut pas leur surprise en effet, quand, un matin, ils reçurent du duc de Bourgogne une lettre où il leur annonçait que *sans grant charge de sa conscience* il ne pouvait tenir ses promesses au sujet de la chancellerie, de la cour des comptes et du parlement, et qu'ils le virent retenir la régalie « en toute juridiction, droit, noblesse et seigneurie! » D'où provenait un revirement si inattendu? Les gouverneurs l'apprirent bientôt : ils surent que les conseillers du duc, mal disposés pour les Bisontins, avaient secrètement attiré l'archevêque à Dijon et l'avaient fait souscrire à cet arrangement. Les gouverneurs envoyèrent alors au Bourguignon une ambassade : le Bourguignon jura d'exécuter ses premières promesses, « dût-il y employer la moitié de son comté; » et les députés se retirèrent satisfaits. Ils rencontrèrent à Gray monseigneur Thiébaut de Rougemont, qui leur adressa plusieurs *grosses paroles :* ceux-ci, pour éviter une altercation, eurent l'air de ne pas entendre; mais, l'un des personnages de la suite du prélat ayant ajouté que, n'eût été l'emportement du duc, monseigneur de Rougemont aurait réduit les citoyens en servitude, ils lui répondirent « qu'il n'étoit pas en la puissance du seigneur archevesque ni de ses aidans de les mettre en servitude, et que aultres plus grants que luy s'y étoient inutilement travaillés; » puis ils revinrent à Besançon.

Cependant les mois, les années même s'écoulaient : le Bourguignon, occupé de ses guerres, ne réalisait pas ses pompeuses promesses, et l'interdit pesait toujours sur la ville, qui continuait à se dépeupler : l'inquiétude y était générale, le commerce ruiné, la misère extrême. On souffrait, on se plaignait; on murmurait tout haut contre le Bourguignon, on s'emportait contre les gouverneurs. « C'était bien la peine de changer de seigneur, » disait le peuple, qui n'avait pas été consulté. Cette situation durait depuis six ans, elle n'était plus tenable; il fallait une solution. Vers le même temps, l'archevêque Thiébaut de Rougemont recevait (22 mars 1412) des lettres du duc Jean, qui le sommait « d'avoir à faire lever l'interdit, sans quoi il y pourvoirait de remède convenable, sans plus souffrir les inconvénients et divisions qui en résultaient. » On était donc disposé, de part et d'autre, à un rapprochement. Une députation composée des notables vint trouver l'archevêque à son château de Brégille, pour lui demander paix et pardon. Thiébaut de Rougemont consentit à traiter; le lendemain il fit sa rentrée dans sa ville épiscopale, et, quelque temps

après, le pape leva les excommunications. De son côté, le duc Jean donna main-levée du temporel de l'archevêque; quant à la régalie, il ne refusa jamais de la rendre, mais en attendant il ne s'en dessaisit pas, et elle resta jusqu'en 1422 aux mains des officiers bourguignons.

En cette même année 1422, Besançon avait vu ses agitations recommencer. Avant de raconter cette nouvelle page de son histoire, suivons un moment Jean-sans-Peur à travers son orageuse et sombre existence.

La paix signée à Chartres entre le Bourguignon et les Orléans n'avait amené qu'une réconciliation apparente : un an s'était à peine écoulé, que déjà les inimitiés se réveillaient. En 1410, les princes d'Orléans avec le duc de Berri forment contre Jean-sans-Peur une ligue dans laquelle ils font entrer le duc de Bourbon, le duc de Bretagne, et Bernard, comte d'Armagnac, dont la fille venait d'épouser l'aîné des enfants d'Orléans. Ce Bernard, homme audacieux, cruel, actif, résolu, devient bientôt la tête et le bras du parti des princes, qui prend de lui son nom : il gagne à sa cause la noblesse belliqueuse et pauvre du Midi, il enrôle des bandes d'aventuriers gascons, et marche sur Paris, où Jean-sans-Peur était tout-puissant. La France alors se partage en deux factions redoutables, les *Armagnacs* et les *Bourguignons*, qui désolent, ensanglantent et déshonorent le royaume. Les Armagnacs avaient pour signe de ralliement une écharpe de toile blanche, passée sur l'épaule droite, et pour enseigne un bâton noueux; les Bourguignons se reconnaissaient à la croix en sautoir, dite croix de *Saint-André*, et au rabot qui leur servait d'enseigne.

D'un côté, les Armagnacs incendient la Champagne et la Beauce, ravagent les environs de Paris, pillent, massacrent, violent, égorgent sans pitié, traquent et enfument les paysans jusque dans les souterrains qui leur servaient de refuge, et laissent partout les traces d'une incroyable férocité. De l'autre, Jean-sans-Peur appelle à lui des Lorrains, des Picards, des Brabançons; il arme dans la capitale un corps de cinq cents bouchers, qui prennent de Jean Caboche, leur chef, le nom de *cabochiens;* il charge Capeluche, son bourreau, de faire justice de ses ennemis; et tandis qu'aux alentours de Paris les bandes mercenaires du Bourguignon usent de représailles envers les Armagnacs, les cabochiens s'abandonnent, dans l'intérieur, à toute la brutalité de leurs passions : sous prétexte de défendre la capitale, ils commettent les plus odieux excès, ils exercent les plus sauvages violences; ils assiégent le dauphin dans son hôtel et massacrent ses serviteurs; ils chassent les favoris, les gens et les femmes de la cour; ils emprisonnent, dépouillent ou persécutent les citoyens qui résistent, et ils trouvent des juges pour condamner leurs victimes. Paris est dans la terreur : la bourgeoisie, domptée et désarmée depuis ses dernières luttes contre la royauté, n'ose et ne peut agir; les états généraux, que l'on convoque au milieu de cette anarchie, restent sans parole, sans courage et sans force; l'Université, dont la voix était d'habitude écoutée, fait d'inutiles remontrances : les cabochiens sont les maîtres; ils continuent à proscrire, à violenter, à emprisonner, et l'infortuné Charles VI, toujours à la merci du parti qui domine, approuve et sanctionne les excès de ces hommes grossiers.

Pendant que l'on tremblait à Paris sous la domination des bouchers, les hostilités entre les Bourguignons et les Armagnacs se soutenaient au dehors avec des alter-

natives diverses, mais par des moyens déshonorants : car, il faut le dire à la honte éternelle des promoteurs de cette guerre impie, ils en étaient venus, eux des princes de la fleur de lis, eux des enfants de la chevaleresque France, ils en étaient venus à n'acheter un succès qu'en achetant le secours de l'étranger, qu'en vendant tour à tour leur pays à l'Angleterre ! Une première fois, Jean-sans-Peur avait, faute d'argent, conclu la paix à Bicêtre ; mais ce n'était qu'une trêve : une seconde paix signée par les princes d'Orléans à Auxerre n'avait pas eu plus de durée. Entre ces deux familles, que séparaient un meurtre, des haines héréditaires et l'ambition du pouvoir, c'était une de ces inimitiés qui ne s'éteignent que dans le sang, c'était un duel à mort : de la part du Bourguignon, une réconciliation ne pouvait être que l'attente d'une fortune meilleure ; de la part des Orléans, qu'une halte dans la vengeance.

Après la paix de Bicêtre, après la paix d'Auxerre, avait eu lieu le traité d'Arras, et la nation s'en était réjouie, parce qu'elle croyait y voir, sinon le terme de ses ébranlements, du moins la perspective d'un peu de repos. Mais tant de vents contraires agitaient alors le royaume, que l'orage commençait à peine de s'apaiser sur un point qu'il grondait déjà sur un autre : il semblait écrit que chaque jour de cette époque maudite serait marqué par une souffrance ou par un malheur, et la France allait apprendre un désastre qui devait rallumer avec plus d'intensité chez elle le feu de la guerre civile.

L'Angleterre, toujours habile à profiter des dissensions de sa rivale, jugeait arrivé le moment de recouvrer les avantages qu'elle avait perdus depuis le traité de Brétigny, et le roi de ce pays, Henri V, venait de débarquer en Normandie avec une armée. A cette nouvelle, Charles VI fait rassembler à Rouen cinquante mille hommes, parmi lesquels on voyait toute la noblesse de France, excepté celle des États du duc de Bourgogne, dont on avait refusé les services ; et cette armée va prendre position au village d'Azincourt, pour y arrêter l'ennemi, qui se dirigeait sur Calais. Henri V n'avait guère avec lui que douze ou treize mille combattants. En présence d'une telle disproportion numérique, la seule tactique à suivre par l'armée française, trois fois plus nombreuse, était de fermer tous les passages à ces douze ou treize mille hommes, et de les ruiner en les enveloppant : mais ce plan, que proposèrent quelques sages capitaines, ne fut pas accueilli. La noblesse, se croyant sûre de la victoire, voulut livrer bataille sur-le-champ, et le fit avec cette impéritie orgueilleuse, avec cette présomption incorrigible des journées de Crécy, de Poitiers et de Nicopolis. A Azincourt, on se plaça sur un terrain marécageux, détrempé par les pluies, où les fantassins piétinaient en désordre dans la boue, et où la cavalerie ne pouvait ni remuer ni se déployer, resserrée qu'elle était entre deux bois ; puis les seigneurs se jetèrent en avant, sans que personne daignât commander aux archers ni suivre les ordres du connétable de l'armée et des maréchaux. Ce fut au milieu de cette confusion que s'engagea le combat ; aussi la victoire ne demeura-t-elle pas longtemps indécise. L'avant-garde française, enfonçant dans une vase qui ne lui permettait ni d'avancer ni de reculer, se vit bientôt accablée sous une grêle de flèches dont tous les coups portaient, et elle communiqua promptement son désordre au corps de bataille. Les archers anglais n'attendaient que ce moment pour se ruer, l'épée et la hache à la main, sur les chevaliers, qu'ils rompirent dès le premier choc, et tuèrent presque

sans défense. Quant à l'arrière-garde, qu'on avait abandonnée à elle-même, elle prit la fuite avant d'avoir combattu, et son exemple entraina le reste de l'armée.

Cette journée coûta dix mille hommes à la France : parmi ces dix mille morts, il y avait huit mille seigneurs! il y avait sept princes du sang! et plusieurs autres princes, tels que les ducs d'Orléans et de Bourbon, furent faits prisonniers. Faut-il écrire de semblables lignes! faut-il dans un livre français enregistrer une défaite aussi déshonorante lorsqu'il était si facile d'y consigner un éclatant triomphe! Résignons-nous; écrivons Azincourt, comme nous avons écrit Poitiers et Crécy, ces trois noms qui font rugir d'orgueil le léopard anglais; mais qu'une triple honte retombe sur le front de ceux qui laissèrent ainsi décapiter la gloire militaire de leur patrie! Car c'était pour la troisième fois depuis soixante-dix ans, que des chevaliers français donnaient à l'Europe féodale le spectacle de défaites ignominieuses où ils combattaient quatre contre un; c'était pour la troisième fois que cette race blasonnée de barons, de comtes, de ducs, de gentilshommes consommait le deuil de la nation en perdant, par sa présomption brutale et son orgueilleuse incapacité, des batailles où l'honneur et le salut du pays se trouvaient engagés; c'est par eux, c'est par eux seuls, que la France recevait de son heureuse ennemie sa troisième blessure nationale.

Encore quelques années, et le Peuple allait apprendre à tous ces grands seigneurs bardés de honte et de fer comment il lui suffisait de son patriotisme à lui, de son intelligence et de son cœur, pour combattre, pour vaincre et chasser du sol sacré de la patrie les soldats de l'étranger.

Le vendredi 25 octobre 1415 fut la date funèbre du désastre d'Azincourt. La nouvelle de cet événement ranima toutes les haines contre les Armagnacs, qui dirigeaient alors les affaires du royaume, et grandit dans l'opinion publique le duc de Bourgogne, dont on avait, comme on se le rappelle, refusé les services. Malgré cette première humiliation cependant, le Bourguignon, que l'on tenait éloigné de Paris, songeait à venger en personne la défaite d'Azincourt, et peut-être eût-il réussi à ravir aux Anglais les bénéfices de leur victoire, si les conseillers de la couronne, ces mauvais génies de la France, ne se fussent opposés à ses projets. Le Bourguignon, irrité, marche sur Paris, à la tête de dix mille cavaliers : il s'avance jusqu'à Lagny; mais, en apprenant les formidables dispositions prises par ses adversaires, et l'arrivée du comte d'Armagnac avec six mille Gascons, il retourne en Flandre sans avoir rien entrepris. A quelque temps de là, Jean-sans-Peur était à Calais, où se trouvaient alors le roi d'Angleterre et Sigismond, empereur d'Allemagne. Le duc allait à Calais pour traiter avec le roi d'Angleterre. Ce fut à l'époque de son séjour dans cette ville qu'il fit hommage de la Comté de Bourgogne à l'empereur Sigismond.

Pendant que le Bourguignon s'alliait à l'ennemi de la France, le comte d'Armagnac, à qui l'on venait de donner, avec l'épée de connétable, le titre de capitaine général, régnait despotiquement à Paris. La grande ville était par lui maintenue dans la terreur : il en tyrannisait d'une manière odieuse les habitants, leur enlevait armes et priviléges, multipliait envers eux les supplices, les bannissements, les confiscations, leur interdisait, sous peine d'être pendus par la gorge, de se baigner

dans la Seine, parce qu'il ne voulait pas que les baigneurs découvrissent au fond de l'eau les cadavres qu'on y jetait chaque nuit une pierre au cou, et il étouffait dans des flots de sang toute conspiration en faveur du Bourguignon. Par tant de vexations et de cruautés, le duc d'Armagnac allumait des haines, appelait des vengeances dont il allait être lui-même une des premières victimes.

Un parti bourguignon de sept à huit cents hommes s'étant introduit dans Paris, à l'aide de quelques jeunes gens qui leur avaient ouvert une des portes, les bourgeois accueillent leur entrée au cri de *vive Bourgogne !* et le peuple se soulève. Ce sont alors de terribles représailles : on court sus aux Armagnacs, on les égorge dans les rues, on les jette par monceaux dans les prisons du Châtelet. Ceux qui parviennent à s'échapper vont se réunir auprès de la Bastille, où ils essayent de se défendre : on les écrase. Le comte d'Armagnac est pris ; le roi lui-même tombe aux mains des insurgés, qui le promènent en triomphe à travers la ville. Tout ce qui porte le nom d'Armagnacs est marqué du doigt sanglant de la réaction, est immolé sans pitié. Bientôt le peuple, ne trouvant plus d'aliments à sa fureur, se rappelle les prisonniers du Châtelet ; il résout de s'en débarrasser, et il court faire des Armagnacs un massacre général : les hommes, les femmes, les enfants, les prêtres, personne n'est épargné. Trois mille victimes, au nombre desquelles on reconnut le comte d'Armagnac, périrent dans l'espace de quarante-huit heures (juin 1418).

Peu de temps après, Jean-sans-Peur arrive à Paris, accompagné de la reine Isabeau, qu'il venait d'enlever de Tours, où Charles, troisième dauphin, l'avait exilée sur les instigations du comte d'Armagnac. Les Parisiens accueillent le Bourguignon avec transport, et tout est rétabli sur l'ancien pied par le duc : il proclame l'abolition des impôts, il fait restituer aux bourgeois leurs armes ainsi que leurs privilèges : mais la réaction, les vengeances continuent ; les prisons se remplissent de nouvelles victimes. Pendant ce temps-là, l'épidémie décimait la capitale, et une famine affreuse la dévorait ; pendant ce temps-là, les Anglais s'installaient au cœur du royaume : car ils occupaient la Normandie tout entière ; et Rouen, qui venait de tomber en leur pouvoir, malgré l'héroïque défense d'Alain Blanchard son maire, Rouen les avait rendus maîtres du cours inférieur de la Seine. Le péril de la situation imposait aux princes le devoir d'oublier leurs inimitiés pour se rappeler qu'ils étaient Français : c'est ce que comprit le duc de Bourgogne. Il cherche à se rapprocher du dauphin et le conjure de s'unir à lui contre l'ennemi commun. Le dauphin fait demander au Bourguignon une entrevue sur le pont de Montereau. Les serviteurs du duc lui disent de se méfier et de ne pas aller au rendez-vous ; mais la dame de Giac sa maîtresse, qui avait tout pouvoir sur son esprit et sur son cœur, le décide, par de perfides insinuations, à déférer aux avances du dauphin. Cette dame de Giac, qui le trahissait, était, disent les historiens, la plus belle, la plus spirituelle, mais aussi la plus dangereuse femme de son temps.

Arrivé devant le dauphin, Jean-sans-Peur ôte son chaperon bleu à longues bandes de velours noir, met un genou en terre, et dit : « Monseigneur, je suis venu à votre commandement ; vous savez la désolation de ce royaume, votre domaine à venir. Entendez à la réparation d'icelui. Quant à moi, je suis prêt d'y exposer les corps et les biens de moi et de mes vassaux, alliés et sujets. — Beau cousin, réplique le

dauphin, vous dites si bien, que l'on ne pourroit mieux. Levez-vous et vous couvrez. »

Au même instant, on entendit crier : *Alarme! alarme! tue! tue!* Et Jean-sans-Peur tomba, mortellement frappé à la tête par la hache d'armes du prévôt Tanneguy-Duchâtel.

Ainsi finit Jean-sans-Peur, victime d'une trahison aussi noire que celle dont il avait lui-même donné l'exemple : un assassinat avait ouvert sa sombre et sanglante existence politique; un autre assassinat l'avait fermée. Le premier de ces crimes avait livré la France à douze ans de guerres civiles; le second de ces crimes allait la jeter aux pieds de l'étranger.

La France venait d'être assassinée, pour ainsi dire, dans la personne du duc de Bourgogne.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Philippe le Bon, duc et comte de Bourgogne. — Son alliance avec l'Angleterre. — Traité de Troyes. — État de la France. — Philippe dans les Bourgognes. — Philippe à Dôle; le parlement. —Guy Arménier. — Philippe à Besançon. — Agitations de cette ville; Louis de Chalon, vicaire de l'Empire. — Philippe à Salins, à Orgelet, à Genève, à Nozeroy. — Création du bailliage de Dôle et de la chambre du conseil. — Les Français en Bourgogne. — Misère en France et dans les Bourgognes. — Création de l'université de Dôle. — Révolte à Besançon. — L'empereur Sigismond. — Jean Hus. — Besançon au ban de l'Empire. — Renonciation au vicarial impérial. — Agonie de la France.— Dieu et le peuple. — Jeanne Darc; sa vie, son procès, sa mort. — Réveil de la France. — Traité d'Arras. — Les *Écorcheurs*. — Expulsion des Anglais. — Incidents en Comté. — *Franche-Comté*, héraut d'armes de Philippe le Bon. — Nouveaux troubles à Besançon. — Jean de la Rochetaillée et le concile de Bâle. — Besançon excommunié. — Traité entre l'archevêque et les citoyens. — Philippe le Bon à Besançon. — La Toison d'Or. — Destruction du château de Brégille. — Quentin Ménard et les gouverneurs. — Arbitrage du duc de Bourgogne. — Taille jetée sur la ville. — Effervescence parmi le peuple; Jean Boisot. — Révolution. — Thiébaut de Neufchâtel à Besançon. — Compression du mouvement populaire. — Traité d'association. — Jean de Granson, sire de Pesmes. — Déclin de la féodalité; progrès de la bourgeoisie. — Publication des coutumes de Franche-Comté. — Mort de Philippe le Bon; son caractère. — Influence de son règne sur la Franche-Comté.

Un jour de l'année 1521, le roi François Ier, visitant, à la chartreuse de Dijon, les restes des ducs de Bourgogne, regardait avec étonnement la large ouverture que la hache de Tanneguy-Duchâtel avait faite au crâne de Jean-sans-Peur : « Sire, lui dit le prieur des chartreux, c'est par ce trou-là que les Anglais sont entrés en France. » Mot qui n'était pas seulement original : il n'était que trop vrai malheureusement.

La nouvelle de l'attentat commis sur Jean-sans-Peur vint surprendre à Gand le comte de Charolais son fils. C'était un jeune homme de vingt-deux ans; on le nommait Philippe. Né à Dijon en 1396, il avait épousé en 1409 madame Michelle de France, fille puînée de Charles VI. « Madame Michelle, lui dit-il, votre frère a tué mon père; » puis, s'adressant à ses chevaliers : « Aidez-moi constamment à venger ce crime, » et, l'âme pleine de vengeance, il se prépare à la guerre en s'unissant à l'Angleterre. Jean-sans-Peur avait été frappé le 10 septembre 1419; le 24 décembre de la même année, son fils signait, à Troyes en Champagne, un traité rédigé de la main de Henri V, roi d'Angleterre, et où il était dit :

Que le roi d'Angleterre épouserait madame Catherine, fille aînée de Charles VI;

Qu'il laisserait à celui-ci la jouissance de sa couronne et les revenus du royaume pendant sa vie;

Qu'à lui, roi d'Angleterre, serait dévolu le titre de roi de France après la mort de Charles VI;

Que, la maladie de ce dernier l'empêchant de vaquer au gouvernement, il prendrait, lui roi d'Angleterre, le titre et l'autorité de régent;

Que les princes, les grands, les communes, les bourgeois lui prêteraient serment comme tel, et s'engageraient à le reconnaître pour souverain après la mort du roi Charles VI.

D'un trait de plume, Philippe de Bourgogne livrait la France à l'Angleterre. Sans doute, au point de vue filial, le ressentiment de Philippe était légitime; mais, au point de vue politique, ce ressentiment devait s'effacer devant un intérêt plus sacré : la patrie passe avant la famille. Et, pour venger le meurtre d'un homme, il devenait injuste de faire retomber le coup sur tout un pays innocent de ce meurtre; il devenait impie de plonger sciemment ce pays dans un abîme de malheurs; il devenait sacrilége de le vendre à l'étranger. Aussi l'histoire a-t-elle frappé d'une énergique réprobation la conduite de Philippe, qui ne sut se venger, lui prince du sang des Valois, qu'en signant la déchéance de sa race; lui prince français, qu'en immolant sa patrie.

Cinq mois plus tard, la reine Isabeau, d'intelligence avec le duc Philippe, dont elle suivait toutes les inspirations, présentait au roi Charles VI son époux le parjure traité de Troyes; et Charles VI, triste vieillard qui n'avait plus ni raison ni mémoire, signait, au préjudice du dauphin son fils, l'abandon de sa couronne en faveur du roi d'Angleterre. Ce fut à la date du 21 mai 1420 que se consomma cette forfaiture contre l'honneur national; et, faut-il l'écrire! non-seulement les états généraux de Paris ratifièrent ce traité et le reconnurent solennellement comme loi du royaume; mais le peuple même de Paris, la cité-mère des sentiments patriotiques, mais les villes du nord de la France, accueillirent avec joie la nouvelle de ce changement dans la succession au trône! Pauvre France, il ne lui restait plus qu'à se voiler le front. Elle, si grande, si forte, si glorieuse à l'avénement des Valois, voilà jusqu'à quel point elle se trouvait humiliée, outragée, déchue par les fautes de cette orgueilleuse et fatale dynastie! En quatre-vingt-huit ans, la France était tombée à ce degré d'impuissance et d'abaissement, qu'on osait lui donner pour héritier de ce même trône où saint Louis, où Philippe-Auguste, où Charlemagne s'étaient assis, qu'on osait lui donner un fils de sa séculaire ennemie : un Anglais! Il est consolant de pouvoir dire que ce grand déshonneur ne s'accomplit pas sans rencontrer de nobles et pieuses protestations. A l'idée d'avoir pour souverain un étranger, la pudeur nationale se révolta : tous ceux qui, parmi les Français, conservaient encore quelque respect d'eux-mêmes ou portaient encore au fond du cœur le culte de la patrie, ne virent pas sans indignation la couronne de leur pays passer aux mains d'un peuple auquel ils devaient déjà tant de malheurs, et la pensée que la noble France allait devenir vassale de l'Angleterre leur fit maudire le traité de Troyes. Dans les Bourgognes aussi, bien des récriminations, bien des clameurs s'élevèrent contre le fatal traité : là, on le regardait comme damnable et de toute nullité, comme plein de divisions, de haines, de guerres, de troubles, de parjures; on répétait que tout bon chrétien, que tout homme libre devait le détester et le combattre, et l'on vit un grand nombre des serviteurs de Philippe « refuser de prêter serment à l'ancien et mortel ennemi de la France. »

Tandis que le fils de Jean-sans-Peur poursuivait ainsi sa vengeance, un arrêt du parlement de Paris condamnait au bannissement perpétuel et déclarait déchu de la

succession au trône le dauphin, qui s'était, après l'épisode du pont de Montereau, retiré dans l'Auvergne avec une troupe d'aventuriers, et s'y tenait cantonné. Pendant ce temps-là, les affaires allaient mal pour son parti : le sire de Lafayette, un de ses lieutenants en Anjou, remportait, il est vrai, à Baugé une victoire sur les Anglais; mais le duc de Bourgogne battait à Mons-en-Vimeu, dans la Picardie, Poton de Saintrailles, un autre de ses lieutenants; et de son côté le roi d'Angleterre s'emparait des villes de Sens, Montereau, Melun et Meaux, auxquelles il faisait cruellement expier leur attachement à la cause du dauphin. Henri V, du reste, semblait prendre à tâche de s'aliéner l'esprit du nouveau peuple qu'il devait gouverner; la France eût été par lui conquise, qu'il n'eût pas exercé sur elle une plus brutale tyrannie : non content d'imposer des taxes arbitraires, de doubler les impôts, d'en venir même jusqu'à falsifier les monnaies, il exigeait l'obéissance la plus absolue, ne permettait ni plaintes ni murmures, et punissait de mort la moindre résistance à ses volontés. De telles violences irritaient d'autant plus, qu'elles étaient l'œuvre d'un étranger; de telles rapacités s'imprégnaient aux yeux de la nation d'un caractère d'autant plus offensant, que le prince anglais les faisait servir au déploiement d'un faste scandaleux, et qu'il avait l'air par là d'insulter à la misère publique, arrivée alors à ses dernières limites : la disette et la famine, jointes à l'épidémie, ravageaient, dévoraient les provinces; à ce triple fléau venait s'ajouter le brigandage des soldats étrangers, qui de tous côtés accouraient à la dévastation du royaume. Dans les villes, on manquait des choses les plus nécessaires à la vie, on succombait sous les étreintes des plus cruels besoins : à Paris notamment, les souffrances matérielles étaient si grandes, qu'une foule de malheureux quittaient leurs foyers pour se mêler aux bandes de pillards qui parcouraient le pays, ou pour aller vivre au fond des bois comme des bêtes sauvages. Dans les campagnes, les habitants devenaient fous de désespoir et de faim : « Les laboureurs, rapporte le Journal du Bourgeois de Paris, les laboureurs, cessant de labourer, allaient comme désespérés, et laissaient femmes et enfants, en disant l'un à l'autre : « Mettons tout en la main du diable;
« peu nous importe que nous devenions.... Mieux nous vaudrait servir les Sarrasins
« que les chrétiens. Faisons du pis que nous pourrons; aussi bien ne nous peut-on
« que tuer ou pendre. Par le faux gouvernement des traitres gouverneurs, nous
« faut renier femmes et enfants, et fuir aux bois comme bêtes égarées, non pas
« depuis un an ni deux, mais il y a jà quatorze ou quinze ans que cette danse dou-
« loureuse commença ! »

Les Bourgognes avaient leur part dans ces calamités : le passage des gens de guerre, le prix excessif des denrées, et la mortalité qui sévissait sur les hommes comme sur les bestiaux, y causaient une misère générale, une désolation profonde. Cet état de choses et d'autres raisons politiques décidèrent le duc Philippe, qui n'avait pas encore visité les populations de ces provinces, à venir les rassurer par sa présence, et il se mit en route pour Dijon, où son entrée solennelle eut lieu le 19 février 1422. Les Dijonnais l'accueillirent au milieu de vives démonstrations et d'une grande magnificence, car ils s'étaient taxés eux-mêmes, afin de ménager à leur seigneur une réception digne de lui. Le duc, après avoir juré, sur le grand-autel de Saint-Bénigne, de maintenir dans leur intégrité les franchises municipales de Dijon

et de toute la Bourgogne, et s'être occupé de diverses questions administratives, le duc franchit la Saône pour venir prendre possession de la Comté. Ses nombreux vassaux, réunis à Dôle, lui prêtèrent hommage debout et le chaperon à la main, comme c'était l'usage parmi les barons. Le parlement de Dôle s'ouvrit en grande solennité sous la présidence du duc lui-même : ce prince appela l'attention sur plusieurs affaires qui trainaient depuis longtemps en longueur, et il fit de sages règlements sur les finances, la police, la justice. Avec Philippe, le parlement de Dôle allait atteindre un haut degré d'influence : c'est pourquoi il ne sera pas déplacé de résumer ici l'historique de cette institution célèbre, qui devait montrer sous un jour si glorieux la bourgeoisie comtoise, et conquérir au pays les plus belles et plus brillantes pages de ses annales.

Comme on l'a vu, dès les douzième et treizième siècles, les villes et les principales bourgades de la Comté de Bourgogne avaient obtenu des franchises, avec l'exercice de certains droits municipaux. C'était un grand pas sans doute dans la voie de la liberté et du progrès ; mais, à cette époque où les familles seigneuriales disposaient de tant d'éléments de puissance et conservaient dans le sol des racines encore si profondes, cela ne suffisait pas : les affranchis, isolés dans leurs enclaves respectives, et se trouvant à peu près sans recours contre l'oppression venue de haut, ne vivaient guère qu'au prix de sacrifices continus ; le réseau féodal avait des mailles si multipliées, qu'ils n'échappaient à l'une d'elles que pour être enlacés par une autre. Il leur manquait un tribunal supérieur qui leur assurât l'exercice des droits acquis ou plus souvent achetés, un tribunal devant lequel il leur fût permis d'avoir raison. Or, vers l'an 1300, le roi de France Philippe le Bel institua ce tribunal ; en d'autres termes, il créa le parlement de Bourgogne. Presque inaperçu dans l'origine, et timide, dépourvu d'initiative en quelque sorte tant que la féodalité resta puissante et redoutée, ce parlement n'eut d'abord, il est vrai, qu'une existence à peu près insignifiante : mais on le vit s'élever à mesure que l'édifice féodal branlait sur sa base ; on le vit s'enhardir à mesure que le pouvoir du souverain devenait plus fort : et cette hardiesse progressive, cette marche ascendante, il les devait aux hommes nouveaux, c'est-à-dire aux bourgeois, si longtemps étrangers au mouvement des affaires, si longtemps déshérités de toute influence ; aux bourgeois, qui de jour en jour, par leur persévérance et leurs lumières, en venaient à conquérir une place plus large au sein de ce parlement où, dans le principe, on ne les avait admis qu'en petit nombre ; aux bourgeois, qui se sentaient appelés à prendre en main la défense des libertés publiques, à devenir l'appui naturel du droit contre le privilége, de l'intérêt des masses contre l'intérêt de caste, et qui bientôt allaient oser traduire à leur barre des hauts feudataires, pour leur apprendre que le temps de leurs prétentions était passé.

Jusqu'au duc Philippe le Hardi, le parlement n'avait guère été qu'une assemblée dont le pouvoir et l'utilité dépendaient entièrement des circonstances ; dont les attributions et les prérogatives n'avaient nul caractère défini ; où rien n'était fixe et régulier, ni le nombre des membres, ni le jour des réunions, ni le lieu de la résidence. Ainsi, le parlement était ambulatoire : cependant il tenait le plus habituellement ses séances à Dôle, comme nous l'apprend une charte du 27 septembre 1329,

donnée en cette ville par la comtesse Jeanne II ; comme nous l'apprennent aussi les fameuses lettres d'Eudes IV, du 9 février 1333, où l'on voit que ce duc instituait en même temps à Dôle le parlement et la chambre des comptes. Plus tard, vers 1381, le comte Louis de Male, gouvernant avec sa mère la palatine Marguerite Ire, établissait, également à Dôle, un palais de justice pour les réunions de la cour souveraine; et c'est dans cette ville que Philippe le Hardi, le réorganisateur du parlement, le convoquait d'ordinaire. S'il faut en croire Gollut, le parlement fut fixé d'une manière définitive à Dôle en 1422, c'est-à-dire par Philippe le Bon, « à quoy, dit cet historien, le prince étoit de tant plus occasioné, que par tous les temps passés, ses prédécesseurs assignoient presque toujours le parlement en ladicte ville, et y prononçoient ou fesoient prononcer leurs arrests, comme en celle qui, pour la commodité du lieu, abondance de vivres, clémence de l'air, et plusieurs grants services faits en guerre, étoit la mieux chérie. Joinct que plusieurs grants seigneurs y avoient leurs palais et maisons, comme en une patrie commune, à cause des fréquents séjours que les princes y fesoient, et pour l'administration de justice, qui pour l'ordinaire y séoit.... Puis le duc considérat qu'il étoit comme nécessaire que le parlement fust arresté pour toujours, d'autant mesmes que pour fournir les factions guerrières il ne pouvoit toujours se treuver en l'assemblée, et jugeat qu'un lieu certain faciliteroit les estudes des juges et advocats, diminueroit les fraiz des poursuittes, et que les subjets pour les despenses des paoures, les femmes pour leurs honeurs, les orphelins pour leurs deffences, les estrangers pour leurs seurtés, les prisonniers pour leurs visites, et autres, seroient mieux gardés, servis et deffendus. Oultre ce, qu'il n'y avoit chose plus mal séante que de voir ce siége, qui doibt être ferme et constant ainsi que la justice est ferme et constante, aller rollant et courant par le païs, et comme vagabondant çà et là incertainement.... Le duc luy donat (au parlement) toutes les puissances de la souveraineté, mesmes de adviser sur les constitutions du prince, pour les émologuer, publier, surseoir, pour dispenser contre les édicts, pour habiliter, proroger temps, doner restitutions en entier[1] ; enfin de commender ce que le prince commenderoit, sauf pour les deniers publiques, légitimations de bastards, grâces pour délicts, dérogations à la coustume générale. » Voilà ce que dit Gollut. Cet historien se trompe en avançant que Philippe le Bon rendit le parlement sédentaire à Dôle : ce ne fut pas lui, mais bien son arrière-petit-fils Philippe le Beau, qui fixa dans cette ville, par des lettres patentes du 10 août 1502, la résidence de la cour souveraine ; seulement Philippe le Bon, ennemi de la puissance des hauts barons, voulait, comme son aïeul Philippe le Hardi, les tenir sous le joug des lois, et dans ce but il augmenta les prérogatives du parlement,

[1] En termes de palais, *donner restitution*, ou plus simplement, *restituer*, signifie relever quelqu'un d'un engagement qu'il a contracté, le remettre dans l'état où il était avant un acte, un jugement qui se trouvent annulés : ainsi les mineurs sont *restituables* contre les actes par eux souscrits en minorité, et dans lesquels ils sont lésés. — *Habiliter*, c'est rendre quelqu'un capable de faire une chose, c'est lever les obstacles qui l'en empêchent : par exemple, on *habilite* un mineur à contracter, une femme à plaider en son nom, c'est-à-dire à poursuivre une action judiciaire, soit en demandant, soit en défendant ; ce qui s'appelle *ester en jugement*. — *Homologuer*, c'est donner aux actes faits par des particuliers la force des actes faits en justice : on *homologue* un avis de parents, une transaction de mineurs, une sentence arbitrale, etc.

où les plébéiens entrèrent en plus grand nombre. C'était un plébéien que le duc avait nommé, en 1421, président de ce tribunal suprême : Guy Arménier, originaire de Montigny-les-Arbois. Homme d'une vigoureuse intelligence, avocat brillant, savant docteur en droit, Arménier avait promptement acquis une haute réputation. En 1394, Étienne, comte de Montbéliard, en avait fait son conseiller; plus tard, en 1407, Jean-sans-Peur se l'était attaché au même titre; et, lorsque Philippe le Bon eut mis sur sa tête la couronne ducale, il apprécia le caractère et les talents du célèbre jurisconsulte franc-comtois, en lui donnant toute sa confiance. Arménier mourut en 1430[1]; il laissait plusieurs enfants. L'un d'eux entre autres, du nom d'Étienne, fut créé bailli d'Aval et devint aussi président du parlement de Dôle.

La présidence du parlement était alors la première place de la magistrature, et pendant tout le quinzième siècle cette éminente dignité fut constamment remplie par des plébéiens : nommer Antoine Chauffin, Guillaume le Clerc, Guy Arménier, Jean Peluchet, Étienne Arménier, Gérard Plaine, Jean Jouard, Jean Jacquelain, Léonard Despotots, Thomas Plaine, Jacques Gondran, c'est dire leur origine. Dans le siècle suivant, ce sont encore des plébéiens que la confiance du prince investira de cette haute fonction; et ces illustres parvenus, marchant sur les glorieuses traces de leurs devanciers, porteront si loin la réputation du parlement de Dôle, qu'on le citera comme le foyer de la science et des lumières; que la piété, la probité, les vertus de ses membres lui mériteront le titre d'*Aréopage chrétien*. Une particularité que nous a conservée la tradition est bien de nature à nous donner de ce tribunal l'idée la plus auguste : Lorsqu'un nouveau magistrat prenait place au parlement, il était d'usage qu'il choisit lui-même le lieu de sa sépulture, et là, se mettant en présence du tribunal suprême où les juges de la terre comparaîtront à leur tour, il se livrait à de sérieuses méditations sur les devoirs de cette vie et sur le sort de l'autre.

De Dôle, Philippe se rendit à Besançon : il y renouvela le traité qui plaçait la ville impériale sous la garde des ducs et comtes de Bourgogne; ensuite il restitua solennellement à l'archevêque Thiébaut de Rougemont la régalie, objet de tant de débats. De son côté, le prélat promit de n'aliéner jamais une seigneurie si importante à la tranquillité du pays; et, d'autre part, les gouverneurs dégagèrent Philippe de toutes les promesses faites par le duc Jean son père relativement au transfert de la chancellerie, du parlement et de la cour des comptes dans leur ville. Mais, à ce moment-là, Besançon n'était pas tranquille; il y régnait un sentiment d'inquiétude, ou plutôt une certaine exaspération, dont voici la cause : L'empereur Sigismond, frère et successeur de Wenceslas, nourrissait le projet suranné de ressusciter l'ancien royaume de Bourgogne, et il venait de nommer vicaire d'Empire un homme qui réunissait tout en lui pour seconder ses vues : Louis de Chalon, prince d'Orange. Ce nom de Chalon, qui se trouve sans cesse mêlé aux événements du pays, semblait fatalement destiné à y être trop souvent un brandon de discorde. Louis de Chalon était le plus grand seigneur de la Comté de Bourgogne : prince aimable, valeureux, magnifique, il joignait à ces brillantes qualités un degré d'instruction jusqu'alors in-

[1] Son tombeau se voit encore dans l'église de Montigny. Arménier est qualifié de *præses Burgundiæ*, sur la pierre qui couvrait sa tombe, pierre gravée en lettres gothiques et portant le nom du défunt en anagramme.

canon. Le jeune Jouffroy remplissait cette chaire avec tant d'éclat, qu'il fut invité par le pape Eugène IV à venir au concile de Ferrare, et il prit plusieurs fois la parole dans cette imposante assemblée. A son retour d'Italie, il revint à Luxeuil, vers 1441. L'abbé de Luxeuil l'envoya au duc Philippe le Bon, pour demander à ce prince la conservation des privilèges de l'abbaye : la réputation de Jouffroy l'avait devancé à la cour du duc, qui ne tarda pas à l'honorer de sa confiance, en fit un de ses conseillers intimes et le chargea de plusieurs ambassades en Italie, en Espagne, en Portugal. Jouffroy, esprit doué des plus éminentes facultés, brillait surtout par le génie diplomatique; mais il avait une ambition qui égalait ses talents et qui lui fit commettre des actes indignes. Ainsi, nommé évêque d'Arras, il se signala par tant d'atrocités, à l'époque du procès des malheureux vaudois, qu'on le surnomma le *Diable d'Arras*[1]. C'est que, non satisfait d'être évêque, il voulait être cardinal; et le pape Nicolas V lui ayant promis le chapeau rouge s'il amenait Louis XI à révoquer la *pragmatique sanction*, Jouffroy négocia cette grande affaire, que son habileté conduisit à bonne fin. La *pragmatique sanction* était cette fameuse ordonnance rendue en 1438 par le roi Charles VII, père de Louis XI, et dont voici les principaux articles : L'autorité des conciles généraux est supérieure à celle du pape; — le saint-siége est obligé d'assembler tous les ans un concile général; — la liberté des élections est rendue aux églises et aux abbayes; — les annates, réserves, expectatives, etc., sont interdites, et le droit d'appel au pape est limité; — les bulles du pape ne seront reçues en France qu'avec l'approbation du roi.

Louis XI ayant consenti à révoquer la pragmatique, Jouffroy reçut en 1461 le chapeau de cardinal, unique objet de son ambition, mais non de son insatiable cupidité. Avec le cardinalat il se fit conférer l'évêché d'Albi, et peu de temps après il se tourna contre le pape, irrité de ce que celui-ci lui avait refusé de joindre à l'évêché d'Albi l'archevêché de Besançon, vacant par le décès de Quentin Ménard. Depuis lors, Jouffroy se montra aussi contraire à la cour de Rome qu'il lui avait été jusque-là favorable : on prétend même qu'il ne tint pas à lui de rétablir la pragmatique, après avoir tout fait pour l'abolir. Jouffroy, intelligence d'élite, mais chez lequel l'abaissement du caractère déparait les nobles dons de l'esprit, devint l'une des âmes damnées de Louis XI : ce monarque, qui connaissait son insatiabilité d'honneurs et de richesses, se l'était attaché par de l'argent et des faveurs, et il le mit dans le secret de sa politique d'extermination; car, en l'envoyant dans le Midi pour anéantir la maison d'Armagnac, il le savait capable de recevoir et d'exécuter des ordres impitoyables. Jouffroy ne servit que trop bien les vues de son terrible maître. Il vint mettre le siége devant la ville de Lectoure, où s'était renfermé le comte d'Armagnac, le plus redoutable des seigneurs du Midi. D'Armagnac se défendit vaillamment; mais, obligé de capituler, il se rendit à Jouffroy, qui lui promit de mettre en sûreté sa personne et le fit poignarder sous les yeux de sa femme,

[1] On donnait, à cette époque, le nom de *vaudois* à une secte d'hérétiques que l'on accusait de se livrer, dans leurs réunions, aux débauches les plus monstrueuses. Mais ces accusations n'avaient pas le moindre fondement; elles n'étaient que l'odieux prétexte dont certains hommes puissants se servaient, soit pour exercer une vengeance, soit pour assouvir un sentiment de cupidité; quelquefois pour satisfaire l'une et l'autre.

du conseil, chargée de toutes les affaires des deux Bourgognes et du comté de Charolais, et à laquelle ressortissaient les parlements de Beaune, de Dôle et de Saint-Laurent. C'est à ce centre unique que tout dans les Bourgognes devait aboutir. L'intention de Philippe se révélait par cette institution, qui portait en elle la ruine de la puissance seigneuriale : les vues anti-féodales de ce prince, dit M. Clerc, se décelaient davantage ; il commençait à mettre en pratique le plan qu'il avait conçu dans le silence, et dont sa politique était de confier l'exécution à des plébéiens. Guy Arménier fut le chef et le président du nouvel établissement ; Nicolas Rolin, fils d'un bourgeois d'Autun, fut nommé chancelier.

Mais en ce moment le duc Philippe était en proie à de vives inquiétudes : sa fatale alliance avec l'Angleterre portait son fruit, en attirant la guerre dans ses États. Les Français avaient envahi son comté de Nevers ; ils inquiétaient le Charolais et le Mâconnais ; ils s'emparaient de la Charité et faisaient promettre à la garnison de Cosne de capituler si dans un délai prescrit on ne l'avait secourue. Il fallait à tout prix arrêter le progrès des armes du dauphin. Le duc Philippe se hâte d'instruire son allié, Henri V, du danger qui menaçait la ville de Cosne ; il lui représente combien il importait de sauver cette place. Le roi anglais promet de venir en personne au secours de Cosne et donne à Philippe rendez-vous à Troyes, où l'on attendait aussi des troupes flamandes ; mais, Henri V étant tombé malade dans l'intervalle, il envoie son frère, le duc de Bedfort, avec une armée. Les Bourguignons et les Anglais réunis arrivèrent assez à temps devant Cosne pour délivrer cette place, et le dauphin, ne jugeant pas à propos de tenter les chances d'une bataille, repassa la Loire. A quelques jours de là, le 31 août 1422, le roi Henri V mourait au bois de Vincennes ; deux mois après, le 21 octobre, l'infortuné Charles VI le suivait dans la tombe. La mort de ces deux souverains suspend à peine les hostilités : le 1er juillet 1423, les Français sont battus à Crevant par les Anglo-Bourguignons ; et le 17 août de l'année suivante, les Français perdent encore la bataille de Verneuil, où périssent huit mille des leurs.

Pendant ces guerres interminables, la malheureuse France descendait de jour en jour plus avant dans l'abîme : ses souffrances n'avaient plus alors de terme comparable ; sa dépopulation devenait effrayante : presque partout les campagnes étaient désertes, et de Paris à la Loire on ne rencontrait plus d'habitants ! Les fléaux qui frappaient incessamment le royaume « depuis la démence de Charles VI, et surtout depuis le meurtre du duc d'Orléans, n'ont épargné aucun homme ni aucune classe. Un roi de France est mort fou, après de longues années de souffrances ; un autre roi est vaincu, proscrit, chassé de cité en cité par les usurpateurs de son héritage ; la noblesse a été décimée dans les combats, traînée en captivité, placée entre la confiscation et une honteuse obéissance ; les clercs ont vu leurs églises ravagées, leurs bénéfices envahis par d'arrogants étrangers ; la bourgeoisie a subi la ruine du commerce et de l'industrie, la disette, les proscriptions, les exactions de tous les partis vainqueurs ; mille calamités réunies ont dépeuplé les villes, sans faire grâce aux châteaux ; tous ont ainsi connu les angoisses et les larmes : mais toutes ces douleurs ensemble ne sont rien auprès des douleurs des paysans. Le peuple des campagnes, compté pour rien dans la société politique, et toujours opprimé dans les

temps les plus calmes, n'est plus maintenant courbé sous la main de ses maîtres, mais écrasé sous les pieds de mille tyrans mercenaires; il n'est plus baigné dans sa sueur, mais broyé dans son sang, couvert de crachats comme le Christ, ravalé au-dessous des brutes des forêts, parmi lesquelles il va, effaré, mutilé, chercher de sauvages asiles. » (H. MARTIN, *Hist. de France*, t. VII, p. 60-61.)

Dans les Bourgognes aussi, les souffrances matérielles avaient atteint leur dernière limite : outre les ravages des gens de guerre, la famine et la peste y sévissaient d'une manière si homicide, qu'en de certaines localités, des malheureux se voyaient réduits à manger un pain fait d'argile ; qu'en d'autres endroits, de gros bourgs ne comptaient plus que dix à douze feux. Une lettre, adressée en 1424 au duc de Bourgogne par les religieux de Saint-Paul de Besançon, exposait « qu'une grande partie de leurs héritages, tant en terres, prés, bois, qu'autres possessions, était *tournée* en bois, faute de culture par les guerres et mortalités. »

Cette époque calamiteuse fut cependant marquée pour la Comté de Bourgogne par une grande et bienfaisante innovation : au mois de juillet 1424, l'*Université de Dôle* s'ouvrait dans cette ville, au milieu d'un immense concours de peuple. La nouvelle institution était l'œuvre du duc Philippe le Bon et valut à son auteur le glorieux titre de restaurateur des lettres dans les Bourgognes. Les villes et les principales bourgades comtoises avaient bien leurs écoles; mais le pays manquait d'un établissement où l'on pratiquât l'enseignement des hautes études, et Philippe comblait cette lacune par la création de l'université de Dôle. Dès 1421, le duc avait obtenu du pape Martin V les priviléges nécessaires pour l'exécution de cette noble entreprise; en avril 1422, les états réunis à Salins avaient alloué un subside de neuf mille six cent quatre-vingt-treize livres estevenantes au nouvel établissement; et l'année 1423 avait été consacrée à l'érection des bâtiments, salles, chapelles et autres constructions. Les habitants de Gray voyaient avec douleur s'élever à Dôle les édifices destinés au siége de la nouvelle académie, car ils avaient espéré que ce grand établissement serait placé dans leur ville : ils se fondaient sur le diplôme donné en 1289 par le comte Othon IV, diplôme qui autorisait l'érection d'une université dans la Comté de Bourgogne et désignait Gray pour en être le siége. Mais il paraît que cette haute école ne fut pas même ouverte, et le duc Philippe avait préféré au séjour de Gray celui de Dôle, capitale du pays; de plus, il avait déclaré que l'université « ne seroit jamais retirée de cette ville, ayant recogneu à l'effect que là plus commodément elle seroit qu'en autre lieu de ses païs, à cause de la commodité que recevront les escoliers, par la présence de la cour du parlement, afin que les escoliers puissent adjoindre à la théorie l'usage et pratique judiciaire, qui est la plus certaine explicatrice des loix.... Et pour dresser l'estat de ceste dame, que le prince appelle sa fille, l'on instituat une famille composée presqu'à la roïale; car, oultre les recteurs, professeurs, escoliers et docteurs gradués en icelle, l'on luy donat ses distributeurs, comme maistre d'hostel, ses chapelains, ses secrétaires, ses thresoriers, ses bedeaux, ses massiers, ses laquais, ses sergens et vergiers, ses imprimeurs, ses libraires, ses papetiers, ses parcheminiers, ses tapissiers, et aultres officiers, en tel nombre que la grandeur des maisons grandes peut requérir. » (GOLLUT.)

Philippe institua deux conservateurs de l'université : l'un était l'archevêque de

Besançon, et l'autre, le bailli de Dôle. Au premier il donna le titre de chancelier perpétuel; le second partagea la juridiction avec le recteur. On créa d'abord neuf chaires : deux pour le droit civil, deux pour le droit canon, une pour la lecture des Institutes, et quatre pour l'enseignement des arts (le mot *arts* s'entendait alors des humanités et de la philosophie). Plus tard on fonda la chaire de théologie, et celle de médecine « y fust puis après adjoustée, afin que le mot d'université fût vraiment accomply; » car on sait qu'autrefois les quatre facultés étaient les arts, la médecine, le droit et la théologie. L'université moderne a changé ce programme, et l'on compte aujourd'hui cinq facultés, qui sont : la faculté de théologie, la faculté de droit, celle de médecine, celle des sciences et celle des lettres.

L'université de Dôlé, par le nom des professeurs éminents qu'elle sut s'adjoindre, par les mûres réflexions qu'elle apportait à leur choix, par les beaux priviléges qu'elle attachait à leurs fonctions, acquit de jour en jour de l'éclat et de la célébrité : sa réputation se répandit dans les deux Bourgognes, en France, en Allemagne, en Hollande, et de toutes parts la jeunesse accourut s'y instruire à la parole des maitres. Digne sœur du parlement, l'université rendit, comme lui, d'inappréciables services à la province, et les soins qu'elle mit constamment à ne s'entourer que des hommes les plus distingués maintinrent longtemps la popularité de son enseignement. C'était un titre de recommandation que d'avoir étudié dans cette université.

Parmi les professeurs indigènes dont le nom appartient aux temps primitifs de l'université de Dôle, ou qui vécurent sous le règne de Philippe le Bon, on remarque, entre autres, Richard Bervisse, Philippe de Fragelans, Augustin et Jean Colombe, Raymond Marliau, Pierre de Clerval pour le droit canon et le droit civil; Mainard Pichet, Pierre Regnault, Jean Beaupère pour la théologie; Simon de la Roche, Hugues Polier, Jean Dubois, Claude Thiébaut, Hugues Avenne, Jean de Vieille pour les arts. Et dans les temps qui suivirent, on vit fleurir Jean Guyon, Antoine de la Roche, Claude Chiflet, Jean Haberlin, François Talbert, Girard et Louis Vurry, Pierre Faivre, Jean Vignod, Jean Catilinet, Jean Narté, Antoine Brognard, Guillaume Petit, Philippe Merceret, Guillaume Morand, Jean Colart, Thiébaut Bourgeois, Pierre Froissard, Claude Boisset, Jean de Saint-Mauris, Étienne Strace et une foule d'autres : ces noms, si obscurs pour nous et presque tous oubliés aujourd'hui, brillèrent la plupart d'un vif éclat aux beaux jours de l'université de Dôle. Mais le choix des professeurs ne s'était pas borné aux hommes érudits de la province ; dès les premières années à peu près de l'institution, on y avait appelé des divers pays les savants les plus distingués : en 1452, Anselme de Marenches quittait l'Italie pour venir enseigner à Dôle le droit civil ; vers la même époque, on trouve la chaire de droit canon occupée par un autre Italien, le docte Cinus, et par un Hollandais, Guillaume Obrecht. Au commencement du seizième siècle, en 1509, le fameux Cornelius Agrippa, de Cologne, dont la merveilleuse intelligence embrassait à la fois l'étude du droit, de la philosophie, de la théologie, de la médecine, des langues, et qui se rendit presque aussi célèbre par ses paradoxes que par l'universalité de ses connaissances, attirait à ses leçons tout le parlement de Dôle. Après Agrippa, que ses querelles avec les cordeliers de Dôle obligèrent de quitter la ville, on voit Antoine Lullus d'Espagne, Bernardin Valpergue du Piémont, Cornelius Buzennius des Pays-

temps les plus calmes, n'est plus maintenant courbé sous la main de ses maîtres, mais écrasé sous les pieds de mille tyrans mercenaires; il n'est plus baigné dans sa sueur, mais broyé dans son sang, couvert de crachats comme le Christ, ravalé au-dessous des brutes des forêts, parmi lesquelles il va, effaré, mutilé, chercher de sauvages asiles. » (H. MARTIN, *Hist. de France*, t. VII, p. 60-61.)

Dans les Bourgognes aussi, les souffrances matérielles avaient atteint leur dernière limite : outre les ravages des gens de guerre, la famine et la peste y sévissaient d'une manière si homicide, qu'en de certaines localités, des malheureux se voyaient réduits à manger un pain fait d'argile; qu'en d'autres endroits, de gros bourgs ne comptaient plus que dix à douze feux. Une lettre, adressée en 1424 au duc de Bourgogne par les religieux de Saint-Paul de Besançon, exposait « qu'une grande partie de leurs héritages, tant en terres, prés, bois, qu'autres possessions, était *tournée* en bois, faute de culture par les guerres et mortalités. »

Cette époque calamiteuse fut cependant marquée pour la Comté de Bourgogne par une grande et bienfaisante innovation : au mois de juillet 1424, l'*Université de Dôle* s'ouvrait dans cette ville, au milieu d'un immense concours de peuple. La nouvelle institution était l'œuvre du duc Philippe le Bon et valut à son auteur le glorieux titre de restaurateur des lettres dans les Bourgognes. Les villes et les principales bourgades comtoises avaient bien leurs écoles; mais le pays manquait d'un établissement où l'on pratiquât l'enseignement des hautes études, et Philippe comblait cette lacune par la création de l'université de Dôle. Dès 1421, le duc avait obtenu du pape Martin V les priviléges nécessaires pour l'exécution de cette noble entreprise; en avril 1422, les états réunis à Salins avaient alloué un subside de neuf mille six cent quatre-vingt-treize livres estevenantes au nouvel établissement; et l'année 1423 avait été consacrée à l'érection des bâtiments, salles, chapelles et autres constructions. Les habitants de Gray voyaient avec douleur s'élever à Dôle les édifices destinés au siége de la nouvelle académie, car ils avaient espéré que ce grand établissement serait placé dans leur ville : ils se fondaient sur le diplôme donné en 1289 par le comte Othon IV, diplôme qui autorisait l'érection d'une université dans la Comté de Bourgogne et désignait Gray pour en être le siége. Mais il paraît que cette haute école ne fut pas même ouverte, et le duc Philippe avait préféré au séjour de Gray celui de Dôle, capitale du pays; de plus, il avait déclaré que l'université « ne seroit jamais retirée de cette ville, ayant recogneu à l'effect que là plus commodément elle seroit qu'en autre lieu de ses païs, à cause de la commodité que recevront les escoliers, par la présence de la cour du parlement, afin que les escoliers puissent adjoindre à la théorie l'usage et pratique judiciaire, qui est la plus certaine explicatrice des loix.... Et pour dresser l'estat de ceste dame, que le prince appelle sa fille, l'on instituat une famille composée presqu'à la roïale; car, oultre les recteurs, professeurs, escoliers et docteurs gradués en icelle, l'on luy donat ses distributeurs, comme maistre d'hostel, ses chapelains, ses secrétaires, ses thresoriers, ses bedeaux, ses massiers, ses laquais, ses sergens et vergiers, ses imprimeurs, ses libraires, ses papetiers, ses parcheminiers, ses tapissiers, et aultres officiers, en tel nombre que la grandeur des maisons grandes peut requérir. » (GOLLUT.)

Philippe institua deux conservateurs de l'université : l'un était l'archevêque de

ban de l'Empire, pour la punir de sa résistance au vicariat de Louis de Chalon. C'était la première fois que la cité impériale devenait l'objet d'une mesure si sévère, et l'empereur espérait par ce moyen obtenir son obéissance. Il fut déçu dans son attente : la rébellion continua. Sigismond écrit lettres sur lettres, et il envoie des commissaires pour faire justice d'une opposition si opiniâtre; mais les officiers impériaux ne sont pas écoutés : le peuple, les bourgeois, les gouverneurs, l'archevêque, le duc de Bourgogne, tous n'ont qu'une voix pour protester contre le vicariat de Louis de Chalon. Sigismond, exaspéré, condamne l'archevêque à la perte de ses droits régaliens, condamne les Bisontins à une amende de quarante mille écus d'or, les prive de leur commune et révoque toutes leurs franchises. Cette étrange sentence répand l'inquiétude dans la cité. Il fallait ou se soumettre ou courir les chances d'une guerre avec l'Empire : on prit le parti d'envoyer jusqu'en Hongrie une ambassade à Sigismond. Devant le visage irrité de l'empereur, les députés s'humilièrent; mais ils parvinrent à désarmer le souverain, qui consentit à lever l'arrêt de proscription, et à rétablir le prélat dans ses droits, et la ville dans ses franchises. Quant à l'amende des quarante mille écus d'or, elle fut maintenue, ainsi que le vicariat, origine de tous les troubles. Mais le duc Philippe ne pouvait se résigner à laisser subsister le vicariat dans ses terres, et il ne parlait rien moins que de faire confisquer la seigneurie de Jougne, siége de la cour impériale. Bien que Louis de Chalon promît au duc « de ne jamais user de ladite vicairie dans la Comté de Bourgogne, ni à l'encontre de ses sujets, ni d'aucuns étant en sa garde, » Philippe ne s'en contenta pas, et en 1429 Louis de Chalon finit par renoncer sans bruit à cette dignité dont l'avait investi l'empereur. Dès lors, il ne fut plus question de vicariat, malgré la colère de Sigismond.

Au sujet de Louis de Chalon, rappelons ici un trait qui lui fait honneur : en 1420, Henri V, roi d'Angleterre, l'ayant sommé de jurer l'observation du traité de Troyes, le prince d'Orange lui avait noblement répondu, « que, serviteur et vassal du duc de Bourgogne, il était prêt à suivre ses ordres, mais qu'il ne pouvait ni ne voulait, en aucune façon du monde, faire le serment demandé, ni ne se résoudrait jamais à aider à mettre le royaume de France entre les mains de son ancien ennemi. »

le coiffa, en signe de dérision, d'une mitre haute de deux pieds, et sur laquelle on avait écrit le mot HÉRÉSIARQUE : « Je me félicite, dit-il avec douceur, de porter cette couronne d'opprobre, en mémoire de Jésus, qui porta une couronne d'épines. » Les bourreaux le saisirent pour le conduire au supplice. Durant le trajet, Jean Hus chantait des psaumes, et il vit allumer son bûcher sans que cet horrible spectacle pût l'amener à rétracter un mot de ses doctrines : « Jamais philosophe, dit l'auteur de l'*Histoire de Bohême*, ne souffrit la mort avec tant de constance. » Les suprêmes aspirations de Jean Hus s'exhalèrent en cantiques au milieu des flammes. Ses cendres furent jetées dans le Rhin, mais il laissait des vengeurs : « L'oie, avait-il dit en faisant allusion à son nom (*hus* signifie oie), l'oie est un oiseau modeste et qui ne vole pas très-haut. Il en naîtra d'autres qui s'élèveront à tire-d'ailes au-dessus des piéges des ennemis. » Il ne se trompait pas. La cause qu'il avait défendue au prix de sa vie, et pour laquelle mourut aussi l'éloquent Jérôme de Prague son disciple, avait tant de grandeur, que la Bohême tout entière se sentit frappée dans la personne de ses deux martyrs. A la voix du fameux Jean Ziska, trente mille guerriers se levèrent au cri : *La coupe au peuple!* et alors commença cette lutte gigantesque, où l'on vit les terribles hussites anéantir coup sur coup les armées que l'Allemagne envoyait contre eux. C'est cette guerre des hussites qui occupait tout entier l'empereur Sigismond (elle ne dura pas moins de seize ans), à l'époque de la révolte des Bisontins.

A l'époque où Louis de Chalon abdiquait son vicariat d'Empire, la malheureuse France, brisée par une série de souffrances surhumaines, se mourait : elle était perdue si la paix ne venait l'arracher à son agonie, ou si le ciel ne faisait un miracle pour la sauver. La paix, elle dépendait du duc de Bourgogne, et tous ses serviteurs, ses parents, ses amis l'adjuraient de la conclure. Le pape Martin V lui-même ne cessait de l'y exhorter : « Nous ne croyons pas que les motifs humains, lui écrivait-il, puissent avoir assez de force pour être préférés à un si grand et si universel bienfait, surtout lorsque le salut de ton âme y est attaché; lorsque tu es menacé de la perdition éternelle, si, pouvant donner la paix aux fidèles désolés, tu la leur refuses. Tu diras peut-être qu'il te faut garder tes promesses et tes alliances. Mais, répondrons-nous, à supposer qu'elles n'offensent point Dieu, que tu dois respecter plus que les hommes, est-ce que l'amour de ta patrie, la restauration du royaume de tes aïeux, les liens du sang ne doivent pas te toucher davantage? Et, par-dessus toutes les affections mondaines, ne dois-tu pas être ému de la crainte de Dieu, dont le jugement est plus formidable que les propos et les langages humains, toujours pleins de passions et étrangers à la vérité? Le bonheur de cette paix tant désirée par le peuple chrétien sera si grand, que, si tu en es l'auteur, ton nom aura désormais une gloire sans tache, sera illustre à jamais, et à l'égal des plus grands princes. » Le duc, malgré les prières des siens, malgré les touchantes instances du souverain pontife, restait inébranlable : il croyait n'avoir point encore assez vengé le meurtre de son père. La France cependant était si malheureuse! et Philippe, témoin des douleurs de cette auguste infortunée, eût recueilli d'elle tant de bénédictions, en lui sacrifiant un ressentiment qu'elle ne méritait pas après tout! Mais rien ne put fléchir son âme. «Il faut donc que la France succombe! Tous les signes avant-coureurs de la mort semblent annoncer que sa fin est proche; « toutes les forces politiques et sociales sont dissoutes : la royauté, épuisée par cinquante ans de démence, n'est plus même capable de mourir avec gloire; la noblesse, précipitée de défaite en défaite par son téméraire orgueil et par son esprit de désordre, a passé d'une présomption fatale à un abattement plus fatal encore; le clergé gallican, dépouillé, par ses fautes, de la domination qu'il avait jadis exercée sur les esprits, s'est laissé annuler dans la lutte des deux peuples et n'a pas su prendre dans la défense le rôle que le clergé anglais a pris dans l'attaque...; la bourgeoisie elle-même, la base et la portion la plus vivace et la plus nationale de la nation politique, a succombé moralement à son tour; Paris, la tête et le cœur du tiers état et de la France, Paris a failli aux destinées de la patrie, Paris a subi l'Anglais et porte au front les stigmates de la servitude.... La mission du grand pays qui a enfanté la chevalerie, les croisades, la poésie, les arts du moyen âge; qui a été, durant des siècles, le lien de la république chrétienne, l'initiateur du mouvement européen, cette mission va-t-elle passer à une race nouvelle, éclose du mélange des Saxons et des Normands? Le rôle de la France est-il fini parmi les nations? L'Angleterre le proclame, et l'Europe commence à le croire.[1] »

Non, le rôle de la grande France n'était pas fini! Qu'elle agonise dans les convulsions de la guerre civile et de la guerre étrangère; que les souffrances, les épreuves,

[1] Henri MARTIN, *Histoire de France*, tome VII, page 59.

les fléaux de toutes sortes se liguent pour l'accabler; que l'Anglais se gorge de son sang et de ses larmes; que Philippe de Bourgogne soit impassible devant ses infortunes; que la royauté, que la noblesse, que le clergé, que tous semblent prendre à tâche de consommer sa ruine : elle ne périra pas cependant! Il lui restait Dieu pour la soutenir, le Peuple pour la sauver. Le peuple, lui qui depuis un siècle avait déjà tant souffert des querelles, des tyrannies et des crimes de ses maîtres; le peuple, qui n'attendait plus rien ni des rois, ni des nobles, ni des prêtres, s'était, dans ses tristesses et ses angoisses, tourné vers Dieu pour lui demander force et courage, confiance et foi. Selon sa croyance à lui, tous les maux de la patrie depuis cent ans provenaient de l'anathème lancé par le pape Boniface VIII sur la famille royale jusqu'à la cinquième génération : « Or, disait-il, la cinquième génération est passée, et c'est le terme des malheurs de la France. » Dieu tint compte au peuple de l'espoir qu'il avait mis en sa miséricorde : du haut des cieux il laissa tomber sur lui une de ces saintes étincelles qui embrasent les cœurs de dévouement, de patriotisme et d'inspiration; et, mystère des mystères! ce dévouement, cette inspiration, ce patriotisme allaient se personnifier dans le plus infime des êtres, dans une femme, dans une gardeuse de moutons!

Salut à la sublime bergère! salut à l'immortelle fille du Peuple! Oh! que l'historien est heureux quand il voit apparaître, à travers les larmes de la France, la figure de cette sainte héroïne! qu'il est heureux d'avoir à raconter une existence comme celle-là, où se résume tout ce que le peuple renferme en lui de grand, de noble et de généreux!

L'Anglais n'avait plus qu'à se rendre maître d'Orléans, et la France lui appartenait. Dieu ne pouvait le permettre. Il ne pouvait permettre que la nation qui représente en Europe l'amour et le dévouement devînt la vassale de la nation égoïste par excellence. Cependant Orléans ne se soutenait plus qu'à force d'héroïsme, et déjà les âmes patriotiques commençaient à désespérer de son salut, lorsqu'apparut tout à coup une jeune fille de vingt ans, annonçant qu'elle avait mission de Dieu pour délivrer Orléans et faire sacrer Charles VII à Reims. Elle se nommait JEANNE DARC. Née au village de Domremi en Lorraine, de laboureurs simples et pieux, elle était belle, forte, énergique, d'une foi sincère, d'une vertu sans tache. « *Mes voix*, répétait-elle, m'ont révélé la volonté céleste. » Un jour de l'année 1429, elle va trouver le sire Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et lui demande de la conduire près du roi : « Il faut, lui dit-elle, que je sois devers lui avant la mi-carême, dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux pour y aller. Personne que moi au monde, ni roi, ni ducs, ni aucun autre, ne peut relever le royaume de France. J'aimerais pourtant mieux rester à filer près de ma pauvre mère, car ce n'est pas là mon ouvrage; mais il faut que j'aille. Messire (mon Seigneur) le veut. » Baudricourt, qui d'abord l'avait crue folle, finit par être touché de sa candeur et de sa fermeté. Deux autres gentilshommes, Jean de Novelonpont et Bertrand de Poulengi, entraînés par l'accent inspiré de Jeanne, ajoutèrent foi dans ses paroles, et se chargèrent de la conduire à Chinon, où se trouvait alors Charles VII. Amenée devant le prince, Jeanne s'incline humblement : « Ce n'est pas moi qui suis le roi, lui dit-il en lui montrant un de ses seigneurs; le voilà. — Par mon Dieu, gentil sire, reprend-elle,

c'est vous et non a . » I ajoute : « Très-noble uphin, j'ai no
Jeanne la Pucelle et suis envoyée de p u r rir et v ro
t faire guerre à l'Anglais.... Pourquo cro ? Je vo que
Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de ple, t Louis
magne sont à genoux devant lui en faisant pour v » C la
onne, s'entretient secrètement avec elle, et la ju de ré s,
leine de sens, l'émerveillent. Il la fait examiner s,
es juristes, des matrones, pour s'assurer de la vé de s iration ; c
e trouvent en elle « que humilité, virginité, dévotion, pl . » La se
niverselle autour du roi. La reine, les dames de la c les s, t
afin qui la voyaient et l'entendaient parler, se do ,
ar le charme de sa voix attractive et douce, pr de sa entl
aste et belle. Elle ne s'attribuait cependant aucun p oir ,
vait en sa mission une confiance absolue : « n , it- e.
 dois sauver la France. » Après Dieu, la Fr tout ur « ro
ontre le saint royaume de France, disait-elle ore, c' er le
oi Jésus. »

Charles lui fit donner une armure complète et l'envoya rejoindre ses capitaines à Blois. Aussitôt le bruit se répand dans les deux armées qu'un être doué d'une influence surnaturelle va combattre pour le roi, va faire des miracles. Cet événement frappe les Anglais d'une terreur superstitieuse, et relève le courage des Français. La confiance gagne les cœurs : une foule de soldats accourent sous les drapeaux de Charles ; le pays tressaille d'espoir et de joie.

On donne à Jeanne une petite armée chargée d'amener un convoi de provisions aux Orléanais, qui depuis sept mois que durait le siége de leur ville, n'avaient cessé de déployer la constance et le patriotisme le plus admirables. Jeanne arrive, et les Anglais, tout troublés à son approche, la laissent presque sans combat entrer dans la place avec son convoi. Les Orléanais la reçurent en triomphe : le peuple, les gens de guerre, les femmes, les enfants, les vieillards, tous se pressaient autour d'elle, tous la saluaient comme une libératrice, comme un ange de Dieu ; c'était à qui pourrait se jeter à ses pieds pour les embrasser, à qui pourrait toucher ou sa bannière, ou son armure, ou ses vêtements, ou son cheval : et la jeune fille, toujours simple, toujours pieuse, avait pour tous des paroles douces et bonnes, ne savait qu'exhorter chacun à prier Dieu, de qui l'on devait attendre une prompte délivrance. En effet, neuf jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'entrée de Jeanne dans Orléans, que les Anglais en levaient le siége, abandonnant leurs bastilles pleines de vivres, d'artillerie, de munitions, et se trouvant réduits à quatre mille hommes, de douze mille qu'ils se comptaient au commencement de l'entreprise. Mais, dans les sorties qu'on avait faites durant ces neuf jours, la Pucelle d'Orléans s'était vaillamment comportée : la première à l'attaque, la dernière à la retraite, on l'avait vue, l'étendard à la main, se jeter intrépidement au plus fort de la mêlée, entraîner tout avec elle et braver le danger avec un courage qui étonnait les plus vieux capitaines.

D'Orléans, la Pucelle vint à Tours pour rendre compte à son « gentil sire » de ce qu'elle avait fait, et pour l'engager à marcher sur Reims, la ville traditionnelle du

sacre des rois : « Je ne durerai qu'un an, disait-elle à Charles; il me faut bien employer. » Marcher sur Reims, c'était tenter une entreprise difficile, car il ne s'agissait rien moins que de traverser quatre-vingts lieues de pays occupé par les troupes ennemies. Cependant on se décida : quatre mille hommes vinrent mettre le siége devant Jargeau, ville où les Anglais s'étaient retirés après leur départ d'Orléans. Comme on hésitait à livrer bataille avec des forces si peu nombreuses : « Ne faites point difficulté de donner assaut à ces Anglais, dit la Pucelle, car Dieu conduit votre œuvre; et n'était cela, j'aimerais mieux garder mes brebis que de venir en tels périls. » On fit ainsi qu'elle conseillait : elle monta la première sur la brèche, et Jargeau fut emporté d'assaut. De cette ville, les Français s'avancèrent sur Beaugency, qui ne put tenir, et se rendit. Par ces succès, le royaume se trouvait délivré des étrangers au sud de la Loire. Les Anglais remontèrent vers la Beauce. Jeanne insista pour qu'on les poursuivît, et fit décider qu'on leur présenterait la bataille : « Quand ils seraient pendus aux nues, dit-elle, nous les aurons, car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait jamais eue : mon conseil m'a dit qu'ils étaient à nous. Chevauchons hardiment. » On atteignit près de Patai les ennemis, on se jeta sur eux avec fureur, on les mit en pleine déroute : deux mille cinq cents Anglais furent tués; le fameux Talbot, qui les commandait, fut fait prisonnier. Cette victoire eut un retentissement immense : elle accrut la renommée de la Pucelle; on ne douta plus que cette merveilleuse fille ne fût envoyée par le ciel pour délivrer le royaume, et les Anglais, terrifiés, commencèrent à désespérer de leur cause.

Le surlendemain de la journée de Patai, Jeanne, de retour vers le roi, l'arrachait enfin à son indolence et l'entraînait à Reims pour la solennité du sacre. On arriva devant Troyes, qu'occupait une garnison bourguignonne résolue à se bien défendre. L'armée royale, dépourvue de munitions et d'artillerie, se trouvait fort embarrassée, et déjà le conseil de guerre parlait de retraite. Mais la Pucelle intervint : « Serai-je crue de ce que je dirai? demanda-t-elle au roi. — Si vous dites des choses raisonnables et profitables, je vous croirai, lui répondit Charles. — Serai-je crue? reprit-elle avec force. — Oui, selon ce que vous direz. — Eh bien, noble dauphin, dites à vos gens de venir et d'assaillir la ville; car, par mon Dieu, vous entrerez en la ville de Troyes par amour ou par puissance, d'ici à deux jours, et les traîtres de Bourguignons en seront tout consternés. — Jeanne, dit le roi, qui serait certain de l'avoir dans six jours, il attendrait bien; mais je ne sais si ce que vous dites est véritable. — Oui, répliqua-t-elle, vous en serez maître demain. »

L'événement suivit la prédiction. Au second jour, Troyes ouvrait ses portes, et les habitants se rendaient au roi, sous condition d'une amnistie générale. De cette ville, l'armée vint à Châlons-sur-Marne, qui ne fit aucune résistance : l'évêque et le peuple s'étaient portés au-devant de Charles pour lui présenter leur soumission. Enfin, l'on arriva devant Reims : les habitants refusèrent de se défendre; ils forcèrent même les chefs bourguignons à sortir de la ville, et Charles y fit son entrée solennelle. Le lendemain dimanche (17 juillet 1429), l'archevêque le sacrait dans la cathédrale. Pendant la cérémonie, Jeanne s'était tenue près du maître-autel, debout et l'étendard à la main. Après le couronnement, elle s'avança vers le prince, et lui

dit, en embrassant ses genoux : « J'ai accompli ce que Dieu m'avait commandé, qui était de lever le siége d'Orléans et de faire sacrer le gentil roi. Je voudrais bien maintenant qu'on me fit ramener auprès mes père et mère à garder leurs brebis et bétail. » Noble fille, elle venait de relever un trône, de sauver un pays ; et pour toute récompense, elle ne demandait qu'à se faire oublier!

Malgré ses prières cependant, le roi refusa de la laisser partir : son nom et sa présence pouvaient encore lui gagner des victoires. Jeanne consentit à rester ; elle obéissait à regret : depuis lors, elle montra bien le même courage dans les combats, le même dévouement, la même piété ; mais elle se sentait inquiète et troublée : elle n'avait plus la même confiance en elle.

Ce fut au siége de Compiègne que la fortune abandonna Jeanne. La jeune guerrière s'était jetée dans cette ville pour exciter la garnison à se défendre vigoureusement contre les Anglo-Bourguignons, et le jour même de son arrivée elle avait fait une sortie. Elle se vit repoussée, malgré des prodiges de valeur, car jamais peut-être l'héroïque fille ne s'était montrée plus intrépide. Par trois fois elle avait fait plier les ennemis ; mais, leur nombre croissant incessamment, elle comprit qu'il fallait rentrer dans la ville, et se retira la dernière, se retournant à chaque pas pour faire face, et s'oubliant, comme à son ordinaire, pour le salut des autres. Arrivée devant la barrière du boulevard, elle la trouva fermée! Jeanne gagna le bord du fossé du boulevard, d'où elle se mit à crier : A l'aide ! Personne ne répondit à l'appel de cette voix qui avait sauvé la France, et l'héroïne tomba entre les mains des Bourguignons, qui l'amenèrent au quartier du sire de Luxembourg.

Cette fatale nouvelle saisit d'une douleur indicible le cœur de la France patriotique, en même temps qu'elle excita parmi les Anglais les tressaillements d'une joie barbare : on eût dit qu'ils venaient de remporter la plus glorieuse des victoires, et croirait-on que le *Te Deum* fut solennellement chanté dans toutes les églises d'Angleterre, dans tous les États du duc de Bourgogne, pour célébrer la capture de cette pauvre fille des champs ! Jeanne n'était pas prisonnière depuis trois jours, que l'inquisition, ce tribunal de toutes les souillures, la réclamait « comme véhémentement soupçonnée de plusieurs crimes sentant hérésie, et pour être procédé contre elle, selon le droit. » L'évêque de Beauvais, le trop fameux Pierre Cauchon, ce prêtre ignoble et maudit vendu à l'Angleterre, et sur le territoire ecclésiastique duquel Jeanne avait été prise, devint le principal juge de la glorieuse victime.

Après six mois passés dans diverses prisons, Jeanne fut vendue aux Anglais par le sire de Luxembourg. Et non-seulement l'ingrat Charles VII ne mourut pas de honte en apprenant ce marché de sang, mais il ne fit rien pour sauver celle qui lui avait remis la couronne sur la tête, et il pouvait la sauver moyennant quelques pièces d'or ! D'après un usage féodal, le roi de France avait le privilége de racheter tel prisonnier que ce fût, au maximum de dix mille livres. Charles VII avait bien autre chose à faire que de s'occuper de cette paysanne : il songeait à ses maîtresses et à ses plaisirs !

Quoi qu'il en soit, depuis la captivité de la Pucelle, les affaires des Anglo-Bourguignons n'allaient pas mieux. D'abord, ils échouèrent à Compiègne, dont la garnison avait, par son opiniâtre résistance, lassé leurs efforts ; et, quelques jours

après, ils étaient obligés de reculer devant Pothon de Saintrailles, qui venait de battre leur avant-garde à Germigny. En Champagne, les chances de la guerre ne tournaient pas non plus à leur avantage. Le sire de Barbazan reprenait l'une après l'autre les forteresses qui restaient à l'ennemi dans cette province; il s'emparait de Chappes à deux lieues de Troyes, mettait en pleine déroute un corps de Bourguignons qui s'avançait au secours de cette place, et battait à Anglure, près de Châlons, une troupe d'Anglais. D'autre part, le prince d'Orange, qui menait une armée de Bourguignons et de Savoyards à la conquête du Dauphiné, se voyait honteusement défait à la journée d'Anthon (11 juin 1430), et ne s'échappait qu'en traversant le Rhône à la nage. Philippe de Bourgogne voyait ainsi s'évanouir le rêve impie auquel il avait immolé son pays.

Tous ces revers irritaient l'orgueil des Anglais : leur fureur se tourna contre la malheureuse Jeanne, qu'ils regardaient comme la première cause de leurs défaites, et, persuadés que sa mort ramènerait la victoire sous leurs drapeaux, ils résolurent de la perdre. A cette fin, ils la livrèrent au plus passionné de leurs serviteurs, à l'infâme évêque Cauchon, qui l'envoya dans la grosse tour du château de Rouen, et la fit enfermer en une cage de fer, avec des chaînes au cou, aux pieds et aux mains, et où ses geôliers l'éprouvèrent par mille tortures, jusqu'à celle d'attenter à sa pudeur. « Ainsi commença, dit un historien, la *Passion* de la *fille de Dieu*, comme Jeanne se nommait elle-même dans ses extases : la Passion du Christ n'avait duré que quelques heures; celle de Jeanne dura six mois! »

Cauchon, assisté de Jean Lemaître, vicaire de l'inquisiteur général du royaume, commença contre elle ce procès « qui n'avait pas eu son semblable au monde depuis celui qui s'acheva sur le Calvaire; » car il ne fut « qu'un tissu de mensonges, d'iniquités, de piéges dressés à l'accusée, de violations continuelles du droit, avec l'hypocrisie d'en vouloir suivre les règles. » On introduisit dans la prison de Jeanne un misérable prêtre, du nom de Loiseleur, qui mit tout en œuvre pour gagner sa confiance, qui lui soufflait des erreurs et la conduisait à sa perte par de perfides conseils. On refusa de lui donner un défenseur; du 21 février au 27 mars 1431 on ne lui fit pas subir moins de seize interrogatoires, tous plus subtils, plus tortueux, plus cauteleux les uns que les autres, et l'on tronquait, l'on mutilait ses réponses, on les omettait au besoin. « Hélas! disait-elle, vous écrivez bien ce qui est contre moi, et ne voulez pas écrire ce qui est pour moi. » Malgré tant d'infamie, la sainte fille se montra constamment d'un courage, d'une piété, d'une raison admirables. Rien n'ébranla sa fermeté. Son bon sens, sa naïveté, sa foi déjouaient toutes les ruses que l'on mettait en avant pour attirer sur elle le soupçon d'hérésie ou de sorcellerie; elle faisait des réponses toujours si justes, parfois si sublimes, que les juges en restaient stupéfaits et croyaient ses paroles dictées par des êtres surnaturels. « Croyez-vous être en la grâce de Dieu? lui demanda Cauchon. — C'est une grande chose, dit-elle, de répondre à telle question. » L'évêque insista : « Si je n'y suis pas, répondit-elle, Dieu m'y veuille recevoir; si j'y suis, Dieu m'y veuille maintenir. » Les juges restèrent muets et baissèrent la tête. « Pourquoi portiez-vous un étendard? lui demanda-t-on encore. — Je le portais au lieu de lance, pour éviter de tuer quelqu'un; je n'ai jamais tué personne. — Mais quelle vertu supposiez-vous dans cette

bannière? — Je disais : « Entrez hardiment parmi les Anglais, » et j'y entrais moi-même. — Avez-vous été en quelque lieu où des Anglais aient été tués? — Oui, j'y ai été; pourquoi ne partaient-ils point de France, et n'allaient-ils point en leur pays? — Est-ce que Dieu hait les Anglais? — De l'amour ou haine que Dieu a aux Anglais, je ne sais rien; mais je sais bien qu'ils seront mis hors de France. » On lui demanda aussi : « Le roi fit-il bien de faire tuer le duc de Bourgogne? — Ce fut un grand dommage, répondit-elle, pour le royaume de France; mais, quelque chose qu'il y eût entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France. — Pourquoi teniez-vous, au sacre du roi, votre étendard près de l'autel? — Il avait été à la peine; c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. » Le tribunal était terrifié. Toutes ces réponses de la jeune fille, sa candeur, son assurance excitaient la rage des Anglais : ils insultaient les juges, ils les menaçaient de les jeter à la rivière. Ils firent rédiger un faux exposé des faits de la procédure et l'envoyèrent à l'université de Paris, au chapitre de Rouen, à plusieurs évêques et docteurs, qui condamnèrent Jeanne. Toutefois l'accusation de sorcellerie fut écartée, et tous les griefs portèrent sur l'obstination de Jeanne à garder des vêtements d'homme et à ne pas se soumettre au jugement de l'Église, qui déclarait ses visions fausses et illusoires. Sur ce dernier point, Jeanne resta longtemps inébranlable : « Tout ce que j'ai fait, disait-elle, j'ai bien fait de le faire. Je sais bien que les Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France; mais fussent-ils cent mille *Goddem* de plus qu'à présent, ils n'auront pas ce royaume. » Enfin, lassée, trompée, poussée à bout, elle consentit à ce qu'on exigeait d'elle : « Je veux, dit-elle, tout ce que l'Église voudra; et puisque les gens d'église disent que mes visions ne sont pas croyables, je ne les soutiendrai pas. » Alors on lut à Jeanne un écrit par lequel elle s'engageait à ne plus garder ses vêtements d'homme, et déclarait se soumettre au jugement de l'Église; puis on poussa l'infamie jusqu'à substituer à cet écrit une cédule où l'accusée se reconnaissait hérétique, sorcière et dissolue : et la pauvre fille, qui ne savait pas lire, apposa une croix pour signature au bas de cet arrêt de mort. « Vous voyez ce qu'elle avoue, » s'écria d'un ton rayonnant l'infâme Cauchon. Aussitôt cet évêque et le vicaire de l'inquisiteur, qui seuls avaient voix pour prononcer, condamnèrent Jeanne à passer le reste de ses jours en prison, « avec pain de douleur et eau d'angoisse. » A cette sentence, les Anglais, emportés par la fureur, tirèrent leurs dagues, et, criant aux juges qu'ils avaient mal gagné l'argent du roi, ils menaçaient de les tuer. « N'ayez souci, leur dit Cauchon; nous la retrouverons bien. »

On ramena Jeanne en prison et on la remit aux fers quand elle eut revêtu les habits de femme qu'on l'avait forcée de prendre. Le lendemain, à son réveil, elle ne retrouva plus à côté d'elle que son vêtement d'homme. « Messieurs, dit-elle, vous savez que cela m'est défendu; je ne veux point prendre cet habit. » Pourtant, il lui fallut s'en vêtir. « Elle est prise! » s'écrièrent les soldats anglais qui l'épiaient, et ils la menèrent devant l'évêque. Aux demandes de Cauchon, Jeanne répondit qu'elle consentait à reprendre l'habit de femme, mais que ses visions étant revenues, elle ferait grande offense à Dieu de les révoquer, et qu'elle ne comprenait rien à la cédule d'abjuration qu'on lui avait fait signer. *Farewell! farewell!* (portez-vous bien),

cria joyeusement Cauchon aux Anglais qui attendaient le résultat de cette séance. Il déclara Jeanne relapse et hérétique, et la livra au bras séculier pour être brûlée. A cette dure et cruelle sentence, la malheureuse fille fondit en larmes : « Hélas ! s'écria-t-elle, faut-il que mon corps net et pur, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et mis en cendres ! Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. Oh ! j'en appelle à Dieu, le grand juge, des cruautés qu'on me fait ! »

Le 30 mai 1431 Jeanne Darc monta dans la charrette du bourreau; son confesseur était auprès d'elle; huit à neuf cents Anglais, armés de haches et de lances, l'escortaient. Pendant le chemin, elle priait si dévotement, sa douceur, sa piété, son calme étaient si touchants, que tout le peuple pleurait. Les Anglais eux-mêmes se sentaient émus. Arrivée sur la place du supplice : « Ah ! Rouen, s'écria Jeanne, Rouen ! Est-ce ici que je dois mourir ! » Avant de monter sur le bûcher, elle embrassa la croix et la remit au prêtre qui l'accompagnait, en lui recommandant de l'élever devant ses yeux, afin que la vue de l'instrument de la passion du Christ l'aidât à soutenir la sienne. La mort de Jeanne ne démentit pas sa vie. « Elle confirma solennellement sa mission, du haut du bûcher : « Oui, *mes voix* étaient de Dieu, répéta-t-elle; quoi que j'aie fait, je l'ai fait par l'ordre de Dieu ! » On n'ouït plus ensuite que des cris entrecoupés, arrachés par l'horrible tourment qu'elle endurait : la flamme montait lentement autour du haut échafaud de plâtre qui surmontait le bûcher. La longue agonie de Jeanne frappait de compassion et d'épouvante toute l'assistance : on regardait avec horreur quelques Anglais qui riaient d'un rire féroce. On n'entrevoyait plus Jeanne qu'à travers des nuages de fumée. Tout à coup le vent écarta ces tourbillons ardents : Jeanne poussa un cri, terrible comme le dernier cri du Messie expirant sur la croix : « Jésus ! » puis elle pencha la tête et rendit son âme au Dieu qui l'avait envoyée. Ainsi finit, âgé de moins de vingt et un ans, cette femme dont le caractère et les actions n'ont rien de pareil dans l'histoire du genre humain. Quand elle eut expiré, les chefs anglais firent éteindre les flammes, pour la voir morte tout à leur aise, et pour être bien sûrs de leur victoire; puis on ralluma un grand feu, afin de réduire le corps en cendres. Le cardinal de Winchester ordonna de jeter les cendres à la Seine : il craignait qu'on n'en fît des reliques[1]. »

Le crime était consommé. L'héroïque et sublime fille du peuple venait d'expier sur le bûcher l'idée sainte d'avoir rêvé la délivrance de son pays, la gloire d'en avoir préparé la rédemption. Mais si l'on a cru que les mensonges et les impostures accumulées sur la tête de cette grande victime, si l'on a cru que le caractère infamant qu'on s'est efforcé de donner à sa mort, suffiraient pour faire prendre le change à la postérité, oh ! l'on s'est trompé. L'impartiale postérité s'est montrée juste envers les acteurs de ce drame, si touchant d'un côté, si hideux de l'autre; elle a dit : A chacun selon ses œuvres; et, dans l'acte d'accusation qu'elle a dressé à son tour, elle a sculpté l'immortalité de l'opprobre sur le nom des hommes qui tramèrent, qui poursuivirent, qui laissèrent s'accomplir cette ineffaçable iniquité. En même temps, elle a vengé Jeanne Darc en plaçant sur son front l'auréole des martyrs, en faisant

[1] Henri MARTIN, *Histoire de France*, tome VII, pages 201-202.

Le désir d'effacer du sol national la souillure des pas de l'étranger excita de beaux élans de patriotisme, enfanta d'admirables dévouements; et l'ardeur qui s'était emparée des âmes plébéiennes amena l'efféminé Charles VII lui-même à sortir enfin de sa coupable indolence. S'il faut en croire la tradition, les reproches de la belle Agnès Sorel sa maîtresse contribuèrent, plus que l'entraînement populaire, à réveiller chez lui la fibre de l'honneur : quoi qu'il en soit, Charles se montra depuis lors sous un aspect tout nouveau; sans se départir cependant de ses goûts pour le luxe et les plaisirs, on le vit déployer une vigueur de caractère, un courage, une activité qu'on ne lui soupçonnait pas, et secondé par d'habiles capitaines, ainsi que par l'impulsion d'un peuple avide de reconquérir son indépendance, il changea bientôt la face des choses. Pendant ce temps-là, le duc de Bourgogne, dont les pensées de vengeance étaient éteintes, songeait à rompre les liens qui l'unissaient aux ennemis du royaume. Philippe cédait, d'une part, aux mouvements de son cœur, qui ne pouvait lui faire oublier son origine de prince de la fleur de lis; mais il cédait surtout aux instances de la noblesse de ses États, qui menaçait de l'abandonner s'il ne consentait à la paix. Puis il savait bien que son véritable intérêt se trouvait du côté de la France, et que la France achèterait à tout prix une alliance avec lui, tandis que l'Angleterre n'avait rien à lui donner. Philippe se rapprocha donc de Charles VII : les conditions que celui-ci lui proposa le décidèrent à traiter, et le 21 septembre 1435 ils signèrent cette fameuse paix d'Arras qui porta le coup mortel à la cause anglaise sur le continent.

Ce ne fut, par tout le royaume, qu'un cri d'allégresse à la nouvelle de cette paix : on n'avait pas assez de bénédictions pour les noms du duc de Bourgogne et du roi de France; on s'embrassait en pleurant de joie, on croyait renaître à la vie. Les partis oubliaient leurs haines et leurs vengeances pour ne penser qu'à se réjouir en commun du grand événement; il semblait que les discordes étaient à jamais finies et qu'on n'eût plus à s'inquiéter de l'avenir. Mais les choses ne se passaient pas ainsi de l'autre côté de la Manche. Lorsqu'on y connut les clauses du traité d'Arras, la colère et la fureur firent explosion : le conseil d'Angleterre accabla d'injures et de reproches le duc de Bourgogne; il l'accusa de trahison et se vengea en excitant des troubles dans ses États de Flandre. A Londres notamment, l'exaspération était au comble : elle se traduisit par des excès que l'autorité se vit obligée de réprimer. Les gens du peuple s'assemblaient tumultueusement devant les maisons des Bourguignons, des Flamands, des Picards, des Hollandais établis dans la cité pour leur commerce; et, non contents de briser leurs boutiques ou d'en piller les marchandises, ils se portèrent à des actes de violence envers ces malheureux, dont le seul crime était d'appartenir aux États de Philippe, ils en assommèrent même quelques-uns.

Malgré la paix cependant, plusieurs années se passèrent encore avant que la France pût jouir de quelque repos ou se refaire un peu de ses longues blessures. Les Anglais, toujours maîtres de Paris, ainsi que d'une partie des provinces du nord et du midi, recommencèrent la guerre; et, vaincus sur un point, vainqueurs sur un autre, ils signalaient en tous lieux leur passage par la dévastation et l'incendie. Il fallut en venir à conclure avec eux une trêve de deux ans. La France espérait pro-

armée sur les deux Bourgognes, vient mettre le siége devant Dôle, et donne l'assaut, après avoir fait battre la muraille du côté de la rue des Chevannes; mais il se voit repoussé avec perte par les habitants. Deux ans après, ou plutôt de 1437 à 1440, ce sont des bandes d'écorcheurs qui s'abattent à plusieurs reprises sur la Comté de Bourgogne et commettent, dans le bailliage d'Amont particulièrement, d'affreux ravages; mais un grand nombre de ces brigands tombent entre les mains des paysans, qui leur faisaient à chaque invasion une guerre acharnée et se débarrassaient d'eux en les jetant à l'eau : « Les rivières de la Saône et du Doubs, dit Olivier de la Marche, étoient si pleines de corps et de charognes d'iceux écorcheurs, que maintes fois les pêcheurs les tiroient au lieu de poissons, deux à deux, trois à trois, liés et accouplés de cordes ensemble. »

Ces quelques incidents, ajoutés à un acte de colère, mais resté sans effet, de l'empereur Sigismond, qui avait en 1436 prononcé la commise de la Comté de Bourgogne, parce que le duc Philippe lui en refusait l'hommage, sont à peu près les faits les plus marquants à signaler dans l'histoire de la province durant les vingt-trois dernières années. Toutefois n'oublions pas de rappeler une particularité intéressante qui se rapporte à ce temps-là, et à laquelle la vieille Comté de Bourgogne dut de voir remettre en honneur son beau nom de *Franche-Comté*. En 1435, lors du traité d'Arras, le duc Philippe s'était empressé de faire annoncer au roi d'Angleterre la conclusion de la paix. Il faut dire qu'à cette époque, par suite d'une habitude que la bonne foi des temps antiques avait transmise à la loyauté des temps chevaleresques, il était encore d'usage parmi les princes de communiquer entre eux à l'aide de hérauts d'armes; comme il était d'usage aussi de donner à ces hérauts d'armes le nom de la province ou de l'une des provinces placées sous la domination du même maître. Or l'un des deux hérauts d'armes envoyés par le duc Philippe de l'autre côté du détroit portait le nom de *Franche-Comté*, et comme c'était la première fois que la Franche-Comté se trouvait personnifiée de la sorte, il arriva que l'on prit dès lors l'habitude de la désigner ainsi : dénomination nouvelle, dit l'auteur des *Mémoires sur la ville de Poligny*, non que la Comté ne fût déjà libre, franche et non imposable, mais parce que les circonstances de la création des hérauts d'armes sous le nom des différents pays qui composaient les États du duc déterminèrent à caractériser le héraut d'armes de la Comté de Bourgogne par un nom en rapport avec la liberté naturelle et les immunités dont jouissait ce pays, où les subsides avaient toujours été volontairement offerts, gracieusement acceptés et généreusement payés.

Cependant le nom de *Franche-Comté* ne devint classique pour la province qu'à dater de Louis XI : on verra plus tard quel intérêt avait ce rusé prince à dénommer ainsi la Comté de Bourgogne.

La période qui venait de s'écouler si vide d'événements pour la Comté fut au contraire, pour la ville impériale de Besançon, l'une des plus remplies de son existence. La cité de Besançon, placée, comme elle l'était, entre les empereurs d'Allemagne, les ducs de Bourgogne et ses archevêques, se voyait en quelque sorte condamnée à ne jamais jouir d'une tranquillité parfaite. Jalouse à l'excès de ses priviléges, elle ne souffrait pas qu'on leur portât la moindre atteinte; et, pour les

lippe : le prélat négociait en secret la cession de ses droits régaliens au Bourguignon, et cette grande affaire était presque arrangée, lorsque la mort enleva Jean de la Rochetaillée. L'ambitieux Bourguignon vit ainsi son espoir déçu; cependant il sut mettre à profit les troubles survenus à propos de l'élection du nouvel archevêque, et par ses intrigues il réussit à placer sur le siége épiscopal (1439) une de ses créatures, Quentin Ménard de Flavigny, dont il avait fait son secrétaire.

Ce fut un peu plus tard que le duc Philippe se rendit à Besançon avec toute sa noblesse, pour y recevoir Frédéric d'Autriche, nommé récemment empereur d'Allemagne, et qui se proposait, en traversant la Comté de Bourgogne, de s'arrêter dans la ville impériale. Le duc lui fit préparer un somptueux logement à l'archevêché; et, le jour de son arrivée, il vint en personne, accompagné d'une suite brillante, au-devant de lui. Des banquets, des fêtes, des divertissements de tout genre, même celui d'une danse aux flambeaux, selon la mode d'Allemagne, marquèrent le passage de Frédéric dans la cité; ces divertissements durèrent dix jours, au bout desquels la cour bourguignonne revint à Dijon, pour s'y livrer à de nouvelles fêtes; car le duc poussait au suprême degré le goût de la magnificence, et nul plus que lui ne se plaisait à jouir de sa grandeur. Rappelons qu'à cette époque Philippe était le plus puissant seigneur de l'Europe : possesseur d'une fortune colossale, qu'il voyait chaque jour s'accroître, il tenait une cour dont la splendeur effaçait la splendeur de la cour de France. Jaloux de relever le noble état de chevalerie, il avait créé ce fameux ordre de la Toison d'Or, symbole et récompense de la valeur, et qui fut longtemps le plus renommé de la chrétienté[1]. S'intitulant *duc par la grâce de Dieu*, depuis le traité d'Arras; et tout à la fois duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg; comte de Bourgogne, d'Artois, de Flandre, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur; marquis d'Anvers et du Saint-Empire romain;

[1] Les statuts en avaient été publiés à Lille en Flandre, le 27 novembre 1431. Fondé « à la gloire de Dieu tout-puissant, en révérence de sa glorieuse Mère et à l'honneur de monseigneur saint Andrieu; à l'exaltation de la Foi et de la sainte Église, et à l'excitation des vertus et bonnes mœurs, » l'ordre de la Toison d'Or « devait, dit M. de Barante dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, se composer de trente et un chevaliers, gentilshommes de nom et d'armes * et sans reproches. Leur chef suprême devait être le duc Philippe, sa vie durant, et, après lui, ses successeurs ducs de Bourgogne.... Le collier qui portait la toison était donné par le duc et devait lui être renvoyé après le décès du chevalier. Il se composait de briquets, nommés alors *fusils*, faisant jaillir des étincelles de leurs pierres. C'était depuis longtemps la devise du duc; elle signifiait, disait-on, que le heurter, c'était l'enflammer. Le grand manteau de l'ordre était d'écarlate, traînant jusqu'à terre, avec fourreau de vair : le chaperon de même couleur. » — « Une politique cachée, mais profonde, écrit de son côté M. Édouard Clerc, présida, dans les vues de Philippe, à l'établissement de cette distinction brillante et enviée, dont s'honorèrent plus tard les princes et les monarques de l'Europe. Pour la mériter, il fallait se plier, avoir l'œil sur le prince, servir et plaire. Doucement enchaînée par une main caressante, cette grande noblesse de Bourgogne, si rebelle et si fière au siècle précédent, perdit l'habitude de la résistance; et, quand arriva la ruine de ses priviléges, faible et désunie, elle essaya à peine de les défendre. »

* Cependant on voit, dès l'origine de l'institution, Philippe y faire entrer deux plébéiens : Jean Germain de Besançon, chancelier de l'ordre, et Pierre Blandin.—Le premier chevalier élu fut un Franc-Comtois, Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges. Le même jour, quatre autres chevaliers comtois reçurent le collier : c'étaient Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte; Pierre de Beaufremont, sire de Charny; Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, et Antoine de Toulongeon, sire de Traves.

rebâtir à leurs frais le château de Brégille et payer à l'archevêque une indemnité qui serait fixée par le duc Philippe. Ce rôle d'arbitre souriait d'autant plus au Bourguignon, qu'il servait mieux ses vues ambitieuses : depuis peu de temps, le duc avait recommencé avec Quentin Ménard ce qu'il avait été sur le point de conclure avec Jean de la Rochetaillée, c'est-à-dire la grande affaire relative à la cession de la régalie. Aussi le Bourguignon n'oublia-t-il pas de se montrer favorable à l'archevêque : l'indemnité qu'il fixa fut de trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf livres, payables une moitié comptant, et l'autre moitié dans un délai de trois années. Les gouverneurs consentirent à ce dédommagement ; mais il leur fallait l'argent, et pour se le procurer, ils jetèrent sur la ville une taille générale : cette mesure souleva de vives récriminations parmi le peuple, surtout dans les quartiers du Maisel, d'Arènes et de Charmont, les plus ardents de la cité. Là, les gens du peuple se refusaient à payer, disant que s'ils avaient brûlé le château et le village de monseigneur Quentin Ménard, ils n'avaient fait qu'obéir aux ordres des gouverneurs, et que la question des dommages-intérêts les regardait, eux et les riches bourgeois. Les têtes s'échauffaient. C'est qu'au fond de cette querelle, il y avait plus qu'une question d'argent, il y avait une question politique. Depuis longtemps, à Besançon, l'élément bourgeois dominait l'élément démocratique : le peuple se trouvait n'avoir presque plus de part au gouvernement de la cité ; on avait annulé son influence ; on l'éloignait de la commune ; on ne le consultait plus, comme le voulait la constitution. Tout le pouvoir était aux mains de la bourgeoisie, et voilà ce qui exaspérait la classe populaire. L'événement prouva qu'il s'agissait de bien autre chose que de cette affaire de la taille.

Entre tous les mécontents, l'un d'eux se distinguait par la virulence de son langage. Il se nommait Jean Boisot, batteur d'or de son métier : c'était un homme de cinquante ans, à la prunelle ardente, au caractère énergique, au geste dominateur, et il avait le don de cette éloquence âpre et pittoresque qui sait charmer et remuer les masses. On le voyait, au milieu des groupes, envenimer les griefs contre les gouverneurs et les notables, et passionner les esprits par les mots magiques d'affranchissement et de liberté, par l'espoir de changements politiques : « Si vous ne vous soutenez, répétait-il sans cesse, vous êtes tous perdus ; » et la multitude s'échauffait aux paroles de son tribun : « Nous nous laissons fouler et conduire, disait-elle ; il y a bien assez longtemps que nous endurons ce gouvernement : n'est-il pas juste aussi que le peuple gouverne ? » Jean Boisot était devenu l'idole des masses : il profita de l'ascendant que lui donnait sa popularité, pour organiser une vaste association, non plus dans le but de faire révoquer la taille, mais bien dans celui de faire révoquer le gouvernement lui-même. Les amis de Boisot parcouraient les quartiers les plus populeux, excitaient les vignerons et les ouvriers, et les engageaient dans la conspiration en leur faisant jurer, la main étendue sur un livre de prières, « de démettre de tous leurs pouvoirs les anciens gouverneurs, et de eux avec les plus grands et notables de la cité de Besançon, destituer de corps et de chevance, tellement que jamais ils ne pourroient se relever ni vengier. » On le voit, il ne s'agissait de rien moins que de mettre le gouvernement aux mains du peuple : c'était donc une révolution que Boisot songeait à faire. Avant l'exécution de ce coup

hardi, plusieurs mois se passèrent, durant lesquels Besançon offrit l'aspect le plus tumultueux : chaque jour, c'étaient des réunions de cinq à six mille personnes, qui se tenaient autour de l'hôtel de ville, ou qui parcouraient les rues d'un air menaçant. Enfin, le 14 décembre 1450, le mouvement éclata. La multitude, en armes et furieuse, se précipita dans l'hôtel de ville, envahit les salles, où se rencontraient quelques gouverneurs, les destitua tous en masse et procéda, séance tenante, à de nouvelles élections : le nom de Boisot et celui de ses amis sortirent de l'urne. La réaction ne s'arrêta pas là : les membres de l'ancien gouvernement, ainsi qu'un grand nombre de notables, furent recherchés et poursuivis ; on emprisonna ceux dont on put s'emparer : les autres, avertis à temps, quittèrent la ville et se sauvèrent chez leurs amis de la Comté de Bourgogne ; mais les maisons des fuyards furent dévastées. La révolution était faite.

A la nouvelle de ces troubles, le duc Philippe donna l'ordre au sire Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, de se rendre à Besançon. Les instructions du prince recommandaient au maréchal de n'intervenir qu'à titre de médiateur ; et le sire de Neufchâtel, pour ne pas irriter davantage la multitude, entra dans la ville, suivi d'une très-faible escorte, voulant montrer par là qu'il ne venait pas avec des intentions hostiles. Mais les choses se passèrent bien autrement qu'il ne s'y attendait. Loin de réussir à calmer l'agitation des esprits, il fut lui-même assailli dans la rue et courut personnellement des dangers si réels, qu'il résolut un matin de partir avec ses gens : encore fut-il obligé de mettre l'épée à la main et de frapper à droite et à gauche pour se frayer un passage à travers les groupes, excités par Boisot, qui, monté sur un cheval, allait et venait et ne cessait de crier de toutes ses forces : « Or sus ! courage ! faites de ce félon comme on fit de Lisle-Adam à Bruges. Que maudit soit qui y faudra ! » Le maréchal ne s'échappa qu'en renversant à ses pieds plusieurs hommes du peuple et qu'en passant sur le ventre à un vigneron qui venait de saisir la bride de son cheval. Il parvint à gagner avec les siens la porte de Charmont : à peine la franchissait-il, qu'un énorme bloc de pierre tomba sur lui du haut de la tour, lui glissa le long du corps et brisa l'un de ses éperons. Il reprit au galop la route de Dôle.

Au moment où ces choses se passaient, le duc de Bourgogne était en Flandre. En apprenant l'insulte et le traitement faits à son maréchal, il lui envoya l'ordre de retourner à Besançon et d'exiger que tous les séditieux lui fussent livrés : dans le cas d'un refus, il lui prescrivait d'attaquer incontinent la ville de vive force. Thiébaut de Neufchâtel réunit une troupe de quinze à seize cents hommes, en grande partie composée de chevaliers de la Comté, et le 18 juillet 1451 il arriva devant Besançon. Il avait avec lui les magistrats qui s'étaient exilés. Le maréchal ne devait pas avoir besoin de recourir aux moyens extrêmes, car il entra dans la place sans coup férir : la crainte du ressentiment de Philippe, jointe aux ravages d'une épidémie qui régnait à l'intérieur, avait tellement abattu l'exaltation des esprits, que lorsque Thiébaut de Neufchâtel se présenta sous les murs de la ville, il en trouva les portes ouvertes. Quelques chaînes que l'on avait tendues à la hâte dans les rues et aux carrefours furent rompues sans résistance. Le peuple se laissa enlever ses armes.

Le maréchal rétablit les anciens gouverneurs dans leurs charges, condamna les

habitants à une forte amende et fit arrêter les principaux chefs du mouvement populaire, entre autres Boisot, Girard Plançon, Guyot de Montmahoux, Jean Tavernot. On les conduisit à Gray, chargés de chaînes, et le 18 de septembre on les décapita. Leurs têtes, renvoyées à Besançon, furent suspendues à l'une des portes de la ville, à l'exception de la tête de Boisot, « qui fut mise et attachée, par l'exécuteur de la haute justice, à certain orme étant en ladicte cité devant l'hostel de ce condamné, pour y être et demeurer tant que être et demeurer y pourra. » (GOLLUT.)

L'insurrection était vaincue; mais restait une autre question à régler. On n'a pas expliqué jusqu'ici l'intérêt que pouvait avoir le duc de Bourgogne à se mêler des troubles de la cité bisontine; on n'a pas dit que, s'il s'était empressé d'envoyer son maréchal au secours de la ville, il n'avait ainsi fait qu'à la demande des gouverneurs. Or Philippe avait eu soin, comme on va le voir, de mettre à prix ses services. Lorsque la paix fut rétablie, Thiébaut de Neufchâtel se rendit à l'assemblée des notables, et, leur montrant un parchemin où chacun reconnut sa signature, il leur demanda la ratification des conditions auxquelles son seigneur et maître leur avait accordé son aide. En effet, chacun d'eux s'était engagé, pour obtenir secours contre la révolte, à céder au duc la moitié des profits de justice et la moitié des gabelles mises et à mettre; à lui confirmer le droit de nommer un juge qui le représenterait et siégerait avec les recteurs et gouverneurs; à lui permettre d'avoir dans la ville un capitaine à son choix, qui commanderait les troupes et serait consulté sur toutes les choses ayant trait à la guerre[1]; enfin, à reconnaître que la cité resterait à jamais sous sa garde et celle de ses successeurs, comtes et comtesses de Bourgogne. Pour avoir raison contre le peuple, les chefs du gouvernement n'avaient pas craint de vendre à Philippe l'indépendance de leur vieille cité, car ces droits et ces concessions faites au duc étaient entre ses mains une arme avec laquelle il pouvait tuer la république bisontine. Mais les notables avaient signé; il leur fallut se soumettre; et le peuple, convoqué sur la place de Saint-Pierre (10 septembre 1451), se vit contraint, le désespoir dans l'âme, de ratifier cette espèce de marché, que l'on baptisa du nom de *traité d'association*.

La conclusion de ce traité faisait avancer d'un grand pas le duc de Bourgogne vers la souveraineté qu'il convoitait. En cet état de choses, la prudence conseillait à l'archevêque comme aux gouverneurs de cesser leurs éternelles querelles et de chercher à vivre en bonne intelligence; mais on fut loin d'agir ainsi. Les accusations réciproques d'empiétements, d'infractions au traité de 1436 recommencèrent, et des accusations on en vint à la guerre ouverte. De la part des gouverneurs surtout, c'était bien mal comprendre la situation : ils devaient craindre que le peuple, déjà mécontent de leur gestion, ou que le prélat, dont on connaissait les rapports avec Philippe, n'en vinssent l'un ou l'autre à se jeter dans les bras du duc; et, le cas échéant, tout eût été dit pour la vieille république bisontine : elle était perdue. Les plus sages parmi les notables virent le péril et le signalèrent : cependant ce ne fut qu'en 1454, c'est-à-dire lorsque les nouvelles querelles duraient déjà depuis trois ans, que les gouverneurs, inquiets, songèrent à s'adresser au duc de Bourgogne,

[1] Le premier en date de ces capitaines fut Thiébaut de Neufchâtel : après sa mort, arrivée en 1469, il eut pour successeur son fils Henri.

terait les progrès du sentiment national et rendrait impossible l'unité du pouvoir, il profita de l'état d'affaiblissement et de désorganisation où l'aristocratie était tombée, pour en finir avec ces turbulents seigneurs dont l'orgueilleuse indépendance avait causé de si cruelles insomnies à la royauté : et c'est alors que commença cette grande lutte qui devait, en portant le coup mortel à la vassalité souveraine, montrer en Louis XI le despotisme arrivé, sinon à son développement le plus complet, du moins à son expression la plus terrible; qui devait changer la politique de l'Europe, amener la centralisation du pouvoir en France, ouvrir aux peuples une ère nouvelle, et préparer de loin le triomphe de la liberté.

Louis XI n'ignorait pas que, pour sortir victorieux de cette lutte, il aurait à se servir de toutes armes; qu'il lui faudrait tour à tour employer l'astuce, la perfidie, la corruption, la violence, la trahison, la terreur, la cruauté, le crime; mais cela l'inquiétait peu. Louis XI, âme égoïste, méchante, incapable de remords, sans pitié ni faiblesse, sans probité ni scrupules, ne se souciait que d'une chose : *réussir à se débarrasser d'une aristocratie qui le gênait;* et pour lui la fin justifiait les moyens. A son avénement au trône, il trouva quatre maisons souveraines qui le disputaient en puissance à la maison royale : c'étaient les maisons de Bourgogne, d'Anjou, d'Armagnac et de Bretagne. Louis XI résolut de les détruire. La première de ces maisons étant la seule qui doive nous occuper un peu longuement, nous nous bornerons à résumer en quelques mots l'historique des trois autres.

La maison de Bretagne, lien continuel entre l'Angleterre et les ennemis de l'intérieur, était pour la couronne une cause d'embarras sans cesse renaissants; et tant que cette maison conserverait sa position indépendante, la France ne pouvait aspirer à vivre tranquille : « C'est là qu'est le danger, » disait souvent Louis XI. Aussi la pensée de réunir le duché de Bretagne au domaine royal l'occupa-t-elle constamment : à cette fin même il acheta les droits de la maison Blois-Penthièvre à ce duché, dans l'intention de les faire valoir un jour; et si le temps lui manqua pour réaliser ses projets, sa politique du moins en avait préparé les voies : huit ans après la mort de Louis XI, le mariage de son fils Charles VIII avec Anne de Bretagne achevait ce qu'il avait commencé.

Quant à la maison d'Armagnac, les choses se passèrent autrement. Louis XI, épiant le moment d'en finir avec cette orgueilleuse maison du Midi, qui comptait de puissants alliés, envoya en 1473 dans la Gascogne un nombreux corps d'armée sous la conduite de Jean Goffredi son aumônier, et cardinal d'Albi. Ce Jean Goffredi, malgré la désinence italienne de son nom, n'était autre qu'un Franc-Comtois qui jouit dans son temps d'une terrible renommée : c'était le fameux Jean Jouffroy, de Luxeuil[1]. Né en cette ville vers 1412, d'une famille de bourgeois, il avait fait ses premières études à Dôle et avait ensuite fréquenté les universités de Cologne et de Pavie, où il s'était appliqué à la jurisprudence avec autant d'ardeur que de succès. Ses études terminées, il revint à Luxeuil et y embrassa la vie religieuse. Retourné peu de temps après à Pavie, il y professa pendant trois ans la théologie et le droit

[1] Ce que nous allons dire de ce personnage est tiré en partie de l'article JOUFFROY, dans la *Biographie universelle* de Michaud, et qui a été rédigé par notre célèbre bibliothécaire, M. Charles Weiss, de Besançon.

canon. Le jeune Jouffroy remplissait cette chaire avec tant d'éclat, qu'il fut invité par le pape Eugène IV à venir au concile de Ferrare, et il prit plusieurs fois la parole dans cette imposante assemblée. A son retour d'Italie, il revint à Luxeuil, vers 1441. L'abbé de Luxeuil l'envoya au duc Philippe le Bon, pour demander à ce prince la conservation des priviléges de l'abbaye : la réputation de Jouffroy l'avait devancé à la cour du duc, qui ne tarda pas à l'honorer de sa confiance, en fit un de ses conseillers intimes et le chargea de plusieurs ambassades en Italie, en Espagne, en Portugal. Jouffroy, esprit doué des plus éminentes facultés, brillait surtout par le génie diplomatique; mais il avait une ambition qui égalait ses talents et qui lui fit commettre des actes indignes. Ainsi, nommé évêque d'Arras, il se signala par tant d'atrocités, à l'époque du procès des malheureux vaudois, qu'on le surnomma le *Diable d'Arras*[1]. C'est que, non satisfait d'être évêque, il voulait être cardinal; et le pape Nicolas V lui ayant promis le chapeau rouge s'il amenait Louis XI à révoquer la *pragmatique sanction*, Jouffroy négocia cette grande affaire, que son habileté conduisit à bonne fin. La *pragmatique sanction* était cette fameuse ordonnance rendue en 1438 par le roi Charles VII, père de Louis XI, et dont voici les principaux articles : L'autorité des conciles généraux est supérieure à celle du pape; — le saint-siége est obligé d'assembler tous les ans un concile général; — la liberté des élections est rendue aux églises et aux abbayes; — les annates, réserves, expectatives, etc., sont interdites, et le droit d'appel au pape est limité; — les bulles du pape ne seront reçues en France qu'avec l'approbation du roi.

Louis XI ayant consenti à révoquer la pragmatique, Jouffroy reçut en 1461 le chapeau de cardinal, unique objet de son ambition, mais non de son insatiable cupidité. Avec le cardinalat il se fit conférer l'évêché d'Albi, et peu de temps après il se tourna contre le pape, irrité de ce que celui-ci lui avait refusé de joindre à l'évêché d'Albi l'archevêché de Besançon, vacant par le décès de Quentin Ménard. Depuis lors, Jouffroy se montra aussi contraire à la cour de Rome qu'il lui avait été jusque-là favorable : on prétend même qu'il ne tint pas à lui de rétablir la pragmatique, après avoir tout fait pour l'abolir. Jouffroy, intelligence d'élite, mais chez lequel l'abaissement du caractère déparait les nobles dons de l'esprit, devint l'une des âmes damnées de Louis XI : ce monarque, qui connaissait son insatiabilité d'honneurs et de richesses, se l'était attaché par de l'argent et des faveurs, et il le mit dans le secret de sa politique d'extermination; car, en l'envoyant dans le Midi pour anéantir la maison d'Armagnac, il le savait capable de recevoir et d'exécuter des ordres impitoyables. Jouffroy ne servit que trop bien les vues de son terrible maître. Il vint mettre le siége devant la ville de Lectoure, où s'était renfermé le comte d'Armagnac, le plus redoutable des seigneurs du Midi. D'Armagnac se défendit vaillamment; mais, obligé de capituler, il se rendit à Jouffroy, qui lui promit de mettre en sûreté sa personne et le fit poignarder sous les yeux de sa femme,

[1] On donnait, à cette époque, le nom de *vaudois* à une secte d'hérétiques que l'on accusait de se livrer, dans leurs réunions, aux débauches les plus monstrueuses. Mais ces accusations n'avaient pas le moindre fondement; elles n'étaient que l'odieux prétexte dont certains hommes puissants se servaient, soit pour exercer une vengeance, soit pour assouvir un sentiment de cupidité; quelquefois pour satisfaire l'une et l'autre.

grosse de sept à huit mois. Puis Lectoure fut saccagé et détruit : de toute la population, on n'épargna que trois hommes et quatre femmes! A la nouvelle de ces atrocités, Louis XI se sentit au cœur une joie sauvage, et il s'occupa de terminer par les supplices et les proscriptions ce que son aumônier Jouffroy avait commencé par le fer et le feu. Entre autres vengeances, le roi fit enfermer le frère du comte d'Armagnac à la Bastille, où ce seigneur passa dix longues années; le roi obtint du parlement de Paris une condamnation à mort contre le sire d'Albret, allié des Armagnacs, et le fit exécuter avec plusieurs des serviteurs de sa famille. Mais Jouffroy ne jouit pas longtemps de son horrible triomphe : c'était au mois de mars 1473 qu'il avait mis à sac la ville de Lectoure; au mois de novembre de la même année, une fièvre aiguë l'emportait à l'âge de soixante ans.

La politique de Louis XI à l'égard de la puissante maison d'Anjou, qui possédait, outre le comté de ce nom, le Maine, la Lorraine et la Provence, fut tout autre. Le souverain de cette maison était René d'Anjou, prince uniquement occupé de tournois et de fêtes; et Louis, qui le voyait d'un âge avancé, avait eu soin de se l'attacher par des largesses, dont le vieux duc se trouvait avoir constamment besoin. René vint à mourir en 1480, laissant à son neveu Charles, comte du Maine, la Provence avec l'Anjou, et à son petit-fils René II, duc de Lorraine, le duché de Bar. Mais Louis XI, qui s'était fait céder le Barrois, refusa de le rendre. Le duc de Lorraine réclama contre le testament de son aïeul, et fit passer une armée en Provence : cette armée fut battue, repoussée, chassée du pays par les troupes royales. A dix-sept mois de là, le comte du Maine mourut, instituant le roi de France pour son héritier : tout aussitôt Louis s'empara de l'Anjou, du Maine et de la Provence, malgré les protestations du duc de Lorraine et la résistance des seigneurs; puis il réunit immédiatement à la couronne les deux premières de ces provinces. Quant à la dernière, elle n'y fut annexée qu'un peu plus tard, en 1486.

Cela dit à propos des maisons d'Anjou, d'Armagnac et de Bretagne, venons à la maison de Bourgogne. C'était en elle que Louis XI voyait l'obstacle le plus grand à son projet de régénérer l'autorité royale et de fonder l'unité du pouvoir ; car elle n'était pas seulement la plus riche et la plus puissante de l'Europe, elle était l'appui des ennemis de l'intérieur, le centre des ennemis du dehors; et tant qu'elle resterait debout, elle devait, comme la maison de Bretagne, empêcher la France d'acquérir le rang suprême que lui réservaient ses destinées. Il fallait donc abattre ce colosse : à cette fin Louis XI eut besoin d'en appeler à toutes les inspirations de son génie politique; de mettre en œuvre tout ce que l'intelligence, l'audace et la ruse peuvent créer de ressources, et surtout de profiter des fautes d'un adversaire dans lequel il eut le bonheur de rencontrer un de ces hommes précisément organisés pour succomber lorsqu'ils se trouvent aux prises avec des lutteurs d'une trempe comme la sienne. Particularité remarquable, en effet : Charles le Téméraire et Louis XI offraient dans leur caractère un contraste aussi manifeste que la différence du principe qu'ils représentaient. Charles le Téméraire, nature mobile, toute imprégnée de préjugés, toute folle de guerres, était le type de la féodalité chevaleresque; Louis XI, esprit positif, sans illusion, sans fausse gloire, était le type de la royauté bourgeoise. Charles, c'était la force brutale; Louis, la force intelligente. Charles, l'homme de la

force brutale, était fougueux, emporté, violent; Louis, l'homme de la force intelligente, était patient, dissimulé, maître des mouvements de son âme. L'un, orgueilleux et ne souffrant rien de personne, n'écoutait que ses passions; l'autre, n'écoutant que ses intérêts, savait à propos s'humilier et tout endurer. L'un, faisant ouvertement ce qu'il entreprenait, marchait droit à son but et se décourageait facilement; l'autre, agissant dans l'ombre, tournait les obstacles et ne se rebutait jamais. Le premier, ne se fiant qu'à son bras et cherchant toujours à combattre, aggravait une faute par un échec; le second, ne se fiant qu'à sa tête et cherchant toujours à négocier, réparait une imprudence par un acte d'habileté. Charles, n'obéissant qu'aux caprices de son imagination, courait de tous côtés et se perdait dans le labyrinthe de ses projets; Louis, soumettant tout au calcul de la raison, ne se proposait qu'un but et n'en poursuivait pas d'autre. Dans une lutte à soutenir, Charles se croyait trop puissant pour douter de la victoire et marchait à son adversaire avec la superbe assurance du lion; Louis, au contraire, comptait beaucoup moins sur la force que sur la ruse et n'attaquait son ennemi qu'avec les astucieuses précautions du renard. Tels étaient les deux hommes que le hasard de leurs positions mettait en présence, et que nous allons suivre à travers les péripéties du grand drame politique dont ils furent les acteurs.

Le commencement de la lutte entre Louis XI et Charles le Téméraire remontait avant l'époque à laquelle ce dernier devint duc de Bourgogne. N'étant encore que comte de Charolais, il avait vu d'un œil inquiet Louis entamer des négociations avec son père Philippe le Bon pour le rachat des villes de la Somme, engagées au duc depuis le traité d'Arras; puis, lorsque l'affaire fut conclue, Charolais s'était montré profondément irrité d'un accord qui lui semblait une spoliation, et son antipathie secrète pour Louis XI se changea dès lors en aversion ouverte. Charolais se mit à fomenter les mécontentements des princes et des seigneurs de France, que le nouveau roi [1] continuait à s'aliéner en retirant aux uns les dignités et pensions dont ils avaient joui sous le règne de Charles VII, en refusant aux autres des apanages qui les rendissent indépendants; il noua des relations avec le plus redoutable des ennemis du monarque, François II, duc de Bretagne; il se montra l'un des plus ardents soutiens de la fameuse *ligue du bien public*, formée contre Louis par les plus grands personnages, tels entre autres que le duc de Berri (Charles de France), frère du roi, les ducs de Bretagne, de Lorraine, de Bourbon, de Nemours, les comtes de Dunois, de Saint-Pol, de Dammartin, le sire d'Albret, le maréchal de Lohéac, l'amiral de Beuil, le grand-écuyer Tanneguy-Duchâtel, fils du meurtrier de Jean-sans-Peur; et dans la bataille que les confédérés livrèrent aux troupes royales, le 16 juillet 1465, à Montlhéri, ce fut Charolais avec ses Bourguignons qui fit tous les frais de la journée. Quoique rien n'eût été décidé dans cette bataille, où les pertes des deux armées se balancèrent, Charolais estima la gloire être sienne, « ce qui, depuis, lui a coûté bien cher dit Philippe de Comines, car oncques il n'usa de conseil d'homme, mais du sien propre, et par là fut finie sa vie, et sa maison détruite. »

[1] Louis XI était monté sur le trône en 1461, à l'âge de trente-huit ans, et c'est en 1463 qu'avait eu lieu l'affaire du rachat des villes de la Somme; ces villes, qui servaient à cette époque de barrières au royaume du côté du nord, étaient Amiens, Abbeville, Péronne et Saint-Quentin.

chancelier de ses vastes États; Guy Arménier, de Montigny-les-Arbois, devint président de son parlement de Dôle et chef de sa chambre du conseil; Jean Germain, de Besançon, fut créé chancelier de la Toison d'Or; Jean Jouffroy, de Luxeuil, et Jean Chevroz, de Poligny, évêque de Tournai, furent admis à sa confiance et comblés de ses faveurs. Philippe releva dans la Comté le commerce et l'industrie, depuis longtemps en souffrance : sous son règne, le port de Gray devint le rendez-vous des marchands bourguignons et étrangers; la vallée du Cusancin, déjà dotée d'une forge par Philippe le Hardi, s'enrichit de fabriques de papier; la terre de Luxeuil eut aussi ses usines pour le fer; les montagnes du Jura virent s'accroître le nombre des tisserands de draps et de laines; les villes commencèrent à changer de physionomie et furent pavées pour la première fois. S'il est à regretter que le duc se soit trop peu préoccupé de la condition misérable du peuple, du moins on doit lui tenir compte d'avoir éloigné du pays la guerre étrangère et d'y avoir fait régner une paix durable et profonde.

CHAPITRE HUITIÈME.

Charles le Téméraire, duc et comte de Bourgogne. — Louis XI ; sa politique envers les grandes maisons féodales. — Jean Jouffroy, de Luxeuil. — Louis XI et Charles le Téméraire. — Ligue du *bien public*. — Bataille de Montlhéri ; traité de Conflans. — Louis XI à Péronne. — Nouvelle ligue. — Campagne de Charles le Téméraire en France. — Reconstitution du royaume de Bourgogne. — Charles le Téméraire et l'empereur Frédéric III. — Charles le Téméraire et René II. — Le sire de Hagembach. — Ligue allemande. — Siége de Montbéliard ; le prince Henri. — Supplice de Hagembach. — Le siége de Neuss. — Politique de Louis XI. — Déclaration de guerre au duc par les Suisses. — Bataille d'Héricourt. — Ravages en Comté. — Prise de Pontarlier. — Alliance et rupture de Charles le Téméraire avec Édouard IV. — Conquête de la Lorraine. — Le connétable de Saint-Pol. — Ambition de Charles le Téméraire. — Sa première entrée en Suisse. — Siége et bataille de Granson. — Joie de Louis XI ; désespoir de Charles le Téméraire. — Sa rentrée en Suisse. — Siége et bataille de Morat. — Projets de Charles le Téméraire. — Courageuse attitude des états de Salins. — Colère et abattement du duc. — Entrée du duc en Lorraine. — Siége et bataille de Nancy. — Mort de Charles le Téméraire. — Son caractère ; son prestige.

A sa mort, Philippe le Bon possédait six duchés, quinze comtés et plusieurs autres grandes seigneuries. C'est dire que jamais prince vassal n'avait laissé plus magnifique héritage ; mais il faut ajouter que cette agglomération de richesses se trouvait en partie composée d'éléments réunis par les hasards de l'hérédité féodale, et ne formait pas un tout assez homogène pour qu'une dissolution ne fût pas à craindre à la première secousse un peu violente. Une main prudente et ferme comme celle de Philippe pouvait seule asseoir sur des bases un peu durables cette fortune colossale : or il s'agissait de la rencontrer, cette main prudente et ferme ; et Philippe l'avait-il transmise avec son héritage au fils qui lui succédait ? Loin de là. Charles le Téméraire, né à Dijon en 1433, manquait entièrement de ce qu'il fallait pour maintenir l'œuvre paternelle : homme orgueilleux et brutal, d'un esprit sans suite et sans portée, d'une imagination vagabonde et remplie de rêves ambitieux, il devait tout perdre en voulant encore agrandir une fortune déjà trop propre à lui donner le vertige. Et, par un hasard malencontreux, Charles le Téméraire allait précisément rencontrer pour antagoniste un homme qui possédait toutes les qualités nécessaires pour le terrasser, un homme qui depuis six ans déjà travaillait à frapper au cœur l'ordre de choses dont lui, duc de Bourgogne, se trouvait être le plus puissant et le plus redoutable représentant : on a deviné que cet adversaire était Louis XI.

Plein d'ambition et de génie, actif, persévérant, sagace, avide de tout voir, de tout savoir, de tout faire par lui-même, astucieux et sans moralité, préférant la ligne tortueuse à la ligne droite, la ruse à la force, l'adresse au courage, Louis XI, cette figure unique dans l'histoire, semblait né tout exprès pour la rude tâche qu'il s'était donnée. Avant de s'asseoir sur le trône, il avait étudié les hommes et les choses, il avait longuement médité sur la puissance royale. Une fois la couronne sur la tête, il se mit à l'œuvre et poursuivit sans relâche la réalisation d'une idée qui fut la gloire de son règne. Comprenant que la féodalité, tant qu'elle serait debout, arrê-

Le duc de Bourgogne devait emporter la Picardie et la Champagne; le roi d'Angleterre, la Guienne et la Normandie; le roi d'Aragon, le Roussillon; le duc de Guienne devait avoir la couronne : « Anglais, Bourguignons, Bretons, disait celui-ci, vont courre sus au roi, et l'on mettra tant de lévriers à ses trousses, qu'il ne saura de quel côté fuir. »

Louis XI ne s'effraya pas : il comptait sur les ressources de son habile diplomatie pour détourner le coup qui le menaçait. Pendant qu'il renforçait ses armées et préparait ses moyens de défense, il redoublait ses négociations, ses corruptions, ses intrigues; il écrivait à tous, il promettait à tous; il suppliait le Bourguignon de faire la paix et le fascinait par des conditions si séduisantes, que le duc se décidait à traiter : « mais tous deux, dit Comines, y allaient en intention de tromper chacun son compagnon. » Louis XI, en effet, attendait un événement qui devait le tirer d'embarras : c'était la mort de son frère le duc de Guienne, malade et languissant depuis plusieurs mois. Aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de cette mort, il s'écria : « Quand le gibier est pris, il n'y a plus de serment à jurer; » et sans perdre de temps il fit entrer en Guienne une armée qui se rendit facilement maîtresse des places principales.

Lorsque le Bourguignon apprit la mort du duc et le refus du roi de signer la paix, sa colère fut d'autant plus grande, que tous ses projets se trouvaient renversés. Dans son ressentiment, il accusa Louis XI d'avoir fait périr le duc de Guienne son frère, « par poisons, maléfices, sortiléges, invocations diaboliques » (ce fut, du reste, l'opinion populaire)[1]; et, furieux d'avoir été lui-même pris pour dupe, il entra brusquement en Picardie, se mit à saccager tout le pays, attaqua la place de Nesle, qui fut emportée de vive force, et il en fit massacrer toute la garnison. Les habitants éprouvèrent le même sort : ces malheureux s'étant réfugiés dans l'église, ils y furent égorgés sans pitié par les Bourguignons; et l'on rapporte que lorsque Charles le Téméraire entra dans cette église, où son cheval avait du sang jusqu'à la cheville, il fit un signe de croix accompagné de ces sauvages paroles : « Je vois moult belle chose; j'ai avec moi moult bons bouchers. » Charles, après ces cruelles abominations qui lui méritèrent le surnom de Terrible, se dirigea sur Roye, dont la garnison se rendit pour échapper au sort des gens de Nesle, et il vint ensuite assiéger Beauvais; mais il échoua devant cette ville, grâce à l'héroïque résistance des habitants, et surtout à l'énergie de leurs femmes commandées par la célèbre Jeanne Hachette. Le Bourguignon se dédommagea de cet échec en ravageant la Normandie

[1] « Suivant une anecdote rapportée par Brantôme (*Digression sur Louis XI*), le roi se serait trahi un jour devant le fou de son frère, qu'*il avait retiré avec lui, pour ce que ledit fol était plaisant*. Un jour que le roi était en oraison à Cléri, devant l'autel de Notre-Dame, qu'il appelait sa bonne patronne, le fou, à la présence duquel Louis ne prenait pas garde, l'entendit invoquer la sainte Vierge de la sorte : « Ah! ma bonne dame, ma petite maitresse, ma grande amie, en qui j'ai toujours eu mon « reconfort, je te prie d'être mon avocate envers Dieu, pour qu'il me pardonne la mort de mon frère, « que j'ai fait empoisonner par ce méchant abbé de Saint-Jehan! (cet abbé de Saint-Jehan était « l'aumônier du duc de Guienne). Mais aussi qu'eussé-je pu faire ? Il ne faisait que me troubler mon « royaume. Fais-moi donc pardonner, ma bonne dame, *et je sais bien ce que je te donnerai*. » Le fou, s'étant avisé de railler le roi à table sur ce qu'il avait entendu, disparut sans qu'on eût jamais de ses nouvelles. » (Henri MARTIN, *Histoire de France*, tome VIII, pages 74-75.)

avec une fureur sauvage, en pillant et brûlant Eu, Neufchâtel, Poissy, Saint-Valery, Longueville; puis il arriva devant Rouen, où le duc de Bretagne devait le rejoindre. Louis XI, en cette circonstance, déploya la plus grande activité : pendant qu'un de ses lieutenants entrait en Artois, et qu'un autre suivait le Bourguignon en Normandie, lui-même marchait contre le duc de Bretagne, le pressait vivement, le forçait à signer une trêve, et se débarrassait ainsi d'un ennemi dont il importait d'empêcher la jonction avec Charles le Téméraire. Celui-ci, dégoûté de cette guerre, épuisé par les pertes considérables qu'il avait faites, occupé d'ailleurs des nouveaux projets qui remplissaient son imagination, conclut aussi une trêve. Elle fut signée le 3 novembre 1472, et devait durer cinq mois; mais elle se prolongea plusieurs années.

A ce moment-là, toutes les pensées, toute l'activité de Charles le Téméraire commençaient à se tourner vers l'Allemagne. L'orgueilleux duc ne rêvait rien moins qu'une couronne; et, sans attendre la mort de l'empereur Frédéric III, vieillard faible et méprisé, il visait à se faire élire *roi des Romains;* mais tout d'abord il avait le dessein d'ériger ses États en un royaume de Bourgogne dont Besançon serait la capitale. Cette idée ne manquait pas de profondeur, si l'on considère que le royaume de Bourgogne projeté s'élevait entre l'Allemagne et la France, et que Charles, par la position mixte de son nouvel empire entre ces deux puissants États, se verrait leur médiateur naturel ou pourrait travailler plus efficacement à diviser l'un et dominer l'autre. Les projets de royauté du Bourguignon lui semblaient d'autant plus faciles à réaliser, que d'abord il ne doutait jamais de lui-même; qu'ensuite il croyait avoir sous la main tous les éléments nécessaires pour assurer la réussite de ses desseins : maître des deux Bourgognes, et possesseur des Pays-Bas tout entiers, il avait en outre acheté de l'archiduc Sigismond d'Autriche, la haute Alsace, le Brisgau et les quatre villes forestières du Rhin; il s'était fait donner le titre d'avoué de Cologne; il venait de s'adjuger le duché de Gueldre et le comté de Zutphen. Pour constituer le royaume objet de ses ambitieux rêves, il ne lui restait qu'à réunir à ses vastes possessions la Suisse et la Lorraine : la Suisse, parce qu'elle devait rattacher à sa Comté de Bourgogne la Provence, qu'il convoitait grandement; la Lorraine, parce qu'elle joignait la haute Alsace et les deux Bourgognes aux Pays-Bas, et qu'elle servirait ainsi de lien entre les deux moitiés de ses vastes États. A l'égard de la Lorraine, le Bourguignon débuta par un acte de félonie. Il venait de prendre possession du duché de Gueldre, lorsque la mort enleva presque subitement, à la fleur de l'âge, le duc de Lorraine, Nicolas d'Anjou. Le Bourguignon vit là une occasion de mettre la main sur la proie qu'il couvait du regard, et dans ce but il commença par faire saisir traîtreusement et retenir prisonnier le jeune comte de Vaudemont, René II, héritier légitime de Nicolas d'Anjou. Cependant il n'osa pas envahir immédiatement la Lorraine, parce que Louis XI, en apprenant l'acte de violence commis sur la personne du jeune René, s'était empressé de faire garnir de troupes cette province, pour être tout prêt à la défendre en cas d'attaque. Le duc se vit alors obligé de relâcher son prisonnier. Déçu de ce côté dans ses calculs, il se rapprocha de l'empereur Frédéric III d'Autriche : il lui demanda de le reconnaître roi des Romains, de rétablir en sa faveur l'ancien royaume de Bourgogne et de l'instituer vicaire général de l'Empire dans les provinces de la basse Alle-

magne qu'il possédait sous la mouvance de la couronne germanique. En échange, le Bourguignon offrait la main de la princesse Marie sa fille au jeune duc Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur : alliance qui serait des plus heureuses pour la maison d'Autriche, ajoutait Charles; car, après la mort de Frédéric III, la couronne impériale passant à lui, duc de Bourgogne, rien ne lui deviendrait plus facile que de faire à son tour roi des Romains son gendre Maximilien, et de lui transmettre avec ses vastes domaines la succession de l'Empire. Cette manière de présenter la question était habile et séduisante; et, l'empereur Frédéric ayant pris en considération les propositions de Charles de Bourgogne, on convint de s'aboucher pour traiter de ces grands intérêts. Charles se rendit à Trêves, accompagné de sa fille Marie, jeune princesse d'une beauté remarquable ; et, dans une entrevue solennelle qu'il eut avec l'empereur, tout se passa bien. Mais on ne fut pas longtemps d'accord. Les prétentions immodérées de Charles le Téméraire, ses manières aussi hautaines que fastueuses, et les superbes dédains des gens de sa suite[1] indisposèrent l'esprit borné et jaloux du vieil empereur. Le Bourguignon exigeait que les quatre évêchés d'Utrecht, de Liége, de Cambrai et de Tournai, fiefs d'empire, fussent immédiatement annexés à ses États, et qu'on lui en donnât l'investiture; ensuite il eût demandé la Lorraine. Frédéric III, âme très-accessible à la méfiance, en vint bientôt à soupçonner que la main de mademoiselle de Bourgogne pourrait bien n'être qu'un leurre ; et comme le duc, à qui l'on avait souvent entendu dire dans l'intimité : « J'aimerais mieux me faire cordelier que de me donner un gendre, » promettait toujours, avec la résolution de ne pas tenir, Frédéric refusa de rien conclure avant la consommation du mariage. Puis le roi Louis XI se mêla de la partie : il fit représenter secrètement au vieil empereur combien il s'exposait en favorisant un prince dont l'insatiable ambition ne connaissait pas de bornes; un prince qui de vassal voudrait bientôt devenir maître; qui ne manquerait pas sans doute d'enlever à son fils Maximilien, peut-être à lui-même, la dignité impériale, et qui, ne pouvant vivre en repos, troublerait sans cesse l'Allemagne pour y tenter de nouvelles conquêtes.

Cependant, malgré ces nuages, les pourparlers continuèrent avec un succès assez apparent pour que le Bourguignon regardât son couronnement comme certain : et déjà l'église où l'évêque devait « sacrer le successeur de ces anciens et fameux rois du grand royaume de Bourgogne » était tendue des plus riches tapisseries; déjà tout était prêt, la couronne, le sceptre, la bannière, les habits royaux, le trône de l'empereur et celui du nouveau roi ; lorsque, l'avant-veille du jour fixé pour la cérémonie (6 novembre 1473), Frédéric III quitta subitement Trêves et se rendit à Cologne sur un bateau, sans laisser un mot d'adieu ni d'excuse à Charles le Téméraire.

Il est facile de se représenter la surprise et la colère du duc. Cet affront et le désir de se venger de la maison d'Autriche ne firent que le confirmer dans ses projets sur l'Allemagne; seulement cette fois il se proposait d'y revenir à force ouverte. Voyant l'impossibilité de s'emparer de la Lorraine, il voulut du moins ne pas trouver le duc de cette province contraire à ses desseins, et il conclut avec René II un traité

[1] « Les Bourguignons, dit Philippe de Comines, méprisaient la petite compagnie de l'empereur, les pauvres habillements de ses gens et leurs habitudes grossières et malpropres. »

d'alliance contre Louis XI ; en outre, il obtint de René le libre passage des troupes bourguignonnes sur les terres lorraines. Cela fait, Charles se dirigea vers l'Alsace ; il visita cette contrée, y reçut partout les hommages de ses nouveaux sujets, mais il les mécontenta beaucoup en leur refusant justice contre les tyrannies de l'homme auquel il avait confié le gouvernement des cantons d'Alsace et de Ferrette, et qui semblait prendre à tâche de faire maudire sur les rives du Rhin la domination bourguignonne. On le nommait Pierre de Hagembach. « Cet homme, dit Henri Martin, était le type du tyran féodal dans toute sa brutalité : le meurtre et le viol étaient ses passe-temps. Foulant aux pieds le droit des gens autant que l'humanité, il étendait ses exactions et ses violences sur les citoyens des villes libres et sur les sujets des prélats et des barons de l'Empire, aussi bien que sur les malheureux habitants des domaines engagés. Il n'avait pas même l'esprit de caste, et traitait la noblesse avec autant d'insolence que les bourgeois et les paysans. » Les lignes suivantes empruntées à M. de Barante compléteront le portrait du sire de Hagembach : « Il ne s'inquiétait pas plus du ciel que de la terre, et avait coutume de dire qu'étant bien assuré d'aller au diable, il ne se voulait rien refuser de ce qui lui passerait par la tête. Il n'y avait donc sorte de fantaisies auxquelles il ne se livrât : corrompant avec de l'argent les jeunes filles de tout état, ou les enlevant à leurs parents, leur faisant violence, forçant la clôture des couvents, déshonorant les familles des nobles comme celles des bourgeois. Il lui arriva un jour de donner une fête, et tout d'un coup, après avoir renvoyé les maris, il fit mettre les femmes toutes nues, en leur couvrant seulement la tête, puis il donna l'ordre aux maris de revenir et de reconnaître leurs femmes. Ceux qui se méprenaient étaient précipités du haut de l'escalier en bas ; ceux qui ne se trompaient point étaient, comme pour recevoir les félicitations du gouverneur, contraints à boire une telle quantité de vin, qu'ils étaient malades à en mourir. »

Voilà l'homme en qui le Bourguignon avait placé sa confiance, et c'était entre les mains de ce scélérat qu'il laissait le gouvernement des villes libres de la haute Allemagne, lorsqu'il eût dû tout au contraire, par une conséquence naturelle de sa rupture avec l'empereur Frédéric III, s'attacher ces mêmes villes, les ennemies séculaires de la maison d'Autriche. Le duc Charles ne s'inquiétait pas davantage du mécontentement des Suisses, qui commençaient à s'émouvoir de la conduite du sire de Hagembach envers leurs amis des communes d'Alsace, et qui n'allaient pas tarder à lui montrer comment l'*ours de Berne*, que Hagembach s'était flatté d'*écorcher pour s'en faire une fourrure*, savait défendre sa peau.

D'Alsace, le duc se rendit à Montbéliard, forte ville dont il convoitait depuis longtemps la possession, car elle reliait la Comté de Bourgogne à la haute Alsace, et pouvait lui devenir d'un grand avantage pour la guerre qu'il se proposait d'entreprendre. Après un séjour de vingt-quatre heures à Montbéliard, il vint étaler son faste de prince asiatique dans les deux Bourgognes qu'il n'avait pas visitées depuis la mort de son père, et c'est là qu'il acheva l'hiver de 1474. Il repartit ensuite pour ses États du nord, sans se douter des ressentiments qu'il laissait derrière lui. Il ne se doutait pas non plus que son plus dangereux ennemi, Louis XI, ne l'avait pas un seul instant perdu de vue, et qu'il mettait à profit toutes ses fautes pour lui

susciter des obstacles contre lesquels il devait venir se briser. Ainsi, pendant que le duc se repaissait de ses projets sur l'Allemagne, Louis négociait avec les Suisses une alliance contre lui ; de plus, il décidait la maison d'Autriche à se réconcilier avec les républicains de l'Helvétie et avec les villes libres de la haute Allemagne ; et, par l'habileté de sa politique, il amenait le duc Sigismond, les petits princes de Souabe, les villes libres de Strasbourg, Colmar, Haguenau, Schélestadt, Mulhausen, et les cantons de Zurich, Lucerne, Berne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Glaris à signer entre eux contre le Bourguignon un pacte de défense mutuelle (11 juin 1474).

Charles apprenait à peine l'existence de cette ligue, à laquelle avait adhéré Ulrich de Wurtemberg, comte régnant de Montbéliard, que pour se venger de ce prince il faisait arrêter dans le voisinage de Thionville son jeune fils Henri et ordonnait de le conduire à Luxembourg, en déclarant qu'il ne le rendrait à la liberté que si la ville de Montbéliard lui était remise; puis, quelques jours après, Charles envoyait un corps d'armée investir cette place. Mais la garnison, composée des meilleurs soldats de Bâle et de Berne, et commandée par le brave sire de Stein, rendit inutiles toutes les attaques des Bourguignons. A la fin ceux-ci, renonçant à l'espoir de se faire ouvrir par force les portes de la ville, recoururent aux moyens dramatiques. D'après l'ordre du duc, le jeune Henri avait été conduit au camp sous Montbéliard : or, un matin, deux chevaliers l'amenèrent, chargé de chaînes, à quelque distance des murs de la place et menacèrent de le mettre à mort si la garnison s'obstinait plus longtemps à refuser l'entrée. Une première sommation du héraut d'armes étant demeurée sans réponse, on déploya sur un tertre, en face du château, un tapis de velours noir, on dépouilla le jeune Henri d'une partie de ses vêtements et on le fit agenouiller sur ce tapis; après quoi, le bourreau leva le glaive sur sa tête, prêt à frapper au premier signal. En ce moment solennel le héraut d'armes répéta la sommation. « C'est contre tout droit et toute loyauté, fit alors crier le sire de Stein, que monseigneur est entre vos mains. Vous pouvez bien le tuer, mais non pas avec lui la maison de Wurtemberg. Mon devoir est envers tous ceux de cette noble maison; ils vengeront celui que vous voulez mettre à mort. » Cette énergique et courageuse protestation fit comprendre aux Bourguignons l'inutilité de pousser plus loin leur odieuse parade, qu'ils n'avaient jouée du reste que dans l'espoir d'arracher au commandant de la place un acte de capitulation en surprenant sa pitié; ils s'en tinrent donc à la menace, et ramenèrent au camp le fils du comte Ulrich. Peu de temps après, les bourgeois de Montbéliard et la garnison virent, du haut des murs, les assiégeants s'éloigner de la ville. Quant au malheureux jeune prince, il ne devait recouvrer sa liberté qu'après la mort de Charles le Téméraire : mais les épreuves par lesquelles on l'avait fait passer, et les rigueurs d'une captivité de trois ans l'avaient rendu fou.

La ligue allemande formée contre le Bourguignon porta promptement ses fruits : son premier acte fut une révolte. Impatiente d'en finir avec la brutale tyrannie du sire de Hagembach, les Alsaciens se soulevèrent, se saisirent de la personne du gouverneur et le décapitèrent devant la porte de Brisach, le 9 mai 1474, à la suite d'une sentence qu'avaient rendue vingt-sept juges délégués par les villes du voisi-

Quelques jours après, une armée de dix-huit mille hommes entrait dans la Comté. Cette armée, composée d'Alsaciens, d'Autrichiens, de Suisses principalement, et qui portait une croix blanche en signe d'union, arriva devant Héricourt, place située entre Montbéliard et Béfort. Le siége commença; mais bien que les alliés eussent avec eux de l'artillerie, la brèche ne s'ouvrit que lentement. Comme la saison était rigoureuse, et que les Suisses avaient peu de vivres, on se disposait à donner l'assaut, lorsqu'arriva le comte de Blamont, maréchal de Bourgogne, avec cinq mille combattants. Le comte de Romont ne tarda pas à le joindre, amenant huit mille gens de pied et douze mille cavaliers, ce qui portait à vingt-cinq mille hommes l'armée bourguignonne. Le comte de Romont se plaça dans une position avantageuse : il mit un bois à sa gauche, un étang à sa droite, de sorte qu'on ne pouvait le prendre en flanc, et qu'il fallait venir l'attaquer de face. Les alliés réglèrent ainsi leur ordre de bataille : les Alsaciens furent laissés à la garde du camp pour repousser les sorties de la garnison d'Héricourt; les Suisses, armés de leurs longues piques, s'avancèrent en belle ordonnance vers l'ennemi; les Autrichiens, qui formaient la cavalerie, se tinrent en réserve derrière eux.

Les Suisses engagèrent l'attaque, et leur choc fut terrible. Certes les Bourguignons étaient de vaillants soldats; mais ils n'avaient jamais rien vu de pareil à l'élan furieux de leurs adversaires. « Ces cris épouvantables, cette ardeur à s'exciter, à se surpasser les uns les autres, cette impétuosité irrésistible, eurent bientôt jeté l'effroi parmi l'armée du comte de Romont. Son infanterie fut rompue. La cavalerie essaya de venir l'appuyer et d'arrêter la marche des Suisses. Les longues piques ne laissèrent point approcher les chevaux. Le nombre des assaillants semblait s'accroître à chaque moment, et leur attaque devenait plus vive. Le combat ne dura guère. Le désordre et le désespoir se mirent parmi les Bourguignons. Leur cavalerie prit la fuite comme leur infanterie : « Nous ne pouvons les atteindre; à vous maintenant, » criaient les Suisses aux cavaliers de l'armée, qui n'avaient encore pris aucune part au combat. Alors les hommes d'armes autrichiens et les nobles de Souabe commencèrent à se lancer à la poursuite des fuyards. « Chevauchez hardiment, chers seigneurs, leur criaient les Suisses ; nous sommes là pour vous soutenir. » La déroute fut complète et sanglante; la cavalerie des alliés n'éprouva aucune résistance, et arriva jusqu'à Passavant, où la veille s'était réunie l'armée du comte de Romont. Les bagages et les munitions furent pillés; le feu fut mis au village.... Le carnage avait été grand : plus de deux mille hommes restèrent sur le champ de bataille; de huit cents habitants de Faucogney, qui passaient pour les plus vaillants de la Comté de Bourgogne, il n'en revint qu'un sur dix. Les Suisses, accoutumés à leurs cruelles guerres contre les Autrichiens, n'avaient jamais su ce que c'était que mettre à rançon; ils n'accordaient merci à personne, et murmuraient beaucoup pour une soixantaine de prisonniers qu'avaient faits les hommes d'armes[1]. »

La bataille d'Héricourt s'était livrée le 13 novembre 1474. La Comté eut cruellement à souffrir des suites de la défaite bourguignonne : les alliés, après leur victoire, se répandirent à travers le pays; et, tandis qu'ils prenaient et pillaient Bla-

[1] BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, tome VI, page 441.

mont, Pont-de-Roide, l'Isle-sur-le-Doubs, Granges, Grammont, Clerval, qu'ils incendiaient et saccageaient tout, depuis Luxeuil jusqu'à la vallée de Morteau, des bandes lorraines et champenoises entraient de leur côté dans la province; elles s'emparaient de Jussey, Saint-Remi, Chariez, Jonvelle, ruinaient Champlitte, couraient la campagne de Gray, dévastaient enfin une partie du bailliage d'Amont. Tous ces ravageurs avaient le champ d'autant plus libre, que nulles troupes ne se trouvaient là pour s'opposer à leurs excès. Charles le Téméraire, avec ses guerres continuelles et ses folles entreprises, qui l'obligeaient à tenir constamment sur pied des forces considérables, avait dépeuplé le pays de ses défenseurs : les villes, au lieu de garnisons, ne comptaient que des bourgeois inexpérimentés au métier des armes; les châteaux, privés de leurs vaillants seigneurs, dont la plupart combattaient sous les bannières ducales, laissaient les campagnes sans protection : et ce n'étaient pas quelques centaines de bourgeois inaguerris, ou quelques milliers de paysans isolés et sans chefs, qui pouvaient essayer de lutter contre des ennemis aussi nombreux que redoutables. Par bonheur que, d'un côté, l'hiver survint pour sauver la Comté d'une invasion complète; que, de l'autre, les maladies et la disette commencèrent à se faire assez vivement sentir dans l'armée des alliés, pour les contraindre à quitter le pays et regagner leurs foyers respectifs. Ce n'est pas à dire cependant que les rigueurs de la saison mirent un terme aux hostilités : les alliés, en se retirant, avaient eu soin de laisser dans Héricourt une garnison autrichienne, laquelle ne cessa, durant tout l'hiver, de ravager les campagnes environnantes. Pendant ce temps, les Suisses, qui s'étaient assurés de plusieurs passages du Jura, faisaient des courses fréquentes dans la partie orientale de la province; et, non contents de piller, ils détruisaient par le fer et la flamme ce qu'ils ne pouvaient emporter. Dans une de leurs cruelles incursions, ils prirent et rasèrent le beau château d'Illens, appartenant au sire de la Baume, secrétaire du duc de Bourgogne. Une autre fois, s'étant rendus maîtres du bourg de Jougne, malgré les bonnes murailles qui l'entouraient, ils le réduisirent en cendres, après avoir fait passer au fil de l'épée la garnison, composée de trois cents hommes. Mais ce n'était là que le prélude de plus grands désastres. Vers les derniers jours de mars 1475, treize cents Suisses des cantons de Soleure, Berne et Lucerne descendirent de leurs montagnes, au refrain d'un chant de guerre qu'ils devaient bientôt entonner sur de glorieux champs de bataille; ils franchirent le Jura, se jetèrent à travers le val du Saugeois, et le 2 avril ils arrivèrent inopinément devant Pontarlier, dont ils s'emparèrent sans résistance. Cinq jours après, ils se rendaient maîtres du château et en passaient au fil de l'épée la garnison avec son chef Étienne de Saint-Mauris. La ville renfermait un butin considérable; elle fut livrée au pillage, ainsi que le château, où l'on avait resserré de grandes richesses, en argent surtout.

Les vainqueurs s'étaient établis sans nulle précaution dans la place, et, pleins de confiance, ils passaient leur temps à boire et à manger, lorsqu'ils apprirent qu'Antoine de Luxembourg, gouverneur de la Comté, et Louis de Chalon, sire de Châtelguyon, s'avançaient au secours de Pontarlier, à la tête de douze mille hommes. Pour les treize cents Suisses, la position était critique : cependant ils ne se troublèrent pas en présence du danger, et résolurent de suppléer par le courage à ce

qui leur manquait en force numérique. Ils tinrent parole. Attaqués par l'avant-garde de l'armée, sous les ordres du sire de Châtelguyon, ils se défendirent avec une bravoure qui rendit le combat opiniâtre et sanglant; mais le sire de Châtelguyon ayant été renversé d'un coup de pique dans le fossé, les siens lâchèrent prise pour se retirer au bourg de la Rivière, où venait d'arriver Antoine de Luxembourg. Les Suisses toutefois n'avaient acheté le succès qu'au prix d'assez grandes pertes, et ces pertes étaient pour eux d'autant plus sensibles, qu'ils ne se trouvaient pas en nombre. Dans la crainte alors de ne pouvoir soutenir assez avantageusement un nouvel assaut contre toutes les forces bourguignonnes réunies, ils se retirèrent en bon ordre, pendant la nuit, avec leurs chariots chargés de butin; mais, avant de quitter la ville, ils la livrèrent aux flammes, et ce fut à la lueur d'un embrasement auquel ils ajoutèrent l'incendie des villages placés sur le chemin de leur retraite, qu'ils regagnèrent la frontière de leur pays. La Comté ne resta pas longtemps sans avoir à subir de nouveau la présence de ces terribles montagnards : à peine rentrés chez eux, ils recommencèrent leurs excursions, et chaque fois ils laissaient derrière eux des traces douloureuses de leur passage.

Pendant que les Suisses désolaient ainsi la Comté, les Français couraient le duché de Bourgogne; le duc René de Lorraine, que les habiles menées de Louis XI avaient fini par détacher de l'alliance de Charles le Téméraire, ravageait le Luxembourg, province du domaine bourguignon; et le roi de France lui-même avait mis en campagne ses gens d'armes, qui « gâtoient les pays d'Artois et de Picardie en y menant guerre âprement et cruellement. » Mais que faisait le duc de Bourgogne, dans le moment où l'on envahissait ainsi ses provinces? Il était toujours arrêté devant cette fatale ville de Neuss, qu'il ne pouvait réussir à prendre, et dont il s'obstinait à ne pas quitter le siége, malgré les avis de ses serviteurs, malgré les invitations réitérées de son allié Édouard d'Angleterre, qui lui annonçait son prochain débarquement à Calais. Dieu, comme disaient les hommes sages de Bourgogne, semblait avoir troublé le sens et l'entendement du duc.

A la fin cependant, la position du Bourguignon devint si critique, et le roi d'Angleterre le pressait tellement, qu'il dut faire à son orgueil l'immense sacrifice d'abandonner son entreprise : il se décida donc à conclure une trêve; et c'était pour aboutir à ce triste résultat qu'il avait passé près de onze mois devant une bicoque, à s'épuiser en travaux ruineux, en efforts incroyables; et c'était lorsque la place pouvait à peine encore tenir une semaine, qu'il se voyait obligé de se retirer! Il leva son camp le 27 juin 1475. A neuf jours de là, le 5 juillet, Édouard IV débarquait à Calais. Le Bourguignon se rendit auprès de lui; mais ce fut seul, pour ainsi dire, qu'il vint le trouver : sa magnifique armée s'était fondue au siége de Neuss. Le roi d'Angleterre, dont les forces ne se composaient en grande partie que de nouvelles levées, et qui comptait principalement sur le concours des vieilles bandes bourguignonnes pour vaincre Louis XI, commença bientôt à se repentir d'avoir entrepris trop légèrement son expédition : Louis XI, instruit de ce qui se passait, fit au prince Édouard des ouvertures de paix que celui-ci s'empressa d'accueillir; et le résultat le plus immédiat de ce rapprochement fut une rupture complète entre l'Anglais et le Bourguignon.

Charles le Téméraire, voyant l'invasion de la France manquée, chercha des dédommagements ailleurs : ce fut sur le duc René de Lorraine que tomba sa colère. On vient de dire que René avait profité du séjour de Charles devant Neuss, pour entrer à main armée dans le Luxembourg et pour ravager ce pays : cela donnait au Bourguignon le droit d'user de représailles, et il n'y manqua pas. En même temps que Charles envahissait la Lorraine, il signait avec Louis XI une trève qui devait, au moyen d'un parjure, lui faciliter la conquête de cette province : la condition principale de la trève était la perte du connétable de Saint-Pol, seigneur aussi déloyal qu'ambitieux, et qui tout à la fois officier du roi de France et vassal du duc de Bourgogne, les avait servis et trahis tour à tour, selon ses intérêts du moment. Il fut convenu que celui des deux princes qui s'emparerait le premier du connétable en ferait justice sous les huit jours, ou le livrerait à l'autre, comme coupable de lèse-majesté. Saint-Pol, dans l'espoir d'échapper aux deux ennemis qui se vendaient mutuellement sa vie, écrivit d'abord à Louis XI pour tâcher de se disculper; mais le sens équivoque et sinistre de la réponse du roi, qui mandait au connétable de venir le trouver, *pour ce qu'étant empêché en beaucoup de grandes affaires, il avait bien besoin d'une tête comme la sienne*, lui fit comprendre que sa cause était perdue de ce côté. Alors il ne lui resta plus qu'à se livrer à la pitié du duc de Bourgogne, dont il avait été longtemps le compagnon d'armes et le guide, et il vint chercher un refuge à Mons; mais il y fut aussitôt arrêté, par ordre du duc. En vain le connétable supplia-t-il celui-ci dans les termes les plus touchants; en vain lui rappela-t-il ses anciens services, leur ancienne amitié : « Dites-lui, répondit le Bourguignon à ses messagers, qu'il a perdu son papier et son espérance. »

Au moment de l'arrestation de Saint-Pol, le duc guerroyait en Lorraine. Sommé par Louis XI d'exécuter la clause du traité relative au connétable, Charles ne voulut le livrer qu'à deux conditions : la première, que le roi ne secourrait pas la Lorraine; la seconde, que le roi reconnaîtrait la validité des conquêtes faites par les armes bourguignonnes en ce pays : et Louis XI, n'écoutant que sa haine implacable contre Saint-Pol, consentit à cette honteuse transaction. Le connétable fut alors remis entre les mains des gens du roi, qui l'amenèrent à Paris et l'enfermèrent à la Bastille. Le parlement instruisit son procès : la preuve des nombreuses félonies de ce personnage était si manifeste, qu'il ne put rien désavouer, et les juges le condamnèrent à la décapitation. Mais avant que sa tête eut roulé sous la hache du bourreau, Charles le Téméraire avait recueilli le prix du sang : il s'était emparé successivement de toutes les places de la Lorraine, et Nancy, la capitale du duché, l'avait reçu triomphalement dans ses murs. Pendant cette campagne, Saint-Loup sur l'Angronne, ville appartenant alors aux ducs de Bar, eut beaucoup à souffrir de la violence des armes bourguignonnes.

Pour Charles le Téméraire, cette conquête de la Lorraine était la plus belle, la plus utile qu'il pût désirer; cependant elle ne satisfit point son ambition. Déjà d'autres pensées lui travaillaient le cerveau : « il tâchait à tant de choses grandes, dit Comines, qu'il n'avait pas le temps à vivre pour les mettre à fin, et étaient presque impossibles; *la moitié de l'Europe ne l'eût su contenter*. » Maintenant qu'il avait la Lorraine, il lui fallait la Provence, il lui fallait la Suisse. Le succès de

ses dernières armes avait réveillé plus vivaces chez lui les idées de royauté; mais cette fois ses désirs ne se bornaient plus à la reconstitution de l'ancien royaume de Bourgogne : son imagination n'allait rien moins qu'à rêver la réunion des anciens royaumes de Bourgogne et de Lorraine! Il faut dire qu'au moment de la conquête de Lorraine, Charles le Téméraire disposait de moyens d'action qui pouvaient le rendre plus redoutable que jamais; et, si ce prince eût eu les qualités de l'homme réellement supérieur, peut-être ses espérances fussent-elles devenues des réalités. Tout, en effet, semblait concourir à la réussite de ses desseins : il venait de se rapprocher de l'empereur Frédéric III et de signer une alliance avec lui; il était sur le point de se voir en possession de la Provence, que le souverain de ce pays consentait à lui céder; il disposait de la maison de Savoie comme de la sienne propre; il avait le duc de Milan pour allié. Qu'il vînt à bout de soumettre la Suisse, et toutes les terres depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée se trouvaient sous son obéissance. Le Bourguignon résolut donc une campagne contre les Suisses, en se promettant de les châtier d'une manière terrible; outre l'intérêt politique qui le poussait à cette guerre, il était mû d'une haine furieuse contre les montagnards helvétiens : son alliance qu'ils avaient abandonnée pour celle de la France et de l'Autriche, le souvenir de la bataille d'Héricourt, les ravages commis par eux dans la Comté de Bourgogne après cette bataille, la prise et l'incendie de Pontarlier, la destruction de plusieurs châteaux, l'occupation de plusieurs forteresses, tous ces griefs avaient allumé dans son cœur une telle ardeur de vengeance, qu'il ne voulut pas même attendre le printemps pour entrer en campagne. Il mit en mouvement son armée, dès les premiers jours de janvier 1476.

A cette nouvelle, les Suisses furent saisis de crainte : ils envoyèrent à Charles le Téméraire une ambassade pour le supplier de renoncer à son entreprise; ils offrirent même de lui faire des réparations et d'abandonner l'alliance du roi de France : « Monseigneur, dit au duc l'un des envoyés, vous n'avez rien à gagner contre nous; notre pays est pauvre et stérile; les éperons et les mors des chevaux de votre armée valent plus d'argent que tous les hommes de nos territoires n'en sauraient payer pour leurs rançons, s'ils étaient tous pris. » Mais rien ne put ébranler la résolution de cet homme de fer : ni le langage, plein de soumission, des députés suisses; ni les lettres du roi Louis XI, qui, craignant le succès des armes bourguignonnes, le conjurait de laisser en paix ces pauvres gens; ni les conseils de ses plus dévoués serviteurs, entre autres du chevalier franc-comtois Simon de Cléron, lequel connaissait parfaitement le pays, et représentait au duc « que la nation suisse était invincible dans ses montagnes, que tout homme en état de porter les armes y était soldat, qu'elle était jalouse jusqu'à la fureur de sa liberté, et qu'il faudrait tuer jusqu'au dernier de ses habitants pour la subjuguer. » Charles le Téméraire n'écoutait rien : à ce prince orgueilleux, qu'aucune considération humaine, qu'aucune sympathie ne pouvait émouvoir, il fallait une leçon. Les événements allaient se charger de la lui donner éclatante et cruelle.

Charles avait fait pour son expédition des apprêts formidables, comme s'il eût voulu conquérir l'Europe : une armée, qui ne comptait pas moins de quarante mille combattants; une artillerie, la plus nombreuse et la plus belle qu'on eût jamais

vue; un incroyable approvisionnement de munitions et de vivres, voilà quelles étaient ses forces et ses ressources. Maintenant, que l'on ajoute à ce vaste appareil militaire le déploiement d'un faste sans exemple, c'est-à-dire que l'on se représente le magnifique duc de Bourgogne traînant avec lui toutes ses richesses, ses joyaux, ses parures, sa chapelle, sa vaisselle de vermeil, d'or et d'argent, et marchant entouré de serviteurs, de pages et d'archers brillants de broderies et de dorures; que l'on mêle à cet attirail de luxe oriental, à cette multitude de gens de guerre, une foule de valets, de marchands, de filles de joie, et que l'on se demande si dans ce Charles le Téméraire allant attaquer la pauvre et montagneuse Helvétie, on ne croit pas retrouver Xerxès le Superbe s'avançant à la conquête de la pauvre et montagneuse Grèce.

Ce que firent les Grecs, l'histoire nous l'a dit : tous se levèrent, prêts à mourir pour la défense du sol de la patrie; et les vaillants fils des Hellènes sauvèrent leur pays, en immortalisant à Salamine, aux Thermopyles, à Marathon, la honte de Xerxès. Ce que firent les Suisses, on le sait : ces héroïques paysans en appelèrent à leur patriotisme pour rester indépendants et libres, et les échos de leurs montagnes ont porté partout le nom des victoires qui les vengèrent de leur orgueilleux agresseur.

Charles le Téméraire était entré dans l'Helvétie par le Jura. Les Suisses, à son approche, avaient évacué les forteresses d'Orbe et d'Yverdun, non sans avoir soutenu de brillants engagements contre l'avant-garde ennemie, et ils s'étaient retirés, au nombre de huit cents, à Granson, sur la rive occidentale du lac de Neufchâtel. L'armée bourguignonne vint mettre le siége devant cette place; mais les gens de la garnison, malgré leur faiblesse numérique, se défendirent avec tant d'héroïsme, qu'il fallut renoncer à les réduire par la force : alors on eut recours à la trahison. Un gentilhomme allemand au service du duc s'étant rendu auprès d'eux en parlementaire, il leur dit, pour les ébranler, que l'on avait surpris et brûlé Fribourg, que l'on allait entrer à Berne, et qu'ensuite on marcherait sur Lucerne; que, dans cet état des choses, ils ne devaient plus espérer d'être secourus; qu'ils feraient donc sagement de ne pas prolonger une résistance inutile, et que s'ils se hâtaient de profiter des bonnes dispositions de monseigneur de Bourgogne à leur égard, monseigneur, plein d'estime pour leur vaillance, leur accorderait la vie sauve. Les Suisses crurent aux paroles de ce félon gentilhomme, et sans nulle défiance ils sortirent du château, sous sa conduite, pour se présenter devant le duc. Mais à peine étaient-ils entrés dans le camp, que le duc les faisait attacher dix par dix, quinze par quinze, les mains derrière le dos, et, après les avoir livrés aux railleries de ses soldats, il ordonnait de se débarrasser d'eux : le lendemain, quatre cents de ces infortunés étaient pendus aux branches des arbres voisins; le surlendemain, on jetait le reste dans le lac. Lâche et cruel acte de félonie, qui appelait d'implacables représailles! Elles allaient venir.

L'armée suisse, forte de vingt mille hommes aussi remplis de courage qu'impatients de venger la mort de leurs frères, résolut de marcher droit aux Bourguignons, et d'un pas ferme elle descendit les hauteurs de Neufchâtel. Le duc de Bourgogne, qui ne voulait pas laisser *à ces villains* l'honneur d'attaquer les premiers, sortit de

ses retranchements pour aller au-devant d'eux, et, prenant avec lui les archers de sa garde, il s'avança par un chemin étroit, resserré, difficile, où la cavalerie ne pouvait se déployer. Jamais, au point de vue de la science militaire, fautes plus grossières n'avaient été commises : sans compter d'abord qu'il ne convenait pas de voir un chef d'armée se mettre à la tête d'une avant-garde ; sans considérer non plus, qu'au lieu de former cette avant-garde de l'élite des hommes d'armes, il eût au moins fallu n'y faire figurer que des arquebusiers et des gens de trait, n'était-ce pas méconnaître les principes les plus élémentaires de l'art de la guerre que de choisir un champ de bataille où les cavaliers ne se pouvaient mouvoir ? Mais le duc n'écoutait rien, ni remontrances ni conseils : chez lui, l'orgueil, l'entêtement, l'outrecuidance allaient si loin, « qu'il en était venu, dit Comines, à agir contre ce que son intérêt requérait le plus évidemment, contre ce qu'il savait et entendait mieux que tout autre dix ans auparavant. »

L'avant-garde suisse et l'avant-garde bourguignonne se rencontrèrent près d'un château nommé Vaux-Marcus. Lorsque les Suisses furent arrivés à quelque cent pas de leurs adversaires, ils s'agenouillèrent, se découvrirent la tête et se recommandèrent à Dieu. « Ils demandent merci, criaient les Bourguignons ; voyez ces vilains, qui nous veulent faire la guerre, et n'osent pas même la commencer. — Par saint Georges, disait le duc, nous aurons bientôt détruit ces chiens d'Allemands, et tout ce qu'ils possèdent sera pour nous. » Insolentes paroles qui allaient recevoir un cruel démenti. Les Suisses se sont relevés : ils se forment en bataillon carré, sous la conduite de Nicolas de Scharnacthal, avoyer de Berne, et, se faisant un rempart de leurs hallebardes, ils se précipitent au pas de course, ils tombent comme une masse de fer sur les gens du duc Charles. Les cavaliers bourguignons soutiennent vaillamment le choc des formidables montagnards : mais en vain les chargent-ils à plusieurs reprises ; tous leurs efforts viennent se briser contre les pointes serrées des hallebardes suisses, et l'avant-garde du duc, meurtrie, culbutée, se replie en tumulte sur le centre de l'armée. Au moment où Charles commençait à rétablir un peu d'ordre parmi les siens, on entend retentir dans la montagne les longs et sauvages mugissements du *Taureau d'Uri* et de la *Vache d'Unterwalden* (on nommait ainsi deux trompes d'une monstrueuse grandeur que les Suisses prétendaient avoir été données à leurs aïeux par Pepin et Charlemagne) ; en même temps, le second corps de l'armée suisse descendait, tête baissée, des hauteurs, et, s'avançant à grands pas, au cri de *Granson ! Granson !* ils tournent le lieu du combat pour déboucher sur le flanc de l'ennemi. La vue de ces nouveaux combattants, les retentissements prolongés et terribles des trompes d'Unterwalden et d'Uri, répandent une terreur panique parmi les Bourguignons, et c'est alors moins une bataille qu'un sauve qui peut. La fureur et le désespoir de Charles pour retenir les fuyards deviennent inutiles : il a beau les rappeler, les menacer, les frapper à coups d'épée ; tout se disperse, tout s'éparpille sans songer à défendre le camp. Le duc lui-même, épuisé de fatigue, de douleur et de rage, et n'ayant plus à ses côtés que cinq cavaliers, se voit à son tour obligé de prendre la fuite. Il courut sans s'arrêter jusqu'au château de Jougne, à six lieues de Granson. « Ah ! monseigneur, lui disait son fou pendant cette retraite, nous voilà bien annibalisés ! »

Charles le Téméraire laissait sur le champ de bataille toute son artillerie, tout son attirail de munitions et d'armes, son trésor, ses joyaux, ses vêtements, ses parures, ses magnifiques draperies, ses riches tentures de velours et de soie, sa vaisselle estimée trois millions d'écus, sa chapelle remplie de châsses et de statues d'or, d'argent et de cristal; en un mot, « rien ne se sauva que les personnes. » Les vainqueurs se partagèrent cet immense butin; mais ces hommes étaient si pauvres et si primitifs, qu'ils ne connaissaient pas même la valeur des objets tombés en leur possession : ils coupaient comme de la toile commune et se distribuaient en morceaux les draps d'or et de soie, les damas, les tapis d'Arras, les dentelles de Flandre; ils prenaient les plats d'argent pour de l'étain, les vases d'or pour du cuivre, les diamants pour du verre. Un paysan ramassa sur la route et vendit pour un écu le plus gros des diamants du duc, celui-là même que le pape Jules II acheta plus tard au prix de vingt mille ducats d'or, et qui orne à présent la tiare du saint-père. Les Suisses apprécièrent mieux les canons, bombardes et coulevrines, les armes offensives et défensives de toutes sortes, qu'ils trouvèrent dans le camp bourguignon; ils se partagèrent à l'amiable ces divers objets et se retirèrent ensuite chacun en leurs cantons respectifs; mais, avant de regagner leurs montagnes, ils reprirent Granson, et la vue des arbres où pendaient encore les cadavres de leurs frères, allumant en leurs cœurs un implacable désir de vengeance, ils pendirent par représailles, ils jetèrent dans le lac toute la garnison bourguignonne.

Ce fut le samedi 2 mars 1476 que les Suisses remportèrent leur grande victoire, la plus éclatante que jamais gens de communes aient gagnée. Elle combla d'allégresse le cœur de Louis XI, qui fit allumer des feux de joie par toute la France, et profita du désastre de Granson pour enlever à Charles le Téméraire quelques-uns de ses alliés. C'est ainsi, par exemple, qu'il força le vieux duc René, celui-là même qui voulait céder son comté de Provence au Bourguignon, à rompre complétement avec ce prince; c'est ainsi qu'il ramena dans l'alliance de la France le duc de Milan et la duchesse Yolande de Savoie.

Quant à Charles, l'humiliation qu'il avait ressentie de sa défaite était si profonde, qu'il ne put résister à la violence de ses émotions et devint fou de douleur. Renfermé dans sa retraite, il vivait seul, inabordable, il ne voulait voir personne. Lui qui d'ordinaire ne buvait jamais de vin, il se mit à s'enivrer pour étourdir ses sombres pensées, et finit par tomber malade. Peut-être eût-il succombé sous les suites du bouleversement physique qu'il avait éprouvé, si les secours d'un habile médecin italien ne fussent venus le rendre à lui-même. Alors il reprit sa vie accoutumée, et, le désir de la vengeance faisant succéder à son abattement une activité fiévreuse, il ne songea plus qu'à reformer une nouvelle armée. La contrainte ramena sous ses bannières une partie des fuyards de Granson, car il avait enjoint aux gouverneurs de ses provinces d'envoyer au gibet tous ceux qui rentreraient dans leurs foyers. Il leva un homme sur six, un denier sur six; et, outre les secours qu'il tira des Bourgognes et de Picardie, il reçut des Pays-Bas un renfort de onze mille hommes, il prit à son service sept mille auxiliaires, tant anglais que lombards; puis, comme il n'avait plus d'artillerie, il fit fondre les cloches des églises du pays de Vaud et de la Comté pour en forger des canons, il fit rechercher jusque dans les

maisons de ses sujets les métaux propres à la guerre. Le duc se retrouva bientôt à la tête d'une armée presque aussi nombreuse que la première ; et dès le commencement du mois de juin, il rentrait en Suisse, en se dirigeant sur Morat, ville du canton de Berne. Mais les Suisses, de leur côté, ne s'étaient pas endormis sur les trophées de leur grande victoire. Bien qu'ils ne s'attendissent pas à voir leur ennemi vaincu reprendre de sitôt l'offensive, ils s'étaient mis sur leurs gardes : ils avaient fortifié leurs villes, rassemblé de nouvelles troupes, demandé des secours à leurs amis d'Allemagne et de Lorraine; de sorte qu'ils se trouvèrent en mesure de répondre aux événements.

Il y avait déjà neuf jours que Charles le Téméraire assiégeait Morat, sans pouvoir s'en rendre maître malgré ses efforts désespérés, lorsque l'armée suisse, forte de trente mille vaillants soldats, apparut sur les hauteurs qui dominent la ville. Aussitôt les Bourguignons sortirent de leurs retranchements et vinrent se ranger en bataille pour recevoir le choc des montagnards; mais, voyant que l'ennemi restait immobile sur ses hauteurs, ils rentrèrent au camp. Hans de Halwill, qui commandait l'avant-garde suisse, n'attendait que ce moment pour agir : « Il est temps ! s'écria-t-il. Allons, mes amis, pensez à vos femmes, à vos enfants, à vos amoureuses, et rappelez-vous Granson.— *Granson! Granson!* » répétèrent les montagnards. Et, descendant comme un torrent de la colline, ils se précipitent, rugissants et terribles, sur le camp de Bourgogne, qu'ils attaquent de front. Ce fut alors une rude et sanglante bataille. Les Suisses sont repoussés plusieurs fois; mais, malgré l'artillerie bourguignonne qui les décime, malgré les charges répétées de cavalerie que Charles fait en personne sur eux, ils ne se montrent que plus ardents à braver le péril, à braver la mort. Pendant ce temps, les sauvages mugissements du Taureau d'Uri et de la Vache d'Unterwalden s'entendaient sur la montagne. Tout à coup, de grands cris partent du camp bourguignon ; un tumulte effroyable s'élève : Hans de Halwill venait avec son avant-garde de se glisser derrière les retranchements et de pénétrer dans les quartiers du duc, tandis qu'un autre corps de l'armée suisse, forçant la haie qui fermait le camp, s'emparait de l'artillerie et la tournait aussitôt contre les Bourguignons. Ceux-ci, dès lors, virent s'échapper la victoire qu'ils avaient regardée quelque temps comme certaine : ils n'eurent plus qu'à se défendre, et ils le firent avec une bravoure désespérée; mais leur résistance ne servit qu'à rendre le carnage plus affreux, car ils ne tardèrent pas à se trouver enveloppés de toutes parts, et le sol se joncha de leurs cadavres. Les vainqueurs n'accordaient point de quartier; ils tuaient tout impitoyablement. Des dix mille Bourguignons qui périrent, plus de la moitié fut égorgée de sang-froid après la bataille; le reste se dispersa dans les montagnes du Jura.

Morat complétait Granson; le 2 mars attendait le 22 juin, et l'année 1476 avait désormais, pour l'histoire de la Suisse, deux dates qui rendent impérissable la mémoire d'un peuple.

Charles le Téméraire ne s'était échappé de la mêlée qu'en s'ouvrant un passage à la tête de trois mille cavaliers qui lui restaient, mais qui bientôt l'abandonnèrent; et ce fut à peine suivi d'une dizaine de ses serviteurs, qu'il gagna Morges, sur le lac de Genève, après une course de douze lieues. Le duc se trouvait de nouveau

sans armée; de plus, tout le prestige de son nom était évanoui : s'il n'avait, à Granson, perdu que ses richesses, c'est son honneur qu'il venait de laisser à Morat; et comme on ne s'arrête plus sur la pente de la fatalité quand une fois on se met à la descendre, c'est par la perte de la vie qu'il allait couronner le désastre d'une dernière défaite.

En attendant, l'orgueilleux vaincu de Morat ne respirait que pour la vengeance. Lui, qui se croyait un autre Annibal, lui sur qui l'Europe avait les yeux fixés, il ne pouvait rester sous le coup de sa double humiliation; et, soutenu par cette énergie fiévreuse que donne l'espoir de laver une grande honte, il ne songeait qu'à rentrer en Suisse à la tête d'une troisième armée. Mais pour recommencer la guerre il fallait des soldats, il fallait des subsides; et le duc, qui n'avait ni l'un ni l'autre, convoqua les états de chacune de ses provinces afin d'en obtenir les moyens de « recouvrer son honneur. » Ici d'autres mécomptes allaient commencer.

La première protestation partit des états de la Comté de Bourgogne. Le duc, qui les avait réunis dans l'église de Saint-Anatoile à Salins, prit la parole et la garda deux heures. Il fit d'abord entendre aux états qu'il fallait savoir résister à la mauvaise fortune, leur cita l'exemple des Romains après la bataille de Cannes, et dit que les Bourguignons, jadis vainqueurs des Romains, ne devaient pas montrer moins de constance et de fermeté. Venant ensuite à lui-même, il leur parla de sa race, de sa puissance, de ses projets, du royaume de Bourgogne qu'il voulait établir, de la nouvelle armée de quarante mille hommes qu'il se proposait de former, et conclut en taxant chacun de ses sujets au quart de leur avoir.

Les états, épouvantés des extrémités auxquelles le duc voulait les entraîner, auraient désiré lui parler de paix; mais c'était perdre son temps que de prononcer le mot de paix devant un homme dont l'orgueil intraitable n'avait jamais souffert la moindre opposition. Cependant les députés étaient résolus à remplir leur devoir; et leur réponse, bien qu'enveloppée des formes les plus respectueuses, fut aussi ferme que digne. Après avoir donné les louanges accoutumées à la valeur du duc, l'orateur des états lui représenta « que les choses n'étaient pas telles que son ardeur et son courage les lui faisaient voir; que depuis plusieurs années la fleur de la noblesse et de tous ceux qui étaient habitués aux armes avait été enlevée du pays et n'y était pas revenue : tant d'apprêts de guerre, tant d'équipages, tant d'artillerie avaient exigé de si fortes dépenses, que la province se trouvait épuisée. Le commerce était interrompu. Les ennemis avaient fait plus d'une course, brûlant les villes et les villages, dévastant les champs. Les terres restaient en friche, et la famine menaçait le pays. L'orateur priait le duc de songer à son père, de glorieuse mémoire, qui avait fait aussi de grandes guerres, mais n'avait jamais mis en oubli le salut du pauvre peuple. La maison de Bourgogne avait bien assez de seigneuries et de puissance, sans qu'il fût besoin de tenter d'autres conquêtes. Du reste, pour montrer à leur prince toute leur bonne volonté, les états offraient de faire un dernier effort, et de lever trois mille hommes qui seraient employés à garder la province contre les courses de l'ennemi. »

Une telle réponse n'était guère de nature à satisfaire le duc; aussi l'accueillit-il avec colère, en disant aux états qu'il avait cru les trouver plus vaillants et plus

dévoués, mais que par bonheur il lui restait d'autres sujets plus empressés à venger leur honneur et celui de leur souverain. Il se trompait. Les états du duché de Bourgogne assemblés à Dijon, ceux des Pays-Bas convoqués à Bruxelles, blâmèrent énergiquement les fautes du prince et déclarèrent qu'ils ne l'aideraient ni d'hommes ni d'argent pour soutenir une guerre injuste. C'est que depuis longtemps on était fatigué de ce maître impitoyable qui se jouait du bien-être comme de la vie de ses sujets, et dont l'orgueil, la tyrannie, l'ambition pesaient à tous : au peuple, qui l'accusait de sa misère ; au clergé, qui l'accusait de la lourdeur des impôts; à la noblesse, qu'il ruinait et décimait par ses guerres continuelles : et si la haine universelle qu'on portait au duc s'était contenue tant que sa puissance le rendait redoutable, elle éclatait, maintenant que des revers mérités l'avaient réduit à ne plus être craint. Le duc devint fou de colère : il ne parlait que d'envoyer au gibet ou de faire décapiter tous ceux qui ne se mettraient pas corps et biens à sa disposition ; mais il s'en tint aux menaces, et il eut raison, car s'il eût essayé des moyens de rigueur, une révolte générale éclatait. S'affaissant alors dans un morne chagrin, il alla s'enfermer au fond du vieux château de la Rivière, près de Pontarlier, et y passa deux mois, sombre, farouche, inabordable, attendant toujours des soldats qui ne devaient pas venir. Pendant ce temps-là, sa fortune achevait de crouler. Ceux de ses alliés qui lui restaient encore l'abandonnèrent, et le duc René II lui reprit en quelques jours la Lorraine. Ce fut avec une petite armée de quatorze ou quinze cents hommes seulement, que le jeune duc reconquit ses États; mais il faut dire que toutes les villes lorraines se déclarèrent en sa faveur, et qu'elles l'aidèrent à chasser leurs garnisons bourguignonnes. Nancy seul opposa de la résistance : les Bourguignons qui s'y trouvaient ne capitulèrent qu'après une défense vigoureuse; et, le 6 octobre 1476, René faisait sa rentrée à Nancy, au milieu des cris de joie de la population.

La nouvelle de ces événements tira le Bourguignon de son inaction funeste. Il rassembla six mille hommes, tant des débris de son armée que des levées comtoises; et, prenant son chemin par Besançon, Vesoul, Châteauneuf, Toul, il arriva, le 22 octobre, sous les murs de Nancy, dont il commença aussitôt le siége. Le duc René se trouvait trop inférieur en forces pour tenter les chances d'une bataille : il sortit de Nancy, après avoir fait promettre aux habitants qu'ils tiendraient deux mois, courut en Suisse demander des secours à ses alliés, et par l'appât d'une forte solde il décida huit mille d'entre eux à s'enrôler. Pendant que René assemblait à Bâle ses auxiliaires, la situation de Nancy devenait chaque jour plus critique : la famine y sévissait d'une manière si rigoureuse, que la garnison en était réduite à se nourrir de la chair des chevaux, des chiens, des chats et des rats. Mais, grâce à l'âpreté de la saison, qui faisait périr de froid, de misère ou de maladie l'armée bourguignonne; grâce surtout à la conduite de l'Italien Campo-Basso, l'homme en qui Charles avait le plus de confiance, et qui le trahissait pour se venger d'un soufflet que le duc lui avait donné dans un moment de colère, le siége n'avançait pas.

Enfin le duc René se mit en marche avec ses huit mille Suisses : dès qu'il se vit assuré de leurs bonnes dispositions, il s'empressa de mander à tous les commandants des places lorraines de réunir leurs contingents; il grossit son armée, chemin

faisant, de Souabes, d'Alsaciens, de Français, et le 4 de janvier 1477 il arriva près du camp bourguignon avec une vingtaine de mille hommes. La veille, Campo-Basso avait levé le masque en désertant avec ses gens. Vainement conseilla-t-on au duc de Bourgogne de se retirer devant des forces quadruples des siennes : devenu plus irritable par le malheur, et plus absolu dans ses volontés, il rejeta tous les avis, il s'emporta en injures contre les chevaliers qui avaient parlé de lever le siége : « Ce soir, dit-il, nous donnerons l'assaut à la ville, et demain nous livrerons la bataille. » L'assaut fut donné, mais repoussé ; on se prépara pour le lendemain à la bataille.

Charles s'arma dès le matin. Comme il mettait son casque, le lion doré de Bourgogne vint à se détacher du cimier et tomba : « C'est un signe du ciel, » dit-il tristement. La bataille s'engagea le dimanche 5 janvier, entre les dix et onze heures. Elle dura peu. Dans les premiers moments, les hommes d'armes de Charles remportèrent quelques légers avantages sur les cavaliers du duc de Lorraine; mais, lorsque les Bourguignons se virent assaillis par l'avant-garde suisse, lorsqu'ils eurent entendu le retentissement des terribles trompes d'Uri et d'Unterwalden qui les avaient tant effrayés à Granson et à Morat, tout fut dit : ils se débandèrent et commencèrent à fuir vers les montagnes voisines. Charles a remarqué ce mouvement. Il pique des deux pour voler sur le point où se montrait le désordre; par ses menaces et ses exhortations, il ramène les fuyards et parvient à rétablir le combat. Efforts inutiles! En un instant l'armée bourguignonne est écrasée : Charles voit tomber autour de lui tous ses plus braves guerriers, il voit se disperser le peu de soldats qui lui restent, et lui-même n'a bientôt plus qu'à chercher son salut dans la fuite. Alors il s'élança de toute la vitesse de son coursier, à travers les rangs ennemis, pour regagner le quartier qu'il avait occupé pendant le siége de Nancy ; mais on dit qu'au moment où il faisait franchir un fossé à son cheval, il fut atteint par un gentilhomme lorrain, nommé Claude de Beauzemont, qui l'abattit d'un coup de lance. Le duc se releva et se mit en défense ; frappé de deux autres coups, il s'écria : *Sauve le duc de Bourgogne !* Claude de Beauzemont, qui était sourd, et qui crut entendre : *Vive le duc de Bourgogne !* revint à la charge, fendit la tête à son adversaire, depuis l'oreille jusqu'à la bouche, et passa outre sans savoir à qui son bras avait donné la mort.

Quel contraste et combien sont étranges les vicissitudes de la fortune! Le soir même de la bataille, le duc René, fier, joyeux, salué des acclamations populaires, faisait son entrée triomphale dans sa bonne ville de Nancy. Le surlendemain de cette bataille, on trouvait dans l'étang Saint-Jean un corps mutilé, complétement nu ; la moitié de la figure était prise dans la glace, et les bêtes avaient déjà mangé l'autre moitié : c'était le cadavre du duc de Bourgogne. On ne le reconnut qu'à quelques signes particuliers.

Telle fut à quarante-quatre ans la fin de ce fameux Charles de Bourgogne, le dernier représentant de la grande vassalité. Celui qui l'avait vaincu par la main des Suisses et des Lorrains, c'était le fondateur de la royauté bourgeoise, c'était Louis XI. Charles de Bourgogne fut le dernier duc de sa race : prince orgueilleux et justement surnommé le téméraire, il n'avait réussi, par ses fautes, son ambition

et ses rêves de conquête, qu'à consommer la ruine de sa maison; homme d'un caractère sombre, cruel et perfide, nul ne le regretta; personnage extraordinaire, il avait tant occupé les esprits pendant sa vie, que la crédulité populaire en fit une sorte d'être merveilleux après sa mort : on fut longtemps sans pouvoir s'imaginer que le *grand duc d'Occident*, comme on l'appelait, n'existât plus, et cette croyance contribuait à semer sur sa renommée les bruits les plus étranges, à le rendre le sujet de mille histoires fabuleuses. On l'avait vu passer à tel endroit, disaient les uns; il se tenait renfermé dans quelque château, disaient les autres; on le gardait prisonnier en Allemagne, répétait-on plus loin; et l'on s'attendait si généralement à le voir reparaître, que dix ans encore après sa mort, des gens du peuple faisaient la gageure qu'il allait revenir; que des marchands livraient gratuitement leurs marchandises, à la condition qu'on la leur payerait le double lors de son prochain retour. De tout temps les hommes ont eu l'imagination ainsi faite : lorsqu'ils voient quelqu'une de ces puissantes individualités agiter dans leurs mains les destinées des peuples, ou remplir du bruit de leur nom les échos du monde, ils se plaisent à leur donner une physionomie à part, à les environner d'un prestige qui les distingue des autres humains; ils semblent s'habituer à ne pas croire leur être matériel plus périssable que leur souvenir : et quand arrive le jour où ces brillants météores s'effacent de la terre, l'esprit des masses reste incrédule devant la pensée qu'ils ont à jamais disparu. Sans remonter aux noms des temps antiques, est-ce que Frédéric-Barberousse en Allemagne, don Sébastien en Portugal, Charles XII en Suède, n'ont pas été tour à tour marqués du cachet de cette existence posthume? et n'avons-nous pas vu dans notre siècle toute une génération de soldats faire survivre Napoléon à lui-même? Un vieux grenadier à qui l'on disait que son empereur était mort, ne répondait-il pas d'un air profondément convaincu : « Lui mort! on voit bien que vous ne le connaissez pas! »

CHAPITRE NEUVIÈME.

Marie de Bourgogne et Louis XI. — Démembrement des États bourguignons. — Le nom de *Franche-Comté*. — Réunion de la Bourgogne à la France. — Événements en Picardie, en Artois, dans les Pays-Bas. — Hugonet et Himbercourt. — Fautes de Louis XI. — Soulèvement de la Franche-Comté. — Les états de Dôle. — Jean de Chalon-Arlay IV, prince d'Orange. — Le sire de Craon. — Insurrection de Dôle. — Conduite du prince d'Orange. — Il est nommé lieutenant général. — Organisation des moyens de défense. — Les Suisses auxiliaires. — Guillaume de Vaudrey, commandant de Vesoul. — Succès des Franc-Comtois. — Colère de Louis XI contre le prince d'Orange. — Bataille du pont de Magny. — Le sire de Craon à Besançon. — Siége de Dôle. — Lettre d'un Gascon. — Défense des Dolois. — Claude de Vaudrey à Gray. — Expulsion des Français de cette ville ; le capitaine Sallazar. — Victoire des Dolois. — La procession commémorative et la devise. — Mariage de Marie de Bourgogne. — La Franche-Comté sous la maison d'Autriche. — Reprise des armes en Franche-Comté. — Charles d'Amboise. — Charles de Neufchâtel à l'assemblée de Zurich. — Nouveau siége de Dôle. — Attitude des habitants. — Épisode de la forêt de Chaux. — Secours envoyés par Sigismond d'Autriche. — Lâche trahison. — Sublime désespoir des Dolois. — Sac de Dôle. — La cave d'enfer. — Soumission de Salins et de Poligny. — Courageuse résistance des Arboisiens. — Soumission du bailliage d'Amont. — Désastre de Vesoul. — Charles d'Amboise et les gouverneurs de Besançon. — Guerre dans la montagne. — État de la Franche-Comté. — Bataille de Guinegate. — Louis XI à Saint-Claude. — Mort de Marie de Bourgogne. — Traité d'Arras. — Derniers jours de Louis XI ; Jacques Coictier, de Poligny. — Charles VIII, successeur de Louis XI. — Les états de Besançon. — Historique de l'imprimerie en Franche-Comté ; Salins. — Maximilien d'Autriche et Anne de Bretagne. — Troisième guerre en Comté. — Succès de Maximilien. — Le *traité d'association*. — Le sire de Baudricourt. — Journée de Dournon. — Paix de Senlis. — La Franche-Comté rendue à l'Autriche.

Il y a de ces hommes funestes qui n'apportent avec eux qu'agitation et discordes et ne laissent, après leur disparition, que troubles et calamités : tel fut Charles le Téméraire. « Dieu veuille avoir votre âme, beau cousin, disait le duc René de Lorraine en s'approchant du lit de parade où l'on avait déposé le cadavre du prince ; vous nous avez fait à tous bien des maux et des douleurs. » Trois siècles plus tard, le roi de France Louis XV, visitant à Bruges le tombeau de Charles et celui de sa fille, s'écriait : « Voilà l'origine de toutes nos guerres. » Ce mot n'était que trop vrai.

La fortune de la maison de Bourgogne, si rudement ébranlée par les fautes et les revers du dernier duc, avait plus que jamais besoin d'un bras puissant pour la soutenir ; et c'était aux débiles mains d'une jeune fille de vingt ans, que la tâche d'empêcher le croulement de cette grande fortune se trouvait abandonnée. On comprend par là que la noble maison de Bourgogne, « qui tant avait été riche, glorieuse et honorée de près et de loin, » selon l'expression de Comines, touchait à sa ruine : car, d'un côté, la princesse Marie, faible femme sans expérience, sans éducation politique, ne pouvait rien par elle-même ; et, de l'autre, cette jeune héritière ne devait voir personne se lever en sa faveur, la conduite insensée de son père ayant fait périr sur les champs de bataille, ou réduit en captivité, ou jeté dans les bras de la France, les meilleurs chevaliers des Bourgognes et des Pays-Bas. Marie se trou-

vait donc seule, sans appui, sans protecteurs ; et le plus redoutable ennemi de sa maison, celui qui depuis si longtemps travaillait à l'abattre, Louis XI, était là qui n'attendait qu'un moment favorable pour lui porter le dernier coup. Ce moment tant désiré, tant épié, Louis XI le voyait enfin venu : la mort de Charles le Téméraire comblait tous ses désirs, en lui fournissant l'occasion de réunir le domaine bourguignon à sa couronne; et, par une circonstance unique, providentielle en quelque sorte, il pouvait réaliser cette inappréciable conquête, pacifiquement, sans secousse, sans effusion de sang : l'échange d'un simple anneau de mariage suffisait pour cela. La conduite de Louis se trouvait ici toute tracée : ce qu'il avait à faire, c'était de presser, de consacrer au plus tôt l'union de son fils Charles avec mademoiselle de Bourgogne; ce mariage donnait à la France les Pays-Bas tout entiers avec l'Artois, la Picardie et les deux Bourgognes. Le roi, malheureusement, ne comprit pas cette politique, ou plutôt il la comprit bien, mais il ne voulut pas la suivre : il craignit qu'une telle alliance ne rendit son fils trop puissant; et, manquant ainsi au rôle simple et national qu'il avait à jouer, il préféra recourir à ses moyens favoris, la perfidie et la ruse.

Charles le Téméraire était mort le 5 janvier 1477. Quatre jours après, Louis faisait partir pour l'Artois, la Picardie et les Pays-Bas, des commissaires chargés de « recevoir en l'obéissance du roi tous ceux qui s'y voudraient mettre. » En même temps il enjoignait à ses lieutenants Georges de Craon et Chaumont d'Amboise d'occuper militairement les deux Bourgognes, en leur recommandant d'annoncer à *ceux de la duché* et à CEUX DE LA FRANCHE-COMTÉ son intention d'unir le dauphin son fils à la princesse Marie. Cette expression, *ceux de la Franche-Comté*, était excessivement adroite, de la part de Louis XI. Le rusé monarque, qui se disposait à dépouiller mademoiselle de Bourgogne de son héritage, avait besoin, dans l'intérêt de ses perfides desseins, de gagner les Comtois par des cajoleries, et voilà pourquoi il donnait à leur pays le nom flatteur de *Franche-Comté*. Ce nom, à peu près oublié, était donc ici fort à propos remis au jour; comme il resta désormais à la province, nous la désignerons ainsi à l'avenir.

L'annonce du mariage du dauphin avec Marie n'était qu'une feinte : Louis XI avait mis en avant cette union, parce qu'il savait qu'on la désirait généralement dans les Bourgognes, et qu'alors il pourrait se présenter comme ayant la garde noble de la jeune héritière. Mais l'astucieux monarque ne tarda pas à se démasquer : dès le milieu de janvier 1477 il revendiquait nettement le duché de Bourgogne, en vertu du principe qui régissait les apanages, à savoir le retour à la couronne faute d'héritier mâle. En vain Marie et son conseil firent-ils valoir que le duché n'était point du domaine de la couronne; que l'acte de donation du roi Jean II en faveur de son fils Philippe le Hardi n'avait pas stipulé l'exclusion des femmes; et qu'en admettant même que les femmes ne fussent pas habiles à succéder, il existait encore un descendant mâle du duc Philippe, Jean de Bourgogne, comte de Nevers : toutes ces raisons échouèrent devant la volonté du roi de France. Celui-ci, du reste, avait mis dans ses intérêts les plus influents personnages du pays, entre autres Jean de Chalon-Arlay IV, prince d'Orange, dont Charles le Téméraire s'était aliéné les bonnes dispositions en lui retirant plusieurs de ses terres, et que Louis XI s'était

rendu favorable en lui promettant, avec la restitution de ces mêmes terres, le gouvernement des deux Bourgognes s'il y faisait recevoir des garnisons françaises. Or le prince d'Orange plaida si chaleureusement la cause du roi devant les états de Bourgogne, réunis à Dijon, que le 29 janvier ces états reconnurent « Louis pour leur souverain droiturier et naturel seigneur; » puis ils remirent en sa main le duché avec toutes ses dépendances, « suppliant seulement le roi de garder à mademoiselle de Bourgogne son droit, ainsi qu'il l'avait promis. » Voilà comment le duché se trouva réuni d'une manière définitive à la France; et c'est par lui que commença le démembrement des États de la maison de Bourgogne. Vint le tour de la Franche-Comté; mais avant de dire par quel moyen Louis XI obtint cette province, rappelons en quelques lignes ce qui se passa dans les autres parties du domaine de Charles le Téméraire.

En Picardie, les succès du roi furent rapides. Les populations de cette contrée n'avaient jamais aimé la domination bourguignonne; et, restées françaises par le cœur, elles ne demandaient qu'à le redevenir : aussi ne manquèrent-elles pas l'occasion qui se présentait. La plupart des villes se rendirent sans combat; les autres arborèrent spontanément la bannière de France, ou bien ouvrirent volontairement leurs portes aux soldats de l'armée royale. En Artois, le roi rencontra de la résistance; mais elle ne fut pas assez sérieuse pour l'empêcher de réussir. Par force et par argent, il amena bientôt à soumission toutes les places de la province, à l'exception cependant de Saint-Omer, qui ne voulut pas recevoir les Français. Quant aux Pays-Bas, les choses s'y passèrent autrement. Louis XI, fidèle à sa politique tortueuse, avait fomenté des troubles dans ces provinces, en Flandre principalement, espérant de cette manière ôter à la princesse Marie tout moyen de résistance, et la réduire à se jeter sans condition entre ses bras. Les Flamands, du reste, n'avaient pas besoin des excitations du dehors : leurs transports de joie en apprenant la mort de Charles le Téméraire disaient assez toute leur pensée contre la maison de Bourgogne. Ils étaient résolus à secouer le joug de cette maison qui depuis quatre-vingts ans pesait si lourdement sur eux, et leur haine allait se déchaîner d'autant plus violente, qu'elle avait été plus longtemps contenue. A Gand, où résidait la princesse Marie, l'agitation était extrême : le peuple avait commencé par refuser les taxes et gabelles, et par s'emporter en paroles menaçantes contre tout ce qui tenait à l'administration bourguignonne, principalement contre les deux plus éminents serviteurs du feu duc, le chancelier Hugonet et le sire d'Himbercourt, qui formaient le conseil privé de Marie et travaillaient de tout leur pouvoir au mariage de la jeune duchesse avec le dauphin. C'était là ce qui justement rendait ces deux seigneurs particulièrement odieux aux Flamands : ceux-ci ne voulaient pas de ce mariage, qui les plaçait sous la domination directe de la France; ce qu'ils voulaient, c'était que l'héritière de Bourgogne épousât quelque prince allemand, pas trop puissant, et qui leur donnât l'appui de l'Empire sans pouvoir inquiéter leurs franchises et libertés. Enfin la révolte éclata : les Gantois, entre autres, se firent remarquer par la violence de leur haine; ils emprisonnèrent ou massacrèrent la plupart des officiers municipaux qui devaient leur nomination au dernier duc, ils imposèrent un conseil de bourgeois à Marie et la tinrent presque captive. Celle-ci, pour apaiser les mécontents, leur res-

titua les libertés dont Charles le Téméraire les avait dépouillés; elle abolit les tailles et subsides, promit d'écarter de son conseil les anciens serviteurs de son père, et promit aussi de consulter en toutes choses les trois états de Flandre.

Pendant ce temps, Louis XI faisait entrer un corps d'armée dans le Hainaut. A cette nouvelle, les états de Flandre et du Brabant envoyèrent une ambassade au roi pour lui demander de surseoir aux hostilités, et pour traiter de la paix : mademoiselle de Bourgogne, venaient lui dire les députés, ne désirait rien tant que de vivre en bonne intelligence avec lui. Mais ce n'était pas là ce que voulait Louis XI; il ne cherchait, au contraire, qu'à fomenter le trouble et la discorde, dans l'espoir d'y trouver son profit : « Je suis bien assuré, répondit-il aux envoyés, que vous souhaitez la paix; et, si vous étiez maîtres des affaires, nous saurions assurément nous arranger ensemble pour le mieux. Mais quand vous prétendez que mademoiselle de Bourgogne ne fera rien que par vos conseils, il m'est avis que vous êtes mal informés; j'en sais là-dessus plus long que vous, et tenez-vous pour certains qu'elle veut faire conduire ses affaires par d'autres qui ne veulent pas la paix. » Comme les députés se récriaient, Louis produisit une lettre qu'il avait reçue de Marie elle-même peu de jours auparavant, lettre où la duchesse lui disait qu'elle gardait ses deux ministres Hugonet et d'Himbercourt, et qu'il ne devait ajouter foi qu'aux propositions venant d'eux. Les députés repartirent, indignés; de retour à Gand, ils se présentèrent à l'audience de Marie, lui montrèrent la fatale lettre, et la lui remirent devant tous ses conseillers. Mais l'incident ne se termina pas là : les deux ministres furent arrêtés, appliqués à la torture et condamnés à mort. En vain Marie demanda-t-elle grâce pour ses vieux serviteurs; elle n'obtint rien. En vain, le jour de l'exécution, courut-elle, éplorée et les cheveux épars, sur la place où l'on avait dressé l'instrument du supplice : la malheureuse jeune fille vit tomber sous ses yeux les têtes de ses deux ministres, et leur sang alla rejaillir jusque sur elle! Marie rentra dans son palais, le cœur rempli d'une haine indicible contre Louis XI, dont la perfidie avait amené ce cruel dénouement; elle jura de tout souffrir plutôt que d'entrer jamais dans la famille de cet homme, et l'espoir d'une alliance fut dès lors perdu sans retour.

L'abominable politique du roi n'avait donc produit cette fois qu'un résultat contraire à ses espérances; mais il ne devait s'en prendre qu'à lui seul. La facilité de ses succès dans les Bourgognes, en Artois, en Picardie, l'avait tellement aveuglé, qu'il croyait déjà tenir sous sa main tout l'héritage de la princesse; et, s'éloignant de plus en plus des sentiers que lui traçait une droite politique, il ne s'arrêta pas qu'il ne se fût fourvoyé. Puis il compromit bientôt, par les fautes et les excès d'une folle confiance, la possession, à peine assurée, de ses nouvelles conquêtes : il avait choisi de préférence, pour gouverner les provinces soumises, des hommes aussi rapaces que corrompus, et les exactions de ces espèces de proconsuls étaient devenues à la fin si révoltantes, que les populations se soulevèrent. La réaction commença par la Franche-Comté. C'est ici le lieu de dire comment le roi de France avait obtenu cette province.

Louis XI savait bien que la Franche-Comté relevait de l'Empire, et qu'à ce titre il ne devait rien y prétendre; mais cela ne l'avait pas empêché, dès les premiers

ours de janvier 1477, d'en réclamer la garde « pour le bien du pays et de mademoiselle de Bourgogne, et en faveur du mariage indubitablement espéré de monseigneur e dauphin et de ladite demoiselle. » Le roi, a-t-il été dit, ne mettait en avant ce mariage que pour mieux arriver à ses fins; toutefois son astucieuse politique avait failli ne pas avoir dans la Comté le même succès que dans le duché. Les trois états réunis à Dôle ne s'étaient d'abord montrés rien moins que favorables à ses vues : ls avaient représenté, d'une part, que le roi ne pouvait avoir aucun droit sur la Comté, fief féminin sous la mouvance de l'Empire; de l'autre, ils avaient élevé des doutes sur la question concernant la garde du pays : car, dans une lettre à la date du 13 janvier 1477, adressée par Marie aux magistrats de Dijon pour leur recommander le surveiller les entreprises du roi sur les deux Bourgognes, la jeune duchesse s'exprimait ainsi : « Quant à la garde de la Comté, il n'est pas besoin que ceux qui prétendent m'ôter mon bien d'un côté, se présentent comme pour me le garder d'un autre. Je vous envoie lettres et instructions pour appointer avec les Allemands : faites conduire la chose par Simon de Cléron. Tenez donc, tant au duché qu'en la Comté, le pays en mon obéissance autant que possible, dans le cas où vous ne pourriez mettre la chose en délai; ce qu'il faut tâcher. Recommandez-moi aux prélats, nobles et villes, auxquels je prie qu'ils retiennent toujours en leurs cœurs la foi de Bourgogne, quand bien même ils seraient contraints de parler autrement. »

Les états de Dôle, mais principalement la chambre du tiers et celle du clergé, plus opposées au roi que la chambre de la noblesse, inclinaient donc à se prononcer dans un sens contraire aux instructions des commissaires royaux, lorsque Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, arriva. Il était écrit que ce nom de Chalon reparaîtrait à toutes les grandes phases de l'histoire de la Franche-Comté; mais cette fois il se présentait avec le masque de la trahison. Acquis aux intérêts de la France, le prince d'Orange lui vendait en retour son pays; et, comme il jouissait d'un grand crédit parmi la noblesse comtoise, il venait aux états de Dôle pour y répéter le rôle qu'il avait joué devant les états de Dijon, c'est-à-dire pour y plaider la cause de Louis XI. Le prince d'Orange s'attacha, dans un discours plein de force et d'adresse, à présenter sous le jour le plus favorable le mariage de mademoiselle de Bourgogne avec le dauphin et à faire ressortir les avantages que la Franche-Comté trouverait dans sa réunion à la France, par suite de ce mariage. Ensuite il appela l'attention sur la situation de la province : il la montra pressée d'un côté par les troupes royales, de l'autre par les bandes suisses et lorraines qui menaçaient de ravager ses frontières; il fit considérer qu'elle n'était pas en état de résister; que l'ennemi pourrait y pénétrer sans nul obstacle; que déjà le désordre et le pillage commençaient à se mettre chez elle, et que le roi seul avait assez de puissance pour assurer son repos et sa tranquillité. Enfin, tout en ayant l'air de ne défendre que les intérêts généraux du pays, il sut plaider avec tant de force et d'éloquence les intérêts personnels du roi, que ses paroles, vivement applaudies par la noblesse, obtinrent gain de cause, malgré l'énergique opposition d'un gentilhomme franc-comtois dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom. Ce gentilhomme fit valoir fort judicieusement que les offres et les secours des Français seraient aussi préjudiciables au bien du pays qu'à celui de mademoiselle de Bourgogne; qu'en cette affaire le roi voyait son intérêt

propre, à l'exclusion de tout autre; que les états n'avaient pas le droit d'accorder une telle demande, la souveraine pouvant seule en décider; qu'au surplus on ne devait pas s'en rapporter aux propos du prince d'Orange, lequel s'était montré l'ennemi du dernier duc; et qu'il fallait, avant de se prononcer, attendre le bon vouloir de mademoiselle de Bourgogne; qu'en ce qui concernait les Suisses et les Lorrains, on n'avait rien à craindre d'eux, les premiers ne pouvant pas consentir à laisser la Franche-Comté aux mains des Français, les seconds étant retenus dans leur pays par les exigences des Suisses depuis la bataille de Nancy; qu'enfin, si les deux Bourgognes voulaient se bien concerter et résister à forces communes, le roi de France verrait échouer ses desseins, ou du moins aurait de la peine à réussir; mais qu'en tous cas, on aurait la conscience d'avoir fait son devoir envers le pays comme envers la souveraine. Toutes ces représentations furent inutiles : la chambre de la noblesse s'étant rangée de l'avis du prince d'Orange, appuyé par sept cents lances du roi, les états, intimidés, se soumirent. Par un acte que ne put empêcher la duchesse Marie, ils firent à Louis XI la cession de la Comté pour la garder au profit de sa légitime héritière, et consentirent à ce que les villes de Gray, Dôle et Salins admissent dans leurs murs des garnisons françaises. Cet acte fut signé le 18 février 1477, à Dôle.

Les Franc-Comtois s'aperçurent bientôt que cette protection du roi n'était qu'une tyrannie. A peine le sire de Craon, à qui l'on avait donné le gouvernement de leur province, se vit-il en possession de sa nouvelle charge, qu'il se mit à les traiter avec insolence, à les pressurer avec une impitoyable rigueur : il voulait par là les affaiblir en les appauvrissant. Mais si l'hypocrisie des oppresseurs ne tarda pas à se démasquer, la vengeance des opprimés ne se fit pas longtemps attendre. Dès la fin de février, la ville de Dôle, « inaccoutumée aux écharpes blanches, » et qui n'avait reçu qu'à contre-cœur les soldats de Louis XI dans ses murs, se révoltait. Un matin, au son de la cloche, les habitants coururent aux armes en criant : *Bourgogne et Dôle! Vive dame Marie et Bourgogne!* se ruèrent sur les Français, tuèrent ceux qui voulurent opposer de la résistance et forcèrent le reste à sortir de la place. L'insurrection ne s'arrêta pas à Dôle. Les autres villes de la province se soulevèrent à leur tour, sur une proclamation de l'empereur Frédéric III, qui leur rappelait leurs devoirs envers l'Empire, dont elles n'avaient cessé de faire partie, et qui leur annonçait comme certain le mariage de son fils Maximilien avec la duchesse Marie. En effet, l'empereur n'avait jamais perdu de vue l'espoir de ce grand mariage.

Au mouvement des villes comtoises se mêla l'appui de la noblesse du pays; et l'homme qui se mit à la tête de la révolte fut ce même prince d'Orange, si dévoué quelques jours auparavant à la cause de Louis XI. Mais il faut dire que le prince d'Orange n'avait pas reçu de ses perfides services la récompense qu'il en attendait: lui qui venait de donner au roi les deux Bourgognes, lui qui devait avoir le gouvernement de ces provinces, il s'était vu préférer le sire de Craon, il n'avait obtenu que d'être le lieutenant de ce dernier; et blessé dans son amour-propre comme dans ses intérêts, il s'était immédiatement vengé de son royal obligé en embrassant le parti de mademoiselle de Bourgogne, en gagnant à la cause de la duchesse le concours de la noblesse franc-comtoise. Parmi les chevaliers qui mirent

leur épée au service de la jeune souveraine, on comptait les seigneurs les plus illustres, tels que Guillaume de Vergy, Louis de Vienne, Guillaume de la Baume, Claude de Vaudrey, Claude de Toulongeon, Simon de Quingey, Charles de Chalon, Léonard de Chalon, les sires d'Andelot, de Digoine, de Ronchaux, de Montcley, et beaucoup d'autres gentilshommes de haute race. La duchesse Marie, reconnaissante envers le prince d'Orange, le nomma son lieutenant général et lui permit de prélever sur les revenus de son domaine jusqu'à la somme de quarante mille livres, « pour être employée à ses urgentes affaires, et spécialement au payement et solde des troupes. » Le prince, de son côté, s'était mis en mesure d'organiser promptement la défense : dès le mois de mars il se trouvait à Besançon, pour traiter avec les sires Humbert du Vernoy, Antoine de Fallerans, Antoine de Courbouzon et Pierre de Jougne, mandataires de Hugues de Chalon-Châtelguyon son oncle, de la remise des places tenues par ce dernier, afin d'y mettre garnisons « pour le service de mademoiselle de Bourgogne, auquel il voulait employer tous ses jours et pouvoir. » En même temps il faisait faire des levées dans les villes et les campagnes, sans toutefois dégarnir les châteaux et forteresses; et pour mieux mettre le pays en état de résister aux forces du sire de Craon, il avait demandé des secours aux Suisses, dont les dispositions à l'égard des Comtois étaient en ce moment assez favorables. Le prince savait que les états de la province avaient envoyé naguère à l'assemblée de Lucerne Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, pour essayer d'en obtenir une suspension d'armes, et que cette suspension avait été consentie moyennant rançon. Cependant, lorsqu'il s'était agi d'accorder des auxiliaires aux Comtois, l'assemblée avait déclaré vouloir rester fidèle à l'alliance du roi de France; et le prince d'Orange, n'ayant pas réussi près des députés des cantons, s'était retourné d'un autre côté. Il avait chargé ses agents de s'aboucher avec les soldats suisses qui revenaient de leur expédition de Lorraine, tout orgueilleux de leur dernière victoire sur Charles le Téméraire, mais regrettant la plupart d'être obligés de rentrer dans leurs foyers pour y reprendre la vie domestique. Aussi n'avait-il pas été difficile de gagner, par promesses d'argent, ces hommes avides de combat, de butin et d'émotions : ils avaient saisi avec empressement l'occasion qui se présentait, et, en dépit des avoyers, quatre mille à peu près d'entre eux franchirent les montagnes du Jura pour accourir sous les bannières comtoises.

Les premières opérations de la guerre n'avaient pas été favorables aux armes françaises. Quelques jours après la révolte des Dolois, le sire de Craon s'était mis en mesure de reprendre Vesoul, défendu par Guillaume de Vaudrey, l'un des chevaliers comtois restés fidèles au parti de la duchesse de Bourgogne; mais la tentative du sire de Craon eut pour résultat de tourner entièrement à sa honte. Par une sombre nuit d'orage, Guillaume de Vaudrey fit une sortie à la tête des soldats de la garnison et des habitants, vint attaquer l'ennemi jusque dans ses quartiers et le mit en pleine déroute. Un grand nombre de Français périrent sous le fer des Vésuliens, beaucoup de ceux qui réussirent à s'échapper se noyèrent en cherchant à traverser la Saône, ou furent massacrés isolément par les gens des campagnes; et le sire de Craon ne put qu'avec beaucoup de peine rallier à Gray les débris de son armée. Cette affaire avait eu lieu le 17 mars. Pendant que Guillaume de Vaudrey battait le sire de Craon

à Vesoul, le prince d'Orange et Claude de Vaudrey obtenaient de leur côté des avantages sur les Français; et partout les Comtois se comportaient si bravement, que dès la fin de mars ils avaient chassé du pays les troupes royales. Voici ce qu'écrivait de Besançon, à la date du 30 de ce mois, le sire Jean de Clèves à la duchesse de Bourgogne : « Ma très-redoutée souveraine dame et princesse, vous plaise savoir qu'il n'y a pour cette heure nul Français en votre Comté de Bourgogne, que les communes n'aient tous tués ou pris, réservé Gray, où est monsieur de Craon. Ils sont par delà de la Saône, près dudit Gray, et n'osent entrer dans ladite Comté, de peur des Suisses. Monsieur le prince d'Orange se dit avoir de par vous la charge du gouvernement de Bourgogne, et à cette cause lève tous les deniers que possible lui est, tant de votre domaine que d'ailleurs. Messire Claude de Vaudrey se tient à Auxonne; il a repris Rochefort et Montmirey. Guillaume de Vaudrey est toujours à Vesoul. »

Les affaires du roi n'allaient pas mieux dans le duché. Le brutal orgueil et les exactions du sire de Craon y avaient amené, comme en Franche-Comté, la révolte des villes, et presque toute la noblesse du pays s'était soulevée avec elles. La colère de Louis XI fut extrême en apprenant comment les choses se passaient dans les Bourgognes; non-seulement il ne voulut pas recevoir un envoyé que lui dépêchait le prince d'Orange pour traiter, mais encore il écrivit au sire de Craon : « Si vous pouvez prendre ledit prince, faites-le brûler aussitôt, ou bien pendre, et brûler ensuite. » Ordre fut donné d'instruire le procès du prince; et le parlement l'ayant condamné, comme faux et traître chevalier, à se voir pendu par les pieds, on le fit exécuter en effigie dans plusieurs des villes bourguignonnes.

Cependant le prince d'Orange n'en continuait pas moins à guerroyer : il s'était avancé sur Gray pour chasser les Français de cette ville, la dernière qu'ils occupassent encore en Franche-Comté; mais, faute d'avoir à sa disposition des forces suffisantes, il n'avait pas réussi dans son entreprise. A la suite d'une sortie vigoureuse du sire de Craon, le prince d'Orange s'était vu contraint de se renfermer dans le château de Gy pour y attendre les renforts que lui amenait son oncle Hugues de Chalon-Châtelguyon. Il importait d'empêcher la jonction des troupes comtoises; c'est ce que le sire de Craon se mit en devoir de faire : il prit la route de Besançon, et, s'étant avancé jusqu'à l'Ognon, il y trouva l'oncle du prince d'Orange et Claude de Vaudrey qui gardaient avec trois mille hommes la rive droite de cette rivière. Les Français essayèrent de la traverser au pont de Magny; mais, à mesure qu'ils cherchaient à déboucher par cet étroit passage, les Comtois tombaient sur eux et leur tuaient beaucoup de monde. Toutefois les Français ne se découragèrent pas : après plusieurs tentatives, ils parvinrent à gagner l'autre côté de la rivière, s'y rangèrent en bataille, et l'on en vint aux mains. Le combat fut vif et sanglant, et la victoire longtemps indécise. A la fin cependant, les Français l'emportèrent. Il est vrai que ce succès leur coûta cher : les Comtois n'avaient lâché prise que lorsqu'ils eurent perdu presque la moitié des leurs et qu'ils virent leur chef Hugues de Chalon être fait prisonnier.

Le sire de Craon poursuivit les Comtois jusque sous les murs de Besançon; il manifesta l'intention d'assiéger cette ville, parce qu'elle avait fourni de l'artillerie aux Dolois, et la menaça, si elle refusait d'ouvrir ses portes, *de la mettre*, selon son

expression, *dans un état à y faire passer la charrue*. Ces menaces n'intimidèrent pas les gouverneurs de la cite : pour toute réponse ils se contentèrent de montrer à l'envoyé du sire de Craon deux corps de troupes fort imposants, placés l'un à Chamars, l'autre sur la montagne Saint-Étienne, et des approvisionnements en grande quantité. Le sire de Craon se retira sans plus attendre : il reprit la route de Gray ; mais à peine rentré dans cette ville, il se vit obligé d'en repartir pour accourir à Dijon, où le peuple s'était mis en pleine révolte et venait de massacrer messire Jean Jouard, de Gray, que Louis XI avait nommé premier président du parlement de Bourgogne. Le sire de Craon réprima facilement la sédition, parce que la noblesse n'avait pas secondé le peuple dans son mouvement ; et lorsqu'il eut remis en bon état dans le duché les affaires du roi, il tourna ses efforts contre la Franche-Comté. Dès la fin du mois de juillet il paraissait devant Dôle, à la tête de quatorze mille hommes et suivi d'une forte artillerie. Sa victoire du pont de Magny, la promptitude avec laquelle il venait de soumettre le duché, avaient rempli son cœur d'une telle présomption, qu'il croyait déjà tenir en son pouvoir cette ville et toute la province ; un avantage qu'il remporta presqu'en se présentant sous les murs de la place acheva de l'aveugler. Et la confiance des siens n'était pas moins grande, si l'on en juge d'après la lettre suivante, qu'un certain Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, adressait aux officiers de sa juridiction. On y reconnaîtra le genre rodomont particulier aux gens du Midi :

« Jeudi, dernier jour de juillet, je fus, avec une compagnie tant seulement, courir devant Dôle, et je mis une embûche. Ils saillirent bien de mille à onze cents hommes, dont il y avait sept ou huit cents Suisses, des meilleurs de ceux qui avaient tué le duc de Bourgogne, et se vantaient d'affoler tout le monde; mais je vous assure que, Dieu merci, pour ce jour ils n'eurent pas le meilleur, car il y eut huit ou neuf cents hommes d'armes morts sur le champ de bataille. Je vous assure que les Suisses y demeurèrent tous sans qu'un seul en échappât, et vous jure ma foi que je ne perdis pas un seul homme, hors un page et un coutillier [1] qui se noyèrent dans la rivière en les chassant ; mais il y en eut de blessés un nombre, et des chevaux tués. Par Notre-Dame ! nous n'étions pas plus de quatre cents combattants. Le porteur pourra vous en parler plus à plein ; il arriva le lendemain que la chose fut faite. Dieu merci, nous faisons très-bien nos besognes par delà, et j'ai espérance que bientôt nous aurons toute cette Comté..... Par trois fois nous avons trouvé les Suisses devant nous, et nous les avons toujours battus. On disait qu'ils ne fuyaient pas, mais nous leur en avons bien fait trouver la coutume. Je m'en vais présentement pour donner sur le siége qu'ils tiennent devant Conflandey, en laquelle sont nos gens, et ils sont bien trois mille âmes. Entre ci et jeudi, s'ils nous attendent, nous verrons, s'il plait à Dieu, quels sont les mieux nourris. »

Les mieux nourris ne devaient pas être ceux qui avaient tant de jactance.

En hommes prudents, les Dolois n'avaient pas attendu l'arrivée du sire de Craon pour s'occuper de leurs moyens de défense. Renfermés dans leur ville qu'entouraient deux larges fossés et de bonnes murailles flanquées de bastions, ils s'étaient mis en mesure, depuis leur dernière révolte, de répondre à l'agression prévue des

[1] Soldat armé d'une *coutille*, sorte d'épée large et plate, comme la dague par exemple.

Français, car ils pensaient bien que d'un jour à l'autre ceux-ci se présenteraient devant leurs murs afin de venger la mort de leurs compatriotes. Les Dolois avaient donc fait tous leurs préparatifs : ils ne s'étaient pas contentés de se pourvoir de munitions, de vivres, en un mot des choses nécessaires à la guerre, et de placer leur ville sous la protection d'une garnison; ils avaient en outre appelé un millier de Suisses à leur aide, ils s'étaient occupés de former un corps de miliciens qui s'exerçaient chaque jour au maniement des armes; puis, pour mieux assurer la résistance, ils avaient confié les postes les plus importants au patriotisme des principaux bourgeois, en leur adjoignant des officiers versés dans la science militaire. La garnison se trouvait sous les ordres du sire de Montbaillon, homme d'exécution et d'expérience, et un chevalier bernois, célèbre par sa bravoure, commandait les Suisses. Il avait été décidé que ceux d'entre les habitants qui voudraient sortir de la place pour n'avoir pas à supporter les fatigues et les dangers d'un siége contribueraient de leurs deniers à couvrir une partie des frais que nécessiterait l'entretien des troupes.

Le sire de Craon, après l'avantage remporté sur les Dolois et les Suisses, croyait, dans sa présomptueuse confiance, qu'il lui suffirait de se présenter devant la ville pour s'en rendre maître, et sans grande précaution il vint s'établir à peu de distance de l'église Saint-Martin. Mais les dispositions avec lesquelles on l'accueillit ne tardèrent pas à lui prouver qu'il avait trop facilement compté sur le succès : les sorties continuelles des assiégés commencèrent par l'inquiéter si vivement, qu'il resta presqu'une semaine avant de pouvoir asseoir ses batteries. C'était principalement contre le quartier Montroland qu'il en avait dirigé le feu. Il battit les murailles pendant une dizaine de jours; et quand la brèche se trouva suffisamment ouverte, il commanda l'assaut. Si l'attaque fut vaillamment engagée, elle fut plus vaillamment soutenue; car les Français, malgré leurs efforts et leur impétuosité, ne purent l'emporter sur le courage calme des Dolois et des Suisses, et se virent repoussés avec des pertes énormes. Un nouvel assaut ne fut pas plus heureux que le premier. Ce double échec coûta près d'un millier d'hommes au sire de Craon et refroidit singulièrement l'ardeur des siens; mais son orgueil à lui ne fit que s'en irriter. Toutefois il changea de tactique : désespérant d'entrer de vive force dans la place, il convertit le siége en blocus, afin de prendre les habitants par la famine, et il se mit à ravager le pays environnant. Or, tandis qu'il attendait, plein de confiance, le résultat de son nouveau plan, un événement se préparait, qui devait ruiner ses espérances.

Les sires Guillaume et Claude de Vaudrey n'avaient cessé de tenir la campagne et de harceler les Français jusque dans les forteresses et châteaux tombés en leur pouvoir; en même temps Claude de Vaudrey entretenait avec les bourgeois de Gray de secrètes intelligences, à l'effet d'expulser les troupes royales de cette ville : l'absence du gouverneur, occupé devant Dôle, lui semblait une occasion favorable à l'exécution de son dessein, lorsqu'un marchand graylois vint le trouver pour lui dire qu'il se chargeait de le faire entrer dans la place, malgré la garnison qui la défendait. Cette garnison, forte de dix-huit cents hommes, était sous les ordres du vieux et fameux capitaine écossais Sallazar, à qui le sire de Craon en avait confié le com-

mandement avant son départ pour Dijon. Claude de Vaudrey réunit à la hâte un millier de soldats, avec lesquels il traverse la Saône à la faveur d'une nuit d'orage; il s'avance jusqu'au pied des murailles, fait dresser les échelles, monte en silence et prend ainsi la ville d'escalade, sans que le mouvement des moulins et le bruit du vent permettent aux Français de rien entendre. Cependant la garnison s'éveille, elle court aux armes, et c'est bientôt un désordre, une confusion que redouble l'obscurité de la nuit. « Allumez! allumez! » criaient les Français. Ils courent de tous côtés avec des torches, des flambeaux, des lanternes; mais partout ils rencontrent des ennemis qui les arrêtent, des bras qui les frappent. Assaillis en même temps et par les bourgeois et par les gens du sire de Vaudrey, ils sentent qu'ils sont tous perdus s'ils ne parviennent à réunir leurs forces; et, recourant au seul moyen de salut qui leur reste, ils mettent le feu à la ville, afin de pouvoir, aux réverbérations de l'incendie, se distinguer entre eux. A la vue de leurs maisons en flammes, les Graylois, ivres de fureur et de vengeance, ne connaissent plus rien : ils se ruent comme des lions sur les Français, les forcent, après une lutte acharnée, à se réfugier dans la citadelle, et, résolus à les exterminer jusqu'au dernier, ils embrasent d'eux-mêmes la grande tour du château. Les Français comprirent alors toute l'horreur de leur situation : la mort était autour d'eux, inévitable et cruelle. Résister, c'était inutile : rien ne pouvait les soustraire à la furie des flammes, qui montaient toujours; capituler, il était trop tard : le fer de leurs ennemis rendus implacables par le spectacle de leurs maisons en feu, ne devait leur accorder ni pitié ni merci. En cette extrémité, le capitaine Sallazar prend une de ces résolutions suprêmes que dicte le désespoir : il se met à la tête des soldats qui lui restent, et, s'élançant au milieu des flammes, il se fraye, l'épée à la main, une route sanglante à travers tous les obstacles. C'est ainsi qu'il parvient à s'échapper de la ville, le corps à moitié brûlé et criblé de blessures : mais ils furent peu nombreux, ceux de ses compagnons qui purent le suivre jusqu'au bout de son itinéraire.

Gray venait à peine de se débarrasser des troupes royales, qu'il se passait à Dôle un événement plus désastreux encore pour les Français. Deux jours après la mésaventure du capitaine Sallazar, le sire de Craon éprouvait à son tour un échec qui devait lui faire retirer le gouvernement des deux Bourgognes. Par une sombre nuit d'orage et de pluie, les Dolois, sous la conduite de quelques chefs déterminés, sortirent en silence de leurs murs : ils trompèrent la vigilance des sentinelles ennemies, tombèrent à l'improviste sur le camp français, le forcèrent et s'en rendirent maîtres. Le sire de Craon s'enfuit précipitamment vers le duché, laissant aux mains des Dolois toute son artillerie et comptant parmi les siens une perte de deux mille hommes; car il fut harcelé dans sa retraite par un corps de troupes comtoises qui lui tuait beaucoup de monde.

L'histoire ne dit pas si messire Gaston du Lion trouva que les Dolois *étaient bien nourris*, pour parler son langage.

Le premier dimanche du mois d'octobre 1477 est resté la date de cette victoire, en commémoration de laquelle une procession anniversaire fut établie à Dôle par les dames de la ville. On connaît l'origine de cette procession : on sait que, pendant la sortie des Dolois, les dames s'étaient réunies dans l'église collégiale afin

d'appeler sur les armes des leurs la protection d'en haut, et qu'elles s'engagèrent, s'il plaisait au ciel d'exaucer leurs prières, à faire tous les ans à pareil jour une procession solennelle. Le succès ayant, comme on vient de le voir, couronné l'entreprise, les dames se rappelèrent leur promesse; et depuis lors la procession a toujours été fidèlement maintenue, jusqu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Ce fut à l'occasion du même événement que la cité prit, dit-on, sa belle devise: *Justitiâ et armis Dola;* jalouse de montrer par là qu'elle était aussi fière du courage et du patriotisme de ses enfants que de la réputation de justice et d'impartialité qui distinguait son parlement.

Après le double échec que les Français venaient d'éprouver, il ne leur restait plus rien en Franche-Comté, et Louis XI fut d'autant plus sensible aux revers des siens dans cette province, qu'il se l'était vue enlever, peu de temps auparavant, par un événement que redoutait sa politique. Vers les premiers jours du mois d'août 1477, l'héritière de Bourgogne avait déclaré ne vouloir d'autre mari que Maximilien d'Autriche, le fils de l'empereur Frédéric III, et le 18 de ce même mois l'archiduc Maximilien arrivait à Gand au milieu des transports de joie des Flamands et des Brabançons : le lendemain il épousait la fille de Charles le Téméraire. Ce fatal mariage devait coûter des torrents de sang à l'Europe : c'est lui qui commença la grandeur de la maison d'Autriche; c'est lui qui retarda de deux siècles l'agrégation de la Franche-Comté à la France.

Mais ce n'était pas seulement en Franche-Comté que les affaires de Louis XI allaient mal. Pendant qu'il perdait cette province, le prince d'Orange l'inquiétait à l'endroit de son duché de Bourgogne, où soufflait de nouveau l'esprit de révolte; et, d'autre part, l'archiduc Maximilien se soutenait avec succès en Artois contre les troupes royales. Louis XI alors prit le parti de conclure une trève, qui fut signée le 6 juillet 1478, et par laquelle il s'engageait à restituer au prince Maximilien « toutes les places qu'il tenait ou pouvait tenir dans la Comté de Bourgogne. » A l'expiration de la trève les hostilités recommencèrent. Maximilien fit entrer dans le duché de Bourgogne une petite armée, qui s'empara de Beaune, Châtillon-sur-Seine, Mont-Saint-Jean, Semur, Bar-sur-Seine et d'autres places, et qui peut-être se fût rendue maîtresse de toute la province si le vieil empereur Frédéric n'eût, par avarice, laissé son fils manquer de soldats et d'argent. Charles d'Amboise, homme prudent et sage que Louis XI avait nommé successeur du sire de Craon dans le gouvernement des deux Bourgognes, profita de ces circonstances pour ramener en quelques jours le duché sous l'obéissance du roi.

Quant à la Franche-Comté, la reprise des armes ne tourna pas non plus à son avantage. Sans doute, les âpres montagnes du Jura n'étaient pas aussi faciles à subjuguer que les plaines et les collines du duché : mais si les Franc-Comtois ne purent, durant cette seconde phase de la guerre, défendre leur province avec autant de bonheur qu'ils l'avaient fait dans la première lutte, il ne faut en accuser ni leur courage ni leur dévouement : s'ils succombèrent, c'est que la partie qu'ils jouaient n'était pas égale, et qu'en outre ils furent victimes de la plus lâche des trahisons.

Après avoir rétabli les affaires du roi dans le duché, Charles d'Amboise s'était mis en mesure de reprendre l'offensive en Franche-Comté. Il avait à sa disposition

beaucoup d'argent, ce nerf de la guerre, une puissante artillerie, une nombreuse et belle armée composée en grande partie des nobles du ban et de l'arrière-ban, et six mille Suisses à titre d'auxiliaires. C'est avec ces forces imposantes que, vers les derniers jours d'avril 1479, il s'avança dans la Franche-Comté, dont la conquête lui semblait d'autant plus facile, que les éléments d'une résistance longtemps possible manquaient au pays. La position des Comtois était, en effet, des plus critiques : les ressources qu'ils trouvaient chez eux ne répondaient pas à la grandeur du péril qui les menaçait; et, de plus, par une circonstance malheureuse, les secours sur lesquels ils croyaient pouvoir compter leur firent défaut. Il est nécessaire d'expliquer comment ils furent en ce dernier point trompés dans leurs espérances.

Dès avant la conclusion de la trève entre Louis XI et Maximilien, les états de la Comté s'étaient, en prévision de l'avenir, occupés de concilier au pays l'amitié des Suisses, et dans ce but ils avaient à plusieurs reprises chargé Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, d'entrer en négociation avec ces puissants auxiliaires. Charles de Neufchâtel s'était tour à tour rendu aux diverses assemblées des cantons, et chaque fois il s'était acquitté de sa mission avec autant d'habileté que de zèle : par des considérations pleines de justice et d'humanité, il avait amené les Suisses à s'intéresser à la Comté de Bourgogne; par l'instance de ses prières, il leur avait fait accepter des propositions de paix; et dans une dernière assemblée des cantons, tenue à Zurich, assemblée où Charles de Neufchâtel se trouvait avec les ambassadeurs du roi Louis XI, de l'empereur Frédéric III, du duc Sigismond d'Autriche et de toutes les villes libres d'Alsace, les confédérés avaient mis fin à la guerre en concluant avec Marie et Maximilien une paix perpétuelle que l'on désigna sous le nom de *ligue héréditaire*. Ce traité d'union, qui devait être juré de dix ans en dix ans, garantissait pleinement et réciproquement les possessions des diverses parties contractantes; il stipulait que les bourgs, châteaux et forteresses occupés par les armes resteraient aux mains de ceux qui les avaient conquis : mais toutes prétentions sur la Comté de Bourgogne, résultant du droit de la guerre, devaient être annulées moyennant une somme de cent cinquante mille florins du Rhin, que les Comtois s'engageaient à payer en différents termes assez rapprochés. Les ambassadeurs du roi de France s'étaient efforcés, par tous les moyens en leur pouvoir, d'empêcher la conclusion de ce pacte : ils avaient offert aux Suisses de fortes sommes; ils leur avaient même proposé de garder une grande partie de la Franche-Comté lorsque cette province serait conquise. Les Suisses, sans abandonner cependant l'alliance de Louis XI, mais décidés à ne prendre aucune part à la guerre, s'étaient refusés à tout pour s'en tenir à la promesse des cent cinquante mille florins faite par les Comtois. Malheureusement, les circonstances ne permirent pas à ces derniers de remplir leurs engagements : les termes s'écoulèrent sans qu'il leur fût possible de payer; et les Suisses, qui ne se piquaient pas d'être très-scrupuleux quand il s'agissait d'argent, se montrèrent d'autant plus accessibles aux nouvelles propositions du roi de France, qu'il les avait accrues de cinquante mille florins. Voilà comment il se fit qu'à la reprise des hostilités un corps de six mille Suisses passa de préférence au service de Charles d'Amboise, et comment il arriva que les Comtois, qui comptaient sur leur secours, se trouvèrent réduits à leurs propres

forces. Pour le général français, c'était une belle partie à jouer; cependant il la gagna d'une manière bien honteuse, comme on en jugera.

Parmi les villes de la Franche-Comté, il y en avait une qui s'était attiré la colère de Louis XI, à cause et de l'antipathie profonde qu'elle montrait aux Français, et de la double humiliation qu'elle avait fait éprouver à leurs armes pendant la dernière guerre : c'est nommer Dôle. C'est dire en même temps que si le roi venait quelque jour à se rendre maître de cette place, il n'oublierait pas d'être impitoyable à son égard : aussi, lorsque les hostilités se rouvrirent, vit-on Louis XI, fidèle à son ressentiment, donner l'ordre au sire d'Amboise de se porter d'abord sur Dôle et d'en presser vigoureusement le siége. D'Amboise obéit, en ne s'approchant toutefois que graduellement de cette place : il se rappelait la mésaventure du sire de Craon ; et, pour prévenir tout mécompte, pour éviter une surprise semblable à celle de son prédécesseur, il commença par s'assurer de plusieurs châteaux des environs de Dôle, ainsi que de quelques autres lieux fortifiés d'où pouvaient venir des secours. Cette tactique n'échappa point aux Dolois : ils comprirent combien il leur serait difficile de se défendre avec succès contre un adversaire aussi prudent et qui disposait en outre de forces considérables, tandis qu'eux n'avaient dans leurs murs qu'une garnison peu nombreuse. Mais les vaillants Dolois n'en étaient pas moins décidés à faire bonne contenance, et tous, ils se montraient animés de l'ardeur la plus belliqueuse, les bourgeois comme les hommes du peuple, les jeunes gens de la ville comme les écoliers de l'université. Malheureusement, dans leur impatience de prouver aux Français qu'ils ne se laisseraient pas plus intimider par eux que par les gens du sire de Craon, ils ne surent pas toujours se tenir assez en garde contre les piéges qu'on leur tendit : ainsi, quelques jours avant de commencer le siége de la place, le sire d'Amboise ayant chargé deux ou trois cents des siens de faire semblant d'enlever un troupeau de bœufs que l'on entretenait pour la provision et qui paissaient dans la forêt de Chaux, les étudiants de l'université sortirent en masse des remparts, puis se jetèrent avec une ardeur irréfléchie à la poursuite des fourrageurs. C'est là ce qu'attendait Charles d'Amboise. Il avait fait dresser une forte embuscade dans la forêt; et lorsque ces malheureux jeunes gens, qui ne se doutaient pas du stratagème, voulurent revenir en arrière, ils trouvèrent fermé le chemin de la retraite. On tomba sur eux ; on en tua le plus grand nombre : ceux qui réussirent à s'échapper furent assommés dans les villages, ou jetés dans le Doubs. Cette perte était bien sensible pour les Dolois, qui, réduits à ne compter que sur eux, avaient besoin de tous les bras pour résister à leur puissant ennemi.

Le désastre de la forêt de Chaux fut suivi de la prise de Rochefort[1], dont les Français s'emparèrent malgré la courageuse défense de son commandant Claude de Vaudrey, « le preux et très-renommé chevalier, » selon l'expression de Paradin. Ils se rendirent également maîtres du château de Gendrey; et le sire d'Amboise put dès

[1] Rochefort, sur la rive droite du Doubs, était une ancienne seigneurie qui a donné son nom à deux chanceliers de France, Guillaume de Rochefort, en 1483, et Guy de Rochefort, en 1497. Il y avait à Rochefort une forteresse où fut enfermée en 1476, par ordre de Charles le Téméraire, la duchesse Yolande de Savoie. Ce village est bâti au pied de « rochers imposants et pittoresques, sur lesquels s'élèvent les vestiges de l'ancienne forteresse. L'aspect de ces rochers réveille de pénibles souvenirs :

lors investir Dôle avec toutes ses forces. Son artillerie se mit à battre d'une manière furieuse les murailles ; lorsqu'elle y eut ouvert de larges brèches, les Français tentèrent l'assaut. Mais les Dolois les reçurent avec une ferme vaillance ; ils les repoussèrent. D'autres assauts n'eurent pas plus de succès que le premier ; et même, dans une de leurs sorties, les assiégés reprirent le château de Bonchamp, qui était cependant bien gardé.

L'avantage avec lequel se défendaient les Dolois semblait de nature sans doute à leur donner confiance ; ils ne s'abusaient pas néanmoins sur leur position. Bien qu'ils fussent abondamment pourvus de munitions de guerre et de bouche, ils comprenaient que la disproportion du nombre ne leur permettrait pas de résister toujours à l'armée française, et qu'ils finiraient par s'épuiser. Des secours leur devenant absolument nécessaires, ils s'adressèrent, pour en obtenir, à Sigismond d'Autriche, qui consentit à leur envoyer un corps d'Alsaciens et de Ferrettois. Ces auxiliaires se mirent en marche ; ils arrivèrent bientôt en vue de Dôle : mais plût à Dieu que les Dolois n'eussent pas appelé ce secours ! car ces déloyaux étrangers venaient de commettre la plus lâche des actions ; ils venaient de se laisser acheter par l'or du sire d'Amboise, pour trahir la cause qu'on les appelait à défendre ; et, poussant la félonie jusqu'au bout, ils avaient reçu dans leurs rangs un certain nombre de soldats français travestis, qui devaient entrer à Dôle avec eux.

A vrai dire, les Dolois s'étaient montrés surpris de voir ces Alsaciens et ces Ferrettois arriver ainsi jusqu'aux portes de leur ville, sans que le sire d'Amboise eût rien fait pour les arrêter au passage : cela leur avait donné quelque méfiance ; mais ils étaient loin cependant de soupçonner toute l'infamie du complot ourdi contre eux ; et, d'un autre côté, le besoin qu'ils avaient du secours de ces étrangers, dont ils allaient se faire des ennemis s'ils leur refusaient l'entrée dans leurs murs, était si grand, qu'ils crurent devoir les accueillir : toutefois il fut décidé qu'on ne les admettrait pas avant de s'être assuré de leur fidélité, c'est-à-dire avant de leur avoir fait jurer à la face du ciel qu'ils venaient défendre la ville de Dôle et qu'ils s'engageaient à se conduire en hommes d'honneur. A cet effet, les habitants dressèrent sous une des portes de la ville, dite la porte du Pont, un autel sur lequel on posa le saint-sacrement. Plusieurs membres du clergé, revêtus de leurs habits sacerdotaux, vinrent se placer autour de l'autel ; à quelques pas se tenaient debout, et la tête découverte, le magistrat et les notables de la cité. Les auxiliaires se prêtèrent à la cérémonie : à mesure que leurs compagnies défilaient, un prêtre présentait le saint-sacrement aux officiers, et ceux-ci juraient, la main sur l'ostensoir, de défendre avec honneur et loyauté la place contre l'ennemi. Les soldats ne prononçaient pas de serment ; ils approuvaient en levant leurs chapeaux et leurs piques. Aussitôt que ces étrangers étaient entrés dans la ville, on leur offrait à chacun du pain et du vin, comme symbole de l'alliance et de la confraternité qui devait exister entre

celui qui domine une modeste chapelle ombragée de quelques ormes, et qui surplombe de sa hauteur menaçante le cours du Doubs, porte le nom de *Saut-de-la-Pucelle*, et le doit, dit-on, à la résolution héroïque d'une jeune fille, qui, poursuivie par des soldats effrénés, et forcée de choisir entre la mort et le déshonneur, se précipita du haut de ce rocher dans l'abîme, en invoquant le nom de la Vierge. » (*Guide pittoresque du Voyageur en France*, livraison JURA.)

eux et les Dolois; ensuite, on les faisait asseoir à des tables abondantes qu'on avait dressées pour la circonstance.

Ce fut au milieu de cet accueil tout cordial que les auxiliaires entrèrent à Dôle et se virent confier la défense de la place; mais cela ne devait pas les arrêter dans l'accomplissement de leur projet trois fois infâme : à peine eurent-ils pris possession de la porte du Pont, qu'ils se mirent à crier : *Ville gagnée! France! France!* A ces acclamations sacriléges, les bourgeois courent aux armes; ils se réunissent aux deux grandes compagnies dites de l'Arc et de l'Arquebuse, qui se tenaient devant l'église de Notre-Dame, et par des efforts héroïques ils cherchent à rejeter les traîtres hors de la ville. Lutte désespérée! bravoure inutile! Déjà les Français apparaissaient à toutes les portes, et leur nombre allait toujours croissant. En cette position, les Dolois comprirent qu'il ne leur restait plus qu'à mourir; mais du moins ils ne voulurent pas tomber sans avoir fait chèrement payer à leurs parjures alliés le prix d'une aussi lâche trahison. Ils vinrent se ranger en bataille sur la grande place; et, soutenus par l'énergie de la vengeance, ils ne succombèrent que sous la supériorité du nombre, mais après une résistance fatale aux perfides soldats de d'Amboise et aux soldats maudits de Sigismond. Si, dans cette lutte suprême du désespoir et du patriotisme, les magnanimes Dolois périrent presque tous, ils emportèrent du moins avec eux la consolation des grandes âmes, celle de léguer à l'histoire le souvenir d'un dévouement immortel.

Louis XI dut être content lorsqu'il apprit comment les siens le vengèrent de sa haine contre l'héroïque cité doloise. Les vainqueurs couronnèrent par le spectacle d'une sauvagerie sans nom le triomphe qu'ils venaient d'acheter à des conditions si déshonorantes : ils passèrent au fil de l'épée les vieillards, les femmes, les enfants, les prêtres; et si l'on excepte du massacre ceux que l'on épargna pour en tirer une rançon; si l'on ajoute à ce petit nombre ceux des habitants qui parvinrent à se sauver dans les campagnes ou dans les bois, il ne resta de toute la population qu'une dizaine de citoyens dont l'indomptable courage avait fatigué l'acharnement de leurs ennemis. Ces quelques hommes s'étaient retranchés dans une cave, où, résolus à combattre jusqu'à la mort, ils soutenaient avec tant d'opiniâtreté l'assaut des Français, que le sire d'Amboise, attiré de ce côté, fit cesser l'attaque en disant « qu'on pouvait bien *laisser ces enragés-là pour graine.* »

Après le massacre vint le pillage; après le pillage, l'incendie. Les Français ne s'occupèrent, pendant deux jours, qu'à se charger de butin; et, quand leur cupidité fut satisfaite, ils saccagèrent la ville, ils y mirent le feu : les édifices, les maisons religieuses, l'église de Notre-Dame et celle de Saint-Martin, le beau palais de l'empereur Frédéric-Barberousse, le palais construit par le comte Louis de Male pour les séances du parlement, tout fut détruit : il ne resta debout, dans la noble cité, que l'église des Cordeliers, la tour de Vergy et la maison Vurry, où d'Amboise avait son logement. On ne connaît pas d'une manière précise le jour du sac de Dôle : est-ce le 3 ou le 25 mai 1479 qu'eut lieu cette grande catastrophe? Les auteurs ne sont pas d'accord à ce sujet; cependant une délibération du conseil municipal de Salins semblerait indiquer que la date de ce désastre se place entre le 10 et le 15 de mai. Un contemporain a fait, sur la ruine de cette ville, le quatrain suivant :

L'an mil quatre cens neuf et septante
Fust prinse Dôle, qui se deult,
Par l'armée du roy très-puissante :
Contre puissant, foible ne peut.

Pour consacrer le souvenir de cette funèbre journée, la reconnaissance publique éleva plus tard, sur la place où les braves Dolois étaient tombés les armes à la main, une croix qui reçut longtemps le tribut d'hommages et de respect des générations; mais on voit encore aujourd'hui, au bas de la rue Besançon, la cave où vinrent se réfugier les derniers défenseurs de la cité trahie. Sur le marbre qui surmonte l'entrée de cette cave, la main de l'histoire a gravé ces mots :

En MCCCCLXXIX
Dôle, qui appartenoit a la domination d'Autriche,
Fust prinse traitreusement par l'armée de Loïs XI,
Ensuiste bruslée et destruite.
Quelques habitans se retirèrent dans ceste cave
Et firent ung feu si vif qu'on ne pust les en desloger.
Ce lieu depuis fust apelé
CAVE D'ENFER.

La nouvelle du sac de Dôle eut une influence décisive sur les dispositions des autres villes de la province : ce désastre les frappa d'un découragement d'autant plus grand, que déjà le pays manquait par lui-même des ressources et des moyens de défense nécessaires, et que le prince d'Orange, homme d'un caractère imprévoyant et mobile, ne savait remédier à rien. D'autre part, l'archiduc Maximilien ne pouvait venir au secours des Comtois, occupé qu'il était dans le nord de la France. Salins se rendit sans coup férir : Salins devait un jour se relever glorieusement de cette faiblesse. Louis XI, par une déclaration du 9 août 1480, transféra dans cette ville le parlement de Dôle. Poligny fut livré par trahison. Cette place était sous le commandement du sire Hugues de Chalon-Châtelguyon, le même que Georges de Craon avait fait prisonnier au combat du pont de Magny et que le roi Louis XI cherchait depuis quelque temps à gagner en lui promettant, s'il voulait passer à son service, de lui restituer les terres et seigneuries autrefois confisquées sur Louis II, comte de Tonnerre; en lui promettant aussi de prendre à sa charge les vingt-deux mille écus d'or qui lui restaient à payer sur les cinquante-deux mille écus prix de sa rançon, et de lui donner en mariage sa nièce Louise de Savoie, dont il le savait épris. Le désastre de Dôle n'avait pas permis au sire de Châtelguyon de résister plus longtemps aux avances de Louis XI, et dès la fin de mai il trahissait la cause de sa souveraine pour celle du roi. Cette lâche défection ouvrit aux Français les portes de Poligny. Louis XI, par une déclaration du mois de juillet 1480, fit transférer dans cette ville l'université de Dôle.

Arbois ne se rendit qu'après avoir dignement fait son devoir. C'est la première fois que le nom d'Arbois apparait avec un caractère historique dans les événements militaires de la Franche-Comté; mais du moins cette ville débutait par une page

aussi glorieuse que patriotique. Au moment où le sire d'Amboise se préparait à faire le siége de Dôle, il avait jugé prudent de s'assurer de la soumission des Arboisiens, réputés par leur courage, et dans ce but il avait envoyé un corps de troupes pour s'emparer de leur ville. Le chef qui commandait ce détachement ne s'attendait pas à trouver de la résistance; il fut vite détrompé : les Arboisiens lui parurent si résolus à défendre leurs murs, qu'il ne voulut pas commencer l'attaque avant d'avoir fait venir du canon. Plusieurs jours durant, l'artillerie battit furieusement les remparts; et, comme le rapporte un vieux document, le canon « y fit brèche en divers lieux jusques à la largeur de plus de trente toises. » Ce fut seulement alors que les Français tentèrent l'assaut. Les Arboisiens, en défenseurs audacieux, se présentèrent pour le repousser, et ils déployèrent, dans cette lutte inégale, tout ce que l'honneur et la bravoure étaient en droit d'attendre d'hommes de cœur : mais la fortune trahit leur vaillance. Ils se virent obligés de céder; leur ville fut forcée, pillée, saccagée, et eux-mêmes mis à rançon. Toutefois ils ne s'avouèrent pas vaincus. Indignés de sentir leurs remparts aux mains d'une garnison française, ils se soulevèrent, coururent aux armes et chassèrent les troupes royales. Ceci se passait quelques jours avant le sac de Dôle. Lorsque Charles d'Amboise eut fait de cette malheureuse cité une vaste ruine, il accourut avec son armée devant Arbois, entoura la place de tous côtés et la reprit après une résistance acharnée de la part des habitants. La ville fut de nouveau pillée, rançonnée; mais les Arboisiens, pour n'avoir pas à subir les Français, se retirèrent dans les montagnes. Furieux de n'être maître que d'une place vide, le sire d'Amboise parlait d'en faire un monceau de cendres; et l'exécution eût suivi de près la menace, sans l'intervention de quelques gens d'église. Le général français se laissa fléchir par leurs prières, à la condition cependant qu'on lui payerait sous trois semaines une somme de cinq mille florins, et que les murailles de la ville seraient abattues.

Ces satisfactions accordées, Charles d'Amboise s'éloigna d'Arbois. Où se dirigea-t-il? C'est ce qu'on aurait de la peine à dire. Les historiens nous ont laissés dans l'ignorance sur les mouvements de l'armée française en Franche-Comté; ils nous apprennent seulement que les soldats du roi faisaient partout la guerre d'une manière cruelle; ils donnent le nom des places qui tombèrent en leur pouvoir : mais ils ne nous renseignent ni sur la marche des ennemis à travers la province, ni sur la date qui marqua la prise des diverses villes et forteresses, ni sur l'ordre dans lequel ces places furent conquises. Ainsi, l'on voit qu'après la réduction de Dôle, Arbois, Poligny, Salins, ce sont les places et forteresses du bailliage d'Amont qui subissent la loi du vainqueur; et si l'on cherche à s'expliquer comment l'armée du sire d'Amboise se trouve brusquement transportée d'un point de la province au point opposé, on est réduit à des conjectures. Faute de données précises, constatons que Gray, Luxeuil, Faucogney, se rendirent tour à tour aux Français; qu'Oiselay, Noroy-l'Archevêque, Montjustin, Héricourt et plusieurs autres places furent prises et traitées avec une extrême rigueur; qu'à Vesoul, les habitants résistèrent courageusement, mais qu'ils ne purent, malgré la valeur du capitaine Nicolas Mont-Saint-Ligier et d'Hermann de Vaudrey, chargés tous deux de la défense, empêcher les soldats du roi d'emporter la place d'assaut et forcer le fameux château du Marteroy, réputé

imprenable. Les vainqueurs firent passer la population au fil de l'épée, livrèrent les maisons aux flammes et démolirent les murailles et les tours. Les archives de la ville, que l'on avait déposées au château du Marteroy comme en lieu de sûreté, restèrent ensevelies sous les ruines de cette forteresse.

Cette série de revers avait amené la soumission de la Franche-Comté; il ne restait plus à d'Amboise, pour être maître de la province, qu'à s'emparer de Besançon; et d'Amboise, enorgueilli par ses succès, fit courir le bruit qu'il allait attaquer la ville impériale. En effet, il s'avança contre elle. Sans doute, les Bisontins eussent pu soutenir avec avantage un long siége : ils avaient des forces considérables, de bonnes murailles, des vivres et des munitions en grande quantité; mais ils considérèrent qu'ils allaient être pressés de tous côtés par les Français; mais ils voyaient la Franche-Comté conquise et ruinée, et dans cet état de choses ils préférèrent entrer en accommodement. Par un traité signé le 3 juillet 1479 entre d'Amboise et les gouverneurs de Besançon, il fut convenu que le roi de France serait nommé gardien de la cité, sous la promesse de respecter les libertés et priviléges des citoyens; qu'il aurait la moitié des gabelles et des amendes, et qu'il pourrait établir dans la ville un capitaine chargé de toute l'autorité militaire. Un siècle plus tôt, les Bisontins eussent préféré une bataille à cet acte, qui rappelait trop le peu honorable *traité d'association*. Louis XI ratifia cette convention le 8 juillet de la même année : quelques jours après, une ambassade bisontine étant venue le trouver à Montreuil, il l'accueillit avec bienveillance, lui déclara qu'il prenait sous sa sauvegarde les habitants de Besançon, et fit remise des cinq cents livres que la ville payait pour le droit de gardienneté. Un peu plus tard, aux mois de mars et d'août de l'année 1480, Louis XI, afin de se mieux attacher les Bisontins, leur accorda des titres de naturalisation, avec toutes les immunités dont jouissaient les bourgeois de Paris; il leur octroya deux foires franches et leur permit, en outre, de négocier par tout le royaume, sans nul droit de gabelle. Louis XI agit aussi très-libéralement envers l'archevêque de Besançon, Charles de Neufchâtel en Franche-Comté. Ce prélat avait encouru la disgrâce de Maximilien, pour s'être montré favorable aux prétentions du roi de France sur la Comté, et par suite il s'était vu privé de la jouissance de son temporel, même de tout exercice de ses fonctions pastorales : Louis s'empressa de le dédommager en le nommant son conseiller et président des états des deux Bourgognes; en outre, il lui accorda des lettres de naturalité et le pourvut de l'administration de l'évêché de Bayeux.

Aux termes de l'accord entre le roi de France et les Bisontins, le roi, vient-il d'être dit, pouvait établir à Besançon un capitaine investi de toute l'autorité militaire. Louis XI confia ce poste au sire d'Amboise; et le 7 août 1479, le général français fit son entrée dans la ville, à la tête de dix mille hommes. Il n'y séjourna pas longtemps; les événements appelèrent sa présence ailleurs. La résistance n'avait pas dit son dernier mot en Franche-Comté; le pays était vaincu, mais non soumis : du sein des villes, la guerre s'était reportée dans les montagnes. Plusieurs des gentilshommes de la province, tels que Claude de Toulongeon, Guillaume de Vaudrey, les sires d'Arban, de Ray, de Beaufremont, d'Oiselay, de Digoine, qui tenaient toujours la *foi de Bourgogne*, n'avaient pas déposé les armes. Retirés dans

les forteresses du haut pays, ils s'y défendaient opiniâtrément, et même avec succès. Ainsi, Claude de Toulongeon avait repris aux Français le château de Montsaugeon et quelques autres places; ainsi le sire d'Arban, qui commandait le fort de Joux, repoussait avec avantage toutes les attaques des soldats royaux, tandis que d'autres seigneurs rentraient en possession des châteaux de Vercel, Rougemont, Cusance, Belvoir, Maizières, Scey-en-Varais, Châtillon-sous-Maiche, et que Guillaume de Vaudrey reprenait Faucogney. Malheureusement, cette guerre de forteresse à forteresse se faisait d'une manière aussi meurtrière que ruineuse : on se battait de part et d'autre avec une implacable animosité. Les Comtois n'accordaient pas de quartier à ceux qui tombaient entre leurs mains; les Français se vengeaient, par le ravage et l'incendie, des pertes qu'ils éprouvaient chaque jour, de la résistance acharnée qu'ils rencontraient : et ce fut au milieu de ces cruelles représailles que s'acheva l'année 1479, sans que les armes eussent rien décidé. Lorsque la saison le permit, on recommença à guerroyer. Les Français attaquèrent Rougemont, dont ils se rendirent maîtres, et qu'ils livrèrent aux flammes. Ils s'emparèrent aussi du château d'Oiselay, qui leur avait opposé la plus vigoureuse résistance. Le seigneur de ce château fut fait prisonnier avec sa femme, « dame de cœur viril et douée de grandeur de corps et de forces d'amazone, » que l'on avait vue, une hallebarde en main, combattre vaillamment sur la brèche. Les Français reprirent encore Châtillon-sous-Maiche, et, s'étant saisis du sire Chrétien de Digoine, qui commandait la forteresse, ils le décapitèrent. Le même sort attendait Guillaume de Vaudrey, lequel s'était renfermé dans le château de Faucogney, où il fut pris après une défense opiniâtre. On conduisit ce valeureux seigneur à Luxeuil, et là le bourreau lui trancha la tête, « car les Français, dit Gollut, pensoient qu'il étoit nécessaire d'intimider la noblesse par ce genre de mort. » Le fort de Joux capitula. Il eût pu, grâce à sa formidable position dans la montagne, se maintenir longtemps contre toutes les attaques, et même fatiguer les efforts de l'ennemi; malheureusement, il vint à manquer de vivres: et ce motif, mais non la trahison, comme l'insinue l'historien Gollut, décida le seigneur d'Arban, commandant du fort, à composer avec les Français. Les conditions proposées par le sire d'Andelot, chargé de traiter au nom du roi de France, pouvant être acceptées sans déshonneur, le château de Joux ouvrit ses portes aux troupes royales. La reddition eut lieu le 27 avril 1480. Quant aux châteaux de Belvoir, Vercel, Cusance, Maizières, Scey-en-Varais et plusieurs autres, ils finirent aussi par une capitulation, après avoir résisté jusqu'aux mois d'avril et de mai : les chefs ne s'étaient décidés à se rendre que lorsque, réduits aux dernières extrémités, et désespérant d'être secourus, ils virent qu'il leur devenait impossible de tenir plus longtemps.

Dès lors la guerre fut terminée : la Franche-Comté, cette fois, se trouvait entièrement soumise; mais, hélas! ce n'était plus qu'une vaste ruine. Ce malheureux sol n'avait été conquis qu'au prix de ravages et de dévastations dont le souvenir resta longtemps ineffaçable dans la mémoire des vaincus : les Français avaient saccagé plusieurs villes; ils avaient détruit par le fer et le feu un grand nombre de villages, et la plupart des châteaux que le pays possédait; ils s'étaient comportés partout avec une insigne cruauté. Par suite de cette horrible guerre, la population avait

été tellement décimée, qu'une foule de villages restèrent de longues années sans habitants, et qu'en plusieurs endroits, des terres labourables se changèrent en forêts, faute de cultivateurs ! Que les peuples ont à souffrir de l'ambition des grands !

Il semblait que la France pouvait désormais compter une province de plus au nombre de celles que lui avait déjà conquises la politique de son roi : la Franche-Comté cependant ne devait pas rester longtemps entre les mains de ses nouveaux maîtres. L'heure de sa fusion dans la grande famille française n'était pas encore venue, et la suite des événements va nous apprendre comment la Franche-Comté se trouva replacée sous l'obéissance de la maison d'Autriche.

La prise d'armes des Français contre la maison de Bourgogne n'avait pas eu partout le même succès qu'en Franche-Comté. Dans l'Artois par exemple, où Maximilien d'Autriche guerroyait avec vingt-sept mille hommes, le résultat des opérations militaires était loin d'avoir répondu aux espérances de Louis XI : ainsi, la bataille de Guinegate, livrée le 7 août 1479, le jour même où Charles d'Amboise faisait son entrée à Besançon, avait profondément irrité le roi, bien que cette bataille n'eût été qu'une répétition de celle de Montlhéri, où des deux parts l'on s'était attribué la victoire ; mais Louis XI n'en avait pas moins regardé cet engagement comme une défaite, parce que, pour lui, les demi-succès ne décidaient rien, et qu'en fin de compte l'honneur de la journée semblait appartenir à l'archiduc Maximilien, lequel était resté maître du champ de bataille. Après l'affaire de Guinegate, la guerre continua pendant une année par des surprises de villes et des combats insignifiants : ce que voyant Louis XI, qui se sentait vieux et malade, et qui tenait à conserver les riches lambeaux arrachés par lui à la maison de Bourgogne, il se résolut à traiter. A cet effet, il conclut d'abord avec Maximilien, le 27 août 1480, une trêve portant suspension des hostilités pendant sept mois ; et, quand il vit la trêve sur le point d'expirer, il entama des négociations pour une paix définitive : mais, selon sa vieille tactique, il traîna le temps en longueur, dans l'espoir que quelque événement favorable viendrait en aide à sa politique tortueuse. Il ne se trompait point : il reçut un jour des Pays-Bas la nouvelle que, Madame Marie de Bourgogne ayant été renversée de cheval pendant une partie de chasse, elle avait succombé, le 27 mars 1482, aux suites de la blessure secrète qu'elle s'était faite dans sa chute, et qu'un sentiment de pudeur touchante mais déraisonnable, l'avait empêchée, dit-on, de laisser examiner et traiter. L'infortunée princesse n'était âgée que de vingt-cinq ans.

Au moment où Louis XI apprit cette mort, il revenait de son pèlerinage de Saint-Claude, où il était allé accomplir un vœu que quelques-uns de ses serviteurs avaient fait pour sa guérison, pendant une maladie à laquelle on craignait de le voir succomber ; et à ce propos, le superstitieux monarque avait fondé, durant son séjour à Saint-Claude, une messe perpétuelle « pour la disposition de son estomach, que vin ne aultres viandes ne lui puissent nuire ; » ce qui ne l'empêcha pas, comme on le dira bientôt, de mourir l'an d'après : mais il avait payé d'avance, et la messe fut célébrée jusqu'en 1789.

En attendant, Louis XI s'était senti transporté d'une joie profonde à la nouvelle de la fin tragique de Marie : la duchesse à peine expirée, il avait vu les Gantois

s'emparer de ses deux petits enfants Philippe et Marguerite, imposer un conseil de régence et de tutelle à Maximilien, et, sans même consulter ce prince, ouvrir directement avec lui, le roi, des négociations pour faire épouser au dauphin la jeune Marguerite. Rien ne pouvait sourire davantage aux désirs du monarque français qu'une telle alliance : aussi se montra-t-il très-empressé de conclure une paix qui réalisait tous ses projets sur les pays du domaine bourguignon. De leur côté les états de Flandre, du Brabant et du Hainaut forcèrent l'archiduc Maximilien à signer le traité d'Arras, du 22 décembre 1482, par lequel il fut arrêté que le mariage du dauphin avec Marguerite, enfant de deux ans, serait « solennisé ladite demoiselle venue en âge requis, » et qu'elle apporterait en dot à son mari les provinces de langue française, c'est-à-dire la Franche-Comté, l'Artois, les seigneuries de Salins, Mâcon, Auxerre, Bar-sur-Seine, Noyers ; à la condition toutefois que cette dot reviendrait à Philippe, frère de Marguerite, dans le cas où le mariage ne s'accomplirait pas, ou que Marguerite mourrait sans enfants. Quant aux provinces de langue allemande, telles que la Flandre, le Hainaut, le Brabant, le Luxembourg, la Gueldre, la Frise, la Hollande, la Zélande, etc., elles devaient rester à Maximilien, au nom de son fils Philippe.

Pour Louis XI, ce traité d'Arras était une glorieuse paix : en même temps qu'elle consommait le démembrement de la puissante et redoutable maison de Bourgogne, elle permettait à la France de s'asseoir comme nation à l'intérieur et à l'extérieur. Louis XI avait donc atteint le but de ses vingt-cinq années d'intrigues et de ruses ; mais il ne devait pas jouir longtemps de son triomphe. Déjà la mort étendait la main sur lui : il avait beau vouloir cacher qu'il déclinait ; il avait beau déployer une énergie fébrile au milieu des plus vives souffrances, et cela pour avoir l'air d'être toujours travaillant, toujours impassible, toujours debout : la mort n'avançait pas moins à grands pas. Louis XI, du reste, éprouvait à l'approche de cette inévitable ennemie, une terreur indicible : jamais homme n'eut autant que lui de peine à mourir. A mesure qu'il se croyait plus près du moment fatal, il redoublait de superstitions et de prières ; il se recommandait à tous les saints et saintes du paradis, et cherchait à se les rendre favorables en couvrant leurs autels de richesses et de dons ; il s'entourait de reliques et d'images ; il remplissait son chapeau d'amulettes et de petites bonnes vierges en plomb ; il ordonnait à des ermites qu'il faisait venir de loin, de prolonger ses jours ; il allait jusqu'à marchander sa vie au ciel. Mais ni ses oraisons, ni ses amulettes, ni ses libéralités ne l'empêchaient de s'affaisser de jour en jour sous la pression du mal qui le tuait, et qui l'avait réduit à n'être plus qu'un hideux squelette, un fantôme ambulant. Toutefois, au milieu de la décomposition de ses facultés physiques, il ne perdait rien de son activité fiévreuse, il continuait à s'occuper avec ardeur du gouvernement ; mais, devenu plus cruel, plus méfiant, plus impitoyable que jamais, et renfermé dans son château de Plessis-les-Tours, qu'il avait fait hérisser de gibets, de trappes et de soldats, il imprimait une sombre terreur autour de lui. On redoutait de l'aborder, dans la crainte qu'il ne vous soupçonnât de le trahir, lui qui voyait des traîtres et des ennemis partout, et l'on savait que ce soupçon coûtait la tête. Cet ombrageux tyran ne mettait plus de limite à l'emportement sanguinaire de ses caprices et de ses méfiances ; il en était venu, dans sa

monomanie farouche, à n'avoir plus d'autre commandement que cette parole sauvage : « Et sur votre vie, obéissez. » Aussi, malheur à celui qui contrevenait à ses ordres, ou qui seulement ne les exécutait pas selon ses désirs : la dague du prévôt Tristan l'Hermite, ou tout au moins une cage de fer se trouvait là pour satisfaire l'implacable ressentiment du maître.

Au milieu de l'effroi général qu'inspirait ce moribond sanglant, il y avait un homme cependant qui ne tremblait pas devant lui ; loin de là : de la part de cet homme au contraire, il suffisait d'un regard pour faire frissonner le terrible despote, il suffisait d'une parole pour lui remplir l'âme d'épouvante. Cet homme était un Franc-Comtois, fils d'un petit bourgeois de Poligny : c'était Jacques Coictier. Louis XI l'avait choisi pour son médecin ; et, par une singularité que justifiait fort peu le mérite de ce disciple d'Hippocrate, le roi n'accordait qu'à lui seul sa confiance ; il la poussait même si loin, qu'il croyait devoir à l'art de Coictier, au moins autant qu'à la protection des saints et des reliques dont il s'entourait, la prolongation de sa vie. Or, maître Jacques Coictier, dans l'esprit duquel l'amour des richesses tenait une bien plus large place que l'amour de la science, avait deviné tout le parti que sa cupidité pourrait tirer de l'ascendant qu'il exerçait sur le superstitieux monarque : mettant donc à profit cette influence, il avait compris que le meilleur moyen de battre monnaie avec la crédulité de son royal malade, c'était de le prendre par la peur, d'exploiter ses appréhensions de la mort, d'exagérer son mal, et d'abuser ainsi de ses terreurs pour lui faire payer chèrement les soins qu'il lui rendait. Voilà de quelle manière Coictier tirait chaque jour du roi des sommes énormes : et qu'on ne croie pas que la douceur, la flatterie, les bons procédés rachetaient chez le médecin du roi l'indignité d'aussi grossières manœuvres ; non : c'était par des paroles d'une rudesse brutale, c'était sous la pression de la menace, qu'il arrachait à sa victime effrayée les marques de munificence que sa cupidité convoitait : il n'avait pour son maître ni pitié ni ménagements ; il ne se fût pas montré plus insolent à l'égard d'un valet. Et le roi venait-il, par hasard, à se fâcher : « Oh ! je sais bien, lui répondait Coictier, qu'un matin vous m'enverrez où vous en avez envoyé tant d'autres ; mais, par la mort-Dieu ! vous ne vivrez pas huit jours après. » Et le roi de trembler devant cet homme, devenu son tyran : il le flattait, il l'accablait de caresses, de présents surtout ; il n'avait plus rien à lui refuser. Comme on le pense bien, l'insatiable docteur ne se lassait pas de demander : c'est ainsi, par exemple, qu'il s'était fait donner la seigneurie de Rouvre, celle de Saint-Jean-de-Losne, celle de Saint-Germain-en-Laye ; que, non content de ces munificences, il s'était fait donner en outre, avec les revenus du greffe du bailliage d'Aval en Franche-Comté, la première présidence de la chambre des comptes, et qu'il avait obtenu pour son neveu l'évêché d'Amiens. Ajoutons que, durant les huit derniers mois de la vie du roi, les honoraires de l'avide médecin ne montèrent pas à moins de quatre-vingt mille écus d'or !

Mais vint enfin l'heure terrible, tant redoutée par Louis XI, et que ni la science de Coictier ni les reliques ne devaient conjurer. C'en était fait ; la mort ne voulait plus attendre : en vain le monarque se cramponnait-il d'une main crispée au bord de sa tombe ; il fallait y descendre, et ce fut le samedi 30 août 1483, à huit heures

du soir, qu'elle se referma sur lui. Cet homme, unique dans l'histoire, avait vécu soixante et un ans.

Quant à Jacques Coictier, on ne lui permit pas de jouir impunément de la fabuleuse fortune qu'il avait extorquée au défunt. A peine le roi fut-il enseveli, que l'on rechercha son médecin pour ses exactions; et maître Coictier ne se tira d'affaire qu'en restituant cinquante mille écus à la couronne, qu'en rendant ses châteaux et seigneuries.

Le fils que laissait Louis XI lui succéda sous le nom de Charles VIII, enfant d'une quinzaine d'années, faible de corps et n'annonçant rien d'un homme supérieur : aussi, nul ne pouvait-il prévoir les conséquences de la réaction qui s'opéra tout d'abord contre le gouvernement tyrannique de son père, et le terme de la lutte qu'allaient engager des ambitions rivales. On ne s'attend pas sans doute à ce que nous parlions ici de ces événements : notre rôle devant se borner à ne prendre dans le règne de Charles VIII que ce qui a trait à l'histoire de la Franche-Comté, ainsi allons-nous faire.

Dès le mois de décembre 1483, les trois états de la province s'étaient assemblés à Besançon, bien que cette ville, relevant de l'Empire, ne fît pas, politiquement parlant, partie de la Comté; mais après les cruelles guerres de 1477 et 1479, nul autre endroit, pas même Dôle, ne se trouvait assez commode ni spacieux pour recevoir les états. Louis XI, constant dans sa haine contre les Dolois, ne s'était pas contenté de leur enlever l'université pour la transférer à Poligny, le parlement pour l'établir à Salins; mais il leur avait refusé toute sa vie l'autorisation de relever leurs murailles et même leurs maisons.

Les états réunis à Besançon montrèrent une grande sollicitude pour les intérêts du pays. Après en avoir délibéré, ils arrêtèrent :

Que Charles VIII serait reconnu pour le souverain du pays et qu'on lui prêterait le serment de fidélité;

Qu'on lui représenterait la misérable situation de la Comté, dégarnie de ses habitants, villes et villages, et qu'on lui demanderait la confirmation de tous les priviléges, tant publics que particuliers, comme ils existaient au temps du duc Philippe le Bon ;

En outre, que la province serait seulement soumise aux redevances accoutumées, sans pouvoir être grevée d'aucune servitude réelle ou personnelle ;

Que les charges extraordinaires imposées par le roi Louis XI, contrairement aux franchises et libertés du pays, seraient entièrement levées ;

Que tous les siéges de justices seraient remis en leur résidence accoutumée ;

Que, sous aucun prétexte, les habitants de la Comté ne seraient distraits du pays pour procès ;

Que, suivant l'ancien usage, la confiscation du corps n'emporterait pas celle du bien, et qu'aucune évocation ne pourrait être arbitrairement accordée ;

Que les amendes d'appel seraient réduites à moitié, et les frais des lettres de chancellerie réglés ;

Que les expéditions des jugements seraient remises en Franche-Comté, sans obliger les parties à les aller chercher au duché ni ailleurs ;

Que les sujets de la Comté seraient traités en France comme les Français, et que s'ils venaient à décéder dans le royaume, les droits de leurs parents ou de leurs héritiers testamentaires resteraient entiers ;

Que l'université de Dôle serait rétablie en son siége, et que le parlement resterait dans la province, comme au temps des ducs de Bourgogne ;

Que les garnisons françaises établies dans les villes et châteaux de la province seraient rappelées ;

Que les Comtois auraient le droit de relever leurs murailles et leurs tours, avec liberté de se garder eux-mêmes, comme avant la guerre ;

Que les soldats allemands seraient renvoyés du pays, sans que l'on fût tenu de leur rien payer ;

Que les Comtois qui avaient prêté de l'argent à la duchesse Marie ou à son époux Maximilien seraient remboursés et dédommagés ;

Enfin, que le droit d'élire les prélats serait conservé dans les villes où cette coutume était encore en usage.

Ces demandes équitables furent accueillies comme elles le méritaient, et des lettres patentes de Charles VIII, à la date de février 1484, vinrent confirmer et ratifier, pour lui et ses successeurs, « les droits, franchises, immunités, prérogatives, libertés, coutumes et usages dont les bonnes villes, le plat pays, les églises, les manants et habitants du *Franc-Comté de Bourgogne* ont dûment joui de toute ancienneté. »

L'année suivante (1485), la Franche-Comté vit s'introduire chez elle une innovation que le monde scientifique et littéraire avait accueillie par des cris d'enthousiasme et des transports de reconnaissance : l'IMPRIMERIE [1], *ce don du ciel*, comme

[1] La découverte de l'imprimerie vers 1440 est due, comme chacun sait, à Jean Gutenberg, né à Mayence. Gutenberg, ayant conçu l'idée de substituer aux planches gravées des caractères mobiles, trouva dans sa ville natale les ressources nécessaires à la réalisation de son projet : Jean Fust, riche orfévre de Mayence, lui fournit les capitaux, et Pierre Schœffer, serviteur de Jean Fust, perfectionna la découverte de Gutenberg par l'invention des poinçons d'acier gravés, la frappe des matrices et la fabrication des moules. Le premier ouvrage sorti de l'atelier typographique des trois associés fut la fameuse Bible latine, en deux volumes in-folio. Cette édition, prototype de tous les livres imprimés, parut à Mayence, avant 1455. L'art nouveau se répandit bientôt dans toute l'Europe, grâce à l'activité d'habiles ouvriers allemands. En France, Paris eut la première imprimerie : en 1469, trois ouvriers de Jean Fust, Ulrich Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, arrivèrent dans cette ville, où les avait appelés Guillaume Fichet, recteur de l'université ; et ils établirent leur atelier dans le collége de Sorbonne. Le premier livre imprimé par eux paraît avoir été le Recueil des Épîtres de Gasparin Barziza, l'un des plus renommés latinistes de l'Italie. Angers, Caen et Lyon suivirent de près l'exemple de Paris ; Toulouse, Troyes en Champagne, Vienne en Dauphiné, Rouen, Rennes eurent bientôt aussi leurs ateliers typographiques. — On doit s'étonner, ou plutôt on doit déplorer que l'histoire de l'imprimerie soit encore à faire, et qu'un écrivain de génie n'ait pas dévoué sa plume à la glorification d'une découverte qui a tant contribué au développement de l'esprit humain. En attendant la réparation de cette grande ingratitude, on ne lira pas sans intérêt le *Traité historique et critique* de Fournier jeune, sur l'origine et les progrès de l'imprimerie ; les *Études typographiques* de Crapelet, qui devaient paraître en deux volumes, mais dont un seul a vu le jour, la mort de M. Crapelet étant venue l'arrêter au milieu de son œuvre ; enfin, la savante *Notice historique sur l'imprimerie*, de M. Paul Dupont, un des noms les plus honorables de la typographie parisienne, et qui se rattache avec distinction à l'ingénieuse et récente découverte du procédé litho-typographique.

l'appelèrent les poëtes contemporains, cette invention *révélée au genre humain par une inspiration divine*, comme l'écrivait plus tard le grand réformateur Mélanchton, l'imprimerie vint apprendre en 1485 ses secrets aux Franc-Comtois émerveillés. Ce fut Salins qui eut l'honneur et le mérite de produire la première œuvre due à cette découverte sublime. Parmi les villes de la Franche-Comté, celle de Salins semblait vraiment choisie pour avoir le privilége des choses nouvelles : ainsi, en 1249, elle avait obtenu de Jean de Chalon l'Antique les premières lettres de franchises délivrées à une ville de la province ; en 1363, elle avait vu s'établir chez elle, sous le nom de *Mont-de-Salins*, le premier mont-de-piété qu'ait eu l'Europe ; en 1485, c'était l'imprimerie qui venait s'installer dans ses murs. Plus tard, Salins devait prendre l'initiative pour la représentation des mystères et des tragédies; plus tard encore, il devait posséder son jardin botanique, l'un des plus anciens que l'on connaisse.

La première presse parue à Salins en 1485 y avait été dressée par Jean Dupré ou Després, que l'on croit originaire de cette ville, sans qu'il soit possible de l'affirmer cependant ; et, dès la même année, l'actif imprimeur achevait un volume in-folio qui passa pour un chef-d'œuvre de typographie : c'était un Missel à l'usage du diocèse de Besançon [1]. N'oublions pas de rappeler que Després n'avait pas été seul pour l'exécution de ce beau travail ; il s'était aidé du concours de deux hommes intelligents, Claude Baudrand et Benoît Bigot, l'un et l'autre nés à Salins, et qui le secondèrent habilement : leurs efforts ayant été communs, il est juste de confondre leurs noms dans le même titre de reconnaissance. L'impression du Missel avait été commandée à Després par son protecteur, l'archevêque de Besançon Charles de Neufchâtel, un de ces grands prélats de la lignée de Hugues Ier, que possédait l'amour des nobles choses, et qui, tout en donnant ses soins à la réformation des mœurs, encourageait de ses libéralités l'étude des lettres. Le Missel à l'usage du diocèse de Besançon fut le seul ouvrage que Després fit paraître à Salins : cet imprimeur, ne trouvant pas assez de ressources en Franche-Comté pour entretenir l'activité de ses presses, vint à Paris, où le suivit la protection de son noble patron Charles de Neufchâtel, qui lui donna les moyens de mettre au jour deux œuvres importantes, le Bréviaire et les Statuts synodaux du diocèse.

Mais l'imprimerie ne resta pas sans représentants en Franche-Comté par l'absence de Jean Després : l'année même où cet imprimeur quittait Salins, Jean Comtet arrivait à Besançon, où il faisait paraître en 1487 une édition de l'École de Salerne, et en 1488, divers opuscules religieux et scientifiques; puis en 1490, un nouvel imprimeur, Pierre Metlinger, qui s'était établi à Dôle, faisait sortir de ses presses une édition des *Ordonnances de la Franche-Comté*. Ce dernier ne demeura que deux ans dans le pays : le temps n'était guère propice aux travaux de l'intelligence. La

[1] Un exemplaire de ce Missel, devenu très-rare aujourd'hui, se trouve dans la riche collection de M. le président Bourgon de Besançon, un de ces magistrats de la vieille roche qui faisaient marcher de front la science des lois et la noble passion des livres. M. Bourgon s'est voué à une œuvre dont l'accomplissement lui restera comme un titre à la reconnaissance de ses compatriotes : depuis vingt ans, il poursuit la grande et précieuse idée de recueillir tous les ouvrages qui ont été composés par des plumes franc-comtoises.

Franche-Comté se ressentait vivement encore des misères qu'y avait laissées la double invasion des armées de Louis XI, et l'imprimerie disparut pour de longues années de la province : les généreux efforts de l'archevêque Charles de Neufchâtel et du clergé en général n'avaient qu'incomplétement réussi à y faire naître le goût des études littéraires. De nouvelles imprimeries ne se rouvrirent en Franche-Comté que dans le courant de l'année 1588 ; mais, il faut le dire, le bel art typographique y marcha toujours à pas trop lents, et ne s'y éleva jamais à ce degré de perfection et de goût qui conquiert l'admiration[1].

Maintenant, l'histoire va nous apprendre ce que devint la Franche-Comté sous Charles VIII.

La bienveillance que ce prince ou ses conseillers montraient pour cette province ; la sagesse et la douceur avec lesquelles le sire Jean de Baudricourt, nommé gouverneur après la mort de Charles d'Amboise, se conduisait envers les habitants, commençaient à les accoutumer à la domination française ; et peut-être les Comtois eussent-ils fini par s'attacher à leurs nouveaux maîtres, si les événements politiques ne fussent venus remettre tout en question. On se rappelle qu'aux termes du traité d'Arras, Charles VIII devait épouser Marguerite, la fille de Maximilien, aussitôt qu'elle aurait l'âge requis, et que, dans le cas où le mariage n'aurait pas lieu, la dot de Marguerite retournerait à son frère Philippe. Ajoutons qu'il était stipulé dans le même traité, que Marguerite serait conduite à la cour de France, qu'on l'y élèverait avec le titre et les honneurs de reine ; et, pour ne rien omettre, mentionnons que les fiançailles des deux jeunes princes avaient été célébrées à Paris quelque temps après la ratification de l'acte. Mais voici ce qui arriva : le 18 novembre 1491, Charles VIII se fiançait secrètement à la duchesse Anne de Bretagne, et le 16 décembre de la même année, il l'épousait solennellement dans le château de Langeais en Touraine. Quant à Marguerite, elle fut retenue en France jusqu'à nouvel ordre, et, sans avoir nul égard aux conditions du traité d'Arras, on garda les provinces qui constituaient la dot de la jeune fille. S'il est facile de comprendre le ressentiment de Maximilien à la nouvelle d'un tel affront, on manquera de termes pour qualifier ce ressentiment lorsqu'on saura que c'était lui, Maximilien, qui devait se marier avec cette même Anne de Bretagne, et qu'il avait, dès l'année précédente, envoyé le comte de Nassau près de la duchesse pour l'épouser en son nom. L'histoire nous a conservé sur ce mariage par procuration un détail aussi curieux que bizarre : Anne fut mise au lit, et le comte de Nassau introduisit sa jambe nue dans la couche nuptiale, en tenant à la main la procuration de Maximilien ; cérémonie qui tendait à donner au mariage un caractère indissoluble. Mais on vient de voir que les choses s'étaient passées tout autrement.

[1] Le savant père Laire, notre compatriote, a publié un opuscule in-8° sur l'origine de l'imprimerie en Franche-Comté ; et de son côté, M. Charles Weiss s'est occupé de recherches historiques sur le même sujet, mais elles sont restées en manuscrit. On espère qu'elles paraîtront dans une dissertation qui doit précéder le catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon. En attendant, on n'apprendra pas sans intérêt que les détails rapportés, dans notre texte, sur l'histoire de l'imprimerie en Franche-Comté, nous ont été communiqués par M. Weiss lui-même, toujours si bienveillant et si empressé pour aider ou encourager ceux de ses compatriotes qui se livrent à l'étude des lettres.

Ce double affront fait à Maximilien ouvrait son âme aux inspirations de la vengeance, et s'il n'entra pas immédiatement en campagne, c'est que les difficultés de sa position l'en empêchèrent : mais aussitôt que des circonstances plus favorables le lui permirent, il reprit les armes. En Franche-Comté, les populations le servirent avec ardeur dans ses ressentiments : les Comtois, qui voyaient toujours en ce prince le représentant de leur indépendance, ne s'étaient plus considérés comme sujets de la France en apprenant que le roi Charles VIII venait de répudier la fille de Marie de Bourgogne, et l'insurrection avait été générale parmi eux. Les Bisontins eux-mêmes étaient entrés dans le mouvement.

Vers le milieu du mois de novembre 1492, Maximilien, à la tête de huit mille hommes tant allemands que suisses, partit de la haute Alsace pour passer en Franche-Comté. Il établit d'abord son quartier général à Lure, ville relevant de l'Empire, et y resta près d'un mois sans rien entreprendre, à cause des rigueurs de la saison. Lorsqu'il fut entré dans le pays, la conquête marcha rapidement : la présence de l'archiduc avait rencontré partout les plus vives sympathies; « on allait, dit un chroniqueur, à belles processions au-devant de lui. » On comprend combien ces dispositions des habitants durent rendre à Maximilien le succès facile : en effet, il lui suffit de quelques jours pour reprendre aux Français les places de Faucogney, Noroy, Rougemont, Amance, Montmartin, Vesoul, enfin tout le bailliage d'Amont, à l'exception de Gray cependant, où la garnison royale se défendit avec vigueur et resta maîtresse de la ville.

Dans le bailliage d'Aval, on ne se prononçait pas avec moins d'ardeur en faveur de Maximilien. Salins fit appel à toutes ses forces et allait s'illustrer par une glorieuse victoire. Arbois, conservant toujours ses ressentiments contre les Français, s'empressa de chasser la garnison et reçut dans ses murs une compagnie de soldats allemands, afin de mieux assurer la résistance en cas d'attaque. A Poligny, les bourgeois levèrent également l'étendard de la révolte; mais moins heureux que leurs compatriotes des villes voisines, ils échouèrent dans leur mouvement. Il en fut de même à Dôle. Cette valeureuse cité commençait alors à sortir de ses ruines, grâce au dévouement de ceux de ses habitants que la fuite avait fait échapper à la mort en 1479, et qui, ne pouvant oublier leur patrie, y étaient rentrés pour s'établir au milieu des décombres. Tant qu'avait vécu le rancuneux Louis XI, ces malheureux s'étaient condamnés à ne pas quitter les caves et les souterrains qui leur servaient d'asile; mais, après la mort de ce prince, ils avaient profité des bienveillantes dispositions du roi Charles VIII à l'égard de la Franche-Comté, pour commencer à bâtir quelques maisons dans le quartier de l'ancien palais de Frédéric-Barberousse. Ils s'étaient mis à l'œuvre avec une ardeur si patriotique, que les constructions s'élevèrent rapidement : ce n'étaient guère, il est vrai, que des masures, que de mesquines habitations se ressentant de la pauvreté de ceux qui se dévouaient à cette œuvre; malgré cela cependant, neuf années de travaux consécutifs avaient eu pour résultat de donner à la nouvelle ville un aspect sous lequel s'effaçait de jour en jour l'image des ruines : une partie des remparts avait été relevée; le nombre des maisons s'était accru dans une proportion rapide; et déjà la population se trouvait assez nombreuse, à l'époque de la guerre de Maximilien en Franche-Comté, pour que les

Dolois, toujours courageux, toujours prêts à défendre la cause nationale, essayassent de chasser la garnison française qu'on avait replacée dans leurs murs : malheureusement la fortune ne servit pas leur dévouement; mais ils devaient bientôt prendre leur revanche.

Maximilien, poursuivant le cours de ses succès, s'était présenté devant Besançon, et la ville impériale n'avait pu refuser d'ouvrir ses portes *au roi des Romains :* Maximilien portait depuis plusieurs années ce titre, qu'il n'avait obtenu qu'après bien des efforts; son élection remontait au 16 février 1486. Le 21 décembre 1492, le roi des Romains, accompagné de deux mille chevaux, fit son entrée à Besançon : les gouverneurs le reçurent avec pompe et lui donnèrent pour logement le palais de l'archevêché. Durant les quelques jours qu'il s'arrêta dans cette ville, il en confirma les franchises et priviléges; ce qui nous remet en mémoire que, vers le commencement de la même année il avait renoncé, moyennant une somme de dix mille six cents livres, au bénéfice de ce fameux *traité d'association*, dont nous avons parlé précédemment. On se le rappelle, c'est avec Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne sous le duc Philippe le Bon, que les notables avaient conclu en 1451 ce traité, qui portait aux libertés de la ville impériale un coup si funeste. Dès le temps de Philippe le Bon, les notables en avaient demandé l'abrogation à ce prince; mais Philippe n'avait pas voulu la leur accorder. Après sa mort, ils s'adressèrent à son fils Charles le Téméraire, lequel à son tour avait refusé de faire droit à leurs réclamations. Plus tard, les notables eurent recours à la princesse Marie : celle-ci ayant soumis la question aux magistrats des bailliages d'Amont et de Dôle, ces derniers entendirent sous le sceau du serment vingt-sept évêques, abbés, chanoines, gentilshommes, qui tous attestèrent la violence du duc Philippe. Mais survint la mort imprévue de Marie; et l'affaire en resta là. Plusieurs années s'écoulèrent encore avant que la cité pût s'affranchir du traité d'association : ce ne fut que le 14 février 1492 qu'elle en obtint l'annulation de Maximilien et de son fils l'archiduc Philippe, en leur payant une somme de dix mille six cents livres. Ceux-ci, toutefois, s'étaient réservé le droit, pendant l'espace de vingt-cinq ans, et moyennant la restitution des dix mille six cents livres, de faire revivre le traité; ce qui eut lieu dans un certain sens; car, le 26 juin 1504, les Bisontins conclurent avec l'archiduc Philippe un nouveau traité de gardienneté qui devait durer autant que la vie de ce prince et celle de son fils aîné. Ce fils était un enfant du nom de Charles : nous le retrouverons plus tard; mais alors il s'appellera Charles-Quint.

La rapidité des succès de Maximilien avait fait comprendre à Jean de Baudricourt, le gouverneur de la Franche-Comté au nom du roi de France, tout le péril de la situation. Baudricourt, qui commandait la place de Salins, ne disposait que de forces peu nombreuses; et, dans l'impossibilité de résister à l'armée ennemie, il avait pris le parti de se retirer à Poligny, laissant au capitaine normand Henri de Maillot, homme d'intelligence et de courage, la défense du vieux château de Bracon. Sur ces entrefaites, Philippe de Loite, seigneur d'Aresches, à la tête d'une compagnie franc-comtoise renforcée d'auxiliaires allemands, se présenta devant Salins, qui le reçut à bras ouverts. Quelques jours après, le 24 décembre 1492, Maximilien arrivait dans cette ville, en remettait le commandement à Philippe de Loite, et sans perdre de

temps il courait demander du renfort à son allié le comte de Ferrette, qui lui fournit un corps de cinq cents lansquenets et de l'artillerie.

De son côté, Jean de Baudricourt s'occupait de rassembler à Poligny les détachements éparpillés dans les forteresses voisines, et en formait une armée qu'il avait bientôt vue s'élever à sept ou huit mille hommes. La tactique de Baudricourt ne manquait pas d'habileté : ce que voulait faire le gouverneur, c'était de secourir le fort de Bracon et de rentrer dans Salins avant l'arrivée des lansquenets ferrettois; et, lorsque ceux-ci se présenteraient, il se trouverait en mesure de leur répondre. Mais les Ferrettois étaient en route : s'ils n'apparaissaient point encore, c'est qu'ils avaient pris leur chemin à travers les montagnes, par des sentiers difficiles et couverts de broussailles, afin d'éviter la rencontre des soldats français. Pendant ce temps-là, Philippe de Loite ne restait pas inactif. Averti que Baudricourt allait se mettre en mouvement avec toutes ses forces, il sort de Salins à la tête de ses compagnies et des bourgeois de la ville, devance l'arrivée des Français, ce qui lui donne le temps de choisir ses positions et de ranger ses troupes sur les deux côtés d'un chemin long, étroit, couvert de halliers, qui se trouvait entre Dournon et Sainte-Anne, et par lequel l'ennemi devait passer; puis, ces dispositions prises, il attend. Les Français, qui ne se méfiaient de rien, s'avancent en colonnes : « estans donc arrivés, dit Gollut, et estans entrés dedans ce long chemin, ils se treuvèrent subitement chatouillés par les flancs et arrêtés en tête; de telle sorte que leur cavalerie, qui marchoit la première, ne pouvoit advancer ny passer outre, et ne pouvoit retorner bride, parce que du dedans des halliers et buissons pleuvoit une grêle de flèches tant épaisse, et qui ne donnoit autre part sinon au ventre des chevaux, que tout le chemin se treuvat en un instant jonché de corps de chevaux et de homes d'armes pêle-mêlés ensemble. Toutefois le reste de la cavalerie, qui n'étoit encore engaigée en ces fourches caudines, voulut contorner pour venir enfoncer ceux qui fesoient cette roussiade tant sanglante; » mais en ce moment arrivaient les lansquenets du comte de Ferrette, sous la conduite de Frédéric Capler, gentilhomme de la haute Alsace : ils déploient leur artillerie, et en un clin d'œil ils balayent ce qui restait de l'armée de Baudricourt, lequel s'enfuit « laissant les victorieux plus chargés de malédictions que de plaies, et leur quittant le chemin libre jusques à Salins. » Les Comtois, par excès de prudence, passèrent la nuit sur le champ de bataille; ils rentrèrent le lendemain triomphalement dans la ville, avec les cinq cents lansquenets et les canons du comte de Ferrette.

Cette glorieuse affaire avait eu lieu le 17 janvier 1493 : on ne l'appela plus que la *journée de Dournon*, et le peuple salinois rendit grâces à Dieu de cette victoire en l'inaugurant par une manifestation solennelle. Il faut dire que, le jour même où Philippe de Loite était sorti de Salins à la tête de ses compagnies, les magistrats avaient porté les clefs de la ville sur les reliques de saint Anatoile, et qu'ils avaient fait vœu, si leurs concitoyens revenaient vainqueurs, d'instituer une procession solennelle que l'on célébrerait chaque année à pareille époque, en témoignage de reconnaissance. Cet usage fut depuis lors religieusement maintenu jusqu'à la conquête de la province par Louis XIV. Quant aux vainqueurs de Dournon, ils s'étaient occupés, aussitôt après la défaite de Baudricourt, de compléter leur triomphe, c'est-à-

dire de reprendre Bracon, où les Français paraissaient disposés à se défendre vigoureusement. Le siége du fort commença donc : les gens du roi se maintinrent avec succès dans leur position ; et les opérations du siége menaçaient de trainer en longueur, lorsqu'un jour le capitaine Henri de Maillot, se promenant à cheval devant les portes de la forteresse, fut atteint mortellement à la tête par l'arquebuse d'un bourgeois de Salins. Cet événement décida les Français à se retirer, et le 8 février ils évacuèrent le château.

La nouvelle de la bataille de Dournon avait excité par toute la Franche-Comté de grands transports de joie. A Dôle, les habitants ne l'eurent pas plutôt apprise, qu'ils se soulevèrent de nouveau, se jetèrent sur la garnison française, et, l'ayant chassée de leurs murs, ils relevèrent les armes de Bourgogne. Plusieurs autres places suivirent le courageux exemple des Dolois ; ce qui fit espérer à Maximilien que bientôt tout le pays serait replacé sous son obéissance.

La victoire de Dournon est la plus belle page de l'histoire militaire de Salins : la peinture, la religion, la poésie, le théâtre l'ont célébrée tour à tour ; mais, tout en reconnaissant que l'honneur de cette journée revient aux braves Salinois, il ne serait pas juste de passer sous silence la part glorieuse qu'y prirent les habitants d'une ville voisine, les Arboisiens : « ils y firent tel devoir, rapporte un vieil annaliste [1], qu'on leur donna sept journaux de terre au lieu même où fut livrée la bataille ; récompense bien que petite, toutefois très-honorable, et semblable à celle qu'on donnait aux premiers Romains. » Maximilien, de son côté, sut tenir compte aux Arboisiens de leur patriotisme : autant pour les récompenser de leur conduite pendant la guerre, que pour les indemniser des dommages qu'ils avaient ressentis de la part des auxiliaires allemands en garnison dans leur ville, le prince autrichien leur fit deux concessions remarquables : la première portait institution d'une mairie avec justice civile et de police ; la seconde affranchissait les vins du territoire arboisien de toutes gabelles, droits de tonlieu et autres dans l'étendue de la Franche-Comté.

Charles VIII, en apprenant comment les choses se passaient dans cette province, fit demander la paix. Il eût pu sans doute ne pas abandonner ainsi la partie au premier échec ; mais il avait hâte d'en finir de ce côté pour donner un libre essor aux vastes projets que son imagination nourrissait depuis quelque temps. La tête pleine de lectures romanesques, le jeune roi, qui se croyait un nouveau Charlemagne, était impatient de se livrer tout entier à sa passion d'aventures lointaines et d'expéditions héroïques, car il ne songeait rien moins alors qu'à conquérir l'Italie, puis Constantinople, puis Jérusalem ! A qui rêvait une épopée si magnifique, un coin de terre comme la Franche-Comté importait bien peu. Charles VIII s'empressa donc de conclure la paix : elle fut signée le 23 mai 1493, à Senlis. Par ce traité, le roi rendait à Maximilien, et sa fille Marguerite que l'on gardait encore à la cour de France, et la dot de la jeune princesse, c'est-à-dire la Franche-Comté et l'Artois. Un autre homme que Charles VIII n'eût jamais consenti à laisser ainsi détacher de sa couronne ces deux beaux fleurons : pour les garder, il eût fait du mariage de Marguerite avec quelque

[1] Jean Bontemps, auteur d'une relation intitulée : *Discours sommaire et véritable de la ville d'Arbois*, etc. Jean Bontemps, né à Arbois, et avocat fiscal au bailliage de cette ville, était un savant docteur ès droits.

prince français une condition absolue de la paix, ou bien il eût inséré dans le traité quelque réserve de ce genre; mais il n'en fut rien : Charles VIII avait l'imagination pleine de ses conquêtes en Orient, et il laissa partir Marguerite, emportant avec elle les deux provinces.

La Franche-Comté se trouvait pour la troisième fois séparée du duché de Bourgogne. Rendue à la maison d'Autriche par le traité de Senlis, on va la voir changer de maitres et continuer son existence isolée. C'est en elle dorénavant que se personnifiera le génie de la vieille nationalité bourguignonne, c'est elle qui s'en montrera la dernière expression; et lorsque viendra le jour où la logique de l'histoire aura marqué sa place dans le grand cycle de la France, elle gardera longtemps encore sa physionomie originale, son vieil esprit traditionnel. Nous venons de la laisser à la fin d'une lutte courageuse, et qui ne devait pas être la dernière : aussi jalouse de ses libertés que dévouée à ses princes, la Franche-Comté, « plus grande en sa réputation qu'en son étendue, » comme a dit un historien, ne reculera devant aucun sacrifice pour rester digne et de son antique renom et de l'estime de ses souverains; elle va se soutenir pendant deux siècles avant de trouver son maitre : encore faudra-t-il, pour la dompter, que la forte épée de la France vienne à trois reprises s'abattre sur elle, et les hommes qui la tiendront cette épée, s'appelleront Henri IV, Richelieu, Louis XIV.

LIVRE TROISIÈME.

FRANCHE-COMTÉ ESPAGNOLE.

CHAPITRE PREMIER.

Philippe le Beau, archiduc d'Autriche et comte de Bourgogne. — Priviléges accordés par l'empereur Maximilien. — Mariage de Philippe le Beau. — Passage de la Franche-Comté sous la maison d'Espagne. — Gouvernement de Philippe le Beau. — Ses visites en Franche-Comté. — Olivier de la Marche. — Mort de Philippe le Beau. — Son fils Charles. — La comtesse Marguerite; ses infortunes; son caractère; son gouvernement. — La noblesse et la bourgeoisie. — Le président Gualinare; son attitude; son énergie. — Démission du président Gualinare; trait de son caractère. — Son passage en Piémont. — Gualinare, grand-chancelier de Flandre. — *Le pacte de neutralité.* — Les Suisses en Franche-Comté. — Luther et Munzer. — Les paysans allemands. — Guillaume Farel à Montbéliard. — La jacquerie franc-comtoise. — Noble conduite de Gualinare; sa mort. — — Philibert de Chalon, prince d'Orange; son éducation. — Tournoi de Nozeroy. — Philibert à la cour de France. — Philibert auprès de l'empereur Charles-Quint. — Prise et captivité de Philibert; deuil en Franche-Comté. — Philibert en Italie. — Le connétable de Bourbon. — Prise de Rome par les Impériaux. — Philibert généralissime. — Siége de Naples. — Philibert devant Florence. — Sa mort; magnificence de ses funérailles. — Philiberte de Luxembourg. — Mort de la comtesse Marguerite. — L'église de Brou.

La guerre de 1492 n'avait fait qu'aggraver l'état de la Franche-Comté, encore toute meurtrie de la cruelle invasion de 1479. Cette province avait besoin, pour cicatriser ses blessures, de deux choses : d'un long repos et d'une bonne administration. Elle allait avoir l'un et l'autre, grâce à la politique intelligente d'une femme, de cette même Marguerite que nous venons de voir rendue à son père Maximilien par le traité de Senlis, et que nous retrouverons bientôt, consacrant au gouvernement des pays confiés à ses soins les heureuses qualités qu'elle eût portées sur le trône de France.

On se souvient qu'aux termes du traité d'Arras la dot de Marguerite devait être réversible à son frère Philippe, en cas de non-exécution du mariage de cette princesse avec le roi de France Charles VIII. Ce fut donc à Philippe qu'échut la possession de la Franche-Comté; mais la jeunesse de ce prince, à peine âgé de quatorze ans alors, ne lui permettant pas de prendre en main la direction des affaires, son père Maximilien se chargea de gouverner en son nom. Maximilien sut se montrer reconnaissant envers les Comtois de l'ardeur avec laquelle ils avaient défendu

sa cause : il les aida de sa bienveillance et de ses secours à relever les ruines de leur patrie; il fit à plusieurs villes des concessions importantes ou leur accorda des priviléges pour les indemniser des pertes de la guerre : Arbois, comme on l'a vu, obtint de ce prince une mairie avec justice, et l'affranchissement de ses vins; Dôle obtint de lui que le siége du parlement serait fixé dans cette ville, et l'archiduc Philippe son fils confirma cette faveur par des lettres patentes du mois d'août 1502; Gray fut doté par Maximilien d'une mairie, avec haute, moyenne et basse justice; Vesoul, siége du bailliage d'Amont, vit aussi étendre ses priviléges et rétablir ses murs et fortifications. La Franche-Comté, en un mot, eut à se louer de Maximilien: elle trouva en lui ce que l'on rencontre trop rarement chez les gouvernants, la reconnaissance des services rendus; et les Comtois durent regretter qu'il n'eût pas été loisible à ce prince de s'occuper davantage de leur pays : mais Maximilien avait à se partager entre des intérêts d'une bien plus haute importance. Revêtu de la pourpre impériale depuis la mort de son père Frédéric III, arrivée le 20 août 1493, il s'efforçait de lutter contre l'ordre de choses établi en Allemagne, c'est-à-dire contre le vieux fédéralisme féodal qui là se maintenait encore dans toute sa vigueur et réduisait les empereurs à n'avoir qu'une puissance fictive, une autorité sans base, sans action, sans force. D'autre part, le nouvel empereur travaillait activement à sceller l'alliance de la maison d'Autriche avec la maison d'Espagne, par un double mariage qui, s'il se réalisait, devait assurer à ses enfants Philippe et Marguerite une position magnifique : Maximilien voulait amener Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, et sa femme Isabelle, reine de Castille, à marier l'infante Jeanne leur fille avec l'archiduc Philippe, et l'infant Juan leur fils avec l'archiduchesse Marguerite. L'empereur, après bien des efforts, avait vu ce grand projet réussir : un jour de l'année 1496, des vaisseaux étrangers parurent devant Anvers; c'était une flotte espagnole qui venait chercher l'archiduchesse Marguerite, la fiancée de l'héritier des Espagnes, en même temps qu'elle amenait l'infante Jeanne, la fiancée de l'archiduc Philippe.

Par le mariage de Philippe avec l'infante, la Franche-Comté se trouva rattachée à la branche que la maison d'Autriche venait de greffer sur la maison d'Espagne: cette province sortit de la mouvance de l'Empire, pour devenir un fief espagnol gouverné par des archiducs du Brabant, et Philippe allait être le dernier comte palatin de Bourgogne. On manque de documents pour indiquer d'une manière précise la date à laquelle le jeune archiduc prit en main le gouvernement de ses États; mais en ce qui touche la Franche-Comté, le premier acte que l'on connaisse de ce prince est du mois d'août 1495 : par cet acte, signé à Bruxelles, il donnait plein pouvoir au prince d'Orange de recevoir en son nom l'hommage des vassaux de la Comté. Deux ans plus tard, on voit Philippe intervenir dans une question concernant les Salinois. Jusqu'alors la ville de Salins était restée partagée en deux bourgs, Bourg-Dessus et Bourg-Dessous, qui s'administraient chacun d'après ses règlements particuliers. Une sorte de rivalité, née de cet état de choses, avait à plusieurs reprises amené de sanglantes collisions; lorsque les Salinois, mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, résolurent de mettre un terme à ces conflits, et dans ce but ils s'adressèrent à l'archiduc pour lui demander la réunion des deux bourgs en une seule commune; ce que Philippe leur accorda par une charte du mois de septembre 1497.

A cette date, Philippe n'avait pas encore fait sa prise de possession officielle de la Franche-Comté; elle n'eut lieu qu'en juin 1499, et les commissaires désignés pour cette solennité furent le prince d'Orange, gouverneur de la province; Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne; Jacques Gondran, président du parlement de Dôle; Girard Plaine, conseiller et maître des requêtes; Hugues Ouderne, secrétaire de l'archiduc.

L'histoire nous apprend que Philippe, surnommé le Beau, était un jeune homme doué de brillantes qualités, et que les populations soumises à son obéissance avaient pour lui la plus vive sympathie. Les Franc-Comtois lui portaient une affection toute particulière; ils ne le connurent jamais cependant que d'une manière bien imparfaite et ne le virent que deux fois durant son règne : la première fois, c'était en 1503. Philippe, arrivé dans la Franche-Comté vers la fin de juin, s'arrêta d'abord à la Chaux en Montagne, chez Charles de Poupet, son premier sommelier de corps; ensuite il vint séjourner quelque temps au château de Vers, où Philiberte de Luxembourg, veuve du prince d'Orange, le traita d'une manière royale. Du château de Vers il se rendit à Salins, qui lui fit une belle réception. Après un très-court séjour en cette ville, il prit la route de Dôle, dont les habitants déployèrent, pour le recevoir, toutes leurs ressources : les autorités municipales s'étaient concertées avec les membres du parlement et de l'université pour ménager au prince une entrée aussi pompeuse que le permettaient les circonstances. Le parlement vint le saluer à cheval et en robes rouges au collége de Saint-Jérôme, où l'on avait préparé son logement. Philippe, durant son séjour dans la capitale de la Comté, présida les états de la province. De Dôle il se dirigea sur Gray, et sa présence en cette ville y fut marquée par la confirmation de la mairie et des droits de justice que son père avait accordés aux Graylois en l'année 1494. L'archiduc passa de Gray à Villersexel, puis de Villersexel à Héricourt, et, s'étant reposé quelques jours en cette dernière ville, il gagna la haute Alsace.

Deux ans avant cette visite de Philippe le Beau en Franche-Comté, la province avait appris la mort d'un de ses plus illustres enfants : c'était Olivier de la Marche, chevalier distingué et chroniqueur remarquable. Olivier n'avait pas reçu le jour à Pontarlier, comme le disent plusieurs auteurs : seulement, son père Philippe de la Marche ayant été nommé en 1434 commandant du château de Joux, il amena son fils avec lui. Olivier était alors un enfant de huit à neuf ans. Son père le plaça chez un gentilhomme de Pontarlier, Pierre de Saint-Mauris, dont les fils et les neveux fréquentaient l'école publique, et le jeune Olivier y fut envoyé avec eux. Il demeura cinq ans à Pontarlier, d'où il sortit pour entrer dans les pages de Philippe le Bon : il devint successivement maître d'hôtel sous le duc Philippe, capitaine des gardes, bailli d'Aval et maître d'hôtel sous Charles le Téméraire, sous Maximilien et sous Philippe le Beau. Olivier était un chevalier aussi brave que modeste, un écrivain aussi plein de naturel que sincère. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés, entre autres ses Mémoires historiques : ils commencent à l'année 1434, et concernent particulièrement la maison de Bourgogne, dont Olivier avait pu suivre la splendeur, le déclin et la chute. Ce célèbre Franc-Comtois mourut à Bruxelles, le 1er février 1501, chargé d'ans et laissant un beau nom.

Dans l'été de 1504, Philippe le Beau revint en Franche-Comté. On le reçut partout avec de vives démonstrations de joie; en plusieurs villes on lui donna des fêtes. A Salins notamment, qui savait toujours se distinguer par son esprit d'innovation, on joua devant le prince une pièce de théâtre où ne figurèrent pas moins de quarante-huit personnages. Elle avait pour titre : *le Pèlerin de la vie humaine*. C'était une de ces pièces dans le goût du temps, et que l'on appelait des *moralités*.

Philippe ne quitta pas la Franche-Comté sans lui laisser des preuves de son attachement; mais il ne devait pas revoir cette province. Au moment de repasser d'Espagne en Flandre, il fut pris à Burgos d'une pleurésie qui fit de rapides progrès et l'emporta le 25 septembre 1506. Il avait à peine vingt-huit ans. Sa femme, qui l'aimait passionnément, devint folle de la douleur de cette mort; elle ne put jamais recouvrer la raison, et l'histoire ne connaît plus cette malheureuse princesse que sous le nom de Jeanne la Folle.

L'héritier direct de Philippe le Beau était un enfant de cinq ans, qui s'appelait Charles : laissons-le grandir cet enfant, car il porte avec lui de hautes destinées; attendons que l'âge l'ait fait homme, et son ambition ne se contentera pas d'avoir à gouverner les quelques provinces léguées par son père; il aspirera, comme Charlemagne, à gouverner le monde. Cet enfant devait être Charles-Quint. Il était né à Gand, le 24 février de l'an 1500. Le testament de son père lui désignait pour tuteur le roi de France Louis XII, et celui-ci chargea l'archevêque de Besançon, Jean de Vergy, de l'éducation du petit Charles. L'empereur Maximilien, aïeul du jeune archiduc, eut la régence de ses États; mais Maximilien, tout occupé de ses guerres en Italie, abandonna l'administration des Pays-Bas à sa fille Marguerite, et par des lettres patentes du 17 février 1508 il lui céda la jouissance viagère de la Franche-Comté. Marguerite entrait dans la vingt-huitième année de son âge, au moment où son père lui remettait la direction des affaires. Toute jeune qu'était encore cette princesse, elle avait éprouvé bien cruellement déjà l'instabilité des choses humaines : fiancée à trois ans à Charles VIII, elle s'était vue répudiée à treize. Remariée à dix-huit ans à l'infant des Espagnes, elle s'embarque pour aller trouver son époux; mais elle court un si grand péril dans la traversée, qu'elle manque de périr et fait au plus fort de la tempête son épitaphe en ces mots :

Ci-gît Margot, la gente damoiselle,
Qu'eut deux maris et ci mourut pucelle.

Au bout de six mois de mariage, l'infant des Espagnes meurt. Après un veuvage de quatre ans, Marguerite se remarie en troisièmes noces à Philibert le Beau, duc de Savoie [1]; elle s'attache de la passion la plus vive à ce nouvel époux, mais elle

[1] M. Pallu nous apprend, dans une brochure qu'il vient de publier tout récemment (février 1851), sous le titre d'*Une maison historique à Dôle*, que le mariage par procuration entre Marguerite et Philippe le Beau se fit en l'hôtel Vurry à Dôle. Voici comment M. Pallu rapporte ce fait, d'après M. Le Glay, auteur d'une *Notice sur Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas :*

« Sur la fin d'octobre ou de novembre 1501, eut lieu dans l'hôtel Vurry le mariage par procuration entre Philippe le Beau, duc de Savoie, et Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien I[er]. René, bâtard de Savoie, était chargé d'épouser la princesse au nom de son frère naturel :

le perd la quatrième année de son mariage; et deux ans plus tard, elle voit mourir à la fleur de l'âge son frère Philippe le Beau, qu'elle aimait d'une affection sans limite. Il fallait une âme forte et courageuse comme celle de Marguerite pour résister à ces cruels coups du sort; mais le malheur, au lieu de briser cette âme, la retrempa : cherchant dès lors dans le noble domaine des choses intellectuelles une distraction aux souvenirs de son cœur, et dans le mouvement de la politique un aliment aux besoins de son esprit, Marguerite se livra tour à tour, ou plutôt elle se consacra tout à la fois à la diplomatie, à l'administration des affaires, aux lettres, aux arts, à la science. Elle déploya dans la régence des pays confiés à ses soins, dans ses rapports avec les gouvernés et dans ses relations avec les cours étrangères, une intelligence consommée, une habileté qui fut presque du génie : en même temps elle appelait autour d'elle les peintres, les sculpteurs, les architectes, les musiciens, les poëtes, les littérateurs, les savants; et, les encourageant de ses libéralités, les inspirant de son goût, elle ouvrit à plusieurs d'entre eux le chemin de la fortune et de la célébrité. Mais ce n'est pas à ces nobles préoccupations pour les sciences et les arts que s'arrêta Marguerite; ce n'est pas là qu'elle laissa la plus forte empreinte de sa grande âme. L'amour qui survécut dans son cœur à la perte d'un époux bien-aimé devait léguer aux siècles un chef-d'œuvre : nous voulons parler de cette *merveille des merveilles* qui s'appelle l'église de Brou, et dont le nom reviendra plus loin sous notre plume.

Marguerite, ayant à gouverner à la fois les Pays-Bas et la Franche-Comté, ne pouvait exercer une égale surveillance sur toutes ces provinces, sur la Franche-Comté particulièrement, qui se trouvait trop éloignée d'elle; Marguerite était obligée de résider constamment dans les Pays-Bas, à cause de l'esprit inquiet et remuant des populations. Or, cette princesse affectionnait les Comtois, et pour l'attachement qu'ils montraient à leurs souverains, et pour les services qu'ils avaient rendus à l'empereur Maximilien son père. La reconnaissance lui faisant un devoir de veiller aux intérêts de ce peuple, elle regretta de ne pouvoir s'en occuper aussi directement qu'elle l'eût désiré, mais elle voulut du moins lui donner une haute marque de son estime, celle de lui confier le soin de se gouverner lui-même. C'est ce qu'elle fit : par des lettres patentes du mois de juillet 1510, elle autorisa Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, et le parlement de Dôle *à prendre en commun le gouvernement de la province*. Ce droit que Marguerite donnait au parlement d'administrer les affaires du pays était une chose immense; la bourgeoisie et la noblesse le comprirent bien, mais leur impression fut loin d'être la même : la bourgeoisie en frémit de joie, la noblesse de colère. Quoi! le parlement, cette assemblée de robins, viendrait s'immiscer dans des questions de gouvernement, de poli-

il offrit à la fiancée un cœur de diamants, surmonté d'une marguerite très-riche. A ce présent, il ajouta une ceinture où reluisaient vingt-six brillants, dix grandes escarboucles et des marguerites sans nombre. Quand vint le soir, René de Savoie, suivant l'usage des princes, se plaça tout armé sur le lit de Marguerite, en présence des seigneurs et des dames de la cour. Au bout de quelques instants, il descend du lit, s'excusant d'avoir interrompu le sommeil de madame, et requiert un baiser pour son salaire. Le baiser lui est accordé. Le bâtard, transporté, se jette à genoux et jure d'être à jamais son loyal serviteur. Marguerite le fait lever, lui souhaite une bonne nuit, non sans lui offrir un brillant de grand prix, enchâssé dans un anneau d'or. »

tique, de guerre, de fortifications! Quoi! des plébéiens sans naissance se verraient assimilés à d'illustres et puissants seigneurs, à des chevaliers bannerets, à des grands barons, à des élus de la Toison d'Or! Quoi! l'on serait le fils d'un artisan, d'un métayer ou d'un vigneron, l'on s'appellerait de noms comme ceux-ci, Guy David, Jean Prevot, Désiré Vieux, Pierre Jaillon, Étienne Moine, Jean Guillet, Jacques Buffot, Jean Cervin, Claude Louis, Jean Laurent, Louis Mongeot, Pierre Favre, et l'on serait placé au rang des Grammont, des Costebrune, des Tavannes, des Arlay, des Andelot, des Chauvirey, des Montaigu, des Oiselay, des Rochefort, des Vaudrey, des Toulongeon, des Villars, des l'Aubépin; au rang des *riches* de Chalon, des *nobles* de Vienne, des *preux* de Vergy, des *fiers* de Neufchâtel, des *bons barons* de Beaufremont! Non, cela ne pouvait pas être. Pour ces superbes personnages, c'eût été ravaler le blason au niveau de l'écritoire que de s'associer à ces roturiers du parlement; c'eût été déroger que d'accepter le concours de ces viles gens sortis du peuple. Aussi parlaient-ils avec le mépris le moins déguisé des membres de la cour; ils citaient en raillant le nom des villages et des bourgs qui les avaient vus naître; ils dressaient leur généalogie pour en faire un objet de risée. Mais l'aristocratie avait beau se donner libre carrière : ses orgueilleux dédains et ses railleries insultantes ne devaient pas plus arrêter les parlementaires, que sa colère et ses menaces ne les avaient jadis intimidés. Il y parut bien lorsque Guillaume de Vergy, chef de la noblesse, refusa de partager avec eux l'autorité, et que, sans tenir compte des ordres de Marguerite, il se mit à juger lui-même les procès. A cette époque, le parlement avait à sa tête un des hommes les plus énergiques et les plus indépendants que la magistrature eût produits : c'était Mercurin de Guatinare, descendant d'une famille originaire d'Arbois, mais né dans le Piémont, où ses aïeux avaient jadis suivi l'empereur Frédéric-Barberousse. Il avait commencé par professer le droit à l'université de Dôle, où ses leçons brillantes attiraient la foule; puis il s'était élevé tout à coup à la présidence du parlement. Magistrat d'un caractère antique, d'une équité sévère, d'une rigueur inflexible sur les principes, il rendait la justice sans passion, sans intérêt, surtout sans acception de personnes : le prestige d'un grand nom n'ayant rien qui pût l'éblouir, du haut de sa chaise curule il ne distinguait ni plébéiens ni patriciens, et pour lui, les lois étaient un niveau sous lequel devaient se courber toutes les têtes. Aussi, dans la position où se trouvait le parlement par suite des résistances de la noblesse, le président Mercurin de Guatinare sut-il comprendre la gravité de son rôle et le remplir avec une fermeté courageuse. Il s'attendait bien à voir se déchainer contre lui des haines vigoureuses, d'implacables ressentiments; mais que lui importait : son devoir, sa réputation, l'honneur du corps qu'il représentait, et dont l'indépendance se trouvait engagée dans la question, tout lui commandait d'agir en magistrat digne de son rang; et puisqu'on le provoquait à la lutte, il se promit de la soutenir jusqu'au bout, dût-il y succomber. Ce fut sur le plus hautain et le plus puissant de tous ces grands seigneurs, sur Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne et gouverneur de la province, que Guatinare frappa le premier coup. Le maréchal, au mépris des lettres de la comtesse Marguerite, ne consultait en rien le parlement, empiétait sur ses attributions et travaillait ostensiblement, par ses actes et ses personnalités outrageantes, à

le ruiner dans l'opinion publique. Guatinare rappelle à Guillaume de Vergy les droits de la cour souveraine, il annule les jugements rendus par lui et l'oblige à partager le pouvoir avec les parlementaires. Il ne s'arrête pas là. Le pays souffrait beaucoup de la turbulence des grands, qui n'avaient pas encore perdu l'habitude des guerres privées : Guatinare réprime leurs excès par des arrêts sévères, et trente mille livres d'amendes prononcées contre eux dans l'espace de deux années viennent leur apprendre qu'il existait des lois au-dessus de leur audace. L'énergique conduite du président soulève parmi les nobles une irritation violente; leur colère s'exhale en cris de haine, lesquels se traduisent bientôt en une odieuse tentative. Il y avait, à ce moment-là, des bandes d'aventuriers qui couraient la province : on les soudoie pour qu'ils enlèvent Guatinare. Mais le président échappe aux mains des brigands et les fait arrêter eux-mêmes. Les ennemis de Guatinare essayent alors, envers lui, d'une arme plus redoutable que la pointe d'un fer; c'est la calomnie. Ils le dénoncent à la comtesse Marguerite comme étant l'auteur des troubles qui remuaient le pays; et même l'un d'eux, Guillaume de Vergy, va jusqu'à suborner une femme pour lui faire déclarer que Guatinare et quelques autres parlementaires étaient pensionnés secrètement par le roi de France. Par bonheur, Marguerite connaissait le patriotisme et la loyauté de son président : le sachant incapable de tout ce dont on l'accusait, elle ferme l'oreille aux délations. Le courroux des patriciens était à son comble : dans leur dépit d'avoir échoué près de Marguerite, ils s'en prennent à la princesse elle-même, ils conçoivent le projet de lui faire retirer la jouissance de la Franche-Comté, et ils portent jusqu'au pied du trône de l'empereur Maximilien des réclamations virulentes, des plaintes haineuses, où les membres du parlement étaient représentés sous les plus odieuses couleurs. Guatinare relève le gant : il offre de se défendre en présence de l'empereur lui-même et demande que ses accusateurs soient là pour entendre sa réponse : mais n'ayant obtenu que de les réfuter par écrit, il le fait dans un langage si noble et si vigoureux, que Maximilien lui donne gain de cause.

L'aristocratie était vaincue; elle se retira du champ de bataille, mais en ajournant la reprise des armes. Ce fut en l'année 1517 que les hostilités recommencèrent, plus violentes, plus implacables que jamais; car cette fois la noblesse n'attaquait plus avec le dédain, la calomnie ou les récriminations, elle rouvrit la lutte par des cris de mort contre le président du parlement de Dôle. Cette guerre d'amour-propre et de caste à caste pouvait amener les plus graves complications : mais Guatinare demeura impassible devant le débordement de clameurs furieuses qui menaçaient ses jours; la gravité de la situation ne fit, au contraire, que grandir son énergie, et bravant l'orage en face, il se remit à frapper avec plus de vigueur sur ses adversaires. La querelle prit bientôt un caractère qui tint toute la province en agitation. Du fond des Pays-Bas, la comtesse Marguerite s'inquiète; elle craint que la tempête soulevée contre Guatinare ne finisse par l'emporter, et dans sa sollicitude pour le courageux président, elle le prie de donner sa démission. Guatinare s'y refuse. La comtesse prie avec plus d'instance, elle supplie presque; Guatinare refuse encore. Alors elle destitue l'inflexible magistrat. Mais, on le verra tout à l'heure, cette mesure n'avait que les apparences de la disgrâce; elle n'était qu'une nouvelle

preuve de l'estime de Marguerite pour l'illustre président de Dôle. En attendant, Guatinare devait étonner ses ennemis par un dernier trait de son grand caractère. Un jour d'audience solennelle, il prend la parole, et dans une longue harangue il passe en revue sa vie de magistrat, expose la conduite franche et loyale qu'il a tenue jusqu'alors, déclare qu'il a toujours rendu la justice sans prévention, sans partialité, tel que le lui prescrivait sa conscience d'honnête homme; et il termine son discours en annonçant que, redevenu simple citoyen, il va se retirer pendant quinze jours dans la ville pour attendre les accusations de ceux qui croiraient avoir à se plaindre de lui. Mais, avant de quitter son fauteuil, il appelle sur l'estrade ses valets, se fait enlever par eux les ornements de sa charge, et, descendant ensuite les degrés, il traverse l'enceinte du prétoire pour venir se placer derrière la barrière qui séparait le public des membres de la cour.

Guatinare attendit quinze jours à Dôle les attaques dont il pourrait être l'objet; et lorsqu'il eut vu tout ce temps s'écouler sans qu'aucun accusateur se présentât, il passa de Dôle à Besançon, où ses parents, ses amis et ses partisans vinrent le recevoir à l'une des portes de la ville. Ce n'était pas à Besançon qu'il devait s'arrêter : il avait l'intention de regagner le Piémont, son pays natal; mais ses amis voulurent l'escorter jusqu'à la frontière suisse, parce qu'ils craignaient pour lui quelque lâche dessein de la part de ses ennemis. On prétend, en effet, qu'une troupe de misérables avait tramé le projet de l'assassiner dans les défilés des montagnes du Jura, par où il devait passer, et qu'il leur échappa grâce à la protection de ceux qui l'accompagnaient. Quoi qu'il en soit, moins d'un an après la destitution dont Marguerite avait frappé Guatinare, celui-ci sortait de la retraite qu'il s'était choisie, pour monter au poste le plus éminent de la hiérarchie judiciaire : en 1518, l'archiduc Charles, par les conseils de cette même Marguerite sa tante, appelait l'ex-président du parlement de la Franche-Comté aux fonctions de grand-chancelier de Flandre. Cette nouvelle dignité plaçait Guatinare dans les meilleures conditions pour favoriser les hommes et les choses du ressort de la justice : il n'y manqua pas. Le parlement de Dôle eut une large part aux faveurs du nouveau chancelier : Guatinare mit, à protéger cette illustre corporation, une bienveillance si constante, que l'on peut à juste titre le regarder, avec la comtesse Marguerite, comme le fondateur de la puissance parlementaire.

Avant d'aller plus loin dans la vie de ce glorieux magistrat, il importe de rappeler que si la cour souveraine de Dôle eut de la gratitude à lui témoigner, la Franche-Comté lui fut, à son tour, redevable d'un signalé service. Il faut dire que Guatinare, douloureusement affecté des misères que les guerres avaient laissées dans la province, s'était toujours montré des plus ardents à conseiller les mesures qui mettraient le « paoure pays et comté de Bourgougne » à l'abri de nouvelles calamités; et lorsqu'en 1512 les commissaires du roi de France et ceux de l'empereur d'Allemagne s'étaient réunis à Saint-Jean-de-Losne pour conclure la neutralité des deux Bourgognes, la comtesse Marguerite avait chargé Guatinare d'être l'un des négociateurs du traité. C'est ici le lieu de dire quelques mots de ce traité singulier, connu sous le nom de *pacte de neutralité*, et qui devait procurer la paix aux deux Bourgognes pendant presque toute la durée de la lutte entre les maisons de France

et d'Autriche. La première trace du pacte de neutralité remontait au mois d'avril 1508, lors de la réunion à Salins des états de la province. Dans l'automne de 1507, la Franche-Comté ayant été menacée d'une invasion française, on s'était occupé de prévenir le retour de semblables craintes, et à cet effet les trois états réunis à Salins avaient envoyé, du consentement de l'empereur Maximilien, des commissaires à Saint-Jean-de-Losne, où se trouvaient déjà les commissaires de Louis de la Trémoille, gouverneur de la Bourgogne ducale. Un traité de neutralité pour les deux Bourgognes fut conclu dans cette ville vers la fin d'avril 1508; mais l'empereur Maximilien ne l'avait point encore ratifié au mois d'octobre, parce qu'il voulait attendre, disait-il, le résultat de certaines négociations. Un nouvel accord, conclu le 28 août 1512, fut approuvé peu de temps après par la comtesse Marguerite, et c'est dans cette affaire que la princesse chargea Guatinare d'être l'un de ses négociateurs. Les principales clauses de cette convention étaient les suivantes :

La neutralité durera trois ans, pendant lesquels le territoire respectif des provinces désignées dans le traité ne pourra être envahi ni par l'une ni par l'autre des parties contractantes.

Le commerce entre les deux Bourgognes restera libre; seulement, si la nécessité le requérait, la traite des grains serait interdite.

Les Franc-Comtois refuseront le passage aux gens de guerre de l'empereur ou à ses alliés, dans le cas où ceux-ci voudraient attaquer la Bourgogne ducale. De même, les Franc-Comtois ne pourront faire aucune entreprise sur le duché; mais ils seront libres de servir l'empereur, comme les Bourguignons de servir le roi, et de guerroyer partout avec leurs souverains respectifs, excepté dans les pays de la neutralité.

Les sujets de l'une et l'autre Bourgogne ne pourront conspirer sur le territoire des provinces reconnues neutres.

Il en coûte de le dire : Marguerite eut le tort de ne pas respecter les clauses de ce traité, ratifié par elle, et l'on va voir comment la première victime de ce manque de foi fut la Franche-Comté elle-même. L'accord du 28 août 1512 stipulait expressément que les Franc-Comtois ne pourraient faire aucune entreprise sur le duché et qu'ils refuseraient le passage aux gens de l'empereur ou à ses alliés, dans le cas d'une attaque contre la Bourgogne : bien que le traité s'exprimât ainsi, la comtesse Marguerite s'associait dès 1513 à l'empereur Maximilien son père, pour engager les Suisses à faire une invasion en France; et les Suisses, accueillant avec ardeur le projet d'attaquer les provinces du roi Louis XII, contre lequel ils avaient de vieux griefs, entrèrent librement au nombre de dix-huit mille en Franche-Comté. La violation du pacte de neutralité était flagrante. Les Suisses vinrent se réunir sous les murs de Besançon et de là se dirigèrent sur Gray, où les attendaient la noblesse comtoise et des compagnies de troupes allemandes; puis, quand toutes ces forces furent réunies, elles se jetèrent sur la Bourgogne ducale et arrivèrent devant Dijon. Le gouverneur du duché, Louis de la Trémoille, trop faible pour résister à ses ennemis, conclut avec eux un traité qui donnait satisfaction à leurs rancunes; et les Suisses reprirent le chemin de leurs montagnes. Mais rien ne fut plus odieux que les excès qui marquèrent leur retour en traversant la Franche-Comté : ils firent éprouver

des mauvais traitements de toutes sortes aux malheureux paysans, pour leur arracher quelques écus; ils incendièrent, ils pillèrent; ils poussèrent la cupidité jusqu'à profaner les lieux saints pour en enlever les ornements, jusqu'à déterrer des cadavres pour les dépouiller de leurs modestes linceuls!

Les Suisses rachetèrent un peu plus tard, par leurs bons offices envers la Franche-Comté, l'indignité d'une telle conduite : ainsi, en l'année 1522, ce fut leur médiation qui ménagea le renouvellement du pacte de neutralité entre les deux Bourgognes, le roi François Ier stipulant pour la Bourgogne ducale, et la princesse Marguerite pour la Franche-Comté. De 1522 à 1611, cette convention fut renouvelée neuf fois, sans changement notable dans les clauses, mais toujours avec l'entremise des Suisses; et, comme on l'a dit précédemment, elle rendit les deux Bourgognes presque étrangères à la grande et longue guerre des maisons de France et d'Autriche. Ce n'est pas à dire toutefois que, durant cet intervalle, la Franche-Comté ne devait pas avoir d'autres mauvais jours à traverser; loin de là, malheureusement : ainsi, dès l'année 1525, cette province ressentait le contre-coup des agitations terribles dont l'Allemagne était le théâtre. Quelques mots sont ici nécessaires pour expliquer la cause de ces agitations qui marquèrent l'une des phases les plus saisissantes de l'histoire humaine, et pour faire connaître comment la commotion s'étendit jusqu'aux villes et campagnes de la Franche-Comté.

Luther était apparu : d'abord simple moine qui, sous le nom de frère Augustin, croyait passer sa vie dans un cloître entre les verges et le cilice, Luther avait tout d'un coup changé de route pour se transformer en tribun révolutionnaire. C'est qu'il avait vu Rome; et le spectacle de débordements et de scandales qui là s'était offert à ses yeux, les infamies du trône pontifical, ses débauches sans nom, son impiété sans voiles, avaient soulevé son âme d'horreur et de dégoût : le honteux trafic des indulgences avait surtout indigné sa conscience; et, soutenu par l'esprit de révolte qui travaillait son siècle, il s'était mis à pousser contre le pape et contre la *grande prostituée du catholicisme* un cri d'anathème que la moitié de l'Europe avait répété (1516). Mais Luther, en dénonçant au monde les infamies de la cour de Rome et les turpitudes de la tiare, en appelant les peuples à l'émancipation religieuse, en venant proclamer au nom de l'intelligence les droits de la conscience et la théorie du libre examen, Luther ne s'était pas senti l'audace ou plutôt la franchise de jouer jusqu'au bout la partie de l'humanité. Ce fut là sa grande inconséquence. Il savait bien qu'à côté de l'homme religieux il y avait l'homme politique, qu'à côté de la servitude morale il y avait la servitude matérielle; et cependant, lui qui admettait, en religion, le droit de résistance à la tyrannie, il déniait ce droit, en politique : en regardant le ciel, l'homme était libre; en regardant la terre, il était esclave. Luther, en un mot, ne voulait plus du pape, mais il voulait toujours de l'empereur. Ici le grand réformateur cessait d'être logique : pouvait-il ignorer que la pensée qui s'est insurgée et qui marche ne s'arrête pas à mi-chemin, et ne voyait-il pas que l'homme qu'il avait affranchi de la tyrannie des papes allait vouloir s'affranchir de la tyrannie des rois? C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. D'autres révolutionnaires, plus conséquents que Luther, se levèrent pour tirer hardiment la conclusion de sa doctrine : Luther avait attaqué le chef spirituel de l'Église; Munzer poussa droit aux maîtres

temporels de la terre, aux princes, aux oppresseurs des peuples. Luther avait restreint aux choses du ciel ses principes d'émancipation; Munzer les étendit aux choses d'ici-bas. Luther avait proclamé l'égalité devant Dieu; Munzer proclama l'égalité devant les hommes; il brisa le moule de la servitude religieuse comme celui de la servitude politique, et, rejetant toutes ces distinctions de rang, de naissance, de fortune qui font les esclaves, les sujets, les pauvres, il vint dire aux classes opprimées : « Est-il juste que les uns meurent de faim tandis que les autres regorgent de richesses? Jusques à quand tolérerez-vous le règne des impies? Jusques à quand vous résignerez-vous à mener une existence pleine de tant de misères et de tourments? La nature ne vous a pas destinées à la servitude, elle vous a créées libres. Le jour de rénovation est venu; le temps des souffrances est passé; le temps de gloire arrive. »

Au souffle de ces paroles, l'Allemagne prit feu. Les paysans, qui gémissaient alors sous la plus impitoyable oppression seigneuriale, et chez lesquels fermentait toujours le levain de la vieille liberté germanique, s'étaient sentis tressaillir jusqu'au fond des entrailles à l'espoir d'une délivrance prochaine : ils se levèrent en masses tumultueuses et frémissantes, et l'insurrection les trouva d'autant plus impatients, qu'ils étaient à bout de souffrances. Cependant, avant d'engager cette partie suprême, ils tentèrent les voies d'une solution pacifique, et dans un programme qu'ils dressèrent de leurs griefs, ils demandèrent, entre autres choses, le droit d'élire et de déposer leurs pasteurs; la diminution des taxes; l'abolition des dîmes et des corvées excessives; la restitution des biens communaux usurpés par les riches et les nobles; l'allégement des services féodaux; un juste salaire pour leur travail; la participation au droit de chasse et de pêche; le droit d'être jugés selon les formalités autrefois suivies, mais non au gré de la faveur et de la haine.

Qu'on aille au fond de ces réclamations, on les trouvera modérées, équitables, conformes à l'esprit du christianisme. On n'en tint compte. Et, faut-il le dire, ce fut Luther, lui qui le premier avait appelé les peuples à la révolte et à la liberté, ce fut Luther qui se montra l'un des plus ardents à condamner les plaintes des paysans; il s'emporta même contre eux en termes pleins de violence et d'injures; il se mit à leur prêcher avec une hauteur insolente la soumission à leurs maîtres, le devoir des douleurs patientes et de l'esclavage résigné. La modération des paysans était à bout; leur colère éclata. L'Allemagne eut alors sa jacquerie, comme la France avait eu la sienne. Les insurgés se répandirent dans la Souabe, la Thuringe, la Franconie, l'Alsace; ils saccagèrent et brûlèrent un grand nombre de couvents et de châteaux; ils se vengèrent de leur longue oppression, et, comme les Jacques de France, ils immolèrent à leur fureur ceux des seigneurs qui leur tombèrent entre les mains. Mais la jacquerie allemande devait avoir le sort de la jacquerie française : princes, électeurs, gentilshommes, luthériens, papistes, tous se liguèrent contre l'ennemi commun; ils vinrent attaquer l'insurrection avec une armée aguerrie, commandée par des chefs habiles et fortifiée par du canon. Les paysans, mal armés, mal disciplinés, protégés seulement par une ceinture de chariots, succombèrent : ce ne fut pas une bataille, mais une boucherie. On écrasa ces malheureux sous des décharges d'artillerie, on les broya sous le pied des chevaux et le fer des lances, on noya leur

chevalier accompli. On a dépeint le jeune prince d'Orange « grand de corps, gros à l'avenant, robuste et adroit aux exercices du corps plus qu'autres de son temps, ayant terrassé tous ceux avec lesquels il s'étoit voulu éprouver. » Philibert avait, en effet, débuté de la manière la plus brillante à ce tournoi célèbre qu'il donna en 1519 dans son château de Nozeroy : quoique âgé de dix-sept ans à peine, il se montra si parfait chevalier à cette fête guerrière, qu'il remporta le prix du vainqueur. Un vieux manuscrit nous a transmis les détails de ce pas d'armes, et peut-être trouvera-t-on curieux d'en lire ici le programme, tel qu'il fut proclamé par les hérauts :

« Or oyez, or oyez, or oyez :

« Six gentilshommes font à sçavoir à tous nobles hommes les choses qui s'ensuivent :

« A sçavoir que lesdits gentilshommes ont entrepris à la gloire de Dieu, de la bienheureuse Vierge sa mère et de monseigneur saint Georges, bon chevalier;

« C'est que le lendemain de Noël ils se trouveront de bonne heure sur les rangs, armés de toutes pièces, en harnois de guerre, gardant une barrière, la lance au poing, pour combattre ceux que venir y voudront, tant et si longuement que messieurs les juges à ce ordonnés voudront ;

« Que, le jour de monsieur saint Jean, ils se trouveront à ladite barrière pour donner et ruer un jet de pertuisane, et après combattront avec l'épée à deux mains;

« Le troisième jour, qui est le jour des Saints-Innocents, lesdits gentilshommes, pour l'honneur et révérence desdits saints, cesseront leurs armes ;

« Le quatrième jour, ils se trouveront sur les rangs, armés de toutes pièces et la hache au poing ;

« Le cinquième jour, ils se trouveront en armes, la haute pièce traiglée à losanges, montés sur cheval de mesure et à selle rase, pour courre à lance ferrée et assyrée, à l'encontre de tous ;

« Le sixième, ils se trouveront en armes, gardant un bastillon élevé au vaux de Miéges, à l'encontre de tous ceux que venir y voudront pour l'assaillir ;

« Le premier jour, au soleil levant, se trouvera un arbre chargé d'oranges, et au-dessus d'iceluy seront posés et mis les blasons des armes des gentilshommes soutenants;

« Les venants du dehors qui auront désir de combattre lesdits entrepreneurs, seront tenus d'apporter leurs écus armoyés de leurs armes, et icelles mettre en la main d'un héraut pour les attacher et poser en l'arbre ci-dessus dit;

« Toutes lesdites armes achevées, seront délivrés prix par les dames à ceux qui mieux auront desservi. »

Allons, les trompettes ont sonné, la lice est ouverte. Entrez-y, jeunes chevaliers de la Franche-Comté, et vous les vétérans des champs de bataille, et vous l'espoir des guerriers à venir; entrez-y le heaume en tête et la lance à la main. Faites briller toute votre bravoure : c'est maintenant qu'il faut montrer lequel de vous emportera la palme du triomphe; lequel de vous rendra plus orgueilleuse ou sa mère, ou sa sœur, ou son amante; lequel de vous recueillera les bravos de la gloire et les sourires de la beauté. Mais hâtez-vous, brillants chevaliers, de conquérir l'estime de

du vainqueur; ils pillèrent l'abbaye de Belchamp, ils mirent à rançon le chapitre de Saint-Mainbœuf; ils inquiétèrent les monastères de Lieucroissant, Lanthenans, Saint-Valbert, Bithaine, et les campagnes avoisinant Héricourt, Lure, Vesoul, Granges, Faucogney. Les nobles du pays, parmi lesquels on remarqua le comte de la Roche-Saint-Hippolyte, les sires de Longepierre, de Ray, de Beauregard, François d'Arbois, et l'archevêque de Besançon lui-même, montèrent à cheval pour dompter l'insurrection : ils se jetèrent à la poursuite des paysans, les atteignirent une première fois entre les villages de Fresse et Ternuay, puis à Montbozon, puis à quelque distance de Villersexel, et ne parvinrent qu'après bien des efforts à les disperser.

Cette révolte fut à peu près la seule que les guerres de religion amenèrent en Franche-Comté; mais les idées de la Réforme ne continuèrent pas moins à gagner du terrain dans le pays, malgré les rigueurs extrêmes dont on fit usage, à partir de 1529, envers ceux que l'on soupçonnait d'être « infectés de la maudite hérésie luthérique, » et plus tard nous aurons à parler d'un événement qui faillit assurer, à Besançon, le succès des religionnaires.

Pour en revenir à Mercurin de Guatinare, ajoutons que ses lumières, sa probité, la noblesse de son caractère lui méritèrent constamment la confiance de Charles-Quint, mais en 1526 il se démit volontairement de ses fonctions de grand-chancelier, parce que sa conscience ne lui permettait pas d'approuver et de sceller de sa main le fameux traité de Madrid entre Charles-Quint et François Ier, traité qu'il regardait comme une faute, surtout en ce qui concernait la restitution du duché de Bourgogne : « Votre Majesté, dit-il en cette circonstance à l'empereur, peut m'ôter les sceaux et la vie, mais non m'obliger à rien faire contre ses intérêts. » Une telle conduite donne toute la mesure d'un homme. Les sceaux furent remis à un Franc-Comtois qu'autrefois Guatinare avait remarqué comme un de ses plus brillants élèves à l'université de Dôle, et qu'il avait lui-même fait nommer maître des requêtes au parlement : c'était Nicolas Perrenot, cette grande illustration plébéienne sur laquelle nous reviendrons en temps et lieu. Mais Guatinare devait, avant de clore sa carrière, obtenir un dernier et glorieux titre d'honneur : en 1529, il reçut des mains du pape Clément VII le chapeau de cardinal. L'ex-chancelier de Charles-Quint ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité : il mourut l'année suivante à Pistoie en Toscane, le 5 juin, après avoir négocié, quelques mois auparavant, le traité de Boulogne entre le pape, l'empereur, la république de Venise et le duc de Milan, traité qui fut, au jugement des diplomates, un chef-d'œuvre d'habileté politique. Guatinare avait vécu soixante ans.

A la date de 1530 mourut également dans la Toscane un Franc-Comtois illustre par l'éclat de sa naissance et l'héroïsme de sa vie : Philibert de Chalon, prince d'Orange. L'historien ne passe pas sans s'arrêter quand il rencontre, dans sa marche à travers les événements, un nom comme celui-là. Philibert de Chalon, prince d'Orange, généralissime des Impériaux, vice-roi de Naples et dernier rejeton mâle de son éclatante race, était né en 1502 au château de Nozeroy, six semaines seulement avant la mort de son père. Philiberte de Luxembourg sa mère, femme d'un grand caractère et d'un rare mérite, lui fit donner une éducation qui le rendit bientôt un

chevalier accompli. On a dépeint le jeune prince d'Orange « grand de corps, gros à l'avenant, robuste et adroit aux exercices du corps plus qu'autres de son temps, ayant terrassé tous ceux avec lesquels il s'étoit voulu éprouver. » Philibert avait, en effet, débuté de la manière la plus brillante à ce tournoi célèbre qu'il donna en 1519 dans son château de Nozeroy : quoique âgé de dix-sept ans à peine, il se montra si parfait chevalier à cette fête guerrière, qu'il remporta le prix du vainqueur. Un vieux manuscrit nous a transmis les détails de ce pas d'armes, et peut-être trouvera-t-on curieux d'en lire ici le programme, tel qu'il fut proclamé par les hérauts :

« OR OYEZ, OR OYEZ, OR OYEZ :

« Six gentilshommes font à sçavoir à tous nobles hommes les choses qui s'ensuivent :

« A sçavoir que lesdits gentilshommes ont entrepris à la gloire de Dieu, de la bienheureuse Vierge sa mère et de monseigneur saint Georges, bon chevalier;

« C'est que le lendemain de Noël ils se trouveront de bonne heure sur les rangs, armés de toutes pièces, en harnois de guerre, gardant une barrière, la lance au poing, pour combattre ceux que venir y voudront, tant et si longuement que messieurs les juges à ce ordonnés voudront;

« Que, le jour de monsieur saint Jean, ils se trouveront à ladite barrière pour donner et ruer un jet de pertuisane, et après combattront avec l'épée à deux mains;

« Le troisième jour, qui est le jour des Saints-Innocents, lesdits gentilshommes, pour l'honneur et révérence desdits saints, cesseront leurs armes;

« Le quatrième jour, ils se trouveront sur les rangs, armés de toutes pièces et la hache au poing;

« Le cinquième jour, ils se trouveront en armes, la haute pièce traiglée à losanges, montés sur cheval de mesure et à selle rase, pour courre à lance ferrée et assyrée, à l'encontre de tous;

« Le sixième, ils se trouveront en armes, gardant un bastillon élevé au vaux de Miéges, à l'encontre de tous ceux que venir y voudront pour l'assaillir;

« Le premier jour, au soleil levant, se trouvera un arbre chargé d'oranges, et au-dessus d'iceluy seront posés et mis les blasons des armes des gentilshommes soutenants;

« Les venants du dehors qui auront désir de combattre lesdits entrepreneurs, seront tenus d'apporter leurs écus armoyés de leurs armes, et icelles mettre en la main d'un hérault pour les attacher et poser en l'arbre ci-dessus dit;

« Toutes lesdites armes achevées, seront délivrés prix par les dames à ceux qui mieux auront desservi. »

Allons, les trompettes ont sonné, la lice est ouverte. Entrez-y, jeunes chevaliers de la Franche-Comté, et vous les vétérans des champs de bataille, et vous l'espoir des guerriers à venir; entrez-y le heaume en tête et la lance à la main. Faites briller toute votre bravoure : c'est maintenant qu'il faut montrer lequel de vous emportera la palme du triomphe; lequel de vous rendra plus orgueilleuse ou sa mère, ou sa sœur, ou son amante; lequel de vous recueillera les bravos de la gloire et les sourires de la beauté. Mais hâtez-vous, brillants chevaliers, de conquérir l'estime de

vos bien-aimées; hâtez-vous, aventureux châtelains, d'acquérir faveurs et renom; hâtez-vous, vieux guerriers, de signaler encore une fois la valeur de votre bras : car c'en est fait, la lice va se fermer pour ne se rouvrir plus. Cette fête chevaleresque est la dernière où les nobles dames viendront applaudir à vos succès et vous distribuer le prix de la vaillance; ce pas d'armes est le dernier où vous viendrez rompre des lances et croiser des épées.

En effet, la Franche-Comté ne revit plus d'autres fêtes de ce genre : les échos du val de Miéges avaient recueilli le bruit de la dernière, et Philibert de Chalon devait en emporter la tradition avec lui. Encore un fleuron qui se détachait de la couronne féodale. Sans doute, tant que Philibert eût vécu, ses goûts chevaleresques, servis par une opulente fortune, n'eussent pas laissé tomber en désuétude la pratique de ces joûtes guerrières où la noblesse venait se retremper au métier des armes; mais la mort prématurée du dernier des Chalon emporta ses projets dans la tombe. C'est à la narration rapide des événements qui marquèrent la brillante et courte existence du jeune héros franc-comtois, que vont être consacrées les pages suivantes.

On connaît l'incident auquel le prince d'Orange dut peut-être le changement de sa destinée : on sait que Philibert étant venu réclamer à la cour du roi François Ier, contre une décision qui plaçait sa principauté d'Orange sous la suzeraineté de la couronne, le roi ne l'accueillit pas avec les égards dus à son rang, « et mesmes, dit Brantôme, le logis qu'on avoit marqué et donné à Philibert luy fust osté, et donné à un autre. Grande faute, certes, » ajoute Brantôme. Cet affront ramena le jeune prince à son château de Nozeroy, mais il y revenait l'âme irritée et ouverte à la vengeance. La déclaration de guerre de François Ier à Charles-Quint vint lui fournir l'occasion qu'il désirait : aussitôt il partit de son château pour aller trouver l'empereur à Tournai et pour offrir à ce souverain des services qu'il s'empressa d'accepter. En apprenant cette défection, le roi de France ordonna la confiscation de la principauté d'Orange. Charles-Quint dédommagea Philibert en lui donnant le comté de Saint-Pol et plusieurs autres seigneuries. A quelque temps de là, le jeune chevalier franc-comtois passait en Espagne : il signala son courage à la reprise de Fontarabie sur les Français, qui s'y défendirent aussi longuement que vigoureusement, et même il reçut une blessure durant les opérations du siége. Ce fut lui qui eut l'honneur d'introduire l'empereur Charles-Quint dans la place conquise. L'empereur, qui avait deviné en Philibert de Chalon une intelligence d'élite et les talents d'un homme de guerre, lui confia, malgré sa jeunesse, le commandement d'un corps de troupes; et Philibert partit, avec cette petite armée, du port de Barcelone pour venir rejoindre les Impériaux en Provence, quand une méprise fatale fit tomber le vaisseau qu'il montait, entre les mains du célèbre amiral génois André Doria, alors au service du roi François Ier. Ceci se passait au mois de juillet 1524. Philibert fut envoyé comme prisonnier en France, conduit sous bonne escorte à la grande tour de Bourges, et de là transféré au château de Lusignan en Poitou. La mésaventure arrivée au jeune prince avait été un événement pour la Franche-Comté; la nouvelle de sa captivité répandit un deuil général dans le pays. Philibert y était si vivement affectionné, que plusieurs villes députèrent auprès de sa mère, pour prendre part au

malheur qui la frappait et pour lui témoigner leur affliction. On alla plus loin : des prières publiques furent ordonnées, des processions solennelles furent faites, afin d'obtenir du ciel la prompte délivrance du prince d'Orange. Les ligues suisses elles-mêmes s'intéressèrent au sort de Philibert et s'adressèrent à François Ier pour qu'il lui rendît la liberté. Le roi n'en tint compte : mais survint un événement qui permit à Charles-Quint de parler en maître, et de faire ouvrir à Philibert de Chalon les portes du château de Lusignan. La célèbre bataille de Pavie, perdue le 25 février 1525 par François Ier en personne, et dans laquelle ce roi fut fait prisonnier, amena le traité de Madrid (14 janvier 1526), dont une des clauses stipulait la liberté du prince d'Orange, ainsi que la restitution du domaine qu'on lui avait confisqué. D'après le même traité, le roi de France s'engageait à céder à Charles-Quint la Bourgogne ducale : l'empereur chargea Philibert d'aller prendre possession du duché; mais le prince d'Orange ayant appris en route que François Ier refusait d'exécuter cet article du traité, il se rendit en Italie. A dater de cette époque, son existence se trouva mêlée à celle de ce trop fameux connétable de Bourbon, que l'ingratitude de François Ier et les ressentiments jaloux de la reine-mère Louise de Savoie avaient poussé à la résolution fatale et coupable de mettre son épée au service des ennemis de sa patrie. On sait ce que fit le connétable : nommé par Charles-Quint lieutenant général des Impériaux, il vainquit à plusieurs reprises les Français en Italie, entre autres au passage de la Sésia, bataille où périt le grand chevalier Bayard, et à la journée de Pavie, qui fut couronnée par la prise et captivité de François Ier; puis on le vit un peu plus tard marcher contre Rome. Ses soldats, qui l'adoraient et qui l'eussent suivi partout, s'avancèrent à l'assaut de la Ville éternelle, en chantant un chant de guerre composé par eux en l'honneur de leur général, et dont chaque strophe se terminait par le refrain :

Silence à vous, César, Annibal, Scipion!
Vive la gloire de Bourbon!

C'est ainsi qu'ils arrivèrent, audacieux et résolus, devant les murs de Rome. Le connétable planta lui-même la première échelle au pied des remparts; mais dès le commencement de l'attaque, il tomba, mortellement frappé d'un coup d'arquebuse. La mort de Bourbon ne devait pas sauver la ville aux sept collines. Les Impériaux proclamèrent généralissime un jeune homme de vingt-cinq ans, qui joignait aux talents d'un chef d'armée la bravoure d'un soldat. C'était Philibert de Chalon, prince d'Orange. La brillante valeur du jeune guerrier franc-comtois, l'éloquence de sa parole, le prestige de sa personne, l'attraction de ses manières, l'avaient rendu, comme Bourbon, l'idole des soldats. Il appartenait à cette lignée d'hommes d'élite dont la supériorité n'a pas besoin du contrôle de l'âge pour se faire reconnaître et s'imposer, et qui possèdent le secret de s'attacher les âmes, de les dominer par l'ascendant de leur force morale. En effet, pour que le jeune prince d'Orange se vît déférer le commandement suprême, par des gens de guerre de la trempe des Impériaux qui suivaient Bourbon, il fallait bien, comme dit Brantôme, « que l'on recognût en ce seigneur je ne sais quoi d'admirable, de magnanime et généreux, plus qu'en tout autre. » Philibert était sur la brèche, l'épée à la main, lorsque les Impériaux le

proclamèrent leur chef. Il fit continuer l'assaut; et ses soldats, impatients de venger la mort du connétable, se ruèrent à l'escalade, aux cris de *carnage! carnage! sang! sang! Bourbon! Bourbon!* La capitale du catholicisme fut emportée, pillée, mise à sac; huit mille Romains périrent en un jour, et le pape Clément VII n'eut que le temps de se sauver au château Saint-Ange, pendant que le massacre, la dévastation et le viol s'abattaient sur Rome épouvantée. Le prince d'Orange avait un moment essayé d'arrêter la fureur des Impériaux : il eût voulu les empêcher de déshonorer son triomphe par des scandales, des sacriléges et des profanations inutiles; mais cette fois sa voix, d'ordinaire obéie, les trouva rebelles, et leur soif de vengeance, aiguillonnée par une cupidité sans frein, ne recula devant aucun excès. La prise de Rome eut lieu le 6 mai 1527 : le 16 juin suivant, le prince d'Orange se rendait maître du château Saint-Ange, et le pape, réduit à l'impuissance, vint se remettre entre les mains du vainqueur.

Un coup d'arquebuse que le prince d'Orange avait reçu durant l'une des attaques dirigées contre le château le retint quelques mois à Rome; mais lorsque Philibert fut rétabli de sa blessure, il s'occupa d'arracher ses soldats à la Campagne romaine, pour les entraîner à la défense du royaume de Naples, où le général français Lautrec venait d'entrer à la tête de mille lances et vingt mille fantassins. Le prince d'Orange, dont les troupes se trouvaient réduites de moitié par les maladies et les débauches, n'était pas en état de résister aux forces de son adversaire, et Lautrec eût pu facilement, en lui poussant l'épée dans les reins, anéantir d'un seul coup sa petite armée; mais il préféra « prendre d'abord le reste du royaume, afin d'avoir ensuite Naples la corde au cou ; » tactique maladroite qui donna au prince d'Orange le temps de se replier sur cette dernière ville et de s'y renfermer avec le vice-roi de Naples, don Hugues de Moncade. Le 29 avril 1528, Lautrec, suivi d'une trentaine de mille hommes, se présenta devant Naples, qui ne comptait que dix mille défenseurs : il commença le siége; mais, au lieu de le pousser vigoureusement et d'employer contre la place la force ouverte, il se contenta de la serrer de près, espérant qu'avec le concours de l'amiral André Doria qui la bloquait du côté de la mer, il la réduirait bientôt par la famine. En effet, dès la fin du mois de juin, la ville sentait sa position devenir de jour en jour plus critique : les vivres manquaient; toutes les communications avec le dehors étaient interceptées; la flotte napolitaine avait été détruite par l'amiral André, et le vice-roi don Hugues de Moncade avait été tué pendant une sortie malheureuse. Les assiégés commençaient à désespérer; et sans l'énergie du prince d'Orange, qui, nommé vice-roi en remplacement de Moncade, se multipliait pour faire face aux exigences de la situation, ils n'eussent pas tenu longtemps encore. Par bonheur pour eux, plusieurs circonstances inattendues vinrent les servir. D'abord, on cessa d'envoyer de l'argent à Lautrec, et ses soldats se mutinèrent; puis la peste se mit parmi eux; enfin l'amiral Doria, mécontent de François Ier, abandonna son service, débloqua Naples et coupa les vivres à Lautrec. Cette défection de l'amiral génois fut un coup mortel pour la cause française : elle permit au prince d'Orange de recevoir des renforts et des vivres et força Lautrec à lever le siége de Naples. Pour comble de disgrâce, Lautrec, atteint de la peste, languit quelques jours et mourut. Son armée, démoralisée et réduite à moitié par les mala-

dies, essaya de battre en retraite; mais il était trop tard. Le prince d'Orange se mit à sa poursuite : il détruisit l'arrière-garde, que commandait le fameux Pedro Navarro, l'un des plus grands capitaines de son siècle, et qui fut fait prisonnier; ensuite il harcela jusque sous les murs d'Averse les débris de cette armée, qui se virent obligés de capituler et s'en allèrent périr de misère et de faim dans des marais infects.

Le prince d'Orange, après avoir soumis le royaume de Naples, prit le commandement de l'armée impériale et passa dans la Toscane. Il vint mettre le siége devant Florence, la seule ville d'Italie qui résistât encore à Charles-Quint, et qui s'était attiré le courroux de l'empereur pour une question où ce souverain ne jouait pas, il faut le dire, le beau rôle. Florence lui demandait la paix; mais l'empereur ne voulait l'accorder que si les habitants consentaient à se replacer sous la domination des Médicis : et les Florentins, qui lassés du despotisme de cette famille l'avaient chassée de leurs murs, refusèrent de souscrire à cette condition. Alors ils s'étaient préparés à la résistance; elle fut admirable et sublime comme le grand homme que ses compatriotes avaient chargé de la défense des remparts : c'était Michel-Ange.

Dix mois durant, les Florentins soutinrent avec une constance héroïque les attaques des Impériaux : vingt combats acharnés avaient tenu la fortune en suspens; et, dans un dernier assaut où le prince d'Orange, général des assiégeants, se conduisit avec l'intrépidité d'un soldat, rien ne fut encore décidé. Mais cette fois, les assaillants s'étaient retirés en remportant dans leurs bras un précieux cadavre : Philibert de Chalon venait de recevoir deux coups d'arquebuse qui l'avaient étendu sans vie au pied des remparts. Cette mort du brave et brillant prince d'Orange arriva le 5 août 1530. « Il fut fort regretté et ploré de tous ceux de l'armée, autant des Espaignols que des Allemands, avec lesquels il avoit grande créance. » Ces deux lignes de Brantôme sont tout un panégyrique. Et ce n'est pas seulement dans l'âme des hommes de guerre que le prince d'Orange laissa des regrets : la jeune et belle Marguerite de Montferrat, qu'il était sur le point d'épouser, garda longtemps au fond du cœur le souvenir de son noble et chevaleresque fiancé.

Voilà comment mourut à l'âge de vingt-huit ans Philibert de Chalon, prince d'Orange et de Melphe; duc de Gravina, seigneur de Nozeroy, Rougemont, Orgelet, Montfaucon, Arlay; vicomte de Besançon, comte de Charny, Tonnerre et Penthièvre; chevalier de la Toison d'Or et vice-roi de Naples. Son corps fut rapporté de Toscane en Franche-Comté, par le mont Saint-Bernard, et l'on fit au prince des funérailles d'une magnificence dont on n'avait pas encore eu d'exemple. Il faut en lire le programme dans les Mémoires historiques de Gollut : ainsi l'on y voit que plusieurs souverains représentés par leurs ambassadeurs, que toute la noblesse franc-comtoise, que des hauts dignitaires de l'Église, des députés de toutes les villes de la province, des députés des cantons helvétiques, un immense concours de peuple, accompagnèrent, les uns depuis Saint-Claude, les autres depuis Orgelet et Conliége jusqu'à Lons-le-Saulnier, les dépouilles mortelles du héros. Quatre mille torches données par les villes et les seigneurs du pays éclairaient cette pompe funèbre, et trois maîtres des cérémonies conduisaient le deuil.

Des enfants de chœur et des écoliers, des prêtres et des religieux de divers ordres,

le corps des ecclésiastiques attachés à la chapelle du prince, les évêques de Langres et de Genève, l'archevêque de Besançon, et d'autres prélats, tous revêtus de leurs habits des grandes solennités, ouvraient la marche.

Puis venaient le peuple, les députés des cantons suisses, les députés des villes de Pontarlier, Vesoul, Gray, Poligny, Dôle, Arbois, Salins, Besançon; puis un grand nombre de pauvres en habits de deuil et portant des torches armoriées. Ces derniers précédaient les quatre massiers, qui conduisaient les officiers des seigneuries et justices du prince, tels que baillis, procureurs, avocats, trésoriers, receveurs, greffiers, secrétaires.

Venaient ensuite les trompettes avec leurs bannières penchées sur le dos, un écuyer avec la cornette des couleurs de Philibert, les pages d'honneur, les gentilshommes de la maison, les maîtres d'hôtel, et deux poursuivants d'armes, ayant le chaperon sur la tête et le rameau de palme vert à la main.

Derrière eux s'avançait un gentilhomme du nom de Largillat, avec le guidon du prince : il était suivi de trente-sept enseignes d'infanterie gagnées dans les batailles, et qu'un nombre égal de serviteurs habillés de deuil laissaient traîner jusqu'à terre.

Une bannière de cavalerie, le grand étendard du peuple romain et cent autres enseignes également conquises sur les ennemis, précédaient le cheval de main du défunt, monté par un page et conduit en rênes par deux écuyers. Après eux, le sire de Vertamboz et le sire de Consen, le premier portant la grande enseigne de guerre du prince, et le second son grand étendard, marchaient devant un autre page, monté sur un cheval bardé et caparaçonné, que deux écuyers conduisaient également par la main; puis, derrière le sire de Falerans, qui portait le heaume à panaches, et le sire de Crevel, qui portait l'écu des joûtes, venaient deux nouveaux écuyers, tenant un troisième cheval caparaçonné des couleurs de Philibert, et que montait un page.

On voyait s'avancer ensuite le sire Marc de Vyt avec la bannière de Rougemont, qui portait d'or à l'aigle de gueules[1], becqué et membré d'azur; le sire de Grammont-Fallon avec la bannière de Nozeroy, qui portait de gueules à la bande d'or, et sur le tout un sapin de sinople embrassé par un ours au naturel; le sire d'Arbye avec la bannière d'Orgelet, qui portait d'azur à trois épis d'or; le sire de Thoraise avec la bannière de Montfaucon, qui portait de gueules à deux barres d'or adossées; le sire de Champeaux avec la bannière d'Arlay, qui portait de gueules à la bande d'or, chargée d'une étoile d'azur; le sire de Manniault d'Orange avec la bannière de la vicomté de Besançon, qui portait d'or à un aigle de sable entre deux colonnes; le sire de Courchamps avec la bannière de la principauté d'Orange, qui portait d'or à trois branches d'oranges chargées de pommes d'or, le chef d'or au cornet d'azur;

[1] Rappelons qu'en langage héraldique, le *gueules* est la couleur rouge, le *sinople* la couleur verte, le *sable* la couleur noire. — Parmi les autres termes du blason qui se rencontrent dans cette description des funérailles du prince d'Orange, le mot *becqué* signifie que le bec de l'oiseau était d'une couleur différente de celle du corps; et le mot *membré*, que les pattes différaient aussi de couleur avec les autres parties du corps. — Le mot *billeté* veut dire chargé de petites figures en forme de carré long, appelées *billettes*. — L'expression *armes pleines* s'applique aux armes que le chevalier portait telles qu'elles étaient, sans écartelure ni brisure.

le sire de la Barre avec la bannière de Tonnerre, qui portait de gueules à la bande d'or; le sire de Coges avec la bannière de Charny, qui portait de gueules à trois écussons d'argent, un en pointe et deux en chef; le sire de Montrichard avec la bannière de Ponthieu, qui portait bandé d'or et azur en six pièces, au chef d'hermine, à la bordure de gueules; le sire de Morbec avec la bannière de la principauté de Melphe, qui portait d'or au lion d'azur, langué et armé de gueules; le sire de Beauchemin avec la bannière de Gravina, qui portait bandé d'argent et de gueules en six pièces, au chef d'or et d'argent, parti en face à la rose de gueules sur l'argent; puis enfin le régent d'Orange avec la bannière de cette principauté.

A la suite de ces bannières marchaient une foule de chevaliers, barons et gentilshommes. Ils avaient derrière eux un cheval houssé des pleines armes du prince et monté par un page, lequel précédait le sire de Cicon. Celui-ci portait une bannière en champ d'azur billeté d'or au lion d'or : c'était la noble et vieille bannière de la Franche-Comté.

Après le sire de Cicon venaient le sire de Montrichard, portant le guidon de capitaine général, où l'on voyait la devise de l'empereur Charles-Quint : *Plus outre;* le sire de Solre, avec le grand étendard des Impériaux; le sire de Fertans, avec le pennon armorié des armes de l'empereur; le sire de Vaux, avec la grande bannière de général d'Italie; et le sire de Vaudrey, avec la bannière papale.

Des hérauts d'armes, tenant d'une main les bannières des princes qui s'étaient fait représenter aux funérailles, et de l'autre un rameau de palme vert, venaient ensuite. Deux de ces hérauts, *Luxembourg* et *Nozeroy*, marchaient devant le sire Joachim de Rye, les sires de Vècle et de Montfalconnet, portant, le premier l'épée du prince, le second un de ses heaumes, le troisième son écu couronné. Deux autres hérauts, *Savoie* et *Arlay*, précédaient les sires de Maisonval et de Courtaille, qui menaient en main le cheval d'honneur, caparaçonné de velours noir. Deux autres hérauts, *Franche-Comté* et *Ponthieu*, précédaient le sire de Rence, qui portait la grande bannière des armes du prince, et le sire Joachim de Chalon, qui portait sur une croix la riche cotte d'armes de Philibert. Deux autres hérauts, *Autriche* et *Charny*, étaient suivis des sires de Danteville, Montfort et Falerans, qui portaient le sceptre de vice-roi de Naples, le chapeau ducal et le collier de la Toison d'Or. Deux autres hérauts encore, *Orange* et *Salins*, marchaient devant les sieurs de Montbardon et de Courlaoux, qui portaient, le premier la bannière de Beaufremont, et le second celle de Bretagne.

Ce qui venait après tout ce majestueux déploiement de bannières, de drapeaux et d'étendards, après tout cet éclat d'armures, de draperies, de lumières et de richesses, après toute cette multitude de seigneurs, de chevaliers, de magistrats, d'officiers, de serviteurs, de députés, de prélats, de prêtres, d'hommes du peuple, aux costumes tour à tour étincelants et sévères, c'était une litière supportée par deux mulets empanachés, blasonnés au front et recouverts de housses en velours noir traînant jusqu'à terre : là reposait le corps du prince d'Orange, sous un drap de velours noir et d'or, parsemé de fleurs et de cordelettes, et dont l'extérieur représentait le prince dans sa grandeur naturelle, en habit ducal de satin cramoisi fourré d'hermine, avec une couronne enrichie de pierreries et l'ordre de la Toison d'Or. Le

maréchal de Bourgogne, les sires de Vergy, de Sombernon et de Montbis tenaient les coins du poêle; et derrière la litière, *Bourgogne*, roi d'armes de l'empereur, venait à cheval, ayant une baguette blanche à la main, comme conducteur du deuil. Après le roi d'armes de l'empereur s'avançaient également à cheval, mais en manteaux et le chef couvert d'un chaperon, René de Nassau, fils de la sœur de Philibert, et l'héritier universel du prince; Antoine de Luxembourg, Georges de Luxembourg, et plusieurs illustres personnages, accompagnés des ambassadeurs de Charles-Quint, du roi de Hongrie, du duc de Savoie, du duc de Lorraine, de la comtesse Marguerite, du comte de Montbéliard, du comte de Gaure, du vicomte de Martigue, et d'autres, qui fermaient la marche du convoi.

Le prince, à son arrivée au couvent de Saint-François à Lons-le-Saulnier, fut mis en chapelle ardente, avec le sceptre de vice-roi de Naples à sa droite, et son épée à sa gauche; et lorsqu'on eut achevé la célébration du service funèbre, on descendit le corps de Philibert dans le caveau où reposaient les restes de son père. Ensuite *Bourgogne*, le roi d'armes, appela les maîtres d'hôtel, qui vinrent briser leurs bâtons sur le cercueil du prince; puis le président d'Orange vint à son tour briser le sceau du défunt. Après le président d'Orange, cinq autres seigneurs s'approchèrent avec les bannières et les armes de Chalon-Orange, qu'ils couchèrent le long du caveau funèbre; et, cela fait, *Bourgogne* releva ces armes et ces bannières au nom du prince de Nassau, héritier du défunt.

Tout était dit : Philibert reposait dans la majesté de la mort, laissant aux vivants des regrets universels, et à son héritier un nom brillant d'éclat et de gloire. Quant à la mère du héros franc-comtois, elle ne put se consoler de la perte de son fils; mais elle était si fière d'avoir donné le jour à ce prince, qu'elle n'en parlait jamais qu'avec l'orgueil de Cornélie parlant des Gracques ses fils; et lorsqu'elle mourut, elle laissa de côté tous ses titres pour ne faire graver que ces mots sur le marbre de son mausolée : *Ci-gît Philiberte de Luxembourg, mère de Philibert de Chalon.* Bien des épitaphes somptueuses, monuments de la vanité humaine, sont tombées dans l'oubli; la simple épitaphe de la mère de Philibert est restée dans le souvenir de l'histoire.

L'année qui marqua le terme des jours du prince d'Orange et du président Guatinare vit aussi finir la bonne comtesse Marguerite. Dans la nuit du 30 novembre 1530, Marguerite achevait à Malines, par une mort tragique, sa vie de péripéties et de douleurs. Une blessure légère qu'elle s'était faite au pied avec un éclat de verre, ayant pris un caractère gangréneux, l'amputation de la jambe fut déclarée nécessaire. Mais, afin d'épargner à la princesse le sentiment des souffrances atroces qu'entraînent les opérations de ce genre, on lui donna de l'opium. L'infortunée s'endormit pour ne plus se réveiller : la dose d'opium était trop forte; elle l'avait tuée. Marguerite se disposait à revenir à Bourg-en-Bresse au moment où la mort la surprit. Elle eût désiré vivre quelque temps encore pour voir s'achever le monument qu'elle élevait à la mémoire de son époux Philibert le Beau : œuvre de pierre écrite avec toute la poésie de son âme, avec toute la religieuse mélancolie de ses souvenirs, avec toute l'histoire de ses regrets, et qu'elle avait embellie de toutes les magnificences de l'art. L'église de Brou, commencée par cette princesse en 1511, ne fut terminée

qu'en 1536 : elle avait coûté près de dix millions. L'ensemble de cet édifice est d'une grâce et d'une tristesse infinies. On ne peut regarder la façade extérieure sans être frappé de l'originalité qui distingue son exécution. Trois frontons en couronnent le frontispice, et le plus élevé de ces frontons, celui du milieu, offre un caractère qu'on ne rencontre pas dans les monuments de la Renaissance. Le portail, avec son arc surbaissé, avec ses ornements et ses arabesques d'une richesse de travail et d'une perfection de détails achevées, arrête longtemps la vue. Si l'on pénètre dans l'intérieur de l'église, on le trouve généralement simple ; mais le chœur est d'une grande magnificence : le luxe oriental qu'on y remarque, la pierre d'une blancheur éblouissante, le marbre le plus éclatant, les vitraux rehaussés par une infinité de couleurs et qui reflètent sous mille aspects le jeu pittoresque de la lumière, tout donne à ce sanctuaire un charme indicible. Il y a dans cette partie du chœur trois mausolées en marbre blanc, qu'on ne se lasse pas d'admirer pour la finesse de leur exécution et la perfection de leur style : le mausolée à droite est celui de Marguerite de Bourbon, mère de Philibert le Beau ; vis-à-vis est celui de la comtesse Marguerite, l'épouse de Philibert ; celui de ce prince est au milieu. Des boiseries d'une richesse extraordinaire, un jubé de forme gothique, une chapelle revêtue de marbre avec des ornements d'une délicatesse irréprochable, et sur l'autel un immense tabernacle fait d'une espèce d'albâtre que recouvrent des sculptures délicieuses ; toutes ces magnificences réunies achèvent d'imprimer au chœur de cette église un caractère de poésie et d'originalité que les yeux comprennent, mais que la parole est impuissante à traduire. Enfin, tout ce monument révèle aux regards tant de séductions, d'enchantements et de merveilles, que malgré de légères imperfections qui tiennent au goût du siècle, il a traversé les ans sur l'aile de l'admiration : il est resté doublement populaire, et comme œuvre d'art, et comme symbole de la plus touchante des douleurs ; aussi le voyageur qui, de nos jours, s'approche des montagnes du Jura, n'oublie-t-il pas d'aller visiter Notre-Dame-de-Brou, « sanctuaire d'amour, couche de marbre où le chevalier dort entre sa femme et sa mère, la main couverte de son gantelet, le corps revêtu de son armure, comme s'il allait se réveiller pour le combat ; où la jeune femme dort si belle et si calme, avec un front où la candeur respire, et des lèvres qui semblent s'être fermées en murmurant un mot d'amour ou une prière. Dans le travail de ces tombeaux, dans la grâce de ces bas-reliefs, il y a tout le génie des artistes du moyen âge ; dans l'aspect imposant de cette chapelle, toute la gravité d'une pensée religieuse ; dans cette enceinte étroite, où les époux reposent derrière leur rideau de marbre éfrangé, tout le mystère d'une chambre nuptiale. Les lettres initiales de Philibert et de Marguerite s'enlacent avec des rubans et des guirlandes de fleurs ; l'hirondelle vient là déposer son nid, et, à travers ces riantes images, vous voyez se répéter cette triste devise : ***Fortune, infortune, fort'une***, que Marguerite s'était choisie après avoir subi tant de malheurs, après avoir perdu son époux bien-aimé[1]. »

[1] Xavier MARMIER, *Souvenirs de voyages*, page 24.

parlement, la nomination des capitaines de Besançon, Dôle et Gray, celle des baillis, des officiers de la gruerie et de la saunerie; le droit de confiscation, de rémission et de grâce; les lettres de noblesse, de chevalerie et d'érection de seigneuries en dignités; la réformation des ordonnances et coutumes du pays; la convocation des états, le pouvoir de faire des lois, le renouvellement du pacte de neutralité, les traités de paix et de trève, étaient réservés par le souverain. Malgré ces restrictions, la part de gouvernement laissée aux parlementaires était bien belle encore; et pour ces hommes, la plupart sortis des rangs du peuple, il importait, avant tout, que le souverain conservât au pays une forme politique qui les élevait au niveau de la noblesse. C'est ce que fit Charles-Quint : il alla même plus loin. Après avoir, dans des premières lettres patentes, confirmé les franchises, libertés et priviléges de la Comté, et maintenu le mode de gouvernement établi par Marguerite depuis 1510, il autorisa, dans d'autres lettres patentes, le parlement de la province à s'assembler et à continuer de siéger en la ville de Dôle; et par les mêmes lettres il augmentait les prérogatives de la cour souveraine. A quelque temps de là, Charles-Quint faisait, en faveur des Franc-Comtois, une déclaration des plus honorables : il entendait qu'à l'avenir « il y eût toujours en son conseil privé des Pays-Bas, avec voix et séance, un personaige de Bourgongne, d'expérience, sçavoir et intégrité. » Or l'empereur et ses successeurs avaient si bien trouvé *chez les personaiges de Bourgongne* cette expérience, ce savoir, cette intégrité, qu'en 1775 le comte de Nerri, chancelier de Bruxelles, disait encore à dom Berthod : « Les Pays-Bas ne doivent jamais oublier ce qu'ils doivent aux Carondelet, aux Perrenot, aux Richardot : le ministère de ces grands hommes a été l'âge d'or de nos provinces. » Propos aussi flatteur pour ces illustres Franc-Comtois que pour les souverains qui en avaient fait leurs ministres. Nous les retrouverons tout à l'heure, ces noms des Perrenot, des Richardot et de beaucoup d'autres personnages qui furent l'orgueil de la Franche-Comté du seizième siècle; mais, avant de passer en revue leur brillante phalange, il faut dire les bienfaits prodigués par Charles-Quint à *sa province favorite*, comme on appelait sa Comté de Bourgogne.

A la ville de Poligny l'empereur accorda le droit de haute justice, avec le privilége de l'exercer sur tout son territoire. Aux villes de Salins et de Dôle, il confirma ce même droit, en l'étendant aussi sur leurs ressortissants. Au profit des habitants de Luxeuil, il ratifia un acte par lequel l'abbé du monastère, renonçant aux droits régaliens dont il avait joui jusqu'alors, reconnaissait la suzeraineté du comte de Bourgogne. A la ville de Vesoul, l'empereur, « en considération de ce qu'elle avait été prise la dernière de toute la Comté lors des guerres de Louis XI, » accorda le droit de mairie et de vicomté; puis, toujours large en ses faveurs, il attribua au maire la connaissance et la décision des affaires tant civiles que criminelles, dans la ville et son territoire, avec haute, basse et moyenne justice. A Gray, Charles-Quint établit le siége d'un bailliage composé de cent quatre-vingt-quatre communes, et qui devait envoyer chaque année ses remontrances au siége principal du bailliage d'Amont, c'est-à-dire à Vesoul, chargé de les présenter à la cour. Mais Besançon fut la ville que ce souverain combla littéralement de ses faveurs. Sans doute, son intérêt comme empereur et comme comte de Bourgogne lui disait de s'attacher cette

grande cité, qu'il appelait lui-même dans un diplôme *la citadelle la plus forte et le bouclier le plus sûr contre les ennemis de l'Empire;* toutefois il eût pu lui donner moins de preuves de sa royale libéralité, qu'elle se fût encore estimée heureuse de sa part de bienfaits : Charles-Quint ne se contenta point de protéger son commerce et son industrie; il donna de nobles encouragements à ses écoles. Il fit mieux que de lui confirmer tous ses priviléges; il en ajouta d'autres : par exemple, il lui accorda l'insigne faveur d'un hôtel des monnaies, avec l'autorisation de frapper des espèces en tout métal, marquées d'un côté à l'effigie impériale, et de l'autre aux armes de la ville. En reconnaissance de cet éclatant bienfait, les Bisontins érigèrent à Charles-Quint une statue colossale qui avait été coulée en bronze par un de leurs compatriotes, Claude Lhuillier, artiste dont le nom mériterait d'être moins ignoré. L'empereur était représenté assis sur l'aigle impériale, et tenant dans sa main droite l'épée, dans l'autre le globe traditionnel. Ce privilége de battre monnaie n'était pas seulement, pour les citoyens de Besançon, une question de prospérité matérielle, mais encore une victoire manifeste remportée sur leurs éternels rivaux, les archevêques. En effet, ceux-ci n'eurent pas à se dissimuler que la concession de l'empereur portait à leurs prérogatives une atteinte irréparable : ils sentirent qu'il suffirait aux gouverneurs de jeter dans la circulation une monnaie de belle fabrication et de bon aloi, pour décrier la leur. Les gouverneurs n'y manquèrent pas, et la monnaie des prélats tomba dans le discrédit pour ne plus se relever. Les Bisontins avaient en outre obtenu de Charles-Quint le droit d'ajouter à l'écu de leur ville la principale pièce des armes de ce prince : « dès lors, l'aigle bisontine porta dans ses serres deux colonnes, signe de sa force, avec cette devise, signe de son espoir et de ses vœux chrétiens : *Plût à Dieu !* [1] »

Toutes ces faveurs qui pleuvaient sur l'heureuse cité impériale y développèrent un bien-être, une activité depuis de longues années inconnus; et avec les goûts de luxe, avec le mouvement de l'industrie, se réveilla le goût des études et le besoin de se retremper aux nobles sources de l'intelligence. Les sciences, les lettres, les arts reprirent leur marche, trop longtemps interrompue par les divisions intestines et le bruit des guerres; et les brillantes écoles de Besançon refleurirent bientôt avec cet éclat qui les avait rendues célèbres au moyen âge et dans l'antiquité.

Ce que Charles-Quint faisait pour les villes de la Franche-Comté, il le faisait aussi pour le reste de la province; c'est-à-dire qu'il n'entendait pas circonscrire aux grandes localités seulement le bénéfice de ses munificences, il voulait que ce bénéfice s'étendît au pays tout entier. On le sait, les deux éléments principaux qui vivi-

[1] Passage extrait du Discours que M. Alex. Guenard a lu le 28 janvier 1850, lors de sa réception à l'Académie de Besançon. Ce discours présente en esquisse l'histoire de Besançon; mais l'auteur travaille depuis plusieurs années à nous donner une histoire complète de cette cité célèbre. Nous regrettons bien vivement, pour notre part, que l'œuvre de M. Guenard n'ait pas encore vu le jour, car elle nous eût été, sans aucun doute, d'une immense ressource pour la composition de notre livre. Quoi qu'il en soit, nous saisissons avec bonheur ici l'occasion de remercier M. Guenard, un de nos plus distingués compatriotes, et en qui nous avons constamment trouvé l'empressement le plus affable à nous aider de son érudition. Nous n'oublierons pas, dans notre vive reconnaissance, M. Ch. Weiss, le conservateur des richesses littéraires de notre province, et qui possède en M. Guenard un auxiliaire si précieux.

fient une contrée sont l'agriculture et l'industrie : elles impriment une impulsion salutaire au développement de la richesse publique, parce que de leur double source s'échappent tous ces courants qui font circuler une vie active du centre à la circonférence, de la circonférence au centre, et répandent sur l'existence collective d'un peuple une plus grande somme de bien-être. Malheureusement, en Franche-Comté, l'un de ces deux éléments ne pénétra que trop tard chez elle pour la féconder : si l'agriculture, grâce aux nombreux défrichements, y porta de bonne heure ses fruits et suivit une marche ascendante en raison des besoins de la population, il n'en fut pas de même de l'industrie. Trop longtemps les descendants des vieux Séquanais restèrent attachés aux coutumes barbares implantées dans leur sol par les races conquérantes du Nord; trop longtemps ils s'habituèrent à ne rien désirer au delà de ce que réclamaient les instincts de leur conservation, les nécessités de la vie animale : qu'ils pussent, à l'aide de simples échanges, se procurer les choses indispensables à leur existence; que le lait et la chair des troupeaux leur donnassent une nourriture suffisante; qu'ils eussent des peaux de bêtes pour se couvrir, ou qu'un fil brut, entremêlé d'un peu de laine, se trouvât sous leurs mains pour en faire le grossier tissu de leurs vêtements : voilà tout ce qu'ils demandaient. Il est vrai que l'horizon de leurs désirs ne pouvait guère s'étendre plus loin : l'oppression du régime féodal avec son cortége de droits arbitraires, les barrières insurmontables qui s'opposaient au développement des facultés de l'intelligence, tout défendait au peuple d'aspirer à de plus hautes destinées et de s'élancer dans la sphère des idées et du progrès. La voix des privilégiés de la naissance disait à ceux qui portaient au front la marque plébéienne : *Vous êtes faits pour nous;* et les fils de la glèbe ne pouvaient que se résigner en attendant des jours meilleurs. Il fallut que la bienveillance de princes moins égoïstes ou plus intelligents que leurs semblables vînt ouvrir l'ère de ces jours meilleurs, et donner par des encouragements un libre essor aux inspirations du travail : c'est ce que fit notamment, pour l'industrie en Franche-Comté, la princesse Jeanne II. On a vu qu'en 1318 elle avait, au moyen de larges gratifications, décidé des tisserands et des drapiers de Paris à venir se fixer en Franche-Comté : les établissements ouverts par eux à Gray avaient exercé sur le pays une heureuse influence; bientôt chaque ville avait voulu posséder sa manufacture, et parmi les établissements de ce genre il y en eut qui prirent une extension considérable. D'un autre côté, les possesseurs de fiefs imitèrent le mouvement des villes : à leur tour ils attirèrent des artisans dans leurs terres, et les rouets, les battants, les métiers, les fabriques de drap et de laine s'élevèrent partout avec une activité presque rapide. Malheureusement, la nouvelle industrie rencontrait, dans les conditions défavorables du sol franc-comtois et dans l'état misérable de ses habitants, des obstacles qui l'empêchaient de se développer sur une grande échelle : le pays ne fournissait pas en abondance la matière première, et il devenait trop dispendieux de la tirer du dehors; puis l'absence de relations bien établies de peuple à peuple, de province à province, enlevait aux fabricants la ressource d'écouler leurs marchandises à l'extérieur. De cette manière les ouvriers durent se borner à ne produire leurs tissus de draps, toiles et droguets qu'en raison de la consommation qui se faisait de ces objets dans l'intérieur du pays. Or la consommation se trouvait très-restreinte, par

le motif qu'à cette époque l'argent monnayé était excessivement rare, et que les cultivateurs, réduits à vendre au plus vil prix leurs denrées, ne pouvaient acheter des étoffes et continuaient à s'en fabriquer eux-mêmes. Le numéraire manquant, le commerce manquait de son principal élément de prospérité. Malgré ces entraves cependant, l'industrie franc-comtoise fit, avec les années, des progrès notables. Poligny se flatta longtemps d'avoir la manufacture la plus belle et la plus florissante de la province; et, dès le quinzième siècle, Salins possédait, à côté de ses fabriques d'orfévrerie, d'armures et de sels, des magasins de soieries, de broderies, de draps d'or et d'argent. Et l'impulsion donnée par la comtesse Jeanne II avait, en éveillant les désirs et les besoins, élargi le cercle des idées, car le propre d'une industrie qui prend naissance dans un pays est d'en appeler plusieurs autres. On a vu que dès le quatorzième siècle, les ouvriers de Plancher-les-Mines travaillaient à l'exploitation d'une mine de plomb, et qu'à la même époque l'esprit positif des Franc-Comtois se tournait vers celle des industries que la nature avait en quelque sorte placée sous leur main : le sol où Dieu les avait fait naître, étalant au front de ses montagnes une luxuriante couronne de forêts, il leur sembla que les bois, peu recherchés jusqu'alors, étaient destinés à devenir une importante branche de commerce; et, mus par ce besoin qui pousse l'homme à chercher les moyens d'améliorer sa condition, ils dirigèrent leur activité de ce côté. La ville de Pontarlier fut la première qui entra dans la voie. La nouvelle industrie eut le sort des industries naissantes : elle ne se développa qu'avec lenteur et difficulté, d'abord à cause de la rareté du numéraire et du manque de débouchés, ensuite par l'absence de garanties et d'institutions protectrices. Mais les temps marchent, la voie était ouverte; et, le travail des années aidant, la Franche-Comté devait trouver un jour dans l'exploitation des bois une féconde source de richesse.

L'exemple de la comtesse Jeanne avait eu des imitateurs. Ses filles Jeanne III et Marguerite Ire, également comtesses de Bourgogne, les ducs-comtes Philippe le Hardi et Philippe le Bon, les archiducs Maximilien et Philippe le Beau, secondant tour à tour le mouvement industriel en Franche-Comté, lui firent faire de sensibles progrès. Ce fut principalement par la multiplication des foires et des marchés établis à jour fixe et dans des lieux désignés, que ces princes entretinrent au sein du pays une activité vivifiante, une émulation salutaire dont les effets se traduisaient en bien-être pour les masses. L'usage des foires et marchés existait depuis longtemps en Franche-Comté : dans les commencements du treizième siècle Salins possédait déjà les siens, et Besançon en possédait dès le milieu du onzième siècle. C'était d'habitude dans les centres populeux, dans les villes et les bourgs, que se tenaient ces marchés publics : lorsqu'arrivait le jour de leur ouverture, on y voyait accourir artisans, marchands, cultivateurs; et là, par échange ou par vente, ils écoulaient, l'un ses denrées, l'autre ses marchandises, l'artisan celui des produits qui rentraient dans sa spécialité, tels par exemple que des objets en menuiserie, boissellerie, tonnellerie, sellerie, charronnage, ferrage, habillements. Rien n'était plus favorable aux transactions commerciales que la création de ces bazars industriels : malheureusement, les agitations de l'intérieur ou les guerres empêchaient souvent la tenue régulière de ces marchés publics; et, d'autre part, la prime onéreuse que le droit

fiscal des seigneurs prélevait sur les marchandises causait un préjudice trop réel aux intérêts des producteurs et des consommateurs. Quelques-unes de ces foires jouissaient, il est vrai, du privilége d'être exemptes de tout droit fiscal; et la ville de Salins, entre autres, devait à la munificence du duc Philippe le Bon d'en posséder deux qui étaient franches. Besançon en avait aussi qui jouissaient du même privilége.

Grâce aux libéralités des gouvernants comme aux efforts intelligents des travailleurs, l'industrie franc-comtoise grandissait : bientôt vint le moment où le besoin de conserver le dépôt des connaissances acquises et de vulgariser la pratique des procédés découverts ou des méthodes inventées, se fit sentir. L'imprimerie apparut pour répondre à ce besoin, et les bienfaits de cette immortelle conquête du génie humain accélérèrent, en Franche-Comté, la marche des idées et du progrès. Maintenant, qu'un homme se présentât, qui prît en affection ce coin de terre, et dès lors la Franche-Comté se trouvait dans des conditions de bien-être aussi favorables que le permettait le régime de ces temps difficiles : l'empereur Charles-Quint fut cet homme. Il faut reconnaître, à la vérité, que Charles-Quint, en interdisant, dans son intérêt politique, toutes les relations de cette province avec les provinces où régnaient les idées de la Réforme, portait un coup sensible à l'industrie du pays; mais, par compensation, il s'efforça d'y fixer le commerce, et dans ce but il prit des mesures empreintes de sagesse. Ainsi, Philippe le Beau son père avait permis aux villes comtoises d'ouvrir des magasins publics, des boulangeries, des boucheries, des merceries, des halles aux draps, où les habitants eussent la facilité de pourvoir à leurs besoins domestiques : Charles-Quint ne se borna point à maintenir ces importantes concessions; il les affranchit de tous droits fiscaux. A cette époque il n'existait presque pas de forges dans les montagnes du Jura, les possesseurs de fiefs refusant d'en laisser élever : Charles-Quint encouragea cette branche d'industrie, et bientôt plusieurs forges se montrèrent sur divers points, entre autres la forge de Champagnole, qui devait prendre plus tard un si grand développement sous la direction intelligente de Gabriel Arbel.

Charles-Quint s'occupa aussi de l'administration de la Franche-Comté : il y régla la procédure civile et criminelle; il établit des tarifs; il limita le nombre des baillis; il taxa les honoraires des juges et des officiers de justice; il ordonna que les grands chemins tracés dans les bois fussent libres et découverts; il prohiba la chasse à certaines époques; il prit diverses autres mesures nécessaires à la conservation des personnes et des choses. Sous son règne, la Franche-Comté s'enrichit de la précieuse ressource du blé de Turquie, plante originaire de l'Amérique du Sud.

C'était avec des encouragements donnés au commerce et à l'industrie, et par des mesures où l'intérêt public trouvait son compte, que Charles-Quint témoignait sa bienveillance aux enfants de la Franche-Comté. Aussi, tout se vivifiait-il sous l'influence du souffle protecteur de ce prince : à mesure que le commerce élevait le niveau des fortunes, les lettres et les arts renaissaient et se développaient; de nombreux établissements s'ouvraient et commençaient à revêtir un certain cachet d'élégance; le goût pénétrait au sein des villes : on visait à les embellir, à les régulariser, à leur donner une physionomie agréable; et c'était par l'érection de statues, de fontaines, de monuments, d'édifices de toutes sortes, que l'on procédait à ces

intelligentes innovations. Enfin la province entière, villes et campagnes, hommes et choses, semblait reprendre une vie nouvelle.

En même temps Charles-Quint s'occupait d'organiser militairement la Franche-Comté et de la mettre en état de se défendre par ses propres forces, dans l'éventualité d'une invasion. Il faut en convenir, le pays avait grandement besoin d'une réforme militaire, car il était resté jusqu'alors sans armée proprement dite. Lorsque survenait une guerre, ou lorsqu'il s'agissait de repousser une attaque, que faisait-on? Les barons réunissaient sous leur bannière leurs vassaux respectifs dont le nombre variait selon l'importance du fief, et, suivis de cette petite troupe, ils marchaient à l'ennemi. Voilà de quelle manière se recrutait l'armée en Franche-Comté. Maximilien avait essayé de changer cet ordre de choses : il avait voulu donner au pays un état militaire assez imposant pour lui permettre de suffire par lui-même à sa défense; mais les guerres de 1477 et 1479 avaient tellement décimé les populations, qu'il dut renoncer à ses projets de réforme : ce prince, à l'époque de sa campagne en Franche-Comté, n'y avait trouvé que trois légions de miliciens et quelques compagnies fournies par les gentilshommes.

Lorsque Charles-Quint entreprit à son tour de donner à la Comté une organisation militaire, l'état des choses se trouvait bien changé. Des jours meilleurs étaient venus : quarante années d'une paix presque continuelle avaient comblé les vides laissés par les guerres; et, d'après les documents, la province comptait alors à peu près trois cent cinquante mille habitants. Ce chiffre paraît faible en comparaison de ce qu'il est à présent; mais il ne faut pas oublier que nos pères n'étaient pas, à beaucoup près, dans des conditions aussi heureuses que les nôtres pour la propagation de l'espèce : des guerres fréquentes, des maladies contagieuses et des disettes forcées, surtout la mauvaise composition de la vie matérielle, l'ignorance des lois de l'hygiène et de la science économique, une grande partie des terres qui manquaient de culture ou qui étaient mal cultivées, le commerce et l'industrie qui commençaient seulement à se régulariser, mille causes enfin empêchaient aux générations d'alors de suivre dans leur renouvellement la progression des races modernes; et, tout considéré, le chiffre de trois cent cinquante mille âmes, par lequel on représentait la population franc-comtoise sous le règne de Charles-Quint, était normal pour l'époque. L'empereur calcula que sur cette population il pouvait, sans porter atteinte aux intérêts agricoles et commerciaux, prélever une armée active de douze mille hommes qui veilleraient à la garde du sol, et voici ce qu'il ordonna : dix mille cinq cents hommes, pris parmi les artisans, les paysans et les gens sans profession, devaient composer l'infanterie en se répartissant de la manière suivante : 4000 piquiers, 3900 arquebusiers, 2000 mousquetaires, 300 hallebardiers et 300 rondachiers, ainsi nommés parce qu'ils portaient une espèce de grand bouclier appelé *rondache*. Les quinze cents autres hommes, choisis parmi les nobles, les écuyers et les gens de leur suite, devaient former la cavalerie : les nobles et les écuyers se serviraient de la lance; les gens de leur suite auraient une hallebarde à rouet. En outre, un corps de réserve serait créé pour tenir toujours au complet le cadre de l'armée active, c'est-à-dire pour remplacer au fur et à mesure des besoins les hommes qui, par suite de maladie ou de mort, manqueraient aux drapeaux

Tout en organisant le pays sur ce pied militaire, Charles-Quint songeait aux villes : il voulut les mettre en état de se défendre elles-mêmes en cas d'attaque. C'est à cette fin, par exemple, qu'il fit environner Champlitte de bonnes murailles, de plusieurs tours et de larges fossés. A Dôle il envoya l'ingénieur génois François de Précipiano, pour commencer des travaux importants. On entoura la ville d'une forte courtine, à laquelle se reliaient sept bastions très-élevés et placés à des distances à peu près égales les uns des autres ; à ces ouvrages vint s'ajouter un fossé profond, avec sa contrescarpe et son chemin couvert. D'importants travaux furent aussi exécutés au château de Joux et à Gray. L'empereur, vivement préoccupé de la position stratégique de cette dernière ville, en fit réparer les fortifications. Il avait chargé de ce soin Ambroise de Précipiano, fils de François.

Voilà par quels moyens Charles-Quint veillait à la sécurité de sa Comté de Bourgogne ; et, tandis qu'il lui témoignait ainsi sa sollicitude, il se plaisait à s'entourer des hommes de cette province, à leur donner des preuves non équivoques de sa confiance, à les admettre au partage de son intimité. Parmi les officiers de sa maison on trouve bien des noms franc-comtois : Jean d'Andelot était son premier écuyer ; Mathieu Vaulchier, d'Arlay, l'un de ses rois d'armes sous le nom de *Franche-Comté;* Claude de Vienne, un de ses chambellans ; Joachim de Rye, son premier sommelier de corps ; et Philibert de Montfalconnet, son maître d'hôtel. Vandenesse, de Gray, devint aussi maître d'hôtel de l'empereur, dont il écrivit les voyages ; Claude de la Baume et Laurent de Gorrevod furent, le premier, chambellan de ce prince ; le second, grand-maître de sa maison, et tous deux, maréchaux de Bourgogne. Charles Poupet, de la Chaux en Montagne, dont les aïeux étaient de modestes paysans des environs de Salins, eut l'honneur insigne d'être nommé, par Charles-Quint, gouverneur de son frère l'infant Ferdinand, depuis roi des Romains et empereur d'Allemagne. Ferry Guyon, de Bletterans, soldat sans naissance, mais plein de mérite et d'intrépidité, fut élevé par l'empereur au grade de lieutenant général dans ses armées. Philibert de la Palu, seigneur de la Roche, et Guillaume de Mandre accompagnèrent ce souverain dans presque toutes ses campagnes ; et lorsque Charles vint à Bologne recevoir la couronne impériale, Jean de la Palu se trouvait parmi les officiers de sa suite. Charles-Quint anoblit Laurent Chiflet, recteur de l'université de Dôle, et le premier de cette famille illustrée par une merveilleuse succession de savants.

Mais nous sommes loin d'avoir épuisé la liste des Franc-Comtois en qui Charles-Quint mit sa confiance. Gérard Plaine, nommé seigneur de la Roche, eut la présidence du conseil privé des Pays-Bas. Après sa mort, Jean Carondelet, de Poligny, le remplaça dans cette éminente dignité. Jean Lallemand, de Dôle, d'abord secrétaire de la comtesse Marguerite et de Charles-Quint, fut employé par ce souverain à plusieurs négociations importantes, entre autres à celles du traité de Madrid. Jacques Chambrier, conseiller laïque au parlement de Dôle, fut l'un des négociateurs de Charles-Quint auprès des cantons catholiques de la Suisse. Nicolas Gilley, seigneur de Marnoz et capitaine de la ville de Salins, eut l'ambassade de Suède. Simon Renard, de Vesoul, et sur lequel nous reviendrons, remplit à plusieurs reprises des fonctions diplomatiques, soit en France, soit en Angleterre. Jean de

si flatteurs, dans ses armées, dans ses conseils, dans ses ambassades, dans son palais, jusque dans ses secrets et ses affections, il fallait bien qu'il leur reconnût des qualités précieuses, d'incontestables vertus. Or, tandis que la Franche-Comté s'enorgueillissait de voir quelques-uns de ses enfants s'illustrer et l'illustrer au service de la couronne d'Espagne, elle était toute fière aussi d'en compter plusieurs autres qui, s'élançant dans la sphère des sciences, des lettres et des arts, y trouvaient la renommée et s'associaient ainsi noblement au magnifique mouvement intellectuel du seizième siècle, de ce siècle d'inspiration et de renouvellement, de splendeur et de prodiges, de grands hommes et de grandes choses. La Franche-Comté, il est vrai, ne produisit pas alors quelqu'un de ces noms éclatants qui rayonnent sur toute une époque et font la gloire d'une nation; elle n'eut pas le bonheur de compter parmi ses savants, ses écrivains et ses artistes de la Renaissance, quelque poëte comme le Tasse, ou l'Arioste, ou Clément Marot; quelque peintre comme Jean Cousin, ou le Titien, ou Raphael; quelque sculpteur comme Jean Goujon ou Germain Pilon; quelque penseur comme Érasme ou Montaigne; quelque historien comme le Guichardin ou Théodore de Bèze; quelque jurisconsulte comme Alciat, ou Cujas, ou Michel de l'Hôpital : car ils sont en petit nombre ceux à qui Dieu met au front le sceau du génie. Mais à côté de ces glorieuses individualités il s'en présente d'autres qui, sans avoir l'éclat des premières, n'appartiennent pas moins à la famille des hautes et belles intelligences, et c'est dans les rangs de ces individualités-là que la Franche-Comté du seizième siècle s'honora de voir figurer plusieurs des siens. Ainsi, pendant que les Philibert de la Baume, les Bonvalot, les Saint-Mauris, les Renard, les deux Granvelle brillaient dans la carrière diplomatique, et que l'éloquence sacrée trouvait dans François Richardot un pathétique interprète, Vandenesse écrivait avec talent son *Journal de Charles-Quint;* Philibert Poissenot, de Jouhe, rapportait de ses voyages d'Allemagne et d'Italie une foule de précieux manuscrits dont il enrichissait la bibliothèque du collége Saint-Jérôme à Dôle, et il publiait le grand ouvrage de Guillaume de Tyr, l'*Histoire de la guerre sacrée des Chrétiens en Orient et Palestine;* Antoine Pinel, de Nozeroy, et Jean Millet, de Saint-Amour, faisaient paraître, le premier sa traduction de Pline le naturaliste, le second sa traduction des *Chroniques* de l'historien grec Jean Zonare, et celle des *Conquêtes, origine et empire des Turcs;* Jean Matal, de Poligny, qui devait à son érudition l'amitié des savants les plus renommés de l'Europe, se faisait remarquer par ses travaux archéologiques, devenait l'un des correcteurs des *Pandectes florentines* de Lélio Torelli, l'éminent jurisconsulte italien, et corrigeait aussi les *Inscriptions étrusques* du philologue flamand Gruter; le profond Jean-Jacques Boissard, de Besançon, composait son *Théâtre de la Vie humaine* et se rendait célèbre dans la science des antiquités; Jean Gilley, de Salins, tout à la fois historien, poëte et naturaliste, écrivait ses livres d'histoire et créait en même temps son jardin botanique de Marnoz, l'un des plus anciens et peut-être le plus ancien de l'Europe; Édouard Dumonin, de Gy, tête encyclopédique, intelligence prodigieuse où venaient s'entasser les connaissances les plus diverses, la théologie, les belles-lettres, la mathématique, la philosophie, la linguistique, la médecine, mettait au jour ses poésies, qui n'étaient qu'*esprit et feu*, selon l'expression de Gabriel

Naudé dans son *Apologie des Grands Hommes;* Guillaume Lhullier et le grand artiste François Landry, tous deux de Salins, dévouaient leur vie à la sculpture, et leur habile ciseau transformait en statues l'albâtre des carrières de Boisset ; les Dargent père et fils, de Besançon, montraient l'élégance de leur goût dans la peinture des vitraux de l'église Montbenoit et faisaient admirer le coloris de leurs tableaux religieux ; Claude Goudimel, aussi de Besançon, surnommé *le phénix des musiciens*, mettait en musique les psaumes du roi David traduits par Clément Marot, et avait l'honneur de devenir le maître du grand Palestrina ; l'illustre Gilbert Cousin, de Nozeroy, le secrétaire et l'ami d'Erasme, déployait dans ses nombreux écrits une grâce, une pureté remarquables, et donnait sa *Description du Comté de Bourgogne*, la plus ancienne que l'on connaisse, mais où l'on regrette de voir l'auteur, emporté par son amour envers son pays natal, présenter sous un jour trop poétique les hommes et les choses dont il parle ; Louis Gollut, de Pesmes, professait la littérature latine à l'université de Dôle et faisait rechercher ses *Mémoires historiques de la République séquanaise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, ouvrage défectueux sous bien des rapports sans doute, mais où l'on aime à retrouver cette précieuse naïveté, cette bonhomie de style qui restèrent le secret des écrivains du seizième siècle. Parmi les jurisconsultes, Antoine Colombet, de Saint-Amour, donnait au public un livre original sur la Mainmorte ; Pierre Loriot, de Salins, écrivait ses nombreux Traités, entre autres son *Traité de la Chicane*, dont Strace son élève se fit l'éditeur ; et Claude Chiflet, l'un des premiers de cette illustre famille qui ne compta pas moins de douze savants distingués, Claude Chiflet jetait un si vif éclat, que le grand Cujas l'appelait *un autre lui-même :* c'était dire qu'il y avait dans le légiste franc-comtois l'étoffe d'un homme de génie ; malheureusement, la mort l'enleva trop jeune pour lui laisser le temps d'amasser une réputation comme celle des Cujas, des Dumoulin, des Michel de l'Hôpital.

Il nous serait facile d'ajouter d'autres noms à cette liste ; mais nous ne la pousserons pas plus loin : telle qu'elle est, elle nous montrera que toutes les sciences connues au seizième siècle eurent leurs représentants en Franche-Comté. Rappelons seulement que, durant cette glorieuse période, l'instruction fit d'immenses progrès dans les villes de la province, grâce aux vastes proportions qu'y prit l'enseignement public. Gilbert Cousin, riche des connaissances qu'il avait puisées dans le commerce des savants de l'Europe, ouvrit à Nozeroy une école où les jeunes gens accoururent en foule pour entendre la parole du maître. A Salins, le collége fut réorganisé sur de plus larges bases, et le couvent des Capucins s'enrichit d'une bibliothèque publique. A Dôle, qui possédait déjà son collége de Saint-Jérôme, les jésuites commencèrent cet établissement devenu si célèbre, trop célèbre peut-être, sous le nom de collége de l'Arc. A Besançon, les magistrats dotèrent la cité d'une chaire de droit, et l'étude des langues orientales vint s'ajouter à l'enseignement libéral que donnaient les professeurs de cette ville. Tout le pays enfin se ressentit de l'impulsion vigoureuse qui marqua cette grande époque de la Renaissance et réveilla les intelligences de leur trop long sommeil, pour les lancer dans la voie de l'avenir. Remercions, en passant, nos compatriotes du seizième siècle, remercions-les de n'être pas restés en arrière dans cette noble route ouverte aux progrès de l'esprit humain : honneur à leur mémoire.

Si nous n'avons rien dit jusqu'à présent des événements politiques et militaires de la Franche-Comté pendant le règne de Charles-Quint, c'est que, sous ce rapport, l'histoire de la province offre peu d'intérêt : tout s'y réduit pour elle à quelques faits accidentels et sans liaison. D'abord, durant les quarante années de ce règne, la guerre ne visita pas le pays, protégé qu'il était par le pacte de neutralité ; quant à la politique, le rôle qu'elle y joua fut un rôle tout passif et qui ne changea rien à l'état des choses. Ainsi, dans le courant de 1540, la Franche-Comté faillit passer sous le gouvernement d'un prince de la maison de France, et voici comment : L'empereur Charles-Quint destinait la domination exclusive de l'Italie à Philippe II son fils ; mais le roi François Ier avait sur l'Italie des prétentions qu'il soutenait à main armée contre Charles-Quint, et depuis vingt ans bientôt que s'agitait entre ces deux têtes couronnées la grande question relative à la possession de ce pays, rien n'était encore décidé. Or l'empereur, ne pouvant se résigner à partager l'Italie avec son rival, avait conçu le projet de transaction suivant, par lequel il espérait éblouir François Ier : il lui proposa de renoncer au Milanais, ainsi qu'à tous ses droits de suzeraineté sur la Flandre et le comté d'Artois ; s'il y consentait, l'empereur offrait, de son côté, de renoncer à toutes ses prétentions sur le duché de Bourgogne et de marier sa fille aînée au duc d'Orléans, en lui donnant pour dot les Pays-Bas et la Franche-Comté, qui pourraient être érigés en royaume. Les jeunes époux auraient provisoirement le gouvernement de ces provinces ; puis, après la mort de l'empereur, ils en jouiraient en pleine possession. François Ier ferait au duc d'Orléans son fils une part digne d'une telle alliance, *à la proximité des pays cédés à l'épousée :* par exemple, le prince Philippe d'Espagne épouserait Jeanne d'Albret, fille unique de la sœur de François Ier et du roi titulaire de Navarre. Dans le cas où la fille de Charles-Quint mourrait sans enfants, l'empereur ou ses héritiers reprendraient tout. C'était, comme on le voit, la reconstitution de l'ancien royaume de Bourgogne, mais cette fois sous la protection de l'Empire et de l'Espagne. Ici, les avantages se trouvaient trop du côté de Charles-Quint, pour que le roi François Ier acceptât la question posée en ces termes, et le mariage n'eut pas lieu.

Trois ans après, Dôle courut à son insu le danger de tomber au pouvoir de la France : celle-ci désirait vivement s'emparer de la Franche-Comté, et en 1543 elle organisa contre la capitale de cette province, une conspiration qui avait pour chef un Dijonnais (Jean Viron), établi à Dôle. Le coup de main projeté manqua, par l'effet des révélations d'un artisan nommé Jean Michel, armurier de son état ; mais les conspirateurs furent arrêtés et punis exemplairement. Les magistrats de Dôle reconnurent le service qu'avait rendu Jean Michel à la cité, en le déclarant exempt, sa vie durant, de la garde et du guet, ainsi que de tous impôts (délibération du 23 septembre 1543) ; et plus tard, le roi d'Espagne Philippe II le récompensa largement à son tour : par une lettre du 16 janvier 1558, il lui accorda trente journaux de terre à prendre dans la forêt de Chaux, derrière le village de la Loye ; en même temps il lui permit de se construire, au lieu appelé la Tinche-Robin, une forge « convenable à forger épées et tous autres instruments de guerre, » comme dit la lettre d'octroi [1].

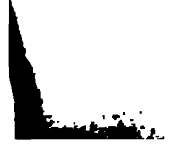
[1] Cette pièce est rapportée en entier dans une brochure récente de M. Pallu, intitulée : *Conspiration contre Dôle en 1543, par les Français ; fait historique inconnu à tous les historiens de*

Lors du fameux traité de Crépy en Valois, c'est-à-dire en 1544, Charles-Quint revint sur son projet de mariage : l'empereur donnait au duc d'Orléans l'infante Marie sa fille, ou la seconde de ses nièces, fille de son frère Ferdinand, roi des Romains. Si le duc d'Orléans épousait l'infante Marie, elle aurait pour dot les Pays-Bas et la Franche-Comté ; s'il prenait la fille de Ferdinand, celle-ci aurait le Milanais, auquel renoncerait le prince Philippe d'Espagne. François Ier, de son côté, renoncerait à toutes prétentions sur le royaume de Naples et le duché de Milan, ainsi qu'à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois ; et l'empereur abandonnerait ses droits sur la Bourgogne ducale. C'était le projet de 1540, mais modifié. Cette fois, Charles-Quint faisait des concessions, supprimait quelques clauses qui rendaient la transaction plus acceptable ; et François Ier consentit au mariage de son fils, lorsqu'un événement vint rompre tous les projets : le duc d'Orléans mourut, subitement emporté par une maladie contagieuse.

La Franche-Comté resta donc à l'Espagne ; mais quatre ans plus tard, à la fameuse diète d'Augsbourg, Charles-Quint la fit agréger au corps germanique. Le 26 juin 1548, il formait de cette province et des dix-sept provinces des Pays-Bas, le *dixième Cercle de Bourgogne*, « pour demeurer sous la protection, tutelle et conservation du Saint-Empire, et jouir des prérogatives et droits communs à tous ses membres. » Par réciprocité, le nouveau Cercle de Bourgogne devait partager avec les états de l'Allemagne les charges imposées et y contribuer dans la proportion d'un double contingent électoral ; toutefois il était exempt de la juridiction de l'Empire, et chacune des provinces composant le Cercle conservait son indépendance, sa constitution particulière. L'année suivante, l'empereur étant à Bruxelles régla le mode de succession à la souveraineté des Pays-Bas et de la Franche-Comté : il déclara que les descendants mâles et femelles de sa famille « s'y succéderaient tant en ligne directe que collatérale, jusqu'à l'infini, nonobstant toute loi ou coutume contraire. » A cette date de 1549 s'arrête le dernier acte politique de Charles-Quint en ce qui concerne la Franche-Comté : mais avant d'entrer dans le récit des faits relatifs à cette province sous le règne de Philippe II, on nous permettra de ne pas nous séparer de Charles-Quint sans rappeler comment ce prince descendit volontairement du trône le plus puissant de l'Europe pour venir s'enfermer dans la cellule d'un couvent.

Après quarante années d'efforts, de travaux et de combats qui l'avaient usé avant l'âge, Charles-Quint se voyait obligé de renoncer au but suprême de son ambition, à son rêve de domination universelle. C'était dans sa propre famille qu'il avait rencontré les premiers obstacles à la réalisation de ses projets : depuis longtemps il couvait, au fond de l'âme, la pensée de réunir la couronne d'Allemagne aux couronnes d'Espagne, d'Italie et des Pays-Bas, pour les placer sur la tête de Philippe son fils ; et, comptant sur la soumission qu'avait toujours montrée à ses volontés

la Franche-Comté, et publié par un paléographe dolois. En effet, aucun des historiens franc-comtois n'a parlé de cette conspiration, et nous regrettons, avec l'auteur, qu'elle soit restée complétement ignorée ; mais en recherchant dans les archives du parlement de Franche-Comté, déposées à la préfecture du département du Doubs, on trouverait sans doute de précieux détails à recueillir sur ce fait.



son frère Ferdinand, roi des Romains, il croyait aisément le décider à résigner ce titre de roi des Romains en faveur de Philippe. Mais Ferdinand ne voulut pas faire ce sacrifice à la grandeur de la branche aînée de sa maison; il refusa de se prêter à l'élection de son neveu comme second roi des Romains, et cette opposition inattendue avait douloureusement affecté Charles-Quint. La guerre que l'empereur entreprit ensuite contre les princes protestants d'Allemagne, l'insuccès de ses armes, le désastre d'Inspruck, qui fut pour son orgueil une blessure profonde, portèrent un coup sensible au découragement dont son âme était déjà saisie: les souffrances physiques qui le tourmentaient, jointes à la fatigue d'une lutte sans fin qu'il ne se sentait plus la force de continuer ni par le glaive ni par la plume, achevèrent de briser la puissante activité de son esprit; et dès lors il résolut d'étonner l'Europe par une détermination dont l'histoire offre bien peu d'exemples. Le 25 octobre 1555, il convoqua les états des Pays-Bas et de la Franche-Comté dans la grande salle du pàlais de Bruxelles; et là, entouré de rois, de reines, de ducs, de chevaliers, il fit lire un acte d'abdication par lequel il transmettait à son fils Philippe la grande-maîtrise de l'ordre de la Toison d'Or et la souveraineté de la Comté de Bourgogne et des Pays-Bas. Cette lecture achevée, l'empereur se leva pour prononcer un discours où tous les actes de sa vie étaient passés en revue; où, demandant pardon à ses sujets des fautes et des erreurs de son gouvernement, et déclarant qu'il allait consacrer au service de Dieu ce qui lui restait de jours, il finissait par ces touchantes paroles adressées à son fils: « Puisque votre père a voulu, pour ainsi dire, mourir avant le temps, pour vous faire jouir par avance du bénéfice de sa mort, je vous demande avec raison que vous donniez au soin et à l'amour de vos peuples tout ce que vous semblez me devoir pour vous avoir devancé la jouissance de l'empire. Les autres se réjouissent d'avoir donné la vie à leurs enfants et de leur pouvoir laisser des royaumes; mais j'ai voulu ôter à la mort la gloire de vous faire ce présent, m'imaginant recevoir une double joie si, comme vous vivez par moi, je vous voyais régner par moi. » Lorsque Charles-Quint eut dit, il embrassa son fils, et, lui posant la main sur la tête, il le proclama souverain des Pays-Bas et de la Franche-Comté. Mais à ce moment Charles-Quint ne put résister à l'émotion dont son âme était pleine: les larmes s'échappèrent de ses yeux, larmes qui provoquèrent celles de tous les assistants. Ce fut un Franc-Comtois, le cardinal de Granvelle, que Philippe chargea de répondre à la harangue de l'empereur; et Granvelle sut noblement s'acquitter de cette tâche aussi flatteuse que difficile.

Deux mois vingt jours après cette première abdication, Charles-Quint convoqua, dans ce même palais de Bruxelles, tous les grands d'Espagne, et, en leur présence, il transmit à son fils les couronnes des Espagnes et des Indes. Il ne lui restait plus qu'un sacrifice à faire, celui de renoncer au sceptre impérial; mais ce dernier sacrifice sembla lui coûter beaucoup plus que les autres: il hésita longtemps avant de pouvoir se décider à consommer cette abdication suprême. Enfin il s'y résigna. Le 27 août 1555, il chargea le prince d'Orange de porter à son frère Ferdinand, roi des Romains, sa couronne, le sceptre et le globe de l'Empire; et, trois semaines après, il s'embarquait pour l'Espagne. A quelques mois de là, le superbe héritier des Césars, l'orgueilleux émule de Charlemagne allait s'enfermer, sous l'humble



nom de frère Arsène, dans ce couvent de Saint-Just que sa retraite a rendu si célèbre, et qui s'appelle aujourd'hui l'Escurial. Le monarque découronné trouva-t-il au fond de sa solitude le calme de l'âme après lequel il soupirait? On en peut douter : Charles-Quint était une de ces natures qui ne devaient se reposer que dans la tombe. Elle s'ouvrit sur lui le 21 septembre 1558, et lorsqu'il n'avait pas encore achevé la cinquante-neuvième année de son âge.

On rapporte de ce prince, durant sa retraite à Saint-Just, une parole qui, s'il l'eût mise en pratique au temps de sa puissance, aurait rendu bien moins lourde pour lui la responsabilité de ses actes devant l'histoire, la charge de ses comptes devant Dieu. Charles-Quint, dans sa solitude, passait souvent de longues heures à s'occuper de mécanique : comme il se plaisait surtout à manier des horloges, à les monter, à les démonter, pour éprouver leurs rouages et pour tâcher de les faire jouer avec harmonie, il lui prit fantaisie un jour d'essayer s'il ne serait pas possible de donner à deux pendules un mouvement égal. Après avoir longtemps réfléchi, longtemps cherché, sans pouvoir arriver à la solution du problème qui le préoccupait : « Eh quoi, s'écria-t-il, je ne puis réussir à régler deux pendules; comment donc a-t-il pu me venir l'idée de jeter dans un même moule la raison et la conscience de tant de milliers d'hommes! »

Cette idée, malheureusement, il l'avait nourrie pendant quarante ans et l'avait poursuivie par tous les moyens, aux dépens du repos et du sang des peuples.

CHAPITRE TROISIÈME.

Recommandations de Charles-Quint. — Philippe II, roi d'Espagne et comte de Bourgogne. — Caractère de ce prince; sa politique. — Inquisition en Franche-Comté. — Série de calamités. — La sorcellerie et les sorciers. — Henri Boguet, grand-juge de Saint-Claude. — Les hommes coupables. — Progrès de la Réforme en Franche-Comté. — La confrérie de Sainte-Barbe. — Les religionnaires de Besançon. — Gilbert Cousin. — Persécution contre les religionnaires de Besançon. — Édit impérial. — Rentrée nocturne des religionnaires à Besançon; leur échec. — Atroce réaction. — Chanson contre les huguenots. — Le *Vœ victis*. — Mort de Claude III de la Baume, archevêque de Besançon.

Vers les premiers jours du mois de juin 1556, les états de la Franche-Comté s'étaient assemblés à Dôle : ils venaient recevoir le serment des trois commissaires que Philippe II, le fils et successeur de Charles-Quint, avait chargés de prendre solennellement possession de la province. Ces trois commissaires étaient le sire Claude de Vergy, maréchal de Bourgogne, Jean de Poupet, seigneur de la Chaux, et Pierre Desbarres, président du parlement de Dôle. En présence des états, ils jurèrent, au nom du nouveau souverain, de maintenir intégralement les franchises, libertés et priviléges du pays, et les états leur accordèrent, selon l'usage, un don gratuit en numéraire.

Quelques années auparavant, en 1548, Charles-Quint, dans une de ses dernières instructions à Philippe II, avait eu la bienveillance de lui recommander spécialement la Franche-Comté, non-seulement parce que ses habitants étaient les plus anciens sujets de la maison de Bourgogne, mais à cause de leurs bons et loyaux services envers sa couronne : « Il y a en ces quartiers-là, disait Charles-Quint, la Comté de Bourgogne, qui est tant éloignée et écartée de nos autres États, qu'il serait trop malaisé et coûteux de la secourir. C'est pourquoi j'ai toujours trouvé bon, pendant les guerres passées, qu'elle traitât et s'entretînt en neutralité avec les Français et les Suisses. Mais comme il n'y a pas de quoi se fier aux Français, ni à ceux qui tâchent de leur complaire, j'ai commandé de fortifier la ville de Dôle, capitale du pays, et j'ai fait employer en cela les aides que l'on m'y a octroyées. Et vous devrez tenir la main que cette forteresse s'achève, et celle de Gray aussi, et que le château de Joux soit réparé, et autres places fortifiées, et que tout ce que vous tirerez de la province soit destiné à cet usage, et pareillement pour fournir de provisions, d'artillerie, de munitions et autres choses nécessaires, afin de s'en aider au besoin. D'autant que cette Comté est le plus ancien patrimoine de la maison de Bourgogne, et en assiette fort avantageuse pour endommager les Français, selon les occurrences; de tant plus que les vassaux et sujets de ce pays ont toujours gardé et gardent une grande loyauté, et qu'ils se sont signalés par leurs services à nos devanciers et à nous; et vous pareillement en pourrez être bien servi. Ainsi, je vous recommande la fortification, défense et conservation de cet État. »

Ces conseils étaient d'une grande sagesse et d'une intelligente politique. Charles-

Quint le comprenait bien : la Franche-Comté avait besoin plus qu'aucune autre, pour se soutenir, d'une protection efficace et continue. Enclavée entre la Suisse, la France et l'Allemagne, et vivant isolée de ses maîtres, loin de leur présence, loin de leur contrôle, elle se trouvait dans une condition tout à fait à part entre les possessions espagnoles. Rattachée aux Pays-Bas, mais en étant séparée par des provinces étrangères, elle n'avait guère avec eux de relations que sous le bon plaisir des princes du voisinage; et cette situation anormale ne pouvait qu'engendrer, entre les autorités franc-comtoises et flamandes, des sujets continuels de mécontentement ou de mésintelligence. C'était pour indemniser la Comté de Bourgogne des inconvénients inhérents à cette disposition géographique, que Charles-Quint avait toujours été prodigue de faveurs et de bienfaits envers ce pays, et voilà pourquoi ce prince le recommandait particulièrement à la sollicitude de son fils. Mais Philippe II ne devait pas se ressouvenir des instructions paternelles. Lorsqu'il eut sur la tête la couronne des Espagnes et des Pays-Bas, il ne songea plus qu'à poursuivre l'œuvre de destruction et de mort dont il nourrissait déjà la pensée avant l'abdication de son père; et, s'il s'occupa de la Franche-Comté, ce ne fut qu'en vue d'y établir l'inquisition, ce tribunal inventé pour assassiner la conscience humaine. Aussi les Franc-Comtois eurent-ils le pressentiment que le règne de leur nouveau souverain ne se passerait pas pour eux sans leur apporter de grandes souffrances : pouvaient-ils attendre autre chose de Philippe II, de ce monarque à la pâle et sinistre figure, et qui, se posant devant l'Europe comme le champion du catholicisme, comme le bras armé de l'Église, semblait venu sur la terre pour étouffer tout élan, toute lumière, toute liberté de conscience, pour anéantir tout ce qui ne partagerait pas sa foi fanatique; génie sombre, fatal, implacable, monomane couronné, qui ne devait reculer devant aucune violence, aucune perfidie, aucun crime, qui devait sacrifier sa vie, ses trésors, ses sujets, jusqu'à sa famille, pour assouvir sa haine inquisitoriale contre l'hérésie, et pour arriver à reconstituer une œuvre désormais impossible : l'unité politique et religieuse.

On conçoit que cette idée fixe chez Philippe II fermait son âme à toute autre pensée. Les besoins et les souffrances des peuples soumis à sa domination ne le touchaient pas : ces peuples étaient-ils pour Luther ou pour le pape, voilà tout ce qu'il tenait à savoir de leur existence. Qu'importaient les réformes administratives, les mesures d'utilité publique, les questions d'industrie, de commerce, d'intérêt général; qu'importait le sort des populations, à l'homme qui préférait régner sur des cadavres que sur des luthériens, à l'homme qui poussa le fanatisme catholique jusqu'à laisser mettre à mort son propre fils, soupçonné d'hérésie! Ce qui préoccupait Philippe, ce n'était pas le bien-être ou la misère de ses sujets, mais leurs tendances religieuses : en ce dernier point, il se montrait à leur égard d'une intolérance inexorable; et lorsqu'il les suspectait de partager ou seulement de ne pas abhorrer les idées réformistes, ses ordres impitoyables ne se faisaient pas plus attendre, que le zèle de ses inquisiteurs n'avait besoin d'être stimulé pour trouver des victimes. On ne s'étonnera donc pas qu'avec de tels principes, le *roi catholique* se soit fort peu soucié des recommandations de Charles-Quint à l'endroit de la Franche-Comté; et, comme nous l'avons dit, s'il daigna s'occuper un moment de cette province, où

CHAPITRE TROISIÈME.

Recommandations de Charles-Quint. — Philippe II, roi d'Espagne et comte de Bourgogne. — Caractère de ce prince; sa politique. — Inquisition en Franche-Comté. — Série de calamités. — La sorcellerie et les sorciers. — Henri Boguet, grand-juge de Saint-Claude. — Les hommes coupables. — Progrès de la Réforme en Franche-Comté. — La confrérie de Sainte-Barbe. — Les religionnaires de Besançon. — Gilbert Cousin. — Persécution contre les religionnaires de Besançon. — Édit impérial. — Rentrée nocturne des religionnaires à Besançon; leur échec. — Atroce réaction. — Chanson contre les huguenots. — Le *Væ victis*. — Mort de Claude III de la Baume, archevêque de Besançon.

Vers les premiers jours du mois de juin 1556, les états de la Franche-Comté s'étaient assemblés à Dôle : ils venaient recevoir le serment des trois commissaires que Philippe II, le fils et successeur de Charles-Quint, avait chargés de prendre solennellement possession de la province. Ces trois commissaires étaient le sire Claude de Vergy, maréchal de Bourgogne, Jean de Poupet, seigneur de la Chaux, et Pierre Desbarres, président du parlement de Dôle. En présence des états, ils jurèrent, au nom du nouveau souverain, de maintenir intégralement les franchises, libertés et priviléges du pays, et les états leur accordèrent, selon l'usage, un don gratuit en numéraire.

Quelques années auparavant, en 1548, Charles-Quint, dans une de ses dernières instructions à Philippe II, avait eu la bienveillance de lui recommander spécialement la Franche-Comté, non-seulement parce que ses habitants étaient les plus anciens sujets de la maison de Bourgogne, mais à cause de leurs bons et loyaux services envers sa couronne : « Il y a en ces quartiers-là, disait Charles-Quint, la Comté de Bourgogne, qui est tant éloignée et écartée de nos autres États, qu'il serait trop malaisé et coûteux de la secourir. C'est pourquoi j'ai toujours trouvé bon, pendant les guerres passées, qu'elle traitât et s'entretînt en neutralité avec les Français et les Suisses. Mais comme il n'y a pas de quoi se fier aux Français, ni à ceux qui tâchent de leur complaire, j'ai commandé de fortifier la ville de Dôle, capitale du pays, et j'ai fait employer en cela les aides que l'on m'y a octroyées. Et vous devrez tenir la main que cette forteresse s'achève, et celle de Gray aussi, et que le château de Joux soit réparé, et autres places fortifiées, et que tout ce que vous tirerez de la province soit destiné à cet usage, et pareillement pour fournir de provisions, d'artillerie, de munitions et autres choses nécessaires, afin de s'en aider au besoin. D'autant que cette Comté est le plus ancien patrimoine de la maison de Bourgogne, et en assiette fort avantageuse pour endommager les Français, selon les occurrences; de tant plus que les vassaux et sujets de ce pays ont toujours gardé et gardent une grande loyauté, et qu'ils se sont signalés par leurs services à nos devanciers et à nous; et vous pareillement en pourrez être bien servi. Ainsi, je vous recommande la fortification, défense et conservation de cet État. »

Ces conseils étaient d'une grande sagesse et d'une intelligente politique. Charles-

« abandonnant, dit Gollut, échelles, artillerie, tambours et autres choses, voire même, chose incrédébile entre les Allemands, les bouteilles et les barils. »

En 1565, une maladie pestilentielle cause d'affreux ravages dans la Comté. A Dôle, les trois quarts des habitants désertent la ville; et parmi les personnes qui y restèrent, sept cents succombent au fléau.

En 1566, la cherté des grains est telle, que le bichet de blé, c'est-à-dire les douze mesures, ne coûte pas moins de trente-six livres. Le vin se paye dans une proportion analogue.

En 1567, la maladie pestilentielle de l'année 1565 renouvelle ses ravages et se signale, avant de cesser, par une recrudescence si violente, que tous les villages de la province en ressentent les effets.

En cette même année 1567, le duc d'Albe, conduisant des troupes espagnoles dans les Pays-Bas, pour y comprimer l'insurrection, passe par la Franche-Comté, où ses soldats se livrent à de graves désordres.

En 1568, le duc des Deux-Ponts et le prince d'Orange traversent la Comté avec une armée nombreuse, pour venir au secours des calvinistes de France, et cette armée signale par des excès de toutes sortes son passage dans le pays.

En 1569, ce sont les bandes allemandes du duc de Wolfgang qui traversent et désolent le bailliage d'Amont, ravagent la campagne de Vesoul et brûlent plusieurs villages, entre autres le bourg de Faverney.

En 1571, nouvelle épidémie.

En 1573, toutes les vignes de Besançon, ainsi que celles de la Comté, sont entièrement gelées.

En 1576, les soldats du prince de Condé commettent des désordres en passant sur les frontières du pays pour rentrer en France.

En la même année, survient une grande peste; elle enlève à Besançon plus de cinq cents personnes.

En 1577, une armée espagnole retournant dans son pays, et une autre armée espagnole tirant en Flandre, prennent toutes deux leur chemin par la Franche-Comté, qui souffre beaucoup de leur passage.

En 1578, les Français pénètrent dans la province du côté de Lons-le-Saulnier; ils s'emparent de Saint-Amour, puis de Saint-Laurent-la-Roche, et répandent partout la désolation.

En 1586, nouvelle épidémie plus terrible que les précédentes : à Salins, le fléau frappe cent vingt-cinq familles; à Besançon, il enlève quinze cents personnes; à Vesoul, il sévit avec une telle intensité, que deux mois après son apparition dans la ville, il y restait à peine cinquante habitants, les autres ayant fui dans les bois ou succombé.

En cette même année, la cherté des grains et des choses nécessaires à la vie est si grande, qu'une partie du peuple meurt de faim.

envahissent même la partie basse de la ville et présentent l'aspect d'un grand fleuve jusqu'à la Saone. Ce phénomène dure quelquefois trois jours. Peu à peu les eaux se retirent, le gouffre se vide, et le torrent cesse de couler. Cette source singulière se nomme *Frais-Puits*. » *Annuaire du département de la Haute-Saône* pour l'année 1825, par MM. SUCHAUX et BAULMONT; page 119, à la note.)

En 1587, les soldats du duc de Guise, sous prétexte de poursuivre une armée allemande qui venait au secours des calvinistes de France, et qui, n'ayant pu réussir à faire sa jonction avec ces derniers, s'était rabattue sur la Franche-Comté, s'avancent jusqu'au cœur de la province; et bien que leur entrée sur le sol franc-comtois fût le résultat d'une convention, ils s'y livrent à des violences, des excès et des brigandages de toutes sortes. « Ils attachoient, dit un témoin oculaire, à des poteaux fort estroitement des vieillards de trois-vingts et de quatre-vingts ans, auxquels ils brûloient la barbe et le visage avec des tisons de feu allumés, et, se gaudissant d'eux, les laissoient aucune fois là du tout. Les femmes et filles, quoique retirées dans les forêts ou cachées dans les buissons, étoient recherchées par ces méchants comme la sauvagine par les veneurs. » En un mot, l'armée du duc de Guise se comporta dans cette malheureuse province, comme l'eût fait une soldatesque effrénée et victorieuse.

Nous nous arrêtons : cette douloureuse série de dates en dit assez sur les souffrances et les calamités qui se réunirent pour accabler les Franc-Comtois; et cependant, comme s'il ne leur eût pas suffi de toutes ces misères, il fallait qu'un autre fléau vînt encore les affliger : nous voulons désigner ce préjugé funeste dont les générations actuelles sont, grâce à la diffusion des lumières, délivrées aujourd'hui, mais qui tenait encore, au seizième siècle, une grande place dans la vie des individus. A cette époque, l'ignorance et la superstition faisaient croire à la sorcellerie, aux démons, aux maléfices; et ce n'était pas seulement parmi les classes inférieures de la société que les accusations absurdes de magie trouvaient créance : beaucoup de bons esprits partageaient les mêmes préventions. Or l'on sait où conduisaient ces malheureuses croyances, et combien elles firent de victimes : on ne se contentait pas de dépouiller et de ruiner les gens accusés de sorcellerie; mais ce qu'il y avait de plus abominable, c'est qu'on les livrait à la torture, on les brûlait pour la plus grande gloire de Dieu. Les infortunés sur qui pesait le soupçon d'un tel crime étaient traduits à la barre des grands-juges, et leur procès ne traînait pas en longueur : la crainte de la torture amenant presque toujours les accusés à faire l'aveu de secrets dont ils ne connaissaient pas le premier mot, ou de pratiques cabalistiques auxquelles ils n'avaient jamais songé sans doute, et la superstition ou l'intérêt du juge admettant l'existence des démons et des sorciers, tout était dit; le tribunal condamnait au dernier supplice : on brûlait ces malheureux. C'est ainsi qu'on en fit mourir une foule en Franche-Comté. On se le demande, comment pouvait-on croire à la sorcellerie de sorciers qui se laissaient toujours brûler sans qu'on vît jamais aucun d'eux exercer son art magique en se dérobant lui-même aux flammes?

Pour se rendre compte de l'influence que les idées de sorcellerie exerçaient encore à cette époque sur l'esprit des masses, et pour bien comprendre à quel degré l'ignorance et le fanatisme étaient poussés, il faut lire un ouvrage de ce temps, intitulé : *Discours exécrables des sorciers, ensemble leurs procès faits depuis deux ans, avec une Instruction pour un juge en fait de sorcellerie.* L'auteur de cet ouvrage était un Franc-Comtois qui naquit à Pierrecourt, aux environs de Champlitte, et qui jouit de son vivant d'une imposante renommée : on l'appelait Henri Boguet;

il était grand-juge à Saint-Oyan de Joux, en la terre de Saint-Claude. Son livre est un recueil des interrogatoires qu'il avait lui-même fait subir aux individus soupçonnés du crime de sorcellerie, et cet ouvrage se termine, comme son titre l'indique, par des avis adressés aux jeunes légistes sur la matière. Nous ne savons si ce malheureux Boguet croyait à la sorcellerie, et si les conseils qu'il donne sont de bonne foi : son langage, ses raisonnements, la fermeté de ses arrêts, tout semblerait le laisser à penser; mais, à coup sûr, son livre est le plus cruel que jamais homme ait écrit. L'auteur y disserte sur les diverses applications de la peine de mort, avec une sérénité qui fait peur; il y parle de soumettre de malheureux prévenus à la question, et de les condamner au supplice de la hart ou du fagot, absolument comme s'il s'agissait de la chose la plus simple du monde. La torture et la mort, voilà l'invariable conclusion à laquelle aboutissent tous ses raisonnements, voilà toute sa manière de procéder contre ceux qu'il suspecte d'être sorciers; car, pour lui, les sorciers existent, il les connaît à la première inspection, il les devine à leurs gestes, à leur démarche, à leur regard, à leur son de voix. Aux yeux de Boguet, les sorciers sont de plus grands criminels que les malfaiteurs et les assassins; aussi recommande-t-il de se débarrasser promptement d'eux : qu'on les applique d'abord à la torture pour les forcer d'avouer leur commerce avec le diable; puis cet aveu fait, qu'on se dépêche de les brûler : tout le scrupule de Boguet, c'est de savoir si l'on doit les brûler vifs, ou les étrangler premièrement et les brûler ensuite L'innocence de l'âge ne trouve pas même grâce devant lui : « De savants docteurs, dit-il, avancent qu'on ne doit pas procéder à condamnation contre les enfants accusés de sorcellerie, et qui n'auraient pas atteint leurs seize ans. Je suis d'une opinion toute contraire, car j'estime que non-seulement il faut faire mourir l'enfant sorcier qui est en âge de puberté, mais encore celui qui est en bas âge, si l'on reconnaît qu'il y a de la malice en lui. Bien est vrai que je ne voudrais pas pratiquer en ce cas la peine des sorciers, mais quelque autre plus douce, *comme la corde*. » En lisant de semblables lignes, on ne sait si le sentiment que l'on éprouve est de l'indignation ou de la douleur; mais, quand on vient à songer que Boguet était grand-juge de la judicature de Saint-Claude, et qu'à ce titre il avait le droit de rendre des arrêts, on frémit, on redoute de savoir le nombre des victimes que dut sacrifier cet homme, qui trouvait et voyait partout des preuves de sorcellerie, et qui condamnait sur le moindre indice. L'exemple suivant nous montrera combien il lui fallait peu de chose pour conclure à la peine de mort :

Une nuit, un paysan crut remarquer que sa femme, couchée à côté de lui, ne respirait ni ne bougeait. Il se met à l'appeler à plusieurs reprises, il cherche à l'éveiller : impossible d'en venir à bout. Mais voilà qu'aux premiers rayons du jour, la femme se lève en poussant un soupir ou un cri. Le mari, dans son trouble, va trouver Boguet pour lui conter l'aventure. Boguet fait venir la femme et l'interroge. Sur la réponse de celle-ci, que la grande fatigue qu'elle avait ressentie la veille en travaillant aux champs était la seule cause de son profond sommeil : « Mauvais moyen de justification! » s'écria Boguet; et la malheureuse fut brûlée. C'est Boguet lui-même qui rapporte le fait; c'est lui qui, sur des indices de cette nature, envoyait une créature humaine au bûcher. La main tremble à l'historien en écrivant le chiffre

des infortunés que le grand-juge de Saint-Claude rendit victimes de sa monomanie sinistre : le malheureux ! il ne fit pas brûler moins de *quinze cents personnes en dix ans*, et il s'en vantait ! Si l'on demande comment les abbés de Saint-Claude pouvaient tolérer sous leurs yeux cet assassinat juridique de tant d'êtres formés à l'image de Dieu, à cela l'on répondra que chaque condamnation de prétendu sorcier valait aux seigneurs prélats un droit d'échute. Le plus souvent, ces sorciers n'étaient autres que des bourgeois ou des cultivateurs qui avaient le courage de défendre leurs droits ou leurs biens contre le despotisme ou la cupidité des moines de Saint-Claude.

Disons-le : ils étaient vraiment coupables, ceux de ces hommes qui se constituaient les représentants de Dieu sur la terre, et qui laissaient s'accomplir de telles barbaries. N'était-ce pas leur devoir de protester, au nom de l'humanité, contre ces absurdes et cruelles sentences qui révoltaient la conscience et la raison et envoyaient d'innocentes créatures expier dans les bûchers un crime imaginaire ? Est-ce que leur mission de prêtres, leur caractère, leur dignité ne leur commandaient pas de déraciner du cœur des populations ces grossiers préjugés qui se traduisaient en condamnations homicides, ces ridicules croyances qui dégradaient l'intelligence humaine, égaraient les âmes et ne tendaient qu'à leur inspirer une fausse idée de leurs devoirs, une fausse crainte de Dieu ? Cela leur eût été si facile cependant ! Ils avaient des auditoires attentifs qui recueillaient les paroles tombées de leurs lèvres catholiques, comme le sol des forêts recueille la graine qui tombe des arbres au souffle du vent ; ils avaient la confiance de ceux qui souffraient, la reconnaissance de ceux qui priaient, le respect de ceux qui croyaient ; ils étaient le gouvernement moral des âmes. Mais ils se refusaient à mettre leur influence au service de ces généreux et féconds principes qui font pénétrer la vérité dans les esprits, les moralisent, les élèvent et les éclairent : en indignes ministres de l'Évangile, ils aimaient mieux tenir la lumière sous le boisseau, parce que la superstition et l'ignorance leur assuraient l'empire des âmes ; et, pour conserver leur domination, peu leur importait que des milliers de malheureux, victimes de cette superstition et de cette ignorance, fussent condamnés, brûlés, stigmatisés et maudits. Encore une fois, ils étaient bien coupables ; car, en entretenant par système l'ignorance, ils commettaient le plus grand des crimes, un crime de lèse-humanité. Non, ils ne voulaient pas que la lumière se fît ; ils la craignaient, et voilà pourquoi ils n'avaient pas assez de colères et de malédictions contre les libres penseurs et les hardis philosophes qui, rompant en visière avec les traditions du vieux monde, vouaient leur plume et leur parole à dessiller les yeux des peuples, à leur faire entrevoir des vérités inconnues, à leur ouvrir des horizons nouveaux ; voilà pourquoi ils n'épargnèrent pas plus les persécutions que les calomnies et les anathèmes à ces glorieux apôtres de l'avenir : et bientôt ce ne fut plus sur eux seuls qu'ils firent tomber leurs ressentiments ; ils en poursuivirent tous ceux qui, frappés des révélations soudaines que leur apportaient ces révolutionnaires de la pensée, se rallièrent à leurs doctrines. Pour étouffer les idées nouvelles, les ennemis de la lumière n'oublièrent pas d'intéresser les rois dans la question, parce que les rois avaient à leurs ordres la force brutale, cette éternelle ressource de la tyrannie contre la liberté. Il y en eut un de ces souverains, Phi-

lippe II, qui accepta le rôle d'exécuteur de la pensée, et qui se sentit assez de haine au cœur pour dépenser quarante années de sa vie à combattre par le fer et par le feu les progrès de l'esprit humain : l'histoire nous apprend à quelles sanglantes épreuves il soumit ses sujets, dans l'espoir de réaliser ce rêve homicide; mais le fanatique monarque eut beau se montrer impitoyable, organiser la terreur, épuiser les formules de la violence et de la cruauté : malgré ses soldats, ses inquisiteurs, ses bourreaux, ses édits, ses échafauds et ses bûchers, il ne put arrêter la marche des idées, et la Réforme, ce cauchemar qui ne lui laissait ni repos ni sommeil, continua de gagner les sympathies des populations. A ne parler ici que de la Franche-Comté, pays tout imprégné cependant de principes catholiques, la Réforme y avait fait de grands pas, et à la fin ses progrès y étaient devenus assez encourageants pour donner aux religionnaires l'espoir de dominer la province : c'est ce que faillit prouver l'événement qui sera relaté ci-après, quand nous aurons dit comment il fut préparé et amené.

On a vu que Guillaume Farel avait le premier, en 1524, commencé de prêcher la Réforme dans le Montbéliard. Le fameux Théodore de Bèze et d'autres missionnaires vinrent à leur tour semer en Franche-Comté les nouvelles doctrines; mais ce fut à Besançon surtout qu'ils cherchèrent à faire des prosélytes. Leurs discours avaient obtenu tant de succès, que dès 1529 on jugeait nécessaire, à Besançon, d'exercer des poursuites contre les partisans de la Réforme; et quelques années plus tard, *l'hérésie luthérique*, comme on disait alors, avait gagné tant de terrain, que de sévères informations étaient ordonnées contre un grand nombre de citoyens, même contre plusieurs étrangers établis dans la ville. Mais les rigueurs et les persécutions n'arrêtèrent ni les progrès de la Réforme, ni le zèle des prédicants qui venaient chaque année faire de la propagande, et qui rencontrèrent des sympathies jusque parmi les membres du gouvernement. A la même époque, les nouvelles opinions religieuses avaient déjà pris des racines si profondes dans le comté de Montbéliard, qu'en 1539 le prince régnant y supprimait officiellement le culte catholique pour lui substituer le culte protestant; et, d'autre part, la Réforme faisait un chemin si rapide en Franche-Comté, qu'elle recrutait de nombreux adhérents parmi les nobles de la province, les conseillers du parlement de Dôle et les hommes de la haute bourgeoisie. On notait particulièrement les conseillers Henri Colin, Étienne le Clerc, Nicolas Duerf, Claude Sonnet, Nicolas Duchamp, Jean Chapuis, etc.; les sires Claude-Antoine de Vaudrey, baron de Clervant; Nicolas de Vaudrey, son frère, seigneur de Vauvillers; Marc de Rye, marquis de Varembon, colonel d'un régiment franc-comtois au service de l'Espagne; son fils Claude-François de Rye, baron de Vuillafans et capitaine de chevau-légers; et plusieurs autres. La plupart des adhérents un peu notables faisaient partie d'une association qu'on appelait la *confrérie de Sainte-Barbe*, laquelle avait été fondée sous un prétexte religieux, mais dont le but secret était d'amener en Franche-Comté le triomphe des idées nouvelles, et d'introduire dans cette province des changements politiques semblables à ceux que préméditaient les protestants des Pays-Bas : les membres de la confrérie de Sainte-Barbe correspondaient avec ces derniers, à l'effet de s'aider mutuellement et de tout disposer pour la réussite des mouvements qu'ils préparaient. L'insuccès des protes-

tants dans les Pays-Bas fut une des principales causes qui empêchèrent les réformés franc-comtois d'exécuter leurs desseins : ils attendirent des jours plus favorables; mais les événements qui se passèrent à Besançon vinrent ruiner leurs espérances.

Des troubles éclataient fréquemment dans la ville impériale : les intelligences de plusieurs des membres du gouvernement avec les sectateurs de la liberté religieuse, et la tolérance de l'archevêque Claude III de la Baume, partisan lui-même des nouvelles doctrines, enhardissaient l'animosité toujours croissante entre les catholiques et les réformés; de sorte que le moindre prétexte amenait une collision : une statue de saint que l'on trouvait un matin renversée ou mutilée, un défunt suspect d'hérésie et que l'on inhumait hors des murs en terre profane, une plaisanterie à l'endroit de la religion, cela suffisait pour faire naître des querelles; et dans ces conflits il était rare que le sang ne coulât pas. Un soir entre autres, la ville fut mise en grand émoi : quelques *huguenots* (pour nous servir de l'épithète que l'on donnait alors aux partisans de la Réforme), quelques huguenots n'ayant fait aucunes révérences au moment où le saint-sacrement passait, un coup de pistolet partit, et la balle vint frapper au front l'un d'entre eux, nommé Pierre Grandjean, qui tomba roide mort. Aussitôt l'alarme se répand; les huguenots courent aux armes, en criant : *Vengeance! on a tué l'un des nôtres!* les chaînes se tendent, les arquebuses se chargent, on entend le bruit de détonations; et sans la nuit qui survint, une lutte sérieuse se fût engagée.

Ceci se passait au mois de juin 1572, l'année même où mourait dans les cachots de l'inquisition, à Besançon, l'illustre Gilbert Cousin, chanoine de Nozeroy. Le pape Pie V l'avait fait enfermer comme suspect d'hérésie; mais Gilbert Cousin n'était coupable que d'avoir écrit quelques pages où l'on pouvait, en équivoquant sur les mots, trouver matière à l'accuser de tolérance religieuse, et d'avoir, dans un autre de ses ouvrages, montré trop d'admiration pour le grand Érasme, son patron et son ami. Que l'on ajoute à ces misérables chicanes une plaisanterie que le chanoine de Nozeroy s'était permise contre les membres de son chapitre [1], et l'on saura pourquoi le pape l'avait fait jeter en prison. Gilbert Cousin n'en sortit pas : il y mourut avant qu'on eût terminé l'instruction de son procès.

Cependant les agitations continuelles de la cité impériale, et le nombre toujours croissant des huguenots, avaient éveillé les inquiétudes dans les régions du pouvoir. L'empereur Maximilien II, fils et successeur de Ferdinand au trône d'Allemagne, fut averti que, s'il ne prenait de promptes mesures, « toute la ville était en danger de changer de religion; » et Maximilien, cédant aux alarmes des catholiques, envoya le baron de Montfort et le comte de Bolwiller à Besançon pour faire une enquête sur l'état des choses. Les deux commissaires impériaux se livrèrent aux plus sévères investigations : ils informèrent contre une foule de citoyens accusés d'hérésie, et parmi ceux-ci, quelques-uns furent pendus, d'autres emprisonnés, d'autres condamnés au bannissement; les plus compromis se dérobèrent aux poursuites en allant se réfugier soit à Montbéliard, soit à Genève ou à Neufchâtel. Au

[1] Par allusion à ce chapitre, composé d'un doyen et de six chanoines, Gilbert Cousin avait peint sur un des murs de sa maison une caricature représentant l'église de Saint-Antoine avec une truie et six cochons.

nombre des fugitifs se trouvaient des membres du gouvernement, tels que Pierre Grosperrin, Henri Pâris, Simon Belin, Antoine le Goux. Les commissaires de l'empereur prirent les mesures les plus rigoureuses pour ramener la ville à l'orthodoxie; et, ces mesures ne les rassurant pas complétement, ils firent publier un peu plus tard, à la date du 9 juin 1573, un édit par lequel non-seulement il était enjoint aux Bisontins, *sous peine de confiscation de corps et de biens*, de vivre en bons catholiques, mais encore où l'on ordonnait à tous ceux qui connaîtraient des personnes suspectes d'hérésie, de *venir aussitôt les dénoncer sous peine des mêmes châtiments*. L'esprit de l'inquisition avait, comme on le voit, passé par là. Du reste, voici cet édit; il est aussi précieux à recueillir que curieux à connaître :

ÉDIT DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE MAXIMILIEN II,

Publié en la cité de Besançon, le 9 juin 1573.

« Nous, ULRICH, comte de Montfort et Rothenfels, et JEAN, baron de Bolwiller, commissaires de Sa Sacrée Majesté Impériale, notre souverain prince et seigneur, toujours Auguste;

« Et nous, gouverneurs de cette cité de Besançon,

« Faisons savoir à tous comme il suit : Que dès le temps que Sadite Majesté Impériale serait parvenue à ladite cité et chef du Saint-Empire Romain, elle aurait principalement dressé le but de ses actions à l'exaltation et honneur de Dieu, repos, union et utilité de ses sujets. Icelle (Sa Majesté) étant avertie que dans cette cité de Besançon se serait non-seulement prêché, mais fait actes contraires à la foi et religion catholique, apostolique et romaine, qui de toute ancienneté a été observée dans ladite cité, mais aussi à l'occasion de divers changements de religion qui auraient troublé la vraie paix, union et concorde qui doivent être en toute république qui veut se conserver et s'agrandir, qui auraient aussi semé beaucoup de haines et de rancunes, d'iniquités, de discussions, de querelles, même de meurtres; c'est pourquoi Sa Majesté nous aurait ordonné de nous informer non-seulement des causes de tous ces désordres et malheurs, mais encore de pourvoir aux moyens nécessaires pour les arrêter.

« Pourquoi ayant unanimement et par ensemble pesé et épluché le tout, et ayant consulté les vingt-huit (notables) et un très-grand nombre de notables et peuple de cette cité;

« Nous défendons et prohibons, de la part de Sa Majesté, comme en ayant de très-expresses ordonnances et commandements, à tous citoyens, manants et habitants de cette ville, de quel état, degré et profession qu'ils soient, publier, divulguer, semer ou enseigner en général ou en particulier, publiquement ou secrètement, soit en manière d'enseignement, disputes ou devises, par conversations, d'aucunes doctrines qui soient contre la foi et religion catholique et romaine; mais nous leur ordonnons de vivre et demeurer fermes en ladite foi, de hanter et fréquenter les églises et divers services, et recevoir les saints-sacrements selon les institution et tradition de notre mère sainte Église, comme du passé ont fait leurs prédécesseurs, le tout à peine de confiscation de corps et de biens.

« Plus, il est prohibé à tous, sous la même peine, de chanter chansons en fran-

çais, soit spirituelles ou autres, non accoutumées en l'Église catholique et romaine, ni user de paroles dérisoires ou diffamatoires attouchant à l'honneur des personnes d'église ou autres.

« Davantage, prohibons et défendons à tous, sous les peines susdites, tenir, communiquer, vendre ou acheter aucuns livres suspects grand ou petit, venant de lieux suspects et contraires à l'ancienne religion romaine; ordonnant à tous ceux qui en ont, dans vingt-quatre heures, de les jeter au feu, sous peine de punition corporelle et châtiment exemplaire.

« Item, il est ordonné à tous citoyens, manants et résidants en cette ville, qui ont des serviteurs et servantes, ou autres personnes qui résident, de ne point leur permettre de tenir des livres suspects et défendus, de chanter des chansons comme il est défendu ci-dessus, ou de faire quelques actes contraires à la sainte foi, et de nous en avertir, à peine d'en être punis eux-mêmes, ensemble lesdits serviteurs et servantes, ou autres résidants en leurs maisons.

« En outre, il est ordonné à tous ceux qui sauront et connaîtront quelques personnes qui auraient contrevenu à cette ordonnance impériale, en quelque sorte que ce soit, de les venir révéler et déclarer, et ce, dans vingt-quatre heures après, à nous commissaires, et, en notre absence, aux magistrats de cette ville, à peine d'être punis eux-mêmes comme infracteurs des ordonnances de Sa Majesté. Et pour faire connaître et éclater la grande bonté, douceur et clémence de Sadite Majesté, en cas que, dans ladite cité, il y aurait quelques personnes qui, par légèreté ou persuasion, se seraient écartées de la vraie foi catholique, apostolique et romaine, et auraient suivi quelque doctrine nouvelle et contraire à l'orthodoxe, lequel sans feintise et dissimulation se reconnaisse, et mette ou prête serment entre nos mains, ou celles de ceux que nous commettrons à ce sujet, de sortir sans feintise ou dissimulation de cette secte et de ses erreurs, et de s'unir étroitement à l'obéissance de notre mère l'Église catholique et romaine, selon qu'il est porté à ses édits et décrets; nous, en ce cas, leur avons quitté, remis et pardonné, quittons, remettons et pardonnons entièrement les peine et offense pour cette fois.

« Mais à tous autres, tant résidants que citoyens, de quel sexe et qualité qu'ils soient, qui ne voudront vivre et se comporter en l'obéissance de la foi catholique, apostolique et romaine, selon qu'il en est ci-devant contenu, ordonné et prescrit, leur ordonnons et enjoignons qu'ils aient à sortir de cette cité, banlieue et territoire d'icelle, à savoir : quant aux étrangers n'étant habitants ou domiciliés, dans trois jours prochains; les autres citoyens et habitants, dans dix jours prochains, à compter dès le jour de la publication, sans espérance d'y jamais rentrer ou retourner, à peine d'être punis comme il est déclaré ci-dessus.

« Leur permettant néanmoins, de grâce spéciale, de prendre, emporter, retirer et transporter tous et singuliers leurs biens ailleurs, où bon leur semblera, sans être empêchés, molestés ou recherchés par qui que ce soit, ni en leurs biens ni en leurs personnes, ni directement ni indirectement.

« Et quant à ceux qui, avant la publication du présent édit, se sont de leur propre instinct et mouvement retirés hors de la cité, comme aussi ceux qui par nous lesdits gouverneurs en ont été chassés et bannis, qu'ils ne jouiront de cette grâce et pardon

de Sa Majesté, mais ne seront jamais remis ni reçus en cette cité, banlieue et territoire d'icelle, sans l'expresse ordonnance et permission de Sa Majesté Impériale. »

En lisant cet édit, on croirait tenir une page empruntée aux statuts de l'inquisition : que le roi Philippe II, le fanatique champion du catholicisme, eût apposé son nom au bas d'un tel acte, cela se conçoit parfaitement; mais que le signataire de cette ordonnance ait été l'empereur Maximilien II, ce prince philosophe qui avait failli abjurer le catholicisme et qui avait constamment respecté la liberté religieuse, on a de la peine à le comprendre. Maximilien s'était toujours montré de la plus complète tolérance à l'égard des partisans de la Réforme : les religionnaires bisontins, bannis par l'édit du 9 juin, ou réfugiés à Montbéliard ou en Suisse, le savaient si bien, qu'ils s'étaient adressés à ce prince pour en obtenir l'autorisation de rentrer dans leurs foyers; et, surpris de voir Maximilien leur refuser formellement cette permission, ils résolurent, après de nouvelles et vaines instances, de s'ouvrir par la force les portes de la cité.

Dans la nuit du 21 juin 1575 ils parurent sous Besançon, assistés de leurs coreligionnaires allemands et français, et conduits par un gentilhomme lorrain, nommé Paul de Beaujeu : ils se réunirent à la porte de Battant; puis, à l'aide de petites barques, quelques-uns d'entre eux traversèrent le Doubs, escaladèrent la muraille, se saisirent du gardien de la porte, lui en firent donner les clefs et coururent l'ouvrir. Leurs compagnons entrèrent aussitôt. Ceux-ci s'emparèrent des pièces d'artillerie qui se trouvaient sur le rempart, ils les transportèrent sans bruit jusqu'au vieux pont de Battant, et les y braquèrent. Cela fait, quelques hommes furent laissés à la garde du pont : le reste de la troupe, armé d'arquebuses et de pistolets, se répandit dans la ville, au cri de *Victoire! victoire! l'Évangile!* se partagea en deux bandes, qui suivirent l'une la Grand'rue, l'autre la rue des Granges; et contraignant tous ceux qu'ils rencontraient à leur prêter main-forte, recrutant sur leur passage plusieurs de leurs coreligionnaires, qui n'avaient pas quitté Besançon malgré l'édit, les insurgés vinrent se réunir en masse sur la place de Saint-Quentin : mais ils ne devaient pas aller plus loin. Au premier bruit de cette attaque nocturne, le sire François de Vergy, lieutenant général et gouverneur de la Franche-Comté, qui se trouvait par hasard en ce moment à Besançon, avait promptement pris ses mesures. D'autre part, l'archevêque Claude III de la Baume était accouru près de M. de Vergy pour le seconder dans ses dispositions; car, depuis quelque temps, monseigneur de la Baume, prélat à la conscience élastique, se montrait animé d'une ardeur toute belliqueuse contre les huguenots. Il ne se rappelait plus sans doute qu'il s'était lui-même rallié jadis à la Réforme, qu'il avait assisté plusieurs fois aux prêches de Lyon, qu'il avait été l'un des membres les plus influents de la confrérie de Sainte-Barbe. Mais autres temps, autre manière de penser et d'agir. Le révérendissime archevêque aspirait à devenir cardinal; et, pour gagner le chapeau rouge, il fallait bien se poser en zélé défenseur de la religion : or, à cette époque, le meilleur moyen de passer pour bon catholique aux yeux du saint-père, c'était de travailler à l'extermination des hérétiques; voilà pourquoi Claude de la Baume, en apprenant la tentative des religionnaires de Besançon, était allé, l'épée et la rondelle au poing, se mettre à la disposition du sire de Vergy.

Lorsque les réformés furent arrivés sur la place Saint-Quentin, ils s'y virent accueillis par le feu d'une batterie qu'avait fait dresser en cet endroit le sire de Vergy, et qui leur tua plusieurs hommes. Les réformés ne s'étaient pas attendus à cette attaque ; cependant ils ripostèrent vigoureusement à coups d'arquebuses, ils essayèrent même de s'emparer de la batterie, et peut-être eussent-ils réussi sans l'arrivée des gens de la bannière Saint-Quentin, qui se mirent à tirailler sur eux. Leur position devenait critique. Pris entre deux feux, ils sentirent qu'il ne leur restait plus qu'à vendre chèrement leur vie, ou qu'à battre en retraite : ils s'arrêtèrent à ce dernier parti. Un moment leur retraite se fit en assez bon ordre ; mais un citoyen du nom de Jean Mairet, aïeul du célèbre auteur de *Sophonisbe,* ayant blessé d'un coup de pique le chef de la troupe, tout alors se mit à la débandade. Les réformés, assaillis d'un côté par l'artillerie, de l'autre par les hommes qui les arquebusaient à travers les soupiraux des caves, et par les femmes elles-mêmes, qui du haut des greniers faisaient pleuvoir sur leurs têtes une foule de projectiles, ne purent regagner qu'avec peine la porte de Battant, par laquelle ils étaient entrés : pour comble de disgrâce, lorsqu'ils arrivèrent à cette porte, ils en trouvèrent la herse abattue. Ces malheureux se voyaient ainsi privés de tout moyen de salut : quelques-uns, dans l'espoir d'échapper à la mort, essayèrent de traverser le Doubs à la nage, et s'y noyèrent ; un grand nombre fut massacré ; d'autres enfin, demeurés prisonniers et livrés incontinent à la justice des gouverneurs, furent ou pendus, ou décapités, ou écartelés, ou traînés sur la claie, et l'on attacha les membres de plusieurs d'entre eux à des poteaux d'infamie dressés hors des murs de la ville.

L'échec des religionnaires de Besançon atterra leurs partisans et remplit d'une joie sinistre les catholiques. Ces derniers ne manquèrent pas d'exploiter la victoire au profit de leurs rancunes et de leurs animosités : ils y puisèrent des armes pour soulever les passions contre leurs adversaires vaincus, pour appeler sur leurs têtes les vengeances et les colères. Ce fut alors une réaction atroce. On ne rechercha pas seulement les citoyens que l'on soupçonnait d'avoir favorisé l'entreprise des religionnaires, mais encore on poursuivit ceux que l'on suspectait d'hérésie : on condamna les uns au châtiment des traîtres, on bannit ou l'on emprisonna les autres ; plusieurs eurent leurs maisons pillées. Les autorités civiles et religieuses s'attachèrent à donner le plus grand éclat à la victoire remportée sur les hérétiques : des messes solennelles furent dites dans les églises de Saint-Étienne et de Saint-Jean et, pour perpétuer le souvenir de cet événement, les magistrats de Besançon décrétèrent que le 21 juin de chaque année serait célébré par une procession générale où l'on rendrait grâces à Dieu d'avoir délivré la cité. On composa dans le temps, sur la défaite des huguenots, une chanson qu'on nous saura gré de reproduire ici [1] :

Rends louange au roi des cieux,
En tous lieux,
O Besançon, ville antique ;

Puisqu'à la faveur des saints,
Leurs desseins
N'ont servi aux hérétiques.

[1] Cette pièce se trouve insérée au tome I[er] des *Mémoires et Documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*. C'est de là que nous l'avons tirée, ainsi que l'édit rapporté plus haut

Leur sinistre volonté
A été
La cité mettre au pillage,
Les lieux sacrés embrasés
Et pillés,
Pour y faire un brigandage.

Ainsi brassoient sur les champs
Les méchants
Tel complot abominable;
Enfin ces vrais ennemis
Ont vomi
Leur trahison détestable.

De juin vingt-unième jour,
Sur le jour
Ces gueux suivent l'entreprise;
Plaçant bateaux à l'entour
D'une tour,
Par Battant ils l'ont surprise.

Eux entrés en grand' fureur,
Et clameur,
Tant chevaux qu'infanterie,
Crioient: Frères, armez-vous,
Suivez-nous;
Gagnons tôt l'artillerie.

Leur capitaine Beaujeu,
Traître à Dieu,
Conduisoit cette canaille,
Entraînoit ces laids mâtins,
Ces mutins,
Ces bannis, cette racaille.

Bronchant lors tous entre eux
En ces lieux,
Les conjurés hérétiques
Ont, par des traits inhumains,
Teint leurs mains
Du sang des bons catholiques.

Marchant les gens de chevaux,
Par monceaux,
Dans la ville avec bravade,
Ont braqué cinq gros canons
Sur le pont,
Attendant leurs camarades.

Mais Dieu, qui est notre port,
Et support,
Suscita notre archevesque,
Qui repoussa hardiment,
Vaillamment,
Leur rage et fureur turquesque.

Tôt après on vit veni
Preux Vergy,
Lequel, d'un cœur magnanime,
Fit tête au premier assaut,
Qu'en sursaut
Nous donna cette vermine.

C'est un fait miraculeux,
Merveilleux,
Que par bien petite troupe
Les huguenots sont chassés,
Repoussés,
Et soudain mis en déroute.

Celui qui, l'enseigne au poing,
Fort en point
Portoit avec grand courage,
Forcé de la mettre bas,
De ce pas
Au plus tôt plia bagage.

Beaujeu étoit flanc à flanc
Par les rangs;
Voyant des siens la défaite,
Promptement tourna le dos,
A propos,
Pour n'être pas de la fête.

Cette retraite ne fut,
Qu'il n'y eut
De massacrés un grand nombre;
On les alloit abattant
Par Battant,
Et on en faisoit décombre.

Plusieurs payent aux poissons
Leur rançon,
Dont ils firent leur pâture;
Car avec les bons chrétiens,
Ces coquins
Ne prétendoient sépulture.

En ces termes furent pris
Et surpris
Plusieurs qui restoient pour gage :
Gascons, Français, Allemands,
Tous truands,
Finirent par le cordage.

Besançon, tu as senti
Ce moment-ci,
Des huguenots la surprise,
Puis en cette hostilité
Assisté,
Garde-toi d'une entreprise.

Donc extirpe entièrement,
Promptement ;
Car, si justice n'est faite,
. . . . (Ce vers manque.)
Tout à droit,
Pour un il en naîtra mille.

Or, Seigneur Dieu, Rédempteur,
Protecteur,
Ta main soit une muraille,
Ton bras soit un boulevard
Et rempart
Pour garder tes pauvres ouailles.

Si ces couplets sont loin de briller par la richesse poétique, on voit qu'en revanche l'auteur s'y montre d'une rare prodigalité d'épithètes à l'adresse des religionnaires : il ne lui suffit pas de les traiter d'ennemis, de méchants, d'impies ; il les présente tour à tour comme de la vermine, de la canaille, de la racaille, des truands, des gueux, des coquins, des brigands, des pillards, bons tout au plus à jeter en pâture aux poissons. Et qu'avaient-ils fait pour mériter cette avalanche d'injures? quels crimes avaient-ils commis? Leur crime, c'était de professer des opinions qui admettaient la liberté de conscience ; c'était ensuite d'avoir voulu rentrer dans leurs foyers, d'où les avait chassés un édit arbitraire. Certes ils pouvaient être, tout en croyant à Luther, d'aussi braves gens que ceux qui croyaient au pape ; mais, condamnés à s'insurger pour avoir le droit de penser librement, ils eurent le malheur d'être vaincus, et il leur fallut payer tribut à l'inexorable *Væ victis :* en religion comme en politique, les vaincus ne sont pas seulement des adversaires que l'on frappe, ce sont des victimes que l'on calomnie. Telle est la destinée de ceux qui jouent aux révolutions : quand ils gagnent la partie, ce sont des héros ; quand ils la perdent, ce sont des infâmes. Combien de fois cela s'est-il vu dans nos temps modernes ! Il en fut de même pour les réformés de Besançon : vainqueurs, ils eussent été proclamés les héroïques défenseurs de la liberté religieuse ; vaincus, on ne se contenta pas de leur sang ; on couvrit de boue et d'outrages leur mémoire maudite. Les couplets qui précèdent le montrent assez. Et n'est-il pas curieux de voir l'auteur de ces couplets glorifier l'archevêque Claude de la Baume d'avoir *repoussé hardiment, vaillamment,* les hérétiques? lui ce même prélat qui s'était fait inscrire parmi les membres de la confrérie de Sainte-Barbe, lui qui si longtemps avait encouragé les idées de la Réforme. Puisque monseigneur de la Baume éprouva plus tard le besoin de redevenir bon catholique, il eût bien dû changer aussi sa manière de vivre ; car ses biographes nous le montrent comme un homme sans moralité, sans principes, adonné aux femmes, dissipateur à l'excès, et qui ne cessa d'être le même jusqu'à la fin : « Il est mort sans confession, rapporte le cardinal de Granvelle ; on l'ensevelit en une pauvre et trouée nappe de cuisine au lieu d'un linceux, une mitre de papier, huit torches et six petites chandelles. » Voilà comment mourut à Arbois, le 13 juin 1584, monseigneur l'archevêque Claude III de la Baume.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Henri IV et Philippe II. — Déclaration de guerre à l'Espagne. — Invasion de la Franche-Comté. — Tremblecourt et ses Lorrains. — Ravages dans le bailliage d'Amont. — Violation de la capitulation de Vesoul. — Noble sacrifice des Vésuliens. — Tremblecourt devant Besançon. — Échec de d'Aussonville devant Salins. — Le connétable de Castille. — Expulsion des Lorrains. — Bataille de Fontaine-Française. — Entrée de Henri IV en Franche-Comté. — Ravages dans le bailliage d'Aval. — Henri IV devant Besançon. — Le maréchal de Biron et les Arboisiens. — Siége d'Arbois. — Le capitaine Morel. — Héroïque défense des Arboisiens. — Capitulation. — Colère du maréchal de Biron. — Tragique épisode. — Le vieux tilleul. — Mot de Pichegru. — Entrée de Henri IV à Arbois; son caractère. — Noble réponse des Salinois. — Henri IV à Poligny; l'échevin Jean Masson; la Vierge en vermeil. — Henri IV à Lons-le-Saulnier. — Déloyauté de ce prince. — Incendie de Lons-le-Saulnier. — Jugement sur la campagne de Henri IV en Franche-Comté.

On a dit que l'histoire des rois était le martyrologe des peuples. Il y a dans ces mots une vérité douloureuse : car c'est l'ambition des rois, c'est leur orgueil ou leur égoïsme, qui trop souvent ont amené les troubles et les révoltes, provoqué les luttes, allumé le feu des guerres; et ce sont les peuples qui toujours ont fait, avec leurs misères et leur sang, les frais de ces inhumaines tragédies. L'année 1595 fut pour les Franc-Comtois une preuve cruelle de cette réflexion. Ils virent l'invasion étrangère s'abattre chez eux, ensanglanter et rançonner leurs villes, désoler et ravager leurs campagnes, promener le fer et la flamme à travers leur sol; et pourquoi? parce que la querelle de deux têtes couronnées le voulait ainsi. Expliquons-nous. On sait combien la France eut à souffrir, au seizième siècle, des guerres dites de religion; on sait quelles agitations, quels bouleversements marquèrent la période de la Ligue, cette redoutable confédération formée sous le prétexte de défendre la religion catholique, apostolique et romaine contre les huguenots, mais dont le but véritable était de superposer l'Église à l'État; on sait aussi que le roi de Navarre, plus tard Henri IV, fut un des chefs huguenots qui combattirent avec le plus d'éclat les ligueurs; que ce prince remporta sur eux les mémorables victoires de Coutras, Arques et Ivry, et qu'enfin pour s'aplanir le chemin au trône, il abjura solennellement l'hérésie. Entre l'alternative de rester roi de Navarre et protestant, ou de devenir roi de France et catholique, *le Béarnais*, comme l'appelaient les ligueurs, n'était pas homme à balancer : « Paris vaut bien une messe, » avait-il dit. La conversion de Henri portait à la Ligue un coup sensible, mais cependant elle ne l'abattit pas. Il restait aux ligueurs, pour les soutenir, l'appui du vieux roi d'Espagne Philippe II, lequel n'avait cessé de combattre les huguenots, en même temps qu'il travaillait à fomenter des troubles en France, dans l'espoir de les voir tourner à son profit. D'autre part, la Ligue avait à sa tête un chef habile, entreprenant, opiniâtre, et d'autant plus irréconciliable, qu'il avait cru lui-même hériter de la couronne : c'était le duc de Mayenne. Or, après l'abjuration de Henri, le duc de Mayenne vint s'enfermer dans la Bourgogne, avec l'intention de demander au roi Philippe II la

cession de cette belle province, et de la faire ériger en royaume : il pensait que cet arrangement servirait la politique du monarque espagnol, qui ne croyait pas à la durée du règne de Henri IV et qui conservait toujours l'espoir de placer un prince de sa famille sur le trône des Valois. Mais Henri IV allait déranger tous les calculs. Maintenant qu'il était roi de France, il avait à cœur de dessiner nettement sa position en face de ses ennemis ; et, pour sortir de l'état d'ambiguïté où le plaçait le parti des ligueurs qui s'obstinaient à continuer la lutte, il comprenait la nécessité d'en finir promptement avec eux. Toutefois, comme le roi d'Espagne était l'homme en qui la Ligue avait toujours trouvé et trouvait encore son plus infatigable auxiliaire, Henri IV sentit que ses premiers coups devaient s'adresser à Philippe II. Se croyant donc assez fort pour prendre l'offensive, il résolut de provoquer en ce prince l'implacable ennemi qui le poursuivait depuis l'enfance, et le 17 janvier 1595, il déclara solennellement la guerre à l'Espagne. En agissant ainsi, le roi de France donnait à sa politique un caractère pleinement national : il forçait par là ce qui restait de ligueurs à se faire ou Français ou Espagnols.

Philippe II éprouva comme un sentiment de rage à la nouvelle du défi de Henri IV : il enjoignit à ses lieutenants de tout risquer, de tout oser pour punir l'audacieuse provocation du Béarnais ; et le connétable de Castille, don Fernand de Vélasco, gouverneur du Milanais, reçut l'ordre de passer les Alpes avec dix mille soldats, puis d'entrer en Franche-Comté. C'était de ce côté-là principalement que le roi de France, sur les instances de la belle et ambitieuse Gabrielle d'Estrées sa maîtresse, avait porté l'effort de ses armes. Il faut dire que Gabrielle, toute-puissante sur l'esprit de Henri IV, venait de faire légitimer un fils qu'elle avait eu de lui ; et son intention en pressant son royal amant d'envahir la Franche-Comté était, une fois cette province enlevée à l'Espagne, de faire nommer son fils comte de Bourgogne.

Vers les premiers jours du mois de février 1595 entraient en Franche-Comté six mille soldats lorrains, passés au service de la France et conduits par deux anciens capitaines ligueurs, d'Aussonville et Louis de Beauvau-Tremblecourt. Ce fut dans la partie septentrionale de la Comté, autrement dit dans le bailliage d'Amont, que les Lorrains se portèrent. Tremblecourt ouvrit la campagne en attaquant le bourg de Jonvelle, sur la Saône, qui ne put résister malgré son château fort, et qui fut livré au pillage. La petite ville de Jussey, vainement protégée par une garnison de deux cents hommes, un mur de fortifications et des fossés d'enceinte, n'eut pas un sort plus heureux : obligée de capituler après une résistance vigoureuse, elle fut mise à sac. Amance, que défendait son vieux château bâti par les comtes de Bourgogne au treizième siècle, et fortifié de dix tours ; Chariez, bourg enfermé dans une triple enceinte de murailles et protégé par une forteresse flanquée de tours carrées ; Scey-sur-Saône, qu'entouraient des remparts et des fossés ; Vauvillers au pied des Vosges, Oiselay, Marnay, Traves, ainsi que plusieurs autres bourgs et châteaux, tombèrent également au pouvoir des Lorrains, qui procédaient partout en pillant, brûlant et détruisant. Lorsque Tremblecourt eut mis ces diverses places dans l'impossibilité de lui nuire, il vint investir Vesoul avec toutes ses forces. Cette ville, dont les remparts étaient en ruines, et qui n'avait pour garnison que deux compagnies de milices bour-

geoises, ne se trouvait guère en état de tenir contre une armée de six mille hommes: aussi monsieur de Sorans, commandant de la place, aima-t-il mieux capituler dès la première sommation, que d'exposer ses compatriotes à subir la loi du vainqueur; et, pour satisfaire le chef des Lorrains, il consentit à lui payer une contribution de guerre de douze mille écus, mais à la condition que ses soldats ne commettraient ni vols, ni violences, ni meurtres. Cette convention acceptée, Tremblecourt entra dans Vesoul avec ses gens, qui s'y livrèrent, malgré la foi jurée, à toutes sortes de désordres, et s'y comportèrent comme en une ville prise d'assaut.

Pendant que ces choses se passaient, Nicolas Cornini, lieutenant de Tremblecourt, assiégeait Noroy-l'Archevêque, bourg à peu de distance de Vesoul, et menaçait les habitants de ne faire qu'un monceau de ruines de leurs maisons s'ils se refusaient à lui payer une forte somme. A cette nouvelle, les Vésuliens, mus par un sentiment d'autant plus admirable qu'eux-mêmes se trouvaient dans une position malheureuse, s'empressèrent de venir en aide à leurs voisins, en apportant à Cornini leur or, leur argent, leur vaisselle, jusqu'aux anneaux et bracelets de leurs femmes. Mais le noble sacrifice des Vésuliens pour sauver Noroy ne devait pas empêcher la destruction de ce bourg : Cornini le traita militairement, sous prétexte que la rançon n'avait pas été payée dans le délai prescrit.

Luxeuil, Flagy, Faverney, Chauvirey, Port-sur-Saône, Faucogney avaient eu aussi à souffrir de la présence des soldats lorrains. La petite ville de Gy fut saccagée par eux; mais là du moins la bravoure de ceux qui défendaient la place fit chèrement payer aux ennemis leur victoire. Tout le bailliage d'Amont, en un mot, se ressentit des « grandes pilleries, actes inhumains et cruautés inaudites » des Lorrains; et quand Tremblecourt ne vit plus rien à prendre ou détruire dans cette partie de la Franche-Comté, il dirigea ses pas sur un autre point. S'étant approché de Besançon, il envoya son trompette pour enjoindre aux gouverneurs de recevoir le roi de France à titre de gardien de la cité, comme ils avaient reçu le roi d'Espagne. Les gouverneurs accueillirent avec dédain la sommation du messager et le chargèrent de dire à celui qui l'envoyait, que s'il se disposait à les attaquer, ils étaient prêts à lui répondre. Tremblecourt sut à quoi s'en tenir; il n'essaya pas de pousser plus loin son entreprise et il revint au château de Vesoul, mais seulement avec une partie de ses troupes; il avait donné le reste au capitaine d'Aussonville pour que celui-ci se portât sur Salins et essayât d'enlever cette place. D'Aussonville arriva devant Salins dans la nuit du 3 au 4 mars : il s'établit près du couvent des Capucins, et trouvant la ville sur ses gardes, il la somma de se rendre au roi de France. La réponse ne se laissa pas attendre : les bourgeois et les soldats de la garnison firent feu sur l'ennemi, et dans une sortie à l'arme blanche, ils le chargèrent si vigoureusement, qu'après un combat de deux heures ils le contraignirent de se retirer avec des pertes considérables. Les Lorrains se rabattirent sur Quingey, qui n'était pas en état de se défendre; et lorsqu'ils se furent vengés sur cette ville de leur échec devant Salins, ils se répandirent dans les montagnes, détruisant en tous lieux par le fer et le feu ce qui ne pouvait devenir objet de pillage.

Sur ces entrefaites arriva le connétable de Castille, don Fernand de Vélasco, avec les dix mille Espagnols qu'il amenait d'Italie. Un nombre à peu près égal de milices

franc-comtoises, qui vinrent se joindre à lui, le placèrent à la tête d'une armée de vingt mille hommes, et aussitôt il s'occupa de mettre un terme aux brigandages des Lorrains. Il leur reprit successivement les châteaux qu'ils gardaient, entre autres le château fort de Marnay, contre lequel il fallut employer le canon, et qui ne se rendit qu'après une défense énergique; mais les Lorrains renfermés dans la forteresse payèrent chèrement leur résistance : ils furent tous faits prisonniers de guerre et pendus aux créneaux, à l'exception du capitaine, qui se racheta moyennant deux mille écus. Une fois maître des diverses petites places dont l'ennemi s'était emparé, Fernand de Vélasco se dirigea sur Vesoul, où Tremblecourt avait concentré le reste de ses troupes. Le connétable commença par attaquer avec le canon, et dès le premier jour il décida Tremblecourt à se retirer de la ville pour monter au château du Marteroy. La redoutable position de cette forteresse sur la Motte de Vesoul permit aux Lorrains de s'y défendre pendant un mois, et probablement ils s'y fussent maintenus longtemps encore sans la mort d'un des meilleurs lieutenants de Tremblecourt, et surtout sans le manque d'eau. Les Lorrains se rendirent à discrétion au connétable de Castille, qui leur fit subir le sort des vaincus.

La Franche-Comté se trouvait délivrée de ces étrangers avides de pillage. Quant à Tremblecourt, il parvint à s'échapper et se réfugia chez l'une de ses parentes, abbesse de Remiremont. Informé que le connétable, profondément irrité contre lui, connaissait le lieu de sa retraite et avait envoyé l'ordre de s'assurer de sa personne, il quitta nuitamment l'abbaye de Remiremont pour gagner l'autre côté de la Moselle; mais, en cherchant à traverser cette rivière, il s'y noya.

Quelques jours après la reddition du château de Vesoul, don Fernand de Vélasco était à Gray, où ses troupes purent donner la main à celles du duc de Mayenne. En apprenant que le général espagnol venait de chasser les Lorrains de la Franche-Comté, et qu'avec l'aide de Mayenne il s'apprêtait à dégager les forteresses de Dijon, reprises depuis peu par le maréchal de Biron aux ligueurs, Henri IV accourut en Bourgogne. Le 4 juin il entrait à Dijon. Dès le lendemain il sortait de cette ville pour s'avancer avec quinze cents chevaux sur la route de Gray; mais, impatienté de la diversité des rapports que lui faisaient ses éclaireurs, il ne voulut pas attendre le retour d'un détachement qu'il avait envoyé reconnaître la position des ennemis, et donnant rendez-vous à toutes ses compagnies au village de Fontaine-Française, il y arriva le premier avec le maréchal de Biron et trois cents cavaliers tout au plus. A peine avait-il dépassé Fontaine-Française, qu'il vit ses éclaireurs revenir au galop, poursuivis par des escadrons espagnols derrière lesquels s'avançait toute l'armée ennemie, forte d'à peu près quinze mille hommes. Malgré l'énorme disproportion du nombre, Henri IV ne voulut pas battre en retraite; et l'héroïque témérité dont il avait déjà donné tant de preuves dans le cours de sa carrière militaire allait cette fois encore le servir admirablement. A la tête de la poignée de cavaliers qui l'accompagnaient, il n'hésita pas à fondre sur les Espagnols, il leur culbuta l'un après l'autre quatre corps de cavalerie bien plus nombreux que le sien; et ce fut en renouvelant coups sur coups ces charges audacieuses, ce fut en exposant dix fois sa vie, qu'il attendit l'arrivée des compagnies auxquelles il avait donné rendez-vous à Fontaine-Française. Vélasco, étonné d'une telle résistance, n'osa rien entreprendre,

il craignit quelque embûche, et sans tenir compte des vives instances du duc de Mayenne, qui le suppliait d'engager une action générale, il s'occupa de ramener ses troupes à Gray. Vainement Mayenne le conjura-t-il d'entrer en Bourgogne pour secourir les forteresses de Dijon : « Je n'ai d'autre mission, lui répondit obstinément le connétable, que de protéger la Franche-Comté; je ne dois rien entreprendre au delà. » Mayenne se sépara de Vélasco, l'exaspération dans l'âme ; et, s'étant retiré à Chalon-sur-Saône, il conclut avec Henri IV une trève, qui se termina bientôt par un traité de paix. Dès ce moment, tout fut dit pour le parti de la Ligue : il perdait en Mayenne le chef qui seul pouvait lui donner encore quelque chance de durée ou de succès.

Le brillant combat de Fontaine-Française reporta la guerre en Franche-Comté. Vers la fin du mois de juin 1595, le roi de France entra dans cette province à la tête de vingt-cinq mille hommes : ce fut par le siége de Champlitte, et par l'investissement des châteaux de Pesmes et de Rochefort, qu'il ouvrit la campagne. Champlitte se délivra des Français en leur payant une contribution de huit mille écus; mais Pesmes, que Henri IV fit attaquer en sa présence, éprouva, dit un historien, « tout ce que peut faire le vainqueur et tout ce que peut craindre le vaincu. » Quant à Rochefort, le roi n'en attendit pas la prise : craignant d'être arrêté trop longtemps devant cette place, défendue par une bonne garnison et de l'artillerie, il y laissa des forces suffisantes pour en continuer le siége, et il se porta de sa personne sur Besançon, avec le gros de ses troupes. En même temps il fit diriger des détachements sur les petites places fortes du bailliage d'Aval, car cette fois les hostilités eurent pour principal théâtre la partie méridionale de la Franche-Comté; la partie septentrionale, tant maltraitée pendant l'invasion de Tremblecourt, ne vit que peu de soldats de l'armée royale. On ne peut que signaler sans chercher à l'expliquer stratégiquement la marche des divers détachements français à travers le bailliage d'Aval, attendu que cette marche n'eut rien de coordonné et de régulier, et que les opérations de ces corps de troupes étaient dépourvues de caractère d'ensemble : agissant indépendamment les uns des autres, ils se portaient sur les points dont ils croyaient plus facilement pouvoir se rendre maîtres. C'est ainsi qu'ils attaquèrent un faubourg de Lons-le-Saulnier, Bletterans, Saint-Amour, Château-Chalon et d'autres places, qui furent plus ou moins maltraitées. Le baron de Beaufremont, avec ses milices, cinq cents hommes de troupes régulières et quelques centaines de cavaliers, sortit à plusieurs reprises de Poligny, pour s'opposer aux succès de l'ennemi; le capitaine Pierre d'Éternoz fit, de son côté, des sorties avec la milice bourgeoise de Salins, afin de protéger les mouvements du baron : mais, malgré leurs efforts combinés, les deux chefs comtois n'aboutirent guère qu'à des résultats négatifs, si ce n'est qu'ils inquiétèrent assez vivement un corps de troupes françaises établi sous les murs de Château-Chalon, et qu'ils le forcèrent à s'éloigner de cette place, où du reste il avait déjà commis des ravages. Toutefois l'ennemi ne perdit pas beaucoup à cette retraite : de Château-Chalon il se rabattit sur Seellières, qu'il emporta d'escalade pendant la nuit (16 juillet). Un autre détachement s'empara du château d'Oliferne près d'Arinthod, lequel avait résisté vigoureusement, et le détruisit de fond en comble. A Baume-les-Dames par exemple, les Français furent

moins heureux. Un détachement s'étant présenté devant les murs, et le commandant de la troupe ayant sommé les autorités d'ouvrir leurs portes, l'échevin de la ville, nommé Plaid, lui répondit que ses concitoyens s'enseveliraient sous les débris de leurs maisons plutôt que de livrer la place. Le commandant français, surpris de tant de résolution, se retira sans rien entreprendre.

Pendant ce temps Henri IV s'approchait de Besançon. Le 29 juillet il parut sous les murs de la ville impériale, et lorsqu'il en eut formé l'investissement, il députa le baron de Luce aux gouverneurs pour leur demander le passage. Les gouverneurs répondirent d'une manière négative, en se retranchant derrière les instructions de l'empereur Maximilien, qui leur défendaient formellement de recevoir dans la ville des troupes étrangères. Le lendemain Henri IV renvoya le baron de Luce. Il le chargeait de dire que si l'on s'obstinait à lui refuser le passage, il saurait bien l'obtenir de force, et que, le cas échéant, il ferait chèrement payer aux habitants leur refus. Les gouverneurs s'étaient empressés d'avertir Fernand de Vélasco du péril qui les menaçait; mais le connétable n'en avait pas tenu compte, et rien ne put le décider à bouger de son camp de Gray, où depuis le combat de Fontaine-Française il s'était enfermé sans donner signe de vie. En cette position, les gouverneurs offrirent au Béarnais cent mille francs pour qu'il respectât leur neutralité. Le Béarnais ne se fût probablement pas contenté de cette proposition, s'il n'avait su que les Suisses voulaient intervenir en faveur de la cité impériale : la crainte de se brouiller avec ces utiles et redoutables alliés lui fit donc accepter l'offre des Bisontins, et les cent mille francs lui furent apportés à Saint-Ferjeux.

Le 31 juillet, Henri IV se trouvait à Quingey, où l'avait précédé le maréchal de Biron, qui commandait l'avant-garde de l'armée royale. Le maréchal, après avoir rançonné les Quingeois et ruiné leurs murailles, s'était dirigé sur Arbois, croyant entrer sans coup férir dans cette ville. Il se trompait : les Arboisiens étaient, au contraire, résolus à se défendre en hommes dignes de leurs aïeux, et ils le firent avec un héroïsme qui mériterait une place brillante dans les fastes militaires. Aux Arboisiens revint tout l'honneur de la campagne de Henri IV en Franche-Comté. Mais l'histoire est à peu près restée muette sur cet épisode; et cependant, si elle eût voulu se rappeler que quelques hommes, dont la plupart encore savaient bien mieux manier la serpe du vigneron que le mousquet du soldat, tinrent quatre jours en échec une armée nombreuse, aguerrie, fière de ses victoires et commandée par un général qui se croyait le premier homme de guerre de son siècle, elle eût certainement admiré la noble témérité des Arboisiens. Racontons cette page, la plus belle de l'histoire militaire d'Arbois, et l'une des plus glorieuses des annales franc-comtoises[1].

A l'époque où le maréchal de Biron vint assiéger Arbois, cette ville n'avait pas la physionomie qu'elle présente aujourd'hui : « elle était alors entourée, dit

[1] En 1856, M. E. Bousson, ex-professeur de rhétorique, a publié sous ce titre : *Le Capitaine Morel ou le Siége d'Arbois en 1595*, une relation détaillée de cet événement. L'auteur, comme il le dit dans sa préface, s'est guidé principalement sur la Chronique d'un contemporain, le docteur Jean Bontemps (*Discours sommaire et véritable de la ville d'Arbois*, etc.). C'est d'après la même Chronique que nous avons composé notre récit.

M. Rousson, d'une haute et forte muraille de six à sept pieds d'épaisseur, interrompue de distance en distance par des tours élevées, de forme ronde ou carrée, percée de meurtrières, au pied desquelles étaient des fossés larges et profonds, creusés sur toute leur étendue, excepté du côté du couchant, où la rivière en tenait lieu. Deux châteaux, l'un à l'orient, l'autre à l'occident, tous deux vastes et spacieux, faisaient partie de ces fortifications. Deux faubourgs étaient en dehors des murailles : celui de Courcelles, bâti sur la pente qui s'étend du côté du nord, était le moins considérable et le moins populeux ; celui de Faramand, que la rivière séparait de la ville, comprenait près de cent vingt maisons. » Quant à la population d'Arbois, elle ne s'élevait guère alors au-dessus de trois mille habitants ; et lorsque les autorités de la ville eurent achevé le recensement qui devait leur donner le chiffre des citoyens en état de défendre les murs, elles ne trouvèrent pas deux cents hommes sur lesquels on pouvait compter. Ce n'était pas assez pour résister aux assauts de toute une armée. En cette conjoncture, les magistrats s'adressèrent à Claude de Vergy, gouverneur de la Franche-Comté, afin d'en obtenir des secours ; mais le sire de Vergy, qui n'avait que peu de troupes à sa disposition, ne put leur envoyer qu'une cinquantaine d'hommes. Il est vrai que ce petit renfort avait pour chef un des plus braves officiers de ce temps, et dont la présence parmi les Arboisiens devait rencontrer un accueil d'autant plus sympathique, qu'il était lui-même enfant de la ville. Il se nommait Joseph Morel. Né de parents obscurs, il avait embrassé jeune la profession des armes et s'était élevé, par son courage et ses talents, au grade de capitaine dans les armées espagnoles. Si l'on se reporte à cette époque, où le privilége de la naissance, bien plus que le mérite, ouvrait le chemin des honneurs, où toutes les avenues qui conduisaient aux hautes positions de la hiérarchie militaire étaient presque fermées aux plébéiens, on comprendra que Morel, l'enfant du peuple, avait dû faire reconnaître en lui les qualités d'un éminent soldat pour obtenir un brevet de capitaine. Ses compagnons d'armes l'avaient surnommé *le Prince*, sans doute à cause de sa bravoure, ou de l'ascendant qu'il exerçait sur eux ; dans tous les cas, ce surnom ne pouvait être pour lui qu'un éloge. Morel se trouvait à Besançon, lorsqu'il apprit que sa ville natale allait être assiégée, et, n'écoutant que son patriotisme, il avait sollicité l'honneur de venir la défendre. On n'a pas besoin d'ajouter que le capitaine, accueilli par ses concitoyens avec l'expression du plus vif enthousiasme, se vit à l'unanimité choisi pour commander la place.

Le jeudi 3 août 1595, Arbois aperçut les premiers coureurs de l'armée française. Le lendemain, les hauteurs qui dominent la ville et l'environnent commencèrent à se couvrir de troupes, et quelques compagnies vinrent occuper l'extrémité des deux faubourgs de Courcelles et de Faramand, placés en dehors des remparts. Ces dispositions prises, le maréchal de Biron envoya son trompette au capitaine Morel pour le sommer d'ouvrir au roi de France et de Navarre les portes de la ville : le maréchal promettait d'accorder une capitulation honorable, et de ne lever sur les habitants qu'une contribution modérée ; ajoutant qu'il serait téméraire de leur part de songer à se défendre, qu'une résistance ne les sauverait pas, qu'ils avaient autour d'eux huit mille hommes, et que Henri IV allait arriver avec du canon et son armée. Morel renvoya le trompette en le chargeant de redire au maréchal que les défenseurs

de la place avaient juré de mourir plutôt que de trahir leurs serments envers le roi d'Espagne leur maître et souverain. Une demi-heure après le retour du parlementaire, Biron faisait approcher des murailles deux ou trois de ses compagnies. Mais les Arboisiens étaient préparés à les recevoir : ils les laissèrent arriver jusqu'à portée de leurs arquebuses; et, au signal donné, ils les accueillirent par une décharge générale, qui leur tua quelques officiers et plusieurs soldats. Une seconde décharge, puis une troisième, suivit; et le feu des assaillants répondant au feu des assiégés, qui tiraient de différents points à la fois, des remparts, des tours, des meurtrières, des clochers, il s'établit alors un échange de vives arquebusades qui se traduisit en définitive par de nouvelles pertes du côté des Français.

Le maréchal de Biron, irrité de cet échec, fit resserrer plus étroitement la place et remplir de soldats les maisons des faubourgs de Courcelles et de Faramand. En même temps il donna l'ordre de construire des barricades dans les rues de ces faubourgs, afin de prévenir toutes sorties : mais les assiégés empêchèrent ces travaux, en dirigeant du haut de leurs remparts un feu continu sur les Français, qui se virent ainsi forcés d'abandonner leurs barricades inachevées et de chercher dans les maisons un abri contre les balles. Le maréchal comprit alors que la résistance des Arboisiens était sérieuse, qu'il avait à faire à des hommes déterminés, et qu'il lui serait difficile d'en finir avec eux s'il n'agissait énergiquement. Toutefois, comme il tenait beaucoup à s'emparer de la ville avant l'arrivée de Henri IV, il voulut essayer de nouveau la voie des négociations : il renvoya donc son parlementaire, lui prescrivant de s'adresser non plus au commandant de la place, mais aux magistrats eux-mêmes. Le parlementaire fut amené à l'hôtel de ville, où se trouvaient réunis les membres du conseil : il les somma de se rendre, sous peine d'exposer leurs concitoyens à de terribles malheurs; il leur annonça que le roi s'avançait avec une puissante artillerie; que s'ils le forçaient à la faire jouer contre leurs murs, elle se serait bientôt ouvert un passage, et qu'alors la place se verrait traitée comme on traite les places emportées d'assaut. Monsieur de Montrond, maire de la ville, fit à l'envoyé, au nom des magistrats, cette noble et courageuse réponse, recueillie par l'histoire : « Nous ne voulons point changer de prince; ce n'est pas à nous que la ville appartient, mais à Sa Majesté Très-Catholique : nous avons juré de la lui conserver, et nous ne fausserons point notre serment. Pour le service de notre roi, nous sommes prêts à exposer et nos biens et nos vies. »

A peine le messager était-il de retour, que Biron, transporté de colère, ordonnait l'attaque. Les Français, s'étant emparés d'un groupe de maisons qui se trouvait au bord de la rivière, presqu'en face de la porte de Faramand, imaginèrent de percer dans les murs des espèces de meurtrières, et par ces ouvertures habilement ménagées, ils se mirent à diriger un feu vigoureux sur les défenseurs de la place. Il importait de chasser l'ennemi de cette position; mais le seul moyen de le forcer à déloger, c'était de mettre le feu aux maisons où il se tenait : bien que ce fût là un parti extrême, on n'hésita pas à consommer le sacrifice. Des torches résineuses et d'autres matières inflammables ayant été préparées, on les lança sur ces maisons, dont les toitures étaient en sapin : cette particularité, jointe à l'ardente chaleur de la saison, favorisa l'action comburante des projectiles incendiaires, et le feu

gagna rapidement. Les Français essayèrent de l'éteindre ; quelques-uns même, plus audacieux, se hasardèrent à cette fin sur les toits ; mais les balles des assiégés les arrêtaient dans leur téméraire ascension et les faisaient rouler, sanglants et meurtris, sur le sol de la rue. L'ennemi, furieux de l'insuccès et des pertes qu'il venait d'éprouver, se vengea d'une manière cruelle : maître du faubourg de Faramand, qui comprenait près de cent vingt maisons, il y alluma le feu aux quatre coins.

Ce fut vers les huit heures du soir que l'on aperçut les premières lueurs de l'incendie ; une heure après, l'embrasement du faubourg était général : les flammes avaient gagné le faîte des maisons, et les ombres de la nuit prêtant à ces flammes une clarté plus sinistre, rendaient ce spectacle effrayant. A la vue des tourbillons de feu sous lesquels s'abîmait un faubourg tout entier, de longs cris de douleur et de désespoir s'élevèrent des remparts ; mais bientôt la fureur domina tous les autres sentiments : la foule répandue sur les murs s'indigna de rester plus longtemps spectatrice de ce désastre sans tirer vengeance de ceux qui le causaient ; et, bouillonnante d'impatience et de colère, elle demandait à grands cris à faire une sortie. Le commandant Morel eut l'intelligent courage de ne pas céder aux inspirations de cette légitime il est vrai, mais imprudente colère : malgré toutes les clameurs, il refusa de laisser ouvrir les portes. C'est que sa vieille expérience militaire lui faisait voir les choses d'autre manière que ses compatriotes ; et, s'il eût écouté leur ardeur irréfléchie, l'ennemi se fût dès la nuit même emparé de la ville. Les Français n'étaient pas restés inactifs pendant l'incendie du faubourg de Faramand : pensant que ce désastre absorberait toute l'attention des assiégés, ils s'avancèrent silencieusement, à la faveur des ténèbres, sur un autre point des remparts, et ils dressèrent leurs échelles. La vigilance de Morel fit échouer l'entreprise : trop instruit des pratiques de la guerre pour ne pas soupçonner quelque dessein de la part des Français, il s'était tenu sur ses gardes. Au moment donc où l'ennemi, plein de confiance, se disposait à tenter l'escalade, les Arboisiens se trouvèrent là pour le désabuser : ils abaissèrent leurs armes, une terrible décharge de mousqueterie partit, laquelle renversa les premiers assaillants sur ceux qui les suivaient ; et les Français, surpris, déconcertés, se retirèrent en désordre, arquebusés par les gens des remparts et traînant après eux un grand nombre de blessés.

Le maréchal de Biron ressentit de ce nouvel échec un dépit d'autant plus violent, que Henri IV venait d'arriver à Montigny, village à demi-lieue nord d'Arbois, et où Biron avait établi son quartier général. Le roi s'était montré étrangement surpris de voir qu'après deux jours d'attaque, son avant-garde ne fût pas encore maîtresse d'une petite place comme Arbois. Or, pendant que Henri IV s'installait au château de Montigny, le maréchal de Biron attendait le retour de son trompette, qu'il avait de nouveau renvoyé près des assiégés pour leur annoncer l'arrivée du roi, et pour leur déclarer que s'ils ne cessaient à l'instant une résistance inutile, ils expieraient cruellement leur témérité. Mais ce troisième message n'ayant pas eu plus de succès que les deux premiers, Biron courut à Montigny demander au roi son artillerie, lui faisant entendre qu'il fallait absolument du canon pour venir à bout de la ville. Cela contraria vivement Henri IV, qui se voyait ainsi retardé dans sa marche ; cependant il envoya l'ordre de ramener en toute hâte l'artillerie, que l'on venait de diriger sur

Salins. Elle ne fut de retour à Montigny que très-avant dans la soirée; mais on la fit rouler toute la nuit afin qu'aux premières heures du jour elle se trouvât devant Arbois, et que l'on pût immédiatement ouvrir la brèche. En effet, dès le grand matin du 7 août, les assiégés aperçurent six pièces de 36, dressées en batterie dans un verger au nord de la ville. Aussitôt que le capitaine Morel eut reconnu le point d'attaque des Français, il s'occupa de protéger la partie menacée, en faisant pratiquer derrière le rempart une tranchée de dix pieds tant en largeur qu'en profondeur, et surmontée d'une muraille à hauteur d'homme. Cette fortification fut promptement achevée, grâce à l'intelligente ardeur avec laquelle toute la population se mit à l'œuvre.

Le moment des grandes épreuves et des fortes résolutions était venu pour les Arboisiens : le maréchal de Biron, irrité de ses échecs, se tenait là devant leurs remparts, avec ses canons prêts à vomir la destruction et la mort, avec dix mille soldats impatients de se ruer à l'assaut. Cependant Biron, avant d'ouvrir le feu, veut tenter encore la constance des assiégés, et pour la quatrième fois il leur renvoie son parlementaire. Malgré l'effrayant tableau que le messager leur trace des calamités auxquelles la ville s'expose par sa résistance, il n'a qu'une réponse négative à reporter au maréchal. Le retour de l'envoyé est le signal de l'attaque : les artilleurs s'approchent de leurs pièces; une première décharge de toute la batterie éclate et vient s'abattre contre la muraille; d'autres décharges suivent, pressées et terribles. L'action répétée des boulets ébranle le mur, puis en détache les pierres, puis bientôt en fait crouler des pans entiers. L'artillerie de la place répond à celle des assaillants : malheureusement, les Arboisiens n'avaient à leur disposition que deux pièces en fer, lesquelles encore ne pouvaient qu'inquiéter faiblement la batterie française, et qui même ne tardèrent pas à cesser leur feu; l'ennemi, les ayant remarquées, pointa deux de ses canons sur la tour de Vautravers d'où elles tiraient, et les mit en quelques instants hors de service.

Cependant l'attaque ne se ralentit pas : les boulets français continuent à foudroyer la muraille; à chaque détonation, la brèche s'élargit. En cette position extrême, les Arboisiens se montrent dignes d'eux-mêmes, dignes du brave chef qui les commande : leur âme s'élève à la hauteur du danger, et l'ardeur virile qui les anime ne doit plus s'appeler de la résolution, c'est l'enthousiasme de l'héroïsme. Toute la population est accourue sur le lieu menacé : hommes, enfants, vieillards, malades même, chacun rivalise de zèle et d'intrépidité pour prévenir ou atténuer le ravage des boulets et réparer les brèches faites à la muraille; chacun apporte à l'œuvre de la défense commune son contingent de patriotisme et de dévouement. Il n'est pas jusqu'aux femmes qui ne sentent vibrer en elles la fibre du courage et qui ne veuillent jouer leur rôle dans cette partie suprême : on les voit s'avancer résolûment sous le feu de la batterie française, et porter, les unes des munitions à ceux qui combattent, les autres de la terre et des pierres à ceux qui travaillent aux fortifications. A ce moment il se passa même quelque chose de sublime : une jeune femme s'approchait du rempart avec un panier rempli de terre, lorsqu'un boulet vient lui fracasser le bras. L'héroïque mutilée reprend son panier du bras qui lui reste; et, continuant sa marche, elle va déposer son fardeau sur le rempart. L'histoire et la poésie

ont immortalisé le nom de bien des femmes dont toute la célébrité ne vaut pas ce trait-là.

L'artillerie de Biron battait toujours avec furie la muraille : soixante-douze coups de canon avaient été tirés, et les Arboisiens, malgré l'infatigable énergie de leurs efforts pour arrêter l'action destructive des boulets, voyaient que la brèche continuait à s'élargir : elle présenta bientôt jusqu'à trente-six pieds d'ouverture. Mais les défenseurs de la place ne perdent rien de leur assurance : ils sont là, calmes et résolus, attendant l'assaut d'un pied ferme. Le maréchal de Biron a remarqué qu'un second rempart s'élève derrière celui qu'il vient d'abattre, et qu'une tranchée profonde, garnie d'hommes, sépare les deux murs : alors il ordonne de changer la position de la batterie, c'est-à-dire qu'il la fait placer de manière à ce qu'elle prenne en flanc ceux des assiégés qui se préparent à défendre la brèche. Le capitaine Morel a mesuré d'un coup d'œil tout le danger de cette manœuvre : il a compris qu'elle rendait inutile une plus longue résistance, car il n'avait ni canons pour contre-battre le feu des pièces françaises, ni secours à espérer du dehors; et le trop petit nombre d'hommes dont il disposait ne lui laissait pas même la ressource de réparer les pertes qui le menaçaient. C'en était fait : la fortune contraire des armes tournait contre les Arboisiens; ils se voyaient impuissants à sauver leur ville des désastres d'un dernier assaut victorieux. Leur courageuse résistance, leur fidélité, leur dévouement, méritaient cependant un meilleur sort! « Mais, dit M. Bousson, ils ne chercheront point à conjurer l'orage; ces âmes de bronze ne s'abaisseront pas à avouer les premiers leur défaite : il faudra que Biron renvoie son trompette pour la cinquième fois. Le trompette ne se fait pas longtemps attendre; et enfin, cédant noblement à la loi du plus fort, les Arboisiens consentent à capituler, à condition que la vie des soldats et des habitants sera respectée, et l'honneur des femmes garanti. »

Le maréchal accepte la capitulation dans ces termes, il la signe de sa main et s'engage à la faire ratifier par le roi son maître. En attendant, il envoie quelques-unes de ses compagnies prendre possession des portes de la ville, avec injonction aux habitants de se retirer dans leurs maisons ou dans l'église; puis il ordonne que les soldats de la garnison et les bourgeois qui défendaient la place soient désarmés et conduits devant lui comme prisonniers de guerre. On obéit. Le maréchal s'était imaginé que la ville renfermait une garnison nombreuse; mais à la vue de la poignée d'hommes qui venaient de le tenir quatre jours en échec, lui le maréchal de Biron, lui que la guerre avait illustré par d'éclatantes victoires, la rougeur de la honte lui monte au front : il promène sur les Arboisiens des regards étincelants de colère, les arrête sur le capitaine Morel et lui demande d'un ton véhément si ce sont là tous les défenseurs. Morel ayant répondu d'une manière affirmative, le maréchal laisse éclater sa fureur : il s'emporte en apostrophes insolentes contre ces braves gens, qui n'étaient coupables que d'avoir noblement accompli leur devoir; dans son exaspération il va jusqu'à les menacer tous de la corde. L'audacieuse résistance de ces quelques hommes devant des forces si supérieures lui semblait un outrage à sa gloire militaire, et le ressentiment de l'amour-propre blessé lui fit commettre un crime qui n'a pas eu de retentissement dans l'histoire il est vrai, mais qui méritait

cependant d'y trouver place pour la flétrissure ineffaçable de son auteur; car ce fut un odieux et lâche assassinat! Biron voulait une vengeance; il a désigné Morel comme la victime qu'il doit immoler à son orgueil; et, sans respect pour les lois de la guerre, sans égard pour la capitulation signée de sa main, il ordonne à des valets d'armes de s'emparer du brave officier, de le garrotter de cordes comme un criminel et de le pendre. Un arbre, qui se trouvait là près, servit au supplice de l'infortuné capitaine. On rapporte que Morel, en passant devant son bourreau, lui dit qu'un jour il envierait sa mort. Les paroles des mourants sont prophétiques, nous enseignent les poëtes : la prédiction vengeresse de Morel se réalisa! Le noble capitaine mourut en martyr du devoir et du patriotisme, et son nom est un de ceux qui se prononceront toujours avec un religieux respect; tandis que le sceau de l'infamie restera toujours sur le nom du maréchal de Biron, dont la tête tomba le 31 juillet 1602, sous un coup de hache, parce qu'il avait trahi son pays et son souverain.

Il y a une douzaine d'années, on voyait encore, dans une promenade au nord d'Arbois, l'arbre auquel fut pendu le capitaine Morel. C'était un vieux tilleul que le sentiment populaire révérait comme un objet sacré; et, chose merveilleuse! malgré sa vétusté, malgré les deux siècles et demi d'âge qui pesaient sur lui, le printemps l'avait toujours trouvé prêt à reverdir, les hivers avaient à peine énervé la vigueur de son feuillage, le parfum de sa fleur. Cet arbre méritait à jamais d'être entouré de tout le respect qu'inspire un noble vieillard qui va descendre dans la tombe. Faut-il le dire? il se rencontra des hommes qui ne le comprirent pas ainsi, et qui ne craignirent pas de porter une main profane sur cet arbre séculaire que le temps semblait se complaire à laisser debout. Pour ces hommes, la poésie des choses et des enseignements du passé s'effaça devant une prosaïque question de commodité domestique : ils décidèrent un jour que le terrain où s'élevait le vieux tilleul servirait à l'emplacement d'une fontaine, et le vieux tilleul tomba sous la cognée. Ce fut un acte sacrilége, ce fut du vandalisme : on devait respecter cet arbre comme un monument deux fois sacré, car il portait au front l'empreinte de deux signes augustes, celui du temps et celui du malheur : le malheur avait fait de son feuillage un symbole vénéré; le temps avait écrit sur son écorce une page historique. Debout là depuis deux cent cinquante ans, il semblait une protestation vivante contre le crime d'un assassin. Depuis deux cent cinquante ans il restait là, rappelant aux générations un drame émouvant et triste, un souvenir glorieux et funèbre. Pour les enfants, c'était un épisode touchant qu'ils aimaient à se redire; pour les hommes, c'était le récit d'une des luttes les plus courageuses de leurs compatriotes d'un autre âge; pour les femmes, c'était la sainte douleur d'une mère qui avait vu là sur cet arbre agoniser et mourir le fils de ses entrailles; pour tous, le noble tilleul était un objet de culte, en même temps qu'un titre d'orgueil : il rappelait le martyre d'un homme de cœur mort pour sa patrie; il perpétuait la mémoire d'un héroïque soldat qui laissait un digne exemple à suivre, un beau nom à prononcer. Ce n'est pas sans doute un de ces noms éclatants que l'histoire jette à tous les échos du monde; pour la France même, le capitaine Joseph Morel est une existence ignorée, perdue dans la poussière des siècles comme une de ces pièces d'or sur laquelle les générations

passent sans l'apercevoir : mais pour Arbois, Morel était plus qu'un héros, c'était un patriote martyr. A ce titre sacré, l'on devait religieusement conserver ce qui restait de lui; la reconnaissance, le patriotisme, la tradition, les droits du malheur, tout en faisait un devoir. On ne l'a pas compris. Il fallait au moins, avant de porter la hache sur le glorieux tilleul où Morel avait souffert l'agonie, il fallait au moins relire ces quatre vers échappés à la plume naïve d'un de ses contemporains témoin de son supplice, et peut-être que ces vers, qui traduisaient la pensée suprême du soldat martyr, eussent empêché la consommation d'un acte sacrilége :

Ne vous travaillez pas a me faire un tombeau,
Mes chers amis d'Arbois, de porphyre ou de marbre.
Assez m'honorera ou je fus pendu l'arbre.
Pas vous ne m'en pourriez ériger un plus beau.

Mais non, tout cela ne valait pas une fontaine, et l'arbre séculaire, l'arbre historique fut sacrifié.

Rapprochement singulier! Deux siècles juste après la mort du capitaine Morel, un autre enfant d'Arbois, qui en est resté le plus illustre, mais non le plus pur, disait, en s'arrêtant devant le vieux tilleul où Biron avait supplicié sa victime : « Conservez bien cet arbre-là..... Le brave Morel a joui d'un bonheur qui est l'objet de tous mes désirs. Il est mort pour sa patrie. » L'homme qui parlait ainsi s'appelait Charles Pichegru. Et l'année même où de si pieuses paroles tombaient de ses lèvres, il commençait à jouer ce rôle impie qui devait le conduire de la trahison au suicide!

Cependant le maréchal de Biron n'était pas satisfait; le supplice de Morel n'avait pas assouvi le ressentiment de son orgueil : on l'entendait murmurer des mots cruels, et de temps en temps il jetait sur la ville des regards qui trahissaient une pensée sinistre. Il ne voulait rien moins que faire d'Arbois un monceau de cendres : projet sauvage qu'il eût exécuté sans un ordre du roi, qui lui prescrivait de surseoir à toute mesure concernant les Arboisiens, avant d'avoir reçu de nouvelles instructions. Le maréchal ne dissimula pas sa colère à la lecture de ce message; toutefois il se soumit; mais, en attendant, ses soldats se livrèrent dans la ville a la brutalité de leurs instincts : ils pillaient les maisons, ils dépouillaient les habitants; ils ne respectaient rien, si ce n'est la vie des hommes et l'honneur des femmes, placés sous la sauvegarde du traité.

Le lendemain de la reddition d'Arbois, le roi y fit son entrée, en compagnie des ducs de Montmorency, de Guise, de la Trémoille et d'autres grands noms de France. Les magistrats de la cité, suivis d'une foule nombreuse, vinrent au-devant de Henri IV pour implorer sa générosité. Arrivés en sa présence, ils lui demandèrent merci, le supplièrent de prendre en considération que s'ils avaient essayé de lui résister malgré leur petit nombre, ils n'avaient fait qu'obéir à l'impérieuse nécessité des circonstances; qu'ils n'auraient pu, sans manquer à leurs devoirs et à leurs serments envers leur souverain et leur pays, tenir une conduite différente; que, du reste, ils étaient assez cruellement punis par l'incendie d'un faubourg tout entier, par le sac de leur ville et par la mort du capitaine Morel leur compatriote. On rap-

porte que le roi leur répondit en termes presque bienveillants, et que même il ne put s'empêcher de rire d'une naïveté qu'il entendit au moment où l'on venait de lui présenter le vin d'honneur. Comme il l'avait trouvé bon, et qu'il en faisait compliment : « Il est vrai qu'il est bon, lui fut-il répondu, mais nous en avons encore du meilleur. — Vous le gardez sans doute pour une meilleure occasion, » avait répliqué le spirituel monarque, en accompagnant sa repartie de ce sourire finement moqueur dont il possédait le secret.

Ce bon mot du roi, l'accueil favorable qu'il venait de faire aux magistrats arboisiens, laissaient augurer à ceux-ci que leur ville serait traitée avec ménagement ; ils se trompaient. Nul n'était plus prodigue que Henri IV de ces traits d'esprit, de ces démonstrations extérieures de bonhomie, qui l'ont rendu si populaire : les paroles bienveillantes, les sourires affables, les manières familières ne lui coûtaient rien ; mais sous ces dehors attractifs se cachait une dissimulation profondément habile : la gaieté comme la franchise, les épanchements comme les bons mots, tout était artificieux et calculé chez ce prince, que l'on représente cependant avec un caractère si loyal, si spontané, si ouvert. Il suffit d'étudier attentivement son histoire et de le suivre dans les diverses évolutions de sa vie, pour savoir à quoi s'en tenir sur ce point. Son langage respirait toujours les plus généreuses intentions; ses actes démentaient constamment les paroles. N'est-ce pas lui, par exemple, qui voulait que le paysan mît chaque dimanche la poule au pot? et sous son règne le paysan ne mangeait pas six fois de la viande dans une année. N'est-ce pas lui encore qui parlait sans cesse de soulager le sort de son pauvre peuple? et sous son règne, le peuple, taillable et corvéable à merci, payait des impôts énormes. Vis-à-vis des Arboisiens, c'est encore la même tactique. Il les accueille avec bonté, il leur dit quelques mots flatteurs sur leur courageuse résistance, sur la fidélité de leurs sentiments envers la couronne d'Espagne ; il leur fait entendre qu'il usera modérément des droits de la guerre à leur égard, et qu'il se contentera d'une simple rançon pour les besoins de son armée : or, pendant ce temps, il laissait enlever des caves de la ville tout le vin qu'elles renfermaient, il en permettait la vente à son profit, et dans une seule journée le produit de cette vente lui rapportait quatorze mille écus. Puis il fixa la rançon des habitants à dix mille écus ; mais il la réduisit à sept mille, sur l'exposé qui lui fut fait que la ville, épuisée, ruinée, se trouvait dans l'impossibilité matérielle d'acquitter une contribution plus forte.

La belle défense des Arboisiens sauva les Salinois d'une attaque de l'armée française. On se rappelle, en effet, que l'artillerie dont le maréchal de Biron avait eu besoin pour réduire Arbois était primitivement dirigée sur Salins. Le Béarnais se disposait à venir en personne assiéger cette dernière ville, parce que l'ayant fait sommer, dès le premier jour de son arrivée à Montigny, de se rendre sous peine des plus sévères châtiments, il avait reçu des magistrats cette noble et patriotique réponse : « Plutôt que de contrevenir à notre devoir, obligation et fidélité, nous nous disposerons aux événements et succès qu'il plaira à Dieu nous adresser. » Salins, bien protégé, bien défendu par ses forts, ses remparts, ses compagnies bourgeoises, et par une garnison de douze cents Suisses sous les ordres du colonel Coin, se préparait donc à résister vigoureusement : mais le Béarnais, privé, d'un côté, de

son artillerie, pressé d'autre part d'arriver à Lyon, où l'attendait Gabrielle d'Estrées sa maîtresse, laissa tranquille les Salinois, présumant que le siége de leur ville l'arrêterait trop longtemps.

Le jour où les dernières troupes françaises quittaient Arbois, c'est-à-dire le 12 août, Henri IV se présentait sous les murs de Poligny. Les habitants, sommés d'ouvrir leurs portes s'ils voulaient s'épargner les malheurs d'un assaut victorieux, envoyèrent au prince une députation composée des plus notables citoyens, parmi lesquels se trouvait Jean Masson, un des échevins de la ville. Celui-ci fut chargé de porter la parole; et dans un langage aussi plein de mesure que de dignité, il fit connaître au roi les intentions de ses compatriotes : « Sire, lui dit-il, si c'est une contribution que Votre Majesté demande, nous sommes prêts à la donner pour prévenir le ravage de nos terres, sauver l'honneur de nos femmes et la vie de nos enfants; mais si c'est un serment de fidélité que Votre Majesté exige, nous sommes disposés à nous ensevelir sous les ruines de notre ville, plutôt que de manquer à celle que nous avons jurée à notre souverain. »

Il y avait vraiment quelque chose de chevaleresque dans cette noble fidélité dont chaque ville comtoise venait à tour de rôle exprimer la pensée en face de l'invasion étrangère : chez un peuple animé de pareils sentiments, l'honneur et le patriotisme sont à l'ordre du jour.

Henri IV probablement ne se fût guère inquiété de la ferme résolution des Polinois de mourir pour la maison d'Espagne, s'il n'eût craint de perdre encore plusieurs jours à faire le siége de leur ville; et comme, à tout prendre, il se souciait moins de leurs serments que de leur argent, il fixa leur rançon à vingt mille écus. Les Polinois consentirent à payer cette contribution de guerre; mais, n'ayant pu réunir la somme exigée, ils offrirent au monarque, à défaut de valeur monnayée, une statue de la Vierge, en vermeil, d'un riche travail et d'un grand prix. Le Béarnais, qui préférait de l'argent à une statue en vermeil, se tira de là par une de ces phrases gasconnes dont les ressources infinies de son esprit lui fournissaient toujours l'à-propos : « A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que je retienne la mère de mon maître; » et les Polinois en furent quittes pour livrer, en garantie de la somme convenue, quatre otages qui suivirent le roi jusqu'à l'entier payement des vingt mille écus.

Au sortir de Poligny, Henri IV se dirigea sur Lons-le-Saulnier. Chemin faisant, il s'empara du bourg d'Arlay, qui fut mis au pillage et rançonné, puis de Château-Chalon, qui fut réduit en cendres; et, pendant que des détachements attaquaient les forteresses de la montagne, le roi venait, le 18 août, parquer son artillerie au château du Pin, peu distant de Lons-le-Saulnier. Il arrivait devant cette ville avec des dispositions peu bienveillantes, car il se sentait mû d'une violente colère contre le baron de Pymorin, commandant de la place, lequel s'était exprimé sur sa royale personne en termes blessants. Pymorin l'avait appelé *le Béarnais*, dans une lettre interceptée qu'il adressait à monsieur de Vergy, gouverneur de la Franche-Comté; et le monarque avait juré de faire pendre Pymorin pour se venger de cette dénomination de Béarnais, qu'il regardait comme une injure. De leur côté, les Lédoniens, craignant de s'exposer au courroux du roi s'ils tentaient de lui résister, envoyèrent

une députation à son quartier général. Il était presque nuit lorsque les envoyés se présentèrent. Le prince les reçut avec hauteur; il voulut à peine les entendre et leur dicta ses conditions : moyennant une rançon de vingt-cinq mille écus, la caution de douze otages, l'admission de quarante Suisses dans la place, et surtout la promesse de lui livrer le baron de Pymorin, il s'engageait à passer outre sans entrer dans la ville. Ces conditions furent acceptées; mais les députés n'avaient promis de livrer Pymorin que parce qu'ils le savaient hors de péril. Cet officier, prévenu des mauvais desseins du Béarnais contre sa personne, s'était sans plus attendre échappé de la ville sous un déguisement de femme.

Les conditions passées entre les envoyés et le roi n'avaient pas été signées : la nuit étant survenue durant les pourparlers, on s'était contenté de donner de part et d'autre sa parole, et dès le soir même, les quarante Suisses furent reçus dans la ville. Les députés s'occupèrent, aussitôt leur retour à Lons-le-Saulnier, de réunir la somme convenue; mais, le numéraire ne se trouvant pas en quantité suffisante, les familles se dépouillèrent de leur argenterie, les femmes de leurs bijoux, pour aider à former une valeur à-compte de la contribution. Le lendemain, au point du jour, les députés retournèrent au quartier général, traînant à leur suite deux charrettes qui portaient la rançon. Quelle ne fut pas leur surprise, lorsqu'arrivés à mi-chemin, ils virent l'armée royale tout entière en marche sur Lons-le-Saulnier. L'un d'eux, le docteur Guillaume Desprels, prit la parole et se permit de rappeler au roi, dans les termes les plus respectueux, les conventions de la veille. On ne l'écouta pas. Comme il insistait et faisait entendre qu'un roi n'a que sa parole, Henri IV menaça l'orateur de le *brancher* au premier arbre s'il ne se taisait aussitôt. Le Béarnais, dit-on, en apprenant l'évasion de Pymorin, évasion qu'il soupçonnait les bourgeois d'avoir favorisée, était devenu furieux, et il avait immédiatement fait sonner le boute-sel pour marcher sur Lons-le-Saulnier.

En présence de ce brutal accueil, les députés se retirèrent; ils rentrèrent dans la ville, afin de prendre à la hâte des dispositions pour la défense; et les Lédoniens, exaspérés par l'insigne mauvaise foi du Béarnais, se préparèrent à résister jusqu'à la mort. Mais Henri IV savait que la place n'était ni en mesure ni en état de soutenir un siége : un homme à l'âme de valet, un homme indigne d'être né en Franche-Comté, la terre de l'honneur (il se nommait Thiébaut Maguin, d'Arbois), s'étant présenté aux Lédoniens sous prétexte de leur rendre quelques services, avait perfidement abusé de leur confiance, pour surprendre le secret de leur mauvaise situation et pour tout apprendre au roi; de plus, les quarante Suisses admis depuis la veille dans Lons-le-Saulnier, et qui en occupaient les portes, les ouvrirent à l'armée française quand elle se présenta. Ce fut un dimanche 20 août que le roi de France fit son entrée à Lons-le-Saulnier; il en partit le même jour, impatient qu'il était d'arriver à Lyon pour y rejoindre Gabrielle d'Estrées : mais il emportait avec lui l'or et les bijoux des Lédoniens et de leurs femmes! Cette manière d'agir était impudente, et rien ne peut l'excuser; elle mérite d'autant plus d'être flétrie, qu'elle fut l'œuvre de ce même Henri IV dont on a fait le type de la loyauté. Garder l'argent qu'une ville payait pour sa rançon, quand on venait déjà de manquer à sa parole d'honneur, c'était par trop méconnaître le respect qu'on se doit à soi-même. Il ne

restait plus au roi qu'à maltraiter les habitants de cette ville et à brûler leurs maisons. Un de ses lieutenants se chargea de cette besogne. Henri IV avait laissé le commandement de ses troupes à d'Aussonville, cet ancien capitaine ligueur dont nous avons parlé précédemment : or d'Aussonville se ressouvenait de l'échec qu'il avait éprouvé cinq mois auparavant devant Salins, et il s'en vengea sur Lons-le-Saulnier, en y autorisant toutes sortes de désordres et de violences de la part de ses soldats, en traitant les bourgeois avec une excessive dureté pour leur extorquer de l'argent, enfin en se comportant dans cette ville comme s'il l'eût prise d'assaut ; et ce fut aux lueurs de l'incendie qu'il évacua la place, à la nouvelle que le connétable de Castille arrivait. Cet incendie dévora deux faubourgs : celui des Dames, où se trouvait le célèbre couvent de Sainte-Claire, et celui de Saint-Désiré, où se trouvait l'église de ce nom.

Les Lédoniens consacrèrent le souvenir de cette grande catastrophe, par l'inscription suivante, qui resta pendant longtemps au frontispice de l'une des portes de la ville :

LEDO VIATORI.

Civibus orbatam me cernis et igne crematam.
Hospitis hoc scelus est, illud et hostis erat.

C'est la vengeance qu'ils léguèrent à l'histoire[1].

La campagne de Henri IV en Franche-Comté était finie, elle avait duré deux mois ; mais, les historiens l'ont dit avec raison, cette expédition fut aussi infructueuse qu'impolitique ; nous ajouterons qu'elle fut loin de faire honneur au nom *du roi dont le peuple a gardé la mémoire*. Cette expédition fut impolitique, en ce sens que les deux mois passés par Henri IV à rançonner les villes comtoises compromettaient ses intérêts au lieu de les servir : pendant ce temps-là, les Espagnols faisaient éprouver dans les Pays-Bas à ses troupes, privées de sa présence, des revers qu'étaient loin de compenser les succès obtenus en Franche-Comté. Elle fut infructueuse, en ce sens que les Suisses, garants de la neutralité comtoise, pressèrent si vivement le roi d'évacuer la province, qu'il le fit pour ne pas se brouiller avec eux. Sully, le grand ministre de Henri IV, nous apprend dans ses Mémoires que l'expédition de la Franche-Comté n'obtint point son assentiment ; et le roi se fût épargné bien des mécomptes s'il eût préféré en cette circonstance les avis d'un homme d'État expérimenté, aux conseils d'une maîtresse ambitieuse.

La campagne de Franche-Comté, vient-il d'être dit, ne fit guère honneur au roi populaire. En effet, Henri IV n'a laissé dans les montagnes du Jura que le souvenir d'un conquérant, c'est-à-dire de l'homme de guerre pour qui la force victorieuse légitime tous les excès. Le pillage, le sac et l'incendie de plusieurs villes, au mépris des traités ; la violation des lois de la guerre, l'assassinat d'un brave officier qui

[1] Voici, pour ceux de nos compatriotes qui ne sont pas familiarisés avec la langue latine, la traduction de ces deux vers :

LONS-LE-SAULNIER AU VOYAGEUR.

Tu me vois vide d'habitants et devastée par le feu.
C'est le crime d'un hôte, ce ne devait être que l'acte d'un ennemi.

s'était loyalement défendu, ont donné à l'invasion française un caractère de brigandage et de cruauté justiciable de l'histoire. Que tous les crimes commis alors n'aient pas été l'œuvre du roi; que l'orgueil et l'inhumanité de ses lieutenants en aient accompli la plupart, c'est vrai : mais Henri IV était présent; mais en n'empêchant pas, en autorisant peut-être les actes de ses subordonnés, il s'en est rendu responsable, et voilà pourquoi son nom a longtemps été abhorré parmi les Franc-Comtois.

Du reste, on aurait tort de s'imaginer que Henri IV, aujourd'hui le plus populaire des rois qu'ait possédés la France, a toujours joui de cette popularité. Loin de là : détesté de son siècle, il fut oublié par le siècle suivant, rempli des noms de Richelieu et de Louis XIV; et si, plus tard, on l'a loué jusqu'à l'adoration, si l'on en a fait presqu'un grand homme en même temps que le meilleur des rois, c'est à l'auteur de la *Henriade*, c'est à Voltaire, qu'il doit cette réputation posthume.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Paix de Vervins. — Souffrances et mort de Philippe II. — Sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, comtesse de Bourgogne. — Acquisition des salines de Salins par le domaine. — Élévation du parlement de Dôle; abaissement de la noblesse. — Le cardinal de Richelieu; sa politique. — Déclaration de guerre à l'Espagne. — Philippe IV, roi d'Espagne et comte de Bourgogne. — Le duc de Lorraine en Comté; plaintes au parlement. — Attachement des Franc-Comtois à la maison d'Espagne. — Menace d'une invasion en Franche-Comté; élan général. — Le parlement, organisateur de la défense. — Forces militaires du pays. — Les corps-francs. — Le baron d'Arnans; le colonel Varroz; le capitaine Lacuzon. — *Guerre de dix ans*. — Entrée des Français en Franche-Comté; manifeste royal. — Le prince de Condé devant Dôle. — Jean Boyvin; Girardot de Beauchemin. — Ardeur de la population doloise. — Le siége; ses incidents; ses épisodes, sa durée; boulets, bombes et mines. — Constance héroïque des Dolois. — Désespoir du prince de Condé. — Retraite des Français. — Joie dans la Comté. — Gloire et puissance du parlement. — Le poëte Mairet, de Besançon.

Au commencement du mois de février 1598, trois délégués de Philippe II, parmi lesquels on remarquait le Franc-Comtois Jean Richardot, président du conseil privé des Pays-Bas, arrivèrent à Vervins pour traiter avec les plénipotentiaires de Henri IV, et après de vives et nombreuses contestations, la paix fut conclue le 2 mai de la même année : elle portait que l'Espagne et la France se restituaient mutuellement leurs conquêtes. Il dut en coûter beaucoup au vieux monarque espagnol de signer une telle paix, si décevante conclusion de ses quarante années d'efforts, de sacrifices et de cruautés. C'est que l'implacable ennemi de la France s'avouait vaincu; c'est que, désespérant d'atteindre le double but qu'il poursuivait, la restauration du catholicisme et l'établissement d'une monarchie universelle, Philippe II s'arrêtait brisé sous le sentiment de son impuissance, et brisé en même temps sous le poids de la souffrance physique. Réduit à ne plus sortir de son morne palais de l'Escurial, il s'y consumait en proie à des tortures si étranges, qu'elles semblaient une expiation vengeresse des supplices qu'il avait prodigués à tant de victimes. Ce qu'il souffrit pendant plusieurs mois avant de mourir dépassa la mesure des épreuves humaines : il avait le corps desséché par l'étisie, rongé par la goutte et la vermine, creusé par d'affreux ulcères, et ce fut au milieu des atroces douleurs de cette décomposition physique qu'il expira le 13 septembre 1598. Il mourut au moment de voir s'accomplir un mariage qu'il avait arrangé lui-même, et sur lequel il espérait asseoir la puissance de sa maison : le mariage de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie sa fille avec l'archiduc Albert d'Autriche. L'infante et l'archiduc étaient déjà fiancés depuis quelque temps, et Philippe leur avait accordé la possession des Pays-Bas et de la Franche-Comté, sous la suzeraineté de l'Espagne. En effet, un mois avant la mort du roi, c'est-à-dire le 14 août 1598, les états généraux des Pays-Bas s'étaient assemblés à Bruxelles pour prêter serment à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie entre les mains de son futur époux; et cette princesse avait également été proclamée dans la Franche-Comté. Les historiens nous apprennent que la

nouvelle souveraine était une femme d'un cœur aussi noble que d'un esprit supérieur; tête intelligente et forte, elle avait donné des preuves d'une raison si précoce, que le roi Philippe II son père l'admit, dit-on, au conseil dès l'âge de douze ans.

Isabelle, à l'exemple des archiduchesses qui l'avaient précédée dans le gouvernement des Pays-Bas et de la Franche-Comté, résidait habituellement en Flandre. Bien que les Comtois ne la virent pas durant tout son règne, ils ne cessèrent d'avoir pour elle un sincère attachement : car elle leur témoigna toujours la plus grande estime; elle respecta scrupuleusement leurs libertés provinciales et municipales, et, chose inappréciable, elle éloigna la guerre de leurs foyers, en faisant renouveler le pacte de neutralité, souvent violé dans ces derniers temps. Ce renouvellement eut lieu en 1611 : l'acte portait que la neutralité serait observée jusqu'en 1640, mais elle ne le fut que jusqu'en 1636, par suite des événements politiques qui survinrent, et dont nous parlerons bientôt.

Ce fut sous le règne de Claire-Eugénie que la propriété de toutes les salines de Salins passa dans le domaine des comtes de Bourgogne. Jusqu'à cette époque, le *puits à muire* ou petite saline, par suite de donations que les sires de Salins et que les princes des maisons de Chalon et de Vienne avaient faites tant à des laïques qu'à des ecclésiastiques, était restée partagée entre quelques seigneurs particuliers et plusieurs abbayes, prieurés et chapitres. Il est vrai que, vers 1590, le roi Philippe II, en sa qualité de comte de Bourgogne, avait essayé de réunir ces diverses portions, en s'obligeant de fournir à chaque propriétaire une certaine quantité de sel; mais, sur la réclamation du clergé, qui se prétendait lésé par cette disposition, l'affaire avait été portée devant le pape Clément VIII. La mort du pape et celle de Philippe II étant survenues, la question en resta là jusqu'au règne de Claire-Eugénie. Le successeur de Clément VIII nomma les évêques de Bâle et de Genève pour arranger le différend : ces deux prélats convertirent la quantité de sel réclamée par le clergé, en une somme d'argent que le domaine du souverain s'engagerait à payer, et dès lors la propriété des salines resta entre les mains des comtes de Bourgogne.

Mais tandis que les Franc-Comtois, garantis, par le renouvellement du pacte de neutralité, contre les agressions de l'extérieur, mettaient à profit les bienfaits de la paix pour réparer les désastres de l'invasion de 1595, à l'intérieur se poursuivait une lutte intéressante, qui devait amener le triomphe de la bourgeoisie. Depuis Charles-Quint, la domination des rois d'Espagne sur la Franche-Comté n'avait guère été que nominale : l'autorité réelle résidait dans les mains des parlementaires de Dôle et du gouverneur général de la province. Mais entre le gouverneur, qui représentait la caste aristocratique, et les parlementaires, en qui se personnifiait la classe bourgeoise, le pouvoir était plutôt tiraillé que partagé, et des conflits s'élevaient fréquemment. Or ces rivalités tournaient toujours à l'avantage des parlementaires : ils étaient sortis de chaque nouvelle lutte, plus puissants, plus confiants en eux-mêmes; et, forts de leurs droits acquis, encouragés par les succès obtenus, ils ne montraient que plus d'ardeur à combattre encore, certains de gagner d'autres victoires. Ce fut ainsi qu'en s'aidant de leur énergie, de leurs talents, de leur persévérance, ils arrivèrent de lutte en lutte, de conquête en conquête, à se superpo-

ser aux grands seigneurs, à leur enlever l'influence politique dont ils avaient joui si longtemps, à s'emparer des positions qu'ils occupaient; et vers les dernières années du seizième siècle la noblesse d'épée se trouvait avoir perdu tant de terrain, qu'il ne restait plus en sa possession exclusive que la charge de gouverneur de la province, deux places de chevaliers d'honneur au parlement et la capitainerie de quelques châteaux forts. En présence de ces résultats, les hommes de noble race durent comprendre que le temps des orgueilleux dédains envers les hommes de la roture était passé; ils durent s'apercevoir qu'eux-mêmes n'avaient que des noms, et que « ces prétendus paysans, pour employer l'expression de M. Édouard Clerc, avaient eu, comme ceux de la Suisse, leurs journées de Sempach, de Granson et de Morat. » Les armes le cédaient à la toge; toutefois l'aristocratie ne pouvait consentir à s'avouer sa défaite : elle s'indignait du triomphe de ces bourgeois sans naissance et sans aïeux; et, profondément humiliée de se voir reléguée au second plan, elle cherchait par tous les moyens à reconquérir son ancienne prépondérance. C'est ce qu'elle essaya notamment en 1614. Cette année-là, les états s'étant assemblés, elle en profita pour demander son entrée libre au parlement; en même temps elle pria l'archiduc Albert d'ordonner que les gentilshommes gradués tiendraient le premier rang parmi les avocats, et que, dans les présentations qui seraient faites au roi, la cour de Dôle compterait chaque fois l'un de ces gentilshommes. Mais les prétentions de la noblesse ne réussirent pas mieux auprès des états qu'auprès de l'archiduc : la demande d'entrée libre à la cour souveraine fut rejetée, et l'archiduc répondit que les portes du parlement resteraient ouvertes, comme par le passé, au mérite personnel. En laissant ainsi les dignités et les emplois accessibles, sans distinction de naissance, aux diverses classes, c'était trancher la question en faveur de la bourgeoisie, qui par ses aptitudes, ses mœurs et son éducation, devait infailliblement l'emporter sur la noblesse, élevée dans ses idées chevaleresques et dans l'antipathie traditionnelle de tout ce qui sentait l'écritoire.

Le rôle politique des grands seigneurs touchait à sa fin; la puissance de l'opinion publique passait du côté des parlementaires, et c'était là pour eux une conquête immense. Les populations, reconnaissantes des services que ces généreux magistrats n'avaient cessé de rendre à la cause des petits et des opprimés, se prononçaient unanimement en leur faveur; elles leur souhaitaient intérieurement la toute-puissance, elles aspiraient à les voir diriger eux-mêmes les affaires du pays. Cette disposition générale des esprits révélait assez aux parlementaires leur rôle futur : ils avaient compris que cet appui moral des masses leur assurait la possession du pouvoir, et que pour en rester les maîtres il ne leur fallait plus attendre qu'une occasion. Elle devait bientôt se présenter. Au dehors se préparaient des événements dont la Franche-Comté se trouvait destinée à ressentir le contre-coup; et ces événements, en appelant les membres du parlement à prendre une patriotique initiative, allaient leur permettre d'acquérir le seul titre de gloire qui leur manquait, mis après de s'emparer de l'autorité presque entière.

La France à cette époque avait pour ministre un de ces hommes taillés à la hauteur des Charlemagne et des Napoléon, et qui changent la face d'un pays quand ils dirigent ses destinées. C'est nommer le cardinal de Richelieu. Ce vaste et profond

génie avait compris à quelle grandeur la France pouvait s'élever par le caractère de ses habitants, sa situation géographique, les richesses de son sol, les ressources dont elle disposait, et il voulut que la France fût la première parmi les nations du monde. Mais un redoutable obstacle se dressait devant lui pour l'arrêter dans ses desseins : c'était la maison d'Autriche. Celle-ci, depuis Charles-Quint, disputait à l'Angleterre le renom de la plus mortelle rivale de la France : nulle puissance n'avait en Europe l'étendue de la sienne ; ses alliés étaient nombreux, ses possessions immenses, et elle caressait toujours, malgré l'expérience, son rêve de monarchie universelle. Attaquer la maison impériale d'Autriche, lui jeter un implacable défi, c'était audacieux : Richelieu eut cette audace. Il n'en vint pas là toutefois sans avoir mesuré ses forces, sans avoir préparé de longue main les coups qu'il destinait à sa puissante ennemie : il avait mûri dans sa pensée un plan gigantesque qui dénotait le grand homme de guerre, et pour rendre plus certaine l'exécution de ce plan, il avait agi de manière à compter sur l'alliance de la Suède, de la Hollande, de la Suisse, de la Savoie, des confédérés italiens et des princes catholiques d'Allemagne. Assuré de ce concours, Richelieu mit sur pied deux flottes, et quatre armées qui formaient cent vingt mille hommes : les deux flottes étaient destinées à protéger la Méditerranée, cette mer qui donne entrée à tous les États du monde ; les quatre armées étaient destinées à prendre position sur l'Escaut, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. L'armée de l'Escaut devait se réunir aux Hollandais ; celle du Rhin, aux Suédois ; celle des Alpes, aux confédérés italiens ; la quatrième armée devait rester en observation sur les Pyrénées et se tenir sur la défensive, car il entrait dans la politique de Richelieu d'agir aussi contre l'Espagne. Celle-ci n'était pas seulement le bras droit de la maison d'Autriche, mais elle était l'ennemie directe de la France, dont elle fomentait depuis un siècle tous les troubles. Puis l'Espagne possédait le Roussillon, la Franche-Comté, les Pays-Bas, et Richelieu convoitait ardemment ces provinces pour former avec elles l'unité territoriale de la France. Le roi d'Espagne à cette époque était Philippe IV ; il était en même temps, depuis l'année 1633, souverain des Pays-Bas et de la Franche-Comté : la mort d'Isabelle-Claire-Eugénie décédée sans postérité l'avait rendu possesseur de ces belles provinces, en vertu des conditions insérées dans la donation que le roi Philippe II en avait faite à sa fille. Philippe IV était, depuis Othe-Guillaume, le trente-deuxième comte souverain de la Franche-Comté ; il devait en être le dernier.

Un incident vint fournir à Richelieu l'occasion qu'il cherchait de rompre avec l'Espagne. Au mois de mars 1635 un corps espagnol avait surpris Trèves, ville allemande défendue par une garnison française, et l'archevêque-électeur de Trèves avait été fait prisonnier. Richelieu ne pouvait souhaiter un meilleur prétexte pour la rupture désirée : il fit demander au gouverneur espagnol des Pays-Bas la mise en liberté de l'électeur-archevêque que la France avait pris sous sa protection ; et, sur le refus du gouverneur, il envoya aussitôt son héraut d'armes déclarer la guerre ouverte, par terre et par mer, au roi d'Espagne, dans la personne du prince qui le représentait à Bruxelles (19 mai 1635). Les hostilités suivirent de près cette déclaration ; des deux côtés on était prêt pour ce grand duel que Richelieu ne devait pas voir terminer, et qui partagea l'Europe en deux camps : dans l'un, la France avec

tous ses alliés; dans l'autre, le roi d'Espagne avec l'empereur d'Autriche, le roi de Hongrie et le duc de Lorraine. On ne s'attend pas à ce que nous racontions ici les événements de cette lutte mémorable, connue sous le nom de *guerre de trente ans*; du reste, ils tiennent une place trop éclatante dans les annales de la France pour n'être pas devenus classiques : notre rôle doit donc se borner à rappeler comment la Franche-Comté se trouva mêlée à cette grande épopée, et comment elle en sortit avec une auréole de gloire et de malheur qui rayonnera toujours au frontispice de son histoire.

Charles IV, duc de Lorraine, que le roi de France Louis XIII avait dépouillé de ses États, s'était retiré à Besançon avec quelques troupes restées fidèles à sa fortune. Le roi de France ne l'entendait pas ainsi : mécontent de ce que Besançon avait accueilli dans ses murs le duc et ses troupes, il écrivit au parlement de Dôle pour se plaindre des courses faites par le duc Charles sur les terres de la couronne, et pour demander raison de cette conduite. Le parlement répondit qu'effectivement le duc de Lorraine avait reçu l'hospitalité chez les Comtois, avec quelques soldats attachés à la garde de sa personne, mais que cela ne devait en aucune manière inquiéter le roi de France, attendu qu'il n'était pas permis au duc de recruter des hommes dans le pays; que, s'il y avait eu des courses de faites sur les terres de la couronne, c'était par des troupes impériales, hongroises et croates, lesquelles n'avaient pas plus ménagé la Comté elle-même que la Bourgogne ducale; qu'ainsi l'on accusait à tort les Comtois d'avoir violé le pacte de neutralité, pacte que leur intérêt leur commandait de maintenir. Le parlement suppliait donc Sa Majesté Très-Chrétienne de ne pas mettre en doute ses sentiments, et finissait en lui renouvelant tous ses respects. Ce langage ne satisfit pas Louis XIII, ou plutôt son ministre Richelieu, qui ne cherchait qu'un prétexte pour agir contre la Franche-Comté. D'ailleurs Richelieu savait que cette province avait fourni quatre régiments au roi d'Espagne, et que l'un de ces régiments, soit hasard, soit calcul, se trouvait avec le duc de Lorraine, qui s'en était servi pour déloger de Porentruy des troupes françaises dirigées sur l'Alsace[1]. Richelieu vit là, de la part des Comtois, une violation flagrante du pacte de neutralité; et ceux-ci, reconnus coupables d'avoir fourni des secours aux ennemis de la France, furent immédiatement observés par un corps d'armée de vingt mille hommes, qui se massa derrière la Saône.

La Franche-Comté dut se préparer à la guerre; elle le fit, et la nouvelle lutte qu'elle allait soutenir contre la France devait dépasser de beaucoup en énergie le caractère des luttes précédentes. C'est que les Comtois voulaient moins que jamais

[1] Au printemps de l'année 1635, le duc de Lorraine s'était jeté sur le comté de Montbéliard, qui menacé à la fois par les Espagnols du duc de Féria, et par les Impériaux du général autrichien Galas, avait appelé à son secours les soldats du roi de France. Les localités montbéliardoises qui eurent le plus à souffrir de cette invasion furent, entre autres, Fesches-le-Châtel, Grand-Charmont, Marchelavillers, Nommay, Étobon, Granges, Courcelles, Taillecourt, Voujaucourt, Allanjoie, où les Lorrains ne laissèrent après eux que la dévastation et la famine. Déjà, deux ans auparavant, en avril 1633, le village de Grand-Charmont avait été ravagé par les troupes de Montécuculli, qui se rendaient en Alsace; et au mois de septembre de la même année, les Espagnols du duc de Féria s'étaient livrés sur le territoire de Fesches-le-Châtel à des déprédations inouïes. Le maire de cette commune avait été pris par eux et emmené pieds et poings liés.

entendre parler de la France : ils redoutaient son gouvernement à priviléges, eux qui vivaient indépendants et libres sous un autre gouvernement ; ils abhorraient le nom de Français, et le souvenir des invasions de 1477 à 1479 sous Louis XI, l'impression plus récente de la conquête de 1595, n'étaient pas de nature à faire tomber leurs antipathies. Pourquoi, du reste, auraient-ils changé de maîtres? L'Espagne les avait toujours traités avec une grande douceur : par leur éloignement de la métropole, ils ne ressentaient que fort indirectement l'influence du gouvernement central ; par la position géographique de leur province, enclavée au milieu de terres étrangères et complétement séparée des autres possessions espagnoles, il leur était si facile de secouer le joug, que cette facilité les avait préservés du joug même ; et l'Espagne, qui les possédait moins qu'elle n'empêchait la France de les posséder, leur avait tout accordé pour leur ôter tout désir de changer de condition. Ainsi, chez eux, les impôts étaient faibles, votés par les états et dépensés dans le pays ; les libertés, franchises et priviléges étaient restés intacts malgré les guerres et les invasions ; la sujétion réelle n'existait pas. La Franche-Comté, espèce de république se gouvernant elle-même, ne relevait que nominalement du prince dont elle reconnaissait la suzeraineté, et le tribut qu'elle lui payait volontairement se réduisait à peu de chose : par exemple, elle devait fournir au roi d'Espagne trois régiments, quelquefois quatre ; puis les états de la province accordaient au souverain, sous le nom de *don gratuit*, une somme en numéraire, qui ne dépassait guère deux cent mille livres pour trois ans. Il est vrai qu'au don gratuit venait s'ajouter le produit des salines ; mais la Franche-Comté trouvait à ces sacrifices une glorieuse compensation : en même temps qu'elle fournissait des gens de guerre à l'Espagne, elle lui fournissait des hommes d'État ; et l'on a vu, par le nombre des Comtois qui brillèrent au seizième siècle dans les fonctions de diplomates, d'ambassadeurs, de chanceliers, de ministres, de présidents et de conseillers, en quelle estime on tenait leurs talents.

Toutes ces considérations, jointes aux avantages incontestés que la domination de l'Espagne offrait aux Franc-Comtois, avaient enraciné dans leurs âmes un attachement profond pour les souverains de ce pays ; et leur répulsion contre la domination de la France était d'autant plus forte, que lorsqu'ils venaient à mettre en parallèle les deux gouvernements, ils se rappelaient n'avoir connu l'un que par ses bienfaits, l'autre que par ses violences. Aussi la nouvelle de l'invasion dont le cardinal de Richelieu les menaçait les trouva-t-elle tous debout ; à l'aspect du danger ils s'étaient levés comme un seul homme : jamais la nationalité franc-comtoise n'avait présenté ce caractère d'ensemble et d'enthousiasme, et rien d'aussi grand ne s'était encore produit dans l'histoire de la province. Cette fois, ce n'est plus seulement, comme en 1479, la noblesse qui, fidèle à l'honneur du serment, et se faisant une religion du devoir, s'apprête à combattre ; mais la bourgeoisie elle-même s'est arrachée aux habitudes pacifiques de son éducation pour ceindre l'épée et prendre l'arquebuse ; mais le peuple a laissé là sa charrue et sa cognée pour courir aux armes et sauver l'indépendance du sol ou mourir libre. Nobles, bourgeois, paysans, tous font cause commune ; les antipathies, les rivalités, la distance des rangs, l'inégalité des conditions et des naissances, tout s'est effacé devant la grandeur du péril, devant la solennité du moment.

Le parlement de Dôle avait été chargé d'organiser la défense. Il s'acquitta de ce rôle avec autant d'intelligence que d'activité; sa patriotique sollicitude ne négligea rien de ce qui pouvait assurer le salut général : les forces et les ressources du pays furent passées en revue; l'état des villes reconnu; les fortifications visitées; les réparations et constructions nécessaires ordonnées; les commandants de places bien choisis. Il fut décidé que, la garnison des villes se trouvant généralement bien composée, les bourgeois auraient la charge de défendre eux-mêmes leurs foyers. Le parlement nomma les conseillers Boyvin et Bereur pour diriger les réparations à faire aux fortifications de Dôle : le corps de cette place se composait de sept bastions d'une hauteur extraordinaire, d'une épaisseur d'au moins dix pieds, et fondés presque partout sur huit pieds de roc. Par l'ordre des deux conseillers, on rehaussa les deux courtines du côté du Doubs, qui leur servait de défense naturelle; on éleva des parapets sur tous les boulevards, avec des embrasures aux oreillons et aux faces, pour y pointer le canon; on élargit et l'on creusa les fossés; on perfectionna le chemin couvert; on construisit devant les portes d'Arans et de Besançon deux demi-lunes en terre bien battue et fascinée, et capables de contenir chacune cinq cents hommes. Le conseiller Louis Pétrey, de Vesoul, fut envoyé à Gray pour achever les travaux de fortifications de cette place; et l'ingénieur Jean-Maurice Tissot, de Pontarlier, que ses services et ses talents avaient fait nommer inspecteur des arsenaux de la province, fut chargé de pourvoir aux besoins d'armes et d'objets de guerre.

Le parlement se procura de l'argent en recourant à l'emprunt à cours de rentes; il fit en outre appeler à Dôle les neuf commissaires des trois états et les magistrats des principales villes, pour se concerter avec eux sur les expédients convenables à prendre dans la nécessité présente; et les députés autorisèrent, par procuration, des emprunts dont les deniers seraient versés à la caisse du parlement.

L'importante question des approvisionnements ne fut pas négligée : le parlement fit remplir de grains, de fourrages et d'autres munitions nécessaires, tous les magasins des villes et places fortes; il invita les villes, bourgs et communautés à faire conduire leurs grains, argent et denrées, à Gray pour le bailliage d'Amont, à Salins pour le bailliage d'Aval, à Dôle pour le bailliage de ce nom; il chargea les magistrats de ces villes d'établir des commis pour surveiller l'arrivage des grains, tenir note de leur qualité et quantité, ainsi que de l'argent qui serait déposé, et en donner les reçus, avec promesse de remboursement.

Quant à l'armée active franc-comtoise, laquelle se composait à cette époque de six mille hommes, répartis en trente enseignes ou compagnies de deux cents hommes, le parlement en forma trois légions, qui prirent chacune le nom d'un des trois bailliages du pays : la légion du bailliage d'Amont fut placée sous le commandement du sire d'Andelot-Chevigney; celle du bailliage d'Aval, sous le commandement du sire de Poitiers; et la légion du bailliage de Dôle, sous le commandement du sieur de Cléron-Voisey. Le parlement nomma chef de la cavalerie Gérard de Joux, dit *de Watteville*, et marquis de Conflans : en sus des compagnies, chacune de cent chevau-légers, qui existaient déjà, on leva sept autres compagnies, dont trois de cuirassiers, aussi de cent chevaux, et quatre tant d'arquebusiers à cheval que de chevau-légers. Puis l'on convoqua l'arrière-ban et l'on invita tous ceux qui

avaient servi dans la cavalerie à se rendre auprès du maréchal de camp en qualité de volontaires. Enfin l'on ordonna que tous les hommes de dix-huit à soixante ans qui avaient déjà porté les armes seraient obligés de les reprendre et se tiendraient prêts à marcher.

Outre les troupes régulières, des corps-francs se fòrmèrent sous la conduite de chefs braves et résolus, et appelés à rendre les plus grands services à la cause nationale, en donnant à ces compagnies de partisans une organisation intelligente et vigoureuse. Les partisans étaient presque tous des montagnards : hommes de fer, rompus à la fatigue, aux marches forcées, aux privations; insensibles aux influences de la température; bravant la mort sans y songer, et dévoués à leur pays jusqu'au fanatisme. Ces soldats improvisés n'avaient pas l'uniforme militaire; seulement ils portaient un costume auquel ils se reconnaissaient, et qui se ressemblait autant que possible : un chapeau de feutre rond, et relevé d'un côté; des hauts-de-chausses collants, recouverts jusqu'à mi-cuisse par des guêtres en cuir qui pressaient fortement la jambe et descendaient sur des souliers ferrés à semelle très-épaisse; un habit à larges basques, serré sur les hanches par une ceinture d'où pendaient le poignard et les pistolets; un baudrier tombant en écharpe sur la poitrine et retenant une longue et lourde épée : tel était à peu près l'accoutrement des montagnards.

Un homme d'un grand courage et d'une haute intelligence vint se placer à leur tête : c'était le baron César du Saix d'Arnans. Il sortait d'une famille illustre, mais étrangère à la Franche-Comté. Né en Espagne, le baron d'Arnans était venu, le premier de sa race, se fixer dans le Jura; et, comme tous ceux qui respirent l'air des montagnes, il avait bientôt aimé sa nouvelle patrie. L'invasion française le trouva prêt à tirer l'épée : son rang, sa fortune, ses talents firent songer à lui, et l'Espagne le désigna pour commander les corps-francs, diriger leurs mouvements et leurs attaques, correspondre avec les chefs de l'armée et les gouverneurs des places du plat pays. César du Saix d'Arnans ne trompa pas les hautes espérances qu'on avait mises en lui : il devait allier, dans le poste qu'on lui confiait, la bravoure du soldat à l'habileté du chef, et conquérir aux yeux des montagnards franc-comtois une réputation de courage et de patriotisme justement méritée.

A côté du baron d'Arnans, d'autres hommes qui n'avaient pas, comme lui, l'éclat du nom et de la naissance, étaient destinés à jouer un rôle remarquable. Il s'en rencontra deux particulièrement qui se mirent promptement en relief et se déclarèrent chefs sans que personne songeât à leur contester le commandement : c'étaient Jean Varroz, d'Orgelet, et Jean-Claude Prost, simple affranchi de Longchaumois. Jean Varroz, vieux soldat dont l'intelligence et la valeur avaient brillé sur plus d'un champ de bataille, et qui devait à de loyaux services le titre de colonel, se chargea d'organiser la cavalerie des corps-francs. En peu de temps il parvint à former une milice dévouée, qui dans le principe se composait d'à peu près cinq cents hommes, mais qui s'éleva progressivement à plus de mille. Aidé de sa vieille expérience, le colonel Varroz sut tirer un habile parti de ses ressources, en façonnant ses volontaires à la guerre de montagne, en les habituant à combattre à pied comme à cheval, en leur apprenant à tenir contre les meilleures troupes. Si ce chef n'acquit pas, dans le rôle de ses attributions, toute la renommée que lui promettaient ses talents

ilitaires, c'est que la disposition du terrain et la guerre de montagne ne permet-ient pas à la cavalerie des succès aussi faciles qu'à l'infanterie : cependant Varroz i fit assez pour laisser une mémoire populaire parmi ses compatriotes; et le paysan rappelle encore le ton particulier avec lequel ce brave Franc-Comtois, retranché ns une grotte qui porte aujourd'hui son nom, répondait à l'ennemi qui lui criait : Varroz, rends-toi! -- Non, de par tous les diables, je ne me rendrai pas! » re-tait-il.

Jean-Claude Prost appartenait à cette catégorie d'hommes qui consentent à pas-r leur vie dans l'obscurité lorsque les événements ne viennent pas les mettre en lief, et qui se révèlent tout entiers quand une grande pensée les appelle ou qu'une ssion généreuse les pousse à déployer leur génie. Ce glorieux enfant des mon-gnes du Jura n'avait guère plus de vingt ans lorsqu'il commença son existence étonnantes témérités; mais il laissait déjà voir à cet âge qu'il était de taille à con-iire un peuple insurgé pour son indépendance. En effet, il ne devait point seule-ent organiser avec une rare supériorité et diriger avec une admirable justesse de le l'insurrection chez les montagnards jurassiens : ce qu'il devait faire de mieux ue d'organiser et de diriger, c'était de savoir fanatiser. Comme on l'a dit, pour ssionner les masses, il faut qu'un peu d'illusion se mêle à la vérité : la réalité ir elle-même est trop froide, elle a besoin de croire à des choses un peu plus grandes ue nature, et c'est ce qui produit le fanatisme, ce délire de la vertu. Jean-Claude rost le comprit; il voulut mêler *un peu d'illusion à la vérité*, et le moyen qu'il nploya lui réussit. Il laissa croire qu'ayant été voué, dans son enfance, à la Vouivre, elle-ci l'avait pris sous sa protection. Tous les Franc-Comtois ont entendu parler e la Vouivre, cet être magique qui glisse dans les airs comme une lueur rapide, se aigne dans les flots comme la fameuse fée Mélusine, et porte à son front une escar-boucle plus précieuse que le plus précieux des diamants. La Vouivre « est, dans opinion du peuple, une espèce de serpent ailé, immortel, qui habite les grottes uterraines, les ruines des châteaux et des couvents. Des paysans assurent l'avoir ue traverser les airs en forme de barre de feu, et disent que, quand elle veut boire la source d'un ruisseau, elle dépose sur le rivage le diamant qu'elle porte au front. eureux l'homme adroit qui, dans ce moment où l'animal merveilleux cesse de voir lair (car ce diamant est son œil), s'emparerait de ce talisman : sa fortune serait ite; il serait le plus puissant des hommes [1]. » Dans l'esprit de beaucoup de gens, i Vouivre n'est autre chose que l'emblème de la fortune : par ses ailes elle en re-résente la rapidité; par son escarboucle, l'éclat; par ses anneaux chatoyants, les étours capricieux. Le philosophe ne voit, dans cette naïve légende de la Vouivre, u'une personnification du bonheur parfait, vers lequel l'homme dirige tous ses fforts sans pouvoir jamais l'atteindre.

L'opinion que la Vouivre veillait sur Prost comme son bon ange s'était répandue ans la montagne; et cette opinion ne tarda pas à devenir une croyance générale orsque Prost se fut mis à la tête des corps-francs. A la conduite qu'il tint, les aysans superstitieux ne doutèrent plus que la Vouivre était son bon génie, qu'elle

[1] Désiré Monnier. *Du Culte des Esprits dans la Séquanie.*

qu'en tremblant : la terreur de ce nom resta si grande parmi eux, qu'elle s'y perpétua plus d'un siècle, et longtemps les Bressands répétèrent dans leurs litanies du matin et du soir : *De la fièvre et de Lacuzon délivrez-nous, Seigneur!*

Autant le capitaine Lacuzon était redouté chez ses ennemis, autant il était vénéré chez ses compatriotes. On le regardait comme le génie armé de la montagne. Ses exploits, transmis de bouche en bouche, prenaient des proportions gigantesques et faisaient de lui un être surnaturel. On bénissait son nom dans les prières, on dressait des autels en son honneur. Il fut et restera la renommée la plus populaire de son époque. Si, dans la suite de ce récit, on ne le trouve pas plus souvent mêlé aux opérations militaires, c'est que le genre de guerre qu'il faisait, guerre toute d'escarmouches, de surprises et d'embuscades, ne lui permettait pas de livrer de ces batailles qui défrayent l'historien ; mais on n'oubliera jamais qu'il fut l'un des Franc-Comtois qui sauvèrent l'indépendance de leur pays [1].

Abordons à présent le grand drame où la Franche-Comté joua un rôle si glorieux et si tragique, et auquel son histoire a donné le nom de *guerre de dix ans*.

Vers les derniers jours du mois de mai 1636, le prince de Condé traversa la Saône avec une armée française de trente mille hommes et s'avança dans la Comté. Il s'était fait précéder par un manifeste royal qui rejetait sur les Comtois la violation du pacte de neutralité, et qui justifiait la nécessité de mettre la province hors d'état de secourir les ennemis de la France. Mais il était enjoint, sous les peines les plus sévères, aux soldats du prince de se comporter dans les campagnes comme en pays ami. Ces ménagements envers les Comtois n'atteignirent pas leur but, et le 28 mai le prince de Condé se présentait devant Dôle. Il avait avec lui vingt mille fantassins et huit mille chevaux ; le grand-maître de l'artillerie, la Meilleraye, cousin germain du cardinal de Richelieu, lui servait de lieutenant. Le prince établit son quartier général à Saint-Ylie.

Les Dolois étaient prêts à recevoir vigoureusement les Français. Le parlement, comme on l'a vu, avait pris les mesures les plus complètes pour assurer la résistance, pour répondre à toutes les éventualités : deux de ses membres entre autres, Boyvin et Girardot de Beauchemin, s'étaient fait remarquer par leur intelligence et leur énergie, et ils nous ont légué dans deux livres immortels le souvenir de cette grande époque. Jean Boyvin était conseiller au parlement. Né sans aïeux, il devait son élévation à son seul mérite, et la cour souveraine n'eut pas le magistrat plus intègre et plus éclairé que lui. Le *grand président Boyvin*, comme on l'appela plus tard, joignait à l'érudition du jurisconsulte le talent de l'écrivain : il nous a laissé l'histoire du siége de Dôle, ouvrage d'un style incorrect il est vrai, mais naïf et pittoresque, et qui respire les sentiments les plus patriotiques [2]. Jean Girardot, seigneur de Beauchemin, était de Nozeroy. Magistrat d'un caractère antique, grand citoyen, il faisait marcher de front, avec les devoirs de sa charge, l'étude des lettres

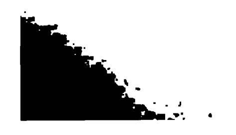
[1] Notre compatriote Louis Jousserandot a publié sur Lacuzon deux romans, historiques pleins d'intérêt ; ils sont intitulés : *Le Diamant de la Vouivre* et *le Capitaine Lacuzon*. On y trouve aussi sur le colonel Varroz et le trop fameux abbé de Watteville, des détails très-curieux.

[2] C'est en grande partie d'après cet ouvrage que nous relatons le siége de Dôle.

et des sciences. Il avait des connaissances très-étendues, et, doué d'un jugement lucide, il tenait fortement à ses opinions. C'est lui qui combattit un jour, dans le conseil supérieur chargé de la défense du pays, une certaine mesure et proposa de la faire remplacer par une autre, qu'il appuya de l'exemple de Scipion. L'événement étant venu justifier sa manière de voir, ses collègues montrèrent désormais une grande déférence à ses avis ; et lorsqu'une question difficile se présentait, ils n'oubliaient pas de le consulter : « Monsieur de Beauchemin, lui disaient-ils, trouvez-vous encore quelque scipionade. » On a de Girardot de Beauchemin une *Histoire de la guerre de dix ans*, ouvrage écrit avec une élégance, une pureté de style bien rares pour l'époque.

Le parlement, pressentant que les premières attaques des Français seraient dirigées contre Dôle, capitale de la Franche-Comté, avait approvisionné la ville d'une grande quantité de vivres et l'avait renforcée d'une garnison nombreuse. Il avait aussi invoqué le secours des Suisses, garants de la vieille neutralité comtoise ; mais les Suisses, gagnés par l'argent de Richelieu, s'étaient contentés d'offrir leur médiation. Le parlement avait organisé militairement la population doloise : il l'avait répartie en neuf compagnies, dont sept devaient défendre les sept bastions de la ville ; les deux autres compagnies devaient se tenir à la halle ou sur la grande place et être prêtes à se porter sur les divers points où leur présence serait nécessaire. Aucun habitant ne pouvait se dispenser de monter la garde, de trois jours l'un, et l'on avait incorporé dans les compagnies les prêtres, les moines, les jeunes gens des écoles, jusqu'aux étrangers. Du reste, l'esprit de la population était des meilleurs : la bourgeoisie se montrait unanime pour résister avec opiniâtreté, et ce qui contribuait beaucoup à surexciter les âmes, c'était la contenance courageuse des membres du parlement, c'était aussi la présence du vénérable Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, lequel était venu s'enfermer dans la place, malgré ses quatre-vingts ans, et promettait aux Dolois de vivre ou de mourir avec eux. Tout, en un mot, se fit soldat pour repousser les soldats de la France ; et, dans ce grand soulèvement, on devait voir les femmes elles-mêmes disputer aux hommes le modèle de l'héroïsme.

Le prince de Condé, établi dès le 29 mai au château de Saint-Ylie, avait le lendemain fait porter à Dôle, par un trompette, des lettres de sa main, où il disait que si l'on voulait conférer avec lui, on pourrait en toute sécurité députer à son quartier général. La réponse donnée, au nom du parlement, par le colonel de la Verne, commandant militaire de la place, ne laissa plus douter au chef de l'armée française que la victoire seule ouvrirait à ses soldats les portes de Dôle : « Rien ne nous presse, avait dit le colonel de la Verne au trompette ; après un an de siége nous verrons ce que nous avons à faire. » Alors le colonel français Gassion dressa sur le terrasse, près d'un endroit appelé Naymont, une batterie de grosses pièces, pointée contre les maisons de la ville : il espérait que des bourgeois peu habitués aux salves d'artillerie seraient tout effrayés par les premières décharges ; mais, dès le début, le capitaine de Grammont, un des plus braves officiers de la Comté, prouvait aux Français que les Dolois n'avaient pas peur et savaient se battre. Le 2 juin, Grammont, à la tête de trois cents hommes, faisait une sortie ; et tombant sur le régi-



ment de Picardie, il le chargeait d'une manière si vigoureuse, qu'il l'obligeait de reculer en désordre; il repoussait en outre un escadron accouru pour soutenir le régiment ébranlé, et ne se retirait qu'à l'arrivée de deux nouveaux escadrons, qui rendaient la partie par trop inégale. Le capitaine de Grammont, effectuant alors sa retraite en bon ordre, rentra dans la place avec presque tous ses gens : les Français avaient perdu beaucoup des leurs. Le lendemain de cette sortie, et dès les sept heures du matin, la grosse batterie du tertre faisait feu de toutes ses pièces; mais elle tirait à peu près sans succès, tandis que les coulevrines doloises, pointées sur les hauts bastions, découvraient de là les tranchées ennemies, les ruinaient, tuaient des assiégeants.

Le 4 juin, les Français dressèrent deux nouvelles batteries, l'une à six cents pas de la porte d'Arans, l'autre à la même distance de la porte de Besançon, et le lendemain les trois batteries tirèrent tout le jour, sans désemparer, contre les tours, les églises, les toits des maisons. Quelques coups de canon effleurèrent les remparts, dont ils firent connaître la force et la solidité : les boulets endommageaient, il est vrai, la bosse sursaillante de la face extérieure; mais ils ne pouvaient entamer ni le cœur ni le moellon des murs. Les Dolois avaient tant de confiance dans leur bonne enceinte bastionnée, qu'ils la disaient remplie de l'esprit invincible de l'empereur Charles-Quint. C'est ce souverain qui l'avait fait construire.

Le prince de Condé avait beaucoup compté sur l'effet des trois batteries : déçu dans son attente, il recourut à un autre moyen pour intimider les Dolois. Dès le 6 juin au matin, la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie, fit pleuvoir sur la ville une grêle de bombes, nouvelle et terrible invention due aux Hollandais, qui l'avaient importée en France, « invention, dit Boyvin, ajoutée de notre âge aux autres que l'enfer a vomies pour l'extermination du genre humain. » Les Dolois, qui n'avaient jamais vu de bombes, en furent d'abord effrayés : ils fuyaient à l'aspect de ces boules de fer creuses, remplies de poudre, et qui dans leur explosion disparaissaient en lançant par éclats la destruction et la mort; mais, la première frayeur passée, les assiégés se familiarisèrent promptement avec le jeu de ces machines infernales. Les bombes jetées sur Dôle pesaient depuis cent jusqu'à deux cent vingt livres : leur chute était si lourde, qu'elles écrasaient les toits, enfonçaient les planchers et parfois les voûtes des caves, avant que le feu de la fusée eût gagné le cœur de la poudre; puis, quand il l'avait atteinte, la bombe, composée d'un fer aigre et cassant, éclatait avec une telle violence, que les fragments ébranlaient jusqu'aux murailles des maisons.

Le 7 juin, les Français attaquèrent la contrescarpe qui couvrait la face du bastion du Vieux-Château; le colonel Gassion avait fait transporter à Naymont, plus loin sur le revers du tertre, sa batterie de grosses pièces, et de ce lieu il incommodait grandement les assiégés; car cette redoutable batterie enfilait la contrescarpe et l'issue de la demi-lune pratiquée pour y arriver, elle rasait la face du bastion du Vieux-Château, embouchait le flanc et les batteries du bastion d'Arans, et découvrait le pont par lequel on sortait de la ville. Les 8 et 9 juin, la canonnade et la mousquetade n'arrêtèrent pas, pendant que les bombes continuaient à pleuvoir sur les maisons. La plus grande partie des archives du parlement périrent par l'effet

d'un de ces projectiles destructeurs, qui mit le feu aux salles où elles étaient conservées. Le 10 juin, le régiment de Conti attaqua la contrescarpe d'Arans ; mais il se vit repoussé avec perte, et il eût été poursuivi jusqu'au quartier du prince si des troupes fraiches ne fussent venues arrêter l'élan des Dolois. Les trois jours suivants se passèrent en canonnades. Pendant ce temps-là, le capitaine Lacuzon, posté à Saint-Georges avec un certain nombre de ses partisans, harcelait les détachements français qui ravageaient le pays des alentours, et il les empêchait de se répandre dans les montagnes.

Le prince de Condé, furieux de voir que le siége n'avançait pas, choisit l'élite de ses troupes et prépara tout pour une nouvelle attaque contre la contrescarpe d'Arans; mais le commandant de la Verne, instruit des dispositions des Français, par les signaux des sentinelles placées en observation sur le clocher de l'église Notre-Dame, avait immédiatement pris ses mesures pour recevoir l'assaut. Il était à peu près cinq heures du soir (14 juin) lorsque les Français s'approchèrent de la contrescarpe d'Arans et l'attaquèrent avec leur impétuosité naturelle. Le premier choc fut terrible : on eût cru que les assiégés n'y résisteraient pas, ou que du moins ils ne le soutiendraient qu'au prix d'efforts désespérés. Mais les Dolois, ces vaillants hommes chez qui le courage était héréditaire, ne montrèrent jamais plus de bravoure qu'en cette occasion suprême : ils déconcertèrent par l'héroïsme de leur contenance la furie des assaillants et finirent par les repousser. Les Français revinrent une seconde, une troisième fois à la charge, plus exaspérés, plus résolus à gagner la partie : les Dolois, toujours ardents et inébranlables, repoussèrent tous les assauts. A la fin, les Français se retirèrent, mais ils laissaient deux cents des leurs au pied de la contrescarpe, et parmi les morts se trouvaient la plupart des officiers du régiment de Picardie. Ce jour-là fut marqué, du côté des assiégés, par des actes de courage extraordinaires; les femmes elles-mêmes se conduisirent en véritables héroïnes : on les voyait se jeter intrépidement à travers le péril, pour porter soit des rafraichissements, soit des munitions, soit des armes aux défenseurs de la contrescarpe. Entre plusieurs traits, Boyvin cite deux femmes qui portaient, l'une du vin, l'autre des pierres dans un ouvrage avancé : la première ayant eu le corps coupé en deux par un boulet, et la seconde les jambes fracassées, une troisième, qui venait de vider sa charge de pierres, remplit avec sang-froid son panier des pierres de sa camarade renversée à terre, et les alla déposer à leur destination, au milieu d'une grêle de balles.

Le lendemain de cette grande attaque, il y eut une trêve de trois heures, demandée par le prince de Condé pour enlever ses morts. La suspension expirée, les Français jetèrent de nouvelles bombes sur la place et dressèrent jusqu'à cinq batteries; mais ils dirigèrent principalement leur feu contre la tour de l'église Notre-Dame, d'où les sentinelles découvraient tous leurs mouvements. Les boulets et les bombes avaient beau faire des ravages : les bourgeois regardaient avec sang-froid l'incendie de leurs maisons, et ils n'en montraient que plus de résolution à se défendre. Ils plaisantaient même sur leurs désastres : « Les Français veulent sans doute entrer dans la ville par les lucarnes des greniers, » disaient-ils d'un ton railleur, en voyant que les boulets perçaient seulement la toiture des maisons.

Dans le même temps, le conseiller Louis Pétrey, qui avait déjà enlevé aux Français plusieurs châteaux sur les bords de la Saône, s'emparait de la forge de Drambon [1], où se fabriquaient les bombes, boulets et grenades destinés au siége de Dôle. Pétrey fit jeter dans les fourneaux embrasés les bombes qu'il trouva; il fit mettre en pièces les divers ustensiles, et, avant de s'éloigner, il livra tous les bâtiments aux flammes.

Cependant le prince de Condé commençait à désespérer; le siége traînait en longueur, le découragement se mettait parmi les siens, et le cardinal de Richelieu s'impatientait. Le prince essaya d'obtenir par la voie des négociations ce que lui refusait la fortune des armes : Sa Majesté, fit-il dire aux magistrats, n'exige plus que la province se mette sous sa protection; le roi se contentera du passage libre de ses troupes à travers le pays, et de la ville de Gray pour sûreté. Les magistrats répondirent que leur devoir ne leur permettait pas de livrer une seule des places fortes de la Franche-Comté aux ennemis du roi leur maître et souverain, mais qu'ils voulaient bien entrer en conférence, pourvu qu'on ne leur proposât rien de contraire à leurs serments de fidélité envers la couronne d'Espagne. Les pourparlers en restèrent là.

Le surlendemain 27 juin, le capitaine de Grammont faisait une glorieuse sortie. Se trouvant de service à la demi-lune de Besançon, il crut s'apercevoir que les tranchées n'étaient pas gardées comme de coutume, et il voulut aller reconnaître lui-même l'état des travaux de l'ennemi. Le capitaine « sortit, dit Boyvin, environ le midy, tout sur le bout de la contrescarpe devers la rivière, se glissa jusques assez bas au penchant d'une motte de terre et de rochers, qui couvre l'entrée du fossé, vis-à-vis du boulevard des Bénis; et là, se soutenant d'une pique, il s'alla coulant jusqu'à ce qu'il découvrit ceux qui gardoient les tranchées. Il remarqua qu'ils étoient dans une grande nonchalance, occupés à dîner et atroupés allentour d'une bouteille et de quelques plats. Aussitôt il remonte et fait filer une douzaine de mousquetaires des siens, pour aller servir d'un petit entremets et porter le fruit à ces messieurs qui se festoyoient à leur aise. Plusieurs des bourgeois, et des soldats de la vieille garnison, qui étoient au corps de garde de la même porte, sortirent de leur plein gré pour le suivre, et prendre part au déduit de sa chasse. » Le capitaine de Grammont tomba sur le régiment de Tonneins, laissé à la garde des premiers retranchements de l'armée française; il le mit en désordre et lui prit plusieurs canons, qu'il se disposait à ramener dans la ville, lorsque le prince de Condé, se portant en personne à cheval sur le lieu du combat, fit reprendre la batterie par le régiment de Navarre. Le capitaine et les siens rentrèrent à Dôle, chargés de dépouilles; à ce propos, un milicien qui revenait avec un manteau d'écarlate sur les épaules, disait fièrement que, sorti paysan de la ville, il y rentrait gentilhomme.

Vers les derniers jours du mois de juin, le prince de Condé, qui avait employé sans succès les boulets et les bombes pour se rendre maître de la place, essaya d'un dernier moyen : la sape et la mine. Sans perdre un instant, les assiégés s'occupèrent de paralyser les travaux, en contre-minant dans les divers endroits où l'on soup-

[1] Village à cinq lieues de Gray, dans le duché de Bourgogne.

çonnait la présence des mineurs. Il se livra même, dans ces chemins creusés sous terre, plusieurs combats dont quelques-uns cachèrent d'admirables actes de courage : tous ces actes cependant ne restèrent pas enfouis au fond des souterrains où ils s'accomplirent. L'histoire a conservé le trait du brave caporal Donneuf, qui, dans l'attaque d'un chemin couvert, se défendit seul contre de nombreux assaillants. Son arme s'étant brisée dans la lutte, il saisit vigoureusement deux de ses adversaires et s'en fit un bouclier contre les autres. En cet état, l'intrépide caporal reçut plusieurs blessures à la tête et sur les bras; mais il ne cessa de résister avec un courage opiniâtre, et il tint ferme jusqu'au moment où des camarades vinrent le dégager. Ils le rapportèrent à la ville. La gravité des blessures rendit impuissant l'art des chirurgiens : Donneuf mourut quelques jours après.

Les mineurs n'avançaient que lentement dans leur besogne; ils étaient obligés, pour pouvoir travailler, de se mettre à couvert sous des galeries que l'ingénieur français avait fait établir : précaution devenue indispensable, dit Boyvin, « car les bourgeois étoient tout le long de la journée aux aguets sur les bastions, affustés avec leurs mousquets et longues arquebuses de chasse et de cible, dont plusieurs tenoient deux ou trois prêtes pour changer; et ne voyoient paroître une seule tête, sans qu'ils ne la salüassent à l'instant de cinq ou six balles. Entre ceux qu'on y rencontroit presque à toutes les heures de la journée, étoit l'advocat Michoutey : il étoit ordinairement en quelque coin du boulevard, la tête couverte d'un pot à l'hongroise et à l'épreuve, qu'il avoit gaigné sur l'ennemy en une sortie, et, l'arquebuse en jouë, il ne perdoit aucune commodité de lâcher son coup si à propos, que l'on tient pour assuré qu'il en a fait mourir plus de soixante. » Enfin, le 10 de juillet, deux mines se trouvèrent achevées, serrées et amenées sous la contrescarpe devant le boulevard du Vieux-Château : la première manqua; la seconde fit sauter en l'air, avec un épouvantable fracas, une partie du chemin couvert et des ouvrages voisins, et une vingtaine d'hommes, au nombre desquels était le brave capitaine de Grammont. Le chemin couvert fut attaqué à l'instant; mais les bourgeois le défendirent avec tant d'opiniâtreté, que les assiégeants ne purent s'y loger. Le combat dura jusqu'à la nuit. Le capitaine de Grammont, que l'on avait retiré, tout meurtri et brisé, des décombres de la mine, mourut après dix-neuf jours de cruelles souffrances. Cet intrépide et brillant officier fut profondément regretté.

Pendant les jours qui suivirent, les assiégés eurent à soutenir de fréquents assauts : l'armée royale venait d'être renforcée par les milices bourgeoises de la Bresse, lesquelles toutefois n'étaient pas arrivées au camp français sans avoir été vivement inquiétées par le capitaine Lacuzon. Le prince de Condé ne laissait aux Dolois ni trève ni répit : les lettres du cardinal de Richelieu le pressaient de terminer ce maudit siége, et le prince multipliait les attaques; mais il le faisait sans grand succès. Il avait tant d'impatience d'en finir, que lorsque les siens remportaient le moindre avantage, il hasardait aussitôt les sommations. Sa conduite devint si ridicule, que les Dolois le sommèrent lui-même par raillerie de lever le siége. On lui fit dire que « s'il voulait se retirer, il lui serait accordé six jours francs, afin qu'il pût s'en aller en sûreté avec son armée; que s'il rejetait cette offre, il pourrait bien s'en trouver mal.—Et moi, s'écria le prince en colère, je ne recevrai point ceux

de Dôle à composition, à moins qu'ils ne me le viennent demander la corde au cou. » Les assiégés poussèrent la raillerie plus loin : ils allèrent jusqu'à faire jeter dans le camp français des lettres où ils menaçaient le prince de l'arrêter devant les murs de Dôle aussi longtemps qu'il était resté dans le ventre de sa mère, et de le forcer ensuite à lever le siége.

Condé ne suspendait plus les attaques; de leur côté, les assiégés faisaient tous les jours des sorties, et leur hardiesse s'était accrue à tel point, « qu'on a vu, dit Boyvin, des garçonnets de treize à quatorze ans, sortis de la ville pour couper de l'herbe, rapporter des dépouilles ennemies, et, se joignant deux ou trois contre un, amener prisonniers des soldats robustes et hommes faits, qu'ils avoient désarmés. » Le 29 juillet, une nouvelle mine partit, mais sans effet; le 2 août suivant, une seconde mine, placée sous le bastion du Vieux-Château, fut éventée. Puis, dans la nuit du 7 au 8 août, survint un orage épouvantable, qui fit crouler la partie supérieure du clocher de Notre-Dame, déjà fortement endommagé par les boulets et les bombes. Le vent soufflait si terrible, qu'il renversa les tentes, baraques et pavillons des Français, et ceux-ci couraient de tous côtés pour chercher un abri : ils ne pouvaient plus rester au camp, dont les ouvrages s'étaient remplis d'eau. Les Dolois eurent à souffrir aussi de cet orage, mais du moins il leur donna quelques jours de répit : ces braves gens en avaient grandement besoin, épuisés comme ils devaient l'être, et par les fatigues d'un siége qui durait depuis plus de deux mois, et par la peste qui régnait dans la ville, et par les privations qui commençaient à se faire sentir. En cette position, les magistrats s'adressèrent au marquis de Conflans, pour le presser de venir au secours de la place. La cavalerie du marquis de Conflans se réunit aux troupes du duc Charles IV de Lorraine; et les deux corps, formant ensemble une armée de seize mille hommes, marchèrent sur Dôle. Le prince de Condé avait été prévenu, depuis plusieurs jours, de l'arrivée de ces renforts; aussi faisait-il déployer la plus grande activité pour accélérer la besogne des mineurs : mais les Français étaient encore peu expérimentés dans cet art de la sape et de la mine, et les Dolois empêchaient, par tous les moyens en leur pouvoir, l'avancement des travaux. Cependant, le 13 août, sur les six heures du soir, on mit le feu à une nouvelle mine : elle éclata d'une telle violence, que des morceaux de rocher et de maçonnerie furent lancés à plus de cinquante pas au delà du Doubs; mais elle ne put faire sauter les pans de la muraille, laquelle avait cent cinquante pieds de hauteur et plus de dix pieds d'épaisseur, avec de puissants contre-forts. La muraille, soulevée, coula le long du terrain sans se désunir et forma comme une espèce de nouveau mur dans le fossé. Pendant ce temps, les troupes du duc de Lorraine s'établissaient à peu de distance du camp français; dans la matinée du 14 août, elles parurent en bataille sur les hauteurs entre Authume et Rochefort. Le duc de Lorraine voulait attaquer immédiatement; mais il consentit à différer jusqu'au lendemain, sur les représentations qu'on lui fit que son infanterie n'était pas encore arrivée, et que l'armée royale se disposait à la retraite. En effet, le prince de Condé, pressé par Richelieu de lever le siége de Dôle et d'envoyer à Paris l'élite de ses régiments, se décidait, non sans regret et sans dépit, à obéir : il fit d'abord partir son artillerie et ses bagages; puis, dans la soirée même du 14 août, le gros

de l'armée se mit en route à dix heures. Le quartier général suivit de près ; et le lendemain, jour de l'Assomption, le duc de Lorraine entrait à Dôle, au milieu des cris de joie de la population.

Ainsi finit ce siége immortel ; il avait duré douze semaines, pendant lesquelles l'héroïque constance des Dolois ne s'était pas démentie un instant : ils avaient reçu dans leurs murs dix mille boulets et cinq cents bombes ; ils avaient résisté à sept mines ; ils avaient perdu sept cents hommes : mais les Français laissaient au pied des remparts cinq mille cadavres, et parmi ces morts on comptait un grand nombre d'officiers de distinction.

L'échec du prince de Condé contraria vivement Richelieu et réagit d'une manière fâcheuse sur ses projets militaires de l'année 1636. Le roi d'Espagne, émerveillé de la conduite des Dolois, leur témoigna son admiration en les félicitant lui-même de leur magnifique résistance, en mêlant ses éloges aux acclamations qui s'élevaient de toutes parts en leur honneur ; et le parlement atteignit dès lors l'apogée de son éclat et de sa fortune : il fut proclamé le sauveur du pays. Ce titre, le seul qui manquât à sa gloire, lui conquit avec l'ascendant moral la suprématie du pouvoir. Nous avons dit que l'un des membres les plus illustres de ce parlement, Jean Boyvin, avait écrit pour la postérité l'histoire du siége de Dôle : c'est dans ce livre qu'il faut admirer le courage, l'héroïsme, le dévouement avec lesquels se défendit cette glorieuse cité ; mais, en lisant les pages patriotiques de Boyvin, on éprouve un regret, celui de savoir qu'au moment où la Franche-Comté tout entière applaudissait au triomphe des Dolois, la voix d'un célèbre enfant du pays manquât à ces acclamations unanimes. C'était la voix du poëte Mairet, l'auteur de *Sophonisbe*, le prédécesseur de Corneille dans la carrière dramatique, et l'un des hommes à qui revient l'immortel honneur d'avoir un des premiers révélé le caractère de la véritable tragédie. Mais, à l'époque où la Franche-Comté résistait aux armes de Richelieu, l'auteur de *Sophonisbe* se dévouait en courtisan à la fortune du cardinal ; et cependant, combien ne serait-il pas plus glorieux aujourd'hui pour le poëte Mairet, d'avoir écrit des strophes en l'honneur de ses compatriotes luttant pour leur indépendance, que d'avoir fait des sonnets à la louange de l'homme qui voulait les asservir !

CHAPITRE SIXIÈME.

Campagne de 1637. — Siége de Saint-Amour. — La comtesse de Saint-Amour. — Le docteur Chapuis. — Siége et sac de Lons-le-Saulnier. — Siége et capitulation de Bletterans. — Bernard de Saxe-Weymar, sa conduite dans le bailliage d'Amont. — Campagne de 1638. — Destruction de Poligny. — Prise de divers châteaux. — Charles Dusillet. — Le marquis de Villeroi devant Dôle. — Destruction de Jonvelle et de Champlitte. — Famine en Comté. — Campagne de 1639. — Bernard de Weymar dans le Jura. — Résistance de Morteau. — Siége de Pontarlier. — Belle défense des habitants. — Violation de la capitulation. — Prise de Nozeroy et du fort de Joux. — Invasion des Suédois dans la montagne. — Les corps-francs. — Terreur et haine du nom suédois. — Vaste incendie. — Mort de Weymar. — Don Sarmiento, gouverneur de la Franche-Comté. — D'Arnans et Lacuzon avec leurs corps-francs. — Villeroi sur les bords de l'Ain. — Reprise de Nozeroy. — Campagne de 1640. — Mesures rigoureuses de Richelieu. — Tentative sur le fort de Sainte-Anne; trahison du baron d'Andelot. — Villeroi et les gatadours devant Dôle. — Épisode de la tour Saint-Ylie. — Guerre dans la montagne. — Campagne de 1641. — Succès du capitaine Lacuzon. — Négociations pour la paix. — Siége de Vesoul, de Luxeuil et de Melisey, par Turenne. — Traité avec le cardinal de Mazarin. — État de la Franche-Comté. — Phrase du marquis de Montglat.

En cette année 1636 la bravoure des Franc-Comtois se montra partout admirable, mais elle ne fut pas partout heureuse. A l'exception de la petite ville de Champlitte, que le cardinal de Lavalette vint assiéger, et qui résistait déjà depuis trois jours lorsque Galas, général des Impériaux, accourut à sa délivrance, les autres places eurent beaucoup à souffrir des armes françaises. Ainsi, le marquis de Grancey se rendit maître de Lure, dont il abandonna le pillage à ses soldats; et le marquis de Villeroi emporta d'assaut Quingey, qu'il réduisit en cendres. Le sort de ces villes émut la pitié des Franc-Comtois, mais elle n'ébranla pas leur résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité plutôt que de plier sous la main détestée de la France : l'année 1637 le prouva. Au mois de mars, le duc de Longueville ouvrit la campagne par le siége de Saint-Amour : ce fut un siége où la résistance s'éleva jusqu'aux proportions de l'héroïsme. Saint-Amour, petite place sans garnison, n'avait à opposer aux soldats aguerris de la France que quelques centaines de bourgeois étrangers au métier des armes; mais la ville renfermait, pour exalter les passions et grandir moralement les forces, une femme à l'intelligence virile, au cœur intrépide, et qui se fit l'âme de la défense. La jeune et belle comtesse de Saint-Amour ne s'était pas inquiétée de l'insuffisance de ses moyens d'action; elle n'avait écouté que la voix de l'honneur, qui lui commandait de combattre les envahisseurs de la Franche-Comté, et, donnant elle-même l'exemple du courage, elle se montra prête à braver tous les périls. Les habitants de Saint-Amour, électrisés par la conduite de leur jeune comtesse, se firent un devoir d'élever leur patriotisme à la hauteur de son dévouement; ils jurèrent de mourir pour la défense de leurs foyers, et durant plusieurs jours ils repoussèrent toutes les attaques des Français. La ville cependant ne pouvait pas espérer de sortir victorieuse de la lutte. Le conseil de guerre, voyant l'impossibilité d'une longue résistance, s'était assemblé pour dé-

libérer, et, dans le but d'épargner aux assiégés les malheurs d'une place prise d'assaut, il se prononça pour la capitulation. Mais tel n'était pas l'avis de la comtesse et du peuple de Saint-Amour : leur espoir d'être secourus à temps par le duc de Lorraine ou par les milices comtoises les excitait à se défendre jusqu'à l'arrivée des secours.

Il se passa sur ces entrefaites un trait de dévouement trop chevaleresque pour n'être pas rappelé : l'historien est toujours heureux quand il trouve l'occasion de mentionner quelqu'un de ces actes qui conquièrent à leurs auteurs l'éternité de l'admiration, en même temps qu'ils font honneur à l'humanité. Le docteur Chapuis, chirurgien de l'hôpital de Saint-Amour, revenait de Lyon à sa ville natale, au moment où les Français la bloquaient. Chapuis n'avait aucun doute sur l'issue du siége : il voyait bien que Saint-Amour ne résisterait pas longtemps aux troupes aguerries et nombreuses qui l'entouraient; mais il ne voulut pas séparer son sort de celui de ses compatriotes. Du reste, son devoir de chirurgien ne l'appelait-il pas au milieu d'eux? dans aucune circonstance de sa vie il ne pourrait leur être plus utile. Chapuis va donc trouver le duc de Longueville à son quartier; il lui fait connaître son nom et sa profession, et le supplie de vouloir bien lui permettre de rentrer dans ses foyers, afin de porter à ses compatriotes les secours de son art. Le duc de Longueville y consent : « Allez, dit-il au docteur, et transmettez à vos concitoyens le salutaire avis de se rendre sur-le-champ s'ils veulent s'épargner de grands malheurs.— Je ne saurais vous le promettre, répond Chapuis; je ne puis que soigner mes compatriotes et mourir fidèle avec eux. » Le noble docteur tint parole.

La ville continuait à repousser bravement les assauts des Français : toute la population s'était armée; les femmes elles-mêmes se montraient animées des sentiments les plus virils : elles apportaient jusqu'au milieu de la mêlée des munitions aux combattants, et plusieurs d'entre elles reçurent, dans l'accomplissement de ces périlleux devoirs, de glorieuses blessures. Elles étaient entraînées par l'exemple de l'héroïque comtesse de Saint-Amour, qui ne cessait de prodiguer à tous et partout son courage et ses soins; qui tantôt courait dans les rangs, avec de l'eau-de-vie, de la poudre et du plomb pour les défenseurs, avec des bandages et des secours pour les blessés; et tantôt se mettait à la tête des bourgeois pour repousser les assauts. Cependant, malgré l'admirable dévouement de cette femme et les courageux efforts de la population, il fallait succomber. Le siége durait déjà depuis une semaine, lorsque les Français pénétrèrent de vive force dans la place; mais ils furent étrangement surpris de n'y trouver, au lieu de garnison, que des bourgeois qui leur disputèrent chaque rue pied à pied, et chaque maison l'une après l'autre. Tant d'héroïsme avait touché le duc de Longueville : il épargna Saint-Amour.

La ville de Lons-le-Saulnier fut moins heureuse. Vers les premiers jours de juin, Longueville se présenta devant ses murs, et l'ayant vainement sommée d'ouvrir ses portes, il en commença le siége. De la part des Lédoniens, un essai de résistance était un acte de courage d'autant plus grand, qu'ils n'avaient pour se défendre que des ressources insuffisantes, quelques soldats et quelques compagnies bourgeoises; mais le sentiment de l'honneur national et la haine du nom français parlaient plus haut, chez eux, que l'intérêt de leurs vies et de leurs biens : ils se dévouèrent donc

à leur sort. Pendant trois semaines entières ils repoussèrent avec l'énergie du désespoir toutes les attaques des Français; c'était de la bravoure inutile : la faiblesse de leurs ressources et le petit nombre des combattants les condamnaient forcément à succomber, et le 27 juin leur ville fut prise d'assaut. Les Français y entrèrent par trois brèches; ils portèrent partout la flamme et le fer, la destruction et la mort; ils firent de Lons-le-Saulnier un amas de cendres et de ruines, triste monument du courage de ses habitants. La résistance du château de Montaigu, lequel domine d'un côté la vallée de Lons-le-Saulnier, et de l'autre le vallon de Vernantois, ne fut pas moins héroïque. Les soldats qui le défendaient ne se décidèrent à capituler que quand l'artillerie eut emporté toute la partie extérieure des fortifications. La garnison obtint des conditions honorables. Le général français, ne jugeant pas à propos de placer des troupes dans cette forteresse, ordonna de la détruire et de n'y pas laisser pierre sur pierre; mais le baron César du Saix d'Arnans la fit relever à la hâte, et il en confia le commandement au capitaine Lacuzon, qui le défendit plus tard à deux reprises avec un succès égal à son intrépidité.

Les Français rencontraient partout une résistance opiniâtre. Au commencement du mois de septembre, le duc de Longueville, dont le quartier général était à Chilly, village aux environs de Lons-le-Saulnier, avait chargé l'un de ses officiers de faire les approches de Bletterans. Cette ville, que protégeait sa position au milieu de marais impraticables, pouvait tenir longtemps, et la garnison résolut de se défendre avec énergie, malgré la peste qui régnait parmi la population. Le sire Vagnaud de Visemal, homme d'une grande expérience, commandait la place. Pendant plusieurs jours il repoussa toutes les attaques; mais sur ces entrefaites il fut atteint de la maladie épidémique, et il en mourut. Cet accident privait les défenseurs de Bletterans de l'homme qui leur était le plus nécessaire dans la conjoncture présente; cependant ils continuèrent la résistance, et s'ils eussent été plus nombreux, si la contagion n'eût pas, en même temps que les balles françaises, fait trop de vides dans leurs rangs, ils auraient peut-être rendu inutiles toutes les attaques. Les assaillants n'emportèrent Bletterans que le 4 octobre, c'est-à-dire après un mois presque d'efforts continus. Les bourgeois, forcés dans leurs murs, ne consentirent pas à s'avouer vaincus : ils allumèrent de leurs propres mains l'incendie de leurs maisons et ils montèrent à la citadelle; là ils se défendirent assez vaillamment encore, pour qu'on leur proposât une capitulation des plus honorables. Ils l'acceptèrent.

D'autres places plus ou moins importantes, telles que Montmorot, Courlaoux, Maynal, Saint-Laurent la Roche, Orgelet, étaient également tombées au pouvoir du duc de Longueville. Comme on le voit, les généraux français avaient changé de tactique : au lieu de s'attaquer aux grandes places, ils s'attaquaient aux petites, ils en prenaient le plus possible, y mettaient garnison et s'établissaient ainsi militairement dans le pays. Le plan de conquête suivi par Longueville dans la partie méridionale de la Franche-Comté était le même dans la partie septentrionale : là, le général qui commandait s'appelait Bernard de Saxe-Weymar, et ce nom dit assez combien les populations du bailliage d'Amont eurent à souffrir des malheurs de la guerre; car, si Bernard de Saxe-Weymar était un des plus grands capitaines de son temps, il était aussi l'un des plus cruels, le plus cruel peut-être. Consacrons, en passant,

quelques mots à cet homme de guerre : on verra plus loin combien son génie fut fatal à la Franche-Comté, et quels souvenirs ineffaçables y laissa le nom de ses soldats.

Bernard, prince de Saxe-Weymar, avait mis son épée et ses talents au service du roi de Suède Gustave-Adolphe, à l'époque où ce glorieux guerrier ébranlait par ses conquêtes la puissante maison d'Autriche. Après la mort de Gustave-Adolphe, tué le 15 novembre 1632 à la bataille de Lutzen, Weymar recueillit l'héritage du héros expiré : il prit le commandement de l'armée suédoise, impatiente de venger son illustre chef, et il remporta sur les Impériaux une victoire complète. Plus tard, le cardinal de Richelieu s'attacha Weymar : par un traité du 27 octobre 1636, ce dernier s'engageait, moyennant une pension annuelle de quatre millions, à tenir sur pied douze mille fantassins allemands et six mille cavaliers, avec une artillerie proportionnée, et à servir secrètement le roi de France envers et contre tous. Voilà comment Weymar devint l'un des généraux chargés de soumettre la Franche-Comté. Les soldats weymariens, redoutables par leur valeur, ne connaissaient d'autre souverain que leur chef; ils l'adoraient, parce qu'il les avait habitués à la victoire et qu'il leur laissait la liberté de vivre à discrétion sur le pays ennemi : ce sont ces mêmes soldats qui firent tant de mal à la Franche-Comté; ce sont eux que l'on y désignait sous le nom de *Suédois*, bien qu'ils fussent presque tous allemands; et ce nom a laissé dans la province des souvenirs si cruels et si odieux, qu'aujourd'hui encore un paysan de la vieille Franche-Comté se croit gravement insulté quand on l'appelle suédois.

La présence de Weymar dans le bailliage d'Amont fut un fléau pour les habitants : ce redoutable allié de Richelieu pillait, rançonnait, dévastait tout sur son passage, et comme le duc de Longueville, il ne s'attaquait qu'aux petites places. Entre autres, Weymar se rendit maître de Jonvelle et de Jussey, qui s'étaient vaillamment défendus; il livra Pierrecourt aux flammes et fit passer les habitants de ce village au fil de l'épée, pour les châtier d'avoir tué quelques hommes de son avant-garde; il entra dans Champlitte, qui n'avait capitulé qu'après trois cents coups de canon; il s'empara de plusieurs forteresses près de la Saône. Weymar s'était aussi présenté devant Ornans, qu'il traita selon sa coutume ; mais il se retira sans avoir pu forcer le château de cette ville, défendu par une intrépide garnison et protégé par son avantageuse position sur un roc escarpé. Vers la fin de 1637, Weymar passa de la Franche-Comté en Alsace. Avant de quitter les bords de la Saône pour le Rhin, il avait laissé le jeune vicomte de Turenne à Jussey, où les Français se proposaient d'établir un magasin de vivres et de provisions; mais Turenne, en apprenant que les Impériaux de Galas projetaient de reprendre le bourg de Jussey, ne jugea pas à propos de sacrifier inutilement ses soldats à la défense d'une petite place sans fortifications, et il l'abandonna. Galas y fit mettre le feu, pour enlever aux Français la commodité de ce poste. Les Impériaux reprirent également Jonvelle, Champlitte et d'autres places. Malgré ces succès et quelques avantages remportés dans la montagne par les corps-francs, l'année 1637 n'avait pas été bonne pour les Comtois : l'année suivante devait leur apporter de cruelles souffrances.

Au commencement de 1638, le roi d'Espagne nomma Charles IV, duc de Lor-

raine, gouverneur suprême de la Franche-Comté, et le baron de la Baume-Montrevel eut le titre de maréchal de Bourgogne; mais Charles de Lorraine, quoique doué de grands talents militaires, compta plus de revers que de succès. Le duc de Longueville, qui poursuivait sa conquête du bailliage d'Aval, ayant rencontré Charles de Lorraine au-dessus de Poligny, le défit complétement et vint ensuite mettre le siége devant cette ville. Les Polinois se défendirent avec l'héroïsme du désespoir : réduits, après plusieurs assauts glorieusement repoussés, à un petit nombre de malades et même de pestiférés, ils se firent tuer sur la brèche, préférant la mort au joug français. Longueville traita Poligny avec une rigueur barbare : il en ordonna le sac et la destruction. A la suite de cette catastrophe, la ville resta six ans inhabitée, et un siècle plus tard elle n'était pas encore entièrement rebâtie !

Le château de Grimont sur Poligny fut aussi emporté par le général français. Une fois maître de cette importante forteresse, il y établit un poste de soldats, qui ne cessèrent pendant plusieurs années de désoler par leurs courses tout le pays d'aval. Arbois faillit avoir le sort de Poligny; mais le duc de Longueville se rappelait sans doute l'opiniâtre résistance des Arboisiens en 1595, et il se contenta de les menacer. Il alla prendre le château de Vadans, puis il s'approcha du territoire de Dôle, où il s'empara de Chaussin et de Rahon. La prise du château de Rahon fut marquée par un funèbre épisode. Le commandant de cette forteresse était Charles Dusillet, capitaine au régiment de la Verne : cet héroïque Franc-Comtois, que l'on a surnommé le *martyr de l'honneur*, avait refusé de capituler, bien qu'il ne comptât que cinquante hommes avec lui pour soutenir l'assaut des Français, et il se défendit jusqu'à la dernière extrémité. Sa chevaleresque opiniâtreté lui fut fatale. Lorsque le duc de Longueville eut emporté de vive force le château, il fit pendre Dusillet à l'une des tours du donjon, et jeter ensuite son cadavre dans un puits. Les rois d'Espagne honorèrent la mémoire de cette noble et malheureuse victime en érigeant en fief héréditaire dans la famille de Dusillet le lieu même où il avait subi son supplice. Mais ce que le défenseur du château de Rahon laissait de plus beau à sa famille, c'était son surnom de *martyr de l'honneur*, qui lui a été décerné par la reconnaissance de l'histoire.

Enhardi par ses succès, le duc de Longueville alla entreprendre le siége de Salins. La vieille cité renfermait une population vaillante et résolue : les descendants des vainqueurs de Dournon défendirent glorieusement leurs murailles. Le marquis de Villeroi, entré en Franche-Comté à la tête de trois mille fantassins et de six cents cavaliers, marcha sur Salins pour renforcer l'armée assiégeante; malgré ce secours, Longueville dut renoncer à l'espoir de se rendre maître de la place. Villeroi cependant avait failli s'emparer des forts qui protégeaient la ville; mais, découvert dans son projet, il s'éloigna de Salins pour venir séjourner devant Dôle. Les deux semaines qu'il y passa furent employées par ses soldats à couper trois ou quatre cents arpents de blés encore verts, et ces dégâts sauvages eussent été poussés plus loin sans les sorties continuelles de la garnison de Dôle, qui forcèrent Villeroi à lever le camp.

Dans le bailliage d'Amont, diverses petites places tombèrent aussi au pouvoir des Français : le marquis de Grancey reprit Jonvelle, en fit démolir le château et

incendier le bourg, qui ne s'est plus relevé de cette catastrophe; de son côté, le duc d'Angoulême reprit Champlitte après plusieurs assauts, attaqua la citadelle, où les habitants s'étaient retirés pour continuer la défense, et, les ayant contraints de se rendre, il ne s'éloigna qu'après avoir livré aux flammes la forteresse et la ville. Le malheureux bailliage d'Amont n'avait pas seulement à souffrir du côté des Français; il était aussi bien ravagé et dévoré par ses amis que par ses ennemis : les soldats indisciplinés du duc de Lorraine s'y comportaient en véritables pillards, et la famine générale qui désolait alors la Franche-Comté mettait le comble à tant de maux. « La famine, dit Girardot de Beauchemin, l'auteur de la *Guerre de dix ans*, commença en 1638, année de déplorable mémoire, où les paysans, retirés dans les villes, y étaient entassés et sans ouvrage ; le grain se vendait au plus haut prix; on vivait d'herbages et d'animaux immondes. Les hommes, hâves et mourants de faim, mangeaient au besoin de la chair humaine ; les soldats tués au combat étaient encore utiles dans cette extrême nécessité : la mort se présentait sous toutes les formes. De grandes émigrations eurent lieu ; un curé se rendit à Rome avec cinq cents de ses paroissiens, et le pape lui donna une église, qu'on appela Saint-Claude des Bourguignons. » A Vesoul et à Luxeuil notamment, la famine était telle, que les troupes de Charles de Lorraine, cantonnées dans les environs, déterraient le bétail pour s'en nourrir. Les historiens parlent d'un chirurgien qui, venant de faire à un soldat l'amputation d'une main, la demanda pour son salaire et la mangea!

L'année 1638 se ferma dans la guerre et la famine; l'année 1639 s'ouvrit avec un troisième fléau : la peste. Les fatigues qu'éprouvaient les gens de guerre, leurs privations, leur mauvaise nourriture avaient vicié leur sang; et une maladie contagieuse s'étant déclarée parmi eux, elle se répandit promptement dans les villes, où elle multiplia les victimes en raison des souffrances physiques et morales des individus; en quelques endroits, la mortalité fut effrayante. La peste, la guerre et la famine, une famine qui continuait à décimer les populations, une guerre qui allait mettre à sang et à feu les montagnes du Jura, une peste qui ne devait pas disparaître de longtemps, voilà sous quels auspices les Franc-Comtois commencèrent l'année 1639. Malgré cette funèbre perspective, ils ne songeaient pas à déposer les armes, et le cardinal de Richelieu était résolu, de son côté, à ne pas abandonner la partie. Richelieu voulait la Franche-Comté : sans doute, il avait été loin de s'attendre à une résistance aussi opiniâtre de la part des habitants; sans doute, il ne croyait pas qu'au bout de trois ans d'une guerre où il avait employé ses meilleurs soldats et ses meilleurs généraux, la Franche-Comté resterait encore à soumettre : mais il était décidé à conquérir cette province. A cette fin il gagna plusieurs des seigneurs influents du pays; il se ménagea de secrètes intelligences à Besançon, à Dôle, à Salins, à Gray, parmi de certains chefs indignes de commander à leurs nobles compatriotes; il agit de manière à se croire à peu près assuré de la possession du plat pays : Richelieu cependant sentait qu'il n'aurait rien en Franche-Comté, tant que les montagnes ne seraient pas soumises. Il lui fallait tout ce massif du Jura qui va de Saint-Hippolyte à Saint-Claude : mais là, l'énergie des montagnards, les accidents du terrain, l'accès périlleux des rochers rendaient la conquête aussi difficile qu'incertaine; mais il y avait, dans cette partie des montagnes, deux

hommes surtout, le baron d'Arnans et le capitaine Lacuzon, qui étaient redoutables pour la France : ces deux hommes tenaient en leurs mains les destinées de la Franche-Comté.

Ce fut l'allié de Richelieu, ce fut Bernard de Saxe-Weymar, qui se chargea de soumettre la montagne. Bernard avait passé l'année 1638 en Alsace avec ses terribles Suédois : ne pouvant plus vivre sur le Rhin, il s'était rapproché de la Franche-Comté, vers les derniers jours de décembre 1638, pour refaire son armée aux dépens de ce pays, et il aborda le Jura supérieur, moins épuisé que la plaine, où régnait une effroyable misère. Cette année-là, l'hiver était sec et froid, mais presque sans neiges; circonstance favorable à la marche des Suédois, qui n'avaient pas ainsi à lutter contre la difficulté des chemins. Weymar entra dans la Comté par la Franche-Montagne, du côté de Saint-Hippolyte; ses soldats mirent le feu à cette ville, après s'en être rendus maîtres; et les habitants, épouvantés de la cruauté des Suédois, se réfugièrent dans la caverne du château de la Roche, où l'on voit encore à présent les vestiges des fortifications qu'ils y firent pour se protéger. Au commencement de janvier 1639, Weymar arriva devant Morteau. Les habitants de cette courageuse petite ville se mirent en devoir de résister jusqu'à la mort : à la vue des Suédois, ils se précipitèrent dans la vallée pour défendre l'entrée du pont placé sur le Doubs entre eux et les assaillants, ils brisèrent la glace au-dessus et au-dessous de ce pont et s'en firent une barricade. Mais pendant qu'ils tenaient vaillamment tête à une partie des troupes weymariennes, Bernard donnait l'ordre à d'autres soldats de se glisser sans bruit le long des deux rives du Doubs, de traverser la rivière à l'endroit où les glaces n'avaient pas été rompues, puis de tomber sur les Mortuaciens. Ceux-ci alors se virent cernés de toutes parts et massacrés. La ville se souvint des braves qui étaient morts si patriotiquement pour sa défense : une messe commémorative fut fondée en leur honneur, et une inscription latine consacra leur acte de dévouement sur une pierre tumulaire que l'on érigea dans l'église paroissiale de Morteau.

Après cette cruelle victoire, Weymar s'avança contre Pontarlier : le 17 janvier, ses éclaireurs parurent sur les hauteurs qui dominent la ville; le 18, neuf mille de ses Suédois se montraient sur différents points; le lendemain, il sommait le commandeur de Saint-Mauris, gouverneur pour le roi d'Espagne, de lui remettre la place, lui déclarant que, si elle résistait, il savait ce qu'il aurait à faire : « à quoi le commandeur répondit que, Sa Majesté Catholique lui ayant confié cette place pour en faire garde et en rendre compte, il savait aussi ce qu'il avait à faire. » Le 20, commença le siége de Pontarlier [1] : ce jour-là, l'ennemi s'empara des faubourgs Saint-Étienne et Saint-Pierre, qu'il réduisit en cendres, et dans la nuit du 20 au 21, il

[1] Les détails que nous donnons sur ce siége sont tirés en partie de l'*Épisode de la Guerre de dix ans*, par Girardot de Beauchemin, et de la Relation du docteur Miget, maire de Pontarlier en 1639, lequel a composé son récit sur les documents authentiques trouvés dans les archives de la ville, et d'après les notes de son père et de son oncle, très honorables magistrats, témoins oculaires de l'événement. Ces sources précieuses nous ont été indiquées par un de nos jeunes écrivains du pays, M. Edmond Girod, de Pontarlier, que nous prions de vouloir bien accepter nos remercîments pour la rare obligeance avec laquelle il nous a aidé de ses recherches en cette circonstance.

livra jusqu'à trois assauts ; mais trois fois il échoua devant la contenance héroïque des Pontissaliens. Weymar, qui s'était flatté d'emporter la place d'emblée, se vit obligé d'établir sur divers points des fours de mines. Pendant ce temps, les attaques et les tentatives d'escalades ne ralentissaient pas : « le commandeur de Saint-Mauris, dit Girardot de Beauchemin, soutenait de rechef maint assaut, ou plutôt était main à main tous les jours avec l'ennemi. » Mais l'ennemi comptait moins de succès que de revers : du haut des parapets, les assiégés l'accablaient sous une grêle de balles et de projectiles, et chaque fois il se retirait la rage dans le cœur, des cadavres dans les bras. Weymar en était pâle de colère. Il fit donner un nouvel et terrible assaut, du côté du quartier Morieux ; il fit en même temps incendier le faubourg du Pont : mais les bourgeois attendaient de pied ferme sur les remparts ; ils avaient laissé à leurs femmes et à leurs enfants le soin d'arrêter le ravage des flammes, pour s'occuper de tenir tête à l'ennemi, qui se vit encore repoussé. Weymar, désespérant de vaincre par le feu et l'escalade, recourut au canon : il fit dresser une batterie au haut d'une éminence, et les boulets commencèrent à sillonner la ville ; pendant ce temps, le travail des mineurs avançait : bientôt une mine se trouva prête.

Les Pontissaliens frémirent : ils voyaient leurs maisons incendiées, ils voyaient leurs remparts ouverts par le canon, leurs forces diminuées par les combats et les fatigues du siége ; ils allaient manquer de munitions de guerre, ils n'espéraient plus être secourus du dehors : le duc de Lorraine, qui campait avec ses troupes à trois lieues de leur ville, au val de Maillot, avait été vainement conjuré deux fois de venir les délivrer. Il fallait donc succomber. Mais les Pontissaliens pouvaient sans honte céder à la loi du plus fort : ils avaient fait leur devoir, ils avaient noblement soutenu l'honneur du vieux drapeau comtois. Le lundi 24 janvier, ils envoyèrent au quartier de Weymar un des leurs, le docteur Jean Miget, pour traiter. La capitulation qu'ils obtinrent était honorable : elle portait que la ville ne serait point pillée et ne serait pas obligée de payer rançon ; elle maintenait les bourgeois dans la possession de leurs biens et priviléges ; elle sauvegardait l'honneur des femmes et des religieuses ; elle stipulait que le duc ne ferait entrer dans la place que trois cents hommes. Ce traité fut odieusement violé. Dès le lendemain 25, Weymar enjoignait aux habitants, sous peine de mort, de porter leurs armes à feu dans la maison de ville ; le 26, il entrait à Pontarlier avec deux mille cinq cents hommes, au lieu de trois cents ; il autorisait ses gens à vivre à discrétion chez les bourgeois, et les weymariens, rapporte la Relation du docteur Miget, « y commirent toutes les insolences et les exactions dont l'avarice du soldat est capable quand celui qui le commande ne met aucun frein à sa licence. » Weymar signifia ensuite au maire et aux échevins, qu'ils eussent à lui payer, dans le délai de huit jours, soixante mille écus pour la rançon de leur ville, faute de quoi il sévirait par les plus rudes traitements, même par la peine de mort. Le terme des huit jours étant arrivé sans qu'il eût été possible aux Pontissaliens de réunir plus de dix mille écus, le cruel Weymar ordonna de faire couper le nez et les oreilles à huit des principaux citoyens, qu'il gardait comme prisonniers au mépris de la capitulation : l'absence fortuite du bourreau de l'armée sauva seule ces malheureux du supplice atroce qu'on leur réservait ; mais Weymar les fit mutiler par une longue et douloureuse bastonnade. Pendant les six mois que

la soldatesque weymarienne devait séjourner à Pontarlier, les habitants eurent à souffrir des vexations et des violences inexprimables, qui furent couronnées par l'incendie et le massacre. Une supplique adressée en 1646 au roi d'Espagne exposait, entre autres infortunes, que les Suédois, « après avoir allumé le feu aux endroits d'où la flamme pouvait facilement s'attacher à toutes les maisons de la ville, l'avaient embrasée et réduite en cendres, sans y avoir laissé un seul couvert; voire, qui plus est, fait passer par le feu et les flammes plus de *cinq cents* bourgeois; que ceux qui échappèrent miraculeusement avaient été tués, du moins la plupart meurtris, mutilés et maltraités; que les bourgeois restants, après avoir été comme exilés l'espace de cinq ans dans les provinces voisines, commençaient seulement à se remettre à couvert, autant que pouvait le permettre le peu de force qui leur restait. » Dans une autre supplique de 1650, adressée comme la première au roi d'Espagne, pour obtenir de ce monarque les moyens de rebâtir Pontarlier, il était dit que la ville se trouvait obérée de plus de deux cent mille livres; que les murailles, ouvertes en plus de cinquante endroits, menaçaient d'une ruine totale; et que la plus grande partie des bourgeois avait péri par la cruauté des Suédois, par la peste et la famine.

Peu de jours après la capitulation de Pontarlier, le comte de Guébriant, un des meilleurs officiers de Weymar et commandant des régiments français associés aux troupes suédoises, attaquait le duc de Lorraine, lui faisait éprouver un échec, puis venait mettre le siége devant Nozeroy. Cette place se défendit avec courage; mais, malgré sa fameuse bombarde de dix-huit pieds de long et qui lançait des quartiers de pierre de trois cent trente livres, elle finit par succomber. Guébriant y entra le 4 février, en abandonna le pillage à ses soldats, fit ensuite incendier un grand nombre de maisons et laissa une garnison dans le château. Weymar, de son côté, assiégeait le fort de Joux, qui se rendit le 14 février, presque sans résistance. Sa position formidable lui permettait cependant de se défendre avec succès; mais l'officier qui y commandait était un Wallon d'origine, vieux soldat couvert d'infirmités: soit qu'il fût de complicité avec l'ennemi, soit qu'il eût été effrayé des sommations de Weymar, il abandonna la place, et l'on n'entendit plus parler de lui. La forteresse de la Chaux et le vieux château d'Uzie tombèrent aussi au pouvoir des Suédois : là, du moins, les chefs s'étaient dignement comportés; ils n'avaient cédé qu'à la fortune contraire des armes. Maitres de cette partie du Jura, Weymar et ses Suédois se répandirent dans la montagne : leur invasion ressembla aux invasions des Barbares, tant elle laissa de douleurs et de maux sur son passage. Les cruels Suédois ravageaient, pillaient, incendiaient tout; ils ne respectaient ni les abbayes ni les églises, ils en enlevaient jusqu'aux cloches, jusqu'aux ferrures des portes, jusqu'aux objets sacrés du culte. A leur approche, les malheureux paysans s'enfuyaient dans les bois, ou couraient chercher un refuge dans les cavernes, emportant avec eux ce qu'ils pouvaient soustraire à l'inexorable rapacité de ces nouveaux Barbares. Rien n'échappait à leur fureur : la ville de Saint-Claude, perdue au fond de ses rochers, se croyait bien à l'abri des désastres qui fondaient avec tant d'acharnement sur les autres parties de la montagne, et elle n'avait fait aucuns préparatifs de défense. Weymar tomba tout à coup devant Saint-Claude, en trouva les portes ouvertes, pénétra dans la ville, et bien qu'elle ne lui opposât pas la moindre résistance, il y fit

mettre le feu. L'abbaye seule fut épargnée; mais les moines durent payer une rançon au vainqueur.

Toutefois Weymar n'avait pas parcouru la montagne sans rencontrer des obstacles, sans y laisser nombre de ses soldats : le baron d'Arnans et le capitaine Lacuzon, avec leurs compagnies de corps-francs, s'étaient attachés aux Suédois, et tantôt ils les harcelaient, tantôt ils les attendaient dans les gorges des vallées, tantôt ils tombaient sur eux comme une avalanche terrible. Les partisans engagèrent ainsi et soutinrent plus d'une lutte glorieuse : malheureusement ils n'étaient pas assez nombreux pour arrêter la marche des ennemis; mais, du moins, ils leur rendirent difficile l'occupation des montagnes, et leur prouvèrent qu'ils n'étaient pas encore disposés à céder le terrain.

Cependant, fier de ses succès en Comté, Weymar se croyait près de réaliser les projets de souveraineté qu'il avait sur ce pays; il s'intitulait déjà comte de Bourgogne. Mais Salins et Besançon n'étaient pas en son pouvoir, et il importait de se faire ouvrir les portes de ces villes : Weymar l'essaya; il vit bientôt l'inutilité de son entreprise. Désespérant alors de s'emparer de ces deux places, et furieux de la résistance indomptable du peu de Franc-Comtois qu'il avait à combattre, il se vengea d'une manière cruelle : il fit brûler toutes les communes des montagnes, depuis Salins jusqu'à Pontarlier. L'incendie était si vaste et si général, que du fort de Sainte-Anne, au-dessus de Salins, on voyait, dit Girardot, « de jour la fumée en nombre d'endroits, et de nuit la lueur de plusieurs centaines de villages et d'habitations isolées, brûlant à la fois et répandant autant de clarté que le soleil. » Le massacre et l'incendie, telle était pour Weymar la manière de procéder : on n'avait jamais fait la guerre d'une façon plus sauvage, et le souvenir des cruautés de cet homme devait se graver si profondément dans la mémoire des montagnards jurassiens, que les générations se sont transmis d'âge en âge le mot proverbial : *méchant comme Weymar*. Mais la mort allait venger la Franche-Comté de celui qui lui avait apporté tant de douleurs et la traitait avec tant de barbarie : le 15 juillet 1639, Weymar tombait malade; trois jours après, l'épidémie l'enlevait à la fleur de l'âge : il avait à peine trente-six ans.

L'épidémie faisait à la même époque de cruels ravages dans la Comté : à Salins par exemple, sur quinze cents hommes, tant bourgeois que soldats, qui gardaient le fort de Sainte-Anne, mille soixante succombèrent au fléau pendant les mois de juin et de juillet. Au bourg de Conliége, la peste jointe à la famine réduisait la population à cinq familles; car la famine était permanente et rendait les paysans fous de rage et de misère : ceux d'entre eux qui avaient abandonné la culture des terres pour se soustraire à la cruauté des Suédois, couraient indifféremment sur l'ami et sur l'ennemi, cherchant ainsi à se procurer de quoi vivre. « La postérité ne le croira pas, dit l'historien de cette funèbre époque, les charognes des bêtes mortes étaient recherchées aux voiries, mais cette table ne demeura pas longtemps mise; les chiens et les chats étaient morceaux délicats; puis les rats furent de requise.... » Est-il possible que des hommes aient tant à souffrir !

La Franche-Comté cependant n'était pas au terme de ses misères.

Richelieu voulait plus que jamais cette province; les Franc-Comtois voulaient

us que jamais de venir Français : les excès des Suédois avaient allumé dans leurs s une haine indicible contre tout ce qui rappelait la France. La guerre continua e. Le marquis de Villeroi remplaça Weymar ; d'autre part, le roi d'Espagne, mé- tent du duc de Lorraine, dont les soldats se comportaient moins en amis qu'en mis, lui retira le commandement suprême de la Comté et lui donna pour suc- eur don Antonio de Sarmiento, comte de Crescente, avec plein pouvoir de ndre toutes les mesures qui lui paraîtraient utiles à la défense du pays. Le nou- u gouverneur était un militaire de talent ; mais le roi d'Espagne l'envoyait sans ats. Arrivé dans la province, don Antonio n'y trouva de troupes régulières que débris des milices comtoises : il les réunit, les renforça de quelques compagnies es parmi les garnisons et de quelques paysans déterminés, et du tout il se forma etit corps d'armée avec lequel il tint la campagne. Il essaya principalement de poser au marquis de Villeroi, qui à la tête de deux mille cinq cents fantassins et cents cavaliers, parcourait en tous sens le bailliage d'Aval, en procédant à la ière de Weymar. En même temps les hardis corps-francs se jetaient sur les s mal gardées et cherchaient à les reprendre soit par la ruse et l'audace, soit les armes, ou bien ils se portaient sur les points où l'ennemi devait passer avec convois, ou bien encore ils attaquaient les garnisons françaises établies dans les es conquises. C'est ainsi que le baron d'Arnans, aidé du capitaine Lacuzon, illit Courlaoux, forteresse près de Lons-le-Saulnier et placée sur la route de hans. La ville de Louhans servait d'entrepôt à l'armée française. Le gouver- r de Courlaoux eut à peine le temps de se soustraire à la main audacieuse du on d'Arnans, qui avait failli l'enlever au moment où il passait la revue de ses pes. Les corps-francs reprirent Beaufort, château appartenant à Cléradius de gny, baron comtois au service de la France, et y firent un butin considérable. s le même temps quelques soldats du baron d'Arnans enlevaient le gouverneur çais de Saint-Amour, qui assistait à une messe au couvent des Capucins, situé des murs de la ville ; ce gouverneur ne se racheta qu'au prix de deux cents oles. Les corps-francs étaient partout : ils harcelaient vigoureusement et sans re- e le marquis de Villeroi ; ils arrêtaient ses convois, ils épuisaient ses troupes. r se venger du baron d'Arnans qui ne lui laissait ni repos ni trêve, Villeroi lut de porter le fer et la flamme dans la baronnie de Vire-Châtel, que le chef compagnies franches possédait sur les bords de l'Ain ; et, à cet effet, « le géné- français, accompagné du vicomte de Courval, colonel sous ses ordres, partit de s-le-Saulnier le 22 août 1639, se dirigeant sur Orgelet par le vallon de Conliége, il ne put faire parvenir du canon sur la montagne, à cause de la difficulté du nin. Arrivé à Dompierre, il s'établit dans ce village et y passa la nuit. Le oût il entra dans Orgelet, et le 24 il investit le château du baron d'Arnans, avait eu la précaution de ne pas s'y renfermer. La forteresse de Vire-Châtel, ant qu'une seule avenue, était à l'épreuve de l'artillerie et très-difficile à sur- dre ; sa position la mettait dans le cas de faire longue et vigoureuse résistance ; s les munitions lui manquaient ; elle fut prise. Cent cinquante mousquetaires de iere-ban, commandés par Courval, et soutenus en cas d'insuffisance par un ment de milices bressanes, que le marquis de Villeroi avait amenées à sa suite,

s'en emparèrent. La démolition immédiate de cette place fut ordonnée, ainsi que l'incendie de cinq villages des environs, faisant partie de la baronnie de Vire-Châtel. Ces flammes allumaient le désir d'une prompte vengeance dans le cœur du chef comtois, qui, de l'autre côté de l'Ain, était témoin du mal que les Français faisaient à ses paysans et à ses propriétés; car, le lendemain de la prise de Vire-Châtel, Villeroi avait forcé les châteaux de la Villette et de Fétigny qu'il réduisit en cendres, ainsi que pour vingt mille écus de grains, alors si précieux et si rares.... Le marquis de Villeroi avec ses officiers se retira, poursuivi par les troupes franches, qui le fatiguèrent d'arquebusades, seul dédommagement à de si grands désastres et à tant de cruautés. Villeroi rejoignit à Dijon le roi de France et son ministre Richelieu, qui avaient ordonné la destruction de toutes les places de la Comté de Bourgogne, situées sur les frontières de la Bresse et du Bugey. Sur ces entrefaites, don Sarmiento essayait sa petite armée contre Pontarlier et faisait le siége de Joux; mais, vers les derniers jours de septembre, attaqué par la troupe que Villeroi avait laissée en Comté, l'Espagnol se retira en Suisse avec ses soldats, et d'Arnans à Châteauvilain avec quelques-uns des siens. Nozeroy avait été repris par ces deux commandants franc-comtois sur les soldats de Guébriant, qui perdirent aussi la forteresse de la Chaux. Les Français en refirent le siége le 12 octobre et tirèrent sur le château quelques coups de canon d'un petit calibre, à défaut de pièces plus fortes : le régiment de Saint-Luc fut chargé de l'attaque et perdit soixante hommes, parmi lesquels son major, le chevalier de Vendy. La nécessité de porter des secours en Italie fit rappeler ce régiment à l'armée dont il était détaché, et le siége fut levé. Le départ des troupes du roi de France rendit courage aux corps-francs, qui les fatiguèrent dans leur retraite; mais, malgré leurs efforts, le château de Colonne, qui gênait Bletterans et Poligny, fut repris par les Français [1]. »

Les dernières opérations militaires de l'année 1639 avaient ranimé l'ardeur des Franc-Comtois, et don Sarmiento prit de nouvelles dispositions pour l'année 1640 : il obtint le changement de quelques chefs dont il soupçonnait la fidélité ou qu'il trouvait trop mous contre l'ennemi; il fit remplacer le maréchal de Saint-Martin par Claude de Beaufremont; le comte de Grammont, gouverneur de la place de Salins, par le commandeur de Montbrison, et il fit donner le commandement de Dôle au brave comte de la Verne.

La campagne de 1640, commencée dès le mois de janvier, s'ouvrit par un incendie : le baron de Castellier, gouverneur français de Poligny, attaqua Scellières, s'en rendit maître et mit le feu à cette petite ville, parce qu'elle gênait les communications de la Bourgogne avec Bletterans, place où les Français avaient leurs magasins. Le baron de Castellier, posté au château de Grimont, avec un nombreux corps de troupes, faisait de là de fréquentes excursions sur Dôle et sur Salins, coupait par des détachements les chemins qui conduisaient des montagnes à ces villes bloquées, et interceptait tous les secours qui leur permettraient de tenir longtemps encore. Les garnisons de Dôle et de Salins ne vivaient guère que du blé semé sous les remparts, dans un rayon égal à la portée du canon : on ne pouvait plus qu'à travers d'extrêmes

[1] Le docteur PYOT, *Statistique générale du Jura*, pages 78 à 80.

hommes surtout, le baron d'Arnans et le capitaine Lacuzon, qui étaient redoutables pour la France : ces deux hommes tenaient en leurs mains les destinées de la Franche-Comté.

Ce fut l'allié de Richelieu, ce fut Bernard de Saxe-Weymar, qui se chargea de soumettre la montagne. Bernard avait passé l'année 1638 en Alsace avec ses terribles Suédois : ne pouvant plus vivre sur le Rhin, il s'était rapproché de la Franche-Comté, vers les derniers jours de décembre 1638, pour refaire son armée aux dépens de ce pays, et il aborda le Jura supérieur, moins épuisé que la plaine, où régnait une effroyable misère. Cette année-là, l'hiver était sec et froid, mais presque sans neiges; circonstance favorable à la marche des Suédois, qui n'avaient pas ainsi à lutter contre la difficulté des chemins. Weymar entra dans la Comté par la Franche-Montagne, du côté de Saint-Hippolyte; ses soldats mirent le feu à cette ville, après s'en être rendus maîtres; et les habitants, épouvantés de la cruauté des Suédois, se réfugièrent dans la caverne du château de la Roche, où l'on voit encore à présent les vestiges des fortifications qu'ils y firent pour se protéger. Au commencement de janvier 1639, Weymar arriva devant Morteau. Les habitants de cette courageuse petite ville se mirent en devoir de résister jusqu'à la mort : à la vue des Suédois, ils se précipitèrent dans la vallée pour défendre l'entrée du pont placé sur le Doubs entre eux et les assaillants, ils brisèrent la glace au-dessus et au-dessous de ce pont et s'en firent une barricade. Mais pendant qu'ils tenaient vaillamment tête à une partie des troupes weymariennes, Bernard donnait l'ordre à d'autres soldats de se glisser sans bruit le long des deux rives du Doubs, de traverser la rivière à l'endroit où les glaces n'avaient pas été rompues, puis de tomber sur les Mortuaciens. Ceux-ci alors se virent cernés de toutes parts et massacrés. La ville se souvint des braves qui étaient morts si patriotiquement pour sa défense : une messe commémorative fut fondée en leur honneur, et une inscription latine consacra leur acte de dévouement sur une pierre tumulaire que l'on érigea dans l'église paroissiale de Morteau.

Après cette cruelle victoire, Weymar s'avança contre Pontarlier : le 17 janvier, ses éclaireurs parurent sur les hauteurs qui dominent la ville; le 18, neuf mille de ses Suédois se montraient sur différents points; le lendemain, il sommait le commandeur de Saint-Mauris, gouverneur pour le roi d'Espagne, de lui remettre la place, lui déclarant que, si elle résistait, il savait ce qu'il aurait à faire : « à quoi le commandeur répondit que, Sa Majesté Catholique lui ayant confié cette place pour en faire garde et en rendre compte, il savait aussi ce qu'il avait à faire. » Le 20, commença le siége de Pontarlier [1] : ce jour-là, l'ennemi s'empara des faubourgs Saint-Étienne et Saint-Pierre, qu'il réduisit en cendres, et dans la nuit du 20 au 21, il

[1] Les détails que nous donnons sur ce siége sont tirés en partie de l'*Episode de la Guerre de dix ans*, par Girardot de Beauchemin, et de la Relation du docteur Miget, maire de Pontarlier en 1680, lequel a composé son récit sur les documents authentiques trouvés dans les archives de la ville, et d'après les notes de son père et de son oncle, très-honorables magistrats, témoins oculaires de l'événement. Ces sources précieuses nous ont été indiquées par un de nos jeunes écrivains du pays, M. Edmond Girod, de Pontarlier, que nous prions de vouloir bien accepter nos remercîments pour la rare obligeance avec laquelle il nous a aidé de ses recherches en cette circonstance.

et lui demanda s'il fallait cependant le défendre. Sur l'ordre que lui envoya le comte de la Verne de s'y maintenir, il n'hésita pas à se dévouer. Les Français l'ayant sommé de se rendre, son arquebuse et celles de ses quinze compagnons répondirent par une décharge vigoureuse. Mais cette décharge fut suivie d'une explosion terrible : un accident avait mis le feu aux bariques de poudre placées sous la voûte, et tout avait sauté en l'air, les seize hommes avec la tour. Le caporal retomba, sanglant et meurtri ; la tête seule et le bras droit étaient intacts. En cet état, l'intrépide mutilé eut encore le courage de résister à ses adversaires ; et, vaincu dans cette lutte qui n'en était plus une, il rejeta dédaigneusement la proposition qu'on lui faisait d'être parjure : alors un soldat français lui enfonça sa hallebarde dans la gorge.

Cependant le marquis de Villeroi et les gâtadours continuaient leurs ravages dans les alentours de Dôle ; mais ce mode de guerroyer leur devenait à la fin plus funeste qu'avantageux : les batteries de la place leur rendaient très-difficile l'approche des remparts, et les sorties de jour et de nuit de la garnison leur faisaient beaucoup de mal. Une colonne de paysans de la Bresse chalonnaise étant venue les rejoindre, ils s'éloignèrent de Dôle pour se jeter sur Rochefort et sur Pesmes, dont ils désolèrent les campagnes. Par représailles, le baron d'Arnans et le capitaine Lacuzon se précipitèrent sur la Bresse à la tête de leurs compagnies franches, et ils en rançonnèrent les populations, ils les frappèrent d'une terreur profonde. De grandes inondations survinrent, qui ralentirent pendant les mois de juillet et d'août les mouvements militaires dans le plat pays ; mais, dans les montagnes, la guerre continua. Les Français se mirent en devoir de reprendre Nozeroy, que le baron d'Arnans leur avait enlevé l'année précédente ; ils étaient en force, et toutes les chances étaient pour eux : les Comtois, voyant qu'ils ne pouvaient ni garder ni défendre cette place, l'abandonnèrent après l'avoir livrée aux flammes, pour empêcher l'ennemi de s'y établir. Les Français vinrent assiéger le château de Baume-les-Moines, qui se défendit longtemps : le chef des assaillants laissa beaucoup des siens au pied des rochers avant de s'emparer de cette forteresse ; comme il lui fallut aussi sacrifier bien des soldats pour emporter le château de Publy, à quelque distance de Conliége. Les vainqueurs se vengèrent de la résistance fatigante qu'ils rencontraient partout, en ravageant cruellement les campagnes ; les habitants de Revigny, entre autres, furent excessivement maltraités : pour échapper à la colère des Français, ils se retirèrent dans la fameuse baume située au levant de leur commune et s'y tinrent renfermés jusqu'à ce que les partisans du capitaine Lacuzon vinssent les délivrer.

L'année 1641 devait être glorieuse pour les corps-francs : Lacuzon, toujours infatigable, toujours audacieux et intrépide, tint constamment la campagne et fut presque partout heureux. Attaqué une seconde fois dans son château de Montaigu, il fatigua l'ennemi par son opiniâtreté et l'étonna par sa hardiesse. Il défendit aussi le vieux château de Crillat, placé sous son commandement. Il surprit par escalade la redoutable forteresse de Saint-Laurent la Roche et en fit toute la garnison prisonnière. Peu de temps après, dans une sortie il poursuivit et battit sur le pont de Montmorot un corps de cavalerie commandé par le sire d'Autrac. A Saint-Étienne de Coldre, à Maynal, à Courlaoux, il remporta l'avantage sur les Français. Il reprit Arlay par la ruse. Avec deux cents hommes d'infanterie et vingt cavaliers, il attaqua

aux environs de Louhans un corps considérable de troupes françaises, tint quatre heures et ne se retira qu'après avoir fait des prisonniers. Lacuzon se rendit maître de Cuiseau et de Frontenaux, villages de la Bresse chalonnaise; il fit de fréquentes excursions dans ce pays; il y frappa de terreur et de contributions une foule de communautés. L'infatigable et hardi chef montagnard était partout, rendait partout son passage ou sa présence redoutable : inspirant de l'effroi à ses ennemis, de l'enthousiasme à ses compagnons d'armes, il utilisait l'ardeur des uns, il profitait de la crainte des autres, pour poursuivre ses succès, et il se passait peu de jours sans qu'on apprit de lui quelque tentative ou quelque victoire. Par l'ascendant de son nom et par l'appui de ses corps-francs, il redonnait force et courage aux populations du Jura; il ramenait dans leurs foyers les malheureux paysans cachés parmi les bois et les rochers; il contribuait au rétablissement des tribunaux de justice suspendus depuis plusieurs années; il rassurait les autorités, naguère réduites à fuir; il se faisait proclamer, par la reconnaissance publique, le restaurateur du bailliage d'Aval. Richelieu comprit qu'il ne vaincrait pas cet homme, et il ne se trompait pas : Richelieu mourut sans avoir la Franche-Comté. Un jour, le glorieux capitaine des montagnes devait être traduit devant le parlement de Dôle comme accusé d'avoir méconnu ses devoirs de chef militaire, lui l'un des sauveurs, avec le baron d'Arnans, de l'indépendance franc-comtoise; mais, ce jour-là, les dénonciateurs du grand patriote entendirent la voix des magistrats déclarer à la face du pays, qu'après Dieu, le Jura devait à Lacuzon le rétablissement de l'ordre et de la justice.

Cependant les Français continuaient toujours la guerre, et l'héroïque Franche-Comté ne se lassait pas de leur résister, malgré la famine et les maladies contagieuses qui décimaient ses défenseurs; il est vrai que les mêmes fléaux décimaient également ses adversaires, et le roi de France, ayant à soutenir une lutte presque européenne, ne pouvait plus envoyer de nouvelles troupes dans cette province. Il en fallait cependant pour réduire les places dont on n'avait pas encore pu se faire ouvrir les portes; il fallait des garnisons pour occuper le grand nombre de châteaux et forteresses enlevés aux Comtois; il fallait aussi des colonnes mobiles pour contenir les campagnes, et des régiments nouveaux pour renforcer ceux qui surveillaient les villes bloquées; et ce n'étaient pas vingt à vingt-cinq mille hommes, comme les comptait l'armée royale, qui pouvaient faire face à tant de besoins. La guerre finit donc par se convertir en une occupation militaire. Des négociations s'ouvrirent pour la paix; mais, sur ces entrefaites, le roi de France mourut le 14 mai 1643, un peu plus de cinq mois après son ministre le cardinal de Richelieu.

La première année du nouveau règne, ou pour mieux dire, de la régence d'Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, s'écoula sans que les diplomates eussent rien conclu relativement à la paix. Or, pendant que l'on discutait, les hostilités se réveillaient en Franche-Comté. Un corps de Suédois, sous le commandement du colonel Roosen, reparaissait dans les environs de Baume-les-Dames et se signalait par des excès; en même temps, le maréchal de Turenne, qui se rendait en Allemagne avec une armée, assiégeait Vesoul, le 19 mars 1644. Il força la ville à capituler; mais il souilla sa gloire en laissant ses soldats égorger, au mépris des termes de la capitulation, un grand nombre d'enfants et de femmes qui s'étaient retirés au

s'en emparèrent. La démolition immédiate de cette place fut ordonnée, ainsi que l'incendie de cinq villages des environs, faisant partie de la baronnie de Vire-Châtel. Ces flammes allumaient le désir d'une prompte vengeance dans le cœur du chef comtois, qui, de l'autre côté de l'Ain, était témoin du mal que les Français faisaient à ses paysans et à ses propriétés; car, le lendemain de la prise de Vire-Châtel, Villeroi avait forcé les châteaux de la Villette et de Fétigny qu'il réduisit en cendres, ainsi que pour vingt mille écus de grains, alors si précieux et si rares.... Le marquis de Villeroi avec ses officiers se retira, poursuivi par les troupes franches, qui le fatiguèrent d'arquebusades, seul dédommagement à de si grands désastres et à tant de cruautés. Villeroi rejoignit à Dijon le roi de France et son ministre Richelieu, qui avaient ordonné la destruction de toutes les places de la Comté de Bourgogne, situées sur les frontières de la Bresse et du Bugey. Sur ces entrefaites, don Sarmiento essayait sa petite armée contre Pontarlier et faisait le siége de Joux; mais, vers les derniers jours de septembre, attaqué par la troupe que Villeroi avait laissée en Comté, l'Espagnol se retira en Suisse avec ses soldats, et d'Arnans à Châteauvilain avec quelques-uns des siens. Nozeroy avait été repris par ces deux commandants franc-comtois sur les soldats de Guébriant, qui perdirent aussi la forteresse de la Chaux. Les Français en refirent le siége le 12 octobre et tirèrent sur le château quelques coups de canon d'un petit calibre, à défaut de pièces plus fortes : le régiment de Saint-Luc fut chargé de l'attaque et perdit soixante hommes, parmi lesquels son major, le chevalier de Vendy. La nécessité de porter des secours en Italie fit rappeler ce régiment à l'armée dont il était détaché, et le siége fut levé. Le départ des troupes du roi de France rendit courage aux corps-francs, qui les fatiguèrent dans leur retraite; mais, malgré leurs efforts, le château de Colonne, qui gênait Bletterans et Poligny, fut repris par les Français [1]. »

Les dernières opérations militaires de l'année 1639 avaient ranimé l'ardeur des Franc-Comtois, et don Sarmiento prit de nouvelles dispositions pour l'année 1640 : il obtint le changement de quelques chefs dont il soupçonnait la fidélité ou qu'il trouvait trop mous contre l'ennemi; il fit remplacer le maréchal de Saint-Martin par Claude de Beaufremont; le comte de Grammont, gouverneur de la place de Salins, par le commandeur de Montbrison, et il fit donner le commandement de Dôle au brave comte de la Verne.

La campagne de 1640, commencée dès le mois de janvier, s'ouvrit par un incendie : le baron de Castellier, gouverneur français de Poligny, attaqua Scellières, s'en rendit maître et mit le feu à cette petite ville, parce qu'elle gênait les communications de la Bourgogne avec Bletterans, place où les Français avaient leurs magasins. Le baron de Castellier, posté au château de Grimont, avec un nombreux corps de troupes, faisait de là de fréquentes excursions sur Dôle et sur Salins, coupait par des détachements les chemins qui conduisaient des montagnes à ces villes bloquées, et interceptait tous les secours qui leur permettraient de tenir longtemps encore. Les garnisons de Dôle et de Salins ne vivaient guère que du blé semé sous les remparts, dans un rayon égal à la portée du canon : on ne pouvait plus qu'à travers d'extrêmes

[1] Le docteur Pyot, *Statistique générale du Jura*, pages 78 à 80.

difficultés et en s'exposant à de grands périls, tirer du grain de la Suisse ou de la Savoie. Le cardinal de Richelieu, dans l'espoir d'affamer les quatre principales villes comtoises qui s'obstinaient à ne pas ouvrir leurs portes, avait fait défense aux habitants d'outre-Saône, sous peine de confiscation et d'amendes, de vendre aucunes céréales aux places de Gray et de Dôle; et pour forcer les Comtois à lui demander merci, il avait fait couper les herbes et les blés avant l'époque de leur maturité. Malgré l'exécution de ces cruelles mesures, les Franc-Comtois ne devaient pas demander merci; et c'est par leur inébranlable résolution de *se laisser tuer jusqu'au dernier avant de céder*, comme l'a écrit d'eux le marquis de Montglat, qu'ils ont fait passer en proverbe le vieux dicton rimé :

Comtois, rends-toi !
— Neuni, ma foi !

Le baron de Castellier essaya de surprendre le fort de Sainte-Anne, qui renfermait un magasin à poudre : cette tentative échoua, bien que le baron d'Andelot-Coligny, gouverneur de Sainte-Anne, fût d'intelligence avec les Français. Ce seigneur, indigne de porter le noble nom de Franc-Comtois, ne borna point là sa trahison. Salins manquait de farine : le baron d'Andelot en proposa cent cinquante chariots que l'on prendrait, disait-il, dans ses terres. Le marché fut conclu. Le convoi se mit en marche, et chaque voiture s'avançait, conduite par deux hommes. Ces trois cents charretiers n'étaient autres que trois cents soldats français déguisés, qui devaient, une fois le convoi introduit dans la ville, s'emparer de l'une des portes, en obstruer les avenues à l'aide des chevaux et des voitures, puis attendre l'arrivée de leurs camarades. Le stratagème fut découvert; et le marquis de Villeroi, qui accompagnait le convoi, se retira en toute hâte. A quelques jours de là, Villeroi, apprenant qu'un corps de Croates au service de la Franche-Comté, se disposait à investir Poligny, expédia promptement un détachement de cavalerie au secours de la ville menacée : cette troupe, aidée de gens de pied sous la conduite du colonel Courval, surprit les Croates, leur enleva deux pièces et six fauconneaux, et fit ainsi manquer l'entreprise. Le colonel essaya ensuite de reprendre le château de Montaigu, au-dessus de Lons-le-Saulnier; mais le commandant de cette forteresse s'appelait Lacuzon : il se défendit avec tant de bravoure et d'habileté, que Courval abandonna la partie.

Le marquis de Villeroi, en s'éloignant de Salins, était venu, comme en 1637, ravager de nouveau le territoire de Dôle : outre ses compagnies, il avait avec lui une troupe d'audacieux bandits ou *gâtadours*, lesquels s'avançaient le plus près possible des remparts et coupaient les blés sur pied pour affamer la garnison. Il se passa, sur ces entrefaites, un trait admirable qui mériterait à son auteur, au même titre qu'à Charles Dusillet, le nom de *martyr de l'honneur*. A l'approche du marquis de Villeroi, le comte de la Verne, gouverneur de la place de Dôle, avait établi un poste avancé à Saint-Ylie, dans une vieille tour que supportait une voûte. Ce poste se composait de quinze soldats seulement : le caporal chargé de les commander n'a pas dit son nom à l'histoire, et l'on doit le regretter, car ce Franc-Comtois fut un homme héroïque. Se voyant près d'être assailli par toute une compagnie française, il fit prévenir le comte de la Verne que le poste n'était pas tenable,

cette force active qui avaient élevé si haut la fortune de la classe moyenne en Franche-Comté; et bientôt on ne reconnaîtra plus les héritiers de ces fiers et patriotiques magistrats dont l'indépendance de caractère avait fait de grands citoyens. C'est que les fils dégénérés de ces glorieux pères n'auront plus la conscience de leur valeur : en laissant s'affaiblir l'esprit national, en cessant de résumer en eux la pensée du pays, ils dévieront de la ligne politique qui conduisait leurs aïeux à la considération et à la gloire, ils perdront tout prestige, ils s'abâtardiront; et viendra le moment où, pour conserver les positions acquises, ils se feront les complices de l'étranger. La bourgeoisie parlementaire de Dôle allait la première donner l'exemple de cette décadence morale; la bourgeoisie républicaine de Besançon va protester une dernière fois en faveur de sa vieille indépendance, et puis elle s'endormira dans le culte des intérêts matériels. Rappelons ce dernier acte de la vie politique de la bourgeoisie bisontine.

Lorsque les rois d'Espagne furent devenus souverains de la Franche-Comté, la cité de Besançon les reconnut à titre de protecteurs librement choisis. Cet état de choses dura sans modifications jusqu'en 1651, époque à laquelle l'empereur d'Allemagne et la diète germanique transmirent à Philippe IV le droit de souveraineté sur Besançon, pour indemniser le monarque espagnol des pertes qu'il avait faites pendant la guerre de trente ans. Les Bisontins se récrièrent; cependant ils finirent par reconnaître la nouvelle souveraineté, à la condition que leur indépendance resterait entière. Mais en 1654 l'empereur Ferdinand III céda Besançon au roi Philippe IV, en échange de Frankendal, ville du Palatinat, et cet échange fut ratifié la même année à la diète de Ratisbonne. La mort de Ferdinand étant venue suspendre les négociations, on ne les reprit qu'en 1660. Invités par Léopold Ier, successeur de Ferdinand, à ratifier cet arrangement, les magistrats de Besançon s'y refusèrent : ils n'entendaient pas qu'on disposât de leur ville comme d'un fief, ils voulaient conserver tous leurs droits. En vain Léopold Ier leur écrivit-il pour *les requérir avec clémence et leur ordonner avec douceur* (ce sont les termes de sa lettre) de reconnaître le roi d'Espagne comme leur prince souverain et seigneur immédiat; en vain Philippe IV lui-même délégua-t-il des commissaires pour prendre possession de la ville en son nom : les magistrats renouvelèrent leurs protestations contre la violation de leur charte. A leur tour ils envoyèrent en 1663 une ambassade à Madrid, et les députés, reçus en audience par Philippe IV et son conseil, ne présentèrent pas sans un sentiment d'orgueil le tableau des titres qui constataient l'antique indépendance de leur ville : ils prouvèrent cette indépendance par le témoignage de plusieurs historiens, assurant que Besançon ne fera partie de l'empire d'Allemagne qu'à la condition de rester dans son entière liberté; par la déclaration authentique d'un grand nombre d'empereurs; par un usage continuel de l'autorité supérieure; par le pouvoir de faire des lois, de prononcer en dernier ressort sur le civil et le criminel, de condamner à mort et de faire grâce, de battre monnaie d'or, d'argent et de tout autre aloi, d'exiger le serment des archevêques avant leur entrée en possession, d'avoir la préséance sur les commissaires impériaux, de ne reconnaître aucun vicaire d'Empire, d'avoir le souverain usage de l'épée, d'armer et de désarmer pour et contre qui bon semblerait; enfin, par beaucoup d'autres actes possessifs qui

marquaient une juridiction libre, entière et souveraine. Les ambassadeurs terminaient par cette déclaration, que leur ville, en acceptant le protectorat des rois d'Espagne, avait prétendu conserver tous ses droits et priviléges; mais, à travers leurs dernières paroles ils laissèrent percer un sentiment qui présageait des concessions : ils demandèrent que le parlement de Dôle, objet d'une vieille jalousie, fût transféré dans leur ville. Le cabinet de Madrid promit le parlement; il promit aussi de respecter les priviléges de la cité : seulement le roi d'Espagne se réservait le droit de nommer cinq sénateurs qui reviseraient les sentences des juges municipaux. C'était un premier pas; d'autres allaient suivre : et le résultat de nouvelles négociations fut qu'en 1664 le marquis de Castel-Rodrigo arrivait à Besançon pour prendre possession de la cité au nom de Philippe IV.

Philippe ne devait pas jouir longtemps de sa nouvelle souveraineté : la série de malheurs advenus sous son règne, les revers que les Portugais faisaient éprouver coup sur coup à ses armées, avaient jeté son âme dans une sombre mélancolie, et une dernière victoire remportée par eux le 17 juin 1665, à Valladolid, était venue combler la mesure de ses chagrins : le malheureux monarque laissa tomber la lettre qui contenait la fatale nouvelle, en s'écriant : « Dieu le veut! » et miné par une douleur inconsolable, il mourut trois mois après, le 17 septembre 1665. Son héritier était le frêle et débile Charles II, cette espèce d'enfant vieillard qui ne devait pas avoir de virilité, et qui semblait personnifier en lui la décadence toujours croissante de la race et de la monarchie de Charles-Quint. Comme l'a dit un écrivain moderne, Charles-Quint avait été général et roi, Philippe II n'avait été que roi, Philippe III et Philippe IV n'avaient été ni l'un ni l'autre, et Charles II ne fut pas même un homme : il ne put pas se reproduire.

L'Espagne, épuisée par ses revers, ruinée, dépeuplée, sans finances, sans marins, sans soldats, et pour comble tombée aux mains d'un enfant presque imbécile, sous la tutelle d'une mère incapable que gouvernait un jésuite aussi incapable qu'elle, devenait une proie facile à saisir : Louis XIV songea dès lors à s'en emparer, ou plutôt il épiait depuis quelque temps déjà l'occasion de s'en approprier un morceau, tel que les Pays-Bas et la Franche-Comté. A quels titres, le voici : Louis XIV avait épousé Marie-Thérèse, fille du premier lit de Philippe IV; mais, en se mariant, Marie-Thérèse avait renoncé, moyennant une dot qu'on lui payerait, à tous les biens et successions des rois d'Espagne. Comme on laissa passer les trois termes fixés par le contrat, sans que le cabinet de Madrid se fût même occupé d'entrer en compte, Louis XIV vit dans cette non-exécution un premier titre à faire valoir. Il en trouva d'autres. Une coutume des Pays-Bas et de la Franche-Comté disait : « Si un homme et une femme ont des enfants, et que l'un d'eux vienne à mourir, la propriété des fiefs venant du côté du plus vivant passe à l'enfant ou aux enfants de ce mariage, et le plus vivant n'a plus même aux fiefs qu'un usufruit héréditaire. » La même coutume ajoutait que « les enfants du second lit étaient exclus par ceux du premier, sans que les mâles du second pussent exclure les filles du premier lit. » Or don Balthazar, frère utérin de Marie-Thérèse, étant décédé sans postérité, Marie-Thérèse restait ainsi la seule enfant du premier mariage de Philippe IV; et le roi Louis XIV, époux de Marie-Thérèse, s'autorisait de ce droit de dévolution en usage

aux Pays-Bas et dans la Franche-Comté, pour se croire habile à succéder, par le chef de sa femme, aux droits de don Balthazar. Selon le roi de France, non-seulement la renonciation de Marie-Thérèse se trouvait nulle pour le cas où le petit roi Charles II viendrait à mourir; mais encore les droits de la reine de France étaient pleinement échus sur les provinces qui, d'après la coutume, revenaient à la fille du premier lit de préférence à l'enfant mâle du second.

Le cabinet de Madrid combattait les prétentions de la France en rappelant que Marie-Thérèse avait renoncé, lors de son mariage, à tous héritages et successions de leurs majestés catholiques, que c'était même une des clauses du traité des Pyrénées en 1659; que, de plus, la succession aux souverainetés ne se réglait pas par le simple droit coutumier; que les souverainetés des Pays-Bas et de la Franche-Comté devaient passer aux mâles, de préférence aux filles du premier lit, ainsi qu'il avait été pratiqué de tout temps, et que le testament de Philippe IV, en défendant d'aliéner un seul village des Pays-Bas et de la Franche-Comté, dénotait par là l'intention formelle de disposer de ces provinces en faveur de Charles II.

Un des hommes qui défendirent le plus chaleureusement, dans cette circonstance, les droits du cabinet de Madrid, fut le baron Lisola, de Salins. « Lisola, dit Pellisson, avait seul conservé dans ses écrits la vigueur de l'Espagne, morte et éteinte partout ailleurs. » Il répondit aux prétentions de Louis XIV par des manifestes éloquents et pleins de feu, entre autres par la fameuse brochure intitulée *le Bouclier d'État et de justice*, qui valut à l'auteur non-seulement des réfutations, mais des pamphlets où l'on ne ménageait pas sa personne. Paul-François, baron de Lisola, dont le père ou l'aïeul avait été scribe à Poligny, était né à Salins en 1613. Il se fit promptement remarquer par son esprit, sa pénétration et sa grande facilité de parole. A l'âge où les autres hommes n'ont pas encore eu le temps de se faire connaître, Lisola commençait à devenir célèbre : il n'avait guère plus de vingt-six ans, que l'empereur d'Allemagne le nommait son résident à la cour de Londres; et le jeune diplomate salinois s'acquitta si bien de sa charge, qu'on la lui continua jusqu'au moment où l'empereur le rappela pour lui confier des missions plus importantes. Lisola fut envoyé, comme négociateur, en Pologne : il séduisit par son esprit le monarque et la reine de ce pays, mais il s'y mêla de quelques intrigues qui le rendirent suspect, et l'empereur le fit revenir. On doit croire cependant que Lisola disculpa sa conduite auprès de son maître, puisque, peu de temps après son retour de Pologne, on le retrouve à la cour de Madrid, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il remplit plusieurs autres missions; et lorsque la mort le surprit en 1677, l'empereur venait de l'appeler à Vienne, pour l'élever aux premières dignités, en récompense de ses services. Les biographes impartiaux du baron de Lisola s'accordent généralement à le représenter comme un diplomate souple, adroit, insinuant, à qui tous les ressorts de la politique étaient familiers; mais ils lui reprochent une conduite qui ne fut pas toujours d'une extrême franchise, un esprit plus propre à compliquer les affaires qu'à les résoudre, une humeur emportée et satirique qui l'entraîna parfois à méconnaître les convenances. Cela lui attira bien des attaques qu'il eût pu s'épargner, et qui firent longtemps peser de fâcheuses préventions sur sa mémoire.

Tandis que le cabinet de Madrid protestait contre les prétentions de Louis XIV, celui-ci travaillait à s'assurer la moitié des possessions espagnoles. Il voyait en Charles II un enfant toujours près de rendre l'âme, et, Charles II mort, il ne restait d'héritières légitimes de Philippe IV que sa fille aînée Marie-Thérèse, puis sa fille cadette mariée depuis 1666 à Léopold Ier, empereur d'Allemagne : or Louis XIV, dès le commencement de 1667, proposait à Léopold de régler à l'avance entre eux le partage éventuel de la monarchie espagnole. Léopold avait refusé d'abord, mais faiblement, car il sentait l'impossibilité de maintenir en principe, au profit de l'impératrice sa femme, la renonciation de Marie-Thérèse ; et les négociations en étaient à ce point d'indécision, lorsque dans les premiers jours de mai 1667 Louis XIV signifiait au cabinet de Madrid sa résolution « de marcher en personne, à la fin de ce mois, à la tête de son armée pour essayer de se mettre en possession de ce qui lui appartenait dans les Pays-Bas, du chef de sa femme, ou d'un équivalent. » L'Espagne, menacée de se voir enlever ses provinces par la France, appela toute l'Europe à son aide : on négocia beaucoup, mais en fin de compte personne ne se trouva prêt ou disposé à s'armer pour l'Espagne. Le cabinet de Madrid invoqua l'empereur et l'Empire en faveur du Cercle de Bourgogne, qui comprenait, avons-nous dit, les Pays-Bas et la Franche-Comté ; mais Louis XIV avait pris les devants auprès de la diète germanique, en lui promettant de ne pas soustraire à la dépendance de l'Empire les places dont il se rendrait maître dans le Cercle de Bourgogne ; et le 20 mai 1667 le roi de France entrait aux Pays-Bas avec une armée de trente-cinq mille hommes commandés par le maréchal de Turenne. Les Français s'emparèrent successivement d'Armentières, de Charleroi, de Bergues, de Furnes, de Tournai, de Douai, de Courtrai, d'Oudenarde, puis enfin de Lille. Après la prise de cette dernière ville, Louis XIV s'arrêta, déclarant qu'il se contentait des conquêtes qu'il avait faites ; mais il n'agissait ainsi que pour ne pas compromettre les négociations avec l'empereur Léopold Ier. Le dernier mot de ces négociations aboutit à un traité secret, signé le 19 janvier 1668 entre le roi de France et l'empereur : on y stipulait, parmi d'autres clauses, que si le roi d'Espagne Charles II venait à mourir sans enfants, et que l'empereur d'Allemagne et le roi de France lui survécussent, le roi de France ou ses ayants droit auraient les Pays-Bas et la Franche-Comté, la Navarre, les Deux-Siciles et les îles Philippines ; et que l'empereur d'Allemagne aurait l'Espagne, le Milanais, les présides de Toscane, les îles Baléares, la Sardaigne, les îles Canaries et toutes les Indes occidentales. Le traité devait être valable tant que le roi d'Espagne n'aurait pas un enfant de six ans.

Pendant que ces choses se passaient entre Léopold et Louis XIV, le cabinet de Madrid cherchait à gagner du temps, croyant que l'hiver serait un obstacle à la reprise des hostilités et déciderait tous les cabinets jaloux de la France à se réunir contre elle. Mais Louis XIV ne devait pas se laisser arrêter par la saison : il faisait entrer secrètement en Bourgogne vingt mille hommes, il donnait le commandement de cette armée au prince de Condé, gouverneur du duché et fils de celui que les Dolois avaient en 1636 forcé de lever le siége de leur ville, et le roi laissait au prince toute la conduite de la campagne qu'il projetait : ces vingt mille hommes étaient destinés à faire l'invasion de la Franche-Comté.

Il importe d'exposer ici quelle était alors la situation de cette province.

Les Français, en signant la paix de Munster, n'avaient pas abandonné leurs vues sur la Franche-Comté : à tout prix ils en voulaient devenir maîtres, parce que la possession de la frontière du Jura leur assurait le Rhin, nouvellement conquis par Richelieu. Mais la Franche-Comté n'était pas facile à soumettre; Richelieu l'avait éprouvé trente ans auparavant, et l'insuccès de son entreprise n'encourageait pas les héritiers de sa politique à recommencer la tentative par les mêmes moyens. Louis XIV en avait employé d'autres : depuis plusieurs années il entretenait dans la province des émissaires qui travaillaient à lui ménager des partisans. De brillantes promesses à la bouche et de l'or à la main, ces agents s'adressèrent à la cupidité des uns, au ressentiment des autres. Comme le dit Voltaire dans son *Histoire du siècle de Louis XIV*, « on gagna d'abord quelques citoyens par des présents et des espérances, on acheta quelques magistrats, quelques officiers. » La noblesse, humiliée de l'abaissement de son influence et supportant avec peine la justice formaliste des parlements, se laissa facilement acheter : maître pour maître, elle préférait le despotisme d'une autorité royale au despotisme d'une oligarchie bourgeoise. De son côté, la bourgeoisie franc-comtoise, si rudement éprouvée durant les dernières guerres, ne se rappelait pas sans frémir les jours malheureux qu'elle avait traversés : elle ne se sentait plus l'énergie de renouveler l'héroïque sacrifice de 1636 ; et, l'influence des trente années de paix qui venaient de s'écouler, ayant amorti chez elle la vivacité du sentiment national, elle ne demandait qu'à vivre tranquille pour s'adonner tout entière aux soins de ses intérêts privés : aussi n'avait-il pas été difficile aux agents de la France de recruter de nombreux partisans dans ses rangs. Cet affaiblissement du sens patriotique ne se rencontrait pas seulement parmi les nobles et les bourgeois : le peuple franc-comtois, ou du moins le peuple des villes de la plaine, n'était plus le même qu'à l'époque de la guerre de dix ans; ses mœurs avaient perdu cette énergie, cette âpre fierté qui le rendaient jadis si susceptible pour tout ce qui touchait à l'honneur du pays : les grands principes au nom desquels il s'était levé comme un seul homme en 1636 n'avaient plus en 1668 que de faibles racines dans son cœur; il se sentait comme fatigué sous le poids des efforts du passé, et les idées de bien-être matériel le préoccupaient davantage alors que les questions d'indépendance nationale : le peuple cependant, il faut le dire à son honneur, n'entendait pas qu'on allât jusqu'à faire litière de la dignité du pays. Si l'amour de la patrie existait encore quelque part dans toute sa vigueur en Franche-Comté, c'était parmi ces rudes et primitifs montagnards du Jura, que n'avaient pu ni dompter ni soumettre les armes et les cruautés des soldats de Weymar; car il est dans le caractère de l'habitant des montagnes de rester plus longtemps fidèle aux vieilles dominations et de se montrer plus longtemps attaché aux vieilles mœurs des aïeux, que l'habitant des plaines; puis les montagnards jurassiens comptaient au milieu d'eux un homme qui, résumant en lui l'esprit de la nationalité franc-comtoise, leur avait inculqué sa haine vigoureuse contre l'étranger : cet homme était le capitaine Lacuzon. Ce sublime paysan, dont le patriotisme avait fait un héros, souffrait de voir les Franc-Comtois du pays plat abandonner les grandes traditions des aïeux et préparer par leur indifférence le succès des armes de Louis XIV; mais

il se promettait, quant à lui, de ne pas transiger avec son devoir, et tant que sa main tiendrait une épée, il saurait, aidé de ses fidèles montagnards, disputer à l'ennemi le terrain de la mère-patrie.

On n'ignorait pas autour de Louis XIV combien était grande dans les montagnes du Jura l'influence du capitaine Lacuzon; on savait aussi que, du jour où la Franche-Comté se verrait de nouveau menacée, il serait le premier à reprendre les armes, et qu'il n'aurait qu'un mot à dire pour rallier autour de lui une foule de bras prêts à défendre l'indépendance du pays. Le capitaine Lacuzon était donc un homme dont il importait de s'assurer, et l'on n'avait rien négligé dans ce but : les propositions les plus séduisantes lui furent faites de la part de Louis XIV; ce monarque alla même jusqu'à lui offrir le grand cordon s'il voulait servir les intérêts de sa politique. Mais Lacuzon avait repoussé toutes les avances : il était un de ces hommes magnanimes qui ne connaissent qu'une chose, le devoir; qui n'ont qu'une passion, l'amour de la patrie, et qui mourront mille fois avant de trahir l'un ou l'autre. Cependant on voulait à tout prix neutraliser son influence : quand on vit qu'il fallait renoncer à le gagner par la corruption, on essaya de le perdre par la calomnie. On imagina d'incriminer sa conduite durant la guerre de dix ans; on lui reprocha de s'être à cette époque rendu coupable de concussions, de pillages, de sorcellerie même, et l'on cita le grand patriote devant la cour du parlement. Lacuzon partit pour Dôle, accompagné seulement d'un de ses anciens frères d'armes; mais son voyage fut une marche triomphale : partout sur son passage les montagnards accoururent spontanément pour l'escorter de leurs sympathies et pour venir déposer en sa faveur. Lorsque le capitaine entra dans Dôle, il était suivi des députations de plus de quarante villages. Fort de sa conscience et de sa probité, Lacuzon parut devant ses juges . il ne lui fut pas difficile de faire crouler l'échafaudage de dénonciations inventées pour le perdre, et il sortit du prétoire, après avoir entendu le tribunal déclarer qu'après Dieu on lui devait le rétablissement de la justice et de l'ordre dans le bailliage d'Aval. Lacuzon regagna triomphalement ses montagnes, où pendant huit jours on célébra son retour par des fêtes et des feux de joie.

Tandis que ce noble enfant du peuple rejetait dédaigneusement les offres les plus brillantes, et n'hésitait pas à livrer sa personne aux juges plutôt que de vendre sa conscience à la politique française, d'autres Franc-Comtois, illustres par la naissance, tenaient une conduite bien différente; on en citait deux particulièrement qui se servaient de leur influence dans le pays pour se faire les apôtres de la conquête : c'était le marquis de l'Aubépin, chevalier d'honneur au parlement de Dôle, et l'abbé don Jean de Watteville, prieur de Baume-les-Moines. Le premier travaillait à gagner la bourgeoisie; le second, à s'assurer de la noblesse. Louis XIV s'était attaché le marquis de l'Aubépin en le mariant à mademoiselle de Vaubecour, fille d'honneur de la reine, puis en tenant plus tard son premier-né sur les fonts baptismaux; et le marquis, reconnaissant de cette insigne faveur, était entré tout entier dans les vues que le royal parrain de son enfant nourrissait à l'endroit de la Franche-Comté. Il intrigua, il parla, il écrivit, pour arriver à former au sein du pays ce qu'on appela le parti français; il fit de ses brillants salons de Dôle le centre des idées nouvelles, le foyer d'où rayonnaient toutes les pensées anti-nationales. C'était

partie gagna peu à peu la première pente des coteaux voisins, si douce encore et si aisée, qu'on ne s'aperçoit pas de monter, mais d'être monté. Ainsi le Doubs n'environne plus Besançon, mais passe au milieu de la même forme de fer à cheval, et l'on peut dire ou que la grandeur de la ville fait désormais sa faiblesse, ou qu'elle n'est pas encore assez grande pour être bien forte.... Les rues en tous les quartiers sont grandes et belles, les maisons bien bâties, accompagnées pour la plupart de parterres, de jardins et de bosquets, ce qui augmente beaucoup sa décoration et son enceinte. On y voit encore diverses traces de la grandeur romaine, des restes magnifiques d'un arc de triomphe, des morceaux de colonnes et d'autres ouvrages anciens, des lieux dont les noms, quoique changés à demi par la longue suite des années, laissent entrevoir leur origine de ce temps-là, et que cette ville alors florissante affectait d'imiter en beaucoup de choses celle qui était la maîtresse et la capitale du monde. Elle a, par exemple, encore aujourd'hui son Chau-Mars (le chamars), c'est-à-dire champ de Mars, place renfermée dans son enceinte sur le bord du Doubs, partie plantée d'arbres, partie laissée en prairie, et destinée aux promenades et aux exercices des citoyens, comme celle qui portait ce nom à Rome sur le bord du Tibre. On y trouve le *Chau-Mus*, champ des Muses; et sous de pareils changements, la rue de Vénus, le mont des Grâces, la colline de Diane, et quantité d'autres semblables.

« Les particuliers y sont plus riches que partout ailleurs, principalement à cause du commerce des blés et d'autres denrées, dont cette ville est comme un magasin pour le reste de la Comté. » Après avoir dit quelques mots du caractère des Bisontins, de leur zèle pour la religion, de l'antiquité de leurs libertés, de leur jalousie contre Dôle à cause de son parlement et de son titre de capitale de la province, Pellisson arrive au gouvernement républicain de Besançon : « Tous les citoyens, dit-il, de quelque condition qu'ils soient, peuvent aspirer à la suprême magistrature. Ils sont partagés en sept bannières ou paroisses, dont chacune, tous les ans à la pluralité des voix, nomme quatre citoyens, qui sont en tout vingt-huit. Ces vingt-huit, mêlés de toutes sortes de conditions, de la plus haute et de la plus basse, comme il a plu à ceux qui les ont nommés, représentent tout le peuple, et, ayant un pouvoir assez semblable à celui des tribuns romains, n'entrent pas dans le détail des affaires ordinaires et civiles, mais choisissent seulement entre les personnages les plus considérables, quatorze autres magistrats annuels, nommés gouverneurs, dont chacun est à la tête de ses treize collègues pour une semaine et tour à tour. Ceux-ci connaissent également de la justice, de la police et de toutes choses, mais non pas des procès criminels qu'avec les vingt-huit, qu'ils sont obligés d'appeler en toutes les affaires de conséquence et qui regardent l'État; ce qui fait un conseil de quarante-deux. » On voit, d'après ces lignes, que la forme du gouvernement n'avait pas changé depuis le douzième siècle : or l'existence de ces institutions démocratiques, maintenue jusqu'au milieu du dix-septième siècle dans la cité impériale de Besançon, était quelque chose de bien remarquable, si l'on considère que la plupart des villes impériales avaient depuis longtemps tourné à l'oligarchie.

Ce fut le 6 février au soir que le prince de Condé investit Besançon et somma les habitants de se rendre. Le conseil des quarante-deux est aussitôt convoqué; les

grand seigneur, du tyran féodal, sa vie n'avait été qu'une longue palinodie, ou plutôt qu'une insolente impunité : ambitieux de tous les honneurs, apostat de toutes les religions, traitre à toutes ses patries, on l'avait vu tour à tour moine en Franche-Comté, colonel en Espagne, chartreux à Paris, musulman à Constantinople. Il y a dans les Mémoires du marquis de Saint-Simon une page où l'auteur nous a laissé le portrait de cet abbé de Watteville; elle est trop curieuse pour ne pas trouver place ici :

« Les Watteville, dit Saint-Simon dans son style original, sont des gens de qualité de Franche-Comté : celui dont il s'agit se fit chartreux de bonne heure, et, après sa profession, fut ordonné prêtre. Il avait beaucoup d'esprit, mais un esprit libre, impétueux, qui s'impatienta bientôt du joug qu'il avait pris. Incapable de demeurer plus longtemps soumis à de si gênantes observances, il songea à s'en affranchir. Il trouva moyen d'avoir des habits séculiers, de l'argent, des pistolets, et un cheval à peu de distance. Tout cela peut-être n'avait pu se pratiquer sans donner quelque soupçon : son supérieur en eut, et avec un passe-partout, va ouvrir sa cellule, et le trouve en habit séculier, sur une échelle, qui allait sauter les murs. Voilà le prieur à crier; l'autre, sans s'émouvoir, le tue d'un coup de pistolet et se sauve. A deux ou trois journées de là, il s'arrête, pour dîner, à un méchant cabaret, seul dans la campagne, parce qu'il évitait tant qu'il pouvait de s'arrêter dans des lieux habités; met pied à terre, demande ce qu'il y a au logis. L'hôte lui répond : « Un gigot et un chapon. — Bon, répond mon défroqué; mettez-les à la broche. » L'hôte lui veut remontrer que c'est trop des deux pour lui seul, et qu'il n'a que cela, pour tout, chez lui. Le moine se fâche et lui dit qu'en payant c'est bien le moins d'avoir ce que l'on veut, et qu'il a assez bon appétit pour tout manger. L'hôte n'ose répliquer, et embroche. Comme le rôti s'en allait cuit, arrive un autre homme à cheval, seul aussi, pour dîner dans ce cabaret. Il en demande, il trouve qu'il n'y a quoi que ce soit que ce qu'il voit prêt à être tiré de la broche. Il s'informe combien ils sont là-dessus, et se trouve bien étonné que ce soit pour un seul homme. Il propose, en payant, d'en manger sa part, et est encore plus surpris de la réponse de l'hôte, qui l'assure qu'il en doute, à l'air de celui qui a commandé le dîner. Là-dessus le voyageur monte, parle civilement à Watteville et le prie de trouver bon que, puisqu'il n'y a rien dans le logis que ce qu'il a retenu, il puisse, en payant, dîner avec lui. Watteville n'y veut pas consentir. Dispute. Elle s'échauffe. Bref, le moine en use comme avec son supérieur, et tue son homme d'un coup de pistolet. Il descend, après, tranquillement, et, au milieu de l'effroi de l'hôte et de l'hôtellerie, se fait servir le gigot et le chapon, mange l'un et l'autre jusqu'aux os, paye, remonte à cheval et tire pays.

« Ne sachant que devenir, il s'en va en Turquie, et, pour le faire court, prend le turban et s'engage dans la milice. Son reniement l'avance; son esprit et sa valeur le distinguent : il devint bacha et se conduisit si bien avec les Turcs, qu'il se crut en état de tirer parti de sa situation, dans laquelle il ne pouvait se trouver à son aise. Il eut des moyens de faire parler au gouvernement de la république de Venise et de faire son marché avec lui. Il promit verbalement de livrer force plans et secrets des Turcs, moyennant qu'on lui rapportât en bonne forme l'absolution du pape de

tous les méfaits de sa vie, de ses meurtres, de son apostasie, sûreté entière contre les chartreux, et de ne pouvoir être remis dans aucun autre ordre, d'être restitué plénièrement au siècle et à l'exercice de son ordre de prêtrise, avec pouvoir de posséder tous bénéfices quelconques.... Le pape crut l'intérêt de l'Église assez grand à favoriser les chrétiens contre les Turcs; il accorda de bonne grâce toutes les demandes du bacha. Quand celui-ci fut bien assuré que toutes les expéditions étaient arrivées au gouvernement en la meilleure forme, il prit si bien ses mesures, qu'il exécuta parfaitement tout ce à quoi il s'était engagé envers les Vénitiens. Aussitôt après il fut à Rome; le pape le reçut bien, et, pleinement assuré, il s'en revint en Franche-Comté, dans sa famille.

« Des événements si singuliers le firent connaître à la première conquête de la Franche-Comté; on le jugea homme de main et d'intrigue; il en lia directement avec la reine-mère, puis avec les ministres.... Il rendit de grands services, mais non pour rien : il avait stipulé l'archevêché de Besançon, et en effet il y fut nommé. Mais le pape ne put se résoudre à lui donner des bulles; il se récria au meurtre, à l'apostasie : le roi entra dans les raisons du pape, et il capitula avec l'abbé de Watteville, qui se contenta de l'abbaye de Baume, la deuxième de la Franche-Comté, d'une autre bonne en Picardie, et de divers autres avantages. Il vécut depuis, partie dans son abbaye de Baume, partie dans ses terres, quelquefois à Besançon, rarement à Paris. Il avait partout beaucoup d'équipage, grande chère, une belle meute, grande table et bonne compagnie. Il ne se contraignait sur aucun point et vivait non-seulement en grand seigneur, et fort respecté, mais à l'ancienne mode, tyrannisait fort ses terres, celles de ses abbayes, et quelquefois ses voisins; surtout chez lui, fort absolu. Les intendants pliaient les épaules, et, par ordre exprès de la cour, tant qu'il vécut, le laissaient faire et n'osaient le choquer en rien, ni sur les impositions qu'il réglait à peu près comme bon lui semblait dans toutes ses dépendances, ni sur ses entreprises, assez souvent violentes. Il vécut de la sorte, et toujours dans la même licence, jusqu'à près de quatre-vingt-dix ans. »

Tel fut l'homme dont on se servit pour détruire l'esprit de nationalité chez les Franc-Comtois, et surtout pour pousser la noblesse à trahir l'Espagne. Il n'y réussit que trop bien. La noblesse, fatiguée du despotisme de la bourgeoisie, et subjuguée par les récits merveilleux que l'abbé de Watteville lui faisait de la cour de Louis XIV, de ses splendeurs, de ses fêtes brillantes, de ses plaisirs sans cesse renaissants, voulut devenir française. Watteville avait bien joué sa partie; cependant il chercha, comme tous les traîtres, à se disculper du crime de trahison que la rumeur publique lui imputait. Si l'histoire a le droit de soupçonner sans évidence, mais s'il est de son devoir de ne jamais accuser sans preuves, ici l'histoire n'a pas à balancer : Watteville a lui-même fourni les pièces de sa condamnation. On a de lui, sous le titre de *Lettre d'un Franc-Comtois écrite à un sien ami de Bruxelles*, une brochure où, tout en essayant de se justifier, il avoue qu'il s'est employé fortement à soumettre la province au roi Louis XIV, et il s'en fait un titre aux faveurs de ce monarque. Au reste, grâce à Watteville, la Franche-Comté ne pouvait manquer de passer dans des mains étrangères, car ce n'était pas seulement en France qu'il lui cherchait des acquéreurs. Il existe à la Bibliothèque nationale de Paris un Mémoire

manuscrit, signé Watteville, où l'on voit que cet homme néfaste, qui trafiquait de son pays comme de sa conscience, avait le projet de faire de la Franche-Comté un quatorzième canton suisse ; et, « pour appuyer ce projet, dit M. Désiré Monnier dans son livre des *Jurassiens recommandables*, Watteville en développait les avantages pour les treize cantons. Le Mémoire qu'il dressa à cette occasion établit une comparaison entre les Alpes, où tout manque aux besoins les plus essentiels de la vie, et la Franche-Comté, dont les riches plaines seraient pour les Suisses un vaste grenier d'abondance, et dont les coteaux couverts d'un riche vignoble leur offriraient des ressources non moins précieuses. Les salines, ajoutait-il, leur donneraient tout le sel dont ils ont besoin et qu'ils ne peuvent qu'à grands frais tirer des côtes maritimes. Enfin, le fer que produisent nos mines leur tiendrait lieu de celui qu'ils allaient chercher jusque dans la Suède. D'un autre côté, Watteville exposait aux commissaires des trois états qui se tenaient à Dôle, que l'Espagne paraissait nous avoir abandonnés; que, les Français s'étant rendus maîtres de la Lorraine et de l'Alsace, la voie de communication avec les Pays-Bas se trouvait coupée ; que le prince de Condé était à Dijon ; que ses troupes se disposaient à franchir la frontière ; que nos places étaient sans garnison, nos fortifications en ruines, notre trésor sans argent. Il avançait qu'en devenant un quatorzième canton suisse, la Franche-Comté se trouvait aussitôt protégée, défendue par une nation qui ne souffre pas impunément que ses confédérés reçoivent aucune insulte ; qu'un avantage très-important résulterait pour nous de cette association, savoir : que les produits de notre sol, qui souvent périssent entre les mains des cultivateurs faute de grandes routes et de débouchés, auraient alors un débit certain, ce qui ferait circuler chez nous tout l'or de la Suisse et relèverait à la fois l'agriculture, le commerce et l'industrie. Watteville repasse les monts, fait convoquer une diète ; mais au moment où l'on délibère, on reçoit la nouvelle de l'invasion des Français dans la Franche-Comté. Le député revient ; il rencontre sous le fort de Joux le général français marquis de Noisy, avec lequel il entre en de nouvelles négociations ; et dès ce moment le célèbre abbé ne s'occupe plus que des intérêts de Louis le Grand. »

L'histoire n'a qu'un nom pour les hommes qui se conduisent ainsi ; elle les appelle des traîtres et les voue à la vengeance du mépris.

Avec des Watteville et des l'Aubépin à la tête du pays, avec une noblesse dégénérée, une bourgeoisie apathique, un parlement vermoulu, un peuple fatigué et dégoûté de ceux qui le gouvernaient, la Franche-Comté se trouvait moralement conquise avant l'arrivée des Français. D'un autre côté, l'Espagne n'avait rien fait pour assurer la défense de la province : elle n'y avait expédié ni troupes ni subsides ; elle ne s'était occupée ni d'en garnir les places, ni d'en relever les fortifications ruinées depuis les dernières guerres, ni de prévenir Louis XIV auprès des Suisses pour les décider à garantir la vieille neutralité comtoise. L'Espagne semblait abandonner le pays à lui-même : elle se contenta d'y envoyer le marquis d'Yenne, de la maison de la Baume-Saint-Amour, vieux soldat tout fier de ses vingt-quatre campagnes en Flandre, mais brusque et prompt en ses mouvements, léger et mobile en ses résolutions, parlant beaucoup, écoutant peu ; du reste, sans tête, sans génie, sans vigueur, et qui devait finir par se laisser gagner.

Quant aux forces militaires de la Franche-Comté, la France en savait l'état exact, et elle avait fait reconnaitre d'avance par ses émissaires la situation des places : presque point de troupes régulières, si ce n'était de faibles garnisons à Dôle, à Gray, à Salins, à Besançon et dans les principales forteresses des montagnes ; en outre de ces quelques soldats, huit à neuf mille hommes de milices bourgeoises, qu'avec un peu d'efforts on pouvait porter à dix mille hommes, peut-être à douze mille, en y comprenant les quelques nobles de l'arrière-ban, restés fidèles au drapeau national : voilà quelles étaient les ressources défensives du pays. Encore toutes ces forces ne se trouvaient-elles pas prêtes, car les Franc-Comtois se croyaient si loin d'être en péril imminent de guerre, qu'ils venaient de s'adresser à M. Moulier, résident de France en Suisse, afin d'obtenir le renouvellement de leur vieille neutralité, et ils avaient même envoyé quelques-uns des leurs au prince de Condé, pour le prier d'en accélérer la conclusion. Le prince amusa les Comtois de l'espoir que le roi son maître consentirait, moyennant une forte somme, à renouveler la neutralité; et pendant ce temps il faisait filer en secret ses soldats vers la Bourgogne, il y amassait à petit bruit des munitions de guerre et de bouche. Il préparait le moment d'agir.

Cependant le gouverneur général des Pays-Bas et de la Franche-Comté, le marquis de Castel-Rodrigo, qui voyait venir l'orage, écrivait au parlement de Dôle de se tenir sur ses gardes ; il lui donnait l'ordre d'armer, il faisait même établir dans la province un conseil de guerre chargé de prendre les mesures de défense et d'employer à cet effet, s'il en était besoin, les revenus du domaine. Mais l'amour-propre, la trahison plutôt, vint se mettre en travers pour entraver la formation de ce conseil. Castel-Rodrigo en ayant nommé membres le président du parlement et le gouverneur particulier marquis d'Yenne, le parlement s'offensa de ce qué cette création le dépouillait des attributions qu'il avait le droit de partager avec le gouverneur particulier, et de son côté le marquis d'Yenne regarda sa nomination comme un piége : il crut y voir l'intention de le rendre responsable des événements, dans le cas où le pays, attaqué, ne réussirait pas à se défendre avec les ressources insuffisantes dont il disposait. Pendant que les autorités comtoises se livraient à ces misérables rivalités, le prince de Condé frappait le grand coup : le 1er février 1668, ses troupes franchissaient la Saône, accompagnées d'une proclamation qui sommait les Franc-Comtois de se soumettre à Louis XIV comme à leur légitime souverain ; et dès le 3 février, Condé prenait l'offensive. On l'avait informé que le marquis d'Yenne et le parlement de Dôle venaient de convoquer pour le 8 février les milices bourgeoises et l'arrière-ban, et d'envoyer l'abbé de Watteville demander un prompt secours aux Suisses.

Le plan de campagne adopté par le prince était des plus habilement conçus : pour le bien comprendre, il faut, nous dit Pellisson dans son *Histoire de Louis XIV*, se représenter la Franche-Comté comme un ovale allant du midi au nord. Presque toute la partie septentrionale de cet ovale appartient au bailliage d'Amont, qui va de Gray à Vesoul et Baume-les-Dames. Presque toute la partie méridionale appartient au bailliage d'Aval, qui comprend Salins, Arbois, Poligny, Château-Chalon, Lons-le-Saulnier, Nozeroy, Bletterans, etc. Entre ces deux bailliages se trouve celui

manuscrit, signé Watteville, où l'on voit que cet homme néfaste, qui trafiquait de son pays comme de sa conscience, avait le projet de faire de la Franche-Comté un quatorzième canton suisse; et, « pour appuyer ce projet, dit M. Désiré Monnier dans son livre des *Jurassiens recommandables*, Watteville en développait les avantages pour les treize cantons. Le Mémoire qu'il dressa à cette occasion établit une comparaison entre les Alpes, où tout manque aux besoins les plus essentiels de la vie, et la Franche-Comté, dont les riches plaines seraient pour les Suisses un vaste grenier d'abondance, et dont les coteaux couverts d'un riche vignoble leur offriraient des ressources non moins précieuses. Les salines, ajoutait-il, leur donneraient tout le sel dont ils ont besoin et qu'ils ne peuvent qu'à grands frais tirer des côtes maritimes. Enfin, le fer que produisent nos mines leur tiendrait lieu de celui qu'ils allaient chercher jusque dans la Suède. D'un autre côté, Watteville exposait aux commissaires des trois états qui se tenaient à Dôle, que l'Espagne paraissait nous avoir abandonnés; que, les Français s'étant rendus maîtres de la Lorraine et de l'Alsace, la voie de communication avec les Pays-Bas se trouvait coupée; que le prince de Condé était à Dijon; que ses troupes se disposaient à franchir la frontière; que nos places étaient sans garnison, nos fortifications en ruines, notre trésor sans argent. Il avançait qu'en devenant un quatorzième canton suisse, la Franche-Comté se trouvait aussitôt protégée, défendue par une nation qui ne souffre pas impunément que ses confédérés reçoivent aucune insulte; qu'un avantage très-important résulterait pour nous de cette association, savoir : que les produits de notre sol, qui souvent périssent entre les mains des cultivateurs faute de grandes routes et de débouchés, auraient alors un débit certain, ce qui ferait circuler chez nous tout l'or de la Suisse et relèverait à la fois l'agriculture, le commerce et l'industrie. Watteville repasse les monts, fait convoquer une diète; mais au moment où l'on délibère, on reçoit la nouvelle de l'invasion des Français dans la Franche-Comté. Le député revient; il rencontre sous le fort de Joux le général français marquis de Noisy, avec lequel il entre en de nouvelles négociations; et dès ce moment le célèbre abbé ne s'occupe plus que des intérêts de Louis le Grand. »

L'histoire n'a qu'un nom pour les hommes qui se conduisent ainsi; elle les appelle des traitres et les voue à la vengeance du mépris.

Avec des Watteville et des l'Aubépin à la tête du pays, avec une noblesse dégénérée, une bourgeoisie apathique, un parlement vermoulu, un peuple fatigué et dégoûté de ceux qui le gouvernaient, la Franche-Comté se trouvait moralement conquise avant l'arrivée des Français. D'un autre côté, l'Espagne n'avait rien fait pour assurer la défense de la province : elle n'y avait expédié ni troupes ni subsides; elle ne s'était occupée ni d'en garnir les places, ni d'en relever les fortifications ruinées depuis les dernières guerres, ni de prévenir Louis XIV auprès des Suisses pour les décider à garantir la vieille neutralité comtoise. L'Espagne semblait abandonner le pays à lui-même : elle se contenta d'y envoyer le marquis d'Yenne, de la maison de la Baume-Saint-Amour, vieux soldat tout fier de ses vingt-quatre campagnes en Flandre, mais brusque et prompt en ses mouvements, léger et mobile en ses résolutions, parlant beaucoup, écoutant peu; du reste, sans tête, sans génie, sans vigueur, et qui devait finir par se laisser gagner.

anciens gouverneurs, les notables et l'archevêque y assistaient. Mais là comme partout ailleurs, la trahison avait ses complices. Sur les treize premiers qui donnèrent leur avis, un seul opina pour la défense. Le président de semaine prit à son tour la parole : c'était un nommé Boizot, que l'on soupçonnait d'être aussi du parti de la France; cependant le digne et patriotique langage qu'il tint semblerait donner à ce soupçon le caractère de la calomnie. Il représenta que, connaissant un peu le métier des armes, et qu'ayant déjà fait son devoir pour reconnaître les troupes ennemies, il osait assurer à ses collègues qu'elles ne dépassaient pas quinze cents hommes (en effet, le prince de Condé n'en avait guère plus avec lui), tandis que Besançon devait être renforcé le lendemain de deux mille hommes des milices, sans compter la garnison et le grand nombre des habitants de la ville prêts à combattre vaillamment pour leur liberté. Quelle honte, ajoutait Boizot, si une ville de cette importance, de ce bruit, de cette réputation, tremblait devant si peu de gens et donnait à toute la Comté le premier exemple de faiblesse et de lâcheté ! Il ne veut point exagérer la douceur de leur gouvernement, dont personne ne doutait, ni les obligations qu'ils avaient à la maison d'Autriche, ne prétendant pas les mettre en balance avec la sûreté de la ville; mais il rappelle que tous les rois de la chrétienté travaillaient à l'accommodement des deux couronnes; que cet accommodement semblait désormais prochain; qu'un traité de paix changeait d'ordinaire tout ce que faisait la guerre et restituait le plus souvent chaque pays à son premier maître; que la résistance de quelques jours était maintenant sans danger à l'égard des Français; qu'une résolution basse et précipitée ne l'était pas en ce cas-là pour l'Espagne. Mais quoi qu'il puisse arriver, disait Boizot en finissant, sauvons du moins notre réputation, si nous ne pouvons sauver notre patrie; et si ce n'est par honneur, que ce soit par intérêt, pour nous faire un peu plus considérer du vainqueur. Ainsi parla le président. Ses paroles frappèrent dans le vide : des vingt-huit membres qui n'avaient pas encore voté, trois seulement opinèrent pour la résistance ! En tout, cinq voix sur quarante-deux ! La trahison était flagrante.

Des députés se rendirent auprès du prince de Condé : ils essayèrent de réclamer la neutralité, Besançon étant ville impériale; ils offrirent d'y recevoir le roi, en cette qualité de ville impériale; ils parlèrent de le choisir pour protecteur, aux mêmes conditions que Louis XI l'avait jadis été. Le prince de Condé répondit aux envoyés que Besancon avait perdu son titre de ville impériale, et les somma de reconnaître le roi de France aux mêmes conditions qu'ils avaient reconnu le roi d'Espagne; sinon que l'assaut serait donné la nuit même au beau quartier d'outre-Doubs. Les députés reviennent, et le conseil est de nouveau convoqué. Les partisans de la France représentent que la ville ne peut pas résister, qu'elle manque de munitions, que ses murailles sont en mauvais état; ils font valoir toutes ces mauvaises raisons que les traîtres trouvent toujours à leur service; ils insinuent que si l'on reçoit à l'amiable les Français, le roi n'hésitera pas sans doute à transférer à Besançon le parlement de Dôle. Bref, l'on va aux voix, et la capitulation est votée. Mais on y mit deux conditions expresses, qui dénotent que le fanatisme religieux des Espagnols avait jeté de profondes racines dans les mœurs de la cité : l'une de ces conditions fut que le culte de la religion catholique, apostolique et romaine

partie gagna peu à peu la première pente des coteaux voisins, si douce encore et si aisée, qu'on ne s'aperçoit pas de monter, mais d'être monté. Ainsi le Doubs n'environne plus Besançon, mais passe au milieu de la même forme de fer à cheval, et l'on peut dire ou que la grandeur de la ville fait désormais sa faiblesse, ou qu'elle n'est pas encore assez grande pour être bien forte.... Les rues en tous les quartiers sont grandes et belles, les maisons bien bâties, accompagnées pour la plupart de parterres, de jardins et de bosquets, ce qui augmente beaucoup sa décoration et son enceinte. On y voit encore diverses traces de la grandeur romaine, des restes magnifiques d'un arc de triomphe, des morceaux de colonnes et d'autres ouvrages anciens, des lieux dont les noms, quoique changés à demi par la longue suite des années, laissent entrevoir leur origine de ce temps-là, et que cette ville alors florissante affectait d'imiter en beaucoup de choses celle qui était la maîtresse et la capitale du monde. Elle a, par exemple, encore aujourd'hui son Chau-Mars (le chamars), c'est-à-dire champ de Mars, place renfermée dans son enceinte sur le bord du Doubs, partie plantée d'arbres, partie laissée en prairie, et destinée aux promenades et aux exercices des citoyens, comme celle qui portait ce nom à Rome sur le bord du Tibre. On y trouve le *Chau-Mus*, champ des Muses; et sous de pareils changements, la rue de Vénus, le mont des Grâces, la colline de Diane, et quantité d'autres semblables.

« Les particuliers y sont plus riches que partout ailleurs, principalement à cause du commerce des blés et d'autres denrées, dont cette ville est comme un magasin pour le reste de la Comté. » Après avoir dit quelques mots du caractère des Bisontins, de leur zèle pour la religion, de l'antiquité de leurs libertés, de leur jalousie contre Dôle à cause de son parlement et de son titre de capitale de la province, Pellisson arrive au gouvernement républicain de Besançon : « Tous les citoyens, dit-il, de quelque condition qu'ils soient, peuvent aspirer à la suprême magistrature. Ils sont partagés en sept bannières ou paroisses, dont chacune, tous les ans à la pluralité des voix, nomme quatre citoyens, qui sont en tout vingt-huit. Ces vingt-huit, mêlés de toutes sortes de conditions, de la plus haute et de la plus basse, comme il a plu à ceux qui les ont nommés, représentent tout le peuple, et, ayant un pouvoir assez semblable à celui des tribuns romains, n'entrent pas dans le détail des affaires ordinaires et civiles, mais choisissent seulement entre les personnages les plus considérables, quatorze autres magistrats annuels, nommés gouverneurs, dont chacun est à la tête de ses treize collègues pour une semaine et tour à tour. Ceux-ci connaissent également de la justice, de la police et de toutes choses, mais non pas des procès criminels qu'avec les vingt-huit, qu'ils sont obligés d'appeler en toutes les affaires de conséquence et qui regardent l'État; ce qui fait un conseil de quarante-deux. » On voit, d'après ces lignes, que la forme du gouvernement n'avait pas changé depuis le douzième siècle : or l'existence de ces institutions démocratiques, maintenue jusqu'au milieu du dix-septième siècle dans la cité impériale de Besançon, était quelque chose de bien remarquable, si l'on considère que la plupart des villes impériales avaient depuis longtemps tourné à l'oligarchie.

Ce fut le 6 février au soir que le prince de Condé investit Besançon et somma les habitants de se rendre. Le conseil des quarante-deux est aussitôt convoqué; les

anciens gouverneurs, les notables et l'archevêque y assistaient. Mais là comme partout ailleurs, la trahison avait ses complices. Sur les treize premiers qui donnèrent leur avis, un seul opina pour la défense. Le président de semaine prit à son tour la parole : c'était un nommé Boizot, que l'on soupçonnait d'être aussi du parti de la France; cependant le digne et patriotique langage qu'il tint semblerait donner à ce soupçon le caractère de la calomnie. Il représenta que, connaissant un peu le métier des armes, et qu'ayant déjà fait son devoir pour reconnaître les troupes ennemies, il osait assurer à ses collègues qu'elles ne dépassaient pas quinze cents hommes (en effet, le prince de Condé n'en avait guère plus avec lui), tandis que Besançon devait être renforcé le lendemain de deux mille hommes des milices, sans compter la garnison et le grand nombre des habitants de la ville prêts à combattre vaillamment pour leur liberté. Quelle honte, ajoutait Boizot, si une ville de cette importance, de ce bruit, de cette réputation, tremblait devant si peu de gens et donnait à toute la Comté le premier exemple de faiblesse et de lâcheté ! Il ne veut point exagérer la douceur de leur gouvernement, dont personne ne doutait, ni les obligations qu'ils avaient à la maison d'Autriche, ne prétendant pas les mettre en balance avec la sûreté de la ville; mais il rappelle que tous les rois de la chrétienté travaillaient à l'accommodement des deux couronnes; que cet accommodement semblait désormais prochain; qu'un traité de paix changeait d'ordinaire tout ce que faisait la guerre et restituait le plus souvent chaque pays à son premier maître; que la résistance de quelques jours était maintenant sans danger à l'égard des Français; qu'une résolution basse et précipitée ne l'était pas en ce cas-là pour l'Espagne. Mais quoi qu'il puisse arriver, disait Boizot en finissant, sauvons du moins notre réputation, si nous ne pouvons sauver notre patrie ; et si ce n'est par honneur, que ce soit par intérêt, pour nous faire un peu plus considérer du vainqueur. Ainsi parla le président. Ses paroles frappèrent dans le vide : des vingt-huit membres qui n'avaient pas encore voté, trois seulement opinèrent pour la résistance ! En tout, cinq voix sur quarante-deux ! La trahison était flagrante.

Des députés se rendirent auprès du prince de Condé : ils essayèrent de réclamer la neutralité, Besançon étant ville impériale; ils offrirent d'y recevoir le roi, en cette qualité de ville impériale; ils parlèrent de le choisir pour protecteur, aux mêmes conditions que Louis XI l'avait jadis été. Le prince de Condé répondit aux envoyés que Besançon avait perdu son titre de ville impériale, et les somma de reconnaître le roi de France aux mêmes conditions qu'ils avaient reconnu le roi d'Espagne; sinon que l'assaut serait donné la nuit même au beau quartier d'outre-Doubs. Les députés reviennent, et le conseil est de nouveau convoqué. Les partisans de la France représentent que la ville ne peut pas résister, qu'elle manque de munitions, que ses murailles sont en mauvais état; ils font valoir toutes ces mauvaises raisons que les traîtres trouvent toujours à leur service ; ils insinuent que si l'on reçoit à l'amiable les Français, le roi n'hésitera pas sans doute à transférer à Besançon le parlement de Dôle. Bref, l'on va aux voix, et la capitulation est votée. Mais on y mit deux conditions expresses, qui dénotent que le fanatisme religieux des Espagnols avait jeté de profondes racines dans les mœurs de la cité : l'une de ces conditions fut que le culte de la religion catholique, apostolique et romaine

s'était porté sur la droite, vis-à-vis le bastion d'Arans; le maréchal de camp de Chamilly, qui commandait le régiment de Lyonnais, avait abordé la pointe de la demi-lune placée entre ces deux bastions. Les assiégeants poussèrent droit à la contrescarpe, s'y logèrent de vive force et ouvrirent la tranchée. La journée du 11 février fut terrible : les Dolois soutinrent une lutte qui ne dura pas moins de huit heures. Le dimanche 12, ils s'aperçurent vers le soir que tout se préparait pour un assaut général : ce jour-là le comte de Grammont, esprit fin, adroit, insinuant sous un air de franchise et de bonhomie, se présentait aux portes de Dôle, en demandant à parler au gouverneur militaire de la place. Les sentinelles ordonnent au comte de s'éloigner; mais Grammont se contente de se retirer à quelques pas, se rapproche, revient plusieurs fois à la charge, prie, flatte, se familiarise avec les gardes, feint d'avoir soif, se fait donner par eux un rafraîchissement, les récompense d'une manière princière, leur parle de la puissance du roi, passe ainsi quatre heures de temps à les amuser et parvient à se faire introduire dans la ville. Il se met officieusement en rapport avec trois conseillers du parlement et quelques officiers de la place, emploie toute sa verve gasconne à leur persuader de se rendre, leur représente l'impossibilité de résister aux armes du roi, déjà maîtresses d'une grande partie de la province; il leur parle de leurs vies, leurs biens, leurs honneurs, leurs priviléges; des horreurs d'une ville prise d'assaut; du sac et de l'embrasement de leur cité florissante. Et tout cela n'achevant pas de les convaincre, le comte de Grammont leur exagère le plaisir que les Dolois faisaient à leurs voisins de Besançon; il leur dit la joie que les députés de cette ville montraient la nuit dernière en voyant Dôle rriter par sa résistance la colère du roi et s'exposer ainsi à perdre non-seulement ses priviléges, mais son parlement, sa chambre des comptes, son université, qui seraient transférés à Besançon. Cette dernière considération produisit son effet. Du reste, le parlement ne désirait rien tant que de sortir de sa honteuse position par une issue qui lui parût convenable : il demanda d'abord une suspension d'armes, puis dès le lendemain matin il fit dire au roi que la ville était prête à recevoir les Français, moyennant le maintien de tous ses priviléges. Louis XIV accepta la capitulation; en voici les principaux articles :

1°. La religion catholique sera conservée dans toute sa pureté dans la province, où aucuns huguenots ne pourront jamais habiter.

2°. Le parlement continuera de juger selon le droit écrit; les conseillers et autres magistrats pourront vendre et résigner leurs offices, si bon leur semble.

3°. Dôle restera la capitale de la Franche-Comté; on y tiendra toujours l'assemblée des états, et l'on y laissera le parlement, la chambre des comptes, l'université, le collége.

4°. Le prix du sel ne sera jamais porté à un taux plus élevé que celui où il se trouvait présentement.

5°. Le clergé, régulier et séculier, conservera ses priviléges.

Cette capitulation était adroite, elle ménageait les intérêts de tout le monde; et ceux qui s'étaient vendus à la France croyaient n'y perdre qu'un changement de maître, ce dont leur conscience avait fait bon marché. Mais le tour des mécomptes devait venir.

Louis XIV entra dans Dôle le 14 février, sur les quatre heures du soir; il jura de maintenir, comme comte de Bourgogne, les priviléges de la ville et de la province, et se rendit à la cathédrale, où il fut harangué par le doyen du chapitre. Après avoir entendu le *Te Deum*, il se remit à cheval pour venir coucher au château de Fougerans. Lorsque les Dolois apprirent que la paix était faite, ils en accueillirent la nouvelle par un sentiment de douleur : les uns montraient sur leurs figures les signes d'une morne tristesse; les autres, l'expression d'une fureur violente. Plusieurs soldats de la milice brisèrent leurs armes sur le pavé, et l'on vit des femmes en ramasser avec respect les débris. C'étaient les reliques du courage trahi; mais le peuple de Dôle devait, comme celui de Besançon, comme celui de Salins, se rappeler un jour le nom des traîtres, et les accabler de sa vengeance.

Louis XIV s'était ouvert les portes des trois principales villes de la Franche-Comté : pour être maître de la province, il ne lui restait qu'à se faire ouvrir les portes de Gray et celles des forteresses de la montagne. Disons ce qui se passait à la montagne : hélas! nous aurons à constater là, comme partout ailleurs, bien des infamies.

Le marquis de Noisy, qui commandait le corps détaché dans le haut Jura, s'était présenté le 4 février devant Lons-le-Saulnier. Surprise à l'improviste, mal fortifiée, sans garnison, cette ville fit à peine un simulacre de résistance; elle se rendit pour éviter les malheurs d'une place prise d'assaut. Le général français se fut à peine assuré des portes, qu'il donna l'ordre d'attaquer le château de Montaigu : c'était là que résidait Lacuzon. L'illustre capitaine avait été chargé du commandement des corps-francs, et depuis un mois il s'était occupé de réorganiser ses bandes de montagnards; le prestige de son nom, son influence, la confiance qu'il inspirait, avaient rallié autour de lui deux mille fantassins et trois ou quatre cents cavaliers. Il disposa ces compagnies de manière à ce qu'elles pussent défendre les passages et se réunir au besoin en quelques heures : il en plaça dans les cavernes de Revigny, à la grotte du Val, à Saint-Laurent la Roche, au château de l'Aigle, et dans divers autres endroits. A défaut de forces nombreuses, les accidents du terrain, l'accès difficile des montagnes, en un mot la nature du pays, devaient lui permettre de résister à des masses considérables. Pour lui, il avait fixé sa résidence au château de Montaigu : c'était comme son quartier général. Ce château comptait à peu près quatre cents hommes de garnison, parmi lesquels se retrouvaient plusieurs des anciens compagnons d'armes du capitaine. L'âge n'avait pas refroidi leur courage; ils se rappelaient les glorieux souvenirs de la guerre de dix ans, et puis ils portaient au cœur le culte de la patrie et l'amour de l'indépendance. Les autres, plus jeunes, attendaient l'occasion de montrer qu'ils étaient dignes de leurs aînés. Ils le prouvèrent lorsque le marquis de Noisy vint attaquer le château de Montaigu. Les montagnards, électrisés par la présence et l'exemple de leur noble capitaine, se défendirent avec tant d'héroïsme, qu'ils forcèrent le général français à donner le signal de la retraite. Noisy partit pour les hautes montagnes; il venait de recevoir l'ordre d'arriver en toute hâte au fort de Joux et de s'en rendre maître, ainsi que de Pontarlier et du fort de Sainte-Anne. Le général français parcourut la montagne sans avoir de combats sérieux à livrer; la trahison avait vaincu pour lui. Les corps-francs du capitaine

Lacuzon furent les seuls adversaires que Noisy trouva sur son passage. Soutenus par cet esprit d'indépendance qui jadis avait enfanté des prodiges, ils étaient résolus à ne pas céder le terrain ; et de vigoureuses résistances, de grands actes de courage illustrèrent leur dévouement. Mais les montagnards, trop peu nombreux, trop fractionnés pour pouvoir arrêter par eux-mêmes l'ennemi, avaient besoin d'être soutenus ; ils comptaient sur le concours des gouverneurs des forteresses : au lieu d'appui, ils ne trouvèrent partout que défection ; et, la démoralisation, le découragement s'emparant de leurs âmes, ils laissèrent tomber les armes de leurs mains. Ces braves gens emportèrent du moins avec eux la consolation d'avoir fait leur devoir, et le droit de maudire les hommes dont la conduite les forçait à céder sans combats le sol de la patrie : en effet, la trahison avait permis aux Français de s'emparer sans coup férir de Pontarlier, du château de Joux et du fort Sainte-Anne. Il faut dire comment les choses s'étaient passées.

On se rappelle que le parlement de Dôle avait envoyé le sinistre abbé de Watteville demander du secours aux Suisses. Watteville n'accomplit pas sa mission, ou plutôt il l'accomplit à sa manière : il rencontra, chemin faisant, le général de Noisy, entama des négociations avec lui, et le quitta pour monter au château de Joux, où s'était renfermé le marquis d'Yenne, gouverneur particulier de la Franche-Comté. Watteville, après deux ou trois conversations, avait amené d'Yenne à se ranger du côté de la fortune, c'est-à-dire du côté de la France. Pendant que cette défection se consommait au fort de Joux, il s'en préparait une autre au fort de Sainte-Anne. La position de cette forteresse sur un roc escarpé, protégée par des précipices, et pourvue de tout ce qui pouvait permettre une longue résistance, en rendait la prise presque impossible ; mais le gouverneur de Sainte-Anne, nommé Taleran, était un lâche. Le marquis de Noisy ayant trouvé moyen de s'aboucher avec lui, l'intimida par le nombre des forces dont il disait disposer, par sa ferme résolution d'emporter la forteresse, par le sort réservé à ceux qui tenteraient de résister ; et Taleran, tremblant pour sa vie, promit au général français de suivre la fortune du marquis d'Yenne. Sans perdre de temps, Noisy marcha sur le fort de Joux ; mais il envoya d'abord un trompette sommer le gouverneur de Pontarlier de se rendre, et les habitants, soldats et paysans de se retirer chacun chez eux, les menaçant, s'ils s'y refusaient, de brûler leurs maisons, confisquer leurs biens et même de les punir de mort comme sujets rebelles. Obéi de ce côté, le général français s'approcha du château de Joux. Cette forteresse était sans contredit la plus redoutable de toute la Franche-Comté : construite à l'entrée d'un étroit défilé, sur une roche vive, aux parois abruptes et sauvages, elle présentait un abord presque inaccessible. Bernard de Saxe-Weymar, qui s'étonnait de l'avoir prise en trois semaines, déclarait que si l'un de ses officiers l'avait rendue en aussi peu de temps, il n'aurait pas eu de grâce à espérer : en effet, trois cents hommes bien résolus, enfermés dans le château de Joux, pouvaient s'y défendre contre des forces considérables. Le marquis d'Yenne, qui y était avec cinq cents hommes, se rendit sans tirer un coup d'arquebuse : il capitula dès la première sommation ; et, chose honteuse, il capitula devant cent vingt soldats ! Noisy n'en avait pas davantage. Le marquis d'Yenne sortit du château pour venir demander à Louis XIV la récompense de sa trahison :

elle lui valut un brevet de lieutenant général, avec la continuation des pensions qu'il tenait du roi d'Espagne.

Tederan livra sa forteresse de Sainte-Anne.

Ce fut au moment où Louis XIV établissait devant Gray son quartier général, qu'il apprit la soumission de la montagne : ceux qui lui en portèrent la nouvelle étaient le marquis d'Yenne et l'abbé de Watteville. Une dernière trahison de ces deux hommes allait ouvrir aux Français les portes de Gray. Dans cette ville, comme à Besançon, à Dôle, à Salins, il y avait deux partis, deux sentiments en présence : d'un côté l'honneur, de l'autre la lâcheté ; d'un côté le peuple qui voulait se défendre jusqu'à la dernière extrémité, de l'autre la bourgeoisie qui voulait se rendre sans brûler une amorce. Le commandant de la place, marquis de Lullin, et le maire Mongin étaient de l'avis du peuple : on ne devait pas céder sans combattre ; il fallait du moins sauver la réputation de la ville. Deux membres du parlement, MM. Gollut, descendant de l'historien, et Jacquot, que Louis XIV avait amenés de Dôle avec lui, furent chargés de porter aux Graylois l'invitation de capituler ; mais les deux envoyés ne parurent pas plutôt devant les remparts, que des coups de fusil les forcèrent à la retraite. Cette réception faite à des députés pouvait entraîner de terribles conséquences, et l'on ne sait ce qui fût arrivé si les intrigues de l'abbé de Watteville et du marquis d'Yenne, que le roi avait précédemment envoyés à Gray en parlementaires, n'eussent eu le succès qu'on attendait de l'habileté du premier et de l'influence du second. Ces deux traîtres travaillèrent si bien les esprits, que les partisans de la capitulation finirent par être les plus nombreux ou les plus forts, et, le 19 février, les portes de Gray s'ouvrirent devant le roi de France. Le gouverneur Lullin protesta, pour son honneur militaire, contre la solidarité d'une reddition si honteuse ; et le maire Mongin, en présentant à Louis XIV les clefs de la ville, eut le courage de lui dire : « Sire, votre conquête serait plus glorieuse si elle vous eût été disputée. » Ces mots firent froncer le sourcil de l'orgueilleux monarque, parce qu'ils étaient profondément vrais ; ils renfermaient tout le secret de la politique qui venait de donner en quinze jours un maître à la Franche-Comté.

Louis XIV ne s'arrêta que quelques heures à Gray. Avant de repartir pour Saint-Germain, il nomma gouverneurs : dans les deux Bourgognes, le prince de Condé ; à Besançon, le marquis de Villars ; à Dôle, le marquis de Gadagne ; à Salins, le marquis de Noss ; à Gray, le marquis de Bissi ; au château de Joux, le marquis de [illegible], et il laissa l'ordre de faire raser les autres forteresses de la province. Plusieurs de ces forteresses tenaient encore ; mais la trahison devança la besogne de l'épée : on craignait déjà d'arriver trop tard à la curée des récompenses promises. Au château de l'Aigle, entre autres, il se passa quelque chose de bien lâche. Le commandant fit demander ce qu'on lui donnerait pour livrer sa forteresse, une forteresse que sa position rendait imprenable. On lui répondit que la potence l'attendait si dans quatre jours il n'avait pas lui-même rasé son château, et le misérable s'empressa d'obéir ! Nous regrettons de ne pouvoir écrire le nom de cet indigne Comtois : l'histoire ne doit pas avoir de ménagement pour les traîtres et les lâches, et c'est son devoir qu'elle remplit en clouant sans pitié leur mémoire au poteau de l'infamie.

Pour faire ombre à tant de trahisons, il nous est consolant d'avoir à rapporter un noble trait de fidélité. La place de Nozeroy résistait encore, après la soumission de toutes les autres places de la province : le commandant du château de Nozeroy s'appelait Guillaume de Montrichard, d'une famille renommée pour sa loyauté traditionnelle. On connaissait Guillaume aussi probe et dévoué à son pays que vaillant soldat; cependant, un homme que l'on trouvait sur le chemin de toutes les mauvaises actions, l'abbé de Watteville, essaya de le corrompre : il lui fit offrir une récompense au nom de sa majesté Louis XIV s'il voulait admettre une garnison française dans le château de Nozeroy. La réponse de Montrichard à cette injurieuse proposition fut « qu'il ne traiterait jamais avec un parjure, et que si, par le sort des armes, Watteville se rendait maître de la place, lui, Montrichard, ferait sauter et la place et le traître. » Dans ce noble langage, l'abbé ne vit qu'un avertissement d'agir avec prudence et de ne pas aller plus loin avant d'avoir mis Guillaume de Montrichard hors d'état de réaliser sa menace. Alors il s'adressa secrètement aux bourgeois les plus influents de Nozeroy, il calomnia dans leur esprit le brave gouverneur, il acheta leur conscience à prix d'or, et la lâcheté fit le reste. Les bourgeois assaillirent à l'improviste le fidèle Montrichard, s'emparèrent de sa personne, et l'ayant chargé de chaînes, ils le livrèrent en cet état à Watteville, qui prit ainsi paisiblement possession de la ville et du château de Nozeroy.

Le sacrilége abbé pouvait maintenant courir à Saint-Germain toucher le prix de ses infamies : il devait être content de lui! Il avait vendu son pays natal à la France et il venait de garrotter le dernier bras généreux qui se tînt encore levé pour soutenir l'honneur national croulant sous une avalanche de trahisons; car le capitaine Lacuzon ne combattait plus à ce moment-là : il avait laissé tomber son épée, et la Franche-Comté pleurait en lui son dernier héros. Bien des jours s'étaient écoulés sans qu'on eût revu dans la montagne le noble capitaine : on n'entendait plus parler de lui; nul ne savait ce qu'il était devenu, seulement on connaissait son courage, et l'on se répétait de vallée en vallée qu'il devait avoir cherché la mort dans un dernier combat. Voici ce qui s'était passé. Lacuzon avait cru que l'on disputerait vivement aux Français le passage des montagnes; mais, indigné de la lâcheté qui leur ouvrait sans coup férir l'entrée des forteresses, il avait couru sur les traces du général ennemi. Il était arrivé trop tard : déjà les Français occupaient toutes les positions. Voyant la lutte finie de ce côté, le capitaine abandonna la montagne pour aller avec ses compagnons offrir le secours de son bras aux Dolois, qui résistaient encore à cette heure-là. Mais il fallait pénétrer dans la place, et ce n'était pas facile : les Français faisaient bonne garde autour des remparts. Lacuzon essaya vainement de passer : courage, fureur, désespoir, tout vint se briser contre le mur de fer qui lui barrait le chemin. Il se vit obligé de battre en retraite. Alors il regagna la montagne, avec le peu d'hommes qui lui restaient, et depuis ce jour il disparut. Ce qu'il devint est encore à présent un secret pour l'histoire : les uns croient qu'il s'exila pour échapper à la vengeance de ses ennemis; d'autres, qu'il se laissa mourir de faim pour ne pas survivre à l'asservissement de sa patrie. Le caractère de Lacuzon, et la découverte que l'on a faite dans cette fameuse grotte de la Franée où le capitaine avait l'habitude de se retirer, donnent à la dernière version l'autorité de la

vraisemblance. Lacuzon regardait comme un déshonneur le titre de Français : né Franc-Comtois, il avait fait le serment de mourir Franc-Comtois. Or, un jour de l'année 1810, des bergers aperçurent couché au milieu de la grotte de la Franée, un squelette dont la main gauche reposait à l'endroit du cœur, et dont la main droite tenait encore la garde d'une épée espagnole. Lacuzon n'eût pas choisi, pour mourir, une autre attitude que celle-là. Quoi qu'il en soit, depuis la soumission de la province, le capitaine ne reparut jamais dans la montagne, et les cœurs restés fidèles au vieux culte de la patrie pleurèrent, parce qu'ils comprirent qu'en ce héros venait de finir la nationalité franc-comtoise. Aujourd'hui ce chevaleresque enfant du peuple nous apparait comme une de ces grandes figures qui reflétèrent en elles une époque et un sentiment; car Lacuzon représenta l'un et l'autre dans les deux phases de sa vie : dans la première, il fut la personnification de ce mouvement national qui poussait tout un peuple à combattre et mourir pour son indépendance; dans la seconde, il fut la personnification de ce sentiment qui puise toutes ses inspirations dans l'amour du sol natal et fait préférer l'asile de la tombe à la pensée de ne plus vivre libre dans le pays où l'on a reçu la liberté avec le jour : voilà pourquoi l'on a dit de Lacuzon qu'il fut le *dernier des Franc-Comtois*. L'histoire lui a rendu justice en le plaçant au nombre de ces héros dont la grande âme ne contient d'autre ambition que celle de défendre l'honneur et l'indépendance de leur patrie ; la poésie viendra le glorifier à son tour, car il se lèvera sans doute un poete à la voix inspirée pour nous redire la vie de cet homme extraordinaire.

CHAPITRE HUITIÈME.

Réflexions sur la conquête de la Franche-Comté. — Ligue de la triple alliance. — La Franche-Comté rendue à l'Espagne. — Joie du peuple. — Agitations à Besançon; révolution à Salins; troubles à Dôle. — Dégradation du parlement. — Enquête sur les traîtres. — Louis XIV et les Hollandais. — Seconde entrée des Français en Franche-Comté. — Capitulation de Gray. — État de la Franche-Comté. — Capitulation de Lons-le-Saulnier et de Poligny. — Résistance et succès des Arboisiens. — Siége de Besançon; le maréchal Vauban. — Louis XIV à Chaudane. — Ardeur du peuple. — Capitulation. — Le prince de Vaudemont à la citadelle. — Siége et capitulation de Dôle, d'Arbois, de Salins, d'Ornans, etc. — Prise de Faucogney. — La Franche-Comté réunie à la France. — Souvenirs et regrets des Franc-Comtois. — Louis XIV et l'arc de triomphe de la porte Saint-Martin.

Quelque temps après le retour de Louis XIV à Saint-Germain, le père Duval, géographe de Sa Majesté Très-Chrétienne, écrivait les lignes suivantes : « L'an 1668, le roi Louis XIV, appuyant le droit de la reine son épouse sur la Franche-Comté, en a glorieusement fait la conquête avec une promptitude surprenante ; car, dans la saison d'hiver que les autres princes donnent d'ordinaire à leurs divertissements, Sa Majesté, en moins de quinze jours de temps, emporta ses principales places, dont chacune était capable de tenir pendant toute une campagne contre une puissante armée. » Ce que le géographe de Sa Majesté se gardait bien de dire, c'est que les autorités de ces villes avaient été gagnées à prix d'or, c'est que les secrètes intrigues des ministres du roi avaient semé partout la trahison, c'est que la conquête n'avait pas été disputée. Mais pouvait-on, même dans une géographie, parler du grand roi sans arranger le tout au profit de sa gloire !

De la part de la France, il était incontestablement d'une saine politique de vouloir la Franche-Comté, parce que la possession de cette province fermait l'entrée du royaume à des voisins ambitieux et puissants; on ne peut disconvenir non plus qu'une conquête faite en quinze jours et assurée par d'immenses préparatifs, n'ait épargné à la Franche-Comté bien des épreuves et des malheurs, si ce pays eût voulu résister comme à l'époque de Richelieu : mais convenait-il au roi qui s'appelait Louis XIV de chercher le succès par des moyens semblables à ceux dont il se servit? était-il moral, pour conquérir un pays, de commencer par en corrompre tous les fonctionnaires? était-il loyal, quand on promettait à un peuple de renouveler sa neutralité, de se jeter à l'improviste sur lui? Non, cela n'était ni décent, ni moral, ni loyal. Et puis, comment qualifier cette promenade du roi, qui fait quatre-vingts lieues par le brouillard et le verglas pour venir recevoir les clefs de villes gagnées à l'avance! Les poëtes ont, au sujet de cette conquête, envoyé bien de l'encens à la face du monarque; mais l'histoire, qui n'est pas courtisane, a dû faire et a fait justice de tous ces brillants mensonges, pour restituer aux actes leur véritable caractère.

Cependant cette conquête d'une grande province en quinze jours, cette expédition conduite avec tant de mystère et de rapidité, avaient eu en Europe un immense retentissement. Les cabinets s'émurent en faveur de la cour de Madrid; et la Hol-

lande, la Suède, l'Angleterre formèrent entre elles, sous le nom de *triple alliance*, une ligue pour arrêter les empiétements de Louis XIV sur la monarchie espagnole. Il devait sembler étrange de voir la Hollande, la Suède et l'Angleterre, les trois puissances protestantes que la catholique Espagne avait jadis tant combattues, se faire maintenant les alliées de cette même Espagne, l'ancienne protectrice du catholicisme. Louis XIV, inquiet de cette ligue, consentit à traiter, et le 2 mai 1668 il signa la paix d'Aix-la-Chapelle, par laquelle l'Espagne cédait à la France les villes conquises sur la Lys, l'Escaut et la Sambre, et la France rendait à l'Espagne la Franche-Comté.

Ainsi, cette Franche-Comté que les Français tenaient tant à posséder, ils la perdaient encore une fois. Une nouvelle conquête de cette province ne devait pas, il est vrai, leur être difficile quand bon leur semblerait : ils avaient eu soin de démanteler les principales forteresses de la montagne et toutes les places importantes du plat pays; ils laissaient des complices à l'intérieur, et des agents pour acheter les consciences qui pourraient les gêner. En attendant, le peuple franc-comtois vit avec joie la retraite des Français; il la célébra par des manifestations et des réjouissances. A Besançon, ce fut une fête nationale : on fit sonner les cloches, on tira le canon, on illumina les maisons et les édifices publics. Mais, bien avant le départ de la garnison française, des troubles avaient éclaté dans la ville : la masse des Bisontins s'était, dès l'origine, prononcée énergiquement contre le nouvel ordre de choses; elle avait commencé par accueillir avec des cris de malédiction la capitulation du 7 février 1668, et depuis ce jour jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, l'agitation avait été pour ainsi dire permanente. Chaque nuit, les armoiries de France, placées sur la grande porte de l'hôtel de ville, étaient arrachées. Le peuple ne cessait de récriminer contre les gouverneurs; il les accusait d'être les complices soldés de la France, il répétait qu'il fallait faire justice des infâmes et des traîtres, il citait tout haut le nom des suspects, il les appelait *vendeurs de ville*, il voulait les lapider. Les coupables n'échappèrent que par la fuite au juste châtiment que leur réservait la colère populaire.

A Salins, il y eut plus que des troubles : ce fut une petite révolution. Dès la première nuit qui suivit la nouvelle de la paix, le peuple avait manifesté par des cris tumultueux son animosité contre les magistrats suspects d'être vendus à la France. Le lendemain, il assaillait le poste de l'hôtel de ville, occupé par une compagnie des soldats du roi. Le maire, qui demeurait en face, s'arma de pistolets, ouvrit ses fenêtres et tira sur les premiers qu'il vit : les soldats du poste imitèrent l'exemple du maire; ils firent feu, et sous cette décharge presqu'à bout portant, plusieurs hommes du peuple tombèrent mortellement frappés; un grand nombre reçurent des blessures plus ou moins graves. L'indignation montait dans les âmes; un incident vint la porter au comble. Parmi les blessés se trouvait un citoyen qui, atteint d'une balle, demanda la confession; un coup de feu, parti de la main d'un prêtre, et accompagné de ces mots cruels : *Voilà ta confession!* avait été la réponse à la demande de ce malheureux. Exaspéré par un acte aussi sauvage, le peuple se rue sur l'hôtel de ville : il s'en rend maître, le dévaste, court de là chez le maire, dont il saccage la maison, et il en fait autant chez tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir livré la ville

aux Français. Le mouvement ne s'arrête pas là : le peuple destitue les anciennes autorités, les remplace par de nouveaux officiers de son choix, et complète sa petite révolution en faisant ratifier par le prince d'Aremberg, gouverneur de la Franche-Comté, l'élection des magistrats qu'il venait de se donner.

A Dôle, l'explosion fut violente. Le peuple n'avait oublié ni la trahison dont il avait été victime, ni le nom des traîtres; et dans la nuit du 10 au 11 juin sa colère éclata. Il se porta en masse chez ceux des membres du parlement et chez les magistrats que leur complicité désignait plus particulièrement à la vindicte publique; mais sa justice ne put atteindre les coupables : les uns eurent soin de se cacher; les autres de fuir. Le peuple se vengea sur leurs hôtels; entre autres maisons, il dévasta celle du marquis de l'Aubépin, l'un des chefs du parti français; il brisa les portes et les fenêtres du conseiller Gollut, jeta dans la rue la bibliothèque qui avait appartenu à l'historien, et la dispersa. Le peuple avait raison de se montrer le vengeur de l'honneur national vendu; il avait raison de nommer tout haut et de poursuivre de son mépris et de sa colère les hommes qu'il savait coupables d'avoir trahi leurs devoirs, car il ne faut jamais hésiter à faire justice des traîtres : honte et malédiction sur eux! Mais le peuple eut tort de s'en prendre à des livres : il eût dû respecter ces monuments de la pensée humaine; il eût dû se rappeler qu'ils avaient été réunis par la main de Louis Gollut, par la main de celui qui avait écrit la première histoire de la Franche-Comté.

Le trouble continuait. L'autorité intervint : le maire de Dôle, à la tête de cinq ou six cents bourgeois armés, enjoignit à tous les étrangers de sortir de la ville, sous les peines les plus sévères; il fit arrêter et emprisonner plusieurs hommes du peuple, et prit les mesures les plus rigoureuses pour le rétablissement de l'ordre. Sur ces entrefaites arriva le prince d'Aremberg, gouverneur du pays. Les agitations recommencèrent. Le peuple demanda au gouverneur la mise en liberté de ceux que l'on avait arrêtés; il exigea aussi la démission du maire, et le prince d'Aremberg lui donna satisfaction. Le gouverneur ne s'en tint pas là : il fit convoquer la noblesse, le parlement et les notables, flétrit avec énergie la conduite des traîtres, déclara le parlement indigne de rester à la tête des affaires et lui signifia sa suspension. Quelle honte pour ce parlement de Dôle que l'on avait vu si national et si grand!

Après le départ du prince d'Aremberg, des commissaires vinrent des Pays-Bas pour informer contre les hommes accusés d'avoir vendu la province; mais on n'osa pas aller jusqu'au bout de cette procédure : il y avait, dans la bourgeoisie comme dans la noblesse, tant de noms à dévoiler, tant de familles à punir de leur félonie, que le cabinet de Madrid donna l'ordre d'arrêter les poursuites. On a dit que si les autorités de cette époque, en cédant à Louis XIV une nation indomptée jusqu'alors, n'avaient agi ainsi qu'en vue d'épargner son sang et de lui sauver la honte d'une conquête plus disputée, on devait remercier ces autorités. Un tel langage ne saurait être admis; il offense la moralité de l'histoire. Non, l'on ne doit pas de reconnaissance à ceux qui vendent une nation, on ne leur doit que du mépris; rien ne peut excuser des hommes qui trafiquent de l'honneur d'un peuple, quand ce peuple veut, au contraire, sauver sa dignité. Et puis, est-il vrai que les autorités en question

aient cédé la province uniquement dans la pensée de ménager le sang des Franc-Comtois? Pour éclairer sa religion sur ce point, il suffit d'interroger d'une manière impartiale les documents de l'époque. Ils répondent que le secret mobile qui faisait agir ces fonctionnaires n'était pas l'intérêt général, mais bien leur intérêt privé. Ces gens-là voulaient sauver leurs fermes et leurs places; pas autre chose. Au surplus, en admettant que l'intérêt du pays eût seul inspiré leur conduite, ils n'en trahissaient pas moins leurs devoirs : ne s'étaient-ils pas engagés par serment à rester fidèles à l'Espagne? Or, si l'Espagne leur avait confié le gouvernement de la province, ce n'était probablement pas pour qu'ils la vendissent à l'étranger. Cependant les autorités franc-comtoises n'ont pas fait autre chose, et l'histoire venge la morale publique en attachant l'épithète de traitres au nom de ceux qui se conduisent ainsi.

Mais laissons là ce sujet : de graves événements nous appellent ailleurs.

Le traité d'Aix-la-Chapelle n'avait été pour le roi de France qu'un moment de répit : ce souverain attendait l'occasion de prendre sa revanche, et surtout de se venger des Hollandais, auxquels il ne pouvait pardonner leur adhésion à la triple alliance. En outre, Louis XIV, qui affectait un insolent mépris pour tout autre gouvernement que le gouvernement absolu, était mû d'une haine profonde contre les Hollandais, peuple de protestants et de républicains; leur existence l'indignait, il ne voulait pas les laisser debout. Le roi leur déclara la guerre sur de frivoles prétextes, et dans le mois d'avril 1672 il marcha contre eux à la tête d'une magnifique armée de cent trente mille hommes, commandée par les plus illustres généraux, les Condé, les Turenne, les Vauban, les Luxembourg. Après divers succès de l'armée française, et surtout après ce fameux passage du Rhin, tant chanté par les poëtes, mais plus vanté que glorieux, le superbe Louis XIV accueillit avec hauteur les avantageuses propositions de paix qui lui furent faites; ses exigences et ses prétentions allèrent si loin, que le peuple hollandais, exaspéré, puisa des forces dans son désespoir et chercha son salut dans son dévouement : il ouvrit ses digues, il mit son pays sous les eaux, pour contraindre les Français à se retirer. Puis l'Europe s'émut en sa faveur : l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, alarmées de l'ambition de Louis XIV, se liguèrent contre ce souverain, et l'orgueilleux monarque, menacé par tant d'ennemis, fut obligé de courber la tête; il évacua la Hollande, mais en jurant de se dédommager aux dépens de l'une des puissances qui venaient de l'arrêter dans ses projets : ce fut à l'Espagne qu'il fit payer les frais de la guerre.

En effet, les Français n'avaient pas encore évacué la Hollande, que déjà l'offensive était reprise sur d'autres points. Vers les derniers jours de janvier 1674, le duc de Navailles, à la tête d'un corps d'armée, entrait en Franche-Comté, se rendait maitre de quelques châteaux le long de la Saône, y laissait des garnisons et se présentait sous les murs de Gray avec quatre mille de ses meilleurs soldats. Cette place n'était pas en état de se défendre; les Français, avant de l'abandonner en 1668, l'avaient démantelée entièrement. Depuis, le gouvernement espagnol s'était contenté de la faire remparer de quelques ouvrages en terre; mais « on y pouvait entrer à cheval de tous les côtés, » dit Monglat. Cependant Gray, qui renfermait

deux mille hommes, tant soldats que miliciens, essaya de résister, tint trois jours, et sa défense courageuse lui valut une capitulation honorable. De Gray, le duc de Navailles se dirigea sur Vesoul. Cette ville, entièrement démantelée, n'entreprit pas même de se défendre; elle capitula le 6 mars, et Navailles y établit son quartier général, pour fermer le passage aux troupes du vieux duc de Lorraine Charles IV. Il faut dire qu'à la première nouvelle de l'entrée des Français en Franche-Comté, l'empereur d'Allemagne et le cabinet de Madrid s'étaient occupés de secourir cette province, et le duc de Lorraine avait reçu l'ordre de s'y rendre avec un corps de cavalerie. Il était bien temps de prendre des mesures quand l'ennemi se trouvait déjà maître de deux villes et de plusieurs forteresses! L'empereur et l'Espagne avaient aussi cherché, mais toujours trop tard, à mettre les Suisses dans leurs intérêts en les décidant à défendre la Franche-Comté. Louis XIV ne s'était pas laissé prévenir de ce côté; il n'avait rien épargné, ni promesses ni argent, à l'effet de disposer les cantons en sa faveur, et les Suisses firent des propositions de neutralité pour les deux Bourgognes. Le roi de France affecta d'entrer vivement dans cette pensée, mais l'empereur tergiversa : ce que voulait celui-ci, ce n'était pas la neutralité des deux Bourgognes; c'était la guerre, avec les Suisses pour alliés. Les Suisses, mécontents de l'empereur, et gagnés par les dons du roi, promirent de ne pas remuer; ils s'engagèrent même à refuser le passage aux troupes impériales, et l'on verra qu'ils le firent.

Abandonnée des cantons, menacée de se voir intercepter toute espèce de secours, la Franche-Comté n'était pas difficile à conquérir. Et les dispositions de l'intérieur rendaient encore la soumission plus certaine. L'or de Louis XIV, les intrigues de ses émissaires avaient travaillé, avaient acheté les gens influents du pays : il s'était bien rençontré quelques consciences rebelles; mais, avec l'aide de Watteville, l'enfant maudit de la Franche-Comté, un grand nombre de ces consciences avaient capitulé. La bourgeoisie et la noblesse comtoises ne voulaient plus rester espagnoles : d'abord elles se sentaient trop compromises vis-à-vis de l'Espagne; puis l'intérêt et l'égoïsme de la première la poussaient à tout sacrifier pour conserver ses positions et ses richesses; l'orgueil et l'isolement de la seconde la poussaient à se jeter dans les bras de la France pour pouvoir se mêler à l'existence et à la fortune de cette brillante noblesse française qui jetait tant d'éclat. Ainsi, les soldats du prince de Condé pouvaient venir : les sympathies allaient au-devant d'eux. D'autre part, l'Espagne n'avait rien fait pour assurer la défense de la Franche-Comté. Il est vrai qu'après le traité d'Aix-la-Chapelle, et pendant que le prince d'Aremberg gouvernait la province, on avait employé les revenus du domaine à remparer tant bien que mal quelques villes, à lever quelques troupes, à pourvoir à leur subsistance; mais au prince d'Aremberg, soucieux des intérêts de l'Espagne, et généralement aimé par les Franc-Comtois, avait succédé comme gouverneur don François Gonzalès d'Alvéda, gentilhomme espagnol, qui ne valait même pas pour l'intelligence le marquis d'Yenne, et qui devait, à l'exemple de celui-ci, faire passer ses intérêts privés avant ceux de ses maîtres. Jusqu'au moment où Charles d'Este, marquis de Borgo-Maneiro, arriva dans la Franche-Comté pour en diriger la défense, Gonzalès d'Alvéda ne s'était occupé que du soin d'augmenter sa fortune personnelle; et, au

lieu de travailler à mettre le pays en état de repousser l'invasion étrangère, il avait indisposé les populations par des mesures rigoureuses qui n'avaient pas même l'excuse de la nécessité. Avec l'abandon à l'exterieur, avec la trahison, la faiblesse et l'incapacité à l'intérieur, un peuple n'est-il pas vaincu d'avance? On s'apprêta cependant à résister : Charles d'Este se chargea de défendre la place de Dôle, tandis que d'Alvéda surveillerait, du château de Joux, les forteresses de Sainte-Anne et de Salins, et que le prince de Vaudemont, fils du vieux duc de Lorraine, se rendrait à Besançon.

Il vient d'être dit que le duc de Navailles avait établi son quartier général à Vesoul, pour empêcher le duc de Lorraine d'entrer en Franche-Comté. Pendant ce temps, un détachement de l'armée française, sous les ordres du sire d'Apremont, s'emparait de Lons-le-Saulnier, place laissée sans garnison et sans murailles. De là, le sire d'Apremont descendait sur Poligny, ville mal fortifiée et qui venait en outre d'être victime d'un incendie dont les ravages avaient été horribles. Cependant les Polinois ne voulurent pas céder sans combattre; ils résistèrent deux jours avant de capituler. Le général français vint ensuite devant Arbois, qui n'avait pour rempart qu'une simple muraille de clôture, et pour garnison une poignée de bourgeois commandée par un gentilhomme franc-comtois du nom de Mérona. Cette petite ville était décidée à se défendre, et elle repoussa si vigoureusement les premières attaques de l'ennemi, que d'Apremont se vit obligé de commencer un siége en règle et de faire battre la muraille avec du canon de vingt-cinq livres de balles. Mais la population arboisienne ne se laissa pas ébranler par les ravages de l'artillerie : on voyait les femmes et les jeunes filles elles-mêmes, animées de la plus virile ardeur, travailler avec les hommes à réparer les brèches du canon, seconder toutes les entreprises, dépaver les rues et garnir de pierres les fenêtres et les lucarnes de leurs maisons, pour écraser l'ennemi s'il pénétrait dans la place. Les Arboisiens tenaient déjà depuis six jours, du 24 au 30 mars, lorsque le prince de Vaudemont, apprenant leur belle résistance, « convint avec don Francisco Gonzalès d'Alvéda de tenter tous les moyens d'un secours pour ne laisser périr des bourgeois si fidèles et si généreux, » dit la Relation contemporaine à laquelle nous empruntons ces détails.

« Le prince partit à cet effet de Besançon à la tête de la noblesse et de deux cents chevaux qu'il prit sur la route de Salins, où il se rendit sur les cinq heures du soir du 30 mars. Il se résolut de marcher aux ennemis dès l'aube du jour du lendemain; et, ayant fait donner le signal à ceux d'Arbois par deux volées de canon tirées du château Saint-André, suivi de la même noblesse, des deux cents chevaux, de quelque infanterie de la garnison de Salins et de plusieurs volontaires, il va droit aux ennemis, lesquels informés de cette marche, prirent résolution de quitter leur entreprise. » Effectivement, lorsque le prince de Vaudemont arriva devant Arbois, il ne trouva plus personne : les Français venaient de lever le siége et s'étaient retirés à Poligny, où d'Apremont avait établi ses magasins. Le prince, après avoir félicité les Arboisiens de leur belle conduite, revint à Besançon.

Cependant les premiers succès de l'armée française en Franche-Comté avaient déterminé le plan de campagne de Louis XIV. Ce monarque résolut de conquérir

en personne la province, et vers les derniers jours d'avril il partit brusquement pour la Bourgogne, avec des renforts considérables. Le prince de Condé avait précédé le roi : dès le 25 avril au matin, Condé, à la tête de six mille cavaliers, paraissait sur le grand chemin de Marnay, et le soir il investissait Besançon. Cette ville avait fait de sérieux préparatifs de défense : elle était bien approvisionnée, elle renfermait une garnison, peu nombreuse il est vrai, mais bonne et renforcée par les troupes du prince de Vaudemont, qui y commandait; puis le peuple bisontin se montrait résolu à résister vigoureusement. On avait réparé le mieux possible la place, qui n'était à cette époque entourée que d'anciens murs sans terrasse, hauts de treize pieds et larges de deux et demi; on avait aussi commencé des travaux de fortification sur le mont Saint-Étienne, où se trouve aujourd'hui la citadelle, et l'on avait fait construire deux demi-lunes aux portes d'Arènes et de Charmont. Mais les rochers de Chaudane et de Brégille, qui commandent toute la ville et dépassent de leurs cimes le rocher de la citadelle, n'étaient pas compris comme à présent dans le système de défense de Besançon, et l'on verra quel parti le maréchal de Vauban sut tirer de cette circonstance.

Trois jours après l'investissement de Besançon, un trompette du prince de Condé remettait aux gouverneurs une lettre du marquis de Listenois, lequel avait passé du service d'Espagne au service de France. Cette lettre invitait les gouverneurs à capituler, pour épargner un siége à la ville. La réponse fut que le prince de Vaudemont y commandait, et que l'on aimait mieux suivre son exemple que de se rendre à l'invitation d'un transfuge, comme le marquis de Listenois. Le prince de Condé se mit en devoir de commencer un siége dans toutes les formes; il prépara deux attaques : l'une au pied de Chaudane, pour traverser le Doubs et pénétrer dans la ville par le chamars; l'autre, pour forcer la demi-lune construite à la porte d'Arènes. Mais diverses circonstances favorisaient les Bisontins : il faisait un temps affreux; des pluies froides, prolongeant indéfiniment l'hiver, rendaient difficiles et pénibles les opérations du siége. D'autre part, les Français pouvaient à peine avoir des vivres et des fourrages : les paysans franc-comtois, qui redoutaient le gouvernement à priviléges de la France, se montraient hostiles, harcelaient l'armée et gênaient les communications. Le génie du maréchal de Vauban allait tout compenser. Ce grand homme de guerre fit hisser, avec des grues et des chaînes de fer, quarante canons sur les hauteurs de Chaudane, de Brégille et d'Arènes; il répartit ces quarante canons en cinq batteries : deux sur Chaudane, l'une à mi-côte et l'autre au sommet du rocher; deux sur les hauteurs d'Arènes, et la dernière sur le mont Brégille. En même temps il avait fait ouvrir la tranchée au nord du Doubs, c'est-à-dire à l'endroit où Besançon n'est pas enveloppé par le repli de la rivière.

Sur ces entrefaites arriva le roi de France avec des renforts imposants. Le souverain se rendit au sommet de Chaudane et y passa la nuit du 10 mai, pour être témoin de l'attaque qui devait commencer à la pointe du jour. Tout était prêt pour l'attaque projetée; mais, durant cette même nuit, les Bisontins lâchèrent une écluse, couvrirent d'eau le chamars, et, retranchés derrière l'inondation, ils réussirent à faire échouer l'entreprise. Le courage des assiégés et le mauvais temps ne pouvaient que retarder de quelques jours la chute de la place : il fallait que Besançon suc-

combât devant le système d'attaque conçu par Vauban. En effet, dès le 13 mai au matin, l'artillerie royale se mit à foudroyer les murs de la porte d'Arènes, les renversa et permit aux assiégeants de se loger dans la contrescarpe. Dans la nuit du 13 au 14, une batterie de dix pièces tonna sur le front de la demi-lune d'Arènes, en emporta des pans entiers, et y fit une si large brèche, que la cavalerie pouvait y passer. La résistance n'était plus possible, les gouverneurs proposèrent de capituler; dès le soir même du 14 ils firent battre la chamade. Un lieutenant et un syndic se rendirent auprès du prince de Condé; celui-ci les conduisit vers le roi, qui les accueillit bien et leur dit « qu'ils venaient fort à propos, parce qu'il aurait fait donner l'assaut cette nuit même; que si les habitants étaient résolus de vivre sous son obéissance en bons et fidèles sujets, il les traiterait favorablement; qu'à l'égard de la garnison, qui avait attendu à l'extrémité, elle ne pouvait espérer d'autres conditions que d'être prisonnière de guerre, officiers et soldats. »

Mais les Bisontins ne voulaient pas entendre parler de capitulation : il fallait, disaient-ils, résister jusqu'au dernier moment, et quand on ne pourrait plus se maintenir dans la ville, on monterait à la citadelle, où l'on attendrait les secours du duc de Lorraine. Le peuple s'exaspéra tellement à l'idée de capituler, que dans la nuit du 14 il rechercha les citoyens qu'il soupçonnait de partager ce dessein et dévasta leurs maisons. Son instinct ne le trompait pas : il sentait la trahison dans la pensée de ceux qui demandaient à se rendre; il savait que la plupart des gouverneurs et des autres fonctionnaires étaient secrètement vendus à la France, que les intrigues et les promesses du néfaste abbé de Watteville avaient semé partout la défection, et que si la ville n'avait pas, comme en 1668, ouvert ses portes à l'armée royale sans tirer un coup de canon, on le devait non à l'initiative des autorités, mais uniquement à la présence du prince de Vaudemont, mais à son énergie à lui le peuple. Cependant la capitulation allait se conclure; le prince de Vaudemont avait permis aux gouverneurs de la proposer pour leur ville : quant à lui, il se retira dans la citadelle, avec ce qui restait d'un régiment italien de la garnison. Pendant cette même nuit du 14 mai, cinq à six cents hommes de cavalerie, que le prince avait amenés dans la place, montèrent à la citadelle, à travers les décharges continuelles des batteries de Chaudane et de Brégille.

Le lendemain 15 mai, l'archevêque se présentait au camp français avec des commissaires, qui rapportèrent une capitulation signée : elle était la même que celle de 1668; elle assurait à la ville le maintien de ses priviléges. La garnison se rendit; mais chaque officier conserva son cheval et ses bagages.

Restait maintenant à réduire la citadelle, où le prince de Vaudemont était résolu à se maintenir. Il renvoya trois cents miliciens et une partie de la cavalerie, qu'il ne jugeait pas nécessaires à la défense. Ceux-ci étant sortis par un des chemins que gardait le général français marquis de Resnel, ils furent chargés et culbutés. Les hommes restés à la citadelle tuèrent leurs chevaux, qu'ils firent rouler du haut de la montagne dans les postes français. Le prince de Vaudemont, malgré la diminution de sa troupe, se défendait avec énergie; il attendait à chaque instant le secours du duc de Lorraine son père, qui devait arriver derrière la citadelle, à la tête de six mille cavaliers. Vaudemont ignorait que le duc de Lorraine avait vainement essayé

de secourir la Franche-Comté, soit en menaçant l'Alsace, soit en cherchant à traverser le Rhin par les villes frontières, et que Turenne, lui faisant refuser le passage, tour à tour par le comte de Montbéliard et par les Suisses, ne lui avait permis ni d'entrer en Alsace ni d'approcher de la Franche-Comté. Pendant que Vaudemont attendait un secours qui ne devait pas venir, le canon des batteries de Chaudane et de Brégille continuait à tonner; bientôt il fit voler en éclats une partie des défenses de la citadelle, construites en pierres sèches et sans terrassements; puis, le 20 mai, à la suite d'une attaque furieuse, les dehors et l'église fortifiée de Saint-Étienne furent emportés d'assaut. Il fallait se résigner; toute résistance devenait inutile, et la citadelle se rendit le 22. Le prince ne voulut pas voir son nom figurer dans l'acte de capitulation; il se retira, muni d'un passe-port que lui fit donner le roi.

Quelques jours avant la reddition de Besançon, Louis XIV avait appris que le duc de Luxembourg occupait Ornans, Baume et Pontarlier. Ces deux dernières places ne s'étaient pas défendues; mais Ornans avait résisté. Son château de Sainte-Anne renfermait une vaillante garnison, laquelle repoussa vigoureusement plusieurs attaques et ne consentit à capituler qu'au moment où des canons élevés au niveau des murailles à l'aide d'une plate-forme en bois s'apprêtaient à battre en brèche la forteresse. De Besançon, le roi se rabattit sur Dôle, et le 26 mai il fit attaquer la ville par l'endroit où les nouvelles fortifications entreprises depuis 1668 n'étaient point achevées. Charles d'Este commandait la place : il avait avec lui deux mille et quelques cents hommes de garnison espagnole, résolus à faire leur devoir. Quant à la population doloise, elle se montrait indifférente, ou plutôt triste; elle sentait bien qu'elle ne pouvait échapper à la France, parce que le parti français avait trop de complices, et elle semblait se dire qu'il était inutile de verser son sang pour une cause perdue. Les Dolois se mêlèrent donc peu aux opérations du siége. La garnison se défendit courageusement; mais elle ne put empêcher les Français de s'emparer du chemin couvert et de faire brèche à l'un des bastions par l'explosion d'une mine. Charles d'Este, qui avait déjà perdu beaucoup de soldats dans une série de combats meurtriers, comprit qu'une plus longue résistance ne le sauverait pas, et il se rendit : il obtint une capitulation honorable, signée le 6 juin. Louis XIV entra dans la ville le même jour, avec le dauphin et les princes; il avait d'abord refusé de garantir aux Dolois le maintien de leur parlement, mais quelque temps après il réinstalla spontanément cette cour souveraine.

Le roi repartit pour Fontainebleau, laissant aux ducs de Duras et de la Feuillade le soin d'achever la conquête. La Feuillade se dirigea sur Salins. Avant d'aller attaquer cette ville, il vint devant Arbois, avec une partie de ses forces : il pensait qu'une simple sommation suffirait pour avoir raison des habitants; mais ceux-ci refusèrent de se rendre, et le duc fit avancer le reste de ses troupes, avec du canon. Il choisit pour point d'attaque le sud de la ville; une batterie fut dressée sur l'éminence appelée le Champ-Berthod. Les Arboisiens, que leur succès du mois de mars avait remplis de confiance, ne se laissèrent point émouvoir par les préparatifs du siége : ils étaient si résolus à ne pas céder, qu'un des leurs ayant voulu les engager à se rendre, ils l'assommèrent sur place; ils firent en outre sauter du haut du rem-

part un moine du nom de Chamilly, qu'ils soupçonnaient d'être d'intelligence avec les Français. Cependant la ville, que menaçaient des troupes aguerries, soutenues par une artillerie puissante, n'était pas en état de résister : les Arboisiens finirent par le comprendre, et le 10 juin des députés se rendirent à Vaudrey auprès du général français, qui leur accorda des conditions honorables.

Quatre jours après la capitulation d'Arbois, la Feuillade faisait ouvrir la tranchée devant Salins, où l'on songeait à se défendre vigoureusement. Le 15 juin, un assaut général fut donné contre le fort Saint-André et dura jusqu'à la matinée du lendemain. Cette première attaque coûta beaucoup de monde aux Français, sans leur procurer de grands avantages. Un nouvel assaut, donné dans la nuit suivante, n'eut guère plus de succès; mais, dans la soirée du 17, les fourneaux pratiqués sous les bastions de Saint-André éclatèrent de toutes parts avec une explosion terrible, et la garnison du fort dut abandonner en désordre ce poste périlleux. Dans la journée du 21, les Français emportèrent les deux forteresses qui protégeaient Salins; ils en prirent possession, et la Feuillade s'apprêtait à marcher sur la ville, lorsque les magistrats lui firent proposer une capitulation, qu'il accepta. Le siége avait duré dix-sept jours, pendant lesquels Salins essuya plus de cinq mille volées de canon; mais la Feuillade laissait un millier de morts au pied des remparts.

Salins, Dôle, Besançon, Gray au pouvoir des Français, la conquête de la Franche-Comté fut bientôt complète. Le duc de Duras vint assiéger les châteaux de Joux et de Sainte-Anne, bien décidés à se défendre, quoique tous les autres forts eussent déjà succombé; mais les courageux hommes renfermés dans ces châteaux comptaient sans leur chef, don Gonzalès d'Alvéda : celui-ci se souciait beaucoup plus de sauver son coffre-fort que son honneur; et au lieu d'attendre les Français, il s'enfuit en Suisse, emportant avec lui la caisse militaire. Les siens, indignés de cette trahison, se rendirent au duc de Duras.

Pour compléter la soumission de la province, le marquis de Resnel investit Lure, Luxeuil et Faucogney. Lure et Luxeuil, villes sans garnison et sans fortifications, ne se défendirent point; mais Faucogney ne voulut pas ouvrir ses portes. Le marquis de Resnel commença le siége de la place. Il fit attaquer vigoureusement les murailles, et le canon y avait déjà ouvert une brèche de trente pieds de large, que les défenseurs refusaient encore de capituler; cette patriotique obstination eut un dénouement bien funèbre. La ville ayant été prise d'assaut le troisième jour, le général français en fit passer les habitants au fil de l'épée! Tout était dit : l'indépendance franc-comtoise venait de rendre son dernier soupir dans le sang des héroïques et malheureux Faucognois, le 4 juillet 1674.

Tomber et mourir comme cela, c'était digne d'un peuple qui avait tant lutté pour vivre libre. Louis XIV triomphait : il venait d'enlever sans retour la Franche-Comté à ses anciens maîtres. Cette seconde conquête avait un peu plus coûté que la première, mais elle était définitive : les deux Bourgognes ne devaient plus être séparées; la France ne devait plus reperdre sa belle frontière du Jura. La Franche-Comté se détachait irrévocablement de l'Espagne; sa destinée le voulait ainsi : par sa situation géographique, elle était appelée à faire partie de cette « zone héroïque de la France orientale qui va de l'Alsace au Dauphiné; » par le courage de ses

enfants et leur amour de la liberté, elle était digne de se confondre « avec cette race illustre, fondée par Dieu même, forte sous les armes, ferme dans les alliances, audacieuse, prompte et redoutable, » comme dit le Prologue de la Loi salique. Cependant le peuple franc-comtois devait longtemps conserver ses vieilles mœurs, ses vieilles idées, son vieil esprit national : placé entre son avenir et son passé, il devait longtemps garder ses sympathies pour l'Espagne, ses antipathies pour la France. Un siècle s'écoulera sans qu'il puisse s'habituer à se croire Français, sans qu'il puisse rien oublier, rien apprendre. Il restera grave, austère, triste ; il protestera par ses mœurs, par son isolement, par ses actes, contre sa nouvelle existence : il gardera la dague et la barbe espagnoles ; il continuera de se faire enterrer la face contre terre et le dos tourné aux vivants ; il dira, lorsqu'il ira seulement outre-Saône : « Je vas en France, » comme s'il allait dans un pays étranger. L'attachement du Franc-Comtois à la maison d'Espagne, sa répulsion contre la maison de France, s'expliquaient. Avec la première, le Franc-Comtois se sentait honoré et libre ; avec la seconde, il ne se sentait plus libre, mais il se sentait humilié. La domination des princes espagnols le laissait à son aise, ou plutôt cette domination n'existait pas pour lui, l'éloignement de la métropole la rendant insensible. Puis, au delà des Pyrénées, on savait l'apprécier à sa juste valeur et lui témoigner une estime qui l'enorgueillissait : on rendait justice à son courage, on vantait son dévouement, on renommait sa fidélité ; on prenait chez lui des ambassadeurs, des hommes d'État, des ministres, des présidents, des conseillers, des chanceliers, des généraux, des vice-rois ; on comptait les Franc-Comtois au nombre des meilleurs soldats de cette fameuse infanterie espagnole qui passa longtemps pour la première de l'Europe. Le Franc-Comtois n'oubliait pas que le grand empereur Charles-Quint avait toujours estimé sa *bonne Comté de Bourgogne*, que le sombre Philippe II lui-même l'avait traitée avec douceur, que le mélancolique Philippe IV l'avait beaucoup aimée : et tous ces souvenirs d'estime, de bienveillance, de liberté, de gloire, d'orgueil, d'amour-propre national, venant se confondre dans ce sentiment inné qui dispose l'habitant des pays de montagne à résister plus longtemps que les autres à la conquête des idées nouvelles comme à la conquête des armes étrangères, on comprendra pourquoi le Franc-Comtois s'acclimata si lentement au soleil de la France. Disons aussi que la France avait commencé par humilier ce peuple dans ce qu'un peuple a de plus sensible : sa fierté nationale. Louis XIV ne s'était pas contenté d'attacher à sa couronne le beau fleuron de la Franche-Comté ; il avait voulu faire de la soumission des Franc-Comtois un trophée à son orgueil. Il ne s'était pas contenté de se faire offrir par des fonctionnaires vendus un canon enrichi d'ornements ciselés et dorés, où l'on voyait un vainqueur ayant à ses pieds deux esclaves enchaînés ; mais, lorsque la paix de Nimègue eut donné définitivement la Franche-Comté à la France, Louis XIV avait voulu consacrer par l'arc de triomphe de la porte Saint-Martin à Paris le souvenir de sa conquête, et sur l'attique de ce monument il avait fait écrire cette impudente dédicace :

LUDOVICO MAGNO, *Sequanis bis fractis et victis*[1] ;

[1] A LOUIS LE GRAND, *les Franc-Comtois deux fois brisés et vaincus.*

dans les bas-reliefs, le monarque s'était fait représenter sous les traits d'Hercule couronné par la Victoire, avec une nation suppliante à ses pieds, et près de lui la Renommée qui se dispose à emboucher sa trompette pour annoncer au monde la clémence du vainqueur! Avant de laisser sculpter sur la pierre d'aussi menteurs emblèmes, Louis XIV eût dû par pudeur se rappeler le mot sanglant du maire de Gray : *Sire, votre conquête serait plus glorieuse si elle vous eût été disputée*; ou, du moins, il eût dû songer que l'histoire saurait dire un jour comment il avait eu la Franche-Comté; que c'était en achetant la neutralité des Suisses, en achetant la conscience des mécontents comme des satisfaits, en achetant les gens de robe comme les gens d'épée, les bourgeois comme les grands seigneurs. Mais, à ce moment-là, Louis XIV était à l'apogée de sa puissance et de sa gloire; il se croyait alors plus qu'un mortel, et sa cour le traitait en demi-dieu : nobles, prêtres, magistrats, ne l'abordaient qu'avec des flatteries idolâtriques; les poëtes le chantaient sur tous les tons; Pellisson l'appelait un miracle visible; Lebrun peignait son apothéose dans les galeries de Versailles; la France était devant lui, pleine d'admiration; l'Europe, pleine de crainte : et cet homme qui avait eu l'insolent orgueil de donner sa personne pour une définition de l'État, pouvait bien se donner la satisfaction de se faire représenter sur un arc de triomphe en conquérant de la Franche-Comté.

LIVRE QUATRIÈME.

FRANCHE-COMTÉ FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

La Franche-Comté sous la domination française. — Organisation militaire et judiciaire de la province. — Fin politique de la bourgeoisie en Franche-Comté. — Besançon, siége du parlement et capitale de la province. — Louis XIV et la principauté de Montbéliard. — Révolte des bourgeois de Montbéliard. — Travaux à Besançon ; Vauban. — Démolition de l'église Saint-Étienne. — Transfert de l'université de Dôle à Besançon. — Priviléges de ce corps. — Vénalité des offices. — Décadence morale de Besançon. — Louis XIV et les chanoines du chapitre métropolitain. — Temporel de l'archevêque. — L'abbé Boisot. — L'artiste Claude Perrin — Le frère Jacques. — L'abbé d'Olivet. — Dunod de Charnage. — L'académie de Besançon. — Parmentier et la pomme de terre. — Le président Boquet de Courbouzon. — Mention et naissance de Franc-Comtois célèbres. — Le comte de Saint-Germain. — Le prince de Montbarrey.

Ce fut le 17 septembre 1678, par le traité de Nimègue, que la Franche-Comté passa sans retour de la maison d'Espagne dans la maison de France. A dater de ce jour, l'histoire de la vieille Séquanie n'exista plus, ou du moins elle ne présenta plus de ces grands drames politiques, de ces grandes luttes nationales qui font vivre un peuple de sa vie propre et le poussent aux résolutions héroïques pour sauvegarder son indépendance. Soudée à la France par un lien qui cette fois devait être indissoluble, la Franche-Comté se trouva effacée : en ne formant plus qu'un des mille membres de la grande famille à laquelle la conquête venait de la rattacher, elle cessa de vivre par elle-même, elle vécut avec les autres. Mais ses souvenirs et ses regrets la reportaient souvent en arrière ; elle tournait ses regards vers le passé pour ne pas voir l'avenir : le présent lui paraissait déjà si triste ! Un vague espoir de conserver ses anciennes institutions, et la douleur de les perdre une à une ; des gouverneurs qui cherchent à dénationaliser ses habitudes, et des lieutenants généraux qui la maintiennent dans le silence ; un parlement devenu vénal, et faisant passer le népotisme avant la justice ; un clergé depuis longtemps sorti des voies chrétiennes, et s'attachant de plus en plus au culte des intérêts matériels ; une noblesse tout orgueilleuse de ses nouveaux priviléges, et cherchant à ressusciter le brutal despotisme des temps féodaux ; puis, au bas de ce tableau, le peuple courbé sous son fardeau séculaire, et payant de ses sueurs toutes les sottises, tous les vices de ses maitres : voilà désormais l'histoire de la Franche-Comté et des Franc-Com-

tois. Ajoutons que ce mot de Franche-Comté n'était plus qu'un non-sens : en devenant province française, c'est-à-dire en passant sous le gouvernement à impôts et priviléges de la France monarchique, la *franche et libre terre de Bourgogne* perdait le beau nom qui avait fait sa fierté et sa gloire.

Les Franc-Comtois s'étaient d'abord sentis froissés, dans leur orgueil national, par l'érection de monuments qui leur rappelaient leur défaite; bientôt ils se sentirent au cœur une irritation sourde et tenace en voyant le nouveau gouvernement démolir une à une leurs vieilles franchises et libertés. Mais Louis XIV établit chez eux une organisation militaire et judiciaire qui les mit hors d'état de rien entreprendre pour se soustraire au joug : il nomma dans la province un gouverneur, lequel eut sous ses ordres un lieutenant général et autant de gouverneurs particuliers que le pays comptait encore de places fortifiées. Besançon eut son gouverneur, avec un lieutenant du roi, un major, deux aides-majors, deux capitaines des portes. La citadelle de Besançon, la ville de Salins et le château de Joux eurent aussi leur gouverneur particulier; le fort Griffon et le château de Blamont, les forts de Belin et de Saint-André eurent chacun leur commandant.

Jusqu'à la conquête française, la Franche-Comté était restée divisée en bailliages d'Amont, d'Aval et de Dôle : Louis XIV en créa un quatrième, le bailliage de Besançon, composé de cent communes que l'on démembra des trois autres. Dans chacun de ces bailliages fut placé un officier royal d'épée, qui eut sous lui un prévôt, trois lieutenants et un certain nombre d'exempts. Outre ces quatre grandes circonscriptions bailliagères, on divisa le pays en quatorze bailliages particuliers ressortissant directement au parlement, et qui furent ceux de Besançon, Vesoul, Gray, Dôle, Baume-les-Dames, Lons-le-Saulnier, Orgelet, terre de Saint-Claude, Poligny, Salins, Arbois, Pontarlier, Ornans, Quingey. Louis XIV n'avait d'abord rien changé à la législation qui régissait le pays; mais il y introduisit insensiblement les coutumes et les lois françaises, il établit des impôts, institua des intendants de justice, de police, de finances, et en peu d'années la Franche-Comté se trouva soumise aux mêmes mesures administratives et militaires que les autres provinces de France.

L'assemblée des états disparut : jusqu'à la fin de la domination espagnole, il était resté dans les attributions de cette assemblée de voter la somme annuelle (cent mille livres environ) que le pays accordait au souverain à titre de don gratuit. Louis XIV ayant porté cette somme au chiffre de huit cent quatorze mille livres, les états refusèrent de se réunir pour la voter, et le roi la fit lever d'office par l'intendant de la province : mais dès lors les états ne furent plus convoqués.

La bourgeoisie franc-comtoise avait été la première à ressentir le contre-coup de tous ces changements : non-seulement elle avait vu tomber la haute influence qu'elle s'était acquise en Europe par le génie de ses hommes d'État, mais elle perdit même toute son initiative dans les affaires de l'intérieur. A le bien prendre, ce n'était que justice : en facilitant aux Français la conquête du pays, la bourgeoisie comtoise avait trahi son devoir, et, aux yeux de la morale, elle méritait de porter la peine de sa félonie. L'un des premiers actes du nouveau règne avait été d'enlever à l'oligarchie parlementaire de Dôle le gouvernement de la province : Louis XIV, sous prétexte d'abus de pouvoir, que sa politique laissait croître à dessein sans les ré-

primer, transféra en 1676 le parlement de Dôle à Besançon, augmenta le nombre de ses membres et en rendit toutes les charges vénales. La justice devint dès lors le monopole des écus : aux époques précédentes, les places ne se donnaient pas à l'argent, mais au mérite : lorsqu'un office venait à vaquer, le parlement présentait au souverain une liste de trois candidats, et le souverain faisait son choix. Dépouillée de son parlement, la vieille cité doloise n'eut plus d'existence propre : elle continua bien d'être classée parmi les places de guerre de la province ; elle demeura bien le siége d'un grand bailliage et d'un bailliage particulier : mais, en perdant sa cour souveraine, elle cessait de vivre politiquement, elle n'était plus l'âme du pays ; et ses déceptions ne devaient pas s'arrêter là. Le titre de capitale lui fut enlevé du même coup, toujours au profit de Besançon. Louis XIV, en faisant de l'ancienne cité impériale la nouvelle capitale de la Franche-Comté et le siége du parlement, voulait l'indemniser de la perte de ses priviléges ; car il avait rayé d'un trait de plume sa constitution républicaine : il avait remplacé l'assemblée des notables par un bailliage investi des fonctions judiciaires, mais qui absorba la juridiction de la régalie ; et l'assemblée des gouverneurs, par un corps de magistrats chargés d'administrer la ville, mais dans les limites imposées aux autres villes du royaume. La concession du parlement et le titre de capitale ne furent pas les seules faveurs que Besançon reçut de Louis XIV : on le verra tout à l'heure, lorsque nous aurons rappelé ce qui se passait à Montbéliard en 1676, l'année même où la magistrature bisontine installait sa cour souveraine.

A cette époque, la principauté de Montbéliard ne faisait pas partie de la Franche-Comté ; elle appartenait depuis la fin du quatorzième siècle à la maison ducale de Wurtemberg : mais trop faible pour résister soit à ses ambitieux voisins, soit à d'autres ennemis, elle s'était alliée tour à tour avec les empereurs d'Allemagne, avec les souverains de la Comté de Bourgogne, avec les gouverneurs de Besançon. Vers les derniers temps du seizième siècle, elle s'était mise sous la protection de la France, ce qui la préserva, lors de la guerre de dix ans, de tomber aux mains du duc de Lorraine ou des généraux espagnols : les garnisons françaises qu'elle avait alors dans ses places la sauvèrent de plusieurs tentatives d'invasion. Elle resta neutre pendant les campagnes de 1668 et 1674 en Franche-Comté ; mais après la soumission de la province, l'état des choses changea : Louis XIV trouvant à sa convenance la principauté de Montbéliard, dont la position géographique arrondissait à l'est les frontières de son royaume, déclara sur de frivoles prétextes la guerre au comte régnant Georges II. Il envoya contre lui le maréchal de Luxembourg avec un corps d'armée considérable ; et Montbéliard, investi par des forces trop supérieures pour qu'une longue résistance lui fût possible, ouvrit ses portes devant la première sommation du général français. Cette conduite ne sauva pas la ville d'un pillage presque complet : le château, qui possédait une précieuse collection de manuscrits historiés par les comtes eux-mêmes, et qui renfermait aussi le musée des antiquités de Mandeure, formé par les soins du savant Bauhin, fut entièrement dévalisé. Quatre ans plus tard, en 1680, le parlement de Besançon adjugeait à Louis XIV la souveraineté de Montbéliard : ce parlement, si nouvellement français qu'il fût, avait trouvé cette occasion d'être agréable au roi, et il l'avait saisie avec

empressement. Une chambre de réunion établie à Besançon déclara que Montbéliard était un ancien fief de la Comté de Bourgogne, et Georges II se vit obligé de prêter serment au roi pour sa principauté. Louis XIV cependant ne devait pas conserver sa nouvelle conquête; il ne la garda que jusqu'à la paix de Ryswick, en 1697. La principauté rentra donc sous la domination de ses légitimes possesseurs, après vingt et un ans d'occupation étrangère; mais le départ des Français lui fut fatal. Montbéliard, à cette époque, possédait une citadelle, dix portes et de hautes murailles d'enceinte flanquées de tours : les Français, avant d'évacuer la place, en rasèrent la citadelle et les fortifications, pour la mettre hors d'état de se défendre dans l'éventualité d'une nouvelle attaque.

La fameuse révolte des bourgeois de Montbéliard contre leur seigneur est postérieure de quelques années à ce départ des troupes françaises. C'était en 1705. Le comte qui régnait alors s'appelait Léopold-Éberard. Homme de mœurs débauchées et viles, il rendait son gouvernement odieux, et ses excès avaient fini par soulever l'animadversion générale. On désirait sa perte. Les bourgeois surtout se montraient animés d'une indignation menaçante : décidés à frapper un grand coup, ils complotèrent de s'emparer de la personne du comte, de le déposer et de se proclamer en république. La révolte allait éclater, lorsqu'un événement inattendu vint changer la face des choses : un matin, les bourgeois de Montbéliard trouvèrent leur ville occupée par six régiments de cavalerie que le comte Léopold-Éberard avait empruntés à Louis XIV, et les conjurés durent se laisser désarmer sans résistance. Léopold ressentit une joie profonde de pouvoir se venger : il fit exécuter à mort le principal chef du mouvement, et punir de divers châtiments la plupart de ses complices; les uns furent emprisonnés, les autres chassés de la ville ou fustigés. Le comte enleva de plus à la corporation des bourgeois ses franchises, ses armoiries et sa bannière; il ne la leur rendit que trois ans après, le 30 décembre 1708, à la suite d'un accord entre ses sujets et lui.

Revenons à Besançon. L'empereur Charles-Quint avait beaucoup fait pour la prospérité matérielle de cette vieille cité; Louis XIV fit plus encore. Lors de la conquête française, Besançon ressemblait autant à une campagne qu'à une ville : on labourait dans son enceinte. Le goût de Louis XIV s'était offensé de cet aspect disparate; le maître dit un mot, et tout changea : des maisons et des rues se dessinèrent et s'élevèrent sur les terrains livrés à la culture; d'immenses casernes furent construites; les rives du Doubs se bordèrent de deux larges quais; les vieilles murailles de la ville tombèrent pour faire place à de magnifiques remparts plantés d'arbres. Louis XIV, voulant agrandir la citadelle, ordonna la démolition de l'église Saint-Étienne, ainsi que des maisons canoniales qui l'environnaient; et sur la montagne que Jules César avait indiquée comme un excellent point de défense, on vit s'élever une des plus belles forteresses de l'Europe, car l'ingénieur à qui Louis XIV avait confié l'exécution de ce travail s'appelait Vauban, et du génie de cet homme on ne pouvait attendre qu'un chef-d'œuvre.

Vauban ne donna pas seulement ses soins à la citadelle proprement dite : il comprit dans le système de défense de Besançon les rochers de Chaudane et de Brégille, et fit ainsi de cette ville, enveloppée par le Doubs et trois montagnes, une

place imprenable, après avoir été celui-là même qui avait le plus contribué à la prendre. La citadelle, aujourd'hui l'orgueil de Besançon, renferme plusieurs cours et divers bâtiments; elle est entourée de murs énormes et de tranchées excavées dans le roc sur lequel elle s'élève, à cent trente mètres au-dessus du Doubs. Les travaux qu'y fit Vauban furent si dispendieux, que Louis XIV demandait si les remparts de cette forteresse étaient d'or.

L'église de Saint-Étienne avait été démolie, parce qu'elle se trouvait située sur l'emplacement de la contrescarpe de la citadelle; mais on recueillit avec soin les ossements des anciens comtes de Bourgogne qui étaient inhumés dans cette église, on les déposa solennellement dans une fosse creusée au milieu de la grande nef de Saint-Jean, et on les recouvrit d'une pierre tumulaire portant une inscription latine où l'on rappelait l'année de cette translation. Quelque temps avant la démolition de Saint-Étienne avaient disparu les quatre colonnes de granit sur lesquelles étaient élevées les statues de Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, les quatre dieux païens plus particulièrement honorés dans l'antique Vesuntio. Monuments du christianisme, monuments du paganisme, tout s'en allait: telle est la destinée des choses humaines.

Cependant les grands travaux exécutés à Besançon par les ordres de Louis XIV transformaient la physionomie de cette ville, lui donnaient une animation particulière. L'activité des habitants s'était éveillée sous l'influence de l'impulsion française, et leur industrie, leur commerce surtout, prenaient un développement considérable, leur aisance croissait dans une proportion rapide. Le roi de France vint encore élever le niveau de leur bien-être en dépouillant Dôle de sa cour des monnaies et de son université pour en doter leur ville. La réputation que l'université s'était acquise durant son séjour de deux cent soixante-six ans à Dôle la suivit dans sa nouvelle résidence: les étudiants s'y rendirent non-seulement de la Franche-Comté, mais des provinces voisines, mais de la Suisse, de la Belgique, de l'Allemagne; et cette affluence de jeunes gens riches et prodigues n'était pas, pour la ville qui les accueillait, une des moindres causes de sa prospérité. L'université passa de Dôle à Besançon en 1691. Louis XIV lui laissa tous ses priviléges, il les augmenta même. Le recteur eut le droit, comme auparavant, de connaître en premiere instance, tant au civil qu'au criminel, de toutes les causes de ses suppôts; et l'appel de ses jugements n'était dévolu au parlement que dans les matières au grand criminel: il se portait, dans tous les autres cas, au collége des professeurs, qui jugeait en dernier ressort. Les professeurs de l'université eurent les mêmes honneurs et prérogatives que les officiers du parlement et de la cour des comptes; ils prirent comme eux, dans leurs actes, le titre de *messires*, qui n'appartenait qu'aux officiers de cour supérieure; ils jouirent, comme eux, de l'exemption de toutes tailles et impositions, du droit de *committimus* et du droit de *franc-salé* [1].

En 1692, Louis XIV introduisit dans la Franche-Comté la vénalité de tous les of-

[1] Le *committimus*, terme de chancellerie qui signifie *nous commettons*, donnait à la corporation ou à la communauté qui en jouissait, le droit de faire renvoyer ou d'évoquer une cause devant d'autres juges, et, en certains cas, le droit de plaider en première instance au parlement, ou d'y attirer les procès intentés devant d'autres juridictions. — Le *franc-salé* était le droit de prendre gratuitement à la gabelle une quantité déterminée de sel.

fices, et ce changement amena la création de nouveaux fonctionnaires, c'est-à-dire d'un prévôt général, de trois prévôts provinciaux, de trois lieutenants et de quarante-six archers : le prévôt général vint résider à Besançon; l'un des prévôts provinciaux, à Vesoul; l'autre, à Dôle; le troisième, à Lons-le-Saulnier. Besançon, déjà capitale de la province; Besançon, déjà doté du parlement, de l'université et de la cour des monnaies; Besançon, déjà le siége de la grande prévôté, devint en 1696 le siége d'un présidial : par un édit du mois de septembre de cette année, le roi créa cinq présidiaux, qui s'établirent à Besançon, Vesoul, Gray, Lons-le-Saulnier et Salins; ces présidiaux étaient des siéges de justice devant lesquels se portaient les appellations des quatorze bailliages particuliers de la Franche-Comté. L'heureuse cité de Besançon, sur qui tombait avec tant d'abondance la manne des faveurs royales, pouvait s'enivrer de son bonheur, mais elle n'avait pas à s'en enorgueillir; car il faut le dire, elle perdait plus en dignité morale qu'elle ne gagnait en bien-être matériel. Toute cette jalouse et rude indépendance dont la vieille cité impériale avait donné tant de preuves, semblait s'être anéantie avec le pouvoir absolu de la royauté bourbonnienne : les descendants des fiers républicains du moyen âge s'étaient courbés en sujets plus que dociles sous la main qui avait déchiré la charte de leurs libertés cinq fois séculaires, et ils fermaient leur histoire par une page indigne de figurer avec celles qui redisaient un passé si glorieux.

Libéral envers les gens d'épée et les gens de robe du bailliage de Besançon, Louis XIV n'oublia pas dans ses faveurs les gens d'église, et particulièrement les chanoines du chapitre métropolitain. Il est vrai qu'ici le roi rendait générosité pour générosité. Jusqu'alors le chapitre métropolitain de Besançon avait eu seul le droit d'élire son archevêque; mais, au mois de juin 1698, les chanoines s'étant réunis extraordinairement, ils cédèrent au roi purement et simplement, et à perpétuité pour lui et ses successeurs, le droit de nommer au siége archiépiscopal. En retour, Louis XIV, par des lettres patentes enregistrées au parlement de Besançon le 30 juillet 1698, promit que l'église métropolitaine serait exempte de la régale spirituelle et temporelle[1]; que l'administration et l'économat appartiendraient, pendant la vacance du siége, au chapitre; que celui-ci jouirait paisiblement et en tout temps des droits de nomination au haut doyenné ainsi qu'aux autres dignités et personnats, et, alternativement avec le saint-siége, du droit d'élection des canonicats; que ledit chapitre continuerait aussi de mettre les sceaux dans le palais archiépiscopal et dans toutes les maisons canoniales où décéderaient soit l'archevêque, soit ses chanoines, soit ses suppôts, sans qu'il fût permis à aucun juge de s'ingérer dans leurs affaires, non plus que dans les inventaires de leurs biens; que le chapitre serait dédommagé pour la destruction de l'église Saint-Étienne; qu'il pourrait rétablir des maisons canoniales en nombre égal à celles qui avaient été démolies pour la construction de la citadelle, et qu'il aurait sur ces maisons une entière juridiction et police; que tous les traités faits au regard des exemptions du chapitre, soit pour le spirituel, soit pour le temporel, seraient confirmés et exécutés en tous points;

[1] La régale était un droit de la couronne qui permettait au roi de percevoir les fruits des évêchés ou archevêchés vacants, comme aussi des abbayes vacantes, et de pourvoir pendant cette vacance aux bénéfices qui étaient à la collation du prélat ou de l'abbé.

enfin, que ledit chapitre serait maintenu dans tous les droits, privilèges, prérogatives, prééminences, exemptions et juridictions dont il avait joui et dû jouir jusqu'à présent. On voit que les dignes chanoines ne manquaient pas de sollicitude pour ce qui regardait les choses d'ici-bas, toutes périssables qu'elles fussent. Quant à l'archevêque, il comptait dans son diocèse à peu près huit cents cures ou églises mères, une centaine de vicariats ou églises filles, et une douzaine de châtellenies; il ne reconnaissait au-dessus de lui que l'église de Rome; il se regardait comme indépendant de tout autre métropolitain, et il avait pour suffragants les évêques de Lausanne, Bâle et Bellay. Il tenait une cour princière, où l'on voyait une foule de grands-officiers, tels que grand-maréchal, grand-veneur, grand-échanson, grand-écuyer, grand-forestier, grand-chambellan, grand-intendant. Ces places se donnaient d'ordinaire à des gentilshommes franc-comtois de haute race, lesquels avaient même encore des revenus attachés à leurs charges, qui étaient héréditaires. Un tel luxe chez des gens d'église ne rappelait guère la pauvreté du Dieu dont ils se disaient les ministres, de Jésus né sur une poignée de paille, dans une étable.

Louis XIV ne borna pas ses libéralités à la ville de Besançon; il honora de faveurs particulières plusieurs des Bisontins. Il en est un qui mérite ici une place à part : c'est l'abbé Boisot. Louis XIV lui témoigna son estime en le nommant à l'abbaye de Saint-Vincent, un des plus riches bénéfices de la province. Cette insigne marque de munificence était d'autant plus flatteuse pour Boisot, qu'il n'avait rien demandé; elle ne s'adressait pas au courtisan, mais à l'homme de mérite, car l'abbé Boisot fut un des Franc-Comtois qui firent le plus d'honneur à leur pays par ses connaissances, ses services et ses travaux littéraires. C'est à ce titre que nous allons lui consacrer une page dans ce livre.

Boisot naquit à Besançon au mois de juillet 1639; il vint à dix-sept ans à Paris, où il apprit le grec et se perfectionna dans toutes les délicatesses de la langue française. Il se lia, durant son séjour à Paris, avec de célèbres hommes de lettres, avec Pellisson particulièrement, dont il resta jusqu'à sa mort le confident et l'ami. L'abbé Boisot avait le goût des voyages, cette passion des esprits d'élite : il passa de la France en Italie, c'est-à-dire de la terre des grandes choses dans la terre des grands souvenirs; il visita les villes principales de la péninsule, s'arrêta quelque temps à Rome, où il reçut du pape un accueil bienveillant, et fut présenté à la fameuse reine de Suède, Marie-Christine, qui voulut se l'attacher : l'abbé refusa cet honneur. Il revint, en traversant l'Allemagne, dans son pays natal, y trouva la considération que lui méritaient son savoir et ses voyages, et s'y consacra dès lors à la grande œuvre qui devait absorber sa vie entière, mais qui est restée son titre de gloire : nous voulons parler de la bibliothèque du cardinal de Granvelle. Comme nous l'avons dit précédemment, le cardinal de Granvelle avait été mêlé à tous les événements, initié à tous les secrets de la politique de son siècle, l'un des plus éclatants de l'histoire. Cet illustre homme d'État s'était donc trouvé en position de recueillir bien des notes intéressantes, bien des documents précieux sur les personnages et les choses de son temps : c'est ce qu'il avait fait. Le cardinal ne perdait aucune des pièces qui lui étaient adressées; il gardait jusqu'à des lettres de compliments, jusqu'à la correspondance de ses neveux : on peut juger par là s'il conservait

les mémoires, les lettres d'affaires, les copies d'actes politiques. Il en possédait une quantité prodigieuse en différentes langues, toutes notées, apostillées ou soulignées de sa main, et accompagnées de ses réponses dans les questions importantes. Les papiers du cardinal devinrent, après sa mort, la propriété de son neveu Jean-Thomas de Maîche, qu'il avait institué son héritier universel. On eût dû s'empresser de dépouiller avec soin et de conserver religieusement ces papiers, riches monuments de la politique du seizième siècle, dépositaires secrets des pensées de toutes les têtes couronnées de l'Europe : il n'en fut rien. On les regarda comme des paperasses inutiles, on les enfouit dans un galetas, puis on finit par les vendre en grande partie à l'épicier. Ce sont des Granvelle, ou du moins des membres de cette famille où le talent semblait héréditaire, qui commirent un tel sacrilége! *Les paperasses inutiles* du cardinal se dispersèrent, et tout eût péri si Jules Chiflet ne se fût occupé de recueillir ce qu'il en restait encore de son temps à Besançon ; mais il mourut au milieu de sa généreuse entreprise, et sans avoir eu le loisir de mettre en ordre ce qu'il avait pu rassembler. Un homme se trouva pour continuer l'œuvre patriotique de Jules Chiflet : ce fut l'abbé Boisot. Il s'est acquis des droits éternels à la reconnaissance de la république des lettres, pour la sagacité, la persévérance et le dévouement qu'il apporta dans ce travail : il y dépensa toute sa vie, il y consacra toute sa fortune; mais il eut le bonheur de sauver une partie considérable des richesses historiques de Granvelle. L'abbé Boisot acquit du comte de la Baume-Saint-Amour les débris de la bibliothèque du cardinal; il acheta des héritiers de Jules Chiflet les papiers en leur possession; il racheta tout ce qui avait été vendu, tout ce qui se trouvait dispersé dans différentes mains; il ramassa de côté et d'autre les débris de ce grand naufrage; il obtint d'un de ses amis, Eugène Chiflet, ce qu'il en avait recueilli, et des descendants du cardinal, ce qui leur en restait; il y ajouta plusieurs pièces originales déterrées en divers endroits; il rangea par ordre de date, il coordonna ces précieux manuscrits venus de toutes les cours, de tous les souverains, de tous les ministres; et, pour prévenir un nouveau malheur, il fit relier en sa présence cette collection acquise au prix de tant d'efforts et de sacrifices : elle ne formait pas moins de quatre-vingts gros volumes in-folio! Quel trésor que ces quatre-vingts volumes pour l'histoire politique du seizième siècle!

L'œuvre à laquelle s'était dévoué l'abbé Boisot l'avait mis en relation avec une foule de savants ; aussi, lorsqu'ils connurent le recueil des papiers de Granvelle, s'empressèrent-ils de demander à l'abbé franc-comtois la permission d'y puiser les matériaux dont ils avaient besoin. Leibnitz, Fléchier, Pellisson entre autres, exploitèrent avec profit cette mine féconde. Pellisson, qui recevait les confidences de l'abbé Boisot, *son fidèle ami*, comme l'appelait celui-ci, s'était souvent étonné qu'un Franc-Comtois semblât vouloir lutter de politesse et de pureté de langage avec les beaux-esprits de la capitale, avec des membres de l'Académie française. On en parla si fréquemment dans les salons de Versailles, qu'un jour Louis XIV témoigna sa surprise de ce que l'abbé Boisot ne paraissait pas à la cour. Un désir de Louis XIV était un ordre : l'abbé vint à Versailles. Il reçut du monarque l'accueil le plus flatteur; mais Boisot ne demandait pas à se produire : sa modestie, égale à son mérite, n'aimait que l'obscurité; et loin de songer à tirer parti de sa

nouvelle position, il se hâta de revenir dans son pays, regrettant les moments qu'il avait perdus à la cour. L'ardeur de Boisot à rechercher les papiers de Granvelle ne s'était pas ralentie après la mise au jour de ses quatre-vingts in-folios; l'infatigable abbé voulait ajouter quelques volumes à sa collection, et il en comptait déjà deux nouveaux, lorsque la mort vint l'enlever à son œuvre et à ses amis, le 4 décembre 1694. Il n'avait que cinquante-cinq ans.

La bibliothèque de Besançon, aujourd'hui l'une des plus riches de France, fut commencée, ou plutôt fut fondée par l'abbé Boisot : un an avant sa mort, il avait légué à sa ville natale tous ses livres et ses manuscrits, en y ajoutant une somme dont le revenu devait être spécialement affecté à l'acquisition de nouveaux ouvrages, et il avait voulu que le public fût admis à consulter ses collections. C'était là plus qu'une bonne pensée, c'était une bonne action bien digne de ce généreux savant[1].

Les faveurs dont l'abbé Boisot fut l'objet de la part de Louis XIV nous amènent à parler d'un autre Franc-Comtois qui reçut de ce monarque une preuve éclatante de sa satisfaction : l'artiste Claude Perrin, né aux Planches-les-Arbois en 1645. Perrin était un peintre de mérite : il avait révélé de bonne heure les dispositions les plus heureuses pour cet art, et dès l'âge de dix-neuf ans il achevait un tableau d'une belle exécution, un *Christ* que l'on voit encore à présent dans l'une des chapelles de l'église Saint-Just, à Arbois. Cette même église possède de Claude Perrin un *Ecce Homo*, composition plus remarquable que la première, et un *Saint François-Xavier*, dernier tableau de l'artiste, qui le peignit de la main gauche, une paralysie du bras droit ayant rendu impossible l'usage de ce membre. Mais les travaux qui valurent à Perrin un regard de Louis XIV n'appartiennent pas, comme les précédents, au genre religieux : Perrin avait eu l'honneur et le bonheur d'être choisi pour travailler à la fameuse galerie du palais de Versailles, et il fut l'un de ceux qui secondèrent avec le plus de talent le célèbre Lebrun dans les fériques ornements de ce palais, où la peinture avait prodigué toutes ses splendeurs et ses magnificences, dit Henri Martin, « pour déifier Louis XIV sous toutes les formes, dans la guerre et dans la paix, dans les arts et dans l'administration de l'empire, et pour y célébrer ses amours comme ses victoires, ses passions comme ses travaux. » Lorsque ces resplendissantes décorations furent achevées, Louis XIV n'oublia pas les artistes : il leur prodigua ses faveurs comme ceux-ci lui avaient prodigué leur talent, et il récompensa Claude Perrin en lui conférant un titre de noblesse.

Après l'abbé Boisot qui se fit estimer dans les lettres, et Claude Perrin qui se fit estimer dans les arts, il nous faut parler d'un autre Franc-Comtois qui se fit estimer

[1] « Un homme a fait de cette bibliothèque de Besançon l'un des plus précieux trésors littéraires de la France : on y compte à présent 80,000 volumes de choix et 900 manuscrits. Toute la vie de cet homme dévoué a été employée à une œuvre de science et de patriotisme. L'Europe entière le connaît par ses écrits, les érudits l'ont maintes fois pris pour guide dans leurs recherches, les bibliographes ont sans cesse recours à ses travaux lumineux. Mais de tous les succès qu'il a obtenus par son savoir, il n'en est pas un qui vaille pour lui le bonheur d'avoir été utile à sa ville natale et aux enfants de son pays ; et de tous les noms de Franc-Comtois illustres dont cette province s'honore, il n'en est pas un qu'elle doive entourer de plus de respect et conserver avec plus de reconnaissance que ce noble nom de Charles Weiss. » (*Magasin pittoresque*, tome XIII, page 102, article BESANÇON, par Francis Wey.)

par l'humanité : c'est désigner Jacques Beaulieu, plus connu sous le nom de *frère Jacques*, à qui sa nouvelle méthode pour l'opération de la taille mérita la réputation du plus habile lithotomiste de son temps. Et le plus beau titre de frère Jacques ne fut pas d'avoir découvert un moyen propre à soulager les souffrances de ses semblables, mais d'avoir élevé sa profession à la hauteur d'un ministère en l'anoblissant par une vertu bien rare, le désintéressement. Il y aurait de l'ingratitude à laisser dans l'oubli une existence si dignement passée; raconter la vie de ce compatriote, c'est payer au dévouement la dette de la reconnaissance, c'est s'acquitter d'un devoir.

Jacques Beaulot ou Beaulieu naquit en 1651 au hameau de l'Étendonne sous Beaufort, dans le bailliage de Lons-le-Saulnier. Ses parents étaient de très-pauvres cultivateurs qui ne purent lui faire donner pour toute éducation que les premiers éléments de lecture et d'écriture. Cela n'empêcha pas chez cet enfant un rapide développement de l'intelligence. A l'âge de seize ans, Beaulieu prit la résolution de quitter la maison paternelle et de voyager : un instinct secret le poussait à chercher les moyens de s'instruire; une maladie en fit naître l'occasion. Apporté un jour, par ses parents, à l'hôpital de Lons-le-Saulnier, Beaulieu y puisa le goût des opérations chirurgicales; et, lorsqu'il fut convalescent, il montra le plus grand empressement autour des malades. Pour être mieux en état de les servir, il demanda qu'on voulût bien lui apprendre la saignée, mais on ne daigna pas répondre à ses bonnes intentions; et, offensé de ce refus, le jeune homme sortit de l'hôpital. Au lieu de retourner chez son père, dont la profession de cultivateur lui inspirait une véritable répulsion, il s'engagea dans un régiment de cavalerie, où il fit connaissance d'un chirurgien empirique du nom de Pauloni. Après sa libération du service militaire, il devint le compagnon de voyage de ce chirurgien : il passa cinq ou six années à parcourir avec lui les diverses provinces de France, et lorsqu'il connut à fond la méthode du maître, il résolut de le quitter. La séparation eut lieu à propos d'un voyage à Venise : notre Franc-Comtois ne se sentant pas de dispositions à passer en pays étranger laissa partir Pauloni, et lui il se rendit en Provence. A dater de ce moment il travailla seul : ses mœurs simples et pures, sa piété, sa modestie, son admirable désintéressement lui concilièrent bientôt toutes les sympathies et tous les respects. Il devint le saint Vincent de Paule des malheureux; il les traitait toujours gratuitement, il les aidait souvent de sa bourse. Ce fut durant son séjour en Provence, qu'il prit le nom de *frère Jacques* et changea de costume en même temps que de nom : un manteau ressemblant beaucoup à celui des carmes, une robe qui descendait jusqu'au milieu de la jambe, des bas en toile blanche, des souliers lacés avec des courroies, un chapeau au lieu de capuchon, tel fut l'accoutrement qu'il adopta et qu'il ne quitta plus.

De Provence, frère Jacques passa dans le Languedoc, et du Languedoc dans le Roussillon, faisant partout des cures qui répandaient de plus en plus sa renommée. A Perpignan, il réforma sa manière d'opérer : jusqu'alors il avait pratiqué la taille d'après la méthode de Pauloni, laquelle consistait, pour obtenir l'extraction des calculs, à retrancher les principaux organes de la virilité. Frère Jacques trouva qu'il était bien préférable de ne pratiquer sur les malades qu'une simple incision latérale,

et que ce procédé, plus facile pour l'opérateur, moins dangereux et moins douloureux pour le patient, avait en outre l'avantage de ne pas offenser les lois de la nature. L'expérience prouva, par les résultats obtenus, combien la nouvelle méthode était plus commode et plus sûre que celle des autres chirurgiens : le lithotomiste franc-comtois la rectifia plus tard, en substituant à l'usage des sondes rondes l'emploi des sondes crénelées, qui dirigeaient et soutenaient mieux la pointe du bistouri ; et c'est ce même procédé de la taille latérale que l'on a longtemps désigné dans les écoles, sous le nom de *taille du frère Jacques.*

Cependant frère Jacques, après avoir opéré d'une manière presque toujours heureuse, selon sa méthode, une foule de calculeux en province, était venu sur le grand théâtre où se sanctionnent les réputations, c'est-à-dire à Paris. Il avait quelques lettres de recommandation pour Fagon, premier médecin de Louis XIV, et pour Félix, premier chirurgien du roi. La cour se trouvant en ce moment à Fontainebleau, frère Jacques s'y rendit : Fagon et Félix l'accueillirent avec bienveillance ; l'un d'eux lui donna même un logement chez lui. Ce fut en leur présence, et celle de plusieurs autres médecins et chirurgiens de la cour, que le frère eut l'occasion d'opérer un jeune sujet attaqué de la pierre : la dextérité du praticien, sa fermeté, sa promptitude lui conquirent l'admiration des juges ; la rapide guérison du malade vint augmenter l'estime que l'on avait pour frère Jacques, en justifiant les éloges dont il avait été l'objet. Cette opération fit du bruit à la cour, et Louis XIV laissa tomber de ses lèvres quelques mots d'intérêt en faveur du lithotomiste de la Franche-Comté.

Une question d'une haute importance appela quelque temps après frère Jacques à Paris : les administrateurs et les médecins de l'Hôtel-Dieu, réunis en assemblée générale, avaient décidé que des opérations de la taille seraient faites en grand, et que des quatre-vingt-deux calculeux qui se trouvaient tant à l'Hôtel-Dieu qu'à la Charité, soixante seraient taillés par frère Jacques, et vingt-deux par les chirurgiens ordinaires. L'épreuve eut lieu, mais elle ne fut pas décisive : la malveillance ne parut pas être restée étrangère au succès du résultat ; frère Jacques avait, dans plusieurs médecins, des antagonistes puissants qui ne voulaient pas de sa méthode, et l'on alla jusqu'à dire que lès chirurgiens chargés du pansement de ses malades les soignèrent de manière à entraver leur guérison. Pour l'honneur de la science, il faut rejeter jusqu'au soupçon d'une semblable pensée.

Frère Jacques, voyant les esprits partagés sur la valeur de ses procédés opératoires, résolut de quitter Paris. Au printemps de l'année 1699 il se rendit à Aix-la-Chapelle, où depuis longtemps on le pressait de venir. Sa présence dans la ville fut annoncée en ces termes par la gazette de Hollande : « Frère Jacques, lithotomiste du roi de France, est arrivé le 28 mai à Aix-la-Chapelle, et fait savoir que si quelqu'un est incommodé de la pierre, il le guérira, ne demandant rien aux riches ainsi qu'aux pauvres ; il offre d'enseigner sa méthode aux chirurgiens. » Cette annonce attira dans la ville un grand nombre de calculeux : frère Jacques en opéra plus de soixante, mais avec tant de bonheur, que tous guérirent. Le bruit de ces cures merveilleuses s'étant répandu, on manda de tous les côtés le frère dans les termes les plus flatteurs. A Cologne, ses succès ne furent pas moins remarquables et donnèrent un nouvel éclat à sa renommée ; les chirurgiens même de la ville ne purent lui

refuser leur approbation : témoignage d'autant plus honorable, que l'esprit de corps n'aime guère à reconnaître la supériorité d'un confrère, surtout d'un confrère étranger. A Amsterdam, les nombreuses opérations de frère Jacques ne comptèrent que d'heureux résultats et répandirent son nom dans toute la Hollande : mais ce que l'on mettait encore au-dessus de son mérite, mais ce qui lui gagnait tous les cœurs, c'étaient son désintéressement envers les malades, son inépuisable charité envers les pauvres; c'étaient une modestie que rien ne pouvait enorgueillir, une abnégation qui semblait s'ignorer elle-même. Les magistrats d'Amsterdam, dans leur reconnaissance pour les services de frère Jacques, firent graver son portrait, avec cette légende : *Frater Jacobus de Beaulieu, anachoreta burgundus, lithotomus omnium Europæorum peritissimus*. Les magistrats de la Haye, à l'exemple de ceux d'Amsterdam, firent aussi graver le portrait du frère, en ajoutant à cette marque d'estime un présent de plusieurs instruments de lithotomie et de deux sondes en or, comme un témoignage de gratitude envers l'homme que ses talents et son dévouement rendaient si utile à ses semblables : frère Jacques avait opéré à la Haye un grand nombre de malades dont la guérison était venue ajouter encore à la popularité de son nom. Et ce ne furent point seulement les magistrats de la cité qui acquittèrent la dette de la reconnaissance envers l'opérateur franc-comtois ; le peuple voulut aussi lui payer son tribut : frère Jacques s'étant absenté de la Haye pour quelques jours, il vit, au moment d'y rentrer, la population accourir au-devant de lui et le porter en triomphe comme son bienfaiteur.

A Utrech, à Bruxelles, à Anvers, le frère trouva les mêmes succès et les mêmes sympathies : les magistrats de Bruxelles, voulant comme ceux de la Haye et d'Amsterdam lui laisser une marque de leur reconnaissance, firent aussi graver son portrait. Amsterdam redemanda frère Jacques; et malgré le refus de celui-ci, les magistrats, qui croyaient n'avoir pas suffisamment reconnu ses services, lui décernèrent une médaille en or, sur la face de laquelle était le buste du frère, et sur le revers les armes de la ville, avec ces mots : *Pro servatis civibus;* devise glorieuse inventée pour les sauveurs de leur patrie et pour les bienfaiteurs de l'humanité.

De retour en France, frère Jacques alla voir à Versailles le médecin Fagon, qui le reçut avec beaucoup d'égards et lui dit les paroles les plus flatteuses; il voulut même lui faire quelques présents; mais le frère les accueillit par un refus : tout ce qu'il accepta de Fagon, ce fut un certificat dont les termes méritent d'être rapportés : « Nous, Guy-Croissant Fagon, conseiller du roi en ses conseils d'État privés, premier médecin de Sa Majesté, ayant été présent à plusieurs opérations de la taille faites par frère Jacques Beaulieu, qui ont heureusement réussi; et étant informé, par le rapport qui nous a été fait tant des pays étrangers que des villes de France, que depuis qu'il a rectifié son opération, suivant les avis qui lui ont été donnés, il a eu un très-grand succès; connaissant de plus l'expérience et la dextérité qu'il s'est acquises par une longue pratique de cette opération, et qu'il accorde charitablement ses secours à tous les pauvres qui se présentent, et même fait les frais propres à leur guérison ; nous avons jugé qu'il était utile pour le bien public de lui permettre de travailler dans tous les lieux du royaume où il serait appelé, et de lui accorder pour cet effet notre approbation par le présent certificat, que nous avons signé et

fait contre-signer par notre secrétaire ordinaire, et fait mettre et apposer le cachet de nos armes. Fait à Versailles le dernier novembre 1707. *Signé* FAGON; et plus bas, pour mondit sieur, VAILLANT. »

Un tel certificat, signé du nom de Fagon, du premier médecin de Louis XIV, était pour frère Jacques le plus honorable témoignage qu'on pût donner à son talent et sa vertu. Le frère n'y vit qu'un nouvel encouragement à poursuivre son œuvre philanthropique. Après quelques mois de repos dans son pays natal, il reprit sa vie de fatigues et de dévouement : Lyon, Genève, la Lorraine, Strasbourg, Liége, Vienne en Autriche, Venise le virent tour à tour prodiguer ses soins aux malades et sa bienfaisance aux malheureux. A Vienne, il fut présenté par le grand-chancelier à l'empereur François-Joseph, qui lui donna pour récompense un lingot d'or. A Venise, sa réputation se répandit dans toute l'Italie et lui mérita de flatteuses préférences de la part d'un grand nombre de villes qui le demandaient avec empressement. Le frère ne put se rendre à leurs vœux ; car il sentait depuis quelques mois augmenter les douleurs rhumatismales auxquelles il était sujet et qui l'avaient forcé de se reposer plusieurs semaines à Venise. Voyant que son âge et sa santé ne lui permettraient pas de continuer longtemps encore ses voyages, il ne songea plus qu'à revenir dans sa patrie pour y finir ses jours; mais il voulut, auparavant, visiter la Ville éternelle : il y arriva vers les premiers mois de l'année 1713. C'était plutôt un sentiment de piété que l'intention de pratiquer son art, qui le conduisait à Rome; cependant son humanité ne lui permit pas de refuser ses secours aux malheureux dont il pouvait soulager la souffrance, et il en opéra plusieurs : le succès de ses cures fit tant de bruit, que le pape manifesta le désir de le voir. Frère Jacques lui fut présenté par un cardinal : il reçut du saint-père un accueil honorable, sa bénédiction et quelques cadeaux; puis il partit de Rome sans s'arrêter dans aucune ville sur sa route, qu'il continua jusqu'à son hameau natal, où il ne demeura que peu de jours. Il vint se fixer à Besançon, chez un de ses anciens amis, et c'est là qu'il mourut en 1720, dans des sentiments aussi pieux que sa vie avait été vertueuse et désintéressée. Frère Jacques laissait à peine de quoi fournir aux frais de son enterrement : et cependant il avait exercé son art avec de brillants succès dans les principales villes de l'Europe, il avait opéré des milliers de malades, parmi lesquels se trouvaient des personnages de haute distinction; mais frère Jacques n'exigeait rien pour la rétribution de ses cures, et il donnait aux pauvres l'argent que les riches le forçaient d'accepter. Ah ! que de telles existences sont rares ! Elles mériteraient mieux que celles de beaucoup d'hommes qu'on appelle illustres, d'obtenir les honneurs de l'histoire.

Il semble qu'il ait été dans la destinée des Franc-Comtois remarquables de cette époque, de rechercher l'estime avant la gloire et de fonder leur réputation plutôt sur l'utilité que sur l'éclat de leurs services. On vient de le voir par l'exemple de frère Jacques, on l'a vu précédemment par l'exemple de l'abbé Boisot; voici maintenant l'abbé d'Olivet, qui malgré les plus éminentes qualités de l'homme de lettres, se contenta d'être un traducteur et un grammairien. Les travaux de cette nature ne conquièrent pas à leur auteur la popularité du nom et les bravos de l'admiration publique; inaperçus de la foule, ils ne sont remarqués que par le petit nombre des

esprits cultivés : ceux-là seuls peuvent les juger, les apprécier, comprendre l'œuvre et le mérite de l'écrivain, ses veilles, ses fatigues, son but, et l'indemniser de tous ses efforts en lui consacrant dans leur souvenir une place solide et durable. C'est cette place solide et durable que l'abbé d'Olivet occupe dans l'histoire des lettres, car il leur a rendu des services qui ne s'oublieront jamais : comme grammairien, « il a, dit M. Bousson, un de ses panégyristes[1], il a posé la base de l'harmonie de notre langue, en a prouvé l'existence, et prévenu, autant qu'il était en lui, le retour à cette barbarie dont la rouille épaisse a si longtemps pesé sur la France ; comme traducteur, indépendamment du mérite d'avoir naturalisé parmi nous d'immortels chefs-d'œuvre, il a appliqué toutes les règles de la pureté du langage, que ses théories ont si bien exposées et recommandées. »

L'abbé Joseph Thoulier d'Olivet est un des hommes dont la Franche-Comté doit à juste titre s'honorer. Il naquit à Salins, le 1er avril 1682, d'une famille qui tenait un rang distingué dans la magistrature. Il fit et termina ses études au collége de sa ville natale, dirigé à cette époque par les jésuites, qui ne négligèrent rien pour s'attacher ce jeune homme ; ils avaient deviné son talent, et à sa sortie du collége ils l'engagèrent dans leur ordre. Ses supérieurs l'envoyèrent d'abord à Reims, ensuite à Dijon, puis à Paris, et les vrais succès qu'il obtint soit comme professeur à leur collége de Louis-le-Grand, soit comme prédicateur, firent jeter les yeux sur lui pour continuer l'histoire de l'ordre, que la vieillesse du père Maucroix, chargé de ce travail, l'empêchait de terminer. Mais d'Olivet s'effraya de la tâche qu'il avait à remplir ; et, craignant de ne pouvoir poursuivre les études favorites auxquelles il s'était livré jusqu'alors, il préféra quitter la compagnie plutôt que d'entreprendre l'œuvre en question.

Admirateur passionné des grands écrivains de l'antiquité, qu'il lisait et relisait sans cesse, d'Olivet avait, en 1710, publié sous le voile de l'anonyme une traduction des *Philippiques* de Démosthène et des *Catilinaires* de Cicéron ; en 1721, il donna sa traduction des *Entretiens sur la nature des Dieux* : son esprit grave et mesuré, sa connaissance approfondie de la langue latine, le tour de sa phrase claire et correcte, le rendaient éminemment propre, dit M. Bousson, « à reproduire avec toutes leurs qualités de style ces pensées profondes et justes, ces raisonnements lumineux, dont l'enchaînement habile satisfait l'esprit, tout en s'adressant au cœur, et qui, exprimés avec autant de facilité que d'élégance, unissent toujours l'instruction à l'agrément. » La traduction des *Philippiques* et des *Catilinaires*, bien qu'élégante et correcte, n'avait eu qu'un succès médiocre : l'éloquence impétueuse et passionnée de Démosthène et de Cicéron, leurs mouvements entraînants et rapides, leurs élans dithyrambiques, ce désordre oratoire qui n'était, chez Démosthène surtout, que le sublime de l'art, rien dans ces chefs-d'œuvre ne pouvait se plier aux procédés mathématiques du style de d'Olivet. Le caractère calme et réfléchi des ouvrages phi-

[1] Nous devons à M. Bousson un *Éloge historique et littéraire de l'abbé d'Olivet*, ouvrage qui valut à l'auteur une mention honorable au concours proposé en 1856 par l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Besançon. Cet opuscule, où l'on trouve des pages intéressantes, nous a beaucoup servi pour apprécier les faces diverses du talent de l'abbé d'Olivet ; nous ajouterons même que nos lignes ne sont souvent qu'une reproduction abrégée de cette œuvre.

losophiques convenait mieux à son génie, comme le prouva la traduction des *Entretiens sur la nature des Dieux* : elle fut reçue avec applaudissement. La même faveur accueillit sa traduction des *Tusculanes*, qu'il avait faite en collaboration avec le savant président Bouhier, de Dijon, l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Le premier de ces ouvrages ouvrit à d'Olivet les portes de l'Académie française, et son admission dans l'illustre compagnie était pour lui d'autant plus flatteuse, qu'il ne l'avait nullement sollicitée ; mais la pureté, l'élégance et la correction continues de son style, sa profonde connaissance du mécanisme de la langue, son esprit juste et méthodique, joint au goût le plus sévère, avaient frappé l'Académie ; et celle-ci, rencontrant en d'Olivet un littérateur que la nature de son talent appelait à lui rendre d'éminents services, se l'était attaché par l'honorable préférence de ses suffrages. L'écrivain franc-comtois allait justifier la haute opinion que l'on avait de lui. Nommé l'un des trois membres que l'Académie chargea de travailler au code grammatical qu'elle préparait pour donner une connaissance complète et raisonnée de la langue française, et pour dégager l'enseignement de toutes les difficultés dont les anciennes grammaires se trouvaient hérissées, l'abbé d'Olivet s'acquitta de sa tâche avec un incontestable talent : dans ses *Essais de grammaire*, qui comprennent les quatre espèces de mots déclinables de la langue, le nom, l'article, le pronom, le participe, il sut embrasser, avec autant de lucidité que de méthode, toutes les circonstances où l'on peut employer ces espèces de mots, il leur attacha des définitions courtes et nettes qui se gravent aisément dans la mémoire, et, mérite bien rare, il exposa les principes avec cette clarté, avec cette précision qui les rendent toujours accessibles, même aux intelligences les plus simples. Mais ce fut dans sa *Prosodie française* qu'il donna la preuve de ce sentiment des beautés poétiques dont il possédait le secret, et de ce qui en constitue la base essentielle, l'harmonie. Cette œuvre remarquable, aujourd'hui le plus grand titre de gloire de l'abbé d'Olivet, obtint à l'époque de son apparition les éloges unanimes du monde littéraire et attira sur son auteur les plus flatteurs témoignages : « J'ai reçu votre Traité de la Prosodie, écrivait à d'Olivet, le 8 mai 1738, Jean-Baptiste Rousseau ; le livre m'a paru extrêmement bon, et d'autant plus utile, que la chose qui manque présentement à notre langue est une méthode sûre pour apprendre aux étrangers à la bien prononcer, ce qui ne se peut que par des observations telles que les vôtres, munies de l'autorité d'un corps comme l'Académie. » — « Cet ouvrage, disait Voltaire, subsistera autant que la langue française, qu'il venge des injustes reproches qu'osaient lui adresser des écrivains peu exercés dans l'art de la manier ; » et Jean-Jacques Rousseau écrivait à l'article ACCENT de son *Dictionnaire de Musique*, que « le Traité de l'abbé d'Olivet » devrait être consulté par tous les musiciens français. » Pour réussir dans la composition d'un livre de cette nature, et pour lui donner ce cachet particulier sans lequel l'œuvre passe inaperçue, l'auteur avait surtout à se préoccuper de la marche à suivre : le succès dépendait de là. « Il fallait, comme dit M. Buisson, procéder d'une manière graduelle et raisonnée ; il fallait commencer par une définition générale où la clarté se réunît à la concision, en marquer les différentes parties et formuler enfin un petit nombre de règles susceptibles de peu d'exceptions et applicables dans toutes les circonstances. C'est ce qu'a fait d'Olivet.

Il commence par définir la prosodie la *manière de prononcer chaque syllabe régulièrement*, puis il lui reconnaît trois propriétés : l'*accent*, qui marque l'élévation ou l'abaissement de la voix dans la prononciation; l'*aspiration*, qui consiste à prononcer de la gorge, en sorte que la prononciation soit fortement marquée; enfin, la *quantité*, qui indique le plus ou moins de temps employé à prononcer une syllabe. Ces principes une fois établis, toutes les syllabes étant divisées, comme chez les anciens, en *longues*, *brèves* et *douteuses*, il parcourt toutes nos différentes terminaisons, en insistant particulièrement sur les pénultièmes syllabes, qui, dans notre langue surtout, où il y a beaucoup de finales muettes, sont toujours saisies avec avidité par l'oreille. De cet examen il déduit onze règles où, sauf un très-petit nombre d'exceptions, sont comprises toutes les syllabes de la langue, et dont l'observation est d'une si haute importance, que d'elle seule dépend souvent le sens que l'on doit donner aux mots.... Ce n'est pas cependant qu'on ne puisse reprocher à d'Olivet quelques erreurs, non dans l'énonciation de ces règles, mais dans quelques cas particuliers de leur application. Quoiqu'il eût, depuis sa jeunesse, habité la capitale, il n'avait pu échapper à la loi, bien plus générale de son temps qu'aujourd'hui, qui imprime au langage d'un homme cet accent particulier à sa terre natale. A la vérité, il établit une judicieuse distinction entre l'accent et la quantité; mais il arrive bien souvent que l'un réagit sur l'autre : une syllabe prononcée brève à Paris est longue dans telle ou telle province; aussi, sous ce rapport, a-t-on remarqué que d'Olivet s'est trompé dans quelques circonstances, bien rares sans doute, mais qu'une critique impartiale et équitable ne doit pas passer sous silence. »

Le succès de la *Prosodie française* et des *Essais de grammaire*, venant s'ajouter à la faveur depuis longtemps acquise aux savantes traductions du même auteur, avait répandu le nom de d'Olivet; mais l'académicien franc-comtois préparait un autre travail qui devait lui conquérir une grande célébrité : l'édition des Œuvres de Cicéron. Avant tout, l'abbé d'Olivet tenait à donner des immortels ouvrages de l'orateur romain un texte irréprochable; et ce fut en relisant et commentant les travaux de ses devanciers, ce fut en comparant les éditions antérieures et les manuscrits qu'il avait pu consulter, en discutant les diverses leçons, en élucidant les difficultés et les passages douteux, qu'il s'étudia à présenter aux philologues ce texte pur et correct dont il sentait toute la valeur; puis, lorsqu'il eut, à force de recherches et de soins, rassemblé les matériaux nécessaires à l'érection de son monument, il se mit à l'œuvre. L'édition du Cicéron parut en entier de 1740 à 1742. Ce magnifique travail répandit dans toute l'Europe le nom de d'Olivet et porta sa réputation à son apogée.

On nous pardonnera d'interrompre un moment notre récit sur d'Olivet, pour parler d'un de ses compatriotes qui publiait le dernier volume d'un grand ouvrage, l'année même où paraissait le premier volume de Cicéron. Ce compatriote était Dunod de Charnage; cet ouvrage était l'*Histoire de la Comté de Bourgogne*. Jusqu'alors la Franche-Comté n'avait eu que des annalistes et des chroniqueurs; elle manquait d'un historien : Dunod de Charnage entreprit d'être cet historien. Durant dix années il s'occupa d'amasser les matériaux dont il avait besoin, et lorsqu'il crut les avoir sous la main, il commença son travail : il écrivit un ouvrage en trois vo-

lumes in-quarto, qui parurent le premier en 1735, le second en 1737, et le dernier en 1740. Cette œuvre était la plus importante et la plus complète qu'on eût encore publiée sur la Franche-Comté ; mais elle laissa beaucoup à désirer : on regretta de la trouver généralement dépourvue de cet intérêt qui satisfait l'esprit et flatte l'imagination ; on lui reprocha de manquer des qualités qui doivent constituer les compositions de ce genre. Le style en est pâle et froid, trop souvent incorrect, presque toujours négligé, et l'on cherche vainement chez l'écrivain cette clarté, cette précision, cette méthode sans lesquelles un livre perd de sa valeur. Un autre défaut que l'on remarque dans cet ouvrage, c'est que les diverses parties en sont mal liées, mal coordonnées, par suite de l'habitude qu'avait prise l'auteur d'ajouter sans cesse ses nouvelles recherches aux matières déjà traitées : il en résulte que les questions n'offrent pas ce caractère d'ensemble qui fixe l'esprit, et que la géographie et la chronologie particulièrement, ces deux yeux de l'histoire, y sont présentées sans fidélité et sans ordre. Comme le dit M. Édouard Clerc, « on sent, en lisant Dunod, qu'il n'a travaillé que par parties, et qu'avant de prendre la plume il n'a pas médité ni embrassé l'ensemble de son sujet. Son œuvre n'est pas une histoire, ce sont les fragments d'une histoire, fragments souvent épars et sans enchaînement. Tout est morcelé, parce que tout a été étudié à part.... Il est rare que Dunod suive l'ordre naturel ; dans le plus simple récit il prend au hasard le premier événement que lui offre sa mémoire, et s'écarte sans raison de l'ordre chronologique. Il croit varier sa narration, et il l'interrompt brusquement, ou la ralentit par des objets étrangers ou des détails minutieux, toujours sans intérêt quand ils ne tiennent ni aux lois, ni aux mœurs, ni au gouvernement d'une nation. Sans cesse, au milieu de ces petits faits isolés ou des procès historiques dont il offre la discussion à son lecteur, il perd de vue la suite du récit et l'objet principal. Presque toujours il fait abstraction de cette règle, qu'il faut attacher les yeux sur les grands événements, faire des personnages saillants le centre du tableau, et renvoyer à la bordure l'accessoire, en rejetant dans des dissertations séparées les preuves des faits importants, lorsqu'elles n'ont pu trouver place dans le récit [1]. » Ajoutons avec M. Clerc, « qu'on entrevoit à peine, dans les événements nombreux que Dunod rassemble, la cause des révolutions du pays, l'influence des grands hommes qu'il a produits, l'établissement de ses coutumes, les progrès de la servitude ou des franchises, les conquêtes des ducs et des comtes sur la féodalité, les efforts persévérants des chefs du pays pour rendre l'unité à la puissance souveraine, la naissance des institutions, la part du parlement dans cette grande lutte où il soutint le pouvoir contre lui-même, les mobiles secrets qui ont amené la dernière conquête. »

Mais il est un dernier et bien grave reproche que l'on a le droit de faire à Dunod : cet écrivain n'a pas su ou n'a pas voulu se mettre en garde contre l'esprit de système, et ce défaut l'a conduit à commettre beaucoup d'erreurs, à se tromper généralement dans l'appréciation des faits. Dunod de Charnage était cependant un esprit judicieux et sagace, un homme d'une vaste érudition et d'une haute intelligence : malheureusement il avait les préjugés des gens de sa caste, ce qui faussait ses

[1] *Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*, tome Ier, chap. prélim., pages 13 et 14.

idées. Noble de naissance, il ne connaissait que les seigneurs : il trouvait légitimes et naturels tous les droits et priviléges qu'ils s'étaient appropriés; il leur accordait toutes les vertus et tous les mérites; il semblait n'écrire l'histoire qu'en leur honneur : pour lui, le peuple n'existait pas, ou du moins s'il existait, Dunod ne le croyait bon qu'à faire des corvées, payer la dîme, fournir des voitures aux châtelains lorsqu'ils allaient en guerre, venir moudre son grain à leurs moulins et cuire son pain à leurs fours; qu'à battre au besoin l'eau des étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil du seigneur-abbé, comme cela se pratiquait au monastère de Luxeuil [1]. « Les seigneurs, écrit Dunod, étaient *pour l'ordinaire* de francs et loyaux chevaliers qui se piquaient de probité et de modération, et qui, pour conserver leurs terres peuplées, accordaient des priviléges et des franchises à leurs sujets tandis qu'ils y résidaient. Nous en avons une infinité d'exemples dans les anciennes chartes, où l'humanité et le bon cœur de ces seigneurs se font sentir. Elles sont expédiées en forme de lettres patentes. *Les seigneurs parlent et disposent seuls en maîtres, parce que la forme des contrats n'aurait été* NI DÉCENTE NI CONVENABLE *entre des seigneurs de cette espèce et leurs sujets.* » Puis l'auteur, après avoir dit que ces chartes n'étaient pas même signées, ajoute : « Les seigneurs ignoraient presque tous les lettres et *ne savaient pas seulement écrire leur nom*; mais ils avaient le cœur bien fait et beaucoup de sens. »

Que de réflexions ces lignes soulèvent! nous n'en ferons qu'une : comment ces seigneurs si bons, si loyaux, si francs, si généreux, si bien intentionnés, ont-ils pu tenir pendant des siècles *leurs sujets* dans ce profond état de dégradation et de misère dont l'histoire nous rappelle le souvenir? Et Dunod devait en savoir beaucoup sur cet état de misère et de servitude, car il connaissait les seigneurs chanoines de l'abbaye de Saint-Claude, lesquels exerçaient encore en plein dix-huitième siècle les droits de mainmorte sur leurs terres, comme aux plus mauvais jours de la féodalité. Mais Dunod, égaré par sa tendresse pour les anciens seigneurs, ne s'occupe pas du reste; comme le remarque encore M. Clerc, il oublie l'époque attachante des affranchissements, qui relevèrent cependant l'humanité dégradée, et l'on cherche en vain dans ses œuvres quelques larmes sur les maux du régime féodal, sur les misères de la mainmorte.

Malgré les imperfections et les défauts de l'*Histoire de la Comté de Bourgogne*, ce livre mérite à plusieurs égards l'estime dont il jouit : tel qu'il est, il vaut beaucoup mieux que l'ouvrage de Gollut, naïve et crédule chronique qu'on ne lirait plus sans sa bonhomie de style; et puis Dunod a rendu aux écrivains de son pays un incon-

[1] En effet, lorsque l'abbé de Luxeuil venait dans sa seigneurie, les paysans de ses domaines étaient obligés de passer les nuits à battre l'eau des étangs pour empêcher le bruit des grenouilles; et pendant cette corvée, ils chantaient en leur patois :

Pà, pà, renottes, pà!
Veci monsu l'abbé que Dieu gà *.

Assurément ce n'était pas un sentiment chrétien qui avait inspiré aux abbés de Luxeuil la pensée de soumettre des hommes à une obligation si dégradante.

* Paix, paix, grenouilles, paix!
Voici monsieur l'abbé que Dieu garde.

testable service, en entreprenant une œuvre où il ne faut pas chercher sans doute le dernier mot de l'histoire de la Franche-Comté, mais où l'on trouvera presque tous les éléments nécessaires pour recomposer le même édifice.

François-Ignace Dunod de Charnage était de Saint-Claude, où il naquit le 30 octobre 1679. Il fit ses premières études sous la direction de Joseph Dunod son oncle, jésuite fort érudit, mais plus homme d'esprit cependant que savant archéologue : c'est lui qui voulait voir dans la fameuse ville d'Antre, l'*Avanticum* de Ptolémée ; et pour prouver qu'il avait raison contre ses adversaires, il imagina de publier, à l'appui de son système, une carte où la géographie de tous les lieux historiques de l'ancienne Franche-Comté se trouvait refaite d'une manière conforme à ses assertions. Le jeune Ignace Dunod, en sortant des mains de son oncle, alla suivre les cours de l'université de Besançon. Après avoir pris ses degrés de licence, il se fit recevoir avocat au parlement, et plaida plusieurs causes importantes avec un remarquable succès; plus tard, en 1720, il obtint au concours une chaire de professeur à l'université, où ses savantes leçons attirèrent un grand nombre d'élèves. En 1724 il vint à Paris pour y représenter les intérêts de sa compagnie; et la mission dont il était chargé l'ayant mis en rapport avec le garde des sceaux de France, ce dignitaire fut si charmé du savoir et de l'esprit du professeur sanclaudien, qu'il lui conseilla de travailler sur la coutume de Franche-Comté. C'est ce que promit Dunod : de retour à Besançon, il se mit à l'œuvre avec activité et s'acquitta de sa tâche avec distinction. Il donna successivement au public un *Commentaire sur le titre des successions et sur les institutions contractuelles ;* un *Traité des mainmortes et du retrait ;* des *Observations sur les droits de justice, de cens, de gens mariés et des successions, de la coutume de Bourgogne ;* puis le fameux *Traité des prescriptions*, livre si souvent cité par les jurisconsultes français et qui a mérité plus tard, en 1810, les honneurs de la réimpression, sous le titre de *Nouveau Dunod*. Ce fut entre la publication de ces divers ouvrages de droit que parut l'*Histoire de la Comté de Bourgogne*, et une autre œuvre du même genre, mais moins importante, l'*Histoire ecclésiastique de Besançon*.

Dunod de Charnage mourut à Besançon en 1752, l'année même où cette ville créa son académie, qui devait, selon l'expression de dom Grappin, « enfanter des prodiges dès sa naissance. » Nous le savons, des écrivains célèbres se sont élevés contre l'utilité des académies de province; ils ont avancé que les institutions de ce genre ne servaient à rien, leur existence n'étant guère qu'un long sommeil interrompu deux ou trois fois dans un an, par quelque séance publique. Ce reproche, où la misanthropie perce à travers le paradoxe, a pu être vrai jusqu'à un certain point pour quelques-unes de ces académies ; mais à coup sûr il ne l'a jamais été pour l'académie de Besançon, car elle a rendu d'incontestables services ; elle a contribué d'une manière active et puissante à surexciter en Franche-Comté la noble passion des lettres, des sciences et des arts ; elle a posé sur l'histoire de la province les questions les plus utiles ; elle a constamment provoqué et souvent accompli les travaux et les recherches les plus propres à jeter du jour sur des événements encore obscurs ; et ce fut à ses lumières, à ses efforts, à sa sollicitude, que la Franche-Comté se trouva redevable d'une foule de mémoires et documents qui sont venus

éclairer les différents points des annales du pays. Cela est quelque chose sans doute. Au surplus, l'académie de Besançon se recommande à la reconnaissance publique par un de ces titres suffisant à lui seul pour glorifier son existence : ne l'oublions jamais, ce fut elle qui mit à son concours de l'année 1772 la fameuse question, *Quels sont les végétaux qui, dans les années de disette, pourraient suppléer avantageusement à la rareté des céréales ?* ce fut elle qui couronna le mémoire de Parmentier sur la matière et encouragea ainsi les espérances de ce bienfaiteur de l'humanité. Engagé par la reconnaissance envers la savante compagnie qui s'associait à sa passion du bien, le vertueux Parmentier ne cessa plus de consacrer les facultés de son esprit et les fatigues de son corps à la réalisation de l'œuvre qu'il rêvait depuis longues années, la naturalisation de la pomme de terre : études, recherches, travaux, prières, importunités, artifices même, rien ne lui coûta pour assurer à la France, par la conquête de ce précieux tubercule, une conquête bien autrement importante que celle de plusieurs provinces. On riait de *la folie du bonhomme :* le rire allait se changer en une acclamation d'enthousiasme et de gratitude. A force de patience et de sollicitations, Parmentier ayant obtenu du gouvernement le moyen de faire des expériences, on lui abandonne, en 1783, dans la grande plaine des Sablons près Paris, un terrain qu'on avait jusqu'alors laissé en friche à cause de sa stérilité, et qui est soumis pour la première fois au labour. Parmentier confie à ce terrain aride sa plante favorite, et il attend. La végétation paraît, les fleurs se forment, les tubercules vont atteindre leur maturité. Le roi Louis XVI reçoit de Parmentier et porte à son habit, dans une réception solennelle, un bouquet de ces fleurs, que les grands seigneurs et les grandes dames mettent en vogue dès ce moment. La curiosité des Parisiens s'émeut; on se porte en foule à la plaine des Sablons, et les gardiens qu'on a placés autour du champ contribuent, par leur présence, à surexciter encore l'avidité des curieux. Comme on retirait ces gardiens le soir, on vient dire à Parmentier que, pendant la nuit, on vole ses pommes de terre : au comble de la joie, l'heureux agronome embrasse et récompense généreusement celui qui lui apportait la première nouvelle de ce vol d'un nouveau genre. La pomme de terre était *créée* en France! Parmentier voyait enfin se réaliser sa pensée d'homme de bien : il venait de forcer son pays à s'enrichir de la plus inappréciable des ressources, celle de fournir au peuple le moyen d'être désormais moins malheureux. Reconnaissance éternelle à ce grand citoyen; mais reconnaissance aussi à l'académie de Besançon !

Le fondateur et le premier secrétaire perpétuel de cette académie fut Claude-François Boquet de Courbouzon, président à mortier au parlement de Franche-Comté. Il avait reçu le jour à Lons-le-Saulnier, en 1682 : homme instruit et laborieux, M. de Courbouzon réunissait en lui, dit dom Grappin, ce qui est le plus capable de plaire, une taille majestueuse, les grâces de la figure et les plus brillantes qualités de l'esprit. Son goût le portait vers les travaux utiles, et sa protection ne manquait pas aux jeunes gens de la province qui se livraient à l'étude des lettres et des sciences. Ce magistrat mourut à Besançon en 1762. Il a laissé plusieurs manuscrits, entre autres des *Recherches sur l'histoire du parlement,* que l'on regrette d'être restées inédites.

Bornons-nous à mentionner, en passant, quelques autres Franc-Comtois dont le nom est des plus honorables à prononcer, tels par exemple que le savant abbé Bergier, d'une famille originaire de Myon, près Salins, l'auteur des *Éléments primitifs des Langues*, du *Traité historique et dogmatique de la vraie Religion*, et de plusieurs ouvrages très-remarquables; François Camusat, de Besançon, connu par son *Histoire des Journaux et de la Littérature française;* Joseph Tricalet, de Dôle, qui nous a laissé divers ouvrages de piété, dont le plus important est une *Bibliothèque portative des Pères de l'Église;* Nicolas Billerey, de Besançon, auteur de plusieurs livres sur la botanique; Auguste Jault, d'Orgelet, esprit richement organisé et qui s'est rendu célèbre par ses travaux comme médecin, comme orientaliste, comme lexicographe, comme traducteur; Luc Courchetet et l'abbé Bullet, tous deux de Besançon, auteurs, le premier d'une *Histoire du cardinal de Granvelle*, le second d'un *Dictionnaire celtique*, qu'on ne sut pas assez apprécier à l'époque de son apparition; l'abbé Millot, d'Ornans, membre de l'Académie française, et qui se recommande par ses *Éléments d'Histoire générale*, son *Histoire de France* et son *Histoire d'Angleterre;* Alexis Jaillot, d'Avignon-les-Saint-Claude, qui s'est fait une grande réputation par l'exactitude de ses cartes géographiques, surtout par la publication de son bel *Atlas français* en deux volumes in-folio; l'abbé Joseph Tournier, de Saint-Claude, homme prodigieux à qui nulle science n'était étrangère, qui connaissait sans les avoir apprises la sculpture, la peinture, la dorure, l'horlogerie, la musique, la gnomonique, l'astronomie, et dont l'aptitude aux arts d'industrie était si surprenante, qu'il lui suffisait de voir un ouvrage pour l'imiter; Grégoire Trincano, de Vaux près Besançon, habile ingénieur et savant mathématicien, à qui nous devons un *Traité complet d'Arithmétique* et des *Éléments de Fortification;* le modeste et célèbre Rosset, de Saint-Claude, devenu sculpteur à l'aspect d'une statue, et dont les bustes en ivoire, vrais chefs-d'œuvre du genre, faisaient l'admiration de tous les artistes; Jean Volpato, de Besançon, dont les dessins en miniature, les estampes à l'aquarelle, et surtout les gravures qui reproduisent les peintures que Raphaël avait faites pour le Vatican, sont si recherchés des connaisseurs; le peintre Jean-Denis Attiret, l'architecte Claude-André Attiret, le sculpteur Claude-François Attiret, tous trois nés à Dôle; le peintre Gabriel Gresly, de l'Isle-sur-le-Doubs; le sculpteur Claude Dejoux, de Vadans-les-Arbois; le peintre d'histoire et de portraits Nicolas Mouchet, de Gray, élève de Greuze, et qui est l'auteur des deux toiles remarquables représentant l'Origine et le Triomphe de la Peinture. Mentionnons aussi le savant bénédictin Berthod, de Rupt, près de la Saône, un des principaux bollandistes, et renommé par ses travaux historiques sur la Franche-Comté; dom Grappin, d'Ainvelle, célèbre aussi par ses écrits sur notre province; le bibliographe Laire, de Vadans-les-Gray; le minéralogiste Romé de Lisle, né à Gray, qui fut aussi physicien, naturaliste et cristallographe distingué; Joseph Perreciot, de Roulans, l'auteur de l'*État civil des personnes;* Droz, de Pontarlier, l'historien jurisconsulte qui nous a laissé, entre autres ouvrages, l'*Histoire des Bourgeoisies du prince;* le mathématicien Jacques, d'Arc-sous-Montenot, dont la profondeur surprenait d'Alembert lui-même; l'ingénieux mécanicien Loriot, de Bannans, célèbre par sa machine à battre le grain, et qui faisait le travail de

douze hommes; un autre mécanicien, Bourgeois, de Châtel-Blanc, l'inventeur des lampes à réverbère et du fameux canard automate qui a rendu si populaire le nom de Vaucanson; le poëte et philosophe Joseph Bauquier, d'Ornans; l'abbé Regnault-Outhier, de Lons-le-Saulnier, physicien distingué; le capucin Romain Joly, auteur de Lettres sur la Franche-Comté; l'abbé Talbert, de Besançon, littérateur aimable et spirituel; puis revenons à l'abbé d'Olivet.

L'abbé d'Olivet n'a pas seulement fait des traductions et des ouvrages de grammaire; il est auteur d'écrits d'un autre genre qui méritent d'être comptés parmi ses titres à la reconnaissance des hommes de lettres : on lui doit d'ingénieuses et savantes *Remarques sur le théâtre de Racine*, un intéressant recueil intitulé *Pensées de Cicéron*, une *Histoire de l'Académie française*, des *Lettres au président Bouhier*, une idylle latine sur l'*Origine des salines de Bourgogne*. On a dit que d'Olivet avait fait un livre tout exprès pour prouver que Racine avait commis dans ses pièces de théâtre cent fautes contre la langue. C'était bien mal juger, tranchons le mot, c'était calomnier le philologue franc-comtois. D'Olivet professait pour le divin auteur d'*Iphigénie* et d'*Athalie* un respect qui tenait du culte; il proclamait ce grand poëte « incomparable dans le lyrique; » il admirait chez lui « une diction précise et serrée, de la douceur, mais avec de l'énergie, des figures variées, de riches et nobles images. » Dans les cent observations que lui fournit le théâtre de Racine, il s'y montre, à peu d'exceptions près, constamment habile et judicieux appréciateur, mais toujours critique de bonne foi. Racine est, à ses yeux, le plus parfait de nos poëtes; et si d'Olivet relève avec quelque sévérité, dans ses tragédies, les négligences de style, les expressions vieillies, les incorrections, les rimes insuffisantes, il le fait d'une manière aussi consciencieuse que mesurée, il sait tenir compte des difficultés qu'éprouve souvent le poëte à renfermer sa pensée dans un nombre déterminé de syllabes : mais il n'oublie pas que Racine est l'écrivain peut-être à qui l'on doit le plus d'expressions, de tournures, d'alliances de mots nouvelles et pour ainsi dire créées; il rappelle, comme des conquêtes glorieuses pour son auteur, les hardiesses dont il a enrichi la langue, il fait ressortir dans tout leur éclat les magnificences poétiques que l'on rencontre à chaque pas chez l'immortel tragique.

Si les Remarques sur Racine sont très-propres à former le goût des jeunes écrivains, le recueil des *Pensées de Cicéron* est un livre à mettre entre les mains des jeunes gens pour leur former l'esprit et le cœur. Dans ce recueil, où le génie de Cicéron se retrouve tout entier, où l'on voit briller tour à tour l'orateur, le philosophe, le moraliste, l'abbé d'Olivet a su grouper avec art et séduction les maximes et les passages les plus remarquables du prince de l'éloquence romaine, et les appuyer par des développements qui rendent plus instructive et plus attrayante la lecture de l'ouvrage : « Si Marc-Tulle (Cicéron) avait écrit en français, mon cher abbé, disait Voltaire à d'Olivet dans une lettre du 8 mai 1744, il aurait écrit comme vous. Il était fort difficile de donner Cicéron par pensées détachées : on ne peut faire de jolies tabatières d'un grand morceau d'architecture, dans lequel il n'y a point de petits ornements. Cependant vous avez trouvé le secret de faire lire par parcelles un homme qu'il faut lire tout entier. »

Les heureuses qualités du style de l'abbé d'Olivet, l'élégance, la clarté, le naturel, se retrouvent encore dans l'*Histoire de l'Académie française*. Fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu, cette institution célèbre avait eu pour premier historien le savant Pellisson; mais l'ouvrage de celui-ci ne s'était étendu qu'aux dix-sept premières années de l'existence de l'Académie, et l'abbé d'Olivet fut chargé de continuer ce travail, qu'il poursuivit jusqu'à l'année 1700. Il remplit sa tâche avec conscience et succès; il suppléa les omissions et rectifia les erreurs échappées à son devancier; il apporta dans cette œuvre essentiellement biographique la précision, la rectitude, la simplicité qui caractérisaient tous ses écrits; et s'il s'y laissa quelquefois aller à des détails trop familiers, il racheta ce défaut par l'intérêt et l'exactitude de ses notices. Ne relevant que de son jugement et de sa conscience, il s'y montra toujours impartial envers les académiciens dont il avait à parler; il eut même parfois le courage de ne pas s'associer à l'espèce de mépris littéraire qui pesait sur la réputation de quelques-uns d'entre eux, comme le prouve, entre autres, le passage suivant, relatif à ce fameux abbé Cotin, tant ridiculisé par Molière et par Boileau. Après avoir établi que l'inimitié de ces deux grands poëtes contre l'abbé Cotin a pu fausser leur opinion sur son compte, d'Olivet ajoute : « Mais au fond, et tout préjugé à part, était-il un homme si méprisable qu'il méritait d'être immolé à la risée publique? Encore une fois, mon dessein n'est nullement de le louer. Si pourtant j'étais chargé de faire son apologie, il me semble que j'en viendrais à bout sans recourir à l'art imposteur de ceux qui ont fait l'éloge de la folie, de la fièvre, de Busiris ou de Néron. Je chercherais M. l'abbé Cotin dans ses ouvrages sérieux, dans ce qu'il a écrit sur les principes du monde, sur l'immortalité de l'âme, sur le Cantique des cantiques. Je montrerais, par ces mêmes ouvrages, qu'il était versé dans la philosophie et dans la théologie, qu'il savait du grec, de l'hébreu, du syriaque. Je m'appuierais de l'autorité de ceux qui assurent qu'il aurait pu dire par cœur Homère et Platon. Je dirais que dans ses poésies même, qui sont le plus faible de ses ouvrages, il y a des choses très-spirituelles et bien tournées. Je ferais avouer que sa prose a je ne sais quoi d'aisé, de naïf et de noble, qui sent son Parisien élevé avec soin. A l'égard de ses sermons, quoiqu'il n'en reste aucune trace, je me contenterai de faire observer qu'il a prêché seize carêmes dans les meilleures chaires de Paris, et que vraisemblablement, s'il avait toujours été aussi grêlé que la satire le dit, il n'aurait pas eu la constance de pousser si loin une carrière si pénible. » Ces lignes de d'Olivet sont charmantes d'esprit et de grâce; mais *ce que dit la satire* a prévalu, et l'abbé Cotin est resté sous le coup d'une grêle qui tue sans retour en France : le ridicule.

Dans les *Six Lettres au président Bouhier*, ouvrage d'une lecture aussi intéressante qu'instructive et variée, l'abbé d'Olivet nous apprend de curieux détails sur quelques points de l'histoire littéraire. La première de ces lettres parle d'un voyage à Bruxelles, où l'auteur était allé voir Rousseau le lyrique, alors banni de France; la seconde a pour objet l'abbé Genest, de l'Académie, auteur de la tragédie de *Pénélope*, pièce restée au théâtre; la troisième fait connaître les motifs qui déterminèrent d'Olivet à ne pas pousser au delà de l'année 1700 son *Histoire de l'Académie française;* la quatrième roule sur la nécessité de la rime, que l'auteur défend avec

les armes du bon sens et de la raison; la cinquième montre qu'il est faux que les membres de l'Académie exigent des visites et des sollicitations de la part des candidats aux siéges vacants; la sixième enfin est consacrée à l'abbé Desfontaines, où d'Olivet peint avec des traits pleins de sel et de vérité ce trop célèbre critique qui jugeait les personnes plutôt que leurs écrits, au gré de ses ressentiments ou de ses avantages pécuniaires.

L'idylle latine sur l'*Origine des salines de Bourgogne* est un tribut payé par d'Olivet à sa ville natale. Depuis bien des années il avait quitté Salins, mais l'image des montagnes pittoresques où il avait reçu le jour était restée sculptée dans ses souvenirs; il gardait au fond du cœur l'amour de ces montagnes toujours chères, et les idées poétiques qu'elles lui rappelaient inspirèrent sa muse. L'*Origine des salines de Bourgogne* est un petit poëme plein de grâce et d'élégance, où l'on trouve à côté des vers les mieux tournés les images les plus riantes, où l'enjouement et la délicatesse y sont relevés par un style facile et pur, par une harmonie continue qui respire un parfum d'antiquité : « J'ai reçu, écrivait à d'Olivet Jean-Baptiste Rousseau, j'ai reçu l'excellent poëme latin dont vous avez eu la bonté de me faire présent. Je l'ai trouvé, aussi bien que la prose qui l'accompagne, digne d'un siècle que votre goût et vos talents vous ont rendu aussi familier que celui où nous vivons. Il n'appartenait qu'à vous de faire revivre celui de Cicéron et de Virgile, dont la mémoire s'est presque effacée aujourd'hui en France. »

Les ouvrages que nous venons d'énumérer ne sont pas les seules productions sorties de la plume de l'abbé d'Olivet; nous avons à regretter la perte de plusieurs autres, que ce célèbre Franc-Comtois n'a pas jugé lui-même à propos de nous transmettre : telle est, par exemple, son *Histoire de l'Académie d'Athènes*, la suite de son *Histoire de l'Académie française*, et sa Correspondance. La disparition de cette dernière surtout est à regretter, car l'abbé d'Olivet avait eu, dans sa longue carrière, des relations avec les hommes les plus remarquables de son siècle. Il suffira de nommer, entre autres, le philosophe anglais Pope, le père Mabillon, le président Bouhier, Boileau, Rolin, Jean-Baptiste Rousseau, le cardinal Fleury, l'abbé Batteux, Voltaire, le grand Frédéric, pour comprendre combien cette Correspondance devait être intéressante. De telles liaisons disaient assez toute l'influence que l'abbé d'Olivet exerçait sur le monde littéraire, et ce fut entouré de ces puissantes amitiés qu'il mourut le 8 octobre 1768, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Au moment où cette gloire franc-comtoise descendait dans la tombe, d'autres Franc-Comtois qui devaient occuper à divers titres la renommée, venaient de naître à la vie : c'étaient, à Besançon, Charles Fourier et Moncey; à Lons-le-Saulnier, Lecourbe et Rouget de Lisle; à Poligny, Travot; à Arbois, Pichegru; à Dôle, Malet; à Thoirette, Bichat; à Chasnans, Jean-Baptiste Proudhon; et le 23 août 1769, Montbéliard donnait le jour à Georges Cuvier, né la même année que Chateaubriand, Walter-Scott et Napoléon. Mais, vers l'époque où tous ces hommes historiques n'étaient encore que des enfants de quelques années, vivait retiré dans un coin de l'Alsace un Franc-Comtois dont le nom venait d'occuper l'Europe : c'était le fameux comte de Saint-Germain, le personnage le plus étrange qui eût existé, l'individualité la plus originale qui se fût produite. Mélange de qualités et de tra-

vers, de bon sens et d'aberration, de lumière et d'ombre; dévot caustique, tenant du moine et du soldat, du mystique et du héros; génie observateur et calme sur un champ de bataille, esprit impatient et turbulent partout ailleurs, il avait popularisé par la bizarrerie de sa destinée la bizarrerie de son caractère. Le comte Claude-Louis de Saint-Germain était né aux environs de Lons-le-Saulnier en avril 1707. D'abord jésuite, plus tard lieutenant de dragons, il s'était, à la suite d'un duel sanglant, expatrié de France, et il avait accompagné la fortune du prince Eugène, servi tour à tour l'Autriche et la Bavière, combattu les Turcs. Rappelé dans son pays par le maréchal Maurice de Saxe, il s'était élevé rapidement au grade d'officier général: par les fécondes ressources de sa tactique militaire, il avait eu la gloire, pendant la guerre de sept ans, d'embarrasser le génie du grand Frédéric; il avait su, mieux que tout autre, ralentir le cours des désastres des armées françaises. Mais le comte de Saint-Germain, qui croyait pouvoir, comme il le disait lui-même, « viser aussi haut que le comportait son étoile, » vivait dans un temps où les destinées de la France étaient aux mains d'une favorite, la marquise de Pompadour; et lui, rude et fier officier, n'aimant ni les princes ni les flatteurs, évitant avec soin de paraître à la cour, parce qu'il eût rougi de devoir sa fortune à une courtisane, il se lassa bientôt d'obéir à des gens qui ne le valaient pas. Ses services, trop méconnus, achevèrent de l'aigrir : il se plaignit, il éclata; puis, un beau jour, désertant son commandement, abandonnant sa patrie, il courut, un traité à la main, bouleverser la constitution militaire du Danemark. Ses réformes violentes irritèrent : il tomba du pouvoir; et réduit à la misère par l'infidélité d'un banquier allemand, il se retira dans une métairie de Lauterbach en Alsace, où il se mit à travailler lui-même la terre. Depuis deux ans il vivait là, partageant son temps entre ses pratiques de dévotion et la culture de son petit domaine, quand, un jour de 1775, il vit entrer dans son jardin un courrier qui lui apportait, de la part du roi Louis XVI, sa nomination au ministère de la guerre, en remplacement de M. du Muy. « Ah! ah! s'écria Saint-Germain d'un air de triomphe, on songe à moi; » et il partit accompagné d'un simple paysan.

Sa présence à Fontainebleau produisit l'effet d'un coup de théâtre : ce déserteur, devenu ministre; ce guerrier austère et dévot, à la tête d'officiers licencieux et sceptiques; cet homme des champs, au milieu d'une cour fastueuse, tout cela paraissait si étrange, qu'on ne pouvait y croire : mais l'administration du comte de Saint-Germain fut quelque chose de plus étrange encore. Le Cincinnatus de Lauterbach arrivait aux affaires avec une impatience de réformes qui tenait de l'emportement : dans sa fièvre d'innovations, il bouleversa toute l'ancienne discipline; dans son orgueilleuse joie de pouvoir, du haut de sa nouvelle fortune, abaisser et humilier ces élus de la faveur dont l'insolente nullité avait autrefois pesé sur lui, il détruisit d'une main brutale les honneurs et priviléges militaires. Il fit disparaître le principe de l'inégalité sous les armes, en supprimant, ou en mettant à la réforme, ou en réduisant les corps d'élite qui représentaient ce principe; il dénatura l'esprit de l'École militaire de Paris, en décidant que tout Français pourrait faire entrer, à titre de pensionnaires, ses enfants dans cette école, où n'avaient été jusqu'alors admis que des fils de nobles, qu'on y élevait aux frais du souverain; il dépouilla de

ment du vin, il ne mangeait que du pain mêlé d'orge et d'avoine dont on n'enlevait pas même le son ; le pain de froment était à peu près inconnu chez les vignerons et les laboureurs. A défaut de viande, qui n'entrait pas, comme on le voit, dans l'alimentation ordinaire, les cultivateurs se nourrissaient de mauvais fruits et de quelques herbes potagères cuites à l'eau avec un peu d'huile de noix ou de navette ; ils employaient rarement le beurre et la crème, qui se vendaient dans les villes. A cette époque, Parmentier n'avait pas encore naturalisé la pomme de terre, ce précieux tubercule qui devait devenir pour l'habitant des campagnes une des causes les plus réelles d'un bien-être progressif.

Il n'est pas besoin d'ajouter que des malheureux réduits à manger du pain d'orge n'étaient pas mieux habillés et logés que nourris : un vêtement de mauvaise toile à demi pourrie, pour se couvrir ; une cabane en chaume et de la construction la plus grossière, pour s'abriter, voilà tout ce que la misère laissait de ressource au paysan. Faut-il le dire? un grand nombre de personnes mouraient alors, par le manque de nourriture et de soins hygiéniques. A ceux qui douteraient de cette vérité cruelle, il suffirait de rappeler le passage suivant d'un arrêt du conseil royal, rendu contre le fermier général Templier, le 13 juillet 1700 : « Il y a beaucoup de gens en Bourgogne qui ne consomment aucuns sels.... La pauvreté où ils sont actuellement de n'avoir pas de quoi acheter non pas du blé ni de l'orge, *mais de l'avoine pour vivre*, les oblige de se nourrir d'herbe ET MÊME DE PÉRIR DE FAIM. »

Après la mort de Louis XIV, arrivée le 1er septembre 1715, la misère du peuple devint encore plus grande ; elle remplit la mesure. Louis XIV laissait, avec un déficit de deux milliards quatre cent soixante-onze millions de francs, les finances dans le plus pitoyable état, le crédit en ruine, les revenus ordinaires du royaume escomptés pour plusieurs années. Et l'homme qui le remplaçait semblait venu tout exprès pour agrandir encore le gouffre : c'était le fameux duc d'Orléans. Il ne gouvernait pas à titre de roi, mais à titre de régent, l'héritier de la couronne n'ayant alors que cinq ans et demi. Le régent, prince dissolu et crapuleux, joignait à la dépravation des mœurs un goût de prodigalités scandaleux, et ne s'occupait qu'à puiser dans les coffres de l'État pour satisfaire son besoin effréné de plaisirs et de fêtes. Or, tandis qu'il s'abandonnait avec sa cour aux plus honteuses débauches, les souffrances du peuple augmentaient toujours : le pain, qui montait à Paris jusqu'au taux homicide de neuf sous la livre, s'élevait en proportion dans les provinces ; la famine chassait des campagnes les paysans ; les routes se couvraient de vagabonds affamés, et comme l'écrivait l'austère Saint-Simon au cardinal de Fleury, « la France se tournait en un vaste hôpital de mourants et de désespérés. » Au lieu de chercher un remède à cette effroyable situation, le régent fermait les yeux sur les manœuvres infâmes des accapareurs ; bien plus, il n'avait pas honte de se mettre au nombre des agioteurs qui pratiquaient la science sinistre de s'enrichir par des spéculations basées sur la détresse publique ; et en même temps il faisait paraître des ordonnances sauvages contre la multitude, toujours grossissante, des mendiants : un édit punissait de la peine de mort, *sans restriction ni distinction*, quiconque se rendrait coupable d'un vol domestique ; un autre édit portait que l'on marquerait au bras, *par le feu*, ceux qui chercheraient à s'échapper des prisons méphitiques où on les entassait

sur la paille, « de manière à tenir moins de place. » Mais le peuple des affamés grossissait toujours, et pendant ce temps-là le régent couronnait sa vie d'infamies et de débauches en mourant ivre sur les genoux d'une prostituée du grand monde. Louis XV venait de monter sur le trône. C'était la turpitude remplaçant l'orgie. Avec un roi cynique, égoïste et lâche, qui se consolait de vivre pourvu que la monarchie durât autant que lui, ce que devint la France, on le sait : l'honneur national fut traîné dans la boue, le gouvernement abandonné aux mains d'impures courtisanes, l'administration livrée au plus inique arbitraire, le trésor public mis au pillage, le chiffre des impôts écrasant, le prix des grains homicide, le commerce et l'industrie ruinés, et le peuple réduit au désespoir. Sous le régent on avait eu l'idée, pour venir en aide au désastre des finances, d'établir l'impôt *du cinquantième*, c'est-à-dire de soumettre toutes les classes de citoyens sans exception à payer le cinquantième de leur revenu : mais la noblesse, qui jouissait déjà de tant de priviléges, mais le clergé, dont on n'évaluait pas les revenus annuels à moins de *douze cent vingt millions* (en Franche-Comté les moines bénéficiaires possédaient pour leur part *plus de la moitié* des biens), poussèrent des clameurs furieuses contre l'impôt du cinquantième, et cet impôt fut retiré : on fit en sorte de le rejeter sur le pauvre, l'éternelle victime des iniquités sociales. Sous Louis XV, le désordre des finances étant au comble, on n'eut d'autre ressource que la banqueroute, et dès lors la misère des classes inférieures atteignit ses dernières limites : les travailleurs des villes et les travailleurs des campagnes, en outre des entraves infinies et des charges multipliées qui pesaient déjà sur eux, d'un côté par l'institution des corporations, des maîtrises, des jurandes et par toute une législation tyrannique, de l'autre par les redevances féodales, les dîmes, les corvées et par une foule d'odieux priviléges, eurent encore à souffrir d'une famine permanente entretenue par les plus hideuses manœuvres : une société secrète s'était formée, laquelle accaparait tous les blés, les faisait sortir de France, les réimportait avec d'énormes bénéfices et ne les lâchait qu'au moment où le peuple allait se révolter ou mourir de faim. Ce fut là ce qu'on appela le *pacte de famine*, « établissement dont les comptoirs reposaient sur des ossements humains, » comme l'a dit un économiste. Cette association sacrilége avait des complices partout, jusque dans les parlements, jusque sur le trône : le roi lui-même était actionnaire pour dix millions dans le *pacte de famine*, et ce Sardanapale agioteur se vantait ouvertement du lucre infernal qu'il faisait ainsi sur ses sujets ! Infamie ! Comment l'histoire a-t-elle pu s'oublier au point de donner à cette ordure animée, à cette putréfaction vivante qui se nomma Louis XV, comment a-t-elle pu lui donner un seul jour la sainte épithète de BIEN-AIMÉ !

La misère des gouvernés grandissait en proportion de l'immoralité des gouvernants, et le nombre des affamés répandus par tout le royaume devint si considérable, que les riches s'en effrayèrent. Alors parut un édit, portant « que les vagabonds ou gens sans aveu seraient condamnés, *encore qu'ils ne fussent prévenus d'aucun crime ni délit*, les hommes de seize à soixante-dix ans, à trois années de galères ; les hommes de soixante-dix ans et au-dessus, ainsi que les infirmes, filles et femmes, à être renfermés pendant trois années dans un hôpital. » Mais la foule des affamés allait toujours croissant ; et quelques années plus tard, à la suite de disettes

rendues encore plus affreuses par les manœuvres des agioteurs, le nombre des mendiants atteignit le chiffre d'*un million deux cent mille!* Est-ce qu'une révolution n'est pas inévitable quand on voit se produire de semblables monstruosités?

Dans cette détresse générale, la Franche-Comté était une des provinces françaises qui souffraient le plus. Cela s'explique d'une manière facile, en se rappelant qu'à cette époque le royaume se divisait en *pays d'états*, en *pays d'élections*, en *pays conquis*. Les *pays d'états* étaient les provinces où l'assemblée des trois ordres, qui se réunissait périodiquement, avait seule le droit de répartir l'impôt; les pays d'états jouissaient ainsi d'une certaine protection, d'une certaine garantie, et si l'impôt admettait quelque faveur ou quelque franchise, c'étaient eux qui en profitaient. Les *pays d'élections*, c'est-à-dire ceux qui se composaient d'élections et de généralités, étaient administrés par des intendants. Plus grevés que les pays d'états, et soumis à des espèces de proconsuls qui le plus souvent ne songeaient qu'à se faire des fortunes princières, les pays d'élections étaient profondément malheureux. Quant aux *pays conquis* (et l'on désignait sous ce nom les provinces conquises par la France depuis le règne de Louis XIII), leur situation était encore plus mauvaise. Cette désignation de *pays conquis* disait assez comment on se croyait le droit de les traiter. Là, les intendants parlaient, agissaient en maîtres; ils y faisaient jouer à l'aise les mille ressorts de la tyrannie; ils étaient les fléaux de leurs provinces. La Franche-Comté, par la date de son agrégation à la France, se trouvait donc comprise dans les *pays conquis*, et ce titre était comme son brevet de misère. Elle se courbait, impuissante et muette, sous le talon de ses gouverneurs; elle vivait dans un isolement presque farouche, dévorant en secret ses haines et ses malédictions; car, depuis qu'elle appartenait à la France, sa position n'avait fait qu'empirer. On peut juger du sort de ses habitants par la peinture suivante que nous en a laissée un écrivain contemporain, le capucin Romain Joly, l'auteur des *Lettres sur la Franche-Comté*:

« Les paysans, sous le dernier climat de Franche-Comté, diffèrent essentiellement de ceux du reste de la province, soit pour le naturel, soit pour l'habillement. La plupart des hommes qui habitent ce canton portent un justaucorps très-court, de toile noire, avec une veste de drap bleu, un tablier de peau, qu'ils ne quittent pas même à l'église. Ils marchent en tout temps avec des sabots et des bas de simple toile. Presque tous ont le dos voûté et les jambes sans mollet, le visage pâle, maigre, des cheveux noirs et lisses. Les femmes.... vont sans bas et sans souliers les deux tiers de l'année.... Les cabanes sont un assemblage de claies, enduites de glaise, couvertes de chaume.... A l'égard des paysans qui habitent les autres cantons de la Franche-Comté, ils sont vêtus et vivent à peu près comme ceux des autres provinces de France. Les vignerons sont généralement plus robustes; leurs femmes et leurs filles vont labourer la terre, comme les hommes et les garçons. Mais la plupart sont mal nourris et très-pauvres. Les montagnards vivent de laitage : ils n'ont pas, comme les derniers, l'usage du maïs ou blé de Turquie, qui sert de nourriture aux deux tiers du peuple de la campagne; leur pain est un mélange d'orge et d'avoine. Ils sont en général de la plus grande taille, bons cavaliers, fort entendus dans le commerce, et industrieux dans l'horlogerie et autres arts mécaniques. »

Ces lignes étaient écrites en 1779, dix ans seulement avant la Révolution. Elles ont une signification frappante ; elles disent assez haut combien les gouvernants étaient coupables, ou combien les institutions étaient mauvaises, pour qu'en plein dix-huitième siècle, au milieu des découvertes et des progrès de toute espèce, on vît des populations si malheureuses ! Quoi ! voilà des hommes intelligents et travailleurs, entendus dans le commerce, industrieux dans les arts mécaniques ; voilà des paysans laborieux, qui donnaient leurs sueurs, celles de leurs femmes et de leurs filles, à la culture de la terre, et cependant ils étaient excessivement pauvres ! Ils avaient le visage pâle et maigre ! Ils marchaient en tout temps avec des sabots et des bas de toile ! Et leurs femmes allaient sans bas et sans souliers les deux tiers de l'année ! Ils habitaient des cabanes faites de claies et de chaume ! Les uns, comme les montagnards, ne vivaient que de laitage ! les autres, comme les gens de la plaine, n'avaient que du pain noir, mêlé d'orge et d'avoine ! Le reste ne se nourrissait que de maïs ! Et cependant ces hommes avaient mis en œuvre toutes les ressources que la nature offrait à leur intelligence, à leur imagination, à leur génie : ceux-ci s'étaient arrachés à leurs montagnes, pour voyager et rapporter chez eux le souvenir des choses utiles que leur esprit d'observation avait remarquées ailleurs ; ceux-là, pour trouver le bien-être, s'étaient livrés au commerce des productions locales ou des objets de l'industrie franc-comtoise, et les transportaient au loin ; les autres, sans quitter le sol natal, s'étaient voués à l'agriculture et lui demandaient leur subsistance en échange de leurs sueurs ; tous enfin avaient cherché dans le travail le moyen de vivre : et malgré peines, fatigues, courage, labeur des bras, labeur de l'intelligence, ce droit sacré de vivre ne devenait pour eux que le droit de mourir lentement de misère ! Pourquoi ? parce qu'à cette époque le travail était un privilége, et la misère pullule là où le travail n'est pas affranchi. Pourquoi encore ? parce que les classes laborieuses étaient alors soumises à des exigences de toute sorte, ressuscitées en partie des temps féodaux, et qui enlevaient au travailleur le fruit de ses fatigues.

Au nombre de ces exigences qui blessaient le plus les intérêts et la dignité des prolétaires en Franche-Comté, la corvée se présentait au premier rang : elle était aussi brutale dans ses formes que funeste dans ses résultats. A de certains jours de l'année on voyait des officiers royaux parcourir les campagnes, arracher les paysans à leurs familles et chasser devant eux, comme un troupeau de bétail, ces malheureux que l'on emmenait à plusieurs lieues de leurs chaumières pour construire des chemins publics. Ce n'était pas assez de leur enlever tout ce qu'ils pouvaient donner en argent et en produits ; on les dépouillait aussi de la seule chose qui leur restait, de leur travail, car on n'accordait aux corvéables ni subsistance ni salaire ; et pourtant, leur vie, c'était leur salaire : en leur prenant leurs journées, sans les indemniser ; en les contraignant à casser, durant des semaines entières, les pierres des chemins, sans les rétribuer de leur temps et sans s'inquiéter qu'ils n'avaient de ressource que leur travail, on les condamnait, eux et leurs familles, à une inévitable misère. Encore, si par un sentiment de justice on les eût exemptés de quelque autre charge ! mais non ! Ils payaient des impôts de toute sorte, que la noblesse et le clergé ne payaient point ; ils logeaient les gens de guerre, que la

ne souffraient pas seulement de toutes les misères du corps, ils souffraient aussi de toutes les douleurs de l'âme, car il ne leur restait pas même, pour s'illusionner sur leur sort, la consolation de se croire libres : ils étaient mainmortables. On voit qu'il s'agit ici des habitants de la terre de Saint-Claude. Contraste singulier ! Là, dans cette même terre de Saint-Claude, la liberté avait eu ses premiers élus, et là l'esclavage devait avoir ses derniers parias. Oui, au dix-huitième siècle on trouvait encore des serfs en Franche-Comté, dans un pays qui rappelait par son nom l'affranchissement de ses enfants ! Du moins, si cet état de servitude eût été le fait de la conquête ; mais ce qui rendait aux mainmortables san-claudiens leur dégradation plus amère, c'est qu'elle leur venait de ceux-là même dont la mission était de proclamer l'égalité de tous les hommes devant Dieu et de faire régner le dogme de la fraternité sur la terre. Faut-il le dire ? l'esclavage dans lequel gémissaient les habitants de Saint-Claude, ils le devaient à des prêtres, à des ministres du Dieu mort sur la croix pour affranchir l'humanité, et cet esclavage durait depuis dix siècles ! Comment une telle iniquité avait-elle pu s'établir, comment avait-elle pu se perpétuer si longtemps ? C'est ce que l'histoire va nous apprendre.

Vers la fin du quatrième siècle, la terre de Saint-Claude était encore inhabitée. Entre les années 430 et 440, un solitaire du Bugey, saint Romain, fuyant les bruits du monde et les horreurs de la guerre, vint chercher une retraite dans les montagnes du Jura, et l'endroit qu'il choisit pour ses méditations pieuses fut un désert sauvage au confluent de deux petites rivières : ce lieu, qu'on appela d'abord Condat, puis Saint-Oyan de Joux, devait plus tard être la ville de Saint-Claude. L'anachorète Romain vécut quelque temps seul dans son désert : il y passait ses jours entre la prière et le travail, se contentant de la racine des plantes pour nourriture, et de l'eau des sources pour boisson. D'autres hommes, attirés par son exemple, s'enfoncèrent à leur tour dans les solitudes qu'il habitait, et ils vinrent partager son existence : Lupicin, frère de Romain, était parmi les nouveaux arrivants. Trop nombreux pour trouver chacun une retraite en ce lieu sauvage, ils se construisirent une demeure commune, qui tenait tout à la fois de la métairie et du monastère. Cette demeure semblait personnifier leur vie : le monastère, c'était le recueillement; la métairie, c'était le travail ; car les solitaires de Condat ne se bornaient pas seulement à prier, ils s'occupaient de défricher le sol, d'en arracher les épaisses forêts qui le couvraient, de le rendre propre à l'agriculture. Pendant ce temps, le désert continuait à se peupler : la renommée des vertus de saint Romain y attirait chaque jour des disciples ; et, leur nombre augmentant sans cesse, Lupicin vint fonder à deux lieues de Condat, dans un endroit appelé Laucône, une abbaye qui prit un accroissement rapide : elle compta bientôt plus de cent cinquante religieux. A la même époque, le monastère de Condat en avait davantage encore, et leur chiffre alla toujours croissant jusqu'à la mort de saint Romain, arrivée en 460. Lupicin remplaça son frère : il ramena les religieux de Laucône au monastère de Condat, fondit les deux communautés en une seule, puis gouverna pendant vingt années cette congrégation. Après Lupicin, vint Oyan, qui fut contemporain de Clovis et qui laissa jusqu'au treizième siècle son nom au monastère de Condat; puis Olympe, qui vécut au temps du roi Gontran et devint le véritable fondateur de la ville de Saint-Claude en concédant à

des séculiers une certaine portion de terrain sur les bords de la Bienne ; puis le plus illustre de tous, Claude, né au château de Bracon : il avait d'abord occupé le siége épiscopal de Besançon, et il s'en était démis après sept ans d'exercice, pour se retirer au monastère de Condat, auquel son nom est définitivement resté. Tant que ces vertueux hommes vécurent, les religieux, fidèles à leur origine, avaient continué de partager leur existence entre le travail de la terre et l'amour du ciel : comme l'a dit Buffon en parlant des pieux cénobites qui se vouaient aux fatigues et à la prière, quand venait leur dernière heure, « ils ne finissaient pas de vivre, mais ils achevaient de mourir. » Malheureusement, il semble qu'il soit dans la nature de l'homme de gâter les plus belles choses, et qu'un instinct funeste le pousse à substituer partout son égoïsme et son ambition aux inspirations les plus généreuses. C'est ce qui arriva pour l'abbaye de Saint-Claude. Romain et ses premiers successeurs avaient consacré cette retraite aux austérités de la prière et du travail : avec eux disparurent les saintes traditions, les vertus antiques, le désintéressement chrétien. L'amour des richesses remplaça l'amour de Dieu, la religion devint un commerce, la cupidité s'ancra dans les âmes, et l'on devait bientôt fouler aux pieds toute pudeur, toute humanité, tout respect. Comment cette transformation s'était-elle opérée? Les lignes suivantes vont nous le dire :

La renommée de l'abbaye de Saint-Claude, ou plutôt la réputation de sainteté dont jouissait la mémoire de ses premiers fondateurs, avait attiré l'attention des têtes couronnées : or, à ces époques d'ignorance et de barbarie, rien n'était moins rare que de voir les empereurs et les rois méconnaître les lois de la justice et de la morale ; et, comme ils croyaient se faire absoudre de leurs faiblesses ou de leurs crimes en se montrant zélés pour le bien de la religion, ils témoignaient ce zèle par des dons aux églises et monastères. Ce fut ainsi que les faveurs royales vinrent trouver l'abbaye de Saint-Claude : les princes bourguignons et franks commencèrent à l'enrichir de leurs libéralités ; les rois de la race carolingienne la comblèrent à leur tour de bienfaits : Pepin le Bref, disent plusieurs historiens, lui conféra le droit de monnaie ; Charlemagne, Lothaire Ier et Charles le Chauve lui abandonnèrent de vastes terrains. Les moines de Saint-Claude ne se conduisirent pas en ingrats : ils reconnurent les bons procédés dont ils étaient l'objet, en agissant à l'égard de plusieurs de leurs illustres bienfaiteurs, comme les abbés d'Agaune avaient agi envers Sigismond de Bourgogne, le roi parricide, c'est-à-dire en leur faisant une réputation de saints. Mais, enrichis par tous ces dons magnifiques, les moines de Saint-Claude ne s'en tinrent pas là ; leur ambition cupide avait grandi avec l'attachement aux choses terrestres, et ils songèrent à devenir une puissance dans la hiérarchie féodale : alors ils renoncèrent à la vie agricole pour se vouer aux exercices du culte ; ce qui voulait dire que l'oisiveté allait devenir leur lot, et que le prolétaire travaillerait pour les nourrir et les enrichir ; ils s'arrogèrent le pouvoir suprême dans le ressort de leurs domaines, ce qui voulait dire qu'ils auraient serfs et vassaux et qu'ils battraient monnaie avec les sueurs du pauvre ; ils achetèrent de nouvelles terres, ce qui voulait dire qu'ils auraient un plus grand nombre d'esclaves sous leur dépendance et qu'ils pratiqueraient sur une plus vaste échelle l'exploitation de l'homme par l'homme ; ils s'érigèrent en juges souverains de tous les séculiers de

la taxe pour les viandes recherchées et pour les viandes communes était la même; la taxe pour le poisson frais et pour le poisson salé était la même; enfin la taxe pour une foule de denrées de qualité inégale était la même : de sorte que toujours les charges les plus fortes accablaient ceux qui pouvaient le moins les supporter.

Chose singulière! pour amener l'argent dans les coffres de l'État, on s'étudiait à pressurer de mille façons le peuple, on s'ingéniait, par une foule de combinaisons impies, à lui faire payer le plus cher possible les objets que réclamaient ses besoins; et l'on ne voulait pas voir qu'il y avait un moyen bien simple d'enrichir le trésor sans ruiner les contribuables : c'était de dégrever les impôts de consommation, parce que ces impôts produisent en raison inverse de leur dégrèvement; en d'autres termes, c'était d'abaisser les droits qui frappaient les objets consommables, parce que la consommation s'élève dans une proportion égale ou même supérieure à l'abaissement de ces droits. En appliquant cette loi de la science économique, l'État et le peuple y eussent gagné.

Mais l'impôt qui soulevait le plus de malédictions, c'était la gabelle. On le sait, le sel est un produit que la nature donne pour rien; c'est une substance aussi nécessaire à la nourriture de l'homme, que salutaire aux animaux, que profitable à l'amendement des terres. Eh bien, les cultivateurs se voyaient forcés de renoncer à cet engrais qui eût rendu leurs terres plus fertiles, à ce condiment qui eût rendu la chair de leurs animaux plus délicate, le lait de leurs vaches plus abondant, la laine de leurs moutons plus fine. Pourquoi y renonçaient-ils? parce que la gabelle était trop lourde, et qu'elle était aussi cruelle par les vexations de sa perception, que meurtrière par l'énormité de son chiffre. Le roi de France avait seul le droit de vendre le sel : *il le vendait douze fois sa valeur*, et le fisc, qui voyait dans l'exploitation de ce produit une source inépuisable pour son inépuisable avidité, manœuvrait à l'aise sous la protection de lois tyranniques rendues à l'effet d'encourager et d'absoudre toutes les iniquités, pourvu qu'elles profitassent au trésor. Il semblait, en vérité, que les gouvernants fissent exprès de prendre à rebours les bienfaits du ciel pour les tourner au détriment de ceux à qui le ciel les avait accordés. Un homme d'intelligence et de bien s'était rencontré cependant, lequel avait voulu suivre une route différente : c'était Colbert, le grand ministre de Louis XIV. Colbert, ému des plaintes que soulevait l'inique impôt du sel, entreprit de porter remède au mal : il essaya donc d'attaquer les côtés odieux de la gabelle, d'établir une organisation moins arbitraire de cet impôt, et de simplifier sa perception en faisant disparaître la plupart des causes de poursuites contre les consommateurs. Mais les sages règlements de Colbert sur la gabelle, comme ses règlements sur les tailles, les aides et les traites, ne lui survécurent pas; et, lui disparu, les abus reprirent leur marche avec une rapidité sinistre. Trop pauvres pour se procurer du sel, les prolétaires se fussent résignés à ne pas saler leurs aliments; mais ils ne le pouvaient pas, *ils n'en avaient pas le droit* : l'usage du sel était obligatoire; la loi ne laissait même pas au consommateur la faculté d'échapper, par une dure privation, au tyrannique impôt de la gabelle. D'après l'ordonnance, chaque personne au-dessus de sept ans devait acheter aux greniers du roi *sept livres de sel* : c'est ce qu'on appelait le *sel du devoir*. Encore avait-on eu soin de spécifier que les sept livres ne pour-

vaient servir aux grosses salaisons, et qu'elles étaient seulement pour *pot et salière*[1]. On ne se contentait point de forcer l'achat ; on allait jusqu'à forcer l'acheteur à consommer plus de sel qu'il ne le voulait. Et le droit de gabelle était si rigoureux, que contre ceux qui s'y refusaient on employait la contrainte par corps ! A ces rigueurs il y avait quelques exceptions cependant ; mais en faveur de qui existaient-elles ? Comme partout, comme toujours, le privilége était « pour les grands seigneurs, les membres des parlements, les gens de cour. Le roi faisait à ses favoris ces distributions gratuites de sel, qu'on appelait des *francs-salés*. Et, par un raffinement de bassesse, les dignitaires qui recevaient cette aumône affectaient de s'en glorifier. De même qu'on avait attaché à la taille une idée de flétrissure, on attachait au *franc-salé* une idée d'honneur. Il est vrai qu'à la sortie de pareilles distributions, le courtisan pouvait rencontrer une malheureuse famille défendant contre les huissiers quelques gerbes de blé glanées par les enfants. Et à l'étranger qui aurait demandé la cause de tant de rigueur, on pouvait répondre : Cette famille étant trop pauvre pour saler ses aliments, on a décerné une contrainte à raison de la quantité de sel qu'elle devait consommer et qu'elle ne consomme point[2]. » Que d'iniquités dans un seul impôt !

Il y avait toute une armée de commis pour surveiller cet impôt de la gabelle. C'est que le prix du sel variait d'une province à l'autre : la France se divisait alors en pays *de grande gabelle*, où le sel se payait jusqu'à soixante francs le quintal (cent livres pesant) ; en pays *de petite gabelle*, où il valait cinquante, cinquante-cinq, jusqu'à cinquante-huit francs le quintal ; en pays *rédimés de la gabelle*, où il descendait de dix à huit francs ; en pays *de salines*, où il variait entre quinze et trente-six francs ; en pays *de quart-bouillon*, où il coûtait de dix à treize francs ; en pays *exempts ou francs*, où il ne valait que huit, que quatre et même que deux francs le quintal. Cette monstrueuse inégalité entre les prix allumait le désir d'un gain rapide, offrait une prime séduisante à l'audace du contrebandier. L'habitant des pays exempts ou rédimés cherchait à réaliser un bénéfice en transportant clandestinement du sel dans les provinces de grande ou petite gabelle ; l'habitant des pays de gabelle ne songeait qu'à se procurer du sel de contrebande pour se décharger ainsi d'un impôt écrasant. En Franche-Comté, province rangée parmi les *pays de salines*, une foule de malheureux n'avaient d'autre ressource que le métier de faux saunier : le sel ne s'y payant que de quinze à seize francs le quintal, tandis qu'il valait le double en Lorraine, le triple et en de certains endroits le quadruple en Bourgogne ; et les faux sauniers franc-comtois, séduits par l'appât du gain, encouragés par l'assurance de pouvoir vendre aux habitants de ces provinces du sel à meilleur marché que celui des greniers royaux, bravaient à cette fin les arrestations, ne craignaient pas de s'exposer aux galères, même à la mort : « Voulons, disait l'ordonnance des gabelles, que ceux qui se trouveront saisis de faux sel, ou convaincus d'en faire

1. « Ne pourra, disait l'article 72 de l'ordonnance des gabelles rendue à Saint-Germain-en-Laye, en mai 1680 par Louis XIV, ne pourra le sel d'impôt être employé qu'à l'usage du *pot et de la salière seulement*, défendons de l'employer en grosses salaisons, à peine de trois cents livres d'amende, restitution des droits de gabelle et confiscation des chairs salées. »

2. L. Blanc, *Histoire de la Révolution française*, tome Ier, page 40[illegible].

trafic, soient condamnés, savoir : les faux sauniers avec armes, aux galères pour neuf ans et en cinq cents livres d'amende, et, en cas de récidive, pendus et étranglés. »

A la rigueur des lois venait s'ajouter la brutalité des procédés. La guerre incessante que la ferme des gabelles faisait aux faux sauniers exposait à d'irritantes perquisitions le domicile du citoyen : il fallait, sous peine d'amende, que les maisons fussent ouvertes à toute heure aux recherches de commis grossiers et insolents, et un soupçon suffisait quelquefois pour entraîner l'arrestation d'une famille. Quelquefois aussi, les archers de la gabelle ne craignaient pas d'inventer le délit : sous prétexte de contrebande, ils saisissaient le sel qu'ils trouvaient; et des juges ignobles, avec lesquels ils avaient partagé la capture, envoyaient aux galères de malheureux innocents.

Une autre branche d'impôts, les droits de traite (aujourd'hui droits de douane), en entravant par des obstacles sans nombre le commerce et l'industrie, agrandissaient encore le gouffre de la misère. La législation des droits de traite était tellement embrouillée, « qu'à peine un ou deux hommes par génération viendraient à bout d'en posséder complétement la science, » disait Necker. A cette époque, l'unité commerciale n'existait pas en France : il y avait les provinces des *cinq grosses fermes*, les provinces qu'on baptisait du nom bizarre d'*étranger effectif*, et les provinces *réputées étrangères*, sorte d'abréviation servant à rappeler que ces dernières étaient étrangères au fameux tarif établi par Colbert en 1664. La Franche-Comté était comprise dans le nombre des *provinces étrangères*. Une moitié de la France avait ainsi sa ligne de douanes; l'autre moitié avait entre elle et le reste du royaume cette ligne de douanes, ou jouissait d'une entière liberté de commerce avec l'étranger sans aucuns droits, mais payait, pour commercer avec l'intérieur, les mêmes droits que l'étranger. Ce désordre, cette confusion, qui rendaient les provinces de la France étrangères l'une à l'autre, en les maintenant dans un esprit d'hostilité réciproque, engendraient une foule de droits vexatoires et compliqués et entravaient toutes les relations. Avec ces droits multipliés et arbitraires, l'échange des denrées ou leur transport n'avait lieu qu'à travers des difficultés ruineuses; et le marchand, réduit à ne pouvoir faire un pas sans rencontrer le contrôle suspect de commis toujours sûrs d'être approuvés par les tribunaux exceptionnels qui connaissaient de ces matières, le marchand renonçait souvent de désespoir à son industrie. Le régime oppressif des douanes pesait d'un poids d'autant plus lourd sur le commerce franc-comtois, que le pays était plus malheureux : province essentiellement agricole, elle avait besoin de débouchés pour ses produits; mais les droits écrasants prélevés sur la denrée, en rendant le transport trop onéreux paralysaient les transactions commerciales, et la Franche-Comté se voyait ainsi condamnée à ne pouvoir tirer parti des richesses de son sol.

Est-ce tout? Il s'en faut, hélas! car c'est un sujet inépuisable que l'histoire des souffrances du peuple. Si nous n'avons fait qu'esquisser le tableau des iniquités et des tyrannies fiscales qui épuisaient la Franche-Comté, si nous avons laissé dans l'ombre d'autres injustices et d'autres abus, c'est que la plume voudrait n'avoir pas à rappeler le souvenir de toutes ces oppressions. Cependant elle n'aurait que trop imparfaitement fait connaître la situation des Franc-Comtois au dix-huitième siècle

si elle passait sous silence une des causes les plus réelles de leur misère : nous voulons parler des priviléges seigneuriaux. Ce n'était point assez que, sous le prétexte dérisoire du bien public, les droits du roi vinssent écraser le peuple de mille manières; il fallait encore qu'au-dessous de ces droits il s'en trouvât d'autres transmis par la tradition des temps féodaux à des hommes qui jouissaient déjà de tous les priviléges de l'ordre social. En Franche-Comté, les gens de la noblesse et du clergé étaient le fléau du peuple : comme le souverain, ils ne voyaient dans le roturier qu'une caste exploitable à merci, c'est-à-dire qui semblait uniquement née pour leur faire avec ses sueurs un paradis sur terre; et, conséquents dans leur logique impie, ils s'étaient arrangés de façon à s'approprier ce que l'avidité des agents royaux avait oublié d'arracher au travail des prolétaires. Ainsi, ces prolétaires, qui succombaient déjà sous le faix de tant de charges, avaient encore à supporter le fardeau des classes privilégiées. Ils avaient à s'acquitter envers celles-ci quand ils s'étaient libérés envers le gouvernement : après les corvées du roi venaient les corvées du seigneur; après le collecteur des tailles du roi venait le collecteur des tailles du seigneur; après la juridiction du roi venait la juridiction du seigneur; enfin, après les droits du roi venaient les droits du seigneur. Au seigneur, le bénéfice des prestations, des redevances en blé et en argent, des servitudes, des mutations, des dîmes de toute nature : *grosses dîmes*, sur les grains et les raisins; *menues dîmes*, sur les menus grains et les menus fruits; *vertes dîmes*, sur les légumes, le sainfoin, le chanvre; *dîmes novales*, sur les terres que le paysan défrichait à la sueur de son front. Au seigneur encore, le *droit de chasse*, et défense au paysan de tuer le moindre gibier ou de tendre le moindre lacet; au seigneur, le *droit de pêche*, et défense au paysan de s'approcher des étangs ou des rivières; au seigneur le *droit de colombier*, et toute liberté pour ses pigeons de détruire les semailles ou dévaster les champs du paysan; au seigneur le *droit de garenne*, et toute liberté pour ses lapins de ravager impunément les plants de légumes ou brouter les blés en crue du paysan. Il existait d'autres droits que les classes privilégiées s'étaient arrogés au détriment de la caste roturière; et quand on a feuilleté la liste de tous ces abus, quand on les ajoute à ceux qui pesaient déjà d'autre part sur la population franc-comtoise, on ne se demande plus combien elle devait être malheureuse, mais comment elle pouvait y résister. Hélas! elle y résistait en ployant sous le fardeau jusqu'à terre; elle y résistait en se résignant aux plus dures souffrances, en tournant ses regards vers le ciel, dans l'espoir que la justice divine ne dormirait plus longtemps là-haut avant d'éclater sur le front des coupables, et que Dieu ne tarderait pas à relever les victimes par l'abaissement des bourreaux. L'attente de ce moment réparateur et l'instinct d'une rénovation sociale donnaient seuls au peuple des villes et des campagnes franc-comtoises le courage de supporter sa condition : il sentait approcher le jour où il allait, en frappant ses maîtres, frapper en eux l'abolition de tous les priviléges et la personnification de toutes les tyrannies.

D'après ce qui vient d'être dit sur la situation des Franc-Comtois avant la Révolution, il semblerait que la misère eût trouvé chez eux son dernier terme comparable; et cependant il existait au fond des montagnes du Jura vingt mille infortunés dont la condition était encore plus affreuse : ces vingt mille malheureux

ne souffraient pas seulement de toutes les misères du corps, ils souffraient aussi de toutes les douleurs de l'âme, car il ne leur restait pas même, pour s'illusionner sur leur sort, la consolation de se croire libres : ils étaient mainmortables. On voit qu'il s'agit ici des habitants de la terre de Saint-Claude. Contraste singulier ! Là, dans cette même terre de Saint-Claude, la liberté avait eu ses premiers élus, et là l'esclavage devait avoir ses derniers parias. Oui, au dix-huitième siècle on trouvait encore des serfs en Franche-Comté, dans un pays qui rappelait par son nom l'affranchissement de ses enfants ! Du moins, si cet état de servitude eût été le fait de la conquête ; mais ce qui rendait aux mainmortables san-claudiens leur dégradation plus amère, c'est qu'elle leur venait de ceux-là même dont la mission était de proclamer l'égalité de tous les hommes devant Dieu et de faire régner le dogme de la fraternité sur la terre. Faut-il le dire ? l'esclavage dans lequel gémissaient les habitants de Saint-Claude, ils le devaient à des prêtres, à des ministres du Dieu mort sur la croix pour affranchir l'humanité, et cet esclavage durait depuis dix siècles ! Comment une telle iniquité avait-elle pu s'établir, comment avait-elle pu se perpétuer si longtemps ? C'est ce que l'histoire va nous apprendre.

Vers la fin du quatrième siècle, la terre de Saint-Claude était encore inhabitée. Entre les années 430 et 440, un solitaire du Bugey, saint Romain, fuyant les bruits du monde et les horreurs de la guerre, vint chercher une retraite dans les montagnes du Jura, et l'endroit qu'il choisit pour ses méditations pieuses fut un désert sauvage au confluent de deux petites rivières : ce lieu, qu'on appela d'abord Condat, puis Saint-Oyan de Joux, devait plus tard être la ville de Saint-Claude. L'anachorète Romain vécut quelque temps seul dans son désert : il y passait ses jours entre la prière et le travail, se contentant de la racine des plantes pour nourriture, et de l'eau des sources pour boisson. D'autres hommes, attirés par son exemple, s'enfoncèrent à leur tour dans les solitudes qu'il habitait, et ils vinrent partager son existence : Lupicin, frère de Romain, était parmi les nouveaux arrivants. Trop nombreux pour trouver chacun une retraite en ce lieu sauvage, ils se construisirent une demeure commune, qui tenait tout à la fois de la métairie et du monastère. Cette demeure semblait personnifier leur vie : le monastère, c'était le recueillement ; la métairie, c'était le travail ; car les solitaires de Condat ne se bornaient pas seulement à prier, ils s'occupaient de défricher le sol, d'en arracher les épaisses forêts qui le couvraient, de le rendre propre à l'agriculture. Pendant ce temps, le désert continuait à se peupler : la renommée des vertus de saint Romain y attirait chaque jour des disciples ; et, leur nombre augmentant sans cesse, Lupicin vint fonder à deux lieues de Condat, dans un endroit appelé Laucône, une abbaye qui prit un accroissement rapide : elle compta bientôt plus de cent cinquante religieux. A la même époque, le monastère de Condat en avait davantage encore, et leur chiffre alla toujours croissant jusqu'à la mort de saint Romain, arrivée en 460. Lupicin remplaça son frère : il ramena les religieux de Laucône au monastère de Condat, fondit les deux communautés en une seule, puis gouverna pendant vingt années cette congrégation. Après Lupicin, vint Oyan, qui fut contemporain de Clovis et qui laissa jusqu'au treizième siècle son nom au monastère de Condat ; puis Olympe, qui vécut au temps du roi Gontran et devint le véritable fondateur de la ville de Saint-Claude en concédant à

des séculiers une certaine portion de terrain sur les bords de la Bienne; puis le plus illustre de tous, Claude, né au château de Bracon : il avait d'abord occupé le siége épiscopal de Besançon, et il s'en était démis après sept ans d'exercice, pour se retirer au monastère de Condat, auquel son nom est définitivement resté. Tant que ces vertueux hommes vécurent, les religieux, fidèles à leur origine, avaient continué de partager leur existence entre le travail de la terre et l'amour du ciel : comme l'a dit Buffon en parlant des pieux cénobites qui se vouaient aux fatigues et à la prière, quand venait leur dernière heure, « ils ne finissaient pas de vivre, mais ils achevaient de mourir. » Malheureusement, il semble qu'il soit dans la nature de l'homme de gâter les plus belles choses, et qu'un instinct funeste le pousse à substituer partout son égoïsme et son ambition aux inspirations les plus généreuses. C'est ce qui arriva pour l'abbaye de Saint-Claude. Romain et ses premiers successeurs avaient consacré cette retraite aux austérités de la prière et du travail : avec eux disparurent les saintes traditions, les vertus antiques, le désintéressement chrétien. L'amour des richesses remplaça l'amour de Dieu, la religion devint un commerce, la cupidité s'ancra dans les âmes, et l'on devait bientôt fouler aux pieds toute pudeur, toute humanité, tout respect. Comment cette transformation s'était-elle opérée? Les lignes suivantes vont nous le dire :

La renommée de l'abbaye de Saint-Claude, ou plutôt la réputation de sainteté dont jouissait la mémoire de ses premiers fondateurs, avait attiré l'attention des têtes couronnées : or, à ces époques d'ignorance et de barbarie, rien n'était moins rare que de voir les empereurs et les rois méconnaitre les lois de la justice et de la morale; et, comme ils croyaient se faire absoudre de leurs faiblesses ou de leurs crimes en se montrant zélés pour le bien de la religion, ils témoignaient ce zèle par des dons aux églises et monastères. Ce fut ainsi que les faveurs royales vinrent trouver l'abbaye de Saint-Claude : les princes bourguignons et franks commencèrent à l'enrichir de leurs libéralités; les rois de la race carolingienne la comblèrent à leur tour de bienfaits : Pepin le Bref, disent plusieurs historiens, lui conféra le droit de monnaie; Charlemagne, Lothaire Ier et Charles le Chauve lui abandonnèrent de vastes terrains. Les moines de Saint-Claude ne se conduisirent pas en ingrats : ils reconnurent les bons procédés dont ils étaient l'objet, en agissant à l'égard de plusieurs de leurs illustres bienfaiteurs, comme les abbés d'Agaune avaient agi envers Sigismond de Bourgogne, le roi parricide, c'est-à-dire en leur faisant une réputation de saints. Mais, enrichis par tous ces dons magnifiques, les moines de Saint-Claude ne s'en tinrent pas là; leur ambition cupide avait grandi avec l'attachement aux choses terrestres, et ils songèrent à devenir une puissance dans la hiérarchie féodale : alors ils renoncèrent à la vie agricole pour se vouer aux exercices du culte; ce qui voulait dire que l'oisiveté allait devenir leur lot, et que le prolétaire travaillerait pour les nourrir et les enrichir; ils s'arrogèrent le pouvoir suprême dans le ressort de leurs domaines, ce qui voulait dire qu'ils auraient serfs et vassaux et qu'ils battraient monnaie avec les sueurs du pauvre; ils achetèrent de nouvelles terres, ce qui voulait dire qu'ils auraient un plus grand nombre d'esclaves sous leur dépendance et qu'ils pratiqueraient sur une plus vaste échelle l'exploitation de l'homme par l'homme; ils s'érigèrent en juges souverains de tous les séculiers de

la contrée, ce qui voulait dire que leur justice sans contrôle fonctionnerait en vertu de lois faites par eux et qu'elle leur permettrait de dépouiller qui bon leur semblerait. Les moines de Saint-Claude s'emparèrent de l'homme et de son travail par tous les moyens que la force, assurée de l'impunité, mettait entre leurs mains coupables, et leur tyrannie se donna libre carrière : ils opprimèrent sans pitié, ils trompèrent sans pudeur; ils n'hésitèrent devant aucun excès, ils ne reculèrent devant aucune iniquité : on les vit accabler *leurs sujets* d'impôts, forcer ceux-ci à les racheter, et malgré leurs promesses et leurs serments, rétablir ces mêmes impôts, après avoir touché l'argent du rachat. Ces vexations eurent pour effet de dépeupler le pays : les moines s'emparèrent des terres, en vendirent une partie à des seigneurs du voisinage, et l'autre aux malheureux que leur tyrannie avait épargnés. Lorsque ces ventes eurent été consommées, ils établirent, pour rentrer de nouveau dans les terres engagées aux habitants du pays, le *droit de mainmorte*, c'est-à-dire un droit en vertu duquel les seigneurs abbés s'attribuèrent l'héritage des personnes non nobles nées dans l'étendue de leur seigneurie. La force et la violence avaient mis les moines en possession des terres; l'infraction des traités et le parjure les mirent en possession de l'esclavage, au moyen de fausses chartes et de faux diplômes.

Ces prêtres égoïstes et cruels étendirent partout leur main cupide : laboureurs, artisans, marchands, ils arrachèrent à tous le fruit de leur travail. Il ne leur suffit point, par leurs exactions et leurs violences, de réduire des malheureux à souffrir de la faim, à se nourrir de l'herbe destinée aux chevaux; mais ils eurent à leurs ordres des recors et des hommes d'armes, occupés les uns à faire saisir les meubles, les autres à faire emprisonner la personne de ceux qui se trouvaient en retard pour les plus modiques redevances, ou pour le payement d'amendes que les propres juges des moines avaient prononcées à leur profit. L'oppression monacale devint si lourde, que les souverains de la Comté de Bourgogne s'en plaignirent, et qu'à plusieurs reprises le pouvoir laïque se vit obligé de prendre contre les bourreaux le parti des victimes : ainsi, par un décret de 1186, l'empereur Frédéric-Barberousse permit aux serfs san-claudiens de contracter mariage dans le comté de Nyon et l'évêché de Genève. Mais les moines surent mettre des entraves à ce décret, de même qu'à toutes les autres mesures par lesquelles on essaya de restreindre leur autorité, et le joug ne fit que s'appesantir d'une manière plus tyrannique sur les mainmortables. Cependant la cause de ces malheureux ne manquait pas de puissants défenseurs : le duc-comte de Bourgogne Philippe le Bon se montra l'un des plus énergiques. En 1436 ce prince, indigné des abus de pouvoir dont les moines se rendaient journellement coupables, restreignit leurs priviléges en supprimant leur droit de battre monnaie, leur droit de délivrer des sauf-conduits pour les États de Bourgogne et leur droit de juger en dernier ressort. En même temps, sur la demande de Philippe le Bon, trois commissaires apostoliques furent envoyés à Saint-Claude par le pape Nicolas V pour réformer l'abbaye; car les mœurs s'y étaient relâchées avec la discipline, et la débauche, la luxure, la dépravation, enfin tous les désordres que l'oisiveté traîne à sa suite, avaient pénétré dans ce même asile où saint Romain et ses successeurs ne vivaient que d'abstinences et de prières. Dès les onzième et douzième siècles, la corruption était telle parmi ces moines, que saint Bernard,

dans sa cent quarante-sixième lettre au souverain pontife, croyait devoir la couvrir de son silence ! A l'époque de Philippe le Bon, et même bien longtemps avant lui, ce n'était plus à de pieux cénobites, à d'humbles serviteurs de Dieu, que l'on ouvrait les portes de l'abbaye : le privilége de la naissance avait remplacé le droit de la vertu, et pour être admis alors comme novice chez les moines de Saint-Claude, il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse. C'était dans cette clause de la constitution de l'abbaye que les commissaires délégués par le saint-père eussent dû chercher la cause du mal ; mais ils n'en firent rien : ils se contentèrent de rétablir l'ordre, de réformer les mœurs, et ils partirent sans avoir supprimé les abus ; aussi les scandales et les dérèglements reparurent-ils bientôt. Il en fut à peu près de même pour les priviléges enlevés aux moines par Philippe le Bon : tant que vécut ce prince, il fit respecter ses décisions ; mais après sa mort, les moines reprirent une partie de leurs droits, et pour la perte du reste ils se dédommagèrent à la longue sur leurs vassaux. Le parlement de Dôle vint à son tour attaquer la puissance des moines : en 1537 il déclara que les habitants de la terre de Saint-Claude pourraient, dans de certains cas, plaider en première instance devant les tribunaux séculiers de la province ; mais les moines surent éluder en grande partie cette restriction à leurs priviléges, et les serfs continuèrent à gémir dans la condition la plus dure.

L'agrégation de la Franche-Comté à la France ne changea rien à cet état de choses : les habitants de Saint-Claude demeurèrent serfs et mainmortables comme aux plus mauvais jours de la féodalité. Louis XIV, il est vrai, daigna s'occuper deux fois de l'abbaye de Saint-Claude : fut-ce pour changer la condition des milliers de malheureux qui gémissaient là sur cette terre, victimes de la violence et de l'iniquité? Nullement. Ce fut pour confirmer par lettres patentes les priviléges des moines. En 1742, sous le règne de Louis XV, l'abbaye fut sécularisée par le pape Benoît XIV, puis érigée en évêché suffragant de Lyon : les religieux, au nombre de vingt, et tous de haute noblesse, devinrent les chanoines du chapitre; quant à l'évêque, il hérita des droits de l'abbé : on y comprit même ceux de légitimer, anoblir, faire grâce, nommer les juges, prévôts et notaires de la grande judicature, et autres priviléges. C'est dire que la mainmorte continua de subsister dans toute sa rigueur. Il nous faut, à la honte et de ces moines qui ne rougissaient pas de dégrader ainsi dans leurs semblables la dignité humaine, et des papes qui laissaient s'éterniser cette dégradation quand ils savaient qu'un concile du douzième siècle avait proclamé libre tout homme né chrétien, il nous faut exposer ici quelle était encore au dix-huitième siècle la situation de la population san-claudienne. C'est au célèbre Mémoire de l'avocat Gabriel Christin de Saint-Claude, l'infatigable et généreux défenseur de l'infortune de ses compatriotes, que nous emprunterons ces détails :

A l'exception de quelques communautés et de quelques vassaux qui avaient pu se racheter de la servitude moyennant des sommes énormes, tout le reste était mainmortable.

Il y avait deux espèces de mainmorte : celle des biens et celle des personnes. Ceux qui appartenaient à la première n'avaient la liberté ni de vendre, ni de donner, ni d'hypothéquer leurs héritages sans la permission du seigneur prélat ; ils ne pou-

vaient même transmettre leurs biens à leurs enfants ou autres héritiers qu'autant qu'ils vivaient en commun avec eux, c'est-à-dire qu'ils faisaient ménage commun. Les serfs de cette espèce n'avaient qu'un moyen pour se racheter de la servitude : c'était de fixer leur domicile dans un lieu franc ; mais ils ne pouvaient le faire qu'en abandonnant leurs biens au seigneur prélat.

La mainmorte personnelle était beaucoup plus rigoureuse. Le serf de corps ne travaillait ni pour lui ni pour les siens ; tout ce qu'il acquérait, il l'acquérait pour le seigneur prélat en quelque sorte. De l'immeuble qu'il possédait, il n'avait que l'usufruit, et souvent encore il ne pouvait le transmettre à ses proches, à ses enfants même. Ses soins, ses fatigues, ses sueurs ne lui laissaient d'autre perspective que celle d'enrichir à sa mort les maîtres qui l'avaient exploité pendant sa vie.

La servitude personnelle se contractait de deux manières : par la naissance et par l'habitation. Les enfants du serf, nés dans l'enclave de la domination du seigneur prélat, étaient serfs comme leur père.

Un homme libre devenait serf de corps en recevant gratuitement du seigneur prélat une maison où il pouvait se loger, et un fonds suffisant pour le nourrir. Aussitôt qu'il avait accepté cette libéralité perfide, il se trouvait comme enlacé dans les filets de celui qui la lui avait faite : le seigneur déclarait qu'il avait donné sa liberté en échange de l'héritage, qu'il s'était vendu volontairement pour avoir de quoi vivre, et dès ce moment tout ce qu'il acquérait subissait les règles de la mainmorte.

Un étranger qui achetait ou qui occupait pendant une année seulement une maison de la contrée mortaillable, tombait par cela seul en servitude, et ses enfants éprouvaient le même sort ; la dégradation était imprescriptible. Les biens francs que cet étranger pouvait acquérir à l'avenir, ceux qu'il possédait antérieurement, tout subissait la mortaillabilité. Lui arrivait-il de quitter le pays ; le droit de poursuite attribuait au seigneur prélat ses biens présents ou futurs, n'importe en quelle contrée ces biens se trouvassent situés.

Pour le seigneur prélat et son digne chapitre, tous les moyens de spoliation étaient bons ; ces hommes insatiables n'avaient-ils pas eu le cynisme d'ériger en principes des iniquités comme celles-ci : Le serf ne cultive jamais pour lui. — Chaque famille mainmortable est étrangère dans sa propre habitation. — Les propriétés d'un père de famille décédé reviennent de droit au fisc épiscopal si les enfants n'ont vécu constamment avec lui à la même table et sous le même toit. — Une femme qui passe ailleurs que dans la maison de son père, fût-ce chez son propre époux, la première nuit de ses noces, subit la confiscation de ses biens.

La cupidité de ces prêtres sacriléges ne respectait rien, pas même la liberté du foyer conjugal. Le mariage qu'un homme libre contractait avec une fille serve avait presque toujours des conséquences fatales pour lui et sa postérité. L'époux ne pouvait qu'avec des précautions infinies aller partager l'habitation de sa femme : s'il osait y pénétrer, dès ce moment on le déclarait soumis à la servitude, et ce n'était qu'en fuyant qu'il pouvait se préserver de la perte de sa liberté. S'il venait à décéder dans cette habitation, il laissait à ses enfants la servitude pour héritage. On ne savait qu'un moyen d'éviter ce malheur : c'était, lorsque le mari d'une

femme serve tombait malade, de l'emporter hors de la maison de son épouse et de le faire passer dans une terre étrangère et libre ; bien souvent, le transport tuait le malade, mais du moins la liberté de sa famille était sauvée.

L'histoire a recueilli dans ses archives un exemple qui suffit à lui seul pour fixer l'opinion sur les chanoines de Saint-Claude ; le voici : Au mois de mai 1770 un père de famille de la paroisse des Bouchoux vint à s'aliter et mourut. Il laissait une fille mariée depuis dix-huit ans et qui n'avait cessé de vivre avec son mari dans la maison paternelle. Or, deux jours avant la mort du défunt, le fermier du chapitre de Saint-Claude présentait une requête aux juges pour obtenir l'autorisation d'apposer les scellés sur la succession. On prépara pendant ces deux jours les procédures usitées en pareil cas, et le juge, accompagné du greffier, du fermier et de plusieurs recors, arriva dans la maison mortuaire au moment où l'on venait d'en sortir le corps pour le porter à la fosse. La fille du défunt avait suivi le convoi : pendant son absence on exécuta la saisie, et à son retour elle trouva les scellés sur toutes les serrures, avec des garnisaires à ses frais. Pour justifier cette confiscation, le chapitre prétendait que l'héritière était restée dans la famille de son mari les six premiers mois de son mariage, qu'elle avait passé hors de la maison paternelle la première nuit des noces, et qu'elle s'était enlevé par là tous les droits à la succession. Le chapitre mentait avec impudence. L'héritière avait constamment vécu dans la maison de son père, elle y avait eu plusieurs enfants. Elle vint à Saint-Claude implorer le secours d'un homme de loi, qui prit sa cause en main et servit avec ardeur ses intérêts. Mais le chapitre évoqua l'affaire dans un autre bailliage : malgré l'influence des chanoines, l'héritière fut admise à faire la preuve qu'elle avait passé chez son père la première nuit des noces. Le chapitre, qui redoutait cette preuve, appela du jugement devant le parlement de Besançon : le parlement, par un arrêt du 14 juin 1771, confirma la sentence des premiers juges. L'héritière avait prouvé, par la déposition unanime de six témoins, qu'elle était dans toutes les conditions pour succéder. Les chanoines ne s'avouèrent pas vaincus : après avoir réclamé contre les enquêtes, ils voulurent en faire à leur tour ; et pour se procurer des témoins qui pussent contredire ceux de l'héritière, ils lancèrent un monitoire; en termes de juridiction épiscopale, on appelait monitoire une circulaire de l'official de l'évêque et qui obligeait à révélation toutes les personnes ayant connaissance du délit dont on cherchait l'éclaircissement. C'était la première fois qu'on osait recourir à de tels expédients pour dépouiller un enfant de l'héritage que lui conféraient la nature et la loi ; jusqu'alors cette procédure extraordinaire n'avait été réservée qu'à la découverte des grands crimes : mais les chanoines de Saint-Claude ne songeaient guère à s'inquiéter s'ils outrageaient la justice et la morale en agissant ainsi ; leurs scrupules n'allaient pas jusque-là : que leur cupidité fût satisfaite, et ils ne se souciaient pas du reste ; pour eux, la fin justifiait les moyens. Toutefois, en cette circonstance, la fin ne répondit pas à l'odieux des moyens : le parlement de Besançon, devant lequel la défenderesse avait appelé du monitoire, lui donna gain de cause, en condamnant le chapitre aux dépens du procès.

Or, à l'époque où se poursuivait cette affaire scandaleuse, un homme, le plus puissant de son siècle par la popularité de son génie et par l'autorité morale de son

nom, prenait à son tour la défense des opprimés de Saint-Claude : c'était Voltaire. L'illustre écrivain avait, de son château de Ferney, entendu les plaintes de ces infortunés ; dès lors il entreprit de mettre fin à l'oppression tyrannique qui pesait sur eux. Dignement secondé par l'avocat Christin, Voltaire chercha dans la poudre des greffes les titres à l'appui de sa cause, et six années durant, de 1770 à 1776, il ne cessa d'adresser requêtes sur requêtes au roi pour lui demander justice : « Les chanoines de Saint-Claude, disait-il, n'ont d'autre droit, pour réduire en esclavage les sujets du roi, que l'usage établi par les moines leurs prédécesseurs, de ravir aux hommes la liberté naturelle. En vain Dieu la leur a donnée ; en vain les ducs de Bourgogne, les rois de France, les chartes, les édits, d'accord avec la loi de la nature, ont arraché ces infortunés à la servitude. Des enfants de Saint-Benoit se sont obstinés à les traiter comme des esclaves qu'ils auraient pris à la guerre, ou qui leur auraient été vendus par des pirates.... Avant le règne du duc Philippe le Bon, l'abbé de Saint-Claude avait déjà eu l'audace de s'emparer de tous les droits régaliens, sans autre titre que celui de la cupidité effrénée de ces temps-là. Philippe le Bon se contenta de réprimer l'usurpation par laquelle ces moines faisaient battre monnaie, donnaient des sauf-conduits et jugeaient en dernier ressort. Pour se dédommager de la perte des droits qu'ils s'étaient arrogés, ils se vengèrent avec le temps sur les habitants ; et, n'ayant plus le droit de faire frapper de l'argent à leur coin, ils se donnèrent le droit de prendre, autant qu'ils le purent, tout l'argent des cultivateurs. »

Les chanoines, sommés par Voltaire d'exhiber les titres qui les autorisaient à maintenir l'esclavage de la mainmorte, opposèrent la prescription. « Mais prescrit-on les droits de l'humanité? » avait répliqué l'illustre philosophe. La persévérance infatigable avec laquelle Voltaire défendait, dans la cause des serfs de Saint-Claude, « les droits du genre humain sur ceux d'Attila, » avait pénétré ces pauvres gens d'une reconnaissance si profonde, qu'elle allait jusqu'à la vénération : « Si M. de Voltaire parvient à nous rendre à la liberté, disaient-ils naïvement, nous ôterons saint Claude de sa niche et nous le mettrons à sa place. » A quoi le spirituel patriarche de Ferney n'avait pu s'empêcher de répondre : « Je remercie les serfs du Jura ; mais qu'on leur dise que rien ne presse, je me trouve bien niché comme je suis. »

Puisse le zèle généreux que Voltaire mit à défendre l'infortune des serfs san-claudiens faire oublier son malheureux poëme contre Jeanne Darc!

Cependant la moralité de la cause, le nom de Voltaire, les désirs de Louis XVI, les sympathies de la France, tout semblait présager que cette grande question se résoudrait en faveur des victimes du despotisme des chanoines. Il n'en fut rien. Une décision du parlement de Besançon, à la date de 1775, maintint les droits du chapitre ; et tous les efforts que le roi, que son vertueux ministre Turgot, que d'autres personnages éminents tentèrent pour obtenir l'affranchissement des mainmortables de Saint-Claude, vinrent se briser contre l'inflexible opiniâtreté des chanoines.

Louis XVI n'abandonna pas la partie, comme on le vit par le célèbre édit du mois d'août 1779, où il déclarait le droit de mainmorte et de servitude aboli dans

tous ses domaines : « Nous abolissons et éteignons dans toutes les terres et seigneuries de notre domaine, disait l'article premier de cet édit, la mainmorte et condition servile, ensemble tous les droits qui en sont des suites et des dépendances. Voulons qu'à compter du jour de la publication des présentes, ceux qui, dans l'étendue desdites terres et seigneuries, sont assujettis à cette condition, sous le nom d'*hommes de corps*, de *serfs*, de *mainmortables*, de *mortaillables*, de *taillables*, ou sous telle autre dénomination que ce puisse être, en soient pleinement et irrévocablement affranchis ; et qu'à l'égard de la liberté de leurs personnes, de la faculté de se marier et de changer de domicile, de la propriété de leurs biens, du pouvoir de les aliéner ou hypothéquer, et d'en disposer entre-vifs ou par testament, de la transmission desdits biens à leurs enfants ou autres héritiers, soit qu'ils vivent en commun avec eux ou qu'ils en soient séparés, et généralement en toutes choses, sans aucune exception ni réserve, ils jouissent des mêmes droits, facultés et prérogatives qui, suivant les lois et coutumes, appartiennent aux personnes franches ; notre intention étant que dans toutes lesdites terres et seigneuries il n'y ait plus désormais que des personnes et des biens de condition franche, et qu'il n'y subsiste aucun vestige de la condition servile ou mainmortable. » Et dans le préambule de cet édit royal, il était dit : « Nous, Louis, etc. ; constamment occupé de tout ce qui peut intéresser le bonheur de nos peuples, et mettant notre principale gloire à commander une nation libre et généreuse, nous n'avons pu voir sans peine les restes de servitude qui subsistent dans plusieurs de nos provinces ; nous avons été affecté en considérant qu'un grand nombre de nos sujets, servilement encore attachés à la glèbe, sont regardés comme en faisant partie, et confondus, pour ainsi dire, avec elle ; que, privés de la liberté de leurs personnes et des prérogatives de la propriété, ils sont mis au nombre des possessions féodales ; qu'ils n'ont pas la consolation de disposer de leurs biens après eux ; et qu'excepté dans certains cas rigidement circonscrits, ils ne peuvent pas même transmettre à leurs propres enfants le fruit de leurs travaux ; que des dispositions pareilles ne sont propres qu'à rendre l'industrie languissante et à priver la société des effets de cette énergie dans le travail que le sentiment de la propriété la plus libre est seul capable d'inspirer ; ordonnons, etc. »

Malgré cet édit, plusieurs années s'écoulèrent encore sans que rien fût changé à la condition des serfs du Jura : leurs tyrans ne devaient céder qu'à la force des événements. Ces hommes maudits (pour l'honneur de la Franche-Comté constatons, en passant, qu'ils étaient étrangers à cette province), ces hommes maudits ne s'inquiétaient pas plus de l'indignation publique, qu'ils ne cherchaient à rendre leur oppression moins lourde : un Mémoire adressé en avril 1789, à l'assemblée des trois ordres du bailliage d'Aval, vint apprendre que l'esclavage de la mainmorte existait encore tout entier dans la terre monastique de Saint-Claude. Voici les principaux passages de ce Mémoire, intitulé *Protestation*, et présenté à l'assemblée au nom des serfs du Jura :

Le sol, y était-il dit, ne rendait en général que de quatre à six fois la semence. Les impositions royales en taille, capitation, vingtièmes, s'élevaient au tiers du produit ; mais, avant le roi, le seigneur ecclésiastique en prélevait le onzième, le curé

le vingtième, et la semence prochaine en réclamait le quart : c'était donc plus des deux tiers enlevés au cultivateur.

De plus, ce cultivateur était soumis à deux ou trois mois de corvée pour construire ou réparer soixante lieues de routes sablées, pratiquées à travers le mont Jura.

Dans cette partie, si froide que le noyer y croît difficilement, l'habitant était encore obligé d'aller gagner douze sous par jour en fauchant les foins des plaines marécageuses de la Bresse. Quant au mainmortable, nourri du même grain que son cheval, réduit à vivre dans des chalets souvent écartés l'un de l'autre d'une lieue, et dans la compagnie des loups, sans qu'il lui fût permis d'avoir une arme à feu pour se défendre, il ne pouvait même renoncer à son ingrate patrie qu'en signifiant juridiquement au seigneur prélat qu'il lui abandonnait meubles et biens-fonds et se retirait avec ses seuls vêtements.

Un voyageur qui séjournait plus d'un an dans les terres abbatiales de Saint-Claude devenait serf de droit.

Un fils marié qui sortait de la maison de son père pour habiter avec son épouse, perdait, au bout d'un an et un jour, son droit à l'héritage paternel.

Après vingt ans de mariage, si la mort des enfants avait précédé celle de la femme, la dot appartenait au seigneur prélat.

Les lots de ventes étaient arbitrairement portés au quart, au tiers et jusqu'à moitié des prix de l'immeuble.

Le seigneur avait privilége sur les créanciers, et, pour établir hypothèque, il fallait son consentement, qu'on n'obtenait qu'à prix d'argent.

On a vu des nobles, on a vu des chevaliers de Saint-Louis, devenus serfs de Saint-Claude.

Enfin, les seigneurs ecclésiastiques de Saint-Claude portaient l'abus de la féodalité jusqu'à *faire couper la main* au serf après sa mort, et à la *faire clouer sur les portes de leur donjon*, avec des têtes d'animaux qui, mêlés ensemble, auraient laissé croire à l'étranger que des espèces d'anthropophages étaient les souverains du pays.

Cela se passait à la fin du dix-huitième siècle!

Dans la séance où ce Mémoire fut présenté, monseigneur de Rohan-Chabot, évêque de Saint-Claude, prit la parole. Ce digne prélat avait toujours combattu la barbare obstination de son chapitre à maintenir la mainmorte : âme philanthropique et bienfaisante, esprit animé de sentiments chrétiens, il souffrait de la tyrannie qui accablait les serfs de Saint-Claude; et s'il n'avait pu briser les chaînes de ces malheureux, ce n'était pas son désintéressement ou son humanité, mais bien les entraves de sa position, qui l'avaient empêché de le faire : « La mainmorte, dit-il, est mise avec raison au nombre des abus qui pèsent le plus sur les utiles et estimables habitants des campagnes. Les terres de mon évêché, encore indivises avec mon chapitre, sont affligées de ce fléau. J'ai souvent regretté de ne pouvoir le détruire, et j'unis de bon cœur mes supplications à celles que mes vassaux adressent à Sa Majesté pour qu'il lui plaise *affranchir gratuitement leurs personnes et leurs biens.* »

Ce n'était pas la royauté qui devait donner raison aux paroles du vertueux Rohan-Chabot. Il fallait une révolution pour briser entre les mains des chanoines de Saint-Claude l'arme fratricide que leur avaient forgée la force et la violence; il fallait une révolution pour faire disparaître la flétrissure honteuse que ces prêtres sacriléges imprimaient au front de vingt mille créatures humaines; il fallait une révolution pour réaliser les nobles paroles que les suppliants de Saint-Claude mettaient au bas de leurs requêtes adressées à Louis XVI : « C'est l'attribut de la royauté, c'est un privilége digne du monarque, d'affranchir les serfs, d'effacer la tache de l'esclavage, et de restituer à des hommes qui naissent libres, ce droit qu'ils tiennent de la nature. »

Le jour de la justice arrivait! car la Révolution s'avançait à grands pas : on l'entendait déjà gronder dans toutes les âmes.

CHAPITRE TROISIÈME.

Symptômes de la Révolution. — État des diverses classes. — Convocation des états généraux. — Cahiers des ordres. — Cahiers de la noblesse et du clergé en Franche-Comté. — Troubles à Besançon; le parlement. — Les opinions nouvelles en Franche-Comté. — Ouverture des états généraux; attitude des députés du tiers état. — Projets de la cour. — Colère du peuple; prise de la Bastille. — Les brigands. — Tragédie de Quincey; M. de Mesmay. — Destruction des châteaux féodaux. — Trouble de la noblesse. — Nuit du 4 août; Lapoule, député franc-comtois. — Abolition de la féodalité. — Nouvelle organisation politique. — La France en départements; le Doubs, le Jura, la Haute-Saône. — Changements dans l'administration, la justice, le clergé. — Émigration de la noblesse. — Convention de Pilnitz. — Indignation de la France. — Fin de l'Assemblée constituante. — Assemblée législative. — Symptômes alarmants. — La *patrie en danger*. — Bataillons de volontaires. — Bataillons du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône. — Manifeste du duc de Brunswick. — Agitation générale. — Les fédérés marseillais. — *La Marseillaise;* Rouget de Lisle. — Journée du 10 août. — Déchéance de la royauté.

Longtemps avant que la Révolution éclatât dans les faits, elle était accomplie dans les idées.

En mettant à la mode la littérature et la philosophie, les écrivains du dix-huitième siècle, Voltaire et Jean-Jacques en tête, avaient habitué les esprits à discuter les vieilles croyances, les vieilles religions, les vieilles traditions, et l'on attaquait indistinctement juges, prêtres et rois, le tribunal, l'autel et le trône. En agitant chaque jour les plus hautes questions politiques et sociales, la presse avait appris à la France des choses toutes nouvelles, lui avait créé des besoins tout nouveaux, et l'on était impatient de sortir des épreuves du passé pour expérimenter les chances de l'avenir. Le moment semblait venu où l'on pouvait tout espérer, où l'on pourrait tout oser. La bourgeoisie parlait de droits, de constitution, de liberté; le peuple sentait mûrir au fond de lui-même une pensée d'égalité qui demandait à éclore. Le sol qu'on allait remuer, tremblait déjà sous le pied, il est vrai; mais on se disait qu'on avait des instruments pour l'interroger et le refaire, et que la jeune démocratie saurait assurer sa marche là où la vieille royauté ne pouvait plus se tenir debout. L'antique ordre social se mourant de décrépitude et d'impuissance, on avait hâte de le remplacer par un ordre de choses qui porterait en lui les éléments de la durée et de la force : car il s'appuierait sur la liberté et sur le droit; il sauvegarderait la dignité de l'homme, en émancipant sa personne et sa pensée; il créerait une nation, en établissant l'égalité par la suppression des priviléges; il donnerait au génie tout son essor, en l'affranchissant de toutes entraves. C'est dire qu'il s'agissait de jeter à terre le vieux monde pour en édifier un nouveau; c'est dire que l'on allait à une révolution politique et sociale. Une telle œuvre demandait de rudes et dévoués ouvriers : elle ne pouvait se produire qu'à travers la foudre et les tempêtes; elle ne devait s'accomplir qu'au milieu de luttes suprêmes et de colères inouïes. Mais s'il faut gémir de voir l'imparfaite humanité ne s'avancer dans les voies de l'avenir qu'escortée de douleurs et d'épreuves, gardons-nous de méconnaître les enseigne-

ments que nous lèguent ces époques d'enfantement et de crise. Les destinées de l'homme le veulent ainsi : tout progrès ne s'achète qu'au prix de la lutte et du sang.

Il y a de ces heures qui sont marquées sur l'horloge du temps pour sonner l'émancipation d'un peuple : l'année 1789 allait faire retentir dans la France et dans le monde une de ces heures providentielles que rien ne pouvait retarder, que tout rendait inévitable. La royauté, minée par le travail des âges et le flot des idées, se sentait ébranlée du faîte à la base, et ne cherchait plus son appui qu'en elle-même, car ses soutiens naturels lui manquaient tous à la fois : le clergé, la noblesse, la magistrature s'étaient retirés d'elle, le premier parce qu'on avait proposé des réformes menaçantes pour ses privilèges financiers, la seconde parce qu'on avait amoindri au profit du trône son influence politique, la troisième parce qu'on l'avait atteinte dans ses prérogatives et son indépendance. D'autre part, la bourgeoisie, confiante, audacieuse, toute préparée à son rôle, était impatiente de monter sur la scène et ne voulait plus attendre ; et, de loin, le peuple, né à une foi nouvelle, la foi révolutionnaire, faisait entendre sa voix irritée, rendue plus formidable encore par les cruelles impatiences de la faim, qui de tous côtés engendrait des désordres. Mais, dans ce conflit d'impressions, d'espérances et de ressentiments, ce qui dominait, ce qui passionnait au suprême degré la France, c'était la question des états généraux, dont la convocation avait été annoncée le 8 août 1788, et dont l'ouverture était fixée au 5 mai 1789. Les pamphlets, les brochures, les journaux, les sociétés patriotiques discutaient avec feu par avance leur composition : « Le tiers état n'aurait-il qu'une représentation égale à celle de la noblesse et du clergé ? — les votes seraient-ils pris par ordre ou par tête ? » Ces deux questions agitaient tous les esprits. Elles inspirèrent la rédaction des cahiers que les électeurs remirent à leurs députés, « et d'après lesquels les députés du tiers état devaient se considérer comme mandataires non d'un ordre, *mais de la nation entière*, n'admettre d'autre mode de délibération que la délibération par tête, et, si les privilégiés refusaient, se constituer en assemblée nationale, pour travailler seuls à faire une constitution. Toutes les bases de cette constitution étaient posées dans ces cahiers, empreints des idées de Rousseau, où se manifestait à chaque pas la pensée que la révolution à faire était moins politique que sociale et avait un but plutôt d'égalité que de liberté ; qu'elle devait être non pas locale et spéciale, mais universelle et générale, et qu'elle allait former, avec la révolution chrétienne, les deux grands faits dont se compose l'histoire de l'humanité. Les cahiers du clergé et de la noblesse étaient loin d'avoir ce caractère de généralité humaine et de mission sociale : ils s'accordaient en un seul point, l'abolition des privilèges en matière d'impôt et des droits féodaux, moyennant rachat. Pour tout le reste, la noblesse ne faisait aucune concession, ne demandait que pour elle, s'occupait de questions d'étiquette, ne disait mot du peuple et se montrait hostile au clergé. Le clergé parlait tout différemment : il demandait une constitution monarchique, où le pouvoir législatif appartiendrait aux états, l'égalité de tous devant la loi, la réforme de l'Église nationale, l'instruction primaire universelle et gratuite, l'unité de législation, etc.[1]. »

[1] Théophile LAVALLÉE, *Histoire des Français*, tome III, page 541.

Ces tendances avaient un caractère sagement libéral. Elles étaient, à la vérité, presque obligées en face des exigences de la situation; puis n'oublions pas que le clergé comptait dans son sein des hauts dignitaires et de simples desservants, et que ces derniers, sortis du peuple, ayant toutes les idées et les aspirations du peuple, ne voyaient comme lui, dans la révolution à faire, que la réhabilitation des classes jusqu'alors sacrifiées.

En Franche-Comté, le clergé voulait la délibération par tête, non par ordre ; il acceptait la répartition de l'impôt, sans distinction d'état ni de rang; il demandait l'abolition des corvées, la suppression des places inutiles, la réduction des traitements, la diminution des pensions; il réclamait la réforme des aides, gabelles et traites, la réforme des lois civiles et criminelles, l'uniformité de l'instruction publique, la responsabilité des ministres et fonctionnaires, l'élection des officiers municipaux, etc. Dans ce programme de vœux et de désirs, on trouvait l'expression d'une pensée révolutionnaire ; mais en pénétrant au fond des choses, on y découvrait aussi la personnalité de l'égoïsme. Le clergé consentait aux réformes exigées dans l'intérêt général et par une impérieuse nécessité ; mais il n'abandonnait aucun de ses droits et privilèges particuliers : il voulait rejeter le fardeau sur un ordre rival, la noblesse, et c'était contre celle-ci qu'il semblait avoir rédigé ses cahiers. De son côté, la noblesse ne procédait pas autrement : elle réclamait l'abolition des dîmes, la suppression des annates et des dispenses, la suppression du casuel et d'un grand nombre de communautés religieuses ; elle demandait, pour payer la dette, la vente d'une partie des biens de l'Église; elle voulait même laisser à la charge du clergé toutes les dépenses du culte; après quoi, elle admettait le partage des impôts, temporairement toutefois. Comme on le voit, les deux ordres, en acceptant la Révolution, n'entendaient pas lui sacrifier. Ils s'arrangeaient, chacun en particulier, pour qu'elle passât sur eux sans les atteindre : aussi se gardaient-ils d'inscrire dans leur programme le grand principe de l'égalité, parce qu'ils ne pouvaient le reconnaître sans engager au service de la chose publique leur part de dévouement. Les cahiers du tiers le proclamaient, ce principe régénérateur de l'égalité, ce principe devant lequel les castes s'effacent, le privilége disparaît avec ses abus, le droit est la sauvegarde de tous, le paria devient citoyen, l'homme devient l'humanité, et qui seul fait les peuples frères et libres.

Les élections générales, commencées le 7 février 1789, ne se passèrent pas tranquillement partout; dans plusieurs provinces, en Bretagne particulièrement, elles touchèrent à la guerre civile. En Franche-Comté, quelques troubles éclatèrent. Là, le tiers réclamait la double représentation : les nobles s'y refusèrent, et le parlement de Besançon se rangea du côté de la noblesse. L'arrêt qu'il rendit à cette occasion contenait d'étranges maximes : « Considérant, disait-il, que les innovations sont dangereuses, parce que l'esprit novateur ne s'arrête point...; que la cour ne peut approuver les prétentions qui tendent à confondre les divers ordres de citoyens ; que l'inégalité dans la distribution des biens est dans les décrets de la Providence ; qu'une grande partie des classes du tiers état ne subsiste *et ne subsistera toujours* qu'au moyen des terres de la noblesse et du clergé, etc. » C'était cet arrêt principalement qui avait irrité les esprits; le peuple s'emporta contre les magistrats, il les

poursuivit de ses clameurs et de ses menaces, le roi cassa l'arrêt, et, en fin de cause, la victoire resta au tiers. Dès le principe, le parlement de Besançon s'était montré antipathique aux tendances de l'esprit nouveau; ce que l'on peut voir par la doctrine qu'il professait en matière de droit public, dans son fameux arrêté du 27 janvier 1789, relatif à la convocation des états généraux : selon lui, les états généraux devaient être convoqués en nombre égal de députés de chaque ordre et *ne délibérer jamais que séparément ;* les députés aux états généraux devaient être élus par les états particuliers de la province, et ils ne pourraient rien changer dans la constitution de ces états particuliers, sans le vœu de la nation entière assemblée individuellement, ou de ses députés qui en auraient reçu le mandat spécial de chaque individu. Quant aux impôts, ils devaient être consentis par les états de la province constitutionnellement assemblés, et vérifiés au parlement.

De la part des magistrats de Besançon, cette prétention à faire des lois politiques pour tout un pays, et cela contre le vœu même de ce pays, pouvait déjà sembler bizarre ; mais elle avait un autre caractère : elle était une rébellion absurde.

Les opinions rétrogrades de cette magistrature n'avaient pas trouvé, à Besançon, de sympathie dans les rangs de la bourgeoisie et du peuple ; car la vieille cité impériale, où les traditions républicaines vivaient encore, s'était prononcée avec chaleur en faveur du mouvement révolutionnaire. Toute la province, du reste, avait ardemment accueilli les opinions nouvelles : à Dôle, à Salins, à Lons-le-Saulnier, à Saint-Claude, à Arbois, à Pontarlier, à Vesoul, dans les villes et les campagnes, partout les idées étaient à la régénération de l'avenir, partout les cœurs tressaillaient de cette forte et virile inquiétude d'un peuple qui va recevoir la visite de la liberté. La Franche-Comté salua donc, avec toute la France, de ses cris d'enthousiasme et d'espoir l'ouverture des états généraux, qui se fit solennellement à Versailles le 5 mai 1789 ; et elle attendit, pleine de recueillement et d'émotion, les premières paroles de cette assemblée rénovatrice, que l'heure des temps appelait à commencer une révolution destinée à tout remuer, hommes et choses, institutions et fortunes, religion et croyances, idées et passions, à changer même le caractère national. Une telle révolution ne pouvait être qu'une lutte longue et terrible : cette lutte commença dès les premiers jours.

Le pouvoir avait donné la double représentation au tiers ; mais il voulait, avec la majorité de la noblesse et une grande partie du clergé, il voulait le vote par ordre et non par tête. Question décisive que celle-là. Le vote par ordre, c'était la pierre d'achoppement de la Révolution ; le vote par tête en était la fortune, grâce au doublement du tiers.

Entravés ainsi dès le début, mais bien résolus à ne reconnaître que le mode de délibération en commun, les mandataires du tiers état se dressèrent courageusement devant les obstacles, et en quelques semaines ils les avaient tous renversés : par la calme fierté de leur attitude, par l'audace mesurée de leurs actes, ils eurent bientôt déconcerté la cour. Ils y jetèrent l'effroi, le jour où ils se constituèrent en *assemblée nationale*. Ils la firent tressaillir, le jour où ils prêtèrent l'héroïque serment du Jeu de Paume, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Ils lui signifièrent de laisser passer la Révolution, le jour où ils applau-

dirent à Mirabeau terrifiant de son immortelle apostrophe le marquis de Brézé, chargé, au nom du roi, de dissoudre l'assemblée : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. » Ils enlevèrent à la royauté ce qui lui restait d'autorité morale, le jour où ils décrétèrent l'inviolabilité de leurs personnes. Et la royauté, éperdue, prononça par la bouche de Louis XVI la réunion de la noblesse, du clergé et du tiers état, c'est-à-dire la délibération en commun, c'est-à-dire la victoire de la Révolution.

Mais alors éclata la colère des castes privilégiées : les meneurs de la cour parlèrent de sauver le trône par d'énergiques moyens ; ils décidèrent Louis XVI à recourir à la force pour venger son autorité méconnue, et l'on fit venir autour de Paris quarante mille hommes, dont huit régiments de soldats étrangers. L'approche de ces troupes excita dans la capitale une émotion convulsive : le peuple des faubourgs courut aux armes, sonna le tocsin, dépava les rues, brûla les barrières, et, donnant la main aux gardes françaises, qui avaient fraternisé avec lui et chassé les régiments étrangers, il s'en alla, dans son emportement chevaleresque, faire crouler la Bastille, cette lugubre forteresse vieille de quatre siècles de douleurs humaines et d'épouvantables mystères. « Mais c'est une révolte ! s'écria Louis XVI en apprenant le triomphe du peuple. — Dites révolution, sire, » lui répondit le duc de Liancourt.

La nouvelle de la prise de la Bastille (14 juillet 1789) s'était propagée comme une traînée de poudre à travers la France ; et dans plusieurs villes, le peuple avait imité l'exemple des Parisiens, en démolissant les citadelles féodales qui lui rappelaient trop, au milieu de son enthousiasme de liberté, le souvenir de sa servitude. Tout à coup le bruit se répand qu'une armée de brigands à la solde des aristocrates court le pays, dévaste les granges, coupe les blés, détruit les moissons. La panique devient universelle. Dans les campagnes, le tocsin d'alarme se répond de clocher en clocher, et les hommes, les femmes, les enfants s'arment de fusils, de fourches et de faux, pour voler à la rencontre d'un ennemi qui ne paraît nulle part. Ces brigands invisibles n'existaient que dans l'imagination. Quelques hardis meneurs du parti populaire, ayant eu l'idée d'armer la France au moyen d'une terreur fantastique, avaient envoyé des émissaires sur toutes les routes, avec la recommandation de crier dans les villes et villages où ils passeraient : *Voici les brigands !* et le stratagème avait complétement réussi : partout le peuple se trouva debout, le fusil à la main. Mais le branle était donné. En même temps qu'ils cherchaient des brigands introuvables, les paysans frappaient ailleurs : ils attaquaient les châteaux, ils s'en prenaient aux archives, aux titres, aux monuments de la tyrannie féodale ; ils refaisaient la jacquerie. La vengeance amassée de génération en génération dans leurs cœurs, débordait ; elle avait reçu, du reste, d'un événement imprévu et tragique, la plus violente impulsion.

A Quincey, village près de Vesoul, s'élevait un château appartenant à M. de Mesmay, conseiller au parlement de Besançon. Ce magistrat franc-comtois n'était point aimé : on le savait hostile à toutes les idées nouvelles ; on citait de lui des paroles pleines d'aigreur et de mépris pour les tendances révolutionnaires, et il

était l'un des nobles qui avait, comme membre du parlement, protesté contre la double représentation. M. de Mesmay, ne se croyant pas en sûreté, quitta la province dans le courant de juillet; mais, avant son départ, il avait recommandé aux gens de son service d'ouvrir le château à une fête patriotique. Le 19 juillet, jour de dimanche, les paysans du voisinage s'y rendirent en grand nombre : ils s'étaient réunis dans un bosquet attenant au château, et là ils se livraient à la joie, lorsqu'on entendit tout à coup, entre onze heures et minuit, une épouvantable explosion; en même temps on vit tomber sur le sol des morts et des blessés. Un baril de poudre, qui venait de prendre feu, avait causé la catastrophe. Aussitôt les paysans se dispersent, exaspérés et menaçants : le mot de *trahison* retentit de village en village; on sonne le tocsin, on s'appelle à la vengeance, on revient autour du château, le fer et la flamme à la main; le nom de M. de Mesmay se croise dans les ténèbres, mêlé à des cris de malédiction et de mort. C'est une agitation terrible. La municipalité de Vesoul, croyant M. de Mesmay coupable, écrit à la municipalité de Lons-le-Saulnier pour la prévenir qu'il s'est réfugié chez madame de Clermont sa belle-mère, au château de Visargent; et, pendant que deux à trois cents hommes de la milice bourgeoise de Lons-le-Saulnier se dirigent sur Visargent, où ils ne devaient rien trouver, des cavaliers courent à bride abattue sur la route de Versailles.

Dans la séance du 25 juillet, M. Prunelle, député du bailliage de Vesoul, donne lecture à l'assemblée nationale constituante du procès-verbal dressé à l'occasion de la tragédie de Quincey : une fête populaire terminée dans le sang, des cadavres mutilés, des membres épars, des torches allumées que promènent des mains vengeresses, l'agitation furieuse qui remue le bailliage de Vesoul, voilà ce que le procès-verbal met sous les yeux de l'assemblée. Un frémissement d'horreur court sur tous les bancs, et l'assemblée, après en avoir délibéré, arrête que son président ira supplier le roi d'ordonner la recherche des auteurs ou complices de ce forfait.

Plus tard, l'innocence de M. de Mesmay fut reconnue; mais l'impression était produite. La nouvelle de la tragédie de Quincey s'était propagée rapidement; elle avait fait tressaillir la France entière, et les méfiances du peuple soupçonnèrent dans ce sanglant épisode le signal d'une Saint-Barthélemy de paysans. Alors on vit, en Bourgogne, en Alsace, en Normandie, dans le Languedoc, dans le Lyonnais, dans presque toutes les provinces, on vit les hommes de la campagne s'abandonner à l'impulsion de leurs ressentiments et s'acharner à la destruction des forteresses féodales. En Franche-Comté, il en fut de même : les paysans brûlèrent plusieurs châteaux aux environs de Lons-le-Saulnier et de Besançon; ils saccagèrent le château d'Avilley, sur le territoire de Rougemont; au château de Saint-Maurice, près de Pont-de-Roide, ils ne laissèrent que le rez-de-chaussée. Dans le bailliage d'Amont, théâtre principal de la catastrophe de Quincey, l'insurrection se montra plus formidable : des bandes de paysans investirent et menacèrent les abbayes de Clairefontaine, de Lure et de Bithaine; ils mirent le feu au château de Montjustin, ils dévastèrent le château de Molans, ils détruisirent de fond en comble le château de Vauvillers. Mais, en Franche-Comté comme dans les autres provinces, la colère des populations rurales ne se déploya qu'à de rares exceptions contre les personnes;

elle s'attaquait en général à ces titres seigneuriaux, à ces tours féodales dont l'existence signifiait pour le peuple servitude et misère.

Au bruit de cette insurrection violente qui trouvait de l'écho dans toutes les chaumières, un trouble inexprimable s'était emparé de la noblesse : elle voyait approcher son heure ; elle sentait qu'elle avait fini son rôle. De son côté, l'assemblée nationale, placée entre un gouvernement compromis et un peuple soulevé, songeait à prendre l'initiative des grandes mesures ; et, le mardi 4 août 1789, à huit heures du soir, s'ouvrit à Versailles la plus mémorable peut-être des séances parlementaires qui soit restée dans les pages de l'histoire et le souvenir des hommes. Ce fut un noble, le vicomte de Noailles, qui demanda le premier la parole : il proposa la destruction des priviléges nuisibles au peuple ; l'abolition, moyennant rachat, des droits féodaux, et l'abolition, sans rachat, des corvées seigneuriales, des mainmortes, de toutes les servitudes personnelles. Après le vicomte de Noailles, un autre noble, le duc d'Aiguillon, demanda que les corps, villes, communautés et individus qui jouissaient de priviléges particuliers et d'exemptions personnelles, supportassent à l'avenir toutes les charges publiques. Chose à jamais digne de remarque ! c'était la noblesse elle-même qui se présentait la première pour frapper le coup de la mort sur le régime féodal ; c'était elle-même qui se mettait à la tête du convoi pour conduire les funérailles du passé. Il y a là l'éternelle justification de la Révolution française.

Accueillies avec enthousiasme, les propositions des deux députés de la noblesse commencèrent les saintes émotions de cette nuit immortelle. Un député breton à la figure austère, au geste rude, parut ensuite à la tribune. On ne l'avait jamais entendu. C'était un cultivateur ; il s'appelait Le Guen de Kérengal : « Qu'on nous apporte, s'écria-t-il, ces titres qui outragent la pudeur, qui insultent à l'humanité, qui forcent des hommes à s'atteler à une charrette, comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres en vertu desquels des hommes passent les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil d'un voluptueux seigneur. » Les tribunes répondirent par leurs frémissements d'adhésion. Kérengal allait continuer, lorsqu'un député franc-comtois l'interrompit : Lapoule était son nom. Il émut l'assemblée par la peinture des tristes restes de servitude qui pesaient encore sur sa province, si mal à propos appelée *Franche-Comté* ; il attaqua divers droits féodaux, dont il demanda l'abolition sans rétribution ; il parla de la mainmorte tant *réelle* que *personnelle*, et de l'insolente obligation imposée à de certains vassaux de nourrir les chiens du seigneur ; il parla aussi de ce droit révoltant qui forçait des hommes à battre l'eau des marais pour empêcher le croassement des grenouilles ; mais, lorsqu'il vint à rappeler l'horrible droit qui, dans certains cantons des montagnes, autorisait le seigneur à faire éventrer, au retour de la chasse, deux de ses vassaux pour se réchauffer les pieds dans leurs entrailles sanglantes, un cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines, et ne permit pas à l'orateur d'achever cette affreuse peinture.

On passa de l'indignation aux inspirations du dévouement et de la justice ; une effervescence de générosité, une ivresse sainte s'empara des âmes, et la tribune devint un autel des sacrifices : deux seigneurs, les ducs de Guiche et de Mortemart,

elle s'attaquait en général à ces titres seigneuriaux, à ces tours féodales dont l'existence signifiait pour le peuple servitude et misère.

Au bruit de cette insurrection violente qui trouvait de l'écho dans toutes les chaumières, un trouble inexprimable s'était emparé de la noblesse : elle voyait approcher son heure ; elle sentait qu'elle avait fini son rôle. De son côté, l'assemblée nationale, placée entre un gouvernement compromis et un peuple soulevé, songeait à prendre l'initiative des grandes mesures ; et, le mardi 4 août 1789, à huit heures du soir, s'ouvrit à Versailles la plus mémorable peut-être des séances parlementaires qui soit restée dans les pages de l'histoire et le souvenir des hommes. Ce fut un noble, le vicomte de Noailles, qui demanda le premier la parole : il proposa la destruction des priviléges nuisibles au peuple ; l'abolition, moyennant rachat, des droits féodaux, et l'abolition, sans rachat, des corvées seigneuriales, des mainmortes, de toutes les servitudes personnelles. Après le vicomte de Noailles, un autre noble, le duc d'Aiguillon, demanda que les corps, villes, communautés et individus qui jouissaient de priviléges particuliers et d'exemptions personnelles, supportassent à l'avenir toutes les charges publiques. Chose à jamais digne de remarque ! c'était la noblesse elle-même qui se présentait la première pour frapper le coup de la mort sur le régime féodal ; c'était elle-même qui se mettait à la tête du convoi pour conduire les funérailles du passé. Il y a là l'éternelle justification de la Révolution française.

Accueillies avec enthousiasme, les propositions des deux députés de la noblesse commencèrent les saintes émotions de cette nuit immortelle. Un député breton à la figure austère, au geste rude, parut ensuite à la tribune. On ne l'avait jamais entendu. C'était un cultivateur ; il s'appelait Le Guen de Kérengal : « Qu'on nous apporte, s'écria-t-il, ces titres qui outragent la pudeur, qui insultent à l'humanité, qui forcent des hommes à s'atteler à une charrette, comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres en vertu desquels des hommes passent les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil d'un voluptueux seigneur. » Les tribunes répondirent par leurs frémissements d'adhésion. Kérengal allait continuer, lorsqu'un député franc-comtois l'interrompit : Lapoule était son nom. Il émut l'assemblée par la peinture des tristes restes de servitude qui pesaient encore sur sa province, si mal à propos appelée *Franche-Comté ;* il attaqua divers droits féodaux, dont il demanda l'abolition sans rétribution ; il parla de la mainmorte tant *réelle* que *personnelle*, et de l'insolente obligation imposée à de certains vassaux de nourrir les chiens du seigneur ; il parla aussi de ce droit révoltant qui forçait des hommes à battre l'eau des marais pour empêcher le croassement des grenouilles ; mais, lorsqu'il vint à rappeler l'horrible droit qui, dans certains cantons des montagnes, autorisait le seigneur à faire éventrer, au retour de la chasse, deux de ses vassaux pour se réchauffer les pieds dans leurs entrailles sanglantes, un cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines, et ne permit pas à l'orateur d'achever cette affreuse peinture.

On passa de l'indignation aux inspirations du dévouement et de la justice ; une effervescence de générosité, une ivresse sainte s'empara des âmes, et la tribune devint un autel des sacrifices : deux seigneurs, les ducs de Guiche et de Mortemart,

déclarèrent que la haute noblesse serait fière de renoncer, pour l'avantage commun, aux pensions de cour; le duc du Châtelet proposa de convertir les dîmes en redevances pécuniaires; le vicomte de Beauharnais, de proclamer tous les citoyens admissibles aux fonctions publiques; le comte de Custines, d'abaisser le prix du rachat des droits féodaux; un autre, de supprimer les justices seigneuriales; un autre, d'abolir la vénalité des offices; un autre, d'abolir les priviléges de la magistrature; un autre, de voter la suppression des colombiers; un autre, l'évêque de Chartres, demanda l'abolition du droit exclusif de chasse; un autre, l'évêque de Nancy, demanda que le prix du rachat des féodalités ecclésiastiques fût consacré au soulagement des pauvres; un autre, le comte d'Agoult, exprima le vœu que toutes les provinces du royaume renonceraient à leurs droits et priviléges particuliers, et que toutes, d'un commun accord, se déclareraient satisfaites du nom glorieux et des droits de citoyens français; un autre enfin, le duc de Liancourt, couronna l'œuvre en proposant de faire frapper une médaille pour éterniser la mémoire de cette séance attendrissante et sublime.

Il était deux heures après minuit quand l'assemblée se sépara, et la France apprit le lendemain que ses mandataires avaient fait la révolution, car ils venaient de voter la destruction du régime de la tyrannie et de l'esclavage, c'est-à-dire :

Abolition de la qualité de serf et de la mainmorte, sous quelque dénomination qu'elle existe;

Faculté de rembourser les droits seigneuriaux;

Abolition des juridictions seigneuriales;

Suppression du droit exclusif de chasse, des colombiers et des garennes;

Taxe en argent représentative de la dîme, rachat possible de toutes les dîmes, de quelque espèce que ce soit;

Abolition de tous priviléges et immunités pécuniaires;

Égalité des impôts;

Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires;

Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices;

Abandon des priviléges particuliers des provinces et des villes;

Suppression du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices;

Destruction des pensions obtenues sans titre;

Réformation des jurandes.

Les résolutions de la nuit du 4 août devinrent le point de départ d'une organisation politique toute nouvelle, et qui allait absorber dans l'unité nationale les existences particulières, soit d'individus, soit de corporations, soit de provinces. L'assemblée comprit que, pour créer cette unité, il fallait d'abord la mettre dans le sol; et, le 29 octobre 1789, il fut proposé :

1°. De partager le royaume, tant pour la représentation que pour l'administration, en quatre-vingt-trois grandes parties qui prendraient le nom de départements;

2°. De diviser ces départements en districts dont le nombre ne pourrait être au-dessous de trois ni au-dessus de neuf;

Proclamée par l'assemblée constituante, la république fût sortie d'une loi et non d'une insurrection, et par là bien des tempêtes eussent été conjurées.

La France crut un moment qu'avec la nouvelle constitution, une ère de repos et de bonheur allait s'ouvrir : l'illusion se dissipa vite. L'émigration qui continuait; les menées des anciennes classes privilégiées, qui travaillaient avec activité à la contre-révolution; les souverains étrangers, qui rassemblaient des masses formidables sur les frontières; le gouvernement, qui restait immobile devant le danger et cherchait à endormir le pays; la division, qui régnait entre les partis à l'intérieur; le peuple, qui ne se croyait entouré que de traîtres et songeait à se sauver par la violence; la nouvelle assemblée, qui partageait les terreurs du peuple et déclarait, moins de deux mois après la promulgation de la constitution, qu'elle la trouvait insuffisante; le présent qui était sombre, l'avenir qui se montrait plus sombre encore, tout rendait une crise inévitable : l'approche des Prussiens la détermina. Il fallait agir, et, le 11 juillet 1792, l'assemblée législative prononçait sa grande et salutaire formule : CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER.

Cette déclaration solennelle exalta tous les sentiments révolutionnaires. La France entière se leva, frissonnante et sublime. Elle avait besoin de se montrer surhumaine. Elle le fut. Car elle manquait de tout, et elle dut créer tout de rien : les places fortes étaient ruinées, sans approvisionnements, sans moyens de défense; elle ouvrit des camps retranchés, elle fabriqua de la poudre, elle forgea des canons. Elle n'avait que des armées désorganisées; elle improvisa des soldats. Elle n'avait plus de chefs militaires; elle improvisa des généraux. Elle était nue et affamée; elle improvisa des vêtements et du pain. Les dons patriotiques habillèrent, armèrent et soldèrent les défenseurs de la patrie : et ces défenseurs, c'étaient des hommes mariés qui s'arrachaient des bras de leurs femmes pour voler à la frontière; des pères qui se dévouaient avec leurs fils pour voler à la frontière; des hommes mûrs qui s'enrôlaient spontanément, ou des vieillards qui ramassaient leur reste de vie, pour voler à la frontière; c'étaient ces valeureux paysans de France, c'étaient ces héroïques volontaires qui couraient à l'ennemi avec la sainte rage de la patrie au cœur : guerriers agrestes, aux vêtements de bure, aux mains calleuses, mais appelés à laisser dans les pages de l'histoire et dans les souvenirs du monde une empreinte ineffaçable. Car ces paysans, car ces volontaires n'avaient point seulement pris le fusil pour défendre le sol national et la liberté; leur mission était bien autre : de la pointe de leur baïonnette, ils devaient sillonner la terre en jetant dans les vieilles sociétés le germe de la Révolution, et refaire la carte de l'Europe; de leur pied guêtré, ils devaient frapper des trônes en écrasant des rois; avec leur bannière aux trois couleurs, ils devaient représenter partout la nation française, fixer pendant vingt ans sur eux les regards du monde, et rester si grands, que leur grandeur nous subjugue encore.

Dans cet élan magnifique qui emportait tout un peuple vers l'héroïsme au cri de *Vivre libre ou mourir*, les enfants de la vieille Franche-Comté s'étaient levés des premiers : leur sang avait bouillonné, au bruit insolent des pas de l'étranger; et des plaines de la Haute-Saône, des montagnes du Doubs et du Jura, étaient sorties de formidables légions, qui surent se montrer valeureuses et dévouées entre les plus

dévouées et les plus valeureuses. Mais, dans les rangs de ces bataillons improvisés par l'enthousiasme, marchaient, le front pâle et le cœur ému, bien des jeunes hommes au nom obscur, qui ne songeaient alors qu'à battre l'étranger, et que leur destinée cependant avait choisis pour en faire des soldats historiques. Il y avait là, parmi les volontaires jurassiens, cet intrépide Joseph Lecourbe, le héros futur de la campagne de Zurich; ce fougueux Jacques Sibaud, impatient de jouer aux batailles, et qui devait y gagner en moins de cinq ans l'épée de général; ce brave Sauria, qu'attendaient les hauts grades militaires; ce vertueux Pierre Travot, le guerrier intègre et humain dont le nom se prononcera toujours avec respect; ce modeste François Romme, qui sut allier aux qualités de l'homme de guerre les vertus du citoyen; ce brave et désintéressé David, devenu général en deux ans; ce jeune Adrien Delort, qui prenait à seize ans le mousquet du soldat et l'échangeait bientôt contre la dragonne des chefs; ce courageux Urbain Devaux, cet énergique Jean-Baptiste Jeannin, destinés à se créer sur les champs de bataille la fortune des soldats d'élite; cet audacieux Malet, que le sort réservait à une illustration étrange; ce chevaleresque Oudet, qui compta ses grades par ses blessures; il y avait là, parmi les volontaires du Doubs et de la Haute-Saône, ce futur général Gruyer, qui commença sur le Rhin une existence que la vengeance politique devait tuer par le martyre de la prison; ce brave Girardot, qui monta de bataille en bataille au sommet de la hiérarchie militaire; ce brillant Vionnet des Longevilles, pauvre enfant des montagnes qui devait être un jour commandant de Moscou; ce valeureux Longchamp de Sombacour, qui marqua chacune de ses journées guerrières par un exploit; ce noble Morand, resté une des belles gloires militaires de la France; il y avait là, parmi tous ces volontaires franc-comtois, une riche pépinière d'officiers pour la République et pour cette époque fabuleuse où la France verrait un soldat heureux parcourir l'Europe à pas de géant, fatiguer la victoire à le suivre et laisser son nom à tous les échos du monde.

Mais il ne s'agissait, en 92, que de défendre la frontière : le duc de Brunswick arrivait avec soixante-dix mille Prussiens, soixante-huit mille Autrichiens, Hessois et émigrés, et il s'était fait précéder d'un manifeste qui avait exalté jusqu'au paroxysme la colère nationale : « Je viens, disait Brunswick dans ce manifeste (28 juillet 1792), je viens, les armes à la main, relever le trône, l'autel, et détruire l'anarchie. Les alliés puniront comme rebelles tous les Français, sans distinction, qui combattront les armées étrangères; ils seront individuellement responsables s'ils ne s'opposent aux attentats des révolutionnaires. Je somme toutes les autorités civiles et militaires de se soumettre sur-le-champ au roi, leur légitime souverain. Tout garde national pris les armes à la main sera traité comme rebelle; tous habitants qui oseront se défendre seront mis à mort, et leurs maisons brûlées; tous les membres de l'assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, seront jugés militairement, sans espoir de pardon, s'il était fait le moindre outrage à la famille royale; et si le roi n'était mis immédiatement en liberté, Leurs Majestés impériale et royale livreront Paris à une exécution militaire et à une subversion totale. »

Cet insensé et féroce langage avait mis en ébullition toutes les âmes : « Il n'y eut,

dit M. Mignet dans son *Histoire de la Révolution*, il n'y eut qu'un vœu, qu'un cri de résistance d'un bout de la France à l'autre, et quiconque ne l'eût pas partagé eût été regardé comme coupable d'impiété envers la patrie et la sainte cause de l'indépendance. » Louis XVI se hâta de désapprouver ce manifeste impolitique; mais personne ne crut à sa sincérité : un grand nombre des Sociétés populaires de France, presque toutes les sections de Paris, demandèrent sa déchéance, motivée « sur ce qu'il ne pouvait diriger une guerre dont il était l'objet unique; » et Pétion, le célèbre maire de Paris, en transmettant leurs pétitions à l'assemblée, accusa hautement Louis XVI de trahison. En présence des dangers de la patrie, il demanda la formation d'une convention nationale. C'était appeler l'insurrection, ou plutôt c'était en précipiter le jour, car depuis longtemps le peuple des faubourgs de Paris se tenait prêt : il n'attendait plus que le signal de ses chefs. L'arrivée des fédérés marseillais, avant-garde de l'armée insurrectionnelle, donna le branle : encore quelques heures, et la Révolution emportait dans son courant irrésistible les derniers débris de la royauté.

Ces fédérés marseillais s'étaient fait sur leur route une terrible renommée par l'étrangeté de leur costume et de leurs armes, par leur bravoure audacieuse, surtout par un chant qui leur était venu des bords du Rhin, et qu'on ne pouvait entendre sans frissonner, tomber à genoux et se relever le bras à la patrie, l'âme à la liberté. Ce chant, il y a soixante ans que la France le sait par cœur : ce fut son *Te Deum* tant qu'elle eut besoin de braver l'Europe; c'est son *Dies iræ* quand elle veut faire crouler quelque dynastie. Le voici :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé;
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé.
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes.

Aux armes, citoyens! formez vos bataillons!
Marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ?
Français, pour nous, ah! quel outrage !
Quels transports il doit exciter!
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage!

Aux armes, citoyens! formez vos bataillons!
Marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers !
Grand Dieu ! par des mains enchaînées,
Nos fronts sous le joug se ploîraient !
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

Aux armes, citoyens ! formez vos bataillons !
Marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons !

Tremblez, tyrans, et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis !
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix !
Tout est soldat pour vous combattre ;
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous, tout prêts à se battre.

Aux armes, citoyens ! formez vos bataillons !
Marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups ;
Épargnez ces tristes victimes,
A regret s'armant contre nous :
Mais ce despote sanguinaire,
Mais les complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui sans pitié
Déchirent le sein de leur mère .....

Aux armes, citoyens ! formez vos bataillons !
Marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs ;
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs :
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents ;
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

Aux armes, citoyens! formez vos bataillons!
Marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus.
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.

Aux armes, citoyens! formez vos bataillons!
Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Voilà ce chant, qui devint le cantique de la Révolution, la romance des armées; ce chant qui pâlissait le visage des guerriers, fléchissait leurs genoux, mouillait leurs yeux de larmes involontaires, quand s'exhalait des poitrines la strophe virile

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs;

ce chant, qui gagna tant de batailles et fit tant de héros; ce chant, qui restera comme l'expression la plus éclatante de l'indignation et de la colère d'un peuple, comme l'hymne universel des hommes et des nations libres. Voici maintenant son origine, racontée par Lamartine[1] :

« Il y avait alors un jeune officier du génie en garnison à Strasbourg. Son nom était Joseph Rouget de Lisle; il était né (le 10 mars 1760) à Lons-le-Saulnier, dans ce Jura, pays de rêverie et d'énergie, comme le sont toujours les montagnes. Ce jeune homme aimait la guerre comme soldat, la Révolution comme penseur; il charmait par les vers et par la musique les lentes impatiences de la garnison. Recherché pour son double talent de musicien et de poëte, il fréquentait familièrement la maison de Dietrich, patriote alsacien, maire de Strasbourg; la femme et les jeunes filles de Dietrich partageaient l'enthousiasme du patriotisme et de la Révolution qui palpitait surtout aux frontières, comme les crispations du corps menacé sont plus sensibles aux extrémités. Elles aimaient le jeune officier, elles inspiraient son âme, sa poésie, sa musique. Elles exécutaient les premières ses pensées à peine écloses, confidentes des balbutiements de son génie.

« C'était dans l'hiver de 1792. La disette régnait à Strasbourg. La maison de Dietrich était pauvre, sa table frugale, mais hospitalière pour Rouget de Lisle. Le jeune officier s'y asseyait le soir et le matin, comme un fils ou un frère de la famille. Un jour qu'il n'y avait eu que du pain de munition et quelques tranches de jambon fumé sur la table, Dietrich regarda de Lisle avec une sérénité triste et lui dit: « L'abondance manque à nos festins; mais qu'importe si l'enthousiasme ne manque « pas à nos fêtes civiques et le courage au cœur de nos soldats. J'ai encore une « dernière bouteille de vin dans mon cellier; qu'on l'apporte, dit-il à une de ses « filles, et buvons-la à la liberté et à la patrie! Strasbourg doit avoir bientôt une

[1] *Histoire des Girondins*, tome II, page 415.

« cérémonie patriotique; il faut que de Lisle puise dans ces dernières gouttes un « de ces hymnes qui porte dans l'âme du peuple l'ivresse d'où il a jailli. » Les jeunes filles applaudirent, apportèrent le vin, remplirent le verre de leur vieux père et du jeune officier, jusqu'à ce que la liqueur fût épuisée. Il était minuit. La nuit était froide. De Lisle était rêveur; son cœur était ému, sa tête échauffée. Le froid le saisit, il rentra chancelant dans sa chambre solitaire, chercha lentement l'inspiration, tantôt dans les palpitations de son âme de citoyen, tantôt sur le clavier de son instrument d'artiste, composant tantôt l'air avant les paroles, tantôt les paroles avant l'air, et les associant tellement dans sa pensée, qu'il ne pouvait savoir lui-même lequel de la note ou du vers était né le premier, et qu'il était impossible de séparer la poésie de la musique, et le sentiment de l'expression. Il chantait tout et n'écrivait rien.

« Accablé de cette inspiration sublime, il s'endormit la tête sur son instrument et ne se réveilla qu'au jour. Les chants de la nuit lui remontèrent avec peine dans la mémoire, comme les impressions d'un rêve. Il les écrivit, les nota et courut chez Dietrich. Il le trouva dans son jardin, bêchant de ses propres mains des laitues d'hiver. La femme et les filles du vieux patriote n'étaient pas encore levées. Dietrich les éveilla, il appela quelques amis, tous passionnés comme lui pour la musique et capables d'exécuter la composition de de Lisle. La fille aînée de Dietrich accompagnait. Rouget chanta. A la première strophe les visages pâlirent, à la seconde les larmes coulèrent, aux dernières le délire de l'enthousiasme éclata. La femme de Dietrich, ses filles, le père, le jeune officier se jetèrent en pleurant dans les bras les uns des autres. L'hymne de la patrie était trouvé....

« Le nouveau chant, exécuté quelques jours après à Strasbourg, vola de ville en ville sur tous les orchestres populaires. Marseille l'adopta pour être chanté au commencement et à la fin des séances de ses clubs. Les Marseillais le répandirent en France en le chantant sur leur route. De là lui vient le nom de *Marseillaise* [1]. »

Les fédérés marseillais étaient entrés à Paris au refrain de l'hymne nouveau; quelques jours après, *la Marseillaise* retentissait en notes formidables et victorieuses sous les voûtes du château des Tuileries. Renforcée du bataillon des Marseillais, l'insurrection avait, dans la soirée du 9 août 1792, dressé son plan d'attaque : à minuit un coup de feu donna le signal ; le tocsin répondit de tous les points, la générale résonna dans toutes les rues, et le 10 août, à six heures du matin, les colonnes des insurgés, descendant des faubourgs, se dirigeaient sur les Tuileries, avec des drapeaux qui portaient ces mots : « Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif. »

Cinq heures plus tard, le château était forcé, l'insurrection victorieuse, la royauté prisonnière.

[1] Rouget de Lisle, mort le 30 juin 1836, à Choisy-le-Roi, dans le sein d'une famille honorable qui avait donné l'hospitalité à sa noble indigence, a composé plusieurs chants patriotiques, entre autres l'*Hymne à l'Espérance* et le *Chant des vengeances*, dont on pourrait parler avec éloge s'il n'avait fait *la Marseillaise*. Comme aussi l'on pourrait, si *la Marseillaise* n'existait pas, se rappeler qu'un autre Franc-Comtois est l'auteur d'un chant patriotique resté dans la mémoire de la France, et que l'étranger a plus d'une fois entendu sur nos champs de bataille. Cet auteur, c'est Adrien-Simon Boy de Champlitte, chirurgien en chef de l'armée du Rhin, et mort en 1793 aux environs de Mayence ; ce chant de liberté, c'est l'hymne *Veillons au salut de l'empire*, composé en 1793.

Des Tuileries, le peuple courut en armes à l'assemblée : il demanda d'une voix irritée la déchéance du roi, et l'assemblée dut courber la tête devant les vainqueurs; elle rendit le décret suivant : « Le peuple français est invité à former une convention nationale. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait prononcé sur les mesures à adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité. Le roi et sa famille seront logés au Luxembourg et mis sous la garde des citoyens et de la loi. Les ministres actuels sont destitués, et ceux qui les remplaceront seront nommés provisoirement par l'assemblée. Les décrets déjà rendus et qui n'ont pas été sanctionnés auront force de loi. L'assemblée se déclare en séance permanente. »

L'assemblée législative se bornait à demander la *suspension* du roi, et non sa *déchéance* : elle ne se sentit pas l'audace d'aller jusque-là ; cette tâche était réservée à la Convention nationale, qui s'ouvrit le 21 septembre 1792.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Convention nationale. — Proclamation de la République. — Campagne de 1792. — Les Girondins et les Montagnards. — Procès et mort de Louis XVI. — Votes des vingt et un députés franc-comtois. — Politique des Jacobins. — Coalition de l'Europe contre la France. — Révoltes à l'intérieur. — Mesures de la Convention. — Création du comité de salut public. — Situation de la France. — Journée du 31 mai; insurrection dans les départements. — Les administrateurs du Jura. — Crise de la République. — Décrets et mesures de la Convention. — Dictature du comité de salut public; la *terreur*. — Campagne de 1793. — La République victorieuse. — Décrets de la Convention contre le Jura. — Les représentants Bassal et Bernard de Saintes. — Changements de noms de villes. — Bernard de Saintes à Montbéliard. — Excès révolutionnaires. — Les hébertistes. — Les Jacobins. — Campagne de 1794. — Pichegru, Michaud, Moncey. — Victoires de la République. — Catastrophe du *Vengeur*. — Situation à l'intérieur. — Robespierre jeune en mission dans la Haute-Saône et le Doubs. — Scission dans les comités. — Séance du 9 thermidor. — Chute de Robespierre. — Jugement sur lui.

La Convention nationale s'installa dans une des salles des Tuileries; son premier acte fut d'abolir la royauté et de proclamer la République, le 21 septembre 1792; ce qui se fit sans discussion et au milieu d'applaudissements unanimes. La République, du reste, existait depuis le 10 août; son établissement n'était pas le résultat de théories politiques, mais bien une nécessité de la situation révolutionnaire : il fallait cette forme de gouvernement à la Convention nationale pour lui permettre d'accomplir la grande œuvre qui a fait sa gloire, c'est-à-dire le salut de l'indépendance du pays.

La Convention inaugurait sous d'heureux auspices sa mission révolutionnaire : elle avait tenu sa première séance le lendemain même de la victoire de Valmy; et, pendant les jours qui suivirent, des courriers lui apportaient coup sur coup de glorieux bulletins : le 23 septembre, le général Montesquiou envahissait la Savoie, qui accueillait avec enthousiasme les soldats républicains; le 28 septembre, le général Anselme entrait dans le comté de Nice et prenait Nice, fort Montalban, Villefranche, où il trouvait d'immenses approvisionnements et cent pièces d'artillerie; le 8 octobre, le prince autrichien de Saxe-Teschen repassait la frontière, après un bombardement inutile de douze jours pour se rendre maître de Lille; le 21 octobre, le général Custines s'emparait de Trèves, de Spire, de Mayence, et le présomptueux Brunswick, qui voulait faire de Paris un monceau de cendres, repassait précipitamment avec ses Prussiens le Rhin à Coblentz; le 6 novembre, Dumouriez remportait sur les Autrichiens l'éclatante victoire de Jemmapes; il entrait ensuite à Mons, à Bruxelles, à Liège, tandis que la Bourdonnaie prenait Ostende, Bruges, Gand, Anvers, et que le général Valence s'emparait de Namur et de Charleroi. Partout les armées républicaines reprenaient l'offensive; partout la Révolution était victorieuse. Les brillants et rapides succès de la campagne de 1792 consternèrent l'émigration et les royautés absolutistes, mais ils conquirent à la jeune République française les sym-

pathies et l'admiration des peuples ; et la France, pleine de la confiance la plus belliqueuse, se releva devant l'Europe, dans sa force et son prestige.

La situation cependant n'était pas belle à l'intérieur : elle inquiétait plus qu'elle ne rassurait. Elle se tendait de jour en jour ; elle montrait des tempêtes à l'horizon. Maintenant que la République existait, il s'agissait de préciser son caractère, de formuler sa doctrine ; et c'était là le problème à résoudre, c'était le brûlant problème posé entre les deux grands partis politiques qui dirigeaient le mouvement révolutionnaire. Chacun de ces partis avait sa solution ; mais restait à l'appliquer ; or, les nombreuses questions sur lesquelles ils s'étaient trouvés si complétement en désaccord vers les derniers temps de la Législative, les dissidences éclatantes dont ils avaient donné le spectacle dès les premières semaines de l'existence de la Convention, montraient assez combien leurs moyens différeraient. C'est nommer les Girondins et les Montagnards. Les Girondins, ayant pour chefs à l'assemblée Vergniaud, Brissot, Condorcet, Lanjuinais, etc., voulaient arrêter la Révolution au 10 août, c'est-à-dire à la limite au delà de laquelle ils savaient que le mouvement les déborderait. Pour eux, la Révolution était terminée : elle avait supprimé le trône, l'église, la noblesse ; elle avait remplacé les puissances tombées, par l'aristocratie de l'intelligence, du talent, de la fortune ; elle ne devait pas aller plus loin. Il suffisait d'avoir déblayé le sol, il ne fallait pas le creuser. A changer ce qui existait, les Girondins n'eussent rien gagné ; la place qu'ils s'étaient faite dans la Révolution ne serait jamais plus belle pour leur ambition, plus satisfaisante pour leur orgueil : en majorité à l'assemblée, ils avaient dans le pays l'appui des classes moyennes, éclairées et riches ; ils possédaient les ministères et les administrations départementales ; ils dominaient par la plume, la presse et la parole. Ils se trouvaient au sommet de l'échelle sociale, et ils s'y voulaient maintenir ; placés à cette hauteur, ils pourraient imprimer le mouvement, le diriger. La royauté d'un homme disparue, ils prétendaient y substituer la suprématie d'une classe, et gouverner seuls, dans les idées et les intérêts de cette classe ; c'est-à-dire qu'ils voulaient établir une république sur le modèle des républiques antiques, où la liberté n'existait que pour les citoyens, où les masses vivaient esclaves. Ils laissaient ainsi subsister les injustices et les inégalités sociales, car la constitution qu'ils rêvaient eût refusé l'émancipation aux classes ignorantes et malheureuses des prolétaires, ces parias délaissés sous tous les régimes. La constitution des Girondins les eût mises en dehors des conditions électorales, des droits civiques, des fonctions publiques ; elles les eût assimilées à la plèbe. Républicains de circonstance et non de principe, les Girondins voulaient, en un mot, absorber la démocratie au profit exclusif de la classe à laquelle ils appartenaient, la bourgeoisie.

Les Montagnards, et à leur tête Danton et Robespierre, comprenaient autrement la Révolution : ils n'y voyaient pas, comme les hommes d'État de la Gironde, un simple changement politique, mais une rénovation sociale. Selon eux, la Révolution procédant directement du peuple, c'est en lui que résidait son droit, c'est à lui qu'elle devait profiter : toutefois, dans leurs théories gouvernementales, ils n'excluaient ni ne sacrifiaient personne ; ils voulaient une république qui eût pour principe et pour base la justice et l'égalité réelle, fondées sur les droits de la nature. Dans

leurs plans d'organisation, ils n'établissaient pas de catégories, ils ne créaient pas de castes, ils émancipaient la nation tout entière. Ils faisaient de chaque homme un citoyen, de chaque citoyen un souverain ayant sa part égale de souveraineté; et à côté de l'égalité des droits ils mettaient l'égalité des devoirs : ils répartissaient d'une manière équitable, entre toutes les conditions et tous les individus, les bénéfices de l'association commune; mais ils en répartissaient, dans une proportion équitable aussi, les charges et les sacrifices; ils cherchaient des lois qui, tendant sans cesse au nivellement des fortunes, « feraient sortir le pauvre de sa misère : » une révolution, pensait Robespierre, une révolution qui n'a pas pour but d'améliorer profondément le sort du peuple n'est qu'un crime éclatant remplaçant un autre crime. Comme le dit Lamartine, ces doctrines politiques des Montagnards avaient des complices dans toutes les injustices, dans toutes les inégalités, dans toutes les souffrances des classes déshéritées de la fortune et du pouvoir, et dans toutes les aspirations généreuses des hommes. Voilà pourquoi le peuple voyait dans les Montagnards des libérateurs, tandis qu'il ne voyait dans les Girondins que des ambitieux.

Il y avait donc, entre les Girondins et les Montagnards, une différence de principes irréconciliable : leurs dissentiments politiques se traduisaient chaque jour par des attaques virulentes, par des récriminations où les deux partis s'accusaient réciproquement de conspirer contre la Révolution ou de la trahir; et ces débats orageux, engagés à la tribune nationale, avaient un profond retentissement dans le pays, mais ils n'y faisaient pas cependant oublier une question d'une autre nature. Cette question, au contraire, préoccupait tous les esprits, absorbait toutes les pensées, réunissait tous les vœux : c'était le sort de Louis XVI. De tous les points de la République, l'assemblée recevait des pétitions et des adresses qui provoquaient le jugement du roi déchu; et les Montagnards, prenant l'initiative, demandèrent qu'on s'en occupât immédiatement (13 novembre 1792). Alors la discussion s'engagea sur ces deux points : « Louis peut-il être jugé? — Quel tribunal prononcera le jugement? » Il n'était pas à mettre en doute que le roi n'eût trahi la nation par ses intelligences avec l'étranger : la correspondance secrète découverte aux Tuileries dans la fameuse armoire de fer, d'autres papiers trouvés dans les bureaux de la liste civile, disaient assez tous les complots et toutes les intrigues de la cour contre la Révolution; mais, aux termes de la constitution de 1791, Louis, comme roi, était inviolable; de plus, il était déchu, et l'on ne pouvait le condamner pour des actes antérieurs à sa déchéance : « nul, disait la constitution, ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit. » Il n'y avait donc pas lieu à jugement. La Convention ne l'entendait pas ainsi : nommée pour abolir la royauté et fonder la république, elle ne se croyait nullement liée par la constitution de 1791, et quelques voix seulement osèrent prendre la défense de l'inviolabilité du roi. Le 3 décembre, il fut décidé que Louis serait jugé par la Convention; le 11 décembre, le monarque déchu était cité à comparaître devant elle, sous le nom de Louis Capet; le 17 janvier 1793, sur sept cent vingt et un votants, trois cent quatre-vingt-sept se prononçaient pour la mort immédiate, trois cent trente-quatre pour le bannissement, la détention ou la mort conditionnelle; et le 21 janvier, Louis était exécuté sur la place de la Révolution.

Parmi les vingt et un représentants que les départements du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône avaient envoyés à la Convention nationale, un seul, Bonguiod (du Jura), vota pour la détention perpétuelle; huit, Laurenceot, Vernier, Babey (du Jura), Quirot, Seguin (du Doubs), Vigneron, Chanvier, Balivet (de la Haute-Saône), votèrent pour la détention et le bannissement à la paix; et les douze autres, Ferroux, Grenot, Prost, Amyon (du Jura), Michaud, Monnot, Vernerey, Besson (du Doubs), Gourdan, Siblot, Dornier, Bolot (de la Haute-Saône), se prononcèrent pour la peine capitale.

Les Girondins auraient voulu sauver le roi : ils regardaient sa mort comme une vengeance inutile, comme un imprudent défi porté à l'Europe, et ils craignaient une guerre civile au dénouement de cette tragédie; mais, placés entre leur indulgence pour Louis XVI et la crainte d'être accusés de royalisme, ils se montrèrent, pendant la durée et les débats du procès, faibles, irrésolus, inconséquents, et ils finirent par une lâcheté : la plupart laissèrent tomber de leurs lèvres le mot fatal; quelques-uns y ajoutèrent : « la mort avec sursis. » Quant aux Montagnards, ils avaient tous voté la mort, ils l'auraient même voulue sans jugement : pour eux, Louis XVI était un traître coupable au premier chef, coupable du plus grand des crimes; il avait cherché à pousser la Révolution sous le glaive des rois de l'Europe, il avait appelé l'étranger : il devait périr. Pour eux, la mort de Louis XVI était une mesure de salut public à prendre, était une nécessité des circonstances, était l'unique moyen de rompre à jamais avec le passé, d'ouvrir un abîme entre la monarchie et la république, et de jeter tellement la Révolution en avant qu'elle ne pourrait plus revenir en arrière.

La condamnation de Louis XVI, approuvée par la majorité de la nation, eut le résultat qu'en attendaient les Jacobins, qui étaient, avec les Montagnards, les inspirateurs et les directeurs du mouvement révolutionnaire. La tête du dernier Capétien était, suivant l'expression de Danton, le gant jeté à la vieille Europe : cette tête, en tombant au milieu des royautés, les réveilla pleines de terreur et de colère. « C'est la guerre des opinions armées, » avait dit le ministre anglais Pitt, et il ameuta toute l'Europe contre la France : il fit entrer dans la coalition la Prusse, l'Autriche, la Hollande, la Sardaigne, l'Espagne, le Portugal, le roi de Naples, le pape, la Diète germanique, qui mirent sur pied quatre cent mille soldats. La France révolutionnaire ne s'effraya pas des ennemis qu'elle avait provoqués : rassurée par ses premières victoires, exaltée par la grandeur de la situation, elle accueillit avec enthousiasme un décret de la Convention nationale (24 février 1793) qui mettait toutes les gardes nationales de la République en état de réquisition permanente, et ordonnait une levée immédiate de trois cent mille hommes. On sentait qu'il fallait vaincre ou périr; mais on voulait vaincre, et pour cela, toute la France avait besoin de ne faire qu'un soldat. Il y eut malheureusement des scissions éclatantes : si dans les départements de l'est et du nord, du sud et du sud-ouest, on était prêt à se dévouer pour la cause de la Révolution, dans le sud-est et surtout dans l'ouest, la Révolution trouvait des rebelles; en Vendée par exemple, pays de vieille foi catholique et féodale, où les nobles et les prêtres avaient conservé toute leur influence sur l'esprit inculte des paysans, la réquisition des trois cent mille hommes fit éclater un soulè-

vement général (mars 1793) : le tocsin de l'insurrection sonna dans plus de six cents villages, et dès lors commença entre le royalisme et la république cette fatale lutte vendéenne qui dévora tant d'hommes et laissa tant d'horribles souvenirs. La bataille de Nerwinde, perdue le 18 mars par Dumouriez contre les Autrichiens ; l'évacuation de la Belgique par suite de cette défaite, l'épouvantable trahison de Dumouriez, consommée quelques jours après, vinrent, avec l'insurrection des Vendéens, tripler les dangers de la République et jeter Paris dans un état d'effervescence inexprimable.

La Convention s'établit en permanence : elle déclara Dumouriez traître à la patrie ; elle mit sa tête à prix, et les Montagnards firent décréter les mesures les plus rigoureuses contre les prêtres et les nobles, la mise hors la loi de ceux qui se mêleraient à des attroupements contre-révolutionnaires, le désarmement des suspects, l'obligation pour chaque citoyen d'inscrire son nom sur la porte de sa maison ; ils firent décréter aussi que la Convention s'emparerait du pouvoir exécutif ; que les représentants soupçonnés de complicité avec les ennemis de la République seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire ; que trois représentants résideraient constamment auprès de chaque armée pour surveiller la conduite des généraux, concerter les opérations, lever les gardes nationales, mettre les fonctionnaires en réquisition, et qu'enfin un comité de salut public, investi d'une dictature sans bornes et composé de neuf membres qui se renouvelleraient tous les mois, serait établi pour surveiller, accélérer ou suspendre l'action du pouvoir exécutif, prendre d'urgence les mesures de défense extérieure et intérieure, correspondre avec les commissaires de la Convention. Telle fut l'origine de ce fameux *comité de salut public*, qui devait jouer un rôle si terrible dans le drame révolutionnaire, et se sentit le courage, pour sauver la France, d'assumer sur lui une responsabilité qui donne le frisson à nos souvenirs, des malédictions qui durent encore.

Dans la situation où se trouvait la République, les conventionnels avaient compris qu'il fallait épouvanter, pour briser et vaincre les résistances, pour imposer silence aux passions et volontés ennemies : mais, malgré la terrible énergie des moyens, le péril croissait sans cesse, les nouvelles fatales arrivaient de toutes parts. En Vendée, l'insurrection prenait des proportions formidables ; les paysans battaient les troupes républicaines à Chollet, à Saint-Vincent, à Coron, à Beaupréau ; et l'on annonçait que la Bretagne et même la Normandie allaient se révolter. Dans le nord, les Autrichiens chassaient les Français du camp de Famars, les rejetaient derrière l'Escaut et investissaient Valenciennes ; sur le Rhin, les Prussiens bloquaient Mayence ; aux Pyrénées, les Espagnols s'emparaient du camp de Sarre et mettaient en pleine déroute, à Mas-d'Eu, les volontaires du général Deflers ; dans le comté de Nice, les Piémontais repoussaient victorieusement les attaques des bataillons républicains.

A mesure que ces désastreuses nouvelles arrivaient à la Convention nationale, les récriminations entre les Girondins et les Montagnards prenaient un caractère plus menaçant : les deux partis s'accusaient mutuellement des malheurs de la patrie ; ils se vouaient tour à tour aux malédictions de la postérité. A la fin, la lutte devint effroyable : elle aboutit à la journée insurrectionnelle du 31 mai, qui fut le 10 août de la Gironde, et au décret du 2 juin, qui mettait en arrestation vingt-quatre des

plus influents Girondins. Mais les Girondins, vaincus à la Convention, ne désespérèrent pas de leur cause : ceux d'entre eux qui s'étaient soustraits par la fuite au décret d'arrestation allèrent soulever les départements contre Paris et la représentation nationale. L'Eure et le Calvados donnèrent le signal de la révolte. Une assemblée insurrectionnelle, établie à Caen, ordonna la formation d'une armée, fit de la ville d'Évreux le rendez-vous des forces des insurgés et gagna dans peu de temps à la cause girondine la complicité de plus de soixante départements. A Bordeaux, à Toulon, à Nimes, à Montauban, à Lyon, à Mâcon, dans l'Isère, dans l'Ain, dans le Jura, de Strasbourg aux Alpes, du Languedoc à la Franche-Comté, la révolte armait des milliers de bras. La ville de Lons-le-Saulnier était devenue l'un des foyers les plus actifs de la ligue fédéraliste. Les administrateurs du Jura, nommés dans la classe moyenne et partisans des doctrines de la Gironde, n'avaient pas attendu la journée du 31 mai pour se prononcer contre la politique des Jacobins et des Montagnards : depuis longtemps ils accusaient des tendances qui témoignaient de leur antipathie pour le régime purement démocratique, et, à mesure que le parti girondin perdait du terrain à la Convention, les administrateurs du Jura se montraient plus ouvertement hostiles. Vers les derniers jours de mai, ils éclatèrent ; ils formulèrent une vraie déclaration de guerre contre la Convention, dans une délibération qui mérite d'être citée à la barre de l'histoire. La voici :

« Le conseil du département, pénétré de l'affliction qu'éprouvent tous les vrais patriotes, en apprenant par chaque courrier le degré progressif d'avilissement et de servitude où la représentation nationale est réduite par une faction scélérate et des tribunes insolentes ;

« Considérant que le mal est parvenu au point où il est nécessaire de prévenir la dissolution totale de la Convention ; que les dangers imminents qu'elle court ont été solennellement déclarés par son président, annoncés par tous les journalistes ;

« Considérant que les adresses énergiques et multipliées contre le parti désorganisateur ont été jusqu'ici sans succès ;

« A résolu d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour maintenir la République une et indivisible, pour contribuer, en cas de dissolution de la Convention par de criminels complots, *à son remplacement provisoire par les suppléants*, et, dans ce cas, à mettre en action la souveraineté du peuple par le choix des membres d'une *nouvelle Convention nationale ;*

« Arrête en conséquence que les suppléants de son ressort sont requis, au nom du salut de la patrie, de se rendre à Bourges où ils seront accompagnés par une compagnie de grenadiers et un détachement de cavalerie nationale; qu'il sera fait un appel à tous les départements de la République pour les engager à prendre la même mesure, pour sauver la patrie, qui est dans les plus imminents périls. »

Cette délibération portait la date du 24 mai 1793. Le même jour, le conseil du district de Lons-le-Saulnier envoyait à la Convention, sous forme d'adresse, la philippique suivante :

« Représentants du Souverain, armez-vous de la foudre, écrasez sans pitié ces hommes de sang qui, dans leur affreux délire, ont voulu ériger l'immoralité en principe, constituer l'anarchie, légaliser le meurtre et le brigandage..... Lancez un

décret exterminateur sur ces têtes coupables, et que la hache des lois s'appesantisse sur elles! Vengeance à la nation outragée! vengeance! qu'on les fasse dégorger, ces vampires engraissés du sang humain et des sueurs de la France..... et de suite que ces administrateurs impies soient conduits à l'échafaud..... Paris, écrasé sous ses décombres, expierait bien son patricide. »

Dans cette adresse et dans cette délibération, il y avait de tout, de l'illégalité et de l'usurpation, de la provocation et de l'anarchie, de la révolte et de la guerre civile; il y avait plus : c'était de l'extravagance. Et l'administration départementale du Jura ne s'en tint pas aux mots, elle prépara les moyens de passer aux actes : elle combina ses plans pour favoriser l'insurrection prévue des Girondins, pour écraser la *faction scélérate et les hommes de sang*, comme on avait l'habitude d'appeler les Jacobins et les Montagnards; elle s'entoura de soldats et de canons, elle convoqua les gardes nationaux des districts, elle décréta l'achat de quatre-vingt mille boulets et la fabrication de six mille fusils, elle institua de son autorité privée un comité de salut public; elle se chercha partout des alliés et des auxiliaires, en envoyant des commissaires à Bourg, à Chalon, à Dijon, à Besançon, à Vesoul, dans le but d'organiser une force armée et de marcher sur Paris, dont le nom et l'influence étaient abhorrés des Girondins et de leurs partisans. Les administrateurs du Jura travaillaient avec une intrépide activité à soulever les esprits contre le parti qui voulait toutes les conséquences de la Révolution, qui voulait surtout empêcher le morcellement de l'unité nationale, et ils cherchaient à faire de leur département une des têtes de colonne du fédéralisme dans l'est. Quelques jours avant le 31 mai, plusieurs d'entre eux étaient venus à Vesoul, pour proposer aux membres du conseil départemental et du directoire de la Haute-Saône d'entrer dans la coalition fédéraliste, et pour les engager à ne plus exécuter les lois de la Convention; mais les administrateurs de la Haute-Saône, quoiqu'ils fussent du parti de la Gironde, repoussèrent ces propositions avec un empressement indigné. Après la journée du 31 mai, les infatigables directeurs du Jura tentèrent d'amener leurs collègues du Doubs à leurs idées, c'est-à-dire au projet d'organiser une armée pour marcher sur Paris, et ils envoyèrent en même temps un des leurs dans les départements de l'Ain et de Saône-et-Loire, « pour s'y concerter sur les moyens d'arrêter les progrès de l'anarchie; » mais les administrateurs du Doubs, « craignant de donner le signal de la guerre civile, » refusèrent leur adhésion et leur appui : ils reconnurent seulement que la Convention n'avait pas été libre au 31 mai, et ils rédigèrent une adresse aux représentants pour les inviter à rapporter les décrets contre les Girondins.

Rien ne décourageait l'ardeur des administrateurs du Jura : ils étaient résolus à jouer jusqu'au bout la partie. Quand ils apprirent l'événement du 31 mai, ils déclarèrent, après délibération, qu'ils ne reconnaîtraient pas les décrets rendus depuis cette journée, et ils exprimèrent de nouveau la pensée de convoquer les assemblées primaires pour nommer une autre représentation nationale qui se rendrait incontinent à Bourges; ils renouvelèrent le vœu de former une armée pour marcher sur Paris; ils décrétèrent l'envoi de commissaires à Bordeaux, à Marseille, dans la Côte-d'Or, le Doubs et la Haute-Saône; ils mirent en réquisition toutes les gardes natio-

nales du Jura; ils recommandèrent aux chefs de légion d'établir le service le plus actif dans les communes populeuses.

La conduite des administrateurs fut dénoncée à deux reprises, le 13 et le 17 juin, à la Convention nationale; ils y répondirent en faisant braquer des canons devant le lieu de leurs séances, en excitant les citoyens « à ne pas courber lâchement la tête sous le joug de quelques brigands teints et altérés de sang, avides et affamés de pillage. » Puis, quelques jours après, ils réunissaient autour d'eux, à Lons-le-Saulnier, vingt mille volontaires des districts, soldats recrutés pour l'insurrection, à l'aide de fables et de calomnies qui représentaient les Jacobins comme des traitres vendus à l'étranger , comme des scélérats se faisant un jeu de déshonorer la Révolution. Dès lors la terreur régna dans la ville : les passions politiques, sous la protection de la force matérielle, éclatèrent en menaces furieuses ou en espérances coupables; les brutalités et les violences commencèrent. Les citoyens signalés pour la franchise de leurs opinions républicaines furent arrêtés, maltraités, jetés en prison; la Société populaire, créée à Lons-le-Saulnier en 1790 et composée des patriotes les plus prononcés, fut dissoute par la force : on arrêta deux de ses principaux chefs, Rigueur et Buchot; le premier, pauvre ouvrier sellier qui cachait une belle âme sous son enveloppe plébéienne, et qui servait la République avec autant de courage que de désintéressement; le second, homme éclairé et convaincu, qui avait embrassé avec ferveur les principes de la Révolution, et qui s'était fait à Lons-le-Saulnier une grande réputation par la rigidité de son patriotisme et la probité de ses mœurs. Les deux républicains furent entraînés violemment au club, où on les fit monter sur l'autel dressé dans la salle; ensuite on les força de tenir de chaque main une chandelle, pendant qu'on leur donnait lecture du registre de la Société; on les força même de moucher ces chandelles avec leurs dents; on alla jusqu'à leur brûler la barbe, et il se trouvait là des mains et des voix nombreuses pour applaudir.

Le lendemain de cette honteuse scène, Rigueur fut attaché sur un âne dont on lui mit la queue entre les dents; on eut le triste courage de le promener en cet état par les rues de la ville; et, tout le temps que dura cette cruelle bouffonnerie, des bouches et des mains immondes jetaient de la boue et des crachats sur le malheureux Rigueur; des voix forcenées hurlaient autour de lui d'horribles refrains mêlés à des cris de mort. Un autre patriote, du nom de Berthet, juge de paix du district, fut recherché en son domicile : on ne l'y trouva pas; mais on se vengea sur son père, vieillard de soixante-quinze ans, qu'on insulta dans ses cheveux blancs, et qui vit des pistolets dirigés sur sa poitrine pour le forcer à dénoncer son fils.

Ces abominables épisodes se passèrent du 25 au 27 juin. Le 28, les représentants Garnier (de l'Aube) et Bassal, ancien curé de Versailles, envoyés dans le Jura par la Convention, arrivèrent à Lons-le-Saulnier : ils venaient avec la mission de pacifier la contrée, avec l'espoir de calmer les esprits; mais leurs paroles conciliantes e empreintes de modération échouèrent devant une résistance systématique : ils essayèrent d'abord de faire rendre la liberté aux citoyens détenus; l'administration s'y refusa. Ils exhibèrent leurs pouvoirs; l'administration ne voulut pas les reconnaître. Ils eurent recours aux conseils de la raison, aux avis salutaires, à tous les moyens capables d'éclairer le département sur ses vrais intérêts; l'administration

leur répondit par des menaces et des injures ; elle leur dicta même des ordres ; elle leur fit entendre « que la Convention devait se hâter de réparer des erreurs funestes. » C'était donc la guerre que l'on voulait. En présence d'une rébellion si persévérante, il fallait nécessairement songer aux mesures énergiques et coercitives : cependant la Convention temporisa encore, mais les administrateurs du Jura ne tinrent nul compte de cette patience ; ils continuèrent par leurs actes à compromettre davantage, vis-à-vis de la République, un département où l'on aimait la Révolution : ils gardaient sous la main les nombreux bataillons de volontaires qu'ils avaient associés à la ligue fédéraliste et qu'ils tenaient prêts à marcher sur Paris ; ils applaudissaient en même temps à la résistance des royalistes qui se battaient en rebelles dans les murs de Lyon, et ils leur promettaient des secours de toute espèce ; ils correspondaient activement avec les chefs d'un corps de quatre mille émigrés, qui devait pénétrer en Franche-Comté par les montagnes du district de Pontarlier, faire des trois départements du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône *une autre Vendée*, et se joindre ensuite au prince de Condé, lequel se tenait tout prêt avec son armée à franchir la frontière suisse pour entrer en France et s'avancer vers Lyon[1]. Dans leur aversion contre les Jacobins, les administrateurs du Jura tendaient la main à tous ceux qui voulaient la mort de la Révolution ou son avortement : peu leur importait qu'ils s'appelassent fédéralistes, royalistes, émigrés ; ils trouvaient en eux des ennemis de leurs ennemis, et ce titre suffisait. Politique insensée et coupable, qui devait attirer la foudre sur le Jura. Mais les administrateurs ne croyaient pas alors à la possibilité d'une catastrophe : la République leur apparaissait trop près de sa ruine, pour qu'ils n'eussent pas confiance en l'avenir. La République, en effet, semblait condamnée à mourir : elle ne voyait et sentait autour d'elle que dangers, trahisons, révoltes, colères ; et pour se sauver, elle avait besoin de sortir des limites du possible, de s'emporter à l'un de ces accès hors nature qui transfigurent le désespoir, car elle se trouvait dans une crise unique : à l'intérieur, les trois quarts de la France soulevés, la Vendée victorieuse, la Bretagne en feu, Caen et Bordeaux aux Girondins, Marseille et Lyon aux royalistes, Toulon aux Anglais, partout la guerre civile, le désordre, la souffrance ; à l'extérieur, des armées découragées, sans habits, sans pain, sans discipline, les Prussiens maîtres de Mayence, les Autrichiens maîtres de Valenciennes, les Piémontais prêts à descendre les Alpes, les Espagnols prêts à envahir le Roussillon, des ennemis sur toutes les frontières, la France cernée par terre et par mer, menacée d'une contre-

[1] Ce qui vient d'être dit sur l'administration départementale du Jura en 1793 se retrouve, avec des détails infiniment plus complets et des renseignements puisés à bonne source, dans un des ouvrages que nous avons consultés pour apprécier les événements de cette phase critique de la Révolution : c'est l'*Histoire de la Révolution dans le Jura*, par Antoine Sommier. Livre courageux et consciencieux : courageux, car il s'exprime franchement sur les hommes et les choses, et n'hésite jamais à dire ce qu'il croit être la vérité ; consciencieux, parce qu'il n'est pas, comme l'écrit l'auteur lui-même dans sa préface, « un recueil des traditions, des rapports, des récits plus ou moins infidèles, plus ou moins erronés, répandus par les instruments ou les victimes de la Révolution ; mais c'est dans les témoignages écrits et signés, dans les actes enregistrés, dans les répertoires administratifs, dans les procès-verbaux authentiques, dans les journaux et les brochures, dépôts divers de tous les événements, de tous les faits et de toutes les opinions, » que l'auteur a puisé les matériaux de son livre.

révolution par les émigrés, d'un démembrement par les étrangers, voilà quelle était la situation vers le milieu de l'année 1793. Il ne restait à la Convention que quinze à vingt départements, et Paris : pour ne pas désespérer de la lutte que la République avait à soutenir, « il fallait, comme le dit Lamartine, porter dans son âme toute la foi de la nation dans la liberté. La Convention avait cette foi ; elle se dévoua, et elle dévoua la France ou à la mort ou à son œuvre. Ce fut sa gloire, son excuse et son salut. Danton et Robespierre, la commune de Paris et les Jacobins soutinrent son énergie au niveau de ses périls, tantôt par l'enthousiasme, tantôt par la terreur qu'ils lui imprimèrent. Ils la placèrent entre la contre-révolution et l'échafaud : elle n'eut que le choix de la mort, elle choisit la mort glorieuse. »

Les périls de la République avaient allumé dans les âmes une fièvre de dévouement et de fureur, unique comme la situation. La Convention s'était levée, saisie d'une sublime colère et résolue à triompher au prix de tous les sacrifices, même à la condition de se voir maudire du pays et de la postérité. *Périssent nos mémoires pourvu que la patrie soit sauvée,* avaient dit les conventionnels, et ils s'étaient unis dans le serment auguste et terrible de se vouer tous à la mort ou d'exterminer tous les ennemis de la République. Les mesures répondirent à la tyrannique nécessité des circonstances. Sur la proposition de Barrère, la Convention vota, au milieu d'un sombre enthousiasme, le décret suivant :

« Jusqu'au jour où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes hommes iront au combat ; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront les vieux linges en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine des rois et l'amour de la République. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes ; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre. Les chevaux de selle seront requis pour le service de la cavalerie ; les chevaux de trait conduiront l'artillerie et les vivres. Tous les artistes et ouvriers sont à la disposition du comité de salut public pour la fabrication des armes. Les propriétaires, fermiers et possesseurs de grains sont requis de payer les deux tiers de leurs contributions en nature pour assurer la subsistance des armées. Le comité de salut public est chargé de tout créer, de tout organiser, de tout requérir dans toute la République, hommes et choses, pour l'exécution de ces mesures. Les représentants du peuple, envoyés dans leurs arrondissements respectifs, sont investis de pouvoirs absolus pour cet objet. La levée sera générale. Les citoyens non mariés ou veufs, sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers. Ils se rendront immédiatement au chef-lieu de leur district, et y seront exercés au maniement des armes jusqu'au jour de leur départ pour les armées. La bannière de chaque bataillon organisé portera pour inscription : « LE PEUPLE FRANÇAIS DEBOUT DEVANT LES TYRANS ! »

Telle fut la mesure que la Convention trouva contre les ennemis de l'extérieur ; elle en prit aussi contre les ennemis de l'intérieur : elle décréta qu'une armée révolutionnaire de six mille hommes et de douze cents canonniers serait mise à la dispo-

sition du comité de salut public pour faire respecter ses ordres par toute la France; elle porta la terrible loi des suspects, et sous ce nom étaient compris tous ceux qui, par paroles, actions ou écrits, se montreraient partisans du royalisme ou du fédéralisme, les parents des émigrés, les fonctionnaires destitués, etc.; elle décida que les arrestations seraient faites par les comités révolutionnaires établis dans toutes les communes et les sections de communes, et que ceux-ci rendraient compte au comité de sûreté générale, chargé de la police et des tribunaux; elle fixa le maximum pour toutes les marchandises de première nécessité, pour les journées de travail et la main-d'œuvre; elle ordonna aux marchands de déclarer l'état de leurs magasins, de s'approvisionner, de vendre; elle décréta que quiconque abandonnerait son commerce serait réputé suspect, que quiconque ferait de l'agiotage ou de l'accaparement serait puni de mort. La Convention compléta toutes ces mesures par le décret suivant : « Le gouvernement est déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix. Le conseil exécutif, les généraux, les corps constitués sont placés sous la surveillance du comité de salut public. » En face d'une situation qui faisait du besoin d'unité et de la promptitude d'action une nécessité suprême, la Convention n'hésitait pas à livrer le pays, à se livrer elle-même aux mains d'un décemvirat composé des Jacobins les plus renommés par leur austérité politique, leur impitoyable énergie, leur dévouement fanatique à la Révolution, Barrère, Couthon, Saint-Just, Robert-Lindet, Prieur de la Marne, Prieur de la Côte-d'Or, Robespierre, Carnot, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois. Placée entre la lutte et la mort, mais prête à tous les sacrifices, déterminée à sauver la patrie ou à s'ensevelir la première sous ses ruines, la Convention n'hésitait pas à créer une dictature terrible qui ne marchanderait ni le sang ni la fortune des citoyens, qui tiendrait sous sa dépendance Paris et les provinces, les armées et les généraux, disposerait de toutes les personnes par la loi des suspects, de toutes les existences par le tribunal révolutionnaire, de toutes les positions par les réquisitions et le maximum, et mettrait la terreur à l'ordre du jour : la *terreur*, mot sombre comme la mort, implacable comme la fatalité; mot sinistre, que l'on prononce en pâlissant, et que notre génération ne se rappelle qu'en maudissant le temps, les noms, les actes qui portent le stygmate de 93. La terreur cependant ne fut pas un libre et cruel calcul appliqué de sang-froid comme moyen de gouvernement : elle était née de circonstances inexorables qui ne se reproduiront jamais; elle était née d'une situation sans exemple, et où les hommes et les choses se trouvaient dans des conditions exceptionnelles comme la situation; elle était née du désespoir d'une Révolution qui se sentait mourir et qui voulait vivre; elle était née dans un moment où la pensée du salut public devait étouffer toutes les autres pensées, dans un moment où le devoir du dévouement à la patrie exigeait le sacrifice de tous les intérêts privés. Le régime de la terreur ne peut donc se juger d'après les règles ordinaires des gouvernements, et, sans l'absoudre de ses excès, il serait injuste de le condamner dans un sens absolu. L'impartiale histoire doit dire que ce régime était la conséquence forcée de l'état de guerre et de crise où se trouvait la République, que la grandeur du péril, les droits sacrés de la liberté, la certitude d'une contre-révolution impitoyable, légitimaient les moyens de salut, et que des violences, des barbaries, des fureurs étaient fatalement inséparables d'une

situation sans précédents; ne l'oublions pas, « chaque heure alors s'écoulait dans une insomnie brûlante; la tempête éclatait sur tous les points de l'horizon en feu. A peine était-il possible de distinguer un ami d'un ennemi, dans cette mêlée où les partis se transfiguraient et se confondaient au milieu des clameurs. Chaque citoyen, en se réveillant, pouvait croire venu le dernier jour de la France. Chaque courrier pouvait être un messager de mort. Qu'apportait-il? le deuil ou la joie? la défaite ou la victoire? Doute terrible qui devait faire pâlir les plus braves. C'était le moment de vaincre ou de périr; il ne fallait ni compter les ennemis, ni mesurer les coups, ni se lasser[1]. » Et le comité de salut public croyait qu'il lui fallait la terreur révolutionnaire pour stimuler, entraîner, inspirer les passions et les dévouements, pour faire trembler les intentions hostiles et retremper l'énergie découragée, pour armer tous les bras, pousser les masses aux frontières, arracher à la nation des efforts et des sacrifices, pour imposer la discipline aux armées, le devoir aux généraux, l'étonnement à l'Europe, à tous et partout le sombre prestige de l'effroi. Les moyens étaient atroces; mais le but était saint : le résultat fut sublime.

Par la tyrannique énergie du comité dictateur, la République eut en peu de temps quatorze armées sur pied : la Convention trouva, dans ces mesures révolutionnaires, la ressource de faire face à tous ses ennemis, le secret de les attaquer tous à la fois, la puissance de les écraser presque tous en même temps, la gloire de sauver le pays par les victoires les plus nationales et les plus légitimes que jamais un peuple ait remportées. Et la Convention avait fait en quelques mois cette besogne de géants : avant la fin de l'année 1793, elle triomphait au nord et au midi, à l'est et à l'ouest, à l'intérieur et aux frontières. Houchard, commandant de l'armée du Nord, remportait sur les Autrichiens la grande victoire d'Hondschoote et forçait les trente-trois mille hommes du duc d'York à lever ce célèbre siége de Dunkerque qui faisait dire au comité de salut public : « Là est l'honneur de la nation; » Houchard battait ensuite à Menin un corps d'armée de quinze mille Hollandais. Jourdan, successeur de Houchard, culbutait les Autrichiens à Wattignies, délivrait Maubeuge que bloquaient trente-cinq mille hommes, et par ces succès empêchait les coalisés de prendre position sur la Sambre, dont ils voulaient s'assurer pour marcher contre Paris. A la même époque, Kellermann, le vainqueur des Prussiens à Valmy, rejetait les Piémontais au delà des Alpes; le jeune et brillant Hoche, général en chef de l'armée de la Moselle, harcelait les troupes austro-prussiennes, faisait sa jonction avec l'armée du Rhin, commandée par un Jurassien qui allait grandir démesurément sur la scène militaire, par Pichegru; et les deux généraux emportaient les fameuses lignes de Weissembourg, débloquaient Landau que le comité de salut public avait ordonné de sauver à tout prix, forçaient les Autrichiens à repasser le Rhin, les Prussiens à se retirer sous Mayence, et prenaient leurs quartiers d'hiver dans le Palatinat.

Victorieuse aux frontières, la Révolution triomphait en même temps à l'intérieur. En Vendée, les royalistes étaient vaincus dans quatre batailles consécutives, et les républicains allaient gagner sur eux la dernière partie au combat de Savenay sur la

[1] SOMMIER, *Histoire de la Révolution dans le Jura*, page 298.

Loire; dans le Calvados, l'armée insurrectionnelle des Girondins était mise en déroute à Vernon, les administrations départementales faisaient leur soumission, et les commissaires de la Convention entraient à Caen sans obstacle; dans le Midi, les fédéralistes mettaient bas les armes; à Bordeaux, à Marseille, à Toulon, le drapeau de la République déployait ses couleurs triomphantes; Lyon ouvrait sans condition ses portes aux représentants du peuple; le Jura était mis au ban de la nation. La Convention, fatiguée de voir son autorité méconnue par les administrateurs de ce département, avait enfin perdu patience, et, le 27 juillet 1793, elle lançait sur eux un décret qui ordonnait la dissolution du comité de salut public établi à Lons-le-Saulnier; déclarait nuls les actes de ce comité; ordonnait la mise en liberté des patriotes détenus, et la réouverture immédiate du club de la Société populaire; rendait les autorités responsables de l'exécution de ces mesures; enjoignait à la gendarmerie nationale et à la cavalerie formée par le département, de se dissoudre, sous peine de rébellion à la loi; réintégrait dans leurs charges les officiers municipaux et tous les fonctionnaires dépossédés par les fédéralistes; mandait à la barre de la Convention neuf des administrateurs du département, et déclarait rebelles à la patrie toutes les autorités constituées qui refuseraient de prêter leur concours à l'exécution du présent décret.

Mais les administrateurs du Jura ne s'étaient pas inclinés devant cet arrêt de l'assemblée nationale : au lieu de se soumettre, ils avaient condamné à l'unanimité la Convention comme coupable d'avoir porté atteinte à leur inviolabilité; et la Convention, indignée d'une rébellion si opiniâtre, écrasa dans un mouvement de colère ces vermisseaux qui osaient lutter avec elle. Par un second décret à la date du 9 août, « tous les fonctionnaires publics du département, qui postérieurement au décret du 27 juillet avaient continué de prendre des arrêtés et d'exercer les fonctions qu'ils s'étaient attribuées; les commandants en chef des bataillons de district, de cavalerie et de garde nationale, qui s'étaient opposés à l'exécution des décrets de la Convention, étaient déclarés traîtres à la patrie et mis hors la loi. L'administration du département était supprimée, et une commission administrative devait être établie à Dôle, où serait aussi transféré le tribunal criminel; cette commission devait être composée de cinq membres. Les commissaires de la Convention étaient chargés de pourvoir provisoirement à cette organisation. La force publique était licenciée, et tous les citoyens du Jura mis à la réquisition des commissaires de la Convention. Les anciens fonctionnaires publics qui avaient été chassés de leurs places et incarcérés devaient être mis en liberté et réintégrés. La ville de Lons-le-Saulnier était déclarée en état de rébellion jusqu'à ce que les décrets y eussent reçu une pleine exécution; etc., etc. » — « Telle fut, ajoute l'auteur de l'*Histoire de la Révolution dans le Jura*, la proscription que des administrateurs attirèrent sur un département signalé jusqu'alors pour sa fidélité et son dévouement à la cause populaire.... Les décrets du 27 juillet et du 9 août eurent les plus tristes conséquences pour le Jura, qui se trouva parqué comme un lépreux au milieu des autres départements. Celui de Saône-et-Loire interdit l'exportation de ses denrées dans le Jura, qu'on regardait et qu'on traitait comme un pays ennemi. Un grand nombre de familles se trouvaient atteintes par ces décrets; plusieurs de leurs membres furent réduits à se

cacher, ou bien, ce qui était pis, à émigrer pour se soustraire à la peine qu'ils avaient encourue[1]. »

Les représentants Bassal et Bernard de Saintes arrivèrent dans le Jura pour faire exécuter les décrets de la Convention : ils s'occupèrent de réintégrer dans leurs fonctions les anciennes autorités et de réinstaller à leur poste les membres de la Société populaire; ils constituèrent la commission administrative destinée à remplacer les conseils et le directoire du département; ils désarmèrent les citoyens de Lons-le-Saulnier; ils frappèrent de réquisitions successives le département, pour subvenir à l'équipement des volontaires. La République ne tenait tête à ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur qu'au prix de souffrances infinies : elle manquait surtout des moyens matériels, et elle demandait aux riches une part de leur fortune comme elle demandait aux pauvres une part de leur travail. La ville de Lons-le-Saulnier prit, à cette époque, le nom de *Franciade*, qu'elle conserva jusqu'au 9 thermidor. D'autres villes du Jura changèrent également de nom : Saint-Claude fut baptisé *Condat-Montagne;* Saint-Amour s'appela *Franc-Amour;* Saint-Julien devint *Julien-le-Guerrier*. Beaucoup de rues reçurent aussi des dénominations nouvelles. C'était une mode alors de sacrifier à la forme : on métamorphosait jusqu'aux noms des enfants; on eut un vocabulaire pour les noms des mois et des jours. Par haine de l'ancien régime, on détruisait tout ce qui pouvait en rappeler le souvenir; par fanatisme révolutionnaire, on décrétait de républicanisme les mots comme les choses.

Au commencement d'octobre 1793, Bernard de Saintes passa du Jura dans la Haute-Saône, et le 10 de ce même mois, il se présentait devant Montbéliard, à la tête d'une colonne de républicains. Montbéliard, fief des ducs de Wurtemberg, était encore en 1793 principauté souveraine et indépendante; mais la Convention nationale avait ordonné d'en faire une ville française. Bernard de Saintes entra sans obstacle dans ses murs; il planta le drapeau de la République au sommet de son vieux château, et prit ainsi possession de la ville. On eût dû s'en tenir à cette usurpation; il ne fallait pas la déshonorer : c'est ce que l'on fit, en dévastant les églises, en violant la sépulture des comtes de Montbéliard, en dispersant leurs cendres au vent. De semblables impiétés furent commises à cette époque en plusieurs endroits de la Franche-Comté : à Pontarlier, à Saint-Hippolyte, à Saint-Claude, à Dôle, à Salins, à Lons-le-Saulnier, à Besançon et ailleurs, on mutila des monuments religieux, on brûla des reliques, on abattit les statues des saints et les croix des cimetières, on profana les églises et les tombes. Erreurs honteuses, qu'on ne saurait assez déplorer; extravagances sacriléges, qui méritent une réprobation absolue. On comprend que les terribles et implacables niveleurs de 93 fissent disparaître tout ce qui rappelait ou glorifiait la trahison et le despotisme : mais s'en prendre à des symboles inoffensifs, mais s'acharner sur des pierres, mais se venger sur des reliques et des cendres, c'était aussi stupide qu'odieux, et c'était impolitique : on accréditait ainsi l'idée que la Révolution se constituait l'ennemie de la religion, on compromettait ainsi la cause républicaine aux yeux des masses, qui voulaient être révolution-

[1] SOMMIER, pages 257, 258, 260.

naires sans cesser d'être chrétiennes. Cette réaction anti-religieuse était l'œuvre des *exagérés* ou *hébertistes*, faction composée d'un ramassis de fous cyniques, de bandits, de scélérats, résumant en eux toutes les passions mauvaises, toutes les extravagances honteuses, tous les instincts brutaux que soulèvent derrière elles les grandes commotions sociales ; hommes hideux, écume de la Révolution, et dont le chef était un escroc, était cet Hébert, l'immonde rédacteur du *Père Duchêne*, de cette feuille qui suintait le crime et le sang. Les hébertistes faisaient ouvertement profession d'athéisme, et dans leur imagination maladive ils rêvaient, à côté du système politique le plus atroce, les innovations religieuses les plus perverses : donner pour uniques institutions à la République des tribunaux révolutionnaires, des comités révolutionnaires, des armées révolutionnaires, organiser la proscription, ériger le terrorisme en moyen permanent de gouvernement ; abolir le christianisme, proclamer le culte de la raison et en faire la religion nationale, voilà ce qu'ils voulaient. Malheureusement, cette faction n'était pas sans influence : elle dominait à la commune de Paris, dans la personne des Hébert, des Chaumette, des Ronsin, des Anacharsis Clootz ; elle comptait de nombreux adhérents parmi les conventionnels ; elle avait amené l'évêque de Paris lui-même et onze de ses vicaires à abjurer publiquement le christianisme ; elle avait entraîné dans sa voie anti-religieuse une partie de la population des faubourgs ; elle fut un moment maîtresse de la Révolution. Elle profita de ses quelques jours de puissance pour éditer ses criminelles et stupides folies : ainsi, la commune de Paris transforma l'église métropolitaine de Notre-Dame en temple de la Raison, et y fit célébrer une fête ridicule où cette nouvelle déesse était représentée par la femme d'un fougueux hébertiste, Momoro, imprimeur né à Besançon ; la commune interdit l'exercice du culte catholique, elle décréta la fermeture des églises et la mise en surveillance des prêtres ; elle alla jusqu'à décréter la démolition des clochers, « qui semblaient, par leur domination sur les autres édifices, contrarier les principes de l'égalité ; » elle institua des fêtes qui dégénérèrent en ignobles saturnales et en momeries hideuses. L'impulsion une fois donnée à Paris, elle s'étendit rapidement au dehors : la plupart des commissaires de la Convention, cédant à un entraînement insensé, mirent un zèle fanatique à propager dans les départements les doctrines hébertistes ; le grand nombre de prêtres catholiques qui donnèrent alors le scandale de l'apostasie, en reniant et blasphémant le culte qu'ils avaient servi, contribuèrent par cet exemple à pervertir le sens moral des masses, et l'athéisme se popularisa. Mais il tomba bientôt avec ses apôtres : le comité de salut public se déclara contre les hébertistes ; ce fut Robespierre qui leur porta les premiers coups : « De quel droit, dit-il, des hommes inconnus jusqu'alors dans la carrière de la Révolution viendraient-ils troubler la liberté des cultes au nom de la liberté et attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau ? De quel droit feraient-ils dégénérer les hommages rendus à la vérité pure en des farces éternelles et ridicules ? On a supposé qu'en accueillant des offrandes civiques, la Convention avait proscrit le culte catholique ; non, la Convention n'a point fait cette démarche téméraire, elle ne la fera jamais. » Et, sur la motion de Robespierre, la Convention rendit un décret qui défendait toute violence contraire à la liberté des cultes. Furieux de cette attaque, les hébertistes cherchèrent

à soulever le peuple; mais le peuple ne répondit point à leur attente, et Saint-Just vint, au nom du comité de salut public, demander à la Convention la mise en jugement des chefs de la faction. L'assemblée ayant déclaré traître à la patrie quiconque aurait favorisé dans la République le plan de corruption des citoyens, de subversion du pouvoir et de l'esprit public, les athées les plus décriés, tels qu'Hébert, Ronsin, Anacharsis Clootz, Vincent, Momoro, et quelques autres, furent arrêtés, traduits devant le tribunal révolutionnaire, condamnés à mort et menés à l'échafaud.

L'échafaud, devenu l'arme du gouvernement à cette époque de luttes implacables et de fiévreuses colères qui faisaient vivre la France d'une vie convulsive, l'échafaud ne comptait plus ses victimes : épée de Damoclès menaçante pour tous les fronts, il fonctionnait alors avec une rapidité sinistre, il dévorait chaque jour des proies nouvelles. Les têtes les plus hautes étaient venues tour à tour lui porter leur tribut de sang : des généraux, des ministres, des magistrats, des savants, des ducs, des princes, une reine, avaient été immolés; les Girondins avaient précédé les hébertistes, et après ceux-ci, les juges du tribunal révolutionnaire envoyèrent à la mort Danton et ses amis, ou parti des *modérés,* qui demandaient la cessation du régime de la terreur, qui demandaient, à la place d'une dictature impitoyable, un gouvernement de modération et d'indulgence, et qui étaient devenus, par leur opposition intempestive, un embarras pour la politique des Jacobins. Les Jacobins ne voulaient, pas plus que les Montagnards, perpétuer le système de rigueur qu'ils regardaient comme l'unique moyen de sauver la Révolution, mais ils voulaient le maintenir jusqu'à ce qu'ils eussent dompté toutes les passions contre-révolutionnaires, jusqu'à ce qu'ils eussent écrasé tous les ennemis de la République. Et ces hommes, inaccessibles à la peur, supérieurs au remords, poursuivaient avec une audace imperturbable, avec une persévérance impitoyablement logique, l'idée à laquelle ils subordonnaient et sacrifiaient tout, le salut et l'affranchissement du peuple : car, s'ils avaient les colères de la Révolution, ils en avaient aussi les aspirations généreuses. S'ils disaient : « Nous immolerons sans pitié tout ce qui regrette la tyrannie, tout ce qui est intéressé à la venger, tout ce qui peut la faire revivre parmi nous, » ils disaient aussi : « Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois, où la patrie assure le bien-être de chaque individu, où chaque individu jouisse de la prospérité de la patrie. Nous voulons substituer la morale à l'égoïsme, le mépris du vice au mépris du malheur, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent. Nous voulons, en un mot, remplir les vœux de la nature, accomplir les destinées de l'humanité, tenir les promesses de la philosophie, absoudre la Providence du long règne du crime et de la tyrannie. » Ils avaient la hache dans une main, mais ils tenaient leur évangile dans l'autre : chez eux, l'apôtre marchait à côté du bourreau. Certes, il y avait quelque chose de sinistre dans la logique de ces hommes qui s'avançaient à leur but, sans souci des moyens, sans pitié pour les souffrances, sans trêve devant les ressentiments et les haines; mais il y avait dans ces mêmes hommes, qui résumaient en eux une classe déshéritée depuis des siècles et livrée à toutes les misères, qui sacrifiaient fortune, affections, paix du cœur, qui prenaient pour eux la partie funeste de la Révolution et ne s'inquiétaient ni de léguer leur

mémoire à l'anathème des races futures, ni de vouer leur nom à l'infamie pourvu que leurs principes de régénération sociale triomphassent, il y avait dans ce rôle, dans ce stoïcisme, dans ce dévouement sans exemple et sans égal, quelque chose de grandiose. Ils étaient, comme on l'a dit, les dévots de la chose publique; leur religion avait, il est vrai, le caractère sombre de leur époque, mais elle avait son ciel étoilé dans le lointain. La Révolution prit entre leurs mains une empreinte que rien n'effacera : ils voulaient refaire l'éducation morale du peuple, et cette pensée ne les abandonna jamais; ils essayaient, au milieu des tempêtes, de poser les bases d'une civilisation nouvelle; ils créaient la doctrine, inconnue jusqu'alors, du sacrifice de l'intérêt privé à l'intérêt général; ils élevaient à la hauteur d'une religion le devoir du dévouement à la patrie; ils prétendaient rendre à l'humanité ses droits et sa dignité. Dans une foule de leurs discours, de leurs discussions, de leurs décrets, on trouve un esprit de justice, de fraternité et de philanthropie, des pensées et des principes qui semblent une émanation de l'Evangile. Ils flétrissaient l'égoïsme. Ils honoraient le malheur. Ils relevaient de sa honte la maternité illicite. Ils protégeaient la faiblesse et l'enfance. Ils secouraient l'indigent et l'opprimé. Ils proclamaient l'affranchissement des consciences. Ils mettaient à l'ordre du jour la vertu, la probité, la justice. Ils prenaient la morale universelle pour type des lois. Ils invoquaient la conscience du genre humain comme la loi suprême. Ce sont ces principes et ces doctrines qui rendent la Révolution si grande, malgré ses erreurs et ses excès. « Ses dogmes étaient si saints, que si l'on en avait effacé l'impression de la main sanglante qui les avait signés, on aurait pu les croire rédigés par le génie de Socrate ou par la charité de Fénélon. C'est par cette raison que les théories révolutionnaires, un moment dépopularisées par les douleurs dont leur enfantement a travaillé la France, revivent et revivront de plus en plus dans les aspirations des hommes. Elles ont été souillées, mais elles sont divines. Effacez le sang; il reste la vérité[1]. »

Un historien ne saurait trop le redire : pour juger avec impartialité les révolutionnaires de 93, il ne faut pas écouter les préventions qui pèsent sur leur mémoire, il ne faut pas prêter l'oreille aux malédictions qui bourdonnent depuis un demi-siècle autour de leur souvenir. Il est vrai que, s'ils ont subi les emportements du blâme sans mesure, ils ont aussi été loués sans restriction; mais l'emportement ne juge pas, il insulte ou il exagère. C'est la froide raison qui doit tenir la balance; et quand elle a pesé avec calme les actes de ces révolutionnaires, quand elle a philosophiquement analysé l'œuvre qu'ils avaient entreprise, quand elle a su faire la part des nécessités fatales où ils se trouvaient, elle ne peut pas absoudre leurs moyens, mais elle ne peut pas condamner leurs intentions, et elle se place entre la flétrissure et la glorification : elle excuse ces hommes qui voulaient accomplir une révolution où la lumière brillerait à tous les points, ces hommes qui combattaient pour la cause de la raison humaine, pour élargir le domaine de l'idée, pour ouvrir à la pensée, en mal de vérité, des routes infinies : s'ils frappaient avec fureur, c'est qu'ils trouvaient devant eux, autour d'eux, des résistances et des obstacles aussi nombreux que

[1] LAMARTINE, *Histoire des Girondins*, tome V, page 402.

puissants; s'ils se défendaient avec des armes terribles, c'est qu'ils étaient sûrs d'être exterminés s'ils n'exterminaient. Ces rudes et indomptables champions, qui renouvelaient entre eux, avec le pays et avec le monde, la lutte des géants, avaient pris à tâche les travaux d'Hercule : « Douze armées à diriger, le poids de l'Europe entière à porter, partout des traîtres à démasquer, des émissaires soudoyés par l'or des puissances étrangères à déjouer, des administrateurs infidèles à surveiller, à poursuivre; partout à aplanir des obstacles et des entraves à l'exécution des plus sages mesures; tous les tyrans à combattre, tous les conspirateurs à intimider, telles sont nos fonctions, » disait le comité de salut public à la Convention, au commencement de 1794.

Les puissances de l'Europe, un moment déconcertées par les résultats de la dernière campagne, avaient repris les armes. Mais le vigilant comité s'était occupé avec sa robuste énergie de la grande œuvre qui lui a mérité la reconnaissance de l'histoire : le salut de la patrie. Pour faire face à la coalition et pour l'écraser, il avait employé à la guerre tous les bras de la République, toutes les richesses du pays, toutes les ressources de la science; il avait tiré des manufactures d'armes un million de fusils, trouvé dans les fonderies une artillerie formidable, arraché au sol des caves douze millions de livres de salpêtre; il avait levé douze cent mille baïonnettes et envoyé aux armées des généraux actifs, audacieux, résolus, presque tous sortis des rangs du peuple : Jourdan commandait l'armée de Sambre-et-Meuse; Pichegru, l'armée du Nord; Michaud, l'armée de la Moselle et du haut Rhin; Moreau et Souham, l'armée de Lille; Desjardins et Charbonnier, celle de la Sambre; Dumerbion, celle des Alpes; Dugommier et Moncey, celle des Pyrénées. Moncey, Michaud, Pichegru, noms de trois Franc-Comtois que leurs talents supérieurs avaient promptement élevés aux commandements militaires, et qui devaient jouer un rôle brillant dans l'immortelle campagne de 1794. Michaud, né à la Chaux-Neuve en 1751, s'était présenté l'un des premiers en 1791 pour s'inscrire comme volontaire; et porté, par le suffrage de ses compatriotes, au grade de capitaine dans l'une des compagnies du second bataillon du Doubs, il avait fait un chemin rapide : en mai 1793, Michaud était général de brigade à l'armée du Rhin; avant la fin de la même année, il commandait une division. Il se distinguait à la reprise des lignes de Weissembourg et contribuait puissamment au déblocus de Landau.

Moncey, né à Besançon en 1754, d'une bonne famille de robe, Moncey, appelé à fournir une carrière militaire si longue et si pure, avait commencé le métier de soldat à un âge où l'homme n'est encore qu'un enfant : à quinze ans il s'échappait du collége pour s'enrôler dans un régiment d'infanterie. Il y resta six mois, revint à Besançon, disparut de nouveau du foyer paternel, se réengagea dans un autre régiment où il servit trois ans comme simple grenadier, jeta encore le mousquet, rentra dans sa famille une seconde fois, se mit à l'étude du droit, dont il se dégoûta bientôt, et reprit enfin l'épaulette pour ne plus la quitter. Sous-lieutenant de dragons en 1778, il était lieutenant en 1782, capitaine en 1791, chef de bataillon au commencement de 1793, général de brigade peu de temps après; et dans les premiers mois de 1794, le comité de salut public le nommait général de division à l'armée des Pyrénées Occidentales. Moncey allait s'y couvrir de gloire.

Quant à Pichegru, ce fut le grand homme de guerre de cette époque, si fertile en capitaines immortels; sa vie, son nom, ses actes occupent dans l'histoire une de ces places qui imposent à l'écrivain le tribut d'une juste admiration, mais aussi le contrôle d'une juste sévérité. Charles Pichegru naquit le 16 février 1761 à Arbois, d'une famille de modestes cultivateurs « qu'on appelait *Pichegru*, dit Nodier, parce qu'ils tiraient le *gru* ou la graine au bout du *pic* ou du hoyau. Noblesse qui en valait une autre, » ajoute l'auteur des *Souvenirs et portraits de la Révolution*. Ses parents étant trop pauvres pour lui donner de l'éducation, il trouva dans une de ses tantes, sœur de charité, une protectrice qui le fit entrer au collége d'Arbois, dirigé alors par les frères Minimes. Le jeune homme attira bientôt l'attention des maîtres par la rapidité de ses progrès, et les Minimes l'envoyèrent à leurs frais à l'école militaire de Brienne. Dès que l'âge de Pichegru permit de lui conférer un grade, on le nomma maître de quartier, puis, peu de temps après, répétiteur de mathématiques. Parmi ses élèves il s'en trouvait un dont le nom est resté le plus retentissant des temps modernes : Napoléon. Le hasard avait rapproché ces deux existences qui devaient plus tard suivre des routes si différentes. Pichegru sortit de Brienne en 1783, comme sergent au premier régiment d'artillerie; en 1785 il devenait sergent-major : pour un roturier, c'était alors l'ultimatum de l'avancement. Il fit avec distinction la dernière campagne d'Amérique, obtint le grade d'adjudant, et il touchait à l'épaulette quand la Révolution éclata. Pichegru en avait embrassé les principes avec une ardeur qui lui valut d'être nommé président de la Société populaire de Besançon : ce rôle politique fut le marchepied de sa fortune militaire. En 1791 passait à Besançon un bataillon de volontaires du Gard qui se trouvait n'avoir pas de chef : il prit au club Pichegru pour son commandant, et Pichegru le conduisit à la frontière. Deux ans après, l'ex-président de la Société populaire commandait l'armée du Rhin. Son génie, son extérieur républicain, son empire sur les hommes, lui avaient promptement conquis le respect et l'admiration des soldats : Saint-Just, Robespierre, Collot-d'Herbois eux-mêmes s'étaient laissés gagner par la calme gravité de son caractère et la rude simplicité de son maintien, qui lui donnaient quelque chose d'antique. Ils voyaient en lui un de ces hommes tels qu'ils les voulaient : pleins de génie, mais modestes; capables de bien servir, mais incapables d'offusquer. Général en chef de l'armée du Rhin dans la campagne de 1793, Pichegru, n'ayant que de jeunes bataillons de volontaires inaguerris à mettre en présence de vieilles troupes disciplinées, avait inventé cette guerre d'escarmouches et de tirailleurs, ce système d'attaques multipliées qui déroutaient la tactique des généraux de l'ancienne école, et en deux mois il avait, de concert avec Hoche, redonné à la France ses limites naturelles A l'ouverture de la campagne de 1794, Pichegru, commandant de l'armée du Nord, combine ses opérations avec celles de Jourdan, général en chef de l'armée de la Moselle; et tandis que le premier mène les Français en vainqueurs à Cassel, à Courtrai, à Menin, à Rousselaër, à Hooglède, le second marche de succès en succès, que couronne la radieuse victoire de Fleurus (16 juin 1794). Pichegru poursuit ses conquêtes : il s'empare de Bruges, d'Ostende, de Gand, se réunit un moment à Jourdan sous les murs de Bruxelles, laisse son collègue battre les Autrichiens à Louvain, les battre de nouveau au passage de l'Ourthe et sur la Roër, les pousser

jusqu'au Rhin, s'emparer de Cologne, et lui, il se porte sur Malines, culbute les Anglais à Boxtel, les rejette derrière la Meuse, prend Berg-op-Zoom, Bréda, Bois-le-Duc, Vanloo, enfin couronne cette série de victoires par la prise de Nimègue, le 8 novembre 1794, qui rend l'armée du Nord maîtresse de la ligne du Rhin.

Le contre-coup de ces heureux événements se fit sentir aux armées de la Moselle et du haut Rhin, commandées par le général Michaud. Celui-ci bat les Prussiens, se dirige sur Trèves dont il s'empare, force l'ennemi à rétrograder sur Coblentz, investit Mayence et Luxembourg et prend position sur le Rhin, où ses deux armées donnent la main aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

Triomphante à l'est et au nord, la République l'emportait également sur les autres points : aux Alpes, le général Dumerbion s'ouvrait l'Italie par la brillante victoire de Saorgio; aux Pyrénées Orientales, Dugommier attaquait de front le formidable camp du Boulou, mettait les Espagnols en pleine déroute et leur prenait cent quarante canons; aux Pyrénées Occidentales, Moncey descendait au pas de charge dans la vallée de Roncevaux, renversait, au cri de *Vive la République*, la pyramide élevée en l'honneur de la défaite des preux de Charlemagne, pénétrait dans la Péninsule, emportait les redoutes de Saint-Martial et d'Irun, faisait capituler Fontarabie, Saint-Sébastien, Tolose et assurait la conquête du Guipuzcoa : « Quelles victoires que celles que nous venons de remporter! écrivait à la Convention le représentant Garrau. Trente redoutes hérissées de canons, une ville de guerre (Fontarabie) dite *pucelle*, devant laquelle Berwick faillit perdre sa gloire et son armée, dix à douze mille hommes pour soutenir et défendre tous ces ouvrages, une rivière à passer sous des batteries nombreuses et supérieurement placées : eh bien, tout cela a été pris et enlevé par six mille républicains, dans l'espace de dix à douze jours! Les soldats de cette armée ne sont pas des hommes, mais des démons ou des dieux. » La nouvelle de ces rapides triomphes avait été accueillie à Paris par les bravos de l'enthousiasme; et comme ces victoires étaient dues en grande partie au général Moncey, les représentants proposèrent de lui conférer le commandement en chef. Le noble Moncey écrivit pour refuser; mais les représentants insistèrent, et la Convention proclama le vainqueur de Roncevaux général en chef malgré lui.

Tant de victoires remportées en une seule campagne furent poétisées par un désastre beau comme l'héroïsme, par l'immortelle catastrophe du vaisseau *le Vengeur*. Un convoi de grains, chargé sur cent seize navires, et parti de Saint-Domingue, approchait des côtes de France, escorté seulement par trois frégates. On savait que l'amiral anglais Howe croisait dans le golfe de Gascogne avec trente-huit vaisseaux pour capturer la précieuse denrée, destinée à nourrir la France alors en proie à la plus affreuse disette. L'escadre de Brest, forte de vingt-six vaisseaux de ligne commandés par Villaret-Joyeuse, reçut l'ordre de se porter au-devant du convoi et de l'accompagner jusqu'à sa destination. Villaret-Joyeuse rencontra l'amiral anglais à cent lieues des côtes; et le 1er juin 1794, les deux flottes se heurtèrent dans une des plus terribles batailles qui se soient livrées sur les mers. Les marins de la République, malgré leur bravoure furieuse, se virent percés sur leur centre, écrasés sur leur gauche, forcés à l'immobilité sur leur droite, et ils perdirent sept de leurs vaisseaux; mais l'un d'eux, le vaisseau *le Vengeur*, près de disparaître dans l'abîme, refusa de

se rendre : il encloua son pavillon, fit feu de toutes ses batteries, puis se laissa couler bas, au cri suprême de *Vive la République !* Saisis d'admiration et d'épouvante à l'aspect de tant d'héroïsme, les Anglais cessèrent les premiers le combat; du reste, leur flotte avait tellement souffert, qu'elle fut obligée de regagner ses ports, et le convoi de Saint-Domingue continua sa route pour la France, où il arriva sain et sauf.

La prodigieuse campagne de 1794, complément de celle de 1793, avait assuré la prospérité de la République à l'extérieur; mais à l'intérieur, les souffrances matérielles et morales redoublaient : l'industrie et le commerce étaient anéantis; la plupart des denrées premières avaient disparu des marchés; la famine occasionnait des troubles fréquents, malgré les mesures du comité de salut public, qui déployait autant de vigueur que de vigilance pour mettre l'ordre dans le gouvernement, empêcher la disette et assurer l'exécution des lois relatives à l'émission des assignats, au maximum, aux marchandises, etc. Mais en même temps, la terreur continuait : le comité ne voulait s'arrêter que lorsqu'il en aurait fini avec les ennemis de la République, et les exécutions se multipliaient à Paris et dans les provinces. Nous sommes heureux de l'écrire, les départements de l'ancienne Franche-Comté furent de ceux où la hache révolutionnaire frappa le moins de têtes : à l'exception de douze des principaux chefs du fédéralisme dans le Jura, qui moururent sur l'échafaud au mois de juillet 1794, peu de familles eurent des victimes à pleurer. Robespierre le jeune ayant été envoyé par son frère en mission dans la Haute-Saône et le Doubs, « ce jeune homme, dit Lamartine, ne se servit de la toute-puissance que lui donnait son nom que pour modérer ses collègues, réprimer les supplices, ouvrir les prisons. Après un discours de clémence prononcé à la Société populaire de Vesoul, il rendit la liberté à huit cents détenus. Cette indulgence ne tarda pas à scandaliser son collègue Bernard de Saintes. Le jeune représentant poursuivit sa mission de clémence. Le président du club de Besançon, noble de naissance, lui ayant parlé un jour en séance de l'illustration de sa famille, appelée à de hautes destinées : « Les services que mon frère a rendus à la Révolution, répondit Robes-
« pierre le jeune, sont tout personnels. L'amour du peuple en a été le prix. Je n'ai
« rien à en revendiquer pour moi-même.... Tu parles, ajouta-t-il, la langue de l'a-
« ristocratie. Son temps n'est plus. Ne présides-tu pas cette Société, toi qui es né
« d'un rang aristocratique, et qui comptes un frère parmi les traîtres à la patrie?
« Si le nom de mon frère me donnait ici un privilége, le nom du tien t'enverrait à
« la mort. » Entouré des parents des détenus, qui lui représentaient les injustices et les tyrannies de ses collègues, mais sans pouvoir hors des limites du département Robespierre le jeune leur promit de porter leurs plaintes à la Convention, et de rapporter la justice. « Je reviendrai ici avec le rameau d'olivier, ou je mourrai pour
« vous, leur dit-il, car je vais défendre à la fois ma tête et celle de vos parents [1]. »
Bernard de Saintes, indigné du système de conciliation et d'indulgence de son collègue, l'avait dénoncé au comité de salut public, comme traître à la patrie.

Robespierre jeune ne revint pas. Victime d'un rare dévouement, il mourait, trois

[1] LAMARTINE, *Histoire des Girondins*, tome VII, page 337. On trouve, dans les *Souvenirs et portraits de la Révolution*, de Ch. Nodier, des détails curieux sur la mission de Robespierre jeune et de Bernard de Saintes, dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône.

mois plus tard, avec son frère. Depuis quelque temps, un parti s'était formé contre Robespierre aîné, Saint-Just et Couthon, et travaillait en secret à les perdre. Robespierre, par la nouvelle direction politique et religieuse qu'il voulait donner à la Révolution, avait blessé quelques-uns de ses collègues du comité de salut public et du comité de sûreté générale, dont il combattait, chez les premiers le système d'extermination, chez les seconds l'esprit d'athéisme; d'autre part, il avait fait trembler, par des allusions où ils s'étaient reconnus, certains Montagnards gorgés de débauches et de rapines, et qu'il appelait lui-même les *immoraux*, tels, entre autres, que les Tallien, les Legendre, les Bourdon (de l'Oise), les Fouché, les Barras. Mais ceux-ci, appuyés dans le comité de salut public par Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, soutenus dans le comité de sûreté générale par Vadier, Vouland, Amar, attendaient l'occasion de frapper le grand coup. Robespierre la leur fournit. Le 8 thermidor (26 juillet 1794), il prononçait à la Convention un discours où il attaquait les deux comités; le lendemain, jour de la fameuse séance du 9 thermidor, la lutte s'engage. Collot-d'Herbois, ennemi de Robespierre, occupait le fauteuil de la présidence; le côté droit de l'assemblée, le plus nombreux en suffrages, et de qui dépendait l'issue de la lutte, était gagné depuis la veille par les Montagnards compromis. Tallien et Billaud-Varennes commencent l'attaque : le premier demande « que le rideau soit entièrement déchiré; » le second, à défaut de preuves, entasse contre Robespierre les accusations les plus vagues; et lorsque Robespierre paraît à la tribune pour répondre, les cris : *A bas le tyran!* couvrent sa voix dès les premiers mots. Tallien reprend la parole : il renouvelle les accusations de Billaud-Varennes, il agite dans ses mains un poignard, destiné, dit-il, à percer le cœur du *nouveau Cromwell;* il fait décréter la permanence de l'assemblée et l'arrestation du commandant de la force armée, Henriot, dévoué à Robespierre. Barrère parle à son tour : il demande que la commune de Paris, où dominait Robespierre, soit tenue de veiller au salut de la représentation nationale, et qu'elle réponde, sur sa tête, de la tranquillité publique. La proposition de Barrère est adoptée sur-le-champ. Robespierre remonte à la tribune et cherche à se faire entendre : sa voix est étouffée par les bruyantes clameurs de l'assemblée. « Occupons-nous du tyran, » reprend Tallien, qui continue ses accusations. Robespierre l'interrompant : « C'est faux! je.... » mais une explosion de cris l'empêche de poursuivre. L'assemblée ne voulait prêter l'oreille qu'à ses accusateurs. Épuisé des efforts inutiles qu'il faisait depuis une heure pour obtenir la parole, Robespierre arrête ses regards sur les Montagnards les plus ardents : quelques-uns détournent la tête; d'autres sont comme pétrifiés. Alors, promenant ses yeux abattus sur les divers côtés de l'assemblée : « C'est à vous, hommes purs, que je m'adresse, dit-il, et non pas aux brigands.... » On lui répond par de nouveaux cris. Il fait encore un effort : « Président des assassins, dit-il, pour la dernière fois je te demande la parole. — Tu ne l'auras qu'à ton tour, » lui répond le président; et Robespierre, aux abois, parcourt les bancs de l'assemblée, qui le repoussent; il revient à sa place, épuisé de fatigue; sa voix s'éteint, sa langue s'épaissit, sa bouche écume : « Le sang de Danton l'étouffe! s'écrie un député. — C'est donc Danton que vous voulez venger, réplique Robespierre. — Le décret d'arrestation contre Robespierre! » s'écrie un autre député; et l'arrestation, mise aux voix, est adoptée au

milieu de tumultueux applaudissements, suivis du cri de « *Vive la République!* — La République, reprend amèrement Robespierre, elle est perdue; les brigands triomphent. » C'est à ce moment que Robespierre jeune, qui n'était pas accusé, prononça ces nobles paroles : « Je suis coupable comme mon frère; je partage ses vertus, je veux partager son sort. Je demande aussi le décret d'accusation contre moi. » L'assemblée déclare qu'elle comprend dans le décret Robespierre jeune; elle y joint Couthon et Saint-Just, qui assistaient à la séance, calmes et impassibles; elle y ajoute Lebas, qui avait aussi demandé à partager le sort de Robespierre; et les cinq députés sont saisis par les gendarmes, amenés à la barre, conduits ensuite au comité de sûreté générale, et de là en diverses prisons.

Le lendemain, Robespierre comparaissait devant le tribunal révolutionnaire, avec son frère, Lebas, ses deux collègues Saint-Just et Couthon, et dix-sept autres proscrits, au nombre desquels se trouvait René-François Dumas, de Lons-le-Saulnier, ex-président du tribunal révolutionnaire. Le tribunal constata seulement l'identité des vingt-deux accusés, et dans l'après-midi du 10 thermidor, il les faisait conduire à la place de la Révolution, où l'instrument du supplice était dressé. Robespierre monta le dernier sur l'échafaud; un instant après, sa tête tombait.

Ainsi mourut, à trente-cinq ans, l'homme le plus considérable de la Révolution, et qui l'avait assez remplie du bruit de son nom pour en rester le représentant. « Robespierre était incorruptible et incapable de voter ou de causer la mort de qui que ce fût par inimitié personnelle ou par désir de s'enrichir. C'était un enthousiaste, mais il croyait agir selon la justice, et il ne laissa pas un sou à sa mort. Il avait plus de suite et de conception qu'on ne pensait, et, après avoir renversé les factions effrénées qu'il avait eu à combattre, son intention était de revenir à l'ordre et à la modération.... On lui a imputé tous les crimes commis par Hébert, Collot-d'Herbois et autres. Ils ont tout jeté sur lui. »

L'homme qui portait ce jugement sur Robespierre était l'empereur Napoléon.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Réaction thermidorienne. — La jeunesse dorée. — La Gironde et le royalisme.—Compagnies de Jéhu. — Massacres des républicains. — Les jéhuistes jugés par Ch. Nodier. — Progrès et espérances du royalisme. — Les compagnons de Jéhu dans le Jura. — Assassinats. — Tabey, de Saint-Amour. —Tragédie du pont de Jugnon. — Pichegru ; sa conquête de la Hollande. — Commencements de sa trahison ; sa négocation avec le prince de Condé. — Crime de Pichegru ; son rappel de l'armée. — Son séjour à Arbois ; ses relations avec Louis XVIII. — Le 18 fructidor. — Déportation de Pichegru à Cayenne ; son évasion. — Le général Lecourbe ; sa campagne de 1799. — Le général d'Arçon ; les batteries flottantes.— Bichat. — Desault. — Victor Hugo et Lamartine.—Cuvier. — Proudhon.— Encore Pichegru.—Sa conspiration avec Cadoudal et Moreau.—Arrestation de Pichegru; son suicide.

On donna le nom de *thermidoriens* aux Montagnards qui avaient fait la journée du 9 thermidor et qui allèrent siéger au côté droit de l'assemblée. Quant aux comités de salut public et de sûreté générale, ils s'aperçurent, dès le lendemain de leur victoire, qu'ils s'étaient tués eux-mêmes en sacrifiant Robespierre : ainsi, lorsque Barrère vint, le 10 thermidor, annoncer à la Convention « que la force du gouvernement allait être centuplée par la chute du tyran, » et qu'il demanda le maintien des lois révolutionnaires, ses paroles furent mal accueillies de toutes parts. C'est qu'on ne voulait plus de la dictature des comités, on ne voulait plus de la terreur; mais, par suite de l'évolution politique des thermidoriens, qui se lançaient dans une voie contre-révolutionnaire où ils entraînèrent avec eux la majorité de l'assemblée, une autre terreur allait surgir. Depuis le 9 thermidor, la réaction relevait la tête : les partis hostiles aux comités et aux Jacobins commençaient à demander des vengeances, et de son côté la presse attaquait avec acharnement « la queue de Robespierre : » l'*Orateur du Peuple*, journal rédigé par Fréron, « invitait la jeunesse à sortir de son sommeil léthargique pour venger les vieillards, les femmes et les enfants, en exterminant les massacreurs. » Une foule de jeunes gens appartenant aux classes moyenne et riche, ou recrutés parmi les habitués de cafés et de spectacles, parmi cette tourbe de libertins égoïstes, désœuvrés et bruyants qui n'aimaient dans l'histoire de France que l'époque de la régence, répondirent à l'appel de Fréron. Ces jeunes gens, qu'on appela les *muscadins* ou la *jeunesse dorée*, se réunirent en groupes nombreux, et, parcourant les rues avec des bâtons plombés, ils livrèrent aux agents de la terreur, aux Jacobins, aux ouvriers des faubourgs, une guerre à outrance. Paris devint un champ de bataille. La Convention, par sa politique maladroite, secondait ces essais contre-révolutionnaires : ainsi, elle rappelait dans son sein les soixante-treize députés proscrits pour avoir protesté contre la journée du 31 mai, elle décidait que les Girondins mis hors la loi cesseraient d'être poursuivis, et elle décrétait d'arrestation les Jacobins les plus marquants; elle révoquait les mesures d'expulsion contre les prêtres et les nobles, et elle obligeait tous les membres des municipalités et comités révolutionnaires à rendre compte de leur gestion; elle faisait ouvrir les prisons aux suspects, et elle ordonnait la fermeture du fameux club

des Jacobins, le défenseur et le propagateur le plus influent, depuis 1789, des principes et des idées de la Révolution.

Ce qui se passait à Paris se répétait dans les provinces; les représentants en mission y organisaient le mouvement réactionnaire, selon les vues des thermidoriens : ils faisaient dissoudre les Sociétés populaires, les comités, les conseils, les municipalités, enfin tout ce qui, dans l'ordre administratif, judiciaire et politique, était imprégné de l'esprit jacobin, et les reconstituaient avec les éléments du parti réacteur; ils proscrivaient des administrations les républicains éprouvés, pour y pousser des fédéralistes; ils ordonnaient l'élargissement des détenus, et ils faisaient désarmer, arrêter, emprisonner les *terroristes*, comme on appelait les Jacobins et les serviteurs du gouvernement tombé, ou plutôt comme on appelait tous ceux qui avaient participé d'une manière quelconque à l'œuvre de 93. La réaction thermidorienne marchait à pas aussi violents que rapides : elle devait être dépassée cependant. Derrière le parti des Girondins, qui maintenant dominait la Révolution, apparaissait le royalisme, qui ne cachait plus ni son drapeau ni ses poignards; et tandis qu'à Paris, la Gironde, l'emportant à son tour sur la Montagne, exerçait contre celle-ci de sanglantes représailles, suppliciait, déportait, emprisonnait soixante-deux de ses membres, à l'est et dans le midi de la France le royalisme, croyant tout légitime contre les républicains, les poursuivait dans les rues et dans les promenades, les traquait jusque dans leur domicile, les égorgeait jusque dans les prisons; il organisait une nouvelle terreur, sans autre motif que la vengeance; il enrégimentait, sous le nom de *compagnies de Jéhu* ou *du Soleil*, des bandes composées en partie de fils de famille aux passions exaltées et violentes, en partie de jeunes gens perdus de débauches et de dettes; et ces bandes ne combattaient pas : elles assassinaient. Il y eut des villes, il y eut des départements où les compagnons de Jéhu commirent d'épouvantables atrocités : à Lyon, ils enfoncèrent les portes des prisons, massacrèrent quatre-vingt-dix-huit détenus et les jetèrent dans le Rhône; à Nîmes, à Tarascon, à Aix, ils allèrent par deux fois chercher au fond de leurs cachots une foule de captifs coupables de républicanisme, et après les avoir impitoyablement égorgés, ils dansèrent des farandoles autour de leurs cadavres; à Marseille, deux cents malheureux, entassés au fort Saint-Jean, furent mitraillés, asphyxiés, massacrés dans leur prison, et les assassins marchèrent à cette boucherie humaine, le crucifix en tête : à l'abomination du crime, c'était joindre l'horreur du sacrilége. Des milliers de républicains périrent dans cette Saint-Barthélemy de patriotes. Chaque jéhuiste se fit bourreau, bourreau tuant sans raison comme sans nécessité, uniquement pour assouvir des inimitiés personnelles; et, ce qu'il y avait de plus hideux dans ces hideuses tragédies, les meurtriers ne cachaient pas le poignard qui frappait, ils le tenaient hors du fourreau; ils ne frémissaient pas à l'aspect du sang versé ainsi, ils mettaient de l'orgueil à exagérer le nombre des victimes immolées de leur main. « Ce fut, dit Charles Nodier, ce fut un étrange, un épouvantable spectacle! On n'a peut-être jamais vu aussi longtemps chez un peuple l'autorité légale mise en interdit, et la vengeance arbitraire hardiment érigée en face de la loi. Ce n'était pas une question, c'était *un droit!* On exécutait un assassinat comme un jugement, et les gens qui passaient n'avaient rien à dire. La théorie du meurtre

était montée dans les hautes classes. Il y avait dans les salons des secrets de mort qui épouvanteraient les bagnes. On faisait *Charlemagne* à la bouillote pour une *partie* d'extermination, et on ne prenait pas la peine de parler bas, pour dire qu'on allait tuer quelqu'un. On n'avait jamais vu tant d'assassins en bas de soie....

La classe proscrite, continue Nodier, s'était jetée d'abord avec empressement dans les prisons pour y chercher un asile. Quand cette triste sauvegarde de l'infortune eut été violée, comme tout ce qu'il y avait de sacré chez les hommes, comme les temples et les tombeaux, l'administration essaya de pourvoir à la sûreté des victimes en les dépaysant, pour les soustraire au moins à l'action des vengeances particulières. On les envoyait à vingt, à trente lieues de leurs femmes et de leurs enfants, parmi des populations dont elles n'étaient connues ni par leurs noms ni par leurs actes, et la caravane fatale ne faisait que changer de sépulture. Les jéhuistes se livraient leur proie par échange d'un département à l'autre, avec la régularité du commerce. Jamais la conscience des affaires ne fut portée aussi loin que dans cette horrible comptabilité. Jamais une de ces traites barbares qui se payaient en têtes d'homme ne fut protestée à l'échéance. Aussitôt que la lettre de voiture était arrivée, on balançait froidement l'*avoir* et le *devoir*, on portait la créance en avance, et le mandat de sang était soldé à vue. C'était un spectacle dont la seule idée révolte l'âme, et qui se renouvelait souvent. Qu'on se représente une de ces longues charrettes à ridelles sur lesquelles on entasse les veaux pour la boucherie, et là, pressés confusément, les pieds et les mains fortement noués de cordes, la tête pendante et battue par les cahots, la poitrine haletante de fatigue, de désespoir et de terreur, des hommes dont le plus grand crime était presque toujours une folle exaltation dissipée en paroles menaçantes. Oh! ne pensez pas qu'on leur eût ménagé à leur entrée ni le repas libre des martyrs, ni les honneurs expiatoires du sacrifice, ni même la vaine consolation d'opposer un moment une résistance impossible à une attaque sans péril. Le massacre les surprenait immobiles; on les égorgeait dans leurs liens, et l'assommoir rouge de sang retentissait encore longtemps sur des corps qui ne sentaient plus.... Tout cela ressemblait étrangement aux exécutions des cannibales, et, comme chez eux, l'affreux sacrifice se passait au bruit des chants. Dans la bouche des tueurs, c'était le *Réveil du Peuple*, qui allait toujours augmentant d'éclat et de sauvage expression à mesure que les fumées du sang leur montaient au cerveau; c'était le refrain de *la Marseillaise*, qui expirait de mort en mort dans la bouche des mourants.... L'aspect de ces tragédies devait être plus sinistre encore dans les cachots, où, à l'exception du geôlier consterné qui ouvrait la porte, l'action se passait tout entière entre Marius et le Cimbre. L'assassin s'arrêtait quelque temps sur le seuil pour exercer son regard à l'obscurité du souterrain; il le promenait ensuite avec une cruelle avidité dans tous ses recoins, jusqu'à ce qu'il eût à demi discerné sur une poignée de paille quelque chose qui palpitait d'épouvante. Alors le tigre bondissait en poussant son cri de mort, et l'on n'entendait plus qu'un gémissement. Quels adversaires, grand Dieu! quel combat! quel champ de bataille! quelle histoire! [1] »

[1] *Souvenirs et portraits de la Révolution*, pages 114, 130 et suivantes, édition de 1841. On trouve dans ce livre de notre célèbre compatriote (Ch. Nodier était, comme on le sait, de Besançon),

Les ennemis de la Révolution n'avaient plus le droit de déclamer contre les hommes de 93, contre la terreur, contre ses massacres, ses noyades et ses fusillades : ils les avaient dépassés. Si les excès des contre-révolutionnaires n'eurent pas le sinistre éclat de ceux des Jacobins, c'est que les premiers furent, comme on l'a dit, des assassinats sourds et isolés, et les seconds, des exécutions publiques et retentissantes : voilà pourquoi l'horreur qui s'attache aux exécutions de la terreur n'a pas atteint les assassinats de la réaction, quoique celle-ci eût été plus odieuse et moins légitime. La terreur sévissait pour sauver le pays ; la réaction frappait pour se venger.

Les compagnons de Jéhu pouvaient impunément poursuivre le cours de leurs tueries républicaines ; ils n'avaient rien à craindre des autorités, qui excusaient leurs actes en disant : « Le peuple a cru pouvoir donner la mort à ceux qui la lui donnaient depuis trop longtemps. » De son côté, la Convention, dominée par les Girondins, laissait ces crimes impunis : « elle craignait moins, dit l'historien Thibaudeau (*Mémoire sur la Convention*), les terroristes royaux que les terroristes révolutionnaires, et il ne lui venait pas à la pensée que le royalisme pût renaître de ses cendres. » A cette époque cependant (mai et juin 1795), le royalisme faisait mieux que de renaître, il conspirait ouvertement ; il disait tout haut que c'en était fait du gouvernement républicain, il parlait de la restauration de la maison de Bourbon, comme d'une certitude qui ne devait pas se faire attendre six mois. Le royalisme avait établi son quartier général à Lyon ; il y avait son comité, son administration, son état-major ; il se renforçait chaque jour d'émigrés qui rentraient en France à l'aide de faux passe-ports, ou qui se rassemblaient sur la frontière suisse ; il organisait deux armées, l'une dans les montagnes de l'Auvergne, et l'autre dans les montagnes du Jura. Il entrait dans le plan des royalistes de faire du Jura une seconde Vendée ; c'est à cette fin que trois anciens ministres de Louis XVI se tenaient cachés au château de Châlain, en attendant l'heure d'agir. La ville de Lons-le-Saulnier était le centre des menées royalistes dans l'est, comme elle avait été, deux ans auparavant, le foyer de la ligue fédéraliste, et plusieurs fois ses habitants étonnés avaient pu lire sur les murs des placards incendiaires qui appelaient à la révolte au nom de Louis XVIII. Le royalisme cependant, malgré ses espérances si hautement exprimées, allait attendre quelque vingt ans encore avant de se réinstaller aux Tuileries, avec la permission de l'étranger : le génie devait avoir la préséance sur la légitimité ; le roi par la fortune de l'épée devait passer avant le roi par la grâce de Dieu.

Lons-le-Saulnier vivait alors sous la pression de la terreur ; car, il faut avoir le courage de le dire, le Jura possédait aussi ses compagnons de Jéhu, qui avaient fait de cette ville comme leur quartier général : c'étaient des jeunes gens de bon ton et de belles manières, dissipateurs et turbulents, plus libertins que dépravés, sortis pour la plupart de la classe aisée, et auxquels se trouvaient mêlés des *muscadins* de cette populace aristocrate, selon l'expression de Nodier, qui courait de débauches en débauches et d'excès en excès après l'aristocratie de noms et de for-

des pages bien [illegible], mais en même temps bien navrantes à lire, sur l'époque de la réaction thermidorienne et sur l'existence des compagnies de Jéhu.

tunes; du reste, les uns et les autres sans religion, sans convictions politiques, mais poussés par un besoin de vengeance et d'égorgement passé à l'état de fièvre. Ces chevaliers du brigandage et de l'assassinat étaient organisés en bandes : ils avaient leurs chefs, leur discipline, leurs instructions, leur mot d'ordre, et ils n'agissaient pas dans l'ombre; ils marchaient à découvert, ils s'affichaient. Ils avaient commencé par insulter et menacer; ils finirent par assommer en pleine rue, égorger dans les prisons, massacrer sur les routes.

Après le 9 thermidor, un grand nombre de patriotes du Jura avaient été, les uns proscrits comme Jacobins, et ce mot répondait à tout, les autres arrêtés comme agents de la terreur et prévenus, à ce titre, d'avoir prévariqué dans l'exercice de leurs fonctions. Les premiers s'étaient réfugiés dans les bois, dans des asiles protecteurs, même dans les prisons; les seconds attendaient au fond des cachots, ou plutôt de cachot en cachot, leur jugement ou la mort, car on les envoyait de Lons-le-Saulnier à Dôle, de Dôle à Lons-le-Saulnier, de Lons-le-Saulnier à Bourg, de Bourg à Lons-le-Saulnier : ils furent traînés ainsi, pendant plus de six mois, de tribunaux en tribunaux, de prisons en prisons. Les imputations de vols, d'immoralités et d'actes sanguinaires, dont on les chargeait, ne pouvant être justifiées, malgré les efforts des juges et des accusateurs pour trouver des crimes là où il n'y en avait pas, on n'osait pousser l'arbitraire jusqu'à frapper de condamnations capitales des hommes qui n'étaient guère coupables que de leurs opinions; d'autre part, on ne voulait pas d'un acquittement : les compagnons de Jéhu tranchèrent la difficulté.

Au mois d'avril 1795, trente-six républicains détenus partaient des prisons de Bourg pour être conduits dans celles de Lons-le-Saulnier : à peine sortis de Bourg, ils furent assaillis par une bande armée de bâtons et de pistolets, et six d'entre eux périrent massacrés. C'était la première page d'un drame qui devait s'écrire d'un bout à l'autre avec le sang des patriotes.

Au mois de mai, deux détenus sortaient, à quatre heures du matin, de la prison de Lons-le-Saulnier; on devait les mener à Bourg, mais ils étaient attendus. Dans la rue des Salines, les compagnons de Jéhu tombèrent sur eux, et, en présence de l'escorte, qui restait immobile, ils les meurtrirent à coups de bâtons, ils les tailladèrent à coups de sabre, ils les laissèrent pour morts. On coucha sur une charrette les deux mutilés, qui furent traînés en cet état jusqu'à Saint-Amour; mais on ne put les transporter plus loin : ils allaient succomber si un chirurgien ne fût venu panser leurs blessures. Six jours après, un rassemblement nocturne se dirigeait sur la maison de justice de Lons-le-Saulnier, où étaient enfermés d'autres patriotes : parmi eux se trouvait l'austère républicain Tabey, de Saint-Amour, l'un des cinq membres de l'ancienne commission administrative établie à Dôle par le décret de la Convention du 9 août 1793. Une trentaine de compagnons de Jéhu, car c'étaient eux qui allaient à la curée de nouvelles victimes, pénétrèrent dans l'enceinte de la prison et forcèrent le geôlier à leur livrer les clefs des cachots : quand ils se retirèrent, leur besogne de sang était faite. Ils revinrent la nuit suivante; ils se ruèrent dans l'intérieur de la prison, malgré une garde de cinquante hommes, et dès lors il devint impossible d'arrêter leur fureur : le sabre et le pistolet au poing, ils appelaient des noms voués à la mort, « parce que, dit le procès-verbal, ils ne voulaient pas rester plus long-

temps sourds aux mânes de leurs pères égorgés, qui leur demandaient vengeance. »
Ce fut dans cette horrible nuit que périt Tabey, dont Nodier raconte ainsi la fin héroïque :

« Tabey gisait malade sur un mauvais pliant dans un des angles les plus retirés de la prison. Protégé par son état de souffrance et par les ténèbres où on l'avait caché, il avait vu dix fois les égorgeurs passer près de lui en allant au carnage ; il les avait vus dix fois revenir sanglants. La troupe s'éloignait. Tout à coup la rumeur reflue vers son lit, car ils avaient oublié quelque chose. « Tabey ! Tabey ! crient des « voix furieuses. — Le voici, répond-il en se soulevant péniblement sur ses genoux ; « c'est moi qui m'appelle Tabey. » Une balle part et lui fracasse le bras ; l'assassin inexpérimenté n'avait pas pris le temps d'ajuster sa victime. Tabey se relève en s'appuyant de l'autre bras : « Ce n'est pas là, dit-il, c'est là qu'il faut frapper, » et il découvre sa poitrine. Cette fois, on eut l'humanité de le tuer à bout portant [1]. »

Après ce crime, les assassins se retirèrent tranquillement.

Le lendemain, l'autorité municipale annonça, dans une proclamation, qu'elle userait de tous les moyens en son pouvoir pour s'opposer à ces *violences inexcusables* (c'est le mot de *lâches assassinats* qu'il fallait employer), mais elle s'en tint là ; ou plutôt, au lieu de rechercher les coupables, elle fit jeter en prison plusieurs citoyens suspects de jacobinisme : c'était, en quelque sorte, offrir de nouvelles victimes à la vengeance des compagnons de Jehu. On le vit bientôt. Les scènes sanglantes recommencèrent ; les prisons se transformèrent en boucheries, les détenus ne furent nulle part assurés de leur lendemain, et pendant ce temps un crime horrible se consommait sur la route de Bourg.

Dans la nuit du 1er juin 1795, dix des principaux Jacobins du Jura partaient de Bourg pour revenir à Lons-le-Saulnier : les prisonniers, pressentant qu'on les conduisait à la mort, avaient placé sous leurs vêtements des cahiers de papier, afin de « parer les coups des compagnons de Jehu. » Toutes précautions devinrent inutiles. A une lieue de Bourg, — le jour commençait à paraître, — c'était au pont de Jugnon, dans un endroit où la route était bordée de bois des deux côtés, les prisonniers se croyaient sauvés, quand une multitude d'individus masqués arrête le convoi, enjoint les gendarmes de se retirer. Alors un épouvantable carnage a lieu ; les prisonniers sont criblés de balles. On s'aperçoit qu'ils portent sous leurs vêtements des liasses de papier qui amortissent l'effet des balles ; la rage des massacreurs s'irrite, et ils frappent, le sabre à la main, les victimes à la figure et à la tête : quelques-uns fuient dans les bois ; ils les y poursuivent et les y achèvent. Un seul échappe à cette boucherie, avec une lame de sabre dans le crâne : on le découvre, il demande grâce ; on le rapporte à Bourg, et, pendant le trajet, on lui tire un coup de pistolet [2]. »

[1] *Souvenirs et portraits de la Révolution*, page 155. — La quatrième partie de l'*Histoire de la Révolution dans le Jura* contient, sur les actes des compagnons de Jehu, des révélations horribles [illegible]. M. Sommier a puisé à des sources irrécusables : il a dépouillé [illegible], au greffe du tribunal de Lons-le-Saulnier, les pièces authentiques où sont relatés les faits qu'il rapporte.

[2] Sommier, *Révolution dans le Jura*, page 416. L'auteur cite, pour ce fait, une lettre que le maire de Bourg adressait en 1840 à une personne honorable de Lons-le-Saulnier.

Parmi les victimes se trouvaient Rigueur et Berthet, dont nous avons précédemment parlé. Quant à leurs assassins, ils appartenaient à l'élite de la société. Ne cherchons pas à savoir leurs noms : pour l'honneur des familles, ils doivent rester ensevelis dans la boue sanglante qui les recouvre ; car, si on les élevait à la hauteur du regard de l'histoire, il faudrait les marquer du fer rouge. Éloignons-nous de ces larves hideuses qui s'appelèrent *compagnies de Jéhu;* c'est assez et trop longtemps s'arrêter devant des monstruosités ; et, pour cacher la page honteuse que des fils réprouvés de la Franche-Comté interpollaient dans l'histoire de leur pays, jetons sur elle quelques rayons de la gloire dont un autre enfant de la Franche-Comté venait de couvrir la France.

Charles Pichegru, l'illustre chef de l'armée du Nord dans la campagne de 1794, n'était pas content de ses lauriers ; il en voulait d'autres, et son génie méditait une entreprise audacieuse, la conquête de cette insaisissable Hollande contre laquelle avait échoué la fortune de Louis XIV : ce pays, que travaillaient les idées françaises, détestait son stathouder, vendu à la politique de l'Angleterre et de la Prusse. Pichegru, ne se laissant arrêter ni par un froid de dix-sept degrés, ni par l'inextricable réseau de canaux et de fleuves qui protégent la Hollande, mit son armée en mouvement : le 2 janvier 1795, il franchissait le Wahal sur la glace, et entrait le même jour dans Thielt sans coup férir. Poursuivant sa marche, il se présentait en vainqueur à Utrech et dans d'autres villes, il forçait les Anglais à se retirer en désordre, le stathouder à fuir, et le 20 janvier il entrait dans Amsterdam, au milieu des acclamations des habitants. En même temps il faisait ouvrir à ses troupes les portes de Rotterdam et de la Haye, il envoyait des escadrons de hussards s'emparer de la flotte hollandaise, immobile dans les glaces du Texel ; en dix jours, il était maitre de toutes les Provinces-Unies : Pichegru ne s'arrêta qu'à l'endroit où il ne trouva plus de terres à conquérir.

Cette prodigieuse campagne, terminée en un mois, excita dans la France un enthousiasme qui tint du délire. La conquête de la Hollande mit le sceau à la réputation du général en chef de l'armée du Nord ; elle fit de Pichegru le grand capitaine de la Révolution. Ah ! si cet homme eût su se maintenir à la hauteur où l'avait élevé l'admiration publique, s'il eût voulu se léguer à l'histoire avec le prestige que son génie venait de lui conquérir, que son nom serait resté beau ! La Révolution n'en aurait pas de plus glorieux à prononcer. Mais ce resplendissant soldat, mais ce guerrier épique se découronna lui-même de l'auréole qu'il portait au front ; il se précipita lui-même du piédestal que lui avait dressé la patrie reconnaissante. C'est que, chez Pichegru, le citoyen ne valait pas l'homme de guerre, le cœur n'était pas au niveau de l'intelligence. Sa rapide fortune militaire lui avait donné le vertige, et il puisa, dans l'enivrement de sa grandeur précoce, un désir immodéré de monter encore plus haut, une impatience hautaine qui lui rendit insupportable toute contradiction, un orgueil maladif qui lui fit prendre en dédain toute autre renommée que la sienne. Cette disposition d'esprit de Pichegru, son mécontentement furent remarqués par les agents royalistes que l'émigration entretenait près des quartiers généraux voisins de la frontière : Pichegru commandait alors l'armée de Rhin-et-Moselle, et ses troupes, échelonnées sur la rive gauche du Rhin, depuis Huningue

jusqu'à Mayence, faisaient face à l'armée des émigrés, disséminée le long de la rive droite. Un des agents de la maison de Bourbon conçut la pensée de mettre à profit ce voisinage ; il s'approcha de Pichegru, il parvint jusqu'à lui ; et Pichegru, accueillant les ouvertures qu'on lui faisait, entama des négociations avec le prince de Condé, chef de l'émigration. Le prince lui offrit le bâton de maréchal de France, le gouvernement de l'Alsace, le cordon rouge, le château de Chambord avec son parc, un million comptant, deux cent mille livres de rente, un hôtel à Paris, en outre l'exemption de tout impôt, pendant quinze ans, pour sa ville natale, qui aurait perdu le nom d'Arbois et se fût désormais appelée Pichegru.

Ces offres étaient séduisantes ; Pichegru les accepta, mais le prince de Condé exigea des gages : par exemple, il demanda que le général républicain lui livrât Huningue et marchât sur Paris. Pendant que Pichegru consommait sa trahison, Jourdan, chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, s'avançait sur Mayence pour nouer ses opérations avec celles de l'armée de Rhin-et-Moselle ; et Pichegru, forcé de se mettre en mouvement, « commit, pour nous servir du mot de Napoléon, le plus grand crime qu'un homme puisse commettre sur la terre : » il fit écharper deux de ses divisions, afin de favoriser la jonction des armées ennemies, puis il se laissa battre par le général autrichien Clairfayt à Heidelberg, point stratégique de la plus haute importance. Ce furent là les horribles gages de la trahison de Pichegru. Maintenant il s'agissait de conclure : ici, le chef des émigrés et le général de la République cessèrent de s'entendre. Pichegru voulait passer sur la rive droite du Rhin, grouper autour de lui l'armée autrichienne et l'armée des émigrés, proclamer Louis XVIII, repasser le fleuve à la tête de toutes ses forces et marcher sur Paris. Condé rejetait ce plan : il voulait que Pichegru commençât par lui livrer Huningue, où les émigrés proclameraient eux-mêmes Louis XVIII et arboreraient le drapeau blanc ; le prince, après l'accomplissement de ces préliminaires, consentirait à mêler ses soldats aux soldats de Pichegru, pour marcher ensemble sur Paris. Cela est triste à dire : dans la discussion de ces projets, le général de la République montra moins d'esprit national que le chef de l'émigration. Mais il n'était pas au pouvoir d'un général félon de changer ainsi les destinées de la France. Les étranges revers de Pichegru avaient éveillé les soupçons du Directoire ; quelques indices sur les menées qui se pratiquaient, augmentèrent les méfiances du gouvernement ; et, dans les premiers jours d'avril 1796, Pichegru se vit inopinément rappelé. Il ne renonça point cependant à ses projets de restauration royaliste : nommé, quelques jours après son rappel de l'armée, à l'ambassade de Suède, il refusa de quitter la France et se retira dans sa ville natale, à Arbois, où vint le rejoindre un des agents les plus actifs du royalisme, Louis Fauche-Borel, ce fameux libraire de Neufchâtel qu'on voyait si souvent accourir à Paris avec un manuscrit sous son bras et une conspiration dans sa poche, comme le disait de lui Napoléon. Fauche-Borel remit à Pichegru soixante-douze mille livres en or, fournies portion par la cassette de Louis XVIII, portion par M. Wickham, résident anglais à Francfort, et cette somme était accompagnée d'une lettre autographe de Louis XVIII, dont voici les principaux passages :

Je dépose en vos mains, Monsieur, toute la plénitude de ma puissance et de mes droits, faites-en l'usage que vous croirez nécessaire à mon service. Si les intel-

ligences précieuses que vous avez à Paris et dans les provinces, si vos talents et votre caractère surtout, pouvaient me permettre de craindre que quelque événement impossible à prévoir vous obligeât à sortir du royaume, c'est entre M. le prince de Condé et moi que vous trouveriez votre place. Si j'en connaissais une plus digne, je vous l'offrirais.

« Je me flatte que M. Wickham continuera de fournir avec la même générosité les secours que vous pourrez désirer. Je sens combien ils deviennent nécessaires lorsqu'il faut plus que jamais former et diriger l'opinion publique. Ne négligez rien pour produire cet effet, dont l'importance est si majeure....

« M. Louis Fauche-Borel vous remettra cette lettre; je lui ai donné mes pouvoirs, afin que, dans le cas où vous jugerez à propos de faire faire des démarches auprès des généraux de l'armée d'Italie, elles n'éprouvent pas le moindre retard. Vous êtes le maître de décider à cet égard. »

La lettre de Louis XVIII portait la date du 9 juin 1796. A partir de ce jour, Pichegru accepta résolûment le rôle de chef politique de la contre-révolution, et décidé à renverser le gouvernement républicain à l'aide même des pouvoirs chargés de le maintenir, il se fit nommer par ses compatriotes, lors des élections de l'an v (mars 1797), député au conseil des Cinq-Cents. Depuis la nouvelle constitution, promulguée en l'an III de la République (octobre 1795), le pouvoir législatif était représenté par deux conseils, celui des *Cinq-Cents* et celui des *Anciens*, et le pouvoir exécutif résidait dans les mains d'un *Directoire* composé de cinq membres. Pichegru avait besoin, pour arriver à son but, d'obtenir la majorité dans les deux conseils : il s'occupa donc de rallier autour de lui, non-seulement les partisans de l'ancien régime et les monarchistes constitutionnels, mais encore les républicains repus; et, lorsqu'il crut pouvoir compter sur l'appui de la représentation nationale, il fixa la matinée du 18 fructidor an v (4 septembre 1797) pour l'exécution d'un coup d'État en faveur des royalistes. Ici encore, Pichegru fut trompé dans ses coupables espérances.

Le 17 fructidor au soir, un député vint révéler aux membres du Directoire le secret de la conspiration; et, sans perdre un instant, les directeurs firent cerner les maisons des principaux chefs du mouvement; ils firent en même temps entrer dans Paris douze mille hommes et quarante canons. Le gouvernement avait, en cette circonstance, agi d'une manière si prompte, que le 18 fructidor, avant six heures du matin, toutes les arrestations étaient terminées, et toutes les dispositions prises pour empêcher le succès de la contre-révolution : le royalisme désespéré vit ses projets de restauration indéfiniment ajournés.

Pichegru, ainsi que soixante-quatre membres des deux conseils, furent condamnés à la déportation et conduits, les uns à l'ile d'Oléron, les autres à Cayenne. Pichegru se trouvait parmi ces derniers. Embarqué à Rochefort sur la corvette *la Vaillante*, il eut cruellement à souffrir durant la traversée; le commandant du navire l'avait fait jeter à fond de cale avec trois autres déportés, en leur disant : « Pour vous quatre, « messieurs, voilà le logement qui vous est destiné. » Les proscrits, à leur arrivée dans l'île de Cayenne, furent enfermés au fort de Sinnamari et partagés en diverses cases. Après six mois de tortures passés sur cette terre inhospitalière, Pichegru et sept de ses compagnons d'exil formèrent le projet de s'évader. Une nuit que tout dor-

mait d'un profond sommeil, ils se réunirent près de la porte du fort de Sinnamari, s'assurèrent du factionnaire, lui prirent ses armes, le comprimèrent à la gorge pour l'empêcher de crier, puis ils coururent se jeter dans une pirogue qui les attendait. Ils parvinrent, à travers des périls sans nombre, à gagner la colonie hollandaise de Surinam, d'où ils se firent transporter en Angleterre. Pichegru descendit à Londres, chez M. Wickham ; dès lors il se mit à la solde du cabinet britannique et prit part à toutes les machinations contre la France.

Nous retrouverons plus tard sur notre chemin cet illustre coupable pour le voir tristement finir dans l'avortement d'un complot d'assassinat une existence sur laquelle avait rayonné tant de gloire ; mais à présent, il nous faut suivre au milieu de ses triomphes un autre enfant du Jura que son audacieux génie militaire venait d'élever au rang des premiers hommes de guerre de la République : car, si la Franche-Comté eut l'honneur de donner à la Révolution, en Pichegru son plus grand capitaine après Bonaparte, en Moncey l'un de ses guerriers les plus purs, en Michaud l'un de ses généraux les plus braves, elle lui donna dans Claude-Joseph Lecourbe un de ses plus prodigieux soldats. Lecourbe, né à Lons-le-Saulnier en 1760, partit capitaine au septième bataillon des volontaires du Jura. Son avancement fut rapide : il était trempé pour devenir un de ces guerriers historiques qui restent dans le souvenir comme un type de bravoure chevaleresque et de sublime audace. Présent à toutes les grandes batailles que les armées de la République livrèrent sur le Rhin, la Sambre, la Moselle, la Meuse, Lecourbe y marqua chaque pas de sa carrière par un trait d'intrépidité personnelle, par un épisode héroïque : à la journée d'Hondschoote, où il commandait un bataillon, on l'avait vu repousser la cavalerie hanovrienne, qui l'entourait, en détruire une partie et faire le reste prisonnier ; au déblocus de Maubeuge, il se signalait à l'admiration des chefs et des soldats en entrant le premier, un fusil à la main, dans les lignes de Wattignies ; à Fleurus, il arrêtait pendant sept heures et demie, avec trois bataillons, une colonne de douze mille Autrichiens et décidait par là le succès de cette immortelle journée ; à la retraite de Mayence en 1795, le colonel Lecourbe se soutenait, pendant vingt-quatre heures, contre un corps d'armée qui l'enveloppait de toutes parts, il s'ouvrait, à force d'énergie et d'audace, un passage à travers les rangs ennemis, et reparaissait à la tête de son régiment, aux acclamations des troupes émerveillées de le revoir ; à la bataille de Rastadt en 1796, gagnée par Moreau sur l'archiduc Charles, le général de brigade Lecourbe repoussait quatre fois les grenadiers hongrois qui voulaient reprendre un bourg fortifié ; et à la journée de Neresheim, Lecourbe résistait avec une opiniâtreté si stoïque aux attaques d'une redoutable colonne autrichienne, que l'archiduc Charles en était lui-même frappé d'étonnement. L'homme qui comptait de si brillants faits d'armes avait le droit d'aspirer aux commandements supérieurs : on le nomma général de division, et bientôt il justifiait, non plus par des particularités héroïques, mais par des victoires prodigieuses, le grade que l'on conférait à ses talents et à ses services.

C'était en 1799. Les puissances de l'Europe venaient de reprendre les armes contre la France : elles avaient sur pied huit armées formant ensemble trois cent cinquante mille hommes, et cette fois elles croyaient en finir avec la République,

qui ne comptait pas des forces aussi supérieures. L'Autriche avait dans la Bavière soixante-dix mille soldats, dans le Voralberg vingt-cinq mille, dans le Tyrol quarante-cinq mille, sur l'Adige soixante mille; et, tandis qu'une armée anglo-russe de quarante mille hommes débarquait en Hollande pour se porter sur les frontières du nord de la France, une autre armée austro-russe de soixante-quinze mille hommes, commandée par le terrible Suwarof, pénétrait en Suisse et menaçait la Franche-Comté. La nouvelle coalition cependant ne devait pas être plus heureuse que les précédentes. En Hollande, le général Brune, avec vingt-cinq mille hommes, battait à Bergen le duc d'York, qui se rembarquait honteusement; en Suisse, Masséna, par une série de combats prodigieux, contraignait les Austro-Russes à repasser les Alpes. Mais cette merveilleuse campagne, qui est restée la couronne de gloire de Masséna, et qui lui valut le titre de *Sauveur de la patrie*, fut aussi la couronne de gloire de Lecourbe : elle avait révélé dans notre compatriote des talents militaires de premier ordre. Lecourbe commandait l'aile droite de Masséna, pendant cette guerre au sommet des montagnes helvétiques, guerre toute nouvelle où les Français et les Austro-Russes se disputèrent avec un acharnement sans exemple les crêtes les plus élevées et les glaciers les plus sauvages de l'Europe. C'était une stratégie qui convenait parfaitement au génie de Lecourbe. Actif et audacieux, infatigable et opiniâtre, intrépide comme un soldat, prudent comme un chef; tacticien novateur au coup d'œil sûr, aux combinaisons promptes, à l'exécution rapide, à l'intelligence qui s'illuminait au moment précis et comprenait admirablement l'ensemble d'un plan de bataille, le général franc-comtois semblait né tout exprès pour la guerre de montagnes : ses conceptions s'agrandissaient devant les obstacles, son génie multipliait les ressources, et il n'excellait pas seulement à deviner les desseins de l'ennemi, il savait en prévenir les effets. Masséna, le général en chef de l'armée d'Helvétie, avait chargé Lecourbe de garder avec douze mille hommes les passages du Saint-Gothard et de la Reuss : Lecourbe en disputa pied à pied, aux soldats de Suwarof, chaque gorge, chaque rocher, chaque torrent; avec ses douze mille braves, dispersés dans les vallées les plus profondes et les montagnes les plus hautes des Alpes, il combla de cadavres russes les cavités de la Reuss, le Trou-d'Uri, le Pont-du-Diable, et à force d'habileté, à force d'opiniâtreté, à force d'audace, il triompha de Suwarof, ce Scythe farouche, célèbre par ses batailles sur les Turcs, plus horriblement célèbre encore par ses atroces victoires sur les Polonais : « Lecourbe, dit le général Lamarque dans ses Mémoires, Lecourbe, qui avait été chargé de défendre le Gothard et de ralentir la marche de Suwarof, faisait, dans ces hautes régions, des combinaisons audacieuses inaccoutumées, qui créaient un nouvel art de la guerre des montagnes; traversant les glaciers, franchissant les précipices, il livra, pendant quinze jours, des combats de géant, terribles comme la nature sauvage et colossale qui, pour la première fois, leur servait de théâtre. » Pendant ces grandes batailles, Masséna détruisait en quarante heures, à Zurich, l'armée autrichienne de l'archiduc Charles, l'armée russe du général Korsakof, et toutes ces victoires sauvaient la France de l'invasion des Barbares du Nord (septembre 1799).

Lecourbe reçut pour récompense de ses héroïques services un commandement

indépendant à l'armée du Rhin. Dans la campagne de 1800, il se couvrit de gloire sous l'illustre général en chef de cette armée, sous Moreau, qui lui avait confié la division de l'aile droite. Lecourbe battit l'ennemi presqu'aussi souvent qu'il le rencontra : ses deux faits d'armes les plus éclatants furent la victoire remportée sur les Autrichiens en avant de Stokach, ville auprès de laquelle Jourdan avait été battu l'année précédente par l'archiduc Charles, et la prise de Feldkirck, cette formidable place du Tyrol où les efforts de Masséna lui-même étaient venus se briser un an auparavant.

La prise de Feldkirck par Lecourbe eut lieu le 15 du mois de juillet 1800, au moment où venait de mourir un Franc-Comtois célèbre, le général Lemiceaud d'Arçon, né à Pontarlier en 1733, d'une famille qui le destinait à l'état ecclésiastique, mais qui renonça bientôt à lui donner une éducation incompatible avec ses goûts. Le jeune d'Arçon montrait dès son enfance une passion prononcée pour les armes ; il aimait beaucoup mieux dessiner ou tracer des ouvrages de fortification, que d'étudier le grec ou le latin, et il avait mis de l'esprit jusque dans sa manière de laisser deviner ses inclinations naturelles : ses parents l'ayant fait peindre en costume d'abbé, il substitua de sa propre main un habit d'ingénieur à l'habit sous lequel l'artiste l'avait représenté. D'Arçon fut envoyé par son père à l'école de Mézières en 1754 ; l'année suivante, il était reçu ingénieur, et dès lors il s'occupa d'une pensée qui ne devait plus l'abandonner : le moyen de perfectionner l'art de la guerre. Une imagination inépuisable, servie par une activité qui ne se fatiguait pas, lui fournit une foule d'idées neuves, quelquefois des conceptions d'une hardiesse extrême : telle est sa fameuse invention des batteries flottantes, qui fit tant de bruit en Europe et qui donna du retentissement à son nom. En 1780, une flotte espagnole de trente vaisseaux et une armée de terre de quarante mille hommes s'étaient réunies à la flotte française pour reprendre Gibraltar aux Anglais ; mais tous les efforts avaient échoué contre ce roc inabordable. D'Arçon, convaincu que les attaques de terre ne pouvaient pas réussir, conçut l'audacieuse pensée d'établir des batteries insubmersibles et incombustibles qui feraient brèche au corps de place du côté de la mer, en même temps que d'autres batteries avancées sur le continent prendraient de revers les ouvrages attaqués de front. Ce projet fut accueilli avec enthousiasme par la cour d'Espagne, et l'on construisit dix de ces machines, dont cinq à deux rangs de batterie, les cinq autres à un seul rang, le tout formant une artillerie de cent cinquante pièces.

L'expédition eut lieu le 13 septembre 1782 ; mais elle ne fut pas heureuse. La jalousie d'une part, la mésintelligence qui, d'autre part, existait entre les officiers espagnols et français, firent manquer cette entreprise : on laissa brûler par les boulets rouges anglais deux des batteries flottantes, et l'on donna l'ordre de détruire les huit autres, sous prétexte qu'elles pourraient tomber au pouvoir de l'ennemi. D'Arçon en éprouva un violent chagrin, qui lui laissa toujours du ressentiment au fond de l'âme. A l'époque de la Révolution, ses talents firent songer à lui : en 1793, on le chargea de faire une reconnaissance au mont Saint-Bernard ; en 1795, il fut choisi pour exécuter le plan d'invasion de la Hollande, et il enleva plusieurs places aux ennemis ; mais, dénoncé au gouvernement, il se retira dans la solitude, où il

s'occupa de rédiger son grand ouvrage des *Considérations militaires et politiques sur les fortifications*. Cette œuvre était comme le résumé des nombreux mémoires et des nombreuses brochures qu'il avait publiés sur l'art de la guerre. D'Arçon fut enlevé à la science le 1er juillet 1800, dans sa soixante-septième année; mais il ne mourut pas sans avoir obtenu la récompense de ses services: Bonaparte, maître du gouvernement après son audacieux coup d'État du 18 brumaire (10 novembre 1799), avait appelé autour de lui les sommités de la France dans les arts, les lettres, les sciences, les armes, et il s'était souvenu du général d'Arçon en le faisant porter sur la liste des candidats présentés au choix du Sénat, qui nommait lui-même ses membres[1]. D'Arçon fut reçu par acclamation : ce glorieux hommage rendu à ses talents le vengea noblement des dégoûts dont on l'avait abreuvé.

Deux ans plus tard, en juillet 1802, la France savante apprenait la mort d'un jeune homme né dans les montagnes du Jura, mais qui avait assez vécu pour révéler en lui un des plus beaux génies des temps modernes et pour laisser à son nom une réputation scientifique européenne. Ce jeune homme s'était dit : « Je serai médecin, et il faut qu'à moi seul j'accomplisse en médecine une révolution équivalente à la révolution politique qui a constitué la nation par un bouleversement inouï. J'espère à moi seul pouvoir tout embrasser et faire plus qu'eux tous ensemble, tels que Boyer, Gavard, Sabatier, qui de l'anatomie n'ont pas su donner des vues capitales; la physiologie négligée, Barthez l'obscurcit, Dumas la rabaisse; Haller n'est plus consulté, Chaussier en a fait des tableaux synoptiques et arides, plutôt faits pour remémorer que pour instruire. En thérapeutique, Derbois de Rochefort est sans lumière et sans portée, Peyrilhe est sans instruction. En médecine, Pinel suit trop servilement les naturalistes en fait de classification; on ne classe pas des maladies comme des insectes. Hallé dilate disproportionnément l'hygiène sans en tracer les limites ni en poser les fondements. Corvisart n'a ni assez de loisirs, ni assez d'études, ni assez de réflexion et de patience pour faire un bon livre et pour lier des idées en doctrine. Cabanis ne laissera que des paraphrases physiologiques. Si je réussis, je mériterai qu'on dise un jour : Vers la fin du dix-huitième siècle, la médecine était, en France, assujettie à la physique quant aux dogmes, et comme esclave de la chirurgie quant à la pratique de l'art. Détournée des voies sûres de l'observation, et tributaire de la chimie; livrée à la médiocrité et aux sophismes, seule, entre les sciences humaines, elle restait sans progrès. Un jeune homme la sortit de cette ornière, et ce jeune homme n'avait pas trente ans. »

Quel était donc le prince de la science, quel était le docteur illustre, ou le professeur émérite, ou l'académicien célèbre, qui tenait cet orgueilleux langage? Celui qui parlait ainsi n'était alors ni professeur ni académicien; il n'était pas même docteur : c'était un jeune homme né dans l'obscur village de Thoirette du Jura, le 11 novembre 1771, un jeune homme inconnu ailleurs qu'à l'Hôtel-Dieu de Paris:

[1] Le Sénat se composait de quatre-vingts membres inamovibles et à vie; il était chargé d'annuler ou de maintenir tous les actes que le gouvernement lui déférait comme inconstitutionnels. C'était le Sénat qui élisait les consuls, les membres du Tribunat, les membres du Corps législatif, sur une liste nationale renfermant cinq mille noms et formée par les votes de cinquante mille individus, désignés eux-mêmes par cinq cent mille autres, qui étaient nommés par tous les citoyens.

c'était ce prodigieux Bichat, que les Allemands comparaient à leur grand Boërhaave; Bichat, dont chaque heure d'observation avait enrichi la science d'une découverte; Bichat, qui avait imprimé à la médecine, à la chirurgie, à l'anatomie, à la physiologie une impulsion nouvelle; qui avait porté la lumière là où régnaient le doute et les ténèbres; qui avait remué dans deux livres incomparables, ses *Recherches sur la vie et la mort* et son *Anatomie générale appliquée à la physiologie et à la médecine*, tout un monde de vérités inconnues; Bichat, qui avait fait à lui seul le travail d'une génération de savants; qui avait accompli en médecine la révolution rêvée par son génie, et qui n'avait pas encore vécu trente-deux ans quand la mort posa sur son front le sceau fatal : « Bichat vient de mourir, écrivait le médecin Corvisart au consul Bonaparte. Il est tombé sur un champ de bataille qui exige aussi du courage et compte plus d'une victime. *Personne en si peu de temps n'a fait tant de choses et aussi bien.* » Ces simples mots contenaient Bichat tout entier; mais ajoutons qu'ils honoraient Corvisart; ils dénotaient chez lui une âme noble et sans envie : c'était beau de le voir rendre un tel hommage à celui qui n'avait pas toujours apprécié d'une manière élogieuse sa valeur scientifique.

Quand on parle de Bichat, on ne peut prononcer le nom de cet incommensurable jeune homme sans y associer le souvenir d'un Franc-Comtois qui fut aussi bon par le cœur que riche par la tête : c'est Desault, professeur remarquable, chirurgien éminent, et créateur des cliniques en France. Desault avait deviné Bichat; il avait entrevu son génie à travers les lumineuses échappées d'une improvisation que ce jeune homme faisait un jour en sa présence, et de ce moment le professeur voulut être l'ami de son élève; il devint son protecteur et son bienfaiteur, il le traita comme un fils bien-aimé. C'est à lui que Desault, dans son vaste amphithéâtre, adressait de prédilection ses paroles; c'est en lui qu'il avait vu tout l'avenir de la science. Bichat se montra reconnaissant : après la mort de son vieux professeur, il devint à son tour le protecteur de sa veuve et le père de son fils; « il voulut même, dit l'auteur des *Jurassiens recommandables*, prolonger en quelque sorte l'existence de son bienfaiteur en publiant les *Œuvres chirurgicales de Desault.* » Le noble lien qui avait uni ces deux hommes pendant leur vie fit un devoir à la science de ne pas les séparer après leur mort, et l'on voit encore sous les dômes de l'Hôtel-Dieu de Paris la table de marbre où sont réunis les deux noms de Desault et de Bichat. Mais la reconnaissance nationale est allée plus loin : elle s'est dit qu'il fallait un hommage solennel à ceux dont la mémoire et les travaux faisaient honneur à leur pays; et il y a peu d'années, la France inaugurait à Bourg (pourquoi à Bourg, et non à Lons-le-Saulnier?) un monument représentant un jeune homme qui étudie sur l'enfance le mouvement de la vie et qui touche du pied un cadavre à moitié disséqué : c'était la statue de Bichat; sous peu de temps, la ville de Lure verra se dresser dans son enceinte un monument représentant un vieillard au front creusé par la pensée : ce sera la statue de Desault.

L'année de la mort de Bichat, naissait à Besançon un enfant que la puissante originalité de son talent destinait à faire une révolution dans la littérature, comme Bichat en avait faite une dans la médecine : ce futur novateur était le penseur à l'imagination prodigieuse qui s'appelle aujourd'hui Victor Hugo, le frère en poésie, le

frère en éloquence de cet autre prodige d'imagination et de splendeur qui s'appelle Alphonse Lamartine[1].

C'est une terre prodigue en personnages historiques, que cette terre de Franche-Comté; elle foisonne de ces noms qui arrivent à l'oreille des peuples sur l'aile de la renommée; à chaque pas que l'on fait sur ce merveilleux sol, on y coudoie une existence célèbre : c'est Pichegru, c'est Moncey, c'est d'Arçon, c'est Lecourbe, c'est Travot, et la plume pourrait écrire bien d'autres noms illustrés par l'épée; c'est Rouget de Lisle, c'est Victor Hugo, c'est Charles Nodier, et c'est Bichat, c'est Desault, ce sont les grands chirurgiens militaires Tissot et Percy, émules des Larrey et des Desgenettes; tout à l'heure ce sera le jurisconsulte Proudhon, plus tard le réformateur Charles Fourier; mais voici un homme dont le nom suffit à l'orgueil de la Franche-Comté, comme il suffit à la gloire d'une nation et d'un siècle : Georges Cuvier! Intelligence qui menait de front, comme les Newton, les Leibnitz et les Galilée, toutes les sciences; génie qui atteignit d'un bond les limites du monde; esprit organisé pour tout savoir, pour tout exprimer avec bonheur, pour tout classer avec méthode, pour tout débrouiller, pour tout agrandir; anatomiste incomparable, naturaliste incomparable, savant incomparable; homme qui fut à lui seul presque toute la science : voilà Cuvier, une des têtes les mieux faites qui soient sorties des mains du Créateur pour rayonner dans l'humanité; Cuvier, qui a renouvelé la zoologie, qui a renouvelé l'anatomie comparée, et qui, en remontant jusqu'aux époques les plus reculées de l'histoire de la terre, en comptant et fixant ces époques, en pénétrant dans le mystère de la création, en exhumant du sol des générations et des races disparues, a refait l'histoire des sciences naturelles et déterminé dans leur marche une révolution complète, a étendu la portée de l'esprit humain et élargi le domaine du génie. Ah! quand une existence de cet ordre-là disparait, le monde savant prend le deuil et déclare à juste titre qu'il se sent blessé au cœur.

Georges Cuvier, avant de donner à sa gloire l'univers pour patrie, était né en 1769 à Montbéliard, d'une famille originaire d'un village du Jura, qui porte encore le nom même de *Cuvier*. Il avait eu pour premier maître sa mère, femme d'un esprit supérieur et cultivé. Elle le faisait travailler sous ses yeux, elle l'instruisait dans l'art du dessin, elle le guidait dans le choix de ses lectures, elle l'interrogeait souvent sur l'histoire; et c'est ainsi qu'elle lui mit au cerveau cette tenace passion des livres, cette âpre curiosité de tout savoir, qui ont fait, comme l'a dit Cuvier lui-même, le ressort principal de sa vie. Il n'est pas nécessaire de suivre plus loin ce demi-dieu de la science : Cuvier est un de ces génies que la famille des savants connaît par cœur.

Après un tel nom, il n'en faudrait plus prononcer d'autres; mais la Franche-Comté cependant ne peut oublier que si l'honneur de compter Cuvier au nombre de ses fils met le comble à son orgueil, elle est fière aussi d'avoir donné le jour à un

[1] Lamartine est né à Mâcon en 1792, mais la Franche-Comté a le droit de revendiquer une part de cette grande renommée : la mère de Lamartine appartient à une famille de Saint-Claude, ville où elle a reçu le jour, et le nom même de *Lamartine* est celui d'une terre des montagnes du Jura. La Bourgogne est assez riche de ses gloires pour abandonner à la Franche-Comté sa vieille amie, quelque chose de celle-là.

jurisconsulte qui commençait, vers les premières années du dix-neuvième siècle, à prendre rang parmi les grands légistes de la France : Jean-Baptiste-Victor Proudhon, homme de la lignée des Merlin, des Tronchet, des Toullier. Il naquit en 1759 dans un village aux environs d'Ornans. Sa famille avait dirigé ses premières études vers la théologie et le destinait à l'état ecclésiastique; mais c'était une vocation qui n'allait pas à ses sympathies : il sentait qu'une robe d'avocat lui siérait mieux qu'une soutane d'abbé. Il vint à Besançon, y fréquenta les cours de la faculté de droit et se fit recevoir docteur en 1789. Il croyait suivre le barreau : les circonstances imprimèrent une autre direction à ses vues d'avenir. Dans les premières années de la Révolution, les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent, à diverses reprises, aux fonctions de juge de paix, de juge en première instance; et plus tard, à l'époque où le gouvernement s'occupa de la création des écoles centrales de départements, Proudhon fut nommé à la chaire de l'école du Doubs. Une parole claire et vive, une profonde connaissance de la science du droit, une manière lucide d'enseigner, attirèrent aux leçons de l'éminent professeur une nombreuse jeunesse, pépinière de magistrats, d'avocats, de jurisconsultes pour l'avenir; et la réputation de Proudhon, circonscrite jusqu'alors dans les limites d'une province, s'étendit bientôt de la France à l'Europe, par la mise au jour du *Traité de législation et de jurisprudence*, connu à présent sous le titre de *Cours de droit français*, ouvrage que Proudhon composa pendant son professorat à l'école centrale de Besançon. Appelé, peu de temps après, à l'une des chaires de la faculté de droit de Dijon, le célèbre professeur vit accourir à sa parole une nouvelle jeunesse, qui se pressa dès lors chaque année autour de lui plus nombreuse et plus enthousiaste; et c'est là, dans cette même chaire de Dijon, que Proudhon devait mourir, entouré de la vénération de ses disciples, célèbre en Europe par l'importance de ses travaux, et assez heureux pour qu'un de ses biographes dise de lui : « Tout ce que la magistrature et le barreau de Franche-Comté compte encore aujourd'hui d'hommes distingués, s'est formé aux leçons de M. Proudhon. »

La Franche-Comté moderne est riche en jurisconsultes : les Loiseau, les Vignéron, les Droz, les Curasson, les Dalloz, les Bugnet, sont de beaux noms à écrire; on les cite avec orgueil et l'on se console avec eux du naufrage d'un autre nom qui aurait pu rester bien grand s'il eût voulu se garder pur : c'est assez dire que l'histoire nous rappelle vers le coupable Pichegru, pour le suivre dans les dernières flétrissures de sa vie.

D'intrigue en intrigue, Pichegru avait fini par tomber du rôle de chef politique au rôle de conspirateur : l'épée était devenue trop noble pour sa main, il prenait le poignard. Il s'était concerté avec le fameux Georges Cadoudal et d'autres royalistes, pour venir à Paris, y réunir deux cents chouans, tuer le premier consul et ramener les Bourbons; mais la contre-révolution ne pouvant réussir, selon Pichegru, qu'avec l'appui d'un général puissant sur l'armée et sur l'opinion, il avait écrit à Moreau, qui, depuis le 18 brumaire, faisait une opposition tracassière au gouvernement de Bonaparte et servait de centre à tous les mécontents. Moreau écouta Pichegru; Moreau cependant ne songeait pas à refaire la royauté de Louis XVIII, il voulait seulement renverser Bonaparte et se mettre à sa place. Dans les derniers

jours du mois d'août 1803, Pichegru, Georges Cadoudal, les deux frères Polignac et plusieurs royalistes s'embarquèrent l'un après l'autre sur un bâtiment anglais, qui les descendit secrètement près de Dieppe ; et, au commencement de janvier 1804, Pichegru se glissa dans Paris, où il se cacha sous le nom de Charles, en attendant le moment d'agir. Mais la police de Bonaparte eut vent du complot ; en outre, elle apprit, par les révélations d'un des conspirateurs, que Cadoudal et Pichegru étaient à Paris, et qu'ils avaient Moreau pour complice. Bonaparte en fut stupéfait : « Le seul homme, s'écria-t-il en parlant de Moreau, le seul homme qui pût me donner des inquiétudes, le seul qui eût des chances contre moi, se perdre si maladroitement ! »

Le 15 février, on arrêta Moreau ; le 18, Pichegru ; les jours suivants, Georges Cadoudal, les deux Polignac, puis quarante-trois autres complices. Mais Pichegru avait été livré à la police par la plus infâme trahison. Il s'était réfugié rue Chabannais, chez un ami intime, qui s'appelait Leblanc. Cet homme, ce misérable, vaut-il mieux dire, car le nom d'homme n'appartint jamais à des êtres de cette hideur-là, ce misérable avait accueilli avec empressement son hôte, et la veille il était allé le vendre pour cent mille francs ! Le lendemain, dans la nuit, la police courait à sa proie. Quand elle arriva devant la porte de la chambre de Pichegru, celui-ci dormait, une paire de pistolets à côté de lui, et sur la table de nuit, une lumière. On ouvrit doucement la porte à l'aide de fausses clefs que Leblanc avait fait fabriquer, on éteignit la lumière, et dix hommes tombèrent sur Pichegru, qui venait de s'éveiller en sursaut. Pichegru était très-fort ; il se défendit comme un lion. Accablé par le nombre, il fut renversé sous les pieds, lié de cordes et emporté moitié nu. Il rugissait comme un taureau. Dans son premier interrogatoire, il répondit d'une manière âpre et brutale, refusa de dire son nom paternel, ne voulut rien signer et nia tout. On le traduisit, avec Cadoudal, Moreau et leurs complices, devant le tribunal criminel de Paris. Cadoudal fut condamné à mort et envoyé au supplice ; Moreau fut condamné à la prison et obtint de passer en Amérique. Quant à Pichegru, il ne parut pas devant ses juges : un matin, on le trouva mort dans sa prison du Temple (6 avril 1804) ; il s'était étranglé avec sa cravate. Pichegru n'avait pas osé braver l'éclat d'un procès où sa complicité avec l'étranger et l'émigration eût été publiquement divulguée ; où il eût figuré, lui ancien général des armées de la République, au milieu de chouans devenus ses compagnons de conspiration. D'un autre côté, il savait que sa tête appartenait désormais au bourreau ; et pour échapper à l'abîme de honte ouvert devant lui, pour se dérober à l'infamie de l'échafaud, il s'était fait son destin. L'esprit de parti accusa Bonaparte de la mort de Pichegru : accusation trop absurde, pour qu'elle mérite d'être relevée. « Que pouvais-je y gagner ? disait Bonaparte à ce propos. Un homme de mon caractère n'agit pas sans de grands motifs. M'a-t-on jamais vu verser le sang par caprice ? Quelques efforts que l'on ait faits pour noircir ma vie et dénaturer mon caractère, ceux qui me connaissent savent que mon organisation est étrangère au crime.... Tout bonnement, c'est que Pichegru se vit dans une situation sans ressource : son âme forte ne put envisager l'infamie du supplice ; il désespéra de ma clémence ou la dédaigna, et il se donna la mort. Pichegru, une fois démasqué comme traître à la nation, n'avait

plus l'intérêt de personne; bien plus, ses seuls rapports avec Moreau suffirent pour perdre celui-ci; une foule de ses partisans l'abandonnèrent : tant, dans la lutte des partis, la masse s'occupait bien plus de la patrie que des individus. »

Il s'est trouvé un jour, en France, un gouvernement qui voulut contraindre le sentiment national à honorer Pichegru comme un martyr; mais ce gouvernement s'aperçut que l'estime publique ne se décrétait pas : Pichegru n'a laissé de place dans le cœur que pour la pitié; et l'on a vainement essayé d'innocenter ce grand coupable, d'en faire un homme probe comme Aristide, désintéressé comme Fabricius, modéré comme Scipion, stoïque comme Caton d'Utique : tous les sophismes ne valent pas une ligne d'histoire, et l'histoire reprochera toujours à Pichegru d'avoir méconnu ses devoirs comme citoyen, d'avoir trahi ses serments comme soldat.

CHAPITRE SIXIÈME ET DERNIER.

Napoléon. — Le général Malet. — Le colonel Oudet; son portrait; sa mort à Wagram. — Conspiration de Malet; son avortement. — Réponses de Malet devant le tribunal; son exécution dans la plaine de Grenelle. — Napoléon et la France. — Campagne de 1813. — Les alliés en France. — Les Autrichiens en Franche-Comté. — Siége de Besançon. — Le maréchal Moncey à la barrière de Clichy. — Entrée des alliés à Paris. — Abdication de Napoléon. — Première Restauration. — Retour de l'île d'Elbe. — Le maréchal Ney à Lons-le-Saulnier. — Ingratitude de Napoléon; sa chute. — Seconde Restauration. — Vengeances des partis. — Violences et proscriptions du gouvernement. — Moncey; sa lettre à Louis XVIII. — Le général Morand. — Le général Travot. — Le général Gruyer. — Politique de la Restauration. — Les *royalistes* et les *libéraux*. — Charles Fourier, de Besançon; sa théorie d'organisation sociale. — Chute de la Restauration. — La Révolution de Juillet. — Marche du nouveau gouvernement. — La Révolution de 1848. — Proclamation de la République.

Le complot d'assassinat contre la personne de Bonaparte avait indigné la France; des adresses innombrables arrivèrent au premier consul pour le supplier de *veiller à sa sûreté*. Bonaparte comprit la signification de ce vœu; il comprit que la conspiration de Pichegru devait devenir pour lui l'occasion du grand changement qu'il méditait; et quand M. de Fontanes, président du Corps législatif, prononça ces mots : « Le danger qu'a couru le chef du gouvernement n'aura fait qu'augmenter sa force en avertissant tous les intérêts de se réunir autour de lui; le projet d'un grand crime fera mieux sentir le besoin d'appuyer de plus en plus les destinées de ce vaste empire sur la colonne qui le porte tout entier, » M. de Fontanes laissait pressentir la nature de ce changement. Bonaparte, en un mot, ne se contentait plus d'être le chef d'une république, il voulait être le maître d'un empire : vainement la France lui avait-elle successivement donné le consulat provisoire, le consulat décennal, le consulat à vie, pour lui ce n'était pas assez; la dictature consulaire ne le satisfaisait pas : il lui fallait la dictature impériale, il lui fallait le pouvoir suprême, non à titre viager, mais à titre héréditaire. Bonaparte rêvait une dynastie. Il avait, pour servir son ambition, deux complices qui lui assuraient le succès : le prestige de son génie et la fortune des circonstances. La France, fatiguée de ses longues agitations, voulait de la fixité; elle croyait que la Révolution gagnerait à se personnifier dans un nom, et elle tourna naturellement sa pensée vers l'homme à qui appartenait déjà, par les merveilles de sa vie, la royauté des imaginations : quatre millions de voix nommèrent Napoléon *empereur des Français*. Napoléon croyait sans doute paraître plus grand sous la pourpre impériale que sous le manteau républicain : ce fut l'erreur de son génie. Du jour où sa main plébéienne eut touché à la couronne, il se rapetissa devant l'histoire. Et pourquoi? parce qu'il commença, de ce jour, à mettre ses intérêts au-dessus des intérêts du pays, la famille avant la patrie; parce que sa politique, jusque-là nationale et grande, s'amoindrit dès lors aux proportions mesquines des vanités et des combinaisons dynastiques.

Comme l'a dit Chateaubriand, « ce géant démesuré ne liait point complétement ses destinées à celles de ses contemporains; son génie appartenait à l'âge moderne, son ambition était des vieux jours : il ne s'aperçut pas que les miracles de sa vie dépassaient de beaucoup la valeur d'un diadème, et que cet ornement gothique lui siérait mal. » Il ne s'aperçut pas non plus que, quand on veut fonder un empire sur un nom propre, on s'engage à être soi-même la nation tout entière, à penser, à prévoir, à parler pour tous, à tout faire, tout diriger, tout animer, tout absorber; on s'engage dans la voie de l'impossible. Et celui qui entreprend d'être ce vaste *mens agitat molem* se condamne à douter toujours de lui-même, parce que sa position ne se trouve jamais au niveau de ses désirs. Napoléon en fut la preuve. Il avait voulu l'empire, il l'obtint : ce n'était pas assez. Nommé empereur par l'élection populaire, il ne se crut pas en possession de la durée : il sentait à côté de lui, au-dessus de lui, une autre souveraineté que la sienne, la souveraineté nationale, et il comprenait que celle-ci pourrait toujours en appeler de l'élection à l'élection. Il chercha donc à légitimer son pouvoir dans un ordre d'idées différent de son origine; il voulut donner à son titre une sanction divine, et il décida le pape à venir de Rome pour le sacrer et le couronner. Le pape vint à Paris; il proclama solennellement le nouveau Charlemagne l'Oint du Seigneur. Ce n'était pas assez. Le droit divin ne donnait pas à Napoléon un passé; puis, aux yeux de la nation, le droit divin avait perdu son prestige, et aux yeux des races royales de l'Europe, il ne consacrait pas la légitimité de la dynastie napoléonnienne. En vain Napoléon se disait-il le restaurateur de la monarchie; il s'apercevait que les rois ne croyaient pas à son langage : la vieille Europe n'en regardait pas moins sa dynastie née de la Révolution, comme une insulte aux autres dynasties; elle ne voyait en lui qu'un parvenu de la royauté, et malgré le manteau d'empereur qu'il avait jeté sur ses épaules pour couvrir sa casaque de plébéien, elle le considérait toujours comme le représentant de cette Révolution que Mirabeau avait commencée avec la parole, que le comité de salut public avait défendue avec la terreur, et que lui Napoléon allait être obligé, par la tyrannie de sa situation, de propager en Europe avec l'épée.

Blessé dans son orgueil de se voir rejeté de la famille des rois, un jour le soldat couronné s'écria : « Je serai avant dix ans le plus ancien roi de l'Europe; » et pour tenir parole, pour montrer qu'il voulait et savait être souverain, on le vit, éperonnant son cheval à travers cette Europe, courir d'une monarchie à l'autre, jeter bas des trônes et des couronnes, destituer des rois, rayer ici un empire de la carte, sceller là du pommeau de son épée un royaume de sa création; prononcer sur les dynasties au milieu de la foudre et des éclairs, et dévorer le temps et l'espace, comme sa pensée dévorait le monde. Puisque les vieilles royautés trouvaient sa royauté trop nouvelle, il voulait, dans son impuissance à donner des siècles pour fondements à son trône, il voulait lui donner tant de victoires pour couronnements, que le prestige de la gloire effacerait le prestige de l'âge. Ici, Napoléon se trompait dans un autre sens : en détrônant des monarchies, en tenant des majestés sous son éperon, en traînant des royautés derrière son char de triomphe, il faisait tomber ainsi l'illusion populaire qui voyait dans les rois des êtres sacrés et à part; il se montrait ainsi, contre ses intentions, contre son but, le propagandiste le plus re-



doutable du principe révolutionnaire. D'autre part, la gloire est une flamme qui s'éteint, à bout de luire; et Napoléon, malgré les prodiges de son génie, malgré l'éclat qu'il jetait sur la France, malgré ses conquêtes sur les rois et son omnipotence en Europe, Napoléon doutait de l'avenir : il voyait que, pour garder le pouvoir, il lui faudrait le grandir indéfiniment; il sentait que la victoire devant demeurer sa seule légitimité, il faudrait vaincre et vaincre toujours : or, il y a des limites au delà desquelles on touche à l'impossible, et la victoire est une légitimité qui a besoin de se reconquérir sans cesse. Napoléon avait vaincu à Ulm, ce n'était pas assez; à Austerlitz, ce n'était pas assez; à Iéna, ce n'était pas assez; à Eylau, ce n'était pas assez; à Dantzick, ce n'était pas assez; à Burgos, à Eckmülh, à Ratisbonne, à Vienne, à Essling, à Wagram, et ce n'était jamais assez. Pour vaincre encore, il s'enfonça dans les déserts de la froide Russie; mais la victoire et la fortune étaient lasses : elles se refusèrent à suivre plus longtemps et plus loin ce marcheur herculéen, et l'on sait le reste; on connaît cet immense désastre militaire qui s'appelle la retraite de Moscou. Et pendant que l'homicide climat de la Russie endormait dans un linceul de glace et de mort les soldats qui avaient subjugué l'Europe, un événement étrange venait révéler à l'homme qui voulait être avant dix ans le plus ancien roi de cette Europe, combien sa dynastie avait peu de racines dans la pensée de la France.

En 1812 il existait à Paris un vieux républicain que l'ombrageux gouvernement impérial gardait depuis quatre ans au fond d'un cachot : c'était un homme au caractère audacieux, à la volonté forte, à l'âme ardente, « que la nature, dit Charles Nodier, avait formé pour troubler le sommeil des tyrans. Elle lui avait dit : Conspire, c'est ta vocation, et il conspirait comme on existe, comme on respire. Toutes les facultés de son organisation étaient à l'unisson de cette volonté dominante : une fermeté inflexible, une pertinacité infatigable, une trempe de courage à l'épreuve des persécutions et des tortures, une force physique à rompre du fer. » Cet homme jeté dans le moule des Rienzi et des Procida était le général Malet, né à Dôle en 1754, d'une famille noble, et parti capitaine de volontaires, lors de la formation des bataillons du Jura. Parvenu rapidement au grade de général de brigade, il avait servi en Italie sous Championnet et Masséna. En 1801, il commandait le camp de Dijon; mais il fut disgracié à cette époque, parce qu'on le soupçonna d'avoir formé le projet d'enlever le premier consul, dont il voyait déjà percer les desseins despotiques. Malet vota contre le consulat à vie, ce qui le fit exiler aux Sables-d'Olonne; c'était le moyen de le rendre encore plus hostile au gouvernement. Bonaparte essaya de le gagner, en lui faisant envoyer, par le grand-chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, le brevet de commandant : « Citoyen, répondit Malet, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez la marque de confiance que m'a donnée le grand-conseil de la Légion d'honneur. C'est un encouragement à me rendre de plus en plus digne d'une association fondée sur l'amour de la patrie et de la liberté. » Et un peu plus tard, il écrivait au premier consul, devenu empereur : « Citoyen premier consul, nous réunissons nos vœux à ceux des Français qui désirent voir leur patrie heureuse et libre. Si un empire héréditaire est le seul refuge contre les factions, soyez empereur; mais employez toute l'autorité que votre suprême magistrature vous

donne, pour que cette nouvelle forme de gouvernement soit constituée de manière à nous préserver de l'incapacité ou de la tyrannie de vos successeurs, et qu'en cédant une portion si précieuse de notre liberté, nous n'encourions pas un jour, de la part de nos enfants, le reproche d'avoir sacrifié la leur. »

Ces quelques lignes du républicain Malet à l'empereur de la République n'étaient pas seulement dignes, elles étaient profondes; la vraie pensée ne s'y trouvait pas dans les mots. Napoléon dut le comprendre; mais la conduite de Malet expliqua ce que sa plume n'avait pas dit : il envoya sa démission en même temps que sa lettre. De ce jour, Napoléon l'honora de son ressentiment; et la police impériale trouva l'occasion d'incarcérer, *par mesure de sûreté et de répression*, comme on disait alors, le général Malet, qui passait pour un des membres les plus influents et les plus compromis de la société des Philadelphes ou Amis de la liberté. Cette société se composait en grande partie de républicains poursuivis ou suspects, qui cherchaient alors, dans le mystère des réunions secrètes, à se connaître, se soutenir, se compter; son centre était à Besançon, que les associés appelaient *Philadelphie*, et elle avait pour chef un jeune homme qui y prenait le nom de Philopémen, bien digne, du reste, par son caractère, de se personnifier dans ce héros de la vieille Grèce. Ce jeune homme, ami et compatriote de Malet, et que le général Bonaparte avait connu particulièrement, était le colonel Oudet, cette organisation si étonnante, cet esprit si divers, cette âme si chevaleresque, ce cœur si dévoué, ce type si original enfin, qu'un de ses biographes a essayé de peindre dans le portrait suivant : « Oudet aurait été à son choix poète, orateur, tacticien, magistrat; l'armée entière l'a proclamé brave..... Jamais on n'a rassemblé des qualités si contrastées et cependant si naturelles : il avait la naïveté d'un enfant et l'aisance d'un homme du monde, de l'abandon comme une jeune fille sensible, de la fermeté comme un vieux Romain; de la candeur et de l'héroïsme. C'était le plus actif et le plus insouciant des hommes; paresseux avec délices, infatigable dans ses entreprises, immuable dans ses résolutions; doux et sévère, folâtre et sérieux, tendre et terrible; Alcibiade et Marius[1]. » Ce merveilleux jeune homme, dont madame de Staël avait dit : « Ce serait mal juger celui-là que de le nommer éloquent, c'était l'éloquence elle-même, » avait commencé de bonne heure une existence héroïque comme son caractère, et qui se termina dans un épisode étrange. Oudet, né à Maynal, village des environs de Lons-le-Saulnier, ne comptait pas encore dix-sept ans, qu'il abandonnait sa fa-

[1] [illegible] se trouve dans les *Jurassiens recommandables*, de M. Désiré Monnier, page 189. [illegible] Charles Nodier, qui avait vécu dans l'intimité du colonel Oudet, lui a [illegible] chapitres de son livre des *Souvenirs et portraits de la Révolution*; [illegible] comme ces pages écrites de ce style original et pittoresque que brodait si [illegible] Nodier [illegible] habile portraitiste cependant, a renoncé lui-même à [illegible] lui paraissait insaisissable. Voici comment il terminait son [illegible] personnage.

[illegible] le portrait d'Oudet [illegible] je ne l'ai pas fait, je n'ai pas entrepris de le [illegible] A quoi cela servirait-il pour les regardants? L'ont-[illegible] parler de lui? peuvent-ils juger de la ressemblance? Et [illegible] ils y croire? Essayer pourtant, puisque vous le voulez. Travail-[illegible] cette image, dussions-nous tout à l'heure la briser d'impuissance et de

mille et ses montagnes pour prendre le fusil et s'enrôler comme volontaire dans un des bataillons du Jura. Il conquit ses grades sur le champ de bataille; mais chaque grade lui coûtait une blessure, chaque bataille révélait en lui la bravoure faite homme. N'est-ce pas l'héroïsme parlé, que cette réponse d'Oudet à des grenadiers qui, le voyant renversé à terre d'un coup de feu, croisaient leurs fusils pour lui en former une litière et le porter à l'ambulance : « Camarades, que faites-vous? l'ennemi est là! — Si nous n'enlevons votre corps, lui dit-on, il restera à l'ennemi. — Repoussez l'ennemi, réplique Oudet mourant, et mon corps ne lui restera pas. » Contre toute espérance, Oudet ne succomba point à sa blessure; quelque temps après, il se signalait à toute l'armée par un trait resté célèbre. La veille de la bataille de Marengo, Oudet, placé non loin de Bonaparte, sortit des rangs, et, s'avançant jusqu'au cheval du consul : « Je veux m'assurer par mes yeux, lui dit-il, que tu es en effet ce Bonaparte avec lequel nous avons conquis l'Italie, et non pas un imposteur paré de son nom pour opprimer la République et assassiner la liberté. » Oudet était un des officiers républicains qui voyaient poindre Napoléon sous Bonaparte, et il figurait, comme le général Malet, parmi les chefs militaires opposés au consulat. Bonaparte avait essayé de tout pour se le concilier : n'y pouvant réussir, il le relégua d'abord à l'île de Rhé, puis il l'exila, mais il le rappela plus tard, avec d'autres officiers que le gouvernement poursuivait de ses méfiances; et le colonel Oudet vint finir à Wagram, le 6 juillet 1809, sa carrière dans des circonstances si étranges, que le soupçon d'un crime plana sur sa mort :

« La bataille de Wagram, raconte Ch. Nodier, était finie depuis plusieurs heures et couronnée par un succès non douteux. Oudet, blessé, selon l'usage, mais plus légèrement que de coutume, s'était retiré avec une partie de son corps d'officiers et un faible détachement du régiment. Il n'avait pas reparu, et l'on s'étonnait de son absence, quand on le trouva expirant sur un monceau de cadavres. Il vécut quelques heures, prononça quelques phrases, confia quelques noms à un autre blessé qui lui servait de secrétaire, et dicta, dit-on, une lettre. Peu de temps après, il fut inhumé, suivi d'un petit nombre d'amis désespérés. Deux d'entre eux se tuèrent sur sa fosse, un lieutenant d'un coup de pistolet, un sous-officier d'un coup de sabre..... Le lendemain, le bulletin annonça en deux lignes perdues la mort d'un colonel dont on ne désignait ni le nom ni le régiment, et il n'y avait pas d'exemple de cette négligence oublieuse dans l'énumération des beaux faits d'armes, surtout à la suite d'une victoire. Le nom d'Oudet, si connu de tous les vétérans de l'armée, n'était pas d'ailleurs de ceux qu'on pouvait omettre sans injustice ou sans motif. Les épisodes même qui se rattachaient à cet événement étaient de nature à lui donner un relief singulier que l'habile rédacteur de ces petites épopées historiques n'avait pas cou-

dépit. Mettez ici l'imagination d'un adolescent heureux qui rit à son avenir, la mobilité d'une femme sensible et romanesque, l'inspiration exaltée d'un poëte, la loyauté religieuse d'un chevalier, la bravoure fée d'un vieux preux, l'austérité stoïque d'un vieux sage. Attendez! nous n'avons pas fini. Prêtez à cet ensemble idéal tout ce que vous savez de prestiges, une voix émue et vibrante qui saisit le cœur, un regard d'aigle qui le domine, une âme qui l'entraîne avec elle où elle veut. Animez tout cela, si vous le pouvez, de ce feu divin qui n'a été dérobé au ciel qu'une fois, et, si vous l'osez, tracez au-dessous de cette ébauche imparfaite le nom de Jacques-Joseph Oudet. »

tume de dédaigner dans ses récits. » Ces diverses circonstances firent soupçonner qu'Oudet avait été assassiné pour se débarrasser de lui; mais, tout en rejetant une supposition si odieuse, on ne peut s'empêcher de trouver étrange l'omission d'un nom comme celui d'Oudet dans le bulletin impérial, et voilà pourquoi la mort du colonel jurassien est restée un mystère au fond de bien des consciences.

Quant au général Malet, le gouvernement impérial le tenait enfermé depuis 1808 à la prison de la Force; il en sortit en 1812, à la veille de l'expédition de Russie, pour entrer dans une maison de santé. Ce fut là qu'il conçut le projet le plus audacieux que jamais tête de conspirateur ait élaboré : il entreprit de renverser à lui seul, sans complices, sans argent, sans armes, le pouvoir impérial, ce colosse devant lequel tremblait l'Europe. Les circonstances parurent favorables à Malet pour l'exécution de son plan : l'empereur était en Russie, à six cents lieues de sa capitale, et il n'avait pas songé, en prévision de l'avenir, à laisser derrière lui un conseil de régence; d'autre part, la France commençait à voir où la menait l'ambition de cette monarchie militaire qui s'engageait dans une guerre sans fin. Malet s'était demandé ce qu'il adviendrait si l'on apprenait subitement que Napoléon avait péri sous les murs de Moscou, et Malet s'était fait cette réponse : « Le Sénat s'assemblerait; il rédigerait une proclamation; il nommerait un gouvernement provisoire. » Malet dispose tout cela dans sa tête : il rassemble le Sénat, il rédige la proclamation, il nomme le gouvernement provisoire, et au jour marqué, la nouvelle de la mort de l'empereur éclate. Le 23 octobre 1812, Malet se rend, à deux heures du matin, à la caserne des Minimes, chez le colonel Soulier, commandant de la garde de Paris; il fait réunir les officiers et leur lit le faux sénatus-consulte suivant :

« L'empereur ayant trouvé la mort sous les murs de Moscou, le Sénat, réuni extraordinairement, décrète :

« Art. 1er. — Le gouvernement impérial est aboli.

« Art. 2. — Il est remplacé par un gouvernement provisoire dont les membres méritent la confiance des troupes et de la nation.

« Art. 3. — L'acte qui règle ce changement sera communiqué aux troupes dans les casernes par des généraux ou officiers d'état-major.

« Art. 4. — Le général Hulin (chef de la première division militaire), par une conduite inconsidérée dans la circonstance, ayant perdu la confiance du Sénat, est remplacé par le général Malet. »

Reconnu à la caserne des Minimes en qualité de gouverneur de Paris, Malet court à la prison de la Force, y fait mettre en liberté Lahorie et Guidal, deux anciens aides de camp de Moreau; il leur apprend la mort de l'empereur, et nomme Lahorie ministre de la police, Guidal préfet de police. Quelques minutes après, il se présentait à l'état-major de la place, chez le général Hulin : « Général, lui dit-il, remettez-moi votre épée et le cachet de la première division militaire. Le gouvernement m'a chargé de m'assurer de votre personne. — Général, répond Hulin en se troublant, j'obéis...; cependant... de quoi m'accuse-t-on?... Je me rends aux ordres du gouvernement. Passons dans ce cabinet, je vous remettrai les papiers de la division. » Au moment où l'on entrait dans le cabinet, madame Hulin, qui avait tout entendu d'une alcôve voisine, sortit brusquement et dit à son mari : « Que monsieur

te montre ses ordres, puisqu'il doit te remplacer. — C'est vrai, où sont vos ordres, général? Je veux voir vos ordres. — Les voilà, » répond Malet, et d'un coup de pistolet il casse la tête au général Hulin.

Pendant ce temps, des émissaires de Malet, qui se croyaient les agents d'un gouvernement légal, s'emparaient des postes, du Trésor, de l'hôtel de ville; Lahorie s'assurait du ministre de la police Savary, et Guidal faisait prisonnier le préfet de police Pasquier. Mais, en sortant des appartements du général Hulin, Malet avait été reconnu par un major de place. Dès lors, tout fut fini : avec Malet, on tenait toute la conspiration; à peine eut-on prononcé le nom de l'audacieux général, qu'il se vit bâillonné, garrotté, jeté dans un fiacre et conduit en prison.

Cinq jours après, il était traduit devant une commission militaire, avec Lahorie, Guidal, Soulier et dix-neuf autres accusés. En présence de ses juges, Malet ne démentit pas la fermeté indomptable qui faisait le fond de son caractère; il trouva des réponses que Plutarque eût recueillies. « Quels sont vos complices? lui demanda le président du tribunal. — Vous tout le premier, si j'avais réussi, » repartit Malet. Ce mot fit pâlir plus d'un visage. « Qu'avez-vous à dire pour votre défense? — Pour ma défense, répondit-il d'une voix sonore. Un homme qui s'est constitué le vengeur des droits de son pays n'a pas besoin de défense : il triomphe ou il meurt. » Malet fut condamné à mort. Quand on eut prononcé l'arrêt : « Citoyens, s'écria-t-il, souvenez-vous du 23 octobre. Vive la liberté! » Lahorie, Guidal, Soulier et dix des accusés furent aussi compris dans l'arrêt fatal. Ici la justice s'égarait; elle frappait des innocents. Le seul coupable, c'était Malet; il était à lui seul toute la conspiration; il n'avait pas un complice : les autres accusés n'étaient coupables que d'avoir cru trop facilement au bruit de la mort de l'empereur et à l'authenticité du sénatus-consulte. Mais une erreur n'est pas un crime qui doive coûter la tête.

Le lendemain 29 octobre, les quatorze condamnés furent conduits dans la plaine de Grenelle pour être fusillés. Malet était plein de calme; son visage n'accusait pas la moindre émotion. Une foule nombreuse attendait les patients. Quand on les eut rangés en face du double peloton de soldats chargés de l'office du bourreau, le général Malet demanda lui-même à commander le feu. On lui laissa ce funèbre honneur; et lui, d'une voix bien accentuée : « Soldats, attention à mon commandement! Portez armes! — Il n'y a pas d'ensemble; recommencez ce mouvement, et tâchez de faire honneur à ceux qui vous ont montré l'exercice. — Portez armes! Apprêtez armes! — Bien. — En joue! Feu! — Vive l'empereur! s'écria, en tombant, l'un des condamnés. — Ton empereur! répondit une voix, il est comme toi, il est blessé à mort. » C'était la voix prophétique de Malet. L'héroïque supplicié n'avait été qu'à moitié tué par le plomb fatal; des mains l'achevèrent à coups de baïonnette, et on l'entendit murmurer, avant de n'être plus qu'un cadavre : « Je tombe, mais je ne suis pas le dernier des Romains. »

Ainsi mourut à cinquante-huit ans le général Malet, un des représentants les plus austères de l'idée révolutionnaire, un des martyrs les plus purs de la liberté; Malet, « que l'histoire cependant connaîtra peu, parce qu'il n'a joué sur le théâtre du monde qu'un rôle d'un moment. Il n'avait qu'une qualité qui l'élevât remarquablement au-dessus de la médiocrité, mais il la portait à un tel point, qu'il y a peu de

grands hommes qui ne la lui eussent enviée : c'était une inflexibilité de principes, une rigidité de volonté qui ne se laissait plier à aucun événement, et qui réagissait contre tous les événements contraires, sans aucune acception d'intérêt personnel. » (*Histoire des Sociétés secrètes de l'armée.*)

Napoléon apprit à la fois en Russie, par une estafette, et la conspiration de Malet et l'exécution de la plaine de Grenelle. Il fut effrayé de ce coup de main, il fut indigné de la facilité avec laquelle les premiers fonctionnaires de l'Empire avaient au premier bruit de sa mort, « et sur l'ordre d'un inconnu, » comme il disait, consenti à déposer le pouvoir, à céder leur poste. « Et mon fils, s'écria-t-il d'une voix amère, personne n'y a songé! » Non, personne n'y avait songé, parce que chacun sentait que Napoléon était à lui seul toute sa dynastie. Le régime qu'il avait fondé étant son œuvre personnelle, il devait l'emporter avec lui, parce que la France n'en voulait pas : elle ne voulait pas d'une politique qui, au lieu d'assurer la conquête d'institutions libres, ne donnait que le despotisme du sabre. La France de la Révolution n'entendait pas avoir fait tant de sacrifices depuis vingt ans à la liberté, pour l'immoler à un homme, et c'est là ce que voulait Napoléon. Lui qui devait à la démocratie d'être la plus grande renommée des temps modernes, il l'avait, l'illustre ingrat, enchaînée cette liberté; il avait fait partout le silence autour de sa dictature voilée de gloire; il avait détrôné la souveraineté du peuple, il avait incarcéré la liberté individuelle dans ses prisons d'État, il avait décapité la liberté de la presse, il avait mutilé la liberté du jury, il avait retiré la parole à la liberté de la tribune : empereur d'une république, il s'était fait le plus despote des rois, despote foulant aux pieds les droits du citoyen et l'inviolabilité de la conscience; livrant la vie de famille à l'inquisition d'une police ombrageuse et tyrannique; tenant dans l'abaissement de la servitude les grands corps de l'État, et prétendant qu'il n'y eût qu'une voix dans le pays, sa voix; qu'une volonté, sa volonté. Mais la France, ce cerveau du monde, s'était indignée à la fin de n'avoir plus le droit de penser; elle s'était fatiguée à la fin de laisser sa liberté aux mains d'un homme qui lui prenait en même temps son repos et son sang. L'Europe, de son côté, attendait le moment de prendre sa revanche contre celui qui l'avait humiliée par ses victoires, et maintenant que les mauvais jours étaient venus pour le dompteur des rois, l'occasion semblait favorable. Les désastres de la campagne de Russie avaient donné le signal aux ressentiments des vieilles royautés : elles renouèrent leur coalition, six fois rompue; elles firent des apprêts formidables pour terrasser l'ennemi commun; elles soulevèrent les peuples en employant contre Napoléon les armes révolutionnaires que Napoléon n'avait pas voulu employer contre les rois : « Peuples! disaient aux Allemands les proclamations des ministres et des généraux autrichiens et prussiens, peuples, soyez libres; venez à nous! Dieu est à nos côtés, et nous affrontons l'enfer et ses alliés. Toute distinction de rang, de naissance, de pays, est bannie de nos légions; nous sommes tous des hommes libres. La liberté ou la mort! » Alors éclata ce grand mouvement de l'indépendance allemande que la politique des rois sut si habilement exploiter, et qui leur donna un million de combattants. Napoléon accourut en Allemagne avec ses vieilles phalanges et ses jeunes bataillons. Les soldats de la France se montrèrent, à Lutzen, à Bautzen, à Pyrna, à Dresde, aussi braves et grandioses

qu'ils l'avaient été aux journées d'Austerlitz, de Friedland ou d'Iéna; mais ils vinrent se briser, contre le nombre et la trahison, aux thermopyles de Leipsick; et les désastres de cette bataille de trois jours, que les Allemands appelèrent la *bataille des nations*, ouvrirent à l'Europe confédérée le chemin de Paris.

Vers les derniers jours de l'année 1813, les soldats de l'étranger commencèrent à mettre le pied sur le sol de la France : les Anglo-Espagnols s'approchèrent de la capitale par le midi; les Suédois et les Allemands, sous la conduite du parjure Bernadotte, s'avancèrent par la frontière du nord; les Prussiens et les Autrichiens entrèrent par le Rhin et la Suisse dans les provinces de l'est. Les populations de ces belliqueuses contrées se formèrent en corps-francs pour repousser l'ennemi; elles organisèrent une défense beaucoup plus vigoureuse qu'on eût pu l'attendre d'une nation épuisée par vingt ans de guerres. Les robustes paysans de l'Ain, des Vosges, du Jura, du Doubs, chez qui le sentiment du patriotisme était en rapport avec la nature austère de leurs montagnes, firent éclater de nouveau cet enthousiasme et ces efforts qui les avaient illustrés au service de la liberté, et il se passa parmi eux, dans ces jours du grand naufrage de la France, bien des traits d'audace et d'héroïsme qui tinrent du prodige, bien des exemples de dévouement qui rappelèrent les dévouements antiques : car on vit nombre d'épouses et de mères, dignes des femmes de Lacédémone, mettre elles-mêmes le fusil au poing de leurs maris et de leurs fils; on vit nombre de modestes citoyens, dont le nom et la gloire n'ont pas dépassé le pied des montagnes, accomplir de ces actions qu'eût recueillies et immortalisées la plume de Walter-Scott.

Ce fut du 20 au 30 décembre que les cent soixante-quinze mille Autrichiens du prince de Schwartzenberg envahirent la Franche-Comté; l'aile droite de cette immense armée descendit par les Vosges sur Vesoul et Gray; l'aile gauche pénétra dans le Jura par Genève, et s'empara de Saint-Claude, de Salins, de Dôle; le centre arriva, par le canton de Neufchâtel, devant Pontarlier, Baume-les-Dames, Clerval, et se porta sur la route de Besançon : mais les Autrichiens ne s'étaient avancés qu'en tremblant à travers ces montagnes où ils rencontraient à chaque pas d'intrépides et insaisissables partisans, armés de longues canardières qui leur envoyaient la mort; et les vifs combats qui se livrèrent aux environs de Pontarlier, de Baume, de Saint-Claude, de Salins, de Dôle, de Vesoul, prouvèrent à l'étranger qu'il avait besoin du nombre pour triompher.

Maitre de Dôle, de Gray, de Vesoul, l'ennemi se rapprocha de Besançon, qu'il cerna de toutes parts en prenant position à Chapelle-des-Buis, Fontain, Beure, Velotte, Avanne, Saint-Ferjeux, Tilleroyes, Palante, Chalezeule, etc., et Besançon, déclaré le 9 janvier 1814 en état de siége, se trouva dès le 10 au matin, bloqué par un corps autrichien de quinze mille hommes. La ville, placée sous le commandement du général Morola-Marulaz, militaire plein de bravoure et d'honneur, était organisée et disposée pour une longue résistance : elle avait ses remparts garnis de pièces de siége, de mortiers et d'obusiers, ses magasins remplis de munitions de toute espèce, sa citadelle approvisionnée d'armes et de vivres; elle avait le courage héréditaire de ses enfants et l'appui d'une bonne garnison. Tout le mois de janvier se passa dans des escarmouches d'avant-postes, qui furent couronnées, le 31, par

un combat très-vif, où les Autrichiens eurent un grand nombre de tués et de blessés. Un épais brouillard, survenu les jours suivants, enveloppa la ville et ses environs et déguisa la position des assiégeants : quand il se dissipa le 15 février, les Bisontins purent apercevoir toutes les lignes du blocus. Les attaques recommencèrent : la Chapelle-des-Buis et le plateau des Trois-Châtels, où les Autrichiens avaient un poste, devinrent le théâtre de combats fréquents et animés ; et du mois de février à la fin de mars, le général Marulaz fit renouveler coup sur coup des sorties vigoureuses. Le 31 mars fut un jour de bataille : les habitants, réunis aux soldats de la garnison, restèrent six heures aux prises avec l'ennemi ; mais ils se virent repoussés malgré leur brillante valeur : cent vingt-cinq morts, trois cents blessés, quatre-vingts prisonniers faits par les Autrichiens, furent les gages que les défenseurs de Besançon laissèrent de leur courage dans cette rude journée. Le lendemain, le combat recommença : les Bisontins se soutinrent quatre heures, pendant lesquelles le canon de la citadelle envoya près de cinq cents boulets à l'ennemi ; mais, cette fois encore, le courage dut se replier devant le nombre : les assaillants rentrèrent dans la place, en laissant sur le champ de bataille cent vingt morts et plus de cent blessés. Cette sanglante sortie fut la dernière du blocus[1].

Pendant que les Bisontins luttaient avec tant d'énergie contre l'invasion étrangère, un des plus illustres fils de la vaillante cité faisait, à cent lieues de là, des efforts suprêmes pour retarder de quelques heures la chute de l'Empire : le doyen des maréchaux de France, Moncey, commandant de la garde nationale de Paris, et guerrier à l'âme de Bayard, resté pur au milieu des trahisons qui enlaçaient la grande ville, Moncey retrouvait contre les ennemis de son pays l'élan patriotique de la jeunesse. Les souverains alliés, ayant cent quarante mille hommes avec eux autour de Paris, s'étaient décidés à brusquer l'attaque : ils venaient d'apprendre que Napoléon s'avançait sur Paris à marches forcées ; ils savaient, d'autre part, que la capitale était abandonnée à des autorités disposées à trahir, que le désordre y régnait dans toutes les administrations, qu'il n'y avait là personne pour organiser la résistance, diriger les esprits, remuer les masses, qu'au contraire on y travaillait à paralyser la défense ; et le 30 mars 1814, ils livrèrent la bataille. Les ouvriers de Paris, la jeunesse des écoles militaires, la garde nationale, tout ce qui parmi la population parisienne avait au cœur la haine de l'étranger, déployèrent un admirable courage pour sauver la grande ville ; mais ce fut à la barrière de Clichy que les soldats de la coalition rencontrèrent le plus de résistance. Là était Moncey, avec son fils, son chef d'état-major, des artistes et des écrivains qui s'inspiraient du patriotisme et partageaient les périls du noble maréchal : « Nous avons bien commencé, leur disait-il, nous devons bien finir. C'est là notre dernier retranchement, faisons-y un dernier effort : l'honneur et la patrie nous le commandent. » Bayard ou Latour-d'Auvergne n'eussent pas autrement parlé. Les Parisiens continuèrent à faire des prodiges de valeur ; mais leur courage devait à la fin succomber sous le nombre : « Ils sont trop ! » disaient-ils, et ils tombaient en murmurant le nom de la patrie.

[1] L'*Annuaire du Doubs* pour l'année 1850, par M. Laurens, contient de longs détails sur le blocus de Besançon. L'auteur y fait jour par jour l'historique de ce siége, qui n'a pas duré moins de quatre mois.

la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à ses serments, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, parce qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire dans l'intérêt de la France. »

Neuf jours après, Napoléon partait pour l'île d'Elbe, en laissant à l'armée ces immortels adieux de Fontainebleau, qui ont retenti dans le monde, et les Bourbons arrivèrent à Paris : « C'est à vous, dit Louis XVIII au prince régent d'Angleterre, que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de nos ancêtres. » Par ce mot, Louis XVIII révélait le vice radical de la Restauration : elle venait de l'étranger. « Le nouveau gouvernement avait cependant de grandes chances de durée : il n'y avait plus d'ivresse révolutionnaire, plus d'idées républicaines, plus de désir de gloire ; on ne demandait que du calme et la paix ; la Révolution se trouvant pour la première fois tranquille du côté de l'étranger, qui la voyait enchaînée entre les mains des Bourbons, il ne fallait que laisser aller la machine administrative de l'Empire : « Si Louis XVIII fait « bien, disait Napoléon, il se mettra dans mon lit en en changeant seulement les « draps, car il est bon. » Mais tous les actes du gouvernement royal ne furent qu'une réaction aussi niaise que violente contre le passé : l'émigration traita la France en pays conquis ; l'ancien régime brava avec une ineptie digne du délire de Coblentz tous les intérêts et les sentiments nationaux. L'armée et la flotte furent remplies de nobles qui n'avaient vu un camp ni la mer depuis vingt-cinq ans ; on refit la maison du roi telle qu'elle était sous Louis XVI ; on prescrivit des deuils nationaux pour les victimes de la Révolution ; on honora comme des martyrs de la patrie les hommes de Quiberon, Georges Cadoudal, Moreau, Pichegru, etc. ; on élimina du Sénat, devenu la Chambre des pairs, tous les conventionnels ; le clergé fit de la chaire une tribune « contre la rébellion de vingt-cinq ans ; » il réclama ses prérogatives et ses biens ; il fit prescrire l'observation du dimanche et des fêtes religieuses. Les émigrés menacèrent les possesseurs de biens nationaux ; ils obtinrent la restitution de ceux qui n'avaient pas été vendus ; ils se firent payer de leur solde à l'armée de Condé pendant vingt-cinq ans ; ils se distribuèrent vingt millions du domaine extraordinaire de l'empereur.... Enfin, en dix mois, le gouvernement de Louis XVIII fut usé : toutes les existences nouvelles étaient menacées ; l'armée n'avait les yeux que sur l'île d'Elbe ; le peuple ne cachait pas son mépris pour ces princes revenus dans les bagages de l'étranger, sa haine contre les prétentions du clergé, son horreur pour les féodaux ; les amis de la liberté croyaient son union impossible avec la dynastie[1]. »

Du fond de son île, Napoléon, l'œil sur la France, épiait avec joie toutes les fautes du nouveau gouvernement, tous les symptômes du mécontentement populaire, et il résolut de tenter la fortune. Le 1er mars 1815, il débarquait sur la plage de Cannes près d'Antibes, avec un millier de soldats, puis il traversait les départements du Var, des Hautes-Alpes, de l'Isère, au milieu des acclamations des paysans. Le prestige de son nom, l'aspect magique du drapeau tricolore que portaient ses

[1] Th. Lavallée, *Histoire des Français*, tome IV, page 616.

vieux braves, la libéralité de ses promesses, l'éloquence de ses proclamations, lui gagnaient tous les cœurs. Il ne parlait sur son passage que de paix et de liberté; il réveillait dans les âmes le souvenir des grandes journées de la Révolution; il s'avançait au chant de *la Marseillaise*. Il disait au peuple : « Citoyens, élevé au trône par votre choix, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime.... Vos vœux seront exaucés; la cause de la nation triomphera encore, mon retour vous garantit tous les droits dont vous jouissez depuis vingt-cinq ans. » Il disait à l'armée : « Soldats, dans mon exil j'ai entendu votre voix; je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls. Arrachez les couleurs que la nation a proscrites et qui servirent de ralliement à tous les ennemis de la France; arborez cette cocarde tricolore, vous la portiez dans nos grandes journées. Les vétérans des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Égypte et de l'Ouest, sont humiliés, leurs honorables cicatrices sont flétries! Soldats, venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef : son existence ne se compose que de la vôtre; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres; son intérêt, son honneur et sa gloire ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge : l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame.» La marche de l'empereur fut un triomphe continuel; toutes les villes lui ouvraient leurs portes, toutes les troupes se ralliaient à lui, les généraux eux-mêmes se laissaient entraîner : tel fut, par exemple, l'illustre et malheureux maréchal Ney, que Louis XVIII avait chargé d'arrêter l'*usurpateur*, et qui suivit une impulsion bien différente. Arrivé à Lons-le-Saulnier pour se mettre à la tête des troupes dont il avait accepté le commandement, le maréchal se disposait à marcher contre l'empereur; mais déjà la défection régnait dans plusieurs de ses régiments : ses soldats brûlaient d'aller à Lyon, non pour combattre Napoléon, mais pour le suivre. Ces dispositions tenaient le maréchal dans une cruelle anxiété; cependant il était encore résolu, le 13 mars au matin, à servir la cause des Bourbons, lorsqu'il reçut, dans la nuit du 13 au 14, un émissaire du général Bertrand, qui lui apportait des dépêches de l'empereur. Le maréchal lut, et son hésitation cessa. Quelques heures après, il se rendait, accompagné de son état-major, sur la place de Lons-le-Saulnier, où étaient assemblés les régiments qu'il devait passer en revue. L'inquiétude se montrait sur tous les visages. Elle se transforma bientôt en une immense manifestation de joie, quand le maréchal eut lu la fameuse proclamation que l'histoire connaît :

« La cause des Bourbons est à jamais perdue. La dynastie que la nation française a adoptée va remonter sur le trône.... Soldats! les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant tous leurs droits. La liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste empereur, va l'affermir à jamais. »

L'enthousiasme fut tel parmi les soldats, à la lecture de cet ordre du jour, qu'on s'aperçut à peine du mouvement de l'inspecteur général de la garde nationale du Jura, le comte Alexandre de Grivel, qui venait, en guise de protestation, de briser son épée.

Le 18 mars, le maréchal Ney rejoignait Napoléon à Auxerre, et le 20 ils entraient ensemble dans la capitale. La veille, Louis XVIII et sa famille s'étaient enfuis à

Gand. L'élan universel qui avait porté Napoléon de Cannes à Paris tomba presqu'aussitôt : c'est que l'empereur affecta de ne pas comprendre le sens de la manifestation révolutionnaire qui venait de lui reconquérir sa couronne. Arrivé aux Tuileries, il oublia les promesses de liberté dont parlaient ses proclamations, il ne se souvint plus de ce qu'il avait dit aux paysans sur sa route, et, au lieu d'appeler une assemblée nationale à faire une constitution, il donna de mauvaise grâce, sous le titre impopulaire d'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, une charte bâtarde, qui ne valait pas même la charte de Louis XVIII. Napoléon avait peur du peuple : dominé par de vieilles et profondes préventions contre la force entraînante des masses, il ne voulut pas s'appuyer sur ceux qui représentaient les principes de la Révolution et qui l'eussent rendu invincible ; il lui répugnait trop, disait-il, à devenir le *roi d'une jacquerie*. Dès lors, le chant de *la Marseillaise* cessa. La démocratie, assimilée à la jacquerie par le grand ingrat que le peuple venait de replacer à la tête de la France, la démocratie se tint à l'écart : elle abandonna le restaurateur des vieilles idées monarchiques à sa destinée ; et quelques jours après, Waterloo conduisait Napoléon dans cette île de Sainte-Hélène, où il devait pendant six ans mourir jour par jour, loin de sa patrie et de sa famille, sous le coup des insultes brutales et des tracasseries homicides d'un geôlier anglais.

Le grand désastre de Waterloo ramena les Bourbons à Paris, et à leur suite les alliés, altérés de vengeance. La capitale fut par eux traitée en ville conquise : ils pillèrent les musées, ils essayèrent de détruire les monuments, ils braquèrent des canons sur les places publiques ; ils exigèrent une contribution de guerre de sept cents millions à payer jour par jour dans le courant de cinq années, une autre contribution de sept cents millions à titre d'indemnité, pour être partagée entre les divers pays où la France avait porté ses armes, la démolition des places fortes qui couvraient la frontière du nord, le licenciement des héroïques débris de l'Empire, l'entretien, aux frais du pays, d'une garnison ennemie de cent cinquante mille hommes pendant cinq ans. La grande nation, demi-morte, foulée aux pieds par un million de soldats sous les armes, fut tenue dans l'humiliation et la terreur ; et pour comble d'infortune, les passions politiques, qui auraient dû se rapprocher et se confondre dans un sentiment de douleur commune, se réveillèrent avec un caractère d'animosité féroce : elles offrirent à l'étranger le navrant spectacle d'enfants qui se déchirent sur le cadavre de leur mère. Elles divisèrent cette triste France de 1815 en deux camps, les vainqueurs et les vaincus, les innocents et les coupables, les proscripteurs et les proscrits ; comme si ce n'était pas toute la France qui se trouvait vaincue, comme si les torts de chacun ne devaient pas disparaître dans le malheur de tous. On vit alors renaître les horreurs de 1793 ; il y eut des hommes qui se firent une hideuse célébrité en organisant le meurtre et en décimant les familles ; il y eut des provinces que la réaction remplit de dévastation et de carnage. Le midi de la France surtout devint le théâtre de scènes épouvantables ; la vengeance et l'assassinat s'y promenèrent de département en département avec une audace qui n'eut d'égale que sa fureur. Dans la Haute-Garonne, dans le Gard, dans la Gironde, dans les Bouches-du-Rhône, on massacra les révolutionnaires et les soldats de l'Empire ; à Marseille, les verdets, successeurs des compa-

gnons de Jéhu, égorgèrent un corps de mamelucks qui tenait garnison dans la ville; à Avignon, le maréchal Brune fut assassiné, et son cadavre jeté dans le Rhône; à Toulouse, le général Ramel fut égorgé dans son lit; à Nîmes, à Uzès et autres villes, où la réaction royaliste se manifesta sous l'apparence du fanatisme religieux, des assassins parcouraient les rues en plein jour, au cri de *A mort les protestants!* et l'on massacra ces malheureux jusque dans les prisons, avec les raffinements de la plus odieuse barbarie; on outragea leurs femmes, on brûla leurs maisons et leurs temples. Ces crimes-là se commettaient en présence des commissaires royaux, qui n'y trouvaient rien à redire; à la vue des autorités locales, qui laissaient faire; le gouvernement lui-même gardait le silence, et quand le courageux Voyer-d'Argenson voulut dénoncer ces atrocités à la tribune, il se vit rappelé à l'ordre, avec des transports frénétiques, par la Chambre des députés. Cette Chambre tristement célèbre, élue sous l'influence de l'opinion dite *ultra-royaliste* et composée des vétérans de l'émigration et de la chouannerie, se montrait animée de passions si violentes, que le nom d'*introuvable* lui est resté : dans sa soif de vengeance et dans sa haine de la Révolution, elle accueillait toutes les lois d'exception que lui présentait le ministère; elle votait la loi qui suspendait la liberté individuelle, la loi qui établissait la censure sur les écrits périodiques, la loi qui punissait de la déportation les cris réputés séditieux; elle instituait des cours prévôtales qui jugeaient sans appel; elle poursuivait les anciens membres de la Convention qui avaient condamné Louis XVI; et, sans une minorité courageuse, elle eût proscrit, par la fameuse loi des catégories, un huitième de la nation. La marche violemment rétrograde de la Chambre introuvable fit peser sur toute la France une terreur royaliste; le gouvernement se laissa lui-même entraîner dans la voie funeste où le poussait une majorité vindicative, et il acheva l'œuvre de la réaction par l'exil ou le supplice des plus illustres guerriers et des plus grands citoyens. Il proscrivit ce qui restait des éminents personnages de la Révolution, il fit traduire dix-neuf généraux devant des commissions militaires. L'héroïque Labédoyère, les frères César et Constantin Faucher, les généraux Mouton-Duvernet et Chartran furent condamnés à mort et fusillés; plusieurs autres n'échappèrent au supplice que par la fuite. Mais la plus illustre victime, celle dont le sang a crié le plus haut contre la Restauration, fut le maréchal Ney. En vain avait-il invoqué le bénéfice de la capitulation de Saint-Cloud; les alliés et les royalistes demandaient que l'on *fît des exemples*, et la Chambre des pairs laissa tomber dans l'urne un vote de mort contre le brave des braves.

Pendant que la vengeance politique immolait cette éclatante renommée de l'épopée impériale, le gouvernement faisait emprisonner le duc de Conégliano, Moncey, pour un acte qui l'honore à jamais dans l'histoire, car cet acte suffirait lui seul à l'illustration d'une existence. Ce fut au sujet du maréchal Ney. La Restauration avait pensé d'abord à l'envoyer devant un conseil de guerre, et elle en avait attribué la présidence au duc de Conégliano, comme doyen des maréchaux; mais Moncey refusa de siéger : il fit plus, il donna les motifs de son refus, il osa même prendre ouvertement la défense de Ney, en adressant au roi Louis XVIII une lettre qui mérite d'être recueillie comme un monument. La voici :

« Sire, Votre Majesté daignera-t-elle me permettre d'élever ma faible voix jusqu'à

elle? Sera-t-il permis à celui qui ne dévia jamais du sentier de l'honneur d'appeler l'attention de son souverain sur les dangers qui menacent sa personne et le repos de l'État?

« Placé dans la cruelle alternative de désobéir à Votre Majesté ou de manquer à ma conscience, j'ai dû m'expliquer à Votre Majesté. Je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable ; votre justice et l'équité de ses juges en répondront à la postérité, qui pèse dans la même balance les rois et les sujets.... Sont-ce les alliés qui exigent que la France immole ses citoyens les plus illustres? Mais, Sire, n'y a-t-il aucun danger pour votre personne et votre dynastie à leur accorder ce sacrifice?

« D'abord ils se sont présentés en alliés ; mais les habitants de l'Alsace, de la Lorraine et de votre capitale même, quels noms doivent-ils leur donner? Ils ont demandé la remise des armes. Dans le pays qu'ils occupent maintenant, et dans les deux tiers de votre royaume, il ne reste pas même un fusil de chasse! Ils ont voulu que l'armée française fût licenciée, et il ne reste plus un seul homme sous les drapeaux, pas un caisson attelé! Il semble qu'un tel excès de condescendance a dû assouvir leur vengeance. Mais non ; ils veulent vous rendre odieux à vos sujets en faisant tomber, soit parmi les maréchaux, soit dans les armées, les têtes de ceux dont ils ne peuvent prononcer le nom sans rappeler leur humiliation.

« Ma vie, ma fortune, tout ce que j'ai de plus cher est à mon pays et à mon roi ; mais mon honneur est à moi : aucune puissance humaine ne peut me le ravir.

« Qui, moi! j'irais prononcer sur le sort du maréchal Ney! Mais, Sire, permettez-moi de le demander à Votre Majesté, où étaient les accusateurs tandis que Ney parcourait les champs de bataille? Ah! si la Russie et les alliés ne peuvent pardonner au vainqueur de la Moskowa, la France peut-elle oublier le héros de la Bérésina?

« Et j'enverrais à la mort celui auquel tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux, leurs parents! Réfléchissez-y, Sire ; c'est peut-être pour la dernière fois que la vérité parvient jusqu'à votre trône : il est bien dangereux, bien impolitique de pousser des braves au désespoir.

« Ah! peut-être si le malheureux Ney avait fait à Waterloo ce qu'il fit tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il point traîné devant une commission militaire. Peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort imploreraient sa protection.... »

Cette lettre, si belle dans son éloquente simplicité, cette lettre si ferme et si respectueuse, et qui se détache avec tant de noblesse au milieu des hontes de 1815, n'honorait pas seulement son auteur, elle commandait la dignité au prince à qui elle s'adressait. Louis XVIII le comprit bien ; mais Louis XVIII n'avait pas de cœur, il n'avait que de l'esprit, et la réponse au duc de Conégliano ne se fit pas attendre : une ordonnance royale, contre-signée Gouvion Saint-Cyr, destitua sans jugement le vieux Moncey, lui un maréchal de France, puis on l'envoya faire trois mois de prison au château de Ham.

Moncey ne fut pas la seule des illustrations militaires franc-comtoises que frappa la réaction de 1815 : le général Morand, né à Pontarlier en 1771, et l'un de ces guerriers homériques qui avaient promené leur bravoure sur tous les champs de

bataille de la République et de l'Empire, fut condamné à mort par un conseil de guerre tenu à la Rochelle. Morand ne tomba pas, comme le malheureux maréchal Ney, sous les balles d'un peloton de gendarmes français : il était allé cacher sa tête proscrite aux lieux mêmes où il avait jadis passé sur son cheval de victoire, et il trouva chez l'étranger la sympathie qu'inspire une grande infortune imméritée. Comme il traversait la ville de Vienne, dont il avait été gouverneur, les notables habitants demandèrent pour lui et obtinrent un sauf-conduit de l'empereur d'Autriche : il n'y a pas d'éloge qui puisse égaler ce noble témoignage payé par la reconnaissance à la vertu et au malheur.

Le 20 mars 1816, un autre conseil de guerre siégeant à Rennes condamnait à la peine de mort le général Travot, de Poligny, comme coupable de *révolte contre l'autorité légitime*. Travot, l'un des pacificateurs de la Vendée, Travot, guerrier au cœur magnanime, et qui, de l'aveu même de ses adversaires, sut toujours respecter l'infortune des vaincus, Travot n'était coupable que de ses succès contre les insurgés vendéens aux diverses époques de leurs soulèvements : il les avait combattus en 1795, 1799, 1800 et 1815. C'est là ce qui constituait son véritable crime aux yeux de la Restauration ; elle ne pouvait le lui pardonner, et l'on vit l'accusation pousser la haine contre ce général jusqu'à lui faire un reproche de ses vertus : « La modération, disait le rapporteur du conseil de guerre chargé de juger Travot, n'était pas une des armes les moins redoutables entre ses mains ; la clémence elle-même était un de ses moyens de succès. » Déclaré coupable à la majorité de six voix contre une, Travot fut condamné à mort ; mais on ne l'exécuta pas : « il dut la vie à l'attitude de la population de Rennes ; sa condamnation avait excité l'indignation la plus vive. Un nombre considérable de citoyens convinrent de ne pas laisser exécuter la sentence ; on fit publiquement des préparatifs dans ce but. Deux courageuses femmes, mesdames Duchâtellier et Godefroi, devaient donner le signal du mouvement en se jetant entre les fusils des soldats et le condamné. L'autorité militaire ne disposait que de quelques centaines d'hommes à peine enrégimentés. Avertie des dispositions des habitants, elle les fit connaître au gouvernement, qui prit le parti d'éviter la lutte par une commutation en vingt années de détention. Travot était sexagénaire ; une détention de vingt ans devenait, à son âge, une détention perpétuelle. En entendant la lecture de l'acte qui lui infligeait cette peine, plus cruelle pour lui que la mort, il devint fou et mourut peu de temps après, sans avoir recouvré sa raison [1]. »

Une détention de vingt ans remplaça aussi la peine capitale prononcée, le 17 mai 1816, par le conseil de guerre de Strasbourg, contre le général Gruyer, né à Saint-Germain près de Lure, chef militaire qui joignait à la bravoure de Morand la probité de Travot. Parti capitaine de volontaires en 1792, il avait assisté aux grandes batailles de la République et de l'Empire, et il commandait le département de la Haute-Saône au moment où Napoléon débarquait de l'île d'Elbe. Gruyer ne songea d'abord qu'à tenir le serment qu'il avait prêté à Louis XVIII ; mais, le maréchal Ney lui ayant ordonné de proclamer le retour de Napoléon, et la population mani-

[1] Achille de VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations*, tome IV, page 199.

festant le même vœu, il se laissa entraîner. Traduit pour ce fait devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort. Le gouvernement commua cette peine en celle de la détention. Le général Gruyer mourut en prison, dans les bras de sa femme, qui avait obtenu la permission de partager sa captivité.

Cette politique vindicative de la Restauration n'était pas de nature à ramener au culte de la monarchie les hommes de la France nouvelle : les excès de ce gouvernement, qui eût dû bien plutôt chercher à faire oublier sa fatale origine, l'interdit brutal qui pesait sur la pensée et la liberté, irritaient profondément les âmes, et de jour en jour grandissait au sein du pays une opposition sourde et tenace : un courant d'idées libérales se propageait jusque parmi les dernières classes du peuple; mais, dans les sociétés secrètes, qui commençaient à s'organiser partout, ces idées prenaient insensiblement une tendance républicaine. Après l'évacuation du territoire national par les étrangers (octobre 1818), les opinions se manifestèrent plus ouvertement, à mesure que la lutte entre les deux partis qui dominaient alors la France devenait plus ardente et plus implacable : c'étaient les *royalistes* et les *libéraux*. Les premiers, rêvant le rétablissement de la royauté légitime sur ses antiques bases, ne voulaient faire aucune concession; les seconds, attachés aux principes de 89, voulaient le renversement de la dynastie bourbonnienne. Il existait donc entre eux une différence absolue de vues politiques; les uns ramenaient à l'ancien régime, les autres conduisaient à une nouvelle révolution. Les courageux et persévérants efforts du parti libéral ne se dépensaient pas en pure perte : dès 1819, il obtenait le retrait de la loi relative à la suspension de la liberté individuelle, il conquérait la liberté de la presse périodique; et les élections de cette même année, faites sous son influence, envoyaient à la Chambre des députés le fameux abbé Grégoire, un des conventionnels régicides. A ce nom de Grégoire, les royalistes jetèrent un cri d'horreur, la monarchie se crut en danger, et le roi résolut de changer la loi électorale : une catastrophe imprévue, la mort du duc de Berri, assassiné par Louvel le 13 février 1820, au sortir de l'Opéra, décida le gouvernement à se jeter plus résolûment et plus avant dans les voies de l'absolutisme. La liberté individuelle fut de nouveau suspendue, la censure rétablie, et la loi électorale modifiée de telle sorte, que les électeurs les plus riches purent voter deux fois; mais l'adoption de ces lois exceptionnelles occasionna dans Paris des émeutes sanglantes, où la jeunesse, au cri de *Vive la charte!* préludait à une révolution.

Vers ce temps-là, c'est-à-dire en 1821, parut un livre aussi original par le fond que par la forme, et dont l'auteur s'annonçait comme le régénérateur de l'humanité : « Moi seul, y disait-il, j'aurai confondu vingt siècles d'imbécillité politique, et c'est à moi seul que les générations présentes et futures devront l'initiative de leur immense bonheur..... Possesseur du livre des Destins, je viens dissiper les ténèbres politiques et morales, et sur les ruines des sciences incertaines, j'élève la théorie de l'harmonie universelle. » Ce livre, c'était la *Théorie de l'Unité universelle;* ce réformateur, c'était Charles Fourier, né le 7 avril 1772 à Besançon, dans cette même ville qui fut le berceau d'un novateur aux conceptions bien autrement hardies, et dont le nom a acquis de nos jours une orageuse célébrité : Pierre-Joseph Proudhon. L'indifférence d'abord accueillit l'œuvre de Fourier; plus tard, un dédain hostile

remplaça l'indifférence : dans l'un et l'autre de ces sentiments, il y avait de l'injustice. Sans doute, Fourier ne mérite pas les noms de *génie hors ligne*, de *Christophe Colomb du monde social*, d'*inventeur de la loi des destinées universelles*, que lui ont donnés des disciples trop enthousiastes; mais il valait la peine qu'on s'occupât de lui, car il était homme d'un esprit supérieur, alliant à des connaissances très-variées une âme philanthropique et généreuse, des convictions sérieuses et loyales : à ces titres, il avait droit à l'attention du public, au jugement impartial des penseurs. Sans doute encore, la théorie humanitaire de Fourier n'est pas, comme on l'a écrit, « un monument colossal dépassant de mille coudées les œuvres des génies les plus transcendants et qui n'aura jamais de pareil sur notre terre. » Exposée dans un langage bizarre, et confuse dans l'ordonnance de ses parties, fausse sur plusieurs points, inapplicable dans plusieurs autres, cette théorie est, de plus, incomplète; mais, en la dégageant de ses étrangetés de forme, de ses illusions et de ses excentricités, on y démêle une doctrine conciliable avec les principes d'ordre social généralement admis. Ce que veut Fourier, ce n'est ni la communauté des biens ni la loi agraire : rien, au contraire, n'est plus conservateur de la propriété, que la réforme conçue par le célèbre chef de l'école phalanstérienne[1]. Prenant pour base de son système l'*attraction passionnelle*, c'est-à-dire l'impulsion donnée par la nature antérieurement à la réflexion, Fourier veut fonder un régime d'association où l'harmonie des caractères et des intérêts s'établirait mathématiquement par le développement des individualités diverses, organisées en groupes et séries de groupes se faisant contre-poids les unes aux autres; et pour que, dans ce régime d'association, le travail produise tous ses fruits, il faut, selon Fourier, qu'il soit rendu *attrayant :* c'est là ce qui résulte de l'organisation des travailleurs en groupes et séries de groupes, formés selon les vocations, les aptitudes, les goûts de chacun. Du reste, dans ce système, les éléments sociaux restent les mêmes : il s'agit d'associer des *familles*, et la participation de chacune d'elles est proportionnelle à son *capital*, à son *travail*, à son *talent*. Le foyer primitif de l'association est une réunion de trois ou quatre cents familles; cette réunion forme une *phalange;* le lieu de l'habitation se nomme un *phalanstère*. C'est la liberté individuelle qui préside à la formation des groupes et des séries. Grâce à la variété et à la courte durée des séances de travail, chacun prend part, comme travailleur, à un grand nombre de fonctions, et, comme capitaliste, à l'ensemble des opérations de l'association. Chaque individualité devient ainsi l'association personnifiée, et l'on arrive de cette manière à une entière conciliation de l'intérêt personnel avec l'intérêt collectif. La répartition des bénéfices est proportionnelle à la mise et à l'apport de chacun en travail, capital et talent : et comme chacun peut faire à la société ce

[1] Le résumé très-succinct présenté ici sur les idées de Ch. Fourier est extrait en grande partie de l'ouvrage de l'un de ses disciples, M. Jules Lechevallier : *Qu'est-ce que l'Organisation du travail?* Un autre de ses disciples, M. Pellarin, a consacré un volume à l'explication de sa théorie; mais c'est dans le livre intitulé *Aperçu sur les procédés industriels*, que l'on trouve l'exposé le plus clair et le plus pratique d'une partie des vues de Fourier sur l'organisation de l'industrie. L'auteur de ce travail est M. Just Muiron, de Besançon, esprit neuf et hardi, et en qui Fourier avait trouvé un disciple aussi zélé que fidèle.

triple apport, il est impossible qu'au moment de la répartition, un élément prime sur l'autre, sans se nuire à soi-même. La propriété et l'héritage se développant au profit de chacun, le problème de l'association consiste à universaliser sur toutes les têtes ces deux conditions de bien-être, au lieu d'en priver ceux qui les possèdent déjà. Telle est, selon Fourier, la loi naturelle de l'ordre social; cette loi trouvée, il s'agit d'en faire l'essai en organisant une première phalange, et cet essai déterminera une imitation générale, par suite l'organisation du monde entier.

A l'époque où Fourier publiait sa *Théorie de l'Unité universelle*, la lutte entre les partis était trop animée, pour qu'un ouvrage de cette nature attirât l'attention. Le gouvernement de la Restauration s'abandonnait de plus en plus à l'influence réactionnaire, et en présence de l'opposition qui grandissait sans cesse, il s'efforçait d'introduire la contre-révolution dans les institutions et les lois : il demandait un milliard d'indemnité pour les émigrés, il multipliait les procès à la presse, il mettait l'université dans la main des jésuites, il faisait proposer aux Chambres de rétablir les couvents de femmes et le droit d'aînesse, de punir de mort les sacriléges; et, engagé sur une pente où il courait de fautes en fautes, il finit par se briser contre une révolution : trois jours suffirent au peuple de Paris pour faire crouler cette monarchie de quinze ans qui se rattachait à quatorze siècles de royauté.

La branche d'Orléans remplaça la famille des Bourbons.

Les peuples de l'Europe frémirent d'enthousiasme en apprenant la révolution de Juillet, la France libérale conçut de grandes espérances en voyant arriver au trône un roi-citoyen qui promettait au pays des institutions en harmonie avec les besoins politiques modernes : mais l'attente de la France fut promptement déçue, et la foi des peuples ne vécut pas longtemps avant de s'éteindre. La nouvelle royauté eut bientôt tué tout élan, arrêté tout mouvement, amorti l'esprit public. La Restauration avait été le règne de l'hypocrisie religieuse; la dynastie de Juillet fut le règne de la rouerie sceptique. La monarchie de 1815 s'était établie au milieu des vengeances et des proscriptions, et elle avait cherché à se maintenir par les supplices et les coups d'État; la monarchie de 1830 commença par un escamotage, et elle se soutint par la ruse et la corruption. Sa politique, répressive à l'intérieur, se montra pleine de coupables faiblesses à l'extérieur : ainsi, ce gouvernement de Juillet maintint et reconnut les funestes traités de 1815, qui dépouillaient la France d'une portion de son territoire et de plusieurs places fortes; ainsi, pour se faire pardonner son origine révolutionnaire, il s'humilia devant les rois de la Sainte-Alliance; pour se faire tolérer des puissances absolutistes, il abandonna à leur discrétion les petits États de l'Allemagne, il trompa l'Italie, il trahit la Pologne, il délaissa l'Espagne, il repoussa les vœux de la Belgique qui aspirait à rentrer dans l'unité de la France; il se fit en Suisse l'auxiliaire de la politique autrichienne; dans la fameuse question d'Orient, il laissa s'accomplir entre les quatre grandes puissances, la Russie, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, ce déplorable traité de Londres, qui livrait à l'Angleterre le commerce de la France avec le Levant, qui donnait à la Russie une prépondérance menaçante pour l'équilibre européen; et, tandis que ce gouvernement sacrifiait au dehors l'honneur et les intérêts du pays, il détruisait les libertés au dedans : il faisait des lois irritantes sur le jury, sur la presse, sur le désarmement des citoyens;

il dissolvait par ordonnances les gardes nationales qui montraient trop de patriotisme; à la place du droit, il substituait un arbitraire chaque jour plus hardi; au-dessus de la masse de la nation privée de ses avantages politiques, il créait une aristocratie bâtarde qu'il s'attachait par tous les moyens de corruption à sa disposition, par les emplois, les places rétribuées, les distinctions de titres, les priviléges, les monopoles, les concessions de fournitures, les marchés, les faveurs administratives; et, faisant de toute chose métier et marchandise, vendant les charges, achetant les consciences, mettant un prix aux plus hautes dignités, trafiquant même des projets de loi, prêchant le culte des intérêts matériels, il parvint ainsi à pervertir le sens moral de la nation, il abaissa ainsi la dignité des caractères par les semences d'athéisme politique, social et religieux qu'il jeta dans les âmes. C'en était trop : il fallait arrêter ce débordement d'immoralités, cette rapide dégradation des pouvoirs publics, cette décadence de la France. L'épreuve était faite. Le peuple se leva : en quelques heures il renversa la dynastie de la branche cadette comme il avait renversé la dynastie de la branche aînée; et, fatigué de ces monarchies incorrigibles qui s'étaient successivement perdues par leur aveugle résistance au génie de la démocratie moderne, il proclama la République.

La République née sur les barricades du 24 février 1848 effraya d'abord bien des consciences coupables, mais elle s'empressa de les rassurer : sa première pensée fut de reprendre la noble et miséricordieuse devise de la Démocratie, qui porte avec elle l'amnistie et le pardon; sa première inspiration fut de brûler l'échafaud politique. Magnanime après la victoire, pleine de respect pour l'inviolabilité des propriétés et des personnes, oublieuse des injures, soucieuse de protéger tous les droits et toutes les libertés, elle s'inaugura sans coûter à un seul homme une goutte de sang; elle traversa, pure d'excès, les épreuves les plus redoutables.

Et maintenant, que cette République habitue la France à l'ordre viril et volontaire qui résulte du respect des lois; qu'elle travaille à devenir progressive, afin ne pas devenir violente; qu'elle sache mettre la justice à la place du privilége, l'affranchissement à la place de l'oppression, l'amour à la place de la haine; qu'elle prenne la liberté pour principe, l'égalité pour moyen, la fraternité pour but : alors les révolutions seront à jamais finies en France; le peuple, ce sublime enfant, aimera sa république son idéal, comme un fils au grand cœur aime sa mère, et Dieu bénira la nation qu'il a choisie entre toutes pour être l'initiatrice de la fraternité universelle.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

DESCRIPTION DE LA FRANCHE-COMTÉ.

HISTOIRE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

LIVRE PREMIER.

FRANCHE-COMTÉ INDÉPENDANTE.

FRANCHE-COMTÉ ROMAINE.

FRANCHE-COMTÉ BARBARE.

LIVRE DEUXIÈME.

FRANCHE-COMTÉ ALLEMANDE.

LIVRE TROISIÈME.

FRANCHE-COMTÉ ESPAGNOLE.





INDICATION

POUR LE CLASSEMENT DES FIGURES.

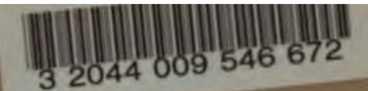
ERRATA.

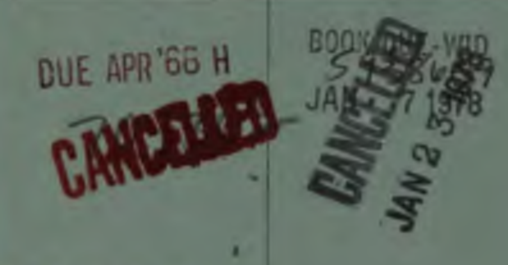
Page 35, ligne 12, *au lieu de* d'après Schœpflin, l'auteur de l'*Alsace illustrée*, *lisez :* d'après des auteurs cités par Schœpflin dans son *Alsace illustrée*.
— 75, — 19, *restituez le mot* à.
— 96, — 39, *au lieu de* voie, *lisez :* voix.
— 103, — 1, *au lieu de* a, *lisez :* la.
— 104, — 1, *au lieu de* qu'i, *lisez :* qu'il.
— 106, — 12, *au lieu de* ville, *lisez :* place.
— 144, — 6, *quelques exemplaires portent* chair, *au lieu de* chaire.
— 338, — 26, *au lieu de* âgé, *lisez :* âgée.
— 358, — 40, *au lieu de* es, *lisez :* les.
— 499, — 28, *restituez le mot* la.
— 540, — 23, *au lieu de* rriter, *lisez :* irriter.
— 551, — 2, *au lieu de* frontières, *lisez :* forestières.
— 630, — 39, *au lieu de* e, *lisez :* et.
— 649, — 32, *au lieu de* réinstalle, *lisez :* réinstaller.








3 2044 009 546 672


DUE APR '66 H
CANCELLED
JAN 27 1978
CANCELLED
JAN 23 1978


FEB 1 0 1990

